UNIV. OF
TORONTO
LIBRARY

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/s5journaldesco29soci

521

JOURNAL

DES

ÉCONOMISTES

REVUE MENSUELLE

DE LA SCIENCE ÉCONOMIQUE

ET

DE LA STATISTIQUE

CINQUANTE-SIXIÈME ANNÉE

5e SÉRIE — TOME XXIX

(JANVIER A MARS 1897)

401321
6/10/97

PARIS

ADMINISTRATION ET RÉDACTION

LIBRAIRIE GUILLAUMIN ET Cie

Rue Richelieu, 14

1897

HB
3
J8
Sér. 5
t. 29-30

AVIS DES ÉDITEURS

Depuis le dernier numéro, le Journal des Économistes *est entré dans sa 56e année. La collection complète compte aujourd'hui 4 séries duodécennales complètes, ainsi divisées :*

Ire série,	152	numéros,	37	volumes	déc.	1841	à	déc.	1853
IIe —	144	—	48	—	janv.	1854	—		1865
IIIe —	144	—	48	—	—	1866	—		1877
IVe —	144	—	48	—	—	1878	—		1889
En tout....	584	numéros,	181	volumes.					

Plus 29 volumes de la 5e série, qui a commencé en janvier 1890.

Les noms et les articles de ce Recueil ont motivé :

1° Une table générale, comprenant les années 1841 à 1865. (Elle résume les sept tables de cette première période).
2° Dix tables triennales, comprenant les années 1866 à 1892.
3° La Table du Cinquantenaire [1841-1891], parue en 1892.

PRINCIPAUX COLLABORATEURS DE LA REVUE

Rédacteur en chef : **M. G. de MOLINARI**, correspondant de l'Institut.

AHMED BEY.
BELLET (D.).
BENOIST (Ch.).
BERNARD (Fr.).
BLOCK (Maurice), de l'Institut.
BOUCHARD (L.), président à la Cour des Comptes.
BOUCHIE DE BELLE.
BRELAY (Ern.).
CASTELOT (E.).
CAYLA (Claudius).
CHAILLEY-BERT (Joseph).
CHEYSSON (Em.).
CLAVÉ (Jules).
COMBES DE LESTRADE.
COURTOIS (A.).
DOMANSKI (L.).
EICHTHAL (Eug. D').
FOUQUET (G.) agronome.
FOURNIER DE FLAIX (E.).
FOVILLE (A. DE), Directeur de la Monnaie.
FRANÇOIS (G.).
GOMEL (Ch.), anc. maît. des requêtes.
GUYOT (Yves).
HORN (Ant.).
HUBERT-VALLEROUX (P.).
JUGLAR (Clément).
LACOMBE (Michel).
LAFITTE (Pr. DE).
LAMÉ FLEURY (E.), conseiller d'Etat.
LAVOLLÉE (René).
LEFORT (Jos.), avocat au Conseil d'Etat.
LE ROY (Mlle Marie).
LESAGE (H.).
LETORT (Ch.).
LEVASSEUR (Em.), de l'Institut.
LEVY (Raphael-Georges)
LIESSE (André)
LIMOUSIN (Ch.-M.).
MALARCE (A. de)
MARTINEAU (E.).
MATHIEU-BODET, anc. ministre.
MEYNERS D'ESTREY.
MOLINARI (Edmond DE).
MULLER (P.).
NEYMARCK (A.).
NOEL (O.).
OTT (A.).
PARETO (Vilfredo), professeur à Lausanne.
PARMENTIER (Ch.).
PASSY (Fréd.), de l'Institut.
PASSY (Louis), député.
PAULIAN
PASTOR (P.)
PUYNODE (G. DU), correspondant de l'Institut
RAFFALOVICH (Arthur), correspondant de l'Institut.
RAFFALOVICH (Sophie) [Mme O'BRIEN]
RATOIN (E.).
ROCHETIN (Eug.).
ROQUET (Léon).
ROUSSEL (Ch.), conseiller d'Etat.
ROUX (Ch.), député.
ROUXEL (M.-Fr.).
ROYER (Clémence.)
SCHELLE (Gustave).
STOURM (René).
THEUREAU (L.).
TRICOCHE (G.).
VARAGNAC, m. des req. au Conseil d'Etat.
WEILER (Julien).
ZOLLA (D.)

JOURNAL

DES

ÉCONOMISTES

1896

—

L'avènement de la grande industrie et, en particulier, le développement extraordinaire des moyens de communication ont pour le moins décuplé depuis un siècle l'étendue de la sphère des échanges. Le commerce extérieur de l'ensemble des nations civilisées, qui atteignait à peine une dizaine de milliards à la fin du siècle dernier, dépasse aujourd'hui cent milliards. Pour ne citer que quelques chiffres, le commerce extérieur de la France s'est élevé en quatre-vingt ans de 611 millions en 1815, à 7.092 en 1895 ; le commerce de l'Angleterre, de 91.616.000 livres sterling à 702.522.000 ; celui de l'Allemagne, qui ne comptait pour ainsi dire point avant l'établissement du Zollverein, a atteint 7.437 millions de marks.

C'est une révolution économique qui a modifié plus profondément qu'aucune révolution politique les conditions d'existence des sociétés. Les bénéfices dont elle a été la source et ceux plus grands encore qu'elle promet à l'humanité sont à la fois matériels et moraux. D'une part, l'extension des débouchés rend possible un accroissement correspondant de la division du travail et la mise en œuvre d'une machinerie de plus en plus puissante, et par là même, une diminution progressive de la somme d'efforts et de peine que nécessite l'acquisition des matériaux de la vie. D'une autre part, l'internationalisation croissante des échanges intéresse tous les peuples, naguère étrangers ou ennemis, à la prospérité les uns des autres, car on fait plus et de meilleures affaires avec des clients riches qu'avec des clients pauvres. De plus, les échanges ont créé entre eux un système de dépendance et de solidarité mutuelles. Tandis qu'autrefois les industries qui trouvaient leur débouché au dehors des frontières de l'Etat ne fournissaient des moyens d'existence qu'à une fraction relativement insignifiante de la po-

pulation, c'est par millions aujourd'hui que l'on compte, en Angleterre, en France, en Allemagne, en Belgique, les entrepreneurs d'industrie, les capitalistes et les ouvriers qui vivent de la clientèle étrangère. Qu'une crise éclate, qu'un débouché vienne à se fermer sur un point quelconque du marché de plus en plus internationalisé des échanges, aussitôt le contre-coup en est ressenti dans toute l'étendue de ce marché, et il y provoque, avec l'arrêt de nombreuses industries, la suppression des profits et des salaires qui constituent les moyens d'existence de leur personnel. Que le débouché vienne au contraire à s'agrandir, soit par un progrès de l'outillage qui mette un produit à la portée du grand nombre, soit par la mise en exploitation d'un pays nouveau, l'effet de ce progrès se répercute de proche en proche dans toute l'étendue du domaine du travail, et se traduit par une augmentation générale de la richesse et du bien-être.

Mais ce nouvel état de l'industrie et cet agrandissement des débouchés ont eu encore une autre conséquence : c'est de substituer au régime de quasi-monopole des marchés limités tant par les obstacles naturels que par les barrières artificielles des péages, des douanes intérieures et extérieures, un régime de concurrence généralisée, qui oblige les industries de chaque pays à abaisser incessamment leurs frais de production sous peine d'être expulsées du marché universel, au profit des industries concurrentes plus progressives ou moins grevées. Ce nouveau régime rend donc nécessaires non seulement les progrès de l'outillage, de l'organisation et de la gestion des entreprises, mais encore l'amélioration des services qui garantissent la sécurité et la liberté de l'industrie et la réduction de leurs frais, Il impose le progrès en matière de gouvernement aussi bien que d'industrie, sous la sanction de la plus efficace des pénalités : la décadence et la ruine finale. Il implique enfin une dernière condition et non la moins impérieuse, celle d'éliminer, autant du moins qu'elles peuvent l'être, les causes de perturbation du marché internationalisé. Du moment, en effet, où une portion croissante de la population de chaque pays dépend des débouchés étrangers pour ses moyens d'existence, tout ce qui peut troubler ou entraver les relations internationales, les guerres et les relèvements des tarifs de douanes occasionnent des crises dont les victimes se comptent non plus, comme autrefois, par centaines ou par milliers, mais par millions. La paix et le libre-échange international apparaissent ainsi comme des conditions vitales du nouvel ordre de choses qu'ont inauguré le progrès industriel et l'internationalisation croissante des débouchés.

C'est là ce qu'avaient admirablement compris les grands apôtres de la liberté et de la paix, les Cobden, les Bright, les Villiers qui ont provoqué la suppression des lois-céréales et l'avènement du régime du *free trade*, dont le Cobden-Club a célébré, cette année, le cinquantenaire.

Sous la pression de l'opinion qu'ils avaient convertie, des hommes d'Etat dignes de ce nom, les Robert Peel, les Russell, les Gladstone ont opéré une réforme que le père de l'économie politique lui-même, Adam Smith, considérait comme une utopie, tant étaient puissants les intérêts engagés dans l'ancien régime économique : ils ont supprimé jusqu'au dernier vestige du protectionnisme, non seulement en faisant table rase des droits qui protégeaient l'agriculture et l'industrie sur le marché de l'Angleterre, mais encore en abolissant complètement les droits différentiels dans toute l'étendue de son immense empire colonial. Partout les produits de la métropole ont été placés sur le même pied que les produits étrangers, et, par une tolérance peut-être excessive, mais qui atteste son respect des droits politiques qu'elle a accordés à ses colonies, l'Angleterre a permis aux politiciens protectionnistes du Canada et de l'Australie de soumettre ses produits à des taxes presque prohibitives.

Les résultats de cette politique si audacieusement libérale ont dépassé les espérances de ses promoteurs. Quelques chiffres que nous empruntons à une publication récente d'un membre du Cobden-Club, M. Georges W. Medley, en donneront une idée. Telle a été l'impulsion que la politique du libre-échange a donnée à la généralité des branches de travail qui constituent le débouché de la population, que le nombre des habitants du Royaume-Uni a pu s'élever de 26.730.000 en 1841 à 39.465.000, tout en fournissant un ample contingent à l'émigration. Et le progrès de la richesse ou du bien-être a singulièrement dépassé celui de la population : la valeur de la propriété soumise à l'income tax s'est élevée de 444.914.000 livres sterling en 1870 à 690.251.000 en 1895, le revenu de l'État a monté de 81.872.000 livres sterling en 1881, à 101.973.000 en 1896, la dette nationale a été abaissée de 789 184.000 livres sterling en 1871 à 648.474.000 en 1896. D'autres chiffres attestent mieux encore l'accroissement de la prospérité générale. En 1850, le nombre des pauvres en Angleterre et dans le pays de Galles était de 929.543 sur une population de 17 3/4 millions ; en 1896, il n'était plus que 827.217 sur une population de 30 3/4 millions. Sous l'influence de l'augmentation du bien-être et de la facilité à se procurer d'honnêtes moyens d'existence, la criminalité

a diminué plus encore que le paupérisme : de 34.030 sur une population de 26.487.026 en 1880, le nombre des crimes s'est réduit à 11.918 en 1895 sur une population de 39.124.496. Enfin, la consommation des articles de confort offre un témoignage irrécusable de l'aisance du grand nombre : celle des œufs par tête était au-dessous de 15 en 1866, elle s'élevait à 39 en 1895 ; celle du thé passait de 3 1/2 livres à 5 5/8 ; celle du sucre, de 41 1/4 livres à plus de 88. Augmentation de la population en nombre et plus encore en richesse et en bien-être, tel a été, en résumé, le résultat général de la politique du libre-échange en Angleterre. Mais cette politique a exercé encore, à d'autres égards, une influence non moins bienfaisante : en supprimant les impôts perçus sur la multitude des consommateurs au profit des propriétaires de terres, des entrepreneurs et des commanditaires de l'industrie, elle a élevé le pouvoir d'achat des salaires dont l'extension des débouchés intérieurs et extérieurs contribuait en même temps à exhausser le taux, et elle a rendu la grande majorité de la classe ouvrière réfractaire au socialisme. D'un autre côté, en exonérant les colonies du tribut qu'elles payaient à l'industrie privilégiée de la métropole, et en laissant à la plupart d'entre elles le droit de se gouverner, elle leur a enlevé tout sujet de plainte et tout motif de séparation. Tandis que les colonies espagnoles, Cuba et les Philippines, se soulèvent contre l'odieux régime de monopole dont elles sont victimes, les colonies anglaises ne demandent qu'à resserrer les liens qui les unissent à la métropole, et elles accueillent avec faveur les projets d'une fédération britannique. Enfin, la politique du *free trade*, en obligeant les industriels à affronter sans protection aucune la concurrence étrangère sur les marchés de la métropole et de ses colonies, en ne réservant à la routine aucun refuge privilégié, les a rendus plus capables de lutter chez eux comme sur le vaste marché du monde. N'ayant pas à subir les charges inhérentes à la protection, ils peuvent réduire au minimum leurs frais de production, et se protéger par le bon marché plus efficacement et sûrement que par la douane. Dans les colonies, par exemple, les importations de la métropole ont pris un essor extraordinaire en dépit ou, pour mieux dire, à cause de la concurrence étrangère : de 18.636.000 livres sterling en 1854, elles se sont élevées à 59.942.000 livres sterling en 1895.

L'exemple de l'Angleterre a été suivi, d'abord, dans la plupart des pays du continent, et la politique du *free trade*, introduite, quoique avec de fortes atténuations, par le procédé boiteux des traités de commerce, y a provoqué, notamment en Allemagne, en France et en Belgique, toute une efflorescence de progrès indus-

triels et agricoles. Mais les classes qui percevaient les tributs de la protection n'avaient point désarmé, et elles ont usé de leur influence pour les faire rétablir. En 1879, M. de Bismarck donnait le signal de la réaction protectionniste, et depuis cette époque, le protectionnisme et le militarisme se sont unis pour aggraver les charges des populations et ralentir l'essor des industries qui les font vivre. En France, la décadence n'est que trop manifeste, ainsi que l'attestent les relevés du commerce extérieur et l'arrêt de la progression des recettes du Trésor. En Allemagne, où le tarif est demeuré relativement modéré, le mouvement ne s'est pas encore ralenti, mais les mesures qui ont été prises cette année contre la spéculation et qui viennent de provoquer la fermeture des bourses de commerce ne manqueront point de produire leurs effets naturels, et de rassurer les industriels anglais et autres que les protectionnistes s'évertuent à menacer de la concurrence allemande.

Nous n'avons à signaler dans le courant de l'année qu'un petit nombre de faits économiques : en France, l'exhaussement des droits sur les raisins secs en vue de protéger les raisins frais, l'extension du système colonial à Madagascar, et le traité avec l'Italie, qui permettra d'appliquer ce système à la Tunisie, le relèvement des droits sur les sucres, destiné à fournir un supplément de recettes, qui sera employé à élever le taux des primes d'exportation, à abaisser par conséquent le prix du sucre en Angleterre et à l'augmenter en France. Seule une convention conclue avec la Suisse a fait une brèche à la muraille chinoise que la politique protectionniste a remise à neuf, encore n'est-il pas certain que cette brèche ne sera pas comblée par une augmentation des droits sur les soieries. Dans les autres pays du continent comme en France, les classes supérieures demandent au gouvernement de les protéger aux dépens des classes inférieures, tandis que celles-ci de leur côté aspirent à s'emparer de la machine à faire les lois pour dépouiller les classes supérieures. Les unes sont protectionnistes, les autres socialistes, mais ces deux vocables ont, en dernière analyse, la même signification : ils signifient « amateurs du bien d'autrui ».

Aux États-Unis, l'élection présidentielle a mis aux prises les bimétallistes et les protectionnistes qui font ailleurs campagne ensemble. Les protectionnistes l'ont emporté, et ils se préparent en ce moment à user et à abuser de leur victoire.

L'année a donc été mauvaise pour les amis de la liberté économique. Elle l'a été cruellement pour les économistes et pour ce journal, à qui elle a enlevé cet esprit éminent et charmant, dont le nom est inséparable de l'histoire de la science : Léon Say.

G. DE M.

LE MARCHÉ FINANCIER EN 1896

L'année 1896 avait reçu en héritage des charges assez lourdes, aussi bien au point de vue politique que financier ; les sujets de préoccupation ne manquaient pas : depuis le Transvaal jusqu'à Cuba, jusqu'à Constantinople, jusqu'au Venezuela, jusqu'en Abyssinie, d'une part, et de l'autre les difficultés monétaires des États-Unis, les pertes subies pendant l'automne 1895 lors de l'effondrement de la spéculation en valeurs turques, et sud africaines.

Une plus grande activité industrielle dans quelques grands pays, une expansion du commerce d'exportation, une amélioration des prix de quelques articles importants avaient été constatées dans la seconde moitié de l'année 1895, et le commerce et l'industrie n'avaient pas été touchés par les deux ou trois catastrophes successives qui avaient ébranlé les bourses.

Au point de vue international, la paix n'avait pas été troublée ; en Extrême-Orient, les trois grandes puissances continentales avaient sauvé la Chine et ramené à des proportions raisonnables les ambitions du Japon. De même en Turquie, l'action de l'Europe s'était exercée dans le sens de l'apaisement, de la conservation. L'Angleterre seule avait réussi à se rendre impopulaire plus par la faute de ses journaux que par celle de ses hommes d'État responsables : le coup de main de M. Jameson, dans les premiers jours de 1896, avait augmenté encore les suspicions générales, de même que dans le courant de l'année, la question égyptienne devait amener des froissements, des protestations et enfin l'arrêt des tribunaux obligeant à restituer les 12.500.000 fr. prélevés sur les fonds de réserve et dépensés pour l'expédition de Dongola.

En 1896, la paix a été maintenue ; l'accord des grandes puissances pour en conserver le bienfait au monde s'est manifesté à plusieurs reprises d'une façon évidente ; l'amitié de la France et de la Russie, qui a reçu au mois d'octobre une consé-

cration solennelle par le séjour de l'empereur Nicolas II en France, repose sur des vues pacifiques. L'influence s'en est fait sentir fort heureusement en Orient, où il s'agit à la fois de maintenir l'intégrité de la Turquie et d'assurer aux populations sujettes de la Porte des réformes, la sécurité de la vie et de la propriété. La diplomatie n'a pas une tâche facile ; les agissements des comités révolutionnaires arméniens qui répondaient aux massacres commis sur leurs compatriotes et qui en provoquaient d'autres pouvaient pousser au désespoir ceux qui cherchent une solution différente. Les Crétois ont été dotés d'une autonomie qui devrait les satisfaire. A côté de la Turquie, l'Espagne a été une source de préoccupation : l'insurrection de Cuba, qui avait commencé en 1895, s'est prolongée toute l'année suivante et il s'y est ajouté celle des Philippines. L'Espagne lutte pour la conservation de son empire colonial, au prix de sacrifices inouïs, qui épuisent ses finances. L'Italie, après un désastre en Abyssinie, a eu la bonne fortune d'être débarrassée du néfaste ministère de M. Crispi qui avait tout faussé, tout compromis; une paix honorable a été signée avec Ménélik en même temps que, grâce à l'arrivée au pouvoir d'hommes modérés, de meilleures relations s'établissaient avec la France.

Nous n'insisterons pas davantage sur la politique extérieure qui, à plus d'une reprise, est venue peser sur le cours des fonds publics et des valeurs; il y a eu des moments où la bourse était comme l'humble servante de la politique internationale.

Il est des traits communs à quelques-uns des grands marchés financiers, et ils méritent d'être relevés. Le commerce et l'industrie n'ont pas eu en général à se plaindre de l'année 1896 : la métallurgie notamment a obtenu des prix plus élevés et plus rémunérateurs. Quelques branches cependant ont été moins favorisées, particulièrement la soie. Les statistiques du commerce extérieur montrent que le progrès constaté en 1895 a continué, de même les recettes des chemins de fer sont en progrès. Les États-Unis, qui ont pratiqué une absurde politique monétaire, ont traversé des années critiques et infligé au reste du monde le contre-coup des anxiétés que l'agitation popocratique de M. Bryan et de ses partisans a accentuées.

Mais parmi les traits communs à plusieurs pays, il en est qu'on doit profondément déplorer ; si le progrès du socialisme révolutionnaire semble ralenti en France, où les politiciens qui exploitent l'ignorance et les passions de l'ouvrier ont subi des échecs depuis quelque temps, l'atmosphère ambiante est toujours impré-

gnée de socialisme. Nous avons à nous occuper ici du mouvement financier de l'année écoulée, et nous devons reconnaître à regret que le capital mobilier, que le marché des capitaux, que le commerce des capitaux, des valeurs mobilières sont exposés à des attaques que dictent soit des considérations fiscales, soit des sentiments de jalousie, des haines aveugles. Un exemple de législation mal inspirée, c'est bien la réglementation nouvelle de la bourse en Allemagne. La portion militante et agressive du Reichstag qui considère avec suspicion et méfiance toutes les manifestations de l'activité économique et qui veut réglementer à outrance les opérations de bourse, les émissions, les marchés à terme, a adopté avec joie le projet de loi sorti des travaux de la commission d'enquête, — projet de loi passablement rigoureux et sévère, avec le commissaire gouvernemental, le registre de ceux qui font des affaires à terme, les prescriptions en matière d'émission.

Les agrariens ont brisé eux-mêmes un des rouages les plus utiles du commerce, les marchés à terme, et ils ne tarderont pas à s'apercevoir des inconvénients qui en résulteront pour l'agriculture. De même la perspective de la suppression de ce genre d'opérations pour les valeurs industrielles a contribué à rendre plus aigu le renchérissement des capitaux en Allemagne, en automne 1896, le public s'habituant à faire au comptant avec de l'argent obtenu à crédit les spéculations qu'il entreprenait autrefois à terme.

En France, le capital mobilier, les fonds d'États et les diverses valeurs qui constituent le portefeuille de l'homme riche ou le placement des petites gens, sont exposés également à des attaques, à des menaces incessantes. On semble oublier à plaisir les leçons du passé, que l'expérience acquise devrait cependant faire respecter : il y a une certaine solidarité entre les diverses formes du capital, et la répercussion de lois restrictives de la liberté commerciale, de lois fiscales dont les auteurs n'ont pas embrassé toutes les conséquences indirectes, est funeste au développement de la nation.

On a bien raison d'opposer à cette politique le souvenir de celle des grands ministres des Finances, et la perte de M. Léon Say apparaît à ses amis plus irréparable que jamais. « Toute la politique financière de M. Léon Say procède d'une idée parfaitement définie dont la valeur ne saurait être méconnue : une circulation active et bien réglée est l'un des facteurs essentiels de la

richesse publique [1] ». Or bien des mesures votées ou proposées tendent à entraver cette circulation active et bien réglée des produits, des marchandises, des valeurs sous toutes leurs formes. Projets d'impôts de diverses natures, organisation défectueuse du marché de Paris, que des compétitions intestines affaiblissent encore, tout cela n'est pas de nature à faciliter l'essor. Il ne faut pas se laisser guider uniquement par le cours élevé des fonds publics, mais tenir compte aussi de l'état d'esprit des capitalistes et des rentiers qui se lassent à la fin d'être attaqués et rarement défendus, de l'absence d'entreprises industrielles et commerciales nouvelles : l'incertitude dans laquelle on a laissé trop longtemps le monde des affaires sur des questions vitales, comme le renouvellement du privilège de la Banque de France, les grèves, l'agitation socialiste, tout cela crée une atmosphère ambiante peu favorable. L'étude du rendement des impôts qui frappent les transactions et le revenu des valeurs mobilières est instructive [2]. En 1890, on élève l'impôt sur les valeurs mobilières de 3 à à 4 p. 100; en 1893, on introduit l'impôt sur les opérations de bourse ; en 1895, on élève à 2 p. 100 l'impôt du timbre sur les valeurs étrangères non abonnées et à 0,50 celui sur les fonds d'État. En 1896, on propose d'imposer la rente et d'élever à 4,50 l'impôt sur le revenu des valeurs mobilières. Le ministère renonce à l'impôt, sur la rente; pour remplacer le produit de celui-ci, il propose diverses taxes frappant les transmissions de valeurs au porteur et nominatives et doublant l'impôt sur les affaires de bourse sauf pour la rente. L'impôt sur les affaires de bourse a été une grosse déception cette année ; il a donné 4 millions pour les dix premiers mois, c'est-à-dire la moitié de ce qu'on en attendait. M. Doumer avait fait réduire des trois quarts le taux dont étaient frappées les affaires en rentes ; le marché de celles-ci avait perdu toute élasticité comme l'on sait. En proposant les nouvelles taxes sur les valeurs mobilières (M. Théry calcule qu'elles représentent 0,90 p. 100), M. Cochery a déclaré que le relèvement des taxes était parfaitement justifié si l'on comparait l'écart considérable qui sépare les droits de transmission et de transfert applicables aux valeurs mobilières, des droits de mutation qui frappent la terre. Il faut mettre en regard de cette assertion les

---

[1] Voir l'étude publiée dans les *Annales de l'Ecole des sciences politiques.*

[2] Pendant l'année 1896, il y a une diminution sur les produits des taxes frappant le mouvement même des affaires.

calculs de M. Manchez dans le *Temps*. Prenant huit grandes compagnies par actions, celui-ci démontre que les titres supportent des taxes de 24 à 77 p. 100 de leur revenu.

En 1888, l'impôt sur les valeurs mobilières au taux de 3 p. 100 produisit 50.424.000 francs, ce qui correspond au chiffre de 67.222.000 au taux de 4 p. 100. Or le rendement de 1895 n'est guère que de 66 millions. Pour 1896, il y a une moins-value de près de 4 millions pour les dix premiers mois. Le rapport général de M. Krantz sur le budget de 1897 contient des indications et des réflexions qu'il faut méditer. Il montre en outre que les affaires nouvelles sont de plus en plus rares, et il se demande si les pouvoirs publics ont un soin suffisant de ménager le développement régulier de toutes les activités [1].

Les premiers mois de 1896 ont été marqués par l'absence d'ampleur dans les affaires, par l'existence d'un découvert, mais aussi par le maintien artificiel de positions à la hausse, de spéculateurs dont les engagements survivaient à la crise de l'automne de 1895. Le public s'était retiré de la Bourse et laissait davantage le champ libre aux professionnels. L'attention se portait déjà vers les valeurs de cuivre qui ont eu une année très brillante.

La rente française, les fonds italiens, espagnols, turcs subissaient des oscillations pour des raisons qui leur étaient particulières. Le mois de juin arrive et voit se continuer une appréciation plus optimiste qui se maintient jusqu'au mois d'août, bien que les affaires d'Orient, Cuba, les projets fiscaux, l'agitation électorale aux États-Unis donnent lieu à des préoccupations très vives par moments. A la fin de juillet il y a eu une alerte assez chaude, dont on se remet, mais qu'interrompt, au mois de septembre, le renchérissement des capitaux en Europe ; le drainage d'or vers les États-Unis prend de grandes proportions et oblige les banques d'émission à défendre leur encaisse. L'automne est mauvais, jusqu'au moment de l'élection du président Mac Kinley ; on déblaye les positions qui restaient en suspens depuis un an. Le dégoût des mines d'or s'est emparé du public et il y a une véritable concurrence entre les vendeurs pour se défaire de ce dont ils s'étaient engoués en 1894 et en 1895.

---

[1] En Allemagne, l'impôt sur les transactions en 1896-97 donne pour le premier semestre une moins-value de 3 millions 1/2 en comparaison des recettes de 1895-96, et une moins-value de 2.100.000 marks sur les évaluations. C'est la conséquence de la législation restrictive et coercitive.

Si nous prenons les rentes françaises, nous voyons qu'elles ont eu une année relativement agitée; elles ont été ballottées entre deux écueils : d'une part le projet d'impôt général sur le revenu, qui faisait la partie principale du programme du cabinet Bourgeois, et de l'autre l'impôt sur la rente proposé par M. Cochery, lorsque celui-ci eut remplacé M. Doumer, et cherché à substituer l'impôt sur les revenus par cédules à l'impôt global sur le revenu.

Dès le mois de janvier, à la suite du discours de M. Doumer à Nice, les rentes eurent une attitude plus hésitante, et il se créa, de nouveau, du découvert. Le cabinet Bourgeois n'était pas très sympathique au monde des affaires qui reprochait au projet de réforme fiscale son caractère inquisitorial et vexatoire. L'organisation de commissions communales et d'arrondissement, dans un pays où les passions politiques sont aussi vives, ne présentait aucune garantie pour le contribuable. La rente se raffermit, mais le comptant reste toujours en arrière. La commission du budget réunie au mois de février ne comptait que quatre membres favorables à l'impôt sur le revenu : elle résolut de consulter les groupements commerciaux et industriels du pays. La grande majorité d'entre eux se montra hostile à la réforme. On sait que M. Delombre fit un rapport remarquable, dans lequel il démontrait les inconvénients du nouvel impôt. Après une longue et brillante discussion le gouvernement s'efforça de trouver un moyen de tourner la défaite, et il parvint, par un véritable artifice, à se sauver à l'aide d'une majorité de neuf voix, votant un ordre du jour qui ne résolvait pas la question de l'impôt général sur le revenu. Le Sénat, qui était hostile aux projets financiers du gouvernement, se trouva en conflit avec le cabinet sur diverses questions, et dans ces conflits la Haute Assemblée fit preuve de patriotisme et de sagesse.

Le marché de la rente ne resta pas insensible à ce qui se disait et à ce qui se faisait. On peut attribuer une bonne part de la réserve sur laquelle il se tint, à ses préoccupations. Les intérêts généraux du pays sont intimement liés au système fiscal, et l'on put remarquer une tendance des capitaux français à l'émigration au dehors. Au mois d'avril, le 3 p. 100 monte ou baisse, suivant que l'on considère la chute du ministère comme plus ou moins probable. Quand on sut que le ministère restait malgré le vote du Sénat, le 3 p. 100 baissa de 35 centimes. A la fin d'août le ministère Bourgeois se retira et il fit place, comme on sait, à un cabinet modéré homogène présidé par M. Méline. Le 3 p. 100 est compensé

au commencement de mai 1 fr. 45 plus haut qu'en avril. La rente française est aux environs de 103. Elle profite, dans une certaine mesure, du mystère qui entoure les plans ministériels. On remarque la lenteur des délibérations du cabinet, qui profite des vacances parlementaires pour élaborer son projet de budget pour 1897.

Du 9 au 25 mai, devant les bruits concernant les projets fiscaux du cabinet, la rente française baisse de 1 fr. 50. Une fois que l'on a su que le ministère proposerait de frapper les coupons de la rente de 4 fr. 50, les cours ont remonté de 0 fr. 75. Etait-ce à dire que l'impôt fût devenu populaire parmi les rentiers, ou même qu'on s'y fût résigné ? Non ! Mais il a fallu tenir compte de ce qu'on appelle le fait accompli, qui a été escompté à l'avance et qui a produit l'effet contraire de celui qu'attendrait une personne ignorante de la Bourse.

Il s'est produit des rachats, peut-être des interventions bénévoles ; nous n'avons pas à insister ici sur les arguments qui sont bien connus. Les adversaires de l'impôt sur la rente ont fait valoir la nécessité d'observer le contrat intervenu entre l'Etat et ses créanciers, le danger de violer ce qu'on a appelé la virginité fiscale de la France, l'inconvénient qu'il y aurait à sacrifier le bénéfice de conversions futures à la rentrée actuelle d'une trentaine de millions. A cela on répondait qu'il fallait tenir compte du côté sentimental, qu'on ne saurait concevoir un impôt général sur le revenu dont les fonds publics français seraient exempts et que la cote de la rente ne se ressentirait pas longtemps du sacrifice demandé aux rentiers. La polémique et la discussion furent très vives. Il y eut l'opinion de ceux qui crurent au rejet du projet Cochery, et cela explique la fermeté de la rente ; il y eut les résignés qui voyaient les choses au point de vue pratique, et qui se figurèrent que cette concession satisferait les revendications des réformateurs démocratiques. Ceux-ci se montraient surtout émus du relèvement de l'impôt à 4 fr. 50, et il y eut enfin les partisans théoriques de l'impôt sur la rente, et parmi les néophytes, on vit employer les pires arguments et remplacer le raisonnement par des injures. Le commentaire de M. Jaurès dans le *Matin* ne put que confirmer les adversaires dans leur résistance : « En frappant « la rente malgré l'engagement de l'État, le ministère proclame « que la nation souveraine a le droit de reviser les contrats de « propriété, quand ils ne sont plus conformes à l'idée de justice et « à l'intérêt public. C'est une singulière bonne fortune pour nous

« que ce premier exemple d'expropriation soit donné à la France « par un ministre modéré [1]. »

L'émotion résultant du projet de taxation proposé par le Gouvernement fut plus grande que ne le laissent soupçonner les cours de la Bourse. Comme nous lavons déjà dit plus haut, ce n'était pas seulement l'impôt sur la rente qui troublait et inquiétait les gens, c'était le fait qu'en quelques années l'impôt sur les valeurs mobilières eût été porté de 3 à 4 p. 100 : il y eut un déclassement de la rente, comme c'est souvent le cas lorsque la réduction du taux de l'intérêt entraîne les rentiers vers les emplois plus rémunérateurs que les fonds nationaux. « Quelle que soit la raison, écrivait un de nos confrères, mauvaise humeur, mécontentement, désaffection, inquiétudes pour l'avenir ou supputation d'un revenu réduit à 2,86 p. 100, nombre de gens cherchent ailleurs le revenu intégral sur lequel ils croyaient pouvoir à jamais compter. Les uns, chez lesquels le sentiment de sécurité domine en même temps que l'éloignement pour les valeurs étrangères, se portent sur les obligations à lots des villes, les actions des grandes Compagnies dont le dividende (impôt de 4 1/2 p. 100 déduit) donne encore un peu plus de 3 p. 100. D'autres moins timides et d'esprit plus large se portent au dehors. » La rente française, qui valait 101,50 le 2 janvier, 103 le 1er mai, tombe en juillet à 100,50, et cela à un moment où les consolidés anglais s'approchent des cours de 114.

Le mouvement d'opinion se prononça contre l'impôt sur la rente, comme il s'était prononcé contre l'impôt général sur le revenu. Aussi, très sagement, M. Méline put-il déclarer dans le discours qu'il prononça comme président du Conseil général des Vosges, qu'il ne ferait pas de l'impôt sur la rente une question de cabinet,

---

[1] Au 1er janvier 1896, le montant des rentes s'élevait à 812.604.069 francs répartis en 5.096.811 inscriptions. La moyenne de chacune est de 159 francs de rente, soit un capital de 5.500 francs ; sur l'ensemble des inscriptions 3 1/2 et 3 p. 100 on compte plus de 80 p. 100 de titres ne dépassant pas 50 francs de rente. Le nombre des porteurs qui était de 144.000 en 1824 est aujourd'hui, au minimum, de 2 millions. Sur les 456 millions de rente 3 p. 100 plus de 75 p. 100 sont au nominatif ; sur les 178 millions d'amortis, plus de 89 p. 100 sont au nominatif.

M. Neymarck a rappelé que dans la commission extraparlementaire M. Delaunay-Belleville, président de la Chambre de commerce, a fait ressortir les dangers de voir mettre un impôt par l'État sur le prix que celui-ci a donné de l'argent qu'il a emprunté.

et qu'il ne voulait pas diviser sa majorité sur ce point. Il était d'autant plus libre de le faire, que l'impôt sur la rente n'était pas un article de son programme comme l'impôt sur le revenu l'était pour le cabinet précédent. Cette déclaration faite au mois d'août trouvait un marché très chargé, à en juger par le report qui, à certains moments dépassa le revenu. On a estimé entre 3 et 400 millions la quantité des rentes (en capital) qui s'étaient déclassées et qui étaient en report. Au début du mois d'octobre, le report se serre de nouveau, la rente fléchit, et cette faiblesse coïncidant avec la visite de l'empereur de Russie à Paris, sert de prétexte à des attaques contre la coulisse. Le mois d'octobre, qui avait acquis en 1895 une réputation néfaste, par le dégonflement des valeurs sud-africaines et la débâcle des valeurs turques, donne en 1896 un spectacle mélancolique; c'est comme une sorte de bout de l'an que l'on célèbre par des exécutions. La rente tombe à 101.37; elle est toutefois de 1 franc plus haut qu'elle n'était en 1895. Au mois de novembre, une partie des conditions défavorables qui pesaient sur le marché disparaît. La défaite éclatante de la démagogie silvériste et révolutionnaire, en la personne de M. Bryan, les déclarations nettes de M. Hanotaux relativement à l'attitude des grandes puissances, le dépôt du projet de loi sur le renouvellement du privilège de la Banque ramènent la confiance et viennent s'ajouter à l'impression favorable produite par l'abandon officiel du projet de frapper la rente. Celle-ci monte à près de 103 francs. La rente française n'a pas eu en 1896 l'appui des achats des Caisses d'épargne; tout au contraire la loi de juillet 1895 a produit son effet en ce sens que les retraits ont dépassé d'une centaine de millions de francs les versements.

Tandis que la rente française se maintenait assez péniblement à quelques points au-dessus du pair et que le 3 p. 100 allemand fléchissait à 98, par suite du renchérissement des capitaux en automne, les consolidés anglais ont atteint le cours de 114 pour un 2 3/4 qui, dans sept ans, sera de 2 1/2, qui, déjà, ne rapporte plus que 2 1/4. Le jeu de l'amortissement, les achats des Caisses d'épargne, la nécessité de placer temporairement ses réserves en un fonds de premier ordre, restreignent de plus en plus la quantité disponible. En 1895, sur 660 millions de livres sterling de la dette anglaise, 215 millions ou 33 p. 100 étaient détenus par les caisses publiques contre 178 millions ou 24 p. 100 en 1886. Sur ces 215 millions de livres, 137 millions étaient la propriété des Caisses d'épargne contre 83 millions il y a dix ans. Dans les mains des particuliers il y avait 566 millions en 1886, 445 mil-

lions en 1895. De 1886 à 1896, la dette publique anglaise a diminué de 85 millions de livres, le montant dans les mains des particuliers de 122 millions. Cette hausse continue des fonds d'État anglais a préoccupé l'opinion publique, et pendant un temps le Gouvernement anglais s'est abstenu d'en acheter; en effet, la hausse des consolidés n'était pas tout bénéfice pour le Trésor. Loin de là, c'était une source d'embarras et de soucis, au point de vue de l'intérêt à allouer aux déposants et des pertes auxquelles l'État pourrait se trouver entraîné, le jour où il lui faudrait vendre des consolidés. En même temps que les consolidés, les autres valeurs dorées sur tranche en Angleterre ont suivi ce mouvement de hausse et en deux ou trois ans elles ont progressé de 10 à 15 p. 100; mais une partie du cours élevé de ces valeurs était due à la facilité avec laquelle le public put obtenir des avances; c'est une grande tentation d'emprunter à 2, pour acheter des valeurs qui rapportent 3 et davantage. Durant la période si longue où l'escompte officiel semblait figé à 2 p. 100, on a pu se procurer de l'argent à Londres, sur nantissement de consolidés, d'actions de chemins de fer à 1 p. 100 l'an avec une marge très peu considérable. La hausse de l'escompte a été désastreuse pour nombre de spéculations fondées sur le bon marché de l'argent; il y a eu des ventes et des réalisations, et après avoir dépassé 114 dans les premiers mois de l'année, les consolidés anglais sont retombés à 109.

Si nous passons en revue le compartiment des fonds d'État étrangers, nous voyons qu'il convient de mettre, d'un côté, ceux des grands États solvables comme l'Égypte, la Russie, l'Autriche-Hongrie, que la spéculation néglige, et de l'autre une double catégorie comprenant d'abord les fonds italiens, espagnols, turcs et brésiliens, qui ont à subir les conséquences de la situation particulière à chaque pays, et puis ensuite ceux des États qui ont manqué à leurs engagements, comme la Grèce, le Portugal, la Serbie, la République Argentine.

La politique a, de nouveau, attiré l'attention sur les finances de l'Égypte. M Berthelot, dans une déclaration qu'il a faite à la Chambre relativement au désir de l'Angleterre de faire payer par l'Egypte les frais d'une expédition contre les derviches, a rappelé que près des trois quarts de la dette égyptienne étaient en France. On sait que l'Angleterre a repris Dongola, mais le gouvernement égyptien a été condamné à rembourser les 500.000 livres prélevées sur la réserve de la dette. De 1883 à 1886, le budget égyptien a eu des déficits dont le total s'est chiffré par 2.761.000 livres, de 1887 à 1895 : 5.774.000 livres d'excédents.

Durant cette période on a dégrevé 1.100.000 livres d'impôts directs, réduit l'impôt sur le sel. Les recettes ont augmenté cependant de 1.633.000 livres. La dette publique au 1er janvier 1896 est de 104 millions, en augmentation de 10 millions sur 1885. Cette augmentation a été due au paiement des indemnités du bombardement d'Alexandrie (8.500.000 livres), pour les travaux publics (2 millions), pour la capitalisation des pensions (3 millions), soit ensemble plus de 15 millions. Mais on a amorti 5.325.000 livres dans le même temps. Le service de la dette, qui exigeait 4.089 060 livres en 1884, en demande 3.961.000 en 1895. Le budget pour 1897 a été élaboré d'après les principes nouveaux. Au lieu de faire figurer comme excédents de recettes la différence entre les recettes et les dépenses, le conseiller financier du khédive porte aux charges budgétaires les sommes attribuées au fonds général de réserve et au fonds représentant l'économie des conversions. A l'avenir, l'excédent sera seulement le montant qui est à la disposition absolue du gouvernement égyptien. Les fluctuations des fonds égyptiens n'ont pas été très étendues ; tandis que l'unifiée terminait l'année 1895 à 103 1/2, elle ne s'est guère élevée au-dessus de 106 en 1896 et le 8 décembre le cours côté était de 104 1/4. Deux emprunts sont gagés sur le tribut que l'Égypte doit à la Porte, mais qui est remis directement à la Banque d'Angleterre. Ces deux emprunts sont inscrits parmi les fonds ottomans et cette simple question d'étiquette leur a valu une dépréciation assez considérable.

Les fonds russes ont continué à avoir la faveur du public; les progrès économiques de la Russie sont considérables, l'essor industriel y est énorme, favorisé par la construction du chemin de fer de la Sibérie. Grâce à la consolidation du crédit public, grâce à une série d'excédents budgétaires, grâce surtout à une politique pacifique, la Russie peut songer à donner une base métallique à la monnaie. Elle a émis par l'intermédiaire de la maison Rothschild un emprunt de 400 millions de francs en 3 p. 100 or, dont le produit était destiné à renforcer les ressources métalliques du pays, en vue de la reprise des paiements en espèces. Le 22 août 1896, le *Messager officiel* russe a publié l'ordonnance fixant le cours des impériales et des demi-impériales à 15 roubles et à 7 roubles 50 jusqu'au 1er janvier 1898. Cette ordonnance résout, en réalité, la question de la réforme monétaire en l'introduisant de fait dans le pays.

La stabilité du change est d'une importance capitale pour la Russie. Un des avantages indirects les plus sérieux, c'est de per-

mettre en toute sécurité le placement temporaire de capitaux en Russie.

Il est entré de l'or par les voies naturelles du commerce pour payer les achats de céréales et il a été attiré également par le taux élevé de l'escompte à Saint-Pétersbourg. Les banques particulières règlent entre elles le solde de leurs comptes en or et emploient également le métal pour une partie de leurs paiements au public. De 1888 à 1895, la production des mines d'or russes a été de plus de 240 millions de roubles or. Depuis 1881, la Russie n'a pas abusé de la circulation fiduciaire, qui était de 1.133 millions en 1881, de 1.121 millions en 1896. Dans la même période, le fonds d'échange a progressé de 171 millions à 500 millions de roubles or, sans compter les sommes considérables que le Trésor et la Banque possèdent en dehors de ce fonds d'échange. Nous aurons sans doute l'occasion d'exposer, en détail, à nos lecteurs, la réforme monétaire projetée par la Russie, et qui est en discussion devant le Conseil de l'Empire. Les fonds russes n'ont pas fait l'objet de spéculations durant l'année, et si l'on compare les cours du 9 décembre 1895 avec ceux du 8 décembre 1896, on trouve que le 4 p. 100 or 1889 vaut 105 contre 100,75, le 3 p. 100 est à 94 contre 88,80, le 4 p. 100 intérieur à 67,15 contre 66,50.

Les agitations et les oscillations violentes n'ont pas manqué à la rente italienne qui avait terminé l'année 1895 aux environs de 88. Les revers des armées italiennes en Afrique ont valu à la rente italienne de tomber au-dessous de 75 pour remonter brusquement, par suite de rachats du découvert, aux environs de 82; en une quinzaine la rente italienne recula de 6 points. La disparition de M. Crispi, qui, par sa mégalomanie, avait ruiné les finances de son pays, a été saluée avec un soupir de soulagement. Les détenteurs de titres italiens n'oublient pas que MM. Crispi et Sonnino ont imposé de 20 p. 100 le coupon. L'héritage dont le nouveau ministre se chargea courageusement n'était pas brillant. Loin de là; et, en d'autres circonstances il n'aurait fallu l'accepter que sous bénéfice d'inventaire. Mais une attitude plus sage du gouvernement italien, l'abandon d'une politique d'extension coloniale ont été favorables à l'Italie, dont à la fin de l'automne, la rente valut de nouveau 88. La conclusion de la paix avec l'Abyssinie a provoqué des rachats du découvert et même quelques achats de placements, si bien que l'on s'est rapproché du cours de 94. Le change italien s'est amélioré; l'exposé financier de M. Luzzatti, bien que peut-être un peu optimiste, promet cependant des réformes, notamment sur la circulation fiduciaire, et il

serait à souhaiter que les circonstances permissent la réalisation des projets d'un ministre aussi bien intentionné.

Le crédit de l'Espagne a souffert, naturellement, de la longueur d'une lutte poursuivie au delà des mers à Cuba et aux Philippines. La guerre de Cuba est des plus coûteuses. L'Extérieure, qui avait commencé l'année au-dessus de 66, est tombée en novembre 10 points plus bas, pour se relever ensuite au-dessus de 61. Chargé d'une dette flottante considérable, on a senti la nécessité de contracter un grand emprunt de consolidation. A la suite de péripéties connues, le marché de Paris, qui fut le grand débouché pour les valeurs de chemins de fer espagnols, s'est trouvé fermé aux nouvelles opérations du gouvernement. Les Compagnies, qui avaient eu à souffrir de la baisse du change, ont demandé des compensations à l'État sous forme de prolongation de concessions, ce qui permettait d'allonger la période d'amortissement des obligations.

Les négociations poursuivies entre l'État et les Compagnies furent difficiles, elles n'aboutirent que sous le coup de la nécessité ; et encore, par une maladresse véritable, les fit-on dépendre du concours effectif que les Compagnies devaient prêter pour le placement d'une partie de l'emprunt à l'étranger. Le capital à emprunter fut fixé à un milliard effectif dont 300 millions en or à l'étranger. Les négociations engagées avec les banquiers à Paris échouèrent, le gage sur lequel on voulait emprunter était cependant de premier ordre : le produit des tabacs, qui dépasse 95 millions par an. La crise de l'automne 1896 empêcha l'émission à Londres de l'emprunt gagé sur les mines de mercure d'Almaden. Dans ces conditions, le gouvernement se tourna vers le marché intérieur pour y placer des obligations à amortissement rapide gagées sur les douanes (400 millions 5 p. 100 à 93). L'emprunt fut couvert une fois et demie et le nom des souscripteurs publié dans les journaux. Si difficile que soit la situation de l'Espagne, il ne faut pas oublier que si la dette consolidée atteint près de 6 milliards, près de 5 se trouvent à l'intérieur du pays. L'Espagne a racheté énormément de rente extérieure depuis quelques années, et cela explique le fléchissement du change. Malheureusement la circulation fiduciaire est considérable : elle dépasse 1.066 millions.

Si l'on a publié dans les journaux, le nom des souscripteurs de l'emprunt espagnol, le sultan a fait distribuer des médailles nominatives à ceux de ses sujets qui ont contribué à un emprunt volontaire. Tandis que les revenus concédés aux créanciers euro-

péens rentrent relativement bien, malgré les troubles, et que la moins-value ne dépasse pas, pour 1895-96, 46 mille livres, le gouvernement ottoman est à bout de ressources. Il arrivait dans les années précédentes à se tirer d'affaire grâce à l'engouement des marchés occidentaux qui avaient fini par considérer les valeurs turques comme des valeurs de placement, en oubliant le côté aléatoire. Une série de conversions qui donnèrent de bons bénéfices aux banquiers et aux intermédiaires et qui laissèrent un peu d'argent à la Porte furent faites. On négocia des emprunts comme celui des douanes qui représentaient d'anciennes avances. Cela a marché ainsi tant que cela était possible ; puis, à partir de l'année dernière, la Turquie s'est trouvée privée de ces ressources. La Banque ottomane elle-même est affaiblie par la crise de Constantinople, crise dont elle est, en partie, responsable elle-même.

Elle ne peut plus faire les avances qu'elle accordait si libéralement jadis. Il faut de l'argent pour la Turquie, ne serait-ce que pour payer les indemnités dues aux Européens pour les pertes subies pendant les troubles.

On doit constater malheureusement que les capitalistes français sont détenteurs de sommes très considérables de fonds et de valeurs turcs. D'après un tableau publié sous l'inspiration de sir Edgard Vincent, la France détiendrait pour 53 millions de livres de valeurs ottomanes, soit 67 p. 100 du total, l'Angleterre seulement pour 9 millions ou 12 p. 100, l'Allemagne pour 13 millions ou 17 p. 100, l'Autriche pour 3 millions ou 4 p. 100. Les recettes totales de l'exercice 1895-96 ont été de 2.500.000 livres. (Il s'agit du budget de la commission de la dette, soit 285.000 livres ou 11 p. 100 de plus que la moyenne décennale.)

Les branches qui ont le plus souffert sont le tabac, le timbre et la soie. On se plaint de ce que le gouvernement ottoman se montre indifférent et passif devant les propositions que lui fait le Conseil de la Dette en vue d'augmenter les recettes. Le point le plus faible, au point de vue des capitaux européens, ce sont les garanties de chemin de fer que la Porte a accordées avec une extrême libéralité et qui s'élèveront un jour, lorsque la ligne de Cassaba aura eté achevée, à 850.000 livres. Le *Times* a donné quelques détails intéressants sur cette question des chemins de fer que sir Vincent Caillard a d'ailleurs traitée avec indépendance dans son rapport annuel. Le chemin de fer d'Anatolie est au capital actions de 2.460.000 livres et de 6.400.000 livres en obligations 5 p. 100. Sur les 8.800.000 livres, probablement les trois quarts ont été placés dans le public, principalement en Alle-

magne. La garantie du gouvernement turc est de 417.000 livres. Or, pour quarante-deux semaines, les recettes de la ligne se sont élevées à 160.000 livres. On voit de quels sacrifices la construction des chemins de fer chargeait la Porte. Au 1er août 1896, la longueur des lignes turques était de 2.422 milles.

L'espace nous manque et nous ne pouvons qu'énumérer l'aggravation du change au Portugal, les persistances de la crise au Brésil, où l'agio dépasse 240 p. 100 (le réis dont le pair est de 27 pence est tombé au-dessous de 8 pence à Rio-de-Janeiro). La Grèce ne s'entend toujours pas avec ses créanciers et les propositions qu'elle leur transmet ne sont guère de nature à attirer à ce ays les sympathies.

Nous aurions eu encore à parler de la hausse de la roupie et de la détermination du gouvernement indien de persister dans la réforme inaugurée en 1893.

ARTHUR RAFFALOVICH.

ETUDE

SUR

LE COMMERCE INTERNATIONAL COMPARÉ[1]

I

LES DIFFICULTÉS DE CETTE ÉTUDE[2]

Je n'essaye point, comme l'a fait M. Michael G. Mulhall, dans sa *Balance sheet of the world* d'établir un bilan du commerce du monde. Je vais essayer plutôt de montrer combien toute étude du commerce extérieur des diverses nations est difficile et avec quelle prudence l'économiste doit se servir des chiffres authentiques et officiels que lui donnent la douane et les autres administrations. Je ne parlerai ici ni de la monnaie, ni du change, ni de la marine, ni des frais de transport, ni du commerce de transit. Cette étude ne s'applique qu'au commerce spécial des marchandises, c'est-à-dire pour l'importation, au commerce des objets

[1] Voir le *Journal des Economistes* du 15 nov. 1895 : *Les chiffres de douanes et la valeur du commerce en France* et du 15 août 1896 : *L'ironie des faits et le protectionnisme*, par Yves Guyot.

[2] Dans cette étude, je me suis servi des tableaux publiés par les Annales du commerce extérieur sur le commerce et la navigation des principaux pays étrangers. Le dernier fascicule paru, au mois de novembre, contient l'année 1895. J'ai complété ces documents par la série des *Annuaires de l'Économie et de la statistique*, de M. Maurice Block, publiés par la librairie Guillaumin, l'*Almanach Gotha*, les *Statistical abstracts for the foreign countries*, le *Stateman's year book*, le *Financial Reform almanack*, *the Economist*, l'*Économiste français*, le *Moniteur officiel du Commerce* et la *Revue du commerce extérieur*.

destinés à la consommation et pour l'exportation, au commerce des objets produits par chaque pays ou qui y ont été nationalisés.

Rien de plus difficile que de comparer des tableaux de douanes entre eux. Tous les États n'ont pas la même manière de classer les marchandises, à plus forte raison d'en évaluer la valeur. Les douanes connaissent tant bien que mal, la part de fraude déduite, la quantité et même la valeur des produits importés, mais quand ils ne sont pas frappés de droits de sortie ; — et sauf dans quelques pays barbares tous les droits de sortie ont été supprimés, — comment connaître la valeur des objets exportés ? En France, l'exportateur n'est limité dans les fantaisies de sa déclaration que par la crainte, pour son destinataire, de la douane du pays importateur : mais que lui importe, par exemple, quand il expédie en Angleterre des produits qui ne sont frappés d'aucun droit ? et il n'y a qu'une dizaine d'articles qui y soient inscrits au tarif de douanes : alcool, vin, café, thé, cacao, parfumerie, fruits secs ; mais les lainages, les soieries, le beurre, la viande, échappent à tout droit et, par conséquent, à toute vérification sérieuse.

Jamais un douanier français ne fera ouvrir à la sortie la malle d'un voyageur. Cependant une dame peut exporter des bijoux, des toilettes, des articles de Paris pour une grande valeur. D'après un relevé fait sur ses livres, un des grands magasins de Paris, vend 30 millions pour l'exportation; mais 6 seulement sont expédiés à l'étranger. Le reste est livré à des clients qui viennent acheter en personne, et en prennent possession à Paris. Les dames portent même quelque peu les objets de toilette de manière à les faire échapper, non pas seulement aux investigations de la douane française qui ne s'en préoccupe pas, mais à les dérober à la fiscalité de la douane du pays de destination.

Il y a donc toute une part des marchandises exportées qui n'est pas mentionnée à la douane, surtout quand il s'agit de bijouterie et d'objets de toilette et qui altère les comparaisons que l'on peut faire entre les chiffres de l'importation et de l'exportation.

Outre ces difficultés, il n'est pas toujours facile de distinguer entre le commerce spécial et le commerce général. Ainsi dans le commerce spécial de la France, vous voyez à l'exportation pour 1895, 6 millions de coton en laine. Ce coton n'a pas été produit en France. Il a été acheté pour être consommé en France. Il en a été réexpédié. Mais les Suisses considèrent que le coton en laine doit toujours appartenir au commerce général.

Les Anglais comptent l'ensemble de leurs importations, puis ils font deux catégories à l'exportation : 1° celle des objets produits

dans le Royaume-Uni ; 2° celle des objets importés de l'étranger.

Il en résulte que le chiffre global de l'importation est exagéré.

Pour avoir le chiffre exact de l'importation du commerce spécial anglais, il faut donc en déduire les produits étrangers et coloniaux réexportés.

	En millions de livres sterling.
1890.....	420.7 — 64.7 = 356
1895.....	416.7 — 60 = 356.7

Les exportations des produits du Royaume-Uni se sont montées à :

1890.....	263.5
195.....	225.8

Il faut donc les comparer à 356 millions de livres sterling pour avoir exactement le rapport de l'importation à l'exportation dans le genre de commerce que nous appelons le commerce spécial.

	En millions de livres sterling.
1890.....	356 — 263.5 = 92.5
1895.....	356.7 — 225.8 = 130.9

Tel est le chiffre réel de la différence entre les exportations et les importations du commerce spécial en Angleterre, soit en faveur des importations en 1895, 3.270 millions de francs.

On ne connaît pas toujours la destination exacte des objets. Des marchandises anglaises, embarquées pour Anvers ou Rotterdam, peuvent être destinées à l'Allemagne.

Vous avez entendu parler du péril jaune. On citait l'énorme développement du commerce du Japon : 1872, 50 millions de dollars d'argent ; 1895, 264 millions ; augmentation : 428 p. 100.

Mais si on réduit ces dollars argent en livres sterling or, on trouve : 1872, 8.500.000 ; 1895, 28.000.000. L'augmentation est réduite à 228 p. 100, ce qui est très beau, mais ce qui représente à peu près la moitié du premier chiffre.

Enfin, nous comptons en France, en Angleterre, en Allemagne, le commerce du 1er au 31 décembre : aux Etats-Unis, on le compte à partir du 1er juillet au 30 juin. Les périodes ne sont pas identiques.

II

LA MÉTHODE D'UN PROTECTIONNISTE ANGLAIS.

Un des hommes qui viennent d'accumuler le plus d'erreurs de méthode dans l'examen des statistiques douanières est M. E. Wil-

liams, l'auteur anglais d'un volume intitulé *Made in Germany* : « Fait en Allemagne »[1].

L'auteur a un but : pousser l'Angleterre à abandonner le libre-échange.

Pour entraîner l'opinion publique à cette folie, il se sert d'arguments dignes du but qu'il poursuit.

Il s'agit pour lui de représenter l'Angleterre comme menacée d'être ruinée par l'Allemagne, si elle ne se défend pas par des droits de douanes. Selon lui, maintenant tout ce que consomme l'Anglais est fait en Allemagne ; tout ce qui se consomme dans le monde est fait en Allemagne : l'industrie et le commerce anglais sont frappés de décadence.

Pour donner de la vraisemblance à ses assertions, il ne néglige aucune des erreurs qui disqualifient un statisticien. C'est le privilège des protectionnistes de faire un tel usage des chiffres. Mais l'auteur de *Made in Germany* prouve encore que ce privilège n'appartient pas exclusivement aux protectionnistes français.

Il n'a jamais comparé les chiffres totaux de l'importation des produits anglais en Allemagne et des produits allemands en Angleterre.

Je ne reproduis pas la suite des années qu'il donne, mais seulement les dernières :

	Angleterre.	Allemagne.
	Livres sterling.	
1893.....	218.094.000	154.650.000
1894.....	215.821.000	148.130.000
1895.....	225.890.000	165.935.000

En 1894, l'exportation allemande baissait de plus de 6 millions de livres (150 millions de francs) tandis que l'exportation anglaise ne baissait que de 2 millions (50 millions de francs) ; en 1895, l'importation allemande augmente de près de 18 millions ; celle de l'Angleterre n'augmente que de 10 millions ; mais les premiers six mois de 1895 et 1896 donnent :

	Angleterre.	Allemagne.
1895.....	106.117.000	76.765.000
1896.....	119.002.000	82.130.000

[1] Ce titre est dû à une mesure protectionniste prise sur l'initiative de M. Howard Vincent, obligeant toutes marchandises à avoir leur marque d'origine.

Ici l'Angleterre a augmenté de 13 millions tandis que le commerce allemand n'a augmenté que de 4.400.000.

M. E. Williams prend les chiffres des exportations anglaises en 1872 et en 1895. Dans la première année, elles étaient de 256 millions 1/4 de livres (6.390 millions de francs) ; en 1895, elles n'étaient plus que de 226 millions de livres (5.600 millions de fr.) ; la population a augmenté pendant la même période de 31.629.000 habitants à 39.465.000; la proportion par tête est tombée à 8 livres sterling 1 sh. (201 fr. 25), en 1872, à 5 liv. 11 sh. 3 d. (138 fr.) en 1895.

C'est la décadence, c'est le chômage, c'est la ruine, crie M. Williams. Mais M. George W. Medley [1] lui fait observer avec raison que, si on compare 1872 à 1869, on trouve pour cette dernière année une exportation qui ne s'élève qu'à 189 millions (4.750 millions de francs). Pourquoi cette hausse considérable de 67 millions de livres (1.600 millions de francs) entre les deux années ? Voici la réponse : la guerre de 1870 est intervenue ; elle a suspendu la vie économique : alors ont éclaté les demandes en retard. Il y a eu une surélévation dans le commerce d'exportation qui en 1876 était retombé à 200 millions 1/2. Si M. E. Williams avait pris 1890 comme terme de comparaison, il aurait constaté que l'exportation était de 263.500.000 livres (6.580 millions de francs), soit, de 190 millions de francs plus élevée qu'en 1872.

L'auteur du *Made in Germany* a pris surtout pour exemples des marchandises qui ont baissé de 50 p. 100 ; M. George W. Medley considère que pour l'ensemble du commerce on peut considérer que la baisse a été de 30 p. 100.

Dans ces conditions, si on compare les exportations de 1872, il faut déduire 30 p. 100 de 256 1/4 millions de livres : le total est ramené à 179 3/8 millions de livres; la proportion par tête serait 5 liv. 12 s. 7 d. (130 fr. 70) au lieu de 8 l. 1 sh. (201 fr. 25); or, en 1895, la proportion est de 5 liv. 15 sh. 6 d. (143 fr. 75), soit supérieure au chiffre de 1872.

Le coton en laine en 1872 valait 4 livres 4 par cwt, en 1895 il valait 1,94 livres.

En 1895, l'Angleterre importait 15.687.000 cwts pour 30.429.000 liv. st. tandis qu'en 1872 elle n'en importait que 12.578.000 pour 53.380.000 liv. st.

Il faut toujours rappeler que la baisse de prix s'exerce sur les objets importés aussi bien que sur les objets exportés : et qu'un

---

[1] *The German Bogey.* « Le croquemitaine germanique.

pays a d'autant plus de bénéfice à cette baisse que la différence en faveur de ses importations relativement à ses exportations sera plus grande.

L'auteur de *Made in Germany* montre que les exportations de l'Angleterre en alcali valaient, en 1873, 3 millions de livres sterling et, en 1895, seulement 1.560.000. L'auteur se lamente, M. George W. Medley fait observer qu'il a choisi deux années : l'une où l'alcali a atteint sa plus haute valeur et l'autre la plus basse. L'alcali valait en 1873 12 liv. 32 par cwt et en 1895 seulement 4 liv. 99. Si on avait appliqué les prix de 1873 aux exportations de 1895, les exportations se seraient montées à 3 7/8 millions de livres au lieu de 1 1/2.

L'auteur de *Made in Germany* représente le savon allemand, quoique provenant d'un peuple n'ayant pas l'habitude du tub, comme ruinant l'exportation du savon anglais.

Or, en 1866, l'Angleterre en exportait pour 241.100 livres sterling au prix de 27.48 sh. par cwt et, en 1895, elle en exportait pour 757.000 livres au prix de 20.78 sh. par cwt.

Quand on compare des chiffres reportés sur plusieurs années, il faut voir encore s'ils s'appliquent aux mêmes territoires, ce qu'a négligé complètement de faire l'auteur de *Made in Germany*.

En Allemagne de 1888 à 1889, les importations passaient de 3.270 millions à 3.989 millions de marcs : il est vrai que la même année, les exportations baissaient de 3.303 millions à 3.164 millions. Cependant quand on voit un pareil soubresaut, il y a un motif qu'il faut chercher. Or, le motif est bien simple. Le rayon des douanes a été modifié le 15 octobre 1888.

D'après l'article 33 de la constitution de l'empire d'Allemagne le territoire de l'union douanière et commerciale allemande, dite le Zollverein, coïncide avec les frontières de l'empire, et comprend le grand-duché de Luxembourg et la commune autrichienne de Zunghoz. En étaient exceptés les territoires de Geestemunde, de Bracke, d'Oldenbourg, de Brême, de Hambourg et de Bade qui représentaient une surface de 580 kilomètres carrés et une population de 59.000 habitants.

Depuis le 15 octobre 1888, la surface des territoires exclus s'est réduite à 67 kilomètres sur lesquels 52 kilomètres sont représen-

---

[1] Je compte la liv. st. à 25 francs. Il suffit de multiplier par 100 et de diviser par 4 avoir le chiffre en francs. Le cwt = 100 livres ou 50 kilos 802. Je compte le marc 1 fr. 25 quoique au pair, sa valeur ne soit que de 1 fr. 11.

tés par le territoire de Bade, comprenant 4.000 habitants, dont 3.902 pour Bade.

Les autres territoires ne sont plus, en réalité, que les entrepôts gérés en ports francs, de Hambourg-Cuxhaven et de Brème.

L'auteur de *Made in Germany*, dit qu'en 1884 les exportations de l'Allemagne en Australasie étaient de 6.315.000 marcs, et qu'en 1893, elles montaient à 17.363.000 marcs. Oui, mais dans ce chiffre les villes hanséatiques comptent pour 9 millions.

Le consul anglais de Francfort ne s'était pas aperçu non plus de ce changement de législation. Il disait dans son rapport que de 1888 à 1889 le commerce de l'Allemagne s'était élevé avec le Japon de 5 à 18 millions de marcs; et il oubliait la part des villes hanséatiques.

Les pourcentages sont fort utiles : ils établissent des rapports, mais il faut toujours examiner entre quels chiffres ils ont lieu.

Ainsi l'auteur de *Made in Germany* dit que l'exportation de l'Allemagne au Japon a augmenté de 1894 à 1895 de 55 p. 100, tandis que l'augmentation de l'exportation de l'Angleterre n'a été que de 10 p. 100. M. George W. Medley met les chiffres suivants en regard.

Exportations au Japon (commerce spécial de l'Angleterre et de l'Allemagne).

	Allemagne.	Angleterre.
	Marcs.	Liv. st.
1893.....	18.578.000	5.485.770
1894.....	17.076.000	4.719.475
1895.....	26.500.000	4.638.207
	62.154.000	
Livres sterling.....	3.107.700	11.843.452
En francs.....	77.692.000	296.000.000

Il ressort de cette comparaison :

1° Que l'augmentation des exportations anglaises était de 24 1/2 p. 100 en 1895 sur 1894 et non pas de 10 p. 100 ;

2° De 1893 à 1895 l'augmentation était de 33 p. 100 tandis que l'augmentation du commerce allemand était de 44 p. 100 ; mais entre 1894 et 1895, l'augmentation du commerce allemand de 55 p. 100 représente 471.000 livres sterling (11.700.000 fr.) tandis que l'augmentation de 24 1/2 p. 100 du commerce anglais représente 918.732 livres (22.900.000 fr.). De 1893 à 1895, les 44 p. 100 du commerce allemand représentent 398.100 livres (9.900.000 fr.) et les 33 p. 100 du commerce anglais 1.152.437 livres (28.810.000 fr.).

Voici un autre exemple de l'abus que les Déroulèdes économiques peuvent faire des pourcentages. Les exportations de l'Allemagne dans les colonies anglaises ont augmenté de 200 p. 100, tandis que les exportations du Royaume-Uni n'ont augmenté que de 7,6 p. 100. L'Allemagne dévore les colonies anglaises !

Le pourcentage est de nature à faire impression, mais cette impression disparaît quand on voit comment il est établi.

Exportations du Royaume-Uni aux principales colonies britanniques :

1884-1885.....	105	millions de livres.
1894-1895.....	113	— —
Augmentation	8	

DE L'ALLEMAGNE :

1884-1885.....	1.5
1894-1895.....	4.5
Augmentation.....	3

Le pourcentage est gigantesque pour l'Allemagne, il est insignifiant pour l'Angleterre, mais l'augmentation réelle des exportations allemandes n'est que d'un tiers de l'augmentation de l'Angleterre.

M. E. Williams a fait une comparaison analogue pour le commerce de l'Angleterre avec l'Égypte. Or, il résulte des chiffres du commerce égyptien que les exportations d'Angleterre en Égypte représentent 35 p. 100 du total : celles de l'Allemagne 2 1/2.

L'auteur de *Made in Germany* admire beaucoup le gouvernement allemand de donner des primes d'exportation aux sucres, d'abaisser les tarifs de chemins de fer pour les marchandises destinées à l'exportation, de manière qu'ils soient réduits à la moitié de leur taux en Angleterre ; d'avoir transporté gratuitement les marchandises exposées à Chicago et réduit pour elles le fret des paquebots ; de donner des subventions aux compagnies de navigation en plus de la rémunération du service postal. Une marine avec des subventions et des primes coûte et ne rapporte pas. Si les Allemands paient les Anglais pour manger leur sucre, ils font faire une très bonne affaire aux Anglais, mais les chiffres de leur commerce sont aussi illusoires que les villages de Potemkin. Quand ils font voyager à perte sur les chemins de fer les objets destinés à l'exportation, ils font payer par le contribuable allemand le consommateur étranger pour qu'il ait l'amabilité d'acheter ce qu'il lui vend à perte. J'essaierai un jour de faire le calcul

de toute la part de fiction qui résulte de ces artifices dans les chiffres du commerce de l'Allemagne, de l'Autriche-Hongrie, de la France.

Si on produit, ce n'est pas pour son plaisir : c'est pour réaliser un gain.

Un industriel qui s'établirait avec l'intention de payer les gens pour qu'ils prissent ses produits passerait pour fou et il serait sûr qu'on lui appliquerait rapidement l'article 513 du Code civil.

Comment une manière d'agir qui vaudrait un conseil judiciaire à un individu est-elle considérée comme un acte de haute sagesse quand elle est le fait d'un gouvernement ? Qu'est-ce que la prime d'exportation réduite à sa véritable expression ? Elle consiste à vendre à perte. C'est un procédé qui fait qualifier de banqueroutier le négociant qui y a recours.

Si on dit que le commerce du Royaume-Uni ne s'est pas développé autant qu'il l'aurait dû, je crois qu'on a raison, quoique lord Farrer ait répondu qu'un gros personnage ne saurait grandir comme un enfant. C'est une métaphore, ce n'est pas une raison.

Un libéral animé de la plus vive sympathie pour les salariés, aujourd'hui lord Brassey, signalait en 1879, dans son livre *English wages and foreign work*, *Salaires anglais et travail étranger*, le danger qui pouvait résulter pour l'Angleterre de la hausse continue des salaires, de la diminution des heures de travail, du repos même du dimanche, et enfin des causes qui pouvaient élever le prix de revient du produit.

L'industriel anglais peut donner des salaires plus élevés que tout autre industriel du globe parce qu'il a pour s'approvisionner le marché illimité du monde ; parce qu'il peut transporter au plus bas prix ; parce que ses ports étant ouverts librement à toutes les marchandises, il a à sa disposition le grand entrepôt du monde et qu'établissant les cours de presque tous les produits, il est toujours en avance pour acheter à bon compte ; parce qu'il est le banquier et le créancier de tous les peuples.

Mais si les grèves, si l'intervention du législateur par les « factory acts », si la tyrannie des trade-unions ou des inspecteurs du travail, augmentent d'une manière factice le prix du travail, l'industriel est obligé d'augmenter ses prix ou de diminuer la qualité de son produit : le débouché se resserre, quelquefois il se ferme.

Quoique le commerce spécial allemand ne représente que 9.250 millions de francs tandis que leur commerce spécial est de 14.500 millions de francs soit 56 p. 100 en plus, il est temps que les Anglais s'en aperçoivent et que leurs hommes politiques

réagissent vigoureusement contre les faiblesses auxquelles ils ont consenti trop souvent.

III

LA BALANCE DU COMMERCE

La balance du commerce reste l'argument protectionniste par excellence. L'idéal de tout protectionniste est de prohiber, s'il est possible, de restreindre tout au moins tout achat à l'étranger. Quand il apprécie les chiffres du commerce extérieur, il s'écrie : « Nous sommes tributaires de l'étranger... l'étranger nous envahit, » en signalant avec terreur les chiffres de l'importation ; et alors il demande des droits de douane pour fermer la frontière à cet envahissement. Nous avons une telle habitude de cette manière de raisonner que beaucoup de personnes, qui sont ou se croient libre-échangistes, répondent aux protectionnistes en invoquant les chiffres de l'exportation. Tous les mois quand l'administration des douanes publie ses relevés du commerce extérieur, la plupart des journaux disent que la balance nous a été favorable, si ce sont les exportations qui ont augmenté et défavorable si ce sont les importations.

A ce compte les pays les plus riches, les plus prospères, dont les finances devraient être les plus florissantes, seraient les pays qui pourraient se suffire à eux-mêmes et dont les exportations seraient supérieures aux importations.

Voici le tableau que j'engage tout partisan de la balance du commerce à méditer.

Pays dont l'importation excède les exportations :

Commerce spécial		1895 Importations.	1895 Exportations.
		En milliers.	
France, commerce spécial		3.719.900	3.373.800
Angleterre (L. st.) commerce spécial		356.700	225.800
Allemagne	Marcs.	4.120.000	3.317.000
Belgique	Francs.	1.377.000	1.153.000
Pays-Bas	Florins.	1.443.800	1.178.000
Suisse	Francs.	915.000	663.000
Italie	Francs.	1.187.000	1.037.000
Danemark (1894)	Couronnes.	349.000	263.700

Pays dont les exportations excèdent les importations :

		Importations.	Exportations.
Autriche-Hongrie[1]	Florins	727.000	742.000
Russie	Roubles.	489.400	691.000
Etats-Unis	Dollars.	618.500	793.400
Japon	Liv. sterl.	13.500	14.600
République Argentine (en pesos de 5 fr.).		95.096	120.068
Bulgarie	Francs.	69.020	77.685
Pérou 1992 (1 sol = 3,12 fr.)		15.023	19.238
Haïti (en pesos à 5 fr.)		6.232	13.788

Où est le partisan, si fanatique qu'il soit, de la balance du commerce qui osera soutenir que Haïti est plus prospère que l'Angleterre ? Cependant l'excès d'importation que ne cesse de subir l'Angleterre devrait drainer son or : et c'est Londres qui est le grand marché des métaux précieux. De tous les commerces internationaux, celui de Haïti devrait être le meilleur, car dans cette république la proportion des exportations est de 55 p. 100 relativement aux importations. Aucune nation n'atteint ce chiffre. Haïti devrait être l'idéal de tout protectionniste qui examine religieusement la balance du commerce, l'invoque avec effroi à la Chambre et essaie d'alléger le plateau des importations en le surchargeant de droits de douanes. Cependant si un ami lui donnait le conseil de placer ses économies dans les fonds d'Etat d'Haïti plutôt que dans les consolidés anglais, comme valeurs de tout repos, il serait reçu par lui comme un mauvais plaisant.

D'où vient donc cette contradiction entre les théories des protectionnistes et les faits ? Ils reprochent volontiers aux libre-échangistes d'être des théoriciens : ils invoquent facilement des chiffres et ils disent : Ce sont des chiffres, cela !

Ce sont des chiffres aussi que je viens de donner. Ils prouvent que le chiffre des importations est toujours plus élevé que le chiffre des exportations dans les pays riches. Voilà un fait qui démontre que les protectionnistes ne sont que des subjectifs, basant leurs théories sur la conception fausse de la balance du commerce.

Si nous étudions la balance du commerce au point de vue du temps, nous trouvons qu'en France les exportations ont dépassé les importations pendant quatre années depuis la guerre.

---

[1] Y compris les métaux précieux.

	Importations.	Exportations.
	En millions de francs.	
1872.....	3.570	3.781
1873.....	3.554	3.787
1874.....	3.507	3.701
1875.....	3.533	3.872

L'Allemagne, au contraire, avait une formidable importation relativement à son exportation.

	Importations.	Exportations.
	En millions de marcs.	
1874.....	3.604	2.353
1875.....	3.531	2.495
1876.....	3.802	2.547

Pendant qu'au lendemain de la guerre la France était obligée d'exporter pour payer, sans avoir de retours, l'Allemagne recevait, elle faisait des bénéfices, et la marge entre les importations et les exportations représente précisément ces bénéfices.

Puis un mouvement de dépression se produit. On a abusé et gaspillé. La politique protectionniste triomphe. Alors la balance est changée L'Allemagne exporte plus qu'elle n'importe pendant deux ans.

	Importations.	Exportations.
1880.....	2.820	2.859
1881.....	2.963	2.977

Puis définitivement les importations l'emportent sur les exportations et la différence devient d'autant plus grande que l'état économique de l'Allemagne devient plus prospère.

Les personnes qui parlent si volontiers des questions économiques, sans les avoir étudiées, ou bien les personnes qui ne les ont jamais étudiées que pour faire prévaloir une thèse favorable à ce qu'elles croient leurs intérêts, disent alors :

— Mais comment se fait-il que cet excès d'importation ne draine pas l'or des nations qui le subissent ?

	Métaux précieux.	
	Importations.	Exportations.
	Millions.	
Angleterre (or : liv. sterl.....	36	21,3
Argent.....	10,6	10,3
France (or et argent : francs).....	395	325
Allemagne (marcs).....	125	106
États-Unis (or et argent : dollars).	56,6	96,3

De ces pays, il n'y a que les États-Unis qui exportent plus de métaux précieux qu'ils n'en importent, et c'est un des pays où les exportations de marchandises dépassent aussi les importations.

Je ne parle pas de la faible proportion des métaux précieux dans le commerce international. Ils ne servent qu'à régler des différences qui peuvent se monter à quelques unités pour cent dans les quelques pays où le crédit est bien organisé et la monnaie bonne.

Les nations riches doivent fatalement importer plus qu'elles n'exportent, parce qu'elles sont créancières au dehors.

On estime que la Grande-Bretagne est la créancière du monde pour 2 milliards de livres, soit 50 milliards de francs. Au taux de 4 p. 100, tous les ans elle doit recevoir 80 millions de livres ou 2 milliards de francs.

Cette dette grandit tous les jours. Pour les fonds d'État étrangers et coloniaux, les chemins de fer situés hors du Royaume-Uni, l'*income tax* était établi, en 1877, sur un revenu de 28,2 millions de liv. st. ; en 1882, de 30,5 ; en 1887. de 44,5 ; en 1884, de 55,1 ; en 1895, de 53,5. Il y a en plus une trentaine de millions qui échappent à la taxe, parce qu'ils sont réemployés ou encaissés au dehors. C'est un grand trou que l'Angleterre remplit avec ses 131 millions d'excédent d'importations.

Il faut y ajouter les recettes de la marine anglaise qui représentent plus de la moitié du pouvoir transporteur du monde ; les assurances maritimes, les bénéfices des marchands. La balance se fait et justifie une fois de plus cette formule économique :

— Les produits s'échangent contre des produits ou des services.

Jamais un protectionniste n'a vu encore des industriels et des commerçants d'une nation donner à une autre sans rien recevoir en échange.

Par conséquent, il faut payer ; et le meilleur moyen pour une nation de se créer des débouchés au dehors, c'est d'ouvrir ses frontières toutes grandes. Elle recrute ainsi toute une clientèle intéressée à recevoir ses produits ; et toutes les expériences du XIXe siècle, l'application du libre-échange, ont justifié cette parole si vraie et si profonde de Quesnay, quand il démontrait que l'idéal économique devait être la plus grande concurrence possible : « Les commerçants des autres nations sont nos propres commerçants. »

L'Angleterre a construit en 1895 pour les étrangers 60 navires

à voiles, ayant un tonnage de 10.562 tonnes et 179 navires à vapeur, ayant un tonnage de 117.450 tonnes; mais ce chiffre n'apparaît pas dans le tableau des douanes.

Les Anglais estiment que leur matériel de transport maritime représente une valeur annuelle de 700 millions de livres sterling; elle ne compte pas dans les exportations pas plus que les réparations qu'on lui fait. Ce sont là des exportations invisibles.

Les bénéfices que reçoivent les marchands anglais du commerce international sont également inconnus, comme les commissions qu'ils retirent, ainsi que les banquiers de Londres des marchandises qui sont envoyées en Angleterre pour payer les intérêts des sommes dues.

M. George W. Medley estime que toutes ces sommes, y compris une trentaine de millions de livres sterling en métaux précieux, ne sont pas inférieures à 150 millions de livres et doivent approcher de 200 millions.

V

LE COMMERCE FRANÇAIS VU DU DEHORS

Nous avons l'habitude de juger de notre commerce extérieur d'après les chiffres que nous donne l'administration des douanes; mais si nous les comparons avec les chiffres que donnent les autres nations, nous trouvons les différences les plus considérables et elles ne sont pas toujours explicables.

Chiffres établis par le Royaume-Uni pour les importations de France en Angleterre et les exportations d'Angleterre en France

FRANCE

Millions de francs.	
Importations.	Exportations.
1.182	507

Chiffres de la douane française pour les importations d'Angleterre en France et les exportations de France en Angleterre.

FRANCE

Millions de francs.	
Importations.	Exportations.
496	999

Ici, les exportations de France en Angleterre sont estimées par la douane anglaise à un chiffre de 183 millions plus haut que par la douane française.

Mais pendant que les Anglais accusent une exportation en France de 507 millions, nous n'accusons qu'une importation de

496 millions. Cela vient de ce que certaines marchandises sont encore en entrepôt ou que, destinées tout d'abord pour la France, elles ont été réexportées sans avoir été introduites.

C'est là un phénomène inverse de celui qui a lieu pour l'Allemagne.

FRANCE

	En millions	
	Importations	Exportations. en Allemagne.
d'Allemagne .....francs.	310.000	333.810

ALLLEMAGNE

		en France.
Importations de France(marcs).	223.000	202

Ici nous voyons l'exportation accuser un chiffre de beaucoup supérieur à celui des importations : une partie des exportations n'est pas entrée dans la consommation; elle a été réexpédiée.

Mais tandis que les exportations d'Allemagne en France n'accusent que 202 millions de marcs, soit 250 millions de francs en chiffres ronds, nous voyons la douane française les compter pour 310 millions.

Le commerce allemand compterait d'après nos chiffres de douanes pour le 9e de notre commerce spécial, tandis que d'après les chiffres de douane allemands, il ne compterait que pour la 17e partie du sien.

Nos exportations en Russie ne figurent dans le commerce spécial de la France que pour 23.790.000 francs en 1894; elles figurent dans le tableau du commerce de la Russie pour 28.124.000 roubles, ce qui, à 1 f. 60 le rouble, représente plus de 45 millions.

VI

LES CHIFFRES DE DOUANES BRITANNIQUES ET ALLEMANDS.

Si nous comparons les chiffres établis dans le Royaume-Uni et ceux établis en Allemagne, nous voyons également des différences considérables.

ROYAUME-UNI (*Empire d'Allemagne*).

	Importations.	Exportations.
	En millions de liv. sterl.	
1875.....	21.836	34.122
1880.....	24.355	29.056
1885.....	23.069	27.060
1890.....	26.073	30.516
1895.....	26.993	32.737

EMPIRE D'ALLEMAGNE (*Royaume-Uni*).

		Millions de marcs.
1875.....	—	—
1880.....	351.087	437.563
1885.....	452.418	452.797
1890.....	602.285	689.526
1895.....	536.384	675.522

Le Royaume-Uni avait exporté, en 1895, d'après ses comptes de douanes pour 32.737 livres sterling à destination de l'Allemagne. Cependant les importations du Royaume-Uni ne comptent d'après les chiffres de la douane allemande que pour 536 millions de marcs, alors qu'en comptant le marc à 1,25, elles devraient accuser 654 millions de francs. La marchandise ne valait pas moins arrivée en Allemagne qu'à son départ de l'Angleterre : la douane allemande n'avait aucun intérêt à l'estimer au-dessous du prix auquel l'avait déclarée l'expéditeur. Il est donc probable qu'une partie de cette marchandise, destinée à l'Allemagne, est restée en entrepôt d'où elle a été réexpédiée pour d'autres destinations.

Le même phénomène se présente pour l'Allemagne. Elle accuse avoir expédié 675.522 marcs en Angleterre. L'Angleterre n'accuse que 26.993 livres sterling de marchandises reçues, soit 540 millions de marcs, soit une différence de 135 millions de marcs entre les chiffres de la douane allemande et les chiffres de la douane anglaise. Or, il n'y a aucun intérêt pour l'importateur en Angleterre à abaisser le prix des marchandises qu'il reçoit puisqu'il n'est pas soumis à des droits de douane ou que les droits de douane qu'il paye ne sont pas établis *ad valorem*. Par conséquent, cette différence provient de la même cause. Une partie des marchandises destinées à l'Angleterre a été réexpédiée.

Ces chiffres indiquent que les importations d'Allemagne dans le Royaume-Uni ont, en prenant les chiffres anglais, augmenté de 1875 à 1895 de plus de 22 p. 100, mais elles sont toujours inférieures aux exportations de l'Angleterre en Allemagne. Si on prend les chiffres allemands, déduction faite des marchandises qui ne sont pas entrées dans la consommation, elles sont égales.

Le commerce avec l'Allemagne ne représente que le douzième du commerce spécial de l'Angleterre, tandis que le commerce de l'Allemagne avec l'Angleterre réprésente le sixième de son commerce.

VII

LES DIVERSES CLASSES DE PRODUITS

Les nomenclatures de produits ont toujours un côté arbitraire ; et tous les peuples ne les règlent pas de la même manière. Essayer de les uniformiser est une des grandes préoccupations de l'Institut international de statistique. Jusqu'à présent, il s'est rendu surtout compte des difficultés que présente cette tâche.

On inscrit « matières premières » ; mais qu'est-ce qu'une matière première ? Est-ce que la plupart des matières premières n'ont pas subi déjà plusieurs manipulations et préparations ? Voici des briquettes de houille : vous les considérez comme matières premières, et cependant ce sont des objets fabriqués. Voici du fer, vous le considérez comme objet fabriqué : pour un serrurier, ce n'est qu'une matière première.

Au congrès de l'Institut international de statistique, de Vienne, M. von Mayr avait proposé de ne comprendre sous le titre d'objets manufacturés que ceux qui devaient être consommés sans subir d'autre façon. M. A. E. Bateman, du *Board of Trade*, fit observer que, dans ce cas, tous les tissus, destinés à faire des vêtements, en seraient exclus.

M. Von Mayr voulait exclure des produits alimentaires la bière, les alcools et le sucre qu'il considérait comme produits manufacturés.

Des fruits expédiés en Angleterre sont considérés comme produits alimentaires et sont destinés à faire des confitures ; en réalité, ce sont des matières premières.

Le tabac est considéré comme objet d'alimentation en France, en Allemagne, en Russie ; en Suisse, le tabac est à la fois considéré comme matière première ou comme objet manufacturé, ce qui paraîtra excessif même aux chiqueurs. Ils mâchent, mais ne mangent pas.

La France et l'Allemagne ont la même classification : toutefois en France, en Suisse, en Italie, les chevaux sont classés parmi les matières premières, tandis qu'en Allemagne ils sont classés comme animaux vivants lesquels sont reliés à la classe des produits alimentaires.

En Angleterre, la classification des principaux articles de l'importation totale et de l'exportation des produits britanniques a peu varié depuis nombre d'années.

Voici comment les divers produits se répartissent en 1895.

	Imp.	Exp.
	Proportion p. 0/0	
Objets d'alimentation.....	47,7	
Animaux.....	3,5	
Matières premières.....	26,7	20,9
Objets fabriqués.....	12,1	79,1

On parle beaucoup de l'exportation de la houille britannique; en effet, l'Angleterre en a expédié pour 15.434.000 livres sterling (385 millions de francs) en 1895; mais l'exportation de matières premières ne compte que pour 21 p. 100 dans l'ensemble de son commerce, ce sont ses produits manufacturés qui en représentent les quatre cinquièmes.

D'après le travail de M. A. E. Bateman, complété par l'*Almanach Gotha*, sur le commerce comparé de divers pays, en Allemagne, les importations des objets d'alimentation, boissons, tabac, entraient en 1885 pour 30,3 p. 100 de la valeur totale : en 1891, elles montaient à 36,3 ; en 1892, à 37,2 ; en 1895, elles retombaient à 33,1 ; en 1895, à 33 p. 100

L'exportation de ces mêmes objets ne cesse pas de diminuer : elle tombe de 18,5 p. 100 à 9,2 en 1895.

L'importation des matières premières passe de 41,2 p. 100 en 1885 à 58,7 en 1895 ; les exportations de 18,6 à 19,1.

La part de l'importation des objets fabriqués tombe de 28,5 à 6.3, mais il est probable que, à cette nomenclature, ont été enlevés certains objets qui ont été reportés aux matières premières. La part de l'exportation est de 62,9 en 1885 ; de 65,1 en 1886 ; de 65,4 en 1887 ; en 1894, de 64,5; en 1892, de 66 ; en 1893, de 64,6 et de 71,7 en 1895.

Je ne donne pas ces chiffres comme absolus, car les divers documents que j'ai à ma disposition ne sont pas identiques; mais les différences entre eux ne sont que très légères.

Les tableaux de douanes de la Russie comprennent quatre classes : 1° celle des objets d'alimentation comprend les boissons et le tabac; elle représente 22 p. 100 du total de ses importations et 55 p. 100 de ses exportations ; 2° celle des matières premières et des objets à moitié manufacturés comprend 57 p. 100 des importations et 37 p. 100 des exportations ; 3° les animaux vivants représentent 1 2 p. 100 des importations et 2 p. 100 des exportations ; 4° les objets manufacturés représentent 20 p. 100 des importations et 5 p. 100 des exportations.

En Autriche-Hongrie (1894) nous trouvons les proportions suivantes :

	Imp. p. 0/0.	Exp.
Objets d'alimentation.....	23,9	32,6
Animaux.....	3,0	16,2
Matières premières.....	49,2	25,1
Objets fabriqués.....	23,9	25,6

SUISSE (1895)

	Imp. p. 0/0	Exp.
1° Objets d'alimentation....	22,8	9,7
2° Animaux.....	10,3	2,1
3° Matières premières.....	40,2	9,6
4° Objets manufacturés.....	26,7	78,3

En Italie, il y a quatre classes d'articles que l'*Almanach Gotha* réduit à trois de la manière suivante :

	Imp. p. 0/0	Exp.
1° Objets d'alimentation.....	24	29,6
Animaux.....	2,6	3,1
2° Matières premières.....	51,7	53,2
3° Objets fabriqués.....	21,5	14

La Hollande a quatre classes :

1° Objets d'alimentation (et tabac), animaux vivants...	35	38
2° Matières premières.....	42	38
3° Objets fabriqués qui comprennent dans les tableaux officiels les métaux précieux.	19	22
4° Divers.....	4	2

Aux États-Unis, la douane fait cinq catégories. Si on les réduit à trois, on trouve les résultats suivants (1894-95) :

	Imp. p. 0/0.	Exp.
1° Objets d'alimentation.....	39,6	39,6
Animaux.....		5,4
2° Matières premières.....	23,8	49,9
3° Objets fabriqués.....	36,6	8,1

L'importation des objets d'alimentation n'a été, pendant longtemps, que de 30 à 33 p. 100 : on voit qu'elle s'est élevée à près de 40 p. 100. La part de l'exportation des objets d'alimentation est exactement la même. Cela prouve que si les États-Unis fournissent du blé, des jambons, du « bacon », du bœuf, nécessaires à l'alimentation de pays étrangers, ils ont besoin de café, de thé, de sucre, de chocolat, d'épices qu'ils ne produisent pas.

Les protectionnistes attachent d'autant plus d'importance à ces nomenclatures, quand elles peuvent favoriser leurs intérêts, qu'elles peuvent donner lieu à plus d'arbitraire. Quelques libre-échangistes, imbus encore malgré eux des préjugés de la balance du commerce, insistent beaucoup sur la distinction entre les objets d'alimentation, les matières premières et les objets fabriqués. Ils ne s'effraient pas de l'importation des objets d'alimentation ; ils répondent aux propriétaires : — Voulez-vous donc que la population soit privée de pain et de viande ? Ils ne s'effraient pas non plus de l'importation des matières premières, car ils peuvent dire : — Cela prouve la vitalité de notre industrie. Ils enregistrent, comme réponse décisive et qui, dans une réunion publique ou dans une assemblée parlementaire, porte toujours, la différence entre l'importation et l'exportation des objets fabriqués. Ils disent alors : — « Voyez l'Angleterre, l'exportation des objets fabriqués compte 79,1 p. 100, tandis que son importation compte pour 12,1. Voyez la France, l'importation de ses objets fabriqués ne compte que pour 6,2 p. 100, tandis qne leur exportation compte pour 57,2». C'est avec juste raison que lord Farrer a fait remarquer que c'était un préjugé d'insister sur ces distinctions. Un peuple a tout intérêt à acheter des objets manufacturés à un autre peuple qui les produit à meilleur marché que lui. L'Angleterre a avantage à acheter des produits chimiques et des instruments de musique à l'Allemagne, des soieries à la France.

L'auteur de *Made in Germany* avait signalé la disparition de l'industrie des bouteilles à Belfast. — L'industrie des bouteilles a disparu à Belfast ! voilà une chose terrible, répondait un rédacteur du *Daily News* dans son numéro du 22 septembre. C'est vrai ; et cependant Belfast a besoin de bouteilles, car dans les trois mois d'avril, mai, juin, elle a importé 2.179 tonnes de bouteilles vides, et elle en a exporté seulement 46 tonnes. Si vous vous épouvantez de ces chiffres devant les habitants de Belfast, ils éclateront de rire. Ils remplissent leurs bouteilles de wisky ou d'eau gazeuse, et ils préfèrent acheter des bouteilles à l'étranger, à meilleur marché que celles qu'ils pourraient se procurer en Angleterre et en Irlande. Ils aiment mieux remplir les bouteilles que les faire : si la fabrication des bouteilles a été ruinée à Belfast, Belfast n'a pas été ruinée, comme l'attestent ses magnifiques chantiers de constructions navales, l'orgueil et la gloire d'une région qui ne produit cependant ni fer ni houille.

VIII

LES GRANDS CLIENTS

Il est intéressant de voir les principaux pays qui représentent la plus forte clientèle pour l'achat et pour la vente de chacun de ces pays. Nous nous servons des chiffres établis par la douane de chaque pays.

FRANCE

	Importation.	Exportation.
	Millions de francs.	Millions de francs.
Royaume-Uni.....	496.4	1.002.4
Allemagne.....	310	333
Belgique.....	288.1	496.8
Etats-Unis.....	283.2	288.7
Espagne.....	213	108.7
Italie.....	114.6	134.3
Suisse.....	67.2	163.2

Le total de l'ensemble des importations avec ces sept pays est de 2.023 millions et des exportations de 2.450. Réunies, elles représentent 76 0/0 du total de notre commerce spécial.

On voit que l'Angleterre achète à elle seule à la France 40 p. 100 de l'ensemble des marchandises que celle-ci exporte ; si on y ajoute l'Allemagne et la Belgique, on arrive pour ces trois nations à un chiffre supérieur à 1.800 millions, soit plus de 66 p. 100 ou les deux tiers du commerce d'exportation de la France.

Voilà à coup sûr les grands clients, les clients sérieux auxquels nous pouvons ajouter encore les Etats-Unis, l'Italie, la Suisse et l'Espagne. Les autres ne sont que de tout petits clients.

Un négociant avisé se dirait : J'ai un intérêt supérieur à conserver mon client qui achète pour 40 p. 100 de mes ventes et les deux autres qui, joints à lui, en représentent les deux tiers. Je m'occuperai bien des autres aussi, mais les premiers auront toutes mes préférences. Je m'attacherai tout particulièrement à les faire venir chez moi pour qu'ils exportent ensuite le plus possible de mes marchandises.

Les Français, ou du moins ceux qui parlent, écrivent et votent au nom de leur majorité, ont une manière tout autre de comprendre les intérêts de leur commerce. Ils ne cessent pas de manifester leur mécontentement contre ces gros clients. A les entendre, du moment qu'ils nous achètent, ils nous volent. Ils

récriminent contre la perfide Albion, contre l'article 11 du traité de Francfort qu'ils ne connaissent pas, du reste, et il y en a qui voudraient couper les chemins de fer au passage de la frontière de Belgique. C'est contre ces excellents clients qu'ils voudraient se préserver. Ils partent sans cesse en guerre contre eux, en général, et contre l'Angleterre, en particulier. Ils s'écrient que cette Angleterre, qui représente 40 p. 100 de nos débouchés, n'a que la préoccupation de nous les fermer sur des territoires où nous ne vendons guère que ce que consomment nos troupes et nos fonctionnaires, et en exportant de pareilles sottises, ils nous donnent une réputation de légèreté et d'ignorance qui n'a rien d'agréable pour ceux des Français qui la rencontrent à l'étranger.

Les mêmes tançaient, autrefois, d'importance, nos consuls qui ne nous ouvraient pas des débouchés, même dans les endroits où nous n'avions rien à envoyer. Aujourd'hui, ils prennent des phrases de rapports des consuls et ce sont les industriels, les commerçants, les commissionnaires exportateurs qu'ils accusent de mollesse et d'apathie, quand ils négligent telle petite ville de l'Orient, de la Serbie et de la Bulgarie, préférant s'occuper de ces gros clients qui achètent pour des centaines de millions, quand les autres n'achèteraient que pour quelques unités.

Les grands clients du Royaume-Uni.

	Importation.	Exportation.
	—	—
	Millions liv. st.	
Possesssions britanniques.	95.5	76
Etats-Unis.....	86.5	44.0
France.....	17.3	20.3
Pays-Bas	28.4	11.2
Allemagne.....	26.9	32.7
Russie.....	24.7	10.6
Belgique.....	17.5	11.9

Les grands clients de l'Allemagne.

	Importation.	Exportation
	—	—
	Millions de marcs.	
Royaume-Uni,.....	536.3	675
Autriche-Hongrie	513	373.9
États-Unis.....	482.7	368.4
Russie.....	567.8	207.7
France et Algérie.....	223.3	202.3

Les grands clients des Etats-Unis (1894-1895).

	Importation.	Exportation.
	Millions de dollars.	
Royaume-Uni.....	159.1	384.1
Allemagne.....	81	90.6
France.....	61.5	44
Pays-Bas.....	15	30.20
Italie.....	20.8	16.2
Total pour l'Europe entière.....	383.6	620.9
En Amérique :		
Canada.....	37.6	50.1
Mexique.....	15.6	14.5
Cuba.....	54.3	14.3
Brésil.....	13.8	15.5
Total pour l'Amérique entière.....	246.0	135.2
Le reste du monde.....	102.2	37.2

Il est évident que voilà un gros client chez qui nous ne faisons pénétrer nos marchandises qu'en trop petites quantités. Ce ne sont pas les mesures comme celles que nous avons prises contre ses jambons et que nous prenons contre son bétail qui nous ouvriront des débouchés.

Les pays que je viens de citer représentent la force industrielle et commerciale du monde. Je ne dis pas qu'on doive négliger les autres. Ce sont les petits profits qui arrivent à faire les grosses sommes. Seulement, dans notre politique économique, nous ne devons jamais perdre de vue que ce sont eux qu'il importe de conserver et avec qui il faut s'efforcer de développer nos relations commerciales. Une augmentation de 1 p. 100 avec eux est plus importante qu'une augmentation de 100 p. 100 avec une peuplade de l'océan Pacifique ou de l'Afrique.

IX

LE COMMERCE PAR TÊTE

Un des termes de comparaison dont on se sert souvent pour essayer d'évaluer l'importance du commerce d'un pays est de diviser son total par le nombre de ses habitants. Ici encore, il y a certaines précautions à prendre. Je rappelle que pour comparer le commerce anglais au commerce spécial des autres nations, il faut déduire de ses importations aussi bien que de ses exportations le chiffre des objets non britanniques.

Nous arrivons pour 1895 au tableau suivant :

Commerce spécial par tête.

Suisse.....	525	francs
Belgique.....	401	—
Royaume-Uni.....	368	—
Danemark.....	367	—
Allemagne.....	185	—
France.....	185	—
États-Unis.....	112	—

— Comment! dit M. Faubert, en tête de ce tableau ne sont pas les pays qui ont la plus grande marine et les plus grandes colonies ? Je n'y comprends rien.

Tous les jours, les livres classiques, les cours officiels, les journaux et les orateurs du Parlement répètent qu'un peuple ne peut pas avoir de commerce extérieur sans marine marchande et sans colonies.

Les deux pays qui ont le chiffre le plus élevé du commerce spécial par tête dans le monde sont la Suisse et la Belgique.

Pour que le commerce de la France fût égal à celui de la Suisse il faudrait qu'il dépassât 20 milliards, et il ne représente que 7 milliards. Son commerce par tête dépasse de 40 p. 100 celui de l'Angleterre qui est de 14 milliards, cependant elle n'a de ports qu'en eau douce ; sa flotte est lacustre et son amiral parisien. Elle est enserrée dans les montagnes qui, à l'est et au sud, ne lui permettent de se mettre en communication avec l'Italie et le Tyrol que par les tunnels du Saint-Gothard et de l'Arlberg. Elle n'a d'autres colonies que celles que fondent dans tous les pays ceux de ses nationaux qui vont porter à l'étranger leurs habitudes de travail, d'initiative et d'énergie.

Si la Belgique a le port d'Anvers, il est bien entendu que n'est pas compris, dans le chiffre de son commerce spécial, le transit qui varie d'un milliard à 1.500 millions ; mais elle ne possède qu'une marine insignifiante. Sa flotte à voile ne compte que 917 tonneaux, non compris les barques de pêcheurs, et sa flotte à vapeur que 50 navires jaugeant 78.000 tonnes.

Ce n'est point le Congo qui développe son commerce ; car elle n'y exporte que pour 9 millions et n'en importe que pour 13 millions, soit un total de 22 millions ou moins de 1 p. 100 de l'ensemble de son commerce.

Il est vrai que le commerce du Royaume-Uni avec ses colonies compte pour 161,5 millions de livres sterling (plus de 4 milliards de francs).

Mais les colonies anglaises ne sont pas des colonies monopolisées par un pacte colonial. Toute colonie anglaise est ouverte au commerce du monde entier à égalité de conditions. L'Angleterre n'a d'autre avantage que de s'adresser à des personnes qui parlent sa langue, qui ont des relations et des affinités avec la métropole. Il est vrai que M. Chamberlain avait eu l'idée de faire un grand zollverein britannique de l'Angleterre et de ses colonies. Cette proposition fut repoussée par le congrès des Chambres de commerce et trouva une telle opposition que M. Chamberlain y renonça formellement dans son discours du 11 novembre. Il put alors dire que seuls les Anglais ont des colonies profitables, tandis que les colonies françaises et allemandes grèvent les budgets de la métropole ; et il montra perdus sur le million de milles carrés des possessions coloniales de l'Allemagne, 700 allemands civils.

X

RÉPERCUSSION DES DIMINUTIONS DE TARIFS

Voici un exemple récent des résultats produits par une diminution de droits.

En 1891-1892, le commerce des États-Unis s'était élevé à 1.857.680.000 dollars, dépassant celui de l'Allemagne et de la France ; en 1893-1894, sous l'influence du tarif Mac Kinley, ce trafic avait baissé. Au 12 août 1894, le tarif Wilson, quoique n'abaissant que de 50,06 p. 100 à 41,75 p. 100 la moyenne des droits perçus sur les marchandises taxées, était partiellement appliqué : il recevait son plein effet le 17 janvier 1895.

La somme des importations s'est alors élevée de 636.600.000 dollars (3.298 millions de francs) à 731.162.000 dollars (3.790 millions de francs).

Mais ce qu'on doit comparer, c'est l'entrée des marchandises taxées : on trouve 257.645.000 dollars en 1893-1894 et 354.271.000 en 1894-1895. En une année, l'entrée des marchandises taxées s'est donc relevée de 100 millions de dollars, soit de 500 millions de francs, sans que le commerce des objets exempts de droits en ait souffert. La principale augmentation a porté sur les laines et les soieries.

En 1875 l'Allemagne avait un commerce spécial de 6.026 millions de marcs et une population de 42 millions d'habitants, soit un commerce de 142 marcs par tête, ou 177 francs.

En 1895, l'Allemagne a un commerce spécial de 7.438 millions de marcs qui, pour 49.600.000 habitants, chiffre de 1890 inférieur

à celui que donnera le recensement de 1895, donne 148 marcs par habitant ou 185 francs par tête. L'augmentation n'est donc que de 4,5 p. 100 et il faut se rappeler que le commerce des villes de la Hanse est compris depuis 1888 dans le commerce spécial de l'Allemagne.

On voit que la France a exactement le même chiffre par tête que l'Allemagne : seulement, entre les deux pays, il y a une différence de près de 12 millions d'habitants ; et en 1875, le commerce français était de 199 francs par tête. Par conséquent il a relativement rétrogradé.

L'Allemagne est passée par diverses phases commerciales; mais tandis qu'en 1891 nous nous préparions à supprimer les traités de commerce, l'Allemagne renonçait à sa période de protectionnisme, inaugurée en 1879, et préparait des traités de commerce.

Le traité avec l'Autriche-Hongrie réduisit les droits sur 105 articles ; de ces articles l'exportation de 77 a augmenté, celle de 18 a baissé : l'augmentation représente 5.763 tonnes, la diminution 353. Les réductions ont surtout porté sur des marchandises bon marché ; l'augmentation sur le fer et les machines.

Le traité italien a provoqué une augmentation d'importation de 6.000 tonnes et d'exportation de 4.000, quoique la valeur ait été réduite de 12 millions de marcs.

Le traité avec la Belgique a été suivi d'une augmentation d'exportation de 235.000 tonnes à 284.000 : quoique la valeur ait baissé de 150.800.000 à 149.900.000 mark.

Le traité avec la Suisse ne comporta pas de réduction de tarifs, mais l'Allemagne profita de la guerre de tarifs engagée avec la France. Les exportations s'élèvent de 118.000 tonnes à 143.000 tonnes, de 179.600.000 marcs à 188.300.000.

Ce ne fut qu'en 1894 que le traité fut conclu avec la Russie : il développa immédiatement les exportations de fer et de charbon, d'instruments de musique et de produits chimiques.

L'Allemagne a conclu aussi d'autres traités avec la Serbie, la Roumanie, la Bulgarie, qui n'ont pas eu jusqu'à présent des résultats bien importants; elle en a conclu un aussi avec le Japon.

Autrefois, les commerçants et les industriels accusèrent nos consuls de ne pas s'occuper de développer le commerce français : c'était le moment où il se développait par sa propre force d'expansion, maintenant, ce sont nos consuls qui reprochent à nos industriels et à nos commerçants de n'avoir pas d'initiative, de ne pas savoir fabriquer au goût des populations, de fabriquer trop cher,

de ne pas envoyer de voyageurs de commerce. Ils mettent, au contraire, en parallèle, l'Allemand à qui ils donnent toutes les vertus commerciales.

Alors un monsieur Schwob, pastichant le *Made in Germany*, compile ces rapports, en coupe des morceaux, y intercale des exclamations et des imprécations, des exhortations et des malédictions, broche le tout, l'intitule le *Danger allemand* et annonce que la France vient de subir « un Sedan commercial ».

Les Allemands s'empressent d'envoyer ce volume sur toutes les places de commerce, comme la meilleure des réclames qu'on pouvait leur faire, puisqu'elle est faite au nom d'un concurrent qui s'avoue vaincu.

Ce qu'il y a d'admirable, c'est que des badauds admirent cette manière de comprendre le patriotisme.

XI

RAPPORT DES DÉPENSES BUDGÉTAIRES ET DU COMMERCE EXTÉRIEUR

Les industriels et les commerçants n'ont qu'une chose à répondre aux consuls de Bulgarie, de Serbie et autres lieux qui leur adressent des mercuriales :

— Pardon ! si nous faisons du commerce, c'est pour avoir des bénéfices. Or, nous voyons bien que vous nous engagez à faire des frais dont nous subirons la responsabilité, car c'est nous qui payerons ; mais nous ne voyons pas que vous nous prouviez que nous ferons des bénéfices. Vous dites que les Allemands envahissent la Serbie, la Roumanie, la Bulgarie. En dehors des avantages que leur donne la distance, ils ont des traités de commerce. En avons-nous, nous ?

« Le gouvernement français n'en a pas voulu, et vous nous reprochez de ne pas ouvrir individuellement des portes que les pouvoirs publics nous ont fermées ! Qu'ils commencent par les rouvrir, nous suivrons !

« Vous nous reprochez de produire chèrement ; mais on ne peut produire à bon marché qu'à la condition que les aliments, les matières premières soient à bon marché ; est-ce que les tarifs de 1892 nous permettent de nous approvisionner à bon marché ? Pour qu'un industriel puisse produire à bas prix, il ne faut pas que ses frais généraux soient trop élevés : or, si nous comparons les frais généraux qui, pour les producteurs résultent des dépenses budgétaires, nous trouvons les chiffres suivants :

Rapport pour cent des dépenses budgétaires au chiffre du commerce extérieur :

	Dépenses par tête	Rapport 0/0 au chiffre du commerce
	—	—
	Francs	
Suisse	25	4
Belgique	56	14
Danemark	37	10
Royaume-Uni	69	18
France.	95	51

Je ne donne pas le chiffre de l'Allemagne qui serait de 10 francs par habitant, parce qu'il ne concerne que les dépenses de l'empire auxquelles il faudrait ajouter les dépenses des divers pays. Je n'ai pas tenu compte non plus des dépenses locales qui, en Suisse et en Angleterre,sont relativement très élevées.

Mais il n'en est pas moins intéressant de constater que les petits pays dont le commerce extérieur est le plus développé de tous relativement à la population sont ceux aussi dont les dépenses de l'Etat représentent une moindre charge relativement à chaque habitant.

XII

CONCLUSIONS

1° La comparaison du commerce extérieur des diverses nations présente de grandes difficultés à cause des variations qui résultent de la manière dont sont établis les tableaux de douanes, du mode d'évaluation à l'entrée et à la sortie des marchandises, du change, etc.

2° Pour la comparaison de l'importance commerciale relative d'un pays, il faut tenir compte du commerce factice qui résulte des primes et des subventions.

3° La balance du commerce prouve que ce sont les pays riches qui importent plus qu'ils n'exportent.

4° L'expérience prouve que les pays qui ont le commerce spécial le plus développé, quoique n'ayant ni marine ni colonies, sont ceux dont la charge budgétaire par tête est la plus faible.

5° Par conséquent,toute politique qui a pour résultat d'augmen- les dépenses de l'Etat, ayant une répercussion sur les frais de production, a pour résultat de diminuer la puissance industrielle et commerciale du pays auquel elle s'applique.

6° Elle a une double conséquence : elle diminue le pouvoir d'achat de chaque individu et elle diminue son pouvoir de production, puisqu'elle augmente la part de capital nécessaire pour établir son produit

7° La politique protectionniste, en atteignant toujours ce double résultat ; en resserrant le marché ; en empêchant les consommateurs nationaux de s'approvisionner au plus bas prix et en restreignant les débouchés par les guerres de tarifs et les incertitudes qui en résultent : en défendant les producteurs nationaux contre les progrès du dehors ; en donnant une prime à l'inertie industrielle et aux intrigues politiques destinées à obtenir des privilèges pour certaines catégories de propriétaires et d'industriels au détriment de l'intérêt général, condamne toute nation qui y a recours à une décadence industrielle et commerciale.

YVES GUYOT.

LE CANAL DES DEUX-MERS

Le rapport de la commission instituée en 1894, pour examiner la question du canal des Deux-Mers, a été inséré *in extenso* dans le *Journal Officiel* du 13 mai 1896; la commission ne s'est pas attachée à l'étude des divers projets qui lui ont été présentés ; elle a voulu se prononcer sur la question de principe et a repoussé tous les projets de communication maritime entre l'Océan et la Méditerranée, soit qu'ils s'appliquent à un canal de 8 m. 50 de profondeur pour les paquebots et grands bâtiments de commerce, soit à un canal de 9 mètres pour livrer passage à nos cuirassés de premier rang.

Nous sommes trop de l'avis de la commission pour discuter ses conclusions ; depuis que nous avons eu l'occasion de traiter cette question, nous avons considéré le canal à grande profondeur, comme une conception dangereuse à tous les points de vue, et nous croyons en avoir démontré l'inutilité pratique ; néanmoins, nous avons été fort surpris de trouver dans le rapport sus-indiqué le paragraphe suivant :

SOLUTION CONSISTANT EN UNE MODIFICATION DES CANAUX EXISTANTS

« Enfin, il y a lieu d'enregistrer, en terminant, que la sous-commission n'a pas cru devoir s'arrêter à la combinaison qui consisterait à modifier les canaux existants, afin de les approprier au service du petit cabotage et de leur permettre de livrer passage aux petites unités de combat, torpilleurs, avisos torpilleurs cette question lui ayant paru sortir du cadre de ses travaux. »

De sorte que cette question d'un canal de cabotage reste tout entière ; cette note a pour but d'en faire ressortir les avantages, par comparaison avec les projets repoussés.

En l'état, il nous paraît qu'il y a lieu de la diviser en deux parties : 1° Est-il d'utilité publique d'établir une communication maritime entre l'Océan et la Méditerranée ; 2° ce canal doit-il être à grande section, afin d'en permettre le passage aux grands

transports de la marine de commerce, paquebots, etc., etc., de toutes les nations, ainsi qu'aux cuirassés de premier rang de la marine française, ou bien à moyenne section pour le service du cabotage.

Pour la première partie, il ne saurait y avoir le moindre doute et, quoique les opinions à ce sujet puissent être vivement controversées, nous nous mettons carrément du côté de ceux qui réclament l'exécution de cette œuvre grandiose et nationale ; l'idée de Riquet, considérée comme une merveille de génie, d'audace et de bon sens, pour l'époque où elle fut exécutée, mérite d'être agrandie et complétée, en raison de la différence qui existe entre les moyens dont il pouvait disposer et ceux que l'on doit aux progrès incessants de l'esprit humain.

La conception de Riquet, dans sa géniale simplicité, consistait à capter les sources dans la région culminante qui sépare les côtes de la Méditerranée du bassin de la Garonne, d'établir sur ces points un vaste bassin de réception, à Saint-Ferréol, et de partager ces eaux sur l'un et l'autre versant, au moyen d'écluses, laissant entre elles des biefs plus ou moins longs, suivant l'altitude et l'inégalité des terrains à traverser ; la Méditerranée, à partir de Cette, fut ainsi reliée à la Garonne, un peu en aval de Toulouse, au-dessus de la grande chaussée qui la traverse en ce point ; un petit embranchement de ce canal fut dirigé au-dessus de cette même chaussée ; par le fait, la Méditerranée était reliée à l'Océan puisque, à partir de Toulouse, la Garonne était navigable jusqu'à son embouchure pour la batellerie ; il nous souvient même d'un petit bateau à vapeur, à roues, le *Clémence Isaure* qui faisait vers 1845-46, le service de Toulouse à Bordeaux.

Le canal du Midi, surtout à une époque où les chemins de fer n'existaient pas, rendit d'immenses services au commerce de la région méridionale ; les produits du Levant, de la Méditerranée affluant au port de Cette et de là, au moyen de bateaux plats, gabarres de faible tirant d'eau, furent apportés jusqu'à Toulouse qui devint, par le fait, le grand entrepôt du Midi ; de là, les mêmes bateaux chargeaient les produits de la région et les apportaient à Cette où ils étaient transbordés sur des navires de mer ; en outre, ce canal alimenté par les eaux de la montagne, servait aux irrigations des terrains qu'il traversait et fut une cause de grande fertilité ; on est émerveillé, en parcourant le canal du Midi, de voir ce qu'a pu faire, à une époque bien éloignée de la nôtre et avec des ressources relativement rudimentaires, le génie d'un seul homme, appuyé par la volonté toute-puissante du souverain.

Pourtant à mesure que se développa l'activité commerciale entre l'Océan et la Méditerranée, on ne fut pas longtemps à comprendre que le canal du Midi, se reliant au bassin inférieur de la Garonne, ne suffisait pas à assurer aux relations de Cette à Bordeaux, la sécurité complète d'une route fluviale ; en effet, de Toulouse à Bordeaux, la navigation était pénible ; les chenaux se déplaçaient rapidement sous l'influence des crues de la rivière ; des bancs de sable se formaient, d'autres disparaissaient ; des accidents nombreux d'échouages, de pertes de marchandises, des avaries fréquentes discréditèrent la grande route fluviale, et après les études nécessaires, il fut décidé que l'œuvre de Riquet serait complétée par le canal latéral à la Garonne ; ici l'exécution fut beaucoup plus simple, car on put l'embrancher directement sur celui du Midi, à proximité de l'embouchure de ce dernier et on n'eut pas de peine à pourvoir à son alimentation par sa communication avec le haut de la rivière, au moyen de l'embranchement qui aboutit en amont de la chaussée dont nous avons parlé plus haut.

Pendant longtemps, ces deux canaux ont suffi à alimenter le commerce de la région méridionale ; puis sont venus les chemins de fer, et, plus particulièrement en ce qui nous concerne, celui de Cette à Bordeaux ; à partir de ce moment, les canaux ont périclité ; les conditions de vitesse, sinon de bon marché, des premiers ont enlevé aux derniers le transport des marchandises de grande valeur et de moindres dimensions pour ne leur laisser que celles de volumineux encombrement, telles que briques, tuiles, poteries, etc., etc. ; les vins mêmes, par suite de tarifs spéciaux, ont avantage à prendre la voie ferrée ; il ne s'ensuit pas, pourtant, que les canaux soient abandonnés, loin de là ; il est acquis en matière d'économie commerciale que le nombre et la facilité des communications ne font que développer la multiplicité des transactions ; ce qu'il faut entendre, c'est que les canaux qui avaient autrefois presque le monopole des transports de Cette à Toulouse et de Toulouse à Bordeaux n'en ont plus qu'une fraction relativement restreinte, quoique encore bien suffisante.

C'est donc depuis que les chemins de fer ont entraîné dans leur rayon d'action la majeure partie des transports, qu'ils ont par le fait développé à une haute puissance les intérêts des régions qu'ils traversent, que des esprits éminents, à l'affût de tous les progrès nécessaires, se sont demandé pourquoi on ne ferait pas de Bordeaux aux rivages de la Méditerranée, un canal maritime, qui permettrait aux navires de mer, de passer, sans rompre charge,

de l'une dans l'autre mer, en évitant ainsi de contourner toute l'Espagne ; à l'époque actuelle; les canaux du Midi sont de solutions incomplètes ; avec l'outillage moderne, on peut faire sinon mieux, du moins davantage, et l'exécution d'un canal maritime, assez large et assez profond pour en permettre l'usage aux navires de mer, nous paraît s'imposer, comme couronnement de l'œuvre de Riquet, pour l'extension de notre commerce et la prospérité du pays.

Le canal maritime sera pour les régions du midi et du centre de la France un élément de richesse des plus considérables, par la plus grande facilité qui sera donnée à l'écoulement de leurs produits et l'envoi direct à leur destination ; le canal des Deux-Mers aura une grande attraction pour la navigation côtière et le cabotage ; pour les navires de toutes les nations du Nord qui font commerce avec la Méditerranée et le Levant ; les distances seront très raccourcies, sinon en temps, du moins en milles à parcourir, et si tous les navires n'ont pas un intérêt tangible à prendre cette voie, on peut dire que ceux qui y trouveront bénéfice sont encore en nombre très considérable.

La question du transit, quoique très importante, n'est pas encore celle qui présente les raisons les plus déterminantes ; il est dans la logique des choses de penser que si un canal maritime s'établit entre l'Océan et la Méditerranée, il se formera sur son parcours et particulièrement à proximité des centres de population, des gares maritimes, de véritables ports intérieurs où les navires de mer pourront charger et décharger leurs marchandises ; de nouvelles routes, ou plutôt de nouvelles voies ferrées, mettront en communication les centres productifs de l'intérieur avec ces ports de chargement ; Toulouse, la grande cité Palladienne, deviendra une tête de ligne importante par la facilité de ses relations avec les nations du Nord et du Levant ; toutes les richesses minérales et minières encore enfouies dans les contreforts des Pyrénées et dans ceux du massif central seront exploitées, parce qu'elles trouveront facilement des débouchés et des moyens directs de transport peu coûteux ; d'un autre côté, des industries nouvelles se créeront dans le voisinage des ports languedociens : les grands et petits caboteurs des côtes d'Espagne et d'Italie, ceux de la côte de France, des Iles Britanniques, des mers du Nord deviendront forcément les tributaires du canal des Deux-Mers : et, certes, il est permis de se rendre compte, sans avoir recours à des statistiques plus ou moins complaisantes, que l'intérêt bien compris de la plus grande partie des navires qui font le

commerce entre les nations du Nord et celles du Levant, sera de prendre une voie qui, en leur économisant un nombre respectable de milles, fera éviter, surtout aux petits chargeurs, les aléas de la navigation hauturière.

On peut, du reste, insister sur ce fait : c'est que cette œuvre grandiose se présente avec un caractère tout à fait national ; il n'est pas besoin d'aller chercher ailleurs que chez nous les capitaux nécessaires à cet immense travail ; il vaut mieux que l'épargne française, au lieu de se disséminer aux cinq parties du monde, puisse assurer l'exécution d'une voie maritime qui peut donner profits et gloire à notre pays ; le canal des Deux-Mers doit être une voie ouverte en temps de paix au commerce de toutes les nations, mais il est inutile d'insister pour faire comprendre que les étrangers ne pourraient en faire usage, qu'autant qu'il ne pourrait en résulter aucun incident fâcheux pour notre sécurité.

Il n'est pas dans notre pensée de dire que l'ouverture d'un canal maritime dans la région méridionale de la France aura des effets comparables à ceux du canal de Suez ; il est évident que celui-ci est une œuvre universelle, dans une mesure que notre canal maritime ne peut ambitionner ; c'est surtout au point de vue français qu'il faut le considérer et il nous paraît hors de doute que, cette voie une fois ouverte, le commerce national n'en retire des bénéfices considérables,

Nous sommes donc partisan convaincu de l'utilité du canal des Deux-Mers ; reste à savoir dans quelles mesures il doit être entrepris et c'est ici que se pose la deuxième question :

« Le canal des Deux-Mers doit-il être exécuté de manière à en permettre le passage aux plus grands navires de la marine marchande de toutes les nations, et aux cuirassés de premier rang de la marine française ? »

Nous estimons qu'on peut partir de ce principe que le canal des Deux-Mers n'aura pour limite dans la grandeur de son exécution que l'équilibre rationnel qui doit exister entre les sacrifices présumés et les résultats à acquérir ; que ces résultats seront en rapport avec les efforts exigés, et que les capitaux qui seront engagés dans cette gigantesque entreprise, y trouveront dans l'avenir une rémunération suffisante ; nous sommes dès lors soumis à rechercher, au point de vue purement maritime, quels sont les navires qui n'ont pas un intérêt tangible à en faire usage ; il serait, en effet, illogique de creuser des canaux, faire des ports, des quais, des garages, pour des bâtiments d'un certain tonnage, si ces bâtiments trouvaient plus simple de faire le grand tour.

Il est incontestable que la route par le canal est beaucoup plus courte que par le détroit, mais on peut se demander si tous les navires qui transitent entre l'Océan et la Méditerranée auront intérêt à prendre cette voie ; il est permis d'en douter.

Voici, par exemple, un bâtiment de 2.000, 3.000 tonneaux, venant des ports du Nord : il arrive à l'ouvert de la Manche avec calme, vents de nord, nord-est, nord-ouest ; les prévisions du temps sont bonnes ; il file 12 milles à l'heure ; dans vingt-quatre heures, il sera au cap Finistère où il est assuré de la continuité des vents de la partie du Nord ; pour peu que le temps continue à lui être favorable, il sera dans cinq jours au golfe de Lion ou par sa longitude ; pense-t-on que des capitaines hésiteront à continuer leur route en pleine mer, plutôt que de s'astreindre à un atterrissage délicat à l'embouchure de la Gironde et à un passage pénible, par étapes, et non sans danger, par le canal des Deux-Mers ; que gagnerait-il par cette dernière voie, peut-être un jour, quelques heures et au prix de quels assujettissements ; non pas, le capitaine, sûr de son navire, préférera prendre la grand'route, avoir les coudées franches, plutôt que de s'engager dans le canal.

Que fait, à ces géants de la mer, une légère économie de temps, s'il faut en outre la payer par des droits de passage, qui ne seront pas de petite importance ; en outre, le grand navire, chargé d'un fret considérable, n'a d'autre souci que d'arriver sans s'arrêter en route, même s'il vient des ports du Nord à destination de l'Italie, de la Grèce et du Levant ; nous ne parlerons pas, *a fortiori*, de ceux qui sont affrétés pour l'Inde ou l'Extrême Orient ; le gain d'un jour au prix du passage par le canal, n'est pas appréciable dans ses dépenses courantes ; aussi concluons-nous sur cette question : les grands coureurs de la mer, paquebots, grands chargeurs, n'ont pas un intérêt tangible à passer par le canal ; il est donc inutile d'exécuter une œuvre dont l'effort maximum aurait été fait à leur usage, on serait entraîné à des dépenses improductives, à des travaux stériles.

Peut-on supposer, pour épuiser cette question, que ces mêmes grands bâtiments feront un usage commercial de cette voie, pour aller drainer dans la région, les marchandises entreposées et faire au passage le métier de caboteurs ; ceci n'est point probable ; les grands chargeurs sont faits pour les grands voyages, ou plutôt pour les voyages directs, sans escales ; dès lors si on n'est pas assuré de cette clientèle, il faut renoncer à exécuter des travaux qui ne lui serviraient pas.

Nous avons encore à déblayer la question sur ce point, « c'est que le canal des Deux-Mers doit être un instrument de défense nationale et qu'il doit avoir les dimensions suffisantes pour laisser passer les cuirassés de premier rang de la marine française ».

Les promoteurs du canal à grande section, sous l'illusion d'une idée patriotique, du reste fort respectable, diront que le canal des Deux-Mers, tel qu'ils le comprennent, intéresse la sécurité et la puissance de la France, et qu'il serait appelé à rendre les plus grands services en temps de guerre, par la possibilité de concentrer nos escadres, rapidement et hors de vue de l'ennemi, soit dans l'Océan, soit dans la Méditerranée ; mais, dans ce cas, si l'on veut exécuter un canal de cette importance, la première chose à faire est de créer aux deux embouchures des arsenaux complets et inabordables, et de faire tous les travaux de port, de chenaux, de garages, etc., etc., pour des bâtiments d'un tirant d'eau de 9 mètres ; peut-on véritablement songer à un travail aussi colossal, en vue d'une lutte avec l'Angleterre ? car c'est là le seul objectif : éviter à nos bâtiments cuirassés, en cas de guerre avec cette puissance, le passage du détroit de Gibraltar, et prendre ainsi le canal, comme facteur principal des manœuvres de concentration de nos escadres ; nous n'admettrons jamais une pareille aberration ; que ce passage puisse servir, à la rigueur, au transit de quelques unités de combat d'un ordre inférieur, on peut le penser ; mais, en faire la base de notre suprématie navale, il faut vraiment plier les hypothèses au gré de ses rêves, pour s'imaginer qu'un ministre de la Marine, un chef d'escadre établiront, sur le passage du canal par les cuirassés, les présomptions d'une supériorité maritime dans l'une ou l'autre mer, et feront entrer dans leurs combinaisons stratégiques, le bénéfice de l'arrivée prévue d'une escadre par cette voie ; croit-on, en outre, qu'il sera bien facile de faire transiter par le canal des cuirassés de premier rang qui calent 9 mètres ; mais, en y entrant, ils seraient obligés de s'alléger et de diminuer leur différence de tirant d'eau, quitte à faire le contraire en sortant ; ce serait donc une double opération, une perte de temps sensible, et alors que devient la surprise, pour l'ennemi, d'un passage rapide.

On a invoqué, pour stimuler l'opinion publique, le précédent du canal de la Baltique ; mais ce n'est pas du tout la même chose ; d'abord celui-ci n'a que 100 kilomètres de longueur ; il n'a d'écluses qu'aux extrémités et s'alimente par la mer elle-même ; il a 9 mètres de profondeur, mais quoiqu'il soit livré au commerce

international, c'est un véritable *canal de guerre*, car il relie le port de Kiel à Cuxhaven, et probablement plus tard à la Jahde ; ce n'est pas en cinq ou six jours que les bâtiments de guerre pourront transiter de la mer Baltique dans la mer du Nord et *vice versa*, ce sera dans la journée et ils y passeront réellement hors de vue de l'ennemi ; depuis que l'île d'Helgoland a été cédée par l'Angleterre à l'Allemagne, ce canal fait partie intégrante de la défense des côtes de l'empire ; la raison d'être du canal des Deux-Mers ne peut pas s'étayer sur l'exécution du canal de la Baltique ; il n'y a pas de comparaison à faire, ni dans le but, ni dans les conséquences.

Notons encore que les promoteurs du canal à grande section ne tiennent aucun compte de ce qui existe actuellement ; il leur faut un canal tout à fait neuf dont la largeur de 45 mètres au plan d'eau nécessitera des expropriations considérables dans un pays riche et peuplé, et par suite des dépenses énormes ; un des projets les plus récents fait même ouvrir le canal dans la baie d'Arcachon, et Dieu sait ce qu'il faudrait de travaux de creusement pour percer son accès à travers des barres à peine praticables aujourd'hui pour les petits navires de pêche.

Nous ne parlerons pas, et pour cause d'incompétence, des travaux techniques à effectuer en vue du passage et des escales des cuirassés et grands cargo-boats ; nous nous bornons à la question maritime et nous nous demandons si ce passage pénible pour les grands bâtiments sera de nature à les attirer dans une voie qui ne sera pour eux qu'une suite non interrompue de mécomptes et de retards.

Nous n'entrerons pas non plus dans ce qui se rapporte à l'évaluation qui a été faite des millions de tonnes qui doivent passer par le canal à grande section, car ce nombre sera bien réduit si on n'est pas assuré de la clientèle des navires de haut tonnage.

Est-ce à dire qu'il faut renoncer à l'exécution d'un canal maritime ? nous ne sommes pas de cet avis ; faire grand n'est pas toujours faire bien, mais l'immobilité n'est pas une solution ; les canaux du Midi méritent d'être perfectionnés, parce que les courants commerciaux se sont accrus dans une proportion incalculable et que les moyens actuels permettent, tout en conservant l'idée géniale de l'immortel Riquet, d'en faire une application plus conforme à nos besoins.

Ayant donc rejeté les projets des canaux à grande section et soutenant néanmoins l'utilité d'un canal maritime, nous sommes amené à proposer une autre solution, qui nous paraît aussi bien

appropriée aux résultats commerciaux que l'on recherche, qu'en rapport avec les efforts qu'elle nécessitera, nous voulons parler d'un canal de cabotage, c'est-à-dire un canal accessible aux bâtiments de 1.200 tonneaux et calant environ 3 m. 50 ; comme exécution, l'approfondissement des canaux du Midi à 4 mètres et la surface au plan d'eau de 25 à 30 mètres.

Notre excellent ami, l'amiral Reveillère, l'a écrit dans une de ses notes. « Est-ce un travail hors de proportion avec le résultat à obtenir, d'approfondir les canaux du Midi pour les mettre à même de livrer passage aux navires de mer d'un moyen tonnage[1] ? »

Les conséquences sont faciles à déduire en les comparant avec celles du grand projet ; tout d'abord en donnant au canal une profondeur de 4 mètres au lieu de 8 m. 50 ou 9 mètres, la main-d'œuvre se trouve considérablement diminuée ; en lui donnant une largeur de 30 mètres au lieu de 45, l'expropriation des terrains devient moins onéreuse ; les ports, garages, quais et tous les travaux qui en dépendent ne présenteront pas d'aussi grandes difficultés, non plus que les écluses, ponts, etc. ; si la grandeur d'un tel projet est moindre, il est hors de doute que le résultat sera plus en rapport avec l'effort nécessaire ; on peut dire que tous les bâtiments du tonnage indiqué ou au-dessous auront intérêt à prendre cette voie, et ils sont innombrables les caboteurs de 200 à 1.200 tonneaux qui passent quotidiennement de l'Océan dans la Méditerranée et *vice versa* ; pour les régions méridionales, les conséquences d'un canal de cabotage seront absolument les mêmes que celles du canal à grande section ; les ports de chargement, les gares maritimes seront aux mêmes points et rien n'empêchera d'établir des lignes de navigation qui auront leur tête au port de Toulouse, ainsi que de créer autour ou dans le voisinage de la grande cité, de vastes entrepôts ; tout ce qui se fera de travaux sera approprié à la grandeur des navires, tandis que dans le grand projet, on risquait fort de se trouver en présence de grandes difficultés dans l'exécution des ouvrages techniques indispensables, qui ne serviraient même pas aux bâtiments pour lesquels ils auraient été construits.

Les chargeurs de petite vitesse et de moyen tonnage auront tout intérêt à prendre cette voie ; pour eux, ce sera une réelle économie de temps et d'argent, car si en pleine mer et dans des circonstances favorables, ils ont une vitesse de 7 à 8 milles à

---

[1] Lettre à M. Constans, sénateur de la Haute-Garonne, en 1893.

l'heure, ils pourront encore en franchissant le canal garder celle de 5 à 6 ; les grands bâtiments, au contraire, filant 12 nœuds par exemple, verraient leur vitesse diminuer de plus de la moitié.

Nous considérons que les canaux, tels qu'ils existent actuellement, sont une base déjà acquise et qu'ils peuvent se prêter merveilleusement aux modifications nécessaires, pour en faire une voie maritime de moyenne section ; on comprend plus facilement que le caboteur prenne la route de la Gironde ; à l'encontre des grands bâtiments, le petit chargeur préfère la navigation côtière, il aime les abris à portée de sa route, les relâches commerciales ; il prend souvent son fret en plusieurs endroits différents ; aussi bien que le grand navire il sera à même de porter les produits de la région, soit dans les mers du Nord, soit dans la Méditerranée et le Levant.

Il nous semble que ce serait dépasser le but que de poursuivre l'exécution d'un canal à grande section, qu'un canal de cabotage qui utiliserait en les modifiant le parcours et les eaux des canaux actuels est la seule solution qui s'impose ; nous n'envisagerons jamais cette voie comme un instrument de guerre ; si l'on veut qu'une communication de ce genre puisse servir en toute sécurité, je ne dirai pas à nos cuirassés, mais à nos petits bâtiments de combat, il faudrait faire un branchement de Bordeaux à la Charente.

Pour conclure nous émettrons le vœu :

1° Qu'il y a lieu de faire étudier le projet d'un canal de cabotage reliant l'Océan à la Méditerranée, en partant de Bordeaux ;

2° Que ce canal sera exécuté en vue du passage des bâtiments de mer d'un tirant d'eau de 3 m. 50 au plus ;

3° Qu'on se servira des canaux existant en les appropriant aux conditions nouvelles.

Contre-amiral GALACHE.

MOUVEMENT COLONIAL

SOMMAIRE. — La nouvelle Ecole coloniale. — Organisation de cours par l'Union coloniale. — Ce que doit être notre politique coloniale. — L'armée coloniale. — Le Japon et la convention internationale des colis postaux.— La situation à Madagascar — Traité de navigation avec l'Italie. — Le commerce de Tombouctou. — Wagadougou occupé par les Français. — Visite du roi Léopold au Congo. — Voyage du capitaine Hourst sur le Niger. — La situation au Tonkin. — Au Siam. — La convention italo-tunisienne. — Les Arabes indigènes et les juifs barbaresques en Algérie.— Les phosphates algériens et tunisiens. — Le partage de la région du Niger. — Opérations de la *Company du Niger*. — La famine dans l'Inde anglaise. — Les chemins de fer en Chine. — Les câbles sous-marins. — Notre commerce d'exportation.

Les nouveaux bâtiments de l'Ecole Coloniale ont été inaugurés sous la présidence de M. le ministre des colonies. Le président de la République s'y est fait représenter par le commandant Humbert. M. Dislère, conseiller d'Etat, président du conseil d'administration, a, dans une courte allocution, retracé le passé et le but de l'Ecole, à la prospérité de laquelle se sont associés tous les ministres et sous-secrétaires d'Etat qui se sont succédé aux colonies. M. André Lebon a fait ressortir que l'Ecole coloniale n'est pas un monopole, pas plus que l'Ecole normale ne réclame le privilège de l'agrégation.

L'Ecole coloniale est destinée à préparer l'élite de nos fonctionnaires d'outre-mer et doit permettre à l'Etat de recruter partout les fonctionnaires qu'il croit les plus utiles pour son service,

Nous ne sommes pas tout à fait de cet avis. Et nous croyons qu'il serait préférable d'organiser les choses comme elles se passent en Hollande et en Angleterre, où les fonctionnaires des colonies sortent tous de l'Ecole spéciale des colonies et passent

des examens avant d'être reçus. Si l'on continue à prendre pour nos colonies, les premiers venus comme on a fait jusqu'à présent, l'administration de nos colonies ne s'améliorera jamais.

*
* *

L'Union coloniale vient de prendre une initiative des plus heureuses. Elle s'est adressée aux étudiants de nos Facultés. Sous son patronage et par ses soins, des cours libres d'enseignement colonial sont organisés à la Sorbonne. Ces cours auront lieu le soir à partir du 4 décembre. Les professeurs seront : MM. Charles-Roux, membre du conseil supérieur du commerce; Marcel Dubon, professeur de géographie commerciale à la Faculté des lettres : Depiné, ancien résident de 1re classe au Tonkin ; Milhe Fontongon.

L'Union offre à ceux qui se feront inscrire à ses cours une bourse de voyage de 2.000 francs et le passage gratuit dans une de nos colonies, décerné à l'étudiant le plus méritant pour y étudier une question d'intérêt général. De plus, elle réserve à ceux qui auront présenté des mémoires de quelque valeur des médailles d'or et d'argent.

*
* *

Quant à ce que doit être notre politique coloniale, nous sommes bien de l'avis de M. Jules Siegfried quand il dit dans son remarquable rapport sur le ministère des Colonies : *L'ère des conquêtes est terminée, celle de la colonisation commence.*

Le champ du reste est vaste, pour les initiatives françaises : mise en valeur des terres nouvelles qui nous appartiennent, organisation des cultures riches dont nous avons besoin : coton, café, thé, cacao, exploitation des mines et des forêts, vente aux indigènes de nos produits industriels français au fur et à mesure que nous aurons augmenté leurs ressources, en développant leurs cultures, augmentation de notre commerce colonial, en même temps que notre marine marchande : il y a là une œuvre grande et belle.

Mais, pour tout cela, il faut que nous ayons l'initiative personnelle nécessaire.

C'est à lui qu'il faut faire appel avant tout. Un effort sérieux est nécessaire pour réveiller chez nous cette initiative, pour secouer la torpeur où nous plonge trop souvent l'omnipotence de l'Administration.

Il est nécessaire que le colon, pour stimuler son zèle, comme

pour récompenser son travail, ne soit pas entravé par les rouages multiples d'une administration qui peut convenir à d'anciens pays, mais dont l'action ne peut être que nuisible dans des pays nouveaux.

Trop souvent, dans l'organisation de nos colonies, la préoccupation administrative a tenu la première place.

On a cru que l'idéal serait atteint le jour où la colonie représenterait, dans ses institutions, dans ses coutumes, dans sa législation, la mère patrie.

L'assimilation a été le but et la transformation de nos colonies en départements a été le programme du gouvernement.

Nous ne saurions partager ces idées. Il importe de ne pas oublier les différences essentielles qui séparent les peuples soumis à notre influence de notre propre nation.

Les populations de l'Indo-Chine, de Madagascar, de l'Afrique occidentale, sont à des degrés divers de civilisation, mais d'une civilisation sans analogie avec nos habitudes et nos usages.

C'est là un fait qui doit réagir sur notre système colonial et qui doit nous mettre en garde contre toute tentation d'obéir à un système d'unification, en matière de colonisation. Ce qui peut convenir à l'Asiatique ne pourrait que nuire à l'Africain.

Les œuvres coloniales sont des œuvres séculaires et nous ne devons pas oublier que nous sommes à la période des premiers commencements. Il faut que nous préparions l'avenir, avec beaucoup de patience et du temps.

D'un autre côté, s'il est une nécessité qui s'impose en matière de colonisation, *c'est l'esprit de suite*.

Rien n'est plus contraire au développement d'une colonie que les modifications de la ligne politique qui a été inaugurée, mais non moins préjudiciables les changements incessants du personnel chargé de la suivre.

Malheureusement rien n'est plus fréquent que ces changements chez nous. Nous voudrions que les gouverneurs mis à l'abri de ces mutations fussent appelés pendant de longues années à diriger la même colonie. Il n'est pas possible, même à un homme de grande valeur, de donner en quelques mois, en quelques années, toute sa mesure, dans un pays dont il ne connaît que superficiellement les mœurs et les coutumes.

Ce qui fait la valeur de la plupart des fonctionnaires anglais et hollandais, c'est la durée de leur séjour dans le même poste, autant vaut le gouverneur, autant vaudra la colonie : il convient

donc d'avoir à la tête de nos colonies des hommes de premier ordre jouissant de l'entière confiance du gouvernement.

Il est indispensable de leur donner une grande liberté d'action, afin que l'éloignement ne puisse être un obstacle à la marche des affaires, et surtout de ne pas avoir l'incroyable prétention de les diriger, jusque dans les plus petits détails, des bureaux du ministère. Il faut les investir d'une grande autorité, et les laisser agir dans la ligne d'un programme politique très large.

De leur côté, leur action doit tendre, non pas à *administrer*, mais surtout à *coloniser*, en se souvenant qu'ils ont à conduire des affaires sans analogie avec celles de la France et qu'il est nécessaire de ne pas lier leur action à la réglementation bureaucratique de la Métropole.

En résumé, *notre politique coloniale doit être une politique commerciale*. C'est une mise en valeur rationnelle des richesses naturelles de nos nouvelles colonies qui doit dominer toute notre action coloniale. Faire comprendre à tous qu'un pays ne vit et ne prospère que par le travail, par l'effort personnel, par la confiance donnée aux capitaux ; poser comme règle absolue que les fonctionnaires doivent aide et protection à tous ceux qui viennent honnêtement, courageusement, apporter dans les colonies le concours de leur industrie et de leur activité et ne pas les jalouser, quand leurs affaires sont prospères, initier en même temps aux avantages de notre civilisation les peuples que nous voulons dominer : voilà ce que doit être notre programme colonial.

***

La commission de l'armée a assez mal accueilli le projet de loi portant organisation d'une armée coloniale déposé par les trois ministres de la guerre, de la marine et des colonies.

Ce projet est cependant le plus sensé, le plus raisonnable de tous ceux que les différents ministères qui se sont succédé depuis quinze ans ont élaborés sur cette question de l'armée coloniale, qui est toujours à l'étude et qui n'aboutit pas.

Il concilie dans une bonne mesure les intérêts qu'il faut sauvegarder : ceux de la défense de la France et ceux de la défense de notre empire colonial.

***

Le Japon n'a pas encore adhéré à la convention internationale règlant l'échange des colis postaux. Le ministre du Commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes a dû engager des pourparlers pour conclure avec ce pays une convention particulière,

Ces pourparlers n'ont pas encore abouti. Il y a lieu cependant de prévoir qu'un résultat favorable sera obtenu à bref délai. L'office anglais qui avait engagé des négociations antérieures à été plus heureux et a pu déjà traiter avec le Japon. Une convention récente vient de sanctionner cet accord.

En attendant que le ministre ait réussi dans ses démarches et qu'il soit ainsi possible d'utiliser les paquebots des Messageries maritimes pour l'échange direct des colis postaux entre la France et le Japon, ce qui ne saurait tarder, M. Henry Boucher a pensé qu'il y aurait avantage à employer provisoirement les services anglais. Nos nationaux bénéficieront ainsi, pour la transmission de leurs envois, de nouvelles facilités d'expédition et de toutes simplifications que comporte le transport des colis postaux. L'acheminement par les services anglais s'opère, viâ Angleterre-Canada, à un tarif très modéré.

*
* *

Le général Gallieni a avisé le ministre des Colonies à la date du 16 novembre que la situation s'est sensiblement améliorée à Madagascar. Les travaux de culture reprennent autour de Tananarive.

La situation dans le voisinage de la capitale est calme. Les plantations de riz sont commencées Cependant dans les campagnes les actes de pillage sont encore fréquents.

L'insurrection semble arrêtée à sa source et il ne reste plus que quelques bandes de fahavalos pillards comme il y en eut toujours à Madagascar.

*
* *

Le ministre des Affaires étrangères vient de signer avec l'ambassadeur d'Italie une convention de navigation.

Depuis 1886, il n'existait plus de traité de navigation entre la France et l'Italie.

La situation qui subsiste depuis cette époque semble avoir été plus préjudiciable à la France qu'à l'Italie.

En effet, la navigation commerciale française en Italie, qui était en 1884 de 3.216 332 tonnes, était tombée en 1894 à 584.218 tonnes, c'est-à-dire qu'elle avait diminué des quatre cinquièmes.

Par contre, la navigation italienne en France n'avait baissé durant la même époque que de 1.381.604 tonnes à 851.761 tonnes.

D'autre part, la perte des relations maritimes avait pour la France d'autant plus d'importance que, durant la même période, le mouvement des ports italiens s'accroissait notablement. Ce

mouvement partait de 33 millions de tonnes en 1884 à 57 millions de tonnes en 1894.

La France qui entrait pour plus de 9 p. 100 dans le mouvement des ports italiens en 1884, n'y figurait plus que pour 1 p. 100 en 1894.

On espère que la convention qui vient d'être signée remédiera à cette situation.

*
* *

On mande de Tripoli que l'occupation de Tombouctou est aujourd'hui jugée favorablement dans le monde musulman. C'est ainsi que le consul général de France à Tripoli a reçu dernièrement d'un musulman originaire de cette ville et fixé à Tombouctou, une lettre dans laquelle les bienfaits de l'occupation française étaient appréciés dans les termes les plus élogieux. Étant donnée la rapidité avec laquelle les nouvelles se propagent en Afrique, il est permis d'espérer que le commerce du Soudan apprendra bientôt à reprendre la voie de Tombouctou, qui a jadis été le grand entrepôt des transactions de toute cette région et dont la déchéance avait eu pour principale cause l'insécurité des routes et les exigences des tribus nomades devenues maîtresses de cette ville.

*
* *

En présence des visées des Allemands et des Anglais sur le Mossi, le gouvernement français s'est décidé à établir des postes pour assurer nos droits et un officier de l'état-major au Soudan français vient d'occuper la capitale Vagadougou, avec une cinquantaine de tirailleurs.

*
* *

Le correspondant du *Daily Chronicle* à Bruxelles croit savoir que le roi Léopold a l'intention de visiter le Congo vers la fin de l'année prochaine. Il ferait coïncider cette visite avec l'inauguration du chemin de fer de Motadi à Léopoldville.

*
* *

Le capitaine français Hourst qui a descendu le Niger jusqu'à Boussa, est arrivé à Lagos (côte de Guinée anglaise), avec quatre officiers, un missionnaire et trente hommes.

L'expédition qui avait quitté Tombouctou le 6 janvier, est arrivée à Lagos par la route du Niger, elle a passé deux années au Soudan. Elle a commencé son voyage à Saint-Louis, sans rencontrer sur tout le parcours aucune opposition de la part des

indigènes. Elle n'a pas eu, depuis Tombouctou jusqu'à Forcados, à tirer un seul coup de fusil. Le capitaine exprime les plus grandes espérances en ce qui concerne l'avenir du commerce dans les régions qu'il a traversées. Le climat est tout à fait salubre. Il annonce que Samory s'approche du cours supérieur du Niger avec de nombreuses troupes, il ajoute que la Compagnie anglaise du Niger prépare en ce moment une forte expédition dans le pays de Boussa. La mission Hourst s'est embarquée pour Portonovo à bord d'un vapeur anglais.

*
* *

Les nouvelles du Tonkin sont de nouveau moins bonnes. La province de Thuyen-Quan paraît redevenir le centre de la résistance des pirates qui recommencent leurs incursions sur la haute Rivière Claire, rendant déjà le ravitaillement de nos postes d'avant-garde fort difficile.

Dans la province de Bac-Ninh, une bande bien armée a attaqué l'exploitation agricole d'un colon français qui put faire prévenir les chefs des postes voisins. Un véritable combat s'engagea, plusieurs gardes ont été tués par les pirates. A la suite de cette affaire, deux Annamites, le maire et le chef de police du village où avait été préparé le guet-apens ont été jugés et exécutés. Les enceintes de bambou du village ont été rasées.

*
* *

Au Siam, la situation est de plus en plus tendue entre le gouvernement du roi et nos protégés cambodgiens. Les vexations infligées à ces derniers se multiplient de façon inquiétante et les détails qui sont donnés sont de nature à attirer de façon sérieuse l'attention du gouvernement français, car on traite presque nos nationaux en ennemis déclarés.

*
* *

Il y a en Algérie trois cent mille « Français » dont une grande partie sont des juifs barbaresques ; et d'autre part, trois millions cinq cent mille indigènes sans représentants, sans défenseurs, livrés à tous les attentats.

Nous demandons si le véritable Algérien ne devrait pas jouir du privilège naturel de représenter son pays, dans nos assemblées et d'y porter librement les doléances et les réclamations des conquis devant les conquérants ?

Feraient-ils moins bonne et fière figure que la demi-douzaine de mulâtres qui se disent les délégués de nos colonies ?

Du moment où les colonies ont des députés et des sénateurs, que ces députés et ces sénateurs soient aussi la représentation de l'élément indigène colonial.

*
* *

La concession des phosphates de Tunisie paraît, aux yeux de plusieurs membres du Parlement, être de nature à exercer une répercussion fâcheuse sur les conditions d'exploitation des phosphates algériens. D'autre part, il s'agit du second paragraphe de l'article 8 de la convention qui porte qu'en ce qui concerne les gisements connus ou a découvrir dans les terrains domaniaux situés en dehors d'un certain périmètre, le gouvernement beylical s'engage à n'en concéder aucun qu'après avoir appelé, en concurrence avec les demandeurs de concession, les titulaires de la première concession. D'aucuns ont cru voir là une sorte d'attribution déguisée de monopole.

M. Revoil a déclaré que la concession des phosphates tunisiens avait été soumise à l'examen et au contrôle le plus rigoureux des commissions techniques du protectorat et du ministère des Travaux publics, et qu'elle n'avait été définitivement accordée qu'après les délibérations de la commission instituée par le gouvernement français pour l'étude du régime à appliquer aux phosphates algériens. Il a ensuite fait observer que le contrat de concession tunisienne contenait des réserves suffisantes pour permettre d'imposer ultérieurement aux phosphates tunisiens le régime que le Parlement aurait décidé d'appliquer aux phosphates algériens. En effet, il existe un article 11 d'après lequel toutes les charges supplémentaires qui pourraient résulter de ce régime seraient imposées au concessionnaire. La commission s'est prononcée en principe pour l'adoption du projet que le gouvernement a présenté en vue de régler le régime des phosphates algériens.

*
* *

Pendant que la France et l'Angleterre se livrent à des négociations laborieuses pour arriver à un partage définitif des pays de la boucle du Niger, l'Allemagne procède sans bruit à la prise de possession d'une partie de la région disputée. La supériorité de l'Allemagne sur ses deux rivales est que pendant que ces dernières discutent elle agit. Elle consiste aussi en ce que, tandis que l'Angleterre et la France ne s'attribuent des pays que sur le papier, l'Allemagne s'attache à occuper, d'une manière effective, une partie du pays en litige. C'est d'ailleurs ce qu'elle n'a cessé de

faire depuis le jour où les rivalités mutuelles de la France et de l'Angleterre lui permettent de se glisser subrepticement en un point de la côte de Guinée et de s'enfoncer comme un coin entre les possessions françaises et les possessions anglaises. Aujourd'hui, toujours grâce à ces rivalités, elle a agrandi démesurément l'étendue primitive du Togo.

Les avant-postes rayonnent dans la direction du Niger dont ils sont peu éloignés et qu'ils ont peut-être atteint à l'heure actuelle.

*
* *

Une note communiquée aux journaux anglais relative aux déclarations faites par la presse française au sujet des opérations militaires qui doivent avoir lieu sur le territoire de la Royal Niger Company, annonce que ces opérations ne peuvent en aucune façon porter préjudice aux intérêts français dans l'ouest de l'Afrique, car elles seront limitées à la région incontestablement reconnue comme appartenant à la sphère d'influence britannique. Il ne peut pas non plus être question de l'occupation militaire de Badgibo, cette mesure importante ayant déjà été prise pendant le mois de février. La campagne prochaine se fera sans aucun doute sur une grande échelle. La Royal Niger Company, quoique très discrète en ce qui regarde le lieu et l'étendue de ses opérations militaires, déclare que 19 officiers supplémentaires et 8 instructeurs ont été ou vont être envoyés dans l'ouest de l'Afrique. Des troupes ont été menées à un endroit situé dans la sphère d'influence de la compagnie et les deux canonnières qui sont en route vers le Niger seront appelées à jouer un rôle important dans les opérations militaires, qui seront terminées avant le mois d'avril. On a en vue la soumission de la tribu des Horins qui est établie sur son territoire et qui lui cause de fréquentes inquiétudes.

*
* *

L'Inde anglaise est en proie à une terrible famine. L'opinion s'émeut. Tel journal insère des articles ayant pour titre : « *La ruine des Indes* »! rien que cela; ailleurs : « Nous marchons à une terrible catastrophe. »

Il paraît en effet que le terrain est de moins en moins cultivé. La population a augmenté de 40 millions d'âmes depuis une vingtaine d'années, les impôts vont en s'élevant tous les ans, le bétail subit une diminution inquiétante : les dépenses du Trésor pour l'entretien de l'armée d'occupation, pour la construction de routes, de canaux, de chemins de fer, sont bien au-dessus des recettes. En un mot, le public est très inquiet.

Cette impression se manifeste dans les journaux.

*
* *

Le Tsung-li-Yamen a rendu un édit secret nommant le tao-taï Tcheng directeur général des chemins de fer et autorisant la construction des lignes de Hankeou, de Canton et de Foutcheou.

Les travaux coûteront 40 millions de dollars. Pour couvrir cette somme, on empruntera d'abord 20 millions de dollars.

Le Tsung-li-Yamen fournira 10 millions sur le montant du dernier emprunt et 10 autres millions seront apportés par les provinces du Nord et du Sud.

On emploiera autant que possible sur la ligne de Hankeou des matériaux indigènes, mais on pourra engager des mécaniciens étrangers.

On dit que des difficultés ont surgi avec un syndicat américain qui avait soumissionné pour les travaux.

*
* *

Le projet de budget du service des colonies renferme un crédit de 707.500 francs, sous la rubrique : *Subventions à diverses compagnies pour les câbles sous-marins.*

La Société française des télégraphes sous-marins émarge à ce chapitre pour le câble de la Guyane entre Cayenne et Demerary, et pour le câble de l'Australie à la Nouvelle-Calédonie. Tout le reste est accaparé par les compagnies anglaises qui reçoivent des subventions de l'Angleterre et des colonies britanniques. Les entreprises françaises qui veulent faire atterrir un câble sur le sol américain rencontrent des difficultés inouïes.

L'intérêt de cette lutte est considérable.

Actuellement, les communications sous-marines du monde entier sont entre les mains des Anglais. Le réseau de leurs compagnies enveloppe toute la terre et les capitaux énormes dont elles disposent leur permettent d'écraser dans l'œuf toute entreprise rivale. Aussi faut-il encourager et soutenir toutes les tentatives qui sont faites par des Français pour lutter contre cet accaparement.

L'affaire est industrielle, politique, diplomatique et stratégique : C'est l'amirauté britannique qui a, de longue main, fait les études et préparé les plans d'après lesquels les compagnies anglaises ont établi successivement les diverses branches de leur réseau. Grâce à cette organisation, grâce à ce concours des administrations militaires et des capitaux industriels, les Anglais ont trouvé moyen

de gagner beaucoup d'argent pendant la paix et d'assurer à leur pays une supériorité certaine pendant la guerre.

En temps de paix, ils monopolisent un trafic très fructueux. En temps de guerre, ils seront maîtres de toutes les communications internationales.

Les cahiers des charges des compagnies anglaises les obligent : 1° à donner la priorité dans la transmission aux dépêches du gouvernement anglais sur toutes les autres ; 2° à n'employer que des agents britanniques et point d'étranger ; 4° en temps de guerre, à remettre leurs stations et leurs câbles aux agents du gouvernement, qui remplaceront leur personnel.

C'est par de tels intermédiaires que la France est obligée de communiquer avec ses diplomates, ses escadres, ses chefs militaires et ses troupes en expédition. Les résultats de cette situation se sont fait sentir pendant les affaires du Tonkin, du Siam, de Madagascar. En cas de guerre ils nous feraient un mal infini. Dès l'ouverture des hostilités, la France serait sans relations avec ses colonies, avec une partie de sa flotte.

L'Allemagne même a commencé de s'inquiéter du monopole anglais. A propos de quelques troubles à Tanger, les communications de l'Europe avec le Maroc ont été un moment suspendues ; au moment de l'attentat de Jameson contre le Transvaal, les dépêches de l'Afrique australe ont été interceptées pendant quarante-huit heures ; elles étaient arrêtées à Londres.

∴

Notre commerce d'exportation reste stationnaire et tend à décroître, tandis que nos concurrents, et en première ligne l'Allemagne, font des progrès sensibles sur les marchés du monde, agrandissent leurs débouchés et s'en ouvrent de nouveaux. Il n'y a pas longtemps, elle était derrière nous pour l'exportation, aujourd'hui elle nous a dépassés et de beaucoup. Nous sommes battus par elle sur le terrain économique comme nous avons été battus par elle sur le terrain militaire et pour les mêmes causes : insouciance, négligence, apathie, esprit de routine. Ce n'est qu'en rompant avec nos anciens errements que nous pourrons prendre notre revanche et reconquérir le rang que nous avons perdu, nos commerçants ne savent pas faire ce qu'il faut pour répondre aux goûts et aux besoins de la clientèle étrangère. Nos produits ne sont ni assez bon marché ni assez appropriés aux goûts et aux besoins de l'acheteur.

Qu'on lise les rapports de nos consuls sur les différentes places et on verra que nous avons raison.

Les Anglais et les Allemands commencent par envoyer des employés aux pays avec les quels ils cherchent à entrer en relations d'affaires. Ces employés sont uniquement chargés d'étudier les besoins de ces pays et y acheter au besoin quelques spécimens de marchandises que leurs maisons tâchent de copier et de produire à des prix moins élevés. Voilà la manière de s'y prendre. Mais si nous voulons qu'on nous prenne les produits chers que nous fabriquons pour d'autres pays qui ont les moyens de les payer, nous ne ferons bientôt plus rien du tout. C'est un avertissement sincère par lequel je termine cette chronique et qui, j'espère, sera compris par les gens raisonnables. Du reste, leurs propres intérêts en dépendent.

Dans nos propres colonies, c'est la même chose. Ce sont les commerçants des autres pays européens, les Allemands et les Anglais surtout, qui font les affaires tandis que nos débouchés se ferment à notre industrie.

C'est l'esprit de routine qui nous tuera.

Dr Meyners d'Estrey.

REVUE DES PRINCIPALES PUBLICATIONS ÉCONOMIQUES DE L'ÉTRANGER

SOMMAIRE : *Journal of the R. Statistical Society de Londres.* Des banques de crédit agricole. — Le tarif des chemins de fer. *The Economist.* Les banques d'Écosse. — Faibles récoltes, donc moins de souffrances agricoles. Qu'en penseront les consommateurs ? = *The Economic Journal.* Le prix du blé et le taux des salaires il y a vingt-deux à vingt-trois siècles. Détails sur les dépenses d'un ménage d'ouvriers. Comparaison avec les prix actuels. = *The Economic Review.* Le caractère des Trade-Unions. — L'entretien des inoccupés. Exemples. — L'armée de réserve. — *The quarterly Journal of Economics.* La lutte des étalons. — Documents historiques. — Stratifications et déplacements éthiques. = *The Yale Review.* Un réformateur social du XVe siècle. = *The Journal of Political Economy de Chicago. La théorie quantitative.* — La sélection sociale. Il ne poussera pas d'ailes aux hommes. = *Gunton's Magazine.* Les illusions sur les avantages du commerce extérieur. — *The Bankers Magazine.* Temps durs et leurs causes. — Dix-sept causes diverses. = *Jahrbücher.* Annales d'économie politique etc. de M. Conrad. La Sibérie et son avenir politique et économique. = *Zeitschrift* (Revue des sciences politiques) de M. Schäffle. L'impôt réel et l'impôt personnel dans les communes. Que les réformes ont peur de quitter le papier pour entrer dans la vie réelle. = *Vierteljahrschrift*, etc. Revue trimestrielle de M. Kuno Frankenstein. Des associations ouvrières allemandes de protection et de leur réglementation. — Les deux catégories d'associations. — Détails statistiques et autres. = *Zeitschrift für Volkwirthschaft*, etc. (Revue d'économie politique, etc. de la Société autrichienne. Qui doit supporter les frais de l'instruction publique, et qui les supporte en réalité en Autriche ? = *Statistische Monatschrift* (Revue mensuelle de statistique autrichienne). Documents divers. = Annales de l'empire allemand. Documents = *Schweizerische Blätter*, etc. (Feuilles suisses consacrées à l'économie politique et à la politique sociale). La religion et l'Economie politique. = Richard de Kaufmann. *Die Eisenbahnpolitik Frankreichs.* = Fr.-J. Neumann. *Die persœnlichen Steuern*, etc. = L'*Economista.* La coopération agricole en Italie. *Strani connubi* ! Il s'agit de l'alliance entre le socialisme et le clergé. — *Giornale degli Economisti* (Journal des Économistes). Deux théories des salaires. = *La Estafeta* de Madrid. = *El Economista mexicana.*

Journal of the R. statistical Society (Journal de la Société roy. de statistique) de Londres. Septembre 1896. Londres, Edw. Stanford. La société n'a pas été heureuse pendant ce trimestre, elle a eu de la peine à se procurer des mémoires à lire pour ses séances — ce qui arrive parfois aussi à d'autres sociétés savantes. — Enfin, M. Yerburgh, M. P. s'est dévoué et il a bâclé un travail sur les banques agricoles. Si ce travail n'est pas satisfaisant, s'il présente des lacunes, l'auteur est le premier à le reconnaître, ce qui désarme naturellement la critique. Le mémoire n'est cependant pas dénué d'intérêt et a fourni matière à une instructive discussion. Il s'agissait de banques de prêts agricoles, plus ou moins coopératives. Il a peu été question des banques Schulze-Delitzsch, mais beaucoup des banques Raiffeisen, institutions où la charité joue un rôle plus grand que la *selfhelp*, mot qu'ici on peut traduire par *mutualité*... Les banques R. s'adressent surtout aux cultivateurs les plus pauvres, à ceux qui n'offrent aucune surface au crédit. Les prêteurs sont en réalité des bienfaiteurs ; avant de consentir une avance, ils s'informent de l'emploi qu'on fera du fonds emprunté, et s'ils approuvent cet emploi, ils versent l'argent, en surveillant l'emprunteur. On nous rend compte dans le mémoire de M. Yerburgh de tentatives qui remontent à 1836, avant la création des institutions continentales analogues, et si ces caisses de prêt n'ont pas fait naître des sociétés coopératives faisant du crédit une affaire commerciale, c'est que le petit fermier anglais a une grande répugnance à signer un effet, une obligation, et lorsqu'il a signé, il ne sait pas d'emblée qu'il faut tenir strictement parole. Il n'aime pas non plus dire qu'il a des économies.

Le deuxième mémoire lu dans les séances de la Statistical Society est dû à M. R. Price-Williams et traite du tarif des chemins de fer anglais et de ses résultats. L'auteur a désiré établir séparément le montant des dépenses d'exploitation pour le transport des voyageurs et pour celui des marchandises ainsi que divers autres renseignements qui se rattachent à cette matière. A cet effet, il présente de nombreux tableaux et indique des proportions mais ses chiffres sont discutés par la Société, et l'on peut dire que cette discussion leur a été défavorable. Je suis obligé de me joindre à ceux qui n'ont pas été satisfaits. J'ai trouvé les tableaux indigestes. L'auteur pouvait les donner à titre de documents, mais il aurait dû ajouter un résumé pour le commun des lecteurs, et, de plus, essayer d'indiquer les causes du mouvement qu'il signale. Les hommes spéciaux ne doivent pas oublier que, dans chaque partie, ils forment une infime minorité en face du reste de l'humanité, c'est

d'eux que nous, les masses, attendons des lumières ; s'ils ne nous les donnent pas, nous restons dans l'obscurité... en maugréant.

The Economist, de Londres, du 26 septembre, contient un très intéressant article sur les banques d'Écosse. Ces banques ont longtemps été considérées comme des modèles... comme des institutions idéales même. Parcourez les ouvrages spéciaux de la première moitié de ce siècle, et de plus tard encore, on y porte aux nues les banques d'Écosse. Ce sont les sources abondantes et toujours *coulantes* de crédit; on ne tarissait pas d'éloges. Actuellement, ces banques rendent encore des services, mais elles ont vieilli et n'ont plus la souplesse de la jeunesse. Elles continuent leurs anciens errements, elles reçoivent des dépôts et font des avances, mais elles ne sont plus les seules, et leurs concurrentes offrent souvent des conditions plus avantageuses, ce qui arrête les progrès des vieilles « banques d'Écosse ». Comparez :

	Écosse.		Angleterre.	
	Dépôts.	Escomptes, avances.	Dépôts.	Escomptes, avances
Mai 1895..... liv. st.	93.200.000	61.300.000	456.100.000	305.500.000
Mai 1896.... liv. st.	94.500.000	62.200.000	522.000.000	345.600.000
Augmentation liv. st.	1.300.000	900.000	65.900.000	40.100.000

Les banques anglaises se plient mieux aux nécessités des affaires que les banques écossaises, elles savent réduire leurs conditions ou leurs exigences selon les cas qui se présentent. Il arrive ainsi que les banques écossaises ont parfois trop de fonds disponibles et les envoient en Angleterre pour les utiliser. Or, les banques anglaises paient pour utiliser ces fonds (que les banques écossaises ont le plus souvent pour rien) et escomptent néanmoins à meilleur marché que les banques du Nord. *The Economist* pense que les choses ne peuvent pas continuer à marcher ainsi, que les banques écossaises doivent se rajeunir, ou qu'il leur naîtra des concurrences très sérieuses.

The Economist du 10 octobre constate que le prix des denrées agricoles s'est relevé sur les marchés anglais, et il se demande si ce mouvement sera durable. Les renseignements recueillis de divers côtés semblent permettre de répondre affirmativement à cette question. Les récoltes n'ont pas été généralement bonnes. Le ministre d'agriculture de Hongrie estima dès le mois d'août dernier que la production de blé du monde terrestre entier a été de

283.593.750 quarters (291 litres), soit plus de 825 millions d'hectolitres. C'est 52 millions de moins qu'en 1895. Ces chiffres se trouvent corroborés par les évaluations du *Bulletin des Halles* de Paris qui prévoit un déficit de 58 à 60 millions d'hectolitres Or le ministre hongrois pense que la production de 1896 restera d'environ 47 millions d'hectolitres au-dessous des besoins de la consommation, et il ne semble pas faire entrer en ligne de compte les réserves des années antérieures. Il ne faudrait pas, cela va sans dire prendre ces chiffres trop à la lettre, ce sont des évaluations tout à fait *grosso modo*, ce sont des données approximatives, mais elles inspirent confiance et exerceront leur influence. Dès qu'il est admis dans le monde commercial qu'il y aura un léger déficit, les prix s'élèvent nécessairement et ce sont les arrivages réels qui déterminent ensuite la limite à laquelle la hausse s'arrête.

Les autres céréales suivent le blé de plus ou moins près. Mais les produits animaux de la ferme voient également leurs prix s'élever, et cela, sans doute, à cause de la sécheresse du printemps et du commencement de l'été, qui dans plusieurs contrées a été défavorable à la production du foin. Le prix de la viande importée a haussé, bien que les quantités importées aient sensiblement augmenté ; on croit, du reste, que le surcroît d'importation est dû à la hausse des prix. Le nombre des bêtes à cornes ayant diminué en Amérique, et celui des bêtes à laine en Australie, on ne prévoit pas de prochaine baisse du prix de la viande. Les autres produits animaux fournis par l'économie rurale ayant également haussé, on doit en conclure que l'agriculture aura moins à se plaindre en cette année 1897 ; qui sait, elle verra peut-être disparaître ses « souffrances » plus vite qu'elle ne l'espérait.

The Économic Journal, dirigé par MM. Edgeworth et H. Higgs (London, Macmillan 1896, septembre), renferme une série d'articles intéressants, et celui dont l'intérêt est le plus durable, analyse deux antiques inscriptions, l'une datant de 408 avant J.-C , l'autre de 328 ans avant notre ère. Il s'agit de documents officiels sur les prix des denrées et le taux des salaires à Athènes, il y a vingt-deux ou vingt-trois siècles. C'est quelque chose, cela, et en nous arrêtant à ces documents gravés sur pierre, nous faisons de l'histoire économique, mais non de « l'historisme ». Nous allons donc reproduire les principales données contenues dans l'article de M. F. B. Jevons.

Parlons d'abord du document de l'an 328 avant J.-C. qui se rapporte à la construction du temple d'Eleusis, ce sont les commissaires qui rendent compte de leurs dépenses. Ils comptent en drachmes de 67.5 grains (poids anglais) et en oboles de 11 grains 25 argent [1]. On voit sur ces comptes que, tailler une certaine pierre se payait 1 dr., la transporter à pied d'œuvre (au temple) 1 1/2 dr.; qu'on payait la fabrication du millier de briques 36 dr., leur transport au temple 25 dr... Les salaires pour le travail ordinaire (not skilled) étaient (toujours selon les inscriptions) de 1 1/2 dr., ou 9 oboles ; pour les ouvriers plus habiles (skilled) 2 et 2 1/2 dr. par jour. Leur nourriture était à leur charge. Scier du bois était un travail ordinaire, poser des briques un travail plus habile.

La question est maintenant : pouvait on vivre avec 1 1/2 dr., ou 9 oboles par jour? Nous avons un premier témoignage en faveur de cette possibilité, c'est celui de Démosthène, qui reconnaît d'ailleurs que c'était un minimum. Mais l'inscription que nous analysons donne de plus amples détails. Nous y lisons qu'une paire de bottes coûtaient 6 dr. (5 fr. 40), soit le salaire de quatre jours; un chapeau (couvrechef) coûtait 2 oboles, le salaire d'un quart de journée ; un vêtement consistant en un justaucorps (*jerkin*) en cuir ou en peau, 4 dr. 1/2 et une pièce d'étoffe de laine pour s'envelopper 18 1/2 dr., ensemble 23 dr., soit environ seize journées de travail. M. Jevons compare ces prix à ceux de nos jours et trouve qu'aujourd'hui le journalier gagne 3 sh., et paie ses bottes 12 sh., le chapeau 6 d., et le vêtement 48 sh.

Passons au logement. L'inscription nous apprend qu'on pouvait acheter une maison pour 450 dr. et moins, c'était une simple hutte.Le loyer annuel d'une pareille habitation atteignait à peine 45 dr., soit la valeur de trente journées de travail. Nous arrivons à l'article qui n'est pas le moins important de tous, la nourriture. Or l'inscription nous apprend que l'Etat évaluait alors les frais d'alimentation d'un adulte mâle à 3 oboles par jour (cela se lit plusieurs fois dans l'inscription). Si l'on compte la famille à quatre personnes, les deux parents et deux enfants, et que ces derniers consomment ensemble autant qu'un adulte, cela fait trois adultes, qui absorbent les 9 oboles. Seulement, une ména-

---

[1] Le grain équivaut à 0.0648 grammes. Le poids des drachmes et des oboles a été pris sur des pièces de l'époque, arrivées jusqu'à nous. Le drachme renferme donc 6 oboles,ce serait l'obole à 15 centimes et le drachme à 90, à peu près.

gère à toute sorte de petits trucs pour faire des économies, ce sera pour le loyer ; quant aux vêtements, il est probable qu'elle faisait elle-même la pièce d'étoffe. Il faut bien le dire, les ouvriers sans profession apprise (*unskilled*) de nos jours n'ont rien à envier à leurs confrères d'il y a vingt-deux siècles. Aussi, ils s'en gardent bien, car leur situation est évidemment meilleure.

L'auteur de la notice trouve un moyen direct de calculer ce qu'une famille de journalier dépense dans une année, sinon pour le pain, du moins pour le blé qu'elle mange. Je prends ses résultats sans indiquer ses sources que l'amateur trouvera dans la revue anglaise. On comptait alors qu'il fallait à un homme 1/48 de médimne de blé pour son pain ; il en fallait donc 3/48 pour une famille (le médimne = à peu près 1 bushel 1/2 ; le bushel = 36 litres 35). La famille consommera donc 22 1/2 médimnes en une année. Nous apprenons que le médimne se vendait le plus souvent en l'an 328 avant J.-C. à 6 dr. (quelquefois à 5 dr.) ; la dépense annuelle de la famille pour le blé aurait donc été de 112 1/2 dr., soit du quart du gain annuel (3 0 journées à 1 1/2 dr.). Dans l'inscription de 408 avant J.-C. tous les prix sont un peu inférieurs, les détails sont d'ailleurs moins nombreux.

Il y avait donc, à cette époque lointaine, et malgré l'esclavage, des travailleurs libres. Ils n'étaient pas heureux, car l'esclavage devait leur faire grand tort. Les socialistes font semblant de croire qu'il n'y a pas eu d'ouvriers avant le moyen âge.

The Economic Review, publiée par la Christian social Union d'Oxford (Londres, Rivington, Percival and Co, 1896, livr. d'octobre). Les époux Webb posent la question : Les trade-unions sont-elles des sociétés de bienfaisance ? Cette question comporte des réponses contradictoires, on peut dire *oui* et *non* selon qu'on comprend la question. Que les trade-unions soient des institutions bienfaisantes, il ne viendra à l'idée de personne de le nier, et à leurs membres moins qu'à toute autre personne. Mais sont-ce des sociétés de secours mutuels, d'assurance contre les accidents et d'autres analogues ? on peut soutenir que non, bien que ces unions consacrent de fortes sommes à cet emploi. Il faut répondre par *non* parce que ces emplois sont considérés comme des dépenses secondaires ou accessoires. D'abord, aucun actuaire n'est intervenu pour calculer et fixer le taux des cotisations nécessaires pour que le but d'assurance ou de bienfaisance soit atteint. Or, l'Union a un but supérieur (ou préféré) à la bienfaisance, et quand ce but

est en jeu, tout le reste doit céder ; ni l'individu, ni un groupe ne peut forcer la société à tenir ses engagements de pure bienfaisance et au besoin la société dépensera son dernier penny pour atteindre son but. Or, le but c'est le maintien du Standard des salaires, soit en soutenant une grève, soit par le moyen plus doux de la *Out of work pay*.

Ce dernier emploi des fonds est le plus intéressant. Dans beaucoup de trade-unions, l'ouvrier qui a perdu sa place reçoit, dans la plupart des cas, son salaire entier, soit pendant un temps indéfini, soit pendant neuf semaines, ou un autre délai. Il lui est interdit d'accepter du travail à un salaire inférieur à celui qui est considéré comme normal par l'union. Tout au plus permettra-t-on à l'ouvrier âgé ou infirme d'accepter une place moins bien rétribuée.

Cet usage existe depuis des années déjà et a contribué à la prospérité de bien des industries — côté des ouvriers. — Déjà en 1844, une union de coutelliers de Sheffield déclare que leur principal but est de secourir tous les membres inoccupés de la société, pour qu'aucun ne se trouve dans la *painfull necessity* de demander l'assistance de la paroisse, ou de céder aux demandes déraisonnables des employeurs ou de leurs commis.

Les Flint glass makers s'expriment ainsi : Nos salaires dépendent de l'offre du travail disponible, il est donc de notre intérêt de restreindre cette offre, en satisfaisant nos sans-travail, et nous marchons sans craindre le lendemain. En procédant ainsi, nous disposons du travail disponible sans rien souffrir de patrons injustes.

Il ne s'agit ici toujours que de membres des trade-unions ; ceux-là, on les entretient si le travail est rare. Ce sont les ouvriers non enrégimentés qui forment les groupes des « sans-travail » lesquels, d'ailleurs, sont en temps ordinaire beaucoup moins nombreux qu'on ne cherche à le faire croire. Les socialistes ont un intérêt à mettre « l'armée de réserve » en avant, mais tous les documents sérieux sont d'accord pour montrer que cette armée est bien faible. Ce que d'autres documents montrent, et les époux Webb y contribuent pour leur part, c'est que les ouvriers syndiqués sont souvent plus forts que les patrons et que l'argument tiré de la faiblesse de l'ouvrier en face du patron ne porte plus. Il faut que Messieurs les socialistes de la chaire trouvent autre chose. Il est question dans l'article du « strike en détail » pratiqué par des unions peu nombreuses et qui consistait dans le fréquent changement des ouvriers, les mêmes ne restaient que

quelques jours dans la même maison. Ce procédé a suffi pour forcer les patrons à céder. Aussi les ouvriers ne se considèrent-ils pas comme les faibles, cette qualité leur est attribuée à tort par des « politiciens sociaux », et par les socialistes de salon.

The quarterly Journal of Economics, publié par l'Université de Harward. (Boston, Georges H. Ellis. octobre 1896.) Un grand article a été consacré à *la situation internationale de l'argent* L'auteur plaide *or*. Les élections récentes lui ont donné pratiquement raison, puisque le président-argent a été battu par le président-or. Espérons que la question sera considérée comme résolue pour longtemps, la science la considère comme résolue pour toujours.

Deux articles intéressants sont consacrés à des points d'histoire, nous devons nous borner à les signaler aux amateurs. L'un expose l'origine des propriétés des Zémindars dans le Bengale (Indes) ; l'autre entre dans de curieux détails sur la création de la première banque dans le Massachusetts, à l'époque coloniale en 1740. On voit qu'aux Etats-Unis, quoiqu'on soit encore jeune comme nation, on aime déjà s'occuper d'histoire économique.

Mais on s'y occupe aussi beaucoup de sociologie, car le quatrième article est consacré aux « stratifications et déplacements ethniques » (par Carlos C. Closson). J'ai des préventions théoriques contre la sociologie, et je dois ajouter que nombre des travaux « pratiques » que j'ai pu parcourir n'ont pas changé ma manière de voir. Les raisonnements sociaux dressés sur la distinction entre les dolichocéphales et les brachycéphales sont surtout très mal notés dans mon esprit, et la couleur des cheveux, considérée comme indice d'intelligence, de sentimentalité, d'ambition... ou d'autre chose, l'est tout aussi mal. D'abord parce que cette règle a d'innombrables exceptions — qui ne confirment pas la règle, — puis, parce que, entre l'extrême *dolicho...* et l'extrême *brachy...*, il y a tant de degrés intermédiaires, qu'on ne sait où marquer les limites. Avec une pareille argumentation on prouve — on démolit — ce qu'on veut. Jusqu'à nouvel ordre, je conseille à tous ceux qui tiennent réellement à se renseigner, à se ranger sur cette matière dans le groupe des sceptiques.

The Yale Review (Tuttle, Morehouse et Taylor, à New-Haven,

Conn., fasc. août 1896. — M. Frank Goodrich offre un article intitulé : « Un réformateur social du XVe siècle. » Ce 15e siècle était bien vivant, bien tourmenté, plein de fermentation religieuse, de prospérité urbaine même, et... la démocratie y coulait à pleins bords, surtout en Allemagne. On comprend que nous ne pouvons peindre une pareille époque en cinq lignes. Notons seulement que le paysan suisse venait de conquérir sa liberté contre la maison de Habsbourg, et que le paysan allemand, encore serf, voulait être « comme le Suisse ». On sait que ce besoin de liberté aboutit dans le premier quart du XVIe siècle à une guerre de paysans, une Jacquerie. Dans presque toutes les villes, les Ghildes ou corporations avaient déjà vaincu les patriciens (partiellement ou complètement) et s'étaient emparés du pouvoir, et dans ces villes grouillait une classe inférieure qui n'était nullement heureuse. Or, à cette époque on vit précisément surgir des prophètes, des réformateurs religieux et même sociaux, dont l'un des moins connus est peut-être le plus curieux.

Nous ne sommes pas sûr d'en connaître le nom, bien que nous ayons un pamphlet qui lui est attribué. On croit que l'auteur de ce pamphlet s'appelait Fred. Reiser, originaire de la Souabe, qui fut à la fois ou successivement marchand et prêtre hussite, qui fit de la propagande et fut arrêté à Strasbourg en 1457, condamné par l'inquisition et supplicié l'année suivante. Ses doctrines eurent cours chez le peuple sous le nom de l'empereur Sigismond et avaient une teinte religieuse. L'article que nous analysons n'en donne que peu d'extraits. En voici un : Celui qui ose dire à un autre homme : « Tu m'appartiens », n'est pas un chrétien. D'autres sentences réclament la justice, des taxes modérées, un meilleur traitement, tant pour le paysan que pour les hommes chargés de pénibles travaux dans les villes. A cette époque, les revendications des classes inférieures étaient bien autrement fondées que dans la nôtre.

The Journal of Political Economy de l'Université de Chicago (The University of Chicago Press), septembre 1896. Signalons d'abord l'article suivant : History and present application of the *Quantity theory*, par H. Parker Willis. L'Académie des sciences morales et politiques de l'Institut ayant ouvert un concours sur « la théorie quantitative », c'est-à-dire, sur l'influence de l'abondance ou de la rareté des métaux précieux sur les prix, je me

borne à dire que la lecture de cet article pourra être utile aux futurs concurrents, car il renferme d'utiles indications [1].

M. Carlos C. Closson présente un article intitulé : *Social Selection*, dont le titre m'a d'abord attiré, mais a fini par me causer une déception. Chacun de ces deux mots constitue à notre époque une « attraction », comme on dit dans les pays de langue anglaise, à plus forte raison leur réunion. La déception consistait en ce qu'on ne nous offrait rien d'économique ni de social, mais de l'anthropologie... dont je ne veux dire aucun mal, mais qui, jusqu'à nouvel ordre, ne peut rien nous apprendre. On parle beaucoup, dans cette science, de la longueur et de la largeur des crânes (dolicho... et brachy...), même de la couleur des cheveux, mais ce qu'on n'a pas encore prouvé, c'est que ces particularités soient des indices certains de qualités ou de défauts, ou seulement d'aptitudes sociales. Par exemple, les dimensions du crâne pourront-elles comme on voudrait l'insinuer faire deviner, ou plutôt prévoir, si l'individu a des dispositions pour telles études, pour tel art, pour telle profession, s'il est économe ou prodigue, si... etc. Voyez donc comme tout cela est *plus que* vague : on divise l'humanité (mettons seulement la race blanche) en *homo europaeus* et *homo alpinus*, c'est la classification de Linné, mais l'illustration de l'auteur ne fait pas disparaître les défauts de l'œuvre. On ne peut pas opposer les Alpes à l'Europe, puisque les Alpes font partie de l'Europe. Puis, parmi ceux de la race alpine on compte les Polonais qui habitent des plaines, et des plaines assez éloignées des hautes montagnes. Du reste, la classification linnéenne semble se perdre, mais celle qui est établie seulement sur les dimensions du crâne reste encore assez vague, à cause des nombreux intermédiaires qui existent entre les deux extrêmes.

Après une introduction, l'auteur, analysant un ouvrage de M. de Lapouge, nous apprend que la « sélection sociale peut provisoirement être groupée sous les six catégories suivantes : (sé-

---

[1] Ce fascicule (septembre 1896) coûte 75 cents ou 3/4 de dollar à Chicago. — Voir aussi les articles de M. de Foville dans l'*Economiste français* des 11 avril, 2 et 16 mai 1896, ainsi qu'un article de M. Raph. George Levy dans la *Revue des Deux-Mondes* 1896. On trouvera d'autres sources encore dans mon « Progrès de la science économique ». Et puisque je mentionne les concours de l'Académie, je me permettrai d'ajouter que les concurrents ont un sérieux intérêt à fournir un manuscrit très lisible, et à joindre une table des matières. Les mots illisibles sont toujours interprétés contre le candidat, et c'est justice. La table facilite les rapprochements et les comparaisons.

lections) militaire, politique, religieuse, morale, légale et économique. » Mais M. Closson se borne à parler de la sélection militaire et de la sélection économique. Soit. De la sélection militaire nous ne parlerons pas, parce que les faits qu'on prétend résumer peuvent être interprétés de différentes façons, je ne les trouve donc pas éloquents. L'auteur pense d'ailleurs que la sélection économique devient, dans les circonstances européennes actuelles, la plus importante de toute. Je le veux bien. Or, il paraît que la tendance régnante de la sélection est défavorable à l'élite de l'humanité ; les types les plus grossiers semblent l'emporter, et l'élite est de plus en plus éliminée. L'auteur ne nous en donne pas de preuve, il nous renvoie à l'ouvrage qu'il analyse, et que je me propose de lire. Il paraît du reste que l'humanité, abandonnée à elle-même, ne poussera pas son perfectionnement à l'extrême : il n'y a pas à concevoir le moindre espoir de nous voir pousser des ailes. Aussi propose-t-on la « *Systématic selection* », tendant : 1° à éliminer les dégénérés, les vicieux, les incapables, et 2°, à accroître les éléments parfaits et supérieurs. Et comment ? Voilà, vous avez le choix entre l'initiative individuelle et la pression sociale d'une part, et l'organisation officielle de l'autre. — Je ne garantis le succès d'aucun de ces deux procédés de sélection et je ne puis que craindre — qu'on se mélera de choses qui sont restées hors de notre portée.

Guntons Magazine (New-York, Union Square), octobre 1896. Nous trouvons dans ce facicule un assez curieux article intitulé : *The foreign Market Delusion*, ce qui veut dire : les illusions qu'on se fait sur les avantages qu'on tire du marché extérieur. On croit que la prospérité économique d'un pays dépend de l'extension du commerce avec l'étranger. L'auteur semble attribuer cette erreur aux économistes, mais à tort, je me rappelle avoir lu souvent, et avoir répété plus tard dans mes écrits — il y a des années de cela — que le marché intérieur était bien plus important que le marché extérieur. Cette opinion était générale parmi les économistes, qui, alors, étaient tous « classiques ».

Les prédécesseurs du *Guntons Magazine* avaient alors tous l'illusion ci-dessus désignée, mais lui-même est bien plus éclairé. Il trouve que la doctrine favorable au marché intérieur a d'abord le mérite de réunir dans de communs intérêts toutes les forces industrielles de la nation, elle est ensuite soutenue par le fait que ce marché va bientôt être le seul sur lequel une contrée puisse

compter. Les machines se répandent tellement, qu'aucun pays ne doit plus s'imaginer qu'il soit indispensable pour approvisionner les autres. L'Angleterre commence à s'en apercevoir, elle voit se développer les industries indigènes. Du reste, ajoute la revue américaine, si la situation du marché (dans ou hors du pays) est indifférente, son étendue ne l'est pas ; or, le marché (intérieur) américain est bien autrement vaste que celui que les Etats-Unis conquièrent par leurs exportations.

L'article que nous analysons entre ensuite dans des détails. Il prend les chiffres de 1889, qui est une année de recensement, pour comparer les deux marchés, l'intérieur et l'extérieur, et présente les chiffres suivants :

	PRODUITS NON MANUFACTURÉS	
	Produit total indigène.	Total des exportations.
Produits agricoles.....	2.460.107.454	532.141.490
— des mines.....	587.230.662	19.947.518
— des forêts.....	446.034.761	26 997.127
— des pêches....	44.277.514	7.106.388
Totaux.....	3.537.650.391	586.192.523

Si l'on déduit les exportations de la production indigène américaine et ajoute à cette dernière le montant des importations, 423.786.440 dollars, on obtient pour la consommation intérieure 3.375.244.308 dollars ; il en résulte que le marché extérieur a atteint juste 17 p. 100 de l'importance du marché intérieur. En 1870, la proportion était de 15 p. 100, en 1880 de 25 p. 100, en 1890 de 22 p. 100. Passons maintenant à l'industrie.

	PRODUITS MANUFACTURÉS	
Census	Tot. de la prod. intérieure.	Exportation, totale.
1870.....	4.232.335.442 doll.	68.279.764 doll.
1880.....	5.369.579.191	117.015.749
1890.....	9.372.437.283	138.675.507

C'est un bien faible pourcentage que le commerce extérieur représente ici :

L'auteur cite encore d'autres chiffres, notamment le montant total des transports par terre et par eau, et il évalue les matières transportées à 15 milliards de dollars pour le commerce intérieur et à 1.487 millions de dollars pour l'exportation, ce qui ferait ressortir le marché intérieur comme 14 fois aussi grand que

le marché extérieur. Mettons que l'auteur exagère un peu dans l'intérêt de sa thèse, il n'en reste pas moins vrai que le marché intérieur dépasse en grandeur le marché extérieur, et de beaucoup. C'est une très importante conclusion à laquelle nous sommes arrivés, mais quelle conséquence en tirera t-on pour la pratique?

The Bankers Magazine de New-York (Bradford, Rhodes et Cie), septembre 1896. Il renferme un curieux article : « Temps durs et leurs causes », qui a pour but de démontrer que les lois de circulation (les lois monétaires) ne sont pas la principale cause de la dépression des affaires. Nous devons presque nous borner à ne donner ici que les titres des subdivisions du travail, mais ils suffiront le plus souvent. Je les numérote : 1° Que le Parlement ne peut pas décréter la prospérité ; 2° les pertes, les déchets, le gâchage (le mot « wastes » veut dire tout cela) et leur influence sur nos « *distresses* » ; 3° le feu comme élément cause de dégâts (on évalue le montant de ces dégâts à 150-170 milions de dollars); 4° l'ignorance de la science cause de nos « distresses » (il s'agit de la science de la circulation monétaire, qui « a plus d'influence sur la prospérité des Etats-Unis que le Gulfstream ») ; 5° inutiles transportations de matières premières et de produits fabriqués; 6° pertes (wastes) causées par l'ajournement du remplacement de machines vieillies; 7° utilisation de déchets (wastes)... qui se perdent ; 8° pertes causées par la (mauvaise) construction de rues (pertes évaluées à 100 millions de dollars par an) ; 9° où va notre monnaie (il s'agit des touristes américains qui dépenseraient 100 millions de dollars par an hors des Etats-Unis) ; 10° le déplacement des capitaux (par la création de nouvelles industries et la modification des anciennes. On aurait constaté officiellement que, rien qu'au compte de la bicyclette il faudrait mettre une perte de 70 millions de dollars); 11° les fermiers et la dureté des temps (« lorsque le fermier souffre ou n'avance pas, c'est qu'il *does not put heart and brain into his work*, c'est qu'il n'a ni le cœur, ni l'intelligence au travail. Il en serait de même du marchand, du banquier, de l'industriel, du médecin, du légiste, etc. ») ; 12° obligations croissantes imposées aux salariés ; 13° la grande industrie et le grand commerce en lutte avec les établissements moyens et petits ; 14° l'économie des dépenses est devenue une nécessité pour les individus ; 15° nécessaire est aussi l'encouragement de l'industrie intérieure (ou nationale) ; 16° l'expérience, qui devrait

être un guide infaillible (*unerring*) est ignorée ; 17° Nécessité de tendre vers l'égalité des conditions (en pratiquant l'altruisme).

Savez-vous comment l'auteur termine sa série de petites études? Je résume : si les individus n'étaient pas dénués de sagesse (*unwisdom*) — disons crûment : s'ils n'étaient ignorants et bêtes — ils seraient moins malheureux. On ne soutiendra pas que les Américains manquent d'esprit,... ni de franchise.

Jahrbücher für Nationalökonomie etc. (Annales d'économie politique et de statistique) par MM. Conrad etc. (Iéna, G. Fischer). La livraison de septembre contient un article très étendu, très intéressant, et à tous égards excellent, sur *la Sibérie au point de vue économique*, par M. C. Bullod. L'auteur rappelle l'histoire de ce pays, le décrit géographiquement et fait connaître tout ce qui a été fait pour sa colonisation, quel est le mouvement actuel, et ce qu'on peut attendre de l'avenir. Le tout d'après les meilleures sources russes, dont l'auteur fait un grand éloge. Il est deux choses qui préoccupent, en ce qui concerne la Sibérie, l'Européen non russe : 1° la production du blé, car nous avons à en craindre la concurrence ; 2° le peuplement de ce vaste territoire pourrait-il tellement grossir les armées russes que la liberté des autres pays en serait menacée ? Il ne faut pas se faire d'illusions sur ce point, malgré les plus belles phrases prononcées par n'importe qui — sans aucune exception, — que s'il se trouvait sur la terre un État assez fort pour être sûr d'assujettir tous les autres, il ne manquerait pas de le faire. C'est ma conviction, et s'il vous plaisait de me contredire... je vous jetterais à la tête l'histoire des hommes depuis Adam et Ève jusqu'à nos jours; votre contradiction en serait pulvérisée, anéantie, et bon gré, mal gré, vous seriez de mon avis. Je m'empresse de vous tranquilliser sur les deux points ci-dessus indiqués : la Sibérie ne contribuera pas à avilir le prix du blé, et elle ne contribuera jamais à nourrir des centaines de millions de moujiks qu'un jour on pourra lancer à la fois sur l'Elbe et le Danube, la Seine et le Rhône, sans parler du Pô et de l'Ebre. La Sibérie vaut à peine le Canada.

L'article que nous analysons donne de nombreux chiffres, mais il les discute en même temps, l'espace ne nous permet pas de le suivre dans cette voie, et nous nous bornons à renvoyer le lecteur aux *Jarbücher*.

Zeitschrift f. d. g. Staatswissenschaft (Revue des sciences politiques de M. Schäffle, Tubingue, Lauppe, (fascicule LII). M. A. Étienne présente un premier article sur l'impôt réel dans les communes. Il y a quelques années, la Prusse a procédé à ce qu'on a appelé une grande réforme fiscale. Elle a remplacé les impôts réels de l'État par un impôt global sur le revenu et abandonné les impôts réels aux communes. Cette Réforme paraît d'une simplicité éclatante, éblouissante. Elle le paraît seulement. D'abord, l'impôt global sur le revenu est né en Prusse, il y a beaucoup d'années, presque sans qu'on s'en fut aperçu, il a commencé par être ridiculement bas, on a profité de l'occasion pour dessiner une sorte de progression (différence unique 1 p. 100). C'était presque pour la forme. Une fois le principe admis — il était si léger, ce principe, qu'il pouvait être compris parmi les impondérables, — on se mit à accroître le taux de l'impôt et l'on finit par rendre la progression à peu près sensible, seulement il y eut un dédommagement : on supprima l'impôt foncier et l'impôt industriel (dit en France patentes); il est vrai qu'on en avait reporté le montant sur l'impôt sur le revenu.

Si la réforme s'était bornée aux impôts généraux, ceux de l'État, on aurait pu parler de simplification, mais il y avait les intérêts communaux, auxquels on laisse toute liberté pour utiliser l'impôt foncier, l'impôt des patentes et même pour ajouter des centimes additionnels à l'impôt (général) sur le revenu. Il a été en outre permis d'établir telle autre contribution que l'imagination municipale pourrait inventer. Cela ne ressemble-t-il pas un peu — de loin — à une fiscalité idéale?

En attendant, il paraît, d'après l'article que nous avons sous les yeux, que l'organisation des impôts communaux laisse beaucoup à désirer. Il y aurait fort à dire là-dessus, je ne puis que relever quelques détails. S'il ne s'était agi que des centimes additionnels à l'impôt sur le revenu, la chose n'eût pas été difficile à exécuter. Mais il fallait trouver le *juste* taux de l'impôt, de manière à établir la cote soit proportionnellement aux frais (aux dépenses communales pour l'objet ou le service rendu), soit proportionnellement aux jouissances et aux avantages qu'en tire le contribuable intéressé, soit enfin selon une combinaison des deux proportions. Cela vous paraît de la métaphysique. Voici, à titre d'exemple, un cas qui peut se présenter. La ville établit une rue et chaque propriétaire riverain aura à payer une somme x proportionnelle à l'utilité que sa maison tire de la rue. Mais sa cote n'atteindra pas la totalité de sa part proportionnelle de la dépense

(mettons que la totalité soit de 1 million, et la part de ce propriétaire de 1/100 du total., on ne lui demandera donc pas 10.000 m., mais seulement mettons 7.000 m., la ville cherchera les 3.000 restant sur d'autres de ses revenus, parce que cette rue produit de l'utilité aux autres contribuables et à la ville en général. Dans ces conditions il eût été injuste de laisser ce propriétaire porter le fardeau tout entier. J'ai essayé de donner une idée approximative de la chose, qui est très compliquée, bien autrement compliquée que ce que nous appelons la plus-value. Aussi beaucoup de communes sont-elles dans l'embarras et négligent-elles complètement d'appliquer les subtilités de cette métaphysique fiscale.

Cet impôt doit être assis sur le revenu foncier. On ne sait pas trop comment. C'est qu'on voudrait imposer surtout l'accroissement naturel ou spontané de la valeur de l'immeuble (*unearned increment*), mais la chose est si difficile, que si l'auteur ne s'est pas trompé, aucune commune n'a encore pu réaliser « ce progrès ». C'est très bien fait. C'est un impôt inspiré par la jalousie envieuse, sentiment qu'on cachait autrefois, dont avait honte, mais que, depuis l'extension du socialisme on ne se gêne plus d'afficher.

Vierteljahrschrift für Staats-und Volkswirtschaft (Revue trimestrielle des sciences politiques et économiques), dirigée par M. K. Frankenstein. Leipzig, Hirschfeld V, 2, 1896. Arrêtons-nous, faute de pouvoir tout mentionner, sur l'article de M. Frankenstein traitant *Des associations ouvrières allemandes de protection et de leur réglementation*. On sait qu'il y a en Angleterre des Trade Unions, et en France les syndicats professionnels. Ce sont, dans les deux pays, des associations d'ouvriers dirigées contre les patrons — pour égaliser la lutte des intérêts. — Des deux côtés de la Manche ces institutions sont reconnues par la loi qui en a réglé les formes, la procédure, mais qui a dû rester autant que possible étrangère à l'esprit qui les anime.

En Allemagne, ces institutions défensives existent, mais la loi les ignore. Il y a même deux catégories de syndicats ouvriers, les Gewerkvereine et les Gewerkschaften [1]. Les Gewerkvereine ont été

---

[1] *Gewerk* peut se traduire ici par « professionnel » ; *vereine* est l'équivalent exact d'association ; quant à *schaften*, c'est une désinence qui n'a pas de sens propre, mais qui indique un groupement. Il s'agissait de distinguer les deux catégories de syndicats par leurs noms.

fondés, à partir de 1868, par MM. Marx Hirsch et Duncker, élèves et partisans de Schulze-Delitzsch. Ce sont des associations étrangères à la politique... et au socialisme, n'ayant d'autre but que de défendre leurs intérêts économiques. Les Gewerkschaften ont été fondés, à partir de la même époque, par les meneurs du socialisme; les socialistes s'y sont cependant mis à contre-cœur, ils y voyaient un dérivatif à leurs projets politiques, mais ils ne pouvaient pas laisser le champ libre à leur rivaux, ils firent donc de la propagande en faveur de leurs propres sociétés.

Des efforts ont été faits à plusieurs reprises pour obtenir en faveur de ces institutions, la reconnaissance de la loi ; des propositions de loi furent présentées, mais le gouvernement se montra toujours défavorable. Il déclarait que ces syndicats ne profiteraient qu'au socialisme. On croit que le gouvernement est en train de changer d'avis sur ce point ; en attendant nous allons donner, toujours d'après l'article de M. Frankenstein, quelques indications sur les opérations de ces sociétés.

Les Gewerkvereine, s'ils sont arrivés à former 1.468 syndicats locaux, avec 69.000 membres, ont ce mérite de n'être inspirés par aucune passion politique. Ces syndicats embrassent les professions les plus diverses : 68 renferment surtout des mécaniciens, 68 des ouvriers de fabriques, 49 des menuisiers et ébénistes, 20 des cordonniers, etc. Les Gewerkschaften, fondés par les socialistes, qui ont le bras plus long et le cœur plus brûlant (je n'ai pas dit plus chaud), comptaient, en 1893, 51 groupements (comprenant chacun plusieurs syndicats), avec 221.530 membres. Selon M. Frankenstein le socialisme n'est pas favorable à ces groupements et les syndicats bien constitués s'éloignent peu à peu de la politique.

Un des principaux biens des Gewerkvereine, en dehors des grèves et de ce qui s'y rattache, c'est le secours en cas de chômage. On nous donne là-dessus des chiffres détaillés, mais nous nous bornons à dire que ces secours prennent des formes variées. L'un des dons consiste simplement en un secours alimentaire ; d'autres ont pour but de faciliter les déplacements, pour se rendre aux endroits où il y a du travail ; d'autres consistent uniquement dans le paiement des cotisations pour conserver les droits des inoccupés ; d'autres encore constituent des secours proprement dits 7.139 M. en 1894. Le total des dépenses pour secours des Gewerkvereine s'est monté en 1894 à 73.050 M. pour un effectif de 67.058 membres.

Les Gewerkschaften, étant plus nombreux, dépensent davantage : en 1893, 328.746 M. (le mark = 1 fr. 25). Les socialistes,

les meneurs sans doute, nous dit-on, ne sont pas favorables à ces emplois des fonds, ils y consentent seulement parce que c'est un moyen d'attirer des partisans, mais pour eux la politique passe par-dessus tout. En somme, pour une époque aussi agitée que la nôtre, je trouve les deux catégories des *Gewerk*... bien peu nombreuses, et je serais étonné si les lois qu'on projette auront réellement tous les bons effets qu'on en attend. Qui vivra verra.

Zeitschrift für Volkswirtschaft, etc., publié au nom de la Société d'économie politique autrichienne (Vienne, Tempski, 1896, tome V, fasc. 2). M. Ferdinand Schmid fournit un premier article sur les sources du revenu des institutions d'enseignement en Autriche. Il y a en allemand *Finanzgebarung*, ce qui veut plutôt dire administration des fonds, mais je me tiens plus volontiers à l'idée qu'au mot, c'est qu'il est peine question du mode d'administration, ou de ses qualités, mais des sources de revenu ; est-ce l'Etat, la province, la commune, sont-ce des fondations, les intéressés, ou d'autres, qui doivent fournir les fonds pour couvrir les dépenses? L'auteur reproche à la science de n'avoir encore rien fait pour résoudre cette question, mais ce reproche est complètement immérité. La science n'avait pas à la résoudre, cela ne la regarde pas, car la solution dépend, non de lois immuables, mais de faits variables, contingents, soumis à des influences multiples simultanées.

D'abord, tout le monde sait qu'on doit profondément distinguer entre l'enseignement primaire, secondaire et supérieur ; puis entre l'enseignement appliqué à l'art militaire, à la marine, à l'agriculture, à l'industrie, au commerce, etc., etc. Chaque cas est différent, pourvoit à d'autres besoins, est soutenu par d'autres intéressés. Aussi est-ce tantôt l'État et sont-ce tantôt les communes qui interviennent, la religion crée ses écoles, des corporations fondent les leurs. En fait, nous apprend l'auteur, les institutions d'enseignement autrichiennes se divisent ainsi :

1° Les universités et les écoles supérieures (*Hochschulen*) sont entretenues actuellement aux frais de l'État ;

2° Les écoles moyennes (lycées et collèges) sont surtout à la charge de l'État, des provinces et des communes ; assez souvent ces institutions puisent aux trois sources à la fois ;

3° Les écoles spéciales sont dotées et soutenues tant par l'État que par de nombreux intéressés de toutes catégories;

4° L'enseignement primaire est presque entièrement à la

charge des communes, l'État se bornant à l'entretien des écoles normales et de l'inspectorat.

L'auteur entre dans de nombreux détails dans lesquels nous ne pouvons le suivre, ces détails me semblent d'ailleurs avoir un intérêt restreint, parce que les points fondamentaux ont maintenant reçu à peu près partout la même solution. Il ne reste qu'à donner quelques chiffres qui contribueront à fixer les faits.

Il a été dépensé, en 1899, pour l'enseignement supérieur.... florins 2 fr. 50	1.921.001
Ecoles moyennes (enseignement secondaire).....	7.535.428
Ecoles spéciales. — 1. Ecoles normales d'instituteurs.	1.802.795
— — 2. Autres écoles spéciales.....	4.957.651
Ensemble.....	[1] 6.760.440
Ecoles primaires.....	40.929.879
Total général.....florins.	60.146.757

Cela fait, par tête de la population, 2 fl. 52.

L'auteur compare, à ces chiffres autrichiens, ceux qui concernent la Prusse, et il trouve, en marks de 1 fr. 25 (2 M. = 1 fl.) : Universités 14.117.000 ; — institutions secondaires 31.309.000 ;— écoles spéciales 10.000.000 ; — écoles primaires 177.100.000 ; — ensemble 232.526.000 marks. Sur 100 marks, on en dépense en Prusse, pour les universités 6.07 (8.18) ; pour l'enseignement secondaire 13.47 (12.53); pour les écoles spéciales 4.30 (11.24); pour les écoles primaires 76.16 (68.05). Les chiffres entre parenthèses sont ceux de l'Autriche. Cela fait par tête d'habitant.

	En Prusse.	En Autriche.
Dépenses pour les Universités et Ecoles supérieures.	0.47 marks	0.21 flor.
— pour l'enseignement secondaire.....	1.04 —	0.32 —
— pour les écoles spéciales.....	0.34 —	0.28 —
— pour les écoles primaires	5.95 —	1.71 —

On ne doit pas oublier que le florin vaut deux marks.

Encore un tableau pour terminer ce que nous avons à dire relativement à l'Autriche. Les chiffres entre parenthèses indiquent les proportions sur 100 des sources contributives :

[1] C'est le chiffre qui se trouve dans l'original, mais cela doit être une faute d'impression. L'addition donne 19.216.278, et ce chiffre, ajouté aux 40.929.879 qui viennent après, produit le total de plus de 60 millions ci-dessus.

Catégorie d'établissements.	L'Etat.	Les provinces.	Les arrondissements.	Les communes.
	florins.	florins.	florins.	florins.
Universités	4.025.000 (99.2	22.505 (0.5)	—	11.080 (0.3)
Ecoles secondaires.	4.043.399 (74.3)	485.070 (8.9)	—	916.395 (16.8)
Ecoles spéciales....	3.385.288 (72.1)	912.460 (19.4)	78.604 (1.7)	322.229 (7.0)
Ecoles primaires...	281.076 (0.9)	13.222.534 (38.2)	8.524.712 (24.4)	12.838.868 (36.5)

Statistische Monatschrift (Revue mensuelle de Statistique publiée sous la direction de la commission centrale. Vienne, librairie A. Hölder). Le fascicule qui embrasse les mois de juillet-septembre 1896 renferme plusieurs documents intéressants, mais trop étendus pour pouvoir être analysés ici, nous nous bornons donc à les signaler. L'un est une revue d'ensemble comparative des statistiques minérales publiées par les divers pays. L'autre étudie comparativement les clearinghaüser de l'Autriche-Hongrie et des autres pays. Enfin le troisième fait un historique de la création successive de l'institution des pensions de retraite, d'abord pour les fonctionnaires de l'Etat, puis pour les employés des grandes entreprises, banques, chemins de fer, lignes de navigation, et récemment pour les ouvriers. Les renseignements sont nombreux, et naturellement, puisés à la source.

Et puisque nous en sommes à signaler des documents, indiquons encore quelques-uns de ceux qui se trouvent dans la revue qui paraît à la librairie Hirth à Munich (année 1896 : 1° Pour contribuer à l'histoire des chambres de commerce de Prusse ; 2° Mouvement de la Reichsbank ; 3° Les caisses d'épargne ; 4° L'enseignement secondaire en Allemagne (gymnases) ; 5° Comptes rendus des associations chargées de l'assurance ouvrière ; 6° Etude de M. Otto Mayer sur le droit des étrangers en France ; 7° La statistique du commerce allemand ; 8° Les finances communales en Bavière ; 9° L'impôt sur le sucre ; 10° Rapport de la commission parlementaire sur le projet de loi relatif à la Bourse ; 11° Rapport de l'office imp. des assurances ouvrières ; 12° Statistique de l'émigration ; 13° Rapport sur les résultats de l'Office des brevets d'invention.

Schweizerische Blätter für Wirtschafts u. Socialpolitik (Feuilles

suisses pour la pratique économique et sociale. Publiées par M. Drexler. Berne et Leipzig, Siebert, 1896, n° 19 et 20). Nous n'avons vu jusqu'à présent que ces deux fascicules; il y est question de quelque chose de semblable aux rapports entre la religion et les matières économiques et sociales. Comme il s'agit au fond des rapports entre le corps et l'âme, les choses ne se présentent pas avec netteté ; or, de nos jours les socialistes affectent volontiers de se détacher de la religion, de sorte que le manque de netteté s'accentue surtout aux yeux des théologiens. Ce sont des brouillards qui s'élèvent. En pareil cas, que peut ou doit faire le clergé (catholique ou protestant)? Ne pas s'en mêler? mais c'est vraiment trop demander. Voilà M. le curé, ou M. le pasteur, dont toute la paroisse est passée au socialisme... peut-il se contenter de se croiser les bras? — Malheureusement, si MM. les théologiens sont forts en théologie, ils sont généralement très faibles en économique; je suis même presque arrivé à la conviction qu'il y a incompatibilité entre ces deux études. Ainsi, je ne sais s'il est arrivé une fois à la pensée d'un théologien, qu'il y a des lois économiques et que — quoi que vous fassiez, et quelque brillante que soit votre éloquence, — vous ne changerez pas un iota, ou un atome à ces lois. Par exemple : en 1930 (ou une autre année) il a plu si peu sur notre globe terrestre qu'on n'a récolté que la moitié du blé nécessaire aux hommes, et ledit blé a atteint des prix fous. Les théologiens ont prêché contre ce résultat, mais cela n'a servi à rien : cher le blé était, cher il resta jusqu'à la récolte suivante. Une autre fois, je crois que c'était en 1950, il poussa tant de blé, qu'on ne savait qu'en faire, ni où le mettre, et le prix s'avilit jusqu'à devenir une calamité. C'était l'effet inéluctable de la même loi économique. Or ces lois MM. les théologiens ne veulent pas les reconnaître... aussi ne pouvons-nous pas raisonner ensemble. Ils disent : Croyez ; et nous répondons : Voyez; et la conversation s'arrête *E pur si muove*, cela n'empêche pas la terre de tourner et les causes d'avoir leurs effets.

Die Eisenbahnpolitik Frankreichs, par M. Richard de Kaufmann (Stuttgart, Cotta, 1896, 2 vol.). Il est difficile de rendre en français le sens de ce titre, car « la Politique des chemins de fer » veut dire ici : les vues du gouvernement sur les chemins de fer, et les procédés qu'il a suivis pour les réaliser. C'est un ouvrage de beaucoup de mérite, qui a dû coûter des années d'étude, et qui renferme beaucoup plus de faits et d'idées qu'on ne s'attend à

y trouver. Il y a d'abord de constantes comparaisons avec les chemins de fer prussiens, comparaisons d'autant plus instructives que les procédés et les vues ont grandement différé d'un de ces pays à l'autre. Ajoutons que l'auteur a constamment travaillé d'après les sources, et que l'ouvrage est si bien « documenté », qu'il a lui-même la valeur d'un document.

Le premier volume est tout entier consacré à l'histoire des chemins de fer français, depuis l'origine jusqu'à nos jours. Les premiers essais et le développement ultérieur des différents réseaux passent successivement devant nos yeux et l'on nous fait connaître les mesures financières par lesquelles le gouvernement a contribué à leur extension. Après avoir donné ainsi, dans le premier volume, une vue d'ensemble suffisamment détaillée, l'auteur aborde dans le deuxième volume les questions spéciales, pour les traiter à fond.

Nous ne pouvons guère que les indiquer, car on ne résume pas en deux ou trois pages une œuvre de plus de 1.300 pages. Il y a d'abord les droits que l'État revendique vis-à-vis des chemins de fer, et l'État se gêne d'autant moins d'exiger beaucoup, qu'il a lui-même été généreux envers ces voies de communication. Des recherches étendues sont ensuite consacrées aux tarifs, qui ont causé beaucoup de préoccupations, de discussions, et qui avaient plus d'un écueil à éviter ; il ne faut pas en effet, qu'ils soient trop bas pour qu'on puisse couvrir les frais d'exploitation et amortir le capital.

M. de Kaufmann examine à fond les procédés suivis par le gouvernement français, notamment quant à son système de subventionnement, au partage des bénéfices et à la garantie des intérêts. Les conventions de 1883 ont été traitées tout au long. Puis les voies d'intérêt local et autres voies spéciales. Une attention toute particulière est consacrée à la garantie des revenus des compagnies par l'État. C'est qu'il s'agissait — comme en 1893 — de 143 millions pour une seule année. Depuis lors le revenu des lignes s'est élevé et beaucoup de personnes croient que les compagnies se libèreront avec le temps. D'autres personnes, au contraire, sont très pessimistes et pensent qu'il restera un déficit, mais la couleur attribuée à l'avenir dépend un peu de celle des verres de nos lunettes.

L'auteur étudie aussi les chemins de fer au simple point de vue des transports et les compare longuement avec les voies de navigation fluviale et les canaux. Suivent ensuite des comparaisons d'un haut intérêt entre l'administration des lignes françaises et

celle des lignes prussiennes et des résultats qui ont été obtenus de deux côtés. Ces comparaisons ont été poussées très loin et sont tout à fait favorables au système français. Nous regrettons de ne pas pouvoir aborder ici l'exposé des circonstances qui contribuent à avantager la France, mais nous nous réservons de revenir prochainement sur ce point. En somme, l'ouvrage de M. de Kaufmann est remarquable et jettera de vives lumières sur la question des chemins de fer.

— — —

Die persönlichen Steuern vom Einkommen, etc. (Les impôts personnels sur le revenu), par Fr. J. Neumann. (Tubingue, Laupp 1896. Le savant professeur, qui a déjà plusieurs fois présenté au public des études sur des matières financières, a rédigé le présent volume à l'occasion d'un projet de loi du royaume de Wurtemberg se proposant, si j'ai bien compris, de superposer aux impôts réels existants (impôts fonciers, impôts sur les maisons, impôts industriels ou patentes, impôt sur le capital et les rentes, impôts sur le travail, notamment sur le traitement des fonctionnaires, etc.), un impôt personnel (global sur le revenu). M. Neumann étant favorable à cette sorte de revenu, on lui a demandé une consultation... ce qui me paraît un peu irréfléchi de la part du demandeur, car, connaissant la réponse d'avance, on peut se dispenser de lire la consultation. Du reste, il n'est que juste de dire que M. le professeur Neumann étant un homme de bonne foi et un vrai savant, il y a toujours quelque chose à apprendre chez lui.

C'est ainsi qu'il constate que le Nord de l'Allemagne a fini par établir des impôts personnels (sur le revenu), tandis que le Sud a développé les impôts réels ; ce sont des circonstances locales qui en sont surtout la cause, et les faits dont il s'agit sont trop peu intéressants pour nous y arrêter. Mais maintenant que la Prusse a établi l'impôt sur le revenu — et que le Wurtemberg continue à désirer voir augmenter ses revenus publics, comme tous les autres pays d'ailleurs — on songe à imiter le voisin. On sait que l'imitation est la plus grande puissance humaine, M. Tarde l'a démontré dans un livre spécial, et quelque disciple de Darwin se sera sans doute appuyé sur ce fait pour démontrer la descendance humaine selon le système évolutif. Quoi qu'il en soit, on étudie maintenant en Souabe les moyens d'appliquer l'impôt sur le revenu.

M. Neumann croit donc devoir étudier le pour et le contre — « la lumière et l'ombre » — de l'innovation projetée. A mon grand

étonnement, on n'emploie pas à cette occasion le mot « réforme ». Il est vrai que certaines personnes préfèrent le mot progrès. Voyons d'abord ce qui parle en faveur des impôts réels. Résumons-le en un mot : on possède déjà un excellent cadastre (des rôles d'imposition), de sorte que les relevés sont relativement faciles (*relativ leichte Sache*). Les deux parties (le fisc et le contribuable) s'y sont habituées, le gouvernement sait ce qu'il encaissera et les contribuables connaissent d'avance les charges qui les attendent selon leurs entreprises. Mainte charge perd ainsi l'aspect de l'impôt. Naturellement M. Neumann s'attache à montrer que ledit cadastre facilitera également l'établissement des rôles de l'impôt sur le revenu — il me reste cependant quelques doutes sur ce point. Quant aux habitudes prises par le public qui feraient moins sentir le caractère d'impôt de certaines charges, puisque le prix de l'immeuble en aurait déjà été affecté, cet effet s'est fait sentir partout, et également en Prusse, et n'a pas empêché les gouvernements de prendre la mesure en question.

C'est, on le devine, surtout sur les inconvénients des impôts réels que M. Neumann insiste. Il leur reproche de ne pas représenter l'état exact des choses, d'aboutir à des inégalités, non seulement de contribuable à contribuable, mais de catégorie d'impôt à catégorie d'impôt, c'est-à-dire qu'il se forme des groupes sociaux privilégiés comparativement à d'autres groupes. L'auteur s'appuie ici aussi sur des faits locaux qui sont trop spéciaux pour être reproduits. Du reste, nous pouvons accorder *a priori* que la répartition des impôts réels laisse à désirer, puisque c'est là un défaut commun à toutes les œuvres humaines, mais l'impôt personnel n'est pas meilleur, il présente même tous ces défauts à un degré plus élevé, car cette taxe est bien plus désagréable que les autres — c'est admis dans tous les pays — et alors la réaction des contribuables est plus énergique et presque toujours plus efficace.

M. Neumann se décide alors à admettre des transactions entre les divers systèmes : il en propose, où il approuve ceux qui ont été proposés par le gouvernement würtembergeois. Il en résulte un système eclectique dans lequel domine l'arbitraire. Jusqu'où va cet arbitraire, on ne peut s'en rendre compte qu'en lisant les arguments avancés, tantôt pour élever, tantôt pour abaisser la cote. Les intentions de M. Neumann, cela est visible, sont excellentes, il reconnaît parfaitement les difficultés de sa tâche, surtout pour faire la part des classes peu fortunées, dont la situation vis-à-vis du fisc lui semble compliquée par l'effet des contributions indirectes. Il y a bien un peu de vérité dans ces vues, mais beau-

coup moins que l'on ne croit. Le procédé employé pour montrer que les classes inférieures sont lésées consiste à prendre un ou deux impôts indirects, volontiers le sel, pour dire : Voyez ce mendiant, il paye autant par gramme de sel que le millionnaire. Falacie que cela ! D'abord, en fait, le riche paie plus, pour le sel non par kilo, mais par tête, que le pauvre ; mais même si l'égalité complète régnait sur ce détail, cela ne prouverait rien du tout. C'est l'ensemble DES CHARGES qu'il faut comparer des deux côtés : le mendiant paie 1 franc de sel, 2 francs d'autres impôts, ensemble 3 francs ; le riche paie 1 franc de sel (mettons 1 franc), 4.000 francs ou 5.000 francs d'autres impôts ; vous devez donc comparer 3 francs à 4.001 ou 5.001 francs. Les choses prennent ainsi une autre tournure. Quant à vouloir exempter le pauvre absolument de tous les impôts, nous ne pouvons pas l'accorder tant qu'il aura un bulletin de vote !

L'*Economista*, feuille hebdomadaire paraissant à Florence et dirigée par M. A. J. de Johannis. Dans le n° du 13 septembre dernier nous signalerons un intéressant travail sur la coopération agricole en Italie. Cette coopération prend surtout trois formes : 1° celle des fruiteries, ou plutôt de la fabrication en commun du fromage, 2° celle des « cantines », fabrication et vente du vin ; 3° celle des fours coopératifs. Il est à peine nécessaire de parler des fruiteries, on les a assez décrites et louées. Seulement on nous apprend qu'elles sont connues en Italie de temps immémorial, mais elles s'étendent et prospèrent. Voici un seul exemple mais il est éloquent : à Agordine, 30 associés, possédant ensemble 45 vaches donnant 36.490 litres de lait, ont commencé petitement leurs opérations, et quelques temps après, dès 1891, on compta 1.387 associés, possédant 2.347 vaches fournissant 1.810,075 litres de lait. Sur les cantines, les renseignements semblent moins clairs, on voit bien qu'il y a accroissement, mais les progrès sont lents et on n'a pas encore une vue d'ensemble. Les fours ruraux pour la cuisson coopérative du pain ne semblent pas encore bien répandus et l'idée dont on poursuit la réalisation au moyen de ces fours ne me semble pas assez bien expliquée, pour que je puisse passer cette explication à mes lecteurs.

Dans le n° du 25 octobre, on s'élève très à tort contre un article du sénateur Boccardo intitulé : *Strani connubi*, il s'agit de l'alliance si fréquente aujourd'hui entre les socialistes et les cléricaux. Oui, ce sont d'étranges mariages que ceux de ces athées qui veulent

jouir sur la terre, et de ces pieux croyants qui n'aspirent qu'en la vie d'outre-tombe. Au fond, nous ne verrions aucun mal — tout le contraire — dans les efforts que feraient des gens religieux pour convertir leurs concitoyens. Aussi n'est-ce pas le point que je critique. Ce que je trouve absolument abominable, c'est l'abus du mot socialisme. Il n'y a qu'un socialisme de nos jours, c'est le socialisme collectiviste, on peut tout aussi bien dire *communiste*, car la distinction (inconnue à K. Marx) qu'on fait de nos jours entre le collectivisme et le communisme est pour amuser les « socialistes de salon », qui croient excuser une chose nuisible en en changeant le nom. La concession que le collectiviste vous fait se borne à ceci : le vêtement que vous avez sur le dos, la miche que vous portez à la bouche, seront à vous. Est-ce qu'il n'en serait pas de même chez les communistes les plus extrêmes

---

Giornale degli economisti (Journal des Economistes), dirigé par MM. de Viti de Marco, Mazzola, Pantaleoni et Zorli, à Rome. L'article de M. R. Brogli d'Ajano « sur le salaire en théorie et dans la pratique » est intéressant. Deux théories principales se sont succédées : l'une enseignait qu'il faut donner à l'ouvrier ce qui lui est nécessaire pour vivre et se reproduire; l'autre fait de plus en plus prévaloir la doctrine qu'il est dû à l'ouvrier la valeur de son travail, valeur qui dépend naturellement du prix marchand du produit, défalcation faite des frais. La doctrine du salaire couvrant les dépenses nécessaires pour vivre est tout naturellement la première en date. Autrefois on aimait encore moins que de nos jours travailler chez autrui, et si l'on s'y décidait, c'est qu'il le fallait absolument. Aussi se contentait-on d'un salaire juste suffisant pour satisfaire aux besoins les plus urgents. Celui qui faisait travailler le comprenait bien ainsi ; aussi, quand la charité intervenait, elle se bornait à fournir le nécessaire. Elle n'a d'ailleurs pas dépassé ce point de vue.

De nos jours les vues se sont élargies. On est d'avis maintenant que tous ceux qui ont collaboré à un produit ont droit à une rémunération proportionnelle, le patron aussi bien que l'ouvrier. Ce dernier a donc droit à la valeur de son travail. Malheureusement on ne possède pas encore de moyen sûr d'évaluer la part de l'ouvrier et jusqu'à nouvel ordre, il n'y a guère que l'offre et la demande qui puisse exercer une influence pratique. La circonstance dont on tient le moins compte dans tout cela, quoique personne n'en ignore, c'est que c'est le consommateur qui exerce la

plus grande influence en ces matières: c'est lui qui fixe en dernier lieu la valeur des produits, en proportion de ses goûts et de sa fortune[1].

La Estafeta de Madrid. Empruntons lui quelques données sur la frappe des pièces d'or, d'argent et de bronze en Espagne, depuis la fin d'octobre 1868 (loi nouvelle), jusqu'en juin 1896. Pièces d'or de 10 francs (ou 10 pesetas), 20 francs et 25, en tout 43.081.655 pièces valant 1.046.933.070 francs. — Monnaies d'argent, pièces de 20 et 50 centimes, de 1,2 et 5 pesetas (francs), 288.020.612 pièces valant 947.996.275 fr. 90. — Monnaies de bronze, 1.055.169.565 pièces de 1, 2, 5 et 10 centimes, valant 58.722.212 fr. 96. Pour un pays qui a la réputation d'être pauvre comme l'Espagne, une somme totale de plus de 2.053 millions ne semble pas déjà si faible.

El Economista mexicana du 12 septembre 1896 annonce qu'à partir du 16 du même mois le système métrique des poids et mesure entrera « vigoureusement » en vigueur. Ces changements ne sont pas sans jeter quelques troubles dans le commerce de détail, aussi les feuilles locales cherchent à les prévenir en donnant les explications nécessaires. C'est en tout cas un progrès.

Sur la répartition de l'impôt nous trouvons dans ce journal un tableau indiquant quelle est la cote moyenne par tête dans chaque province; voici d'abord les cinq provinces (ou divisions politiques) où la charge fiscale est la plus faible : Aguascalientes, 0,26 dollars; Guerrero, 0,28 dollars; Durango, 0,41; Veracruz, 042; Puebla, 0,47 ; voici où la charge est le plus élevée : Sonora, 2 dollars 61; Morellos, 2,66 ; Hivalgo, 2, 89 ; Yucatan, 3,09 ; San Luis Potosi, 3,15.

Prenons, pour terminer, le curieux renseignement suivant dont on a calculé les chiffres pour 1896 (nous remplaçons les derniers chiffres par des zéros). Il existe actuellement sur la terre 67.254.000 chevaux, 8.865.000 ânes et mulets, 312.055.000 bêtes à cornes, 511.390.000 bêtes à laine, 102.969.000 porcs, 31.992.000 chèvres. Il y a dans ces nombres des fluctuations, assez sensibles même, d'une année à l'autre, puisqu'en ces trois dernières années le nombre des bêtes à laine a diminué de 20 millions.

MAURICE BLOCK.

---

[1] Nous faisons ressortir ce point de vue dans la 2e édition de notre *Progrès de la Science économique*, qui paraîtra en février prochain.

LA RÉPARTITION

DE LA RICHESSE EN FRANCE

Le refrain favori des contempteurs de la civilisation moderne consiste à dire que les riches deviennent de plus en plus riches, et les pauvres de plus en plus pauvres.

Les antithèses plaisent aux esprits superficiels, mais les hommes sérieux doivent, surtout en si grave matière, en appeler aux faits. C'est ce que nous nous proposons de faire sommairement, en donnant les chiffres de la répartition actuelle de la richesse en France. Commençons par la propriété foncière.

I

Les rapports des contributions directes donnent pour 14 millions de cotes foncières, 8.500.000 propriétaires; pour la propriété non bâtie, 6 millions 1/2.

« Je suppose, dit M. Yves Guyot, qu'il y ait double emploi, que le même propriétaire le soit des propriétés non bâties et des propriétés bâties : nous éliminons donc les 6 millions 1/2 de propriétaires de propriétés non bâties. Il reste 8.500.000 propriétaires de propriétés bâties. Un chef de famille, en France, représente 4 personnes. Par conséquent, si vous multipliez 1.500.000 par 4, vous trouverez 34 millions de personnes sur 38 millions qui sont propriétaires ou directement ou indirectement; on peut donc dire que tout le monde, en France, est propriétaire dans une mesure plus ou moins grande [1]. »

Le plus grand nombre de ces propriétaires ne possèdent, dit-on, que « des haillons de propriétés », des parcelles insignifiantes. Il ne tient qu'à eux de les agrandir par leur travail et leur économie. C'est le premier sou qui coûte le plus à épargner; quand le premier pas est fait dans la voie de la propriété, les autres se font plus facilement. Il n'y a donc pas de précipice entre la petite propriété et la grande : les riches et les pauvres se coudoient.

---

[1] *Protectionnisme et Socialisme*, p. 17.

II

La propriété mobilière est-elle plus inégalement répartie que la propriété foncière? Voici ce qu'on trouve à ce sujet dans un mémoire lu récemment à l'Académie des sciences morales et politiques par M. Alfred Neymarck sur *le morcellement des valeurs mobilières :*

« Les rentes françaises sont représentées par 5.096 811 inscriptions. La moyenne de chacune d'elles forme 159 francs de rentes, soit un capital de moins de 5.500 francs. Sur l'ensemble des inscriptions de rentes 3 1/2 p. 100 et 3 p. 100, on compte plus de 80 p. 100 de titres de 2 à 3 francs et ne dépassant pas 50 francs de rentes! Le nombre des porteurs de rentes est d'environ 2 millions, ce qui représenterait pour chacun d'eux 403 francs de rentes en moyenne, soit un capital de 13 à 14.000 francs. En tenant compte des rentes appartenant aux Caisses d'épargne, caisses publiques, départementales, communales, Légion d'honneur, rentes de cautionnement, etc., cette moyenne serait encore de beaucoup trop élevée.

« Les actions de la Banque de France appartiennent à 28.358 actionnaires possédant moins de 5 actions, soit un capital de 17.500 francs.

« Les actions du Crédit foncier appartiennent à 40.339 actionnaires : la moyenne des titres possédés par chacun d'eux est de 9, représentant un capital de 6.345 francs.

« Sur les 3.913 millions d'obligations foncières et communales du Crédit foncier, 819 millions sont au nominatif,divisées en 208.953 certificats.

« Les actions et obligations des six grandes compagnies de chemins de fer, qui représentent, au total, un capital de 20 milliards, appartiennent à plus de 700.000 familles, soit plus de 2 millions de personnes ; ce qui représente, pour chacune d'elles, un capital d'une dizaine ou quinzaine de mille francs tout au plus. Cette évaluation est confirmée par le nombre de certificats nominatifs d'actions et d'obligations de ces compagnies, par leur extrême division dans les portefeuilles.

« Sur 3.059.000 actions de chemins de fer, 1.501.000 sont au nominatif, divisées en 108.945 certificats, soit une moyenne, par certificat, de 12,82 actions, ou un capital variant de 11 à 26.000 francs.

« Sur 30.106.577 obligations, 21.488.106 sont au nominatif. Le nombre des certificats est de 686.090; la moyenne des obligations inscrites sur chacun d'eux est de 32,59 soit un capital de 15.000 francs.»

De ces chiffres nous pouvons donc conclure, avec M. Neymarck, qu'il n'y a pas de féodalité financière, comme on le dit, mais une véritable démocratie financière.

III

On dit encore que le capital exploite le travail, que les patrons ne donnent aux ouvriers que tout juste le salaire suffisant pour les empêcher de mourir et qu'ils gardent pour eux la « plus value » du « surtravail ». Soumettons encore cette assertion à l'épreuve des faits.

« Depuis cinquante à soixante ans, dit toujours M. Neymarck, le taux de l'intérêt a baissé de 5 et 6 p. 100 à moins de 3 p. 100, soit une diminution de 50 p. 100. Il faut aujourd'hui un capital double pour avoir le même revenu qu'autrefois.

« Dans la même période, les salaires des travailleurs de la grande et de la petite industrie, ceux des ouvriers mineurs, les gages des domestiques, ont augmenté de 50, 60, 75 p. 100. »

On sait que le prix des denrées est loin d'avoir augmenté dans la même proportion. Il y a donc eu, dans cette période, diminution de bien-être pour les riches et augmentation pour les pauvres, contrairement à l'antithèse susdite.

Ce qui le prouve d'une manière encore plus palpable que les faits précédents, c'est le mouvement des Caisses d'épargne.

« Il existe plus de 8.600.000 livrets dans les Caisses d'épargne pour un capital de 3.900 millions, soit une moyenne par livret de 455 francs, alors que les fonds déposés à la Banque et dans les grands établissements financiers, en comptes de chèques, et que l'on peut considérer comme le fonds de roulement des banquiers, commerçants, industriels, capitalistes et rentiers plus riches que les déposants dans les Caisses d'épargne, s'élèvent à environ 1 1/2 milliard pour 250 à 300.000 comptes. »

Comment les paysans et les ouvriers peuvent-ils se soustraire à la fameuse *loi d'airain* pour remplir ainsi les Caisses d'épargne ?

IV

De tous ces faits, et de beaucoup d'autres que nous négligeons, car faut se limiter, il ressort : 1° que, bien loin de s'accroître, l'inégalité des fortunes diminue; 2° que le travail n'a jamais été moins exploité par le capital qu'aujourd'hui.

« Et pourtant, disent les socialistes, le travail est loin de recevoir la part qui lui revient légitimement dans les produits qu'il contribue à fabriquer. Où passe donc la différence ? »

Il n'est pas difficile de répondre à cette question.

Il n'entre que deux facteurs en cause dans la production de la richesse : travail (y compris talent) et capital; mais il en intervient un troisième dans la répartition du produit : l'État, le fisc. Ne serait-ce pas ce dernier qui prend de plus en plus la part du lion? Jugez-en.

Depuis 1830, les impôts directs ont passé de 260 à 541 millions ; les impôts indirects de 166 à 1.931; le produit des monopoles et exploitations industrielles de l'État s'est élevé de 105 à 657 millions. Les ressources totales du budget étaient de 962 millions en 1830. Le total des recettes prévues pour le budget de 1896 montait à 3.507.877.743 francs et le total des dépenses à 3.507.554.983.

Ajoutez à cela les dépenses extraordinaires, les emprunts à jet continu, et je pense que vous ne serez plus étonné que l'ouvrier ne reçoive pas sa part intégrale dans les produits qu'il fabrique et que l'égalisation des fortunes ne se réalise pas plus rapidement, dans la mesure où elle est réalisable.

Ce n'est donc pas le capital, qui reçoit de moins en moins, que l'on doit accuser de la misère relative du travail, mais bien l'État, qui prélève de plus en plus sur la masse.

V

A mes heures de loisir, j'aime à lire de vieux livres pour me reposer des jeunes; or, je parcourais dernièrement un bonhomme de bouquin publié en 1846 par Isidore Debrie et intitulé : *Des Prolétaires et de l'amélioration de leur sort par la liberté du travail et la libre concurrence.*

Couvrez-vous la face, socialistes de toutes sectes, à l'aspect de cet apologiste de l'infame concurrence, mais prêtez un peu l'oreille à ce qu'il dit : on le croirait écrit de ce matin.

« Il faut à nos ministres, dit Debrie, des êtres complaisants; aux êtres complaisants, des électeurs corrompus; aux électeurs corrompus, des députés productifs. Or, une partie de l'argent de la France est consacrée à donner des places, des pensions, des entreprises aux électeurs et aux députés, à leurs fils, gendres, neveux et cousins.

« En 1830, l'on avait réduit les chiffres de certains gros appointements; l'on en a augmenté d'autres depuis. Le clergé a conquis de nouveaux évêchés et archevêchés, et sa milice s'est accrue.

« Dans une seule administration, celle des finances, le nombre des employés, qui était en 1830 de 59.930, s'est augmenté, en 13 ans, de 10.811; l'armée financière formait, en 1843, un effectif de 70.740 employés dont l'entretien ne coûtait pas moins de 76.884.014 francs; elle est encore plus forte aujourd'hui.

« Les députés allouent aux ministres les fonds nécessaires pour la création de nouvelles places, et les ministres passent ces places aux députés, à leurs fils, gendres, neveux, cousins et amis. Pour ne citer qu'un exemple, il y avait, en 1830, 20 conservateurs des eaux et forêts, il y en a 32 aujourd'hui; 83 inspecteurs, aujourd'hui 131; 357 gardes

généraux, aujourd'hui 472. Augmentation : agents, 151; dépense, 627.800 francs. Ainsi, tandis que les aliénations de bois opérées de 1831 à 1835 réduisaient de 116.780 hectares l'étendue des forêts de l'État, les employés supérieurs affectés à leur surveillance augmentaient de 151. Donc, pour être conséquent, il faudrait, si l'on vendait nos 1.021.000 hectares de bois restant, créer 1.488 inspecteurs, gardes généraux et conservateurs, qui n'auraient plus que le soin de conserver leur traitement.

« Le personnel administratif, qui a toujours été trop nombreux en France, s'augmente pourtant continuellement. Les emplois supérieurs y sont trop rétribués et deviennent un monopole pour certaines maisons. Ainsi, la famille de M. de Barante touchait à elle seule, en 1843, 312.000 francs sur le budget de l'État. Comme pair de la restauration, M. de Barante recevait 12.000 francs; comme ambassadeur *in partibus* sans fonctions, et par conséquent, sans dépenses, 150.000 francs; son fils aîné, secrétaire d'ambassade, 25.000 francs; son autre fils, sous-préfet, 4.000 francs; son frère, receveur général du Puy-de-Dôme, un peu plus de 100.000 francs; son gendre, receveur des finances à Paris, 20.000 francs. Nous pourrions citer encore la famille de M. Conte, directeur général des postes, qui reçoit aujourd'hui, sur le budget de cette administration, 73.100 francs, et d'autres familles aussi bien dotées. »

Si les choses se passaient ainsi il y a cinquante ans, que dirions-nous aujourd'hui.

Nos statisticiens, qui font tant de recherches d'une utilité problématique, devraient bien dresser le tableau des noms et de la parenté de nos budgétivores c'est-à-dire des gens qui détiennent les sinécures, de ceux qui obtiennent les entreprises des travaux officiels, etc. On verrait ainsi que les milliards qui sont chaque année prélevés sur la production générale, au détriment des capitalistes et patrons aussi bien que des ouvriers, sont la proie d'un nombre assez restreint de familles.

Les travailleurs sauraient alors où passe la meilleure part du produit de leur labeur, et ils n'accuseraient plus le capital, leur meilleur ami, de les exploiter.

ROUXEL.

BULLETIN

PUBLICATIONS DU « JOURNAL OFFICIEL »

(*Décembre* 1896.)

1er. — **Loi** complétant le décret-loi du 11 mai 1807 relatif à la prohibition des monnaies de billon étrangères (page 6537).

— **Rapport** suivi d'un décret promulgant à la Guyane le décret du 2 octobre 1888 et la loi du 8 août 1893, relatifs à la résidence et au séjour des étrangers en France (page 6542).

2. — **Arrêté** déterminant les matières dans lesquelles seront choisis les sujets de composition écrite aux prochains concours d'agrégation des facultés de droit (page 6553).

— fixant les matières sur lesquelles portera la quatrième leçon orale au prochain concours d'agrégation des facultés de droit (section du droit privé et section des sciences économiques (page 6554).

3. — **Rapport** suivi d'un décret ayant pour objet l'institution, au ministère de la Justice et des Cultes, d'une commission chargée d'examiner le fonctionnement et la réorganisation de l'Imprimerie nationale (page 6577).

— **Décret** fixant la tenue, par mesure transitoire, des médecins et pharmaciens stagiaires du corps de santé des colonies sortis de l'école de Bordeaux et entrés avant le 1er janvier 1897 (page 6586).

7. — **Rapport** suivi d'un décret relatif aux sociétés de courses (page 6665).

9. — de la commission supérieure du travail dans l'industrie, sur l'application, pendant l'année 1895, de la loi du 2 novembre 1892, relative au travail des enfants et des femmes dans les établissements industriels (page 6702).

— **Arrêté** fixant le montant de la prime accordée, pour 1896, aux cultivateurs de lin et de chanvre (page 6713).

15. — **Avis** relatif à l'ouverture d'une nouvelle voie télégraphique entre la France et les Antilles, le Venezuela et la Guyane (page 6838).

16. — **Arrêté** portant renouvellement, pour une période de dix ans, des coupons attachés aux titres au porteur émis pour le fonds 3 p. 100 amortissable (page 6850).

18. — **Décret** portant prorogation du privilège conféré aux banques de la Martinique, de la Guadeloupe, de la Réunion, de la Guyane et du Sénégal (page 6892).

19. — portant règlement d'administration publique pour le transit à travers l'Algérie des marchandises à destination des oasis sahariennes (page 6909).

— concernant les ventes publiques, aux enchères et en gros, des suifs en branches (page 6910).

20. — **Rapport** suivi d'un décret instituant une commission chargée de préparer un projet de revision des documents à fournir aux Chambres (page 6942).

— au ministre des Colonies sur la situation générale du Tonkin à l'entrée de la campagne 1896-1897 (page 6948).

22. — sur l'administration de la justice criminelle en France et en Algérie pendant l'année 1894 (page 6977).

23. — suivi d'un décret portant fixation des dépenses de l'enseignement primaire à la charge des communes dans la colonie du Sénégal (page 7016).

24. — **Arrêté** décernant des prix spéciaux aux instituteurs et institutrices primaires publics pour l'enseignement agricole et horticole (page 7059).

— fixant le taux des bonifications spéciales à accorder aux parents ayant élevé plus de quatre enfants (page 7060).

25. — **Loi** portant ouverture d'un crédit extraordinaire pour les dépenses de l'Exposition internationale de Bruxelles (page 7093).

— **Rapport** adressé au Président de la République par le ministre des Finances, suivi d'un décret relatif à l'extension de la compétence des agents de change près les bourses départementales (page 7112).

— présenté au Président de la République par le ministre des Colonies, sur la marche générale du service de la relégation pendant les années 1891, 1892 et 1893 (page 7114).

26-27. — sur les opérations de la Caisse nationale d'épargne pendant l'année 1895 (page 7149).

— suivi d'un décret portant réorganisation de l'assessorat en Cochinchine (page 7196).

30. — **Loi** établissant au port de Rouen un péage de 15 centimes destiné à remplacer les droits d'étal, d'attache, etc., établis par l'ordonnance du 8 octobre 1815 (page 7253).

31. — **Rapport** suivi d'un décret fixant le prix du numéro du *Journal officiel* ainsi que le prix de l'abonnement (page 7291).

— **Décret** fixant, pour l'année 1897, le taux de l'intérêt composé du capital dont il est tenu compte pour calculer le montant de la rente

viagère à servir aux déposants de la Caisse nationale des retraites pour la vieillesse (page 7292).

— **Règlement** général de la section française à l'Exposition internationale de Bruxelles, en 1897 (page 7318).

Le recensement de 1896. — Le *Journal officiel* a publié le rapport adressé au Président de la République par le ministre de l'Intérieur, relatif au recensement, suivi de décrets déclarant authentiques les tableaux annexés, pour la France et pour l'Algérie.

Des renseignements que ce document contient, il ressort que le nombre total des communes s'élève actuellement à 36.170, réparties en 2.899 cantons et 362 arrondissements. Antérieurement, il y avait le même nombre d'arrondissements, comprenant 2.881 cantons et 36.144 communes.

L'accroissement est donc de 18 pour les cantons et de 27 pour les communes.

D'après les opérations effectuées le 29 mars dernier, le chiffre total de la population s'élève à 38.517.975 habitants.

En 1891, il avait tout d'abord été évalué à 38.343.192 ; mais, à la suite de rectifications opérées par des décrets postérieurs à celui du 31 décembre 1891, il a été réduit à 38.342.948. Il s'est donc produit, de 1891 à 1896, un accroissement de population de 175.027 habitants.

Par comparaison avec les résultats du dénombrement de 1886, le chiffre de la population accuse, pour la période décennale, une augmentation de 299.072 habitants.

Ces nombres ne concernent que les 87 départements métropolitains, y compris la Corse.

L'accroissement de la population, constate le rapport, est donc peu rapide ; mais il faut tenir compte de différentes circonstances qui donnent aux constatations de la statistique un aspect plus défavorable qu'il n'est en réalité. En effet, l'émigration s'est accrue, depuis quelques années, vers les colonies françaises, notamment l'Algérie, où les administrations cherchent à attirer le plus grand nombre possible de Français. D'autre part, les effectifs militaires entretenus dans nos possessions lointaines sont plus considérables qu'ils ne l'étaient en 1891.

Néanmoins, on ne saurait méconnaître que la population française a une tendance marquée à rester presque stationnaire et que le mouvement ascensionnel de la population demeure bien loin en arrière de celui des nations voisines. Cette situation s'accentue encore si, au lieu de considérer les résultats du dénombrement dans leur ensemble, on entre dans le détail des constatations faites pour chaque département à la suite du recensement du 29 mars.

Un tableau annexé au rapport vient à l'appui de ces observations.

Le rapport ajoute :

Dans 24 départements seulement la population a augmenté, ce sont les suivants : Alpes-Maritimes, territoire de Belfort, Bouches-du-Rhône, Corse, Finistère, Gironde, Hérault, Loire, Loire-Inférieure, Marne, Meurthe-et-Moselle, Morbihan, Nord, Oise, Pas-de-Calais, Rhône, Saône-et-Loire, Seine, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise, Var, Vaucluse, Haute-Vienne et Vosges.

Les augmentations les plus fortes, c'est-à-dire celles qui sont supérieures à 10.000 âmes, portent sur les Bouches-du-Rhône (43.198), le Finistère (12.636), la Gironde (16.374), Meurthe-et-Moselle (22.267), le Nord (75.527), le Pas-de-Calais (31.885), le Rhône (32.592), la Seine (198.919), Seine-et-Oise (40.508), le Var (20.855) et les Vosges (11.216).

Par contre, dans 63 départements, la population a diminué ; en voici la liste : Ain, Aisne, Allier, Basses-Alpes, Hautes-Alpes, Ardèche, Ardennes, Ariège, Aube, Aude, Aveyron, Calvados, Cantal, Charente, Charente-Inférieure, Cher, Corrèze, Côte-d'Or, Côtes-du-Nord, Creuse, Dordogne, Doubs, Drôme, Eure, Eure-et-Loir, Gard, Haute-Garonne, Gers, Ille-et-Vilaine, Indre, Indre-et-Loire, Isère, Jura, Landes, Loir-et-Cher, Haute-Loire, Loiret, Lot, Lot-et-Garonne, Lozère, Maine-et-Loire, Manche, Haute-Marne, Mayenne, Meuse, Nièvre, Orne, Puy-de-Dôme, Basses-Pyrénées, Hautes-Pyrénées, Pyrénées-Orientales, Haute-Saône, Sarthe, Savoie, Haute-Savoie, Seine-Inférieure, Deux-Sèvres, Somme, Tarn, Tarn-et-Garonne, Vendée, Vienne, Yonne.

Les plus fortes diminutions portent sur les départements suivants : Orne (15.225), Manche (13.763), Dordogne (13.649), Lot (13.536), Haute-Garonne (13.006), Yonne (12.032), Calvados (11.769), Cher (11.551), Haute-Marne (11.476), Mayenne (11.200), Aveyron (11.003), Gers (10 612) ; dans l'Allier la diminution n'est que de 4 et dans la Haute-Loire de 36 unités.

En 1886, on comptait 58 départements en progression contre 29 en décroissance ; en 1891, la proportion était déjà de 55 départements en diminution contre 32 en progression. Cette proportion s'est encore accentuée dans le même sens en 1896, puisqu'il y a 24 départements seulement en progression et 63 en décroissance.

Il n'est pas sans intérêt de signaler que la décroissance de la population s'est produite dans 51 de ces départements en 1896 comme en 1891 ; 12 autres départements, qui étaient en progression, en 1891, sont actuellement en décroissance ; 3 départements, au contraire, l'Oise, Saône-et-Loire et Vaucluse, ont reconquis tout ou partie des pertes constatées en 1891 par comparaison avec 1886.

Malgré cette décroissance de la population dans près des trois quarts

de nos départements, le total de la population française présente, ainsi qu'on l'a signalé plus haut, un léger excédent. Cet excédent provient de l'augmentation constatée dans les centres les plus importants, qui exercent sur les populations environnantes une attraction de plus en plus forte.

Le rapport établit encore que, comme cela avait été constaté antérieurement, l'accroissement de population des grandes agglomérations se produit au détriment des campagnes par un déplacement de la population rurale vers les centres industriels et commerciaux. Toutefois l'accroissement de la population urbaine est inférieur à celui qui avait été constaté en 1891 et qui était de 362.444, bien que le nombre des villes dont la population dépasse 30.000 âmes soit augmenté de 4 unités depuis 1891 (Laval en moins et Montluçon, Douai, le Creusot, Neuilly-sur Seine et Saint-Ouen en plus).

Certaines villes, ajoute le rapport, contribuent pour une part très considérable à l'accroissement constaté dans le département tout entier Ainsi, sur l'augmentation de population de 43.198 habitants afférente aux Bouches-du-Rhône, Marseille est comprise à elle seule pour 38.490 ; de même, Lyon compte un accroissement de 27.951 habitants sur les 32.592 du département du Rhône ; Paris entre pour 88.877 habitants sur les 198.919 du département de la Seine ; Toulon, pour 17.519 sur les 20.825 du département du Var.

Autre fait à noter : même dans certains départements où la population est en décroissance, les centres urbains, au contraire, sont en progression.

Dans le département de la Seine tout entier, qui a le caractère presque exclusivement urbain, la densité de la population suit une marche ascendante non interrompue. Nous reproduisons ici les termes mêmes du rapport.

Pour Paris, l'augmentation constatée a été :

En 1881, de 280.217 habitants ;

En 1886, de 75.527 ;

En 1891, de 103.407 ;

En 1896, de 88.877 ;

Soit, pour une période de quinze ans, un accroissement total de 548.028 habitants.

Cette augmentation progressive, bien que sujette à des retours en arrière, et qui tend, d'ailleurs, à diminuer depuis dix ans, est beaucoup moins forte que celle de la banlieue parisienne où six communes, celles de Boulogne, Clichy, Levallois-Perret, Neuilly, Saint-Denis et Saint-Ouen, ont une population supérieure à 30.000 habitants, alors qu'en 1891 quatre communes seulement (Boulogne, Clichy, Levallois-

Perret et Saint-Denis) appartenaient à cette catégorie. Ces six communes présentent ensemble un accroissement de population de 26.976 habitants. Si on y ajoute l'augmentation de Paris, qui est de 88.877, le total est de 115.853 âmes, ce qui réduit à 83.066 l'augmentation pour le reste du département de la Seine.

Si l'on examine comment se répartissent les 36.170 communes françaises au point de vue du chiffre de la population, on voit que 18.054 communes ont une population ne dépassant pas 500 habitants. Il en est notamment 107 qui n'en ont pas 50. 15.394 communes ont une population de 501 à 2.000 habitants.

Si on additionne ces deux chiffres on arrive au total de 33.448 communes représentant plus des 33/36 des communes de France. Ces proportions existaient déjà lors des recensements antérieurs; le dernier dénombrement ne les a pas sensiblement modifiées.

Le rapport montre ensuite que le nombre des étrangers recensés a été : en 1886, de 1.115.214 ; en 1891, de 1.101.798 ; en 1896, de 1.027,491.

La diminution de 74.307 sur 1891 est plus forte que celle qui avait été constatée, en 1891, sur 1886 et qui était de 13.416 ; la diminution totale depuis 1886 est de 87.723.

Cette décroissance, dit le rapport, paraît devoir être attribuée non seulement aux effets de la loi du 26 juin 1888 sur la nationalité, mais encore à la loi du 8 août 1893 sur la protection du travail national, qui a astreint certaines catégories d'étrangers à des déclarations de résidence, sanctionnées par des dispositions pénales.

Il y a lieu de remarquer à ce propos que l'accroissement de la population totale, qui est de 175.027 individus, porte exclusivement sur l'élément français, puisque la population étrangère, loin de croître pendant la même période quinquennale, a diminué. Il faut donc, pour se rendre compte de l'accroissement réel de la population française, ajouter à l'augmentation générale de 175.027 habitants, la diminution de 74.307 étrangers, ce qui porte l'élévation du nombre de nos nationaux de 1891 à 1896, au chiffre de 249.334.

Le ministre de l'Intérieur conclut :

« Je me plais à terminer ce rapport par cette constatation : s'il n'en résulte pas que l'accroissement de la population en France soit aussi considérable qu'il serait à désirer, cela prouve du moins que, si faible qu'il soit, il n'est pas dû, comme on le pensait antérieurement, à l'immigration étrangère, mais bien au développement de la population nationale. »

(*Journal des Débats.*)

SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE POLITIQUE

SÉANCE DU 5 JANVIER 1897

NÉCROLOGIE. — MM. F. Limet et E. Reboul.

DISCUSSION. — Du Congrès pour protéger et accroître la population en France. — Importe-t-il aux populations en général et à chaque individu en particulier, de mettre le chiffre de la population en accord avec les conditions de bien-être ?

OUVRAGES PRÉSENTÉS.

La séance est présidée par M. Frédéric Passy, président, en l'absence de M. E. Levasseur qui, retenu par son cours au Conservatoire des Arts et Métiers, n'a pu assister qu'à la seconde partie de la soirée.

M. le Président a le regret d'annoncer à la Société le décès de deux de ses membres : M. Félix Limet, ancien rédacteur en chef de l'*Abeille de la Nouvelle Orléans*, devenu depuis son retour à Paris chef du contentieux, puis sous-directeur de l'*Equitable des États-Unis*, assistait généralement à nos séances et prenait quelquefois part à nos discussions ; M. Eugène Reboul, ancien directeur de l'*Atlas*, compagnie d'assurances sur la vie, était un publiciste connu et apprécié surtout en matière d'assurances.

Par contre, M. Frédéric Passy a le plaisir de rappeler à la société que M. Anatole Leroy-Beaulieu, membre de l'Institut, vient d'être nommé chevalier de la Légion d'honneur; cette distinction un peu tardive, quoique bien méritée par l'auteur de l'*Empire des Tzars*, sera accueillie avec faveur par tous nos collègues. (*Marques générales d'assentiment.*)

Parmi les ouvrages présentés par le secrétaire perpétuel, M. Alph. Courtois signale à l'attention de la Société un volume considérable de M. Maurice Bellom, rempli de renseignements puisés aux sources officielles, sur les *assurances ouvrières contre les accidents* en différents pays (Autriche, etc.). Précédemment avait été présenté à la Société un volume du même auteur sur le même sujet consacré exclusivement à l'Allemagne et un autre sur les *assurances ouvrières contre les maladies* dans tous les pays de civilisation européenne. Deux autres volumes dont un sur les *assurances contre l'invalidité et la vieillesse* complè-

teront l'œuvre de bénédictin entreprise et conduite avec science et persévérance par M. Bellom.

La réunion adopte ensuite comme sujet de discussion la question de la population en France, formulée comme suit :

DU CONGRÈS POUR PROTÉGER ET ACCROÎTRE LA POPULATION EN FRANCE. (MM. E. Levasseur et Fréd. Passy.)

M. Frédéric Passy, qui prend la parole le premier, explique pourquoi il a pensé, avec l'assentiment de M. Levasseur, à entretenir la Société du récent Congrès destiné, suivant son titre, à *protéger et à accroître* la population. Ce Congrès, sans doute, n'a pas été un événement aussi considérable que se l'étaient figuré certains de ses organisateurs. Sans doute aussi les questions qui y ont été agitées sont familières à la plupart des membres de la Société d'Économie politique, et leur opinion est faite sur les plus importantes au moins d'entre elles.

Mais puisque, pendant plus de huit jours, ces questions ont été publiquement discutées; puisqu'on avait trouvé moyen d'obtenir, pour le Congrès, la présidence honoraire d'un ou deux ministres, et, pour les séances, celle de MM. Levasseur, Charles Richet, Turquan, de Foville, Théophile Roussel et Frédéric Passy lui-même, il n'est pas hors de propos de chercher à faire le départ nécessaire entre les idées qu'avoue la raison et celles qui ne sont que des écarts d'imagination, produites au cours des séances.

Le programme, chargé au delà de toute expression, était le pendant de la fameuse thèse de Pic de la Mirandole : *de omni re scibili et quibusdam aliis*. Il y était question, non seulement de développer la population en accroissant la nuptialité et la natalité, comme en réduisant la mortalité, mais de combattre les fléaux naturels : maladies de toutes sortes, tempêtes, cyclones, débordements de la mer et des rivières, réveil des volcans, etc. Huit jours n'y ont pas suffi. M. Passy se bornera à marquer les traits principaux des discussions les moins excentriques de la session.

Y a-t-il, comme on le crie de tous les côtés depuis quelques années, une crise de dépopulation en France, et, étant donné qu'il y ait lieu de s'en préoccuper, que peut-on faire pour y remédier? M. Levasseur, dans le discours magistral par lequel il a ouvert la première séance du Congrès, a commencé par rétablir les faits. Il a constaté, d'accord avec M. Bertillon, que le mot de *dépopulation* est excessif. Sauf une année ou deux, le chiffre de la mortalité n'a pas dépassé ni atteint le chiffre des naissances. Mais l'écart a diminué; et l'accroissement de la population française tend à se

réduire de plus en plus. Ce n'est pas, d'ailleurs, par rapport à elle-même seulement que la natalité de la France doit être envisagée; c'est par rapport à celle des autres nations. Or, ainsi considérée, il est incontestable que, si la population française ne diminue pas encore d'une façon absolue, son importance diminue par rapport aux autres nations.

Tout le monde, il est vrai, n'estime pas que ce soit un mal ou un danger. Il y a, en Angleterre et en Amérique, peut-être dans d'autres pays, une école dite de néo-malthusiens, que n'avouerait en aucune façon l'honnête Malthus, et qui recommande et pratique systématiquement la réduction ou même la suppression des naissances. M. Robin, qui a cependant invoqué son titre de père et de grand-père, s'en est fait hautement l'organe devant le Congrès. Il a soutenu que la France aurait tout à gagner à voir réduire de moitié le chiffre de sa population, déclarant que 29 millions de Français, plus à l'aise sur un territoire où 38 millions s'étouffent, mieux nourris, mieux vêtus, plus attachés à leur patrie, seraient, même au point de vue de la défense nationale, une force plus réelle qu'une population misérable et exubérante.

C'est là, dit M. Passy, une vue, non seulement exagérée, mais fausse, provenant d'une conception absolument inexacte de la richesse, considérée comme une quantité limitée, dans laquelle les parts seraient d'autant plus fortes qu'elles seraient moins nombreuses. La richesse, fruit du travail des hommes, tend à s'augmenter, toutes choses égales d'ailleurs, avec le nombre des hommes, et dans une proportion supérieure à leur nombre. Sans doute, le nombre n'est pas tout ; il y faut la qualité. Ne se préoccuper que de la multiplication des existences, sans se préoccuper de la valeur de ces existences ; pousser à une pullulation irréfléchies c'est agir en êtres déraisonnables et inconscients. Et c'est ce qu'avait voulu faire comprendre Malthus, constatant, ce que tout le monde aurait toujours dû reconnaître, qu'il y a un rapport nécessaire entre les moyens d'existence et le nombre des êtres qui en vivent. « La mesure des subsistances, avait déjà dit Quesnay, est celle de la population. Mais l'économie dans les dépenses, avait-il ajouté, et les sages consommations faites par les hommes *utilement laborieux* peuvent accroître presque indéfiniment les subsistances. » C'est cette contre-partie que méconnaissent les fanatiques du malthusianisme, et que Malthus lui-même méconnaissait lorsqu'il donnait sa formule trop célèbre des deux progressions, arithmétique et géométrique. Mais c'est — il faut le dire pour être juste envers lui — ce qu'il a reconnu et démontré

lui-même, par une de ces contradictions qui ne sont pas rares chez les Anglais, lorsqu'il a écrit que plus une population est rare, plus elle excède ; plus elle est dense, moins elle surabonde.

C'est qu'en effet, dit M. Passy, le nombre, comme l'a admirablement indiqué Bastiat, est par lui-même une force. C'est que les deux grands ennemis de l'homme dans l'œuvre de la production, sont l'obstacle du temps et l'obstacle de la distance. Et il y a une foule d'œuvres qui ne peuvent être accomplies que si les mains qui y travaillent sont en quantité suffisante et si leurs efforts peuvent se concerter et se multiplier les uns par les autres. Deux et deux font quatre, a-t-on dit finement ; mais ils font aussi vingt-deux. Donc, la qualité d'abord, la quantité ensuite. Il faut souhaiter, disait Droz, dans son charmant Petit Traité d'économie politique, d'abord, que les hommes soient heureux, et ensuite, qu'ils soient nombreux.

C'est ce que n'ont pas suffisamment compris ceux qui, à l'inverse de M. Robin, se préoccupent avant tout de multiplier les naissances ; et il faut dire qu'ils semblaient être en majorité parmi les organisateurs et les membres du Congrès.

Il faut dire aussi que, dans leur désir de réaliser cette multiplication de l'espèce humaine, de l'espèce française tout au moins, ils ne regardaient pas suffisamment aux moyens, et qu'il en a été proposé d'étranges. Presque tous, même ceux qui n'étaient pas absolument inavouables, se fondaient sur l'action des lois et sur l'intervention de la puissance publique dans un domaine qui, évidemment, n'est pas de son ressort.

M. Bertillon, dit M. Passy, nous avait déjà entretenus, comme il a entretenu le Congrès, de l'influence fâcheuse de certains impôts, notamment de la cote mobilière, qui — cela est incontestable — pèse plus lourdement sur les familles nombreuses, et, par conséquent, tend à les restreindre, ou à réduire la place accordée à chacun de leurs membres. Il y a peut-être quelque chose à essayer pour atténuer ce mal, bien que le remède semble difficile et qu'on ne voie pas bien comment établir un barème qui ne soit ni injuste ni arbitraire. Mais on ne s'est pas borné à cette correction. Et M. Bertillon lui-même, dans un manifeste dont il est un des signataires, va plus loin. On a — l'orateur ne lui impute pas toutes ces exagérations — songé à donner des primes aux familles nombreuses, et à établir en leur honneur des fêtes communales et nationales. On a demandé des peines, sous forme d'amende ou d'aggravation d'impôt, contre les célibataires et les époux sans enfants, voire même contre ceux qui n'auraient pas

atteint le chiffre réglementaire, lequel serait, d'après notre collègue, de trois par ménage ; d'après d'autres, de quatre ou davantage. On a proposé que tous ceux qui n'auraient pas rempli leur devoir patriotique de procréation fussent privés, soit en partie, soit absolument, du droit de recevoir ou de transmettre par testament. M. Passy ne croit pas nécessaire de se défendre d'avoir adhéré à ces étrangetés. Il a fait remarquer, et il croit qu'il suffit de le rappeler en deux mots, que tous les célibats ne sont pas volontaires, et que tous les célibats volontaires ne sont pas coupables. Il y en a qui sont très honorables et méritoires, consacrés par d'admirables dévouements ou des travaux de la plus haute utilité. Il y en a qui sont de véritables paternités collatérales, et qui servent autant la conservation de la population que des paternités directes. La stérilité, elle aussi, peut être indépendante de la volonté des époux ; combien de ménages ne peuvent se consoler de ne point avoir d'enfant !

On ne s'en est pas tenu à ces propositions, déjà excessives, ajoute M. Passy. Les dames — qui étaient en nombre relativement considérable, et qui ont, avec un réel talent de parole parfois, profité du Congrès pour faire une manifestation en faveur du féminisme — ont demandé que tous les hommes, oui, tous, ceux-là même qui auraient la famille la plus nombreuse, fussent frappés d'un impôt spécial destiné à assurer l'élevage des enfants. La raison ? La raison, nettement articulée par quelques-unes d'entre elles, et qui prouverait que le sexe aimable a bien mauvaise opinion du sexe fort, serait que tous les hommes sans exception doivent être présumés avoir sur la conscience quelque paternité occulte, dont ils doivent payer la rançon.

L'impôt, ainsi frappé sur eux, servirait à alimenter une caisse — on a dit une caisse nationale — de la maternité, grâce à laquelle toute femme, riche ou pauvre, mariée ou non, recevrait obligatoirement, pour chaque enfant qu'elle pourrait avoir, une somme suffisante pour lui permettre de l'élever.

On a même été plus loin, mélangeant à ce propos les observations justes aux fantaisies les plus saugrenues. On a demandé, et l'on a eu raison, que la séduction fut punie ; mais, par contre, on a repoussé, au nom de la Ligue du droit des femmes, toute idée d'autoriser, même avec les précautions convenables, la recherche de la paternité. On a réclamé — et l'on avait raison encore — la simplification des formalités exigées pour le mariage ; mais l'on a été jusqu'à prétendre les supprimer toutes et ne maintenir, pour l'union des époux, aucune consécration, ni constatation quelcon-

que. Pour tout dire, c'est le mariage lui-même dont on a attaqué l'existence, sans s'apercevoir qu'au point de vue de l'accroissement et de la conservation de la population, comme au point de vue de l'indépendance et de la dignité de la femme, on allait absolument contre son but. Les unions libres, que la loi ne peut empêcher, mais qu'elle ne doit point encourager, et que l'opinion, sans en faire peser la tache sur les enfants, doit maintenir au-dessous des unions légitimes, sont moins fécondes et donnent en moyenne des produits de moindre qualité que celles-ci ; et la femme, exposée à être abandonnée sans garantie, s'y trouve fatalement dans une situation inférieure.

Pour être les égales des hommes, comme elles en ont la prétention, les représentantes des revendications féministes devraient comprendre qu'elles doivent être leurs compagnes, leurs associées, et que leur rôle est avant tout celui de mères de famille et d'éducatrices. « On nous parle de la femme au foyer, a dit avec indignation l'une d'elles, comme on dit le chien à la niche ! » — « Je proteste », a riposté énergiquement l'une des assistantes, Mme Kergomard, *vice-présidente de l'Union française du sauvetage de l'Enfance*. « Nous demandons pour les femmes toutes les libertés et tous les droits ; mais nous entendons qu'elles respectent toutes leurs obligations. Toutes les professions doivent leur être ouvertes ; et elles peuvent être bien souvent dans la nécessité d'abandonner plus ou moins complètement leur foyer. Mais il faut regretter cette nécessité, et non s'en réjouir ; car c'est au foyer qu'est leur véritable mission et qu'elles exercent le plus sûrement leur influence. »

On ne saurait trop insister sur cette vérité, continue M. Passy. Et toutes ces longues discussions n'ont fait que mieux prouver combien M. Levasseur avait eu raison quand il avait dit que les remèdes, s'il y en a, sont avant tout d'ordre moral. Sans doute, il y a dans nos lois des points à réformer, des modifications à introduire ; mais ce n'est pas pour pousser artificiellement au développement de la nuptialité ou de la natalité ; c'est pour faire disparaître les obstacles qui en contrarient la marche régulière.

Ce n'est donc point à l'Etat, conclut M. Passy, qu'il faut s'adresser ; c'est à nous-mêmes. Ce sont nos idées et nos habitudes qu'il faut modifier. Ce qu'il y a de plus réel au fond dans le mal dont on se plaint, ce qu'il importe par-dessus tout de combattre, c'est un affaissement trop général de l'énergie individuelle ; c'est une conception étroite de la vie et du devoir, qui vise beaucoup plus à

écarter de nous les difficultés qu'à les surmonter par la lutte; c'est une exagération, une altération plutôt du souci éminemment respectable de la prévoyance et de la sécurité. Prévoyance trop souvent trompeuse, d'ailleurs, et calcul déjoué par ses conséquences, puisqu'il aboutit dans bien des cas à ne donner aux parents, au lieu des joies d'une vieillesse entourée de soins et de respect, que les chagrins et les déboires auxquels les condamnent les insuccès ou les fautes d'enfants victimes d'une affection mal entendue. C'est le sentiment de la famille qu'il faut relever, la sainteté du lien conjugal qu'il faut remettre en honneur au lieu de l'affaiblir, la notion de la responsabilité qu'il faut faire comprendre.

Fortifier le ressort moral ; tout est là. Et puisque dans cette question on a parlé, si souvent et sous tant de formes, de patriotisme, qu'on le sache bien : là où il n'y a pas d'énergies individuelles, il n'y a pas de famille ; et là où il n'y a pas de famille, il n'y a pas de patrie.

M. E. Levasseur vient alors assister à la discussion, accompagné d'un savant italien, M. Cossa, professeur d'économie politique à l'Institut technique de Bologne. M. Levasseur rappelle que M. Cossa continue dignement les traditions scientifiques de son père, qui fut un économiste distingué et qui a laissé un nom connu et estimé dans la science en Italie et France.

M. **Paul Leroy-Beaulieu**, qui n'a eu aucune confiance dans le Congrès en question, est d'avis qu'on devrait surtout examiner, ce soir, la question telle qu'elle a été formulée par M. Courtois. Or, la plupart des observations qu'il aurait à présenter sur elle ont déjà été exposées par lui, en grande partie, dans une précédente réunion (Voir le *Journal des Economistes* du 15 mars 1896).

Aussi M. Paul Leroy-Beaulieu se borne-t-il à quelques remarques qui peuvent être résumées ainsi :

D'après les renseignements déjà connus au sujet du dernier recensement, si l'on retranchait de la France trois départements, deux en Bretagne, et une partie du département du Nord, il y aurait une décroissance bien nette de notre population.

C'est là un fait regrettable. Il est très utile pour un pays que sa population augmente. Nous ne craignons pas, en France, de manquer de blé ni de viande. Aussi faut-il regretter que notre pays n'ait pas, chaque année, 150.000 âmes de plus : il serait alors à tous égards en bien meilleure situation.

On compare souvent le commerce allemand et le commerce

français, pour constater que le premier augmente bien plus rapidement que le second. Mais c'est là une conséquence connue de l'accroissement de la population. L'émigration, qui va fonder au loin de nombreuses communautés allemandes ayant les mêmes goûts, les mêmes besoins de consommation que les familles restées dans la mère-patrie, ouvre constamment de nouveaux débouchés aux produits allemands; il y a 1 million de Germains aux États-Unis où se comptent peut-être 100.000 Français dispersés un peu partout sans cohésion.

Et puis, dans nos familles restreintes, réduites à un, deux enfants en moyenne, un enfant est regardé comme un objet précieux, fragile, pour qui l'on a toutes sortes de tendresses, de précautions. Dans les familles nombreuses, où les enfants sont élevés plus largement, sans autant de mièvrerie, ils sont plus hardis, plus forts, plus disposés à aller essaimer au loin.

Si la France avait chaque année 150.000 âmes de plus, elle en garderait 100.000 et enverrait le reste aux colonies où s'étendrait l'influence de la mère-patrie.

Mais il ne faut pas une croissance trop grande. En Italie, il y a excès, à ce point de vue, par rapport à l'augmentation des capitaux du pays. L'Italie a trop de 36 ou 37 naissances pour 1.000 habitants, et nous, pas assez avec nos 22 p. 1.000.

C'est le développement de la civilisation démocratique chez les peuples occidentaux qui va contre l'accroissement de la population, — ainsi, du reste, que M. Leroy-Baulieu l'a expliqué à la séance du 5 mars dernier.

Le féminisme aussi est un ennemi de la population.

Mais ce qui se passe en France, se remarque aussi dans les autres pays : aux États-Unis, en Angleterre, c'est sinon la décroissance, au moins la stagnation de la natalité. Dans les États scandinaves il y a décroissance accusée.

Peut-on lutter contre un pareil phénomène? C'est bien difficile. Il faudrait pour cela restituer l'état mental d'autrefois, ce qui est pour ainsi dire impossible.

On a parlé de primes à donner aux pères de nombreuses familles : c'est un enfantillage. Que, par acquit de conscience, pour faire quelque chose, on accorde des remises d'impôts; cela aura peut-être quelque influence, mais c'est peu probable. Il n'en faut pas moins prêcher la repopulation, ne fût-ce que pour la revanche, en quelque sorte, de l'idéal sur les intérêts matériels.

Deux moyens seuls peuvent contribuer à combattre la décrois-

sance : 1° la naturalisation largement accordée aux étrangers ; 2° la lutte contre la mortalité, par l'hygiène, l'amélioration du régime des nouveau-nés, et des adultes même, dans toutes les couches de la société : on pourrait probablement si l'on s'y appliquait, économiser 100.000 décès par an en France.

Tout le reste, ces remèdes, souvent singuliers, préconisés chaque jour, tout cela est sans portée et absolument illusoire.

M. le Dr Jacques Bertillon fait remarquer que M. Paul Leroy-Beaulieu ne trouve pas d'antinomie entre le nombre et la qualité des habitants d'un pays. Donc, peut-il proclamer lui même, il faut de nombreuses naissances.

Or, à ce point de vue, la France est dans une situation déplorable, désespérée. Sa natalité est plus faible que celle de tous les autres pays. M. Bertillon répète alors les chiffres qu'il a déjà indiqués dans une précédente discussion, le 5 mars dernier.

Tandis que, dans la région orientale de l'Europe, on trouve une moyenne de 50 naissances pour 1.000 habitants ; tandis que, en Allemagne, de 40 p. 1.000 après la guerre, le chiffre des naissances est encore de 36 ou 37 p. 1.000, nous sommes tombés en France à 22 ! « Avant quinze ans, s'écrie M. J. Bertillon, notre pays sera mort ! »

Dans les cinq dernières années, les Allemands ont augmenté de 3 millions d'habitants — soit deux fois la population de l'Alsace-Lorraine, — et nous, de 130.000 seulement !

Au lendemain de la guerre, en 1873, le nombre des jeunes gens inscrits pour le recrutement était presque le même en France et en Allemagne, et la France pouvait espérer reprendre dans le monde son ancienne situation. Aujourd'hui le nombre des conscrits allemands (450.000) est environ de moitié plus fort que celui des Français (330.000) et comme depuis sept ans déjà le nombre des naissances allemandes est double du nombre des naissances françaises, dans treize, quinze ans au plus tard, contre un conscrit français, il y aura deux conscrits allemands.

Les Allemands le savent. Quand ils seront deux fois plus forts que nous, ils s'empareront de notre pays ; ils le disent et ils l'impriment : « La politique des races est impitoyable, écrit avec raison le docteur allemand Rommel. Le moment approche où les cinq fils pauvres de la famille allemande, alléchés par les ressources et la fertilité de la France, viendront facilement à bout du fils unique de la famille française. Quand une nation grossissante en coudoie une plus clairsemée, qui, par suite, forme centre de dépression, il se forme un courant d'air vulgairement appelé *invasion*, phé-

nomène pendant lequel la loi et la morale sont mises provisoirement de côté. »

Mais ce n'est là, dit M. Bertillon, qu'un des aspects de la question. Les autres ne sont pas moins tristes. Au point de vue économique, comme au point de vue intellectuel et moral, la France est en voie de disparaître. Et quels remèdes à ce mal?

D'abord, M. Bertillon compte sur l'effet de la propagande qu'il a lui-même organisée en fondant une société ayant pour but d'attirer sur cette question l'attention publique : l'*Alliance nationale pour l'accroissement de la population française.*

Il demande à l'État de ne pas surcharger les familles nombreuses par tous les impôts, directs et indirects, droits de succession, etc., qui sont absolument iniques à ce point de vue.

Il faut que chaque citoyen se pénètre de son devoir de Français, pense à son pays, à la nécessité de maintenir à son rang sa patrie, et, pour cela, s'impose à lui-même d'élever trois enfants : deux pour remplacer les deux parents, et, en outre, un troisième, — car le calcul des probabilités prouve que, sur les trois, il y en aura en moyenne un qui mourra avant de s'être reproduit.

M. Bertillon croit à l'influence du sentiment religieux pour pousser les pères de famille à remplir ce devoir minimum ; mais il pense aussi que, dans notre pays, où ce sentiment a beaucoup perdu de sa puissance, il ne faut guère espérer le faire revivre pour en obtenir ce que réclame impérieusement notre patriotisme.

M. **Adolphe Coste** dit qu'on ne peut nier la gravité d'un phénomène social tel que l'état stationnaire ou décroissant de la population française.

M. Frédéric Passy, d'accord, a-t-il dit, avec les conclusions de M. Levasseur, a déclaré que le remède lui paraissait être d'ordre moral. Sans doute, une transformation morale serait efficace ; mais s'en remettre à une éventualité pareille, n'est-ce point faire acte de résignation plutôt que d'énergie ? Faut-il avoir foi dans une telle résurrection de la notion du devoir que l'on en revienne à obéir aveuglément, comme aux temps de ferveur religieuse, au commandement du Dieu de la Bible : *Crescite et multiplicamini?* M. Coste en doute beaucoup ; il a peine à penser que l'*impératif catégorique* qui dort au fond de nos consciences se réveille tout à coup sous forme d'une injonction d'avoir beaucoup d'enfants.

Si le remède moral est douteux comme efficacité, il faudrait avoir plus de confiance dans le remède économique ou, pour parler plus exactement, dans l'amélioration, par le cours des

choses, des conditions économiques. Nous sommes dans une période de transition, de véritable désorganisation sociale. L'ancienne organisation patronale a presque entièrement disparu : les débris qui en subsistent sont insuffisants pour protéger les travailleurs ; et l'organisation de l'avenir, qui sera peut-être l'organisation syndicale, n'est pas encore sortie des premières élaborations, elle n'assure pas encore la régularité du travail et la sécurité des familles ouvrières. Il en résulte un état général d'instabilité, d'incertitude, qui est extrêmement défavorable au développement des familles, mais qu'on aurait probablement tort de considérer comme définitif.

On peut donc espérer, pense M. Coste, que la situation économique et sociale s'améliorera et que le mouvement de la population reprendra ensuite son essor. Toutefois l'échéance d'une telle prévision est impossible à préciser, et, d'ici là, on aurait peut-être tort de négliger les remèdes législatifs et administratifs qui pourraient avoir quelques bons effets. Les moyens sont divers. Il y a d'abord l'impôt. Si l'on ne doit pas en faire un stimulant direct de la production des enfants, tout au moins ne faudrait-il pas qu'il y fût un obstacle. Or, notre régime fiscal dans son ensemble est défavorable à la population. Les impôts de consommation, acquittés naturellement au prorata des consommateurs, pèsent d'autant plus lourdement sur les familles nombreuses. Plusieurs de nos impôts directs : la contribution mobilière, celle des portes et fenêtres et même les patentes sont calculées sur l'importance des locaux d'habitation ; ils grèvent donc davantage les familles composées de beaucoup d'enfants ; ils poussent à restreindre de plus en plus l'étendue des logements et, par cela même, ils conduisent les contribuables à réduire leur progéniture. La question de la population est ainsi liée, dans une certaine mesure, à la question de l'impôt : pour pouvoir dégrever les familles nombreuses, il faudrait substituer des impôts directs à une grande partie des impôts de consommation, et il faudrait en même temps réformer les impôts directs. Malheureusement, l'impôt direct et personnel n'est guère plus en faveur aujourd'hui : il semble devenu synonyme de progressivité et de spoliation.

Que dire de l'impôt du sang, de la prestation militaire? Sauf quelque atténuation, le service militaire réclame tous les jeunes hommes d'une même famille ; il pèse donc plus lourdement sur les familles nombreuses. Étant donnée la tendresse actuelle des parents pour leurs enfants, la sollicitude parfois excessive qui les pousse à tant de sacrifices scolaires pour leur obtenir une réduc-

tion du temps de service et qui contribue encore au déclassement des jeunes gens, il est permis de penser que l'espoir d'une exemption plus complète du service militaire pourrait déterminer les chefs de famille à multiplier le nombre de leurs enfants.

D'autres mesures plus modestes, en quelque sorte administratives, pourraient encore avoir quelque efficacité. M. Denis Poulot, l'auteur bien connu du *Sublime*, qui fut maire du XIe arrondissement de Paris, avait observé, parmi ses administrés, le grand nombre des unions libres ; il avait vu que ces unions sont souvent stériles et toujours moins fécondes que les unions légitimes ; et il savait que la plupart de ces unions libres sont dues à l'insouciance des gens du peuple, à leur effroi des formalités administratives qui, de fait, sont rébarbatives, lentes et coûteuses. Pour y remédier, M. Poulot fonda la *Société du mariage civil* qui, sur la simple demande des futurs époux, se chargeait de toute la correspondance et de toutes les démarches nécessaires pour la réunion des pièces et les publications légales. En dix ans, M. Denis Poulot fit ainsi légitimer 8.000 enfants naturels. La société fonctionne toujours et M. Coste a pu en vérifier l'action bienfaisante. Fort d'une telle expérience, M. Denis Poulot demandait la triple réforme que voici : 1° la gratuité de tous les actes de l'état civil exigés pour le mariage ; — ce serait un sacrifice de 3 millions par an pour l'Etat ; — 2° la suppression des formalités à la charge des futurs époux, le maire dans chaque commune devant opérer comme la Société du mariage civil ; — cette entremise des maires aurait exigé la franchise postale ; — 3° la suppression des sommations respectueuses à partir de l'âge de 25 ans.

Sans doute, il ne faudrait pas croire éperdument à l'efficacité absolue de telles mesures administratives ou fiscales ou militaires; mais si, de tous les côtés à la fois, on les faisait converger vers un même but, l'encouragement au mariage et à la paternité, et pourvu, bien entendu, qu'en ne proposât rien que de juste et de strictement conforme à l'égalité proportionnelle, n'est-il pas probable que l'on arriverait à des résultats satisfaisants ? Cependant, il ne faudrait pas perdre de vue ce qui domine toute la question, à savoir l'instabilité du régime actuel du travail et le petit nombre des emplois disponibles.

Quand tous les gens sont exposés tous les jours à perdre leur place et ne savent pas comment ils en retrouveront une autre, quand ils songent à tous les hasards auxquels leurs enfants seront soumis avant d'être casés, même au prix d'une éducation coûteuse, on ne peut pas dire qu'il soit déraisonnable de leur part de

limiter étroitement leur progéniture. Sous les couleurs d'une sage prévoyance, se dissimulent d'ailleurs les suggestions égoïstes du bien-être, du repos domestique, de l'épargne, de l'ambition, etc., et de cette conspiration de tant de sentiments disparates naît le ralentissement observé dans le développement de notre race. Il faut espérer que ce fait regrettable ne sera que temporaire, comme les causes qui l'ont engendré.

M. Limousin ne trouve pas mauvais que la population de la France reste stationnaire, et même il pense qu'il serait bon qu'elle diminuât.

Le seul argument qu'ait donné M. Bertillon, le seul que l'on donne généralement, c'est l'argument militaire. Mais il a l'inconvénient d'être purement politique et accidentel et point économique. Si l'on s'en tenait à lui, on pourrait dire que si, conformément aux désirs des amis de la paix parmi lesquels il y a plusieurs économistes, la guerre venait à être remplacée par l'arbitrage entre les nations, la question de la population n'existerait plus. Elle n'existerait plus au point de vue politique, mais au point de vue économique qui est celui qui nous intéresse.

D'autre part, il suffit de pousser le raisonnement à l'absolu pour voir qu'il pèche par la base. Supposons la France et l'Allemagne prises d'émulation pour l'augmentation de leur population et multipliant à l'envi, il viendrait bien un moment où l'un des deux pays aurait son plein de population, ne pourrait plus en nourrir davantage. Ce pays, ce serait la France, dont le territoire est le moins étendu, et qui a d'ailleurs atteint ce plein. On néglige en effet, trop souvent, en discutant cette question, le problème de la possibilité de vivre sur un territoire donné.

Devons-nous, pour cette raison, nous résigner à l'avance à la destruction de notre race ou à son absorption par la race germanique? Non, car voici venir une nouvelle idée, une idée qui est l'application de la loi économique de la division du travail à l'art militaire, et d'après laquelle de petites armées composées de soldats professionnels battraient les cohues du service universel. C'est l'opinion de militaires éminents comme le général Von der Goltz, et l'économie politique nous permet de dire qu'il a raison.

Avec ce nouveau système la victoire ne sera pas à la nation la plus nombreuse, mais à la nation la plus riche, à celle qui pourra avoir le plus de militaires professionnels — qui ne seront pas forcément des nationaux — coûtant cher, vigoureux, ayant la science et les qualités de leur métier, supérieurement outillés. Or, l'accroissement de la population au delà d'une certaine limite

est un obstacle à l'accroissement de la richesse avec laquelle on peut avoir tout cela.

Et puis, c'est en vérité tenir un singulier langage aux pères et mères de famille que leur dire : « Ayez des fils, afin qu'entre l'âge de 20 ans et celui de 45 ans, ils puissent aller mourir sur les champs de bataille, des filles afin qu'elles soient veuves prématurément. » L'argument militaire est plutôt de nature à paralyser l'accroissement des familles qu'à l'encourager.

Mais voyons, dit M. Limousin, la question au point de vue économique. Ainsi que le déclarent les économistes actuels, la loi de Malthus sur l'accroissement arithmétique de la production et géométrique de la population est erronée. Il avait échappé à Malthus que chaque être humain est un travailleur en même temps qu'un consommateur et que son travail amènera une production des moyens de consommation égale à ses besoins.

Mais le travail n'est pas tout, le travail agricole ne peut s'exercer que s'il y a de la terre en quantité suffisante pour le recevoir; le travail industriel est subordonné à la quantité de matières premières et d'outils existants. Il est vrai que par le perfectionnement de la science agricole la terre produit plus qu'autrefois, que la quantité de matière première est plus importante, que le perfectionnement de l'industrie en diminuant le prix de revient des produits diminue leur prix de vente. Mais l'application des perfectionnements agronomiques, la plus large et meilleure exploitation des mines, etc., exigent l'accroissement des capitaux, et l'accroissement des capitaux ne peut avoir lieu que si celui du nombre des enfants n'est pas trop rapide. Population et capitaux doivent donc augmenter parallèlement, et l'excès d'une augmentation diminue le taux de l'autre.

Le travail humain n'est pas l'unique source des moyens d'existence de l'homme ; ce travail s'exerce sur la nature, les facultés productrices de la nature sont limitées, et par suite le développement de la population est limité comme elle..

On invoque l'argument de l'émigration possible. Sans doute, mais au point de vue militaire il n'a aucune utilité; secondement, il faut se souvenir que les pays où la race européenne peut s'établir ou sont d'ores et déjà appropriés ou se peuplent assez rapidement pour qu'on puisse prévoir que l'émigration sera prochainement impossible.

Théoriquement, on peut dire : « Qu'arrivera-t-il quand tous les pays du globe auront leur plein de population approprié.

M. Bertillon invoque comme argument que la France, au com-

mencement de ce siècle, possédait une population égale à 27 p. 100 de celle des grandes puissances réunies et que maintenant, elle n'a plus que 12 1/2. D'abord, il s'est produit de nouvelles grandes puissances : l'Italie par exemple ; d'autres se sont accrues autrement que par la multiplication de leurs habitants, la Prusse devenue l'Allemagne notamment. Puis, au point de vue *démotique* comme à d'autres, la France avait pris jadis les devants sur le reste de l'Europe ; son climat plus doux, son agriculture et son industrie plus perfectionnées assurant un plus grand bien-être à ses habitants, lui permettaient d'avoir un plein de population plus important que celui des autres pays, où la natalité n'était pas proportionnellement moins grande, mais où la mortalité l'était davantage. Le développement de la civilisation a permis à ces autres pays d'arriver au même degré que la France, et leur population s'est accrue ; elle s'accroît encore, mais il viendra un jour, que dès à présent on peut prévoir, où cela s'arrêtera.

Aujourd'hui, la France a non seulement atteint, mais dépassé son plein de population. Elle possède trop de bras pour la quantité de terres à cultiver et la quantité d'outils à manœuvrer.

Elle a en trop 5 ou 6 millions de travailleurs, qui, vivant sur la production générale, sont dans la misère et y mettent les autres travailleurs. S'ils émigraient, la France ne produirait ni un épi de blé, ni un litre de vin, ni un mètre d'étoffe, ni une tonne de houille de moins, et cette production semblable, étant répartie entre un moins grand nombre de parties prenantes, la situation de chacun en serait améliorée. Quant aux cinq ou six millions exportés, s'ils avaient la chance d'être établis dans des pays encore disponibles, leur situation serait également améliorée.

Le régime protectionniste de la France aggrave la situation, puisqu'il l'empêche d'échanger une partie de ses produits industriels contre des produits agricoles d'autres pays, comme le font l'Angleterre et la Belgique.

Le rétablissement du libre-échange ne serait d'ailleurs qu'un palliatif momentané. Un état économique dans lequel un peuple fournit à un autre des choses de première nécessité que celui-ci pourrait produire lui-même ne peut être que provisoire.

Il doit venir fatalement un moment où le peuple acheteur voudra exploiter les richesses de son sol, mettre en œuvre les matières premières produites par son agriculture. Ce jour-là, les peuples qui pour leur subsistance dépendent de l'agriculture d'autres pays, ne trouvant plus à exporter les produits de leur industrie, devront exporter une partie de leur population. C'est le

sort qui vraisemblablement attend l'Angleterre, dont toutes les colonies tendent à devenir industrielles, à se passer de la métropole, et même se protègent parfois contre elle par des droits de douane. Dans un délai pouvant varier entre cinquante ans et un siècle, il est probable que les Iles Britanniques seront redescendues à une population de 25 ou 26 millions d'âmes, ce que pourra nourrir leur sol.

Enfin, la restriction du taux d'accroissement de la population est le résultat de nos enseignements, à nous économistes. Que disons-nous, en effet, aux populations ouvrières ? Qu'elles doivent être prévoyantes, épargneuses, créer des capitaux, s'assurer contre les risques de la vie : chômage, maladie, vieillesse, mort prématurée. Or, la pratique de ces vertus est incompatible, sauf exception, avec les nombreuses familles. La part du gain employée à nourrir, habiller, loger, instruire les enfants ne peut être mise à la caisse d'épargne. En fait ce sont les départements, et dans toute la France, les classes où sévit l'insouciance qui « pratiquent l'accroissement » ; ce sont, au contraire, les autres qui « pratiquent le décroissement. » La conclusion est donc celle-ci : ou nous avons tort de prêcher les vertus bourgeoises aux ouvriers, et alors nous devons cesser de le faire, ou nous avons raison et, dans ce cas, nous devons nous résigner à la stagnation de la population, puis à son décroissement, qui en sont la conséquence.

M. Levasseur dit que la question en discussion repose sur la statistique, qu'en conséquence les orateurs, notamment MM. Leroy-Beaulieu et Bertillon, ont appuyé leur argumentation sur les chiffres ; ces chiffres lui paraissent exacts, quoiqu'ils n'éclairent pas toutes les faces de la question, et pourtant les orateurs sont loin de tirer d'un même fonds statistique les mêmes conclusions. C'est que la question est complexe ; on peut l'envisager sous plusieurs aspects et on ne peut pas plus la trancher d'un mot que supprimer le mal, si mal il y a, par l'application d'un remède.

Un mot d'abord du Congrès à propos duquel M. Passy a songé à poser la question. L'organisateur du Congrès a redigé un manifeste que M. Levasseur s'est abstenu de signer ; il a accepté de présider une séance et cette séance se trouvant être la première, il a fait connaître son sentiment sur la matière dans un discours d'ouverture que publiera la *Revue scientifique*. Il n'a pu revenir que pour la séance de clôture dans laquelle devaient être votés les vœux. Le premier portait que tout Français sans enfant légitime serait incapable de recevoir et de transmettre des biens. Ce vœu, amendé sur la proposition d'une dame par l'addition de

« Française » à Français et par la suppression de « légitime », a réuni, sur 38 assistants, hommes et femmes, 13 voix pour et 10 voix contre et a été déclaré « adopté » par le président. M. Levasseur n'en sait pas davantage, ayant alors quitté la salle où sa présence ne lui semblait pas utile.

La question de la population appartient essentiellement à la démographie et la démographie l'envisage sous ses divers aspects : physiologique, politique, économique. M. Levasseur n'aborde pas le côté physiologique qui appartient surtout aux médecins et qui n'est d'ailleurs qu'une cause très secondaire. C'est le côté politique qui préoccupe surtout en France aujourd'hui.

Il n'en était pas ainsi il y a cinquante ans. Sous le règne de Louis-Philippe on se félicitait de la lente croissance de la population française qui échappait ainsi au péril signalé par Malthus. M. de Lavergne est un des premiers qui aient signalé le péril opposé, celui d'un déplacement d'équilibre des forces numériques des peuples au détriment de la France. Prévost-Paradol l'a signalé à son tour dans la *France nouvelle*. M. Levasseur, après la guerre franco-allemande, a montré, dans un mémoire à l'Académie, comment la France, dont la population constituait en 1700, 38 p. 100 de la population totale des grandes puissances, alors qu'il n'y avait que trois grandes puissances, n'en constituait plus que 14,8 en 1871, lorsqu'il y avait six grandes puissances ; elle n'en constitue même plus en 1896 que 12,2 p. 100. Il ne s'agit pas là du rapport démographique de la population française à la population totale de l'Europe, mais d'un certain rapport politique de la France, et M. Levasseur conclut que la France ne pèse plus du même poids dans la diplomatie européenne. Il le regrette en le constatant, mais il ne se croit pas capable de modifier cet état de choses.

Il s'efforcera du moins de garantir l'opinion contre certains jugements faux à cet égard. Par exemple, il ne faut pas dire, comme on le rappelle sans cesse, que la France se dépeuple, puisque chaque recensement depuis 1801, à l'exception de celui de 1872, a enregistré une augmentation ; il convient de dire que la population de la France est presque stationnaire : M. Levasseur ne serait même pas surpris si quelque jour un recensement accusait une diminution, mais il pense que, tant que les conditions économiques actuelles ne seront pas profondément altérées, cette diminution ne saurait être ni très considérable, ni permanente. Il ne faut pas dire non plus que si la population française augmente peu, aujourd'hui, il en était tout autrement autrefois.

M. Levasseur a démontré dans son ouvrage sur *La Population française* [1] et a rappelé dans son discours d'ouverture au Congrès que l'accroissement total de la population en France et l'accroissement proportionnel pour 100 ont été moindres de l'année 1700 à l'année 1789 que de l'année 1801 à l'année 1896.

M. Levasseur regrette, comme M. Paul Leroy-Beaulieu, que la France ne puisse pas fournir une émigration plus forte. Une nation qui a de nombreux représentants à l'étranger, comme l'Angleterre, l'Allemagne, l'Italie même, est par là dans une situation favorable pour répandre ses idées, faire comprendre sa politique et défendre ses intérêts économiques et de commerce. La France et l'Allemagne en ont fait l'expérience aux États-Unis en 1870. M. Levasseur a insisté dans *La Population française* sur le préjudice que le défaut d'expansion de la race française causait à son influence morale et à son négoce : les absents ont tort.

Dans la Société d'économie politique, c'est surtout au point de vue économique que la question de la population doit être envisagée. M. Levasseur fait remarquer que cependant, dans la discussion, c'est le point de vue politique qui a dominé et plus particulièrement l'antagonisme militaire de la France et de l'Allemagne : point de vue très important en effet. Néanmoins la science doit avoir des horizons plus larges; elle étudie non un lieu, mais l'ensemble des phénomènes d'un certain ordre dans le monde et partant, pour la question posée, les causes et les effets économiques de l'accroissement plus ou moins rapide des populations : la société trouverait peut-être profit, même après l'intéressante discussion de ce soir, à poser de nouveau la question dans ces termes ou même la question plus restreinte de l'influence des lois sur l'accroissement de la population.

Il est trop tard pour que M. Levasseur aborde cette discussion. Il rappelle seulement que : 1° il croit avoir établi, par l'exemple de plusieurs pays, que la liberté de tester, question intéressante à étudier à d'autres égards, n'aurait pas la vertu d'augmenter la population française ; 2° que les déclamations contre l'abandon des campagnes sont vaines et n'empêcheront pas le mouvement de concentration dans les grands centres de s'accentuer ; 3° que l'état démocratique et la recherche du bien-être ne sont pas favorables à l'accroissement de la population, que plusieurs peuples ont une tendance à limiter le nombre de

---

[1] *La Population française*, 3 vol. in-8°, Rousseau, édit. 14, rue Soufflot.

leurs enfants et que cette tendance ira vraisemblablement en s'accentuant, quoique M. Levasseur ne croie pas cette évolution aussi générale et ses effets aussi prochains que M. Leroy-Beaulieu ; 4° que la foi religieuse peut contribuer aux nombreuses familles, mais que cette influence peut être contre-balancée par d'autres, si bien que dans les quartiers riches de Paris où la pratique du catholicisme est plus générale que dans certains quartiers ouvriers, on y enregistre cependant beaucoup moins de naissances ; 5° que toute loi qui frapperait dans la possession ou la transmission de leurs biens les familles sans enfants, nuirait à l'état de richesse du pays et aurait par conséquent pour effet de diminuer le nombre des individus qui pourraient vivre dans le pays en conservant le même niveau de bien-être ; 6° qu'il y a cependant certaines diminutions d'impôts en faveur des nombreuses familles qu'il est disposé à discuter et qu'il accepterait si elles lui paraissaient fondées, mais que ces diminutions n'auraient pas la vertu d'augmenter la fécondité des familles ; 7° que l'effort le plus efficace est celui qui porte sur l'hygiène et la protection de l'enfance par lesquelles on peut sauver un certain nombre d'enfants d'une mort prématurée; quoique l'accroissement de ce chef dût être médiocre, il est très bon que l'assistance publique et plus encore l'assistance privée fassent cet effort ; 8° qu'autant il est désirable qu'une population ne pullule pas dans la misère, autant il est désirable aussi qu'elle ne s'endorme pas dans un état stationnaire ; l'homme étant à la fois producteur et consommateur de richesse, une société dans laquelle il faut déployer de l'énergie pour se faire sa place et produire pour vivre est dans une condition favorable pour que la concurrence stimule les énergies individuelles et active la production nationale ; l'idéal est non l'état stationnaire de Stuart Mill, mais une société qui progresse par une augmentation modérée de population et par une augmentation plus rapide de la richesse. M. Levasseur reviendra sur la question si elle est mise à l'ordre du jour d'une autre séance.

La séance est levée à 11 h. 45.

Le Rédacteur du Compte rendu : CHARLES LETORT.

OUVRAGES PRÉSENTÉS

Les lois d'assurance ouvrière à l'étranger. II. Assurance contre les accidents, 2e *partie*, par MAURICE BELLOM. — *Paris*, 1896, in-8.

Les bénéfices comparés du travail et du capital dans l'accroissement

de la richesse, depuis cinquante ans, par ADOLPHE COSTE. — *Paris*, Guillaumin et Cie, 1897, in-4.

Statistica del commercio speciale di importazione e di esportazione, dal 1° gennaio al 30 novembre 1896. — *Roma*, 1896, in-4.

Statistica dell' istruzione superiore. Anni scolastici 1893-94 *e* 1894-95. — *Roma*, in-4.

Société de statistique et d'économie politique de Lille. Procès-verbal de la séance du samedi 5 *décembre* 1896. — *Lille*, 1896, in-4.

Statistique des chemins de fer français au 31 *décembre* 1894. *Documents divers. 2e partie. France. Intérêt local. Algérie et Tunisie.* — *Paris*, 1896, in-folio.

Alphabetisch Register op de acht Jaargangen (1885-1892) *der Bijdragen van het statistisch Instituut.* — *Amsterdam*, 1896, in-4.

Pomery pribytecné v Praze a v obcech sousednich r. 1890. — *Praze*, 1895, in-4

Die statistische Commission der Kgl. Hauptstadt Prag sammt Vororten, von 1870 bis 1895. — *Prag*, 1895, in-4 (en hongrois et en allemand).

Wohnverhältnisse in Prag und Vororten, 1890. — *Prag*, 1895, in-4.

PÉRIODIQUES.

Bulletin de l'Association philotechnique, Journal de la Société nationale d'horticulture de France, Bulletin de l'Union française de la jeunesse, Le Droit financier, Journal des assurances, Annales des ponts et chaussées, Revue des Sociétés, Annales du commerce extérieur, Bulletin de la participation aux bénéfices, Revue du commerce et de l'industrie, L'Union nationale du commerce et de l'industrie, Le Rentier, Bulletin de la Société d'encouragement pour l'industrie nationale.

NECROLOGIE

Ernest Engel

Le 8 novembre dernier est mort un savant qui a rendu de signalés services à la Statistique allemande, M. Ernest Engel, conseiller intime supérieur en retraite. Il était né à Dresde, le 26 mars 1821, et commença par faire son apprentissage de tonnelier. A 19 ans il obtint son certificat d'apprentissage qu'il fit mettre plus tard sous verre et dont il était très fier. Il était trop bien doué pour consacrer sa vie à une profession manuelle. On le reconnut et on l'aida à aborder les études supérieures. De 1842 et 1845, il fut élève de l'école des mines de Fribourg en Saxe, et muni du diplôme d'ingénieur il fit de longs voyages d'études, fut chargé en 1850 d'organiser l'Exposition de Leipzig, et devint la même année chef du bureau de Statistique créé alors à Dresde.

Il s'y distingua, mais il s'y fit aussi des ennemis par une certaine raideur... géométrique, si je puis m'exprimer ainsi. Il était bon et aimable, mais il manquait un peu de la souplesse d'esprit indispensable à l'étude approfondie des sciences morales et politiques, car, l'homme étant ondoyant et divers, les sciences qui s'en occupent doivent en tenir compte en s'impregnant de psychologie plutôt que de mathématique. De plus, Engel était susceptible et, en 1857, par suite de quelques observations faites sur ses travaux dans la première Chambre du royaume de Saxe, il donna sa démission et fonda à Dresde une assurance hypothécaire. Il ne resta pas longtemps à la tête de cet établissement, sa réputation étant faite en Allemagne, il fut bientôt appelé à Berlin pour remplacer Dieterici, qui venait de mourir. Il devint directeur du Bureau royal de statistique avec le titre de conseiller intime.

A la tête de ce service il déploya une grande activité ; il publia une revue trimestrielle, un grand nombre de volumes, il ouvrit des cours de statistique et des conférences, ou comme on dit en Allemagne, il établit un séminaire (des exercices pratiques). La liste des travaux du bureau, et les monographies ou études personnelles d'Engel sont trop connues des hommes spéciaux pour que nous ayons à en reproduire ici

la nomenclature. Ses travaux ont un mérite incontestable, mais, comme toute œuvre humaine, ils n'échappent pas à la critique, ils ont néanmoins contribué à confirmer ou à solidifier sa réputation, et ont stimulé ses émules et ses rivaux.

En 1882, il demanda sa retraite pour des raisons politiques, et l'on dit aussi pour cause de santé. Engel était libéral et il ne put s'empêcher de combattre le socialisme d'Etat et le protectionnisme. Il passait avec raison pour un adversaire de M. de Bismarck qui, dit-on, l'obligea à quitter le service. Il s'en alla et s'établit dans une petite localité située près de Dresde, où il avait une villa, sur la porte de laquelle il fit écrire les mots : *Procul numeris* (loin des chiffres), imitant ainsi ingénieusement un mot d'Horace. Du reste, il ne resta pas complètement fidèle à cette devise, puisqu'il continua de travailler.

Il ne se retira pas non plus des études économiques, car au Congrès des économistes qui a eu lieu à Manheim, en 1882, il proposa une résolution relative au mot *Manchester* et ses dérivés, employé à titre plus ou moins injurieux quand il est lancé contre l'école classique ou libérale et ses adhérents, résolution ainsi formulée : « Le Congrès des économistes proteste de toutes ses forces contre la désignation de *Manchestériens* appliquée à ses membres, si on veut les présenter ainsi comme ennemis du travail allemand et des travailleurs allemands ; mais le Congrès accepte cette désignation avec satisfaction, si l'on entend déclarer ainsi qu'il favorise la liberté du commerce et de l'industrie, et surtout qu'il tend à débarrasser des droits de douane et autres impôts les aliments et les matières premières les plus importantes. »

Cette résolution a été adoptée par le Congrès.

Tout ceux qui ont connu Engel lui garderont un bienveillant souvenir et son passage sur la terre aura laissé une trace distincte et assez originale dans la science.

MAURICE BLOCK.

COMPTES RENDUS

L'EMPLOI DE LA VIE, par sir JOHN LUBBOCK, 1 vol. in-12. Alcan, éditeur. Traduit de l'anglais par ÉMILE HOVELACQUE, agrégé de l'Université.

Sir John Lubbock est, on le sait, un des personnages les plus notables de l'Angleterre. Il est de ceux qui font autorité, aussi bien pour les sciences naturelles que pour les sciences sociales. Il a, comme homme d'affaires, une grande situation. Il était, il y a quelques années — j'ignore s'il l'est encore — président de la Chambre de commerce de Londres Et il prenait en cette qualité, avec M. Bulton et quelques autres de ses collègues, l'initiative de créer, à la Chambre de commerce, un bureau de conciliation et d'arbitrage, destiné à rendre, pourvu que l'on voulût bien y recourir, les plus grands services.

Tous ces devoirs et tous ces genres de travaux ne suffisent pas à son infatigable activité. Et il trouve le moyen de publier et de faire répandre, en Angleterre et sur le continent, de petits volumes de morale et d'instruction populaire, qui attestent de sa part, avec un ardent amour de l'humanité et le plus vif sentiment de la responsabilité qui incombe aux éclairés et aux riches, une étendue de connaissances et une variété de lectures véritablement effrayantes.

C'était, il y a quelques années, *Le bonheur de vivre,* dans lequel il enseignait à voir, à côté et au-dessus des maux inévitables qu'apporte la vie, la part de bien qu'elle réserve à ceux qui savent regarder les choses d'un œil non prévenu. A ce petit volume était joint, comme l'un des plus sûrs moyens d'éclairer et d'éclaircir le ciel le plus sombre, le catalogue d'une bibliothèque de 100 volumes, choisis, dans les diverses littératures et les diverses langues, comme excellents entre tous.

Aujourd'hui, c'est, dans un cadre plus large et sous la forme d'un volume de plus de 200 pages, *L'Emploi de la Vie*, sous tous ses aspects, dont s'occupe sir John Lubbock.

On ne saurait trop recommander la lecture et souhaiter la diffusion de ce volume. Peut-être, à le juger au point de vue étroit de la critique littéraire, pourrait-on trouver que tous les chapitres n'ont pas la même valeur, non plus que la même étendue. Quelques-uns ne

sont guère qu'une réunion de réflexions et de sentences empruntées à des personnages plus ou moins considérables. D'autres, parmi des citations variées, souvent peu connues et parfaitement appropriées, contiennent des pensées et des remarques originales de la plus haute valeur, des exemples significatifs et des mots frappés au meilleur coin. L'ensemble est eminemment réconfortant; propre à faire comprendre, à ceux qui seraient tentés de l'oublier, l'inestimable valeur de ce trésor de la vie dont nous sommes comptables; à stimuler l'activité, en donnant le sentiment de la responsabilité; à combattre le découragement; à élever l'âme, en un mot, en même temps qu'à développer le sens pratique. C'est une lecture que l'on ne peut faire sans se sentir, ou du moins sans éprouver le besoin de devenir meilleur. On ne saurait trop remercier de nous avoir donné ce volume l'homme considérable qui comprend si bien le devoir imparti aux plus grands de s'occuper des plus petits; et l'habile traducteur qui, par une version excellente, , nous a mis à même d'en jouir. C'est un exemple qu'il faut souhaiter de voir plus souvent imiter. FRÉDÉRIC PASSY.

I. LES ORIGINES DE LA MONNAIE CONSIDÉRÉES AU POINT DE VUE ÉCONOMIQUE ET HISTORIQUE, par M. ERNEST BABELON, conservateur du département des médailles et antiques de la Bibliothèque nationale. — Paris, Firmin-Didot. — II. THE LAW OF GRESHAM AND ITS RELATION TO BIMETALISM, by HENRY DUNNING.

I

Le livre de M. Babelon est beaucoup plus un ouvrage de numismatique et d'histoire que d'économie politique. Il n'en offre pas moins un sérieux intérêt à toute personne qui s'adonne à l'étude économique de l'antiquité et des siècles passés des temps modernes.

« J'ai cherché, dans ce livre, dit M. Babelon, à me placer à la fois au point de vue numismatique et au point de vue économique; j'ai essayé, tout en me restreignant, à dessein, aux généralités et aux questions d'origine, de montrer le lien étroit qui unit ces deux sciences sœurs qui, chacune, vivent trop chez elles et semblent se bouder; j'ai voulu, en un mot, appliquer aux origines et à l'histoire des premiers développements de la monnaie dans les civilisations anciennes, les lois économiques formulées par induction dans les ouvrages de pure théorie sur le rôle de la monnaie dans la formation de la richesse sociale. »

Les rapports entre l'économie politique et la numismatique sont moins intimes, je crois, que ne paraît le penser M. Babelon, et son livre, très savant, très étudié, aurait à mon sens beaucoup perdu de

son mérite s'il avait autant rapproché ou confondu ces deux sciences qu'il le promet, il n'en est rien heureusement. Ce livre est consacré à peu près en entier à retracer les moyens d'échange, aux diverses époques de la civilisation, depuis le plus primitif, restreint aux objets les plus grossiers, jusqu'aux échanges opérés au moyen des monnaies métalliques les plus perfectionnées et les plus précieuses. Il présente en outre, sur chaque époque, des observations historiques fort intéressantes, mais sans y mêler de discussions ni de récits économiques. M. Babelon ne s'occupe vraiment de la monnaie au point de vue économique qu'à la fin de son livre et s'en tient là, comme il convenait de le faire, pour laisser chaque chose à sa place, aux notions économiques les plus générales, je dirais volontiers les plus élémentaires. La division du travail est toujours excellente.

En parcourant les publications des voyageurs de notre temps à travers toutes les populations, l'on retrouverait aisément les différentes monnaies décrites successivement par M. Babelon. Celles d'Homère, dans l'*Odyssée* et l'*Illiade*, se rencontrent encore, comme les anneaux égyptiens ou les métaux communs à empreinte officielle de Tullius Servius, en Asie, en Afrique, en Australie ; la Chine se sert toujours des monnaies phéniciennes. Je le répète, la partie historique de l'ouvrage de M. Babelon sera très appréciée de tous ses lecteurs et je la loue autant qu'il m'est permis de le faire. Seulement, je confesse que je crois peu aux immenses richesses, en numéraire ou en métaux précieux, ainsi qu'en toute autre chose, des peuples de l'antiquité. D'où donc seraient provenues ces richesses ? quels travaux et quelles épargnes les auraient engendrées? L'opulence prétendue des peuples anciens, j'en suis persuadé, nous paraitrait souvent une assez dure misère. Il me semble que Bœck, Dureau de la Malle, Duruy, Mommsen ont moins signalé cette opulence que M. Babelon.

Ce dernier explique très bien, au reste, les avantages de l'or et de l'argent sur tous les autres métaux pour le numéraire. comme celui de l'or comparé à l'argent ; mais pourquoi confond-il le papier-monnaie, de quelque nature qu'il soit, avec la monnaie véritable, dans laquelle il voit si justement lui-même l'*équivalent* de tout objet payé ?

Je m'en tiens à ces simples remarques, tout en appréciant singulièrement l'érudition dont a fait preuve M. Babelon.

II

Je finissais de lire l'ouvrage de M. Babelon quand j'ai reçu de M. Macleod, dont toutes les publications méritent l'attention des économistes, le discours qu'il vient de prononcer au *Club national d'éco-*

nomie politique de Londres, sur ce qu'on est convenu d'appeler la loi de Gresham, dans ses rapports avec une circulation monétaire bimétalliste. Il n'y a plus guère dans cette question, je n'ai pas besoin de le dire, qu'un intérêt théorique ; la dernière chance du bimétallisme a disparu avec l'élection présidentielle de M. Mac Kinley. M. Macleod croit pourtant qu'il pourrait encore « s'établir en un moment de délire », à la condition d'une entente entre tous les peuples, et dans ce cas, suivant la remarque de Gresham, dont ce dernier n'a jamais pensé à faire une loi, l'argent, dit M. Macleod, la mauvaise monnaie, chasserait l'or, la *sound money*, comme l'appelaient les électeurs de M. Mac Kinley. Mais nous n'avons plus heureusement ce risque à courir; là même où l'argent a cours légal, comme en France, personne n'en veut. Comment le faire accepter par tous les peuples ?

GUSTAVE DU PUYNODE.

LA RUSSIE ECONOMIQUE ET SOCIALE A L'AVÈNEMENT DE S. M. NICOLAS II, par M. le vicomte COMBES DE LESTRADE. — 1 vol. in-8° Guillaumin et Cie, 1896.

Inventaire aussi complet que possible, dressé, comme l'indique le titre, à l'avènement de Nicolas II, de tout ce qui concerne la Russie, son administration, ses finances, son industrie, son commerce, son agriculture, sa politique douanière, ses moyens de transport, ses écoles, son organisation judiciaire, etc., tel est le cadre de l'ouvrage. Il présente donc le tableau de la situation actuelle de ce vaste empire, ce qui n'est pas sans intérêt pour nous, et il restera, en des choses sans cesse variables et changeantes, comme la base de toutes les études futures sur le même sujet. On pourra faire des excursions, si l'on veut, et non sans profit, dans les époques historiques antérieures. On aura ici un point de repère qu'il serait souvent bien agréable de trouver en des matières dont nous nous occupons davantage, qui sont dans nos préoccupations plus ordinaires et plus immédiates, et que nous chercherions en vain. Il est vrai de dire que la Russie prend de plus en plus sa place dans cet ordre d'idées. Elle nous intéresse maintenant au plus haut degré, non seulement au point de vue patriotique, mais encore sous le rapport financier, commercial et industriel. N'est-ce pas à son développement économique que contribuent nos affaires financières les plus actives ? N'est-ce pas de ce côté que les grandes entreprises, exploitations de mines, de charbonnage, de métallurgie, etc., se portent de préférence ?

M. le vicomte de Lestrade est un admirateur enthousiaste, passionné, de la Russie. Nous nous garderons de le blâmer à cet égard, loin de là, d'abord parce qu'il la connaît mieux que nous — son livre le prouve

surabondamment, — et ensuite parce que son enthousiasme ne le rend pas aveugle. Il avoue franchement que s'il est des faits qui déconcertent, dans la prospérité de la Russie, les principes les mieux établis de l'économie politique, il ne faut pas cependant en conclure contre la liberté. Le pays, en effet, s'est trouvé jusqu'ici en dehors des conditions de la plupart des autres peuples, au moins de l'Europe. Ont-elles été suffisamment étudiées, ces conditions de la Russie, en elles-mêmes et dans leurs rapports divers, pour qu'on en puisse déduire des conclusions certaines? Nous ne le pensons pas. Mais un facteur puissant intervient : c'est, dans la politique économique russe, des idées arrêtées, des intentions bien nettes, bien précises, bien déterminées, un esprit de suite, un but à atteindre dont rien ne détourne et qui est poursuivi avec une patience, une persévérance, on pourrait dire une ténacité admirables.

Où, ailleurs, pourrait-on trouver la même discipline pour la réussite des desseins conçus ? D'ailleurs, si la Russie, peuple enfant relativement à nos vieilles sociétés, s'est bien trouvée des lisières qui l'empêchaient de trébucher, elle grandit, et ses entraves lui seront sans aucun doute bientôt plus nuisibles qu'utiles.

L'auteur a donc raison de ne pas abandonner ses principes. L'économie politique, j'entends l'économie politique libérale, n'est pas en défaut. Elle a établi sa doctrine sur les données fournies par les peuples faits. Les exceptions finissent peu à peu et forcément par rentrer dans la théorie générale élaborée par elle et qu'elle perfectionne sans cesse. Le principe de liberté reste, pour nous, indiscutable.

Il y aurait d'ailleurs ici une étude comparative très intéressante à entreprendre. Ce serait de savoir si, sous bien des rapports, la politique économique russe, avec la forme dérivant du régime autocratique, est beaucoup moins libérale, au fond, que celle d'autres peuples, même républicains, soumis à des lois, des réglementations, des entraves non moins dures et peut-être plus arbitraires, en tout cas plus mécaniques, plus brutales et moins intelligentes. Que l'on me comprenne bien. Je ne veux pas émettre un paradoxe ni trancher la question. Nous ne sommes pas sans avoir entendu bien des critiques sur l'administration russe et ses fonctionnaires. Il y a là des abus comme partout. M. de Lestrade ne les signale pas. Il les a considérés sans doute comme choses contingentes et passagères que la puissance des institutions elles-mêmes détruira peu à peu. Mais enfin nous n'avons pas d'illusions à nous faire sur la liberté en Russie. Ce que nous voulons dire, c'est que, pour une comparaison exacte, il faudrait voir ce que, ailleurs elle est, cette liberté, en réalité, au fond des choses, malgré les mots, malgré les formes, sous des apparences trop souvent trompeuses.

Nous ne saurions encore trop insister sur l'intérêt des nombreux renseignements que contient le livre. Nous sommes avec lui un peu en dehors de nos mœurs, de nos coutumes, de nos habitudes, de nos lois. Ce n'est pas seulement la curiosité qui y trouve son compte. On verra encore que l'on peut quelquefois, sans s'en trouver plus mal, s'écarter de certains errements de convention, qui n'ont chez nous que la convention pour excuse.

M. de Lestrade a fait œuvre bonne, utile, intéressante. Je suis heureux, après le plaisir que m'a causé la lecture de son livre, d'être appelé à lui en donner ici le témoignage.

MAURICE ZABLET.

COURS D'ECONOMIE POLITIQUE professé à l'Université de Lausanne, par VILFREDO PARETO, tome II. Lausanne : Rouge édit. ; Paris E. Pichon, éditeur, 1897.

Le second volume du *Cours d'Economie politique* que publie aujourd'hui M. Vilfredo Pareto contient ce que l'on pourrait appeler synthétiquement l'étude dynamique des éléments économiques combinés dans leurs manifestations sociales.

Le premier volume, dont nous avons rendu compte, ici, il y a quelques mois, nous a donné une théorie mathématique de l'échange, dénommée par l'auteur « Principes d'Economie politique pure », où il a cherché une première approximation du phénomène économique et établi que les hommes, idéalement, cherchent à se procurer le maximum de bien-être ou d'ophélimité [1], mais qu'en réalité ils opèrent par tâtonnements jusqu'à ce qu'ils obtiennent ce maximum d'ophélimité qui dépend des conditions et du milieu économique dans lequel ils opèrent. Mais si l'on doit étudier, séparément, pour les analyser, ces composantes du phénomène, et déterminer les limites de leur action, il importe de les réunir en une synthèse pour essayer d'établir l'équilibre général. L'homme, d'ailleurs, ne se procure pas les objets qui ont pour lui de l'ophélimité, par l'échange, sans produire. Il crée ou augmente les biens économiques, d'où la production et ses éléments. Or, ces éléments, M. Pareto les a étudiés aussi dans ce premier volume en employant la méthode mathématique, les capitaux personnels, puis

---

[1] Rappelons que l'auteur désigne par *ophélimité* le rapport de concurrence qui fait qu'une chose satisfait un besoin ou un désir légitime ou non. Le mot *utilite* lui paraît, dérivant du mot utile, impliquer que la chose a la propriété d'être favorable au développement d'un individu ou d'une société.

les capitaux proprement dits sous leurs formes diverses ainsi que les conditions dans lesquelles ils étaient créés, diminués ou augmentés.

Le volume que nous avons à examiner aujourd'hui renferme la recherche de l'équilibre général : but de la science. Comme toujours — et nous trouvons ce procédé excellent — l'auteur a très utilement commencé son livre par une sorte d'esquisse philosophique intitulée « Principes généraux de l'évolution sociale ». Il prépare ainsi l'esprit de ses élèves et celui du lecteur à la compréhension des complexités et des relativités qui encombrent l'étude, si ardue, de l'équilibre économique général. Il y insiste beaucoup sur les différentes méthodes employées, trouvant sage de se servir de toutes celles susceptibles de conduire l'esprit à la vérité ou le plus près possible de la vérité.

Il n'est pas trop, en effet, de toutes les ressources de l'esprit pour s'élever à la compréhension de la mutuelle dépendance des phénomènes en général, et, en particulier, des phénomènes sociaux, les plus enchevêtrés de tous assurément. Quelques comparaisons avec la mécanique rationnelle expliquent bien les différents états cérébraux successifs par lesquels il faut passer pour arriver à saisir les combinaisons compliquées auxquelles sont soumis, en s'étendant, les phénomènes sociaux. Malheureusement nous ne pouvons traiter la mécanique sociale comme la mécanique céleste et chercher des mouvements continus. C'est plutôt une suite d'états d'équilibres successifs qui se présentent, comme le dit M. Pareto, dans l'évolution sociale en ce qui regarde le phénomène économique. Il y a néanmoins des analogies certaines entre l'équilibre d'un système économique et l'équilibre d'un système mécanique. Dans les deux cas il est utile de tenir compte de forces intercurrentes lorsque l'on considère le phénomène concret : pour la mécanique, il est des forces chimiques autres que les forces mécaniques, comme, en économie, il est des forces morales autres que les forces économiques. De là les difficultés, les obscurités, pourrait-on dire, que l'on trouve dans l'étude de l'évolution générale. Cependant, en considérant la théorie pure comme un guide, en n'élevant pas l'abstraction à la hauteur d'une formule qui produit tous les phénomènes, en ne considérant pas non plus chaque fait concret comme une contradiction décisive avec cette théorie pure, on découvre, après des approximations successives, que l'évolution a pour mobile la recherche du maximum d'ophélimité, c'est-à-dire qu'elle obéit dans sa direction générale à la loi de tendance de l'économie des forces.

Nous avons insisté sur ces préliminaires parce qu'ils présentent toujours, dans les travaux de M. Pareto, une importance capitale. Il sait très scientifiquement préparer les fondations sur lesquelles il va bâtir ;

il sait poser les questions ou les problèmes en indiquant quel est le but de son investigation.

Ceci établi, nous entrons dans la synthèse promise. Il s'agit de relier l'échange à la production : le prix de vente au coût de production. Œuvre délicate, étant donnée la variabilité des coefficients de fabrication, c'est-à-dire, suivant M. Pareto, la variabilité des quantités de services producteurs nécessaires pour obtenir une unité d'un produit déterminé. Œuvre compliquée, d'autant plus que ces coefficients ne sont pas tous variables, qu'il en est de constants, et que les uns peuvent devenir de constants variables et, de variables constants, c'est le perpétuel enfantement du prix de revient soumis à des actions et réactions multiples. L'auteur a fait à cette occasion, une très élégante démonstration mathématique de ce phénomène connu (qui est un des perfectionnements les plus féconds des théories économiques) que : sans le vouloir, des entrepreneurs qui diminuent leur prix de revient amènent forcément une réduction du prix de vente par suite de la tendance qu'ont les prix de vente à osciller autour du prix de revient le meilleur marché sous le régime hypothétique, bien entendu, de la libre concurrence. De telle sorte que les entrepreneurs se trouvent travailler, sans y être poussés directement, à ce que la somme des ophélimités obtenues par l'échange entre les échangistes soit maxima.

Nous ne suivrons pas M. Pareto dans le développement serré de ses propositions ou du moins des problèmes qui aboutissent à ses propositions. Disons seulement qu'elles sont les mêmes que celles trouvées jusqu'à ce jour, mais qu'elles sont traduites ici, en formules mathématiques avec une méthode analytique très prudente. Sa critique de la théorie de la rente de Ricardo, est absolument scientifique, en ce sens que les conditions du problème sont nettement dégagées par M. Pareto, qui a su rendre à Ricardo trop décrié, la justice que méritent ses analyses très incomplètes assurément, dangereuses pour ceux qui, avec elles seules voulaient conclure, mais aussi très originales et dignes d'exercer des cerveaux cultivés.

Après une très complète étude sur le commerce et les crises, l'auteur a traité, en un nombre assez restreint de pages, la répartition et la consommation. Il nous a toujours paru qu'une très grande extension donnée à la consommation n'était en effet qu'une sorte de répétition des propositions antérieures. La répartition, d'ailleurs, est consécutive du système d'appropriation. Théoriquement, sous le régime de la libre concurrence, les richesses vont à ceux qui sont susceptibles de donner, par elles, le maximum d'ophélimité à la société. Inutile d'ajouter que, l'état de libre concurrence étant un état hypothétique, les conséquences théoriques se trouvent modifiées.

M. Pareto montre tout d'abord l'accroissement de la richesse chez les peuples civilisés et, tout en faisant le dénombrement de cette richesse, constate que les capitaux personnels ne peuvent être évalués. Nous l'avons toujours pensé ainsi, c'est pourquoi nous estimons qu'ils sont une sorte de capitaux très dissemblables des autres. L'appréciation de la fortune d'un pays nous paraît en outre très difficile à établir. Malgré l'emploi de méthodes ingénieuses, les causes d'erreurs, à notre modeste avis, peuvent faire varier les chiffres du simple au double. Il nous suffit de constater le fait d'accroissement, par des symptômes évidents qui permettent des comparaisons faciles. Aussi l'auteur ne s'attarde-t-il point trop à ces statistiques. Il faut en effet s'en défier, malgré tout le respect que l'on peut avoir pour des colonnes de chiffres solennellement alignées. C'était l'avis de Rümelin. Il nous est arrivé d'éprouver avec les travaux d'un fervent de la statistique, M. Soetbeer, des déceptions décisives. Or, plus un statisticien a la foi, plus il faut redouter qu'elle ne lui fasse transporter des montagnes où il n'y en a pas.

Mais l'intérêt très réel de cette partie du volume de M. Pareto n'est, certes, pas là. En cette analyse de la répartition — un des chapitres les plus originaux de son livre — il a su tirer un utile parti de l'analyse mathématique, pour donner, par des courbes, une forme visible, matérielle dans sa continuité, de la répartition des revenus. Il s'appuie, pour cela, sur les statistiques fiscales, celles qui présentent en réalité les causes d'erreurs les moins considérables. Le procédé est ingénieux et simple. M. Pareto désigne pour un pays donné, par exemple l'Angleterre, un certain revenu par x, et le nombre des contribuables ayant un revenu supérieur à x par N. Il prend ces chiffres dans les statistiques fiscales. Il porte ensuite sur des axes rectangulaires, les logarithmes de x sur l'axe des X, et les logarithmes de N sur l'axe des Y. Il obtient ainsi une suite de points qui tendent à se disposer en ligne droite. Or, appliquée à d'autres pays, la méthode donne encore la ligne droite. Pour l'Irlande, il en est de même. De sorte que la ligne de répartition en Angleterre est sensiblement parallèle à la ligne de répartition en Irlande. Il s'agit de la richesse totale. Différente est la répartition des salaires, des capitaux mobiliers et des capitaux immobiliers considérés isolément.

Et ce n'est pas seulement dans l'espace, mais aussi dans le temps que M. Pareto a essayé de parfaire ses comparaisons. Il a tenté d'établir un rapprochement entre la répartition de la richesse sociale, à la fin du XIXe siècle et au milieu du XVe à Bâle, Augsbourg, etc. le phénomène demeure identique. En passant des logarithmes aux nombres eux-mêmes, l'auteur obtient des courbes dont la révolution autour de

l'axe des Y donne des solides de formes très rapprochées, presque semblables. M. Pareto ne se dissimule pas le côté très empirique de sa méthode, mais il signale comme curieux à plusieurs égards, ces résultats. Etant donné, d'ailleurs, que les conditions économiques des pays étudiés sont très différentes, il en résulte qu'il est des *causes* autres qui ramènent vers une sorte d'isochronisme, à amplitudes d'ailleurs variées, la répartition de la richesse sociale. Pour notre part, nous tendrions à croire que ce phénomène permanent ou qui semble tel (hypothétique d'ailleurs) est dû à une sorte de répartition spéciale des facultés intellectuelles ou autres chez les hommes des différents peuples. On constate bien (et nous croyons nous souvenir que Quételet a été l'un de ceux qui l'ont plus spécialement indiqué) que le nombre des naissances masculines garde une proportion constante avec celui des naissances féminimes. Ne pourrait-on, par analogie, essayer de dire — timidement — qu'une répartition des facultés qui servent le plus dans la lutte pour la vie, est sensiblement la même chez les peuples civilisés et à différentes époques ? C'est une hypothèse risquée assurément, mais qui peut ouvrir des voies à la recherche. En tout cas si la proportion de répartition semble la même, l'accroissement de la richesse fait plus larges les quotités de cette répartition. Les économistes de l'école — (dite classique par ses adversaires romantiques) — ont toujours signalé ce fait, et sont partis de là pour conseiller les mesures tendant à étendre la richesse générale, qui se résument dans la liberté. C'est la conclusion qu'adopte d'ailleurs M. Pareto.

Nous arrêtons là ce compte rendu que l'on pourrait prolonger si l'on suivait M. Pareto dans son dernier chapitre, la Physiologie sociale. Ceux qui aiment la libre recherche — et qui ont quelque commerce avec les x — liront cette œuvre avec fruit et curiosité. M. Pareto a fait là un effort scientifique original dont on peut critiquer certaines parties, mais qui n'en est pas moins une des études les plus marquantes qui aient été publiées depuis quelques années.

André Liesse.

Impressions d'Egypte, par Louis Malosse. 1 vol. Armand Colin et Cie, éditeurs. Paris, 1896.

Les impressions d'Egypte réunies dans ce volume sont de deux sortes : les unes ont été fournies par les côtés pittoresques du pays, les autres par sa situation politique. Le talent et la tournure d'esprit de M. L. Malosse nous semblent mieux adaptés à la description des premiers qu'à l'étude de la seconde. Mais peut-être ses préjugés nationaux — malgré de visibles efforts pour être impartial — lui enlèvent-ils la liberté dans

l'appréciation des problèmes que soulève la position particulière de l'Egypte.

D'après l'auteur, la première impression est plutôt décevante : l'uniformité et la monotomie du paysage, voilà ce qui frappe tout d'abord, et quoique le ciel d'Egypte semble plus haut, plus vaste, plus infini que les cieux d'Europe, que l'air y soit plus léger et plus transparent, vus de jour les monuments ajoutent à la désillusion du voyageur ; pour réparer cette impression fâcheuse, on n'a qu'à les contempler après le soleil couchant, ils apparaissent alors dans toute leur majestueuse splendeur car en Orient, dit-il, la nuit est la grande réparatrice des choses. Si les touristes sont déçus à la vue des monuments de l'ancienne Egypte, la faute en est aux races qui ont succédé à celles des grands siècles ; aucune n'a su respecter leurs œuvres. La plupart des temples ont été ensevelis sous des villages coptes ou arabes, dont les huttes se sont peu à peu effondrées et les ont couverts de leur décombres.

Puis la poussière, les moustiques, les mouches, les âniers, les cochers, les cireurs de bottines, les marchands de cannes, les vendeurs de chapelets et de cent autres objets, les quémandeurs de bagchichs se combinent pour rendre la vie du touriste assez peu confortable. Pour se débarrasser de cette insupportable engeance il faut lui répéter sans cesse les seuls mots arabes qu'il soit utile d'apprendre : *La, balach, amchi* (non, c'est inutile, laisse-moi tranquille), et encore n'est-on pas bien sûr d'être écouté. La courbache seule pourrait avoir raison de cette légion de solliciteurs, mais l'emploi de la courbache est interdit. « L'indigène qui vit de l'étranger a perdu toutes les qualités de sa race et n'a pris de la civilisation que ses défauts, écrit M. Malosse. Il devient fourbe, querelleur, âpre au gain surtout. De ce fait que les largesses du touriste l'ont habitué à gagner en quelques minutes ce que ses coreligionnaires gagnent avec peine en un jour, il devient exigeant, n'est jamais content, réclame toujours, insulte même. Donnez le juste prix, il ne dit rien ; donnez trop, il flaire un naïf et crie, hurle au besoin. L'indigène satisfait, voilà l'oiseau rare. » Avis à ceux qui ont l'intention de faire un petit tour en Egypte,

Quand on parcourt le quartier arabe du Caire on est surpris de l'animation de certaines de ses rues ; mais lorsqu'on observe de près, on s'aperçoit qu'elle n'est pas due à l'activité de gens affairés, mais à un désœuvrement général. Un ouvrier au travail a autour de lui dix oisifs qui le contemplent. Toute une partie de la population vit sans qu'on sache comment ; à vrai dire, les besoins de l'homme du peuple se réduisent au strict minimum : un peu de pain et quelques dattes lui suffisent. Le climat est pour une bonne part dans cette paresse de la po-

pulation ; le gain trop facile que procure l'exploitation des voyageurs ne vient qu'en seconde ligne Les Egyptiens sont sobres, en revanche ceux des villes sont joueurs, le tric-trac est une des rares occupations qui conviennent à leur nonchalance native.

Le fellah, lui, n'a pas assez de loisirs pour participer au dolce farniente des citadins ; il est encore l'être humain pressuré par excellence. L'Egypte a été de tout temps aussi remarquable par la fécondité de son sol que par l'énormité des ressources qu'elle a su tirer de ses infortunés cultivateurs. Pour que le fellah pût jouir des produits de son labeur il faudrait, dit l'auteur, que les finances nationales cessassent de servir à l'entretien d'une armée de fonctionnaires venus de toutes les parties du monde, d'Angleterre surtout, et pourvus d'emplois trop largement rétribués. L'Egypte connaît plus que tout autre la plaie du fonctionnarisme. Le fellah est le premier qui en souffre. Et, malgré l'abolition de la corvée, il est destiné à rester misérable tant qu'un aussi grand nombre d'intérêts trouveront leur sécurité dans son labeur et sa peine.

Est-ce à dire que les rênes du gouvernement doivent être remises entre les mains des seuls Egyptiens ? M. Malosse ne le pense pas. Ce peuple, qui depuis six mille ans a été soumis à tant de dominations différentes, qui a subi en ce siècle l'arbitraire, les déprédations, les fantaisies ruineuses de ses vice-rois — dilapidations qui pèsent encore si lourdement sur lui — n'est pas actuellement capable de se régir lui-même et ne le sera peut-être jamais. L'ingérence d'un élément étranger administratif paraît donc nécessaire à notre auteur. Que celui qui fonctionne aujourd'hui en Egypte ne lui semble pas convenir au pays, cela se conçoit à la rigueur. Pourtant ce n'est pas en entravant systématiquement l'adoption de mesures réformatrices et en dénigrant à tout propos les résultats déjà obtenus que l'on peut réparer les fautes commises. Et puis, après tout, la France a un domaine assez vaste — assez piètrement exploité, devrions-nous ajouter — pour n'avoir nul besoin d'entreprendre de régenter les intérêts des autres ; tout malléable que M. Malosse le prétende, le caractère égyptien nous paraît suffisamment difficile pour qu'il soit peu enviable d'avoir à le manier. Au lieu de nous répandre en regrets stériles, laissons donc les autres encourir les responsabilités qu'ils ont assumées et occupons-nous de nos propres affaires : le champ est assez vaste pour suffire à notre activité.

M. LR.

CONGRÈS INTERNATIONAL D'AGRICULTURE, 1896. LA CRISE AGRICOLE, SES CAUSES ET SES REMÈDES, par GUSTAVE DE MOLINARI. Br. 8° Pest, Société d'imprimerie anonyme, 1896.

La question de la crise agricole a été posée dans les termes suivants par le Congrès international tenu à Budapest : « Etant donnée la situation critique de l'agriculture, qui lui a été créée dans tous les pays du monde par la baisse du prix du blé, le Congrès se donne pour tâche exclusive d'examiner les causes de cette dépression et de rechercher les moyens d'y remédier. »

C'est pour répondre à cette question que M. G. de Molinari a présenté au Congrès le mémoire que nous avons sous les yeux. Notre sympathique rédacteur en chef commence par démontrer que cette crise n'est point nouvelle dans l'histoire et qu'elle remonte au jour où l'on s'est imaginé que l'industrie et le commerce étaient seuls capables d'enrichir la nation, que l'agriculture n'était qu'une industrie accessoire, une sorte de quantité négligeable et que, au surplus, la prospérité de l'industrie et du commerce rejaillissait sur l'agriculture. En conséquence de ces hypothèses, on s'est mis en devoir de protéger l'industrie et le commerce, ce qui ne peut se faire qu'au détriment de l'agriculture, grande consommatrice de leurs produits.

Ces opinions sont dénuées de tout fondement et démenties par les faits les mieux établis. M. de Molinari prouve que, déjà au siècle dernier, on avait constaté que dans les parties de la France où l'industrie était la plus développée et la plus florissante, l'agriculture était au contraire la moins avancée et la plus pauvre.

« Je tiens, dit Arthur Young, dans ses voyages en France à la veille de la Révolution, je tiens que la France a eu, de 1650 à 1750, les manufactures les plus florissantes de l'Europe. Ce siècle d'activité manufacturière, qu'a-t-il fait pour l'agriculture ? Rien. Je n'hésite pas à affirmer que si de telles fabriques encouragées presque pendant un siècle, n'ont pas créé une meilleure culture que celle que j'ai vue en France, c'est que les manufactures peuvent se développer beaucoup sans exercer aucune action favorable pour l'agriculture. »

Bien loin de contribuer au progrès de l'agriculture, les manufactures ne faisaient que lui nuire : c'est pour favoriser l'industrie et lui assurer des subsistances que l'on entravait le commerce des céréales, ce qui tournait au détriment des cultivateurs. Voilà comment et pourquoi l'agriculture a été dans un état de crise chronique pendant tout le XVIIIe siècle. Le XIXe siècle n'a point renoncé au système mercantiliste. Jusqu'à ces derniers temps l'industrie a été protégée et l'agricul-

ture non pas abandonnée à elle-même, mais réglementée et, par conséquent, entravée dans son développement. Et c'est encore là la cause de la continuation de la crise, bien plus que les terres neuves de l'Amérique, de l'Inde et de l'Australie. Il faut voir à la source les faits qui appuient ces assertions.

La liberté relative que l'Empire a donnée en 1860 et que la République a reprise depuis quelques années, à été aussi profitable à l'agriculture qu'aux autres industries. En 1882, la production du froment s'était élevée à 129 millions d'hectolitres, contre 69.500.000 en 1840 ; la production du blé était plus forte en France qu'en aucun autre pays. Les rendements avaient augmenté, les salaires agricoles avaient doublé. Et tout cela, non pas parce que l'agriculture était protégée, mais parce que l'industrie l'était moins que dans les temps antérieurs.

Que fallait-il donc faire à cette époque, même en supposant que l'agriculture française fût en crise, que la baisse des prix provînt de a concurrence extérieure et non de la concurrence intérieure ? On se trouvait en présence de deux solutions : protéger l'agriculture ou achever de déprotéger l'industrie. Le sort des agriculteurs était entre leurs mains ; par le suffrage universel, ils pouvaient faire prévaloir l'une ou l'autre de ces solutions. Ils ont préféré la première. On sait ce qui en est résulté : l'industrie a profité de l'occasion pour faire relever ses droits de 69 p. 100 en moyenne, et l'agriculture n'a obtenu qu'un droit de 25 p. 100, et, qui pis est, droit doublement illusoire : 1° parce que ce droit ne produit son effet qu'en partie et pour le très petit nombre des agriculteurs ; 2e parce que ce droit a fomenté la concurrence intérieure, bien plus redoutable que la concurrence extérieure.

« Les agriculteurs, confiants dans l'efficacité de la protection, ont cru pouvoir augmenter leurs emblavures ; la production du blé, qui dépassait rarement auparavant 110 millions d'hectolitres, s'est élevée à 122 millions en 1894 et à 119 en 1895, c'est-à-dire à peu près au montant de la consommation, évaluée de 120 à 125 millions. Les prix ont baissé en conséquence, et, malgré le droit de 7 francs, ils sont tombés au-dessous de 18 francs. »

C'est donc la protection qui, fomentant la concurrence intérieure, engendre la surproduction, la baisse des prix et entretient l'état de crise, qu'elle prétendait guérir.

En présence de cet échec, les protectionnistes quand même ont cru trouver une autre cause de la crise agricole dans la dépréciation de l'argent et un remède dans le retour au bimétallisme. M. de Molinari observe avec raison que, si l'appréciation de l'or ou la dépréciation de l'argent était la cause de la baisse des prix du blé, cette baisse serait

générale et égale pour tous les produits. Or, les *index numbers* prouvent qu'il n'en est pas ainsi.

Supposons cependant, ajoute M. de Molinari, que les bimétallistes réussissent à appliquer leur remède et qu'il en résulte une hausse générale des prix, la situation des agriculteurs s'en trouvera-t-elle améliorée ? Ils vendront leurs produits plus cher, soit ! mais ils seront obligés de payer plus cher aussi tous les articles, produits ou services qu'ils achètent. » Ils resteront donc Gros-Jean comme devant.

La protection à l'agriculture n'a fait qu'aggraver la crise causée d'abord par la protection à l'industrie.

Le bimétallisme ne peut exercer aucune influence bienfaisante sur l'agriculture. N'y a-t-il donc aucun moyen de sortir de cet état ? Rassurons-nous. Au lieu de recourir aux remèdes artificiels, empiriques, contentons-nous, dit M. de Molinari, d'appliquer « les remèdes naturels de la diminution des charges et de la suppression des obstacles qui ralentissent le progrès agricole ».

L'augmentation incessante des charges qui pèsent sur les agriculteurs comme sur tous les producteurs, provient de l'extension continuelle des attributions de l'Etat. Il s'agit donc de moins gouverner, on n'en gouvernera que mieux. Qui peu embrasse, bien étreint.

Les obstacles qui ralentissent le progrès agricole sont notamment la protection accordée à l'industrie, aux arts, etc, aux dépens de l'agriculture. Les agriculteurs sont le nombre ; il ne tient qu'à eux de renverser ces obstacles.

Alors, les prix de revient des produits agricoles s'abaisseront d'autant, et leurs prix de vente s'élèveront. C'est là, conclut M. de Molinari, « la défense la plus sûre contre la concurrence étrangère, car elle ne dépendra pas de la volonté incertaine et mobile des législateurs. En donnant ce conseil aux agriculteurs, nous avons la conviction que nous servons leurs vrais intérêts et que nous méritons beaucoup mieux que leurs défenseurs attitrés la qualification d'amis de l'agriculture. »

Nous engageons les amis de l'agriculture à lire et à méditer attentivement la brochure de M. de Molinari et à la réfuter s'ils le peuvent.

ROUXEL.

VOYAGES ET DÉCOUVERTES DE M. FAUBERT, par YVES GUYOT. In-16°, Paris, Ernest Flammarion, 1897.

Sorti de ses tribulations à propos de l'impôt sur le revenu, M. Faubert prend goût aux études économiques et se met à voyager pour compléter son éducation. M. Yves Guyot nous le présente visitant les

vignes du Médoc, où il apprend beaucoup de choses nouvelles pour lui sur la fabrication et le commerce des vins. De là il passe en Suisse où il voit fonctionner le monopole de l'alcool que l'on rêve d'introduire en France. Il visite ensuite les mines, où, à son grand étonnement, il constate que les mineurs ne sont pas plus privés d'air et de lumière que les autres ouvriers, les employés, les bureaucrates et, en un mot, tous les gens qui travaillent dans les maisons, de jour ou de nuit, avec cette différence que les mineurs sont mieux rétribués que la plupart de leurs concitoyens. Nous suivons M. Faubert à Carmaux, où nous apprenons en quoi consiste la *solidarité* qu'a découverte M. Bourgeois : à subventionner les grévistes aux dépens des contribuables. De Carmaux, M. Faubert passe en Angleterre où il fête le cinquantenaire du libre-échange; il revient à Rouen voir l'exposition ; il reprend son élan pour aller en Autriche-Hongrie au Congrès de Budapest; enfin, il rentre dans ses foyers rejoindre sa chère Agathe.

Il y a dans cette odyssée une grande diversité de questions plus ou moins approfondies. Nous nous contenterons d'appeler l'attention sur deux ou trois.

M. Yves Guyot s'attache à montrer l'utilité des intermédiaires, notamment dans le commerce des vins. Il insiste aussi sur ce fait, encore moins compris : que le vendeur a plus besoin de vendre que le client n'a besoin d'acheter. Si le marchand de vins tient la dragée trop haute, le consommateur peut se rejeter sur le cidre, la bière, même l'eau, et il ne s'en portera pas plus mal, peut-être mieux. Si le pain blanc est trop cher, on peut manger du pain bis, du pain complet, des pommes de terre, du maïs, du riz, du blé noir, des châtaignes, tous aliments dont font encore usage les populations les plus saines. Le producteur, au contraire, ne peut guère attendre, il a son outillage, ses capitaux, ses échéances, des salaires à payer; la mévente, c'est pour lui la ruine à brève échéance. C'est donc à tort que les socialistes nous représentent les consommateurs comme asservis aux producteurs, aux capitalistes. Cela arrive quelquefois, grâce à l'intervention de l'Etat; mais c'est l'exception, et non la règle.

Les résultats du monopole de l'alcool en Suisse sont mis en évidence et accompagnés de réflexions très sensées relativement à son introduction en France. On prévoyait que le monopole donnerait une recette nette de 8.820.000 francs. Il n'a donné de 1887 à 1894, comme moyenne annuelle que 5.192.000 francs. En 1894, le produit n'était que 4.913.000 francs; en 1895, il est descendu à 4.800.000 francs. Pour un petit pays comme la Suisse, ce déficit n'est pas une très grande affaire ; mais supposons, dit M. Yves Guyot, qu'au lieu des 800 millions promis par M. Alglave, le monopole de l'alcool ne donne que 400 millions. Ce sera autrement grave.

Un mot, pour finir, du progrès des dépenses publiques. En Suisse, le budget se réglait par 26 millions de francs pour une population de 2.534.000 habitants en 1860; soit à peu près 8 francs par tête. En 1891, en estimant la population à 3 millions et les dépenses à 80 millions, elles représentent plus de 26 francs par tête. Les Suisses sont-ils mieux administrés? Mouvement analogue en Hongrie : les dépenses ont monté de 290 millions en 1880 à 473 millions en 1896. Et l'on s'étonne que la classe ouvrière ne profite pas autant qu'elle le devrait des progrès réalisés dans la production des richesses!

ROUXEL.

L'IMPOSTA PROGRESSIVA IN ECONOMIA PURA E SOCIALE PER UGO MAZZOLA, in-8° Pavia, 1895.

L'économie pure a entrepris de justifier l'impôt progressif; beaucoup d'ouvrages ont déjà été publiés sur cette matière par ses adeptes, mais sans résultats bien décisifs, puisque M. Mazzola, un puriste pourtant, démontre dans ce volume : 1° que les recherches faites jusqu'ici pour résoudre en économie pure le problème de l'impôt progressif ne conduisent à aucun résultat appréciable ; 2° que le problème, en l'état actuel de la science, n'est pas résoluble en économie pure ; 3° que la taxation progressive n'est pas le corollaire nécessaire d'un système politico-social de redistribution ; 4° mais que, entre limites et circonstances variables de fait, elle est un produit nécessaire de l'évolution de facteurs économiques agissant dans la distribution actuelle de la richesse et dans la forme de constitution politique qui prévaut dans certains États.

Essayons de résumer et de critiquer la démonstration des puristes, nous saurons alors à quoi nous en tenir sur les trois premiers articles de ce programme ; ensuite nous passerons au quatrième, qui est l'opinion même de M. Mazzola.

On connaît la théorie puriste de l'utilité finale. A mesure qu'un besoin est satisfait, son intensité décroît, — ce n'est pas la Palisse qui a découvert cette lumineuse vérité, ce sont les puristes, — la valeur de l'objet propre à satisfaire ce besoin diminue donc dans la même proportion, et lorsqu'il est complètement rassasié, le pain n'a pas plus de valeur pour l'homme que la perle pour le coq.

Etendez cette loi à tous les besoins, — les puristes appelent cette niaiserie une loi, — vous découvrirez que l'utilité des richesses, en général, va décroissant, et que, tous les besoins de leur possesseur étant satisfaits, elle n'a plus aucune valeur, pour lui, s'entend.

Comme les puristes sont très philanthropes, ils n'admettent pas que l'impôt prélève rien sur le minimum d'existence ; ils assurent même que les gens qui sont réduits à ce minimum ne profitent en rien des bienfaits de l'Etat, dispensateur du budget.

La conclusion de tout ceci, c'est l'exemption du minimum d'existence, et l'impôt progressif pour tout ce qui l'excède.

Quel sera ce minimum ? Où commence le nécessaire ? Tout le monde le sait ; mais où finit-il ? Les puristes vont nous le dire : « L'homme étant un être raisonnable, l'impôt doit lui laisser tout ce qui est nécessaire à son existence comme être raisonnable. »

Vous n'êtes pas plus avancés ? Ni moi non plus ; je remarque seulement que, pour les puristes, l'impôt est notre souverain seigneur ; un bon seigneur, à vrai dire, puisqu'il veut bien nous laisser le minimum d'existence ; tous les seigneurs ne sont pas si généreux. Mais tout le surplus, il en est maître absolu ; s'il nous le laisse, nous lui devons de la reconnaissance ; s'il nous le prend, nous n'avons rien à dire.

Des enfantillages pareils valent-ils la peine d'être réfutés? Si nous n'étions pas abrutis par l'endoctrinage officiel, le bon sens public en ferait aisément justice ; mais sophistiqués d'esprit dès notre plus tendre enfance, nous n'avons plus ni boussole ni gouvernail, nous ne savons plus apprécier les phrases à leur juste valeur.

Disons donc que la théorie de l'utilité finale repose sur cette hypothèse démentie par les faits : que les besoins humains sont limités, fixes, immuables, comme ceux des bêtes.

L'intensité d'un besoin donné décroît avec sa satisfaction, cela saute aux yeux ; il en serait de même de tous les besoins actuels ; mais il est précisément dans la nature de l'homme de progresser, de multiplier ses besoins : quand il a le nécessaire, il veut le confortable, puis le superflu, chose si nécessaire, et ainsi de suite indéfiniment.

S'il n'en était pas ainsi, il s'arrêterait de produire, — comme les vaches cessent de paître, — dès que ses besoins d'existence seraient satisfaits, et le fisc serait bien empêché de venir sur ses talons lui razzier, progressivement ou même proportionnellement, le surplus. Si les richesses étaient inutiles, personne ne chercherait à les accumuler, personne même ne les produirait.

Les puristes nous assurent que les gens qui sont réduits à leur arbitraire minimum d'existence ne jouissent pas des avantages de la vie sociale : sécurité de leurs personnes et de leurs biens, et que, par conséquent, ce minimun d'existence doit être exempt de tout impôt. Mais ils ne disent pas si ces *minimistes* conserveront leurs droits de citoyens, s'ils prendront part, directement ou indirectement, au vote de dépenses publiques auxquelles ils ne contribueront pas.

L'économie pure ne résout donc pas la question de l'impôt, et surtout elle ne justifie pas la progression. M. Mazzola arrive à la même conclusion par un autre chemin que le nôtre; mais, puriste lui-même, il cherche, comme l'indique le quatrième article de son programme, une autre explication et justification de l'impôt progressif. Cet article, assez vaguement formulé, n'acquiert pas beaucoup plus de précision dans les développements qu'il reçoit dans le cours du volume.

L'auteur considère l'impôt progressif comme un produit nécessaire de la démocratie. *Nécessaire* nous paraît de trop. L'impôt progressif est bien la conséquence des gaspillages démocratiques; mais ces gaspillages sont volontaires et non nécessaires; et ils sont votés par une majorité qui s'imagine en profiter et qui croit ne pas en payer sa part, parcequ'elle est exempte d'impôts directs.

M. Mazzola trouve que l'impôt progressif n'a pas produit les pernicieux effets que l'on en craignait dans les pays où il a été appliqué. Les proportions dans lesquelles il a été établi jusqu'à ce jour ne sont pas assez fortes pour que les mauvais effets en soient très sensibles; mais ils sont si bien appelés à le devenir, — que l'auteur, pour d'autres raisons, mais bien légères — convient qu'il n'est pas applicable à son pays, et il finit par avouer que, dans les autres, il n'est pas sans inconvénients et risque beaucoup de dépasser les limites convenables. En effet, les démocrates ne sont pas avares du bien des bourgeois; ils se figurent que l'Etat en fera meilleur usage; l'expérience ne leur profite pas, ils n'en supportent pas les conséquences.

ROUXEL.

SE IL SOCIALISMO ABBIA FONDAMENTI SCIENTIFICI, per ENRICO SELETTI, in-8°. Parma. Luigi Battei, s. d.

Le socialisme a-t-il des fondements scientifiques? Pour résoudre ce problème, il suffit de connaître un peu son histoire, de savoir combien de fois il a changé son bonnet de côté. Autrefois il était communiste et révolutionnaire; il est plus tard devenu collectiviste sans cesser d'être révolutionnaire, puis possibiliste, puis anarchiste, puis évolutionniste, sans renoncer au révolutionnarisme, et, enfin, le voilà en passe de se civiliser, de devenir *pacifiste*.

Si le socialisme est mobile, comme la plume au vent, il y a pourtant un point sur lequel il ne varie pas. Il affirme toujours que la cause première des maux de la société, auxquels il remédiera dès que nous voudrons, réside dans la mauvaise distribution de la richesse, et que les auteurs de cette vicieuse répartition sont les partisans du laissez

faire. Cette thèse n'est pas difficile à soutenir, et si quelqu'un veut devenir socialiste, je vais lui en indiquer le secret.

Il y a trois copartageants de la richesse : le travail, le capital et l'État. Faites abstraction de l'État; considérez la part qui revient au travail et vous reconnaîtrez qu'elle est bien minime. Où donc passe la différence, la plus-value? Au capital, parbleu! Les riches deviennent de plus en plus riches et les pauvres de plus en plus pauvres. Le fait supposé vrai, gardez-vous bien de dire que la cause en est dans les impôts et dans l'usage qui en est fait par le gouvernement. Dites que c'est le capital, uniquement le capital, l'infâme capital, qui exploite le travailleur, qui vit de sa sueur, qui garde pour lui toute la plus-value, ce qui ne l'empêche cependant pas de faire faillite assez souvent.

Il n'est pas plus difficile de prouver que cet accroissement des inégalités économiques est dû au *laissez faire*. Suivez M. Seletti, car c'est lui que nous suivons, il vous assurera ce fait; seulement il s'empresse de se mettre en contradiction avec lui-même, en prouvant que le laissez faire, comme l'agneau de la fable, ne peut être la cause du mal, puisqu'il n'existe pas, et que la vraie cause des inégalités réside dans les droits protecteurs, les systèmes tributaires, les monopoles et privilèges de tout genre. C'est-à-dire précisément dans ce que combat depuis deux siècles, mais en vain, hélas! le laissez faire.

On objecte aussi à M. Seletti que le système socialiste pèche par la base en soutenant que le capital est trop rétribué, puisqu'il ne l'a jamais été moins qu'aujourd'hui, et que l'intérêt va toujours diminuant. Cette objection n'embarrasse pas M. Seletti; il convient que l'intérêt diminue, mais, dit-il, le capital augmente et il y a large compensation. Il oublie seulement de nous dire comment le capital qui ne donne pas d'intérêt peut augmenter. L'augmentation de capital parallèle à la baisse de l'intérêt, ou n'est que nominale ou est le fait du travail; ce sont les travailleurs, quoi qu'en disent les socialistes qui s'enrichissent et qui, concurrençant les capitalistes, font baisser l'intérêt. Voilà la vérité.

Les critiques des socialistes sont donc infondées, ou tout au moins fort exagérées. La doctrine repose-t-elle sur de plus solides bases? Le système qu'ils mettront à la place du capitalisme sera-t-il plus favorable à l'équitable distribution de la richesse? On ne peut pas le nier directement, puisqu'on ne sait pas en quoi il consiste. M. Seletti trouve même plus curieux que discrets et sages ceux qui voudraient qu'on leur dise quelle physionomie prendront les sociétés après le triomphe et l'instauration du socialisme. Cette question, qui semble formidable à beaucoup, ajoute-t-il, nous a toujours paru la plus puérile que l'on puisse opposer au socialisme. « La marche générale d'un phénomène peut être prévue, les détails ne peuvent l'être. »

Mais les socialistes ne nous donnent ni les détails ni l'ensemble de leur système; et ceux qui s'y hasardent aujourd'hui, tiennent un autre langage que ceux d'hier, et sont contredits par ceux de demain. M. Seletti va nous en fournir la preuve lui-même en nous disant en quoi consiste *son* socialisme.

Socialisme et évolution, dit-il, sont harmoniques. — Il n'est donc, enfin, plus question de révolution? — Les lois peuvent seconder ou contrarier l'évolution; nous sommes dans un moment où elles l'entravent. — Si l'évolution est fatale, comment les lois peuvent-elles l'entraver? Si elle ne l'est pas, sur quel critère s'appuie le socialisme pour dire que les lois actuelles sont contraires à l'évolution, et que celles édictées par lui, socialisme, y seront favorables? Le maître l'a dit; voilà la seule raison du socialisme.

Si le socialisme semble tourner à l'évolution pure, ne nous y fions pas trop : deux pages plus loin nous lisons : « Le socialisme scientifique est essentiellement évolutionniste et réformateur. Pour lui la révolution peut être une nécessité, elle ne peut être une méthode. » Pour que la révolution devienne une nécessité, il suffit évidemment que les socialistes soient ou se croient les plus forts et que leurs adversaires résistent. Mais un de ces jours, probablement aux prochaines élections, cette nécessité disparaîtra.

Les fondements scientifiques que M. Seletti donne au socialisme ne sont, comme on voit, ni solides, ni nouveaux. La tendance générale de ce livre est ce que j'appellerai le *pacifisme*, car à une nouvelle chose il faut un nouveau nom. Ce caractère du néo-socialisme, je l'ai déjà signalé plusieurs fois; il est la conséquence du progrès que fait le mot socialisme et de l'espérance qui germe dans le cœur de ses adeptes d'arriver enfin à l'assiette au beurre. Dans un an ou deux, les socialistes révolutionnaires à tous crins, tels que nous les avons connus jusqu'à ces derniers temps, ne seront plus qu'une curiosité archéologique. Les jeunes seront évolutionnistes réformateurs et il ne restera du socialisme que le nom. N'allez pas croire que nous en serons plus libres et plus heureux. Au contraire : c'est alors que la marmite aux lois va bouillir à toute vapeur !

ROUXEL.

NOTICES BIBLIOGRAPHIQUES

Contre ce temps, par Louis Lumet, préface de Jean Baffier. Paris, Fernand Clerget, 1896. — M. Lumet est un amant de la belle nature, un délicat, même un raffiné de cœur et de style. Son livre est de format carré ; la pagination est en bas, la date se trouve à la fin du volume ; la table des matières est absente, une introduction en prose rythmée nous fait pressentir que l'ouvrage est de pure littérature, mais il n'en rien. L'auteur y effleure un grand nombre de questions sociales, celles surtout qui touchent à l'art et aux letttres.

Ses critiques ne manquent pas d'à-propos ni de sel : il blâme l'imprudente ambition des paysans et des gens de métier, qui poussent leurs enfants hors de leur condition ; il méprise les écoles et les cénacles littéraires qui ne sont que des parlottes stériles où se développent la vanité, la prétentieuse outrecuidance des intellectuels ratés ; il ridiculise les paysans, qui vont courtiser les étoiles de cafés-concerts et délaissent les filles de campagne, plus belles et plus saines ; l'éducation des enfants est encore l'objet de très sages critiques, etc., etc.

A ce point de vue, nous ne trouverions pas grand'chose à reprendre dans *Contre ce temps*, et nous félicitons l'auteur de l'indépendance d'esprit et de caractère dont il fait preuve. Quant au remède qu'il propose, nous doutons fort de son efficacité. Il faut agir, dit M. Lumet, les paroles sans les actes ne sont rien. Mais quels actes faut-il faire ? Il faut d'abord ne plus se laisser duper par les politiciens. — Très bien. Ensuite ? — « La grève générale sera l'acte décisif qui, par arrêt subit et total de la production, troublant le Pouvoir, jetant la perturbation dans la classe possédante, déterminera violemment la transformation sociale. » On voit que M. Lumet s'imagine que la grève générale ne fera souffrir que la classe possédante.

Cattolicismo politico e sociale, saggi de Francesco Attilio Cristofoli Rr. in-8o, Venezia, G. Draghi, 1896. — A quoi aboutira la lutte qui existe actuellemant dans plusieurs pays, mais particulièrement en Italie, entre les divers partis politiques : cléricaux, constitutionnels, républicains, socialistes, etc. ? Telle est la question que s'est posée l'auteur de ces *Essais*. Toute religion, dit M. Cristofoli, est intolérante. — Cela est vrai pour la religion catholique, mais non pour toutes les autres. — Les cléricaux italiens ne peuvent donc s'unir aux constitu-

tionnels; ils forment un parti essentiellement anticonstitutionnel. Ils ne peuvent non plus s'unir aux modérés, sinon pour les dominer, ce qui ne serait pas une union. On devine qu'ils ne s'uniront pas davantage aux républicains, ni aux socialistes : les intolérants ne peuvent s'unir à personne. Comme, d'autre part, le bourgeoisisme ne fraternisera pas avec le socialisme, il arrivera un moment où, d'après M. Cristofoli, la bourgeoisie sera écrasée entre le socialisme (l'enclume) et le cléricalisme (le marteau). Le collectivisme étant un système qui nécessite la coercition économique la plus étendue et qui ne l'appuie sur aucun principe religieux, ne pourra se soutenir; c'est donc le cléricalisme qui surnagera après le naufrage social; comme dans la Genèse, l'esprit sera porté sur les eaux du chaos d'où sortira le monde futur. M. Cristofoli indique quelques moyens pour éviter, en Italie, le triomphe du cléricalisme; mais il n'a pas grande confiance dans leur succès. Je crains, dit-il, que, avant que les radicaux, les républicains et les socialistes aient compris la nécessité de s'unir, les cléricaux n'aient triomphé. Et alors on ne parlera plus de républicains, ni de socialistes, si ce n'est de socialistes catholiques.

Le leggi dell'interesse, per Enrico de Montel. Br. in-8° Scansano. tipogr. degli olmi, 1896. — M. de Montel s'imagine que l'intérêt des capitaux est réglé par des lois positives et non par la loi de l'offre et de la demande. Partant de cette hypothèse, il est scandalisé de l'accumulation d'intérêts simples et composés qui se produirait si les capitaux se trouvaient indéfiniment dans les mêmes mains. L'auteur se place, comme on voit, à un point de vue abstrait et unilatéral : *abstrait*, parce que les capitaux changent incessamment de mains et de famille; cent ans bannière, cent ans civière, disait-on autrefois. Que serait-ce aujourd'hui? *Unilatéral*, parce que les capitaux ne produisent d'intérêt qu'autant qu'ils trouvent des emprunteurs, et ils n'en trouvent qu'autant qu'ils rapportent à ceux-ci d'abord. M. de Montel s'est donc donné une peine inutile à chercher une combinaison qui remédie au prétendu mal qu'il signale.

Delle società commerciali anonime, per A.-J. de Johannis. Br. in-16, Firenze-Roma, Fratelli Bencini, 1896. — Ce sont ici des notes sur les réformes au Code de commerce proposées par la sous-commission instituée par décret ministériel du 12 avril 1894. Ces notes ont été publiées dans l'*Economista*. Le sujet traité est trop spécial pour se prêter à l'analyse. Les lecteurs auront la complaisance de se reporter à l'original, s'ils le jugent nécessaire.

R.

CHRONIQUE

Sommaire : Le recensement de 1896. — Le syndicat des ouvriers dessinateurs et le travail féminin. — Les ouvriers d'Albi et les coopérateurs saxons. — La grève des boulangers de Lodève. — Les ardoisières de Lord Penrhyn et *Conciliatory act*. — Les causes de l'insurrection des îles Philippines. — L'exploitation de Cuba. — Extraits de la *Gazette de Reykjavik*. — La Chambre de commerce française de New-York. — L'augmentation des dépenses aux Etats-Unis. — Le programme de M. Mac Kinley.

Les résultats du recensement de 1896, dont on trouvera le résumé au bulletin, n'accusent comme d'habitude qu'un faible accroissement de la population, soit de 175.027 habitants dans les cinq dernières années et de 299.072 dans la période décennale de 1886 à 1896.

C'est un phénomène qui ne se produit pas seulement en France: dans tous les pays civilisés, le mouvement de la natalité a subi depuis quelques années un ralentissement. Les causes de ce ralentissement sont diverses ; mais les principales résident, d'une part, dans l'augmentation des frais d'élève d'une famille, de l'autre dans le rétrécissement ou pour mieux dire, dans le moindre développement du débouché que l'ensemble des branches de la production ouvrent à la population. Ces causes de dépression proviennent à leur tour des charges croissantes que le gouvernementalisme et le protectionnisme combinés font peser sur les nations, et qui sévissent en France plus qu'ailleurs. Le rétrécissement des débouchés est attesté notamment par la diminution de l'immigration : le nombre des étrangers recensés qui était en 1886 de 1 115.214 et qui s'élevait encore à 1.101.798 en 1891 est descendu à 1.028.491 en 1896. Sans doute cette diminution a été causée en partie par les mesures restrictives des lois du 26 juin 1888 sur la nationalité, et de la loi du 8 août 1893 sur la protection du travail national ; mais ces mesures, si gênantes et vexatoires qu'elles soient, n'auraient pas suffi pour arrêter l'importation du travail étranger si le protectionnisme n'y avait pas aidé, en arrêtant l'essor de la production et par conséquent de la demande des bras et des intelligences.

*
* *

Il ne faut pas s'étonner si le protectionnisme descend des couches supérieures de la population dans les couches inférieures,

car l'exemple a d'autant plus d'autorité qu'il vient de plus haut. Les syndicats de l'industrie du sucre, de la métallurgie, etc., réclament l'exclusion des produits qui font concurrence aux leurs, et diminuent leurs profits. Il est assez naturel que les syndicats ouvriers réclament à leur tour l'exclusion de travailleurs dont l'affluence fait baisser leurs salaires. Ils ont obtenu déjà des mesures de protection contre les ouvriers étrangers que l'internationaliste M. Jules Guesde qualifiait naguère de « voleurs du travail national», ils s'efforcent aujourd'hui, très logiquement d'ailleurs, de se protéger contre le travail féminin, en excluant des ateliers les « voleuses du travail masculin. » C'est ainsi que la Chambre syndicale des ouvriers dessinateurs a enjoint au directeur d'un atelier de dessins sur étoffes, M. Galliker, de renvoyer les jeunes filles qu'il emploie. M. Galliker a refusé de se soumettre à cette injonction, et nous ne pouvons que l'en féliciter ; mais quand donc les consommateurs se décideront-ils à suivre son exemple, en refusant de céder aux exigences des syndicats protectionnistes et de leur payer tribut ?

*
* *

De même que les ouvriers sont aussi protectionnistes que les bourgeois, ils ne sont pas moins autoritaires et réglementaires. Les ondateurs de la verrerie ouvrière d'Albi, par exemple, ont établi un règlement d'atelier qui dépasse, en rigueur, celui de la verrerie bourgeoise du terrible M. Resseguier lui-même :

« Tout ouvrier qui arrivera cinq minutes en retard, y lisons-nous, perdra une demi-heure. Tout ouvrier qui quittera le travail pour un motif quelconque ne pourra le reprendre que le lendemain. Les ouvriers sont prévenus qu'ils doivent tenir compte des observations qui leur sont faites par les syndics et les membres du conseil d'administration, sous peine d'une mise à pied de un à huit jours. En cas de récidive, ils sont renvoyés. »

Quatre ouvriers, s'étant permis de critiquer ce règlement draconien, ont été cités à comparaître devant la Chambre syndicale, et condamnés par 45 voix sur 72, à une mise à pied de huit jours.

Sur leur refus de se soumettre à cette condamnation, ils ont été impitoyablement renvoyés. D'une autre part, en Saxe, où les sociétés coopératives de consommation occupent un millier d'employés, ces malheureux se plaignent, eux aussi, d'être « exploités » à outrance. Ils travaillent quatorze heures par jour et ne reçoivent qu'un salaire insuffisant pour les faire vivre. « Le plus curieux de la chose, dit le *Journal des Débats*, c'est que, quand ces victimes de l'exploitation socialiste ont essayé de réclamer, elles

ont été fort mal reçues par leurs frères en socialisme. L'attitude de ces derniers a été si insolente que les employés ont déclaré que jamais ils n'auraient été aussi mal accueillis par les plus bourgeois des patrons. » Mais l'expérience ne nous avait-elle pas appris déjà que le moyen d'améliorer le gouvernement d'une entreprise aussi bien que d'un Etat, ce n'est pas de le faire descendre dans une couche plus basse ? C'est que la forme du gouvernement importe moins que la qualité des gouvernants et que cette qualité, ni le socialisme, ni la démocratie n'ont la vertu de l'élever.

*
* *

Les boulangers de Lodève se sont mis en grève, à la suite de 46 procès-verbaux qui leur ont été dressés pour avoir voulu augmenter le prix du pain, sous le vain prétexte que le blé et les farines avaient haussé. Comme s'il n'était pas avéré que le prix du blé et des farines est sans influence sur le prix du pain ! Imbu de cette vérité, que les orateurs protectionnistes ont mise en pleine lumière, lors de la discussion des droits sur les blés, le maire de Lodève a maintenu la taxe du pain, sans tenir aucun compte de la hausse de la matière première. Les boulangers ont protesté et finalement fermé leurs boutiques et éteint leurs fours. Ils ne lisent donc pas les *Annales parlementaires*, ces boulangers ignorants et factieux !

*
* *

Après avoir protégé les patrons contre les ouvriers en interdisant les coalitions sous des pénalités rigoureuses, les gouvernements croient devoir aujourd'hui protéger les ouvriers contre les patrons en faisant des lois sur la conciliation et l'arbitrage. Les lois sur les coalitions n'ont eu d'autres effets que de développer et d'envenimer l'antagonisme entre le capital et le travail ; les lois sur la conciliation et l'arbitrage ne paraissent pas avoir un meilleur résultat. En Angleterre, par exemple, le *Conciliatory act*, voté par le Parlement et mis en vigueur l'année dernière, vient de provoquer une grève dans les ardoisières de lord Penrhyn en faisant croire aux ouvriers que leurs prétentions seraient appuyées par le gouvernement. Ils ont été déçus dans leurs espérances : plutôt que de leur garantir le minimum de salaire qu'ils réclamaient, lord Penrhyn a renoncé à exploiter ses ardoisières.

Nous avons eu l'occasion, il y a trois ans, de visiter ces ardoisières. Le propriétaire nous disait qu'elles couvraient à peine leurs frais et qu'il ne continuait à les exploiter que par égard pour ses ouvriers et leurs nombreuses familles. On conçoit qu'il n'ait pas

consenti à subir des conditions qui l'auraient conduit à la ruine. Si le gouvernement entreprenait de garantir aux ouvriers un minimum de salaire, ne devrait-il pas garantir aussi aux patrons un minimum de profit?

*
* *

Dans une correspondance adressée de Manille à l'*Indépendance belge* nous trouvons cet exposé succinct des causes de l'insurrection, trop bien justifiée, des îles Philippines.

Mauvaise administration et exactions de l'Église!

L'administration coloniale a fini par considérer le pays comme un domaine exploitable à merci. Les impôts, les taxes de tout genre frappent l'indigène ; les réclamations, les tentatives de réforme du mode d'administration, les soulèvements partiels même, n'ont contribué qu'à consolider le système appliqué. L'Église elle-même rendait encore des points à l'administration routinière coloniale.

L'indien, le mestizos, la population indigène, en un mot, est devenue la chose de l'Église, son contribuable. L'indigène a dû se soumettre, la mère devait se taire quand sa fille était victime d'un prêtre, des femmes qui ne pouvaient payer la taxe de capitation ont été frappées, les hommes traqués et signalés comme des fauves. Les impôts allaient croissant chaque année, le commerce était écrasé de charges, on inventait les taxes les plus ridicules et les plus odieuses.

Un indigène dont la maison a besoin de réparations doit payer 2 1/2 dollars l'autorisation de réparer sa chaumière; — souvent elle ne vaut pas cette somme.

L'Église, d'autre part, extorque sans vergogne et à tout propos les taxes les plus exorbitantes. Elle fait payer à l'indigène l'autorisation d'enterrer les siens, le cercueil, les nattes, la tombe, la prière, les cierges. Tout cela est tarifé, il faut payer 5 dollars pour le cercueil, 5 pour l'autorisation d'inhumer dans ledit cercueil; or, c'est une honte pour l'indigène de ne pas donner aux siens une sépulture décente. Si la famille ne peut payer, le prêtre ne fait pas de crédit, il réclame des bijoux, des objets de valeur.

L'administration et l'Église marchaient d'accord dans cette grande entreprise d'exploitation d'un peuple, l'archevêque de Manille avait pour bras droit le vice-gouverneur, le général Echaluce, qui lui est absolument dévoué. Ce n'est un mystère pour personne que de violentes discussions entre le général Blanco et son subordonné se sont produites ; le premier voyait juste, mais il avait contre lui presque tous les journaux de Manille et l'administration. Dans sa haine invétérée contre l'indigène, l'Espagnol est réfractaire à toute concession. Aussi le général Blanco fut-il qualifié d'homme faible, sans énergie et

même de franc-maçon. L'Église a pu, depuis 1763, date à laquelle Manille fut rendue à l'Espagne, extorquer à la population indigène des sommes énormes, avantageusement placées dans les banques de Hong-Kong, Singapore, d'Australie, mais jamais dans le pays.

Telles sont, à grands traits, les causes originaires de la plus stupéfiante insurrection qui ait jamais éclaté dans cet admirable pays, où tout semblait disposé pour rendre un peuple heureux.

*
* *

Ces insurrections qui éclatent périodiquement dans les possessions espagnoles sont causées par le même système d'exploitation qui a déjà fait perdre à l'Espagne la plus grande partie de son immense domaine colonial, et que ses politiciens s'obstinent à conserver. Tout en accordant en effet à Porto-Rico quelques réformes nominales et parfaitement illusoires, M. Canovas a déclaré, dit un autre correspondant de l'*Indépendance belge*, « qu'il ne songeait pas du tout à donner aux Antilles espagnoles un régime pareil à celui des colonies anglaises. » Faut-il s'étonner après cela si les colons songent de leur côté à s'affranchir d'une domination qui ne ressemble en rien à celle de l'Angleterre ?

*
* *

A propos de Cuba, M. Gaston Moch publie dans l'*Indépendance belge*, ces extraits curieux et piquants d'une gazette islandaise plus ou moins authentique.

Dernièrement m'est tombée sous la main une vieille collection de la *Gazette de Reykjavik*. Chacun sait que ce vénérable organe islandais — le doyen de la presse universelle — s'est constamment distingué entre tous par son respect immuable pour les idées reçues et le pouvoir établi : il fut toujours le modèle des journaux bien pensants.

Or, voici textuellement ce que je lus dans son numéro du 30 septembre 1775 :

« Les rebelles des possessions anglaises de l'Amérique se sont réunies en un congrès le 10 mai dernier; ils ont décidé de confier le commandement suprême de leurs forces à un chef de bande nommé Washington. Le bruit court que des expéditions de flibustiers se préparent en France, en vue de lui porter secours et que le Roi lui-même se rend complice de cette tentative de brigandage en tolérant que certains officiers y prennent part; à l'appui de ces dires, on va jusqu'à citer des noms, comme ceux du marquis de Lafayette et du comte de Rochambeau. Mais tout porte à croire qu'il n'y a là qu'une odieuse calomnie dirigée contre le roi de France pour troubler ses relations avec le roi d'Angleterre, et que l'insurrection ne tardera pas à être écrasée par les troupes de S. M. Britannique. »

Je fus frappé de la sincérité ingénue avec laquelle étaient exposées ces idées si contraires à celles qu'on nous enseigne dès l'école, et me mis à feuilleter avidement la *Gazette*. Je n'étais pas au bout de mes surprises. Voici, en effet, un extrait du numéro du 15 août 1822 :

« Une bande de gens sans aveu, commandée par le pirate Miaoulis, déjà si tristement célèbre, a réussi à s'emparer d'Athènes au mois de juin dernier. Les bruits suivant lesquels les gouvernements anglais, français et russes songeraient à empêcher la Porte de faire rentrer ses sujets dans le devoir, sont heureuseusement controuvés. Mais cela ne suffit pas, et il serait temps, pour le bon renom de ces gouvernements, que l'on se décidât à sévir contre certains écrivains qui recherchent une notoriété de mauvais aloi en plaidant la cause des rebelles; parmi les plus dangereux de ces énergumènes, on cite un Français, M. Hugo (Victor) et un Anglais, lord Byron. »

Un peu plus tard (décembre 1832) :

« La Hollande a enfin entrepris de restaurer sa légitime domination sur le prétendu royaume de Belgique, que des insurgés ont formé dans ses provinces méridionales. L'Angleterre et la France prennent fait et cause pour les séparatistes. C'est là un triste signe des temps; deux dynasties usurpatrices, comme celles de Hanovre et d'Orléans, sont conduites fatalement à protéger la révolution dans sa créature, l'usurpateur Léopold. »

Et ainsi de suite : brigands, flibustiers, pirates, tous ceux qu'une nation délivrée fête aujourd'hui comme les Bolivar et les Obrénovitch, les Kossuth et les Garibaldi et tant d'autres.

On ne s'étonnera pas que le dernier numéro de cet organe contienne la dépêche suivante (grâce au télégraphe, la Gazette ne retarde plus d'une saison entière sur les événements) :

« Il est permis d'espérer que la mort du bandit Maceo a porté le dernier coup à l'insurrection cubaine. Nous nous associons aux félicitations que toutes les nations civilisées adressent à l'Espagne pour l'énergie que le général Weyler a déployée dans la répression des désordres, auxquels la faiblesse de ses prédécesseurs avait laissé prendre de telles proportions. »

Evidemment, cela s'appelle être conséquent avec soi-même : les gens de Reykjavik ont de bonnes raisons pour rester confinés dans un étroit patrimoine d'idées séculaires. Mais en Europe nous avons vu tomber tant de solides dominations « légitimes », nous avons vu renaître tant de nations opprimées, dont les premières réclamations ont toujours excité le même scandale, que nous croyons devoir être prudents, quand il s'agit de condamner devant l'histoire des hommes qui font à l'indépendance nationale le sacrifice de leur vie.

Ajoutons que les griefs des colonies anglaises contre leur métropole et même ceux de la Belgique contre le gouvernement des Pays-Bas étaient de simples vétilles en comparaison de ceux des Cubains contre les politiciens espagnols.

*
* *

Une chambre de commerce française a été fondée à New-York, le 3 avril 1896. Nous lisons dans ses statuts qu'elle se propose :

1° De fournir des avis aux gouvernement français et étrangers;

2° De donner des renseignements et des conseils aux commerçants et industriels français;

3° De travailler à l'amélioration des législations commerciales;

4° De s'occuper des questions douanières;

5° D'étudier les problèmes relatifs aux services des transports, des postes et des télégraphes, etc,. etc.

Elle a commencé la publication d'un bulletin mensuel renfermant de nombreux renseignements de nature à intéresser les industriels et les commerçants qui font des affaires avec les États-Unis. Nous y trouvons ces indications, malheureusement peu rassurantes, sur les projets de relèvement du tarif, et ces conseils de prudence adressés, selon toutes probabilités en pure perte, à nos protectionnistes.

Le futur président des États-Unis fera vraisemblablement mentir le proverbe : « Les Jacobins ministres ne sont pas toujours des ministres jacobins », et tout porte à croire aujourd'hui que, candidat protectionniste à outrance, il sera président protectionniste à outrance et qu'il ne saura jamais s'élever au-dessus de l'homme de parti qu'on connaît pour se montrer vraiment homme d'État. On parle même déjà d'une session extraordinaire du Congrès qu'il convoquerait pour procéder, dès le 15 mars, à une revision du tarif dans le sens « Mackinleyste », le projet de loi Dingley, qui marquait cependant une étape importante du côté de la protection, paraissant absolument insuffisant aujourd'hui aux républicains élus le 3 novembre comme à leur chef de file. Aussi bien, le moment nous semble-t-il fort mal choisi pour nous livrer à des démonstrations hostiles vis-à-vis des Américains qui s'en souviendront quand la réforme du tarif sera discutée au Congrès. C'est donc à regret que nous enregistrons les vœux émis à Lyon par l'Union des fermiers qui demande l'exclusion du porc américain, et si nous avions voix aux Conseils du Gouvernement, nous lui recommanderions dans l'espèce, ainsi qu'aux pouvoirs publics, une extrême prudence qui est non seulement de mise, mais qui s'impose même dans les circonstances actuelles.

Des 45 États qui composent les États-Unis, lisons-nous dans le même bulletin, 23 ont voté pour Mac Kinley et 22 pour Bryan. Dans ceux de la première catégorie il y a 19,92 p. 100 d'étrangers naturalisés, et dans ceux de la seconde de 12,04 p. 100, ce qui met à néant l'assertion de certains politiciens américains que les régions les moins *contaminées* par l'élément européen avaient été la sauvegarde de l'honnêteté; les faits prouvent que c'est exactement le contraire qui a eu lieu.

*
* *

Quoique les États-Unis n'aient pas à pourvoir aux frais d'un énorme appareil de guerre, ils dépensent tout autant pour se gouverner que les États les plus militarisés de l'Europe. Dans l'année fiscale, terminée le 30 juin dernier, leur budget des dépenses s'est élevé à 352.179.416 dollars, tandis que les recettes n'atteignaient que 326.976.000 dollars. La dette publique qui avait été successivement réduite dans les années qui ont suivi la guerre de la Sécession a repris son mouvement ascendant : de 1.676.120.983 dollars elle a monté à 1.760.840.320 au 30 juin 1896. Bref, les services du gouvernement ne coûtent pas moins cher en Amérique qu'en Europe, et on ne saurait dire qu'ils soient d'une qualité supérieure.

*
* *

Les renseignements du *Bulletin de la Chambre de commerce française de New-York* sur le programme économique de M. Mac Kinley sont confirmés par une dépêche contenant les principaux articles de ce programme, adressée à l'*Evening Post* par un ami du futur président. Nous y voyons figurer la revision immédiate du tarif douanier dans le sens d'une protection modérée; le rétablissement des traités de réciprocité conclus sous l'administration de M. Harrison; le maintien de toutes les espèces de monnaie en parité avec l'or; l'établissement du bimétallisme international; le retrait graduel des greenbacks aussitôt que le gouvernement aura le surplus de revenu nécessaire et qu'il pourra leur substituer quelque autre forme de monnaie sans toutefois favoriser aucune nouvelle émission de bons; l'extension du système des banques nationales, de manière à rendre possible l'établissement de succursales dans les petites villes; l'économie dans les dépenses du gouvernement.

Ce dernier article n'est évidemment là que pour la montre, mais on n'en peut dire autant du premier et on sait ce que M. Mac Kinley entend par une « protection modérée ».

G. DE M.

Paris, 14 janvier 1897.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

La Viriculture, par G. de Molinari, correspondant de l'Institut. 1 vol. in-8° de 253 p. — Paris, Guillaumin et Cie.

Les Joyeusetés de l'exil, par Charles Malato. 1 vol. in-8° de 328 p. — Paris, Stock.

Humanisme intégral. Le duel des sens. La cité future, par Léopold Lacour. Deuxième édition. 1 vol. in-18 de 360 p. — Paris, Stock.

Le Socialisme et le congrès de Londres. Etude historique, par A. Hamon. 1 vol. in-8° de 280 p. — Paris, Stock.

La Conciliation et l'arbitrage en matière de conflits collectifs entre patrons et ouvriers ou employés, par Ch. Peronnet, docteur en droit. 1 vol. in-8° de 345 p. — Paris, Larose.

Les Assurances ouvrières en Allemagne. Résultats et réformes. Rapport présenté à la Société d'Economie politique et d'Economie sociale de Lyon, par Charles Brouilhet. Broch. in-8° de 46 p. — Lyon, imprimerie Rey.

La Loi de substitution et son rôle en économie politique, par Charles Brouilhet, Broch. in-8° de 26 p. — Paris, Rousseau.

Alexis de Tocqueville et la démocratie libérale. Etude suivie de fragments des entretiens de Tocqueville avec Nassau William Senior (1848-1858), par Eugène d'Eichthal. 1 vol. in-8° de 354 p. — Paris, Calmann-Lévy.

Le Syndicat mixte, institution professionnelle, d'initiative privée, à tendance corporative, par Adéodat Boissard, docteur en droit. 1 vol. in-8° de 206 p. — Paris, Guillaumin et Cie.

Le Comptabilisme social, par Ernest Solvay. — *Le Service de chèques et de virements* à la caisse d'épargne postale de l'Empire d'Autriche, par Hector Denis. Broch. in-8° (Extrait des Annales de l'Institut des sciences sociales). — Bruxelles, 1896.

Etude sur la législation charitable en Hollande, par Léon Lallemand correspondant de l'Institut. Broch. in-8° de 32 p. — Paris, Alph. Picard.

Les Charges comparées de la propriété agricole et de la propriété mobilière, par Georges Manchez. Broch. in-8° de 31 p. — Paris, 5, boulevard des Italiens.

Les Questions agraires au Congrès de Budapest, par Georges Blondel. Broch. in-8° de 20 p. — Paris, à la Société d'Economie sociale.

Etude de sociologie pratique, par Eugène de Masquard. Broch. in-8° de 32 p. — Nimes, à la Revue du Midi.

Arméniens et Arménophiles, par le Vieux de la Montagne. Broch. in-8° de 32 p. — Genève, 1896.

Patrie, éducation travail, par Jean Kalindéro, docteur en droit. 1 vol. in-4° de 260 p. — Bucarest, imprimerie F. Goll fils.

Scienza delle finanze, di Luigi Cossa, professore nella R. Universita di Pavia. Settima édizione nuovamente corretta ed accresciuta. 1 vol. in-18 de 210 p. — Milano, Hoëpli.

Pensiero e Lavoro, Ricordo del primo decennio (1886-1896) del l'Unione cooperativa di Milano. 1 vol. in-8° de 125 p. — Milano, E. Trevisini, editore.

Delle condizioni d'Italia e delle su piu urgenti riforme, por Pezzini Antonio. 1 vol. gd. in-8° de 112 p. — Parma, Tipografia Ferrari e Pellegrini.

Note e documenti per la storia delle banche di emissione in Italia, par Antonio Monzilli. 1 vol. in-8° de 716 p. — Citta di Castello, Tipografia S. Lapi.

Estudios économicos y financieros, y ojeada sobre la hacienda publica del Péru y la necesidad de su reforma, por J.-M. Rodriguez. 1 vol. in-8° de 500 p. — Lima, Libreria Gil.

Estudios de législacion comparada. Quiebras y suspensiones de pagos comentarios al libro IV del codigo de comercio concordado y comparado con esta parte de la législacion mercantil de Europa, formulario général y resumen pratico de législacion, jurisprudencia, origines y doctrina asi como pratica del orden de proceder en materia de quiebras y suspensiones de pagos, por Emilio José Maria Nogués y Luis Marlorell, y Rovira de Casellas, seconda édicion. 1 vol. in-8° de 605 p. — Madrid, Libreria de la sucesora de Rubinos.

Third annual report of the Labour Département of the Board of Trade (1895-96). With abstract of Labour statistics. 1 vol. in-8° de 198 p. — London, Eyre and Spottiswoode.

La Gérante : Pauline GUILLAUMIN.

Paris. — Typ. A. DAVY, 52, rue Madame. — Téléphone.

JOURNAL

DES

ÉCONOMISTES

LA PRODUCTION

DES

COMPAGNIES FRANÇAISES ET AMÉRICAINES

D'ASSURANCES SUR LA VIE

I

Le procès intenté récemment par la *Générale*, compagnie française, à la *Mutual-Life*, compagnie américaine, a déchaîné dans le monde des assurances les plus violentes polémiques. Cette guerre ouverte, engagée par des concurrents résolus à se disputer le terrain des affaires, nous a offert un spectacle à la fois pénible et attristant, car c'est toujours l'institution qui souffre de ces discussions passionnées et de ces rivalités ardentes. Les compagnies avaient convoqué le premier ban et même l'arrière-ban de leurs défenseurs habituels. On s'est escrimé d'estoc et de taille. Ce n'étaient que défis portés, que provocations lancées avec la véhémence des héros d'Homère ou des chevaliers du Cid :

Paraissez Navarrais, Mores et Castillans !

Et tout le monde, à la fin, aurait pu se déclarer vainqueur, si les combattants, jetant un regard autour d'eux, n'avaient vu les spectateurs de la bataille, nous voulons dire les principaux intéressés dans ce tournoi, se voiler la face et garder un front soucieux en présence des attaques les plus soudaines et des ripostes les plus énergiques. La victoire, si victoire il y a, a été une victoire à la Pyrrhus. Comme dans les duels bouffes, où ce sont les témoins qui attrappent les coups, ce sont les assurés, en somme, qui ont fait les frais de cette lutte mémorable.

D'une part, en effet, il a été démontré que les compagnies françaises avaient réalisé de très gros profits, dont n'ont pas toujours profité les assurés; d'autre part, il semble résulter de certains documents produits que les compagnies américaines ont fait de tels efforts pour grossir le chiffre de leur production, que leurs frais généraux se sont augmentés dans des proportions considérables. Elles ont bien fait valoir cet argument : que les frais généraux ont été en raison des magnifiques résultats obtenus ; mais, si justifiée que puisse paraître l'allégation, on a préféré n'en tenir aucun compte.

Bien entendu, nous n'avons pas à nous faire juge de la querelle, vanter les avantages de tel système aux dépens de tel autre (si ce n'est à propos de la répartition des bénéfices, sur laquelle nous reviendrons plus loin), pousser les assurés à souscrire des contrats avec l'un ou l'autre des deux rivaux (nous nous sommes déjà suffisamment expliqué à cet égard, dans des études antérieures) ; nous voulons simplement nous placer sur le terrain des faits acquis, donner un coup d'œil général sur la production des compagnies, tant américaines que françaises, montrer quelles sont celles de ces compagnies qui ont répondu le mieux jusqu'ici aux vues du public et satisfait ses intérêts; le lecteur pourra conclure ensuite.

Le critérium infaillible, c'est le montant des affaires réalisées. Voyons d'abord quel a été celui porté en compte par les compagnies françaises, au courant de l'année 1895, dernier exercice. Nous parlerons ensuite de celui obtenu par les sociétés américaines.

Constatons, en premier lieu, que le chiffre des capitaux assurés par les compagnies françaises a plutôt diminué qu'augmenté, puisqu'en 1894 le montant total s'élevait à 3.496.962.060 francs et que celui de 1895 n'a été que de 3.476.157.754 francs ; soit une différence, en moins, de 20,804.306 francs.

Ce mouvement de recul constitue un symptôme grave, surtout si l'on veut bien se rappeler les raisons invoquées, il y a deux ans, par les compagnies pour en atténuer la signification. On disait que si la production de 1894 avait été si faible, (près de 200 millions de diminution sur le chiffre de 1893) ce n'était que parce que les tarifs arrêtés n'avaient pas encore reçu leur entière application : qu'il fallait que le public s'habituât peu à peu à cette tarification nouvelle; que, d'autre part, le mode de règlement des commissions ayant été changé, lui aussi, il était raisonnable d'attendre que les courtiers y eussent donné leur acquiescement, et que, lorsque les choses auraient repris leur cours ordinaire,

la production ne s'éloignerait guère, en son ensemble, des résultats obtenus jadis. Or, toutes ces raisons perdent de leur valeur en présence du rendement constaté en 1895.

Et il est d'autant plus légitime de craindre que ces résultats ne demeurent stationnaires, que le passé est là pour nous éclairer : cet arrêt de la production tient à des causes autres que celles qu'on a tout d'abord indiquées.

Je crois qu'il serait temps de se préoccuper de cette situation, car nous sommes seuls en Europe à voir nos affaires d'assurances diminuer, quand partout ailleurs on signale une progression marquée. L'Angleterre assure un montant de capitaux de 20 milliards, en y comprenant celui réalisé par les sociétés industrielles. L'augmentation des affaires nouvelles est de 198 millions. (Nous parlerons tout à l'heure des relevés américains). Les sociétés allemandes (mutuelles et à primes fixes) ont une production supérieure à la nôtre : elle est de 7 milliards. Nous arrivons au quatrième rang avec 3 milliards 500 millions. Jadis nous dépassions l'Allemagne de beaucoup ; aujourd'hui, c'est elle qui nous relègue au rang modeste que nous occupons. Quant aux autres pays, le mouvement de la production ne cesse pas de s'accentuer.

Il est juste de faire observer, cependant, que certaines nations ont déjà subi des crises passagères, notamment les États-Unis. En Amérique, la production atteignit un chiffre formidable en 1868 et redescendit tout à coup à un chiffre réduit en 1870 ; mais, après deux années de malaise, conséquence de troubles financiers sur lesquels il serait trop long de s'étendre, le mouvement ascensionnel reprit et la production, à la suite d'un nouvel arrêt momentané en 1880, parvint à son point culminant en 1887.

Malheureusement, nous ne sommes pas dans les mêmes conditions économiques que les États-Unis ; et d'ailleurs, l'esprit de race aussi bien que celui d'entreprise qui distinguent les Anglo-Saxons, ne sauraient entrer en parallèle avec nos faculté d'initiative et de vulgarisation en matière d'assurance.

Quoi qu'il en soit, nos compagnies traversent en ce momen une phase épineuse ; espérons qu'elles se tireront avec honneur des difficultés qu'elles rencontrent.

Si l'on se reporte à quelque trente ans en arrière, on peut constater des phénomènes tout aussi inquiétants. En 1860, la production était loin d'atteindre le chiffre qu'elle présente à l'heure actuelle ; elle n'était que de 44 millions environ, réalisés par sept

compagnies. Cinq ou six années après, elle s'élevait à 172 millions. En 1869 elle était de plus de 200 millions de capitaux. Le développement des opérations ne fit que s'accentuer dans les années qui suivirent ; elles atteignirent le chiffre de 455 millions en 1880, puis de 589 millions en 1882 ; ce fut le maximum de la production. A partir de l'année 1883 les affaires allèrent en déclinant.

Ce qui donna en 1860 une impulsion vigoureuse aux opérations, ce fut le taux relativement avantageux de la participation des assurés dans les bénéfices. Aujourd'hui cette participation est pour ainsi dire insignifiante. Il est évident qu'il y a eu une certaine corrélation entre le chiffre maximum de la production et le taux élevé de la participation, et ce qui semble le prouver, c'est que les opérations ont diminué précisément à partir du jour où cette participation a subi une réduction notable.

On trouvera ci-contre, au surplus, le tableau comparatif des résultats généraux obtenus en 1895, mis en regard de ceux de 1894.

Comme on sera à même de le constater, le total des capitaux en cours, pour les dix-sept compagnies, était, au 31 décembre 1894, de 3.496.962.060 ; il ne s'élève plus, au 31 décembre 1895, qu'à 3.476.157.754. Les capitaux en cours, nets de réassurances, ont donc diminué en 1895 de 20.804.306 francs. Dix compagnies sont en diminution de 42.891.988 francs ; sept autres présentent une augmentation de 22.087.862 francs.

Les compagnies du comité, c'est-à-dire les plus anciennes, paraissent éprouver la plus grande difficulté à reprendre leur marche en avant. Déjà, au cours du dernier exercice, leur production en affaires nouvelles s'était considérablement ralentie. Ainsi la *Générale*, en 1893, avait réalisé un chiffre d'affaires de 93 millions ; en 1894 ce chiffre descendait à 37 millions ; l'exercice 1895 n'a présenté qu'un rendement à peu près égal. De même la *Nationale* : en 1893, cette compagnie offrait un produit de 78 millions de capitaux ; en 1894, elle est descendue à 31 millions, et en 1895, malgré un redoublement d'efforts, elle n'a pu atteindre que le chiffre de 41.434.218 francs. Elle marche aujourd'hui de pair avec l'*Urbaine*, de fondation relativement récente, mais qui a su donner à ses opérations la plus vive impulsion.

Le *Phénix* s'est maintenu à son chiffre de 35 millions, réalisé en 1894. Une compagnie en progrès c'est le *Soleil*, qui n'a certes pas rattrapé les 10 millions qu'elle avait perdus l'année précédente, mais qui est parvenue à récolter 1.774.000 francs d'affaires nouvelles. Par contre, l'*Abeille*, qui avait gagné 2.474.000 en 1894, a

TABLEAU COMPARATIF DE LA PRODUCTION EN 1894 ET 1895.

NOM DES COMPAGNIES	CAPITAUX EN COURS au 31 décembre 1894	CAPITAUX EN COURS au 31 décembre 1895	AUGMENTATION ou DIMINUTION du portefeuille en 1895 — Augmentation	AUGMENTATION ou DIMINUTION du portefeuille en 1895 — Diminution	ASSURANCES NOUVELLES en 1894	ASSURANCES NOUVELLES en 1895	DIFFÉRENCE en plus	DIFFÉRENCE en moins
La Générale	836.550 098	825.718.302	.	10.831.796	37.056.231	37 166.117	109 886	.
L'Union	252.991.420	249.153.650	.	3.837.770	12.520.109	15 045.710	2.525.601	.
La Nationale	636.764.931	626.368.641	.	10.396.290	31.119.924	41.431 218	10 311.294	.
Le Phénix	502.239.185	492.997.378	.	9.241.807	35.292.121	35.304.170	11.749	.
La Paternelle	86.036.586	85.036.383	.	1.000.203	8.090.021	7.940.876	.	149 145
L'Urbaine	311.316.178	317.232.156	5.916.278	.	10.170.182	11.185.309	1.015.127	.
La Caisse des familles	112.330.080	115.996.676	3.666.596	.	8 612.601	9.256.306	613.702	.
Le Monde	76.397.219	74.482.103	.	1.915.116	11.785.927	6.328 087	.	5 457 910
Le Soleil	98.040.816	98.141.762	100.946	.	8.256.021	10.030.394	1.774 373	.
L'Aigle	69.365 337	71.201.413	1.836.076	.	12.038.757	11.800.377	.	238 380
La Confiance	74.155.276	72.503.344	.	1.651.932	14.969.818	6.041.171	.	8.928.647
Le Patrimoine	30.771.700	30.301.235	.	473.465	9.361.804	6.050.295	.	3.311.509
L'Abeille	87.788.145	85.249.857	.	2.538 588	15.726.292	7 548.509	.	8.177.783
La France	106.420.097	111.008.462	7.588.365	.	20.025.513	20.312.413	286 900	.
La Foncière	120 145.372	121.005.781	860 412	.	16.291.134	14.165.845	.	2.128.289
Le Nord	28.382.588	30.501.597	2.119.009	.	4.629.232	5.049.468	420.236	.
La Providence	67.263 732	66.258.711	.	1 005.021	10.172.161	7.118 481	.	3.053.680
Totaux	3.196.962 060	3.176.157.754	22.087.682	12.891.988	296.451.221	282.377.746	17 371.868	31 145 343
			20.804.306				14.073.475	

perdu cette année plus de 8 millions de capitaux. La *Caisse des Familles* est en avance avec 613.702 francs ; la *France* réalise environ 287.000 francs d'augmentation ; la *Confiance* est en diminution de près de 9 millions et le *Patrimoine* de plus de 3 millions.

En somme, ce sont là des résultats peu encourageants.

Continuons notre analyse.

La production brute de l'année 1894 avait été de 296.451.221 francs ; celle de 1895 n'a été que de 282.377.746 francs : la diminution en affaires *nouvelles* a donc été, en 1895, de 14.073.475 francs.

La conclusion à tirer de cet exposé de chiffres, c'est que les affaires souscrites s'étant élevées à 282.377.746 francs, et la diminution du portefeuille général étant de 20.804.306 francs, les capitaux disparus en 1895, pour quelque motif que ce soit, se montent à 303.182.052 francs.

Ainsi, depuis quelques années, l'ensemble des capitaux disparus l'emporte sur la production brute annuelle. Le rapport entre les annulations de contrats et la production n'était, il y a dix ans, que de 86,30 p. 100 ; il n'avait même été que de 72 p. 100 environ en 1884. On peut mesurer l'écart entre ce taux et celui d'aujourd'hui.

D'autre part, le rapport des capitaux disparus à la moyenne des capitaux en cours, pendant l'année 1895, a été d'environ 10,60 p. 100.

On sait que pour trouver le rapport réel des sinistres aux capitaux en cours, il convient de déduire de ces capitaux tous ceux qui ne sont pas exposés au risque de décès, autrement dit les capitaux différés, les capitaux placés à intérêts composés, les assurances dotales de certaines catégories et autres opérations du même genre.

Or, au 31 décembre 1894 les capitaux exposés au risque de décès donnaient un total de	Fr.	3.370.898.905
Au 31 décembre 1895 ils s'élevaient à...		3.346.701.441
Par conséquent, les capitaux en cours exposés au risque de décès, pendant le dernier exercice, se sont montés en moyenne à.....		3.358.800.773

Les sinistres de l'année s'étant élevés à 53.235.303 francs, le rapport des sinistres aux capitaux en cours a été de 1,58 environ, c'est-à-dire a dépassé le chiffre de 1894, où le taux n'avait atteint que 1,54. Il faudrait remonter à l'année 1883 pour trouver le taux le plus faible, celui de 1,20.

Depuis une série d'exercices, du reste, ce taux ne fait qu'augmenter, ce qui est l'indice d'une mortalité vraiment défavorable ; et bien qu'il faille tenir compte, dans une certaine mesure, de l'âge avancé des assurés, il n'en demeure pas moins évident que la sélection des risques s'établit mal dans la plupart de nos compagnies, puisque les sociétés étrangères ne constatent, elles, qu'une mortalité bien moindre, relativement.

Maintenant, si l'on compare le montant des sinistres à celui des primes encaissées, qui est de 13.456.445 francs, on trouve un rapport de 3,79 p. 100.

Voici, d'ailleurs, le taux des sinistres relevé pendant les dix dernières années :

Années.	Rapport des sinistres aux capitaux en cours.	Années.	Rapport des sinistres aux capitaux en cours.
1886.....	1,47	1891.....	1,60
1887.....	1,47	1892.....	1,57
1888.....	1,56	1893.....	1,55
1889.....	1,46	1894.....	1,54
1890.....	1,62	1895.....	1,58

Quant aux rentes viagères immédiates en cours aux 31 décembre 1895, elles se montent à 59.557.403 francs ; elles étaient au 31 décembre 1894 de 56.741.892 francs ; il ressort par conséquent une augmentation de 2.815.511 francs.

Les rentes éteintes par suite de décès se sont élevées à 3.198.447 francs. Il y une différence d'environ 700.000 francs, en plus, sur les extinctions de l'année 1894.

Le chiffre moyen des rentes en cours pendant l'exercice 1895 ayant été de 58.149.647 francs, le rapport des rentes éteintes par suite de décès aux rentes en cours a été de 5,50 p. 100. Ce rapport avait été de 4,53 p. 100 l'année précédente et de 5,40 en 1893.

Les rentes immédiates, constituées en 1895, ont été de 6.013.958 francs, et en 1894 de 5.932.916 ; l'augmentation n'est pour ce chapitre que de 81.042 francs.

Nous ne parlerons pas des rentes différées, de survie, etc ; nous ne constaterions qu'une légère différence, en moins, sur l'exercice 1894.

Au reste, le chapitre des rentes ne doit pas retenir beaucoup notre attention ; les capitaux placés en rentes sont des capitaux perdus en quelque sorte pour la production. C'est le sac garni de pièces d'or échappant à des mains débiles et que la lassitude ou l'égoïsme forcent son possesseur à mettre en sûreté jusqu'à la terminaison d'une existence qui a cessé d'avoir une valeur productive pour la collectivité.

Nous nous bornerons à donner le tableau comparatif des rentes viagères constituées en 1894 et en 1895 pour chaque compagnie.

TABLEAU COMPARATIF DES RENTES VIAGÈRES IMMÉDIATES CONSTITUÉES EN 1894 ET 1895

NOM des Compagnies	Rentes viagères immédiates constituées en :		DIFFÉRENCE	
	1894	1895	en plus	en moins
La Générale	2.746.888	2.859.416	112.528	.
L'Union	278.255	335.517	57.262	.
La Nationale	1.261.393	1.399.245	137.852	.
Le Phénix	760.699	763.282	2.583	.
La Paternelle	65.250	29.921	.	35.329
L'Urbaine	227.721	173.855	.	53.866
La Caisse des Familles	18.651	13.235	.	5.416
Le Monde	39.877	18.672	.	21.205
Le Soleil	53.962	66.001	12.039	.
L'Aigle	63.909	30.782	.	33.127
La Confiance	52.322	7.948	.	44.374
Le Patrimoine	17.384	3.163	.	14.221
L'Abeille	68.116	23.279	.	44.837
La France	192.214	184.090	.	8.124
La Foncière	13.263	25.267	12.004	.
Le Nord	20.710	23.459	2.749	.
La Providence	52.302	56.826	4.524	.
Totaux	5.932.916	6.013.958	341.541	269.499

II

Les réserves pour risques en cours ont quelque peu augmenté; elles étaient au 31 décembre 1894 de 1.595.995.979 francs; elles figurent en 1895 pour un chiffre de 1.684.575.928 francs. Celles afférentes aux assurances de tous genres sont comprises dans ce total pour 1.033.292.711 francs, ce qui donne pour ces réserves un taux moyen de 29,72 p. 100. Ce taux était l'année précédente de 27,57 p. 100. En 1893, il était de 27,12 p. 100. Il y a eu progression constante depuis quelques années, car nous trouvons ce taux à 24,15 p. 100 seulement en 1889, et même à 22, 58 p. 100 en 1888.

Les réserves des rentes se montent à 651.283.217 francs.

Quant aux frais généraux, ils sont inscrits pour un chiffre de 9.710.062 fr. 46, supérieur de 128.062 fr. 46 à celui de 1894. Les commissions figurent dans le relevé total pour un montant de 9.331.681 fr. 69, inférieur à celui de 1894, qui était de 10.585.000 francs environ. La diminution est donc de 1.253.318 fr. 31. Mais il ne faut pas perdre de vue que le règlement des commissions

s'étendant désormais, en vertu du nouveau régime, sur une durée de cinq années, il y a lieu de tenir compte des sommes qui restent à débourser au courant de cette période.

En revanche, l'actif des compagnies ne cesse pas de s'élever, de même que les sommes attribuées aux actionnaires (au moins pour les plus importantes). A cet égard, nous constatons tous les ans une progression nouvelle, et nous pourrions en déduire que, puisque la situation des compagnies ne laisse pas grand'chose à désirer de ce côté, il conviendait peut-être de songer à alléger les assurés d'une partie de leurs charges ; mais alors, ce serait tout le système qu'il faudrait remanier, et les compagnies préfèrent s'hypnotiser devant le magnifique accroissement de leurs capitaux placés, plutôt que de tenter le moindre effort pour rendre l'accès de l'assurance facile aux travailleurs économes, que l'élévation des primes a détournés jusqu'ici de l'opération. Car il faut être riche pour s'assurer, et ce sont précisément ceux qui auraient le plus besoin de recourir à cette forme de la prévoyance qui doivent laisser à d'autres le bénéfice qu'on en peut retirer.

Cette réserve faite, disons que le total général de l'actif, compris dans les bilans des compagnies au 31 décembre 1895, est de 2.000.421.920. L'augmentation est de 86.231.214 francs sur celui de 1894, qui n'était que de 1.914.190.706 francs.

Toutes les compagnies ont vu s'élever le montant de leur actif, au cours du dernier exercice. On peut se rendre compte de l'augmentation constatée chez chacune d'elles en jetant un coup d'œil sur le relevé suivant :

Compagnies.	Augmentat.	Compagnies.	Augmentat.
Générale	32.336.652	Aigle	1.005.003
Union	4.028.547	Confiance	1.250.582
Nationale	11.334.898	Patrimoine	300.415
Phénix	11.285.023	Abeille	1.810.617
Urbaine	5.808.543	France	5.068.132
Paternelle	939.135	Foncière	3.323.415
Caisse des familles	177.965	Nord	915.682
Monde	92.809	Providence	1.571.055
Soleil	1.952 751		

Voici, d'autre part, quel a été le mouvement des principales valeurs composant l'actif des compagnies.

Nature des valeurs	Au 31 déc. 1894.	Au 31 déc. 1895.	Variations. En plus (+) en moins (—)
Fonds publics français.....	299.094.481	301.060.907	— 1.906.426
Valeurs étrangères diverses et cautionnements à l'étranger..	130.368.934	147.953.099	+ 17.584.165
Valeurs françaises garanties par l'Etat.....	525.168.095	552.538.505	+ 26.370.410
Valeurs françaises diverses.....	41.633.222	41.467.488	— 165.734
Valeurs sur Villes et Départements.....	40.399.032	39.908.638	— 490.394
Créances hypothécaires.....	97.227.180	105.384.834	+ 8.157.654
Fonds chez les banquiers.....	8.315.972	7.834.296	— 481.676
Immeubles.....	438.995.213	455.858.249	+ 16.863.036
Nues-propriétés et usufruits....	40.199.652	43.425.094	+ 3.225.442
Prêts sur polices.....	58.487.307	70.640.370	+ 12.153.063

Comme on le voit, abstraction faite des opérations d'immeubles, nos compagnies semblent partager leur choix entre la rente et les obligations des compagnies de chemins de fer. L'augmentation, sur ce dernier chapitre, a été de plus de 27 millions. Et cependant, ces obligations ne rapportent pas même 3 p. 100. Il est vrai que si le taux de capitalisation de nos établissements d'assurances est aujourd'hui de 3 1/2 p. 100, les plus-values acquises sur d'autres titres leur permettent une capitalisation supérieure. Les compagnies ont aussi acheté, jadis, de la rente à très bas cours, et cela, joint aux autres profits réalisés, leur donne la possibilité d'arriver à un parfait équilibre opératoire. Au surplus, comme elles se rejettent en grande partie sur les affaires d'immeubles, les revenus qu'elles en tirent sont encore supérieurs à ceux des valeurs mobilières.

On aura pu remarquer, de même, que les prêts hypothécaires ont augmenté de 8 millions 157.000 francs. Il y aurait là pour nos compagnies, si elles voulaient se décider à rompre avec d'anciens errements, un large terrain d'opérations; mais elles ne semblent s'y aventurer qu'avec une prudente réserve. Malgré cela, les prêts hypothécaires suivent une marche ascendante. L'exemple donné par l'*Urbaine*, notamment, a déterminé quelques compagnies à se montrer moins timides, et le mouvement que nous venons de signaler n'est que le résultat de ces dispositions meilleures.

Quant aux achats de nues-propriétés et d'usufruits, c'est à peine si quatre ou cinq compagnies, jadis, se livraient à cette opération.

Il n'en est plus ainsi aujourd'hui, et l'augmentation sur ce chapitre est d'un peu plus de 3 millions. Il fut un temps où le chiffre inscrit à l'actif n'était que de quelques centaines de mille francs.

Les prêts sur polices, par exemple, se sont multipliés au-delà des proportions ordinaires. Cette constatation est fâcheuse à tous égards, car elle indique un état de gêne chez les assurés, et par suite une certaine difficulté à acquitter leurs primes, ce qui les force bientôt à renoncer à leurs contrats. On peut dire que c'est là le signe des résiliations prochaines. Or, en général, les résiliations laissent aux compagnies les assurés les plus avancés en âge, dont la mort prochaine augmente le nombre des sinistres et par conséquent le taux de mortalité. Le chiffre relevé nous impressionne d'autant plus qu'avec le nouveau règlement des commissions, il semblait que les embarras de ce genre devaient disparaître. C'était précisément pour empêcher les abus engendrés par l'escompte des commissions que les compagnies s'étaient résolues à modifier leur système de règlement. Et il se trouve que le chiffre des résiliations, au lieu de diminuer, reste plutôt stationnaire, ce qui paraît mettre en défaut un excès de vigilance que personne ne songerait à blâmer.

Ainsi qu'on a été à même de le constater, si les réserves accumulées par nos compagnies et les autres garanties portées à leur actif sont considérables et leur permettent d'attendre des jours plus favorables, il n'en est pas moins vrai que la production actuelle est on ne peut plus réduite. Il est impossible que cette situation se prolonge sans porter atteinte au crédit et même à la vitalité de l'institution. Les compagnies allèguent, pour justifier leur inertie, la difficulté des placements, les résiliations successives qu'elles ne peuvent empêcher, la nouveauté du régime introduit et qui n'a pas encore eu le temps de s'imposer à la masse des intéressés. Toutes ces raisons, plus ou moins valables, ne sauraient expliquer, cependant, cette diminution persistante de la production. Il y a un vice dans le système, et ce vice il faudrait le faire disparaître : il réside dans la répartition des bénéfices. Ce qui frappera tout esprit impartial, c'est la part léonine prélevée par le capital; c'est l'exagération des avantages concédés aux souscripteurs d'actions, en présence de l'insignifiance de ceux attribués aux porteurs de polices ; c'est l'absence aussi de combinaisons ingénieuses capables d'offrir aux assurés un dédommagement de leurs sacrifices. Le taux de la participation a pu diminuer, presque jamais le montant des dividendes. Il est singulier, en effet, que quelques actionnaires, représentant, comme

à la *Générale*, un capital de 3 millions, inutile à la garantie des contrats, se partagent près de 5 millions de dividendes (exactement 4.817.320 francs) et ne laissent à des milliers d'assurés qu'une somme de 3.179.995 fr. 80. Il est non moins singulier que ces quelques porteurs de titres, qui ont déjà vu leur capital remboursé 25 fois, président à la gestion de millions de réserves accumulées par ces mêmes assurés, propriétaires de ces fonds, en somme, puisqu'ils les ont versés à l'effet de garantir la parfaite exécution de leurs contrats.

Les compagnies auront beau arguer de l'impossibilité de renoncer à leur système; nous leur répondrons que, déjà, à l'étranger, nombre de sociétés ont modifié le leur et ne s'en sont pas plus mal trouvées. Nous espérons même que les actionnaires finiront par comprendre que leur véritable intérêt leur commande de sacrifier quelques-uns de leurs avantages actuels, pour ne pas voir s'évanouir en leur mains le gage de leurs espérances futures. Ce ne sont pas quelques centaines de mille francs qu'il faut abandonner aux assurés, c'est la presque totalité des surplus réalisés. Aux États-Unis, on a limité, dans la plupart des compagnies par actions, cette portion des bénéfices réservée aux actionnaires, et les souscripteurs de titres ne s'en sont pas plaints. Ils ont trouvé fort juste que leur part fût proportionnelle à leur participation dans les affaires sociales et que les assurés, qui par leurs versements assurent la prospérité de la compagnie, eussent un profit plus large.

D'ailleurs, il n'y a qu'à attendre chez nous les événements. Quelques années encore de vaches maigres, de cette distribution parcimonieuse faite à la généralité des participants, et la sagesse viendra en aide à l'esprit de décision des intéressés. Certes, si, comme aux États-Unis et en Angleterre, de grandes mutualités s'étaient formées en France, il y a quelque soixante ans, et qu'elles fussent à même, aujourd'hui, de disputer à leurs concurrentes le terrain de la production, bien peu, parmi nos compagnies, se montreraient réfractaires aux idées de réforme et d'amélioration. Elles chercheraient certainement à faire plus et mieux que leurs émules. Alors, pourquoi laisser aux sociétés étrangères le soin de remplir ce rôle d'éducatrices et recevoir d'elles la leçon qu'un peu d'initiative et de jugement aurait pu leur épargner?

Une réflexion s'impose à notre esprit : nous n'entendons pas la prévoyance comme l'entendent les Américains. C'est une question de race, ainsi que nous le disions plus haut, de milieu, d'atavisme nous ajouterions presque. Il ne faut pas perdre de vue que les pre-

miers colons anglais, fuyant le sol de l'Angleterre pour se dérober aux persécutions de Jacques Ier (car ils étaient presque tous de farouches puritains) et débarquant sur le terrain du Massachusetts en 1621, amenés par la *Fleur-de-May*, furent pendant longtemps livrés à eux-mêmes, obligés de recourir aux mesures de salut les plus inattendues, et, disons-le, les plus intelligentes et les mieux comprises. De là, un esprit de prévoyance et de solidarité qui n'a fait que se développer depuis et dont nous constatons aujourd'hui les merveilleux résultats dans toute l'étendue du territoire de l'Union.

Les administrateurs de compagnies comprennent que toutes leurs ressources provenant des versements seuls des assurés, il est de toute équité de les mettre en possession des avantages recueillis. Ecoutez ce que dit un de leurs écrivains, spécialiste en matière de coopération : « Pour qu'une institution d'assurance reste fidèle à son principe, il faut qu'il n'y ait ni gain ni perte dans l'ensemble des opérations, mais simple répartition des charges et des risques entre tous les participants. » Il n'est pas question des actionnaires. Plus loin, le même écrivain ajoute : « Ce sont les assurés qui par leurs versements ont constitué les réserves mises de côté; ce n'est pas la compagnie, ce ne sont pas ses représentants qui ont accumulé ces ressources, ce sont les coopérateurs eux-mêmes, et il est juste qu'ils en aient la libre disposition. »

Alors qu'en 1819 les premiers initiateurs de l'assurance en France en faisaient une opération lucrative et purement industrielle, réclamaient le concours de capitaux et leur attribuaient le plus clair des bénéfices, les associations américaines se bornaient à faire appel aux versements des participants, directement intéressés dans une œuvre de solidarité étroite, et leur réservaient tous les avantages obtenus.

Elle serait intéressante à écrire cette histoire des premières associations américaines fondées il y a plus de deux cents ans. On constaterait que de simples sociétés, constituées à l'origine avec les maigres ressources de leurs affiliés, sont parvenues, au bout d'une série d'exercices, à verser aux familles de leurs sociétaires décédés des centaines de mille francs. On les appelait, d'une façon plus originale que correcte, des *assurances de cimetière*. Elles n'avaient ni réserve mathématique, ni capital social, ni tables de mortalité à consulter, ni actuaires occupés à faire des calculs; elles usaient, c'est certain, de procédés empiriques, mais quel esprit de fraternité régnait parmi tous les membres, et avec quel

sens pratique elles établissaient leurs services, pourtant si défectueux au point de vue d'une répartition équitable des charges et des résultats, puisqu'elles ne procédaient, nous l'avons dit, en vertu d'aucune méthode scientifique.

Ces sociétés accomplissaient leur œuvre d'assistance bien avant la fondation de l'*Ancient Order of United Workmen*, qui, en moins d'un quart de siécle, a distribué aux familles de ses adhérents plus de 250 millions de francs. Toutes ces associations fraternelles, organisées alors, soit comme sociétés ouvertes et autonomes, soit comme sociétés locales, recrutaient leurs membres parmi les travailleurs de certains corps d'état. Le lien de fraternité qui unissait les participants suppléait, nous le répétons, à l'insuffisance des méthodes appliquées, et c'est sur ce lien surtout que l'on comptait pour faire progresser l'œuvre et répandre au loin ses bienfaits. Le risque de décès préoccupait bien moins les affiliés que le payement des cotisations; ils ne songeaient qu'au soulagement des familles ayant perdu leur soutien naturel, ou plutôt aux ressources qu'il s'agissait de réunir en leur faveur. C'était une contribution volontaire qu'il fallait verser, une somme que la collectivité devait fournir pour faire face au règlement attendu. Des frères venaient en aide à la famille d'un frére décédé, et si les jeunes membres faisaient courir à l'organisation un risque moindre, au point de vue de l'éventualité du décès, que les membres plus âgés (car on n'avait pas égard à l'âge pour fixer le chiffre de la cotisation), ils ne cherchaient nullement à réclamer; ils participaient avec un dévouement absolu aux charges générales. Ils avaient la persuasion que leur aide était utile à ceux des membres ayant femme et enfants et que la mort pouvait frapper à l'improviste. La charité seule inspirait leurs actes.

Bien mieux, le jeune membre savait qu'en entrant à son tour dans la classe occupée par ses aînés, d'autres adhérents le remplaceraient, qui maintiendraient l'âge moyen à son chiffre normal : qu'il pourrait, lui aussi, profiter des avantages concédés. Il ne regrettait pas les contributions exigées. Elles devaient faire masse avec les autres ressources accumulées; sa famille les retrouverait plus tard, lorsqu'il aurait payé son tribut à la mort.

Par conséquent, la méthode suivie, toute empirique qu'elle était, atteignait son but. Encore une fois, elle n'avait rien de scientifique, mais on tenait bien moins, alors, à user de procédés corrects, insistons-y, qu'à tabler sur un taux de vie moyenne qui mettait les membres à l'abri de l'éventualité redoutée. Ceux-ci avaient traversé une période dangereuse avec toute la quiétude d'esprit nécessaire; cela leur suffisait.

III

La fraternité, l'aide mutuelle, c'était là, nous ne saurions trop le faire remarquer, ce qui caractérisait les œuvres d'assistance constituées aux siècles passés et dans le courant de celui-ci, aux États-Unis ; et c'est pourquoi aussi, tout imparfaite que fût la méthode adoptée, elle eut dans son application des conséquences bien moins dangereuses que si elle avait été en usage dans une compagnie ordinaire, par exemple.

Etant données cette éducation spéciale et ces dispositions d'esprit particulières chez les Américains, il n'y a pas lieu de s'étonner des progrès énormes que les institutions d'assurances ont réalisés par la suite, lorsque des combinaisons meilleures et plus sagement conçues ont été offertes aux adhérents. Il y a eu là comme une sorte d'impulsion irrésistible, et il est résulté de cette émulation une augmentation de bien-être dont toutes les classes de la population ont profité, car des milliers de familles ont été secourues qui, sans les ressources mises à leur disposition, n'auraient pu faire face aux nécessités de l'existence. Des négociants, des industriels ont vu également leurs affaires prospérer et se développer, une fois déchargés du souci de l'avenir et plus libres de se livrer à leurs occupations ordinaires. Certes, les primes étaient plus élevées, mais la participation leur assurait des avantages qui compensaient largement le sacrifice qu'ils étaient obligés de s'imposer.

Et les associations fraternelles d'assurances ont continué, de leur côté, à étendre leurs opérations sans porter le moindre tort à celles des compagnies à réserve légale. Elle ne cessaient pas de recruter des adhérents. Ce qui le prouve, ce sont les chiffres suivants, extraits d'un document présenté à la *National Convention Benefit Association*, réunie à Washington en 1879 :

Nombre d'associations représentées.	133
Nombre des adhérents.....	203.311
Nombre des sociétaires décédés....	9.116
Montant des capitaux assurés.....	2.150.783.920
Actif.....	6.475.185
Montant des sinistres réglés.....	65.995.675
Prime moyenne par 1.000 francs d'assurance.....	9 12

Et ce n'étaient là, nous l'avons dit, que des associations d'assistance en cas de décès dont l'action était relativement res-

treinte. Mais depuis une quinzaine d'années, d'autres institutions se sont créées, qui sont venues apporter leur appoint à l'ensemble des résultats obtenus, et voici les chiffres constatés à la fin de 1892 :

Nombre d'associations représentées	115
Nombre des adhérents.....	3.309.079
Nombre des sociétaires admis en 1892.....	668.722
Montant des capitaux assurés.....	33.972.600.000
Assurances nouvelles souscrites...	7.889.690.830
Montant des cotisations pour 1892.	369.699.550
Revenu total.....	408.453.935
Montant des sinistres réglés en 1892.	277.566.360
Montant des sinistres réglés jusqu'à ce jour.....	2.243.793.030
Actif.....	229.191.125

On voit quel vaste champ d'opérations ces associations ont conquis dans l'espace d'un quart de siècle. Si maintenant nous faisons entrer en ligne de compte le montant des assurances réalisées par les diverses compagnies ayant une existence légale, nous arrivons à un total formidable.

Actuellement, aux États-Unis, les capitaux assurés par toutes les compagnies à primes fixes ne sont pas loin d'atteindre la somme énorme de 25 milliards 500 millions. Ces compagnies sont au nombre de quarante-sept. Onze autres compagnies, dites industrielles, récoltent de leur côté près de 6 milliards de capitaux. Il y a ensuite les sociétés coopératives d'assurances, constituées par les loges maçonniques, les ordres, etc., qui étendent leur garantie sur un montant très important d'affaires, mais qu'il est assez difficile d'évaluer ; enfin les sociétés dénommées à primes naturelles, qui peuvent revendiquer, pour leur part, un chiffre de 10 milliards environ.

Ajoutons, pour compléter cet exposé, qu'il y a, aux États-Unis, 1 assuré par 18 habitants ; en France, on n'en compte que 1 sur 120. Il n'y a pas longtemps, la proportion était de 1 assuré sur 360 habitants.

Il faut dire que la surveillance et le contrôle exercés aux États-Unis par les surintendants des États est étroite et rigoureuse et qu'elle s'exerce d'une façon beaucoup plus efficace que dans n'importe quel autre pays.

La loi concède à ces fonctionnaires le droit d'examiner les

livres à quelque époque que ce soit et oblige les compagnies à fournir des états de situation périodiques. La loi de 1858 dans le Massachusetts, notamment, imposa ce qu'on appelle la *réserve légale* pour la généralité des contrats souscrits. On peut dire que cette prescription provoqua tout un changement dans la manière d'opérer de ces établissements. Auparavant, chaque compagnie évaluait elle-même le chiffre de cette réserve, et il faut reconnaître que quelques-unes n'arrivaient pas toujours à un calcul très juste dans l'estimation de cette valeur.

L'obligation de constituer une réserve légale, c'est là ce qui distingue surtout la législation des États-Unis de celle de tous les autres pays. Ainsi que M. Wright, le savant actuaire, l'a dit : « La législation américaine diffère à cet égard de toutes les autres législations ; elle impose une vérification plus sérieuse des risques et des prévisions établies, spécialement du montant de la réserve pour chacune des polices, en tant que dépôt effectué et se rapportant, en particulier, à la réclamation éventuelle dont cette police pourrait être l'objet, ou, ce qui revient au même, elle exige une vérification de la valeur totale nette de toutes les polices en vigueur, considérées comme arrivant à une échéance fixe et dont le montant serait immédiatement à verser. En ce qui concerne cette obligation, les compagnies américaines sont plus ou moins tenues de s'exécuter, de par les lois de l'État, tandis que les compagnies anglaises échappent à toute contrainte et ne relèvent d'aucune loi spéciale en cette matière[1]. »

Disons qu'en France, il n'existe pas non plus d'évaluation officielle, pas plus, d'ailleurs, que de surveillance officielle, et que, comme en Angleterre, les compagnies demeurent libres de fixer, selon leur estimation, le chiffre de la réserve afférente à chaque police.

Presque toutes les assemblées des États suivirent l'exemple de celle du Massachusetts; elles votèrent une loi imposant la fixation d'une réserve légale. La législature de New-York fut une des premières qui se signalèrent par leur empressement à présenter un bill dans ce sens. Aujourd'hui, parmi les nombreux États de l'Union, il n'y en a plus que dix-neuf qui n'imposent pas l'évaluation et un taux d'estimation officiels. Ces dix-neuf États appartiennent à la catégorie de ceux qu'on appelle les *Gulf States*, ou qui forment des territoires récemment organisés.

---

[1] *Politics et Mysteries of Life Insurance.*

Lorsque la loi du Massachusetts fut votée, il y eut dans cet État une telle récolte de contrats, que les compagnies doublèrent en peu de temps le chiffre de leur production. La plus ancienne des compagnies, l'*Hospital-Life*, fondée en 1818, n'avait pu faire souscrire jusqu'alors qu'une soixantaine de polices ; elle en fit signer bientôt un nombre considérable, et si elle n'avait éprouvé, par la suite, une série de difficultés d'ordre intérieur qui l'obligèrent à liquider, elle aurait certainement vu ses affaires prospérer. Elle avait, il est vrai, une concurrente redoutable dans la *Mutual-Life*, la plus importante des compagnies, qui couvrait déjà, rien que dans ce seul État, près de 176 millions de capitaux et avait 11.069 polices en vigueur.

En 1858, voici quel était le chiffre de la production générale :

Nombre des compagnies.....	16
Nombre des polices.....	42.502
Montant des assurances en cours.....	582.410.918 95
Actif net.....	57.212.852 55
Valeur nette des polices.....	53.359.999 05
Recettes de l'année.....	21.362.696 70
Frais d'administration.....	2.118.046 95

Les opérations réalisées concernaient presque exclusivement des assurances vie entière ; les polices d'assurances temporaires étaient au nombre de 3.000, portant sur 39.169.150 francs de capitaux, et les polices d'assurances mixtes au nombre seulement de 272, couvrant une somme de 4.944.500 francs. Tous les contrats mixtes, à l'exception de 52, assurant 896.000 francs de capitaux, appartenaient à une seule compagnie, la *Mutual-Life*, de New-York.

En 1868, c'est-à-dire dix ans après, l'ensemble du portefeuille s'était notablement augmenté. On pourra en juger par les chiffres suivants :

Nombre des compagnies.....	93
Nombre des polices souscrites pendant l'année.....	249.392
Montant des assurances nouvelles.....	3.002.854.445
Nombre des polices en vigueur.....	637.500
Montant des assurances en cours.....	6.500.000.000
Actif.....	978.469.220
Sinistres payés pendant l'année.....	58.241.940
Dividendes distribués aux porteurs de polices.....	61.335.860

Depuis 1868, de nouvelles étapes ont été franchies, et si nous jetons un coup d'œil sur les états dressés à New-York par le surintendant des assurances en 1892, nous voyons que la production a atteint des proportions considérables. L'importance commerciale de la place de New-York y attire la plupart des compagnies méritant d'être considérées comme absolument solides et jouissant d'un crédit nettement établi. Aussi les relevés de son département des assurances donnent-ils une idée assez exacte de la production totale du pays. On peut se rendre compte de l'augmentation ou de la diminution du portefeuille selon le mouvement plus ou moins accentué des affaires réalisées ou en voie de réalisation.

Or, en 1892, les résultats obtenus par toutes les compagnies, aux États-Unis, se traduisaient par les chiffres ci-après :

Nombre des compagnies	61
Nombre des polices émises pendant l'année :	
Compagnies ordinaires	374.394
— industrielles	2.460.250
Montant des capitaux assurés :	
Compagnies ordinaires	4.940.332.095
— industrielles	1.384.469.615
Nombre des polices en vigueur :	
Compagnies ordinaires	1.606.142
— industrielles	5.125.866
Assurances en cours :	
Compagnies ordinaires	21.570.988.070
— industrielles	2.917.668.725
Actif	4.596.710.155
Sinistres payés pendant l'année :	
Compagnies ordinaires	275.259.195
— industrielles	44.111.355
Dividences distribués aux porteurs de polices	73.263.890

N'étaient pas compris dans ce relevé les chiffres concernant les sociétés à *assessment* ou à primes naturelles. Les trois plus grandes compagnies des États-Unis avaient participé, dans ce produit, pour près de la moitié. Il y a lieu de remarquer que l'expression : « les trois plus grandes compagnies », est d'un usage courant dans le monde des assurances à New-York et ailleurs. On veut parler de la *Mutual-Life*, de l'*Equitable* et de la *New-York*. Il est de fait que ces trois compagnies se sont maintenues constamment à la tête des établissements rivaux et les ont tous dépassés par l'importance de leurs portefeuilles. Si l'on

consulte les plus anciens rapports publiés par les surintendants des États, on constate que leurs opérations n'ont pas cessé de se développer depuis leur création ; ainsi, celui de 1858, notamment, le premier qui ait été officiellement répandu, nous fait connaître que, sur le chiffre des affaires réalisées à cette époque et s'élevant à près de 600 millions d'assurances, 400 millions environ avaient été récoltés par les trois compagnies dont nous parlons. La *Mutual-Life*, à elle seule, avait fait souscrire 180 millions d'assurances. C'était celle dont la production était la plus forte.

On conçoit qu'avec de pareilles concurrentes, lesquelles ont établi des succursales en France, nos compagnies nationales éprouvent quelque difficulté à entrer en lutte. C'est pour cela que nous ne saurions trop les engager à améliorer leur système d'assurance, ou tout au moins à réserver à leurs porteurs de polices une part plus large dans les bénéfices, car leurs émules étrangères n'ont ni capital à rémunérer ni actionnaires à satisfaire. Tous leurs profits sont répartis entre les assurés, propriétaires des fonds accumulés.

Voici quelle a été la production, en Amérique, de ces trois compagnies au courant de l'exercice 1895 :

Années de la création.	Compagnies.	Actif.	Assurances nouvelles.	Capitaux en cours (en assurances payées).	Recettes.
—	—	—	—	—	—
1843	Mutual-Life...	1.146.185.084	761.487.393	4.655.227.242	251.860.458
1845	New-York.....	995.859.490	660.583.186	4.140.037.974	196.376.667
1859	Equitable.....	1.041.771.354	480.278.280	4.628.028.772	229.575.174

En Europe, on constate, pour la *Mutual-Life*, une augmentation de 61.201.254 francs de capitaux ; pour la *New-York*, une augmentation de 21.519.678 francs, et pour l'*Equitable*, une augmentation de 7.025.891 francs.

Or, si ces trois compagnies voient leurs affaires prospérer sur l'ancien continent, il est logique d'en conclure que les avantages offerts sont de nature à déterminer les assurés à se placer sous leur garantie.

Nous n'avons pu nous procurer les résultats obtenus en France, spécialement, par l'*Equitable* et la *New-York*, mais voici ceux de la *Mutual-Life*, qui nous ont été obligeamment communiqués :

Résultats obtenus en France par la *Mutual Life*.

Années.	Capitaux en cours.	Augmentation sur l'année précédente.
1888.....	1.255.000	
1889.....	6.531.000	5.260.000
1890.....	10.588.000	4.021.000
1891.....	16.881.000	6.293.000
1892.....	29.835.000	12.954.000
1893.....	48.682.000	18.847.000
1894.....	67.618.000	18.936.000
1895.....	91.292.000	23.674.000
1896 fin août	107.000.000	

Ainsi cette compagnie, qui ne s'est installée chez nous que depuis quelques années, a réalisé en 1895 pour 23.674.000 francs d'augmentation d'assurances en cours, alors que la *Générale*, dont la création remonte à 1819, a vu, au contraire, son portefeuille diminuer de près de 11 millions ; la *Nationale*, également, la seconde compagnie comme importance, fondée en 1820, de même que le *Phénix* (1844), ont subi un déchet, l'une de 10.396.290 francs, l'autre de 9.241.807 francs.

Résumons-nous.

De ces divers relevés de chiffres, il résulte, d'une façon indéniable, que les sociétés étrangères opérant en France voient leurs affaires se développer, quand celles de nos compagnies ont une tendance marquée à diminuer. Nous avons déjà expliqué les raisons qui, selon nous, mettent nos compagnies dans un état d'infériorité évidente vis-à-vis de leurs concurrentes mieux outillées. Nous ne reviendrons pas sur les considérations que nous avons précédemment exposées. Nous engagerons simplement nos compagnies à méditer les paroles suivantes, que faisait entendre naguère un avocat éminent, plaidant dans un procès célèbre : « Il faut que les assurances, particulièrement les assurances sur la vie, se répandent ; il faut qu'elles deviennent populaires ; et l'on s'accorde généralement à reconnaître que le seul, ou du moins le plus grand obstacle à la diffusion de l'assurance en France, est l'élévation excessive des primes. Les compagnies par actions sont venues les premières, elles ont défriché le sol ; elles ont ainsi rendu un grand service, il n'y a pas à le contester ; je le proclame, au contraire, bien haut. Les compagnies mutuelles sont venues après elles ; elles ont abaissé les tarifs, et par conséquent elles ont fait un second pas dans le chemin du progrès. De nouvelles sociétés viendront après elles qui les dépasseront et

qui les feront oublier. Il faut donc que nos compagnies se résignent à laisser la place à d'autres. » Oui, il faut qu'elles se résignent, non pas à quitter le terrain de la lutte, mais à modifier leurs pratiques opératoires. Il faut qu'elles se résignent à faire plus et mieux que les compagnies qui leur disputent aujourd'hui la possession de leur ancien domaine. Le progrès finit toujours par avoir raison de nos résistances et de nos entêtements. Il est lent à pénétrer dans les esprits rebelles aux innovations, mais il arrive un moment où une démonstration convaincante réduit à néant les objections et les sophismes, où les préventions se dissipent, où la logique des faits s'impose et rend inutile toute opposition systématique. Cette démonstration, les sociétés mutuelles l'ont faite chez nous et, malheureusement, au détriment de certains intérêts respectables, il faut le reconnaître; elles nous ont convaincu de l'excellence du système qu'elles pratiquent. Il appartient donc à nos compagnies de les imiter. Fatalement, à un moment donné, elles seront amenées à se transformer en mutualités, si elles ne veulent pas voir leurs efforts demeurer stériles et leur action rester sans effet. Il est clair que si elles n'ont pas encore pris cette détermination, c'est qu'il leur en coûte de renoncer aux bénéfices financiers qu'elles ont retirés jusqu'ici de l'opération placement. L'élément capitalisation leur a fourni de tels profits, que la plupart ont pu, on le sait, non seulement éviter tout appel de fonds, mais encore distribuer des dividendes qui ont donné aux actions une valeur énorme. Comment priver désormais les actionnaires de pareils bénéfices?

Mais, nous l'avons dit, les intérêts généraux doivent primer les intérêts particuliers, et il faut que les compagnies se résolvent à abandonner un système qui, trop profitable aux actionnaires, est vraiment trop défavorable pour les assurés.

EUGÈNE ROCHETIN.

COMMENT PÉRIT UNE MARINE MARCHANDE

Si le vote proprement dit du budget par la Chambre française n'est généralement que l'occasion de joutes oratoires, où certains députés se font une réclame facile auprès de leurs électeurs, en absorbant le temps qu'on pourrait utilement consacrer à des réformes sérieuses, il faut reconnaître que les rapports faits préalablement par les rapporteurs des différents ministères, contiennent parfois des études bien faites, des critiques solidement basées, des errements et des erreurs où se laissent entraîner notre société et notre administration, toujours dans la direction du socialisme d'État. C'est ainsi qu'on a pu lire avec beaucoup d'intérêt le procès fait à l'Imprimerie Nationale et aux empiètements de plus en plus vastes qu'elle tente avec succès sur l'industrie privée ; de son côté, le rapporteur du ministère du Commerce, qui est un économiste et un écrivain de talent, M. Charles Roux, ne s'est pas contenté d'additionner ou de soustraire dans les chapitres du budget : il a voulu examiner notre situation commerciale sous ses divers aspects, étudier les causes de notre infériorité sur certains autres pays, et, naturellement, il n'a point oublié de jeter les yeux sur l'état de notre marine marchande. Ses occupations devaient l'attirer tout particulièrement vers cette question : il a donc consciencieusement montré quel rang peu brillant occupe notre flotte commerciale, et il a essayé de trouver les motifs de la dépression actuelle, en même temps que les remèdes qu'il serait possible d'apporter à ce mal. Disons tout de suite qu'il nous semble bien avoir laissé de côté la raison prédominante de la crise : l'indication du remède possible résulterait tout logiquement de l'indication même de ce motif qui fait la faiblesse de notre navigation maritime de commerce. Ce que nous avons en vue, c'est de tâcher de modifier la conclusion qu'on peut tirer des quelques pages, fort bien écrites d'ailleurs, que M. Charles Roux consacre à la marine marchande française.

Ainsi que nous avions pu aisément le constater quand on s'occupait en France de renouveler la loi de 1881 sur la marine mar-

chande, loi de primes et de protection, la comparaison entre notre marine et celle de nos rivaux est fort triste. C'est surtout depuis une dizaine d'années, dit avec raison M. Charles Roux, que la distance qui nous sépare, non seulement de la Grande-Bretagne, mais encore de l'Allemagne, des États-Unis et de la Norvège, s'est considérablement accrue à notre détriment. La constatation est toujours identique, quelles que soient les statistiques auxquelles on a recours, relevées du bureau Veritas, des douanes, ou autres, et bien qu'il y ait parfois des différences fort sensibles entre elles : la proportion, les relations demeurent toujours les mêmes. Nous prendrons nos chiffres là où le rapporteur du budget du commerce les a pris également, c'est-à-dire au bureau Veritas, qui publie des relevés bien établis et homogènes. En 1887, par exemple, alors qu'on était en plein sous l'influence de la loi de 1881, la France possédait 722.252 tonnes de jauge de vapeurs de plus de 1.000 tonneaux de jauge brute, tandis que l'Angleterre en avait 6.592.496, l'Allemagne 628.296, et la Norvège 150.689. Nous occupions ainsi le deuxième rang ; mais ce n'était pourtant guère brillant, en dépit des primes, car nous n'avions fait que rester au même point, alors que la Grande-Bretagne donnait à sa flotte un incomparable développement, que l'Allemagne progressait rapidement, que la Norvège même, pays essentiellement de navigation à voile, se créait une flotte à vapeur déjà sérieuse. Huit années plus tard, nous devrions trouver le bénéfice des primes qu'a établies la loi de 1893, et dont nous reparlerons tout à l'heure : or les statistiques analogues pour 1895 accusent 9.984.280 tonneaux pour la Grande-Bretagne, 1.306.771 pour l'Allemagne, 455.317 pour la Norvège et seulement 864.598 pour la France. Ainsi, pour cette classe de vapeurs de plus de 1.000 tonneaux, la progression était chez nous de 19,71 p. 100, alors que pour les 3 autres pays, le taux de progression était respectivement de 51,44, 108 et 202, 27 p. 100.

Et encore la statistique ainsi limitée aux grands vapeurs nous est-elle favorable, car nos compagnies postales de navigation y apportent proportionnellement un appoint considérable ; mais suivons les relevés fournis annuellement par le service des douanes, en nous bornant à la marine française, la comparaison et la morale se tirant des chiffres annuels. Cette fois il s'agit de la flotte marchande entière, soit à voiles, soit à vapeur ; on compte toutes les unités de 2 tonneaux et au-dessus, les embarcations de moins de 2 tonneaux n'ayant absolument aucun intérêt au point de vue qui nous occupe. Nous considérons la transformation seu-

lement depuis 1892, pour ne pas revenir sur ce que nous avions dit antérieurement ici même, et surtout afin de montrer l'effet qu'a pu produire le renouvellement et le perfectionnement (?) de la loi de 1881 par le texte de 1893.

D'après les relevés en question, notre marine marchande (si l'on considérait le tonnage net pour les vapeurs) avait, en 1892, un tonnage total de 905.606 tonneaux ; nous ne négligeons point les unités, nous sommes à cela près ! d'autant que le système des primes fait débourser une somme assez ronde au pauvre contribuable pour quelques malheureux tonneaux de plus. On constatait à ce moment une diminution d'a peu près 43.000 tonneaux par rapport à 1891, mais on pouvait prétendre que cela provenait des criminelles hésitations et lenteurs de la Chambre, qui tardait à renouveler la loi de 1881, les armateurs renonçant à se livrer aux transports maritimes, si on ne leur décernait pas une récompense nationale pour ce beau dévouement. En 1893, il va en être bien autrement, puisque, comme nous l'indiquons plus loin d'un mot, les récompenses décernées par la patrie reconnaissante aux courageux navigateurs, ont été non seulement renouvelées, mais encore augmentées.

Or, le chiffre de 1893 est assez piteux, car il est seulement de 895.423 tonneaux ! Eh bien ! et l'effet de la loi protectrice de janvier 1893 ? Allons un peu plus loin, nous pourrons juger de l'excellence de la méthode par les résultats qu'elle donne. En 1894, le tonnage tombe à 890.539 tonneaux, et, en 1895, il n'est plus que de 887.078 ! Et ne croyez pas que cette diminution résulte d'une substitution de la marine à vapeur à la marine à voiles : si la chose était, suivant un phénomène d'ailleurs très général dans les transports par mer, il faudrait tenir compte de ce que les navires à vapeur ont une vitesse et par suite une efficacité commerciale bien autrement grande que les voiliers. Mais si la marine à voiles diminue en France, voyez un peu, toujours d'après les relevés des douanes, de combien s'accroît la flotte à vapeur : en 1891, son tonnage net était de 521.872 tonneaux ; puis il passe par les chiffres successifs de 498.562, 498.841, 491,972, pour se trouver à 500.568 en 1895. Peut-on montrer là une progression ?

Et cependant l'appât du gain ne manquait pas pour provoquer à la construction ou à l'armement : on pouvait s'en convaincre déjà en jetant un simple coup d'œil sur le budget du Ministère du Commerce, et on y voyait, aux chapitres 41 et 42, une somme de 11.100.000 francs prévue pour ce qu'on appelle la « subvention

à la marine marchande », et qui fait partie de ces multiples encouragements qu'on croit de bonne politique de distribuer aux gens qui veulent bien se consacrer à tel ou tel métier. On se rendra encore mieux compte du progrès qui a été fait en 1893 dans la voie des primes à la navigation et à la construction, en comparant rapidement les avantages offerts en 1893 avec ceux qu'on avait jugés suffisants en 1881. Pour la construction, on accorde 65 francs par tonneau de jauge brute pour les navires en fer ou en acier, 40 pour les navires en bois de 150 tonneaux au moins, 30 pour ceux de moins de 150 tonneaux ; or, auparavant, la prime, le cadeau, pour l'appeler par son véritable nom, était de 60 francs pour la première catégorie, de 20 pour la deuxième, de 10 pour la troisième, et encore la prime supérieure des constructions en bois ne s'appliquait-elle qu'aux navires qui avaient au moins 200 tonneaux. Pour les machines (car on n'oublie rien dans la distribution des petits cadeaux), on donnait jadis aux constructeurs 12 francs seulement par 100 kilogs de métal, maintenant on a élevé le tarif à 15 francs.

Après le constructeur qui avait assez de grandeur d'âme pour ajouter une nouvelle unité à la flotte marchande de la France, il ne fallait point oublier l'armateur qui poussait le dévouement au pays jusqu'à faire naviguer et à utiliser pour les transports le navire si généreusement mis à flot : aussi la loi de 1893, pas plus que celle de 1881, n'omettait point de distribuer des primes à la navigation [1]. Comme de juste, cette loi de 1893 a majoré les récompenses nationales : en 1881 on accordait seulement 1 fr. 50 par tonneau de jauge nette et par mille milles parcourus pour les navires sortant des chantiers français, la prime décroissant du reste au fur et à mesure que vieillit le navire. Aujourd'hui on distingue les navires à vapeur des navires à voiles : pour les premiers on a, il est vrai, abaissé un peu la prime, en la ramenant à 1 fr. 10, mais elle diminue moins rapidement qu'autrefois ; pour les voiliers, on l'a sensiblement accrue, jusqu'à 1 fr. 70. Ajoutons encore qu'autrefois on majorait de 15 p. 100 la prime pour les vapeurs construits sur des plans approuvés par le Ministère de la Marine, et que maintenant, en apparence dans un but militaire, mais en grande partie pour augmenter cette influence de l'Etat et de l'Administration qui domine notre vie privée

[1] On a bien voulu en excepter le cabotage, les grandes pêches, les lignes subventionnées, qui sont déjà privilégiées, et l'on n'a pas jugé à propos de récompenser la navigation de plaisance !

comme notre vie publique, la surprime a été portée à 25 p. 100.

Etant donné l'état d'esprit où l'on se trouve en France, on ne pouvait manquer, dans le nouveau texte, d'insérer une disposition visant la fameuse question du *travail national* : d'après la loi de 1881 on accordait la demi-prime de navigation aux navires francisés mais construits à l'étranger. Les rédacteurs de la loi de 1893 ont pensé sans doute qu'un tel navire ne pouvait avoir un cœur français ni rendre des services au commerce national, et ils l'ont jugé indigne même de la demi-prime. Ce dispositif est important, et nous aurons occasion d'y revenir en parlant encore du rapport de M. Charles Roux. Hâtons-nous de remarquer que les constructeurs français travaillent dans de si mauvaises conditions de prix et de rapidité, que la plupart des rares armateurs qui subsistent encore sur le territoire de la France, préfèrent se fournir sur les chantiers anglais, quitte à ne point toucher de prime du tout.

Comme la dépression de notre marine ne peut faire doute pour personne, même pour les chauvins les plus enthousiastes, les armateurs saisissent l'occasion pour réclamer contre la situation qu'on leur a faite, disent-ils, et ils s'empressent de ne point songer aux faveurs insignes qu'on leur accorde pourtant. On a déjà créé tout un mouvement tendant à l'amendement de la loi de 1893, et l'on doit penser que le Trésor et le contribuable feront les frais de cet amendement ; le Ministre de la Marine a saisi tout spécialement le Conseil supérieur de la Marine marchande de l'étude des moyens qui permettraient de relever les armements commerciaux de la France dans l'Extrême-Orient. De leur côté, tous les journaux, et notamment un excellent organe le *Moniteur Maritime*, ont commencé une campagne, non seulement en vue d'obtenir une simplification des réglements étroits qui gênent la formation des équipages, mais aussi pour demander le rétablissement de la demi-prime aux navires français de construction étrangère. L'Administration, toujours désireuse de se faire la dispensatrice de la manne des subventions, fait entendre qu'elle considère *en outre* comme nécessaires des primes spéciales pour les navires expédiés en Extrême-Orient, comme si les dits navires se dévouaient en allant entreprendre des affaires commerciales qui réussissent parfaitement aux autres nations.

Il était assez logique qu'on songeât à s'engager de plus en plus dans la voie funeste où l'on est entré avec les primes à la marine marchande, primes à la sériciculture, à la sucrerie, aux producteurs de colza, d'huile de schiste, sans compter celles qu'on distribue à

bien d'autres sous la forme des droits de douane protecteurs. Mais c'est pour cela qu'on ne saurait trop réagir contre ce vent de folie. La preuve n'est-elle pas du reste amplement faite de la prétendue influence des primes sur le développement de notre flotte : même quand la demi-prime existait, de 1886 à 1891 par exemple, les documents des douanes nous montraient le tonnage de cette flotte tomber de 993.291 tonneaux en 1886, à 961.073 en 1888 et à 948.079 en 1891. Et quand on est venu, en 1893, augmenter la quotité des primes, on n'a réussi qu'à produire une décroissance nouvelle de la marine marchande : tout régime de faveur amollit ceux-là mêmes qu'il est destiné à exciter ; la chose se comprend aisément, car ils ne se sentent plus poussés par cette concurrence dont on a vanté si à propos les bienfaits à la société d'Économie politique ; sans effort, ils sont sûrs de se transformer en quasi-fonctionnaires, émargeant au budget.

Le rapporteur du Budget du Commerce, après avoir démontré clairement la dépression de notre marine marchande, n'insiste pas assez, à notre goût, sur les causes qui ont entraîné et entraînent toujours cette dépression. Il cite le développement de la flotte japonaise, mais c'était une occasion de prouver qu'il s'est accompli sans le secours des primes, et que c'est seulement à l'heure actuelle que, pour le malheur sans doute de cette flotte, le gouvernement du Mikado lui prépare une voie de subventions. Or, M. Charles Roux parle des mesures qu'on veut prendre dans ce sens, presque comme s'il en espérait une action favorable sur la marine marchande du Japon. Plus loin, et après avoir fort heureusement mis en lumière la nécessité de refondre les règlements mesquins fixant la composition des équipes, imposant les rapatriements, etc., il fait remarquer que le gouvernement s'est efforcé de donner une nouvelle vie aux constructions navales en accordant la double série des primes ; et la seule chose qu'il reproche à la législation actuelle, c'est, non pas son existence même, comme nous l'aurions voulu, mais l'absence de la fameuse demi-prime. C'était tout au moins l'occasion de montrer l'inconséquence du Parlement, qui, par ses droits de douane, augmente autant qu'il le peut le prix des constructions navales et voudrait cependant forcer les armateurs à se fournir en France.

Quand ensuite M. Charles Roux insiste avec beaucoup de sens pratique sur la nécessité de réformer toute la législation surannée qui régit l'armement, il reconnaît toutefois qu'il y aurait à modifier la loi de 1893, évidemment dans le sens du rétablissement de la demi-prime, et lorsqu'il parle d'un relèvement considérable

des primes, pour nous permettre de lutter contre la concurrence étrangère, il se contente de dire que « notre situation budgétaire ne saurait comporter un pareil effort ».

En vérité nous regrettons bien vivement qu'un économiste aussi distingué et aussi libéral, dont les lecteurs du *Journal des Economistes* ont pu apprécier l'esprit logique et droit, n'ait pas plutôt indiqué que tout ce régime de protection alanguit l'esprit d'initiative, et insisté sur cette phrase que contient son rapport : « Nous déciderons-nous enfin à secouer la torpeur qui nous envahit ? » Nous avions espéré qu'il le ferait quand il cite en passant l'opinion de l'Amiral de Beaumont : « Une compagnie de navigation française qui pourrait envoyer dans les principaux ports de la Chine des représentants actifs et sérieux, dit cet officier, pourrait assurer un courant d'affaires nombreuses et rémunératrices ». Ainsi, si nous ne nous engageons point dans la navigation d'Extrême-Orient, ce n'est point que les bénéfices et la concurrence soient impossibles : c'est que nous sommes apathiques, sans initiative, sans esprit d'entreprise, que nous ne voulons rien risquer, faire aucun effort.

Depuis des années, nous recueillons les témoignages de ceux qui ont pu étudier sur place la situation commerciale des différents pays et qui y ont noté universellement l'absence de notre pavillon ; leur conclusion est générale, uniforme : les occasions ne nous manqueraient point de trouver à charger les bateaux que nous enverrions, mais nous préférons ne point nous déranger. Nous voudrions mettre sous les yeux de nos lecteurs quelques-uns de ces témoignages, qui peuvent d'autant moins être suspectés que beaucoup émanent de fonctionnaires consulaires français, auxquels pourtant on reproche d'ordinaire de ne point s'occuper des questions commerciales.

Voulez-vous faire un tour dans les mers d'Europe ? Là on ne peut point dire que ce soit l'éloignement qui effraye nos hardis navigateurs. Voici Fiume par exemple, qui est un centre commercial de premier ordre et qui est à la portée de nos armateurs du Midi notamment : en 1894, on fait remarquer que presque toutes nos exportations et la moitié de nos importations s'y font, sous pavillon austro-hongrois : quant à l'autre moitié des importations, rassurez-vous, elle se fait simplement sous tiers pavillon, notre drapeau ayant cessé de flotter sur l'Adriatique. Naturellement on note le développement et la puissance de la Compagnie *Adria*, dont parle M. Charles Roux ; et non seulement il eût été facile, il y a quelques années, d'établir au moins un service régulier entre nos

ports et Trieste et Fiume, mais encore maintenant il y aurait large place pour nos navires, l'*Adria* elle-même étant obligée d'affréter presque chaque semaine des navires étrangers pour le besoin de ses services. Quelques mois plus tard, notre consul insiste sur ce point que dans toute une année, la France ne figure que pour un seul navire de 629 tonneaux, tandis que l'Angleterre, l'Italie, l'Autriche conservent le fret de leurs propres marchandises et effectuent encore des transports pour le compte des autres nations; notre marine marchande abandonne à ses rivales nos importations considérables. Si nous passons à Trieste, la situation n'est guère différente, car M. Challet nous dit que sur un trafic évalué à 356 millions de florins, le pavillon français ne retient à son compte que 1/20 p. 100. « Pourquoi, continue-t-il, notre marine se laisse-t-elle distancer par l'Allemagne, la Russie, la Suède? Certes nos marins ne consentiront jamais à se déclarer impuissants devant leurs rivaux. Ils reçoivent de l'Etat de tels secours que la partie est plutôt inégale du côté de ceux qui ne doivent compter que sur leurs propres efforts. *N'y aurait-il donc pas quelque reproche d'indifférence à adresser à nos armateurs?* » M. Challet indique les conditions dans lequelles pourraient être établis des services français; nous n'avons pas à entrer dans ces détails, mais on comprend quel intérêt il y avait à citer cette opinion d'un fonctionnaire qui connaît nos armateurs et n'a pas grande foi dans le système des primes.

Nous pouvons continuer à suivre les bords de la Méditerranée, nous retrouverons partout la même apathie de notre flotte marchande : de Rodosto, de Gallipoli, de Dedeagh, de Cavalla, des Dardanelles « partent les appels désespérés des négociants ayant des marchandises à expédier à Marseille : les compagnies étrangères recueillent *ce fret que le pavillon français refuse* ». A Mételin il y a absence complète de communications directes avec la France, et cependant l'agent d'une compagnie y trouverait, les éléments d'un fret abondant, sinon toujours régulier. A Galatz, nos compagnies maritimes ont un prix de fret démesurément exagéré qui chasse la clientèle vers les compagnies anglaises : celles-ci, par des mesures simples et logiques, s'assurent un chargement complet et ne prennent pas plus cher du Danube à Londres que les autres ne prennent pour aller du même point à Marseille seulement. Pour Bourgas, M. Lemay cite un exemple caractéristique : pendant une année où 55.000 tonnes de céréales ont été envoyées en France, 7.000 ont pris des vapeurs français, le reste est parti sous pavillon tiers : le fret ne manquait pas aux navires français,

mais les navires au fret. Un peu plus tard un autre agent consulaire fait une constatation tout analogue : le commerce se trouve effrayé par le prix des transports et aussi par les transbordements que subissent à Constantinople les marchandises venant de France, toujours pour la même raison, parce que cette flotte qui a besoin d'être soutenue par des subventions, qui est censée ne trouver rien à transporter, ne veut point fréquenter les ports qui pourraient lui fournir du fret à apporter ou à emporter.

Partout en Europe, on peut entendre les mêmes plaintes des commerçants qui ont des relations avec nous et qui ne trouvent jamais de facilités de transport, qui réclament en vain les services de notre flotte : celle-ci a perdu l'habitude du moindre effort sous le régime énervant de primes qu'on lui a donné, et nos concurrents étrangers ont la partie belle, ils n'ont qu'à se baisser pour ramasser ce que nous dédaignons. A Rotterdam, les importations françaises représentent un volume de près de 450.000 mètres cubes : sur ce chiffre qui devrait revenir presque totalement à notre flotte, nous consentons à apporter quelque 35.000 mètres ! Est-ce donc que Rottterdam est dans des parages éloignés qui épouvantent nos navigateurs ?

Si lamentable que puisse être cette étude, elle n'en mérite que davantage d'être continuée à travers le monde.

Franchissons l'Atlantique. Voulez-vous savoir de quoi se compose, toujours d'après les sources les plus officielles, la navigation française de Boston : tout simplement d'un vapeur postal de faible tonnage, subventionné, et apportant de la morue primée de St-Pierre, et de quelques navires au long cours, de faible tonnage, également, et qui ont une cargaison de ces mêmes morues primées. D'ailleurs M. Jordan fait remarquer fort humoristiquement que Boston n'est pas le port le plus dépourvu de navigation française qu'on puisse rencontrer. A Galveston, un port dont le développement extraordinaire offre des occasions de relations commerciales tout exceptionnelles, sur un tonnage de près de 400.000 tonneaux en 1894, on ne trouve pas un seul navire français, et ce n'est pourtant pas la faute de notre vice-consul qui, depuis des années, essaye d'attirer notre marine sur un point où un trafic considérable bénéficie presque exclusivement aux Anglais. Notons que 6.000.000 dollars d'exportations quittent annuellement Galveston pour la France.

Passons dans le Costa-Rica : nous y pourrions d'abord remarquer la diminution presque incroyable de nos achats, mais cette question relève plus spécialement de l'étude de notre développe-

ment commercial, que nous ne voulons point aborder. Cependant, pour le peu que nous achetons, nous nous trouvons tributaires de la navigation étrangère, comme des entrepôts étrangers, et cela par suite de l'insuffisance (nous entendons le mot principalement au moral) de notre marine marchande et de nos communications maritimes, « insuffisance dont nous souffrons dans presque toute l'Amérique latine », puisque par exemple, « pendant les années 1891, 1892 et 1893, il n'est entré qu'un seul bâtiment de commerce français dans le port Punta-Arenas ». Ajoutons encore que la principale maison de cafés du Costa-Rica, qui est par hasard une maison française, a dû renoncer aux expéditions directes sur la France, et emploie presque exclusivement la voie britannique, dirigeant ses cafés sur les entrepôts étrangers. N'est-ce pas charmant de penser que, pendant ce temps, nous payons chaque année des millions en primes à la marine marchande ?

Interrogez, pour vous consoler, le mouvement maritime de St-Thomas, qui est encore resté un des centres de la navigation dans la mer des Antilles et qui est si proche voisin de nos possessions : or, pendant 1893, exercice pris au hasard, nos 56.000 tonneaux de jauge sont à peu près uniquement dus à la Compagnie transatlantique ; on n'y voit pour ainsi dire plus de voiliers français. En 1895, c'est la même chose, puisqu'on y a reçu un seul voilier de long cours, venant sur lest bien entendu, et affrété pour aller charger au cap Haïtien.

Recueillons enfin rapidement quelques informations sur cet extrême Orient où l'on prétend que la navigation française ne pourra reprendre quelque importance que sous l'influence providentielle de bonnes primes supplémentaires ; voyons les motifs pour lesquels notre flotte marchande s'abstient si prudemment de s'aventurer sur les côtes de la Chine, du Japon, de l'Australie, etc.

Aux Philippines, en 1895, notre représentant signalait comme un événement l'arrivée d'un trois-mâts français apportant des charbons d'Australie, le premier navire de notre pavillon qui fût passé par l'archipel depuis deux ans, bien que *les armateurs puissent être certains d'avoir toujours un fret de retour*. Sur les côtes mêmes de nos possessions d'Indo-Chine, le prince d'Orléans écrit que les vapeurs caboteurs français manquent complètement, et que le commerce est bien heureux de trouver un steamer allemand naviguant entre Quinhone, Tourane et Hong-Kong, et qui rapporte en moyenne 30 à 35 p. 100 du capital engagé. Les primes ne peuvent pas décider nos armateurs français à tenter pareille

entreprise ! En 1893, il s'établit entre Hongay et Canton un commerce d'importation des charbons tonkinois, mais ce sont des armateurs étrangers, anglais ou allemands, et des vapeurs étrangers qui s'y engagent : le Tonkin est vraiment trop loin pour que nos navires osent s'y risquer.

Nous pourrions encore montrer les Anglais venant louer une quantité considérable de petits navires aux armateurs chinois, tandis que notre pavillon brille toujours par son absence, sauf bien entendu la Compagnie des Messageries maritimes qui, par l'élévation de son fret, empêche complètement toute importation directe de France. Les navires français prétendent ne rien trouver à faire, volontiers ils demanderaient qu'on leur paye une subvention régulière pour rester au port d'attache ; et quand des commandes métallurgiques ou industrielles sont données à des maisons françaises par le gouvernement chinois, on envoie les matériaux à Anvers pour y être chargés directement sous pavillon anglais et moyennant un fret qui n'est que la moitié de celui qu'on demande en France. A Vladivostock, étant donnés les liens tout particuliers qui facilitent les relations commerciales russo-françaises, on pourrait créer un grand mouvement d'affaires à notre profit, et cependant personne ne songe, pas même les grandes compagnies, à établir une ligne dont le succès serait assuré, grâce à des efforts pourtant bien faibles.

Dans les établissements des Détroits, à Singapore par exemple, tout le monde s'accorde à reconnaître que nos armateurs auraient grand avantage à envoyer leurs navires, sûrs qu'ils seraient d'un fret de retour, la Compagnie des Messageries maritimes refusant à chaque passage d'embarquer des marchandises faute de place : et tout cela est ramassé par des cargo-boats anglais ou allemands, on voit trois voiliers et quelques vapeurs de charge français pendant tout le cours d'une année, et c'est un steamer italien qui assure le trafic entre Singapore et les côtes de l'Annam. En Australie c'est encore la même chose, les expéditeurs français ou anglais de marchandises françaises se voient le plus souvent obligés d'expédier vià Anvers ou Londres. De même encore au Japon, et partout ; tandis que le pavillon anglais et le pavillon allemand augmentent sans cesse, le nôtre n'est plus représenté que par quelque compagnie que son cahier des charges oblige à venir : littéralement on ne voit plus de navires de commerce français.

Après cette triste revue peut-on se montrer bien fier de notre esprit d'entreprise, de notre valeur commerciale, de notre har-

diesse, et bien satisfait de ces lois protectrices qui étouffent le peu de ressort qui nous demeurait encore ? Tout ce que nous avons dit n'est pourtant qu'une faible esquisse de l'état de dépérissement où se trouve notre flotte marchande ; sans vouloir insister davantage, nous pourrons du moins renvoyer encore à un rapport de mission qui se publie actuellement et qui est dû à M. H. Fromageot, non point un commerçant, mais un légiste que le Ministère du Commerce avait chargé d'étudier la situation de notre flotte de commerce dans les mers du Pacifique. Nous ne savons nullement si M. Fromageot est libre-échangiste ou protectionniste ; mais il a envisagé les choses en toute bonne foi, et il est arrivé exactement aux mêmes conclusions que nous : rien ne fait une situation désavantageuse et exceptionnelle à nos armateurs et à nos marins ; seulement ils attendent que la fortune leur vienne tandis qu'ils dorment.

C'est qu'en effet le système des primes est un terrible soporifique, une sorte de morphine qui anéantit pour jamais ceux qu'elle semble secourir.

DANIEL BELLET.

LE MOUVEMENT AGRICOLE

La hausse récente des prix du blé. — La baisse des prix, générale en ces dernières années. — Expansion de la culture du blé dans le monde à partir de 1871; ses causes, ses effets. — Défrichements et culture extensive; progrès scientifiques et culture intensive. — Rapport de l'accroissement de la production du blé à l'accroissement du nombre des consommateurs; recherches de M. C. Wood Davis. — Dépression, réactions passagères. — Le rôle de la protection. — Les récoltes exceptionnelles de 1891 à 1894. — Productions et stocks visibles depuis sept ans. — Le blé et les autres cultures; influences réciproques. — Le froment dans l'alimentation du bétail en Amérique et en Europe. — Evaluation de la récolte actuelle, stocks, surplus ou déficits. — Productivité des divers pays. — La famine dans l'Inde; les insuffisances en Russie, dans l'Argentine, l'Australie. — Rôle de la monarchie austro-hongroise et des Etats-Unis; leur avenir probable, d'après MM. Lawes et Gilbert.

La question des sucres. — La prépondérance française vers 1875. — Concurrence et primes. — La supériorité de l'outillage et de la fabrication en Allemagne, malgré des primes jusqu'ici inférieures. — Comparaison de son régime sucrier avec le nôtre; balance des primes en notre faveur. — Le producteur au meilleur marché; il cherche à approvisionner l'étranger avec le secours des primes d'Etat. — Primes de guerre actuelles; leur contre-partie chez les belligérants : un impôt excessif qui restreint la consommation intérieure, débouché normal. — L'impôt et la lutte des primes offrent le sucre aux Anglais à des prix avilis. — Y aura-t-il en France des primes d'exportation et des primes de production? — La substitution de la tutelle de l'Etat à la libre concurrence n'a provoqué qu'une production trop hâtive. — Les primes de sortie diminueront-elles les stocks? — Systèmes allemand, autrichien et hollandais. — Conclusion : réduire les *bonis* de fabrication, afin de diminuer le droit de consommation.

La hausse récente des prix du blé est sans doute le trait caractéristique de la situation agricole en ces derniers mois. En France, on entend depuis plus de vingt ans les agriculteurs se plaindre amèrement de la dépression du prix de vente des

céréales. Particulièrement sensible sur le blé qui est le premier des objets de consommation, la baisse est cependant générale en ce qui concerne, du moins, toutes les productions de matières brutes de l'agriculture, des mines et de la grande industrie elle-même; c'est ainsi que le coton, la laine, la soie, le fer, la fonte, l'acier, le cuivre, ont baissé de prix, en même temps que le blé, dans la seconde partie du XIXe siècle. Il est vrai que la diminution a été peut-être [1] plus forte pour celui-ci que pour la plupart des marchandises et que l'on s'occupe surtout des céréales parce qu'elles ont constitué jusqu'ici la production principale des terres affermées en France, où le bas prix des produits agricoles a fait baisser la rente foncière.

Quoi qu'il en soit, la baisse des prix du blé paraît avoir été provoquée d'une façon immédiate, par l'expansion de sa culture dans le monde à dater de 1871. Des baisses précédentes s'étaient produites dans le courant du siècle, mais dues toutes à des causes passagères, de sorte qu'une reprise, une hausse même, étaient venues rassurer le cultivateur après deux ou trois ans de dépression. On attribue généralement aux mauvaises récoltes éprouvées de 1870 à 1882 par le Royaume-Uni et par l'ouest de l'Europe, l'origine ou du moins le premier stimulant de la production des céréales pour l'exportation en diverses contrées du globe, particulièrement dans l'Amérique du Nord où le Far-West attirait le colon par ses riches terres vierges. Aux États-Unis seuls, la surface cultivée en blé, qui ne comptait pas 19 millions d'acres en 1871, grandissait jusqu'à atteindre près de 38 millions d'acres en 1880, soit une augmentation du simple au double en dix ans [2]. La mise en culture d'aussi énormes espaces de terres neuves, coïncidant avec l'application des découvertes scientifiques à l'agriculture dans les vieux pays [3], a eu pour résultat, dans les premières

---

[1] V. à ce sujet les études de M. D. Zolla, *Annales agronomiques*, 188[illegible]-1890.

[2] L'acre = 40 ares 1671.

[3] C'est surtout depuis trente ans que la production du sol s'est, de jour en jour, multipliée par la science chimique, dont l'application s'est faite à l'analyse des terres, à la fumure des rotations, à l'alimentation des végétaux : l'usage rationnel des engrais chimiques a permis, on le sait, de doubler, de tripler même les rendements. Quant aux études de physiologie, cryptogamie, bactériologie, leur application à la lutte contre les maladies et les ennemis des végétaux et des animaux a réduit à une part minime les pertes dues à ces causes autrefois si actives. D'autre part, le coût de la production s'est

années, de charger le marché de quantités si considérables de grains [1] que la consommation universelle, même en se développant, ne put les absorber qu'avec une lenteur relative.

Le statisticien américain C. Wood Davis a cherché à déterminer le rapport de l'accroissement de la production du blé, à l'accroissement de population dans les pays qu'alimente le commerce international des blés depuis l'époque des grandes mises en culture ; il est arrivé [2], pour chacune des deux décades caractéristiques 1870-1880 et 1880-1890, aux résultats suivants :

	1870	1880	Accroissement absolu.	Accroissement p. 100.
Acres de blé en culture.....	153.849.000	180.170.000	26.321.000	17.1
Nombre de consommateurs de blé.....	355.000.000	398.000.000	43.000.000	12.1

abaissé par la substitution dans beaucoup de cas, de la machinerie à la main-d'œuvre, permettant d'épargner le travail, de faire mieux et plus vite, avec des économies sérieuses dans la consommation des grains, les semis, etc. Il n'est pas inutile de faire remarquer que les grandes découvertes de la mécanique rurale et leurs applications ont une importance tout à fait exceptionnelle dans l'Amérique du Nord, qui a été, et peut redevenir, l'un des principaux coefficients dans la concurrence à notre agriculture.

M. Pierre des Essars a très bien montré, à l'une des dernières séances de la Société d'économie politique, qu'il y avait eu, surtout depuis 1873, année que l'on prend d'ordinaire pour point de départ de la baisse des prix, des progrès considérables réalisés en agriculture, un emploi plus étendu des engrais chimiques, une sélection plus judicieuse des semences, enfin une diminution, à la suite d'abondantes productions, de la « part du capital », c'est-à-dire, dans l'espèce, une baisse des fermages. Ce sont là tous éléments, pour le producteur, d'une baisse durable des prix de revient, qu'il est juste et nécessaire qu'il partage à son tour avec le consommateur.

Il y aurait lieu d'ajouter à toutes ces causes de baisse des prix la multiplication des moyens de transport, la réduction du fret, le développement du jeu sur les blés, etc.

[1] Voici quelle a été la production annuelle du blé dans le monde, d'après l'*Evening Corn Trade List*, depuis 1884, et la moyenne par quatre années :

Années.	Hectolitres.	Années.	Hectolitres.	Années.	Hectolitres.
1884.....	812.000.000	1888.....	806.405.000	1892.....	873.973.000
1885.....	754.000.000	1889.....	776.466.300	1893.....	891.054.000
1886.....	783.000.000	1890.....	821.149.500	1894.....	927.275.000
1887.....	823.600.000	1891.....	863.649.000	1895.....	868.405.000
Moyenne..	792.425.000	Moyenne..	816.930.000	Moyenne..	890.010.000

[2] *Journal of the Royal agricultural Society of England*, décembre 1896, pp. 706 et suiv.

	1880	1890	Accroissement absolu.	Accroissement p. 100.
Acres de blé en culture.....	180.170.000	181.598.000	1.428.000	0.8
Nombre de consommateurs de blé.....	398.000.000	448.000.000	50.000.000	12.6

On voit que l'expansion soudaine de la surface emblavée n'a pas tout d'abord, — et tant a été rapide sa progression, — pu être suivie par une augmentation proportionnelle de la consommation. Mais après dix ans, la mise en culture des terres neuves ayant atteint son summum, la surface emblavée finit par se maintenir stationnaire, malgré la progression du nombre des consommateurs.

On conçoit que, pendant la première période, les bas prix n'aient pas tardé à s'établir en raison même de la quantité de grains accumulée dès le début d'un tel mouvement.

Mais, si les prix dépassant le taux rémunérateur déterminent l'accroissement de la production, ils en provoquent la diminution en tombant au-dessous.

Il est facile de comprendre ainsi que le développement des cultures se soit, pour le blé, limité et arrêté lui-même, parce qu'il offrait brusquement le produit en grandes quantités, c'est-à-dire à très bas prix [1].

Mais s'il y eut réaction, par rapport à l'expansion première de la culture du blé, sous l'influence de son avilissement même, ce ralentissement n'a pas suffi à faire remonter les prix de vente de cette denrée.

Un facteur nouveau a contribué, précisément depuis 1880, à maintenir l'état des choses : malgré le bien-être général que donne aux consommateurs le libre commerce des subsistances, malgré l'accélération avec laquelle la consommation tend naturellement à se mettre au niveau de la production universelle — et réciproquement — les protectionnistes élevaient dans plusieurs des

---

[1] Voici le prix officiel moyen des céréales en Angleterre depuis 1860 :

Périodes.	Froment.	Orge.	Avoine.	
1860-70	54 sh. 8 d.	38 sh. 11 d.	25 sh. 6 d.	Par quarter.
1871-75	54 sh. 8 d.	39 sh. 5 d.	26 sh. 3 d.	
1876-80	47 sh. 6 d.	36 sh. 5 d.	24 sh. 3 d.	
1881-85	40 sh. 1 d.	31 sh. 2 d.	21 sh. 2 d.	
1886-90	31 sh. 5 d.	26 sh. 10 d.	17 sh. 8 d.	
1891-95	27 sh. 11 d.	25 sh. 3 d.	18 sh. » d.	

principaux pays importateurs de blé, l'Allemagne, la France, l'Italie, des barrières destinées, croyaient-ils, à faire hausser les prix de vente à l'intérieur, mais qui n'ont réussi qu'à ralentir la production des pays exportateurs en leur rendant la concurrence peu avantageuse, sans pour cela faire grandir les prix du blé produit dans le pays même ; avilis déjà avec une demande normale, ils se sont ainsi maintenus très bas et fort longtemps. On a même vu les prix s'abaisser lorsque les importations européennes fléchissaient [1]. Pour la France, malgré l'élévation des droits de douane portés à 3 francs par quintal pour les froments étrangers en 1885, à 5 francs en 1887 et à 7 francs en 1894, on observe les dépressions suivantes [2] :

---

[1] Pendant que nos importations de froment ont diminué, les prix ont fléchi. Voy. M. D. Zolla, *Revue politique et parlementaire*, n° 28.

Le droit protecteur n'agit bien entendu qu'autant que les prix des produits agricoles à l'intérieur dépassent au moins de tout le montant des droits, les prix des marchés étrangers. Il n'en est pas toujours ainsi.

Dans ces derniers temps, la protection apparente était de 7 francs, la protection réelle n'était pas de 3 francs. De 1891 à 1894, notre production étant presque égale à notre consommation, nous n'avons guère eu besoin de recourir à l'étranger : le relèvement des prix ne s'est pas produit, et même l'écart en notre faveur existant entre nos prix réels et ceux des marchés francs d'Angleterre et de Belgique a diminué au lieu d'augmenter. Si à la suite d'une abondance intérieure, une récolte médiocre ou mauvaise faisait rapidement remonter les cours, il se déterminerait bientôt un courant d'importations pour ainsi dire indispensables, qui pourraient faire disparaître entièrement la quotité de douane. On voit qu'il n'est pas seulement dangereux, mais souvent inutile d'établir un régime de protection qui aurait pour effet, en surélevant le prix des nécessités de la vie, d'établir un impôt injustifiable sur la généralité des consommateurs au profit des « rentiers de la terre » et qui fait perdre au grand nombre le bénéfice de l'abondance pour essayer de maintenir le revenu du propriétaire.

[2] Le contraste est frappant avec la progression des prix de l'hectolitre de froment, malgré les importations moyennes annuelles, depuis 1861 jusqu'à 1875, par périodes quinquennales :

Années	Prix du froment par hectolitre.	Importations milliers d'hectolitres.
—	—	—
1861-65.....	20,40	4.721
1866-70.....	22,40	5.752
1870-75.....	23,70	8.431

Années.	Prix du froment par hectolitre.	Importations. milliers d'hectolitres.
—	—	—
1876-80.....	22,30	17.149
1881-85.....	19,40	14.091
1886-90.....	18.20	12.826

A partir de 1891 et malgré l'établissement en 1894 d'un droit de 7 francs à l'entrée en France des froments étrangers, les cours cotés sur nos marchés ne sont relativement majorés que de 2 fr. 50 à 3 francs.

En définitive le prix du blé qui, sur les marchés libres, était resté à peu près stationnaire de 1860 à 1875, n'a cessé de baisser jusqu'à ces tout derniers mois, et c'est en vain qu'une reprise a été plusieurs fois escomptée ces dernières années. Il peut être intéressant à l'heure actuelle de passer en revue les mouvements les plus récents.

Dans l'été de *1891*, la famine régnait presque en Russie et il se confirmait que la France ne récolterait pas plus des deux tiers de sa production moyenne ; on crut même un instant que la production du monde serait à peine suffisante pour répondre à la consommation. La récolte américaine fut précisément cette année-là exceptionnelle : estimée à quelque 600 millions de bushels, elle finit par en donner 675 millions ; les exportations des États-Unis, blé et farine, atteignirent 226 millions de bushels, soit plus du double de la moyenne des quatre années précédentes. Il en fut à peu près de même au Canada, dans la République Argentine et dans l'Inde, de sorte qu'en définitive la récolte totale du monde, malgré le déficit russe et français, se chiffra d'un total dont on n'avait pas encore vu l'équivalent, tout près de 300 millions de quarters, d'après les évaluations anglaises [1].

Après cette mémorable récolte de 1891, qui avait donné au monde 298 millions de quarters de froment, tandis que la moyenne des cinq années 1886-90 avait été de 276 millions [2], la baisse s'accentua, et malgré les mauvais rendements européens le prix du blé de 36 sh. 4 d. en janvier, à Londres tombait en décembre à 25 sh. 9 d. La récolte de *1892*, pour n'avoir vu qu'une avance moins prodigieuse, fut encore en progrès, elle donna 301 millions de quarters ; celle de *1893*, malgré la réduction de plus d'un huitième de la récolte des États-Unis, 308 millions ; celle de

[1] Le *bushel* anglais de 8 gallons = 36 litres 34760.
Le *quarter* (anglais) de 8 boisseaux = 290 litres 78100.

[2] Beerbohms, *Corn Trade list*.

1894 enfin, 320 millions. Celle-ci est l'année culminante ; l'Argentine y a doublé sa production, et l'Europe elle-même a dépassé de beaucoup la moitié de la production du monde entier, avec 185 millions de quarters.

Voici précisément les évaluations extrêmes des récoltes de blé du monde, d'après les divers documents, le *Beerbohms List*, *Dornsbush*, *The Corn Trade News*, etc., avec le stock visible au milieu de chaque année :

Années.	Récoltes.		Stock visible au 1er août.
	Quarters.		Quarters.
1890.....	283.155.000	à 297.864.000	8.692.740
1891.....	293.187.000	308.000.000	10 733.120
1892.....	300.448.000	305.170.000	12 316.000
1893.....	307.260.000	314.054.000	18.883.000
1894.....	318.607.000	320.950 000	17.794.250
1895.....	305 795.000	311.490 000	14.857.000
1896.....	290.000.000	297 635.000	12.141.370

Ces évaluations témoignent d'une augmentation moyenne de 181.376.000 bushels par an dans le monde pendant les quatre années exceptionnelles 1891-1894, comparativement aux quatre précédentes. La quantité de blé produite allait-elle devenir embarrassante ? Malgré le développement de la consommation — qui est d'ailleurs une quantité toujours variable, car elle dépend de la production du seigle, du riz, et d'autres céréales, et à un moindre degré, de la production des pommes de terre, — il s'était formé au début de l'année agricole 1894-95 un stock visible évalué à près de 19 millions de quarters. Le prix du blé qui était de 26 shellings sur le marché de Londres en janvier 1894, baissait dès la fin d'octobre jusqu'à 17 sh. 60 [1].

Mais, par une compensation dont les producteurs tirèrent quelque temps espoir, la récolte du maïs américain fut mauvaise : d'un tiers, on a dit de moitié moindre que la moyenne des années précédentes. Le froment, du jour où le maïs fut rare et cher, devint une nourriture économique pour le bétail ; on estime à près de 100 millions de boisseaux la quantité qui en fut consommée par le bétail américain, et en Europe même, où la récolte fut d'ailleurs endommagée par une moisson pluvieuse, on donna en rations une certaine quantité de blé [2]. Mais si l'encombrement se

[1] William. E. Bear. *The Price of Wheat*. J. Soc. Roy. d'Anglet., déc. 1896.

[2] C'est à cette époque que se rapportent les études très remarquées de M. Gaston Devaux sur l'emploi du froment sous toutes ses formes dans l'alimentation du bétail.

trouva réduit par ce moyen, en Amérique, il ne semble pas que l'alimentation céréale du bétail ait pris en Europe une extension durable, de sorte qu'au début de l'année agricole 1895-96, le stock visible était encore d'environ 16 millions de quarters.

L'absorption des grandes quantités de blé accumulées pendant toute une série d'années de récoltes exceptionnelles, s'accéléra enfin en *1895*. Considérable encore, la récolte du monde fut beaucoup moindre que celle de 1894 et redescendit presque au niveau de 1893, à 308 ou 309 millions de quarters. A cette quantité, la consommation offrait un débouché tel que le stock visible descendit à 12 millions de quarters en août 1895. Son utilisation et sa réduction graduelles se traduisent dans le courant du second semestre par une première reprise partielle, portant le cours du blé à Londres, fin décembre, à 25 shellings le quarter, soit une hausse de près d'un cinquième sur le prix de janvier.

Nous voici à *1896*. On a su assez tôt, l'année dernière, que l'Argentine n'avait qu'une récolte assez pauvre, que l'Australie ne produisait pas assez de blé pour sa consommation, et que l'Inde était menacée de la famine par la sécheresse ; quand aux États-Unis, les estimations commerciales les plus accréditées ne leur accordaient qu'une récolte probable de 450 millions de bushels. Au mois d'août, le ministre de l'agriculture de Hongrie estimait que la production de blé ne s'élèverait dans le monde entier qu'à 290 millions de quarters, soit 18 millions de moins qu'en 1895, et le *Bulletin des Halles* évaluait la diminution à 20 millions. De plus, la moisson fut pluvieuse dans tout l'Ouest de l'Europe. Aussi, à la fin d'août [1], se produisait une première hausse sur le marché de Londres, tandis que les stocks se dissipaient et que la récolte ne donnait toujours que des espérances moyennes.

La famine indienne a fait le reste ; dès les premiers envois de blé de Californie et de Russie pour l'Inde, la hausse s'accentuait.

Le 19 octobre, on cota dans Mark Lane 3 shellings à 5 shellings de hausse sur les céréales, mouvement qu'on ne connaissait plus depuis trente ans. Mouvement trop vif peut être pour un début, et qui fut suivi d'une réaction passagère, mais s'affirma à partir du milieu de novembre : le 16 de ce mois le blé cotait exactement à Londres 12 shellings par quarter au-dessus de son cours du milieu d'août. Le stock visible, qui était de 12 millions de quarters en août dernier, a dû diminuer fortement avec une récolte qui ne

[1] En France, le blé était tombé au plus bas, à 17 fr. 50 par quintal, ou à 13 francs par hectolitre en chiffres ronds, le cours (en moyenne) le plus bas relevé depuis le commencement du siècle.

s'est chiffrée en 1896, d'après les derniers renseignements, que par 290 millions de quarters environ, *soit 15 à 18 millions de moins qu'en 1895*. On croit d'ailleurs que les récoltes prochaines seront peu favorables dans la plupart des pays qui font la moisson de décembre à avril.

L'année actuelle s'ouvre donc en présence de stocks visibles plus restreints qu'ils ne l'ont été depuis très longtemps, et d'une quantité à récolter qui ne pourra peut-être que suffire à la consommation. L'accroissement du nombre de consommateurs de blé serait de 1 1/4 p. 100 d'une année à l'autre d'après M. Davis [1], et en temps normal l'augmentation annuelle de la consommation du blé est évaluée à 4 millions d'hectolitres [2].

Le prix, sur le marché général, dépendant du rapport des quantités offertes aux quantités demandées, ces chiffres pourraient faire croire à une hausse de quelque durée. Le fait, qu'un faible déficit dans la production du blé comparée au taux moyen de consommation, occasionne une hausse hors de proportion avec la grandeur et la durée du déficit, est attesté par l'histoire des prix à des époques où la situation politique et commerciale d'un pays ne pouvait exercer une influence perturbatrice sur les autres marchés [3]. En peut-il être de même aujourd'hui sur le marché du monde? Devant la hausse des prix, si elle persiste au moins quelque temps, il y a tout lieu de croire que la surface emblavée augmentera, il est probable aussi que l'on forcera la production dans les pays susceptibles de progrès agricole. Les hauts prix pourraient amener d'ailleurs une réduction de la consommation du blé par tête. On peut dès à présent prévoir, avec M. William E. Bear, que des prix assez élevés pour épuiser presque entièrement les stocks visibles du monde entier, pourraient être nécessaires pour répondre à la demande de la consommation, d'ici à la récolte prochaine. Les mangeurs de pain blanc seront-ils plus nombreux — malgré les hauts prix, et malgré les les exigences toutes spéciales du consommateur [4], — dans l'Inde,

---

[1] C. Wood Davis, *Statistiques* dans le *Journal de la Société Royale d'Angleterre*, décembre 1896 pp. 706 et suiv.

[2] V. le rapport de M. de Molinari sur la production du blé et la crise agricole, au Congrès international de Budapest, sep. 1896.

[3] V. Th. Tooke, *History of prices*. Gregory King prétend que la diminution ou l'augmentation des quantités, en raison arithmétique, détermine une augmentation ou une diminution des prix en raison géométrique.

[4] Trois cargaisons de blé californien, arrivées récemment aux Indes seraient restées invendables, malgré la disette, la qualité ne convenant point au pays. *Le Marché français*, 28 janvier 1896.

où le riz a manqué, on sait que la production du riz a toujours eu une influence contrariante sur la consommation du blé.

La diminution actuelle n'est-elle, au contraire, que le fait d'un concours de circonstances défavorables et d'un ensemble de récoltes mauvaises, c'est-à-dire accidentelle? Les déficits de l'Inde, de la République Argentine et de l'Australie sont dus aux intempéries. Si, en Russie, les perspectives de la récolte ne sont pas très satisfaisantes, c'est que les ensemencements se sont, dans la région ordinairement si productive des terres noires du *tchernoziom*, opérés très difficilement par suite d'une sécheresse prolongée, après laquelle les pluies ont noyé les champs ; dans l'Est, des froids intenses ont causé de sérieux dégâts aux plantes qui n'étaient pas protégées par la neige, et l'on ne sait, paraît-il, en Podolie et en Bessarabie, par exemple, si l'on pourra procéder à de nouveaux réensemencements.

Mais la Hongrie, dont la production de céréales s'est multipliée deux fois et demie en vingt ans, a un excédent de blé, tandis que l'Autriche, dont la production ne s'est accrue dans le même temps que de 30 p. 100 n'en a pas produit assez pour sa consommation; ce second pays suffira-t-il à consommer cette année l'excédent du premier? Déjà les exportations totales, qui ne sont encore que faibles, tendent à augmenter[1].

Les États-Unis ont peu à peu restreint, sous l'influence des bas prix, l'étendue des terres qu'ils livrent à la culture du blé ; le chiffre de leurs exportations a baissé dans une proportion encore plus grande. On en a peut-être un peu trop vite conclu que les « terres à blé » cultivées sans engrais ni restitution, commençaient à perdre leur fertilité naturelle, que le besoin d'une culture améliorante, et coûteuse en l'état actuel du crédit, s'y faisait déjà sentir, et cela tandis que la consommation intérieure va toujours en croissant avec la population. Dans l'étude qu'ils viennent de publier dans le Journal de la Société Royale d'Agriculture d'Angleterre, sur la productivité des divers pays en ce qui concerne le blé, MM. Lawes et Gilbert analysent longuement la situation actuelle des États-Unis. C'est de 1873 à 1881 qu'il y a été mis le plus de terres en culture, soit 16 millions trois quarts d'acres, sur

---

[1] La monarchie austro-hongroise exporte depuis nombre d'années déjà des quantités considérables de céréales autres que le blé et le seigle, dont la sortie est encore négligeable, tandis que celle du maïs, par exemple, est très forte : elle a dépassé un million de quintaux en 1895; pour l'avoine, l'exportation atteint plusieurs centaines de milllions de quintaux.

une superficie totale emblavée, en 1881, de 39.916.000 acres; encore est-ce dans les quatre dernières années de cette période que l'extension des mises en culture a été la plus fiévreuse. La plus grande partie des terres vierges n'auraient donc été retournées pour la première fois par la charrue du colon, qu'il y a quinze ou vingt ans tout au plus ; il serait impossible qu'en si peu d'années un sol entièrement neuf, ayant jusque-là porté les prairies naturelles les plus riches, équivalant tout au moins aux meilleurs des pâturages fumés d'Europe et offrant une couche très profonde de terre végétale, se trouve épuisé en si peu de temps.

D'autant que, malgré la richesse naturelle d'un pareil sol, la culture rudimentaire de la colonisation ne lui a jamais demandé qu'un rendement très peu élevé : le rendement moyen des États-Unis pour l'ensemble de leurs cultures de blé, ne dépasse pas 12 à 13 bushels à l'acre, tandis que la moyenne obtenue pour toute l'Angleterre est de 27 à 28. Un rendement aussi bas peut, en principe, s'obtenir indéfiniment sans épuiser le sol, fût-il moins riche à beaucoup près que celui des terres du Far-West ; à Rothamsted, MM. Lawes et Gilbert sèment en blé depuis cinquante ans, sans la jamais fumer, une fraction de leur champ d'expérience qui demeure comme un témoin permanent de la puissance propre du terrain : ils n'ont cessé d'y récolter du froment à raison d'un peu plus de 13 boisseaux l'acre ; or ce sol est considéré comme une terre de richesse naturelle au-dessous de la moyenne. On voit donc que c'est beaucoup s'avancer que parler de l'épuisement prématuré des terres à blé, la plupart profondes en humus et superficiellement exploitées, aux États-Unis.

Ce qui est plus vrai, c'est que le bétail y augmente plus que tout le reste, et qu'il consomme beaucoup de maïs et d'autres céréales inférieures ; cultivant plus de ces sortes de céréales pour leur consommation intérieure, les États-Unis tendraient à en produire pour l'exportation aux dépens du blé ; la réduction, de 1891 à 1896, des surfaces emblavées, qui se chiffre par une diminution de 5 millions 3/4 d'acres, est due pour une grande part, sinon pour le total, à la substitution de cultures différentes aux cultures de blé.

Il ne serait pas impossible, en cas d'un retour au bon marché des capitaux, de voir l'Amérique reprendre l'offensive.

*
* *

Il fut un temps, qui n'est pas encore loin, où la prépondérance appartenait à notre pays pour la fabrication du sucre. En 1874-75, nous produisions 450.000 tonnes, tandis que l'Allemagne

n'en fabriquait que 250.000 et l'Autriche 106.000. La concurrence étrangère, jalousement nourrie par des lois douanières et fiscales, la réussi en peu d'années à nous ravir notre suprématie première. La culture de la betterave s'est très rapidement développée dans es pays de l'Europe centrale, une grande extension a été donnée en Allemagne, en Autriche, en Hollande, en Russie, à l'industrie de la raffinerie, grâce au perfectionnement de l'outillage stimulé par de grosses subventions des gouvernements et par des conditions économiques favorables; puis de nouveaux concurrents sont nés en Egypte et dans les deux Amériques.

Nos expéditions de sucres raffinés n'ont pas au contraire suivi cette progression, et nos expéditions de sucres bruts se sont presque arrêtées ; la France qui, en 1875, tenait le premier rang, ne tient plus que le quatrième en 1895-96, avec une production de 630.000 tonnes, tandis que l'Allemagne dépasse de beaucoup toutes les nations sucrières d'Europe avec une production de 1.537.500 tonnes, supérieure à celles de la Russie et de l'Autriche-Hongrie réunies, devenues après elle les deux plus grands pays producteurs[1]. Ainsi, en vingt ans, l'Autriche décuplait sa sucrerie, l'Allemagne la sextuplait, tandis que la nôtre n'a pas doublé.

L'industrie sucrière a été cependant, et d'assez bonne heure, — notamment par la loi de 1884, — protégée chez nous *beaucoup plus* que chez nos rivaux : le fabricant français a joui d'une prime plus élevée que partout ailleurs, payant le droit sur un rendement de 6 kilos de sucre par 100 kilos de betteraves et bénéficiant de la différence sur les betteraves qui produisent davantage. Le boni de fabrication se chiffrait pour lui dès les premières années par 6 à 7 francs aux 100 kilos ; en 1895-96, il a été de 8 francs, et pendant les douze campagnes que comprend la période de 1884 à 1896, la France, pour une production totale de 79.851.000 quintaux métriques de sucre, payait en primes une somme de 653.026.000 francs, soit une prime moyenne de 9 fr. 09 accordée, pour 100 kilogrammes de sucre raffiné, à la production. Parallèlement, et pendant la même période des douze campagnes

---

[1] Du tableau annexé au rapport de la Commission des douanes, il résulte que, pendant la période comprise entre 1871 et 1875, l'Allemagne ne produisait annuellement que 240 à 300.000 tonnes et la France 350 à 450.000, tandis que, dans les quatre dernières campagnes (1891-1895), la production allemande a été de 1.100.000 à 1.800.000 tonnes et la production française de 500 à 700.000 tonnes.

1884-96, l'Allemagne, qui ne protégeait ses producteurs qu'en 1891, ne payait que 263.447.000 francs et parvenait pourtant à hausser sa production à 148.103.000 quintaux. L'Autriche produisait 81.319.000 quintaux et payait 108.825.000 francs. Réduisant ces quantités à un taux uniforme de 100 kilogrammes de sucre raffiné, on trouve que, pendant que la France accorde à ses producteurs une prime moyenne de 9 fr. 09, l'Allemagne ne leur donne que 1 fr. 98, et l'Autriche 1 fr. 49, comme prime à la production.

Il est vrai qu'il s'agit pour l'étranger, de primes payées à l'exportation, mais elles ne se sont pas élevées si haut qu'on le croit généralement. La loi allemande de mai 1891 accordait aux sucres nationaux exportés des primes échelonnées de 1 fr. 56 à 2 fr. 06 par 100 kilogrammes, suivant le titre du produit ; d'autre part, la loi autrichienne du 20 juin 1888 octroyait des primes d'exportation de 3 fr. 07, 3 fr. 28 et 4 fr. 71 par 100 kilogrammes, en fixant à 10.250.000 francs le maximum des primes allouées. On voit qu'en admettant même pour l'Allemagne et l'Autriche la prime maxima d'exportation, le résultat est qu'en regard des 9 fr. 09 payés par la France aux 100 kilogrammes de sucre raffiné, l'Allemagne n'a payé qu'une prime totale de 1 fr. 98 + 2 fr. 06 = 4 fr. 04, et l'Autriche une prime totale de 1 fr. 49 + 4 fr. 71 = 6 fr. 20.

La balance des primes a donc été, jusqu'en 1896, nettement en faveur de la France, et l'industrie sucrière de nos rivaux n'a pas tiré des primes qui lui sont allouées une force supérieure à la nôtre. De fait pourtant les sucres étrangers nous supplantent sur les marchés extérieurs [1]. Peu à peu, nous nous replions chez nous, où nous ne trouvons qu'un marché limité par des prix très chers dûs précisément à l'impôt dont a été chargé le consommateur afin de payer à la fabrication le *boni* pour la lutte au dehors.

Or, le prix du sucre, sur le marché universel, est bien entendu réglé par le rapport entre l'offre et la demande ; mais l'offre n'y excède-t-elle pas la demande par suite de l'excitation artificielle née partout à la fois des primes dont se sont armées chacune des

---

[1] Tandis que nos expéditions de sucres raffinés vont peu à peu se réduisant à rien, nos sucres bruts eux mêmes, qu'on avait crus suffisamment protégés par les dispositions votées en 1884, succombent dans un combat inégal ; de 11.300 tonnes exportées en septembre 1894, ils sont tombés à 700 tonnes en septembre 1896.

grandes nations productrices, pour s'arracher l'une à l'autre la fourniture de la clientèle universelle ? N'y a-t-il pas surproduction [1] ? Lorsque, par suite d'une pareille lutte, l'offre excède la demande, le cours de la denrée est déterminé par celui qui produit au plus bas prix. L'Allemagne paraît bien être le pays qui produit le sucre au plus bas prix, et si les primes de guerre lui permettent de vendre quelque temps au moins ses produits, sans perte, ni bénéfice, au-dessous du simple prix de revient des autres pays, une prépondérance durable pourrait lui être assurée dans la suite par la supériorité de son outillage industriel et le bon marché réel de son intense fabrication.

Le nombre des fabriques de sucre de betterave a augmenté notablement en Allemagne, il est passé de 311 en 1872-73 à 397 en 1895-96, soit un gain de 86 fabriques, tandis qu'en France, le nombre en est tombé de 519 à 367, soit une perte de 152 ; et non seulement le nombre des unités s'est accru, mais la capacité de production des sucreries s'est développée dans des proportions réellement extraordinaires. Ainsi, tandis que les fabriques de 1871-72 travaillaient en moyenne chacune 69.800 kilogrammes de betteraves par vingt-quatre heures, les sucreries en activité en 1895-96 ont mis en œuvre 393.000 kilogrammes par vingt-quatre heures et par usine ; grâce à la puissance de l'outillage, la récolte betteravière a été traitée, cette même année, en soixante quinze journées de travail, au lieu de cent trente journées qu'il fallait vers 1872. En dépit de cette réduction, les sucreries n'ont pas traité l'année dernière moins de 29.400 tonnes de betteraves en moyenne par fabrique, au lieu de 7.237 en 1871-72. Quant aux rendements, ils sont remarquables par la progression du taux de l'extraction : le

---

[1] Quand on parle de surproduction, il est manifeste qu'on emploie une locution qui implique une foule de réserves. Une surproduction véritable exigerait un état de saturation, au point de vue de la consommation, qui sera rarement réalisé. En tout cas, la France n'a qu'une consommation très faible en sucre, eu égard surtout à la consommation correspondante en Angleterre. Mais le système des primes a, semble-t-il, eu pour effet d'enfler la production annuelle, sans faire progresser la consommation avec la même vitesse. On estime que la production totale de 1896-97 ne sera guère moindre de 700.000 tonnes de sucre brut turbiné à 90 p. 100 de rendement, contre 630.000 tonnes en 1895-96. Touchant les emblavements de 1897, on admet assez généralement que l'Allemagne, en raison de sa nouvelle loi, donnera à sa culture betteravière toute l'extension qu'elle peut comporter ; toutefois dans les autres pays, avec la tendance à la baisse et le prix plus élevé du blé, on s'attend à une diminution de la superficie betteravière.

Journal des fabricants de sucre les évalue pour 1895 à la moyenne de 13.11 p. 100 de sucre brut du poids de la betterave, on sait d'autre part qu'à ses débuts la fabrication allemande n'extrayait que 6 à 7 p. 100 ; de sorte qu'il a suffi en 1895-96 de 760 kilogrammes de betteraves pour obtenir un sac de sucre brut, tandis qu'il y a une vingtaine d'années, il en fallait plus de 1.200 kilogrammes.

Les progrès de toute espèce réalisés par la fabrication allemande, et les progrès parallèles de la sélection et de la culture, se sont traduits par l'abaissement considérable des frais généraux et finalement du prix de revient du sac de sucre. M. Licht, de Magdebourg, a évalué successivement les frais en moyenne par tonne de betterave (intérêt et amortissement, — représentant environ 2 fr. 50 — non compris,) à 11 fr. 25 en 1892-93, à 10 fr. 65 en 1893-94, enfin à 10 francs en 1894-95. Ils ont sans doute encore diminué dans le cours de l'année dernière. D'une manière générale et sans tenir compte de ce fait que bon nombre de fabriques allemandes par actions ont beaucoup d'actionnaires-cultivateurs, pour lesquels le bénéfice de l'usine n'est qu'une compensation au bas prix de la betterave, la fabrication peut être considérée comme très rémunératrice en Allemagne au cours de 28 fr. 125, le sucre brut base 80 p. 100 ; ce n'est qu'à celui de 23 fr. 875, qu'elle ne laisserait plus de bénéfice. Mais l'abaissement du prix de revient n'a point encore atteint son terme, et il n'est pas impossible qu'avant peu d'années, la production du sucre de l'autre côté du Rhin donne des bénéfices notables à ce dernier cours.

Malgré les avantages que nous procurait jusqu'ici la législation de 1884, nous ne sommes jamais parvenus, — M. Ribot le reconnaissait fort bien dans son récent discours à la Chambre, — à produire le sucre dans des conditions d'égalité avec nos voisins ; de notables différences dans les rendements culturaux, le nombre, la capacité et l'outillage des usines, les salaires, les tarifs de chemins de fer, etc., nous laissent encore loin derrière eux. Nos fabricants se sont surtout appliqués à augmenter aux moindres frais possible leur fabrication, — puisque plus ils produisaient, plus le boni était grand, — et à en chercher le bénéfice dans les primes les plus élevées du monde, coûtant très cher au pays et limitant sa propre consommation.

Car il faut considérer que ce *boni* est pris sur l'impôt que paye le consommateur, impôt très lourd qui doit augmenter avec la production du sucre afin de pourvoir au boni, mais qui tend surtout à en restreindre la consommation intérieure, c'est-à-dire le

premier, le plus sûr et le plus rémunérateur des débouchés. A l'heure actuelle, l'impôt, qui, on le sait, est de 60 francs, soit 240 p. 100 de la valeur de la marchandise, constitue un obstacle invincible à l'accroissement de la consommation. Le sucre blanc ne coûte que 0 fr. 26 centimes le kilogramme en fabrique, il faut ajouter 0 fr. 60 de droits perçus au profit du Trésor, ce qui donne le sucre cristallisé à 0 fr. 86; pour le sucre en pains, il faut payer en sus les frais de raffinage et le bénéfice du raffinage, s'élevant ensemble à plus de 0 fr. 10. Le consommateur paye donc 0 fr. 96 dont 0 fr. 26 seulement représentent le prélèvement du cultivateur de betterave et du fabricant de sucre. Actuellement l'impôt prélève sur le consommateur 245 millions, dont près du quart va aux fabricants.

Aussi chaque Français ne consomme-t-il par an que 10 à 11 kilogrammes de sucre ; l'Allemand, moins riche et qui ne supporte que 25 francs d'impôt, en absorbe 14 kilogrammes, et l'Anglais qui ne produit pas une tonne de sucre, mais qui le laisse entrer en franchise, en demande 40 kilogrammes. Pour beaucoup de ménages peu aisés, c'est en France une denrée de luxe, qu'on économise, ainsi que le sel au temps des gabelles, bien qu'elle soit produite *en excès* sur notre sol; ce sont les pays non producteurs à qui l'on offre du sucre à des prix toujours plus bas, ce sont les consommateurs étrangers qui seuls tirent profit des sacrifices imposés à nos contribuables : l'impôt et la lutte des primes offrent le sucre aux Anglais à des prix avilis. [1] La logique, le bon sens, l'intérêt de l'industrie commanderaient d'élargir le marché national et d'abaisser, s'il est possible, le taux exorbitant des droits sur le sucre, afin d'atténuer la crise actuelle en le rendant accessible à de nouvelles couches de consommateurs.

On sait que le gouvernement voudrait imposer le contribuable afin de payer des *primes d'exportation* aux fabricants obligés de chercher des débouchés au dehors à la suite d'une surproduction qui elle- même a sa source dans les *primes à la production*.

Celles-ci, établies par la loi de 1884, modérées en 1887, consistent dans les dégrèvements accordés à l'industrie sucrière française, sous le nom de « boni de fabrication », avant tout paiement de subvention en cas d'exportation ; ces primes prétendent favoriser le perfectionnement industriel en concédant au fabricant des détaxes proportionnées aux progrès réalisés.

---

[1] Il est à noter que le centre de l'industrie des confitures (Dundee), gelées, confiseries, se trouve en Écosse où il n'y a pas de fruits et où il n'y a guère de betteraves.

L'État s'est, en vérité, engagé par cette législation de privilège, à développer et à maintenir artificiellement par des subventions une industrie qui, livrée à ses seules forces, soumise aux lois ordinaires de la concurrence, chercherait plutôt à réduire ses dépenses, à augmenter son rendement et à diminuer son prix de vente. En substituant son initiative et ses réglementations aux combinaisons et à l'équilibre qu'engendre la liberté, l'État n'a provoqué que des surproductions, qui l'ont conduit à des lois nouvelles faites pour faciliter, au moyen de primes de sortie, la diminution de stocks écrasants : il y a près de 3.500.000 sacs de sucre dans les seuls entrepôts de Paris au commencement de cette année.

Or l'Allemagne vient précisément de mettre en pratique, au cours de 1896, son système nouveau de primes de guerre, qui accorde pour l'exportation du sucre, des primes de 3 fr. 12, 3 fr. 75 et 4 fr. 45. L'Autriche a riposté aussitôt à l'Allemagne en portant de 5 à 9 millions de florins le fonds annuel affecté aux primes d'exportation. En Hollande, les Chambres viennent de voter le remplacement des primes de production (6.500.000 florins) par une somme maxima de 3.500.000 florins en primes de sortie. Si avec des primes moindres et un traitement moins favorable, les industries étrangères ont déjà pu conquérir à nos dépens une situation très supérieure, que ne pourront-elles faire avec un tel encouragement ?

Bien que l'énormité de l'impôt sur le sucre et le chiffre plus faible de notre production nous mettent dans des conditions d'infériorité singulières pour lutter « à coup de primes de sortie » contre nos rivaux, on voudrait allouer des primes au sucre français pour l'exportation, s'obstinant plus que jamais à demander aux marchés extérieurs, moyennant l'argent des contribuables, le débouché d'un excès de production.

La lutte serait bien pénible pour nous si nous conservions dans ce cas nos 60 francs d'impôt, contre l'Allemagne qui n'en a que 25 ; aussi semble-t il si l'on veut à toute force continuer la lutte en primant l'exportation *qu'il faudrait d'abord réduire autant que possible les bonis de fabrication afin de pouvoir diminuer parallèlement le droit de consommation.* Une nation qui a commis la faute d'accorder des primes de production, doit tout au moins les retirer ou les amoindrir dans la mesure où elles ont produit leur effet, surtout lorsqu'elle se croit obligée d'établir des primes

d'exportation pour lutter contre des primes de guerre étrangères[1].

La suppression totale des primes de production équivaudrait pour le budget à une économie de plus de 50 millions ; on pourrait tout au moins alléger ce fardeau et l'impôt qu'il met sur le contribuable[2]. Car si la législation est à réformer autrement que par un retour au régime de complète liberté, au moyen d'une entente internationale, du moins faut-il que l'intervention de l'État favorise en première ligne la multiplication de la consommation intérieure qui est de beaucoup la plus certaine et qui précisément donnerait, nous croyons l'avoir montré, des recettes plus considérables le jour où l'impôt serait ramené à un taux plus modéré[3].

LOUIS DE TOURVILLE.

---

[1] L'Allemagne ne donne de primes qu'à l'exportation. Il s'agit actuellement pour nous de donner à la fois une prime à la production et à l'exportation. Nous pousserions ainsi à produire telle marchandise dont nous ne savons déjà que faire et alors nous demanderions au consommateur français de vouloir bien payer son sucre encore plus cher pour que nous l'expédiions avec peu de profit en Angleterre.

[2] Lors de la discussion récente sur le régime des sucres, la Chambre a pris en considération et voté le renvoi aux commissions des douanes et du budget, d'un amendement en ce sens de M. Siegfried, instituant un dégrèvement de 15 francs par 100 kilos, réduisant les bonis de fabrication de 30 à 10 francs, et escomptant une augmentation de 80.000 tonnes, qui fournirait les primes sans qu'il en coûtât au Trésor.

Au cas d'une *suppression* des primes de production, l'économie réalisée serait de 54 millions ; il serait demandé sans doute d'accorder une prime d'exportation égale à la prime allemande, absorbant 13 millions, laissant 41 millions de solde bénéficiaire net au Trésor. Une prime d'exportation *double* absorberait 26 millions, soit encore une économie relative de 28 millions.

[3] Sur ce point l'expérience est faite : de 1880 à 1884, la diminution de l'impôt de 73 à 40 francs eut pour effet immédiat de porter de 270.000 tonnes à 420.000 l'usage du produit.

REVUE DES PRINCIPALES PUBLICATIONS ÉCONOMIQUES

EN LANGUE FRANÇAISE

SOMMAIRE : *Revue des Deux-Mondes* : Paysans et ouvriers depuis sept siècles. La foi et la science. — *Le Correspondant* : Le mouvement féministe. Cléricalisme et laïcisme. Les pensions de retraite de l'État. La crise universitaire. — *La Nouvelle Revue* : Le mariage dans la société future. — *Revue Britannique* : La colonisation à Madagascar. — *Bibliothèque Universelle et Revue Suisse* : La crise agricole aux États-Unis. — *Revue de Paris* : Colbert avant le ministère. — *La Vie contemporaine* : La viticulture en Russie. — *La Réforme sociale* : La lutte contre la criminalité. Le monopole de l'alcool. — *La Sociologie catholique* : Le libre échange et les dettes publiques. — *Revue d'Economie politique* : La théorie de l'individualisme. — *Revue Socialiste* : Le monopole de l'alcool et l'impôt progressif. Les progrès du socialisme en 1896 et son avenir. — *Le Rentier* : Ce que coûtent nos fonctionnaires. La réorganisation du marché financier de Paris. — *Revue des Sociétés* : Les pensions de retraite libres. — *L'Union géographique du Nord de la France* : La colonisation dans la Nouvelle Calédonie.

Les sociologues de toute école, en quête de nouvelles armes pour soutenir la lutte sociale, pourront en puiser dans l'étude que M. G. d'Avenel publie dans la *Revue des Deux-Mondes* des 1er et 15 octobre intitulée : *Paysans et ouvriers depuis sept siècles*. On pourrait exiger plus d'ordre dans les matières qu'il ne s'en trouve dans cette étude, mais il est de mode aujourd'hui de faire vite et de produire beaucoup; c'est ce qui fait que l'auteur ne se gêne pas pour revenir plusieurs fois sur le même sujet, au lieu de l'épuiser d'un seul coup. Nous serons obligé de faire comme lui, car ce n'est pas ici le lieu de faire mieux, mais seulement de donner un aperçu des documents recueillis, afin d'exciter la curiosité des amateurs.

M. D'Avenel constate que les maîtres du moyen âge offrent fréquemment aux prolétaires ruraux une prime pour annuler les anciennes conventions. Ce fait prouve que ces conventions étaient

très avantageuses aux prolétaires, et que la prétendue émancipation des serfs par autorité n'a été qu'une spoliation. Malgré cela, la condition des prolétaires resta meilleure qu'elle ne l'a été depuis.

C'est ainsi qu'en 1200, un faucheur gagnait 5 francs par jour de notre monnaie, en tenant compte et de la valeur intrinsèque du métal et de sa valeur relative par rapport au prix de la vie. Les journaliers de Languedoc et de Normandie reçoivent 2 francs en 1240; et si, à Paris, la journée des porteurs d'eau de Saint-Louis n'est que de 1 franc, c'est qu'ils sont nourris et logés au palais royal, et qu'il s'agit de gages assurés pour toute l'année. « Comparées aux salaires actuels, que l'on évalue, pour le manœuvre non nourri, à 2 fr. 50 et pour le manœuvre nourri à 1 fr. 50 par jour, les rétributions du XIVe siècle ne leur sont pas inférieures. Celles que nous avons recueillies fournissent une moyenne de 2 fr. 34 entre 1301 et 1325, de 2 fr. 30 de 1326 à 1350, de 2 fr. 70 de 1351 à 1375, pour la journée des laboureurs, vendangeurs, bûcherons, batteurs en grange. »

Les gages des domestiques ruraux sont proportionnels : de 1276 à 1325, la moyenne est de 180 francs par an; de 1326 à 1.350, elle fut de 192 francs; dans la seconde moitié du siècle elle se hausse à 242 francs puis, en 1401-1450 elle passe à 390 et à 342 francs en 1450-1475. « Ces gages étaient presque équivalents à ceux de nos jours; ce fut le point culminant de la courbe des prix du travail; mais à cette même date le journalier, avec ses 3 fr. 60 par jour, se faisait 900 francs avec un labeur de 250 jours par an, c'est-à-dire 20 p. 100 de plus que le journalier de 1896 avec un labeur de 300 jours. »

Les « chambelières » bonnes à tout faire gagnaient 108 francs de gages au XIVe siècle, 145 francs au XVe; les femmes de chambre des châtelaines reçoivent 500 francs et même 750 chez une princesse. M. d'Avenel constate que les journalières, travaillant 250 jours par an, étaient mieux rétribuées au moyen âge que les domestiques des deux sexes; ce qui est le contraire aujourd'hui, quoique les manœuvres travaillent 300 jours.

Vers la fin du XVe siècle, les salaires commencent à diminuer et ils continuent assez régulièrement jusqu'à la Révolution. « Le journalier qui gagnait 3 fr. 60 sous Charles VIII ne gagne plus que 2 fr. 90 sous François Ier, 2 fr. 25 sous Charles IX et 1 fr. 95 à l'avènement de Henri IV. Le laboureur de la fin du XVIe siècle n'avait ainsi, pour vivre, que la moitié de ce qu'avait eu son aïeul, cent ans auparavant. »

En revanche, il avait la joie de voir la Renaissance de la cour romaine, qui vivait largement à ses dépens. Il avait encore le bonheur de posséder les corporations de métiers, provenant de la même origine. Ces corporations ont-elles exercé une influence bienfaisante sur les salaires de leurs membres, maîtres et ouvriers? Pas le moins du monde.

« Il résulte des chiffres recueillis par nous, dit M. d'Avenel, que les corporations plus ou moins fermées, avec leur cortège de règlements et les prérogatives dont elles s'étaient fait investir, *n'ont pas exercé d'influence sur le prix du travail*, ni aux temps féodaux, ni dans les derniers siècles. Les ouvriers de métier ont eu beau se grouper et se raidir dans leurs jurandes, ils ont subi les mêmes vicissitudes que les malléables hommes de peine, isolés, désarmés, devant les mouvements de hausse et de baisse des salaires que causaient la rareté ou l'abondance des hommes.... Il n'y a aucune différence appréciable, dans la rétribution de chaque corps d'état, entre les villes où ces corps d'état étaient libres et celles où ils étaient monopolisés. »

Et les maîtres, ont-ils profité de leurs privilèges? Pas plus que les compagnons. « Ces corporations, inspirées par un communisme assez étroit, par le besoin d'une farouche égalité, n'arrivaient en effet à empêcher personne de s'enrichir. Le souci d'un niveau à faire passer et repasser sur chacun de leurs membres remplit les ateliers du moyen âge. Les commerçants d'alors semblaient condamnés à vivoter à perpétuité... Ce système, qui s'opposait à la réduction des frais généraux, à la division du travail, qui paralysait les efforts d'innovation et d'amélioration et consacrait la routine, constituait dans son ensemble une entrave à la production; et toute entrave à la production est une entrave au bien-être de la masse, dont les travailleurs font partie. »

A mesure que le système corporatif prend de l'extension, le prix du travail, du maître aussi bien que du compagnon, va diminuant. « La rémunération annuelle (de l'ouvrier) calculée sur 250 jours de travail seulement débute au XIVe siècle à 782 francs et s'élève à 860, puis à 1.040 francs en 1376-1400. Au XVe siècle elle oscille entre 1100 et 1240 francs. Elle était donc incontestablement supérieure à la paie de 1896 qui, pour un travail de 300 jours, n'atteint que 1.040 francs par an... De 1.240 francs qu'il recevait en 1476-1500, c'est-à-dire en espèces, 20 p. 100 de plus qu'en 1896, avec 17 p. 100 de moins en efforts l'ouvrier tombe à 980 francs à la fin du règne de François Ier, puis à 730 francs à la fin du XVIe siècle. Pour avoir moins perdu que

le journalier qui, de Louis XII à Henri IV, était passé de 900 à 490 francs, l'ouvrier d'état n'en avait pas moins subi une baisse de 62 p. 100 dans ses recettes. Et sa condition ne devait pas se relever, dans les deux cents ans qui séparent le début du XVIIe siècle de la Révolution de 1789, au contraire ! »

Cet échec du système corporatif, relativement à ceux qui semblent devoir en profiter, s'explique par diverses raisons : les maîtres ne pouvaient pas hausser les prix de leurs produits, parce qu'ils en étaient empêchés par la concurrence frauduleuse qu'ils se faisaient entre eux; par celle que leur faisaient les producteurs suburbains libres ; par les lettres patentes émanant du roi, qui multipliaient le nombre des maîtres autant qu'il pouvait l'être et réduisaient ainsi leurs profits au plus strict minimum; enfin, parce que « le corps d'état qui eût essayé de majorer exagérément son prix, grâce au monopole qu'il tenait du socialisme *professionnel*, eût vu le socialisme *municipal*, plus puissant encore, se dresser contre lui. »

M. d'Avenel observe que les produits de la terre sont à bas prix au moyen âge, et il attribue ce fait à la rareté de la population. S'il était question des produits spontanés du sol, d'accord; mais une population qui travaille, plus elle est nombreuse, plus les produits sont abondants et, par conséquent, à bon marché.

Cette erreur l'a conduit à une autre : la crue de la population, à partir du XVIe siècle, a dépossédé le paysan français du bien-être dont il jouissait précédemment. En admettant cette crue de la population, on ne voit pas, si cette population avait été laborieuse, pourquoi il y aurait eu moins de bien-être. Elle est plus nombreuse aujourd'hui qu'à la veille de la Révolution : le bien-être a-t-il diminué ?

Il reste beaucoup à puiser dans l'arsenal de M. d'Avenel, mais il faut se limiter. Appelons l'attention, en terminant, sur les vassaux et les communes plaidant contre leurs seigneurs, même ecclésiastiques (p. 818), ce qui prouve à ceux qui l'ignorent que les droits des seigneurs n'étaient pas arbitraires.

— M. Brunetière continue, dans la *Revue des Deux-Mondes* du 15 octobre, sa campagne contre la science et pour la religion, mais en s'égarant de plus en plus, à notre avis. « La science, dit-il, est incapable de nous fournir une explication ou une interprétation acceptable de l'univers. Elle est incapable de fonder une morale. Et elle est incapable enfin de se substituer à la religion dans l'évolution sociale de l'humanité. » Et la religion ? Est-ce grâce à elle ou malgré elle que l'humanité a marché, tant bien que

mal? La question est débattue et elle ne peut être résolue que par la raison; or, M. Brunetière repousse cette raison.

« Nous ne devons à la raison aucun des principes sur lesquels les sociétés reposent... Si ce n'est pas une opération de la raison qu'on trouve à l'origine de l'institution sociale, ce n'est pas non plus à une opération de la raison que nous devons les religions ou la religion. Une religion « rationnelle » n'est pas une religion... Toute religion se définit par l'affirmation même du surnaturel ou de l'irrationnel. C'est cela même que ses fidèles lui demandent, et la morale ne vient qu'ensuite.... Le rôle des croyances religieuses dans l'évolution humaine, c'est de fournir une sanction *superrationnelle* à la conduite de l'homme en vue des conditions nécessaires au progrès, conditions pour lesquelles il n'existe pas de *sanction rationnelle*. »

Il est vrai de dire que ce n'est pas notre raison que l'on trouve à l'origine de l'institution sociale, pas plus qu'à l'origine de notre être même, mais ce n'est pas moins une raison qui y préside, et cette raison, notre propre raison peut la reconnaître. M. Brunetière considère le surnaturel comme irrationnel. Rien, au contraire, n'est plus rationnel. Les religions et même la religion aussi sont rationnelles : Moïse propose la sienne, le peuple l'accepte parce qu'il la trouve rationnelle, utile, équitable. La sanction ultra-terrestre est également très rationnelle, seulement elle n'est pas nécessaire à la marche de la société. Dupont de Nemours l'a très bien montré dans sa *Philosophie de l'Univers*.

« Comment, demande M. Brunetière, comment obtenir de l'individu qu'il se « subordonne », et qu'en se subordonnant, il sacrifie quelque chose de lui-même à l'intérêt commun ? » L'individu est assez porté de lui-même à se subordonner, peut-être trop ; s'il n'en était pas ainsi, il ne supporterait pas si patiemment les mauvais gouvernements et les mauvaises religions. Quant à se sacrifier, il n'y a pas lieu. Les hommes ne se réunissent pas en société pour faire le sacrifice de leurs droits naturels, mais au contraire pour les augmenter. C'est encore ce que les physiocrates ont mis en évidence[1].

M. Brunetière veut subordonner la raison à l'autorité — laquelle? — à la tradition et jusqu'à la coutume. Et ce, sous prétexte que coutumes, traditions et autorités se sont établies indépendamment de la raison. C'est tout simplement renverser l'ordre naturel et mettre l'embargo à tout progrès. La raison d'être de la raison

---

[1] V. Quesnay. Le *Droit naturel*, chap. IV.

est précisément d'examiner, de comparer ces générations spontanées de l'esprit humain, de choisir les bonnes, de réformer les mauvaises.

Le besoin de croire, dit encore M. Brunetière, comme le besoin de connaître, fait en quelque sorte partie de la définition de l'homme.

D'accord; il ne s'agit que de savoir lequel doit être subordonné à l'autre, or, je suis de l'avis de Bacon à ce sujet : « Celui qui apprend doit croire, celui qui sait doit examiner. » C'est donc la raison qui doit être la souveraine directrice de la vie sociale aussi bien qu'individuelle; malheureusement, elle abdique trop volontiers son rôle.

Le mouvement féministe continue son chemin et ses promoteurs ont beau jeu avec notre précieux Code civil. La femme française (dit Mme Marie Dronsart, dans le *Correspondant* du 10 octobre) ne peut servir de témoin dans les actes de l'état civil, et cette interdiction s'étend aux actes notariés. La doctoresse n'est pas autorisée à signer légalement un acte de naissance ou de décès. On permet à la femme d'acquérir le diplôme de docteur en droit, faveur purement fictive, car la femme étant assimilée par le Code civil aux mineurs et aux idiots, n'est pas en possession des droits qui lui permettraient de prêter le serment exigé des avocats pour pouvoir exercer leur profession.

Les femmes n'ont pas de droits civils, mais elles ont des besoins naturels et factices et pour les satisfaire, il faut travailler. Mais la loi, qui a peur sans doute que nous ne manquions de prostituées, s'empresse de rendre illusoire le travail des femmes en leur ôtant la libre disposition de leur gain. Il s'agit donc d'émanciper la femme, et le législateur s'en occupe. Mais ne risque-t-il pas de tomber d'un abîme dans un autre ? On sait que l'idéal de l'émancipation consiste à soumettre les filles comme les garçons à l'endoctrinage. Or, l'expérience se fait en Amérique et les résultats ne paraissent pas enviables.

Des revues américaines et des meilleures, dit Mme Dronsart, ont publié des travaux statistiques prouvant que la jeune fille gradée des États-Unis se marie plus rarement et plus tard que les autres, et que la natalité diminue progressivement. Elle est tombée depuis 1880, de 36 à 30 p. 1.000. Dans l'état de Massachusetts, l'un des premiers par la richesse, l'énergie, le travail, la culture et le progrès, la différence, pendant la même période, est de 25, 61 à 19, 22 p. 1.000. « Une jeune américaine élevée

comme nous sommes fiers de l'élever, dit le docteur Cyrus Edson, se marie; elle est intelligente, brillante, belle, heureuse. Elle a un, au plus deux enfants et elle devient méconnaissable, irritable, un fardeau pour son mari et pour elle-même; c'est une malade qui le sera toujours désormais. »

Et pourquoi cela? « Parce que de dix ans à dix-huit ans, pendant les années où la nature physique a des exigences qu'on ne peut dédaigner sans péril, on épuise les forces de la jeune fille par le surmenage mental; elle n'a plus de réserves pour l'avenir, pour remplir sa mission de femme; elle ne peut plus, et pis que cela, *elle ne veut plus* être mère. » En présence de ces faits, qui doit être bien ébahi et perplexe? C'est le législateur. Le voilà dans l'alternative de renoncer à l'endoctrinage ou à l'émancipation.

— Le prêt sur gages est demeuré jusqu'à présent une industrie privée en Angleterre. Quoique cette industrie ne soit pas tout à fait libre : — elle est exercée « par une corporation privilégiée, très riche et très puissante »,— on ne voit pas que les emprunteurs anglais soit plus mal lotis que les autres. Cependant, au lieu de déprivilégier cette corporation, il paraît que l'on veut imiter le continent et établir, sous le nom de mont-de-piété, le monopole du prêt sur gages. M. Lequesne nous apprend, dans le *Correspondant* du 25 octobre, qu'une double enquête est ouverte à ce sujet, par le *County council* et par le *Foreign-Office*, et il espère qu'elle aboutira. Et plus fort, il considère cette solution comme un remède au monopole!

— Il paraît que M. Brunetière est plus clérical que le clergé. Voici un abbé, E. Julien, qui, dans une étude intitulée *Cléricalisme et laïcisme* (*Correspondant* du 10 décembre), rend à la raison ses anciens droits que lui conteste M. Brunetière, et reproche à la science officielle son autoritarisme.

« Ce qui est nouveau, dit M. E. Julien, c'est que la science ait trouvé pour auxiliaire de ses menées contre la croyance une force organisée comme l'État, de sorte que la science, patronnée par l'État, soit maintenant, vis-à-vis de la foi, dans la position où jadis était la foi, patronnée par l'État, vis-à-vis de la science. Voilà que la raison devient « autoritaire » à son tour, en dépit de sa maxime d'indépendance absolue. »

La science officielle, c'est en quelque sorte un cléricalisme laïque. Voici maintenant pour la raison :

« C'est à la raison qu'elle (l'Église) confie la mission de prouver, par des méthodes rationnelles, le fait surnaturel de la révélation,

dont elle est le prolongement. Avec ses mystères, ses dogmes, son organisme divin, elle est comme un temple fermé à l'intelligence humaine, mais pourtant la porte peut s'ouvrir, et c'est la raison qui en tient la clef. »

Encore une pierre dans le jardin soi-disant scientifique : « Quand on se fait fort d'affranchir l'humanité, quand on rejette avec éclat la morale de l'autorité dogmatique, il y a quelque naïveté à soumettre les consciences au contrôle souverain d'un pouvoir constitué, sans souci du respect de la personne humaine, de ses droits, de son indépendance, en un mot, de la liberté. »

— Les pensions de retraite de l'État n'étaient pas connues sous l'ancien régime. Le roi accordait des pensions, mais c'était une faveur et non un droit. La Constituante suivit les traces de la monarchie. Ses pensions eurent le caractère de récompenses nationales pour des services plus ou moins réels et importants, mais elles n'eurent pas le caractère d'une sorte d'asssurance contre la vieillesse. Les caisses de retraites ne furent fondées que plus tard et furent d'abord des institutions privées. Pourquoi en a-t-on fait des institutions publiques ? Voici les raisons qu'en donne M. Hubert-Valleroux dans le *Correspondant* du 10 décembre :

« Le prétexte mis en avant fut le désir de donner au régime des pensions de l'unité et de la stabilité, le motif véritable fut de permettre au gouvernement de saisir les fonds de ces caisses, car plusieurs avaient un certain capital placé en rente sur l'État. »

M. Hubert-Valleroux ne reconnaît pas du tout la nécessité ni la légitimité de ces caisses de retraites de l'État. Les plus modestes et les plus pauvres des fonctionnaires n'en ont pas ; c'est le cas des 23 ou 24.000 cantonniers français. Pourquoi ? La retenue n'est point faite à certains fonctionnaires et des mieux payés, comme les préfets qui, aussi, obtiennent souvent une pension sans avoir le temps de service voulu. Pourquoi ?

Quoi qu'il en soit, au moment où la loi fut votée, en 1853, le Trésor ne payait que 12 millions ; dès 1858, ce chiffre montait à 23,772.000 francs ; en 1869, à 29.053.000 francs ; en 1875, à 43.800.000 francs ; en 1896, à plus de 70 millions. Les retenues s'élevant à 26.702.000 francs, c'est 43 millions qui retombent à la charge des contribuables. Et l'on assurait au début que le plein effet de la loi n'obligerait à payer qu'une somme *maxima* de 37 millions. C'est toujours ainsi que ça commence..., et que ça continue, car nous ne sommes pas au bout. Quand la loi sur l'enseignement aura rendu son plein effet, nous aurons bien d'autres pensions à payer.

— Pour le moment, si l'on en croit M. Henri Joly (*Correspondant* du 25 décembre), l'Université est en crise. La population scolaire recevant l'enseignement secondaire se partage comme il suit : Etablissements congréganistes, 32,10 p. 100 ; petits séminaires, 13,92 p. 100; ensemble 46,02 p. 100. Lycées et collèges de l'État (ou des villes, y compris la ville de Paris), 47,37 p. 100. Établissements libres (dans lesquels on compte le collège Stanislas, dont le personnel enseignant est, en majorité, emprunté à l'Université), 6,61 p. 100. L'effectif des établissements religieux a passé de 75,035 en 1892 à 79,718 en 1896.

Depuis vingt ans, plus de 150 millions ont été dépensés pour les constructions de l'enseignement secondaire ; et dans la France tout entière, un seul lycée fait ses frais : c'est le lycée Janson de Sailly. L'ensemble des subventions accordées aux autres dépasse 20 millions, sans compter les crédits affectés aux bourses et aux remises.

Le chiffre des boursiers dans les lycées, sur 53.000 élèves, s'élève à 6.339 ; en y ajoutant les remises, on arrive à environ 8.500. Dans les collèges la proportion est encore plus forte : sur 32.000 élèves, il y a 12.107 boursiers.

Cette pluie de bourses, on le comprend, a pour effet de créer une extrême surabondance de professeurs et la qualité ne suit pas le même mouvement que la quantité. « Ce qui manque (aux candidats), dit un président du jury, c'est l'habitude de raisonner et d'aller au fond des choses, c'est la faculté de s'approprier les idées par la netteté de l'expression. Leurs analyses sont insuffisantes, leurs appréciations superficielles et non justifiées, ou même quelquefois nulles. Ils ne prouvent pas qu'ils comprennent ni qu'ils sentent, et l'accent personnel est absent »

Dans quelques années, ces jeunes agrégés devenus à leur tour examinateurs, ne s'apercevront même pas de ce vice, à moins que la nature ne l'emporte à la longue sur la culture.

Les féministes sont encore loin de s'entendre sur tous les points de leur programme. Mme Jeanne E. Schmahl traite de l'avenir du mariage dans la *Nouvelle Revue* du 1er décembre et critique les partisans de la liberté du mariage. « Les uns, dit l'auteur, préconisent l'union libre sous prétexte que l'instinct sexuel doit être le seul motif de se prendre et de se quitter ; ce sont là, disent-ils, des questions d'ordre privé dont on ne doit compte à personne. » J'avoue que je ne connais pas de partisans de l'union libre

qui considèrent l'instinct sexuel comme *le seul* motif du mariage; ils disent seulement que c'est un des motifs et qu'il faut en tenir compte au moins autant que de la question *notariale*.

« Durant les années qu'exigent la mise au monde et l'élevage des enfants, dit encore Mme Schmahl, la femme, pour subsister, est dans l'obligation — à moins de posséder elle-même — de dépendre de celui qui possède ; que ce soit de la commune, d'un groupe ou d'un seul homme. » On peut répondre que cette dépendance peut être volontaire et non forcée ; qu'en tout cas, il n'y a pas de raison d'y soumettre celles qui possèdent, et encore moins de permettre à l'homme de retirer à celles qui possèdent ou non jusqu'à leur salaire journalier pour aller le dépenser au cabaret, ou au jeu, ou ailleurs.

« Les seules femmes qui pourraient jouir de l'indépendance seraient justement celles qui seraient des non-valeurs au point de vue de la reproduction et de la conservation physiologique de la race. » En le supposant, à quoi bon les priver de cette indépendance ? Qui sait même si, par la liberté, ces non-valeurs ne deviendraient pas des valeurs ?

Mme Schmahl croit que l'élément humain dans l'amour est tout moderne, parce que, « dans la littérature des civilisations antiques, malgré leur belle esthétique, rien n'indique que l'amour fût autre chose que la satisfaction naturelle de l'instinct sexuel ». Si les anciens ont eu plus de pudeur que nous et n'ont pas jugé à propos d'étaler sous nos yeux leurs sentiments les plus intimes, on ne doit pas en conclure qu'ils ont été privés de ces sentiments, ou bien il faudrait dire comment ils ont pu, sans cela, découvrir leur belle esthétique, ce qui me paraît difficile.

Un vieil économiste, Pietro Verri, trouve deux inconvénients à la colonisation chez les peuples dont la population n'est pas arrivée au point où elle peut naturellement arriver : le premier, c'est que la colonisation augmente leur dépopulation ; le second, c'est qu'elle les oblige à tenir sur pied trop de forces maritimes et militaires, ce qui est une nouvelle cause d'appauvrissement et de dépopulation. Je ne sais trop si ce n'est pas là le cas de la France pour Madagascar, sans compter ses autres colonies. Un rédacteur de la *Revue britannique*, retour de Madagascar, rend compte de ses impressions qui ne paraissent pas infirmer les principes de l'économiste italien susmentionné.

Les consuls étrangers refusent énergiquement de reconnaître

la juridiction française. » Sans doute parce que la juridiction française n'est pas en mesure de se faire reconnaître et de leur rendre justice. « Il s'ensuit que les malfaiteurs français seuls ont quelque chance d'être punis. Il est vrai que, la prison n'existant pas, les peines prononcées contre eux seraient forcément platoniques. » Il y a pourtant un procureur de la République, mais il en est à se demander pourquoi il est là.

Les commercants se plaignent des affaires. « La douane commence à fonctionner à peu près régulièrement, et le régime protectionniste ne leur est pas favorable. Ils sont d'ailleurs (les Français) réduits à vendre des produits étrangers, car les Messageries maritimes tiennent leur fret à un taux excessif, et rien ne peut venir de France par une voie aussi coûteuse. L'occupation française a eu pour premier résultat d'arrêter à peu près complètement le commerce avec l'intérieur. »

En attendant qu'il reprenne, les services civils coûtent au budget 4.318.133 francs, sur lesquels 511.000 francs sont affectés aux fonctionnaires indigènes de tous grades. On cherche à faire des économies, mais il paraît qu'on n'a pas la main heureuse : pour économiser 65.000 francs sur le service de la justice, « on a à peu près réduit à l'impossibilité de fonctionner un des rouages les plus importants de notre domination à Madagascar. En revanche, on a cherché à augmenter le nombre des juges indigènes, et l'on dépense de ce chef 69.550 francs. »

« D'autre part, ajoute notre voyageur, il est permis de se demander si une direction de l'agriculture et un service des forêts, même embryonnaires, sont bien utiles en ce moment à Madagascar, alors qu'aucune entreprise agricole ne peut même être tentée, et que les gardes des forêts ne peuvent même pas sortir de Tananarive. Il y a là une dépense de 60.000 francs qui n'est guère justifiée par les besoins de l'heure présente. »

Interrogez un agriculteur français — en chambre — sur la concurrence américaine, il vous dira sans hésiter : — il l'a répété tant de fois ! — qu'il est impossible à la vieille Europe de la soutenir, et les raisons qu'il en donnera, c'est que les terres vierges des États-Unis n'ont pas besoin d'engrais et que le peuple, notamment celui des campagnes, n'est pas écrasé d'impôts comme il l'est en France. Eh bien ! voici un agriculteur américain — un agriculteur pour de vrai ! — M. A. Dufour, qui se plaint, dans la *Bibliothèque universelle* de novembre, de la crise agricole aux États-Unis, sur

le même ton que les membres de la Société des agriculteurs de France s'en plaignent pour l'Europe.

M. Dufour parle à cinq ou six reprises de la nécessité où l'on est là-bas d'employer les engrais chimiques, qui sont très coûteux et qui viennent doubler, tripler ceux de culture et de récolte. Il nous assure aussi que « les impôts sont absolument écrasants et atteignent le chiffre de 2 1/2 et 3 p. 100 du capital » ; que les pensions militaires, cette scandaleuse sportule électorale, s'élèvent à plus de 800 millions de francs par an ; sportule qui, « prélevée sur l'impôt payé par le pays entier, se déverse presque exclusivement sur les États du Nord, et dépouille le Sud au profit de ces derniers ».

Il n'y a donc pas trop lieu de s'étonner de la crise. Un cheval de 4 ans, une mule de 3, reviennent plus cher à cet âge que leur vente ne rapporte. Les denrées alimentaires abondent, mais on ne trouve pas à les vendre. L'argent manque, et l'on en revient graduellement au troc des temps primitifs. Quand arrive la fin de l'année, le fisc prélève la part du lion, et le cultivateur est réduit à offrir en gage un champ, une mule, une vache contre la somme qu'il lui faut pour payer ses impôts.

Dans tel comté de l'Ouest, les propriétaires sont réduits à émigrer en masse, et à abandonner leurs champs et leurs maisons au fisc et à leurs créanciers hypothécaires, qui ne savent que faire d'immeubles dont personne ne veut plus. Un propriétaire de la Nouvelle-Orléans offrait sa propriété à qui voudrait la prendre, pour la moitié de ce qu'il l'a payée ; il n'a trouvé preneur qu'à raison de 43 p. 100 du prix d'achat. Dans le Vermont, depuis plusieurs années, nombre de fermes contenant des habitations et des bâtiments ruraux confortables, se trouvent abandonnées par leurs propriétaires, faute de profit possible à en retirer, d'acheteurs ou de fermiers pour les exploiter.

La bonne occasion qui se présente là aux collectivistes pour établir leur système, s'ils y croient. Mais il paraît que leur foi n'est pas très ardente, puisqu'ils ne saisissent même pas en France, sous leur main, des occasions semblables.

M. Dufour, Suisse d'origine, conseille à ses anciens compatriotes de rectifier les idées qu'ils se font de la prospérité agricole aux États-Unis. La Suisse, dit-il, n'a rien à envier à aucune autre nation, fût-ce la plus grande ; il faut y regarder à deux fois avant d'échanger la proie helvétique pour l'ombre transatlantique.

On se plaint souvent, et nous ne sommes pas les derniers, des vices du régime gouvernemental de notre fin de siècle. Il convient de dire à notre honneur ou à notre honte que nous n'avons rien inventé. Pour s'en assurer, on peut lire *Colbert avant le ministère*, par M. E. Lavisse, dans la *Revue de Paris* du 15 octobre.

Le privilège universitaire produisait ses effets au XVIIe siècle, comme il les produit encore. « Les collèges, écrit un des correspondants de Colbert, sont des pépinières de chicane et de fainéans, d'hommes perdus pour le public... Ils ont fait des procureurs, des greffiers, des sergents, des clercs du palais, des prêtres et des moines. Si l'on en convertissait quelques-uns en collèges de commerce, de cartes marines, de pilotes, d'hydrographie..., le royaume serait en peu de temps aussi savant en marine et en voyages de long cours, en commerce et en arts libéraux, qu'il l'est à présent en chicane. »

Et pendant que la chicane prend ses ébats, « la marchandise, dit Loyseau, est abandonnée, et le labour laissé aux paysans, qui sont comme esclaves des officiers ; aussi n'y a-t-il pas d'autre trafic entre nous, que de nous *travailler les uns les autres* par le moyen de nos offices, parce qu'enfin il faut que chacun vive de son état. »

Les offices étaient à peu près comme les emprunts d'État de nos jours, ils absorbaient la meilleure part de la richesse publique. « Peut-être, disait Colbert, toutes les terres du royaume, estimées suivant leur juste valeur, ne pourraient pas payer le prix de toutes les charges de judicature et de finances. » Les officiers de finances, dit-il encore, vivent d'abus dans toute l'étendue du royaume ; les officiers de justice « tirent des peuples tous les ans, par une infinité de moyens, plus de 20 millions de livres, dont il y aurait beaucoup de justice de retrancher plus des trois quarts. » Que feraient de plus les voleurs si on leur laissait les coudées franches ?

Colbert estimait à 90.000 le nombre des officiers de finances et à 30.000 celui des officiers de justice. Les officiers de justice peuvent être réduits à 7 ou 8.000. « Tous ceux qui seront retranchés, ajoute-t-il, seront obligés de s'appliquer au commerce et aux manufactures, à l'agriculture et à la guerre, qui sont les seuls métiers qui rendent le royaume florissant... Ils travailleront par conséquent à l'avantage et au bien du royaume, au lieu qu'ils ne travaillent à présent qu'à sa destruction. »

Changez quelques mots, tout cela sera aussi vrai aujourd'hui qu'il y a deux siècles et demi.

Une dernière citation de Colbert, qui nous montre en germe le tableau économique des physiocrates :

« Tout ce que les peuples peuvent amasser se divise en trois portions : la première, ce qu'ils peuvent réserver pour leur subsistance et pour leur petite fortune ; la seconde, pour leurs maîtres, qui sont les propriétaires des terres qu'ils cultivent ; et la troisième, pour le roi. C'est l'ordre naturel et légitime de cette distribution. Mais lorsque l'autorité est au point où Votre Majesté l'a mise, il est certain que cet ordre change et que les peuples, qui craignent et respectent cette autorité, commencent à payer leurs impositions, réservent peu pour leur subsistance, et ne payent peu ou point leurs maîtres. »

La viticulture fait des progrès en Russie, M. Louis Enault nous en donne un aperçu dans la *Vie Contemporaine* du 15 octobre. Aujourd'hui, dit-il, la Russie fait du vin, comme l'Allemagne, comme la France, comme l'Espagne et l'Italie; elle en fait quelquefois d'excellent, et elle n'est plus tributaire de l'étranger que pour les deux tiers de sa consommation, et elle ne s'arrêtera pas là. Les deux plus grands producteurs de vin sont le tzar lui-même, et, après lui, l'administrateur général de ses propriétés personnelles et des apanages de la couronne, le prince Léon Galitzine.

Les Cosaques fabriquent un petit vin mousseux, pétillant et léger, en somme très agréable, qu'ils livrent à la consommation à raison de 0 fr. 75 le litre, ce qui doit paraître un prix assez doux à ceux qui paient 25 et 30 francs une bouteille de champagne de Reims ou d'Épernay. Les vignobles du Caucase sont très fertiles ; ils produisent déjà des vins remarquables ayant la force et la couleur de nos grands Bourgogne, et leur corps et leur bouquet. Les Russes les apprécient, même après un voyage en France qui les a rendus difficiles. Dans la contrée d'Érivan, on récolte des vins extrêmement riches en alcool, dont la teinte jaune, tirant sur le brun, annonce la violence, et qui vous brûlent la gorge comme l'Armagnac au sortir de l'alambic.

Le Turkestan est un des centres les plus importants de la production vinicole russe. « La Russie a voulu faire de cette province, récemment ajoutée à son immense empire, l'avant-garde orientale de sa civilisation du côté de l'Asie, encore barbare, mais toujours magnifique. Sous l'influence d'une administration tout à fait intelligente et active, le Turkestan a vu sa production vinicole s'accroître de plus de 25 p. 100 en quelques années. Cette belle

et riche province pourra bientôt donner à boire à toute la Russie. »

En Crimée, les vignes qui reçoivent des soins intelligents et une culture rationnelle, produisent des vins de table, blancs et rouges, d'excellente qualité, et que l'on peut regarder comme des succédanés très satisfaisants de nos vins de Bourgogne, de Sauterne et de Médoc. « Mais la vraie richesse de la Crimée, ce sont ses vins de liqueur. Quand arrive le dessert, elle peut faire chanter toute la lyre de Bacchus. » Les vignerons de l'Occident n'ont donc qu'à se bien tenir.

On se plaint de ce que les prisons sont insuffisantes pour héberger tous les condamnés. Que serait-ce donc si l'on incarcérait tous ceux qui le méritent ? M. H. Joly nous apprend, dans la *Réforme sociale* du 1er novembre, que les crimes et délits notoirement impunis étaient en 1825 au nombre de 9.000 ; en 1880, le total était de 53.683 ; en 1888, de 78.000 ; en 1893, il dépasse 93.000. De 1825 à 1880, l'augmentation moyenne n'a été que de 850 par an ; c'est à partir de 1880 que le nombre des accusés et des prévenus réunis a tant augmenté et que, de plus, le nombre des affaires classées « par impossibilité de découvrir les auteurs des actes dénoncés » s'est accru, non plus de 850, mais de 2.960 par an, en moyenne.

C'est aussi depuis 1880 que les attributions de l'État se sont multipliées dans une progression inouïe, contrairement au principe de la division du travail ; or, l'État ne peut pas être partout. Pour remédier à cet état de choses, M. Joly demande que « certaines associations instituées pour une fin déterminée, mais supérieure aux intérêts particuliers de leurs membres, puissent exercer un droit de poursuite et citer directement devant la justice les auteurs ou les complices des méfaits, des désordres, des abus, des crimes et délits contre lesquels elles se sont organisées. »

Comme la justice ne suffira pas à juger tout ces auteurs et complices, il faudra ensuite demander que certaines autres associations exercent le droit de juger ; et comme les prisons ne pourront contenir tous ces délinquants, il faudra encore d'autres associations pour créer de nouvelles prisons et ainsi de suite. Ne vaudrait-il pas mieux faire un véritable effort d'ensemble contre l'extension de l'envahissement de l'État et limiter une bonne fois ses fonctions à ce qui le regarde ? De cette façon, quand chacun fera son métier, les vaches seront bien gardées, si vaches il y a.

— Si quelqu'un avait proposé, il y a cinquante ans, d'établir le

monopole de l'alcool, dans les conditions où l'on nous le propose aujourd'hui, on lui aurait ri au nez ; mais, depuis ce temps, les sciences économique et financière ont fait des progrès, elles sont enseignées dans les universités et même dans toutes les écoles plus ou moins. Aussi, presque tout le monde prend-il au sérieux le dit projet. Il reste cependant quelques réfractaires et M. Rostand est du nombre. Dans la *Réforme sociale*, M. Rostand combat l'*étatisme en fait d'alcool.*

L'État doit acheter aux producteurs, pour le rectifier, la quantité d'alcool dont il a besoin, et il s'engage à ne pas acheter à l'étranger. Mais l'État sait-il les quantités qu'exigera la consommation ? Si la consommation diminue, que fera-t-il des centaines de mille hectolitres qui lui resteront ? Si la consommation augmente, où se procurera-t-il le surplus ? M. Rostand aurait pu ajouter : L'État achètera-t-il tout ce que lui offriront les producteurs ? Non, puisqu'il règle ses achats sur la consommation. Le surplus de la production sera l'objet de vente de contrebande, contre laquelle la petite bouteille ne pourra rien. Le monopole de la rectification conduit donc fatalement au monopole de la fabrication, sous peine de voir l'alcool officiel battu par l'alcool clandestin. Comme l'observe M. Rostand, M. Jaurès a donc raison quand il assure que « la logique, les nécessités fiscales, l'impossibilité de juxtaposer par d'incessants conflits une industrie d'État avec une industrie privée, tout conduirait invinciblement du monopole de la rectification au monopole de la production. »

M. Rostand montre ensuite, par l'exemple de la Russie et de la Suisse, que le monopole serait une mauvaise affaire financière. Le monopole a rapporté en 1895, dans les quatre provinces russes où il fonctionne, 44.358.000 francs sur 10 millions d'habitants, soit 4 fr. 40 par tête. Or, les droits actuels produisent en France plus de 280 millions pour 38 1/2 millions d'âmes, soit 7 fr. 70 par tête. En Suisse, le rendement va sans cesse en baissant, tandis que les frais d'administration montent : sur 3 millions d'habitants, le revenu de 1895, 5.402.376 francs, donne 1 fr. 80 par tête alors que la taxe française rend 7 fr. 70. De plus, on n'aperçoit pas que le monopole ait sensiblement réduit la consommation : en 1890, 6 lit. 27 par habitant ; en 1891, 6,32 ; en 1892, 6,39 ; en 1893, 6,37 ; en 1894, 5,81. » C'est donc l'alcool dénaturé ou de contrebande qui comble la différence.

Pour conclure, M. Rostand soutient que « pour assurer le degré scientifiquement utile de rectification le monopole de l'État est inutile, et que le danger étant surtout dans les quantités con-

sommées, ce monopole tendrait à l'accroître. » En effet, si l'alcool rectifié par l'État est inoffensif comme on le promet, on sera excité à en boire d'autant plus, ne fût-ce que par patriotisme.

« Faut-il laisser au commerce international une liberté absolue et sans restriction ? » M. Paul Lapeyre, qui se pose cette question dans la *Sociologie catholique* de novembre, convient qu'il serait absurde de vouloir créer artificiellement les conditions qui pourraient permettre à tous les produits de naître sur un même territoire. « En spécialisant les produits de chaque territoire, tout en donnant à chaque homme une aptitude générale à jouir de tous ces produits divers, la Providence a voulu mettre à l'individualisme un obstacle infranchissable : elle a voulu que le progrès naquît de la multiplicité des relations qu'elle imposait aux hommes entre eux, et que l'échange de leurs produits fût la base et le symbole de l'échange de leurs services. »

Un libre-échangiste ne dirait pas mieux. Mais M. Lapeyre change de ton un peu plus loin : « Si toutes les douanes, dit-il, venaient à être supprimées sur la surface du globe, certaines nations se ruineraient et d'autres s'enrichiraient ; les nations ruinées se dépeupleraient et les nations riches verraient leur population s'accroître par l'immigration ; enfin, cette différence de richesse et de population ne tarderait pas à se traduire, en cas de conflit, par l'assujettissement de la nation appauvrie et dépeuplée à la nation riche et populeuse. »

Si, comme l'a dit plus haut l'auteur, chaque territoire a ses produits, on ne voit pas comment ni pourquoi la suppression des douanes ruinerait les uns et enrichirait les autres ; au surplus, la nation appauvrie et dépeuplée n'aurait pas à craindre l'assujettissement, puisqu'elle n'existerait plus étant dépeuplée.

M. Lapeyre calcule que les revenus de la France sont grevés chaque année d'une charge d'au moins 8 milliards, qu'il faut ajouter à tous les autres frais qu'entraîne nécessairement la production, même la mieux outillée ; il ajoute 2 milliards dont nos terres épuisées ont besoin pour engrais et amendements. Les pays concurrents : l'Amérique, les Indes, l'Australie, l'Afrique centrale, etc., n'ont pas les mêmes charges à supporter. Pour que la France, conclut l'auteur, n'ait pas à regretter l'établissement universel du libre-échange, il faudrait d'abord unifier les dettes publiques, c'est-à-dire en faire un total qui serait réparti entre

chaque nation, non pas seulement suivant sa population, mais suivant son aptitude à être peuplée.

Il faut convenir que cette combinaison ferait très bien l'affaire du gouvernement français, qui ne demande pas mieux que d'emprunter, d'emprunter encore et toujours.

Mais de deux choses l'une : ou le produit de ces emprunts a été gaspillé, et alors, vous, contribuables français, vous êtes des imbéciles de vous laisser ainsi exploiter par votre gouvernement; ou il a été employé utilement à augmenter votre outillage, en ce cas, il vous a mis dans une situation plus avantageuse pour concurrencer les pays neufs, et il est juste que vous payiez les intérêts de vos dettes, sans quoi ce sont les pays vieux qui s'enrichiraient en ruinant les pays neufs.

De même qu'on ne saurait trop prendre de galon quand on s'y met, de même on ne saurait trop prendre de diplômes. C'est sans doute pour cette raison qu'il a été créé un diplôme spécial de docteur en économie politique. Je demande qu'on en crée un autre de sur-docteur. En attendant, si vous voulez voir ce qu'il faut pour obtenir ce nouveau doctorat, lisez dans la *Revue d'Economie politique* de novembre, la leçon publique faite par M. Maurice Ansiaux à la salle académique de l'Université de Liége pour l'obtention dudit diplôme et ayant pour objet *la théorie de l'individualisme.*

La théorie de l'individualisme, dit M. Ansiaux, « c'est l'individu seul juge de son bien et seul maître de ses actes, ce qui est, par excellence, la théorie de l'indépendance absolue de chacun, de la négation de la mutualité et de la solidarité. »

Quel est le docteur en économie politique qui a bien pu enseigner cela à M. Ansiaux, et quels sont les examinateurs qui lui ont conféré son diplôme ? La vérité est que l'individualisme est la théorie de la dépendance volontaire au lieu d'être forcée comme le veulent ses adversaires et que, par conséquent, elle n'est point la négation de la mutualité et de la solidarité, — volontaires, toujours, — mais leur affirmation la plus positive.

M. Ansiaux ne veut pas « laisser végéter un prolétariat inculte et misérable, à côté d'une aristocratie d'intelligence et de fortune » ; il entend que l'objet par excellence de la politique sociale soit le progrès commun et général ; « avant tout, nos sociétés doivent marcher vers une moindre inégalité des conditions, vers une répartition moins inégale des biens. »

Ces sentiments partent d'un bon cœur, mais ce ne sont que

des sentiments ; leur auteur peut concourir pour un prix Monthyon, si le cœur lui en dit, mais pour un doctorat, cela n'est pas admissible.

M. Ansiaux veut faire marcher la société toute de front, en bataille et non en colonne ; mais la terre ne sera jamais assez large pour que tous ses soldats puissent s'aligner.

Si M. Ansiaux connaissait la théorie de la répartition de la richesse aussi bien que celle de l'individualisme, il saurait que toute nouvelle attribution de l'État et tout impôt nouveau est une source d'augmentation des inégalités sociales, ce qui renverserait tout son plan.

Notre aspirant docteur en économie énumère ensuite les mesures propres à diminuer peu à peu les inégalités : l'augmentation graduelle des salaires, la taxation des revenus suivant une progression modérée, la réduction des heures de travail, l'assurance contre les risques de tout ordre, les pensions de retraite, la diffusion de l'enseignement professionnel et universitaire, — je te crois ! — l'éducation, etc. Et tout cela, bien entendu, doit se faire par l'État. Où l'État prendra-t-il l'argent pour augmenter les salaires ? dans la taxation progressive des revenus ? Mais ce sont les revenus qui entretiennent le capital, et c'est le capital qui alimente le travail. Si vous taxez les revenus, vous diminuez le capital, vous faites baisser les salaires, vous tournez le dos au but que vous poursuivez.

Je ne trouve qu'une bonne idée dans la théorie de l'individualisme de M. Ansiaux, mais elle est bonne, la voici :

Les économistes classiques « ont affublé l'État du qualificatif passablement bizarre de *producteur de sécurité* ».

« Mais aussitôt, objecte M. Ansiaux, une question indiscrète se presse sur nos lèvres : l'État, qu'on nous a représenté comme une machine lente, bête, prodigue, corrompue, jouirait-il donc d'une aptitude spéciale pour fabriquer cette denrée qu'on appelle la police, l'ordre public ? ... Ce gouvernement dont on ne se lasse pas de dénoncer l'incapacité et l'imbécillité en toute matière, par quelle merveilleuse aventure lui décerne-t-on ensuite un monopole de cette importance ? Ne serait-il pas plus logique, avec M. de Molinari, qui est un peu l'enfant terrible de l'école, de mettre la défense sociale en actions ? de rétablir en cette matière le salutaire principe de la concurrence qui règne en toute autre et de nous en remettre de notre sécurité à la compagnie privée qui la garantirait au meilleur marché possible ? »

Si j'étais économiste classique, je tâcherais de répondre à ce

point d'interrogation, mais je ne le suis pas ; c'est pourquoi je me borne ordinairement à dire : ne donnez pas à l'État de nouvelles attributions, il n'en a déjà que trop, étant donnée la manière dont il les remplit. Après cela, quand nous serons bien arrêtés sur cette pente, nous verrons à la remonter, nous examinerons si les attributions que possède actuellement l'État, même celle de producteur de sécurité, lui conviennent véritablement ; sinon, nous les lui retirerons graduellement, de la même façon que M. Ansiaux veut augmenter les salaires et imposer les revenus.

Les partisans du monopole de la rectification de l'alcool sont les saints Jean-Baptiste du socialisme, ils préparent les voies du Seigneur. Voici, en effet, M. Paul Louis qui réclame le monopole intégral de l'alcool : fabrication, rectification et vente (*Revue Socialiste* d'octobre). « Si le parti modéré était livré à lui-même, dit l'auteur, les fabricants d'alcool continueraient pendant des années encore à empoisonner la France. Heureusement, nos amis seront là pour pousser, l'épée dans les reins, M. Méline... ou son successeur, et pour rappeler qu'il est temps de clore la période d'études et de passer à l'action. C'est au socialisme qu'il appartient d'enlever le monopole de l'alcool. Mais là ne s'arrêtera pas sa tâche : il faut encore empêcher le gouvernement de faire, des ressources nouvelles, le mauvais usage qu'il médite, et que de maladroits ministériels annoncent en termes imprudents. »

Ce mauvais usage, c'est la suppression de l'impôt foncier. M. Paul Louis entend que les millions du monopole soient affectés au dégrèvement d'impôts indirects. Il ne se borne pas là, il veut que l'on établisse l'impôt progressif sur le capital et sur le revenu ; ce qui permettra de dégrever réellement les petits laboureurs et de répartir plus équitablement les contributions directes. « Le monopole de l'alcool d'une part, l'imposition personnelle et progressive de l'autre, telles sont, à nos yeux, les solutions inéluctables du présent. » Quant aux solutions de l'avenir, les socialistes en font leur affaire, et il faut convenir que leurs soi-disants adversaires leur donnent la partie belle.

— Aussi n'est-ce pas sans quelque apparence de raison que M. Renard chante victoire dans la *Revue Socialiste* de décembre, au sujet des progrès croissants du socialisme.

« Je recommande à nos adversaires, dit-il, pour peu qu'ils soient curieux de rapprochements significatifs, la petite comparaison suivante : Qu'ils supputent le nombre de voix que les républicains obtenaient en 1869 et en 1870, à la veille même de l'avè-

nement de la République, au moment du plébiscite, où toutes les oppositions coalisées arrivaient péniblement à réunir contre l'Empire 1.500.000 *non*; qu'ils mettent en regard le total des suffrages que les socialistes groupent aujourd'hui sur leur programme et qu'ils concluent, s'ils l'osent!

Pourquoi ne l'oseraient-ils pas? Nous connaissons le truc. Il suffit désormais d'une guerre malheureuse, ce qui est très facile à trouver, pour que les socialistes chaussent les pantoufles des opportunistes, comme les républicains ont chaussé celles de l'empire. Et après? Les socialistes feront comme ont fait les républicains : ils ajourneront indéfiniment et opportunistement leurs nationalisations et par derrière eux arriveront les anarchistes, qui feront la guerre aux socialistes, comme ceux-ci la font aux bourgeoisistes. Et la comédie continuera.

Ce que coûtent nos fonctionnaires! M. A. Neymarck a pris la peine de relever dans les budgets des divers services publics le nombre de nos fonctionnaires et le montant approximatif de ce qu'ils nous coûtent. En voici la récapitulation que nous copions dans *Le Rentier* du 7 décembre :

	France.	Algérie.	Totaux.
Affaires étrangères	8.153.000	»	8.153.000
Agriculture	9.881.000	1.267.000	11.148.000
Colonies	18.481.000	»	18.481.000
Commerce, industrie, postes et télégraphes	112.072.000	3.602.000	116.674.000
Finances	127.451.000	5.665.000	133.116.000
Guerre	126.928.000	»	126.928.000
Instruction publique, beaux-arts et cultes	205.024.000	5.851.000	210.875.000
Intérieur	35.135.000	4.250.000	39.385.000
Justice	32.492.000	2.564.000	35.056.000
Marine	39.367.000	»	39.367.000
Travaux publics	55.763.000	1.389.000	57.152.000
Totaux	771.750.000	24.588.000	796.338.000
Report des *dotations des pouvoirs publics*.			10.908.000
Ensemble			807.246.000

De plus, pour savoir exactement *ce que coûtent nos fonctionnaires* il convient d'ajouter aux dépenses courantes le montant des *retraites et pensions* : mais, en ce qui concerne les retraites militaires, les documents officiels ne permettent pas une ventilation exacte de celles payées aux sous-officiers et soldats et qu'il y a lieu d'éliminer de nos calculs.

83.560 pensions civiles.....	65.526.000	»
136.833 pensions militaires. 123.046.000 fr. (3/4).....	92.281.000	»
Total (évalution)....	157.810.000	»
Report	807.246.000	»
Total général en ce qui concerne le budget de l'Etat....	965 056.000	»

Ainsi, *ce que coûtent nos fonctionnaires* se chiffre à un total de plus de *neuf cent soixante millions*. Si nous y ajoutons les traitements des 9.000 fonctionnaires payés sur les budgets départementaux, soit ..... 16 000.000 »
et des 118.000 autres dont les traitements sont inscrits dans les budgets communaux pour..... 101.000.000 »
ainsi que nous l'avons noté dans notre article du 27 janvier, nous atteignons le total global de..... 1.085.056.000 »

Ces pauvres fonctionnaires n'en sont pourtant pas plus riches. Sans compter la guerre et la marine, il y en a près de 200.000 qui reçoivent moins de 1.000 francs par an, plus de 100.000 dont le traitement moyen n'atteint pas 1.200 francs (exactement 1.170 fr.). Ce qu'on appelle les *gros* traitements ce sont ceux de 9 à 10.000 francs ; or, il n'y en a pas en tout 300! De 10.000 à 20.000, on compte tout au plus 160 fonctionnaires qui reçoivent en moyenne 12.450 francs.

A peu près la moitié de ce que gagne un chef de rayon dans le capitalisme. Et les socialistes veulent généraliser l'étatisme!

— Le marché financier de Paris est désorganisé, paraît-il, et il est question de le réorganiser. C'est la faute aux coulissiers, disent les agents de change : au lieu de se borner au rôle de courtiers, d'intermédiaires, les coulissiers se sont faits banquiers, émetteurs de valeurs plus ou moins véreuses. C'est la faute aux agents de change, répondent les coulissiers; ce sont eux qui, les premiers, ont lancé de mauvaises affaires : les bitumes, les asphaltes, etc. Nous ne faisons que suivre leur exemple, que nous devons supposer bon, puisqu'il sont chaperonnés par l'Etat. M. Neymarck cherche, dans *Le Rentier*, à concilier le marché officiel et le marché libre ; toutefois, M. Neymarck ne voit pas très clairement pourquoi le monopole des agents de change survit à tant d'autres qui ont été supprimés et qui le valaient bien.

Nous avons vu plus haut que les pensions de retraite de l'Etat coûtent cher aux contribuables, et tout le monde sait qu'elles ne satisfont guère ceux qui en bénéficient. Il paraît, d'après ce qu'en dit M. A. Vavasseur, dans la *Revue des sociétés* de novembre, que l'initiative privée réussit mieux dans ce domaine que l'initiative gouvernementale :

« Parmi les associations qui ont prouvé leur vitalité et leur utilité, il faut citer la société civile de retraites, les « Prévoyants de l'Avenir » fondée en 1880 et qui a su obtenir l'adhésion et le concours de beaucoup de membres de nos assemblées législatives. Elle poursuit une œuvre de fraternité sociale, à l'aide d'une combinaison de mutualité très ingénieusement imaginée, et si habilement, si loyalement exécutée, que le nombre de ses membres a toujours été en progression constante ; il est aujourd'hui de plus de 200.000. »

Si les *Prévoyants de l'Avenir* n'étaient pas obligés de payer leur quote-part des retraites officielles, ils pourraient donner des pensions plus élevées à leurs membres et faire à l'Etat une concurrence plus efficace. Il importe donc que l'Etat empêche ces intrus de marcher sur ses plates-bandes ; heureusement pour lui, il a le budget à sa disposition, tant que ça durera, ça ne manquera pas.

La Nouvelle-Calédonie est une colonie plus ancienne que Madagascar, mais elle ne paraît guère plus prospère, si l'on en croit M. Marcel Dubois, dans l'*Union géographique du Nord de la France*. L'exploitation minière paraît s'être désintéressée de l'or, du fer, et aussi, chose plus grave encore, du charbon. C'est le combustible australien qui fait mouvoir toutes les entreprises industrielles. En revanche, on a exploité les mines de nickel, mais on a *surproduit*, d'où il est résulté que le nickel, valant 62 francs en 1830, n'était plus payé que 12 francs en 1880, pour tomber à 4 francs en 1894. On a aussi voulu faire de l'élevage, rivaliser avec l'Argentine : de 1.000 têtes de gros bétail en 1860, on est arrivé à 100.000 en 1890. Mais on n'en trouve pas le placement. Au lieu de cultiver les produits naturels du pays : igname, patate douce, manioc, taro, ananas, maïs, etc., on s'est avisé de cultiver du coton. « La qualité des récoltes, jointe au prix du transport, devait amener un prompt abandon. » Le café est la seule culture qui n'ait pas déçu les espérances.

M. Dubois estime que « c'est à la seule présence des forçats et surtout des récidivistes que sont imputables et l'état précaire de la colonisation néo-calédonienne et le nombre infime des colons libres. » Les essais de régénération morale des condamnés par leur mariage avec le personnel féminin des maisons centrales n'a pas mieux réussi : « Au vice individuel on a juxtaposé le vice familial. »

ROUXEL.

LA CRUAUTÉ ENVERS LES FAIBLES

Au lendemain de la mort de l'infortunée petite victime désignée sous le nom d'enfant-martyr le récit des cruels traitements que lui infligea si longtemps impunément un père barbare a soulevé l'indignation générale; chacun s'est demandé si nos lois étaient assez sévères pour châtier un crime aussi odieux, si celles que renferme notre code étaient appliquées, lorsque le besoin de sévir se faisait sentir, avec toute la rigueur nécessaire, enfin si nos mœurs publiques tendaient à prévenir de tels forfaits. Sur tous ces points la réponse a été négative : le Code pénal français trop imprégné de l'idée de la plénitude de la puissance paternelle, si justement rigoureux dans la répression des crimes contre les parents, semble n'avoir pas prévu les abus que pouvaient commettre, dans l'exercice de leur pouvoir, des êtres indignes de leur paternité; l'indulgence excessive des magistrats dans la plupart des cas qu'ils ont été appelés en ces dernières années à réprimer ne peut que renforcer chez ces brutes inconscientes le sentiment de leur autorité absolue sur leur progéniture; la pusillanimité des voisins qui craignent soit la vengeance des parents dénoncés, soit le contact généralement un peu rude de la police ou de la justice, soit tout simplement « de se faire des affaires » ne contribue guère à empêcher les manifestations de la cruauté paternelle. « Chacun est maître chez soi » est en ces matières un axiome beaucoup trop ancré dans les esprits. L'Angleterre toujours si respectueuse des droits et de la liberté des individus a cependant compris que protéger les faibles contre les abus de la force était un devoir de haute moralité qui s'imposait. La Société protectrice des enfants (*Society for the Prevention of Cruelty to Children*) fondée dans ce but a déjà rendu de grands services en se chargeant de dénoncer les excès commis envers les enfants [1]. Elle s'est attaquée entre autres,

[1] En cinq ans cette société a signalé 11.690 cas concernant 21.583 enfants,

depuis quelques années, à une odieuse pratique, le *baby farming*, qui est une cause féconde de mortalité infantile en Angleterre et dont les victimes sont les enfants non désirés (*unwanted*) nés de parents pauvres ou, plus souvent, fruits de naissances illégitimes.

Voici comment opère ce système. Trois parties sont en présence : la mère, la procureuse d'enfants et le « baby farmer » (nourricier); ces deux derniers sont visiblement les plus coupables dans les suites de l'affaire. La procureuse se donne, dans les annonces qu'elle fait insérer à profusion dans les journaux, comme une personne sevrée des joies de la maternité, adorant les enfants et désireuse d'en adopter un moyennant une légère rétribution. A ces annonces répondent les mères poussées par un motif quelconque à se débarrasser de leur progéniture. La somme (variant de 125 à 5.000 francs) que doit fournir la mère étant fixée, les deux parties prennent date pour une rencontre, qui a généralement lieu dans la salle d'attente d'une gare, où remise est faite, entre les mains de l'intermédiaire, de l'argent et de l'enfant. Ce dernier est immédiatement conduit à la maison des nourriciers auxquels la procureuse transmet une portion très minime du prix qu'elle a reçu. A partir de ce moment les « baby-farmers » sont seuls responsables de l'enfant, et leur responsabilité est bien faible, puisque personne ne s'intéresse au petit être ; ces nourriciers sont très pauvres et l'argent qu'on leur a versé ne peut compenser les frais de son entretien, il s'ensuit donc que leur intérêt direct est de pourvoir à sa subsistance le moins longtemps possible.

Veut-on savoir quel genre de personnel entreprend ce métier ? Les procureuses d'enfants sont parfois des femmes dont le mari n'a pas réussi dans ses affaires ou est sans emploi, parfois encore d'anciennes couturières, nourrices au mois, femmes de chambre et domestiques. Une tenue décente prévient en leur faveur : elles sont toujours propres, bien soignées et d'apparence parfaitement respectable. Elles mettent

---

6.371 parents ont reçu un premier avertissement, 1.657 ont été poursuivis et 1.540 frappés de peines montant à 376 ans de prison et 13.000 francs d'amende ; 10.268 enfants ont été laissés — avec surveillance de police — chez leurs parents ou envoyés dans les *industrial schools*, un millier environ ont été placés en tutelle par les gardiens des pauvres.

Les trois-quarts des plaintes portées devant les juges émanaient des agents de la société, l'autre quart seulement, de la police.

La jurisprudence anglaise ne comporte pas la déchéance de la puissance paternelle, mais le retrait plus facile du droit de garde et la remise sous tutelle à une société de bienfaisance.

des annonces sous trois ou quatre noms différents et ce genre d'affaires est aussi étendu que lucratif car la *Society for the Prevention of Cruelty to Children* a pu suivre à la trace une même femme faisant insérer des annonces aussi loin, au nord, que Sunderland et, au sud, qu'Eastbourne. Les « baby-farmers » appartiennent au dernier degré de la plus basse classe, ce sont des femmes d'une ivrognerie invétérée ou dont les maris, lorsqu'elles en ont, sont des buveurs, vagabonds, propres-à-rien, trop paresseux pour travailler, qui trouvent dans le mince profit de ce métier de nourriciers de quoi soutenir leur vile et abjecte existence. On juge de ce que peut être le home de pareils gens. Voici du reste la description du taudis dans lequel une procureuse fut surprise conduisant cinq de ses victimes : C'était « l'arrière-chambre d'un cottage de journalier agricole en ruines, à peine bonne pour y loger du charbon, d'environ douze pieds carrés. Rampant et grouillant par terre dans leurs propres excréments,on voyait deux enfants. Deux autres étaient attachés dans des chaises branlantes, un autre gisait dans un bassinet pourri. La puanteur de la chambre était telle qu'un homme vigoureux fut pris de vomissements dès l'ouverture de la porte. Quoique trois des enfants eussent près de deux ans, aucun ne pouvait marcher, un seul était capable de se tenir debout à l'aide d'une chaise. En plein mois de mars il n'y avait pas de feu.Deux des enfants avaient une bande de flanelle autour des reins, un avait un petit fichu, les autres, rien que de minces et sales vêtements de cotonnade. Tous avaient le teint jaune, fiévreux, la peau sur les os. Aucun ne criait, ils étaient trop faibles pour cela. L'un avait une bronchite, un second une courbure de l'épine dorsale et les autres des rachitis, suite du traitement qu'ils subissaient. Dans toute la maison on ne trouva pas une miette d'aliments pour enfants. Dans une chambre au-dessus il y avait un matelas imbibé et pourri d'ordures sur lequel on les portait la nuit, deux vieux vêtements faisaient l'office de couvertures. Tout ce que la maison possédait en fait d'habillements consistait dans les guenilles qu'ils avaient sur le corps. Un homme et sa femme passaient leur temps, assis, à les regarder mourir de faim et de saleté. Ainsi ils gagnaient leur vie, c'était leur métier... Un enfant (dont la mère leur était inconnue) était mort chez eux peu de temps auparavant. On leur enleva immédiatement les cinq pauvres créatures, mais deux moururent peu de temps après leur entrée à l'hôpital et de l'avis des médecins aucun des autres ne pouvait complètement revenir à la santé.

« Une autre « ferme » tenue encore par un homme et sa femme consistait en une petite chambre occupée nuit et jour par six personnes. Dans un berceau, sur le lit, et dans un autre, près du lit, se trouvaient deux enfants suçant un biberon. Sur le lit gisait le troi-

sième. Par terre était le quatrième ainsi que les deux nourriciers. Deux des enfants étaient très malades depuis des semaines, l'un semblait à la mort. Aucun n'avait reçu les soins d'un médecin. L'un avait des plaies vives autour des yeux et sur le corps « à cause des escargots qui y avaient passé », expliquèrent ces nourriciers. Malgré les cris de cet enfant (il criait tout la journée, dit une voisine) on ne les lui enlevait jamais. Une voisine avait vu l'homme, en colère à cause de ses cris, empiler des vêtements sur sa tête pour le faire taire. »

Les deux « fermes » décrites ne sont pas exceptionnelles, elles ont été, au contraire, choisies comme exemples typiques de la nature des logis auxquels on conduit les enfants non désirés et des traitements qui leur sont réservés. Que la nourricière soit payée à la semaine ou que la somme lui soit versée en une fois, le résultat est le même, elle s'arrange toujours de telle manière que les enfants lui coûtent moins que la pension qu'elle reçoit et à vivre de la différence ; quand les victimes sont mortes de faim, il y en a un tas d'autres pour prendre la place vacante. Les certificats de décès, les enquêtes du coroner, les examens *post mortem* sont pratiquement inutiles dans ces cas-là. Une maladie quelconque provient toujours (parfois exprès) à la suite de ce manque de soins ; l'examen du corps d'un enfant prend à peine cinq minutes et l'évidence n'est pas péremptoire. Les voisins de la classe dont il s'agit n'aiment pas à donner d'informations ; on ne pourrait donc apprendre la vérité que par la gardienne ou par son mari, complice de son crime.....

La Société, suivant à ses annonces la trace d'une procureuse, eut la preuve qu'elle avait récemment obtenu au moins vingt-quatre bébés — combien de plus elle en avait reçu jusque-là nul ne put le savoir — dont pas un ne fut adopté, elle les passait aux nourriciers. Parfois il arrive que la procureuse n'ait pas recours aux services de ces derniers pour envoyer les enfants dans un monde meilleur : une de ces misérables avait en six mois recu douze enfants dont huit moururent. On commença à avoir des soupçons, on la traduisit en justice et après mille difficultés d'instruction, comme on parvint à faire la preuve sur un des cas, on la condamna à dix ans de servitude pénale. A combien s'élevait le nombre de ses victimes, on l'ignore, mais quand on inspecta sa maison on n'y trouva pas moins de 300 habillements d'enfants.

D'après l'auteur de la *Westminster-Review* auquel nous empruntons ces détails, les lois anglaises actuelles sont trop larges et n'ont aucune efficacité pour le « baby farming », ce qui ne lui paraît guère surprenant puisque l'inspection de ces nourriciers est confiée à un seul fonctionnaire pour toutes les Iles Britanniques. Mais comme la Société protectrice des enfants a déjà su faire de bonne besogne il ne

demande qu'une rectification à la loi qui serait modifiée en ce sens que toute personne obtenant possession d'un enfant sous de faux prétextes serait par cela même passible de rigoureuses pénalités, la partie poursuivante n'étant pas nécessairement le parent de la victime ; de cette façon, le public ou un corps organisé pourrait entreprendre les poursuites.

Le « baby farming » n'est pas l'unique ennemi des enfants non désirés en Angleterre ; il y a encore pour les parents pauvres d'autres moyens, lucratifs ceux-là, de s'en débarrasser : les assurances sur les enfants et les associations funéraires. Comment des entreprises de bienfaisante et sage prévoyance comme celles-là peuvent-elles être détournées de leur but et devenir un fléau pour les enfants des basses classes ? Comment s'imaginer que l'appât d'une légère somme d'argent soit assez fort pour que des pères et des mères après avoir assuré leur enfant puissent le faire périr délibérement ? C'est qu'on ne se doute pas de la tentation qu'exerce, sur des natures grossières et sans moralité, l'espoir d'obtenir, sans rien faire, quelques livres sterling; elle est souvent plus forte que l'amour paternel. Quand en échange de la vie d'un enfant on peut se donner bière, tabac, jeu et paresse, l'enfant est sacrifié. La vérité de cette assertion est démontrée par les faits suivants exposés par la *Society for the Prevention of Cruelty to Children* « : L. O., une veuve, était accusée par la Société de négliger sa fille de six mois, de la laisser habituellement seule, sans nourriture pendant des heures entières. Une voisine lui fit des remontrances de cette conduite ; la mère répondit qu'elle la priait de se mêler de ses affaires, que cela lui était égal parce que s'il arrivait quoi que ce soit à l'enfant, elle recevrait 3 livres sterling de la Compagnie d'assurance. Cette femme avait eu un enfant mort auparavant qui était assuré à deux sociétés pour 4 liv. 10 sh. Sur la plainte de la Société protectrice, elle fut envoyée en prison.

« R. W..., âgée de 14 ans, se mourait de la fièvre et était noire de saleté quand le médecin la vit. La chambre dans laquelle elle se trouvait était dégoûtante et empestait. Le sol était couvert d'une épaisse couche d'ordures. Elle mourut le soir même. Appelé le lendemain pour une plus jeune enfant, âgée de 8 ans, le docteur trouva celle-ci souffrant aussi de fièvre maligne, si malpropre qu'elle paraissait n'avoir pas été lavée depuis des mois et couverte seulement de guenilles. Il ordonna un bain de moutarde. Lorsqu'il revint le lendemain, l'enfant n'avait pas eu son bain et était aussi sale qu'auparavant. Elle mourut peu après. Ces deux filles étaient assurées. Leurs parents avaient eu 16 enfants dont tous — sauf trois, aussi assurés, — étaient morts. Après enquête, les parents furent mis en prison.

« Voici la description *post-mortem* d'un enfant qui avait été assuré pour 2 livres sterling : corps émacié; poids seize livres, au lieu de quarante, poids normal de son âge; blessures au pied, aux genoux, aux jambes, sur la tête et le corps. Traces de coups partout. Marques de cordes fortement empreintes aux poignets. La police prit l'affaire en mains ; mais, comme on ne pouvait prouver lequel des parents avait attaché la corde et donné les coups, l'enfant ayant été gardé par deux personnes, ses parents ne furent pas condamnés et touchèrent l'assurance. »

Les associations funéraires ne sont pas une moindre cause de souffrances pour les enfants. La marge trop grande de profit entre le prix réel d'un enterrement bon marché — dit petites funérailles — et le montant de la somme accordée est une tentation trop forte pour des parents très pauvres qui considèrent la continuation de la vie de ces petits êtres comme une source de tourments et une charge financière. Les petites funérailles d'un enfant coûtent de 15 à 18 shellings et les associations basent leur calcul sur un coût de 4 livres sterling, prix des funérailles d'une classe plus élevée.

Comme preuve du tort que font aux enfants de la classe tout à fait inférieure ces systèmes d'assurances, les chiffres suivants publiés, par la *Society for the Prevention of Cruelty to Children* sont significatifs. Dans les cas de cruauté envers les enfants dont elle s'occupa en l'espace de douze mois — 1890-1891 — on trouva que 1.298 enfants étaient assurés à une moyenne de 4 liv. 12 shelling 8 d. par tête; parmi les cas de l'année suivante, 3.908 enfants étaient assurés. Au reste, d'après les statistiques du *Registrar-General*, la mortalité infantile est plus basse où le système de l'assurance des enfants n'a pas été introduit, mais où ce système est le plus généralisé la mortalité est la plus haute, et elle s'élève dans certains districts à mesure que l'assurance des enfants s'y étend.

Les parents des classes les plus pauvres, où la moralité — par suite des circonstances difficiles de la vie dès son début — est encore à son degré le plus bas ne devraient pas avoir la possibilité de tirer profit de la mort d'un enfant. L'enfant assuré n'est pas dans la situation d'un assuré ordinaire dont la mort est une perte certaine pour la famille dont il gagnait le pain; il n'a aucune garantie, il y a donc lieu de le protéger contre la barbarie et la rapacité des siens.

Mais alors la protection des enfants pauvres devrait s'étendre bien loin car les causes de souffrance ne leur manquent pas. La Société protectrice anglaise nous en a fourni des preuves; des faits sur les conditions du travail des femmes et des enfants observés par un médecin du dispensaire de New-York en 1892 nous en apportent de non moins

convaincantes : Permettez-moi, dit-il, d'appeler votre attention sur une classe de tenement-house dont la visite n'est pas du ressort de l'inspecteur des manufactures et où les heures de travail n'ont d'autres limites que la force physique; où les enfants commencent à travailler dès l'âge de trois ans et n'arrêtent leur tâche journalière que pour boire une tasse de café noir, manger une tranche de pain, calmer un bébé qui crie ou porter l'ouvrage de la maison au magasin. Pauvres enfants qui n'ont pas d'enfance et ne vivent que pour travailler, avec leurs mères — veuves ou mariées à des malades, plus souvent à des paresseux et à des ivrognes — dont le seul objectif est de gagner assez pour payer le loyer et la nourriture de la famille.

Une des questions les plus importantes dans l'étude du travail dans les tenement-houses est la part que prennent les enfants au-dessous de 14 ans dans la fabrication à domicile. Pour bien des raisons, le nombre d'enfants employés et la quantité de travail qu'on en obtient ne seront jamais exactement connus. Partout où les fillettes appartiennent à des familles travaillant à domicile elles aident invariablement leurs parents, soit directement, soit indirectement. Indirectement elles font besogne de ménagères, prennent presque entièrement soin des enfants plus jeunes ou sont chargées du transport des paquets chez les fournisseurs. Ainsi une fillette de 9 ans fait tout l'ouvrage d'une maison de cinq personnes, y compris le lavage et le repassage du linge, afin que la mère puisse se consacrer entièrement à sa couture. Une autre petite fille de 6 ans monte trois ou quatre douzaines de vestons à la fois à une hauteur de cinq étages, et la mère ne peut pas comprendre pourquoi l'enfant ne se porte pas bien. Parmi les 77 familles étudiées on a trouvé 4 enfants de 14 à 16 ans aidant leurs mères à la maison; 31 enfants entre 10 et 14 ans; 23 enfants entre 3 et 10 ans. Une seule avait 3 ans; 24 entre 14 et 18 ans travaillaient pendant la journée dans des fabriques, un grand nombre d'entre elles aidaient encore au travail manuel de la maison en rentrant le soir. Parmi ces 24 jeunes filles, 8 gagnent la moitié du revenu de la famille ; 6, un tiers; 1, deux-tiers; 9, un quart.

Le montant exact de l'argent gagné à la maison par les enfants est presque impossible à évaluer; cependant toutes les mères interrogées affirment positivement que l'assistance des petits est une aide financière réelle.

Voici une femme dont le mari est poitrinaire; son métier consiste à couvrir de soie des moules de bois pour garnitures de robes, à 4 sous la grosse. Elle est aidée dans son travail par ses trois enfants de 11, 7 et 3 ans. La famille gagne en moyenne 30 francs par semaine, la mère estime que la part de gain des 3 enfants est des deux tiers. Elle en

est toute fière et assure que le bébé de 3 ans travaille toute l'après-midi sans être fatigué.

Voici une autre veuve avec trois enfants âgées de 6, 8 et 12 ans. La mère confectionne des robes d'enfants; elle fait les boutonnières et les parties soignées. La fille de 12 ans fait mouvoir la machine à coudre piquant les coutures et les plis, celle de 8 ans découpe la broderie, faufile et coud les boutons. La mère estime que les deux filles gagnent la moitié du revenu total. Celle de 12 ans travaille depuis six ans avec sa mère, celle de 8 ans, depuis quatre ans. « Je demandai à la mère, dit l'auteur du rapport, ce que faisait l'enfant de 6 ans — à ce moment elle avait la rougeole.— Oh! vous savez, elle est à moitié idiote et ne peut rien faire, répondit-elle. Evidemment il ne lui était jamais venu à l'idée qu'elle fût trop jeune pour travailler. Habituellement, les enfants de 4 à 10 ans mettent les boutons, rabattent les longues coutures et cousent la grosse besogne; et cela ils le font sans un murmure, assis presque toute la journée et une partie de la nuit. A la fin, quand la nature n'en peut supporter davantage, l'enfant est amené au dispensaire pour qu'on lui donne un médicament, et les mères sont tout étonnées lorsqu'on leur dit qu'il n'y a pas d'autre remède à appliquer qu'un peu plus d'air pur, moins d'ouvrage, moins de thé et de café et davantage de sommeil. A cette ordonnance, elles répondent que comme elles ne peuvent se passer du travail de l'enfant, il faut absolument donner un médicament qui les guérisse. »

On voit que la cruauté envers les faibles prend bien des formes, quoique nous soyons loin de les avoir toutes passées en revue; jusqu'ici nous ne nous sommes occupé que des enfants, le sort des femmes — nous avons spécialement en vue les épouses — de la classe pauvre n'est, trop souvent, guère plus enviable. Et pour elles il n'y a pas de sociétés protectrices; l'opinion publique ne s'émeut pas au sujet de leurs souffrances et les lois de protection leur sont rarement appliquées. De plus, comme le disait avec raison un juge anglais, pour trop de gens la vie d'une épouse est moins sacrée que celle de toute autre personne. Les rapports des magistrats anglais démontrent combien, depuis quelques années, l'habitude des mauvais traitements envers les femmes se propage dans les rangs inférieurs des classes ouvrières des grandes villes et des centres industriels. L'ivrognerie peut certainement en être rendue responsable; l'indulgence des juges a aussi sa part dans cette recrudescence de brutalité. Et cependant la loi les a armés des pouvoirs de répression nécessaires; malheureusement la façon dont la clause est rédigée laisse trop de latitude à la bienveillance native des magistrats.

Jusqu'en 1878, tout mari convaincu d'avoir usé de violence envers sa

femme n'était passible que des peines ordinaires pour coups et blessures : remontrances, amendes, emprisonnement. Par une clause insérée en 1878 dans le Matrimonial Causes Act, les magistrats eurent le pouvoir d'accorder, à la femme gravement maltraitée, la séparation avec pension alimentaire (*with maintenance order*). Mais ils usent si rarement de cette faculté que la loi reste lettre morte. Voici quelques-unes des sentences rendues en l'espace de six semaines pendant une des années passées : Un mari convaincu d'avoir maintes fois lancé la tête de sa femme contre le mur n'eut pour tout châtiment qu'à écouter le sermon sur la patience et le pardon des injures que le juge infligea à sa femme en ajournant l'affaire pour arrangement. Même décision dans le cas d'une autre malheureuse qui était accablée de coups de pieds et avait les yeux pochés. Simple ordre d'avoir à se tenir tranquille, avec surveillance de police pendant six mois pour un homme qui, ayant déjà souvent comparu pour sévices, avait jeté sa femme dehors à minuit après l'avoir rouée de coups. Dans une autre ville ce même délit n'est puni que d'une amende d'une demi-couronne. Ailleurs l'amende de 10 shellings est considérée comme une pénalité suffisante à infliger à un mari pour avoir cassé en deux endroits la jambe de sa femme ; 25 shellings pour lui avoir coupé le nez, couvert le visage de coups et le corps de coups de pied; 20 shellings pour avoir à moitié étranglé une infortunée journellement battue; 20 shellings pour avoir la nuit tiré sa femme par les cheveux jusqu'au bas de l'escalier et jetée presque nue dans la rue après l'avoir rouée de coups de pied et de poing ; 20 shellings pour lui avoir donné un coup si formidable qu'elle resta un temps considérable sans connaissance ; 5 shellings seulement pour avoir jeté sa femme par terre et avoir lancé sur elle deux seaux d'eau froide. Après plusieurs condamnations pour violences, en voici un qui est puni d'une amende de 40 shellings; un autre à 3 guinées pour avoir constamment battu sa femme à coups de poing, la jetant par terre et la traînant par les cheveux autour de la pièce.

Même quand la pénalité est un peu plus forte elle est évidemment loin d'être proportionnée au délit: voici un mari coupable des sévices habituels envers sa femme infirme qui après une violence plus brutale que les autres ne s'entend condamner qu'à 21 jours de prison. Six mois de prison aussi à ce mari qui constamment mordait sa femme aux bras, au visage. Moins encore à ce misérable qui battait perpétuellement sa femme sur le point d'être mère et qui dans un jour de fureur la frappa à coups de pied, la tira par les cheveux du haut en bas des escaliers, sauta dessus à pieds joints et lui attachant une corde autour du cou l'étrangla à moitié. Par miracle, elle survécut à ces cruels traitements;

le policeman la trouva baignant dans son sang et cependant ce mari brutal ne fut condamné qu'à deux mois de prison.

En aucun de ces cas les juges n'accordèrent aux malheureuses femmes la séparation qu'elles demandaient et qu'elles étaient pourtant bien en droit d'obtenir. Les condamnations qui étaient infligées au mari leur étaient plus nuisibles qu'utiles ; l'amende signifiait une diminution de ressources pour le ménage, dont elles étaient sans doute les premières à souffrir ; même chose en cas d'emprisonnement. De plus ces pénalités ne servaient qu'à exciter chez les coupables le désir de la revanche. Combien de morts violentes n'ont eu d'autre cause que la vengeance d'un mari furieux d'avoir subi la prison sur la plainte de sa victime. Les exemples sont trop nombreux pour que nous tentions de les énumérer.

En fait, aux yeux de beaucoup d'hommes la femme est toujours une propriété dont on peut user et abuser selon son bon plaisir. Un ouvrier de Wigan qui avait contemplé tranquillement un houilleur frappant sa femme à mort disait aux juges qu'il ne s'entremit pas parce que ce n'était pas à lui « de s'interposer entre mari et femme. » Bien mieux en 1888 ou 1889, à Sheffield, un marchand de poisson acheta à un de ses camarades sa femme au prix de 5 shellings à dépenser en gin ; la transaction fut ratifiée comme toute autre affaire par une note dûment signée par devant témoins. Les prix du marché des épouses à Burnley étaient, la même année, encore plus bas : un tisserand vendit sa femme pour trois sous. Une autre avait été payée, quelques années auparavant, deux sous et un dîner. Il n'y a pas si longtemps que dans les Poteries on vendait fréquemment sa femme, quelquefois avec une corde au cou, les prix variant de douze sous à un quart de bière, un petit chien (*bull pup*) et un dîner.

Il ne faut pas croire que la cruauté envers les femmes et les enfants soit exclusivement le triste apanage des classes inférieures d'un seul pays ; nous pourrions citer des faits non moins odieux que ceux que nous avons relatés, dont se sont rendus coupables des membres de toutes les classes de la société, même des plus élevées, sur lesquels a été attirée l'attention des médecins et contre lesquels les tribunaux ont été obligés de sévir tant en France qu'en Espagne, en Irlande, en Belgique, au Canada, aux Etats-Unis, partout enfin car partout il y a des êtres malfaisants. C'est contre ceux-là qu'il faut à tout prix protéger les femmes et les enfants qui ont le malheur de leur appartenir à un degré quelconque et qui sont trop faibles pour se défendre seuls. Et puisque ni l'opinion publique ni les lois actuelles ne sont de force à prévenir leurs méfaits, qu'on insère une bonne fois dans les Codes, avec obligation de la rigoureusement appliquer, l'unique pénalité qui soit

capable d'inspirer de la crainte aux lâches poltrons que sont toujours ces féroces individus. Nous ne réclamons point la peine du talion, aucun bourreau ne voudrait se charger de faire subir à ces brutes les tourments qu'ils infligent aux leurs, mais nous pensons que seuls des châtiments corporels sont des mesures répressives assez efficaces pour ce genre de crimes. Nous n'ignorons pas que cette opinion soulèvera la réprobation des philanthropes — presque tout le monde n'est-il pas plus ou moins philanthrope aujourd'hui, en ce qui concerne les châtiments corporels particulièrement ? — nous maintenons toutefois notre opinion. Au reste, nous ne sommes pas seul de cet avis : la Howard Association composée de hautes personnalités animées de l'amour du bien, instituée dans le but de provoquer la mise en pratique des meilleures méthodes pour réprimer le crime, le paupérisme, etc., et dont la compétence est grande en ces matières, constatant dans son rapport d'octobre 1896 l'accroissement des violences contre les femmes et les enfants dans les régions rurales et minières de l'Angleterre et du Pays de Galles ainsi que l'insuffisance des pénalités appliquées, disait en propres termes : « La prison pour ces brutes est un trop léger châtiment qui ne sert qu'à mettre d'honnêtes gens dans l'obligation de pourvoir à leur entretien. La verge, voilà ce qu'ils craignent. Quelques personnes bien intentionnées présentent des objections contre ce système de répression ; elles oublient apparemment les souffrances des infortunées victimes de ces brutes ; elles oublient encore que l'emprisonnement peut être beaucoup plus nuisible à un homme (à la fois physiquement, moralement et matériellement) qu'un bref châtiment corporel, ce dernier système permettant au coupable de reprendre immédiatement son travail et ainsi de ne pas être à charge à la communauté. Quand on pense qu'une amende de 5 shellings est considérée comme une pénalité suffisante à infliger à un mari pour avoir frappé sa femme, une 1/2 guinée pour lui avoir cassé les dents, tandis qu'un enfant de 11 ans brisant une barrière pourrie est condamné à payer 12 sh. 6 d., et à l'emprisonnement s'il ne peut acquitter l'amende, on jugera sans doute avec nous que la différence de répression est hors de proportion avec la différence de délit. Ainsi l'accroissement des violences est dû jusqu'à un certain point à la loi dont le caractère n'est pas assez strictement obligatoire, aux magistats eux-mêmes qui l'appliquent trop rarement et pour la plus grande part à l'extension des idées philanthropiques chez tant de personnes influentes. »

Il n'y a pas d'illusions à se faire, ce n'est pas du côté des châtiments corporels que porte actuellement le courant d'idées en matière de répression pénale, aussi craignons-nous fort de voir la cruauté envers les faibles progresser au lieu de disparaître. A moins que l'opinion

publique ne se mette activement à les protéger en signalant aux nombreuses sociétés qui s'occupent de l'enfance les mauvais traitements dont elle a connaissance ; l'anonymat rend la chose si facile. Et si les sociétés françaises existantes sont impuissantes à prévenir ou à faire réprimer ce genre de crimes, qu'il s'en fonde d'autres ayant pour seul objet de faire les enquêtes nécessaires pour provoquer la répression de la cruauté envers les faibles [1].

M. LR.

---

[1] Nous voyons avec plaisir que nous n'avons pas été seul à nous préoccuper de la protection préventive de l'enfance ; voici un extrait de la circulaire lancée le 2 février 1897 par l'Union française pour le sauvetage de l'enfance : « Afin de prévenir le retour d'attentats monstrueux tels que celui dont a été victime « le petit martyr de la rue Vanneau », notre société, fidèle à son programme, a fait savoir par la presse qu'elle se chargeait sans jamais divulguer les noms de ses correspondants, de toutes les démarches qui seraient nécessaires pour sauver les enfants maltraités qui lui seraient signalés ».

L'ÉMIGRATION

Quel que soit le point de vue auquel on se place, l'émigration mérite un sérieux examen. La question se présente sous de multiples aspects, bien plus encore si on considère les pays de destination en même temps que ceux d'où les émigrants sont originaires; et, même pour une contrée donnée, la question est souvent fort complexe. Un pays qui voit disparaître chaque année une partie de ses nationaux, temporairement ou de façon définitive, perd ainsi une partie de ses forces économiques, que le retour partiel d'émigrants antérieurement partis ne compense que d'une façon imparfaite. Dans ce cas l'émigration lui sera bientôt préjudiciable. Mais il pourra se faire aussi que, dans un pays où l'offre surpasse de beaucoup la demande du travail, où les bras ne trouvent que difficilement une occupation suffisante, cet exode de travailleurs soit au contraire chose utile. Et, d'autre part, une émigration abondante vers une même contrée peut y créer des centres d'influence, un courant favorable dont l'effet se fait sentir quelquefois autant pour les relations politiques que pour les affaires. Si on considère maintenant le pays qui reçoit ces émigrants, il trouvera en eux des éléments de richesse s'il reçoit les travailleurs dont il a besoin pour mettre en valeur les produits de son sol, pour donner l'essor à son industrie; ce sera le contraire, si ce sont les non-valeurs, les ouvriers rebutés de tous les métiers qui prédominent. D'autre part, alors même que les travailleurs utiles forment la grande majorité des émigrants, une offre plus grande de travail pourra amener une crise intérieure; l'envoi continu au pays d'origine des économies réalisées peut aussi être une cause de gêne, d'appauvrissement pour le pays où le fait se produit. En outre, la présence de nombreux immigrants ayant une commune origine peut modifier sensiblement le milieu dans lequel ils se trouvent, et amener dans les habitudes, les idées, les mœurs, de profonds changements.

Mais ces considérations économiques ne sont pas les seules auxquelles il convient de s'arrêter. Pour beaucoup, les pays lointains sont les pays du rêve, ceux où il suffit de se rendre pour que la fortune vous

devienne favorable. Cette tendance, commune à tous les temps et à tous les pays, a été largement exploitée au cours de ce siècle, alors que l'émigration en Australie et aux deux Amériques était chose absolument nécessaire. En vue de réaliser un bénéfice, les agences d'émigration employaient tous les moyens pour recruter les travailleurs qui leur étaient demandés, exploitant sans scrupules leur crédulité, leurs passions, leurs faiblesses, les transportant dans les pires conditions sanitaires, et les jetant, exténués par une traversée accomplie dans de telles conditions, dans un pays nouveau où ils étaient trop souvent voués à la misère où à la mort. Les gouvernements ont dû alors intervenir, et des lois spéciales ont réglé, et l'émigration, et l'immigration [1], stipulant, avec autant de précision que possible, les conditions dans lesquelles devaient être effectués les transports, les visites sanitaires, les précautions hygiéniques, de même que les mesures propres à empêcher tout abus des agents d'émigration. Et, d'autre part, des restrictions quant à l'immigration, restrictions arrivant quelquefois même à la prohibition, comme l'ont fait les Etats Unis pour l'immigration chinoise.

Malgré tous les contrôles, tous les renseignements exigés aux ports d'embarquement, la statistique exacte de l'émigration ne peut être faite non seulement par pays de déstination, mais même, en général, les chiffres donnés ne peuvent donc prétendre à une exactitude absolue. Toutefois, un résumé publié récemment par le service de la statistique italienne [2] fournit sur cette question des renseignements intéressants et des données aussi complètes et correctes qu'il est possible de les obtenir. Les sources sont diverses, et les renseignements fournis par les commissaires des ports d'embarquement, les agences d'émigration ou les agents officiels. Pour l'Espagne, les chiffres ne comprennent pas l'émigration vers la colonie d'outre mer, et pour l'Autriche, les relevés comprennent aussi des émigrants hongrois embarqués aux ports de Hambourg, Brême, Gênes, Marseille et le Hâvre.

---

[1] La traduction italienne de ces diverses lois a été publiée dans les volumes de la *Statistica della emigrazione*, années 1881, 1884, 1887 et 1893. Voir aussi : Luigi Bodio : *Sulle condizioni della emigrazione italiana e sulle istituzioni di patronato degli emigranti.*

[2] *Statistica della emigrazione italiana avvenuta nel* 1895, *confronti coll'emigrazione dagli altri stati d'Europa per l'America e per l'Australia.* Rome, 1896.

	Italie.	France.	Belgique.	Pays-Bas.	Espagne.	Portugal.	Autriche.	Hongrie
	—	—	—	—	—	—	—	—
1885..	78.961	6.063	1.286	2.146	24.315	13.153	16.372	12.348
1886..	87.423	7.311	2.018	2.021	34.043	13.738	19.403	25.149
1887..	133.191	11.170	3.834	5.018	37 200	16.521	20 156	18.270
1888 .	207.795	23 339	7.794	4.298	49.283	23.632	24·819	17.630
1889..	125.781	31.354	8.406	9.111	97.719	19.647	30.065	22.050
1890..	115.595	20.560	2.976	3.526	37.025	28.945	38.706	27.422
1891..	189 746	6.217	3.456	4.075	37.721	33.234	53.778	21.419
1892..	116.642	5.528	5.174	6.290	30.190	20.772	50.274	24,673
1893..	142.269	5.586	3.881	4.820	38.707	30.093	48.840	16.704
1894..	114.566	?	1.267	1.146	34.102	26 656	18.753	6.783
1895..	187.908	?	1 318	?	36.220	44.746	42.972	17.536

	Suisse.	Allemagne.	Suède.	Norvège.	Russie.(1)	Danemark.	Grande-Bretagne.
	—	—	—	—	—	—	—
1885 ..	6.928	110.119	18.466	13.981	18.550	4.346	207.611
1886...	5.803	83.225	28.271	15.158	33.721	6.263	232.900
1887...	6.801	104.787	46.556	20.741	29.355	8.801	281.487
1888...	7.432	103.951	45.861	21.452	38.747	8.659	279.928
1889...	7.445	96.070	29.067	12.642	35.871	8.967	253.795
1890...	6.693	97.103	30.128	10.991	85.548	10.298	218.116
1891...	6.521	120.089	38.318	13.341	109 515	10.382	218.507
1892...	6.629	116.458	41.275	17.049	74.681	10.422	218.042
1893...	5.229	87.677	37.504	18.778	40.545	9.150	208.814
1894...	2.863	40.964	9.678	5.642	17.792	4.105	156.030
1895...	3.107	39.775	12.708	6 207	36.725	3.607	185.181

La valeur absolue de l'émigration est donnée, mais il importe davantage de connaître ce qu'on peut appeler le coefficient de l'émigration, le rapport des départs au chiffre total de la population. On le trouve dans le tableau suivant, qui, malheureusement, ne comprend qu'une partie des pays mentionnés ci-dessus.

La population a été calculée soit en admettant que l'augmentation annuelle constatée lors du dernier recensement s'est continuée de la même manière (Italie, Grande-Bretagne, Autriche-Hongrie, Suisse et Danemark), soit en calculant la différence entre les naissances et les décès, et tenant compte des mouvements d'émigration et d'immigration (Allemagne, Suède et Norvège) ; enfin, pour la France, le calcul a été fait en tenant uniquement compte des naissances et des décès. Pour la Hongrie la population est celle de 1893 ; l'émigration indiquée pour l'Autriche-Hongrie comprend seulement les émigrants partis de Hambourg et de Brême.

---

[1] Emigrants russes partis des ports allemands.

	Habitants par kil. carré.	Proportion par 1000 habitants.								
		Emigration hors d'Europe.					Excédent des naissances sur les décès.			
	1894	1891	1892	1893	1894	1895	1891	1892	1893	1894
Italie	108	6.27	3.83	4.64	3.72	6.06	11 13	10.11	11 41	10.60
France	72	0.16	0.11	0 15	»	»	*0 28*[1]	*0.52*[1]	0.45	1.04
Angleterre	199	4.75	1.56	4.64	3.27	3.70	11.22	11.50	11.59	13.02
Ecosse	53	5.50	5.74	5 62	3 52	4.40	10 52	12.18	11.59	12.90
Irlande	55	12.42	11 39	11.08	9.10	11.85	4.94	3.06	5.04	4.74
Allemagne	96	2.33	2.23	1.71	0.77	0.77	13.58	11.63	12.16	13.57
Autriche	81	1.98	1.81	1 58	0.55	1.42	10.38	7 47	10.92	8.98
Hongrie	55						9 32	5.38	11 53	»
Suisse	72	1.65	2 64	2.08	1.30	1.41	7 58	8.73	7 97	7.40
Suède	11	6 31	6.87	6.62	1.72	2.63	11.45	9.10	10.53	»
Norvège	6	6.67	8 53	9.31	2.78	3 06	13.51	11.81	14.43	12.63
Danemark	59	4.78	4.76	4.21	1.84	»	10.93	10.11	11.73	12.74

On voit ainsi, mieux que par les totaux annuels, l'importance de l'émigration pour chaque pays, et son influence par rapport au chiffre de la population. Pour l'Irlande, les données recueillies font facilement constater la dépopulation graduelle qui résulte de l'émigration.

Mais, en outre de l'émigration vers les pays d'outre-mer, une autre émigration se produit vers les pays d'Europe, plus difficile à relever, et dont les résultats ne sont vraiment donnés que lors des recensements, qui font alors connaître avec une exactitude tout au moins relative, le nombre d'étrangers résidant dans chaque pays, mais sans pouvoir distinguer s'il s'agit d'une émigration temporaire, quelquefois de courte durée, ou d'un établissement peut-être définitif. Des chiffres sont pourtant relevés dans divers pays. Pour l'Italie, l'émigration vers les pays d'Europe a atteint :

En 1893, 104.482. En 1894, 110.57. En 1895, 105.273. principalement à destination de l'Autriche-Hongrie, de la France, de la Suisse, de l'Allemagne, de la Serbie, Roumanie, Grèce et Turquie. La statistique russe fournit, au contraire, les chiffres des étrangers entrés en Russie, soit avec passeport, soit avec permis à brève échéance, mais sans distinguer les voyageurs, qui constituent en fait la majeure partie du mouvement, des émigrants proprement dits. Le chiffre des étrangers partant annuellement de Russie, d'après les mêmes relevés, montre cela de façon complète. Ces résultats, toutefois, offrent un certain intérêt. en ce sens qu'ils montrent le mouvement toujours croissant dirigé vers la Russie.

[1] Les chiffres en italique indiquent un excès des décès sur les naissances.

	Avec passeports		Avec permis à brève échéance	
	Entrées.	Départs.	Entrées.	Départs.
1885.....	222.297	171.511	408.761	345.041
1886.....	197.489	154.694	502.936	446.740
1887.....	206.151	195.133	546.858	506.099
1888.....	227.533	217.543	667.855	592.851
1889.....	274.578	267.031	1.009.672	978.790
1890.....	253.479	248.776	1.385.207	1.335.193
1891.....	215.642	222.339	1.598.806	1.582.871
1892.....	173.222	172.764	943.912	931.876
1893.....	184.993	183.004	1.088.272	1.057.188
1894.....	192.387	184.466	1.006.981	992.707
1895.....	198.223	181.161	1.408.303	1.485.903

Les statistiques de 1893 à 1895, plus détaillées, donnent ces mouvements par nationalités. Pour les voyageurs avec passeport, les Allemands et les Autrichiens représentent plus des trois quarts de l'ensemble, et la presque totalité pour les voyageurs avec permis de court séjour. Les Français ne figurent dans cette dernière section que pour un chiffre insignifiant, et pour 6 à 7.000 seulement parmi les voyageurs avec passeport.

Les pays de destination des émigrants sont également à considérer, et les statistiques en fournissent le détail. Mais les chiffres obtenus ainsi ne sont guère comparables avec les relevés établis par les pays d'immigration ; le plus souvent les déclarations faites par les émigrants font considérer comme pays de destination celui où se trouve le port de débarquement, alors qu'il en est autrement dans la réalité. Sans tenir compte de la nationalité, voici les chiffres des immigrants dans les divers pays d'outre-mer. Les chiffres relatifs aux Etats-Unis sont ceux des étrangers arrivés avec intention de s'établir dans le pays ; pour le Canada, et à cause des difficultés à surmonter, on a renoncé depuis 1892 à fournir ces données.

	Etats-Unis.	Canada.	Brésil.	Argentine.	Uruguay.	Paraguay.	Australie et Nouvelle-Zélande.
1885.	332.361	79.169	30.135	108.722	15.679		238.016
1886.	392.887	69.152	25.741	93.116	12.291	101	252.631
1887.	516.933	84.526	54.990	120.842	12.867	564	238.732
1888.	525.019	88.766	131.745	155.632	16.581	1.063	248.829
1889.	431.935	91.600	65.161	260 909	27.349	1.491	235.300
1890.	495.021	75.067	107.100	110.594	24.117	1.419	232.670
1891.	595.251	82.165	216.659	52.097	11.916	448	215 912
1892.	547.060	?	86.269	73.242	11.871	539	206.533
1893.	495.030	?	127.279	84.420	9.543	656	228.117
1894.	250.313	?	67.009	80.671	11.875	?	281.545
1895.	303.226	?	191.137	80.988	9.158	?	?

La plupart des professions sont représentées, mais on ne saurait en faire un tableau comparatif, les données étant fournies sous des formes variables. Aux Etats-Unis, 60 professions différentes sont indiquées dans les statistiques, alors que d'autres pays résument les professions en quelques lignes. Mais partout ce sont les ouvriers agricoles, les journaliers, qui forment la portion la plus importante de l'émigration, certaines professions ne fournissant, par contre, que de très faibles chiffres. L'indication *sans occupations* comporte souvent près de la moitié du total, mais se comprend sans peine, si on considère que l'émigration dans les pays hors d'Europe a souvent pour conséquence le départ de la famille entière, les enfants et la femme n'ayant ordinairement aucune profession déterminée.

Si on prend seulement les deux dernières années, les résultats sont les suivants, autant que les statistiques spéciales peuvent le fournir.

	Masculin.	Féminin.	Masculin.	Féminin
Italie [1] :				
Adultes	71.354	34.101	111.688	57.825
Enfants (14 ans et au-dessous)	22.307		40.508	
Autriche (par Hambourg et Brême) :				
Adultes	3.780	3.432	8.526	6.659
Enfants (15 ans et au-dessous)	1.370	1.293	2.000	2.058
Allemagne [2] :				
Adultes	16.727	14.592	15.870	13.332
Enfants (14 ans et au-dessous)	3.755	3.754	3.085	2.966
Grande-Bretagne [3] :				
Adultes	115.277	82.111	140.180	99.535
Enfants (12 ans et au-dessous)	15.385	14.054	16.939	15.118
Danemark [4] :				
Adultes	2.202	1.900	1.985	1.621
Enfants (15 ans et au-dessous)	744		595	
Norvège [5] :				
Adultes	2.926	2.716	3.305	2.902
Enfants (14 ans et au-dessous)	897		822	

[1] Les enfants sont compris dans les totaux des émigrants des deux sexes, les chiffres se rapportant à l'émigration permanente.

[2] Emigrants allemands partis par Hambourg, Brême, Stettin, Anvers Rotterdam et Amsterdam.

[3] Emigrants de toutes nationalités, partis des ports anglais.

[4] Les enfants sont compris dans les totaux des émigrants des deux sexes.

[5] Les enfants sont compris dans les totaux des émigrants des deux sexes.

Belgique[1] :				
Adultes	633	297	204	65
Enfants (16 ans et au-dessous)	188	149	47	57
Hollande[2] :				
Adultes	2.262	1.248	583	322
Enfants	1.310		211	
Portugal[3] :				
Adultes	21.011	5.900	32.365	12.381
Enfants (14 ans et au-dessous)	1.791		11.367	
Suisse :				
Adultes	2.040	1.275	2.171	1.147
Enfants (15 ans et au-dessous)	531		667	

G. François.

---

[1] Emigrants belges partis du port d'Anvers.

[2] Années 1893 et 1894.

LETTRE D'ITALIE

LES DÉCEPTIONS DU PROTECTIONNISME A PROPOS DE LA CRISE COTONNIÈRE

Il nous est permis d'espérer que les quelques pages que nous avons l'honneur de présenter aux lecteurs du *Journal des Economistes* ne seront pas lues sans quelque intérêt.

Ce n'est pas vraiment que nous ayons des choses bien nouvelles à leur apprendre, en appelant pour un moment leur attention sur la crise qui sévit dans l'industrie du coton en Italie.

Il nous semble pourtant qu'il est toujours de quelque utilité de relever et de mettre en lumière les faits, où le mépris par trop commun et obstiné des principes de notre science a été suivi des fâcheuses conséquences, qu'il eût été si aisé de prévoir et d'éviter.

Tout le monde sait que les cotonniers italiens ont joué un grand rôle dans le mouvement protectionniste qui aboutit à la « réforme douanière » de 1887 et à la rupture des anciens traités de commerce.

Grâce à une coalition très habile qui réunit pour un moment tous les intéressés à un relèvement de tarifs et grâce surtout, il faut bien le dire, à l'état de désorganisation où se trouvait la grande masse des consommateurs et les exportateurs de denrées et autres produits industriels relevant de l'agriculture nationale (notamment les soies grèges et les vins), il fut alors possible à une minorité très peu nombreuse de manufacturiers, les politiciens s'en mêlant, d'obtenir du gouvernement et des Chambres législatives tout ce qu'elle désirait.

Les cotonniers, parmi lesquels, il est juste de l'avouer, se trouvaient et se trouvent encore quelques personnalités d'une intelligence très haute et très distinguée, purent, sans trop de peine, se faire la part du lion dans les grâces et les faveurs qui allaient être distribuées.

Il suffit de quelques chiffres pour le prouver ; en comparant les droits moyens perçus par 100 kilogrammes de marchandise importée en Italie avant et après la réforme du tarif (loi du 14 juillet 1887).

	1886	1889
	(Lires italiennes.)	
Filés et chaines de coton	37,59	51
Tissus purs et mélangés.....	98,31	123,15
Autres articles manufacturés.....	128,64	209,17

Pas n'est besoin de faire observer que pendant les premières années qui suivirent le relèvement des droits protecteurs, la prospérité de l'industrie cotonnière présenta un contraste très remarquable avec la crise où se trouva plongée l'Italie entière à cause du renchérissement général des articles manufacturés et du refoulement de ses exportations agricoles par suite des représailles françaises.

Si l'on observe que la protection déjà énorme assurée par les droits à la filature et au tissage du coton en Italie, a encore été augmentée d'une manière automatique par la baisse de valeur de la matière première de l'industrie, savoir le coton brut ou la laine [1], et par les nouvelles inventions qui ont sensiblement accru la productivité des machines industrielles, on s'explique aisément que pendant cinq ou six années les gros bonnets du coton aient pu empocher de très ronds et brillants bénéfices.

Mais la curée était trop grasse pour durer indéfiniment. Aussi depuis quelque temps la situation de l'industrie cotonnière a-t-elle tout à coup et radicalement changé.

C'est bien là ce qu'avaient prédit ces prophètes de mauvais augure qui s'appellent économistes, mais messieurs les cotonniers n'ont garde de le reconnaître de peur de ne pouvoir ensuite médire à leur aise d'une science, dont les prévisions se trouvent si exactement confirmées par les faits !

Il y a pourtant des choses qu'il n'est pas si facile de nier et dont l'évidence est telle qu'elle crève les yeux à ceux-là-mêmes qui sont le moins disposés — et pour cause — à admettre que ce n'est pas impunément que l'on viole les lois économiques.

---

[1] Voici quelques prix établis par la « Commission des valeurs de douane » pour 100 kilogrammes de coton cotone in bioccoli o in massa) importés en Italie :

1879.....	Lires 180	1891.....	Lires 106
1881.....	— 165	1894.....	— 100
1886.....	— 110	1895.....	— 90
1889.....	— 126		

L'analyse d'un document fort intéressant qui vient de m'être communiqué en fournira la preuve. C'est un rapport que le président de l'*Associazione fra industriali cotonieri*, dont le siège est à Milan, a récemment adressé à ses coassociés.

Le rapport commence par un tableau tout à fait décourageant de la situation actuelle de l'industrie du coton en Italie.

La production des filés de coton, y est-il dit, dépasse de beaucoup la consommation. Aussi les prix de vente laissent-ils une perte sèche aux filateurs, contrairement à ce qui avait été dit et confirmé maintes fois dons les rapports précédents.

Quant aux tisseurs, leur condition n'est guère meilleure. Ils ne savent quels articles produire ; les marchands en gros sont surchargés de stocks invendus ; les magasins sont encombrés.

Il y aurait donc de quoi donner quelque raison aux économistes, lesquels ont toujours enseigné que l'effet inévitable de tous les systèmes protectionnistes c'est d'altérer, au dommage même des gens que l'on veut protéger, ce juste équilibre entre l'offre et la demande, qui résulte naturellement du libre jeu de la concurrence.

L'appât des gros bénéfices ne pouvait manquer de faire affluer rapidement à l'industrie cotonnière une grande partie des capitaux que la politique nouvelle du pays avait violemment détournés des anciens emplois.

Il s'ensuivit une augmentation rapide et tout à fait artificielle de l'industrie protégée ; la concurrence intérieure, bien plus redoutable et acharnée que ne l'avait jamais été celle du dehors, ne tarda pas à ramener intérêts et profits au taux ordinaire du pays, et, comme il n'est pas possible de s'arrêter sur les mauvaises pentes, les pertes ont vite succédé aux gras bénéfices des premières années de la protection.

Ce sont là des vérités banales en économie politique, mais messieurs les cotonniers n'ont pas même l'air de s'en douter.

Aussi, puisque la crise de l'industrie est un fait sur lequel il serait impossible de ne point tomber d'accord, cherche-t-on à nier que la disproportion entre la production et la consommation soit le moins du monde imputable aux mesures législatives, qui ont causé un brusque et artificiel développement de l'industrie.

Il y a eu, c'est le rapport qui le déclare, une augmentation extraordinaire de production depuis 1888, mais mal avisé serait celui qui en voudrait chercher la cause dans la réforme douanière de 1887.

Maintenant, que l'on nous permette de traduire littéralement deux passages du rapport en question :

« Plusieurs nouvelles et importantes maisons furent constituées ; on agrandit d'un quart, d'un tiers, et souvent on redoubla les établis-

sements déjà existants; on ajouta partout des moteurs à vapeur aux forces d'eau; on augmenta la vitesse des machines. Aux usines détruites par l'incendie on substitua des organisations plus puissantes; et les statistiques de l'Association, qui comptaient, en 1893, environ 1.400.000 broches, et, au 31 décembre 1894, 1.520.000 broches dénombrent au 30 juin 1896 1.720 000 broches et 70.000 métiers mécaniques.

« En outre, nous pouvons assurer que le même nombre de broches donne au moins 10 p. 100 de plus qu'il y a peu d'années. Ces chiffres suffisent à prouver qu'il y a eu en Italie un accroissement extraordinaire et *précipité* de production. »

Cet aveu fait, le rapporteur de Messieurs les cotonniers se préoccupe de combattre la mauvaise impression qu'il aurait pu laisser chez les lecteurs.

L'accroissement par trop considérable et précipité de la production, continue le rapport, n'a rien qui puisse faire peur ou même seulement donner à penser. Il n'avait d'autre but que de remplir la place laissée vacante par l'élimination de la concurrence étrangère. Sur quoi il y aurait lieu de remarquer que messieurs les cotonniers se montrent un peu trop enclins à faire bon marché des motifs qui portaient les consommateurs italiens à donner leur préférence aux cotonnades étrangères, lorsque la liberté de choix ne leur était pas encore défendue. Mais passons.

Voici, d'après un petit tableau qui se trouve dans le rapport, quel a été dans la période 1888-1896 le mouvement commercial du Royaume d'Italie pour ce qui se réfère aux articles de coton. Les poids sont en quintaux de 100 kilogrammes.

	IMPORTATION		
	Coton brut.	Filés.	Tissus.
	—	—	—
1888.....	749.982	36.155	73.000
1889.....	898.807	39.002	95.846
1890.....	1.017.355	31.537	74.941
1891.....	925.982	24.464	71.941
1892.....	974.766	17.151	60.126
1893.....	987.080	14.539	54.806
1894.....	1.205.836	10.358	33.364
1895.....	1.166.457	12.967	37.603
1896.....	829.447	5.923	15.368

8 premiers mois.

EXPORTATION

	Coton brut.	Filés.	Tissus.
	—	—	—
1888.....	133.090	6.683	9.835
1889.....	158.946	6.137	16.813
1890.....	181.189	6.479	14.460
1891.....	182.971	8.334	16.061
1892.....	183.491	7.696	21.096
1893.....	173.911	9.401	31.051
1894.....	160.554	11.593	49.120
1895.....	135.889	11.194	51.264
1896.....	30.941	8.993	36.559

8 premiers mois.

Ce tableau, ajoute le rapport, résume l'historique de notre industrie depuis l'année où fut mis en vigueur l'avant-dernier traité de commerce italo-suisse, et nous montre (ici les lecteurs voudront faire bien attention) ce que peut faire une classe de libres industriels équitablement protégés pour rendre un pays indépendant des industries étrangères : *che cosa puó fare una classe di liberi industriali equamente protetti per rendere autonomo un paese dalle industrie straniere.*

Il ne faut pas oublier que cette protection équitable est en moyenne de presque 30 p. 100 de la valeur des produits frappés par les droits, et que, pour certains articles, le tarif est à peu près prohibitif.

Voici encore quelques chiffres que le rapport nous donne :

La production annuelle des filés de coton, qui avait été de 730.966 quintaux pendant la période 1888-90, a monté à 782.485 quintaux dans la période 1891-92 et sera au moins de 1.058.617 quintaux dans la période qui va finir, 1894-96.

Si l'on passe à considérer quelle a été la quantité annuelle de tous les articles-coton offerts au peuple italien (importation incluse et déduite l'exportation), le rapport des cotonniers nous assure qu'elle a été la suivante :

	Quintaux.
	—
Période 1888-90 (en moyenne).....	827.666
— 1891-93 —	832.213
— 1894-98 —	1.028.664

De sorte que, c'est toujours le rapport que nous citons, tandis que de 1888 à 1893 chaque citoyen italien consomme en moyenne environ 3 kilogrammes de coton par an, l'année en cours, afin d'écouler l'énorme production de nos fabriques, et même en tenant compte de l'accroissement de la population, il aurait dû en consommer à peu

près de 4 kilogrammes. Pourtant, ajoute le rapport, il faudrait que la richesse nationale se fût accrue en proportion, au lieu que la sécheresse et les intempéries, la mauvaise politique, la guerre d'Afrique et une foule de maux qui se sont abattus sur l'Italie l'ont certainement diminuée.

Personne ne songe à contester le bien fondé de ces plaintes de messieurs les cotonniers, seulement on aurait désiré que l'énumération des causes de la crise qui en ce moment travaille leur industrie fût complète.

La sécheresse, les intempéries, la mauvaise politique et la guerre d'Afrique, ce sont-là des maux auxquels, peu ou prou, nous avons tous dû payer notre tribut en Italie. Messieurs les cotonniers n'ont que trop raison de s'en plaindre. Mais pourquoi oublient-ils d'ajouter aux fléaux naturels et politiques le fléau tout-à-fait artificiel du protectionnisme, qu'il ne dépendait que d'eux d'éviter à leur industrie ?

Un tel oubli est vraiment regrettable, d'autant plus que quelques mots sur ces points auraient donné de la force à l'observation très juste, mais à la vérité un peu naïve dans la bouche d'un protectionniste, que pour 1897 la consommation des cotonnades sera encore réduite par suite du renchérissement du blé et des récoltes manquées de cette campagne.

Où donc se sont-ils cachés, ces liens de stricte solidarité entre les protectionnistes manufacturiers et les propriétaires de terres à céréales qui avaient assuré le succès des revendications communes ?

Le droit de 75 lire par tonne de froment serait-il aussi par hasard une cause de mévente pour les produits de messieurs les cotonniers ?

Il serait sage de reconnaître loyalement ses propres erreurs et de faire amende honorable des torts qu'on a eus. Peut-être le meilleur remède aux maux dont se plaint l'industrie cotonnière serait il dans un prompt et sincère retour à cette liberté si décriée des échanges, qui, somme toute, permet aux industries de limiter leurs frais de production au minimum strictement nécessaire et, partant, de tenter avec une plus grande chance de succès les voies fécondes de l'exportation.

Mais les sophismes du protectionnisme sont tenaces et les cotonniers italiens s'y cramponnent avec toute la force d'une habitude vicieuse et invétérée. Leur opinion à eux c'est pour le moment « *qu'il est du ressort de celui qui devrait être le régulateur suprême des initiatives privées, c'est-à-dire de l'État, de tendre une main secourable à ceux qui lui ont fourni un si large champ à y moissonner des tributs.* »

L'État ne saurait se refuser à une sommation si pressante et si légi-

time. Il lui sied de rétablir au plus tôt le juste équilibre entre la production et la consommation des manufactures de coton.

Malheureusement le jour ne semble pas encore venu où il sera loisible aux législateurs italiens d'édicter une loi qui oblige chaque citoyen et citoyenne à consommer ses 4 ou 5 kilog. de coton par an.

Il est donc de toute urgence et nécessité que les cotonniers en se solidarisant s'entendent pour limiter leur production.

Avec ce touchant appel à la solidarité des cotonniers, sous les grandes ailes protectrices de l'État, se clôt le rapport que nous venons d'analyser.

Nos lecteurs ne seront nullement surpris d'apprendre que l'Assemblée des cotonniers a accueilli par des applaudissements bien nourris la lecture de ce rapport et, de plus, qu'elle a émis le vœu que le gouvernement interdise le travail de nuit si contraire à la santé et aux bonnes mœurs des ouvrières.

Cette philanthropie protectionniste n'a cependant pas touché les socialistes, qui se permettent de l'appeler une charité hypocrite : *carita pelosa*.

EDOARDO GIRETTI.

LE SACRIFICE AU BROMMOH

SOUVENIRS DE JAVA

Parmi les nombreux volcans que compte l'Ile de Java, le Brommoh des monts Tenger, situés dans la province de Probolingo dans la partie orientale de l'île, est un des plus importants. Les habitants de cette contrée appelés Tengèreses célèbrent tous les ans, pendant la pleine lune qui suit l'équinoxe du printemps une fête consacrée à ce volcan, dont ils se sont fait pour ainsi dire, une divinité brahmanique. Car bien que le mahométanisme ait expulsé au xve siècle le brahmanisme de Java, il existe encore aujourd'hui dans l'intérieur de l'île, chez les habitants des montagnes surtout beaucoup de religions idolâtres.

Nous trouvant à Probolingo, petit port de mer du nord de l'île et capitale de la province de ce nom. juste vers l'époque où ladite fête devait avoir lieu, nous nous décidâmes à nous rendre dans l'intérieur pour y assister. Nous partîmes en voiture vers une heure de l'après-midi, emportant avec nous quelques provisions, entre autres du beurre frais que la chaleur ne tarda pas à transformer en une espèce d'huile que nous versâmes en cet état dans une bouteille.

Le chemin allait toujours en montant et devint bientôt si raide que nous nous vîmes obligés de quitter la voiture et de continuer notre voyage à cheval. La route taillée dans le flanc des rochers avait à peine trois mètres de large, bordée d'un côté d'un mur de granit presque perpendiculaire et de l'autre d'un précipice donnant le vertige. Les chevaux de ce pays sont solides, courageux, ardents; on a beaucoup de peine à les empêcher de se mettre au galop en gravissant les montagnes, ce qui est fort dangereux, car le moindre faux pas pourrait faire tomber cavalier et monture dans l'abîme.

Arrivés au *passagranhan* (espèce d'hôtel pour les fonctionnaires en tournée) de Ngadirarie, nous fûmes surpris du changement de la température depuis notre départ de Probolingo. L'air frais des montagnes nous saisit au point que nous fûmes obligés de faire du feu pour nous réchauffer et, après un modeste souper, composé de pommes de terre arrachées dans un champ voisin et frites dans notre beurre nous nous couchâmes.

A 5 heures 1/2 du matin, le froid nous chassa du lit, une bonne pro-

menade nous réchauffa. Nos pauvres domestiques javanais à peine vêtus, n'étant jamais venus dans les montagnes ne comprenaient rien à cet abaissement de la température et se croyaient en quelques heures transportés loin de chez eux dans un autre pays. Ils avaient choisi la plus petite pièce du *passagranhan* et s'étaient blottis les uns contre les autres devant un bon feu. Inutile de dire que notre beurre était redevenu si épais qu'on avait de la peine à y passer la lame d'un couteau.

Comme nous étions arrivés deux jours avant la fête, nous avions le temps de nous mettre un peu au courant des mœurs et des coutumes des *Tengèreses*. La structure de leurs habitations nous frappait surtout Construite entièrement en bambou, couverte d'*alang-alang* (espèce d'herbe très longue) pour mieux se garantir contre le froid, il n'y a dans toute la maison qu'une seule petite fenêtre qui sert en même temps de cheminée.

L'agriculture est leur grande occupation et cependant leurs outils aratoires sont très primitifs. Ils cultivent du riz, du maïs, des choux, des pommes de terre, quelques autres légumes et du café.

Les Tengerèses sont doux, hospitaliers et serviables. Ils considèrent les Européens comme leurs maîtres et les respectent comme tels; mais ils se méfient des Chinois et des habitants de l'île voisine, Madura, parce que les premiers leur semblent trop rusés, et les seconds trop voleurs. Le vol n'est pas connu chez ce peuple; si, par hasard, il s'en commet un dans le pays tous sont d'accord pour croire qu'un voleur de Madura a passé par là. Les femmes sont très honnêtes, elles sont considérées comme des modèles de vertu.

La veille de la fête du Brommoh, les chefs de famille exhibent leurs offrandes devant la porte de leurs maisons et le matin de la fête, de bonne heure même avant le lever du soleil les habitants des villages situés le plus loin du Brommoh se mettent en route avec leurs offrandes dans la direction du volcan. Ceux qui demeurent plus près attendent les plus éloignés pour se joindre au cortège.

Pour bien suivre la fête nous montâmes à cheval et après avoir parcouru un terrain légèrement incliné, nous arrivâmes bientôt à un plateau, d'où l'on a une vue très étendue sur ce qu'on appelle la *Mer de sable*, au milieu de laquelle s'élève majestueusement le volcan grisâtre vomissant de son cratère une énorme colonne de fumée noire, comme on n'en voit guère aux volcans européens. Au bord dudit plateau les regards plongent dans un précipice d'environ 500 pieds de profondeur.

La *Mer de sable* qui se déroule devant nous, nous donne une idée du grand désert du Sahara en minature. La nature est morte dans cette solitude, un morne silence règne partout autour de nous. Cette immense

vallée sablonneuse étant entourée de montagnes beaucoup plus élevées que le cône d'éruption du Brommoh, il est impossible de voir le volcan avant d'être arrivé ici.

Pendant que nous contemplions ce magnifique spectacle de la nature, nous vîmes bientôt descendre, par divers chemins, des rochers en face de nous, la foule se rendant au sacrifice. De loin, elle faisait, l'effet d'une fourmilière qui émigre à l'approche de la moisson.

Pour descendre du plateau dans la vallée, nous n'avions qu'une seule route à notre disposition. C'était une arête de montagnes large à peine d'un mètre et demi et bordée de précipices.

La vallée est remplie de dunes formées par le vent, qui chasse constamment le sable et lui imprime souvent un mouvement qui ressemble si bien aux vagues qu'on lui a donné le nom de *Mer de sable*.

Nous arrivâmes enfin à l'endroit, presque au milieu de la vallée, où la foule s'arrête pour commencer la cérémonie. Deux parts sont faites des offrandes. La première composée de fruits, de bananes de cocos, de froment, d'œufs. de poules, etc. est destinée au cratère ; la seconde est déposée dans la plaine, en face du volcan et devant les prêtres réunis en cet endroit. Ceux-ci portent des pantalons larges et courts, des foulards enveloppent leurs têtes comme des turbans, des *togas* ou espèce de chemises de coton blanc tissés dans le pays ; sur ces *togas* sont de larges bandes, passant par-dessus les épaules, se croisant sur le dos et sur la poitrine, et ayant des bouts frangés. De la main gauche ils tiennent des gobelets en bronze remplis d'eau bénite. De la main droite ils tiennent une espèce de goupillon fabriqué avec des feuilles de *pisans* (figuier des Indes). Ces prêtres appelés *Doukorius* par le peuple des montagnes, sont assis les jambes croisées sur des paillassons de rotang et forment un demi cercle dont l'ouverture est du côté du volcan. Ils répètent constamment, en patois javanais : « Oh Brommoh. Nous te remercions des bienfaits, que tu nous prodigues et en échange desquels nous te faisons ici nos offrandes. Continue à nous bénir, nous, nos enfants et nos petits enfants jusqu'à la dernière génération. Amen ! »

En disant Amen ! ils aspergent les offrandes d'eau bénite.

A quelque distance des prêtres nous apercevons un groupe d'hommes et de femmes avec des nourrissons dans les bras. Leurs regards sont tournés vers le volcan. Pendant qu'ils brûlent un peu d'encens, un des hommes prend deux poules liées ensemble par les pattes ; et les jetant en l'air du côté du Brommoh, il s'écrie : « O Brommoh ! ne méprise pas nos offrandes ! Donne nous la bénédiction à nous, à nos enfants et aux générations futures ! »

Les poules sont saisies par des gamins qui se les disputent pour les conserver comme des reliques.

Un peu plus loin un vieillard presque centenaire exécute un *tandach* (danse pantomimique) entre deux *rongunis* (danseuses publiques) accompagné des sons monotones et mélancoliques du gamelan. Derrière cet homme, une série d'hommes et de femmes de tous les âges avec leurs enfants grands et petits, tous descendant de notre vieillard, suivent tous ses mouvements en exécutant les contorsions caractéristiques de cette danse. Devant eux, du côté du volcan, on dresse un grand fourneau où l'on brûle du benjoin comme encens.

Nous apprenons que ce vieillard avait été très malade et qu'il avait, fait vœu, à sa guérison, de porter ses remercîments et ses offrandes à la première fête du Brommoh.

On se dispose enfin à aller au cratère. Au milieu d'un silence respectueux la procession se met en marche.

Le cône d'éruption seul a 40 mètres de hauteur. Il s'agit de faire cette ascension pour arriver sur le bord du cratère. A chaque pas qu'on fait dans le sable mouvant on recule d'un tiers de mètre. Une fois engagé dans cette voie, il n'est permis à personne de redescendre avant la fin de la cérémonie. Selon les idées naïves de ces bons montagnards, un évènement de cette sorte pourrait avoir des conséquences fâcheuses. On porterait donc plutôt celui qui ne peut plus marcher que de le laisser redescendre.

On arrive enfin au bord du cratère. Quel aspect imposant! Il ressemble à un immense précipice, grand comme la place de la Concorde. Sa forme intérieure est celle d'une cloche renversée d'environ 200 mètres de diamètre. Les rayons du soleil ont beau y pénétrer, il y fait noir comme pendant la nuit la plus sombre. Au fond de cette profondeur incommensurable on entend un roulement continu semblable à celui du tonnerre et au bouillonnement d'une mare immense de soufre en feu. L'énorme colonne de fumée qui en sort fait que l'ascension n'en est possible que du côté d'où vient le vent, sinon on serait asphyxié avant d'arriver au sommet.

Chose étrange, les sacrifices faits, les enfants jouent sur le bord étroit de ce gouffre courant les uns après les autres.

La descente est naturellement plus facile que l'ascension, on n'a qu'à s'asseoir à plat sur le sable et en levant tantôt une jambe tantôt l'autre, on glisse avec la vitesse d'environ un mètre à chaque mouvement.

Revenus dans la plaine, les prêtres répètent une dernière fois leur prière, distribuent ensuite parmi la foule la partie des offrandes formant l'oblation, et la cérémonie est terminée.

Dr Meyners d'Estrey

BULLETIN

PUBLICATIONS DU « JOURNAL OFFICIEL »

(*Janvier* 1897.)

1er. **Rapport** suivi d'un décret réorganisant le service de la haute administration de l'Algérie (page 2).

— **Arrêté** instituant une commission chargée de déterminer la situation juridique du domaine de l'État dans les colonies autres que l'Algérie et de rechercher les règles auxquelles sa concession devrait être soumise (page 17).

5. — **Décret** portant promulgation de la convention concernant l'échange des colis postaux sans déclaration de valeur, signée à Paris le 23 juillet 1896, entre la France et la République de Costa-Rica (p. 65).

6. — **Rapport** relatif au recensement, suivi de décrets déclarant authentiques les tableaux annexés, pour la France et pour l'Algérie (page 81).

7. — **Décret** relatif aux formes et au contrôle des récipissés qui engagent le Trésor public (page 106).

— **Rapport** sur les travaux des pensionnaires de l'Académie de France à Rome en 1896 (page 128).

9. — **Décret** relatif à la perception des taxes pour l'affranchissement des colis postaux à destination de Natal (page 169).

— **Décision** fixant l'intérêt attaché aux bons du Trésor (page 169).

12. — **Loi** portant ouverture d'un crédit extraordinaire de 4 millions 800.000 francs au ministre des colonies pour la régularisation des dépenses de l'expédition du Siam (page 217).

13. — **Décret** déléguant au directeur général de l'enregistrement et aux directeurs départementaux le pouvoir de statuer sur les demandes formées par des redevables à l'effet d'obtenir la remise d'amendes, de droits ou demi-droits en sus par eux encourus (page 237).

— modifiant l'article 6 du décret du 29 juillet 1896, relatif à l'administration temporaire des blés importés pour la mouture (page 245).

14. — **Rapport** suivi d'un décret portant organisation du service de la trésorerie à Madagascar (page 276).

— **Arrêté** fixant les conditions d'aptitude physique pour l'admission à l'école coloniale (page 277).

— fixant les programmes d'examens pour l'admission à l'école coloniale dans les sections administratives (page 277).

15. — **Rapport** suivi d'un décret rendant obligatoires les dépenses nécessitées par l'occupation du Laos et en déterminant la répartition entre les budgets de la Cochinchine, de l'Annam-Tonkin et du Cambodge (page 371).

15. — **Supplément** au relevé officiel des sociétés et villes étrangères qui payent en France, par voie d'abonnement, le droit de timbre afférent à des titres d'actions ou d'obligations (page 374).

16. — **Décret** interdisant l'importation en France des drilles, chiffons, etc., ainsi que des cuirs verts, peaux, débris frais d'animaux, etc., provenant de Bombay ou de toute autre localité des Indes où la peste aurait été constatée (page 336).

17. — **Arrêtés** constituant des comités coloniaux en vue de l'Exposition universelle de 1900 (Guadeloupe, Martinique) (page 409).

27. — **Rapport** suivi d'un décret rendant applicables à la Martinique, à la Guadeloupe, à la Réunion et dans les établissements français de l'Inde, les dispositions du décret du 31 juillet 1896 relatif aux épreuves écrites de la 1re série de la 2e partie du baccalauréat de l'enseignement secondaire classique (page 598).

29. — **Loi** sur les récompenses nationales (page 629).

— **Décret** portant modification aux statuts de l'association des industriels de France contre les accidents du travail (page 629).

30. — **Arrêté** constituant des comités coloniaux en vue de l'Exposition universelle de 1900 (Guyane, Saint-Pierre et Miquelon) (page 676).

31. — **Rapport** suivi d'un décret modifiant le décret du 15 mars 1889 portant organisation de la trésorerie d'Algérie (page 686).

— adressé au ministre des travaux publics au nom de la commission chargée d'examiner les renseignements statistiques concernant les industries minérales et les appareils à vapeur, pour l'année 1895 (page 693).

La relégation en 1891, 1892 et 1893. — Le *Journal officiel* a publié le rapport adressé au Président de la République par le ministre des colonies au sujet de l'application de la loi du 27 mai 1885 sur la relégation aux colonies et la marche générale de ce service pendant les années 1891, 1892 et 1893.

L'effectif des relégués à la Guyane française, qui était, au 31 décembre 1890, de 1.395 individus, — 1.242 hommes et 153 femmes, — était, au 31 décembre 1893, de 1.274, — 1.115 hommes et 159 femmes.

De 1890 à 1893, les pertes pour décès et évasions ont été de 1.141, — 1,096 hommes et 45 femmes.

Le nombre des décès s'est élevé, du 1er janvier 1891 au 31 décem-

bre 1894, à 1.021, se décomposant comme suit : 296 en 1891, dont 20 accidents ou suicides ; 497 en 1892, dont 4 accidents ou suicides ; 227 en 1893, dont 2 accidents ou suicides.

Le nombre des punitions infligées pendant les années 1891, 1892 et 1893 s'est élevé à 2.984 pour les motifs ci-après :

Inconvenance, insolence, insultes ou menaces, désobéissance, mutinerie, 498 ;

Ivresse, trafic ou colportage clandestin de boissons, larcins et vols, 680 ;

Querelles, rixes, coups entre relégués, 192 ;

Absence illégale, évasions, 354 ;

Infractions diverses aux règlements, 1.260.

Pendant la même période 456 relégués ont tenté de s'évader, 336 ont été repris ; il reste donc en état d'évasion 120 relégués.

350 condamnations ont été prononcées par les tribunaux de la colonie, de 1891 à 1893.

On relève :

271 condamnations pour évasion ;

41 condamnations pour vol ;

23 condamnations pour voies de fait ;

15 condamnations pour ivresse.

Parmi les 350 relégués condamnés pendant la période triennale, 4 femmes avaient été condamnées pour voies de fait, 1 pour vol et 3 pour évasion.

Le nombre des relégués individuels n'était, au 31 décembre 1893, que de 60 hommes et 20 femmes. Il semble donc que cette faveur tente peu les relégués. D'après le rapport, cette situation tient à deux causes : d'abord, au peu de débouchés que ces individus peuvent trouver dans la colonie pour l'exercice de leurs professions et, ensuite, à ce que la commission de classement métropolitain n'envoie en Guyane que les plus chargés en condamnations et qui, par suite de leur long séjour en prison, semblent moins aptes que tous autres à chercher à e relever et à vivre de leur travail.

Le rapport déclare, en ce qui concerne l'utilisation de la main-d'œuvre des relégués, que l'administration pénitentiaire éprouve les plus grandes difficultés, aussi bien à la Guyane qu'à la Nouvelle-Calédonie, à tirer un parti productif du millier environ d'individus confinés sur des territoires restreints, éloignés de tout centre de consommation et que les mesures de police nécessaires à leur égard empêchent de venir au chef-lieu.

L'interdiction de séjour, d'une part, et, d'un autre côté, les difficultés des communications, principalement dans un pays comme la Guyane, rendent fort délicate la solution du problème de l'utilisation

de la main-d'œuvre des relégués en général et, en particulier, des individus placés en relégation individuelle.

Toutefois, dit le rapport, grâce à une fermeté et à une vigilance soutenues, les résultats obtenus par cette main-d'œuvre pendant la période écoulée de 1891-1893 ne sont pas à dédaigner. D'une région marécageuse et malsaine l'administration a pu, au moyen des travaux d'assainissement accomplis par les relégués, faire un centre relativement salubre, abrité contre les émanations paludéennes par des rideaux d'arbres, et l'expérience de ces dernières années a démontré que la mortalité n'y avait pas dépassé le taux de 7 0/0.

Il est donc permis d'espérer qu'à bref délai, en présence des travaux considérables d'assainissement opérés dans ces derniers temps, les pénitenciers de la Guyane perdront cette réputation d'insalubrité qu'on leur a attribuée depuis si longtemps, et dont l'exagération a été démontrée déjà dans le rapport précédent.

Si, de la Guyane, nous passons à la Nouvelle-Calédonie, nous voyons que le nombre des relégués présents dans cette colonie, au 31 décembre 1890, s'élevait à 1.139 hommes et 179 femmes, soit au total 1.318 individus.

Au 31 décembre 1893, cette population pénale atteignait le chiffre de 2.598, dont 2.301 hommes et 297 femmes.

Le nombre des décès s'est élevé, de 1891 à 1893, à 223, savoir :

En 1891. — 55, dont 8 accidents ;

En 1892. — 88, dont 12 accidents et 1 suicide ;

En 1893. — 80, dont 3 accidents.

Le nombre des punitions, qui ont été infligées aux relégués en Nouvelle-Calédonie pendant la même période, s'est élevé à 5.188 pour les motifs ci-après :

Paresse, mauvaise volonté au travail, 1.304 ;

Inconvenance, insolence, rixe, 942 ;

Ivresse et colportage de boissons, 465 ;

Larcins et vols, 236 ;

Détention d'argent, trafic, jeu, 172 ;

Evasions, absence illégale et infractions aux règlements, 2.069.

Pendant cette période, le nombre des relégués qui se sont évadés a été de 896 ; sur ce nombre, 867 ont été repris ; il restait donc, au 31 décembre 1893, 30 relégués en état d'évasion.

Il convient de noter, toutefois, que bien peu de ces individus peuvent quitter définitivement la Nouvelle-Calédonie, et que la plupart des relégués, portés comme évadés au 31 décembre 1893, errent misérablement dans la brousse et seront ramenés tôt ou tard par les Canaques ou la police. Aucune femme n'était en état d'évasion à cette dernière date.

776 condamnations ont été prononcées de 1891 à 1893 contre les relégués internés en Nouvelle-Calédonie, soit :

1 condamnation pour tentative d'assassinat ; 1 condamnation pour vol qualifié ; 460 condamnations pour évasion ; 144 condamnations (dont 1 femme) pour ivresse ; 24 condamnations (dont 2 femmes) pour outrages ; 20 condamnations pour voies de fait ; 57 condamnations (dont 1 femme) pour vol ; 22 condamnations pour escroquerie ; 8 condamnations pour abus de confiance ; 17 condamnations pour faux et usage de faux ; 12 condamnations pour contraventions diverses.

Au 31 décembre 1893, l'effectif des individus en état de relégation individuelle était de 287 hommes et 63 femmes.

En ce qui concerne l'utilisation de la main-d'œuvre des relégués en Nouvelle-Calédonie, le rapport s'exprime ainsi :

On a déjà exposé les difficultés éprouvées par l'administration pour utiliser la main-d'œuvre des relégués en Nouvelle-Calédonie. Il y a lieu aujourd'hui de constater que, si les résultats obtenus, pendant la période triennale de 1891 à 1893, ne sont pas encore aussi satisfaisants qu'on pourrait le désirer, ils sont cependant bien supérieurs à ceux obtenus de 1886 à 1890.

De nombreux travaux de routes, des constructions nouvelles importantes ont, en effet, été édifiés pendant ces dernières années à l'île des Pins ; en outre, des essais de cultures ont été tentés sur différents points de l'île et ont donné des résultats satisfaisants.

Le rapport constate, enfin, que la dépense d'entretien des relégués tend à diminuer dans nos deux colonies pénitentiaires.

En résumé, dit le ministre en terminant, comme il a été dit précédemment dans les rapports relatifs aux années 1886-1887 et à la période écoulée de 1888 à 1890, il n'est pas permis encore de se rendre aujourd'hui un compte définitif de ce que doit donner la relégation. La période des premiers tâtonnements est, il est vrai, passée ; mais les influences climatériques, les mauvaises habitudes contractées par les récidivistes pendant leurs longues années de séjour dans les prisons de la métropole, sont de sérieux obstacles au développement de cette force qu'il serait si utile d'employer à la colonisation.

Toutefois, les résultats obtenus depuis quelques années, malgré les épidémies de la Guyane, font bien augurer de l'avenir; mais, on ne saurait trop le répéter, c'est une œuvre de longue, de très longue haleine, pour laquelle il importe de laisser à l'administration des colonies toute latitude.

SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE POLITIQUE

RÉUNION DU 5 FÉVRIER 1897

NÉCROLOGIE. — M. Ducret. — M. Francis Walker.
DISCUSSION. — Des causes de la stagnation du commerce extérieur de la France et des remèdes à cet état de choses.
OUVRAGES PRÉSENTÉS.

La séance est présidée par M. G. de Molinari, correspondant de l'Institut, un des vice-présidents.

Il fait part à la Société de la mort de M. Léon Ducret, qui était des nôtres depuis 1887. Président de la Chambre syndicale de l'article de Paris, M. Léon Ducret avait souvent manifesté ses sympathies en faveur des doctrines économiques les plus libérales et spécialement en faveur de la liberté commerciale. D'un caractère affable, il comptait dans nos rangs beaucoup d'amis, qui regretteront sincèrement sa perte.

M. de Molinari voudrait aussi consacrer la mémoire d'un économiste qui ne fit pas partie de notre Société, mais dont le nom mérite d'être honoré parmi nous. Il veut parler de Francis Walker, d'une famille où l'on fut, pour ainsi dire, économiste de père en fils. Son père fut, en Amérique, le principal promoteur du tarif libéral de 1844. Francis Walker a laissé des travaux remplis de vues originales sur la transformation de l'industrie; il fut un défenseur déterminé de la liberté des échanges. Sa mort sera d'autant plus vivement regrettée que les États-Unis suivent en ce moment une voie de plus en plus opposée à ses convictions.

M. le Président rappelle que l'œuvre de prédilection de M. Courtois, secrétaire perpétuel, que les *Annales de la Société d'Économie politique* sont arrivées à leur terme. Maintenant que la publication est achevée heureusement, grâce au libéral concours de quelques-uns de nos confrères, le Bureau espère que les membres de la Société tiendront à honneur de souscrire et de

faire souscrire autour d'eux à un recueil vraiment précieux, qui contient toute l'histoire vivante des doctrines économiques pendant un demi-siècle.

M. A. Courtois, secrétaire perpétuel, présente les ouvrages reçus par la Société depuis la précédente séance, et dont la liste est ci-après. Il signale parmi ces publications une très alerte brochure due à la plume d'un de nos vice-présidents, M. E. Brelay, sur la prétendue crise de l'agriculture.

M. A. Courtois communique ensuite une lettre qu'il a reçue de M. J. Rabino, directeur général de la Banque Impériale de Perse, contenant diverses observations à l'occasion de la discussion de la Société d'économie politique du 5 novembre dernier, dont M. Rabino avait lu le compte rendu dans le *Journal des Economistes* du 15 novembre.

Voici quelques passages intéressants de cette lettre, datée de Téhéran, le 20 décembre 1896 :

« Nous autres, en fait de Banque, dit M. Rabino, nous en sommes à l'âge de pierre.

» Cet état de choses a un avantage, c'est que nous pouvons étudier la situation sans que nos observations soient dérangées par aucun élément perturbateur. Ainsi, lorsque vous examinez le mouvement des changes, vous avez à tenir compte non seulement des importations et exportations de marchandises sur lesquelles ils sont basés, mais aussi des mouvements de bourse, des arbitrages, de l'argent dépensé par les touristes, des placements de fonds et autres détails plus ou moins importants, tandis que nous n'avons qu'à nous occuper de la situation simple et claire.

» La première chose qui me frappe dans votre discussion, c'est que les définitions de banque ont une valeur différente dans différents pays. Ainsi, 6 p. 100 est un taux modéré pour le commerce en Russie, 3 à 4 p. 100 en France, 2 à 3 p. 100 en Angleterre ; mais ici nous nous faisons un mérite de maintenir un taux ne dépassant pas 12 p. 100; les sarrafs considèrent 15 à 18 p. 100 comme raisonnable et de grands personnages offrant de bonnes garanties paient de 18 à 24 p. 100 ; le niveau des intérêts en fin de compte est une question de latitude et longitude.

» Il en est de même des coupures de billets de Banque. Qu'est-ce que nous entendons par petit billet ? Un Français trouve la coupure de 50 francs acceptable et utile, tandis qu'un banquier de la Cité regarde un billet d'une valeur inférieure à 5 livres sterling avec dédain. Mais 50 krans ou 5 tomans en Perse (lisez 25 francs) est une somme tout à fait respectable et j'ai établi un de mes domestiques comme épicier avec ce modeste capital. Nos billets d'un toman ou 5 francs rendent de très grands services et sont appréciés et il est généralement admis qu'un billet de 5 krans, soit égal à un rouble ou 2 fr. 50, serait bien plus utile encore.

» Les principes énoncés dans votre discussion ne peuvent être généralisé

que si les conditions économiques des différents pays sont identiques ou tout au moins semblables. Un pays à étalon d'argent n'est pas du tout dans la même situation qu'un pays à étalon d'or. Lorsque, ayant dans votre poche de l'or, un peu d'argent et quelques sous, vous parlez des inconvénients des petits billets, vous imaginez-vous quelle serait votre situation si vous aviez en France le double étalon en réalité comme vous l'avez en théorie ? Le comte de X... partant pour son cercle où il se propose de prendre la banque se ferait accompagner par quelques portefaix chargés d'écus de 5 francs. Nous lisons qu'un filou parisien habile escamote 200.000 francs de billets pendant qu'un malheureux caissier tourne la tête pour répondre à une question. Mais pour transporter une somme de 200.000 francs en Perse il faut une caravane de dix chameaux.

» Encore un point : vous avez en France comme dans tous les pays de l'Europe une monnaie presque mathématiquement parfaite, et le directeur de votre Monnaie ne consentirait pas à profiter même de la légère tolérance de poids ou de titre que lui accorde la loi lorsqu'il émet des pièces d'or ou d'argent : tout le monde donc est absolument sûr que sa pièce neuve de 20 francs contient 5 gr. 8068 d'or fin.

» Ici, au contraire, je doute qu'il y ait une seule pièce de monnaie de poids et titre exacts et une large proportion de la circulation monétaire consiste en pièces frappées avant 1877 dans des petites monnaies locales improvisées, de titre et de poids très divers, et le plus souvent ce sont de mauvaises petites pelotes de métal de mauvais aloi, frappées au marteau et dont l'inscription est imparfaite ou à moitié effacée. A moins d'être expert dans la matière, il est impossible de savoir combien de pièces fausses ou mauvaises il se trouve dans une vingtaine de krans. Pis encore : ce qui est bon dans une ville est mauvais dans une autre : des krans de Hérat se placent à 6 p. 100 de perte à Téhéran et sont demandés à 1 p. 100 de prime à Bouchir ; telles sont les fantaisies de l'esprit populaire. Donc est-ce étonnant si un particulier préfère un billet de 5 francs à une dizaine de pièces de métal dont il ne peut apprécier la valeur et dont quelques-unes seront certainement refusées par son boucher ou son boulanger, d'autant plus qu'il sait que la meilleure monnaie du pays se trouve à la Banque, qui est responsable de ses payements ?

» En résumé : les avantages ou les inconvénients d'un petit billet de banque dépendent des circonstances dans lesquelles il est émis ; il peut être utile si sa sécurité pour le public est absolument garantie et si le Gouvernement qui l'autorise ne peut être tenté d'en abuser pour son profit ou pour se procurer des fonds dans des moments de difficulté... »

J. Rabino,
Directeur général de la Banque Impériale de Perse.

Sur la proposition du secrétaire perpétuel, la réunion adopte comme sujet de discussion la question suivante, formulée par M. Jacques Siegfried :

Des causes de la stagnation du commerce extérieur de la France et des remèdes a cet état de choses.

M. Jacques Siegfried a la parole pour exposer la question.

Il a pensé, dit-il d'abord, que les publications récentes de MM. Charles-Roux, Schwob et Théry en France et que le livre anglais de M. Williams, *Made in Germany*, pourraient donner lieu à un débat intéressant sur l'état de stagnation de notre commerce extérieur, en présence de l'accroissement continu des exportations de l'Allemagne.

Déjà, du reste, notre Société s'était occupée des meilleurs moyens de développer notre commerce, notamment dans ses séances de mai 1883 et de mai 1893.

M. Siegfried rappelle que nos exportations roulent depuis un quart de siècle autour du chiffre de 3 1/2 milliards, ne variant que d'un demi-milliard selon que nous traversons des périodes prospères ou défavorables. Mais avant 1870 elles dépassaient de 700 millions celles de l'Allemagne, elles ne faisaient plus que les égaler en 1877, et sont aujourd'hui inférieures de 700 millions !

Les causes de notre stagnation sont nombreuses :

La protection et l'absence de traités de commerce, le poids de plus en plus lourd de nos impôts, notre législation draconienne sur les sociétés par actions, la sévérité avec laquelle la jurisprudence les interprète, la cherté de notre main-d'œuvre et surtout l'intervention déplorable des députés socialistes dans les relations entre ouvriers et patrons, notre faible natalité et notre législation testamentaire, l'infériorité de nos moyens de transport fluviaux et maritimes, l'erreur commise en faisant de nos travaux publics une manne électorale, telles sont les critiques formulées par M. Siegfried.

Par contre, il fait l'éloge des progrès accomplis dans notre organisation consulaire, dans les renseignements mis à la disposition du public par le ministre du Commerce, dans la création de Chambres de commerce françaises à l'étranger. Il insiste sur l'influence féconde qu'a le ministère du Commerce en développant, comme il ne cesse de le faire, l'enseignement commercial à tous les degrés, car le proverbe qui dit que « tant vaut l'homme tant vaut la chose » s'applique absolument à nos exportations : c'est de ce côté que doivent être portés les plus grands efforts.

M. Jacques Siegfried termine en attribuant une partie des succès des Allemands à leur esprit de solidarité dont il cite de remarquables exemples, et en adjurant les Français de savoir mieux s'entr'aider.

M. **Fleury** accorde aux causes indiquées par M. Jacques Siegfried une influence sur l'activité de notre commerce. Mais à ses yeux ce sont là des éléments accessoires.

Le mal résulte surtout des entraves mises à l'activité individuelle par le gouvernement et la législation. Tout d'abord, il signale le fardeau des charges fiscales qui pèse lourdement sur les épaules du pays et celui des charges militaires; pour y échapper, au moins en partie, la jeunesse instruite se détourne du commerce et de l'industrie pour se porter vers les carrières administratives, comportant l'exemption de deux ans de service.

En outre, l'État, par des emprunts ostensibles ou détournés, comme les caisses d'épargne et autres ressources qui alimentent une dette flottante toujours grandissante, draine une grande quantité de capitaux, dont l'activité industrielle et commerciale est ainsi privée. Mais M. Fleury considère que ce ne sont là, encore, que des causes secondaires de la stagnation des affaires commerciales dans notre pays. La cause principale pour lui résulte dans l'affaiblissement des caractères, et l'amollissement des volontés, conséquences inévitables et funestes de l'intervention perpétuelle de l'État dans tous les domaines de l'activité individuelle.

Le protectionnisme, qui est interprété comme voulant garantir à l'agriculture et à l'industrie une somme déterminée de bénéfices, est déjà une première manifestation, et non la moindre, de cette ingérence de l'État. Elle a pour résultat qu'on ne demande plus à une industrie d'être productive par elle-même, par ses perfectionnements, par les applications raisonnées de la science. On l'apprécie d'après l'importance des primes et de la protection que lui assure l'État. On perd de vue que c'est l'échange qui est la source de toute richesse. Ce mal n'est pas particulier à notre pays, on le rencontre dans d'autres États. Il y produit peut-être une apparence de prospérité, mais elle est factice. Ainsi l'exportation allemande n'a d'importance que grâce aux primes, d'abord, et ensuite à certains droits protecteurs, qui permettent d'exporter les produits métallurgiques, par exemple, à un taux inférieur au prix de revient. Cette intervention de l'État se manifeste d'une autre sorte dans la législation qui prétend nous dispenser de prévoyance, et nous préserver de notre propre imprudence. Telle la législation sur les sociétés; telle surtout la réglementation du travail. On dit que c'est à bonne intention, ce n'est pas démontré. En tout cas, ce *paternalisme* de l'État a pour effet d'effrayer ceux

qui seraient tentés d'entreprendre des affaires. On craint les conséquences de toutes ces lois socialistes qui protègent l'ouvrier contre le patron, et sont suspendues sur la tête de celui-ci, comme autant d'incessantes menaces.

L'instabilité du régime économique d'une part, la tendance socialiste des lois dites ouvrières, la guerre au capital, suivant l'expression reçue, répandent l'opinion qu'il ne fait point bon être patron. Ceux qui le sont voudraient ne plus l'être ; ils détournent leurs enfants de le devenir ; ils en font des officiers ou des fonctionnaires, et placent le plus qu'ils peuvent de leur fortune à l'étranger. C'est là, aux yeux de M. Fleury, le mal le plus grave. Que l'État se renferme mieux qu'il ne le fait dans son rôle d'administrateur des intérêts généraux ; qu'il laisse chacun libre dans le choix des moyens d'employer son activité, qu'il fasse disparaître les barrières qui s'opposent à la circulation des richesses, la prospérité renaîtra. Protectionnisme, paternalisme endorment l'activité de l'individu, nuisent à la prospérité du pays.

M. Yves Guyot fait d'abord des réserves sur les deux publications de MM. Schwob et Théry. Ce sont des compilations d'extraits de rapports de consuls, publiés dans le *Moniteur officiel du commerce*. Les auteurs ont pris les passages dans lesquels certains de ces consuls reprochaient aux industriels et aux commerçants français de ne pas savoir fabriquer les objets qui convenaient au pays où ils se trouvaient ; de vendre trop cher ; de ne pas avoir d'initiative, de ne pas envoyer des agents commerciaux, parlant la langue et connaissant les habitudes du pays ; de ne pas faire assez facilement crédit ni de crédits assez longs. Autrefois, les négociants se plaignaient volontiers, quelquefois à tort et quelquefois avec raison, des consuls. Ces deux ouvrages constituent un réquisitoire des consuls contre les industriels et les commerçants français. C'est la revanche des consuls.

Leurs auteurs déclarent qu'ils agissent par patriotisme. C'est une étrange manière de comprendre les intérêts de ses concitoyens que de répéter qu'ils sont incapables de fabriquer les objets dont les autres peuples ont besoin, qu'ils sont dépourvus de toute initiative, qu'ils sont difficiles dans leurs rapports avec leurs clients ; que les Allemands, comme industriels et comme commerçants, leur sont de beaucoup supérieurs. Ceux-ci ont dû se congratuler de la magnifique réclame que leur faisaient MM. Schwob et Théry et devenir les colporteurs de livres dont les auteurs assu-

rent qu'après le Sedan militaire, la France a subi un Sedan économique.

Ces deux publications ont été inspirées par un volume publié en Angleterre par M. G. Williams intitulé : *Made in Germany*, pour essayer de convertir l'Angleterre au protectionnisme. Il a pris son titre à un act de 1887, adopté sur la proposition de M. Howard Vincent, ancien chef de la police métropolitaine, qui, devenu membre du Parlement, s'est fait le détective des produits étrangers. Il exigea qu'ils fussent tous frappés d'une marque indiquant leurs pays d'origine. Il en résulta que dans l'Extrême-Orient, en Amérique, dans les colonies anglaises, on vit arriver par l'intermédiaire du commissionnaire anglais une foule d'objets avec cette inscription : *Made in Germany*. Alors ceux qui les recevaient apprirent qu'il y avait une industrie allemande qui leur fournissait des objets qu'ils croyaient anglais, et un certain nombre d'entre eux s'adressèrent directement à l'Allemagne. M. Howard Vincent à lui-même si bien reconnu que son bill protecteur avait développé la concurrence qu'il voulait combattre, que la semaine dernière, il a proposé d'y substistuer un nouveau bill d'après lequel les objets ne porteraient plus que cette marque : « fait à l'étranger », sans désignation de pays.

M. Yves Guyot ajoute que, dans l'étude qu'il a publiée dans le dernier numéro du *Journal des Economistes* sur *le Commerce international comparé*, il a relevé un certain nombre d'erreurs de méthode dans lesquelles est tombé M. Williams. Celui-ci ne tient pas compte de la différence de prix. Il oublie que le 15 octobre 1888, le commerce de Hambourg et de Brême est compris dans les tableaux de douanes allemandes, ce qui a provoqué immédiatement une différence de quelques centaines de millions. Sans s'appesantir sur certaines erreurs de chiffres, M. Yves Guyot relève l'abus des pourcentages fait par M. G. Williams qui dit que de 1884 à 1895 les exportations allemandes ont augmenté dans quatre colonies britanniques de 200 p. 100 tandis que les exportations anglaises n'ont augmenté que de 7,6 p. 100. C'est vrai ; mais il faut voir sur quels chiffres porte ce calcul : les exportations anglaises ont augmenté de 105 à 113 millions, soit 8 millions de livres sterling en plus ; les exportations de l'Allemagne ont augmenté de 1 million et demi de livres à 4 millions et demi, soit 3 millions. Cet exemple suffit pour faire juger de la méthode et pour montrer avec quel soin on doit analyser les chiffres de douanes.

M. Yves Guyot proteste aussi contre ce mot : le danger alle-

mand! Il appartient à cette vieille théorie d'après laquelle un individu ne serait riche que de la pauvreté des autres, une nation ne serait riche qu'à la condition que les autres fussent dans la misère, comme si la richesse d'un industriel et d'un commerçant n'était pas la fortune de sa clientèle. Si l'Amérique du Nord était encore peuplée de Sioux ou d'Iroquois, nous achèteraient-ils autant que les citoyens des États-Unis, en dépit de M. Mac Kinley? Si nous jetons un coup d'œil sur notre commerce extérieur, nous voyons que nos grands clients sont précisément ces concurrents que les protectionnistes ne cessent de dénoncer comme des ennemis. Sur nos 3 milliards 373 millions d'exportations en 1895, l'Angleterre a acheté plus d'un milliard, soit 40 p. 100; si on y ajoute la Belgique et l'Allemagne, on arrive à un chiffre supérieur à 1.800 millions, soit plus de 66 p. 100 du total de nos exportations! Ces chiffres justifient une fois de plus la thèse que M. Yves Guyot a soutenue ici même dans sa communication sur la *Morale de la concurrence*.

M. Yves Guyot ajoute qu'il est heureux de se trouver d'accord avec le *Memorandum on the comparative statistics of the industry and commerce in the United Kingdom and some leading foreign countries*, rédigé par sir Courtenay Boyle, permanent secretary of the Board of trade. Sa conclusion n° 6 est ainsi conçue : « Il est plus que jamais nécessaire que l'Angleterre s'occupe de fabriquer pour l'exportation. C'est une erreur de croire que l'augmentation de la richesse des pays étrangers nous soit défavorable. Les nations de notre voisinage les plus riches nous sont les plus utiles ainsi qu'au reste du monde. »

M. Yves Guyot appelle aussi l'attention sur des erreurs qui résultent de certaines conditions économiques. Quand un peuple donne des primes à l'exportation de l'alcool et des sucres, par exemple, il paye les étrangers pour vouloir bien les consommer. Les quantités qu'il expédie ainsi grossissent ses chiffres de douanes, mais n'enrichissent pas. Il en est de même quand, dans le même but, il réduit des tarifs de chemins de fer de manière à transporter à perte. C'est le cas pour la Belgique, qui transporte pour rien les voyageurs qui débarquent de Douvres à Ostende jusqu'à la frontière allemande.

M. Yves Guyot n'est pas pessimiste, mais il est loin d'être optimiste à l'égard du développement commercial et industriel de la France. Les consuls disent à nos nationaux d'aller dans divers pays. Ils oublient que depuis 1892 nous n'avons plus de traités de commerce, tandis que, depuis 1890, l'Allemagne en a conclu avec

l'Italie, l'Autriche-Hongrie, la Belgique, la Suisse, la Russie, la Serbie, la Bulgarie. Notre commerçant est donc placé dans de moins bonnes conditions que son concurrent allemand. De plus, les tarifs de 1892 ont rehaussé relativement le prix de quantité d'objets en France et par conséquent le prix de production. On dit à nos industriels : « Produisez à bon marché ! » et comment y parviendraient-ils, alors que tout le système protectionniste a pour but de faire de la cherté ?

Si nous calculons l'importance du commerce extérieur par tête, et si nous la comparons autant qu'on peut le faire aux charges budgétaires, nous trouvons les chiffres suivants :

	Commerce spécial par tête.	Dépenses par tête.	Rapport 0/0 au chiffre du commerce.
Suisse.....	525	25	4
Belgique.....	401	56	14
Danemark.....	367	37	10
Royaume-Uni..	368	69	18
France.....	185	95	51

Le chiffre du commerce par tête de l'Allemagne est exactement le même que celui de la France.

Seulement, aux dépenses budgétaires de l'Empire, il faudrait ajouter les dépenses locales, qui doivent aussi majorer les chiffres que M. Yves Guyot vient de citer pour la Suisse et le Royaume-Uni. Cependant on peut dire que toute politique qui a pour résultat d'augmenter les dépenses de l'État, ayant une répercussion sur les frais de production, a pour résultat de diminuer la puissance industrielle et commerciale du pays auquel elle s'applique.

Quant à l'instruction, il faut changer tout notre système et engager les jeunes gens beaucoup plus vite dans les luttes de la vie au lieu de les condamner à des concours jusque dans le milieu de l'âge mûr.

Il faut enfin assurer la stabilité politique à notre industrie et à notre commerce par le retour au régime des traités de commerce.

M. Boissevain, d'Amsterdam, croit intéressant de signaler à la Société d'économie politique une association fondée, il y a neuf ans, en Hollande dans le but de favoriser le développement du commerce néerlandais et de chercher de nouveaux débouchés à l'industrie du pays.

Cette Association cherche à l'étranger des emplois dans de bonnes maisons de commerce pour des jeunes gens désirant faire

leur carrière dans le commerce. Mais le Comité qui a en mains la direction de l'Association, et surtout son secrétaire, se donnent beaucoup de peine pour que l'Association n'accorde son patronage qu'à des jeunes gens bien préparés pour la carrière à laquelle on les destine. Même on en est venu à prendre de préférence ces jeunes gens au sortir de l'école — écoles de commerces ou écoles moyennes — pour les assister alors de bons avis, de recommandations et d'une aide financière, afin de leur permettre de remplir un volontariat de deux ou trois ans dans des maisons où ils puissent apprendre le commerce d'exportation. Puis, autant que possible, avant de les envoyer outre-mer, on leur fait faire des voyages dans les districts industriels du pays pour que, arrivés à leurs postes définitifs, ils puissent être d'utiles ouvriers dans l'œuvre commune.

Bref, — et sans entrer dans trop de détails, — on s'occupe surtout de veiller à ce que les candidats de l'Association soient à la hauteur de la tâche qui leur sera dévolue dans l'intérêt public en même temps que, personnellement, ils s'évertueront à avancer dans leur carrière.

Le budget annuel de l'Association est d'environ 10.000 florins, dus pour la moitié à des contributions particulières et pour l'autre moitié à un subside du gouvernement ; ce subside, du reste, n'a été accordé que quand le gouvernement a eu constaté que les particuliers prenaient l'initiative. Avec ce budget assez modeste, on a réussi à placer tous les ans à l'étranger, cinq, six, sept jeunes gens : au Venezuela, en Colombie, au Guatemala, au Mexique, au Brésil, en Argentine, en Australie, aux Indes-Britanniques, en Perse, au Siam, en Chine, etc., etc. : la très grande majorité ont bien réussi ou promettent de réussir.

Les secours financiers, qui vont parfois jusqu'à être des bourses de préparation pratique pendant deux ou trois ans, sont accordés sous forme de prêts, à rembourser plus tard quand les boursiers auront réussi dans leur carrière.

Maintenant, ajoute M. Boissevain, d'aucuns s'étonneront peut-être de ce qu'un étranger vous vienne dire : voici une mesure que nous avons appliquée chez nous avec beaucoup de succès, voyez si vous ne pourriez pas faire de même. Mais d'abord M. Boissevain, quoique fier et heureux d'être Hollandais, n'oubliera jamais que, descendant de réfugiés français, le beau pays de France a été la patrie de ses ancêtres et personnellement il a pour la France la plus vive sympathie.

Puis, en Hollande, on estime — et lui personnellement abonde

en ce sens — qu'entre nations la grandeur et la prospérité commerciales ne s'obtiennent pas pour les unes aux dépens des autres, mais que la prospérité de chacune est de la plus grande utilité pour toutes, en un mot, qu'il y a là solidarité absolue des différents intérêts.

Enfin, dit M. Boissevain, un remède comme celui dont il a parlé, n'est, après tout, qu'un petit moyen.

Le grand, le véritable, le suprême et seul efficace moyen de développer le commerce international, c'est d'en revenir — ou d'en venir — au libre-échange.

Du reste, s'écrie-t-il, ce n'est pas à la Société d'économie politique qu'il est nécessaire de venir plaider la cause du libre-échange. Mais n'est-il pas étrange et bien triste de voir ce qui se fait et se passe en France. A-t-on oublié que dans le commerce ce sont des produits qu'on échange contre des produits ? Et comment donc peut-on augmenter la vente des produits français, si l'on fait tout son possible pour empêcher les étrangers de vendre par contre les leurs.

Que la France ouvre ses frontières aux produits étrangers, qu'elle adopte franchement le libre-échange. Et enfin, dit en terminant l'orateur, si l'on en veut bien venir au libre-échange, qu'on n'oublie pas non plus qu'il faut, pour relever et développer le commerce international, lui rendre l'unité de la mesure de valeur et du moyen d'échange, l'identité de par le monde commercial tout entier de l'étalon monétaire. Or cet étalon général, ce ne peut être ni l'or, ni l'argent seuls, il en faut revenir à les lier ensemble, à en faire de nouveau le *joint standard*.

M. **Gay** ajoute quelques détails à ce qui a été dit sur la législation des sociétés en France. M. Fleury a parlé des sociétés anglaises, qui peuvent abaisser jusqu'à 1 livre sterling le montant de leurs actions. Or, ce point, pour M. Gay, a très peu d'importance. Ce qui importe, c'est l'énorme danger que courent, d'après notre législation, les fondateurs des sociétés commerciales, danger d'autant plus redoutable qu'ils sont plus honnêtes.

Il cite des exemples observés par lui, exemples de gens très consciencieux, désireux de créer, en France, des sociétés françaises, et qui, rebutés par des entraves, des risques légaux de toutes sortes, s'en sont allés en Angleterre fonder des sociétés anglaises.

D'autre part, M. Gay, un peu comme M. Yves Guyot, redoute peu le péril allemand. Il ne nous trouve pas inférieurs aux Alle-

mands, et on le verrait bien si nos lois absurdes sur les sociétés étaient une fois réformées.

Il trouve ridicule aussi la tendance à proscrire les étrangers : toutes les fois que, dans sa carrière, il a eu besoin d'employés sachant bien les langues étrangères, il a été obligé de recourir à un personnel venant du dehors.

Nous ne pouvons nous passer, en France, du travail étranger, des valeurs étrangères ; on veut maintenant les proscrire, les uns et les autres, ce qui est monstrueux ; pour les valeurs, en particulier, il suffit de remarquer que leurs arrérages, s'ils sont payés en France, restent, s'emploient dans le pays ; s'ils sont touchés dans des pays étrangers, ces capitaux y restent, pour y fructifier, au grand profit du travail et de la prospérité de ces pays.

M. Ch. Thierry-Mieg approuve entièrement ce qui a été dit par les précédents orateurs. Lui aussi pense que le protectionnisme est la principale cause du marasme commercial de la France. Il cite un exemple. Il y a quelques années, dit-il, je reçus la visite d'un fabricant de Lyon, qui me dit : « Nous sommes trois frères, et comme nous ne gagnons pas assez pour trois, je vais aller m'établir à Alexandrie, en Égypte, pour y vendre les produits de ma maison, et ceux d'un certain nombre d'autres maisons françaises. Je suis patriote, et je désire pour ma part chercher à développer le commerce français en Égypte. » Deux années plus tard, M. Thierry-Mieg revit ce négociant, qui lui dit : « J'ai complètement échoué ; j'ai commencé par prendre des commandes en vantant la supériorité des marchandises françaises ; mais mes acheteurs ne tardèrent pas à me faire remarquer que la supériorité de la qualité n'étant pas en rapport avec l'élévation des prix, ils préféraient de beaucoup les marchandises anglaises qui étaient presque aussi bonnes et beaucoup meilleur marché. Sous peine de ne plus faire d'affaires du tout, j'ai dû renoncer à vendre des tissus français, et aujourd'hui je ne vends plus que de l'anglais. »

Or, c'est le protectionnisme seul qui renchérit les marchandises françaises. Supposez les droits de douane supprimés : rien de plus facile que de produire en France au même prix qu'en Angleterre. La construction des bâtiments d'une filature ou d'un tissage ne coûte pas plus cher à Rouen qu'à Manchester. Pour y amener la houille et les machines, les métiers, il n'y aurait à ajouter que les frais de transport par mer qui sont peu de chose ; et ils seraient compensés par le bon marché de la main-d'œuvre. Donc aucune raison pour ne pas produire au même prix qu'en

Angleterre et pour ne pas lutter partout avec succès contre les produits anglais.

Mais encore faut-il des traités de commerce stables. Comment faire des affaires régulières quand les droits d'entrée changent à chaque instant? Le commerce a besoin de stabilité, et on ne peut entreprendre des affaires de longue haleine que lorsqu'on est appuyé sur une législation fixe et stable.

Au sujet des langues étrangères, M. Thierry-Mieg est d'avis que nous avons fait de grand progrès sous ce rappprt; mais à quoi cela sert-il avec le système protectionniste? Il y a quelques années, ayant écrit plusieurs articles sur ce sujet, il reçut des lettres de jeunes gens qui lui disaient tous: « Nous avons appris les langues étrangères, nous sommes partis pour l'Angleterre ou l'Amérique, afin d'y vendre des produits français; nous n'avons pas réussi, parce qu'ils étaient plus chers que les produits anglais. Nous sommes revenus, et nous ne trouvons pas à faire usage de nos connaissances, parce que les maisons de France ne pouvant exporter à cause du prix élevé de leurs marchandises, ne veulent pas nous payer plus cher que des employés qui ne sauraient que le français, et n'auraient pas perdu leur temps à voyager. Ne pourriez-vous nous aider à nous placer plus avantageusement? »

Pour la concurrence allemande, il ne faut pas l'exagérer. Ce n'est pas d'hier que les Allemands font de l'industrie et sont de bons commerçants, et ce n'est pas d'hier que le port de Hambourg existe. Les anciens membres de la Société ont tous connu M. Jean Dollfus. Vers 1818, quand il avait 18 ans, son père l'envoya passer plusieurs années à Hambourg pour y étudier le commerce d'exportation, ce qui prouve deux choses: d'abord qu'à cette époque-là Hambourg était déjà la principale place d'exportation de notre continent, et ensuite qu'alors déjà les industriels français avaient le désir d'exporter leurs marchandises, et se préoccupaient des moyens d'y réussir. Quelques années plus tard le père de M. Siegfried partait pour le Mexique dans le même but.

Les Allemands se sont toujours occupés du commerce d'exportation. A Hambourg, notamment il y a beaucoup de maisons de commerce qui se composent de deux associés. L'un reste à Hambourg pour s'entendre avec les fabricants, et donner les commandes; l'autre part en Amérique ou ailleurs, souvent avec femme et enfants, et y reste deux ans pour vendre les marchandises; puis il revient, et son associé va le remplacer là-bas pour une période égale; ils alternent ainsi à tour de rôle. Ce sont les Allemands et les

Suisses qui se sont pendant longtemps chargés d'exporter les produits français. Les maisons de commission de Paris qui font ce commerce, celles du Havre, de Marseille, de Bordeaux ont presque toutes été fondées par des Allemands, et quoique beaucoup d'entre elles aient passé depuis dans des mains françaises, il est facile d'y retrouver soit à l'origine, soit maintenant encore, des noms allemands. Les Allemands ont toujours eu le goût de l'émigration, et se sont établis en grand nombre à l'étranger. A Paris même, ouvrez le Dictionnaire Bottin, vous y trouverez autant de Schneider que de leurs homonymes français, les Letailleur ou les Parmentier, autant de Schmidt que de Lefèvre, de Fabré ou de Fabre, autant de Zimmermann que de Charpentier, autant de Müller que de Meunier. Seulement, depuis la guerre, les Allemands viennent moins en France qu'autrefois, et au lieu de fabriquer ou de vendre des produits français, ils s'établissent en Allemagne, et fabriquent ou vendent des produits allemands, en nous faisant sentir leur concurrence. D'ailleurs, la population allemande ayant augmenté de 15 millions d'âmes depuis 1870, il faut bien que ce surcroît de population gagne sa vie, et c'est ainsi que s'explique le développement de l'industrie allemande depuis vingt-cinq ans.

Ajoutons, dit l'orateur, que ce développement a été singulièrement secondé par la décentralisation financière du pays. En France tout l'argent se concentre à Paris, et c'est à Paris même qu'il est utilisé; les compagnies d'assurances, par exemple, emploient leurs capitaux à construire des immeubles à Paris; mais pas plus elles que les grandes banques ne se préoccupent de seconder l'industrie française.

En Allemagne, il y a à Francfort, à Hanovre, à Leipzig, à Dresde et dans d'autres villes, de grandes banques qui emploient leurs capitaux à acheter des établissements industriels et à les transformer en sociétés par actions. Ce mouvement s'est développé sur une très grande échelle dans ces dix dernières années, et a contribué à donner une extension énorme à l'outillage industriel, parce que ces banqnes *flottent* (mettent en actions) des sociétés de 1, 2 ou 3 millions, tandis qu'en France les grandes banques ne s'occupent d'une affaire que lorsqu'elle exige au moins 10 à 20 millions.

Notre collègue de Hollande nous a parlé de la société fondée dans ce pays pour aider les jeunes gens à s'établir à l'étranger. Il y a une douzaine d'années M. Dietz-Monnin, président de la Chambre de commerce de Paris, a créé une institution analogue,

la Société pour l'encouragement du commerce français d'exportation. M. Jacques Siegfried et M. Thierry-Mieg faisaient partie de son Conseil d'administration. Cette société a déjà envoyé plusieurs centaines de jeunes gens à l'étranger, en leur avançant les frais du voyage et des trois premiers mois de leur séjour. Malgré cela, et toujours par suite du système protectionniste qui renchérit les produits français et en empêche la vente, un petit nombre d'entre eux seulement ont réussi jusqu'ici assez bien pour rembourser les avances faites. Vous voyez, dit en terminant l'orateur, qu'en France l'initiative n'a pas manqué, pas plus que les moyens d'exporter. Mais la soi-disant paternelle protection du gouvernement et le protectionnisme ont tout entravé.

M. **le comte de Brochocki** insiste sur le préjudice causé au commerce extérieur de la France par l'augmentation du prix de presque tous les produits français à la suite de la guerre de 1870.

Puis le percement du Gothard a détourné certains courants commerciaux au profit de l'Allemagne. L'industrie allemande a fait d'énormes sacrifices pour bénéficier de ce mouvement. On l'a vue livrer en Italie les rails au-dessous du prix de revient, y vendre 150 francs la tonne ce qui coûtait 200 francs en Allemagne. C'est un procédé pour s'emparer d'un marché et en évincer les concurrents.

Autre détail. Les Allemands, au lieu de s'adresser à leur consuls pour nouer des relations dans un pays, cherchent en ce pays même des agents qu'ils chargent de leurs affaires et qui les servent admirablement, parce qu'ils connaissent bien la contrée et qu'ils y trouvent leur intérêt.

Sans insister vu l'heure avancée M. **Clément Juglar** voudrait faire observer que la question posée visait les causes et les remèdes à la stagnation des affaires. On a parlé des remèdes sans se préoccuper des conditions dans lesquelles ce ralentissement des affaires se présentait. Parmi les causes, il y en a de générales et de particulières, spéciales à une région, à un pays, ce sont celles-ci qu'on a envisagées.

On ne s'est pas demandé si cette stagnation était un fait nouveau inconnu jusqu'ici ; à entendre les orateurs, elle ne paraissait toucher que la France; cependant on observe une dépression analogue en Angleterre.

A la fin de la liquidation de la crise de 1882 et 1887 on notait en France une diminution des importations de 837 millions de francs et de 1.925 millions de francs en Angleterre.

Après le krach Baring, la diminution des importations en 1895

s'élève à 1.048 millions en France et à 775 millions en Angleterre; on sent bien la funeste influence du tarif de protection de 1892.

Pour les exportations en France, de 1890 à 1894, la diminution s'élève à 675 millions de francs et pour l'Angleterre à 1.375 millions de francs. Ici, contrairement à ce que nous venons de constater pour les importations, ce sont les exportations d'Angleterre qui ont le plus souffert. Dans les deux pays, la dépression du chiffre des exportations et des importations, si elle n'a pas été proportionnelle, ce qu'on ne pouvait attendre, a été bien sensible et tenait à d'autres causes que celles pour lesquelles on a indiqué des remèdes. La principale cause de la stagnation des affaires en France, on le constate ici, c'est le tarif protecteur de 1892. On commence à réagir, mais tant qu'on n'y aura pas apporté les modifications nécessaires, nous ne pourrons suivre que d'un pas bien inégal le mouvement de reprise qui se dessine dans le monde et même en France, sans comparaison toutefois avec ce que nous observons en Allemagne, dont la puissance de l'unification se manifeste de plus en plus chaque jour.

M. **le Président** fait remarquer que la discussion s'est prolongée plus tard que d'habitude; il se bornera donc à en faire un court résumé. Ce n'était pas, dit-il, en réalité, une discussion, car tous les orateurs se sont trouvés d'accord sur les points essentiels; c'était plutôt une recherche des causes de la stagnation du commerce extérieur de la France et des remèdes à y appliquer. Les causes, M. Jacques Siegfriel les a énumérées dans son excellent exposé de la question; elles sont malheureusement nombreuses et peut-être serait-il utile de les étudier en détail, en consacrant à chacune une de nos séances futures. Parmi ces causes, M. Jules Fleury a signalé surtout le « paternalisme », c'est-à-dire l'ingérence de l'État dans les affaires de l'industrie. Cette ingérence est dictée, sans doute, par des intentions philanthropiques, mais elle a pour résultat d'augmenter les difficultés de l'industrie, déjà accablée par les charges de l'impôt. Aussi qu'arrive-t-il? C'est que les industriels dirigent de préférence leurs enfants vers les fonctions publiques. M. Yves Guyot, tout en reconnaissant que nous nous laissons devancer par nos concurrents, s'est élevé avec raison contre les exagérations auxquelles a donné lieu la concurrence allemande. Il ne croit pas qu'il y ait lieu de déplorer l'accroissement de la richesse en Allemagne, aussi bien qu'en Angleterre et en Belgique, car ces pays-là sont nos principaux débouchés et on fait plus et de meilleures affaires avec des clients riches qu'avec des clients pauvres. M. le président ajoute que cette concurrence,

dont on s'effraie, est pour nous un stimulant salutaire, qu'elle nous pousse à réaliser les progrès nécessaires pour l'affronter et à nous débarrasser des obstacles qui entravent le développement de notre industrie sous prétexte de la protéger. M. Boissevain, notre savant confrère hollandais que nous avons le plaisir d'avoir parmi nous, a donné des renseignements intéressants sur une institution destinée à compléter l'éducation commerciale et à faciliter le placement des jeunes gens, et il nous a proposé deux remèdes à la stagnation du commerce extérieur : le libre-échange et le bimétallisme, mais il ne trouvera pas mauvais que nous préférions le premier au second.

M. Gay a dénoncé les vices de la loi sur les sociétés, MM. Thierry-Mieg, et Brochocki ont fait le procès de la protection, M. Juglar a signalé l'action perturbatrice des crises. En résumé, parmi toutes ces causes de retard, la principale réside dans le protectionnisme, et il est malheureusement à craindre que nous ne puissions nous en débarrasser de sitôt. La tendance actuelle est plutôt de l'aggraver. Dans la discussion de la loi sur les sucres, les socialistes n'ont-ils pas réclamé une nouvelle application de la protection par l'exclusion du travail étranger? Les protectionnistes s'y sont opposés, et pourtant cette exclusion n'était-elle pas une application parfaitement logique de leur système? Dans l'état actuel des choses, on oblige les ouvriers à acheter tous les articles nécessaires à la vie, à commencer par le pain, aux prix de la protection et à vendre leur travail au prix du libre-échange. N'est-il pas juste de protéger leurs salaires comme on protège les profits des patrons? Nous pouvons, nous libre-échangistes, condamner cette extension d'un système malfaisant. Les protectionnistes ne le peuvent pas. Ils ne peuvent s'arrêter à une protection incomplète. Ils ne sont encore qu'à moitié Chinois. La logique leur commande de l'être tout à fait. .

La séance est levée à 11 h. 1/2.

Le rédacteur du compte rendu : CHARLES LETORT.

OUVRAGES PRÉSENTÉS.

YVES GUYOT. *Quesnay et la physiocratie.* — *Paris* (s. d.), Guillaumin t Cie, 1896, in-8.

ERNEST BRELAY. *Lettres d'un économiste classique à un agriculteur souffrant.* — *Paris* (s. d.), in-18.

Alexis de Tocqueville et la démocratie libérale. Étude suivie de fragments des entretiens de Tocqueville avec Nassau William Senior (1848-1858), par EUGÈNE D'EICHTHAL. — *Paris*, 1897, in-18.

Le métayage et les baux à colonage partiaire dans le département de l'Indre, par H. Ratouis de Limay. — *Châteauroux*, 1896, in-8.

Étude sur la législation charitable en Hollande, par Léon Lallemand. — *Paris*, 1896, in-8.

E. Giretti. *Considerazioni sui rapporti commerciali franco-italiani.* — *Torino*, 1897, in-8.

Le Malentendu monétaire. Étude critique du Monométallisme-or et du Bimétallisme à rapport constant, par Adolphe Houdard. — *Paris*, Guillaumin et Cie, in-8.

Le comptabilisme social, par Ernest Solvay. — *Le service des chèques et des virements à la Caisse d'épargne postale de l'empire d'Autriche*, par Hector Denis. *Proposition de loi déposée à la Chambre des représentants de Belgique dans la séance du 20 novembre 1896.* — *Bruxelles*, 1896, in-8.

Table générale des principales matières contenues dans le Bulletin de la Société nationale d'agriculture de France, depuis la création du Bulletin (1837) jusqu'à l'année 1894, publié par M. Louis Passy. — *Paris*, 1896, in-8.

Relevé des importations de produits argentins au port de Dunkerque. Années 1895-1896. — *Dunkerque*, 1897, in-4.

Patrie, éducation et travail, par Jean Kalindéro. — *Bucarest*, 1896, in-4.

Beiträge zur Statistik der Stadt Strassburg, herausgegeben vom statistischen Amt der Stadt. Heft I. — *Strassburg*, 1896, in-4.

Bilanci comunali. Tariffe daziarie dei comuni chiusi. Situazioni patrimoniali dei comuni e debiti comunali e provinciali per l'anno 1895. — *Roma*, 1896, in-4.

Bijdragen tot de Statistiek van Nederland IV. — *'S Gravenhage*, 1896, in-4.

PÉRIODIQUES

Bulletin de l'Office du travail, Journal des assurances, Revue économique de Bordeaux, Droit financier, Bulletin des séances de la Société nationale d'agriculture de France, Bulletin de la Société de géographie commerciale de Paris, Bulletin mensuel de la Société de législation comparée, Société d'encouragement pour l'industrie nationale, Journal de la Société nationale d'horticulture de France, Annales des ponts et chaussées, Annales du commerce extérieur, Revue scientifique, Revue géographique internationale, Revue des Sociétés, Bulletin de l'Institut des actuaires français, Annals of the American Academy of political and social science, Bollettino di legislazione e statistica doganale e commerciale.

COMPTES RENDUS

PETITE BIBLIOTHÈQUE ÉCONOMIQUE FRANÇAISE ET ÉTRANGÈRE. — LÉON SAY Finances publiques. Liberté du commerce, par M. J. CHAILLEY-BERT. — Paris, 1896, Guillaumin et Cie.

M. Léon Say avait certainement droit de prendre place dans la très utile bibliothèque économique que publie la librairie Guillaumin. C'est, parmi les économistes contemporains, l'une des figures qui présente le plus de relief et d'originalité, sinon dans la science pure, du moins dans ses expositions et ses applications. Petit-fils de Jean-Baptiste Say, le plus grand nom de l'économie politique française jusqu'à nous; fils d'Horace Say, dévoué aussi, lui, à l'économie politique, et qui, par ses propres travaux, s'y était acquis une très honorable position, Léon Say a su rester à la hauteur de son nom: bien rare mérite dans l'histoire des sciences et des lettres. Combien peu de grands noms se sont transmis, sans déchoir, en chaque pays ! Il n'aurait pas écrit, je crois, le *Traité d'économie politique* de son grand'père; mais personne n'en aurait mieux expliqué que lui les belles et justes doctrines, ni ne les aurait mieux pratiquées, tout en tenant compte du milieu, des circonstances, des hommes parmi lesquels il se trouvait. Personne n'aurait su mieux que lui, non plus, continuant les nobles traditions de son père, grouper, encourager les jeunes gens qui s'adonnaient aux études économiques, ni lorsqu'une œuvre nécessaire ou profitable à la science, réclamait son appui, aimer à le lui donner tout entier. C'étaient de grandes entreprises scientifiques et commerciales que le *Dictionnaire des finances* et le *Nouveau Dictionnaire de l'Economie politique*, et c'est en grande partie à lui qu'on les doit ; il leur a apporté, sans compter, son savoir, son zèle, ses ressources, son temps, pourtant si occupé.

Je ne retracerai pas la vie de Léon Say après M. Chailley-Bert, dont il avait très heureusement fait son aide, son second, pour le *Nouveau Dictionnaire de l'Economie politique*. Ce dernier, qui a longtemps vécu dans son intimité, l'a trop bien reproduite pour que je le tente de nouveau. Mais je me souviens encore trop aussi de mes soirées de la rue de

la Bruyère, peu de temps après le mariage de Léon Say, pour ne pas témoigner, après M. Chailley-Bert, de sa charmante courtoisie pour tous, comme de l'élévation et de la délicatesse d'esprit de sa jeune femme, qui semblait déjà si remarquable. Les fortes et libérales convictions de Léon Say se comprendraient mal, pareillement, si l'on ne tenait autant compte que son reconnaissant et dévoué biographe, de son profond attachement aux doctrines et aux souvenirs du protestantisme, qui l'avait marqué d'une empreinte ineffaçable. « J'appartiens, écrivait-il deux mois avant sa mort, à une race à laquelle la Révolution a rendu une patrie, à laquelle elle a restitué des droits que nous considérions comme imprescriptibles : le droit d'être des citoyens français. C'est ce droit que nous avaient enlevé les persécutions, les dragonnades, les galères du roi, les supplices et la tour de Constance, où nos mères ont été enfermées comme otages, et il ne nous a pas été rendu, nous nous le rappelons bien, par l'édit de tolérance de 1787. Nous considérons que ce jour-là, on a commencé simplement à nous supporter et nous avons toujours été reconnaissants à La Fayette de ne pas s'y être laissé prendre. Notre droit ne nous a été reconnu que plus tard, en 1789, et comme étant la conséquence nécessaire des éternels principes de la Révolution, dont la formule est et restera : *Liberté, Égalité, Fraternité.* » Voilà bien les sentiments qui l'ont toujours guidé dans sa vie publique. Écrivain, député, ministre, c'était vraiment l'homme de son temps dans tout son respect de la liberté, dans toute sa dignité et sa probité, sans compromis ni oubli d'aucune sorte. Et, pourquoi ne le dirais-je pas? Il était, en cela, plus économiste encore que protestant ; car c'est l'économie politique qui forme le mieux à de pareilles pensées et à une pareille conduite ; il ne m'aurait assurément pas démenti.

Le petit volume qui lui est consacré dans la *Bibliothèque économique* reproduit cinq de ses principales œuvres : ses *Considérations sur la comptabilité en partie double*, son *Rapport fait au nom de la commission du budget de* 1875 *sur le payement de notre indemnité de guerre*, son *Discours sur le budget de* 1883, son *Discours sur la création du* 3 *p.* 100 *amortissable* et son *Discours sur le tarif des douanes*, en 1891.

Je ne dirai rien de ses *Considérations sur la comptabilité en partie double*, si ce n'est qu'on les lirait encore avec un véritable intérêt. Mais il s'en faut qu'elles se puissent comparer à son *Rapport sur notre indemnité de guerre*, le plus célèbre de ses travaux, et qui restera son œuvre maîtresse. A quelque point de vue quel'on se place en considérant les effroyables désastres qu'a subis la France en 1870 et en 1871, ainsi que les charges excessives qui les ont suivis ou les efforts auxquels l'on a dû recourir pour y mettre fin, il s'y faudra toujours reporter. M. Say n'est

pas là seulement d'ailleurs un historien exact et irréfutable ; il a été l'organisateur et l'exécuteur des mesures que ces maux ont nécessitées; son pays ne le saurait oublier. Peut-être M. Thiers l'avait-il appelé à la préfecture de la Seine en vue de l'appui du journal des *Débats*; mais c'est après avoir apprécié son savoir, son habileté, sa sagesse, ses très utiles et très honorables relations, qu'il l'a nommé ministre des Finances, alors que notre ruine paraissait générale, que tout était à refaire et qu'il nous fallait payer une rançon sans exemple. Certes, l'on peut élever plus d'une critique sur les moyens financiers employés ; mais quel travail, quelles aptitudes, quelle prudence, quelle confiance, quelle sûreté de conception et d'exécution étaient nécessaires pour mener à bien, et, en aussi peu de temps, une semblable entreprise ! Qui la croyait possible en un aussi court délai lors du traité de Francfort ? Ce qu'il sied également d'admirer, en lisant le *Rapport* de Léon Say, c'est, avec sa constante clarté, sa merveilleuse précision, la simplicité avec laquelle il retrace un si glorieux passé. On dirait, à le lire, qu'à M. Thiers seul, qui certainement en a sa part, reviennent tous les éloges. Jamais pareilles négociations de crédit, de changes, de transports de billets ou de numéraire, d'emprunts et de payements n'avaient eu lieu jusque-là, n'avaient même été soupçonnées réalisables. Aussi Léon Say était-il merveilleusement préparé pour devenir l'habile traducteur du *Traité du change* de son illustre ami M. Goschen.

J'admire beaucoup, on le voit, le payement de notre indemnité de guerre ; mais je condamne absolument, je le confesse, la direction donnée ensuite à nos finances, et qui revient tout entière à M. Thiers. La France se trouvait alors entre deux partis à prendre : ou la préparation à une revanche prochaine, malgré tous ses besoins, au milieu de tous ses périls et au risque d'une conflagration européenne générale, ou le recueillement, l'économie, le travail, la paix hautement proclamée, résolument acceptée. M. Thiers a pris le premier de ces partis, et c'était inévitable avec ses goûts ou ses prétentions militaires, sa conception arriérée des Etats modernes et son absolue ignorance économique. J'ai le droit de le condamner, puisque, dès ce moment, je rappelais les bienfaits qu'avait valus à la Prusse sa sagesse après Iéna, à l'Autriche la sienne après Sadowa, à la Russie la sienne après Sébastopol. Cette hâtive préparation à la revanche nous a coûté et a coûté à l'Europe, qui n'est plus qu'un vaste camp, d'innombrables milliards, toutes ses jeunes générations accumulées dans ses casernes, sa sécurité elle-même, et qu'en avons-nous retiré ? Sont-ce nos nouveaux préparatifs de guerre qui nous ont préservés, dès 1875, d'une autre invasion ? Demandez-le à M. Decazes, ministre des affaires étrangères à ce moment. Sont-ce ces préparatifs qui nous en préser-

veraient encore ? Lisez les statistiques ou les documents officiels de l'Allemagne sur ses finances et son industrie, comparées aux nôtres, ainsi que les récentes et si véridiques études de M. Jules Roche sur ses armements et son armée, comparés également aux nôtres, et décidez. Non, assurément, il ne nous siérait pas de renoncer à l'Alsace et à la Lorraine ; mais c'est de la justice, du respect des peuples, de l'intérêt général qu'il en faut attendre le retour ; ce n'est pas de la guerre, eussions-nous même plus de chances de triompher. Nos budgets, nos charges écrasantes nous éloignent seuls davantage chaque année de toute espérance militaire. Il serait au moins temps d'y songer.

Le discours de M. Léon Say sur le budget de 1883, n'a pas l'importance de son rapport sur notre indemnité de guerre, mais c'est peut-être par ce discours qu'on peut le mieux juger de sa nature d'esprit et de ses ressources de discussion. Je parlais précédemment de la simplicité et de la clarté de ses expositions ; en présence de ce discours l'on ne saurait méconnaître ses autres qualités de savoir, de spirituelles réparties, de prompte appréciation de ceux auxquels il s'adressait. Aujourd'hui même, où nous sommes loin du budget de 1883, on ne relit pas ce discours sans profit ni très réel plaisir. Quelle aisance ! Quel à propos ! quelles connaissances variées et toujours sûres ! Je ne sais s'il ferait penser aux vers d'Alfred de Musset par lesquels M. Rousse accueillait Léon Say à son entrée à l'Académie française ; mais il marque bien sa place comme orateur, comme *débater* émérite auprès de M. Thiers et de Jules Simon.

La création du 3 p. 100 amortissable se rapporte au budget de 1883, et, quoiqu'il ait été longtemps fort mal pris par le monde financier ou le monde de la Bourse, il n'en a pas moins été une très heureuse innovation. Car nous sommes ainsi faits, qu'à la recherche constante des réformes les plus audacieuses, nous ne nous plaisons qu'aux vieilleries les plus condamnées ou les plus délaissées. La Chine n'est pas où l'on croit, écrivait récemment M. Jules Roche. Nous avons cependant conservé, fort heureusement, le 3 p. 100 amortissable, mais en le faisant suivre d'autres emprunts contractés différemment, d'impôts de plus en plus lourds, de gaspillages, de déficits de toute nature.

Enfin le livre de M. Chailley-Bert sur Léon Say, se termine par le discours de 1891 de ce dernier se rapportant à notre tarif des douanes. Le plus bel éloge à faire de ce discours, c'est que Léon Say s'y est montré le digne petit-fils de Jean-Baptiste Say, à qui l'économie politique doit en réalité la théorie et la justification de la liberté commerciale. Mais, malgré Jean-Baptiste Say et ses disciples français les plus dévoués à cette liberté, pour ne parler que de ceux-ci : Michel Chevalier, Bastiat, M. de Molinari, comme malgré tous les faits

qui en prouvent les avantages, que nous en sommes toujours loin ! Elle n'est pourtant qu'une partie ou qu'une forme de la liberté du travail, et comment la renier sans renoncer à repousser le socialisme, dont l'on accepte ainsi tous les enseignements sur les pouvoirs de l'Etat, le négoce et l'échange ? Nous ne nous contentons plus même des protections, des prohibitions, bien que nous nous efforçions avec raison de devenir une importante puissance coloniale ; nous en sommes maintenant aux monopoles publics, c'est-à-dire en plein collectivisme ou communisme.

GUSTAVE DU PUYNODE.

LES APPLICATIONS DE LA PARTICIPATION AUX BÉNÉFICES, par ALBERT TROMBERT, chef du service de la librairie à l'imprimerie Chaix. — 1 vol in-8°, Chaix et Guillaumin, éditeurs.

Dans un compte rendu que j'ai donné, en avril 1893 (p. 108 du tome correspondant), d'un ouvrage du même auteur sur le même sujet, je mentionnais incidemment la traduction que M. Trombert avait faite, en 1888, d'une *Etude pratique sur la participation aux bénéfices* publiée en Allemagne par le Dr Victor Bœhmert. Il me faut revenir sur cet ouvrage du savant directeur du bureau royal de statistique de Saxe, professeur d'économie politique au Polytechnicum de Dresde ; en effet l'édition française (l'édition allemande est de 1878) a précisément pour suite la publication dont le titre figure abrégé en tête de ces lignes. La « Société formée pour faciliter l'étude pratique des diverses méthodes de participation du personnel dans les bénéfices de l'entreprise », présidée par M. Ch. Robert, de Mulhouse, ancien conseiller d'État, infatigable dans son apostolat, avait fait traduire, par son dévoué secrétaire, M. Trombert, de Colmar, l'œuvre de M. Bœhmert ; depuis 1880, elle annexait un fascicule de cette traduction à chaque livraison de son Bulletin périodique. La réunion des fascicules de ce genre, précédée d'une longue et substantielle préface de M. Ch. Robert, mise au courant des faits nouveaux durant la huitaine d'années qu'à exigée ce mode de reproduction, complétée par une table alphabétique et analytique des matières, très détaillée et très commode, constitue l'édition française. Mais il faut, pour être exact, entendre largement la mise à jour de l'œuvre de M. Bœhmert, car cette édition française comporte notamment un appendice qui n'a pas moins de 150 pages. C'est précisément la Suite de cet appendice, éditée dans les mêmes conditions que le volume de 1888 (c'est-à-dire précédée d'une préface de M. Ch. Robert et terminée par une table), qui constitue la publication de 1896.

Le volume de MM. Bœhmert et Trombert comprend deux parties, l'une *générale*, l'autre *spéciale*.

La première est composée de quatre sections (Origine et Plan de l'ouvrage, Aperçu des développements du régime préconisé, Résultats d'une enquête commencée, en 1874, par le savant saxon, pour servir de base à son Etude si circonstanciée). La plus intéressante de ces sections pour les lecteurs du *Journal des Économistes* est nécessairement la troisième, dont les deux chapitres sont intitulés : 19 objections contre la participation aux bénéfices (je crois qu'il faudrait dire 19 objectants, car les objections que formulent les 19 critiques, en se répétant plus ou moins, ne sont point aussi nombreuses) et 12 réponses aux objections contre la participation aux bénéfices. A vrai dire, ces 12 réponses semblent émaner de la seule maison Billon et Isaac (fabrique de blancs, claviers et ressorts pour boîtes à musique, située près de Genève), mais l'ensemble des appréciations des patrons et des ouvriers constitue un petit traité complet des avantages qu'offre, suivant les uns et les autres, la participation aux bénéfices ; en outre sont appelés à la rescousse, dans une fraction complémentaire du même chapitre, plusieurs partisans connus et militants de l'excellence du système, tels que le Dr Engel, directeur du Bureau royal de statistique de Prusse, A. de Courcy, M. Ch. Robert, etc.

Entre la partie *générale* et la partie *spéciale*, à la page 169, se trouvent une couple de pages où sont rassemblées les conclusions de ces deux parties. Une trentaine de pages, très loyalement documentées, a été consacrée aux 19 objectants, en tête desquels sont MM. Paul Leroy-Beaulieu et M. Block.

Cette partie *spéciale*, qui ne comprend pas moins de 550 pages sur un total de 720, se compose exclusivement de notices sur les essais de participation aux bénéfices, directe ou indirecte, tentés par des industriels, et est divisée en deux groupes, correspondant respectivement à une participation *avec* ou *sans* copropriété dans l'entreprise. Les notices, monographies détaillées des établissements qui forment les deux groupes, donnent toutes les indications nécessaires pour permettre une appréciation des conditions d'existence au point de vue spécial du régime de la participation ; je rappelle que le traducteur français, devenu un véritable collaborateur de l'auteur allemand, avait mis ces notices à jour par une enquête complémentaire et personnelle, de manière à présenter le développement du régime durant les dix années qui séparent les dates de l'édition allemande et de l'édition française.

A mon avis, le premier groupe, celui de la participation avec copropriété de l'entreprise, qui ne comporte du reste que 12 notices, est

absolument exceptionnel et n'est évidemment pas susceptible d'une généralisation sociale. C'est à lui qu'appartient l'établissement Leclaire, qui a inauguré en France, en 1842, l'institution du régime sur lequel on fonde, dans certains milieux, des espérances qui paraissent exagérées à beaucoup d'économistes ; c'est à lui également qu'appartient la maison suisse Billon et Isaac, dont la situation particulière n'entache cependant d'aucune inexactitude l'appréciation favorable que nous lui avons vu donner des conséquences de la participation sans copropriété.

M. Bœhmert avait consacré une partie de son ouvrage à un troisième groupe, qu'il caractérisait ainsi : « Allocation de primes, de gratifications, de primes d'assurance, de subventions à des caisses d'ouvriers, etc., à l'aide de fonds prélevés sur l'ensemble des bénéfices. Méthodes analogues de rémunération du travail, adoptées à la fois dans l'intérêt des ouvriers et dans celui de l'entreprise. » D'un commun accord, l'auteur et le traducteur ont supprimé ce groupe dans l'édition française. A mon avis encore, ils ont bien fait, parce qu'il n'est plus alors question de cette participation proprement dite aux bénéfices, sans participation aux pertes, que se donne pour objecti la Société dont M. Ch. Robert est le président et M. Trombert le secrétaire.

C'est le second groupe, celui de la participation sans copropriété de l'entreprise, qui est particulièrement intéressant. Il comprenait 69 établissements dans l'édition allemande, il comprend 117 notices dans l'édition française, grâce à l'appendice qu'y a ajouté le traducteur ; il en comprend maintenant 171. Le volume de 1888 s'arrêtait au n° CXXIX (les numéros I à XII appartenant au premier groupe), le nouveau volume de M. Trombert commence au n° CXXX et se termine au n° CLXXXIII. Il est certain que ces établissements ne constituent qu'une faible fraction de l'industrie du monde civilisé, mais il est également certain que, comme le fait observer M. Ch. Robert dans les quelques pages de préface qu'il a mises en tête de ce volume, « la lecture de toutes ces notices fera comprendre que la bonne entente du capital et du travail n'est point impossible, puisqu'elle existe, en fait, dans de nombreux établissements ». Ce n'est pas moi qui accueillerai « avec une douce ironie », dont il semble légitimement un peu agacé, les résultats statistiques de son active propagande. Je trouve qu'il rappelle à bon droit l'influence très réelle qu'ont acquise, en Angleterre, les *Trade's-Unions*, depuis qu'elles se sont assagies ; il doit donc savoir que les 1.500.000 ouvriers qui en sont membres ne constituent qu'une petite partie de la population ouvrière ; il se demande certainement pourquoi, dans le premier cas comme dans le second, le

succès ne produirait pas les mêmes effets de pacification, pourquoi une salutaire imitation n'augmenterait pas le nombre des patrons généreux et celui des ouvriers raisonnables, avec « les formes très variées dans lesquelles, suivant les milieux, les circonstances et les traditions, fonctionne le système de la participation du personnel dans les bénéfices ». Je ne reviens d'ailleurs pas autrement sur la multiplicité des solutions, ayant eu occasion de l'esquisser dans mon compte rendu précité du *Guide pratique* de M. Trombert; je me borne aussi à mentionner le « Coup d'œil sur les études concernant ce mode de rémunération du travail », dont celui-ci a fait précéder sa Suite de l'appendice complétant la traduction française de l'ouvrage de M. Bœhmert; c'est une très complète et très intéressante récapitulation des principaux travaux sur la matière.

Je ne puis cependant terminer cet article sans protester contre la thèse que soutient M. Ch. Robert et qui peut se résumer en ces termes, à lui textuellement empruntés : « Un principe supérieur domine tout en matière de rémunération du travail, c'est celui du juste salaire. En bonne justice, en droit naturel, le partage des fruits de toute œuvre commune doit se faire, entre ceux qui y prennent part, proportionnellement aux services rendus et aux risques courus par chacun des facteurs de la production. — On entend dire souvent que la seule et unique règle applicable en pareille matière est la loi de l'offre et de la demande. Cette affirmation est très contestable. — Le principe fondamental de la juste répartition des fruits du travail doit, pour être bien appliqué, comprendre à la fois une rémunération fixe et une participation éventuelle. — C'est l'oubli, par un grand nombre, du principe appliqué par quelques uns qui sert à l'Etat de motif ou de prétexte pour vouloir imposer aux patrons l'assurance et la retraite de leurs ouvriers sur frais généraux. » Cette thèse m'étonne à tel point qu'ayant toujours cru que la Société dont M. Ch. Robert est le président repoussait formellement l'intervention de l'Etat, je me demande si je ne me suis pas trompé en pensant qu'elle fondait uniquement sa propagande sur la liberté contractuelle. Qu'est-ce qu'un *juste* salaire ? Qu'est-ce que ce *droit naturel* invoqué ? Qu'est-ce que cette contestation de la loi fondamentale de l'offre et de la demande en matière de salaires d'ouvrier ? Car enfin, s'ils ne se règlent pas par la liberté, ils devront être réglés par l'autorité !

Le dimanche 1er novembre dernier, a eu lieu, au square des Epinettes, l'inauguration d'un monument élevé à Leclaire par le personnel de l'entreprise, valant un million, qu'il avait léguée à ses ouvriers : ce monument, dû à la collaboration du sculpteur Dalou et de l'architecte Formigé, représente le philanthrope industriel aidant à gravir un

degré symbolique un ouvrier, en tenue de travail et entouré de ses attributs professionnels ; une inscription rappelle les actes méritoires de cet homme de bien, notamment la substitution du blanc de zinc au blanc de céruse, de l'emploi duquel les conséquences sont si nuisibles aux peintres en bâtiment. De nombreux discours ont naturellement été prononcés en cette occasion : M. Ch. Robert, M. Redouly, dont la maison Leclaire porte actuellement le nom, un représentant du ministère du Commerce, M. Siegfried, un des vice-présidents du Conseil municipal de Paris, ont successivement pris la parole. Ce dernier, dans l'hommage qu'il a rendu à Leclaire, a fait un rapprochement entre « les obstacles qu'au début les lois lui opposèrent et la sanction que ces mêmes lois vont donner aujourd'hui au système même qu'il préconisait. En ce moment, un projet de loi sollicite le vote des Chambres pour organiser cette même participation des employés et pour régler le contrôle des livres et de la comptabilité » des employeurs. Si M. Ch. Robert avait un siège au Parlement, voterait-il pour ou contre ce projet de loi, se rangerait-il parmi les socialistes ou parmi les économistes ? « En 1843, a dit l'orateur municipal, un commissaire de police, au nom des articles 1780 du Code civil et 15 de la loi du 22 germinal an XI, signifiait à Leclaire, par un acte extrajudiciaire, la défense de faire participer ses ouvriers à ses bénéfices. » Le texte de cette notification administrative, du 22 octobre 1843 avait été reproduit par M. Trombert, en note de la page 30 de sa traduction Bœhmert. La notification avait pour objet exactement « le rejet de la demande que Leclaire, entrepreneur de peinture, avait adressée au préfet de police, afin d'être autorisé à réunir, dans ses ateliers, quatre ou cinq fois l'année, des ouvriers peintres, dans le but de prendre une part proportionnelle dans les bénéfices produits par son travail ». Il y a un abîme entre la légalité d'une pareille interdiction et l'état actuel de la législation, qui ne décourage ni n'entrave aucune initiative. Ne lui demandons pas autre chose et garons-nous principalement de l'intervention de toute collectivité officielle.

E. Lamé Fleury.

Fustel de Coulanges, par Paul Guiraud. 1 vol. in-16. Paris, Hachette et Cie, 1896.

Ce livre est à la fois une biographie et une appréciation de l'œuvre de M. Fustel de Coulanges. M. Paul Guiraud, mieux que personne, pouvait l'écrire ; car il avait été l'élève préféré de M. Fustel de Coulanges, il était toujours demeuré son ami et il a eu entre les mains tous les documents pour être bien renseigné.

Né en 1830, mort en 1889, M. Fustel de Coulanges a été professeur, membre de l'Institut et historien. C'est son œuvre à ce dernier titre qui reste et qui lui vaut d'être compté au nombre des écrivains connus de notre siècle.

Ses premiers travaux d'histoire ont été consacrés à la civilisation de la Grèce et de Rome; en 1864, il publiait, en un volume, *la Cité Antique*, qui obtint un prix à l'Académie française.

Il y montre, aux époques les plus lointaines, les hommes ayant le culte minutieux de leurs ancêtres, d'où la religion domestique qui a constitué la famille, et, en même temps, parce qu'ils divinisaient les forces de la nature, se donnant une religion plus large qui groupait les familles et présida ainsi à la naissance des cités.

Plus tard, sous l'action de la philosophie, on s'aperçut que les différents êtres divinisés pouvaient bien n'en faire qu'un seul et la fusion qui s'ensuivit des dieux locaux prépara insensiblement la fusion des cités.

Le christianisme enfin est venu séparer la religion des gouvernements et il a ruiné, avec les vieilles croyances, les vieilles institutions.

Ainsi, dans l'histoire des institutions de la Grèce et de Rome, M. Fustel de Coulanges ramène tout à l'histoire des idées religieuses. Ces vues, lorsqu'il les exprima, étaient très neuves; elles éveillèrent vivement l'attention, surtout des érudits.

Après ce succès, M. Fustel de Coulanges ne s'est point confiné dans l'ancienne Grèce et à Rome. Le 15 mai 1872, il donna à la *Revue des Deux-Mondes* un article où il exposait l'idée que les invasions germaniques du ve siècle n'avaient exercé aucune influence directe sur la langue, la religion, les mœurs, le gouvernement et la structure de la société, que, si elles avaient transformé tout cela, c'était, pour ainsi dire, à leur insu, que les habitants de la Gaule n'avaient été ni asservis, ni dépouillés, que les Barbares n'avaient rien fondé et que leur présence avait simplement favorisé l'éclosion du régime féodal déjà en germe avant leur arrivée. Un autre article, dans le même sens, paraissait encore un an plus tard.

C'est la thèse hardie de ces articles que l'auteur s'est appliqué ensuite à développer dans son *Histoire des Institutions politiques de l'ancienne France*, dont le premier volume fut publié en 1874. Un second volume, consacré au régime féodal, était annoncé pour l'année d'après; un troisième était réservé à l'étude de la royauté limitée par les États-Généraux et un quatrième à celle de la monarchie absolue jusqu'en 1789.

Mais les doctrines du premier volume, fruit de patientes recherches

et en opposition pourtant aux opinions communément admises, venaient de provoquer un si vif émoi dans le monde lettré et parmi les critiques que M. Fustel de Coulanges jugea nécessaire d'apporter de nouvelles preuves ; et son travail fut complètement remanié par lui, de manière que ce premier volume en forma trois, en sorte qu'au lieu de quatre volumes, en tout, il en fallut pour le moins six. L'ouvrage, dans ces conditions, n'a pas été achevé comme l'avait primitivement conçu l'auteur.

Parmi les autres ouvrages relativement moins importants de M. Fustel de Coulanges, plusieurs étaient en manuscrit et n'ont été imprimés qu'après sa mort, sans compter que des notes, papiers et travaux inachevés en grand nombre, sur toutes sortes de questions, même de politique actuelle, demeurent forcément inédits.

Évidemment, par une étude à faire ainsi de M. Fustel de Coulanges et de son œuvre, c'est une tâche très complexe que M. Paul Guiraud s'était imposée,et il a su la conduire à bonne fin. Il ne s'est pas borné, pour bien faire connaître cette œuvre, à une analyse des ouvrages imprimés ou inédits du maître, qu'il donne, d'ailleurs, suffisante et parfaitement claire. Il s'est révélé, en outre, habile et excellent critique ; et, moins soucieux toujours de louer que de comprendre et faire comprendre, tout en reconnaissant à M. Fustel de Coulanges, dont il est le sincère admirateur, les éminentes qualités que personne ne pourrait lui dénier, il en discute, toutefois, les doctrines fort à propos dans ce qu'elles lui semblent avoir d'exagéré et il montre aussi comment ce grand esprit n'a pas cessé de se transformer, en sorte qu'on peut dire de lui que, doué d'une rare souplesse, ni dans sa méthode, ni dans sa conception de l'histoire, ni dans son style, il n'est resté immuable.

« Il n'a, certes, pas eu, conclut M. Paul Guiraud, la prétention de renouveler de fond en comble la connaissance de l'antiquité et du moyen âge ; mais ses détracteurs eux-mêmes sont obligés d'avouer qu'il y a creusé profondément son sillon et qu'aucune œuvre n'est plus *suggestive* que la sienne. »

Très suggestifs, en effet, sont tous les écrits de M. Fustel de Coulanges; car ils ouvrent à l'esprit de larges horizons, et plus on les lit, plus on a de l'attrait à les lire.

M. Paul Guiraud peut bien être sûr que son livre sur ce maître éminent sera lu aussi avec intérêt.

LOUIS THEUREAU.

Les impôts en France. *Traité technique* par J. Caillaux, A. Touchard et G. Privat-Deschanel. Tome Ier. *Contributions directes, enregistrement, domaine et timbre*. Paris, Chevalier Marescq, 1896.

Nul n'est censé ignorer la loi. Telle est la théorie ; mais la pratique en diffère quelque peu. Et, quant aux lois spéciales viennent s'ajouter des décrets, des réglements d'administration publique, comme c'est le cas en matière de contributions et d'enregistrement, la difficulté de s'y reconnaître devient grande, même pour les spécialistes ; ceux qui ont eu à s'occuper de questions s'écartant de la pratique courante en savent quelque chose.

En ces matières, un bon traité est indispensable, mais, jusqu'à ce jour il n'existait pas, tout au moins comme ensemble. L'ouvrage de MM. Caillaux, Touchard et Privat-Deschanel vient combler cette lacune. Traité technique, disent les auteurs ; et, partant de ce principe, ils n'ont voulu en rien s'occuper de tout ce qui a trait à la légitimité, à la répartition, à l'incidence de l'impôt. Après une définition sommaire de l'impôt, de la distinction à faire entre les impôts directs et indirects, commence ce qui a trait aux contributions directes et aux taxes assimilées : impôt foncier, personnel mobilier, portes et fenêtres et patentes, puis les taxes perçues au profit de l'Etat, depuis les biens de main-morte jusqu'aux droits d'épreuve des appareils à vapeur ; ensuite celles qui appartiennent aux départements et aux communes. La seconde partie est consacrée à l'enregistrement, domaine et timbre, et la simple nomenclature des divers paragraphes ferait voir avec quelle apreté — le mot n'est pas trop fort — tout ce qui est imposable a été frappé.

Le système suivi par les auteurs est toujours le même : pour chaque taxe, chaque impôt, une notice explicative, indiquant les lois, plus ou moins nombreuses, applicables en ces matières ; pour le timbre, par exemple, on n'en cite pas moins de 23 ; puis l'assiette, la quotité ou la base de répartition, les conditions d'exigibilité, les exemptions et les pénalités encourues. Naturellement les explications, les motifs donnés, sont en parfait accord avec les vues de l'administration ; du reste, le plan adopté n'admettait pas la mention des controverses ayant trait soit aux impôts, soit à leur mode de perception. Mais sous cette réserve, les renseignements fournis, sous une forme succincte mais très claire, sont suffisants. On lira même avec un réel intérêt les notices, un peu plus détaillées, se rapportant aux impôts sur les valeurs mobilières, à ceux perçus sur les congrégations religieuses, à l'impôt sur les opérations de bourse, etc.

Des chapitres spéciaux sont consacrés aux réclamations et aux

recours en matière de contributions directes et taxes assimilées, aux prescriptions, aux privilèges du Trésor, aux instances et procédures en matière d'enregistrement et de timbre. D'autres chapitres fournissent d'intéressants détails sur l'organisation de l'administration des contributions directes, et l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre.

Bien conçu, clairement écrit, d'une consultation facile, ce volume rendra de nombreux services à tous ceux qui, par profession, ont à s'occuper de questions de ce genre. Mais tous ceux qui veulent avoir une connaissance exacte de nos systèmes d'impôts pourront également y avoir recours ; ceux notamment qui rêvent le bouleversement de notre système fiscal sauront au moins les impôts et les taxes qu'ils ont à remplacer. Grâce à l'ouvrage de MM. Caillaux, Touchard et Privat-Deschanel, nul en ces matières n'a plus le droit de pécher par ignorance.

G. François.

Revenu, salaire et capital, leur solidarité, par le duc de Noailles. 1 vol. in-18, Paris, Téqui, 1896.

Démontrer la solidarité qui existe entre le revenu, le salaire et le capital, est une tâche qui a tenté M. le duc de Noailles. Il a traité le sujet avec tout son talent. Il s'attache surtout à mettre en relief la part revenant à la circulation, dans l'évaluation des richesses. Ce phénomène économique multiplie l'utilité des capitaux, les services qu'ils rendent, mais en réalité n'augmente pas leur somme, de sorte que le partage rêvé par les socialistes, troublant les relations, supprimant l'effet bienfaisant de la circulation, détruit aussi, en définitive, une portion considérable de la richesse publique. Telle est la thèse, à ce point de vue, de M. le duc de Noailles, et l'on voit tout de suite à quelle école il se rattache.

Sans discuter ici le principe physiocratique, il est bien évident que si l'on peut partager les richesses naturelles, on ne peut partager celles d'un autre ordre qui n'existeraient plus avec le trouble jeté dans le travail et les échanges par l'introduction du régime socialiste. Toutefois nous craignons que M. le duc de Noailles ne force un peu trop la note. A lire son livre, il semblerait, en effet, que, dans le système actuel et par le seul bénéfice de la circulation, le riche soit aussi pauvre que le pauvre et le pauvre aussi riche que le riche. Cela n'est pas exprimé en termes précis — je ne veux pas profiter de quelques phrases échappées à la verve de l'auteur — mais se lit très clairement entre les lignes. Il est ainsi des ouvrages dont l'esprit dépasse la portée

du texte. Or, si le mouvement des capitaux fait grand bien, distribuant dans son cours revenus et salaires, on ne peut cependant en conclure à un parallélisme complet entre riches et pauvres, entre capitalistes et salariés.

L'exagération se manifeste plus positivement à un autre endroit du volume. C'est quand M. le duc de Noailles conseille aux buveurs français de sacrifier un petit verre ou une bouteille sur trois ou quatre. Faisons la part du vice, je le veux bien ; mais c'est un point de vue tout à fait spécial et que nous n'avons pas à envisager ici. Croyez-vous alors que le sacrifice demandé par M. de Noailles soit possible ? Pensez-vous que ce sacrifice n'irait pas jusqu'à supprimer une partie du nécessaire ? M. de Noailles énumère les dépenses de cabaret en milliards et par année. Arithmétiquement son calcul est exact. Refaites-le, en ramenant les chiffres à la part de chacun et par jour, et vous verrez que cette dépense revient à quelques centimes. Ces centimes multipliés par les individus et les jours font bien le compte de M. de Noailles. Mais, pratiquement, s'il est très facile à celui qui a quatre bouteilles sur sa table, d'en économiser une, la proportion, bien que juste mathématiquement, ne peut être gardée par celui qui n'a qu'une demi-bouteille.

Le calcul, ainsi ramené à des chiffres plus accessibles à l'imagination, prouve, d'abord, que le désir de l'auteur est irréalisable, et, ensuite, que la plaie de l'alcoolisme, à laquelle il fait allusion, tient moins aux quantités de boissons consommées qu'à leur mauvaise qualité et à la vacuité des estomacs qui les absorbent. J'ai quelque idée que si les douanes protectrices et les octrois ne doublaient, ne triplaient même les prix du pain, de la viande, du sucre, de l'huile, du vin, etc., il y aurait beaucoup moins d'alcooliques, et la solidarité serait ainsi mieux assise que sur des conseils d'abstention à qui, n'ayant rien, ne peut vraiment s'abstenir.

Ces observations faites, j'ajoute que le livre de M. le duc de Noailles ne manque pas d'une très réelle valeur. Il est bien écrit, ce qui ne gâte jamais rien. Nous pensons qu'il aurait plus d'influence sur le public auquel il s'adresse — c'est un volume populaire et de propagande — si l'auteur allait moins loin parfois dans ses conclusions. Mais il vaut mieux qu'une appréciation banale, qu'un éloge vulgaire. C'est la justice que nous lui avons rendue.

MAURICE ZABLET.

La Synergie sociale, par Henri Mazel. 1 vol. in-8°, Armand Colin.

Une précieuse aurait sans nul doute pour l'amour du grec embrassé M. Henri Mazel a cause de son mot de synergie. Mais comme nous ne sommes pas tous familiarisés avec les radicaux [1] de la langue de Periclès, nous éprouvons quelque plaisir à trouver en tête du livre un mot d'explication.

Voici comment débute le livre : « Le troupeau humain ne différerait guère d'un bétail ou d'une horde, s'il ne connaissait en fait d'amour que le désir sexuel qui, dans toute l'échelle des êtres, conserve et propage l'espèce ; il en est un autre moins individuel et par qui seul toutes les sociétés vivent, que n'ignorent pas les animaux vivants en troupe, mais que le privilège de l'homme est de réaliser pleinement, c'est celui qui fait agir de concert en vue du bien de tous.

« Cette synergie sociale, tel est le nom qu'on pourrait donner à cette harmonie des amours actifs d'un chacun, implique conscience et raisonnement ; elle implique aussi action différenciée et combinée ; l'attractif des uns devant être complète par l'attracté des autres. »

J'ai du premier coup compris la première phrase ; il n'en a pas été de même pour la seconde ; alors j'ai pensé que l'attractif de M. Mazel n'était pas complété par mon attracté à moi, ou *vice versa* et que faute de différencier notre action en la combinant ou de la combiner en la différenciant, nous ne synergirions peut-être que malaisement ensemble.

Je pense que M. Henri Mazel n'a trouvé son titre qu'après coup, il a simplement groupé en un volume, plusieurs cahiers de notes et de réflexions qui portent sur le passé, le présent et l'avenir (ce sont les titres des trois parties de son livre).

On parcourt sans ennui ce livre, il contient beaucoup de remarques intéressantes, qui dénotent un homme qui a lu beaucoup, pris des notes, réfléchi et qui n'est pas le premier venu.

Ayant à présenter son œuvre, il a songé à la servir avec une sauce pimentée, et il a inventé la sauce à la synergie. A-t-il eu une bonne inspiration? Des réflexions sur l'histoire, des considérations sur l'administration et les finances, voire même sur les questions religieuses, quelque frappantes ou judicieuses qu'on les suppose, ne sauraient aisément prétendre à être fulgurantes ; que faire ? les rehausser, les remonter de quelques degrés comme on fait pour certains vins.

---

[1] Le mot est bien construit avec *sun* qui veut dire ensemble, *ergon* qui veut dire action. On retrouve ces radicaux fréquemment ; ex. : synagogue de *sun* ensemble, *ago* je conduis ; — et énergie a le même radical, *ergon* action et veut dire : l'*action en* nous ; force d'action en nous.

M. Malez a cru bien faire en fondant ses consciencieux aperçus, vues originales et le reste dans une thèse à panache.

Après avoir lu tout le livre, nous nous sommes demandés s'il n'avait pas deux auteurs : l'un instruit et réfléchi, sachant avec clarté rédiger des pensées ingénieuses quelquefois étendues et profondes, des jugements un peu tranchants mais souvent intéressants et judicieux ; celui-là aurait fourni le gros morceau, les pages qui méritent qu'on s'y arrête.

Le second collaborateur, qui peut-être aurait remanié le manuscrit laissé par le premier, serait un jeune d'un des derniers bateaux, d'esprit un peu nuageux, sachant écrire certes, mais prenant quelquefois des phrases truculentes ou artistes pour des jugements de haute portée, fuyant les explications superflues, dédaignant même les explications nécessaires, jugeant, tranchant tantôt pour approuver, ou exalter, tantôt pour honnir, vitupérer, flétrir.

A ce dernier, par exemple, appartiendrait en propre cette appréciation sur M. Thiers : « Cet homoncule a été toujours nauséeux aux cœurs almes. » Le libérateur du territoire, le voilà... singulièrement apprécié et avec des mots bien particuliers. Détail curieux, ce trait sur M. Thiers éclate soudain au milieu de développements assez bénins comme on en trouve dans d'honnêtes revues ou dans des journaux inoffensifs.

De même seraient les pages de la fin sur l'avenir : « Si notre temps est privilégié, car rarement se trouvèrent réunis de plus superbes meneurs d'âmes, notre pays ne l'est pas, car aucun des trois ne lui appartient. »

Or, quels sont ces trois superbes meneurs d'âmes? La nouvelle m'en a paru inattendue : Ibsen, Nietzsche, Tolstoï !!!

Citons toujours : « Ibsen, on est en droit de voir en lui le héraut superbe de l'énergie, comme en Tolstoï l'apôtre ému de l'effacement malgré l'amour de l'action dont un Européen, fût-il slave, ne peut totalement manquer. C'est entre eux que notre temps hésite, Nietzsche ne secrétant qu'un poison inassimilable. »

Nous pouvons maintenant préparer la potion synergique, voici la recette : mêler l'énergie et l'effacement avec un poison inassimilable.

A la dernière page, M. Mazel indique un breuvage plus compliqué : « Que les hommes d'action agissent, que les hommes de pensée apprennent et enseignent : Nietzsche, Ibsen, Tolstoï, Carlyle, Balzac et Taine, tous ces grands penseurs qui, isolés, seraient d'action incomplète, harmonisés, sont d'exemple parfait. »

Oserai-je avouer que ma pensée vient avec irrévérence de se repor-

ter à la délicate fantaisie de M. Jules Lemaitre sur le snobisme, les snobs de Tolstoï et de l'évangélisme russe, les snobs d'Ibsen et de l'individualisme norvégien, les snobs de Nietzsche et les snobs du culte du moi, etc., etc.

Le spirituel académicien dit très bien : l'homme est ainsi fait qu'il tire vanité de ses admirations et se pique d'admirer pour des raisons qui lui appartiennent, et il s'admire alors lui-même d'admirer avec tant d'originalité..... il arrive à un état d'auto-suggestion, d'auto-snobisme.

Pour conclure, il nous semble que M. Henri Mazel a été quelque peu victime de son invention ; ayant trouvé ce mot synergie, il a voulu lui donner une vie, il a tenu à se montrer en belle posture de synergiste au cœur alme [1], et alors est venu l'auto-suggestion.

Le livre pourtant ne doit pas être jugé d'après les travers que son auteur s'est donnés ; qu'il ait été, ou non, pensé et écrit par la même personne, il contient de nombreuses parties plus réfléchies, plus acceptables que sa première et sa dernière page.

LÉON ROQUET.

PATRIE, ÉDUCATION, TRAVAIL, par M. JEAN KALINDÉRO, membre de l'Académie roumaine. *Bucarest*, in-4°.

La Roumanie a toujours eu des sympathies pour la France et la France n'en a pas eu moins pour elle, avant comme depuis sa conquête de l'indépendance. Il y a sans doute plusieurs causes de cette mutuelle sympathie ; il nous suffit d'en remarquer les effets : la Roumanie nous a emprunté en grande partie sa législation civile, criminelle et administrative et elle nous envoie chaque année l'élite de sa jeunesse studieuse ; de notre côté, nous encourageons ces jeunes hommes dans leurs efforts, avec un intérêt particulier ; d'ailleurs, la différence de forme des deux Gouvernements n'est pas un obstacle à la communauté des idées, car la Roumanie est, au fond, un pays très démocratique. Il n'est pas rare qu'en Roumanie des livres soient écrits en français ou, au moins, qu'après avoir été composés dans la langue nationale, ils soient traduits dans la nôtre. M. Jean Kalindéro a souvent fait l'un et l'autre. Il est docteur en droit de la Faculté de Paris et il connaît parfaitement notre langue, comme on en jugera par de nombreuses citations qui dérogent un peu à l'usage du compte-rendu. Après avoir été longtemps conseiller à la Cour d'Appel de

---

[1] Alme est un mot aventuré. *Almus* en latin est un surnom de Jupiter dans le sens de nourricier bienfaisant. Almée vient de l'arabe et veut dire savante.

Bucarest, puis à la Cour de Cassation, il est, depuis quelques années, administrateur des domaines de la Couronne. En cette dernière qualité, il a eu, un grand nombre de fois, à présider aux inaugurations d'Écoles primaires, de mairies, d'hôpitaux, fondés sur des communes où se trouvent des domaines royaux et à leurs frais. La réunion de 34 discours prononcés en ces diverses occasions, traduits par leur auteur, forme un beau volume sous le titre de *Patrie, Éducation, Travail*. Ces trois sujets sont quelquefois séparés dans ces discours, mais, le plus souvent, ils y sont réunis par un lien naturel. Ils appartiennent suffisamment à l'Economie politique pour mériter d'être mentionnés dans le *Journal des Économistes*.

En Roumanie, l'instruction primaire est *obligatoire* (p. 22 et 28) ; elle est *gratuite*, au moins dans les districts où se trouvent des domaines royaux, des écoles mixtes y ayant été fondées et restant entretenues par la munificence du Roi (p. 208) ; mais elle n'est pas *laïque* : le prêtre n'est pas étranger à l'école et l'instituteur lui-même prend une certaine part à l'enseignement religieux (p. 141, 150 et 163). M. Kalindéro ne le regrette pas, il craint plutôt l'envahissement du scepticisme qui menace déjà la jeune génération roumaine (p. 11).

Il désire le relèvement de l'éducation des filles pour qu'elles deviennent plus tard de dignes compagnes de leurs maris et les premières institutrices de leurs enfants. D'ailleurs, comme la Roumanie est un pays agricole et non de grande industrie, il n'y a pas à craindre, au moins de longtemps, que l'atelier prive la maison, les enfants et le mari des soins journaliers de la mère de famille (p. 10-11). Pour le même motif, M. Kalindéro ne verrait pas d'un meilleur œil que les femmes poursuivissent des emplois dans les administrations.

M. Kalindéro revient souvent sur les bienfaits de l'instruction : il ne veut pas que le paysan en reste privé ; il compare le paysan ignorant à l'arbre sauvage et le paysan instruit à l'arbre greffé et cultivé (p. 31-32). Ailleurs (p. 60) il compare l'école à une ferme : « ce n'est plus le « blé ou le maïs qu'on y cultive, mais la plante humaine, l'enfant. » Cependant, il ne veut pas de programmes trop chargés : « mieux vaut « moins de connaissances suffisamment assimilées qu'un plus grand « nombre mal comprises : *non multa, sed multum* » (p. 106).

Il y a une très bonne page sur la conservation et la transmission d'âge en âge, par l'instruction, de tous les progrès acquis par le travail de l'homme (p. 148). A cette occasion, l'auteur rend hommage à notre grand Pasteur « qui, sorti d'une humble classe, est devenu par « la science une des lumières et l'un des bienfaiteurs de l'humanité » (p. 160).

M. Kalindéro s'adresse sans doute aux politiciens de son pays quand

il dit « qu'il ne faut pas croire que l'instruction plus répandue pro-
« mette un changement complet et, du jour au lendemain, des condi-
« tions actuelles de la société, non plus que le redressement facile de
« ses maux, comme la voie que préconisent ceux qui se donnent pour
« les amis des paysans et cherchent à leur faire croire qu'ils ont le
« secret de changer la nature des choses et des hommes, à la condi-
« tion qu'on leur donne le pouvoir » (p. 162). En mettant les ouvriers à la place des paysans, cette sage remarque s'appliquerait très bien chez nous.

M. Kalindéro se félicite de ce que, dans les écoles relevant des domaines royaux, on ait établi des ateliers : pour les filles, des métiers de tissage des étoffes nationales que la Reine encourage spécialement (p. 11), pour les garçons, l'apprentissage de menues industries susceptiles d'être exercées par le paysan, à son domicile, dans les mauvaises saisons où il ne peut donner ses soins à la terre (p. 27-28). L'enfant y apprend aussi « qu'on peut encore gagner honnêtement sa vie sans « être propriétaire du sol ou fermier » (p. 41-42). Mais l'auteur ne craint pas de dire que l'amour du cultivateur pour la propriété du sol est légitime, non seulement parce que l'acquisition en provient du fruit du travail de ses ancêtres, mais encore « parce qu'il se fatigue « chaque jour pour la conserver et, en quelque sorte, pour l'acquérir « de nouveau » (p. 36).

Mais à l'instruction, M. Kalindéro veut qu'on ne manque pas de joindre l'éducation qui enseigne la morale. Après l'avoir fondée sur le Décalogue (p. 35 et s.), il signale les dangers du vice qui menacent l'adulte dès la sortie de l'école, notamment le jeu et surtout l'ivrognerie, qui n'épargne pas plus son pays que les autres (p. 37-38) ; la tempérance et l'épargne ou l'économie domestique sont louées en termes heureux et c'est par cette vertu privée « qui offre à l'Etat de « précieuses réserves pour les temps difficiles » qu'il explique comment « la France, après 1870, a trouvé les ressources nécessaires pour « réparer ses désastres » (p. 141-142).

Ailleurs, il a encore tout un discours sur l'importance de la morale (p. 124 128) et il ne craint pas de dire que « le Manuel d'Epictète est le « Code le plus parfait et le plus complet de morale humaine qui « existe. »

Il y a dans un autre discours un bon passage sur la justice égale due par les maîtres à leurs élèves, quelles que soient les différences de leurs intelligences, de leurs caractères, de leurs positions sociales (p. 91-92) : « l'enfant est plus sensible encore que l'adulte à l'injustice », peut-être parce qu'il n'est pas encore accoutumé aux épreuves de la vie et surtout parce qu'il est plus exposé, par son inexpérience, à

voir l'injustice où elle n'est pas. En même temps que l'école doit assurer la justice à l'enfant moins bien doué que les autres, « elle doit « être pour ceux-ci un apprentissage de la fraternité » (p. 81).

Nous n'avons pas assez d'espace pour mentionner des idées élevées, ramenées souvent, sur le patriotisme : la Roumanie n'offre pas encore ce type, aussi étrange que triste, de certains hommes qui se targuent d'être *sans patrie* ; cependant, M. Kalindéro ne croit pas inutile de donner une définition de la patrie (p. 49) et il présente un tableau frappant de ses bienfaits, en même temps que des devoirs que ceux-ci nous imposent en échange (pp. 166-170, 188-190 et 208) ; il s'attache à faire comprendre à ses jeunes auditeurs que c'est l'amour de la patrie, toujours entretenu, malgré la longue domination des Turcs, qui a permis à la Roumanie de conquérir son indépendance en 1877 (p. 52-53).

Nous disions, en commençant, que la Roumanie est un pays démocratique : nous y sommes autorisé par notre auteur lui-même (p. 160). et ailleurs il y insiste, au point de vue économique, en disant que « rien ne favorise la production de la richesse comme la démocratie « où l'activité féconde des citoyens contrebalance les inconvénients « des agitations populaires » (p. 219).

Nous nous reprocherions de ne pas relever, en terminant, l'hommage rendu à la France « qui, après avoir vu la victoire déserter ses « drapeaux, a su se relever avec autant de force et de fierté qu'elle en « avait mis à supporter d'immenses revers, sans découragement et « sans désespérer d'un retour de la fortune » (p. 171).

G. Boissonade.

NOTICES BIBLIOGRAPHIQUES

I Dazi fiscali e i consumi, per Aldo Contento. Br. in-8°. Bologna Alfonse Garagnani e figli, 1896. — Tous les théoriciens financiers accordent leur préférence aux impôts directs ; et pourtant, dans la pratique, les impôts sur la consommation, les impôts à large base vont toujours en augmentant. D'où vient cette contradiction, se demande M. Contento ? Elle vient des dépenses excessives de l'État et de ce que les impôts indirects sont plus faciles à prélever pour couvrir les déficits budgétaires. Cette politique de déficits, de gaspillages peut-elle

continuer ? M. Contento ne le croit pas. Les statistiques qu'il cite montrent que, en Italie, les taxes indirectes sont arrivées au point de réduire la consommation, ce qui arrive même pour les grains. A cet état de choses l'auteur ne voit qu'un remède : diminuer graduellement jusqu'à suppression complète, la taxe de la faim, et suivre la politique (pour l'Italie s'entend) que ses conditions et non ses ambitions lui imposent.

Sui rapporti tra capitale e lavoro, per A.-J. de Johannis, br. 8°. Firenze, tipogr. M. Ricci, 1896. — Le capital, dit M. de Johannis, a puissamment contribué à augmenter la somme du bien-être, mais il n'a pas fait grand'chose pour en améliorer la distribution. Tandis que le capital social est extraordinairement augmenté, nous trouvons encore, dans les sociétés les plus civilisées, des hommes qui n'ont pas de travail, d'autres qui travaillent tout le jour et ne gagnent pas suffisamment pour se maintenir eux et leur famille, d'autres qui sont réduits à s'expatrier. Partant de ce fait, M. de Johannis en conclut que c'est le capital qui garde la plus-value, ce qui ne l'empêche pas de se défendre des accusations de socialisme qu'on lui adresse, et il propose à l'Académie des Géorgophiles de discuter cette question : « Si et dans quelles limites et en quels modes le capital à son propre avantage et à l'avantage général doit concourir à rendre moins âpre le menaçant conflit avec le travail, en maintenant et même en renforçant sa fonction économique. »

M. de Johannis, comme tous les socialistes et même comme certains économistes —, les professeurs — ne voit que deux facteurs dans la distribution : le capital et le travail ; il oublie l'État, précisément celui qui prend la part du lion et qui est la vraie source de l'inégalité excessive. Et pour y remédier il s'adresse au capital, mot abstrait, et à la classe dirigeante ; mais ici il se trompe de porte. La classe dirigeante, en régime de suffrage universel, n'est plus la classe riche, mais la classe pauvre ; c'est celle-ci qui, à son détriment, pousse sans relâche à l'extension des attributions de l'État et, par conséquent, à l'augmentation de sa part de richesse.

Rouxel.

CHRONIQUE

SOMMAIRE : La loi des sucres et la protection du travail national. — Effets comparés de la protection et du libre-échange sur la production et la consommation de la viande. — Conférence de M. Yves Guyot sur le monopole de l'alcool. — M. Clemenceau économiste. — Une fausse joie de la *République Française*. — Un mécompte financier. Le droit sur les cartes à jouer. — Les vœux de l'Alliance nationale pour l'accroissement de la population française. — Une cause de la dépopulation. — L'Etat imprimeur. — La prohibition de la musique polonaise en Allemagne. — Les passeports au Japon. — Le traité d'arbitrage entre l'Angleterre et les États-Unis et le testament de M. Nobel.

A une majorité de 272 voix contre 228, la Chambre des députés a adopté la nouvelle loi sur les sucres. Cette loi qui permettra aux consommateurs anglais et turcs de se procurer du sucre à meilleur marché, aux dépens des consommateurs et des contribuables français, n'a pas passé toutefois sans encombre. Le public commence à s'apercevoir que la protection lui revient décidément un peu cher et les socialistes ont saisi cette excellente occasion pour demander qu'on n'en réserve pas uniquement le bénéfice aux industriels, qu'on en accorde une part aux ouvriers, en les protégeant contre la concurrence des ouvriers étrangers. M. Méline a repoussé avec indignation cette extension, cependant tout à fait logique, du système qu'il se glorifie d'avoir ressuscité et auquel ses admirateurs ont même donné le nom de Mélinisme, en invoquant d'abord le respect des traités, ensuite la crainte des représailles. Mais les protectionnistes ne se sont-ils pas chargés de démontrer que les traités ne sont pas un obstacle insurmontable à l'application de leurs principes ? N'ont-ils pas dénoncé les traités de commerce ? Quant aux représailles ont-ils craint de les provoquer et, pis encore, de susciter des guerres de tarifs avec la Suisse et l'Italie, dont les industriels et les ouvriers ont amplement payé les frais. Enfin n'est-ce pas une singulière façon de protéger le travail que d'exclure les travailleurs du bénéfice de la protection. Il faudra donc tôt ou tard combler cette lacune du système, et qui sait si ce ne sera pas le moyen le plus sûr d'en démontrer la malfaisante absurdité.

*
* *

La politique de renchérissement ne chôme pas. Après le sucre, ce sera bientôt le tour de la viande. On se préoccupe au ministère de l'Agriculture des moyens d'arrêter l'invasion de plus en plus alarmante des viandes gelées. En vertu d'un projet de loi actuellement en préparation, elles devront être vendues à l'avenir sous cette étiquette répulsive : *viandes d'importation gelées*, sous peine d'une amende de 500 francs à 1.000 francs et d'un emprisonnement de six jours à deux mois. Il s'agit naturellement de dégoûter le consommatenr de cette horrible viande à bon marché qui vient faire concurrence aux produits de l'élevage national et arrête (hélas ! si peu) l'essor des prix du bœuf et du mouton. Ce but sera-t-il atteint ? Un écrivain spécial, M. Hautefeuille, rappelait, il y a quelques années, que pendant la période du libre-échange, la production de la viande s'était élevée de 835 millions de kilogrammes à 1.200 grâce au stimulant de la liberté d'importation, et que la consommation avait passé de 23 à 35 kilogrammes par tête.

Le même fait s'est produit en Angleterre, où l'importation de la viande gelée a quintuplé depuis dix ans. Voici ce que nous lisons à ce sujet dans le *Daily Chronicle* :

L'opinion que le fermier anglais va se trouver lentement mais sûrement ruiné par l'importation de viande étrangère semble aussi dépourvue de fondement que d'autres cris d'alarme du même genre inspirés par les intérêts de la politique protectionniste. Bien que la consommation de viande conservée préparée de l'autre côté de l'Océan se soit élevée de 1 liv. 85 en 1886 à 8 liv. 92 en 1896 par tête, formant plus du dixième de la consommation totale par personne et par an et bien que, sur les 87 livres consommées par chaque habitant, 28 livres viennent de l'étranger, nous voyons dans la revue annuelle de MM. W. Weddel et C° que la quantité de viande fournie par le Royaume-Uni est plus considérable comme quantité et plus élevée comme prix qu'en 1886.

La quantité de viande de mouton et d'agneau fournie par le Royaume-Uni à cette époque s'élevait à 310.000 tonnes environ. Les prix sont aujourd'hui de 5 sh. 4 d. et 5 sh. 11 d. par stone (3 kil. 628) au lieu de 5 sh 2 d. et 5 sh. 8 d. par stone, il y a onze ans. MM. Weddel reconnaissent que la viande étrangère s'est beaucoup améliorée comme qualité. Deux faits apparaissent clairement : nos compatriotes consomment plus de viande que naguère en proportion de la population. Beaucoup d'entre eux achètent de la viande plus souvent qu'autrefois,

étant donnés les prix auxquels on peut se procurer de la viande importée.

En développant la consommation, la politique du libre-échange et du bon marché encourage la production, tandis que la politique de la protection et de la cherté décourage la production en diminuant la consommation. Voilà ce que nous apprend l'expérience. Mais est-il nécessaire de dire qu'elle demeurera comme non avenue et que les Français continueront plus que jamais à être protégés... contre la tentation de consommer de la viande et du sucre.

*
* *

Nous recommandons particulièrement à nos lecteurs une excellente conférence que notre infatigable collaborateur M. Yves Guyot a faite à Amiens contre le monopole de l'alcool, et que le *Siècle* a reproduite dans son numéro du 5 février. Nous nous plaisons à en citer la conclusion :

Il est assez singulier que ceux qui réclament de cette manière l'extension des attributions de l'Etat soient ceux qui en général en disent le plus de mal, soient ceux qui déclarent que tout ce que fait l'Etat, il le fait mal ; et en même temps ces gens, d'une opposition plus ou moins violente, demandent que l'Etat fasse davantage.

Je crois, — et après avoir passé au pouvoir j'en suis resté très convaincu, — je crois que ce que l'Etat a de mieux à faire, c'est avant tout de maintenir la sécurité à l'intérieur et à l'extérieur, et de s'occuper le moins possible de la vie économique du pays. Ce que je considère surtout comme extrêmement dangereux, c'est qu'il crée de nouveaux fonctionnaires, avec une nouvelle administration pour faire quoi que ce soit. Toute organisation de monopole se traduit d'abord par une augmentation de dépenses budgétaires, par des fonctionnaires qu'on installe, et une fois que ces fonctionnaires sont installés, ils ont des droits acquis et ils paralysent toute réforme.

Si je ne voulais convaincre que par une expérience par l'absurde, je dirais : « Laissons faire cette tentative. » Mais elle coûterait trop cher à coup sûr, et elle pourrait avoir les conséquences les plus graves pour l'avenir de notre pays et nos finances.

Je ne peux comprendre que l'idée du monopole puisse se glisser dans une civilisation comme la nôtre. Comment ! voilà un Français qui est électeur et éligible ; il peut être candidat, il peut choisir ses députés, ses opinions et sa religion. Et à cet homme qui a de pareils droits, en vertu des principes de 1789, on vient de dire : Tu auras toutes les libertés, excepté celle de choisir le petit verre que tu boiras ;

l'Etat est désormais le seul marchand de goutte et tu ne boiras que la goutte officielle.

*
* *

Citons encore à propos de l'alcool cet extrait d'un article de M. Clémenceau, qui consacre aujourd'hui non sans succès à l'étude des questions économiques et sociales les loisirs que lui a faits la politique.

Comme nous n'avons plus César, — qui maître de tout, avait au moins intérêt à améliorer toutes les parties de l'Etat dans la mesure où l'exigeait sa gloire, — mais, à sa place, une médiocratie anonyme installée dans la puissance du maître de l'an VIII, reculant, à toute occasion, devant les responsabilités, et ne craignant rien tant que de réduire, au profit de la liberté des citoyens, l'autorité qu'elle détient du hasard, il en résulte qu'avec beaucoup de tapage et d'efforts, par le moyen d'une presse nombreuse et d'un parlement abondant en discours, nous piétinons sur place, et demeurons sans impulsion de progrès depuis que nous nous sommes déclarés maîtres de nous-mêmes.

Il est de mode à l'étranger de dire qu'il n'y a rien en France qu'un gouvernement.

Mais ce gouvernement ne gouverne pas et dépense seulement le meilleur de son effort pour gêner, paralyser l'action individuelle, sous prétexte de réglementation, jusqu'à dégoûter les citoyens de toute entreprise d'initiative privée.

... Au lieu d'encourager l'alcoolisme par cet absurde propos que les alcools frelatés sont seuls dangereux — *ce qui est scientifiquement faux*, — dégrevez les lourdes charges qui pèsent sur le petit consommateur, augmentez ainsi le *pouvoir d'achat* de son salaire que le protectionnisme à outrance réduit abusivement aujourd'hui, et par là, améliorez son alimentation, — dont il demande trop souvent à l'alcool de lui masquer l'insuffisance.

C'est parler d'or. Mais pourquoi faut-il que les politiciens ne nous arrivent que lorsque la politique les abandonne.

*
* *

La Chambre des communes a repoussé à une majorité de 153 voix contre 97 une motion protectionniste de M. Howard Vincent, ce qui n'empêche pas la *République française* de se féliciter du réveil du protectionnisme en Angleterre. L'année dernière, le commerce de la France avec l'Angleterre s'est élevé à 1 513.849.000 dont 1.008.406.000 francs pour les exportations françaises et 505.443.000 francs pour les importations anglaises. C'est le cinquième environ de notre commerce avec l'étranger. Le rétablis-

sement du système protecteur en Angleterrre ne manquerait pas de le diminuer de quelques centaines de millions. La *République française* s'en réjouirait sans aucun doute, au point de vue des « principes »,mais sa joie serait-elle partagée par les centaines de milliers de commerçants, d'industriels et d'ouvriers auxquels l'amoindrissement du débouché anglais enlèverait leurs moyens d'existence. La *République française* se chargerait-elle de leur fournir une compensation ?

*
* *

L'expérience a maintes fois démontré qu'en matière d'impôt 2 et 2 ne font pas toujours 4, c'est-à-dire qu'il ne suffit pas de doubler le montant d'une taxe pour en doubler le produit, qu'il arrive même qu'on en diminue le rendement au lieu de l'augmenter. Le doublement de l'impôt sur les cartes à jouer nous fournit un nouvel exemple à l'appui de cette vérité économique et financière :

On se rappelle, dit le *Journal des Débats*, que l'année dernière, la taxe perçue par l'État sur les jeux de cartes a été fortement augmentée. Ainsi, un jeu de 52 cartes, qui payait autrefois 62 centimes 1/2 d'impôt, paye aujourd'hui 1 fr. 25 s'il est acheté par un particulier, et 2 fr. 50 s'il est acheté par un cercle. Lorsque cette majoration a été proposée au Parlement, nous avons fait remarquer qu'elle dépassait la mesure, qu'une taxe aussi exorbitante aurait pour effet inévitable une diminution de la consommation, et que, par conséquent, la réforme projetée ne produirait qu'un accroissement de recette insignifiant. On n'a pas voulu nous croire. Dans l'exposé des motifs du gouvernement, dans les rapports soumis à la Chambre et au Sénat, on a évalué à 1.200.000 francs le supplément de ressources que donnerait le nouvel impôt. Une année s'est passée depuis lors; l'expérience est faite. Le *Journal officiel* vient d'en indiquer le résultat, et ce résultat est mince. En 1894, l'impôt sur les cartes à jouer avait produit 2.259.602 francs. Du 1er janvier au 31 décembre 1896 inclus, il a donné 2.506.000 francs. L'augmentation a donc été de moins de 250.000 francs, au lieu de 1.200.000 francs qu'on attendait. Cela était bien facile à prévoir. Une taxe aussi élevée devait, inévitablement, avoir un double effet : elle devait, d'une part, stimuler fortement la contrebande, très active surtout dans les départements voisins de la frontière ; elle devait, d'autre part, restreindre les achats de jeux neufs. Dans les cercles de province, qui ne disposent pas d'aussi larges ressources que nos grands cercles parisiens, on aime mieux jouer plus longtemps avec des cartes défraîchies que de payer trop souvent l'impot qua-

druplé l'année dernière. Et, comme la somme totale perçue par l'État est à peu près la même, alors que les droits ont été énormément accrus, c'est l'industrie de la fabrication des cartes qui a souffert, en vendant beaucoup moins. La réforme a enlevé du travail aux ouvriers ; elle a contraint les joueurs à se servir de cartes sales, et elle n'a presque rien rapporté au budget. C'est un brillant résultat.

Malheureusement, les leçons de l'expérience comptent parmi celles que l'on écoute le moins. Il est douteux que l'on diminue le droit sur les cartes à jouer ; il est infiniment plus probable qu'on persistera à le conserver et, qui sait même ? à l'augmenter.

*
* *

L'*Alliance nationale pour l'accroissement de la population française* a remis à M. Méline, président du Conseil, une note exprimant les vœux suivants :

1° Que MM. les ministres de l'Instruction publique, de la Justice (Légion d'honneur), de la Guerre (Écoles militaires) et autres ministres ayant dans leur département des établissements d'instruction veuillent bien décider que les bourses seront exclusivement réservées (sauf circonstances exceptionnelles à déterminer) à des familles ayant au moins trois enfants vivants;

Que désormais la règle qui empêche deux bourses d'être accordées à la même famille soit supprimée lorsque cette famille aura cinq enfants vivants;

2° Que M. le ministre des Finances veuille bien décider que les bureaux de tabac seront réservés exclusivement (sauf circonstances exceptionnelles) aux familles comptant au moins trois enfants.

3° Que les autres faveurs dont l'État dispose soient de même réservées aux familles ayant au moins trois enfants vivants ;

4° Que le nombre des enfants vivants soient marqué dans les notes signalétiques des fonctionnaires de toutes les administrations et qu'il en soit tenu compte ;

5° Que les indemnités de logement, de résidence et de déplacement soient distribuées, ainsi que l'exige l'équité, proportionnellement au nombre d'enfants vivants ;

6° Que l'État imite l'exemple de certaines Compagnies de chemins de fer qui augmentent les petits traitements proportionnellement au nombre des enfants ;

7° Que les fonctions qui n'exigent pas de capacité spéciale soient réservées aux chefs de famille qui ont plus de trois enfants ;

8° Que les femmes mariées employées par l'État reçoivent leur trai-

tement intégral pendant le congé qui leur est nécessaire lorsqu'elles deviennent mères.

Nous croyons que l'*Alliance nationale* aurait été mieux inspirée en demandant à M. Méline l'abandon du système de renchérissement qui augmente artificiellement les frais d'élève des enfants et en décourage la production beaucoup plus qu'aucun système de faveurs et de primes ne pourrait l'encourager.

*
* *

Citons à l'appui cette conclusion judicieuse d'un article de M. de Kérohant (*Soleil*) sur la dépopulation.

Allez donc demander aux pauvres gens de nourrir une demi-douzaine d'enfants dans un pays où l'impôt ajoute cinq sous à quatre sous de café et huit sous à trois sous de sucre! En Angleterre, le déjeuner du matin est exempt d'impôts. En France, nous avons un système fiscal qui nous oblige à payer une tasse de café au lait trois fois ce qu'elle vaut!

*
* *

Voici en revanche un vœu qui vient d'être émis par le Comité central des Chambres syndicales et auquel nous applaudissons des deux mains.

Le Comité central,

Considérant qu'en principe il est illégitime que l'État soit industriel et fasse concurrence à l'industrie privée avec l'argent des contribuables;

Que l'Imprimerie Nationale ne devrait faire exception à ce principe que pour la partie de ses travaux qu'il pourrait être de l'intérêt de l'État de tenir secrets; que par conséquent il n'y a pas lieu d'agrandir ses ateliers et d'augmenter son personnel;

Émet le vœu :

1° Que l'agrandissement projeté des ateliers de l'Imprimerie Nationale ne soit pas voté;

2° Que les travaux à exécuter par elle soient réduits à ceux que l'État a intérêt à tenir secrets.

Ajoutons que le secret, si secret il y a, pourrait être obtenu de l'industrie privée aussi bien que de l'industrie d'État.

*
* *

Le protectionnisme ne s'applique pas seulement aux produits de l'industrie ; il s'étend à la religion et même à la langue, sans oublier la musique. Dans les provinces polonaises de la Prusse,

l'autorité vient d'interdire aux musiques militaires de jouer des airs polonais.

En 1895, l'autorité militaire avait interdit aux musiques des 2e et 5e corps d'armée, cantonnés dans les provinces polonaises, de jouer des airs polonais. Cette défense avait été interprétée par les chefs de corps comme s'appliquant aux concerts sur les places publiques ; mais les musiques militaires, louées, comme c'est la coutume, pour les solennités privées, continuaient, dans les familles polonaises, à jouer des airs polonais. Cet « abus » vient d'être réprimé et les chefs de corps ont fait savoir à leurs subordonnés que, dorénavant, les musiques militaires ne devaient plus jouer d'airs polonais, même aux mariages, enterrements ou autres cérémonies privées : ces airs disparaîtront entièrement du répertoire.

C'est une interdiction dictée par la politique, soit! mais les prohibitions politiques ne dérivent-elles pas comme les prohibitions économiques de la sujétion du consommateur au producteur. Le gouvernement allemand impose sa musique aux Polonais en vertu du même principe que les agrariens invoquent pour imposer leur blé à l'exclusion de tout autre aux mangeurs de pain.

*
* *

Parmi les emprunts que le Japon régénéré a faits à la civilisation européenne, il faut signaler, avec les grosses dépenses militaires et les budgets en déficit, le régime des passeports. D'après un vaillant bicycliste, M. Mac-Phail, qui vient de parcourir l'empire du Soleil-Levant, ce régime y aurait même été perfectionné d'une manière notable et insupportable.

Si vous voulez visiter le Japon, dit M. Mac-Phail. ayez un passeport en règle; c'est un document d'un format majestueux en vertu duquel le gouvernement dont vous dépendez se porte garant de la pureté de vos intentions, tandis que de son côté, l'empereur Mutsuhito s'engage à protéger votre personne et vos biens. Si vous n'êtes pas muni de cette pièce dûment légalisée, visée et paraphée par les autorités compétentes, il ne vous reste plus qu'à vous embarquer au plus vite pour un pays plus hospitalier. Tous les guichets et toutes les portes se fermeront devant vous. Il ne vous sera pas permis de prendre un billet de chemin de fer, et, lorsque vous voudrez passer une nuit dans une auberge, l'hospitalité vous sera impitoyablement refusée.

Vous serez condamné à mener la vie du proscrit antique frappé de l'interdiction du feu et de l'eau. Ne vous flattez pas d'ailleurs d'échapper longtemps à la vigilance de la police japonaise. A chaque pas vous

rencontrez un agent qui vous demande si vous avez des papiers en règle et se tient prêt à vous faire comparaître devant ses supérieurs, si les documents officiels dont vous êtes nanti donnent prise à la plus légère suspicion.

*
* *

Un traité d'arbitrage a été conclu entre l'Angleterre et les États-Unis; mais il n'a pas été accueilli sans mauvaise humeur par les politiciens de profession auxquels les différends internationaux fournissent l'occasion de pêcher de la popularité en eau trouble. Plusieurs amendements ont été proposés au Sénat américain, qui en amoindrissent singulièrement la portée. Tel est celui qui stipule que « aucune question affectant la politique intérieure de l'une ou de l'autre des hautes parties contractantes ou la politique extérieure de l'une ou de l'autre d'entre elles dans ses relations avec tout autre État ou toute autre puissance, ne sera soumise à l'arbitrage, sauf en vertu d'une entente spéciale ».

Est-il nécessaire de faire remarquer que toutes les difficultés qui surgissent entre les nations affectent plus ou moins leur politique intérieure ou extérieure; en sorte qu'en cette affaire l'exception passerait à l'état de règle.

Nous n'avons, il faut le dire, qu'une médiocre confiance dans l'efficacité des traités d'arbitrage pour garantir la paix. On n'a recours à l'arbitrage que lorsqu'on n'a aucune envie de faire la guerre. Entre les nations comme entre les particuliers, la paix ne peut s'établir que par la justice appuyée sur la force. C'était l'opinion de M. Nobel, l'inventeur de la dynamite, qui a institué par son testament une série de prix, destinés à rendre sa terrible invention inoffensive. « On peut, écrivait-il à Mme de Suttner, et on devrait bientôt arriver à ce résultat, que tous les États s'engageraient solidairement à attaquer celui qui le premier attaquera. Ce serait rendre la guerre impossible et forcer la puissance même la plus brutale et la plus déraisonnable à avoir recours à l'arbitrage ou bien à rester tranquille. » Ajoutons qu'à mesure que les échanges multiplieront entre les peuples les liens de solidarité, la guerre deviendra de plus en plus une nuisance universelle. Un moment arrivera donc où les nations que le développement de leur industrie et l'expansion de leur commerce exposent le plus à souffrir de cette nuisance, sentiront le besoin de s'unir pour la prévenir. C'est le libre-échange qui sera, plus encore que l'arbitrage et les congrès de la paix, l'agent de la pacification des peuples. Et c'est pourquoi le militarisme et le protectionnisme vont aujourd'hui de compagnie.

G. DE M.

Paris 14 février, 1897.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Histoire des Corporations de métiers depuis leurs origines jusqu'à leur suppression, en 1791. Suivie d'une étude sur l'évolution de l'idée corporative au XIXe siècle et sur les syndicats professionnels, par ETIENNE MARTIN SAINT-LÉON, docteur en droit, avocat à la Cour d'appel. 1 vol. in-8° de 670 p. — Paris, Guillaumin et Cie.

Histoire du travail et salaires en Angleterre depuis la fin du XIIIe siècle, par JAMES E. THOROLD ROGERS, membre de la Chambre des communes et professeur d'Economie politique à l'Université d'Oxford. Traduction avec notes, par E. CASTELOT. 1 vol. in-8° de 492 p. — Paris, Guillaumin et Cie.

(XVIe volume de la collection d'auteurs étrangers contemporains.)

Etudes de morale sociale. Lectures et conférences, par RENÉ LAVOLLÉE, docteur ès lettres. 1 vol. in-18 de 204 p. — Paris, Guillaumin et Cie.

Le Malentendu monétaire. Etude critique du monométallisme or et du bimétallisme à rapport constant, par ADOLPHE HOUDARD. Broch. in-8° de 48 p. — Paris, Guillaumin et Cie.

La Liberté, l'Egalité, la Fraternité. Etudes de critique, par L. DOMANSKI. Broch. in-16 de 67 p. — Paris, Guillaumin et Cie.

Lettres d'un Economiste classique à un agriculteur souffrant, par ERNEST BRELAY. Broch. in-16 de 68 p. —Paris, Armand Collin et Cie.

La Réforme des contributions et l'impôt sur le revenu, par J. MASSABUAU, avocat. Broch. in-8° de 20 p. — Paris, Guillaumin et Cie.

A travers l'Afrique centrale. Du Cap au lac Nyassa, par EDOUARD FOA. 1 vol. gr. in-18 de 382 p. — Paris, Plon, Nourrit et Cie.

Formation de la politique britannique, par SIR JOHN ROBERT SEELEY. Traduction du colonel BAILLE., 2 vol. gr. in-18 de 427 p. et 394 p. — Paris, Armand Colin et Cie.

Traité théorique et pratique du métayage ou bail à colonat partiaire. Code rural. Loi du 18 juillet 1889, par MARCELIN BOUISSOU, conseiller à la Cour d'appel de Riom, et GEORGES TURLIN, avocat. 1 vol. in-8° de 550 p. — Paris, Arthur Rousseau.

Michel Katkoff et son époque, quelques pages d'histoire contemporaine en Russie, 1855-1887, par GRÉGOIRE LIWOFF. 1 vol. in-8° de 318 p. — Paris, Plon, Nourrit et Cie.

Etudes d'Economie sociale. Questions ouvrières. Le Quartier, par L. LABOULAIS, membre perpétuel de l'Enseignement. 1 vol. in-18 de 414 p. — Paris, Paul Dupont.

Principes de Sociologie, par FRANKLIN H. GIDDINGS, professeur de sociologie à l'Université de Colombie (New-York). Ouvrage traduit de l'anglais et précédé d'une préface par la vicomte COMBES DE LESTRADE. 1 vol. in-8° de 360. — Paris, V. Giard et Brière.

Contre et pour le néo-malthusianisme. La communication de M. le Dr Javal à l'Académie de médecine, par M. Paul Robin. Broch. in-8° de 16 p. — Paris, Stock, éditeur.

Statistique et Colonisation, par Charles Cerisier, secrétaire général de la Société des Etudes coloniales et maritimes. Broch. in-8° de 30 p. — Issoudun, Impr. Motte.

Exposition de 1900. Une Walhalla française et une perspective Alexandre, par Alfred B. Bénard. Broch. in-8° de 47 p. — Hâvre, Impr. Le Male et Cie.

Question de l'alcoolisme. Note sur les travaux de la commission d'enquête. Broch. in-8° de 54 p. — Bruxelles, Weissenbruch.

Questions intéressant l'avenir de Genève. Quelques remarques sur le mouvement de la population dans le canton de Genève, par Louis Wuarin. Broch. in-4° de 24 p. — Genève, Eggimann.

Aramontabo. L'agriculture, le commerce et l'industrie en Guyane, par Charles Cerisier. Broch. in-8° de 16 p. — Paris, Impr. Hugonis.

Etude sur les Chemins de fer français, par H. Bonneau, ingénieur. 1 vol. in-4° de 82 p. — Paris, Vve Dunod et P. Vicq.

Les Finances des Etats-Unis mexicains d'après les documents officiels, par Prosper Gloner, docteur en droit. 1 vol in-4° de 704 p. — Berlin, Puttkammer et Mühlbrecht.

Rapport du ministre des Finances A. S. M. l'Empereur sur le budget de l'empire pour 1897. 1 vol. in-4° de 49 p. — Saint-Pétersbourg, 1896.

Chemins de fer, postes, télégraphe, téléphones et marine. Compte rendu des opérations pendant l'année 1895. 1 vol. in-4°. — Bruxelles, J. Gœmaere.

Il pane a buon mercato gli interessi de l'agricoltura e il dazio sui cereali, par Achille Plébano. 1 vol. in-8° de 412 p. — Roma, Fratelli Bocca.

La Sociologia i suoi metodi e le sue scoperte opera primiati della R. Accademia delle scienze sociali e politiche di Napoli, par A. Asturaro. 1 vol. in-8° de 262 p. — Genova, Libreria Editrice Ligure.

Annual report of the secretary of the treasury on the state of the finances for the year 1896. Broch. in-8° de 78 p. — Washington, 1896.

Life assurance finance as affected by rate of interest and rate of expense, by Archibald Héwat. Broch. in-8° de 30 p. — London, Ch. Layton.

Die Verwaltung der Oesterreichisch-ungarischen Bank 1886-1895 von Emil Edlem, von Mecenseffy. 1 vol. in-4°. — Wien, 1896.

Beiträge zur Beurtheilung der Währungsfrage, von Dr M. Biermer. 1 vol. in-8° de 230 p. — Berlin, Carl Heymanns Verlag.

Estadistica comercial de la Republica de Chile ano de 1895. 1 vol. gr. in-8. — Valparaiso, Imprenta, Guillermo Helfmann.

La Gérante : Pauline GUILLAUMIN.

Paris. — Typ. A. DAVY, 52, rue Madame. — Téléphone.

JOURNAL

DES

ÉCONOMISTES

DU DEGRÉ DE BIEN-ETRE DE L'OUVRIER AUX ÉTATS-UNIS

I

Le salaire de l'ouvrier américain est supérieur à celui de l'ouvrier français et même à celui de l'ouvrier anglais : c'est un fait généralement reconnu.

Je l'ai vérifié. Par une étude attentive des salaires dans les ateliers, manufactures et usines, suivant la profession et l'habileté personnelle du travailleur, de la diversité de ces salaires, des changements survenus dans le taux de ces salaires depuis une cinquantaine d'années et principalement depuis la guerre de la rébellion, j'ai été amené à conclure que 1 dollar 3/4 à 2 dollars représentaient à peu près la moyenne de la journée d'un homme dans l'industrie en 1890-93. Les éléments sont trop divers et pas assez complets pour qu'on puisse obtenir par le calcul une véritable moyenne, mais cette évaluation est la plus vraisemblable. Après avoir établi ce chiffre, je l'ai contrôlé en recueillant 207 séries de salaires payés en juillet 1891 qui se trouvent dans la grande enquête sur les prix et salaires dirigée par l'Hon. M. Aldrich [1] et en calculant la moyenne générale de ces séries, j'ai trouvé 2,07 dollars. L'évaluation que j'avais admise se trouvait confirmée.

[1] *Wholesale prices, wages and transportation ; Report of M. Aldrich from the Committee on Finance*, 4 vol. 1893.

La moyenne du salaire industriel ne s'élève pas à 5 francs en France [1] et ne dépasse peut-être pas 5 shellings en Angleterre [2].

Voilà une première constatation qui, sans être absolument rigoureuse, ne laisse aucun doute relativement à la supériorité du salaire nominal de l'Américain, c'est-à-dire de la somme d'argent qu'il reçoit en échange de son travail. Mais le *salaire nominal* n'est que le premier élément de la question que je me propose de traiter dans cet article.

II

Pour connaître le *standard of living*, c'est-à-dire le degré de bien-être de l'ouvrier, il faut d'abord passer du salaire nominal au *salaire réel*. Ce dernier est égal au salaire nominal multiplié par le coefficient de puissance commerciale de l'argent ; il représente la quantité de marchandises de consommation ordinaire dans la famille ouvrière que peut acheter le salaire nominal. Il exige donc l'étude des prix de détail de certaines marchandises. De deux pays qui auraient le même salaire nominal, mais dont l'un paierait toutes les marchandises le double de l'autre, le dernier aurait un salaire moitié moindre. La diversité des marchandises dont l'ouvrier a besoin et les fluctuations de prix rendent beaucoup plus difficile la détermination du salaire réel que celle du salaire nominal ; on ne peut pas obtenir une expression numérique de ce salaire : il faut se contenter d'une esquisse du sujet.

Pour bien connaître la condition matérielle de l'ouvrier, il faut pousser plus avant l'investigation et chercher quelles sont les habitudes d'existence et de consommation de la classe ouvrière. Les besoins ne sont pas exactement les mêmes dans un pays chaud et dans un pays froid, dans un pays riche et dans un pays pauvre, dans un état de civilisation et dans un autre ; il est évident, par exemple, que nos pères n'éprouvaient pas le besoin d'aller en chemin de fer il y a soixante-dix ans et qu'ils dépensaient moins que nous en voyages, quoique les voyages fussent alors plus coûteux. Les besoins s'éveillent et se multiplient avec la possibilité de les satisfaire, j'ai souvent et depuis longtemps insisté sur la distinction entre le *pouvoir commercial de l'argent* et ce que j'appelle le *pouvoir social de l'argent*, le premier correspondant à la somme de marchandise qu'achète une somme de monnaie et le

---

[1] D'après les enquêtes récemment faites par l'Office du travail, la moyenne serait de 6 fr. 15 à Paris et de 3 fr. 50 en province.

[2] C'est ce qui résulte des statistiques de sir Giffen et autres que j'ai citées dans le chapitre de l'*Ouvrier américain* relatif au salaire des hommes.

second à la somme d'argent nécessaire pour tenir un certain rang social.

On peut discuter si le prix moyen des marchandises a baissé et si par suite le pouvoir commercial de l'argent a augmenté ; on ne peut pas mettre en doute que, dans toutes les classes de la société, en Amérique comme en Europe, on dépense aujourd'hui plus d'argent qu'il y a cinquante ans pour se maintenir à son rang. C'est que de nouveaux besoins sont nés et se sont imposés et que chacun croirait déroger, s'il s'abstenait de leur faire une place dans son budget ; en conséquence, le pouvoir social de l'argent a diminué, puisqu'il en faut dépenser davantage sous peine de déchoir. On aurait tort de s'alarmer de ce changement qui signifie accroissement de bien-être résultant du progrès général de la richesse. Mais il importe de faire la distinction entre les deux manières d'être du pouvoir monétaire. Cette distinction nous aidera à expliquer ces dires qui ont été mis en circulation probablement par des immigrés ou des voyageurs et qu'on répète en Europe : « La vie est très chère aux Etats-Unis ». « L'ouvrier gagne peut-être plus qu'en Europe, mais il dépense bien davantage. »

III

Examinons en premier lieu le pouvoir commercial de l'argent. On peut se demander s'il a changé en Amérique depuis une cinquantaine d'années et s'il y est plus ou moins grand aujourd'hui qu'en Europe. Je ne traiterai pas ici la première question à laquelle ont répondu M. Carroll D. Wright, le chef de la statistique du travail de l'Etat de New York, l'honorable M. Aldrich et d'autres, en montrant que, d'une part, le prix des choses a diminué et que, d'autre part, le prix du travail a augmenté.

Les vivres sont-ils plus chers en Amérique qu'en France ? C'est une des questions que j'avais eu à étudier pendant mon séjour. Il m'avait paru que le pain, la viande, les fruits communs étaient relativement à bon marché dans les grandes villes des Etats-Unis. J'avais lu des brochures dans lesquelles les comités du parti républicain faisaient ressortir par la comparaison de prix de denrées la supériorité de New York sur Londres pour le bien-être de l'ouvrier ; mais je n'osai pas me fier entièrement à des statistiques dressées en vue d'une réclame électorale.

Sur le bâtiment qui me ramenait, j'ai prié le commissaire du bord de me donner le prix des principaux articles dont il approvisionnait le navire au Havre et à New York ; l'expérience, quoique

portant sur des prix de gros, était faite dans de bonnes conditions, puisque les quantités achetées variaient peu d'un lieu à l'autre et que l'acheteur était le même. En additionnant les prix de l'unité de chaque marchandise, j'ai trouvé le rapport de 23,4 pour le Hâvre, à 16,9 pour New-York; l'avantage était décidément à l'Amérique.

Les recherches que j'ai faites depuis mon retour dans les documents américains m'ont confirmé dans cette opinion.

Cet avantage est plus évident encore pour l'éclairage et le chauffage. Il l'est moins pour le vêtement. Cependant on serait induit en erreur si l'on ne distinguait pas la confection et la commande; les habits, chapeaux, coiffures d'homme et de femme sur mesure coûtent presque tous plus qu'à Paris et conviennent à la clientèle aisée ; les articles de confection ne coûtent pas plus : j'ai noté un certain nombre de prix qui me permettent de l'affirmer. Or, c'est au magasin de confection que s'adresse surtout la famille ouvrière.

L'ouvrier américain dépense plus pour son loyer ; mais comme il a en général un logement plus confortable que l'ouvrier français, les deux loyers ne représentant pas des jouissances égales ne sauraient être comparés au point de vue du pouvoir commercial de l'argent.

Sans entrer ici dans plus de détails sur cette question, je me borne à dire que, d'après mon estimation, une famille d'ouvriers pourvoyant à la consommation ordinaire se procure avec une certaine somme d'argent autant de marchandises en Amérique qu'en Angleterre et probablement plus qu'en France. Or, puisque le pouvoir commercial de l'argent n'est pas moindre à l'ouest qu'à l'est de l'Atlantique, il s'ensuit que la classe ouvrière a tout le bénéfice de la paie plus forte qu'elle reçoit et que le salaire réel de l'Américain est avec celui de l'Anglais et du Français à peu près dans le même rapport que le salaire nominal.

IV

Ce n'est pourtant pas sans quelque raison que l'on répète que « la vie est chère en Amérique ». L'ouvrier y dépense plus qu'en Europe et surtout que dans certains Etats du continent européen.

Sans doute on vit à tout prix dans le nouveau comme dans l'ancien continent. Miss Helen Campbell cite une malheureuse femme et sa fille qui gagnent péniblement 23 dollars par mois et,

devant en réserver 10 pour leur loyer, n'avaient pour se nourrir que 1,90 dollar par semaine [1].

Quelques nombreux exemples de ce genre que l'on puisse tirer des bas-fonds d'une grande cité, ils ne sont que des exceptions et n'ayant pas le loisir de m'y arrêter, c'est la moyenne que je voudrais indiquer. Elle ne se dégage pas très nettement des faits : car dans la même industrie, celle des textiles, le chef du bureau de la statistique du travail du Rhode-Island a trouvé que la dépense hebdomadaire pour la nourriture variait de 9 dollars à 2,40 dollars par semaine [2] ; dans une industrie mieux rémunérée, l'orfèvrerie, il cite un ménage sans enfants qui en dépense 12. Entre les extrêmes, il n'y a pas de commune mesure et il faut se contenter de dire que 5 à 6 dollars par semaine, soit un peu moins d'un dollar par jour, paraissent être un coût d'alimentation voisin de la moyenne dans les Etats de l'Est.

J'ai décrit dans *L'Ouvrier américain* l'ordre et le menu ordinaire des repas. Les Américains sont familiers avec ce sujet : mais ils ne savent généralement pas mieux que les Européens combien ce menu diffère de ceux des ouvriers français, belges ou allemands, quelque amélioration que le temps ait apportée dans l'alimentation de ces derniers [3]. Une enquête belge de 1891 porte à 90 francs par mois, soit environ 21 francs par semaine, la dépense de nourriture d'une famille ouvrière, c'est à peu près autant qu'en Amérique ; mais c'est une famille de six personnes dont le pain constitue un tiers des dépenses d'alimentation et la viande un sixième, tandis que les familles américaines sont d'ordinaire moins nombreuses, dépensent beaucoup plus en viande [4] qu'en pain et ont une nourriture plus variée. Dans le ménage, c'est l'homme qui gagne et la femme qui dépense : maxime qui s'applique plus complètement à la famille ouvrière d'Amérique qu'à celle de France. J'ai entendu des Américains regretter que la femme ne fût pas habituée à régler avec économie le débit de

---

[1] *Prisoners of poverty*, p. 118.

[2] *Eighth report...*

[3] J'ai fait connaître les progrès du bien-être de la classe ouvrière en France dans *l'Histoire des classes ouvrières en France* (IIe partie, de 1789 à nos jours) et dans le 3e volume de *La Population française*. — La Belgique, dans une enquête faite en 1891, a donné le tableau comparé de l'alimentation des ouvriers en 1853 et en 1891.

[4] D'après la statistique portant sur 232 familles que M. Carroll D. Wright a fournie au *Report Wholesale prices and wages*, la viande (bœuf, porc, volaille etc.) figure pour 29.3 p. 100 dans les dépenses d'alimentation.

l'argent de la maison dont elle n'est pas la source première ; elle n'y a pas été préparée par l'école publique où elle a reçu l'instruction en commun avec les garçons, et la vie de famille ne l'y a pas toujours exercée. La plupart du temps elle fait à la hâte des rôtis ou des grillades, mais elle n'a guère, comme certaines ménagères de France, l'art de faire des soupes ou d'accommoder les restes. En 1890, M. Richard Dodge, alors chef de service au ministère de l'agriculture, déclarait devant l'Association américaine pour l'avancement des sciences que « dans la consommation alimentaire il y avait profusion et même prodigalité. » L'éducation de la ménagère est à faire aux Etats-Unis ; des philanthropes s'en préoccupent.

L'ouvrier américain fait aussi plus de dépenses de toilette relativement que le Français. J'attribue cette différence à plusieurs causes : d'abord la supériorité du salaire qui fournit le moyen de dépenser ; en second lieu l'esprit profondément démocratique des Américains qui incite l'ouvrier à s'habiller comme le bourgeois, enfin la coquetterie des jeunes filles que le désir de se marier, ajouté à leur grande indépendance, pousse à se parer.

Dans les budgets que j'ai étudiés, le chapitre de la toilette formait 11 à 23 p. 100 de la dépense totale avec une moyenne d'une centaine de dollars.

En général, un célibataire donne à ce chapitre moins qu'un ménage, quelque entente de l'économie qu'ait la femme, le chiffre grossit avec le nombre des enfants. La jeune fille y consacre proportionnellement plus d'argent que le jeune homme ; la demoiselle de magasin plus que l'ouvrière de fabrique. L'ouvrier ne voit pas pourquoi, quand il a quitté l'atelier, il s'habillerait autrement que son patron et, en fait, on ne distingue guère l'un de l'autre, sinon quelquefois par la qualité de l'étoffe et le fini de la façon.

Les ouvrières tendent aussi à se confondre avec les bourgeoises ; elles y parviennent moins aisément. Mais elles portent, comme celles-ci, des robes et des rubans de soie, des chapeaux garnis avec non moins de profusion, des gants, des ombrelles. En 1893, j'ai débarqué un dimanche et je suis allé à « Central park ». Pendant mon premier voyage, en 1876, j'avais été frappé de l'élégante distinction avec laquelle les femmes de New York portaient la toilette. Je revoyais des toilettes et je ne revoyais plus la même élégance ; comme j'en faisais la remarque à la dame qui m'accompagnait : « Ne voyez-vous pas, me répondit-elle, que c'est aujourd'hui dimanche et que ce sont surtout des ouvrières et des bonnes qui se promènent dans le parc. » Un Anglais qui a étudié à fond la vie américaine, M. Bryce, y a été trompé comme moi ; il a été

surpris de n'apercevoir d'abord dans les trains du Far-West que des femmes paraissant appartenir à ce qu'on appelle en Europe la classe moyenne et il ajoutait : « Une observation plus attentive m'a montré que c'étaient les femmes, filles et sœurs des ouvriers. » L'œil d'une Française aurait peut-être discerné plus vite la différence ; notre surprise n'en est pas moins significative.

Il faut payer cette toilette. La femme d'un manufacturier de Long-Island m'a affirmé que les ouvrières américaines étaient assez adroites pour être coquettes sans dépenser beaucoup. Je voudrais le croire : toutefois ce n'est pas le sentiment de certains maris avec lesquels j'ai causé, et je ne vois pas moi-même comment, dans un pays où les pédagogues regrettent que les travaux à l'aiguille soient négligés dans les écoles, la majorité des femmes se passerait de couturières.

Il est possible que le désir de paraître leur fasse prendre plus de soins des dessus que des dessous. Je vois dans un budget que la femme a dépensé ici : 10 dollars pour robes, 18 dollars pour châles et manteaux et 4,60 dollars seulement pour vêtements de dessous ; là, 6,30 dollars et 5,13 pour robes et manteaux et 4,30 dollars pour vêtement de dessous.

J'ai visité des logements habités par des ouvriers. Ils différaient suivant le salaire de la famille et le soin des habitants. Tous se composaient de plusieurs pièces. S'il se rencontre des familles n'occupant qu'une pièce [1] — je sais qu'il y en a, quoique je n'aie eu l'occasion d'en voir moi-même qu'une fois à Boston — il y a aussi souvent des logements de cinq à six chambres et plus et je crois qu'on est à peu près dans la mesure quand on assigne comme moyenne générale (villes, faubourgs et campagnes) quatre chambres aux logements ouvriers des Etats-Unis et comme prix du loyer mensuel (Etats du sud non compris) 8 dollars.

Les deux grandes enquêtes que le commissaire du travail des Etats-Unis a organisées sur les industries métallurgiques, minières et textiles ont donné les résultats suivants : 1° sur 2.490 familles d'ouvriers du fer et des mines, 540 étaient propriétaires de leur maison (surtout les ouvriers du fer), les autres payaient par an de 33 à 107 dollars de loyer et en moyenne 74 dollars 1/2, soit environ 7 dollars par mois ; 2° sur 3.043 familles d'ouvriers du coton et de la laine, 322 étaient propriétaires (moins que dans le fer,

---

[1] L'enquête faite à Boston a constaté que sur 71.665 logements il y en avait 1.053 d'une pièce.

parce que les salaires sont moindres), les autres payaient en moyenne 77 dollars 3/4, soit environ 7 1/4 par mois.

De même qu'il y a des salaires de femme, il y a de pauvres gens qui habitent des bouges; on le sait à Boston, à New York, à Cincinnati et ailleurs. La commission du travail en a fait récemment une étude spéciale dans *The slums of the great cities*. Mais quelque nombreux que soient ces cas et quelque sollicitude qu'ils méritent d'éveiller, ce ne sont là, je le répète, relativement, que des exceptions et je n'ai pas le temps de m'y arrêter, non plus qu'aux *Tenement houses* en général et à leur réforme.

Ce n'est pas au contraire une exception de voir les ouvriers propriétaires. Nous venons d'en avoir la preuve dans les industries du fer et des tissus. Les preuves de ce genre abondent aux Etats-Unis, même dans de grandes cités comme Philadelphie. Les habitudes de la race anglo-saxonne, les hauts salaires qui procuraient l'argent, l'étendue du territoire qui permettait d'acquérir la terre à bon marché, les *Loan and building associations* qui facilitaient la construction ont beaucoup contribué à multiplier les maisons ouvrières. Il faudrait consacrer un article entier à ce mouvement pour le faire bien connaître : il me suffit de le signaler ici comme une des formes du bien-être de l'ouvrier américain.

La maison isolée, qu'elle soit occupée par le propriétaire ou par un locataire, présente des avantages incontestables. A la campagne ou même dans les faubourgs elle est souvent encadrée sur le devant d'une pelouse de gazon qui repose le regard et occupe les loisirs et par derrière d'un jardinet qui produit quelques légumes et des fleurs et sert à étendre le linge. A la ville, elle assure ou du moins elle semble assurer l'inviolabilité du *Home* (chez soi); on est maître de sa porte ; il est vrai qu'on est moins protégé par derrière où il n'y a qu'une séparation en planches entre les cours; cependant chacun est encore chez soi dans sa cour.

Toutefois, cette maison a un inconvénient qui me semble assez grave. Comme elle est coûteuse et grande, l'occupant, propriétaire ou locataire, cherche souvent à alléger sa charge en profitant de la place pour louer une chambre à un pensionnaire, quelquefois à plusieurs ; souvent même, il les admet à sa table. L'intimité du *home* disparaît et l'ouvrier s'expose à voir se former à ses dépens un ménage à trois.

Nourriture, vêtement, logement sont les trois articles fondamentaux du budget ouvrier. La culture morale, les distractions, la prévoyance ne viennent qu'en seconde ligne avec d'autres

articles de dépenses plus ou moins utiles dont le nombre augmente avec l'aisance des familles. Car ce ne sont jamais les besoins qui manquent ; ce sont les moyens de satisfaction qui imposent la limite.

Le niveau du salaire étant élevé, beaucoup de budgets font une place, et même souvent une place relativement large, à la prévoyance. Sans aborder l'étude des dépôts aux caisses d'épargne, des cotisations aux *Trades'-Unions*, aux *Mutual benefit societies*, aux *Fraternal life societies*, etc., je dirai qu'il serait injuste de laisser s'accréditer l'opinion que l'ouvrier américain n'a pas du tout l'esprit économe.

Il est vrai de dire qu'il dépense facilement en choses utiles ou futiles, parce qu'il se plaît dans l'aisance ; cependant, s'il est peu économe, il l'est dans une certaine mesure qu'il ne faut ni nier ni exagérer; il l'est à sa manière, qui consiste souvent à placer ses économies sous forme de cotisations obligatoires.

Il y a aussi une place plus large qu'en Belgique ou en France pour les voyages, parce que l'Amérique est grande et que l'ouvrier s'y déplace facilement ; pour les besoins d'ordre moral parce que beaucoup d'ouvriers dépensent pour leur journal et pour leur église, pour leurs plaisirs parmi lesquels figurent le spectacle et le *pic-nic*. Je ne parle pas du whisky, le bar est un gouffre où s'engloutissent des millions pris sur le bien être de la famille ouvrière.

Somme toute, l'ouvrier dépense plus en Amérique que sur le continent européen et il a besoin de dépenser plus pour être au niveau de sa condition. A Philadelphie, un dessinateur sur étoffes, homme de sens, né en Europe et marié à une américaine, me disait en me montrant son *parlor* : « J'en ai payé le mobilier 65 dollars, c'est trop pour moi, mais il fallait le faire pour ma femme et pour mes camarades. » A ce titre on peut dire : « La vie de l'ouvrier est chère aux États-Unis. » Mais, pour être exact, il faut ajouter : « Elle est chère parce que l'ouvrier a l'habitude de vivre dans une aisance plus grande et que le pouvoir social de l'argent aux États-Unis est moindre pour la classe ouvrière que dans tel pays du continent européen, voire même qu'en Angleterre. »

V

Plusieurs fois des statisticiens américains, principalement des chefs de bureau, ont essayé de dresser par enquête des budgets

ouvriers : entreprise délicate d'un problème intéressant qui ne comporte qu'une solution approximative.

La délégation des ouvriers français envoyés par le commissaire général à l'exposition de Chicago a rapporté, entre autres documents instructifs, un budget type de la famille ouvrière à New York (père, mère et deux enfants) que lui a communiqué un Américain expérimenté dans les questions sociales. Dépense totale : 3.506 francs, dont 780 pour le loyer, 1.226 pour la nourriture, 665 pour le vêtement, 146 pour le chauffage et l'éclairage, 687 pour les dépenses diverses (dont 125 pour les maladies, 125 pour le mobilier et 125 pour les distractions). Mais cet Américain n'a pas véritablement choisi le type moyen, puisque, pour arriver à une recette totale de 3.570 francs, il attribue à l'ouvrier un salaire de 3 dollars 1/2, qu'il suppose 102 jours de chômage (ce qui est plus que la moyenne) et qu'il ne compte aucun salaire provenant des enfants.

Dans le dixième rapport du chef de la statistique du travail de New York se trouvent deux budgets : l'un d'un mécanicien d'Aubiern, homme jeune ayant sa femme et une petite fille et gagnant 853 dollars, l'autre d'un tonnelier de Syracuse, homme mûr, vivant avec sa femme et gagnant seulement 394 dollars. Le premier, qui fait des économies, dépense 135 dollars pour le logement, le chauffage et l'éclairage, 242 dollars pour la nourriture, 104 dollars pour le vêtement, 224 pour divers ; le second, qui n'équilibre pas son budget, dépense 83 dollars pour le logement (chauffage et éclairage), 167 pour la nourriture, 61 pour la toilette, 13,50 pour l'assurance et 7,6 pour divers.

D'une famille à une autre, le total et la répartition des dépenses varie beaucoup suivant le revenu, les goûts et l'économie de chacun. C'est ainsi que dans le septième rapport du commissaire du travail qui porte sur des industries on trouve [1] :

DÉPENSE ANNUELLE

	Maximum.		Minimum.	
	—		—	
Loyer.....	Verrier.....	$ 109	Mines de fer...	$ 33
Chauffage.....	Coton.....	35	Coke.....	11
Éclairage.....	Fer forgé.....	6,6	Minerai de fer...	3,20
Vêtement, mari.....	Verre.....	42,2	Coton.....	21,6
— femme...	Verre.....	31,5	Minerai de fer...	16,0
— enfants..	Coton.....	61,8	—	38,0

[1] *Seventh annual Report of the Commissioner of Labor*, p. 854-855.

Amusements.....	Verre.....	28,66	Coton.....	9,36
Taxe.....	Fer forgé.....	13,29	Coke.....	3,77
Assurances sur la propriété.....	Coke.....	9,36	Minerai de fer...	1,90
Assurances sur la vie.....	Fer forgé.....	24,70	Fer forgé.....	12,05
Associations.....	Fer forgé.....	20,47	Minerai de fer...	3,75

Dans une même industrie où il semble que les situations ne devraient pas différer beaucoup, on rencontre parfois aussi de grands écarts ; en voici un exemple tiré d'une statistique du Maine qui a porté sur 83 ouvriers carriers ayant un revenu de 245 à 1.044 dollars et dépensant de 221 à 728 dollars [1].

Loyer	$ 75	à 30	
Nourriture.....	150	100	
Vêtement.....	150	25	
Eclairage et chauffage.....	55	20	
Associations.....	22	1	(8 familles observées).
Assurance sur la vie	100	10	(33 familles —).
Divers.....	158	8	

L'amplitude de ces écarts doit-elle faire renoncer à la recherche d'une moyenne sous prétexte qu'elle induirait le lecteur en erreur en lui faisant illusion ? Non, à condition que l'auteur fasse comprendre au lecteur le sens d'une telle moyenne. Elle n'est en réalité que l'expression numérique d'une probabilité autour de laquelle gravitent les cas particuliers. La monographie est intéressante parce que, décrivant un de ces cas particuliers, elle peut lui donner pour ainsi dire la vie avec sa physionomie propre. J'ai recueilli pendant mon voyage des cas de ce genre ; mais il peut arriver que de tels cas s'écartent de la généralité des cas autant qu'une comète de son centre de gravitation. Les deux méthodes, celle de la monographie descriptive d'une unité et celle de la statistique aboutissant à une moyenne par une collection d'unités recensées se complètent et se corrigent l'une par l'autre. En définitive, c'est surtout à une conception moyenne que tend l'esprit humain.

J'ai rassemblé dans *L'Ouvrier américain*, en un même tableau, la proportion pour 100 des diverses dépenses de la famille ouvrière, résultant de 30 enquêtes faites aux États-Unis, presque toutes par des bureaux de statistique du travail.

On peut résumer l'ensemble en disant qu'aux États-Unis la

---

[1] *Third annual report*.... Maine. 1889. p. 36.

Budget de la famille de l'ouvrier américain

(Essai de proportion pour 100 des dépenses)

NATURE des DÉPENSES	Industries de la houille et du fer — Sixième rapport annuel du commissaire du travail des Etats-Unis (1).		Industries des textiles et de la verrerie — Septième rapport annuel du commissaire du travail des Etats-Unis (3).			Etat du Massachusetts		Calcul de M. E. Atkinson	Connecticut 1888 (résultat approximatif)	New-York 1891		Kansas City 1890	Saint Louis 1890	Colorado	
	Industrie houillère	acier	Moyenne générale	Mari, femme et 3 enfants, avec un revenu de $ 200 à 300	900 à 1000	1875 — Revenu de 300 $ à 450	1883 — Revenu de $ 754		432 familles	Revenu de $ 361	Revenu de $ 853			Journaliers 1891 (4)	Plombiers 1891 (5)
Loyer	12.5	16.3	15.1	16.0	15.5	26.0 (2)	19.7	20	8.0	21.4	19.2 (2)	16.6	15.4	14.9	16.0
Nourriture	11.7	14.7	11.0	44.7	35.4	64.0	49.4	50	46.6	43.2	34.3	42.9	38.2	15.6	38.1
Chauffage	»	»	5.0	8.3	1.2	»	4.3	»	6.7	»	»	»	»	7.1	5.5
Vêtements	17.5	15.3	15.3	15.2	15.8	7	15.9	20	11.9	15.7	14.7	13.6	18.6	11.1	15.0
Eclairage	»	»	0.9	1.1	0.7	»	10.7	10	20.1	19.7	31.8	26.9	27.8	18.3	22.7
Autres dépenses	28.3 (2)	23.7 (2)	22.7	11.7	28.1	3.0			6.4						2.7 (6)
	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

(1) Ces chiffres sont tirés de la communication de M. Gould, qui est insérée dans la *Réforme sociale*.
(2) Y compris le chauffage et l'éclairage.
(3) Ces proportions sont reproduites dans le rapport du Sénat. Report on retail prices and Wages XLI et Report on Wholesale prices and Wages, part 1, p. 86.
(4) Gagnaient 1973 fr. par an en 1891, salaire faible.
(5) — 4199 — 1891, fort salaire.
(6) Epargne.

nourriture absorbe la moitié ou au moins les deux cinquièmes du revenu de l'ouvrier, que le loyer prend un dixième et demi au moins, le vêtement autant et qu'il reste à peu près un cinquième pour les autres dépenses.

La raison des différences les plus caractéristiques qui existent d'un budget à l'autre se comprend sans peine. Si le tisserand du New Jersey est obligé de consacrer 61,9 p. 100 de son revenu à la nourriture, c'est que les tisserands ont un maigre salaire et que la première nécessité est de manger; il le fait en restreignant surtout les dépenses diverses (2,1 p. 100) dans lesquelles la prévoyance et le plaisir occupent une grande part. On trouve l'opposé chez le plombier du Colorado qui, gagnant plus de 800 dollars, met 38 p. 100 de la dépense au compte de sa nourriture et 22,9 au compte divers, ou chez l'ouvrier de New York ayant un revenu de 853 dollars, puisque la nourriture prend 34,3 et les dépenses diverses 31,8 p. 100 de son budget. En général, quand il n'y a pas d'enfants, la nourriture absorbe une part moindre : 38,5 p. 100 sans enfants et 45,1 avec cinq enfants pour le même groupe d'industries, d'après le septième rapport du commissaire du travail.

Pourquoi, avec un revenu à peu près égal, la nourriture de l'ouvrier au Massachusetts est-elle tombée de 56 en 1875 à 49,4 en 1883? Est-ce parce que les vivres seraient à meilleur marché? C'est ce que sembleraient indiquer aussi les budgets du plombier et du puddleur du Colorado. Je ne suis pas éloigné de le croire pour l'année 1875, parce que la hausse de prix résultant du papier-monnaie qui était en circulation en 1875 a été, somme toute, défavorable à l'ouvrier.

Cependant il n'est pas bien démontré que le prix des vivres au détail ait sensiblement diminué.

L'augmentation des dépenses diverses proportionnellement à l'augmentation du revenu est très sensible dans le septième rapport du commissaire du travail : 14,7, 17,1, 28,4 p. 100 et avec la diminution des charges de famille : 19,1 p. 100 avec cinq enfants, 25,7 sans enfants.

VI

Il y a quarante ans, M. Engel, étudiant cette question en Saxe, a donné des proportions qui sont devenues pour ainsi dire classiques. A la nourriture il assigne la moitié de la dépense pour

les gros salaires et les trois cinquièmes pour les petits[1]. Aux États-Unis, où les salaires sont élevés, c'est la moitié (sauf pour le tisserand du New Jersey) ou moins : il n'y a pas désaccord.

Le statisticien du Massachusetts et du New Jersey ne constatait que de légères différences avec la Grande-Bretagne en 1883, proportion égale pour la nourriture et le vêtement à quelque fraction près, loyer et éclairage prenant en Amérique une part plus forte aux dépens des dépenses diverses.

Dans l'enquête que le commissaire des États-Unis a fait porter sur diverses industries et dont M. Gould a dirigé la partie européenne, la comparaison pour les revenus moyens (400 dollars à 500) donne à peu près la même proportion pour le vêtement, l'éclairage et chauffage, les dépenses diverses, aux États-Unis et en Europe, mais une proportion plus forte aux États-Unis pour le logement et plus faible pour la nourriture. Le loyer pèse plus lourdement encore sur l'ouvrier qui n'a qu'un mince salaire.

Ce sont là des rapports. Il est intéressant d'avoir aussi une idée comparative des sommes effectivement dépensées. Dans l'enquête du commissaire du travail sur le tissage, (coton et laine réunis)[2] 1.085 familles américaines gagnent en moyenne 514 dollars et 334 familles européennes en gagnent 352. Le ménage américain consacre 211 dollars à la nourriture, 75 au logement, 69 au vêtement, 31 au chauffage, 5 à l'éclairage, 90 aux dépenses diverses ; l'Européen en dépense 156, 38, 47, 16, 6 et 69, ce qui, étant supposé l'égalité de prix dans les deux continents, indique que les ouvriers américains vivent plus à l'aise sous tous

---

[1] *Dépenses proportionnelles* d'après M. Engel :

	Ouvrier ayant un salaire de 1.125 à 1.500 fr.	Salaire de 3.750 à 5.500 fr.
	—	—
Nourriture	62	50
Vêtements	16	18
Logement	12	12
Eclairage et chauffage	5	5
Éducation	2	5,5
Impôts	1	3
Santé	1	3
Récréation	1	3,5
	100	100

[2] Seventh Annual,report p. 1.932.

les rapports, mieux nourris, mieux habillés, mieux logés, ayant besoin de se chauffer davantage pendant l'hiver et consacrant plus d'argent aux dépenses diverses.

De l'enquête belge de 1891 résulte une impression à peu près semblable. L'ouvrier belge moins payé et moins bien nourri que l'ouvrier américain est cependant obligé de consacrer à son alimentation une portion de son salaire plus forte que celui-ci : 52 à 65,6 p. 100 et il lui reste peu pour les dépenses de luxe et de l'ordre moral (11,2 à 3,2 p. 100). M. Engel, dans un travail récent[1], a clairement montré comment, à mesure que s'accroît le revenu, ce sont les dépenses de prévoyance et de luxe qui progressent le plus.

VII

Conclusions sur le salaire nominal, le salaire réel et le bien-être de l'ouvrier en Amérique et en Europe.

La question de l'excédent des recettes sur les dépenses a certainement une grande importance dans l'examen de la condition de la famille ouvrière ; car c'est en général par l'excédent que l'ouvrier se prépare les moyens de monter à une condition supérieure ou de vivre indépendant dans la vieillesse. Mais nous venons de constater qu'elle ne donne pas seule la mesure de cette condition. L'homme sensé vit pour le présent tout en songeant à l'avenir; ses besoins s'accroissent avec ses revenus, il étend ses jouissances à mesure qu'il s'enrichit : il en est ainsi pour toutes les classes de la société. Ce développement du bien-être, je dirais presque de l'être, est légitime tant que les besoins à satisfaire n'excèdent pas les moyens de satisfaction et ne portent pas préjudice à autrui. L'ouvrier américain ayant un salaire plus fort que l'ouvrier européen, se crée plus de besoins et son existence se trouve placée à un niveau moyen de bien-être supérieur au niveau de l'existence de l'ouvrier européen. Je l'ai dit au début de ce chapitre et je le redis à la fin en résumant les principales conclusions de l'étude qu'il contient.

L'économie politique enseigne que :

1° Le salaire réel est égal au salaire nominal multiplié par le coefficient de puissance commerciale de l'argent.

2° La nourriture, l'éclairage, le chauffage étant à meilleur marché aux Etats-Unis qu'en France, les tissus ordinaires et les

---

[1] *Bulletin de l'Institut international de statistique*, tome IX, 1re livraison.

vêtements confectionnés ne revenant probablement pas plus cher, le loyer n'étant, dans beaucoup de cas, plus coûteux que parce que le logement est plus grand, il s'ensuit que *les objets de consommation ordinaire en quantité et à qualité égales, coûtent plutôt moins que plus* et ne coûtent certainement pas plus à la famille ouvrière dans les villes des Etats-Unis que dans celles de France, et que, par conséquent, le salaire réel est, comme le salaire nominal, beaucoup plus élevé aux Etats-Unis qu'en France.

3° Ce taux élevé du salaire nominal et réel a créé pour l'ouvrier américain « Standard of living » un type d'existence *supérieur à celui de l'ouvrier français et même de l'ouvrier anglais.* La vie de l'ouvrier est plus large en Amérique qu'en Europe. Le bien-être de l'ouvrier se manifeste par l'application d'une somme plus forte à presque tous les chapitres de son budget, par une nourriture sinon variée, au moins plus abondante et plus substantielle, par le luxe de la toilette, par les commodités de l'habitation, par les soins consacrés aux associations de métier et à la prévoyance, au transport, aux besoins moraux et aux distractions ; de l'autre côté, par la part proportionnelle faite à chacun de ces chapitres, la nourriture absorbant à peine la moitié du revenu, tandis qu'elle en absorbe jusqu'aux trois cinquièmes dans d'autres pays. Qu'il gaspille parfois, c'est un tort qui provient d'un manque d'éducation ; mais qu'il porte la somme de ses consommations au niveau de son gain, c'est son droit et, s'il fait d'une manière ou d'une autre la part de la prévoyance, il est à l'abri du reproche de prodigalité.

4° C'est avec raison qu'on dit que *la vie de l'ouvrier américain est chère.* En effet, le pouvoir social de l'argent est moindre pour lui qu'il n'est pour l'ouvrier européen : ce qui signifie qu'il a plus de besoins à satisfaire pour faire comme ses pairs et se maintenir à la hauteur de la condition sociale dans laquelle il est placé, étant plus nombreux, il lui faut plus d'argent. Si un accident, comme une réduction de salaire ou un chômage, oblige momentanément l'ouvrier à retrancher quelque chose de ces satisfactions, il souffre de la privation, comme on souffre dans toutes les classes de la société d'une diminution du bien-être et il se croit malheureux. Avec 5 francs par jour, un ouvrier français est à l'aise, avec 1 dollar, l'américain est dans la gêne.

5° Au-dessous du taux moyen des salaires, il y a, en Amérique comme en Europe, une *masse considérable d'ouvriers qui ne peuvent pas atteindre à ce Standard of living*, parce que, étant sans éducation professionnelle, ils n'ont que leurs bras à offrir et qui

vivent péniblement parce qu'ils ne peuvent pas vivre comme leurs camarades.

6° Au-dessous de cette masse il y a aussi en Amérique comme en Europe des *gens qui sont impuissants à vivre de leur travail* et on peut voir dans les grandes villes de l'Amérique le spectacle de misères navrantes ;

7° Depuis 1830, *le salaire nominal de l'ouvrier américain a été presque toujours en augmentant*, cette augmentation n'ayant été interrompue qu'en apparence lorsque le papier-monnaie déprécié a fait place à une bonne monnaie.

8° De 1830 à 1860, le prix des marchandises a augmenté, mais dans une proportion qui semble être quatre fois moindre que l'augmentation des salaires, de 1860 à 1891, abstraction faite de l'exagération produite par le papier-monnaie, il a diminué de 9 p. 100 ; il en résulte que de 1830 à 1860 le *salaire réel avait augmenté un peu moins que le salaire nominal*, mais que de 1860 à 1891 *il augmente davantage*.

A Philadelphie, un ouvrier me disait qu'un manœuvre pouvait faire des économies en gagnant 9 dollars par semaine, s'il avait un femme bien entendue; un autre à Saint-Louis m'assurait qu'avec 10 dollars il était très difficile de faire vivre une famille. Dans une conversation, à table, des ouvriers me citaient des camarades qui étaient propriétaires de deux et même de trois maisons et ils agitaient la question de savoir si des cigariers ou des tisseurs avec 15 dollars par semaine pouvaient acquérir une maison. « Non », disait l'un ; « si, assurait un autre, mais en se privant énormément, et l'Américain n'aime pas à se priver. » Combien d'ouvriers en France n'ont pas 35 à 40 francs par semaine pour faire vivre leur famille et ne songent pas à la possibilité d'acquérir des immeubles. C'est que le niveau de l'existence n'est pas le même dans les deux pays et que, par suite, les besoins et le tour d'esprit diffèrent.

Mais cela n'implique pas l'impossibilité pour l'ouvrier français de joindre, comme on dit vulgairement, les deux bouts. Un Américain transplanté tout à coup en France ne le pourrait peut-être ou sentirait très péniblement la privation. Un Européen transplanté en Amérique jouit de la différence, donne d'abord son travail à prix réduit et ne tarde pas à se mettre à l'unisson : c'est la rançon de l'immigration et de l'ombrage qu'elle porte aux Américains.

Cela n'implique pas non plus que l'Américain se meut à l'aise dans son budget. Il s'est fait des besoins multiples et coûteux

parce qu'il avait des ressources et il atteint la limite de son gros salaire comme d'autres s'arrêtent à la limite d'un petit salaire, si bien que, quand survient un incident qui a réduit le salaire ou grossi la dépense, il est dans la gêne et il se plaint. Or, ces incidents ne sont pas rares dans la vie de l'ouvrier.

Pour essayer de donner une idée précise de ce qui n'est pas susceptible de précision, je dirai qu'avec 2 dollars l'Américain se procure peut-être deux fois plus de choses utiles ou agréables que le Français avec 1 dollar, mais qu'il est loin d'avoir le sentiment de cette différence parce qu'il ne songe pas plus à ce que gagne le Français que le Français ne songe à ce que gagne l'Hindou, et que l'habitude qu'il a de son bien-être émousse chez lui, comme chez la plupart des hommes, le plaisir de la jouissance; qu'au contraire, s'il se trouve tout à coup réduit à 1,50 dollar, il sent vivement la douleur de la privation parce qu'il ne peut plus satisfaire des besoins dont il avait contracté l'habitude.

Nous savons que, d'une manière générale, c'est le salaire qui, fournissant à la dépense, détermine le ménage de la vie ouvrière et non le ménage qui fait le taux du salaire. Dans tout pays, en effet, l'ouvrier accommode son genre d'existence, « Standard of living », à son gain. L'Américain ne fait pas exception; il va jusqu'au bout de ses ressources, parce que ce n'est jamais le désir, c'est le moyen de consommer qui manque. C'est pourquoi il ne lui vient pas à la pensée qu'il jouisse d'un superflu quand il est dans la région des salaires élevés ou moyens et il s'irrite de n'avoir pas le nécessaire quand il vit dans la région basse ou qu'il tombe accidentellement.

Est-ce à dire que le progrès du bien-être soit chose indifférente parce que le sentiment n'en est pas persistant? Nullement. L'homme vit de richesse et si la richesse n'est pas l'idéal, même, si elle est loin d'être l'unique but pratique que poursuive l'humanité, elle est néanmoins la condition de sa vie matérielle et elle facilite le développement de sa vie morale. Le bien-être vaut par lui-même, indépendamment du plaisir superficiel qu'il procure, et il est d'autant plus intéressant pour l'humanité, d'autant plus important pour la politique qu'il descend dans les couches sociales où il y a toujours beaucoup de gêne, d'insuffisance et de misère et qu'il va améliorer la situation des masses peu fortunées, qui gagnent leur pain de chaque jour par le labeur quotidien, toujours exposées, quel que soit le taux de leur salaire, à s'en voir privées par des accidents économiques, comme le chômage, ou par des accidents physiques, comme la maladie.

Le triple progrès du salaire nominal, du salaire réel et de la richesse générale d'un pays se manifeste par une diminution du pouvoir social de l'argent qui n'est pas particulier à l'Amérique. Je l'ai constaté et j'ai essayé de l'apprécier pour la France dans mon ouvrage sur *La Population française* [1].

L'amélioration est due, d'une part, aux progrès de l'industrie agricole et manufacturière ; d'autre part, à la productivité de l'ouvrier armé d'un outillage plus puissant, à l'abondance des capitaux et à la demande de travail, au développement de l'instruction et à l'organisation corporative des ouvriers.

Sir Robert Giffen et d'autres économistes l'ont constaté pour l'Angleterre et récemment la commission royale du travail la signalait comme conclusion dernière de son rapport final [2].

E. LEVASSEUR.

---

[1] *La Population française*, t. III.

[2] Le passage mérite d'être cité :

« The impression left by the evidence *as a whole* is that among the more settled and stable population of skilled work people there has during the last half century been considerable and continuous progress in the general improvement of conditions of life, side by side with the establishment of strong trade custom adapted to the modern system and scale of industry. Experience may fairly be said to have shown that this part of the population possesses in a highly remarkable degree the power of organisation, self-government and self-help. Work people of this class earn better wages, work fewer hours, have secured improved condition of industrial and domestic life in other respects, and have furnished themslves through trade-unions and friendly societies...

« The classes who compose the lower grades of industry, regarded as a whole, have probably benefited no less than the skilled workers from the increased efficiency of production; from the advantages conferred by legislation from the cheapening of food and clothing, and from the opening out of new fields for capital and labour... The mass of wholly unskilled labour, part has been absorbed into higher grades, while the percentage of the total working population earning bare subsistence wages has been greatly reduced...

« There is still a deplorably large residuum of the population, chiefly to be found in our large cities, who lead wretchedly poor lives and are seldom far removed from the level of starvation; but it would seem that, not only the relative, but perhaps even the actual numbers of this class also are diminishing. » *Royal commission on Labour Fifth and final report*, part I, p. 24.

LES

CHAMBRES DE COMPENSATION

ET

LES CAISSES DE LIQUIDATION

CLEARING-HOUSES, ABRECHNUNGSSTELLEN, WAAREN LIQUIDATION CASSEN [1].

I. — Historique

Sans exagération aucune, on peut dire que l'application, aux affaires en général, du principe de la compensation, a produit les plus merveilleux résultats. Il suffit pour justifier une telle assertion de présenter les statistiques des Clearing-Houses actuellement existants, et de voir combien peu de capitaux, de titres ou de marchandises sont réellement employés pour liquider de si colossales transactions.

[1] On peut consulter sur cette question les ouvrages suivants :

P.-J. Coullet : *Les chèques et le Clearing-House*. Paris, 1864. — Ernest Seyd : *Système des banques de Londres et du Comptoir de liquidation des banquiers* (traduction française). Bruxelles, 1872. — H. Howarth : *Our Clearing System and Clearing-Houses*, Londres, 1884. — Henrich Rauchberg : *Der Clearing und Giroverkehr*, Vienne, 1886. — Williams Camp : *The New York and London Clearing-House systems*, New-York, 1886. — G. François : *Clearing-Houses et Chambres de compensation*, Lille, 1887. — Charles Berteaux : *Etudes sur la Chambre de compensation ou Clearing-House de Londres*, Neuilly, 1887. — Albert Tessier : *Traité théorique et pratique des Chambres de compensation* (*Clearing-Houses*). Paris, 1894. — Paul Hammerschlag : *Abrechnungsstellen, Check und Giroverkehr*, Vienne, 1895.

Le virement était pratiqué en Grèce et à Rome, à peu près comme l'employèrent plus tard les banques du moyen-âge ; mais des arrangements analogues à nos modernes Clearing-Houses existaient en Chine, antérieurement peut-être à notre ère. Dans un rapport en date de 1866, M. Eug. Simon, consul de France à Ning-Po, parlant des banques d'escompte et de dépôt dont on fait remonter l'origine à l'an 2600 avant J.-C., écrivait : « Une des opérations les plus remarquables peut-être des banques chinoises, c'est leur système de virement, que l'on pourrait, sans exagération, comparer aux Clearing-Houses de Londres. Chaque déposant reçoit de son banquier un livre à double colonne, dans l'une desquelles sont inscrites, à son crédit, toutes les sommes qu'il dépose, et dans l'autre, à son débit, toutes les affaires qu'il fera par la suite. C'est dès lors à son banquier qu'il adresse tous ses créanciers pour les paiements qu'il a à effectuer, à la seule condition d'envoyer chez lui, chaque soir, avant de fermer son magasin ou son bureau, son commis avec le livre en question indiquant les dispositions qu'il a prises. Cette précaution remplie, le reste ne le regarde plus. Le lendemain matin, les divers banquiers se réunissent, inscrivent dans leurs livres les virements des sommes à payer ou à recevoir par leurs clients, et règlent la balance, soit argent comptant, soit, le plus souvent, en la laissant subsister telle quelle, moyennant un intérêt à payer ou à recevoir au taux du jour jusqu'au règlement définitif, qui n'a lieu habituellement qu'une fois par an [1] ». Toutefois ce n'est pas là qu'on doit chercher l'origine de nos Clearing-Houses, attribuée par différents auteurs aux négociants des villes hanséatiques, ou aux banquiers de Livourne ou d'Anvers [2].

Lorsque le commerce, à peu près anéanti lors du bouleversement qui suivit la disparition de l'Empire romain, commença à reprendre un peu d'activité et d'importance, on eut surtout à rechercher les moyens propres à économiser l'emploi du numéraire dans les diverses transactions. Non seulement l'insécurité des routes, les exactions qui étaient alors pratiquées par ceux qui

---

[1] *Annales du commerce extérieur*. Rapport reproduit en partie dans l'*Annuaire de l'Économie politique*, année 1868.

[2] M. Mac Leod attribue l'invention du Clearing-House aux banques de Naples, qui dès le XVIe siècle, auraient eu en activité un établissement de ce genre. Il donne, du reste, cette origine sous une forme quelque peu dubitative (*The theory and mechanism of Banking*. *A History of Banking in all nations*, tome II.)

détenaient un pouvoir quelconque, rendaient les transports coûteux et aléatoires, mais de plus les fréquentes altérations des monnaies apportaient aux affaires un grand élément de trouble. La création des banques de dépôt et de virement constitua à ce point de vue un immense progrès; on vit successivement s'établir la Banque de Barcelone (fin du XIVe siècle), la Banque de Saint-Georges à Gênes (1407), la Banque de Venise (1584), la Banque d'Amsterdam (1609), la Banque de Hambourg (1619) et la Banque de Nuremberg (1621). Toutes ces banques effectuaient leurs opérations en une monnaie idéale, *monnaie de banque*, par cela même soustraite à toutes les variations; la conversion en monnaies réelles s'effectuait en considérant le métal fin que renfermaient les diverses monnaies. Pour les titulaires de comptes en banque, les paiements et les recettes étaient portés en *monnaie de banque*, et c'est également en cette monnaie que se faisaient les virements, qui devinrent rapidement d'un usage courant parmi les négociants des diverses places où se trouvaient ces banques [1].

La France ne possédait aucune institution de ce genre, mais dès le XVIIe siècle, antérieurement peut-être, elle avait à Lyon une véritable Chambre de compensation. Savary, dans son *Parfait négociant*, publié en 1675, écrit à ce sujet : « C'est une chose admirable que de voir la manière avec laquelle les banquiers et les négociants de Lyon font des acceptations et des paiements les uns aux autres, des lettres de change, qui se tirent et remettent de toutes les places de l'Europe payables dans les paiements [2], car il se paiera quelquefois, en deux ou trois heures, un million de livres sans débourser un sol; cela est assez surprenant à ceux qui ne savent pas comment se font ces paiements; il ne sera pas hors de propos de le dire en ce lieu.

« L'ouverture de chaque paiement se fait le premier jour du mois non férié de chacun des quatre paiements, sur les deux heures de relevée, par une assemblée des principaux négociants

---

[1] La Banque de Hambourg, qui n'a cessé d'exister qu'en 1873, lors de l'unification de l'Allemagne, a continuellement tenu ses comptes en *marcs banco*, dont la valeur, basée sur l'argent, était d'un demi-thaler prussien, soit 1 fr. 875. Les opérations de change, très importantes, se traitaient également en cette monnaie de banque qui, sans avoir eu jamais d'existence réelle, a servi pendant plus de deux siècles et demi aux transactions intérieures et extérieures d'une des plus importantes places de commerce du monde.

[2] On désignait sous le nom de paiements de Lyon, les dates fixes auxquelles s'effectuaient les paiements, c'est-à-dire le 1er mars, 1er juin, 1er septembre et 1er décembre de chaque année.

de la place, tant français qu'étrangers, en présence de M. le prévôt des marchands, ou, en son absence, du plus ancien échevin, en laquelle assemblée commencent les acceptations des lettres de change payables dans le paiement, et continuent jusqu'au sixième dudit mois inclusivement, après quoi les porteurs de lettres peuvent les faire protester faute d'acceptation pendant le reste du courant du mois.

« Autrefois les acceptations n'étaient que verbales, et ne se faisaient point par écrit, mais les banquiers et négociants portaient sur la place un petit livre qu'ils appellent bilan des acceptations : ils y écrivaient toutes les lettres de change qui étaient tirées sur eux, et qui leur étaient présentées par ceux qui en étaient les porteurs. Leur acceptation n'était autre chose que de mettre une croix à côté de la lettre qu'ils avaient registrée dans leur bilan qui signifiait accepté, mais s'il voulaient délibérer, s'ils acceptaient une lettre ou non, ils mettaient un V, qui signifiait vu, et ne la voulant pas accepter, ils mettaient S P qui signifiait sous protêt ; c'est-à-dire qui en était le porteur la devait faire protester dans trois jours, après le paiement échu, qui est le troisième du mois suivant.

« Mais à présent les acceptations se font par écrit suivant l'article troisième de l'ordonnance du mois de juin 1667.

« Le troisième jour du mois l'on établit les changes de la place avec les étrangers, où il se fait aussi une assemblée en présence de M. le prévôt des marchands.

« Le sixième jour se fait l'entrée et l'ouverture du bilan, et virement de parties, et l'on les continue jusques au dernier jour du mois inclusivement ; et après icelui passé, il ne se fait plus aucunes écritures, et virement de parties, et s'il s'en faisait aucune, elle demeurerait nulle, suivant l'ordonnance ; et pour cela les négociants, porteurs de bilan, entrent pendant le temps du paiement en la loge du change le matin à 10 heures, et en sortent à 11 heures et demie, laquelle heure passée, il ne se fait plus d'écritures, ni virement de parties, qui se fait en la manière suivante :

« Les banquiers et négociants portent sur la place leur bilan en débit, et crédit, c'est-à-dire qu'ils écrivent d'un côté ce qui leur est dû, et de l'autre ce qu'ils doivent ; ils s'adressent à ceux à qui ils doivent, leur présentant de virer partie, et donnent pour débiteur, un ou plusieurs qui leur doivent semblable somme, ils l'écrivent respectivement sur leur bilan, et dans ce moment la partie est réputée virée, demeurant aux risques et périls de ceux

qui les ont acceptés. De cette manière se font les paiements, et à la fin du mois ceux qui doivent plus qui ne leur était dû, paient en argent comptant aux porteurs de lettres ce qu'ils doivent.

« Les lettres de change acceptées payables en paiement, et qui n'ont point été payées icelui jusqu'au dernier jour du mois inclusivement, doivent être protestées dans les trois jours suivants, dans lesquels les fêtes ne sont comprises. »

L'heureuse situation de Lyon avait rapidement donné à ses foires une extrême importance ; les affaires qui s'y traitaient étaient considérables ; vers 1700, Boisguilbert les évaluait à 80 millions de livres.

La Chambre de compensation de Lyon n'était pas une institution particulière, organisée par quelques négociants : elle était obligatoire pour tous. En reproduisant les règles usitées alors et en leur donnant force de loi, le règlement pour la ville de Lyon, du 2 juin 1667 [1], enregistré au Parlement le 18 mai 1668, édicte minutieusement les obligations auxquelles sont soumis les banquiers et négociants : ces errements furent suivis jusqu'à l'époque du dernier paiement de cette nature, celui de Pâques 1793 [2].

En Angleterre, c'est seulement à la fin du XVIIIe siècle que furent fondés les Clearing-Houses d'Edimbourg et de Londres. Le premier fut établi en 1760, et on admet maintenant qu'il précéda, au moins de quelques années, l'établissement du Clearing-House de Londres [3]. On ne connaît pas exactement la date où celui-ci fut fondé ; mais un article des livres de MM. Martin et Cie, banquiers à Londres, relatif à un paiement trimestriel pour part contributive dans l'usage d'une Chambre pour compenser (*Clearing-Room*), donne comme certain que le Clearing-House existait en

---

[1] L'ordonnance se trouve en entier dans l'édition de 1749 du *Parfait negociant*. Elle avait antérieurement été reproduite dans le *Banquier francais ou la pratique des lettres de change* (Paris 1721).

[2] Voir à ce sujet le rapport du Conseil de la ville de Lyon, en date du 24 ventôse an X (15 mars 1802), reproduit par M. Alph. Courtois dans son *Histoire des Banques en France*, annexe K.

[3] Voir notamment : GILBART (*Pratical treatise* ; MAC LEOD, *The theory and mechanism of Banking* (*History of Banking in all nations*, tome II) ; CLAUDIO JANNET, *Le capital, la spéculation et la Finance au* XIXe *siècle*. Toutefois LAWSON (*History of Banking*) semble admettre une date antérieure à 1760 pour la fondation du Clearing-House de Londres. M. Gilbart se borne à mentionner que dès le XVIe siècle, une Chambre de compensation existait à Lyon ; mais M. Claudio Jannet considère comme vraisemblable que c'est cette institution qui a servi de modèle au Clearing-house d'Edimbourg.

1773. Cette antériorité reconnue du Clearing-House d'Edimbourg fait disparaître la version généralement admise que l'institution du Clearing-House de Londres fut due aux garçons de recettes des diverses banques, se rencontrant dans une taverne à l'heure du déjeuner de midi, échangeant alors les chèques qu'ils pouvaient avoir à recouvrer sur les autres banques, et réglant la différence en espèces. Il est beaucoup plus probable que la connaissance de ce qui existait à Edimbourg fit établir à Londres un système analogue. Et d'autre part, les rapports commerciaux qui existaient entre la France et l'Angleterre, amenant aux foires de Lyon des négociants anglais, la grande notoriété de l'ouvrage de Savary, le *Parfait négociant* [1], où se trouvent des détails sur l'organisation et le fonctionnement de la Chambre de compensation de Lyon, permettent de dire que c'est à l'imitation de ce qui existait à Lyon que fut établi le Clearing-House d'Edimbourg. Toutefois il est bon de remarquer que si la priorité de l'invention appartient à la France, c'est en Angleterre que le Clearing-House prit la forme définitive sous laquelle il a rendu et rend encore ses immenses services.

Pendant trois quarts de siècle, et malgré les avantages qu'on leur reconnaissait, les Clearing-Houses d'Edimbourg et de Londres furent seuls en existence. Celui de Dublin date de 1846 [2], et c'est en 1872 que furent établis ceux de Newcastle-sur-Tyne et de Manchester. Aux Etats-Unis, le Clearing de New-York date de 1853 ; il fut suivi de ceux de Boston (1856), Philadelphie (1858), Baltimore (1858), Cleveland (1858), Worcester (1861), Chicago (1865), Portland (1865), etc., le nombre des Clearing-Houses américains, maintenant considérable, ayant crû d'abord avec une certaine lenteur. L'Autriche avait à Vienne une institution de compensation à partir de 1864 ; en France c'est seulement en 1872 que fut établie la Chambre de compensation de Paris ; un décret de 1881 a prescrit la formation de Chambres de compensation dans un certain nombre de villes italiennes ; celles qui existent en Allemagne sont aussi de fondation récente.

Le système de la compensation n'est pas appliqué uniquement au paiement des chèques, billets ou traites sur les banquiers ; d'autres transactions, bien différentes, se règlent d'une façon

---

[1] Des traductions en anglais, en hollandais, en allemand et en italien furent faites du vivant de l'auteur.

[2] Le Clearing-House de Sheffield date probablement de la même époque.

analogue [1]. En 1842 était fondé à Londres un *Railway Clearing House*, destiné au règlement des comptes des diverses Compagnies entre elles ; en 1874, on établissait le *London Stock-Exchange Clearing-House* ; le même principe fut appliqué à la liquidation des opérations à terme sur marchandises. Les Caisses de liquidation sont maintenant nombreuses et s'il faut en croire M. P. des Essarts, c'est à la France que reviendrait encore la priorité de cette application. « Nous avons, en France, la manie de toujours regarder ce qui se fait à l'étranger, de le prôner, de le vanter, et quand nous inventons quelque chose, le grand public ne la connaît pas. De ce nombre sont les Caisses de liquidation des affaires en marchandises, imaginées en France, et copiées peu après en Angleterre, en Allemagne et dans presque tous les pays commerçants. [2] » Il faut admettre d'après cela que M. des Essarts a eu la preuve que le système actuel de compensation des affaires en marchandises était employé en France même antérieurement à la constitution des associations qui gèrent actuellement les Caisses de liquidation.

II. — Théorie et application

Le Clearing-House n'est que la mise en pratique du principe de la compensation des dettes réciproques, étendu aux maisons plus ou moins nombreuses qui font partie de l'institution. Ce terme de compensation a pourtant soulevé des critiques, et M. Mac Leod notamment dit [3] que le terme compensation est impropre, et que les Clearing-Houses sont à proprement parler des Chambres de novation. Cependant, si on considère d'abord les Caisses de liquidation, pour les opérations en marchandises par exemple, l'établissement du compte d'un intéressé est bien en fait une série de compensations de dettes réciproques ; il en est de même pour les titres achetés ou vendus directement. Et enfin pour les banquiers, les chèques créés sur eux par leurs clients, étant entendu que ceux-ci ont à leur crédit des sommes suffisantes, représentent bien de véritables dettes exigibles par le présen-

---

[1] Voir sur cette question un intéressant mémoire de M. Arthur Ellis, *The Clearing system applied to trade and industry* (*Journal of the Institute of Bankers*, avril 1884), et l'article de M. Robert W. Barnett, *The clearing system applied to trade* (*The Rand Mc Nally Bankers Monthly*, juin 1889).

[2] *Revue économique et financière*, 13 octobre 1894.

[3] *The theory and mechanism of Banking*. *A history of Banking in all nations*, tome II.

lateur, et la compensation de tels chèques est bien encore la compensation de dettes réciproques. Il est vrai que les paiements pour compte ne rentrent plus dans la même catégorie, de même que toutes opérations où l'intermédiaire figure au Clearing-House. Mais si le terme compensation ne peut exactement s'appliquer à toutes les opérations faites au Clearing-House, il en est de même du terme novation, le premier étant plus conforme à la réalité des affaires.

Il arrive tous les jours que deux banques, situées dans la même localité, ont à se présenter mutuellement des chèques ou des traites domiciliées là par leurs clients. La présentation directe et le paiement de ces valeurs met en mouvement des sommes considérables, grossissant les encaisses sans aucune utilité, alors que les sommes à payer de part et d'autre ne diffèrent que par un solde relativement minime.

Si nous prenons par exemple deux banquiers, A et B, ayant un même jour, A 100.000 francs à recevoir chez B, tandis que B doit recevoir 90.000 francs chez A, le règlement, par le système ordinaire, nécessitera un mouvement de numéraire (espèces ou billets) de 190.000 francs. Si au contraire B peut offrir à A compensation pour le montant qu'il doit recevoir, une somme de 10.000 francs sera suffisante pour le paiement du solde, économisant ainsi l'emploi de 180.000 francs, soit le double de la plus petite somme à payer. On peut admettre que cette pratique s'étende aux banquiers d'une même ville, les compensations s'effectuant de deux en deux ; l'économie d'emploi de numéraire réalisée sera toujours le double du plus petit montant dans les paiements affectués.

Si on suppose quatre banques, A, B, C, D, ayant mutuellement à encaisser le même jour :

A		B		C		D	
Chez B	100.000	Chez A	90.000	Chez A	60.000	Chez A	100.000
« C	50.000	« C	150.000	« B	120.000	« B	50.000
« D	80.000	« D	30.000	« D	70.000	« C	25.000

un encaissement direct nécessiterait l'emploi de 925.000 francs en numéraire ; en compensant deux à deux, la situation se présente ainsi :

A		B		C		D	
Reçoit de B	10.000	Verse à A	10.000	Reçoit de A	10.000	Reçoit de A	20.000
Verse à C	10.000	Rec. de C	30.000	Verse à B	30.000	« « B	20.000
« « D	20.000	Verse à D	20.000	Reçoit de D	15.000	Verse à C	15.000

et une somme de 135.000 francs se trouve suffisante pour le règlement de ces diverses opérations, économisant ainsi l'emploi de 790 000 francs en numéraire, soit le double de 50.000 + 80.000 (A), 90.000 + 30.000 (B), 12.000 (C), 25.000 (D). Mais si au lieu de compenser deux à deux, les banques conviennent de verser dans une caisse commune leur solde si elles sont débitrices, de le retirer de cette même caisse dans le cas contraire, l'économie de numéraire augmente du montant des soldes compensés, une banque étant souvent débitrice de l'une et créditrice de l'autre. Dans les exemples choisis, le résultat serait le suivant :

A verse 20.000 francs, — B soldes compensés, — C reçoit 25.000 francs, — D verse 5.000 francs.

Une somme de 25.000 francs suffit ainsi pour le règlement de 925.000 francs de traites ou valeurs encaissées.

Plus le nombre des banques compensatrices est grand, plus est considérable cette économie par les soldes. En effet, 4 banques donnent seulement $\frac{4 \times 3}{2} = 6$ combinaisons de débiteur et créancier, 10 banques en donnent $\frac{10 \times 9}{2} = 45$, et 20 banques $\frac{20 \times 19}{2} = 190$; il suit de là que plus les banques compensatrices sont nombreuses, plus nombreuses sont les compensations de soldes débiteurs et créditeurs, et par cela même, plus considérable est l'économie d'emploi du numéraire.

Pour les liquidations en marchandises, l'économie d'emploi réalisée, sans être aussi facile à établir que dans le cas des paiements et recettes par les banques, n'en est pas moins considérable. Le mouvement des marchandises à livrer, lorsqu'il y a lieu, ne porte plus que sur les soldes définitifs, et les règlements en espèces ne portent que sur les résultats de toutes les opérations, toutes compensations faites, le prix total de la marchandise n'étant versé que par celui qui prend livraison.

Il en est encore de même pour les opérations en titres. Dans le rapport présenté par le comité du New-York Stock-Exchange Clearing-House, deux tableaux, trop étendus pour être reproduits ici, ont été donnés, montrant les résultats obtenus par le système habituel et par l'emploi de la compensation, les opérations portant sur trois titres dans le premier cas, sur cinq dans le second.

	1er Cas.		2e Cas.	
	Système ordinaire.	Compensation.	Système ordinaire.	Compensation
Nombre de chèques émis...	21	1	22	3
Montant de ces chèques....	672.912.50	1.837.50	649.711	67.700
Nombre de chèques reçus..	18	0	15	2
Montant de ces chèques....	671.675	0	697.456.66	25.415.66
Titres remis.....	7.900	0	9.900	300
" reçus.....	7.900	0	8.800	1.400

Alors même que le résultat à obtenir est semblable, la façon d'opérer des Clearing-Houses n'est pas identique ; mais les différences portent surtout sur des points de détail, et il suffit, pour se rendre compte du fonctionnement de ces institutions, d'étudier avec quelques détails l'organisation de quatre Clearing-Houses distincts : le *Bankers Clearing-House* de Londres, *le Stock-Exchange Clearing-House* de New-York, la *Caisse de liquidation* du Hâvre, et la *Börse fur Landwirtschaftliche Producte* de Vienne.

Clearing-House de Londres. — Toutes les banques qui appartiennent au Clearing-House ont un certain nombre de commis spécialement chargés du travail de liquidation, les notes *out clearers*, chargés du travail dans la banque même, les uns, *in clearers*, occupés au Clearing-House. Chaque jour, les traites et chèques à présenter, après avoir été frappés d'un cachet au nom de la banque qui en est porteur, sont divisés suivant les diverses banques auxquelles ils doivent être remis. Les commis chargés du *out book* les inscrivent alors sur leur livre, divisé de la façon suivante, chacun des commis n'ayant à s'occuper que d'un certain nombre de banques, la même division du travail se retrouvant parmi les commis du Clearing-House.

Barclay	Bank (1)	Brown	Capital	City	Consolidated	Glyn	Lloyds

Les traites et chèques portés sur ce livre, dans les colonnes respectives, et le total inscrit sur le dernier chèque, la liasse est

[1] La Banque d'Angleterre remet au Clearing-House les chèques sur les autres banquiers, mais ceux-ci ne font pas de même pour les chèques et traites sur la Banque d'Angleterre. Ils les lui remettent en compte pour maintenir les soldes toujours élevés qu'il possèden dans cet établissement.

épinglée et le tout porté au Clearing-House, où la distribution en est faite sur le bureau de chaque banque. Les commis du Clearing-House trouvent ainsi, à leur arrivée, ou recoivent peu de temps après, 22 liasses de chèques déposées par les autres banques. Ils les inscrivent sur le *in book*, disposé absolument comme le *out book* [1]. Au fur et à mesure de l'inscription des chèques, les totaux sont vérifiés, et les erreurs, lorsqu'il y en a, rectifiées par le représentant de la banque qui a fait la remise. Lorsque tout est reconnu exact, c'est-à-dire vers midi, les commis réunissent les liasses de chèques et les portent à leurs banques respectives, où des employés spécialement chargés de ce travail examinent si tout est en règle et si les clients ont à leur crédit une provision suffisante pour qu'on puisse acquitter leurs tirages.

La seconde liquidation, qui commence à 2 h. 30, est faite de la même manière, mais le travail est beaucoup plus considérable que le matin. Au fur et à mesure que la journée avance, le travail devient plus actif, les allées et venues plus nombreuses, les passages plus encombrés. Les plumes courent sur le papier avec la rapidité des trains express. Le maximum d'intensité a lieu entre 3 h. 1/2 et 4 heures, alors que de toutes les banques arrivent des chèques qui doivent être compris dans la liquidation de la journée. A 4 heures les portes sont fermées, et dix minutes après les derniers chèques inscrits sont envoyés aux banques respectives, où la vérification se fait plus rapidement encore.

Les employés du Clearing-House additionnent alors les sommes portées sur leurs livres, pendant que le même travail est effectué dans chaque banque. Lorsque les additions des *out book* sont terminées, les livres sont apportés au Clearing pour l'établissement de la balance finale. Pour cela chaque employé prend le livre sur lequel il a inscrit toutes les remises qui lui ont été faites (*in book* ; il met à côté celui sur lequel la banque à laquelle il appartient a inscrit tous les envois qu'elle a faits (*out book*), et il établit la balance pour chaque banque, l'inscrivant sur sa feuille de liquidation partielle, au débit ou au crédit suivant que les envois surpassent ou non les remises. Chaque banque inscrite au Clearing-

---

[1] Ce travail d'inscription des chèques est toujours considérable, et il atteint quelquefois des proportions énormes. M. E. Seyd dit qu'un certain jour la longueur totale des bordereaux de chèques de l'un des banquiers, dont les chiffres étaient inscrits d'une manière très serrée pour être additionnés, ne mesurait pas moins de 300 pieds (91 mètres).

House a sa feuille de liquidation, la ligne où se trouve son nom étant naturellement laissée en blanc

The . . . . . *Bank*

DÉBITEURS				CRÉDITEURS		
			Barclay, Bevan et Cº Bank of England.... Brown, Janson et Cº Capital and County.			

Les soldes obtenus ainsi sont pointés avec le représentant de chaque banque, et à ce moment le bruit dans l'intérieur du Clearing-House atteint son maximum d'intensité. Une longue habitude permet seule aux commis s'effectuer malgré cela le travail nécessaire, de revoir leurs longues additions, de contrôler les sommes portées sous chaque nom, et d'établir correctement les balances. Lorsque tous les chiffres sont reconnus exacts, les derniers retours sont inscrits, chaque commis portant au débit de sa feuille les retours que fait la banque qu'il représente, et par contre au crédit ceux qui lui sont faits par les autres banques. Puis, chacun établit alors la balance finale, en additionnant les deux côtés de la feuille. Ce travail doit être terminé à 5 heures. Le « clearer » remplit alors une formule spéciale, imprimée en rouge si la banque est débitrice, en noir si elle est créditrice, et qui donne le montant dû par la banque ou celui dont elle doit être créditée. La feuille et la formule correspondant au solde sont remises à l'inspecteur du Clearing, qui établit alors la balance finale, disposée comme la feuille de liquidation partielle, mais portant tous les noms des banques figurant au Clearing-House. Comme toute somme portée au crédit d'une banque figure au dédit d'une autre banque, le total de tous les soldes débiteurs doit naturellement être égal au total de tous les soldes créditeurs. Si l'erreur entre les deux totaux ne dépasse pas 1.000 £, la recherche de la différence est laissée au lendemain, mais si l'écart est plus considérable, la recherche est faite séance tenante.

Tout étant terminé, le « clearer » doit alors préparer la feuille de transfert à la Banque d'Angleterre. Si sa banque est débitrice, la formule, sur papier blanc, est une demande à la Banque d'Angleterre de transférer au crédit du Clearing-House la somme indiquée. Signée par qui de droit, cette demande est transmise alors à la Banque d'Angleterre. Le caissier retient la partie de gauche, et signe alors l'autre partie, constatant qu'un transfert de la

somme énoncée a été effectué le jour même du compte de la banque indiquée au crédit du compte du Clearing-House, le certificat est alors présenté à l'inspecteur pour être signé par lui; il est ensuite remis à la banque débitrice.

Si au contraire la banque est créditrice, la demande est signée par l'inspecteur, et la partie gauche étant toujours conservée par la Banque d'Angleterre, la Banque créditrice reçoit l'autre partie, signée par le caissier de la Banque, et constatant que le transfert a bien été effectué du compte du Clearing-House au crédit de la Banque.

New-York Stock Exchange Clearing-House — Tous les membres admis au Clearing doivent avoir un commis pour cet objet, et dans les environs du Clearing House un office où les tickets peuvent être promptement échangés. Au plus tard à 4 h. 1/4 du soir (le samedi avant 1 h. 1/4), tout vendeur ayant contracté pour le prochain jour de Clearing doit remettre à l'acheteur son *Deliver ticket*, donnant le nom de celui en faveur de qui il est émis, le nombre des titres à délivrer, le prix par unité et le montant total. En échange, l'acheteur remet son *Receive ticket*, où se retrouvent les mêmes indications. Chaque membre, la veille du Clearing où sont réglées ses opérations, doit remettre une feuille donnant, d'après les tickets échangés joints à la feuille, les titres vendus ou achetés, le nom de l'acheteur ou du vendeur, le prix par unité, et la valeur de chaque opération, les titres de même nature doivent être groupés pour la facilité du règlement.

Cette feuille est disposée de la façon suivante :

Reçu de	Nombre de titres	Désignation	Prix	Montant	Remis à	Nombre de titres	Désignation	Prix	Montant
A. B. et Co..	100	St-Paul....	80	8.000 »	A. et B.....	500	St-Paul....	79 7/8	39.937 50
C. Bros.....	500		80 1/8	24 037 50	E. J.....	200	»	80 1/2	16.100 »
J. K.....	200	»	80 3/4	16.150	G. et Co....	100	No West...	120 1/2	12.050 »
O. W.....	100	No West..	119 1/2	11.950 »	F. Bros.....	300	N. England.	47 3/4	14 325 »
A. et B.....	100	»	119 3/4	11.975 »	T. Bros.....	200	»	48	9.600 »
F. G.....	1000	N. Eng....	48	48.000	B. a recevoir.	100	No West...	120	12.000 »
Bal. à remettre	100	St-Paul....	80	8.000	»	500	N. England.	47	23.500 »
					Bal. chèque .				600 »
	1900			128.112 50		1900			128.112 50

La balance qui en résulte doit être réglée par un chèque à l'ordre du Clearing-House si celui qui fournit la feuille est débiteur; dans le cas contraire, une disposition sur la Manhattan Compagny doit être jointe. Les titres qui constituent la balance à délivrer ou à recevoir sont portés aux *Delivery Prices* [1] fixés par

(1) Analogues aux cours de compensation de la Bourse de Paris.

le Clearing-House, et les tickets pour en faire la livraison sont délivrés à 10 heures au plus tard par le Clearing. Le défaut par un membre de présenter sa feuille avec les chèques-tickets nécessaires suffit pour le faire considérer comme insolvable. La perte qui en résulte est répartie au prorata parmi les membres ayant opéré avec le défaillant. Les titres qui ne sont pas remis à 2 h.1/4 sont achetés aux conditions d'usage et la différence doit être réglée par celui qui n'a pas effectué la livraison.

Caisse de liquidation du Hâvre. — Les contrats enregistrés par la Caisse de liquidation du Hâvre comprennent une opération de vente et une opération d'achat; la déclaration écrite doit être faite par un courtier agréé et résulter d'un marché sur timbre signé par les contractants.

Dans tout contrat enregistré et garanti, la Caisse de liquidation délivre un bulletin de vente et un bulletin d'achat. Ces bulletins, imprimés en noir pour la vente, en rouge pour l'achat, donnent le nom du contractant, la désignation de la marchandise, le mois sur lequel porte l'opération, le prix par unité adoptée, le numéro du marché, le nom du courtier et la date de la déclaration. Chaque bulletin est signé par le contrôleur, le courtier et le directeur, et comprend, en outre, deux cases pour l'indication du « bon à liquider » et le numéro de la liquidation.

La liquidation s'effectue sur présentation d'un bordereau comme ci-après, accompagné des bulletins de vente et d'achat visés « bon à liquider », le règlement étant fait par la Caisse de liquidation dans les vingt-quatre heures.

Contrat d'achat N° ..... *à Fr.* ..... *par* 50 *kilogr.*
café.
Contrat de vente N° ..... *à Fr.* ..... *par* 50 *kilogr.*

DEBIT				CRÉDIT	
		Sacs café sur	K°		
		Au prix d'achat de fr....	Au prix de vente de fr.		
		Escompte 1 3/4 0/0....	Escompte 1 3/4 0/0....		
		Net.	Net.		
		Différence entre les deux factures.			

Ce bordereau est complété par l'indication des frais de retenue pour arbitres, escompte, courtages, timbres des marchés, et se termine par la balance finale au débit ou au crédit des présentateurs.

Ces contrats peuvent donner lieu à l'émission de filières [1], dans les conditions du marché. Toute filière émise ainsi doit porter le numéro du contrat qu'elle alimente.

Le bordereau de liquidation s'établit alors ainsi :

Contrat d'achat K. N° *à Fr.* *par 50 kilo.*
Liquidé par filière *de M.*

DÉBIT				CRÉDIT
	500 S. café s/	Net K° 29.400.		
	Au prix d'achat, de fr.	.....	...	
	Escompte 1 3/4 %			
	Valeur courant			
	Espèces versées en filière	.....	....	
	Différence	Excédent		

Le bordereau est complété par les indications relatives à la retenue pour arbitres, ou courtage, au timbre du marché, et la balance finale est alors établie.

Si la liquidation porte sur un contrat de vente, le bordereau imprimé en noir (le bordereau pour achat est imprimé en rouge) porte les mêmes indications, toutefois en remplaçant le mot *achat* par le mot *vente*; de plus le mot *excédent* se trouve à la place occupée par *différence*, et vice versa. Il y a également les indications pour retenue, courtage et timbre, et la balance finale est établie de la même manière.

Börse für Landwirtschaftliche Producte. — Toutes les opérations de la Bourse sont réglées au moyen de filières spéciales (*Kundigungsscheine*), de couleur différente suivant les marchandises qui en font l'objet, délivrées par l'administration et qui ne peuvent

---

[1] On appelle Filière (anglais, *Transferable notice* : allemand, *Schlussbrief*, *Andienung*) un ordre de livraison d'une marchandise déterminée, transferable par endossement. Au jour du règlement, le dernier porteur qui n'a pas revendu doit prendre livraison, en payant le prix de la marchandise dans le délai convenu. Les différences résultant des négociations successives sont payées ou reçues suivant les cours pratiqués. Lorsque le dernier porteur est l'émetteur de la filière, celle-ci prend le nom de filière tournante.

L'emploi des filières était connu au XVIIIe siècle, car dans son *Traité général du Commerce*, Samuel Ricard en fait mention sous le nom d'Overweysing. On peut même supposer qu'elles étaient antérieurement employées sur les places italiennes.

circuler qu'avec le visa du secrétaire. Les endossements commencent le jour même de délivrance de la filière et peuvent être continués les jours suivants.

Les formules sont disposées comme suit, l'en-tête indiquant la date, le nom de celui qui émet la filière, la quantité et l'espèce de marchandise qui en fait l'objet, la valeur totale, le contrat sur lequel elle doit être prélevée, et l'époque à laquelle le receveur prend possession.

Donneur	Receveur	Date du contrat	Montant	Observations

Les liquidations de chaque jour sont publiées par affiche à la salle de la Bourse. La feuille de liquidation, établie par les soins du secrétariat, donne par Doit et Avoir les engagements de celui à qui elle est adressée.

DOIT						AVOIR					
Echéance	Contrat sur				Montant	Echéance	Contrat sur				Montant
	Espèce	à	dd°	de			Espèce	à	dd°	de	

La feuille de liquidation générale est présentée comme suit :

Numéros de la Filière	Date		Jour de la prise de possession	Livraison			Sur contrat de diff°	Contrôle	Somme totale	Montant de la différence		Observations
	mois	jour			quintaux	Espèce				Doit	Avoir	

L'arrêteur de la filière reçoit un reçu (*Bestatigung*) qui doit être joint au compte de liquidation, et en échange duquel le secrétariat de la Bourse, après vérification, délivre le *Legitimationsschein*, qui permet au destinataire de recevoir la marchandise. Les différences, réglées un ou deux jours avant la livraison, doivent être payées dans un délai de trois jours.

III. — Organisation et statistique[1].

1. Allemagne.

Chambre de compensation de Berlin.

La Chambre de compensation de Berlin a commencé à fonctionner en 1884, mais sa création fut décidée dans une assemblée tenue le 14 février 1883, et où furent établis les règles et règlements à suivre. La direction est dévolue au directeur de la Reichsbank, et c'est dans un local de la Reichsbank que la Chambre de compensation est installée. Le système suivi se rapproche sensiblement de celui du Clearing-House de Londres ; les soldes sont liquidés par des virements avec la Reichsbank.

Voici le relevé des opérations depuis l'origine, les sommes étant données *en mark*.

	Nombre d'articles.	Sommes totales.	Soldes passés par virements.
1884.....	177.439	2.873.023.900	1.531.540.100
1885.....	191.567	3.060.399.000	1.617.132.100
1886.....	206.061	3.233.167.000	1.740.429.800
1887.....	220.560	3.350.896.300	1.657.618.800
1888.....	224.115	3.378.042.400	1.658.296.200
1889.....	253.138	4.140.568.600	2.162.938.700
1890.....	277.449	4.255.902.300	2.053.844.800
1891.....	291.987	4.243.299.300	2.234.214.000
1892.....	310.297	3.857.020.900	2.099.990.000
1893.....	339.306	4.619.368.600	2.320.459.900
1894.....	368.382	4.601.832.500	2.234.420.900
1895.....	423.658	5.616.880.000	2.506.064.000

Autres Chambres de compensation.

En dehors de Berlin, neuf autres villes ont une Chambre de compensation, dont les balances sont réglées par des virements (*giro conto*) avec la Reichsbank. Ce sont : Hambourg, dont les

[1] Toutes les grandes institutions financières, banques d'émission ou banques particulières, emploient les virements pour un chiffre souvent considérable, arrivant ainsi à une notable économie d'emploi du numéraire. Quoique cette façon d'opérer soit une application du principe de la compensation, les statistiques de ce genre n'ont pas ici à être relevées, de tels établissements ne pouvant être considérés comme constituant dans une certaine mesure des Clearing-Houses. Toutefois exception est faite pour la Banque de France, tant à cause du chiffre très élevé atteint par ses virements, que de l'emploi qui en est fait pour la liquidation à Paris des opérations de banque et de bourse.

opérations sont plus importantes que celles de Berlin, et dont la Chambre de compensation est la transformation, ou mieux la continuation d'une institution anciennement existante ; Francfort-sur-Mein, datant du 25 avril 1883, puis Brême, Breslau, Cologne, Dresde, Leipzig, Stuttgard, en enfin Elberfeld (du 8 mars 1893).

Leurs opérations donnent les montants suivants, en *milliers de mark* :

	Nombre d'articles.		Sommes totales.		Soldes passés par virements.	
	Hambourg.	Francfort.	Hambourg.	Francfort.	Hambourg.	Francfort.
	—	—	—	—	—	—
1883....	»	109.000	»	1.160.000,0	»	»
1884....	»	201.891	5.240.404,0	2.183.219,0	»	»
1885....	»	205.311	5.248.194,0	2.023.776,0	»	»
1886....	1.388.710	214.615	5.608.914,3	2.286.391,0	478.509,0	507.519,0
1887....	1.472.219	237 325	5.861.248,0	2.696.378,0	461.055,8	486.878,0
1888....	1.606.601	276.845	6.538.435,8	3.215.325,0	513.899,9	593.563,0
1889....	1.740.955	314.649	7 313.861,7	3.941.551,0	524.009,1	638.374,0
1890 ...	1.817.835	290.087	7.432.750,0	3.470.401,0	451.211,5	626 140,0
1891...	1.894.447	276.890	7.512.049,4	3.088.902,0	471.797,9	591.400,0
1892....	1 957.744	294.941	7.401.952,6	3.029 622,0	495.989,9	599 697,0
1893....	2.089.956	307.961	7.792.659,2	3.222.140,0	517.854,2	605 614,0
1894....	2.189.113	342.948	7.755.289,2	3.471.279,0	562.476,9	610 973,0
1895....	2.396.832	379.760	8.915.272,0	4.065.259,0	637.882,0	620.380,0

	Brême [1]	Breslau [2]	Cologne	Dresde	Elberfeld [3]	Leipzig	Stuttgard
	—	—	—	—	—		
1884..	451.567,0	153.260,0	554.940,0	81.690,0	»	347.194,0	241 916,0
1885..	694.587,0	225.759,3	561.811,0	87.251,7	»	349.254,0	303.412,3
1886..	679.757,2	278.262,5	558.204,3	100.306,5	»	322.123,9	289.355,8
1887..	730.289,4	276.809,0	558.108,9	139.694,8	»	314.992,9	278.776,3
1888..	743.943,6	266.866,2	565.051,3	233.775,7	»	271.599,1	301.524,0
1889..	814.308,4	330.487,3	631.741,2	247.316,4	»	306.020,3	323.107,5
1890..	938 048,8	323.294,0	646.644,0	244.532,2	»	385.737,6	293.991,2
1891..	939.461,9	306.319,6	630.512,7	249.461,8	»	399.458,3	293.809,5
1892..	798.551,7	309.922,3	479.684,6	258.843,8	»	385.138,7	242.054,5
1893..	776.512,4	307.288,1	500.118,8	289.176,2	150.319,4	401.668,3	213.684,6
1894..	697.856,3	300.920,3	536.693,5	283.346,1	167.007,0	380.507,1	205.308,6
1895..	695.967,0	373.542,0	539.473,0	287.905,0	163.563,0	384.579,0	212.384,0

Bank des Berliner Kassen-Vereins, à Berlin.

La Bank des Berliner Kassen-Vereins est une institution privée, au capital de 9 millions de mark, et qui en dehors de la centrali-

[1] A partir du 7 avril 1884.

[2] A partir du 1er mars 1884.

[3] A partir du 8 mars 1893.

sation des affaires de Bourse, s'occupe d'escompte, prêts sur titres, etc. Pour l'année 1895 le montant total de ses opérations a dépassé 31.234 millions de mark. Mais les virements qui sont la conséquence des opérations traitées ainsi, surtout ceux qui ont trait aux affaires de bourse, ont une telle importance, que cette Banque doit être forcément comprise parmi les Chambres de compensation. Les montants des virements suffisent pour en justifier (*en milliers de mark*) :

	Virements.	Chèques.	Total.
	—	—	—
1886	4.602.234	4.583.843	9.186.077
1887	4.220.787	4.196.927	8.417.714
1888	5.391.989	5.275.451	10.577.430
1889	6.250.000	6.215.227	12.465.227
1890	5.640.335	5.615.949	11.256.285
1891	5.058.908	5.028.332	10.087.240
1892	4.298.078	4.277.531	8.575.609
1893	4.473.144	4.449.946	8.923.090
1894	4.826.342	4.797.408	9.623.750
1895	5.974.861	5.944.004	11.918.865

Waaren-Liquidation Casse, à Hambourg.

La Caisse de liquidation de Hambourg, constituée le 24 mai 1887, et qui a commencé ses opérations le 11 juin de la même année, est une société au capital de 3 millions de mark divisé en actions de 1.000 mark chacune. Les opérations dont elle s'occupe sont celles qui portent sur les cafés, le sucre de betterave et le coton. Le café se traite par parties de 500 sacs pesant 29.250 kilogrammes ; le sucre par 500 sacs ou 50.000 kilogrammes net ; le coton par 100 balles ou 21.500 kilogrammes. Les filières et les marges [1] sont employées pour toutes les transactions.

Depuis l'origine, les contrats compensés représentent les quantités suivantes :

---

[1] On désigne sous le nom de *marges* le versement complémentaire qui doit être effectué par l'un des contractants, et qui résulte des variations de cours constatées par la commission compétente. Ces versements sont en général productifs d'intérêts, et peuvent ne pas être effectués si les garanties présentées par le contractant en cause, par filières, endossées, warrants, soldes en compte, etc., paraissent suffisantes pour assurer l'exécution du contrat.

Le défaut de versement des marges, ou de remise de garanties suffisantes, suffit pour entraîner la résiliation de tous les contrats en cours.

	Café.	Sucre.	Coton[2].	Valeur des contrats en mark[3]	
	—	—	—	—	—
	Sacs.	Sacs.	Balles.	Café.	Sucre.
1887	7.274.000	»	»	698.189.928	»
1888.....	16.510.500	4.363.000	»	1.249.675.827	117.813.286
1889.....	9.488.500	9.117.000	»	892.839.285	284.343.359
1890.....	4.768.500	7.148.000	»	451.191.875	180.715.854
1891.....	6.697.500	8.197.000	»	»	»
1892.....	5.895.500	7.503.000	16.700	»	»
1893	4.478.000	10.241.500	52.000	»	»
1894.....	3.247.000	8.510.000	42.600	»	»
1895.....	2.926.000	10.641.500	101.300	»	»

Abrechnungskasse für Kammzuggeschäfte, à Leipzig.

Association formée en 1890, au capital de 2 millions de mark, divisé en action de 2.000 mark chacune, dont un quart versé ayant pour objet les opérations sur les peignés et les laines brutes. Les affaires se traitent par parties de 5.000 kilogrammes ; les filières, les marges et les garanties (*original deposits*)[4] sont employées. Les contrats enregistrés ont donné, *en milliers de kilogr.*:

1890.....	37.155	1893.....	11.955
1891.....	32.945	1894.....	10.389
1892	25.520	1895.....	18.025

Zucker-Liquidation-Casse, à Magdeburg.

Formée en 1889 au capital de 3 millions de mark, divisé en 3.000 actions de 1.000 mark chacune, pour la liquidation des opérations en sucre de betteraves. Les opérations se traitent par multiples de 500 sacs ou 50.000 kilogrammes, les prix étant indiqués franco bord Hambourg. Les filières et les marges sont également employées ; les reports sont constatés par un contrat spécial.

Les contrats enregistrés donnent les montants suivants (*en sacs*) :

---

[1] A partir du 11 juin 1887.

[2] A partir de juillet 1892.

[3] Ces données ne se trouvent plus dans les comptes rendus des années postérieures à 1890.

[4] Les *garanties*, ou *original deposits*, sont les versements qui doivent être faits par les contractants pour assurer en tout cas l'exécution du marché. Des garanties par filières endossées, warrants, ou un crédit en compte courant, peuvent dans certains cas suppléer au versement de garantie.

1889[1]	913.000
1890	3.401.000
1891	5.013.000
1892	4.357.500
1893	5.906.500
1894	3.492.000
1895	5.594.500

(*A suivre.*) G. FRANÇOIS.

---

[1] A partir de septembre.

MOUVEMENT SCIENTIFIQUE ET INDUSTRIEL

La captation des forces naturelles : les chutes d'eau, le Niagara américain et le Niagara français. L'utilisation de nos torrents, de nos rivières canalisées ; la puissance que débite la Seine L'installation de Briançon ; une heureuse initiative du génie militaire : l'électricité fournie à la ville et à la garnison par une entreprise particulière. — Le phonographe comme curiosité et comme instrument pratique. Un remplaçant du sténographe dans la correspondance commerciale ; nouvel instrument d'enseignement, notamment pour les langues vivantes. Pour faire entendre les sourds : téléphone, phonographe et microphonographe Dussaud. Enregistrement de l'infini petit dans le son ; emploi de l'instrument en médecine, l'ouïe rendue aux sourds-muets. — L'aimant en chirurgie : extraction d'aiguilles sans douleur, plus d'opérations. — Un retour aux quarantaines, l'affolement de Marseille. La propagation de la peste ; la création de la sérothérapie par les Drs Richet et Héricourt, le vaccin de la peste et le Dr Yersin. — L'avantage des voies ferrées pour la traction des véhicules : un monorail portatif.

Nous avons parlé à plusieurs reprises de la captation, de l'utilisation au moins partielle des forces naturelles qui sont réparties un peu partout à la surface de la terre et qui demeurent encore le plus souvent sans emploi : nous avons insisté plus spécialement sur les chutes d'eau, et nous voudrions y revenir encore, la question en valant la peine. Au reste le moment est opportun, car on a définitivement terminé la grande entreprise que nous avons signalée en son temps de l'utilisation des fameuses chutes du Niagara; quand nous disons utilisation, nous n'entendons point qu'on tire parti de toute la formidable puissance de quelque seize millions de chevaux-vapeur que représentent ces cascades géantes s'écoulant constamment vers la mer. Pour l'instant on se contente de dériver une quantité d'eau assez minime, mais qui n'en fournit pas moins aux diverses usines installées à proximité une cinquantaine de milliers de chevaux.

Il est évidemment fort rare qu'il se rencontre sur un seul point une chute d'eau comparable, même de très loin, aux « Niagara

falls », et la chose n'est point à regretter : il n'est pas à désirer qu'on centralise une agglomération industrielle susceptible d'absorber la force motrice que représente pareille chute, la chose serait le plus souvent pratiquement impossible, et il en résulterait une déperdition considérable de ces forces naturelles. Mais, comme le disait pittoresquement notre savant confrère et ami Max de Nansouty, chaque pays a son Niagara, réparti en des points multiples du territoire, sous la forme des chutes d'eau innombrables qui coupent les torrents des montagnes, et des divers cours d'eau qui gagnent plus ou moins rapidement la mer. Il ne faut pas oublier que, notamment sur les rivières et les fleuves canalisés, chaque barrage, chaque marche de l'escalier liquide, crée artificiellement une chute qui serait susceptible de développer une certaine force et de commander, par l'intermédiaire de turbines par exemple, des machines dynamo-électriques productrices de courant. Nous n'avons pas besoin de répéter avec quelle facilité l'énergie se distribuerait ensuite par un réseau de conducteurs aériens ou souterrains

Naturellement nous avons à envisager le problème surtout au point de vue français, et l'on sait que l'eau courante, sous toutes ses formes, est particulièrement abondante sur notre territoire. D'après un relevé qui a été fait au 1er janvier 1896 par le service de la statistique de la France, nos cours d'eau non navigables ni flottables ont un développement total de 259.000 kilomètres ; on y trouve près de 70 000 usines hydrauliques pouvant disposer d'une force motrice brute de 1.028.000 chevaux-vapeur : assurément ce n'est pas là toute la force que pourraient donner ces cours d'eau, et, d'autre part, alors que tant de moulins à eau n'ont plus d'intérêt à moudre les blés, en dépit de tous les droits protecteurs que nos députés voudront bien établir, n'y aurait-il pas lieu de les transformer en usines électriques ? On a estimé à 190 millions de mètres cubes la quantité d'eau qui s'écoule annuellement de notre territoire à la mer, et l'on en pourrait tirer certainement une dizaine de millions de chevaux-vapeur pour le grand bénéfice de toutes les industries, et par suite du consommateur, c'est à-dire de M. *Tout-le-monde*.

Nous parlions tout à l'heure des fleuves canalisés : nous pourrions citer comme exemple la Seine, qui n'a pourtant pas un débit énorme, mais dont le régime régulier serait excellent pour des usines hydrauliques. Rien qu'entre Montereau et Paris, ce fleuve, avec ses 20 mètres de pente, représente une force de 13.000 chevaux-vapeur ; installez des turbines sous la chute de

3 mètres que fait ce même cours d'eau au barrage bien connu de Suresnes, et vous disposez immédiatement de plus de 1.100 chevaux, avec des dépenses d'établissement relativement très réduites.

Il est évident qu'il faut commencer par utiliser, par mettre en exploitation ces forces naturelles là où elles sont le mieux situées, le plus près des centres où le courant électrique trouvera un emploi immédiat, et la chose est tout indiquée pour les villes qui ont la bonne fortune d'être traversées par un cours d'eau d'une certaine importance. Mais on pourra ensuite étendre la même méthode en créant des centres industriels en dehors des agglomérations urbaines, et en faisant par conséquent bénéficier l'industrie d'une économie très sensible dans le prix de la main-d'œuvre.

Il faut bien reconnaître que, même en France, où l'on est souvent en retard par crainte de la nouveauté, l'utilisation des forces hydrauliques pour la production de la puissance motrice sous forme d'électricité, fait de très sérieux progrès depuis quelques années. Le mouvement continue, et nous allons signaler un des derniers résultats obtenus, afin de susciter l'imitation en montrant la simplicité du procédé et tous ses avantages.

C'est à Briançon, en plein pays montagneux, qu'a été faite cette installation, et, par une circonstance aussi heureuse que rare, elle est due à un accord parfait entre l'élément militaire et l'élément civil de cette petite ville. Nous n'avons pas besoin de rappeler que l'Administration de la Guerre est par essence plus administrative que toute autre et que ses fonctionnaires, c'est-à-dire les officiers de tous les corps, tiennent en parfait mépris ce qui est hors de leur église, et qu'ils appellent du nom bizarre de *pékin*. En dépit de l'eau courante qui est en abondance dans toute cette région, trois rivières traversant le territoire de Briançon, la ville semblait renoncer à tout jamais à tirer parti de la situation; il faut dire que la population ne dépasse guère 4.000 habitants disséminés en trois centres assez distincts, et l'on n'avait même pas pu songer à installer l'éclairage au gaz. Dans ce pays montagneux la houille coûtait assez cher de transport, et en tout état, il eût été plus simple d'employer la houille blanche, selon l'expression pittoresque maintenant consacrée, autrement dit l'eau qui s'écoulait en cascades inutilisées dans la Durance et ses affluents. Mais Briançon est un point militaire de premier ordre, il s'y trouve concentré des troupes réparties dans plusieurs établissements importants, et le service du génie était

tres désireux d'assurer un bon éclairage des casernements, où les soldats sont obligés de rester souvent renfermés, et, en même temps, le transport du matériel, par câbles aériens, entre les magasins de la Place et les services détachés, forts perchés le plus souvent à une grande hauteur. On avait encore besoin de force motrice pour une usine frigorifique, pour l'arsenal et les nouveaux ateliers d'artillerie. On devait songer tout naturellement à l'électricité, qui s'applique tout aussi bien à la force motrice proprement dite qu'à l'éclairage.

Par une compréhension rare des intérêts économiques bien entendus, surtout à notre époque où l'Etat et ses diverses administrations tendent à créer autant que possible des services industriels d'Etat, et où les municipalités suivent à l'envi cet exemple funeste de socialisation, le service du génie de Briançon a proposé et le ministère a bien voulu décider de faire simplement appel à l'industrie privée ; l'administration militaire deviendrait un des principaux clients de l'usine qui serait établie, et à laquelle la ville concéderait le droit de poser des canalisations électriques pendant un certain nombre d'années. C'est ainsi que les choses se sont passées, la ville garantissant à la compagnie qui s'est formée une recette minima du fait des abonnements des particuliers ; de son côté, l'Etat garantit une somme de quelque 16.000 francs.

On a donc installé une usine alimentée par une chute de 55 mètres, créée au moyen d'un barrage sur la Cerveyrette ; le barrage n'est pas très haut par lui-même, l'eau étant conduite plus loin par un canal d'amenée établi à flanc de coteau, jusqu'aux turbines de l'usine, qui dispose d'une puissance de 600 chevaux. Nous ne donnerons aucun détail sur les aménagements de cette usine.

Qu'il nous suffise de dire que tous les établissements militaires sont éclairés par des lampes à incandescence, et dans de bien meilleures conditions qu'autrefois, quoique la dépense ne soit pas supérieure à celle de l'éclairage au pétrole. Dans l'arsenal, les transmissions se font électriquement, ce qui présente des avantages énormes, comme nous l'avons vu ici-même, et ce qui notamment diminue grandement les chances d'accidents. En cas de guerre, cas toujours à prévoir malheureusement, la défense trouve à sa disposition le moyen d'assurer immédiatement certains transports et d'alimenter puissamment les appareils d'éclairage, projecteurs, etc. Enfin, ajoutons que les particuliers sont maintenant bien éclairés à peu de frais, et que l'industrie voit à sa dispo-

sition des petits moteurs électriques précieux pour d'innombrables usages.

Ce qui n'empêche point du reste la société qui a fondé l'usine de tirer un bon parti des capitaux qu'elle a engagés : nouvelle preuve que les intérêts du producteur et du consommateur ne sont point opposés.

*
* *

Le phonographe est aujourd'hui bien connu en France, mais malgré tout il reste encore ce qu'il était à l'exposition de 1889 pour la cohue des provinciaux des départements ou de... Paris, qui se pressait aux auditions de la galerie des machines. On le considère toujours comme une façon de jouet, de curiosité, sans songer qu'il puisse être plus utile que le kaléidoscope : cela est si vrai que des fabricants de jouets en ont imaginé des réductions qui en sont un peu des caricatures et qui, pour 20 ou 30 francs, vous chanteront d'une voix nasale les premières mesures de quelques airs connus comme le roi Dagobert. Des camelots installent dans les boutiques à louer un phonographe aux cylindres plus moins hors de service, et les passants donnent deux sous ou même davantage pour jouir d'une audition, sans se douter que l'instrument puisse servir pratiquement tout comme le téléphone.

Et cependant, non seulement le phonographe d'Édison est arrivé maintenant à un état de perfection qu'on peut dire absolu, mais encore il a suscité des imitations qui donnent à peu près les mêmes résultats en coûtant sensiblement moins cher. Nous devons bien dire qu'à l'étranger, plus spécialement aux États-Unis et en Angleterre, où l'on a l'esprit pratique qui nous manque, on n'a pas tardé à trouver des usages sérieux à cet admirable instrument.

Un des principaux nous semble être la substitution de cet appareil mécanique soit au sténographe du commerçant, soit à sa plume même On sait en effet que la question du courrier est une très grosse affaire dans les maisons de commerce importantes : il y a une foule de lettres auxquelles la réponse doit être donnée par le chef de la maison ou par un employé principal. Autrefois il fallait que celui-ci mît la main à la plume pour rédiger un brouillon souvent illisible, mais qui lui coûtait pourtant une perte de temps assez considérable ; une première amélioration a consisté en ce que le brouillon était dicté à un sténographe, qui recopiait ensuite en langage courant. Mais c'était l'immobilisation

d'un employé que l'on n'avait pas à chaque instant à sa disposition : au contraire, le phonographe devient un secrétaire mécanique auquel on peut dicter encore plus vite qu'à un sténographe, et qui est toujours prêt à vous offrir ses services, pourvu que vous l'alimentiez de rouleaux inscripteurs. Bien entendu, il ne s'agit pas là de considérations théoriques et nous connaissons bien des maisons de commerce anglaises où les directeurs dictent ainsi leur correspondance ; le ou les rouleaux successifs sont remis à une dactylographe, c'est-à-dire à une dame écrivant à la machine, autre instrument qui ne s'est introduit que bien lentement en France. Nous n'avons pas besoin de faire remarquer qu'une dactylographe reçoit un salaire bien moins élevé qu'un sténographe et qu'en outre il est facile d'écrire rapidement sous la dictée du phonographe, alors que la sténographie ne se laisse déchiffrer que lentement même par une personne versée en la matière.

Aux États-Unis, où l'on est en pleine patrie de la phonographie, on a commencé de tirer fort originalement parti de l'instrument au point de vue de l'enseignement, et cela de deux manières. D'abord si un élève récite sa leçon devant l'appareil, le professeur peut ensuite se rendre compte à loisir des fautes commises ; l'élève lui-même a la faculté de se donner cette audition et saisit sur le vif les imperfections de sa récitation. On peut d'autre part faire entendre à une classe un passage lu par un excellent lecteur dans une occasion quelconque. Enfin rien n'est plus facile que de donner aux élèves des modèles parfaits de la prononciation des langues étrangères, il suffit de posséder des cylindres contenant des séries de phrases prononcées très correctement et nettement articulées. Ceux qui ont à étudier une langue pourront ensuite entendre autant qu'ils le voudront parler la langue étrangère en question comme elle doit être parlée.

L'esprit inventif des Américains ne s'arrête naturellement pas là, et ils trouvent chaque jour d'autres applications de la phonographie : c'est ainsi qu'on l'utilise pour les consultations à distance et par correspondance, si l'on peut dire, sur certaines avaries qui surviennent aux machines. Il y a quelque temps, un défaut s'était produit à une station de pompes installée dans l'ouest des États-Unis ; le défaut ne pouvait être découvert par les mécaniciens du lieu, et il se manifestait seulement par un bruit caractéristique des parties mobiles de l'appareil. On ne pouvait songer à faire venir le constructeur des pompes qui habitait New-York : on se contenta de prendre un phonogramme du bruit en

question et de le lui envoyer. Il mit le cylindre dans un phonographe, écouta le bruit comme un médecin qui ausculterait à distance, et il put ainsi établir son diagnostic et envoyer une consultation qui permit de faire les réparations nécessaires.

On a mis en doute la réalité de ce procédé, qui semble pourtant assez vraisemblable. En tout cas voici que, grâce à un savant gènevois, M. Dussaud, et à une invention complémentaire qui lui est due, le phonographe va jouer un rôle de première importance en médecine et dans l'éducation des sourds-muets.

Il faut dire que, depuis un certain temps déjà, on parle de se servir soit du téléphone, soit du phonographe pour faire entendre les sourds-muets. Il y a quelques mois, le journal anglais *Lancet* annonçait que le médecin en chef du principal établissement de sourds-muets de l'Angleterre avait obtenu d'excellents résultats dans le traitement de ses malades en employant un téléphone parlant à voix haute, à condition, bien entendu, de s'adresser à ceux qui avaient quelques rudiments de l'appareil auditif. Nous n'avons pas assez de détails pour insister sur ce fait, mais nous signalerons encore les expériences d'auditions musicales pour sourds-muets que le professeur Mac Kendrick, de Glasgow, a pleinement réussies. On plaçait près de la rampe, sur le bord de la scène où l'on jouait de la musique de Wagner, un phonographe qu'on reliait par des fils électriques avec un récipient contenant une solution saline ; puis les personnes atteintes de surdité plongeaient leurs mains dans le bain électrisé, et elles entendaient admirablement paroles et musique.

Arrivons maintenant à l'invention de M. Dussaud. Tout jeune encore, M. Dussaud est professeur à la Faculté des sciences et à l'École de mécanique de Genève, et il s'est fait remarquer par des travaux de toutes sortes. Depuis une année environ, il cherchait un appareil augmentant à volonté l'intensité du son, dans le but spécial de venir en aide aux sourds et aux sourds-muets : on sait que pour ces derniers surtout la chose est de la plus grande utilité, car s'ils ne parlent pas c'est qu'ils n'entendent pas, et c'est leur donner la parole que de leur faire percevoir des sensations auditives. Or, le *microphonographe* donne la solution du problème, et même quelque chose de plus. C'est qu'en effet l'appareil de M. Dussaud permet d'enregistrer les plus faibles bruits et de les amplifier ensuite dans une proportion énorme : c'est cette amplification qui en fait un instrument si précieux pour les sourds.

Ce phonographe d'un nouveau système comprend donc d'abord un enregistreur et un répétiteur.

L'enregistreur se compose essentiellement d'un cylindre horizontal mû par un mouvement d'horlogerie : ce cylindre porte un rouleau de cire qui, comme dans le phonographe ordinaire, est destiné à recevoir en creux, par l'intermédiaire d'une pointe traçante, l'inscription des sons. Devant la surface de la cire se déplace une pièce de la grandeur et de la forme d'une montre, comprenant des électro-aimants minuscules qui agissent sur une membrane vibrante faisant osciller le burin graveur. Placez à portée des bruits que vous voulez étudier un microphone ordinaire, que vous reliez à l'enregistreur que nous venons de décrire au moyen d'un courant électrique ; le son recueilli par le microphone est ainsi fidèlement transmis à la membrane du microphonographe, et le burin inscrit les vibrations qui le représentent. Détachez maintenant de l'enregistreur le rouleau de cire portant les inscriptions en creux, et disposez-le sur le cylindre horizontal du répétiteur, animé comme l'autre d'un mouvement régulier au moyen d'un mécanisme d'horlogerie. Un style transmet les inscriptions à une membrane vibrante ainsi que dans le phonographe ordinaire, mais les vibrations sont reçues et de nouveau prodigieusement amplifiées par un petit microphone disposé sur la membrane ; un courant électrique plus ou moins fort, suivant les besoins, passe par le microphone, et transmet les sons à un cornet analogue au récepteur des téléphones.

On comprend que grâce à cet instrument admirable on peut recueillir et percevoir avec une netteté et une intensité extraordinaires, depuis le bruit de la marche des insectes jusqu'aux bruits souterrains, aux battements qui se manifestent dans la croûte terrestre comme signes précurseurs des tremblements. On pénètre directement dans le domaine de l'infiniment petit des sons. Au point de vue médical rien de plus précieux que ce microphonographe, puisque le médecin peut non seulement inscrire les plus faibles bruits des poumons et du cœur, mais encore en garder l'inscription par devers lui, soit pour consulter un confrère ou comparer ultérieurement ces bruits avec d'autres inscriptions, afin de constater si la maladie fait des progrès. Dans l'enseignement médical même on pourra faire entendre aux élèves les mouvements des organes sains ou des organes malades, comme le microscope a permis de leur mettre sous les yeux les tissus en état normal ou non.

Mais, pour en venir à l'usage qu'on fait du microphonographe

au profit des sourds et surtout des sourds-muets, il est suffisamment clair dès maintenant qu'on peut ainsi faire percevoir des sons aux appareils auditifs de ces malades. Il ne faut pas oublier qu'en augmentant la puissance du courant électrique employé, on arrive à des intensités si grandes des sons préalablement enregistrés qu'une oreille normale ne peut plus les supporter sans douleur. On a expérimenté sur des sourds paraissant absolument sourds au sens strict de l'expression, n'entendant pas un mot crié à leur oreille avec toute la force possible, et qui perçoivent parfaitement et avec délices la musique par exemple que le microphonographe leur chante à l'oreille. D'une façon générale l'oreille du sourd est un organe qui a besoin de gymnastique auditive, ses facultés s'affaiblissant de plus en plus par le manque d'usage, et l'appareil Dussaud fournit sans peine les exercices gymnastiques voulus; ceux qui s'en servent arrivent au bout d'un certain temps à diminuer l'intensité du courant électrique qui leur était nécessaire au début. Le sourd-muet apprend assez rapidement les lettres, puis des mots, des phrases, il peut même ensuite, en parlant devant un appareil enregistreur, comparer sa prononciation avec la prononciation correcte et la rectifier quand besoin est.

Ajoutons d'ailleurs que M. Dussaud a complété son intéressante invention en employant des moyens secondaires pour réveiller les sensations auditives chez les malades les plus atteints, par exemple pénétration dans l'oreille de petites sondes qui vibrent synchroniquement avec la membrane du microphone, etc. Il est certain que cette belle découverte met un instrument précieux aux mains du médecin, du physiologiste et du savant en général.

*
* *

L'emploi des rayons X, des rayons Roëntgen, est entré aujourd'hui dans la pratique courante, non pas seulement à titre de curiosité, mais bien pour des usages essentiellement utiles, sur lesquels nous aurons sans doute à revenir quelque jour : grâce à ces radiations mystérieuses malgré tout, on lit à travers les tissus vivants, on y aperçoit les corps étrangers qui s'y sont introduits plus ou moins violemment, on commence à bien distinguer les lésions morbides ; on va même jusqu'à employer, timidement il est vrai, ces rayons pour influencer et modifier, pour soigner en un mot l'intérieur de l'organisme. On obtient bien autre chose encore, mais on comprend quel intérêt considérable présente déjà cette faculté que possède maintenant le chirurgien de cons-

tater *de visu*, et non plus par le tact, par des palpations indécises et pénibles pour le malade, la place exacte qu'occupe une esquille ou une balle à enlever.

Mais voici que, grâce à l'électro-aimant, autrement dit toujours à l'électricité, l'on peut retirer les balles, les fragments de fer ou d'acier qui ont pénétré dans les tissus et dont la place a été révélée par la radiographie ; et cela sans intervention chirurgicale, sans ces incisions si douloureuses, dangereuses même, qu'il fallait autrefois multiplier bien souvent pour atteindre le corps étranger que l'on poursuivait. Il y a déjà un certain temps, le professeur Silvanus P. Thomson avait fort heureusement employé un petit aimant pour traiter et guérir un forgeron qui avait reçu dans l'œil un petit fragment détaché d'un outil. Cet accident, qui survient fréquemment aux ouvriers travaillant les meules de moulins, est souvent de peu de gravité; mais cette fois le fragment d'acier était arrivé jusqu'à la sclérotique, à 6 millimètres environ de la cornée, et il en était résulté une vive irritation avec obcurcissement de la vue des deux yeux. On n'avait pu encore faire appel aux rayons X, mais seulement à l'ophthalmoscope ; on avait trouvé la trace de l'éclat métallique dans la rétine. En élargissant légèrement la blessure au point d'introduction, on faisait pénétrer le pôle d'un aimant et, à la seconde tentative, on extrayait le fragment d'acier attiré par l'aimant. Au bout de peu de temps l'œil était parfaitement guéri.

Aujourd'hui ces opérations se multiplient, grâce, bien entendu, à la radiographie. A Cherryfield, aux Etats-Unis, une ouvrière s'enfonce une aiguille dans la main (accident beaucoup plus fréquent qu'on ne pense) ; l'aiguille se brise et il en reste dans les chairs, près du pouce, un fragment de 2 centimètres de long. On conduit l'ouvrière à la station centrale d'électricité de la ville, où l'on improvise un électro-aimant au moyen d'une barre de fer entourée de fil de cuivre donnant passage au courant ; on applique cet aimant à l'endroit par où l'aiguille a pénétré et où l'on s'est contenté d'inciser légèrement la peau, et l'aiguille ou plutôt le tronçon d'aiguille sort sans que la patiente ressente la moindre douleur.

En Russie, tout récemment, MM. Crestin et Gorinewski ont réussi une opération analogue, mais plus difficile, en ce que la malade, une blanchisseuse qui s'était cassé une aiguille dans la paume de la main en lavant son linge, avait attendu deux mois et voyait le fragment métallique remonter chaque jour davantage vers le poignet ; le moindre mouvement lui causait des douleurs

atroces, et elle était privée de l'usage de sa main droite. La palpation ne faisait absolument rien sentir. Les médecins se décidèrent à l'emploi de l'aimant, en graduant doucement l'intensité de l'effet magnétique, car on faisait reculer l'aiguille la partie cassée en avant, et on craignait de déchirer des vaisseaux. Au bout de plusieurs séances d'application de l'aimant, la femme déclara ressentir un picotement dans la main, et de plus en plus près de l'endroit où l'aimant était appliqué. Celui-ci n'avait qu'une force attractive extrêmement faible, et cependant à la neuvième séance l'aiguille sortit enfin, sans douleur ni perte de sang, et resta fixée au pôle de l'aimant.

Un constructeur français d'appareils électriques, M. Radiguet, assisté du Dr Néquet, vient de réussir parfaitement et plus rapidement une extraction tout analogue. Un de ses clients s'était entré, deux mois auparavant, une aiguille dans le pied : M. Radiguet commença par s'assurer méthodiquement de la place qu'occupait l'aiguille, et pour cela il prit, non pas une seule, mais deux radiographies du pied blessé, l'une à plat, l'autre de profil, de sorte qu'on pouvait tracer extérieurement sur les chairs la direction que suivait l'aiguille. Il ne fallait pas songer, bien qu'on pût inciser à coup sûr, à faire l'opération suivant l'ancienne méthode chirurgicale, au moyen d'incisions, car le patient était diabétique, et chez ces malades la moindre blessure est grave. On eut donc recours à l'électro-aimant, qu'on mit en action au niveau de l'articulation du pouce, où se trouvait l'aiguille ; par un dispositif fort intelligent et qui fait honneur à M. Radiguet, on pouvait suivre tous les déplacements de l'aiguille durant l'opération, puisque la radiographie du pied était constamment reçue sur un écran au platino-cyanure de baryum, c'est-à-dire qu'on voyait dans le pied par transparence. Au bout d'une première séance l'aiguille avait bougé de quelques millimètres sous les yeux des opérateurs, et le lendemain même elle jaillissait vers l'électro-aimant, sans qu'une goutte de sang se montrât.

On conviendra que voilà la médecine opératoire singulièrement facilitée, pour le plus grand bien surtout des travailleurs manuels exposés à ces sortes d'accidents.

*
* *

La question des quarantaines ne revient que trop souvent sur le tapis, tantôt parce que la fièvre jaune fait son apparition périodique dans certaines régions de l'Amérique du Sud, tantôt parce que le choléra prend ou semble prendre une nouvelle vio-

lence en Asie; cette fois c'est la peste qui suscite l'inquiétude en France. Et comme les Français ne brillent pas par le calme et les réflexions mûries, c'est un affolement véritable qui s'est produit il y a quelque temps quand on a annoncé que Marseille allait recevoir deux navires venant de Bombay en ligne directe. Il faut dire que les craintes se doublaient encore de ce que ces navires portaient pavillon britannique, et les Anglais étant considérés par tout bon Français patriote comme nourrissant les plus noires pensées vis-à-vis de notre pays, on se disait certainement, surtout sur la Cannebière, que ces navires anglais seraient enchantés de jeter le microbe de la peste parmi nous. Alors on a vu les Marseillais, M. Flaissières, le maire socialiste en tête, se livrer à des manifestations bizarres, exiger du gouvernement des mesures fantastiques, qui ne tendaient rien moins qu'à suspendre tout commerce direct, ou même indirect évidemment, entre l'Inde et Marseille : on trouve sans doute, les socialistes adoptant logiquement les idées de leurs cousins germains les protectionnistes, que le marché extérieur est plus qu'inutile, qu'il est dangereux, et qu'on peut supprimer une des sources principales du commerce de notre grand port de la Méditerranée. Comme conséquence, alors que depuis une année on avait supprimé en principe le régime des quarantaines, dès que se présente l'occasion d'appliquer le nouveau système, on revient immédiatement à l'ancien : nous savons, et de reste, l'horreur instinctive que l'administration possède pour toute innovation, mais nous savons aussi pour l'avoir exposé ici combien les quarantaines sont, non seulement inefficaces, mais encore périlleuses. Elles créent comme des pépinières de microbes, elles deviennent des centres d'infection.

Pas de quarantaines, mais la désinfection : d'autant qu'il suffit d'une température de 80° maintenue pendant cinq minutes pour détruire les germes de la peste. Dans un dernier *Mouvement* nous avons signalé ces bateaux à étuves que le service du port de New-York a récemment mis en service ; mais il est vrai que notre administration sanitaire n'a rien préparé d'analogue, et qu'elle s'est trouvée fort dépourvue quand le danger est venu terrifier les Marseillais. Les Anglais passent assez généralement pour avoir le sens pratique, et quelques noires pensées qu'on leur prête à l'égard des autres nations, on ne va pas jusqu'à supposer qu'ils commenceraient par introduire bénévolement la peste dans leurs îles, quand, en 1665, elle a fait périr 70.000 personnes à Londres: et cependant ils se contentent de prendre des mesures de précaution, et le cas unique de peste qui s'est produit, il y a quatre

mois, sur un marin arrivant de Bombay, n'a été suivi d'aucun autre. C'est ce que faisait récemment remarquer le Dr Daremberg.

Il est assez malaisé et fort aléatoire de se livrer à des calculs de prévision pour savoir si oui ou non la peste arrivera en Europe. On pourrait citer des exemples antérieurs assez rassurants : celui de Tagarrog, où l'on embarquait en masse des blés pour le Havre, sans qu'aucun accident se produisît ni même qu'on vît se manifester la moindre crainte ; en 1894, une épidémie formidable dévasta Hong-Kong et Canton, et cependant personne n'y prit garde. Cette épidémie eut du reste l'avantage de permettre au Dr Yersin de trouver la méthode curative dont nous allons reparler. Pour le Dr Yersin, la peste ne se propagerait chez l'homme que dans un sol préalablement infecté, et quand les petits animaux, les rats principalement, ont été décimés. Le fait est que le Dr Héricourt, qui, lui, a craint un peu l'invasion de la peste, faisait remarquer il y a trois ans que la peste régnait dans l'Inde, à l'état endémique, quoique atténué, depuis une trentaine d'années. On comprend si le milieu était préparé pour l'éclosion générale du mal.

Mais ce qui peut rassurer en tout cas les plus craintifs, c'est que la médecine actuelle possède un remède à la peste qui guérit 90 fois sur 100, et cela grâce à la sérothérapie. Tout le monde sait aujourd'hui ce qu'est la sérothérapie dans son application spéciale à la diphtérie, mais on oublie généralement comment et par qui cette méthode a été imaginée et surtout quel vaste champ de découvertes les inventeurs ont ouvert à la thérapeutique. C'est en 1888 que deux savants docteurs, qui sont en même temps deux de nos confrères les plus sympathiques de la presse scientifique, MM. Ch. Richet et J. Héricourt, ont posé la base de la méthode : le sang de chiens inoculés préalablement d'un germe déterminé, puis guéris, rendait par inoculation le lapin réfractaire à la même maladie. Quand nous disons sang, il faut entendre sérum, c'est-à-dire la partie essentielle du sang ; il se développe dans ce sérum des antitoxines qui tueront les germes morbides chez l'animal étranger à qui on l'injectera. Cette découverte a été, comme nous l'avons dit, la base de la méthode curative de la diphtérie, elle a déjà fourni des résultats assez encourageants pour le tétanos, la tuberculose même, le cancer.

C'est de ce principe fécond que M. Yersin, envoyé par l'Administration des colonies pour créer un laboratoire spécial en Annam, a pu tirer le mode de fabrication du sérum antipesteux. M. Yersin a installé son laboratoire à Nhatrang, dans un pays d'élevage où

les chevaux sont à bas prix : il commence par immuniser plusieurs de ces animaux au moyen de nombreuses injections sous-cutanées de culture de peste, faites d'abord à petite dose, puis augmentées graduellement. L'animal maigrit beaucoup sous l'influence de la fièvre et la préparation est relativement longue, mais ensuite il devient un réservoir vivant à sérum pesteux, préservatif et curatif. La preuve de l'efficacité en est aujourd'hui complètement faite, d'abord sur des rats et des souris, qui contractent la peste exactement comme l'espèce humaine, puis sur des hommes; à Amoy notamment, presque toujours la guérison des malades ainsi soignés s'est produite en trois jours.

Les succès de M. Yersin lui ont valu en Chine une réputation quasi divine; on conviendra qu'il est bien tranquillisant de posséder maintenant un remède aussi précieux contre cette terrible maladie, remède qui est dû en dernière analyse à ceux qui ont créé la méthode sérothérapique.

*
* *

En dépit du nom caractéristique qu'ils portent, ce que l'on considère principalement, presque uniquement même, quand on parle de chemins de fer, c'est la locomotive à vapeur : c'est à cette merveilleuse application de la vapeur qu'on se regarde comme redevable de la transformation qui s'est produite depuis un demi-siècle environ dans les transports. Mais l'appareil de Stephenson, tout perfectionné qu'il a été, ne pourrait encore que traîner assez péniblement des charges bien réduites s'il ne roulait pas sur une voie unie présentant le minimum de résistance à son déplacement, sur la voie ferrée, au lieu de le laisser exposé aux cahots, aux ornières, à tous les cailloux, à toutes les dénivellations des chemins ordinaires. La preuve en est, qu'au moment même où Stephenson fit sa découverte, on s'apprêtait à poursuivre la question de la locomotion à vapeur sur route; mais on s'empressa d'abandonner le problème, qui n'a été repris que ces temps derniers, simplement parce que le rail assurait à la traction des conditions presque idéales. Il faut songer en effet, pour ne citer qu'un seul exemple, que, sur une voie ferrée, un effort de 5 kilogrammes seulement suffit pour la mise en mouvement de 1.000 kilogrammes; même sur une voie de tramway, qui est pourtant bien loin de présenter la même surface unie qu'une voie ferrée proprement dite, l'effort nécessaire pour traîner la voiture est en moyenne le quart de ce qu'il serait sur une route pavée bien entretenue.

Cela explique amplement les tentatives qui ont été faites en vue de permettre aux voitures ordinaires, aux véhicules de toutes sortes de circuler sur des bandes métalliques présentant les mêmes avantages que les rails : la création du tramway a été inspirée de ce même désir, et certains inventeurs avaient songé à établir sur les routes des rails à ornières où rouleraient les bandages ferrés de la première charrette venue. Ce qui est du reste beaucoup plus pratique, c'est l'emploi de voies ferrées portatives, sur lesquelles circulent de véritables wagonnets, mais qui se posent, s'en enlèvent et se transportent avec une grande facilité, suivant les besoins. Toutefois, si portatives que soient ces voies dont un type a été rendu célèbre par l'Exposition de 1889, il faut encore quelque peu préparer le terrain avant de les placer : il est absolument nécessaire que ce terrain présente une plate forme, afin que les deux rails, reliés entre eux d'une façon rigide, se trouvent sur un même plan, et que, d'autre part, les wagons roulant sur la voie ne soient pas exposés à tomber sur le côté.

Un inventeur très ingénieux, M. Caillet, a songé combien il serait plus simple de n'employer qu'un seul rail, et il a imaginé un véritable monorail posé au niveau du sol, et naturellement sans préparation du terrain, puisqu'il n'y a plus à maintenir cette horizontalité dont nous parlions à l'instant. On va se demander immédiatement comment peuvent se tenir en équilibre les véhicules roulant sur un seul rail. Chacun d'eux est muni de deux roues, mais placées en prolongement l'une de l'autre, et suivant l'axe du dit véhicule, à la façon des roues d'une bicyclette ; ces roues sont bien entendu beaucoup plus basses, et elles sont à gorge, comme une poulie, pour recevoir le patin du rail. Quant à l'équilibre il est maintenu latéralement, alors que dans un tombereau ou dans une brouette il l'est longitudinalement : en effet, l'homme ou le cheval qui traîne le véhicule se met sur le côté, l'homme prenant une barre horizontale qui se rattache au wagonnet, le cheval s'attelant entre deux barres analogues, mais dont la solidité est proportionnée au poids tout différent du wagon. Comme de juste il ne faut pas penser, sur ce monorail, assurer la traction au moyen d'une locomotive quelconque : celle-ci demanderait une voie double où elle pût demeurer en équilibre ; il ne s'agit donc que de traction humaine ou animale, et c'est en cela que réside l'intérêt du système, car il offre aux transports à la brouette ou aux transports par chevaux, tous les avantages de roulement qu'on trouve sur la voie de fer, et cela sans matériel mécanique particulier. La brouette est sans doute d'un type spécial, avec ses deux roues en

prolongement l'une de l'autre, supportant une caisse variable suivant les usages auxquels il faut répondre, mais sur ce rail continu qu'on pose au fur et à mesure des besoins, sans terrassements préalables, qu'on enlève de même, un seul homme transporte sans fatigue un poids énorme ; il en est encore ainsi, toutes proportions gardées, pour le wagon chargé de foin ou de récoltes quelconques et que tire le cheval à une allure qui serait impossible avec une charrette ordinaire. Ajoutons que le système peut s'adapter même à des tramways à voyageurs, la voiture demeurant parfaitement en équilibre, sans peser sur les reins de la bête de trait.

Il est certain que cette invention peut rendre les plus sérieux services dans les exploitations agricoles ou industrielles et permettre l'établissement de tramways avec des dépenses extrêmement réduites.

DANIEL BELLET.

REVUE

DE

L'ACADÉMIE DES SCIENCES

MORALES ET POLITIQUES

(Du 16 novembre 1896 au 15 février 1897.)

SOMMAIRE: La méthode pour l'étude des budgets ouvriers. — Le rôle de l'Etat en matière sanitaire. — Statistique des Etats-Unis. — La Croix Rouge. — Travaux divers. — Les Budgets de familles ouvrières en Angleterre. — L'hygiène publique chez les Romains et dans l'Etat moderne. — La défense de l'Europe contre la peste. — Décès. — Prix décernés. — Sujets mis au concours.

I

Dans le trimestre qui vient de s'écouler, l'Académie a abordé la discussion de deux questions d'un très vif intérêt. Le premier débat a porté sur *la méthode pour l'étude des budgets des classes ouvrières en Angleterre*. Il a été engagé à la suite d'une lecture faite par M. Lavollée à propos de l'enquête entreprise par l'*Economic Club* de Londres, d'après la méthode des monographies de famille, dont l'introduction est due à Le Play, et qui consiste surtout à vouloir tirer des conclusions générales des moyennes rassemblées.

M. Frédéric Passy a déclaré nettement que, pour lui, les moyennes n'ont pas d'existence réelle et ne donnent pas une idée exacte des faits auxquels elles s'appliquent, qu'elles n'ont de valeur que lorsqu'il s'agit de se rendre compte de l'état d'une industrie ou d'une population, à la condition d'être basées sur un très grand nombre de faits. Quant aux monographies, elles ont été beaucoup

trop vantées et l'on en a exagéré l'importance ; elles ne peuvent faire connaître que des situations particulières, il est difficile d'en tirer des conclusions d'ordre général. Elles sont intéressantes comme faits particuliers, pour montrer jusqu'où, par exemple, les salaires peuvent s'élever ou s'abaisser, et comment la prévoyance et l'économie peuvent donner, même dans des conditions très difficiles, une existence heureuse et assurée ; elles sont intéressantes comme constatation de faits, mais il ne faut pas leur demander des conclusions générales. Il est toujours utile de rappeler ces considérations parce que, de part et d'autre, on tend constamment à dédaigner la méthode dont on ne se sert pas et à exalter celle dont on se sert.

M. Doniol a reproché au système des monographies, comme moyen d'information en matière économique et sociale, de manquer de vérité. Ce sont les portraits que l'on se pose, et forcément on les voit tels qu'on se les propose, sans assez de relation avec les faits ambiants. A plus forte raison, quand on se pose son propre portrait ; une monographie ne peut être un peu exacte que si elle est faite par une personne étrangère à celui qu'elle a pour but d'étudier. L'intéressé, lui, voit en lui ce qu'il désire y trouver; il n'aperçoit pas le reste, et c'est le reste qui serait l'essentiel. La personne étrangère, elle, rendra du moins à peu près compte des conditions dans lesquelles se trouve l'homme qu'elle étudie. En principe, les monographies ne peuvent rien donner d'exact. C'est un moyen commode de faire des conférences, mais quand on veut se rendre compte des choses, il ne faut leur accorder qu'une confiance limitée et chercher en dehors.

M. Anatole Leroy-Beaulieu a soutenu que si les monographies n'ont pas une valeur mathématique, les statistiques, elles aussi, sont parfois trompeuses ; elles donnent des moyennes : or, les moyennes sont une cause d'erreur pour qui oublie leur véritable nature. Les monographies sont avant tout des moyens d'études. Le Play, qui en a tant usé et recommandé l'usage, insistait sur la difficulté de rédiger de vraies monographies. Ce ne sont pas toujours les intéressés qui les font. Ce sont d'habitude des gens compétents. Ils demandent des chiffres à l'intéressé ; la plupart du temps ils sont obligés de les arracher un à un, car un ouvrier, un paysan ne se rend pas un compte exact de ses dépenses.

M. de Foville a fait valoir que si les monographies ne révèlent que des faits particuliers, bien souvent ce sont des faits exceptionnels qu'elles révèlent, lorsqu'il s'agit surtout des classes ouvrières. La plupart des ouvriers ne se rendent pas bien compte de leurs

recettes et de leurs dépenses. Même pour les hommes qui ont fait de la statistique une étude particulière, cela est fort difficile. Il ne faut pas sacrifier à la méthode monographique, qui ne fait voir que des particularités ou même des anomalies, la méthode d'enquête plus générale qui constitue la statistique proprement dite.

M. Maurice Block a remarqué que pour se rendre compte de la valeur des monographies, il n'y a qu'à prendre l'ouvrage de M. Cheysson qui cite les monographies de Le Play sur les ouvriers européens ; il résulte de la comparaison de ces monographies qu'il y a de notables différences entre le genre de vie d'une famille ouvrière et celui d'une autre ; il est donc très risqué de présenter *l'une* de ces monographies comme *un type*, terme qui est presque équivalent à celui de moyenne.

L'autre discussion a porté sur *le rôle de l'Etat en matière sanitaire*. Elle a été entamée à la suite d'une communication dans laquelle M. Monod soutenait que l'Etat avait le droit d'intervenir, sans tenir compte des arguments basés sur la liberté.

M. Block a fait observer que les économistes n'ont jamais contesté à l'Etat le droit d'intervenir dans les questions d'hygiène ; ce que les particuliers ne peuvent pas faire, l'Etat doit le faire ; or, il est impossible aux particuliers de protéger la santé publique.

M. P. Leroy-Beaulieu a ajouté que si l'on est d'accord sur le principe, c'est-à-dire sur la légitimité de l'intervention de la puissance publique, l'application peut donner lieu aux difficultés les plus sérieuses. Il s'agit de savoir dans chaque cas si le mal redouté, car il ne peut être question que des maladies contagieuses, est suffisamment grand, suffisamment certain pour qu'on puisse intervenir et si l'intervention ne présente pas plus d'inconvénients que le mal lui-même. S'il s'agissait seulement, comme à Rome, de conduites d'eau et de bains publics, la question de dépenses étant réservée, tout le monde serait d'accord. Mais la réglementation est une chose très délicate. Il faut apprécier chaque cas particulier, car souvent la réglementation conduit à de véritables iujustices.

Comme M. Leroy-Beaulieu, M. Frédéric Passy a déclaré que les questions d'application sont excessivement délicates, qu'il faut prendre garde de se tromper et que souvent des mesures de préservation peuvent devenir des mesures dangereuses.

M. Théophile Rousset, invoquant les résultats admirables obtenus dans l'antiquité a demandé au législateur moderne de s'inspirer des anciens errements : on ne doit pas hésiter à faire

intervenir l'Etat afin qu'il exige des villes qu'elles se trouvent dans de bonnes conditions d'hygiène.

M. Levasseur clôt la discussion en faisant remarquer qu'il ne peut y avoir aucune discussion sur la question de principe, c'est-à-dire sur le droit d'intervention de l'Etat au nom de l'hygiène, mais que cette intervention doit respecter, autant que possible, la liberté individuelle.

D'un rapport présenté par M. Levasseur à l'occasion de plusieurs travaux de statistique parus aux Etats-Unis, il résulte qu'en 1792 les recettes et les dépenses du Trésor des Etats-Unis ont été de 8.772.000 dollars et 783.000 seulement, qu'en 1895 les premières ont été de 6.480.000 dollars et les secondes de 710.472.000, que pendant la guerre civile la dépense s'est élevée jusqu'à 1.906 millions de dollars en 1865, que les douanes et le revenu antérieur sont les deux principales sources de la recette, que les pensions, qui ont énormément augmenté de 1891 à 1894, sont, avec la guerre et la marine, les principaux chapitres de la dépense.

M. Lyon-Caen a fait une communication sur *la Croix-Rouge*.

Durant la guerre de Crimée, l'insuffisance des secours sanitaires destinés aux armées fut prouvée par la mortalité énorme qui décimait les rangs des Anglais. L'Angleterre envoya une légion d'infirmières sous les ordres de Miss Nightingale, et, dès lors, la situation s'améliora. Aussi, lors de la guerre d'Italie, en 1859, des volontaires civils accoururent en Lombardie avant même d'y avoir été appelés. Mais quel que fut leur élan, ils ne comblèrent pas les lacunes de l'organisation officielle : ils n'avaient pas une quantité suffisante de matériel utilisable ; de plus, il n'existait pas d'accord entre les détachements, et le désordre qui en résulta parfois créa des embarras aux autorités militaires. Cette expérience ne demeura pas sans résultat. En 1862, M. Henri Dunant mit sur la voie à suivre pour résoudre le problème. D'après lui, il fallait centraliser dans chaque pays les secours de toute nature entre les mains d'une société unique qui agirait de concert avec les chefs militaires. Aussi, grâce à la permanence des sociétés pendant la paix, on aurait un personnel bien préparé, un matériel perfectionné et on éviterait de contrecarrer les combattants.

Du consentement de M. Dunant, ces idées furent, en octobre 1863, soumises aux délibérations d'une assemblée internationale réunie à Genève. Cette assemblée recommanda l'adoption d'un certain nombre de principes qui constituent ses « résolutions ». Elle choisit un insigne destiné à être porté par les membres des

sociétés qui se formeraient à son appel : c'était un brassard blanc à croix rouge. C'est ainsi que le public désigna sous le nom de *Sociétés de la Croix-Rouge* celles qui l'employaient. D'après la Conférence de Genève, pendant la paix les Sociétés doivent se préparer sans discontinuité à rendre des services pendant la guerre. L'expérience l'a prouvé, ce n'est pas au moment ou un conflit éclate qu'on peut se procurer le matériel indispensable, et un personnel capable et expérimenté ne s'improvise pas. L'assistance doit être centralisée, en ce sens que, dans chaque pays, il ne doit y avoir autant que possible qu'une Société de la Croix-Rouge. Pour arriver à ce résultat, cette Société doit obtenir de l'Etat une autorisation qui lui assure qu'il acceptera son concours en cas de guerre, et toute exclusion fondée sur les opinions publiques, les croyances religieuses ou le sexe doit être écartée.

Les Sociétés de la Croix-Rouge sont indépendantes et chacune a un caractère national. Cependant elles sont unies par la communauté des sentiments et des aspirations. En cas de guerre les Sociétés ressortissant aux Etats belligérants peuvent réclamer l'assistance des sociétés des États neutres ; mais l'aide étrangère n'est que moralement obligatoire. Comme les agents des Sociétés de la Croix-Rouge risquaient d'être mis hors la loi s'ils tombaient entre les mains de l'ennemi, la Conférence de Genève émit le vœu que les gouvernements consentissent à accorder des immunités spéciales au service sanitaire des armées, officiel ou libre. C'est à ce vœu qu'il a été donné satisfaction par la célèbre convention de Genève de 1864. Ces immunités ne sont concédées qu'aux corps de santé militaire proprement dits et aux Sociétés de la Croix-Rouge qu'une concession de l'Etat met à l'abri des suspicions de l'ennemi.

Les Sociétés de la Croix-Rouge doivent se modeler sur un même type dont la base se trouve dans les résolutions de Genève et elles ont à entretenir entre elles des relations. A Genève siège le Comité international qui déclare si les Sociétés nouvelles réunissent bien les conditions voulues pour être des Sociétés de la Croix-Rouge.

L'œuvre de la Croix-Rouge est au nombre de celles qui ont le noble but, sinon de supprimer les guerres, du moins d'en atténuer les maux.

MM. Luchaire et Alb. Sorel ont fait des lectures sur *les relations du roi Louis VII et du pape Alexandre III à l'époque de l'entrevue de Saint-Jean-de-Losne en 1162* et sur *les négocaitions du Congrès de Reichstadt*. M. Gebhardt a lu une *notice sur M. Martha*, son prédécesseur.

II

M. René Lavollée a fait une lecture à l'Académie sur *les Budgets de familles ouvrières en Angleterre* d'après une enquête entreprise par l'*Economic Club*.

A Londres, le gain moyen des familles comprises dans les monographies rédigées par l'*Economic Club* varie, par semaine, de 71 fr. 55 pour un ouvrier fabricant des pantoufles, à 18 fr. 70 pour un plombier. Quant aux dépenses, elles oscillent entre 62 fr. 10 et 14 fr. 45, laissant des excédents qui vont jusqu'à 13 fr. 70 et des déficits atteignant 4 francs par semaine. Dans les villes de province, le plus fort salaire moyen est de 53 fr. 75 par semaine, c'est celui d'un artisan de Dumbarton. Le plus faible, gagné par un pêcheur de Saint-Yves, ne dépasse pas 13 fr. 50. Les dépenses varient en proportion, de 11 fr. 65 à 58 fr. 35, et les budgets se soldent généralement par un excédent qui s'élève jusqu'à 13 fr. 75 pour une seule semaine. Il est vrai qu'il se réduit, dans un autre cas, à 0,40 et qu'un contre-maître de chemin de fer, pourtant assez bien payé, accuse un déficit hebdomadaire et moyen de 5 fr. 65. Enfin, dans les districts ruraux, les différences de salaires ne sont guère moins fortes : l'écart varie du simple au triple, entre l'ouvrier agricole du Somersetshire, gagnant 14 fr. 40, et le tourneur de bobines de Cumberland, dont le gain moyen est de 40 francs par semaine. La plus faible dépense est également celle du paysan du comté de Somerset, elle ne dépasse pas 9 fr. 75 par semaine ; il est vrai qu'il est logé gratis et vit en grande partie des produits de la ferme. La plus forte est celle d'un tourneur de bobines de Cumberland, elle atteint 38 francs pour 4 personnes. La balance du compte n'est pas toujours indiquée ; quand elle l'est, elle fait généralement ressortir un boni variant de 3 fr. 50 à 6 fr. 10 par semaine.

Il est presque impossible de tirer aucune conclusion matérielle et précise de la réunion des chiffres dissemblables s'appliquant à des familles aussi diverses de composition que de mode d'existence. Beaucoup plus instructive est la proportion relevée entre les dépenses de différente nature supportées par les familles qui ont fait l'objet de l'enquête. Le loyer et les impôts absorbent : à Londres, de 14 à 35 p. 100 du revenu ; en général, 25 p. 100 ; dans les villes de province, de 9 à 35 p. 100 ; en général, de 13 à 21 p. 100 ; dans les districts ruraux, de 7 à 14 p. 100 ; souvent le logement est gratuit. Le plus gros chapitre est naturellement

celui de la nourriture. Celle-ci n'exige jamais moins du quart (28,55 p. 100), du revenu de la famille ; quelquefois elle en absorbe près des neuf dixièmes (88,54 p. 100). La proportion habituelle est de 40 à 60 et même 70 p. 100. La part de la viande oscille entre 10 et 20 p. 100 ; pour le pain la quantité consommée varie beaucoup ; en général la proportion est, comme pour la viande, de 10 à 20 p. 100. Certaines dépenses permettent le mieux d'apprécier la valeur morale d'un ouvrier et de sa famille : celles de boissons, celles de prévoyance et les économies. Les budgets n'accusent, pour la plupart, qu'une assez faible dépense en boissons alcooliques (de 0,4 à 12 p. 100, et en moyenne 3 p. 100 du total), mais cela est déjà trop et d'ailleurs on peut se demander, comme le font les enquêteurs eux-mêmes, si les déposants ont toujours été, sous ce rapport, d'une sincérité absolue.

Après l'alcoolisme c'est le chômage qui, d'après la plupart des déposants, engendre le plus de malaise et de souffrances. Il est, d'ailleurs, très difficile à éviter complètement, surtout dans un pays comme l'Angleterre, qui s'est constitué le fournisseur du monde entier et qui, dès lors, ressent le contre-coup des crises de tout genre éclatant sur tous les points du globe. Ce qui aggrave le chômage, ce qui contribue à le rendre plus pénible pour ceux qu'il atteint, plus nuisible à la société tout entière, c'est précisément parce qu'il s'abat sur des ouvriers sans ressources et en général sans crédit. Des économies leur permettraient de traverser les mauvais jours sans trop de peine. Mais l'économie n'est pas une vertu anglaise de la plupart du temps ; ce qui en rend la pratique presque impossible, c'est l'infériorité de la femme du peuple comme ménagère. Sur 28 budgets, 6 seulement inscrivent sous la rubrique : *economics*, des sommes variant de 13 fr. 75 à 1 penny par semaine. Il faut, à la vérité, constater en revanche que les familles ont payé des primes d'assurance ou des cotisations aux sociétés de secours : ces contributions varient de 5 fr. 75 à 0,10, généralement elles oscillent entre 0,30 et 2 francs par semaine. Ce fait est à retenir : il prouve, avec tant d'autres, quelle extension considérable la pratique de l'assurance comme celle de l'association a prise dans la classe ouvrière anglaise et quels bienfaits inappréciables celle-ci sait en retirer.

M. Monod a été admis à lire un mémoire sur l'*Hygiène publique chez les Romains et dans l'Etat moderne*.

Deux mouvements sont visibles dans les sociétés contemporaines, dont l'un tend à restreindre, l'autre à accroître les attri-

butions de l'État. Ces deux tendances peuvent, sans qu'il y ait contradiction, agir successivement sur un même esprit. On conçoit que l'individu, obéissant à une préoccupation unique, la défense de ses intérêts, cède à l'une ou à l'autre, tantôt écartant l'intrusion des pouvoirs publics comme une entrave, tantôt invoquant son action comme un secours. L'individu, en effet, devenu plus maître de lui-même par plus d'instruction et de bien-être, prenant plus confiance en soi, repousse la réglementation officielle dans nombre d'affaires où autrefois elle lui semblait pouvoir le servir, où il juge qu'actuellement elle lui est plus nuisible qu'utile. Dans d'autres affaires il comprend l'insuffisance de ses efforts personnels, et il désire l'aide de la collectivité. Une de ces matières où les peuples et les individus, dans la mesure de leurs lumières, font davantage appel à l'intervention de l'État, est l'hygiène publique. Ce phénomène n'est nouveau que dans l'histoire moderne. Il a existé un peuple dans les institutions duquel l'hygiène publique a toujours occupé une place considérable : c'est le peuple romain. Les deux conditions de la salubrité des villes, reconnues essentielles par la science moderne, sont, l'une de fournir aux habitants de l'eau pure pour la boisson, l'autre d'éloigner rapidement des agglomérations les résidus de la vie. Le peuple romain les avait pleinement réalisées, il y a plus de deux mille ans. Aujourd'hui encore le voyageur est émerveillé des fontaines de Rome. En créant les amenées d'eau, les Romains avaient un autre but hygiénique que celui de l'alimentation en eau potable. Les bains d'eau froide ou d'eau chaude, qui sont classés aujourd'hui dans l'hygiène privée, faisaient alors partie de l'hygiène publique si l'on en juge par les mesures prises pour en assurer l'usage gratuit à tous. Procurer de l'eau ce n'était résoudre qu'un des problèmes que soulève l'hygiène publique ; les Romains le comprirent ; après avoir supprimé les marais, ils créaient ces égouts qui venaient aboutir à la *cloaca maxima* devenue l'égout collecteur. Ce ne fut pas seulement à Rome, c'est par tout l'univers que les Romains appliquèrent leurs idées sur l'hygiène publique. Partout où s'étendit leur domination, ils établirent des amenées d'eau pure. D'autre part, si de nos jours quelque ville, d'origine anciennne, se décide enfin à s'assainir, elle n'a la plupart du temps qu'à remettre en usage l'ancien égout romain, depuis tant de siècles inutilisé.

Nous avons du chemin à faire pour en être où en étaient les Romains, pour attribuer aux pratiques de l'hygiène la valeur qu'ils leur attribuaient et dont on trouve la marque à toutes les

pages de leur histoire. La loi pour la protection de la santé publique, promulguée dans plusieurs des contrées de l'Europe, manque encore à la France. L'intervention de l'État est légitime; nulle part, il n'est plus nécessaire de prévenir. On objecte qu'il n'est pas nécessaire de faire appel à la coercition, qu'il suffit d'éclairer les pouvoirs locaux, que la substitution de l'action de l'État à la leur est un empiètement sur leurs justes prérogatives. L'application des lois sanitaires ne limitera pas, elle étendra les attributions des pouvoirs locaux, elle développera la vie locale, en créant entre les divers groupes sociaux la plus salutaire des émulations. Tant que la salubrité a paru ne constituer qu'un intérêt personnel, ou du moins ne s'étendant pas au-delà de la famille, il était naturel de laisser aux gens des libertés dont l'abus semblait ne pouvoir faire du mal qu'à eux-mêmes. Mais aujourd'hui que la science a pénétré, qu'elle a mis en lumière, avec une précision et une sûreté croissantes, les principes de la solidarité sanitaire, les choses ont changé de face. Ce qui était permis quand on le jugeait inoffensif ne doit plus l'être quand on le sait nuisible. On sait que l'insalubrité d'une maison ne menace pas seulement ceux qui l'habitent, que cette maison est toute désignée pour devenir le foyer d'une épidémie qui rayonnera au dehors ; il ne doit donc pas être permis de posséder une maison insalubre. C'est en vain que l'individu objecterait qu'il ne veut pas être sauvé malgré lui : en restreignant sa liberté dans un intérêt sanitaire, ce n'est pas cet individu que l'on défend contre lui-même, ce sont les autres que l'on défend contre lui. La coercition légale, dans la limite où elle est démontrée nécessaire à la protection de la santé du plus grand nombre, non seulement est légitime, mais s'impose aux sociétés comme un de leurs devoirs essentiels.

M. Proust a adressé une étude sur *la Défense de l'Europe contre la peste*.

La présence de la peste à Bombay depuis le mois de septembre 1896, l'aggravation de l'épidémie et l'éventualité de son importation en Europe par le golfe Persique et la mer Rouge, ne justifient que trop les résolutions prises par la conférence internationale de 1894. Si la convention signée à Paris à cette date avait été ratifiée par les États participants, il est probable que le service sanitaire international que la Conférence instituait fonctionnerait déjà, et qu'elle protégerait la Perse et l'Europe contre la peste de Bombay. Les événements qui se passent dans cette ville montrent qu'il faut accomplir rapidement ce qui a été trop

longtemps différé, et ratifier les résolutions votées à Paris en 1894. Il y aurait lieu également d'adhérer à la proposition qui a été faite de créer une Union sanitaire internationale contre la propagation des épidémies, union qui rendrait, pour la protection de l'Europe contre la peste, les mêmes services que pour la défense contre la fièvre jaune et le choléra. Cependant, ces vœux, que le péril actuel rend naturellement plus pressants, ne peuvent avoir une réalisation immédiate. Il faut, en attendant, exercer une active surveillance sur les provenances de Bombay. L'application de notre règlement de police sanitaire maritime de 1896 offre toutes les garanties désirables pour notre territoire.

Le gouvernement français a donné les instructions les plus précises et il veille à leur exécution rigoureuse. Il en sera de même, autant qu'on peut le croire, pour les autres Etats et, si chacun fait son devoir, il y a lieu d'espérer que l'Europe ne sera pas envahie.

III

L'Académie a perdu deux académiciens libres : M. Paul de Rémusat, élu le 17 mai 1890 à la mort de M. Édouard Charton, et M. Albert Desjardins, nommé, le 21 mars 1887, à l'une des places créées par le décret du 20 janvier 1887. En outre, elle a perdu deux correspondants : M. Émile Charles, de la section de philosophie, élu le 23 décembre 1876 à la place de M. Tissot, et M. Denis (de Caen), de la section de morale, élu le 20 mars 1886 à la place de M. Du Chatellier.

Le 19 décembre, elle a procédé au remplacement de M. Jules Simon. La section de morale présentait deux candidats : en première ligne M. Liard, directeur de l'enseignement supérieur au Ministère de l'Instruction publique ; en seconde ligne, M. René Lavollée, ancien consul général. M. Liard a été élu par 21 voix sur 36, contre 10 données à M. Lavollée.

M. de Martens (de Saint-Pétersbourg) a été nommé, le 26 décembre, correspondant pour la section d'histoire à la place de M. le prince Georges Bibesco, élu associé étranger.

IV

Le 5 décembre 1896, l'Académie a tenu sa séance publique annuelle sous la présidence de M. Ravaisson-Mollien.

M. Georges Picot, secrétaire perpétuel, a lu une *Notice historique sur la vie et les travaux de M. Jules Simon.*

Dans son discours, M. Ravaisson-Mollien a fait connaître le résultat des concours.

A la demande de la section de philosophie, l'Académie avait désigné pour sujet du prix Victor Cousin *l'Exposition et l'examen de la philosophie de Philon le Juif et de l'École juive d'Alexandrie ;* le prix, de la valeur de 4.000 francs, a été partagé entre M. F. Colonna d'Istria, professeur agrégé de philosophie au lycée de Besançon, et M. Édouard Henriot, professeur agrégé au lycée de Lyon. Le prix Crouzet portait sur *l'Examen du panthéisme*. Sans décerner le prix, l'Académie a accordé une récompense de 2.000 francs à M. Th. Desdouits, ancien professeur de philosophie au lycée de Versailles, et une récompense de 1.000 francs à un auteur qui ne s'est pas fait connaître. Le concours Saintour, consacré à *l'Idée de perfection*, s'est terminé par l'attribution d'une simple récompense de 1500 francs à M. L. Mabilleau, professeur à la Faculté des lettres de Caen, correspondant de l'Académie. Le prix Gegner, destiné à un écrivain philosophe qui se sera signalé par des travaux pouvant contribuer au progrès de la science philosophique, a été continué à M. F. Pillon.

Dans le concours Bordin qui, sur la proposition de la section de morale, était réservé à *l'Exposé et à l'appréciation de la morale de Kant*, l'Académie n'a pas décerné le prix, mais elle a accordé deux récompenses, l'une de 2.000 francs à M. André Cresson, professeur de philosophie au lycée d'Alençon, l'autre de 500 francs à M. Cramaussel, de Bucarest.

Le prix Léon Faucher, de la valeur de 4.000 francs, a été remis à M. Louis-Paul Dubois, auditeur à la Cour des Comptes, pour son mémoire sur *les Finances communales*.

Le prix Ernest Thorel n'a pas été décerné, mais il a été accordé les récompenses suivantes ; 1.000 francs à M. Ch. Boniface, chef de bureau honoraire au ministère de l'Instruction publique, pour son livre intitulé : *Pour le commencement de la classe (garçons) ; 200 lectures morales quotidiennes ;* 800 francs à M. David Sauvageot, professeur de rhétorique au Collège Stanislas, pour son ouvrage ayant ce titre : *Monsieur Prévôt ;* 200 francs à Mme Murique, directrice de l'École normale d'institutrices de Versailles, pour son ouvrage sur *l'Économie domestique et l'hygiène*.

Le prix Le Dissez de Penanrun, de la valeur de 2.000 francs, a été attribué à M. Paul de Rousiers pour son livre intitulé : *La question ouvrière en Angleterre ;* des mentions très honorables ont été accordées à chacun des trois auteurs ci-après : MM. Georges Albert, chargé de cours à la Faculté libre de droit d'Angers, pour son ouvrage : *La liberté de tester ;* Frantz Despagnet, professeur à la Faculté de droit de Bordeaux, pour ses trois ouvrages : *Précis*

de droit international privé; Cours de droit international public; Essai sur les protectorats; Hannequin, chargé de cours à la Faculté des lettres de Lyon, pour son *Essai critique sur l'hypothèse des atomes dans la science contemporaine;* une mention honorable a, d'autre part, été donnée à M. André Lichtenberger, docteur ès-lettres, pour son ouvrage sur *Le socialisme au* XVIIIe *siècle.* Pour le concours François-Joseph Audiffred concernant les ouvrages, l'Académie a adressé : 3 prix de 1.000 francs chacun à M. J. Roy, professeur à l'école des Chartes, pour son livre sur *Turenne;* à M. E. de La Hautière, pour son *Cours de philosopkie morale;* à M. Auguste Bernard, professeur à l'École supérieure des lettres d'Alger, pour son livre : *l'Archipel de la Nouvelle-Calédonie;* 4 récompenses de 500 francs : à M. le commandant Péroz, pour son livre : *Au Niger, récits de campagne (1891-1892);* à M. le lieutenant-colonel Famin, pour son livre : *Au Tonkin et sur la frontère du Kwang-Si;* à l'ouvrage ayant pour titre : *La campagne de Crimée* du capitaine Loizillon, publiée par la sœur de l'auteur, Mlle Marie Loisillon; à M. F. Naudier, avocat à Paris, pour sa publication bimensuelle : *l'Écho des communes* (1re année, 1895); 2 mentions honorables : l'une à M. l'abbé Louvet, des Missions étrangères de Paris, missionnaire en Cochinchine occidentale, pour son livre sur *les Missions catholiques au* XIXe *siècle;* l'autre à M. Maurice Bloch, pour son ouvrage intitulé : *Femmes d'Alsace.*

Le prix François-Joseph Audiffred destiné à récompenser les actes de dévouement et dont le montant est de 15.000 francs, est décerné en entier aux *Missions catholiques de l'Afrique centrale* en la personne de monseigneur Augouard, vicaire apostolique du haut Congo français, et de monseigneur Livinhac, supérieur général des missionnaires d'Alger, dits Pères blancs.

Mme Carnot fait donation à l'Académie d'un titre de rente de 11.000 francs, produit d'une souscription ouverte par les Dames françaises à la suite de la catastrophe du 24 juin 1894, à la charge par l'Académie de remettre 55 secours de 200 francs chacun à 55 veuves chargées d'enfants que l'Académie aura jugées les plus méritantes. L'Académie a distribué le 24 juin 55 secours de 200 francs chacun à 55 veuves d'ouvriers chargées d'enfants jugées les plus méritantes.

Enfin des bourses triennales ont été données à d'anciens élèves sortis des lycées Louis-le-Grand, Charlemagne, Henri IV, Condorcet et Hoche, après avoir obtenu un prix ou un accessit au concours général en philosophie, en mathématiques spéciales, en discours français ou en histoire.

*
* *

Pour être complet, il convient d'indiquer ici les sujets mis au concours :

Section de philosophie. — Le prix Gegner, d'une valeur de 4.000 francs destiné à un écrivain philosophe qui se sera signalé par des travaux qui peuvent contribuer au progrès de la science philosophique, sera distribué en 1897.

Section de morale. — Sur la proposition de la section de morale l'Académie a proposé pour l'année 1898 ce sujet de concours :

L'Egalité, en quoi elle consiste et sur quoi repose le principe de l'égalité entre les hommes, le véritable sens et les applications légitimes de ce principe. — Le prix est de la valeur de 2.000 francs. Le concours sera clos le 31 décembre 1897.

Section d'économie politique, statistique et finances. — L'Académie rappelle qu'elle a proposé pour l'année 1899 le sujet suivant : *Etudier le régime des manufactures royales en France avant 1789.* Le prix est de la valeur de 2.000 francs. Le concours prendra fin le 31 décembre 1898.

Pour le concours Bordin de 1898, la section a choisi ce sujet : *Le commerce des céréales, grains et farines, l'importation, la répartition des provisions entre les mois de l'année ; la variation des prix ; l'organisation commerciale.* Le prix est de la valeur de 2.800 francs ; le concours sera clos le 31 décembre 1897.

Pour le concours Saintour, de 1898, la section a fait adopter la question du *Contrôle de l'exécution des budgets publics en France et à l'étranger.* Le programme s'exprime ainsi : étudier le contrôle français de la loi des comptes en le comparant à deux autres systèmes généraux : celui de l'Angleterre et celui de l'Italie ; exposer la question du contrôle et de la responsabilité des ordonnateurs ou des administrateurs d'une part et les agents comptables d'autre part ; faire connaître l'organisation comparée des contrôles préventifs ou répressifs, préalables ou postérieurs, établis dans différents pays ; apprécier l'effet de ces systèmes au point de vue de la concentration des droits du pouvoir exécutif avec ceux du Parlement. Le prix est de la valeur de 3.000 francs. Les manuscrits devront être adressés avant le 31 décembre 1898. Pour 1898, le prix Léon Fancher de la valeur de 3.000 francs) sera attribué à une étude sur *l'Œuvre économique de Ch. Dunoyer.* Le concours sera clos le 31 décembre 1897.

L'Académie rappelle qu'elle a prorogé jusqu'au 31 décembre 1897 le concours Rossi de l'année 1895 et modifié comme suit le

sujet précédemment proposé : *Quels sont les avantages et les inconvénients de la possession et de l'exploitation par l'État de domaines productifs de revenu : terres, mines, usines, fabriques, chemins de fer etc.? Quelle influence, bonne ou mauvaise, cette possession et cette exploitation peuvent-elles exercer sur l'état économique de la nation?* Le prix est de la valeur de 1.000 francs. Les mémoires devront être déposés au plus tard le 31 décembre 1897. D'autre part, l'Académie rappelle qu'elle a proposé pour l'année 1898 le sujet suivant : *Histoire économique du coton.* Le prix est de la valeur de 4.000 francs. Le concours prendra fin le 31 décembre 1897. Pour 1899 le concours Rossi portera sur ce sujet : *Exposer l'ensemble des causes de ce qu'on appelle la crise agricole et les circonstances diverses, techniques, économiques, politiques, sociales, qui ont exercé ou peuvent exercer une influence sur l'état des choses.* Le prix est de 4.000 francs. Les manuscrits devront être remis au plus tard le 31 décembre 1898. Pour l'année 1899 le concours Rossi portera sur *la théorie quantitative* ; il est recommandé aux concurrents d'examiner dans quelle mesure l'abondance ou la rareté des métaux précieux exerce une influence sur les prix. Le prix est de la valeur de 4.000 francs. Le concours prendra fin le 31 décembre 1898, terme de rigueur.

En 1898 l'Académie décernera le prix Wolowski (de la valeur de 3.000 francs) au meilleur ouvrage d'économie politique, finances ou statistique qui aura été publié dans les sept années qui auront précédé la clôture du concours. Les ouvrages devront être déposés au plus tard le 31 décembre 1897.

Section de législation, droit public et jurisprudence. — L'Académie rappelle qu'elle a proposé pour l'année 1898 le sujet suivant : *De l'autorité maritale, rechercher si, dans l'état actuel de la société, il y a lieu de donner à la femme mariée des droits plus étendus et dans quelle mesure?* Le prix est de la valeur de 2.000 fr. Le concours prendra fin le 31 décembre 1897.

L'Académie a prorogé au 31 décembre 1898 le sujet suivant du prix Odilon Barrot qu'elle avait proposé pour l'année 1896 : *Étude critique sur la législation électorale actuellement en vigueur dans les différents pays de l'Europe pour la composition des assemblées politiques et administratives.* L'Académie a manifesté le désir de voir traiter le sujet à tous ses aspects, depuis la confection des listes électorales jusqu'à la vérification des pouvoirs. Le prix est de 5.000 francs. Le concours sera clos le 31 décembre 1898. En outre, l'Académie rappelle qu'elle a proposé comme sujet du concours Odilon Barrot pour l'année 1898, *l'Histoire de l'organi-*

sation judiciaire chez les Romains depuis l'introduction de la procédure formulaire jusqu'à la fin de l'Empire d'Occident. Le prix est de la valeur de 5.000 francs. Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1897.

Le prix Kœnigswarter, d'une valeur de 1.500 francs, et destiné à récompenser le meilleur ouvrage sur l'histoire du droit public dans les cinq années qui auront précédé la clôture du concours, sera décerné en 1899. Les ouvrages devront être remis au secrétariat de l'Institut au plus tard le 31 décembre 1898.

Section d'histoire générale et philosophique. — L'Académie rappelle qu'elle a proposé pour l'année 1899 le sujet suivant : *Histoire de la liberté de conscience et de culte en France depuis l'avènement d'Henri IV jusqu'à 1830 ; rapports des progrès de cette liberté avec la paix et la prospérité publiques.* Le prix est de la valeur de 2.000 francs. Les concurrents devront faire parvenir leurs travaux avant le 31 décembre 1898, terme de rigueur.

Le prix Bordin pour 1899 concernera les *Rapports de la politique coloniale et de la politique européenne de la France depuis la paix d'Utrecht jusqu'en 1789.* L'Académie ne demande pas aux concurrents une histoire détaillée de la politique française en Europe et de la politique française aux colonies. Elle demande une étude critique des rapports de la première avec la seconde, de l'influence exercée pour l'une sur l'autre et des conséquences qui s'en sont suivies par l'ensemble des intérêts de la France. Le prix est de la valeur de 2.500 francs. Le concours sera clos le 31 décembre 1897, terme de rigueur.

Pour le prix Saintour de 1899 l'Académie a choisi ce sujet : *L'influence italienne au* XVIe *et au* XVIIe *siècle.* Elle a tracé le programme suivant : L'Académie ne demande pas aux concurrents une histoire des relations de la France et de l'Italie : les recherches devront porter sur les idées, les œuvres et les hommes afin de déterminer l'influence exercée en France sur les esprits et sur la politique par les écrivains, les artistes et les hommes d'Etat de l'Italie, de Charles VIII jusqu'à Louis XIV. Le prix est de la valeur de 3.000 francs. Le terme du concours est fixé au 31 décembre 1898.

En 1898 l'Académie décernera le prix Jean Raynaud (d'une valeur de 10.000 francs) au travail le plus méritant qui se sera produit pendant une période de cinq années.

Le prix Bigot de Morogues, destiné à récompenser le meilleur ouvrage sur *l'état du paupérisme en France et le moyen d'y remédier* publié dans les cinq années qui auront précédé la clôture

du concours sera décerné en 1898. Le prix est de la valeur de 3.000 francs ; les ouvrages devront être déposés avant le 31 décembre 1897.

Le prix Estrade Delcros, de la valeur de 8.000 francs, sera décerné par l'Académie des sciences morales et politiques pour la première fois en 1900, à un ouvrage publié dans les cinq années précédentes et rentrant dans l'ordre des études dont elle s'occupe. Le prix ne pourra être partagé. Les auteurs pourront déposer eux-mêmes leurs ouvrages au secrétariat de l'Institut avant le 31 décembre 1899. L'Académie se réserve d'introduire, s'il y a lieu, les candidatures d'auteurs dont les ouvrages n'auraient pas été présentés.

Le prix J.-J. Berger, de la valeur de 12.000 francs, sera décerné par l'Académie des sciences morales et politiques pour la première fois en 1901 à l'œuvre la plus méritante concernant la Ville de Paris.

L'Académie a prorogé à l'année 1899 le sujet suivant qu'elle avait proposé pour le concours Félix de Beaujour de 1896 : *De l'indigence et de l'assistance dans les grandes villes et particulièrement en France depuis 1879 jusqu'à nos jours.* Le prix est de la valeur de 5.000 francs. Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1898, terme de rigueur. Pour 1901, le concours Félix de Beaujour (montant du prix : 5.000 francs ; terme du concours : 31 décembre 1900) portera sur *les inconvénients et les avantages des systèmes de prévoyance collective obligatoire et les systèmes de prévoyance, soit individuelle, soit associée, libres et spontanés.*

Le prix Thorel, d'une valeur de 2.000 francs, à décerner tous les deux ans à l'auteur du *meilleur ouvrage soit imprimé, soit manuscrit destiné à l'éducation du peuple, non un livre pédagogique, mais une brochure de quelques pages ou un livre de lecture courante* sera décerné en 1898. Les ouvrages devront être remis le 31 décembre 1897. Les ouvrages imprimés devront avoir été publiés dans les trois années qui auront précédé la clôture du concours.

Le prix Frédéric Chevallier est à décerner tous les trois ans à l'auteur français du meilleur mémoire publié dans chaque période triennale, *la défense soit de la propriété individuelle, soit du droit de tester tel qu'il est établi par le Code civil, soit du droit de succéder ab intestat, d'après les divers ordres de succession établis par les mêmes Codes.* Ce prix, de la valeur de 3.000 francs, sera décerné en 1898. Les concurrents devront transmettre leurs ouvrages avant le 31 décembre 1897.

J. Lefort.

LETTRE D'AUTRICHE-HONGRIE

SOMMAIRE. — Trois enquêtes : au sujet de la circulation fiduciaire. — de la Bourse. — et de la question ouvrière. — Une grève, conséquence de l'abaissement général du taux de l'intérêt.

Budapest, 25 février 1897.

Nous avons eu, dans ces derniers temps, trois grandes enquêtes dont je vous demande la permission d'entretenir aujourd'hui vos lecteurs. Elles portaient sur la question de la circulation monétaire, sur les affaires de Bourse et sur les réclamations des classes ouvrières. Elles se sont produites dans des conditions différentes et.... n'ont encore abouti ni l'une, ni l'autre, ni la troisième, et cela est, je crois, assez naturel : c'est à peu près le sort de toutes ces auditions solennelles.

La premières de ces enquêtes, celle sur la circulation fiduciaire, a été ouverte par la Société des économistes autrichiens, ayant son siège à Vienne. Celle-ci a tout d'abord adressé à un certain nombre d'hommes compétents un vaste questionnaire que nous allons transcrire et dont le but était de recueillir des opinions sur la question de savoir si la réforme monétaire commencée en 1892 était avancée au point qu'il soit possible de songer à bref délai à la reprise effective des paiements en espèces. Il ne s'agissait pas seulement de savoir si l'or déjà amassé à la Banque J. et B., soit par l'action de cette dernière, soit par les versements des deux gouvernements, était jugé suffisant à cet effet ; il convenait de constater aussi si les encaisses métalliques, une fois rendues accessibles au public, pouvaient être considérées comme étant à l'abri de toute crise ; quelle pouvait être l'influence de la balance commerciale sur l'afflux ou l'émigration de l'or, cette balance ayant été depuis deux ans moins favorable que précédemment. Il s agissait en outre de connaître les avis sur l'emploi à donner à l'argent dans notre circulation, et il va de soi que les bi-métallistes n'ont pas encore renoncé à l'espoir de voir ce métal réintégré dans son ancien rôle. Enfin, comme le privilège de la Banque est sur le point d'être renouvelé, quel sera le rôle attribué à cet établissement

dans le maniement de la future circulation. Cela dit, voici la liste du questionnaire.

1° L'or :

a) Par qui doit-il être fourni, par l'Etat, par la Banque ou par une autre voie?

b) Emploi de l'or réuni jusqu'ici. Dépôt à la Banque ou dans les caisses de l'Etat. Autre emploi.

2° L'argent :

a) Conservation, abolition totale ou partielle de la force libératoire du florin d'argent, indication de la limitation éventuelle et de l'époque.

b) Importance économique de cette mesure, influence de la démonétisation du florin ou de la limitation de sa force libératoire sur la monnaie, les finances, l'économie générale.

c) Emploi des stocks d'argent, en cas du maintien du florin, en cas de sa démonétisation totale ou partielle.

3° Circulation fiduciaire :

a) Montant total, appoint.

b) Retrait des billets d'État, modalités, remplacement par d'autres instruments de circulation.

c) Émission de papier-monnaie, — nature, couverture, quantité, appoint.

d) Billets de banque. Principes futurs pour l'émission, la quantité, maintien ou abolition des conditions actuelles.

4° Retrait des Salinenscheine. Mode et époque.

5° Virements, compensations.

a) Adhésion de l'Etat, importance de la participation de l'Etat.

b) Développement par des mesures de contrainte.

6° Influence des mesures prises jusqu'ici ainsi que de la reprise future des paiements en espèces.

a) Au point de vue agricole (prix, hypothèques, crédit industriel et commercial, prix, commerce, crédit) sur les salaires, y compris les revenus des professions libérales.

b) Sur la balance commerciale, la balance des paiements, l'intérêt et son taux, le crédit de l'Etat, les finances publiques, les banques, la Bourse.

7° Conditions préalables pour la reprise des paiements en espèces. Mise à l'œuvre immédiate ou dépendance de certaines conditions (marché de l'or, marché financier international et national.)

8° Mesures à prendre.

9° Position de la Banque d'Autriche-Hongrie relativement à la réforme monétaire.

a) Politique de la Banque.

b) Influence des gouvernements sur la Banque, notamment politique de l'escompte, crédits accordés, forme de l'influence.

Les réponses reçues sont loin d'être uniformes et, à titre général, il faut constater qu'elles ne sont pas optimistes. A une seule exception près, celle d'un écrivain qui a toujours plaidé la prompte reprise des paiements en or, et qui, cette fois encore, a affirmé qu'il suffirait d'un simple décret pour y arriver, tout étant prêt et archi-prêt, les autres savants et praticiens consultés ont manifesté des hésitations : les moins timides voudraient qu'on fût au moins assuré d'une longue paix; d'autres insinuent qu'il serait sage d'attendre les résolutions qu'on prendra aux Etats-Unis, pour savoir si les Américains vont enlever de l'or en grandes quantités à l'Europe ou si, au contraire, maintenant leur thèse de l'argent comme principal standard, ils vont donner lieu à une nouvelle sortie de l'or dont nous aurions alors à profiter. Enfin, on a lu aussi des mémoires dont les auteurs s'approprient, sous des déguisements si l'on veut, le raisonnement et les aspirations des agrariens en faveur du bi-métallisme. D'autres ont affirmé que la reprise des paiements métalliques n'avait qu'une importance secondaire pour la monarchie et que le plus urgent était de nous assurer de fortes exportations, moyennant lesquelles notre bilan serait « actif », de veiller à ce que nos fonds publics conservassent et développassent leur marché à l'étranger, et que, ces garanties une fois acquises pendant une série d'années, il sera temps alors de songer à une circulation métallique.

On a été tout aussi peu d'accord sur le chiffre minimum de l'encaisse-or que la Banque aurait à détenir avant d'ouvrir au public l'accès de ses guichets. Etant donné la nécessité d'une circulation fiduciaire de 750 à 800 millions de florins, les uns ont jugé indispensable une réserve de 700 millions, pendant que d'autres ont affirmé que 400 millions suffiraient. Ah! certes, si l'on pouvait arriver à réduire le chiffre, même de la circulation fiduciaire. Sur ce dernier point, quelques-uns se promettent de grands résultats du développement à donner au clearing et à l'emploi des chèques. Malheureusement ce développement est très lent. Ainsi je consulte le compte rendu de la Banque austro-hongroise pour l'année 1896. Qu'est-ce qu'on y constate? A Vienne même où il existe cependant un clearing-house sous le titre de Giro-und Cassen-Verein, sur 1596 millions d'entrées, 462.4 millions ont été effectués au comptant, il y en a eu 599 millions liquidés par réglements de comptes, 308,8 millions de tranferts sur place et 236 millions transférés d'autres places. Nous avons, il est vrai, une autre caisse de virements qui existe depuis une dizaine d'années et qui est appelée à rendre de grands services, c'est la Caisse d'épargne postale.

Plusieurs des enquêteurs consultés ont beaucoup insisté sur l'extension qu'il y a lieu de donner à ce service dans le sens indiqué, comme aussi sur la nécessité pour les deux gouvernements de la monarchie de déverser leurs encaisses disponibles à la Banque, dans le double but de concentrer toutes les ressources monétaires et de rendre ainsi possible la réduction de la circulation. Sans doute, sous ce rapport, l'administration pourrait faire beaucoup. Je suis quelque peu surpris de constater qu'on a si peu insisté sur la manipulation défectueuse qui préside encore, chez nous comme un peu partout sur le continent, à la perception des impôts, au sujet de laquelle la routine conserve encore toute sa place, aucun contribuable n'étant admis, par exemple, à transmettre ses impôts moyennant un chèque, mais étant tenu au paiement comptant. Dans les domaines qu'il cultive, l'Etat s'applique à employer les machines et outils les plus perfectionnés, dût-il les payer très cher et il prétend par là instituer des exploitations modèles pour l'instruction et à l'usage du peuple. Pourquoi ne se constituerait-il pas de même l'éducateur, l'initiateur de ses contribuables, en leur faisant comprendre, par exemple, que les plus modestes d'entr'eux, s'ils veulent s'acquitter de leurs contributions, n'ont qu'à passer à la caisse postale, à présenter leur livret d'épargne et à y faire une simple inscription, à la suite de laquelle le bureau postal informerait le bureau chargé de la perception des impôts qu'il y a eu versement de la part de N. N. ? Toujours est-il que les percepteurs des contributions ne semblent encore avoir aucune notion ni de la valeur du temps pour les contribuables ni de l'importance qu'un remaniement de leurs procédés pourrait avoir pour la circulation fiduciaire de l'Empire.

Pour ce qui est des petites coupures, la résolution prise, il y a quatre ans, de retirer tous les billets de 1 florin et de 5 florins, rencontre beaucoup d'adversaires en ce qui concerne cette seconde coupure ; on voudrait la maintenir dans la circulation, attendu que la monnaie d'or correspondante (10 couronnes) ne serait jamais accueillie dans le public et que l'on juge très peu commode d'avoir à se charger d'argent jusqu'à concurrence de 20 couronnes (21 fr). Les uns voudraient donc le maintien des billets de 5 florins ; d'autres opinent pour qu'on frappe des pièces d'argent de 2 et de 5 couronnes. On a été presqu'unanime sur la nécessité de retirer tout le papier-monnaie de l'État, actuellement encore en circulation (112 millions sur les 312 millions qui existaient il y a quatre ans) et de le remplacer par des banknotes échangeables contre de la monnaie. De même on est d'avis de faire cesser l'émission par l'État des *Salinen-Scheine* (bons de salines), euphémisme qui déguise une espèce de bons de Trésor dont le gouvernement autrichien se sert à titre de dette flottante et

qui constituent un moyen de circulation déguisé. Il n'y a eu qu'un ou deux experts, au dire desquels l'État devrait conserver du papier-monnaie à lui, en petite quantité (100 millions, par exemple), et ce pour que « le public n'en perde pas l'habitude » et s'en accommode plus aisément, si des nécessités supérieures nous forçaient à revenir au papier-monnaie à cours forcé. A propos de cours forcé, quelques-uns voudraient le maintenir pour la monnaie d'argent : tel expert demande que la réception en soit imposée au public jusqu'à concurrence de 100 couronnes ; tel autre que les caisses de la banque ne soient tenues de donner de l'or en échange que si l'on en présente une somme de 100 couronnes au moins.

On a beaucoup insisté aussi sur la nécessité de conserver à la Banque sa direction unique et unitaire, ce qui est un désideratum autrichien en opposition avec l'aspiration hongroise qui voudrait voir l'influence du royaume de Saint-Etienne largement assurée dans les statuts de la Banque, comme elle l'est dans le statut politique de la monarchie. D aucuns ont affirmé que, à défaut d'une gestion absolument centralisée (à Vienne bien entendu et non ailleurs), mieux vaudrait renoncer à l'unité de la circulation et avoir deux banques d'émission. Je me suis permis d'exposer déjà à cette place, il y a un an, pourquoi le dualisme en cette matière serait peu désirable : les parlements, de nos jours, sont trop disposés à légiférer en matière économique et il y a tout avantage à ce que le jour où l'on jugerait pouvoir recourir à la presse au papier-monnaie, le « remède » ait besoin de l'assentiment de deux parlements plutôt que de celui d'un seul.

Je suis loin d'avoir épuisé les réponses faites au questionnaire ci-dessus; mais je dois m'arrêter, d'autant plus qu'il me reste à mentionner l'enquête verbale à laquelle la Société des Économistes a ensuite procédé et qui lui a pris trois séances.

Les économistes entendus étaient généralement ceux-là mêmes qui avaient déjà présenté leurs avis par écrit. On a donc discuté les opinions émises et il va de soi que personne à peu près n'a été amené à changer d'avis. Aussi me bornerai-je à mentionner la déposition d'un haut fonctionnaire de la banque elle-même laquelle n'a pas été sans produire un effet assez décourageant. D'après cet expert — qui a d'ailleurs négligé de nous apprendre s'il parlait au nom de ses chefs ou s'il exprimait son opinion personnelle et qui tout d'abord s'est plaint du peu d'intelligence que le public apporte jusqu'ici au-devant de la réforme monétaire, — la banque n'est pas seulement le grand régulateur de la circulation ; elle est encore « un grand et important instrument de guerre » ; l'un des plus importants buts de la réforme monétaire, c'est que, grâce au trésor métallique, les Etats, en cas de guerre,

ont le moyen d'émettre une grande quantité de papier-monnaie non-couvert, sans trop dégrader leurs moyens de circulation. Le maintien de l'unité de la banque est avant tout une nécessité militaire. Ces coups de fanfare ont dû sonner bien creux, et produire bien des alarmes dans cette société d'économistes où ils furent prodigués. Cependant, M. Frédéric Schmidt — tel est le nom de l'orateur de la banque — a dit aussi certaines vérités bonnes à recueillir. Il a donné à entendre qu'on est sur une fausse voie, en s'imaginant qu'une banque sans capital, une Banque de l'État, pourrait aisément guider la circulation et qu'au besoin les caisses d'épargne postales pourrraient se charger de ce mandat. « L'erreur capitale ; c'est qu'on se fait une fausse idée, une idée exagérée du pouvoir de l'Etat ; on croit pouvoir remplacer le capital-action par l'immense crédit dont jouit l'Etat et on oublie que précisément en cas de détresse, lorsqu'un *run* se produit à la banque, le crédit de l'Etat se dérobe et que celui-ci est amené à la banqueroute ». Aussi M. Schmidt ne veut-il pas que la banque soit amenée à être, en temps de paix déjà, épuisée par les besoins de l'Etat. Il nous a encore révélé que si la banque s'oppose au maintien des petites coupures et ne veut pas que l'argent acquière une force libératoire considérable, c'est qu'elle vise par ces mesures à obtenir qu'en dehors de son encaisse métallique à elle, le public soit obligé à se procurer 3 à 400 millions d'or, somme qui, en cas de guerre serait « pompée » par la banque moyennant les billets qu'elle émettrait alors. « Il faut, a dit en concluant cet orateur, que la monarchie soit financièrement aussi armée qu'elle l'est militairement ; notre devise doit être celle de l'armée : Pour le Trône et pour la Patrie ! »

Arrêtons-nous là. Car cette déposition n'est-elle pas d'un enseignment puissant et tout à la fois très moderne ? Oh ! peuples — a-t-elle l'air de dire — qui, à la sueur de vos fronts, amassez des trésors d'or pour réparer les fautes de vos gouvernements, pour revenir à une circulation métallique après cinquante années de papier-monnaie au cours forcé, dû à des guerres et à des folies politiques, — oh ! peuples, vous êtes bien naïfs, si vous vous imaginez qu'il s'agit de cela. Si nous vous convions à amasser du métal dans les caisses de la banque et dans vos bas de laine, c'est pour être en mesure à la prochaine guerre d'y substituer de nouveau du papier-monnaie au cours forcé. Ne croyez pas que parce que nous voulons reprendre la circulation métallique, vous devez avoir confiance dans le maintien de la paix ; nous profitons seulement de votre confiance dans ce maintien pour nous créer un « trésor de guerre » en vue de ce moment où il sera nécessaire de l'employer « pour le Trône et la Patrie ! »..... Ainsi parle M. Charles Schmidt. Quel enfant terrible ! Je n'ai cependant pas entendu dire jusqu'ici que la Banque I. et R. l'ait désavoué.

Maintenant que vous connaissez l'enquête et les opinions qui s'y sont produites il me reste à faire une constatation ; tout cela s'est passé en Autriche, la Hongrie n'y a pris aucune part. De ce côté-ci de la Leytha on est plus confiant quant au succès des mesures prises et à prendre encore pour le retour complet à la circulation-or ; on est plus audacieux si vous voulez, et on est fermement convaincu que, le jour très prochain où l'on sera tombé d'accord avec la banque pour le renouvellement de son monopole, la reprise de la circulation métallique pourra s'effectuer sans trop d'embarras, et ce malgré l'opposition de certains corps agrariens et des bi-métallistes dont nous allons avoir à nous occuper à propos des deux autres enquêtes dont il me reste à vous parler.

*
* *

La seconde enquête a été relative aux affaires de bourse ou plutôt aux affaires à terme et portait principalement sur les transactions en céréales, dont les agrariens prétendent qu'elles sont une des principales causes de la baisse des prix, la concurrence américaine, australienne et russe ne venant, d'aprés eux, qu'en second lieu. A Vienne, cette enquête, ou comme on l'y appelait, cette expertise, a été entreprise par une commission parlementaire. A Budapest, c'est le ministre du commerce qui y a présidé et elle n'y a pas occupé moins de dix auditions. Nous allons être fort concis ; les doléances sont connues et il semble suffisant de constater comment le bon sens y répond. A Vienne cette réponse a été faite de la façon la plus sommaire et la plus judicieuse par le secrétaire général de la Bourse aux céréales qui a exposé que les « differenz-geschœfte » les affaires dans lesquelles il ne s'agit que de se faire payer les divergences de prix survenues entre le jour de la conclusion et celui de la liquidation d'une affaire, n'existent pas à la Bourse de Vienne pour les céréales. Toute affaire à terme doit y être réglée par la livraison effective de la marchandise au gré de l'acheteur ou du vendeur. A cela près, bien entendu, que le premier vendeur n'est pas tenu à effectuer personnellement cette livraison, qu'il peut en faire la consignation chez un dépositaire, un négociant, une banque, près desquels l'article est en dépôt ; ce dépositeur présumé peut à son tour renvoyer l'achèteur à un autre consignataire et ainsi de suite jusqu'à ce que l'acquéreur se trouve en présence du ou des dépositaires réels, de celui qui n'a pas transféré son achat et qui alors est tenu de faire livraison. Le vendeur peut procéder de la même façon... Or, a ajouté le secrétaire général, il y a trente ans, A. aurait dû livrer à B. et B. à C. et ainsi de suite, la marchandise effective et chaque vendeur présenter à l'achèteur la facture acquittée. Chacun des contractants avait à supporter les frais de transmission et

chaque acheteur avait à tenir prête la somme nécessaire pour payer. Aujourd'hui, le système des affaires à terme offre cet avantage que le vendeur A. présente la marchandise à la Bourse des céréales en même temps qu'un bulletin spécifiant quantité et qualité ainsi que le prix convenu et conviant son acheteur à prendre livraison dans les cinq jours. Si celui-ci a revendu avant la réception du dit bulletin, il procède de la même façon, en faisant lui aussi connaître le prix convenu. Le bulletin de réalisation passe ainsi de main en main, jusqu'au dernier acquéreur, celui qui n'a pas revendu et qui est obligé de prendre livraison de A. dans les cinq jours. Les frais de livraison ne s'imposent ainsi qu'une seule fois ; le paiement se fait du dernier achèteur au premier vendeur, tandis que le secrétariat de la bourse évalue les différences qui reviennent à chacun des vendeurs et les règle selon le mode des *clearing-houses*. On ne saurait voir dans cette opération un jeu et on voit encore moins, comment, en réduisant les frais, elle aboutirait au détriment du producteur. L'expert a fort bien exposé que si l'on veut prétendre que les ventes à terme abaissent les prix, il y a lieu d'observer que ces ventes ne peuvent s'effectuer que s'il y a des acheteurs et que dès lors l'intervention de ces derniers pourrait tout aussi bien être considérée comme un élément de hausse..... Les propriétaires se plaignent aussi de ce que la bourse contribue á la baisse des prix, en fixant le poids normal, le poids marchand des céréales au-dessous du poids effectif, de sorte que la cote officielle se fait au détriment des producteurs des qualités supérieures. Des données statistiques présentées à l'enquête réduisent cette assertion à sa juste valeur. La bourse ne peut traiter que sur des moyennes ; mais tout le monde sait que les prix locaux sont inférieurs ou supérieurs à cette moyenne, selon que les produits sont réputés de qualités supérieures ou inférieures et, sous ce rapport, les différences non seulement sont assez considérables de province à province, mais encore de cultivateur à cultivateur. Il suffit de s'en rapporter aux publications officielles du ministère, où les prix du froment, par exemple, varient de 2 et même de 4 florins, selon que le produit peut ou ne peut pas aborder le « marché » et il en est de même pour les autres produits. Ce n'est donc pas la bourse, ce ne sont surtout pas les affaires à terme qui règlent les prix du produit ; c'est sa qualité.

Sur ces entrefaites, le Reichsrath autrichien a été dissout. On verra quel esprit animera son successeur, où l'élément populaire entrera pour la première fois, grâce à la création d'une cinquième curie (classe) d'électeurs.

Le questionnaire hongrois embrasse à la fois les affaires en fonds et les transactions en céréales. Celles-ci ont certes leur importance, vu

le caractère agricole du pays; quant aux premières, elles sont d'une excessive modestie; mais cela n'a pas empêché quelques abus de se produire et de grands moralistes de vouloir les prévenir par tout un code draconien. Ce qui leur répugne surtout et qui leur est apparu comme l'abomination de la désolation, c'est que la bourse se permet de renvoyer les contestations qui surgissent dans son sein à un tribunal d'arbitrage composé de spécialistes, rendant de très promptes sentences, exécutoires sans appel, ne nécessitant aucune paperasserie ni même la présence d'un avocat, laquelle est cependant permise, — le tout à une condition, c'est que, au moment de conclure l'affaire qui a donné lieu au litige, les parties aient stipulé la compétence du dit tribunal en cas de litige ou bien que les contractants appartiennent au groupe des négociants.

Il en est résulté un certain mécontentement aussi bien dans le monde des juristes que parmi les propriétaires agrariens; ceux-ci entendent bien profiter des facilités qu'offre la rapidité des transactions à la Bourse, mais ils s'offensent d'avoir à subir des sentences de marchands, lorsqu'elles tournent à leur détriment. Et ces cas se sont produits aussi bien pour les affaires en céréales que pour celles en fonds publics. On a donc entendu formuler la proposition que les producteurs soient représentés aussi bien au comité de la Bourse qu'au Tribunal arbitral, que le gouvernement y exerce une influence plus considérable que celle confiée à son commissaire délégué près de la Bourse; que la compétence de ce tribunal ne puisse point s'étendre à des affaires où l'une des parties n'est pas boursier accoutumé, et qu'au surplus la loi n'autorise aucune intervention judiciaire exécutive pour des affaires à terme. Il va de soi qu'aucun agrarien, si haut placé qu'il soit dans la hiérarchie sociale, ne se refusera à toucher les primes et avantages que pareille affaire pourrait lui valoir et qu'il s'agit seulement d'invoquer l'incompétence en cas de perte. D'autres ont opiné pour que toute transaction à terme soit considérée illégale, car on sait qu'aux yeux des agrariens, ce sont ces transactions-là qui ont produit la baisse des prix. Au point de vue des fonds publics, des jurisconsultes ont voulu entourer ces sortes d'affaires de tout un arsenal de lois pénales, en vue de protéger le « pauvre monde » contre les exploitations des comptoirs de Bourse. Je me garde bien de prendre la défense de ces derniers; ils n'abusent que trop souvent de la crédulité, de l'ignorance des petites gens. Seulement, il faut n'avoir acquis aucune expérience pour croire que le législateur peut efficacement « prévenir » leurs menées; que le parquet poursuive immanquablement toute escroquerie, tout abus de confiance, mais qu'on n'habitue pas le public à croire que, grâce à des lois préventives, il peut lui-même désormais se dispenser de toute

prudence, de tout contrôle, de tout examen préalable vis-à-vis de ceux qui s'installent ses banquiers, ses conseillers en affaires de Bourse.

La Bourse de Budapesth s'est vigoureusement défendue dans cette enquête. Loin de verser dans l'ornière restrictive qui semble partout à la mode, elle a démontré que la liberté des transactions est la meilleure sauvegarde de l'intérêt général et, ayant reconnu que les agents de change autorisés ne répondaient pas à ce qu'on avait attendu d'eux ; qu'au lieu d'être de simples intermédiaires, ils faisaient avec leurs mandants des affaires pour leur propre compte, le comité de la Bourse est d'avis d'abolir cette corporation et de permettre à tout le monde ce courtage, pourvu qu'on soit inscrit à la Bourse, laquelle inscription est autorisée par le Comité de la Bourse. Pour ce qui est de l'admission, elle serait confiée à un comité, dans lequel les négociants en fonds, ceux en marchandises, ceux en céréales seraient également représentés et, comme rien ne s'oppose à ce que les grands propriétaires, véritables négociants en blé, se fassent inscrire à la Bourse, il dépendrait d'eux d'y être en nombre suffisant pour s'assurer contre tous les torts dont ils se prétentent actuellement victimes. Il va de soi que cette solution n'est pas du goût des agrariens, qui voudraient nous voir dotés de la belle législation dont les Bourses allemandes sont gratifiées depuis le 1er janvier 1897 et qui, on le sait, a tout d'abord eu pour résultat que les négociants en céréales de Berlin et de quelques autres grandes places ont abandonné la Bourse et font leurs transactions en dehors de cet établissement placé sous la surveillance d'agents nommés par l'Etat.

*
* *

Nos agrariens, il est à peine besoin de le dire, ne s'en tiennent pas là de leurs revendications. Je n'en citerai pour preuve que le discours que leur chef reconnu, M. le comte Alexandre Károlyi a prononcé le 21 février, devant le comice agricole de Presbourg. A son avis, la lutte avec la concurrence étrangère n'est possible qu'à l'aide de droits de douane plus élevés. Il faut aussi écarter les « facteurs inutiles », les intermédiaires qui exploitent le producteur et ensuite il y a lieu de museler l'influence néfaste que le capital mobile exerce sur l'agriculture. Car ce capital est très hostile à l'agriculture et, ce qui le prouve, au dire de l'illustre orateur, c'est que l'escompte pour le commerce est de 4 p. 100, tandis que le petit agronome doit payer 10 à 12 p. 100. Faut-il s'arrêter à ce raisonnement? Est-il nécessaire de rappeler que si l'escompte est à 4 p. 100, il ne l'est pas pour tout le monde du commerce, que le petit négociant paie bien davantage et que, au surplus, l'agriculture trouvera le crédit d'autant moins accessible, qu'elle se montrera plus hostile envers le capital? Toujours est-il que d'après l'orateur de Presbourg, il faut créer des associations de vente et des

associations de crédit pour les agriculteurs. Ce programme n'a rien d'excessif. Quant à croire qu'il aboutira à écarter les « intermédiaires » à faire disparaître les ventes à terme, ce bouc-émissaire de tous les agrariens, et à relever les prix des céréales, — il est permis d'en douter.

J'ai l'air de parler encore de la deuxième des enquêtes mentionnées au début de cette lettre et, en vérité, j'ai déjà glissé vers la troisième, qui a trait à la fois à la situation de notre propriété agricole et de la classe ouvrière agricole. Cette enquête s'est poursuivie à la fois depuis un mois dans deux meetings à tendances socialistes, auxquels des ouvriers et des petits propriétaires avaient été convoqués et dans lesquels le *petitum* international: — augmentation des salaires, réduction des heures de travail, remplacement des salaires en nature par de l'argent, puis aussi répartition des grandes propriétés au moyen d'expropriation — avait été formulé, sans oublier l'inéluctable panacée du suffrage universel, — et elle s'est faite aussi, la dite enquête, à la Chambre des Députés, qui vient de consacrer une douzaine de séances à l'examen du budget du ministère de l'agriculture et a entendu à la fois les doléances des grands propriétaires et celles des masses ouvrières. Les remèdes proposés ne pèchent pas par un excès d'originalité. L'observateur est toujours frappé de la masse de devoirs que des orateurs des camps les plus différents entendent imposer à la machine gouvernementale et de l'empressement que celle-ci témoigne à s'en charger. On lui demande de pousser au développement de toutes les branches de l'industrie, de rendre le crédit agricole accessible à tout le monde et d'en réduire le prix, de veiller à l'élévation du prix des céréales, à l'exportation de nos produits en blés et en bestiaux, à l'amélioration de la race chevaline, à la répartition des *latifundia*, etc., etc. On est venu aussi demander l'introduction d'une prime d'exportation en faveur des céréales, en invoquant ce qui se fait, par exemple, pour les sucres. Il faut rendre au ministre la justice qu'il s'est assez vivement défendu contre les immenses besognes qu'on lui imposait et il a eu le courage de dire aux agriculteurs qu'en les entendant réclamer tant de choses, « on serait porté à croire qu'ils ne demandent pas seulement ce qui leur appartient, mais encore ce qui est aux autres ». Il n'a guère adhéré aux visées de ceux qui poussent à l'expropriation obligatoire de la grande propriété pour rendre la terre accessible à ces ouvriers mécontents qui constituent chez nous le danger socialiste. Le ministre a cependant eu un mot bien attristant ; il a dit qu'en Hongrie l'État doit prendre l'initiative en toutes choses et qu'en dehors de cette initiative rien ne se fait. Cet aveu douloureux est de nature à faire réfléchir tous ceux qui s'intéressent à l'avenir économique du pays et

puisque M. de Daranyi l'a formulé avec vif regret, il est permis de penser que le gouvernement hongrois connaît les côtés dangereux de ce penchant et qu'il se gardera bien de s'y laisser entraîner .... au-delà de ce qui s'est fait déjà et se fait encore dans la dite direction.

*
* *

Quelques mots maintenant à propos d'une grève d'un caractère tout particulier qui s'est produite au mois de janvier dans les grandes houillières d'Amina, appartenant à la Compagnie des chemins de fer de l'État. Ces chemins de fer, il vous en souvient, ont fait retour à l'État il y a cinq ans : mais la Compagnie a conservé la propriété des charbonnages qu'elle continue à exploiter. Or, ses ouvriers jouissaient de longue date d'une caisse de retraite appelée caisse fraternelle (Bruderlade), laquelle, moyennant certains versements, leur assurait une pension au bout de trente ans. Vers la fin de l'année dernière, la direction fit savoir que les versements étaient désormais insuffisants, qu'il fallait les augmenter et porter à quarante ans le délai où la pension était exigible. Vous imaginez les sentiments que cette ouverture fit naître. On en appella au gouvernement ; mais, sans attendre la décision de ce dernier, la Compagnie voulut appliquer la mesure à partir du nouvel an et ses ouvriers se révoltèrent ; il y eut du sang versé, et pendant plusieurs semaines, toute la contrée était sous la terreur et sous un véritable régime d'état de siège. L'apaisement vient de se faire, les ouvriers ayant besoin de reprendre leur gagne-pain ; mais on ne croit pas à la durée de cette trève..... Si l'on va au fond des choses, voici ce qu'on trouve : sans doute, ces masses ont dû croire à une criante injustice, puisqu'on modifiait à leur détriment un engagement pris envers eux. D'un autre côté cependant, il est certain que les épargnes, les retenues accumulées ne sont plus productives du même intérêt qu'autrefois. Une caisse de pensions ou de retraites va donc au-devant d'un déficit, d'une banqueroute, si elle continue à pratiquer les retenues d'autrefois et à servir les pensions d'antan. Il suffit de rappeler ce qui est arrivé, il y a deux ans, à Vienne avec la caisse d'assurances mutuelles, dont toute la comptabilité était basée sur de fausses données. Il faut prendre en considération que si le taux du capital a baissé, cette baisse a surtout profité aux classes ouvrières, dont les salaires ont augmenté. Il doit être extrêmement difficile de faire pénétrer ces raisons dans les têtes de pauvres ouvriers, qui se croient frustrés. Si les houillières d'Amina avaient été la propriété de l'État, il est fort probable que celui-ci aurait dû prendre à sa charge le déficit. Mais comment imposer pareil sacrifice à une compagnie ? Voilà donc de la bonne graine pour les socialistes. Il est à supposer qu'on reparlera encore souvent des mines d'Amina.

ANT. E. HORN.

LETTRE DE POLOGNE

Il y a deux ans, nous avons entretenu les lecteurs du « Journal » des changements qui survinrent dans la haute administration de la Pologne russe (*Du Royaume de Pologne*) [1] à la suite de la démission du général Gourko et de la nomination du comte Chouvalow au poste de gouverneur général, ces changements suivaient de très près l'avènement au trône de l'empereur Nicolas II, ils paraissaient donc avoir une signification et une gravité particulières ; en ce moment le comte Chouvalow est forcé de quitter Varsovie pour des raisons de santé et va être remplacé sous peu par le prince Imeretynski ; jetons un coup d'œil rapide sur l'histoire des deux années qui viennent de s'écouler.

Le royaume de Pologne, étant soumis à un régime de lois d'exception qui se contredisent souvent et à un système politique incohérent, se trouve en réalité sans règles et sans lois, et les représentants de l'autorité sont libres d'interpréter les nombreuses « dispositions » relatives auxPolonais dans le sens qu'ils veulent leur donner et de les appliquer comme ils l'entendent, de là leur pouvoir très étendu; d'autre part, bien que le gouverneur général dépende en principe du ministre de l'intérieur et doive se conformer dans la politique générale à suivre à certaines instructions reçues, dans les détails de son administration il peut être considéré comme maître absolu, car jouissant habituellement d'une confiance complète de son souverain, d'un grand crédit auprès des membres du gouvernement, il peut choisir ses subordonnés comme il l'entend, faire prévaloir sa volonté propre toutes les fois qu'il le juge opportum et, sinon faire la loi, du moins l'interpréter à sa guise. Aussi, dans le régime politique auquel est soumis le royaume de Pologne, c'est le choix du gouverneur général qui importe le plus, l'éloignement où il se trouve du reste de l'Empire augmente encore son indépendance, et son influence personnelle se fait sentir à tous les degrés de la hiérarchie administrative.

[1] L'Empereur de Russie porte depuis le Congrès de Vienne le titre de *Roi de Pologne*.

Le comte Chouvalow laissera de son court séjour en Pologne le meilleur souvenir, c'était un homme bon, aimable et bien élevé ; ses qualités ont été d'autant mieux appréciées qu'il fut le successeur du général Gourko. Les journaux russes nous disent que le temps avait manqué au comte pour mettre à exécution les projets d'importantes réformes qu'il avait conçus, que les deux années passées à Varsovie lui avaient à peine suffi à rassembler les matériaux nécessaires à se rendre compte de l'état des esprits, des besoins du pays, et qu'il était animé à l'égard des Polonais des meilleures intentions ; s'il en est ainsi, nous avons tout lieu de regretter que le comte Chouvalow soit forcé de nous quitter sans avoir pu nous donner un gage certain de ses bonnes dispositions. On nous assure encore que dans son rapport sur l'état du pays, présenté à l'empereur lors de son dernier voyage à Saint-Pétersbourg, le comte aurait émis des opinions tout à fait favorables aux Polonais, en détruisant la légende des conspirateurs toujours prêts à la révolution pour reconquérir leur indépendance nationale. C'est là un véritable titre à la reconnaissance de tous les Polonais que le comte Chouvalow aurait acquis, d'autant plus que, comme dit Montesquieu, « la vérité est un lourd fardeau quand on veut la porter jusqu'au prince. »

Les résultats positifs et appréciables de l'administration du comte Chouvalow ne sont pas nombreux : c'est d'une part, un peu de liberté donnée à la presse quotidienne, d'autre part, une certaine action morale exercée sur les fonctionnaires, qui s'est surtout manifestée et affirmée par un procès retentissant fait publiquement à un haut fonctionnaire prévaricateur et vénal. Cette action morale s'est fait sentir, nous dit on, dans toutes les branches de l'administration, les cas *d'indélicatesse* si fréquents autrefois ont sensiblement diminué, aussi avec l'arrivée du comte a-t-on senti comme un souffle d'honnêteté et d'humanité venant rafraîchir l'atmosphère lourde et étouffante chargée d'orage et de terreur au milieu de laquelle s'est écoulée la vie politique des dix dernières années. Le relâchement des rigueurs de la censure a eu pour effet principal de permettre aux Polonais de répondre aux attaques incessantes et absurdes dont ils sont l'objet de la part des journaux russes ; jusqu'ici on a été forcé de voir répandre par la presse de Saint-Pétersbourg et de Moscou les mensonges les plus caractérisés, les imputations les plus extravagantes et ridicules, sans pouvoir jamais risquer le moindre mot de polémique ni de justification. Ce léger adoucissement de l'esprit de persécution et de vexation dont l'administration russe usait envers les Polonais avait suffi au comte Chouvalow pour se rendre populaire ; aussi, durant sa maladie, a-t-il reçu de toute part des preuves nombreuses de sympathie, et d'intérêt.

Le prince Imeretynski est attendu ici dans le courant de février, ce n'est pas pour la première fois qu'il viendra en Pologne, il y a déjà passé dans sa jeunesse cinq années de sa carrière exclusivement militaire ; quelles seront les instructions qu'il recevra et la politique qu'il sera chargé de suivre ? Nul ne le sait, les journaux russes affirment qu'il sera le continuateur de l'œuvre entreprise et commencée par le comte Chouvalow, mais ces paroles vagues ne permettent en définitive de rien préjuger de ce que l'avenir nous réserve.

Bien que le prince Imeretynski se trouve encore à Saint-Pétersbourg, il paraît que des changements importants dans le haut personnel de l'administration soient décidés ; on prête au nouveau gouverneur général l'intention de choisir ses subordonnés immédiats de préférence dans les rangs de l'aristocratie russe. Si ces nouvelles sont authentiques, il serait à désirer qu'elle se réalisassent, car si l'on prend en considération le degré de développement social de la Russie, le degré peu élevé de culture de sa classe moyenne et l'absence presque complète de l'aristocratie de l'intelligence, c'est l'aristocratie de naissance, qui s'y trouve naturellement désignée à gouverner ; le prince Imeretynski aura beaucoup de mérite s'il parvient à mettre de l'ordre dans l'administration et à tenir en respect l'abominable engeance des fonctionnaires de carrière, dont la lie a été jusqu'ici systématiquement dirigée sur le royaume de Pologne. Aujourd'hui déjà on sait gré au prince d'avoir renvoyé l'un des fonctionnaires les plus influents remplissant avec beaucoup de zèle la mission peu généreuse, peu digne et peu enviable de la russification des enfants, qui était devenue en quelque sorte l'incarnation, le symbole de la politique de russification et compromettait ses supérieurs par sa grande impopularité.

La russification de la Pologne sera-t-elle abandonnée ou poursuivie ? voilà la grave question qui occupe en ce moment l'opinion publique ; les uns attribuent aux faits indiqués plus haut le caractère d'indices d'une politique nouvelle, plus conforme aux principes d'humanité et de justice ; les autres, pessimistes et méfiants, se refusent à voir dans les changements survenus autre chose qu'un simple déplacement de fonctionnaires sans aucune importance réelle. La vérité est que la politique de russification poursuivie avec une rare persévérance sans égards ni scrupules depuis l'insurrection de 1863, et surtout pendant les quinze dernières années, a complètement échoué et n'a eu que des résultats négatifs ; les souffrances sans nombre dont elle a été la cause, la résistance muette et passive, maintenue dans les limites de la légalité, opposée par les Polonais et choisie par eux comme moyen de défense de leur nationalité menacée, paraît invincible. En effet, peut-on raisonnablement admettre qu'un peuple possédant un passé histo-

rique, un degré assez élevé de culture morale et intellectuelle, beaucoup d'attachement à ses croyances religieuses, une langue exercée, une littérature riche et un sentiment très profond de son individualité nationale puisse être assimilé, c'est-à-dire détruit par un autre peuple qui ne lui est supérieur que par le nombre. Les mutilations qu'il faudrait faire subir aux *quinze millions* de Polonais sujets de l'empereur de Russie pour les tranformer en Russes excédent, croyons-nous, les moyens dont dispose, au nom de la raison d'État, la chirurgie politique moderne ; nous exceptons, il est vrai, celle qu'on expérimente en ce moment avec tant de succès à Constantinople.

Mais nous voilà en pleine politique, finissons-en, *Dirty politic*, comme disait Horace Walpole...

Le fait le plus important de la vie économique de la Pologne, c'est la démocratisation de la propriété, qui vient de faire de grands progrès dans ces derniers temps. A la suite de la crise que traverse l'agriculture, et de la baisse du prix du blé, la nécessité de plus en plus pressante s'est fait sentir de diminuer les frais généraux de la production et de remplacer la culture extensive du sol par la culture intensive ; beaucoup de grands propriétaires menacés de ruine à cause d'abus du crédit furent forcés de vendre leurs terres en totalité ou en partie. Comme les paysans y trouvèrent le placement le plus désirable de leurs épargnes et offrirent des prix avantageux, on eut recours dans la majorité des cas au morcellement du sol et à la vente par parcelles. Cette évolution naturelle de la propriété n'aurait pu avoir que les meilleures conséquences, si elle s'était accomplie dans des conditions normales, sans stimulants artificiels ni protection ; il n'en a pas été ainsi, la bienfaisance officielle n'a pas tardé de s'en mêler par la création d'une espèce de banque qui a pour but de faciliter aux paysans l'acquisition de la terre en leur fournissant du crédit. Il suffit d'être *paysan* pour jouir d'un crédit représentant les 90 p. 100 de la valeur de la terre que l'on veut acheter !... Nous laissons aux lecteurs le soin de juger un semblable emploi des deniers publics dans un pays dont la population est peu mûre au crédit et où ses abus se sont manifestés avec beaucoup de force.

L'Etat prend en Russie de plus en plus au sérieux son rôle de providence et de bienfaiteur, c'est également par philanthropie que doit être prochainement introduit dans tout l'empire le monopole de la rectification et de la vente de l'alcool. Si cette mesure a réellement pour effet de restreindre la consommation de l'alcool et d'en prévenir les excès, rien de mieux ; mais si ses conséquences se réduisent, comme il semble résulter de l'expérience faite dans les gouvernements du Centre et du Sud, à accroître extraordinairement la contrebande et

à fournir aux fonctionnaires et aux intéressés de nouvelles occasions de transgresser la loi, l'action salutaire et moralisatrice du monopole de l'alcool sera difficile à découvrir. Nous croyons inutile de parler du côté financier de l'affaire, son issue ne peut pas être douteuse, l'expérience faite récemment par la Suisse est tout à fait probante à cet égard ; il faut tenir également compte des pertes certaines que devront subir à la suite du monopole les propriétaires des droits domaniaux de la vente de l'alcool, malgré l'engagement formel que prend l'Etat de les indemniser équitablement.

Les nombreuses mesures d'exception prises contre les juifs et la défense qui leur a été faite de séjourner dans la plupart des grandes villes de la Russie ont réagi d'une façon tout à fait inattendue en Pologne et ont été favorables à son développement commercial, ce qui prouve une fois de plus que les attentats à la liberté dépassent toujours dans leurs conséquences éloignées le but qui leur avait été assigné. Varsovie n'ayant pas été comprise au nombre des villes dont l'accès a été défendu aux juifs, beaucoup d'entre eux sont venus s'y établir en y apportant leurs capitaux et leurs aptitudes commerciales. Ils ont naturellement cherché à les mettre en œuvre, à s'en servir, à employer d'une façon productive les relations d'affaires qu'ils avaient conservées en Russie et leur connaissance des besoins du marché. Il en est résulté pour l'industrie polonaise un accroissement sensible des débouchés et le commerce avec la Russie a pris un nouvel essor ; c'est même à Varsovie nous dit-on, que commencent à se fixer les intermédiaires de commerce entre la Russie et l'étranger de manière qu'il est permis d'espérer qu'à l'achèvement complet du chemin de fer Transsibérien, Varsovie, se trouvant pour ainsi dire au point de contact de l'Orient avec l'Occident, deviendra, peut-être, un des plus grands centres commerciaux de l'Europe.

LADISLAS DOMANSKI.

NOTES SUR LES ÉTATS-UNIS

Rarement campagne politique a été aussi vive et aussi acharnée que celle qui a précédé les élections présidentielles de novembre dernier. Nous ne voulons pas refaire ici le récit des nombreuses et ardentes polémiques, des incidents variés, qui ont agité le pays pendant plus de six mois, mais il nous semble intéressant d'analyser la manière dont se sont distribués les votes auxquels M. Mc Kinley a dû son élection. La lutte, après une certaine indécision au début, avait été portée entièrement et presque uniquement sur le terrain de la question monétaire. En face des républicains, qui, poussés à bout, se sont déclarés, certains un peu à contre-cœur, peut-être, en faveur de la *Sound-money*, c'est-à-dire de l'étalon d'or, la grande majorité des démocrates, et le parti *populist* tout entier, ont soutenu bruyamment la cause du bimétallisme national. Comment s'est partagé le pays au sujet de cette importante question? Le sectionnement s'est fait avec une netteté remarquable, et les républicains ont pu déclarer avec fierté que leur candidat a reçu les suffrages de la partie la plus riche et la plus éclairée de la population. Le *Mc Kinley block of states*, ainsi qu'on désigne les dix-huit états qui ont voté presqu'en masse pour le représentant républicain, comprend toute la région située entre l'océan Atlantique, les rivières Potomac et Ohio, et le Missouri. Cette région contient plus de 50 p. 100 de la population et plus de 64 p. 100 de la richesse du pays, et vingt villes, sur les vingt-sept, de plus de cent mille habitants, qui existent dans l'Union. A ce bloc, il faut ajouter les cinq états de West-Virginia, Kentucky, North-Dakota, Orégon et California, où il y a eu également une majorité républicaine, quoiqu'un peu moins forte. Somme toute, les *silvermen* n'ont obtenu une majorité très nette que dans les états producteurs de métal-argent, chose toute naturelle, et dans les états agricoles de l'Ouest, ainsi que dans les états du Sud, où, pour des causes diverses, on demande une augmentation de la circulation monétaire. Dans l'Ouest, les agriculteurs, peu favorisés depuis quelques années, espèrent trouver dans cette aug-

mentation, qui serait réalisée par la frappe libre de l'argent, un remède à leurs maux ; au Sud, la partie de l'Union qui compte le plus d'illettrés, la doctrine de l'inflation, de la monnaie à bon marché, est toujours sûre de rencontrer de nombreux partisans. En se prononçant en faveur de l'étalon d'or, la majorité de la population a vraisemblablement entendu donner, en même temps, mandat au nouveau congrès, de régler enfin d'une manière définitive cette question de la circulation monétaire qui, pendant ces quatre dernières années, a causé de si nombreux embarras au gouvernement. Tout d'abord, en apprenant que M. Mac Kinley avait chargé un de ses familiers, M. Wolcott, sénateur du Colorado, état qui fournit à lui seul 35 p. 100 de la production totale de l'argent aux Etats-Unis, d'une mission privée en Europe, pour se rendre compte des chances que pourrait avoir la proposition d'une nouvelle conférence monétaire internationale, on a pu craindre de voir la réforme indéfiniment ajournée. Mais l'annonce officielle du choix, par le nouveau président, de M. Lyman J. Gage, comme secrétaire du Trésor, a rendu confiance au monde commercial et industriel. M. Gage, ancien président de l'association des banquiers d'Amérique, et actuellement président de la première banque nationale de Chicago, est un partisan déclaré de l'étalon d'or, et il tiendra certainement à honneur de faire tous ses efforts pour vaincre le parti des *silvermen*, qui revient encore assez nombreux à la Chambre et conserve surtout des partisans au Sénat ; et pour résoudre la question monétaire il sera soutenu par les membres de la conférence qui s'est réunie à Indianopolis à la fin du mois de janvier. Cette conférence, composée uniquement d'hommes d'affaires, représentants des principaux corps commerciaux de l'Est, a adopté une motion demandant, pour assurer le maintien de l'étalon d'or, le rachat et le retrait de la monnaie de papier émise par le gouvernement fédéral et son remplacement dans la circulation par des billets des banques nationales. Cette solution, la seule possible, a été présentée plusieurs fois par M. Cleveland dans ses messages, mais il n'a jamais pu obtenir du Congrès qu'il s'intéressât quelque peu à ce sujet. Au 1er novembre 1896, sur une circulation de 1.627 millions de dollars, 731 millions, soit 45 p. 100, étaient représentés par du papier : *greenbacks*, *silver certificates*, *treasury notes* de 1890, que le Trésor pouvait s'attendre à tout instant à voir affluer à ses guichets, et qu'il devait rembourser indifféremment en or, sous peine de faire naître immédiatement une prime sur ce métal. Puis, ces billets remboursés, il devait les mettre en circulation, et fournir ainsi au public les moyens d'attaquer de nouveau sa réserve-or, si difficile à maintenir. En trois années, du commencement de 1894 à la fin de 1896, le Trésor a dû émettre, pour reconstituer sa réserve-or plusieurs fois atta-

quée, 262 millions de dollars d'obligations, et l'intérêt annuel de la dette publique a été augmenté ainsi, pour cet unique motif, de plus de 16 millions de dollars. Ce serait un acte de sagesse et de bonne politique de la part du parti républicain, s'il profitait de la majorité dont il va jouir au 55e Congrès, pour mettre le Trésor à l'abri du contre-coup de toutes les crises financières ou commerciales et pour retirer au Gouvernement ces fonctions de banque d'émission qui se sont montrées si onéreuses pour lui.

∴

L'attention du prochain Congrès sera également attirée par une autre question : celle du déficit budgétaire, qui a commencé en 1893-94, et, pour les trois dernières années fiscales, 1892-94, à 1895-96, s'est élevé à 140 millions de dollars ; dans son dernier rapport, le secrétaire du Trésor prévoyait encore un déficit d'au moins 64 millions pour l'année 1896-97. Les causes de ce déficit sont dues, pour une grande part, à ce même parti républicain que les dernières élections viennent de renvoyer au pouvoir. C'est à lui qu'est due l'exagération extraordinaire des pensions, dont ses chefs avaient fait un moyen commode de gouvernement. De 50 millions en 1881, ce chapitre du budget fédéral s'est élevé à 89 millions en 1889, et, par une délicieuse ironie, continuant à augmenter, à mesure qu'on s'éloignait de l'époque de la guerre, il a atteint 158 millions en 1893, formant environ 40 p. 100 des dépenses totales. L'accroissement de celles-ci a été d'ailleurs singulièrement rapide et, trop souvent nullement justifié. Dans une période de dix ans, en pleine paix, les dépenses ordinaires du gouvernement se sont élevées de plus de 100 millions de dollars, passant de 263 millions, moyenne de la période 1885-89, à 358 millions, moyenne de la période 1893-96 ; elles sont évaluées à 382 millions et demi pour l'année en cours, 1896-97.

Une semblable situation ne peut se prolonger, et il va falloir aviser aux moyens de faire cesser le déficit. Sur ce point, les avis sont très partagés. M. Cleveland ne s'est pas lassé de répéter au Congrès que le vrai remède serait de revenir à une politique fiscale moins onéreuse, d'entrer résolument dans la voie des économies. Personne ne lui a fait écho dans le Congrès, où Représentants et Sénateurs ont continué à s'ingénier et s'ingénieront certainement pendant de longues années encore, à faire tomber sur leurs constituants une manne aussi abondante que possible, et lorsqu'en juin dernier le président a cru devoir opposer son veto au *River and harbor bill*, dont il trouvait la plus grande partie des dépenses non justifiées, il l'a vu annuler par un vote presqu'unanime à la Chambre et au Sénat. M. Mc Kinley, et

les républicains, préconisent un autre remède : l'élévation des taxes douanières, qui permettrait, tout en mettant fin aux déficits du Trésor, ce qui n'est d'ailleurs nullement assuré, d'accorder une protection indispensable, selon eux, aux industries nationales. Il est presque certain que le Congrès sera convoqué en union extraordinaire le 15 mars pour aborder cette grave question : la confection d'un nouveau tarif douanier. Les industries de l'Est ne sont pas seules à s'agiter pour demander des augmentations de droits. Les éleveurs de moutons, qui résident principalement dans les États d'Ohio, de Michigan et du Texas sont déjà en campagne pour obtenir un droit sur la laine, que le tarif Gorman-Wilson, de 1894, avait ajouté, à la liste des produits entrant en franchise. Il est probable qu'ils obtiendront gain de cause, et que, pour assurer leur succès, les industriels abandonneront aux agriculteurs un droit sur la laine et sur le sucre.

*
* *

Le Sénat a voté, il y a quelques jours, après la Chambre, un nouveau bill sur l'immigration. Après avoir contenté les patrons, les protectionnistes américains se voient obligés d'accorder également quelques satisfactions aux ouvriers. La loi relative à l'exclusion des Chinois cachait, sous prétexte de limiter l'invasion des Célestes, dangereuse pour la moralité de la population et la pureté de la race, un véritable désir de protection économique. Le *contract labor act*, qui donne au gouvernement le droit de s'opposer à l'entrée des immigrants engagés avant leur embarquement pour les États-Unis, procédait de la même idée, mais les difficultés d'exécution l'ont empêché de produire aucun résultat. La nouvelle loi, au contraire, amènerait vraisemblablement une réduction sensible dans le nombre des immigrants, grâce à sa facilité d'exécution. A l'avenir, l'entrée des États-Unis devra être refusée à tout immigrant, homme ou femme, âgé de 16 à 60 ans qui ne pourra lire et écrire cinq lignes prises au hasard dans la constitution américaine, soit en anglais, soit dans sa propre langue. La femme, le père et la mère, ainsi que les enfants d'un immigrant seront exemptés de cette épreuve. Suivant le rapport du commissaire de l'immigration, 28.63 p. 100 des immigrants au-dessus de 14 ans, arrivés dans l'année 1895-96, ne savaient ni lire ni écrire, et 100.000 environ, sur 343.267, chiffre total des arrivés, seraient tombés sous le coup de la loi. Dans la discussion qui a eu lieu au Congrès, personne n'a songé à justifier cette mesure en invoquant la nécessité de protéger les institutions politiques, que la présence d'un trop grand nombre d'illettrés pourrait mettre en danger. Son dessein avéré est bien de faire

obstacle au mouvement actuel d'immigration, dans un but protecteur. C'est l'abandon de la vieille idée américaine suivant laquelle tous les étrangers étaient favorablement accueillis sur le sol de l'Union, pourvu qu'ils fussent en état de gagner leur vie. Les immigrants qui seront le plus atteints par cette loi seront les Autrichiens, les Hongrois, les Russes et les Italiens, qui ont fourni, en 1895-96, près de 45 p. 100 de l'immigration totale et qui comptent le plus grand nombre d'illettrés.

*
* *

Pendant la session qui vient de finir, le Sénat a repoussé encore une fois, un bill concernant la Compagnie du Canal maritime du Nicaragua. C'est le cinquième de ce genre présenté en 1896 au Congrès. Il avait pour but, de même que les précédents, de faire revivre la compagnie moribonde du canal et de reprendre les travaux, à peine commencés d'ailleurs, d'une manière directe ou indirecte, avec les fonds du gouvernement. La construction de ce canal tient à cœur à bon nombre de citoyens des Etats-Unis qui voient là, outre un élément de trafic, une route stratégique pour les escadres de l'Union, en cas de guerre, et se montrent très disposés à oublier qu'il serait construit sur un territoire étranger. Ceux-là contracteraient volontiers l'obligation de protéger à la fois le Nicaragua et le canal. En 1887, la *Maritime Canal Cy of Nicaragua*, compagnie américaine, obtenait de ce dernier État, dans certaines conditions, le droit de faire le canal. Deux ans après, en février 1889, la compagnie recevait du Congrès un act d'incorporation, qui l'autorisait à émettre un capital de 100 millions de dollars et à le porter éventuellement à 200. Très prudemment, l'act spécifiait dans les termes les plus formels, qu'il n'existait aucuns rapports financiers entre le gouvernement et la compagnie. Celle-ci constitua ensuite une compagnie de construction qui a été déclarée en faillite en 1893. En 1890, M. Cleveland, probablement pour satisfaire de nombreuses sollicitations, envoya une commission composée d'ingénieurs de la marine et de l'armée, inspecter le canal. La commission a écrit un rapport bien peu encourageant. Tout d'abord, elle déclare très douteuse la possibilité d'exécution. Néanmoins, si on persistait dans l'entreprise, elle estime qu'il serait nécessaire de se livrer auparavant à des travaux d'études sont la durée serait d au moins un an et demi et qui absorberaient environ 350.000 dollars. Quant au coût probable du canal, que la compagnie évaluait à 70 millions de dollars au maximum, la commission l'évalue à 133 millions au moins. L'écart est assez considérable, et peut-être y aurait-il encore des surprises ! C'est dans ces condition que les intéressés demandaient au gouvernement de garantir l'émis-

sion de 100 millions de dollars d'obligations 3 p. 100 de la compagnie maritime. Le plus curieux cependant, c'est que le ministre de la République Centrale Américaine, à Washington, a protesté contre l'acceptation éventuelle de ce projet : la compagnie n'ayant pas rempli ses engagements, son contrat est résilié, et, en outre, le Congrès, peu soucieux de ce petit état, légiférait sans s'inquiéter de lui, faisant entrer dans le bill des clauses toutes contraires à celles insérées par le Nicaragua dans l'acte primitif de concession. La chose est quelque peu risible. Il est cependant vraisemblable que ce ne sera pas la dernière fois qu'on entendra parler du Canal et de la Compagnie.

*
* *

L'année 1896 n'a pas été une heureuse année au point de vue des affaires. Elle a été troublée par la période des élections, qui a arrêté le mouvement de reprise commencé en 1895, et aussi par les évènements extérieurs. Le conflit avec l'Angleterre au sujet du territoire contesté vénézuélien, puis l'attitude peu régulière prise par le Congrès vis-à-vis de l'Espagne, à propos de Cuba, ont causé d'assez sérieuses inquiétudes. La première question est aujourd'hui réglée ; quant à la seconde, il semble que M. Mc Kinley ne sera pas plus disposé que son prédécesseur à prendre au sérieux les déclarations belliqueuses des Chambres. Il s'est produit, en décembre, quelques faillites parmi des banques des états du Nord-Ouest, mais ces catastrophes paraissent n'être que locales. En tout cas, la nouvelle année s'annonce comme devant être meilleure. On signale une reprise d'activité dans l'industrie du fer, et les producteurs de blé, qui ont eu une assez belle récolte, vont bénéficier de l'élévation des prix amenée par la famine dans l'Inde et une récolte insuffisante en Australie.

ACHILLE VIALLATE.

BULLETIN

PUBLICATIONS DU « JOURNAL OFFICIEL »

(*Février* 1897.)

1er. — **Circulaire** adressée aux recteurs par le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts au sujet des associations de fonctionnaires (page 710).

3. — **Décret** nommant des membres et le secrétaire de la commission chargée de procéder à l'étude des moyens de réaliser la décentralisation et la simplification des services administratifs (page 749).

— **Remise** au Président de la République du rapport de la commission du contrôle de la circulation monétaire pour l'exercice 1896 (page 755).

7. — **Rapport** suivi d'un décret réglementant les entrepôts dans les établissements français de l'Océanie (page 834).

9. — **Loi** portant modification de la loi du 6 août 1791 sur les domaines congéables (page 873).

10. — **Décret** étendant à tous les ports de France, dans des conditions déterminées, les dispositions du décret du 19 janvier 1897 sur l'importation et le transit d'objets ou de marchandises provenant des pays contaminés de peste et fixant les ports de débarquement des voyageurs en provenance de ces mêmes pays (page 894).

— **Rapport** suivi d'un décret portant règlement d'administration publique et déterminant les conditions auxquelles les dispositions de la loi du 26 juin 1889 sur la nationalité sont applicables aux colonies autres que la Guadeloupe, la Martinique, la Réunion, et les formes à suivre pour la naturalisation dans les mêmes colonies (page 895).

11. — adressé au Président de la République par le garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes, sur la justice civile et commerciale en France et en Algérie pendant l'année 1894 (page 914).

14. — **Loi** sur la militarisation et l'organisation des guetteurs des électro-sémaphores de la marine (page 969).

15. — **Rapport** adressé au Président de la République par la commission de contrôle de la circulation monétaire pour l'exercice 1896 (page 985).

— adressé au ministre de l'instruction publique et des beaux-arts sur l'administration et le fonctionnement des musées nationaux pendant l'année 1896 (page 991).

17. — **Décret** instituant une commission à l'effet d'étudier les moyens de venir en aide à la marine marchande et nommant les membres de cette commission (page 1029).

— **Rapport** suivi d'un décret complétant le texte de l'article 27 du décret du 9 juin 1896 réorganisant le service de la justice à Madagascar (page 1047).

18. — **Loi** relative à la propriété foncière en Algérie (page 1061).

19. — **Décret** portant fixation des conditions d'admission temporaire des blés tendres entrant dans la composition des biscuits sucrés pour l'exportation (page 1077).

20. — modifiant l'article 38 du décret du 21 janvier 1893, relatif à l'organisation des écoles primaires supérieures publiques (page 1105).

23. — conférant sous certaines conditions aux chargés de cours des lycées nationaux les prérogatives des professeurs titulaires en matière disciplinaire (page 1159).

25. — **Rapport** suivi d'un décret transférant au ministre de l'agriculture les attributions exercées par le ministre de l'intérieur en ce qui concerne la police de la chasse (page 1181).

26. — **Arrêté** fixant le nombre de bourses à allouer par le ministère du commerce dans les écoles supérieures de commerce reconnues par l'Etat, pour l'année 1897 (page 1198).

27. — **Loi** portant : 1° ouverture sur l'exercice 1897 des crédits provisoires applicables au mois de mars 1897 et montant à 260 millions 119.630 francs; 2° autorisation de percevoir pendant le même mois les impôts et revenus publics. — Décret annexé, portant répartition des crédits (page 1225).

— **Rapport** suivi d'un décret sur le régime des mines en Annam et au Tonkin (page 1246).

28. — **Arrêté** fixant le nombre de bourses commerciales de séjour à l'étranger mises au concours en 1897 (page 1262).

Le Mariage forcé. — Le *Mariage forcé*, ballet du roi, dansé par sa Majesté le vingt-neuvième jour de janvier 1664, va être repris inces-

sammment sur une scène plus vaste que celle sur laquelle Louis XIV exécutait des entrechats.

Molière, qui est l'auteur du ballet en question, l'avait fait précéder des considérations suivantes : « Comme il n'y a rien au monde qui soit si commun que le mariage et que c'est une chose sur laquelle les hommes ordinairement se tournent le plus en ridicule, il n'est pas merveilleux que ce soit toujours la matière de la plupart des comédies aussi bien que des ballets. »

Depuis, le mariage est devenu moins commun et il est assez curieux de constater que c'est précisément pour cette raison que des économistes distingués (?), comme le sont tous les économistes, jugent que le moment est venu de reprendre le *Mariage forcé*.

Toutefois, ils entendent introduire dans le livret des modifications importantes. C'est ainsi que M. Jacques Bertillon a proposé dans un article publié par le *Temps*, article certainement plus documenté que le livret de Molière, une variante à laquelle n'avait pas songé le grand comique.

Son « argument » à substituer à celui imaginé par Molière est le suivant :

Désormais, tout célibataire masculin âgé de plus de 30 ans sera contraint de se marier, sous peine de payer un supplément d'impôt de 50 p. 100.

Ce n'est pas tout ; il ne rentrera pas dans le droit commun le jour où il aura conduit à l'autel une fille infortunée par amour de l'économie. Si le malheur veut qu'il épouse une femme stérile comme la biblique Sarah, le supplément à ajouter à l'addition du percepteur des contributions directes reste de 40 p. 100, de 30 p 100 si Dieu ne bénit qu'une fois son union, de 10 p. 100 s'il la bénit deux fois. Ce n'est qu'à partir du jour où son épouse lui aura octroyé trois enfants que le fisc ne lui réclamera plus que l'impôt actuel sans surcharge.

Par exemple, au cas où l'époux aurait la chance de voir s'arrondir plus de trois fois la taille de son épouse bien-aimée, dégrèvement complet.

Mais comme il n'est pas prévu de prime à l'exportation, passé le quatrième enfant, il est évident que les pères prévoyants n'imiteront pas les raffineurs et ne se laisseront pas entraîner à un surcroît de production. Aller au delà du chiffre quatre deviendrait, en effet, un acte de mauvaise administration.

M. Jacques Bertillon, enchanté, nous dit « qu'un calcul simple montre que le Trésor y gagnerait ».

« En effet, ajoute-t-il, il perdrait 2.122.210 parts contributives et il en recouvrerait, d'autre part, 2.456.112. Il y gagnerait beaucoup plus

encore, car les familles de quatre enfants et plus sont généralement pauvres et payent péniblement des contributions médiocres. Au contraire, les contribuables que nous proposons de surtaxer sont riches pour la plupart, et la surtaxe qui les frapperait serait généralement productive. »

Remarquez la rigueur des chiffres ci-dessus. D'une part, perte sur 2.122.210 parts contributives ; d'autre part, recouvrement de 2.156.112 autres parts, pas une de plus, pas une de moins.

Ce qui effraye là-dedans, c'est l'absolu de la chose. Elle ouvre la voie à de nombreuses complications et une telle loi nécessiterait forcément bien des modifications aux lois existantes, à commencer par la loi du divorce.

Il faudrait, évidemment, introduire un nouveau cas de divorce : la stérilité.

Serait-il juste, en effet, et équitable qu'un célibataire, bon comptable, qui se marierait pour échapper à la surtaxe de 50 p. 100, ne vît diminuer cette surtaxe que de 10 p. 100 si son épouse ne lui donnait pas d'enfants ? Il aurait le droit de réclamer des dommages et intérêts non seulement à sa femme ou aux auteurs de celle-ci qui lui ont fourni une compagne impropre à l'obtention du dégrèvement de l'impôt direct, mais à l'Etat lui-même qui, en le frappant d'une surtaxe de 50 p. 100 lorsqu'il était célibataire, a pris en quelque sorte l'engagement au moins moral que le mariage lui permettrait de réaliser une forte économie en matière de contributions directes.

On entrevoit toute une série de scènes pénibles se déroulant dans les locaux généralement malpropres où le contribuable est appelé à verser ses contributions.

S'imagine-t-on un malheureux arrivant, sa feuille à la main, et s'adressant à un percepteur grincheux ou à son préposé, plus grincheux encore :

— Monsieur, il m'est impossible de payer ma surtaxe de 40 p. 100. Pour obéir à la loi, je me suis marié. Ma femme n'a pas de dot, mes charges sont lourdes.

— Avez-vous des enfants ? interrompra avec une aigreur sévère le percepteur.

— Non, monsieur.

— Et alors ?...Vous connaissez la loi ?

— Oui, monsieur ; mais je vous assure que ce n'est pas ma faute ; je fais tout ce que je peux pour être dégrevé.

— L'administration n'entre pas dans ces détails-là. Payez d'abord, vous réclamerez ensuite.

Que d'affaires ! Sans compter qu'il restera toujours un point dou-

teux. Est-ce moi, se demandera l'infortuné mari, recevant la « douloureuse » du percepteur, qui suis cause qu'on ne me dégrève pas? Est-ce elle ? Cruelle énigme!

Et puis, M. Jacques Bertillon n'a peut-être pas songé qu'avec son projet de loi, il va créer toute une classe de parias. En admettant le divorce pour cause de stérilité, les époux séparés deviennent des non-valeurs que fuiront les familles et les célibataires des deux sexes ; ils ne seront plus des hommes ou des femmes, mais de la chair à contribution, des machines à enrichir le fisc, dont personne n'a souci de faire la fortune.

Evidemment, le *Mariage forcé*, tel que le dansait le grand roi le vingt-neuvième jour de janvier 1664, était un ballet plus gai que celui que M. Bertillon rêve de faire danser aux Français, en 1897.

Et comme il y aurait bien d'autres objections à opposer au livret qu'il se propose de soumettre à la critique, on peut douter que son ballet, tant bien intentionné qu'il soit, obtienne autre chose qu'un succès d'estime.

(*Le Matin.*) UN CÉLIBATAIRE.

SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE POLITIQUE

RÉUNION DU 5 MARS 1897

NÉCROLOGIE. — M. Ernest Leviez.

COMMUNICATION. — Legs fait à la Société d'Économie politique par feu M. Leviez.

DISCUSSION. — Y a-t-il lieu de prendre des mesures pour restreindre ou empêcher le placement des capitaux en valeurs mobilières étrangères?

OUVRAGES PRÉSENTÉS.

La séance est présidée par M. Clément Juglar, membre de l'Institut un des vice-présidents de la Société.

M. le Président fait part à la réunion du nouveau vide qui vient encore de se produire parmi nous. « C'est, dit-il, le rôle pénible du président de vous en faire part et d'exprimer tous nos regrets en vous annonçant la mort de M. Leviez. Il était des nôtres depuis 1868. Entré au Conseil d'État, il en était sorti maître des requêtes pour occuper la place de sous-gouverneur au Crédit foncier, à la belle époque de cette institution. Il l'a quittée dans un de ces remaniements dont nous avons été témoins, et, mis de côté, ne tarda pas à être recherché par les compagnies d'assurances comme administrateur, puis comme directeur de l'Urbaine.

» Plusieurs d'entre vous l'ont entendu dans nos réunions prendre la parole avec une grande autorité sur les questions de droit et de finance que sa position au Crédit foncier l'obligeait de traiter chaque jour. Je ne sais s'il a consigné par écrit les études qu'il a pu faire dans la pratique des affaires sur un si grand théâtre : c'est toujours une perte pour la Société quand des observations prises à pareille source ne sont pas recueillies.

» S'il n'a rien laissé par écrit, il ne nous a cependant pas oubliés en nous léguant une somme de 2.000 francs, tous les frais à sa charge, sans affectation spéciale, dernier témoignage qu'il nous

donnait de la confiance qu'il avait en nous pour le bon emploi que nous en pourrions faire.

» C'est le deuxième legs d'un de nos confrères ; celui de M. Lair tient la tête ; puissent-ils n'être que les premiers sur la longue liste des libéralités que nous espérons dans l'avenir pour l'encouragement de nos études. »

M. A. Courtois, secrétaire perpétuel, présente à la réunion les publications reçues par la Société depuis la séance précédente, et dont on trouvera la liste ci-après.

A propos du décès de M. Leviez, il demande à signaler la mort de M. Le Royer, ancien président du Sénat, qui avait été un des fondateurs de la Société d'Économie politique de Lyon et qui avait donné plus d'une fois des preuves de sympathie pour la science économique.

La réunion adopte ensuite comme sujet de discussion la question suivante, proposée par MM. Joseph Gay et Raphaël-Georges Lévy :

Y A-T-IL LIEU DE PRENDRE DES MESURES POUR RESTREINDRE OU EMPÊCHER LE PLACEMENT DES CAPITAUX EN VALEURS MOBILIÈRES ÉTRANGÈRES ?

M. **J. Gay** expose ainsi la question :

Il remercie tout d'abord M. Lévy d'avoir consenti à présenter avec lui la question mise à l'ordre du jour, parce que nul ne pourra mieux que lui combler les lacunes de son exposé ; il tient ainsi à témoigner à M. Lévy sa reconnaissance pour les renseignements nombreux et utiles qu'il a puisés dans son ouvrage *Le Péril Financier*.

Le développement considérable qu'ont pris les « valeurs mobilières » est dû aux associations de capitaux rendues indispensables par l'application des découvertes de la science aux besoins des sociétés modernes ; on a fait appel aux nations les plus riches, comme la nôtre, et elles ont répondu. Est-ce une cause d'appauvrissement, faut-il prendre des mesures pour y parer ?

M. Gay ne traitera pas la question d'égalité devant la loi fiscale et la loi civile : il est bien clair que les valeurs mobilières étrangères n'ont droit à aucun privilège.

Mais il examinera d'abord quelles mesures on peut prendre pour en arrêter le placement : on ne peut les chercher que dans deux ordres d'idées : l'interdiction de coter et de mettre en vente,

ce qui est peu compatible avec un marché libre : l'impôt prohibitif ou très élevé et par suite d'une application très difficile.

Heureusement, lorsque les valeurs mobilières étrangères sont en danger, on peut y parer en faisant cesser les causes anormales qui provoquent les placements de cet ordre. C'est ainsi qu'il faudrait combattre l'exode des capitaux nationaux amené par un état économique mauvais, des lois restrictives et oppressives, des mesures financières inopportunes.

L'orateur essaie de faire la balance entre les avantages et les inconvénients des placements en valeurs étrangères dûs à l'expansion normale de capitaux abondants hors des pays où le taux d'intérêt marque un état de prospérité certain.

On ne peut soutenir que ces capitaux fassent défaut aux pays qui les emploient ainsi ; ils leur reviennent sous forme d'intérêts constituant un revenu qui se continue après l'amortissement du fond. Le danger de placements mauvais, il existe, malheureusement, pour tous les placements. Quant à l'objection tirée des avantages que les pays étrangers trouvent dans les capitaux empruntés à leurs voisins plus riches, il est facile d'y répondre par la suprématie financière qui résulte pour un pays de la possession des valeurs mobilières d'un autre ; quand il n'y a pas réciprocité, le pays prêteur tient dans ses mains tout ou partie du crédit de l'emprunteur.

Il reste à exposer les avantages considérables que procurent à une nation les placements en valeurs mobilières étrangères en lui permettant de s'assurer un grand marché financier, un grand marché de change.

M. Gay donne quelques détails sur la situation et le fonctionnement de nos marchés et sur le rôle que jouent comme change les valeurs mobilières étrangères. Il rappelle le remarquable rapport où M. Léon Say a défini d'une manière si lumineuse le service que nous ont rendu les valeurs étrangères pour le paiement de l'indemnité de guerre. Les Anglais, les Américains, lorsqu'ils veulent fonder une colonie, mettre en valeur un territoire nouveau, se préoccupent avant tout d'y créer un service de banque qui pourvoie aux besoins des opérations de change. Un marché large et libre est indispensable à nos industries.

Il n'y a donc pas à redouter, pour un pays riche, les placements en valeurs mobilières étrangères qui lui assurent des redevances pacifiques et légitimes dues au travail accumulé et à l'épargne de ses citoyens.

M. Gay demande à la réunion de s'associer à ses conclusions :

il y a lieu de prévenir les causes qui pourraient provoquer une exportation dangereuse de capitaux due à une mauvaise situation économique ; il n'y a pas de mesures à prendre pour restreindre ou empêcher les placements en valeurs mobilières étrangères.

M. **Raphaël-Georges Lévy** déclare s'associer complètement à l'exposé fait par M. Gay.

A l'appui de la thèse défendue par son confrère, M. R.-G. Lévy désire présenter à la Société quelques observations générales et une sorte d'appendice historique, qui mettra tous les éléments de la question sous les yeux de ses confrères. M. Gay a surtout insisté sur le côté moral de la question, M. Lévy mettra en relief le côté plus spécialement économique. Si les capitaux ont une tendance à s'exporter, c'est pour rechercher au dehors un taux d'intérêt supérieur à celui qu'ils peuvent obtenir dans le pays même. Cette migration des capitaux est peut-être d'origine moins récente qu'on ne serait porté à se l'imaginer. Tout d'abord, on retrouverait aisément dans l'histoire grecque, dans l'histoire romaine et dans celle des peuples commerçants des bords de la Méditerranée, la preuve que déjà dans l'antiquité des placements s'effectuaient au dehors. Au moyen âge des emprunts nombreux se font de peuple à peuple ou plutôt de gouvernement à gouvernement. Pour en revenir à notre siècle, il est intéressant de suivre depuis la Restauration le mouvement ascendant des placements de la France à l'étranger. Il suffit pour cela de consulter la cote de la Bourse de Paris qu'on voit se grossir successivement des fonds d'État, puis des valeurs étrangères, jusqu'en 1870. A ce moment, sous l'influence des grandes opérations de crédit rendues nécessaires par l'indemnité de 5 milliards, le taux d'intérêt des fonds français s'élève considérablement, les capitalistes n'ont plus à chercher au dehors un revenu satisfaisant de leurs capitaux, ils souscrivent en masse aux emprunts 5 p. 100 émis aux environs de 82 et de 84 p. 100. Les placements à l'étranger pendant les années qui suivent la guerre sont à peu près nuls. Il n'y a pas de démonstration plus saisissante de la loi qui préside à cette exportation des capitaux.

D'ailleurs, si l'on voit des pays comme l'Angleterre ouvrir leurs portes toutes grandes aux valeurs étrangères, ce n'est certes pas par philanthropie. Sans aller jusqu'à dire, avec un illustre ministre, que lorsque le débiteur est bon c'est le créancier qui est l'obligé, on peut affirmer que les placements en valeurs étrangères constituent une précieuse réserve pour le pays dont les

habitants les effectuent. Un député humoristique s'écriait un jour au Parlement allemand qu'il faudrait placer le trésor de guerre, non pas en or dans la Tour de Spandau, mais en rentes des pays contre lesquels on aurait à se battre un jour, afin de pouvoir, au début des hostilités, jeter ces titres sur le marché et ébranler les forces de l'ennemi en attaquant son crédit. Ce paradoxe cache une grande part de vérité.

M. **Raffalovich** est d'avis que l'intervention de l'État se faisant le tuteur des capitalistes en quête de placements à l'étranger, se faisant le directeur de leurs portefeuilles, que cette intervention, qui peut se traduire par des mesures diverses, est souvent dangereuse. C'est une arme à deux tranchants.

M. de Bismarck en 1887, mû par des mobiles et guidé par des considérations d'ordres divers, fit une campagne acharnée contre le crédit de la Russie qu'il représenta comme étant à la veille de faire banqueroute. Il détermina ses compatriotes à vendre dans de très mauvaises conditions leurs fonds russes qui furent achetés par les Français, les Belges, etc.

M. de Bismarck aiguilla les capitaux allemands vers la Serbie ; il voulait en prêtant de l'argent aux Serbes asseoir l'influence de l'Allemagne et obtenir des commandes pour l'industrie de son pays. On sait que, récemment, la Serbie a imposé à ses créanciers une réduction des payements qu'elle avait à leur faire et les Allemands ont été parmi ceux qui sont le plus atteints. Il en est de même avec la Grèce. C'est donc une véritable responsabilité que l'État endosse, peut-être trop aisément. M. Raffalovich se rallie bien volontiers aux conclusions que M. Gay a présentées avec tant d'autorité et croit comme lui qu'un marché très large et très ouvert est une nécessité. Le corollaire du placement des capitaux en valeurs étrangères est un régime tout au moins relatif de liberté commerciale.

M. **le Comte de Labry** pense que le gouvernement ne doit pas prendre de mesures pour restreindre les placements en valeurs étrangères.

En effet, si l'épargne française était cantonnée sur les valeurs nationales, en achetant indéfiniment celles même de ces valeurs qui sont excellentes, elle aboutirait à des résultats peu fructueux. Considérons par exemple les obligations 3 p. 100 des six grandes Compagnies de chemins de fer français. En 1875, ces titres étaient environ au nombre de 20 millions, qui, au prix de 300 francs l'un, valaient 6 milliards de francs. En laissant tout à fait de côté les obliga-

tions émises depuis 1875, ces mêmes 20 millions de titres sont maintenant presque au prix de 500 francs qui porte l'ensemble de ces titres à la valeur de 10 milliards de francs : leur valeur totale s'est donc accrue de 4 milliards. D'où proviennent ces 4 milliards de plus-value ? Ils ont été produits par les achats et rachats successifs des détenteurs des titres. Aux 6 milliards de francs de 1875, ces détenteurs ont ajouté environ 4 milliards épargnés par eux ; mais de leurs 20 millions de titres ils ne tirent aujourd'hui qu'un revenu annuel de 20 millions de fois 15 francs, égal à celui que ces titres donnaient en 1875. Ils ont donc dépensé environ 4 milliards sans accroître leur revenu : tant qu'ils conserveront leurs titres, la plus-value de 4 milliards n'est pour eux qu'imaginaire ; s'il arrivait à notre pays quelque grave malheur, les obligations dont il s'agit pourraient redescendre à 300 francs et les 4 milliards de plus value s'évanouir comme un nuage.

Au contraire, si les possesseurs de ces 20 millions d'obligations avaient, depuis 1875, employé 4 milliards d'épargnes à l'achat de bonnes valeurs étrangères, ils auraient touché chaque année les intérêts de ces valeurs, intérêts qui, calculés à 3 p. 100 seulement, s'élèveraient maintenant à 120 millions de francs par an. Ces épargnes, au lieu de ne produire pour eux qu'un mirage de richesse, leur auraient procuré chaque année des produits réels. Dans le cas d'événements défavorables à notre nation, ils pourraient vendre leurs 4 milliards de valeurs étrangères, qui probablement seraient moins frappées par la baisse que les valeurs françaises, ou même resteraient indemnes, et employer le prix de cette vente à des acquisitions de rente française qui seraient avantageuses pour eux-mêmes et utiles pour notre pays.

D'un autre côté, l'augmentation des prix des obligations depuis 1875, produite principalement par les achats des capitalistes, a rendu plus difficile aux travailleurs peu fortunés l'effort de se réserver par leurs épargnes et par l'acquisition de ces titres un revenu pour leur vieillesse.

Les mêmes réflexions s'appliqueraient aux autres valeurs françaises de premier ordre.

Ce sont là des motifs pour ne pas restreindre les placements en valeurs étrangères ; les remarques suivantes tendent à la même conclusion.

Les moyens d'effectuer la restriction ici discutée ne consisteraient guère que dans l'établissement d'impôts sur l'achat de ces valeurs ou sur leur présence en France. Or, si notre gouvernement exhaussait trop l'impôt sur l'achat des fonds étrangers, il dé-

terminerait le transport du marché de ces fonds hors de notre pays : c'est l'effet qu'il a produit récemment en élevant à 2 p. 100 le droit de timbre sur la négociation des titres étrangers non cotés à nos Bourses. Quand aux valeurs étrangères séjournant en France, si on les frappait de droits trop onéreux, on les ferait fuir de notre territoire. Le seul procédé pour les imposer après cette sortie serait d'obliger leurs possesseurs à les déclarer au fisc français, mais nos capitalistes ont manifesté que de telles déclarations leur seraient odieuses. L'an dernier, il a suffi de la publication du projet de budget de M. Doumer pour les décider à retirer à la Banque de France et autres lieux de dépôt indigènes, des quantités considérables de titres, afin de les envoyer au dehors. De tels transports sont aisés ; ils sont peu coûteux pour le port et pour l'assurance ; au besoin on va les effectuer en personne ; on peut ensuite se prémunir contre les investigations de la poste, et même, par un « compte joint » dressé en Angleterre et en Hollande, soustraire, à l'époque de son décès, les valeurs émigrées à l'intervention du fisc français. A mesure que l'on menacerait les titres ainsi réfugiés sur une terre étrangère de pénalités plus redoutables, ils se cacheraient en des abris plus inaccessibles et plus profonds.

Quand des dépôts ont été exportés dans un pays, leurs propriétaires sont enclins à en employer les intérêts à l'achat des fonds de ce pays. Donc, si notre gouvernement contrariait avec rigueur les placements en valeurs étrangères, il nous acheminerait vers cette situation : la France ayant des capitalistes, mais n'ayant plus de capitaux.

M. de Labry conclut par l'avis : « Laissez les capitalistes tranquilles ».

M. Alfred Neymarck fait remarquer que la question, telle qu'elle est posée, peut être envisagée à divers points de vue : au point de vue économique, au point de vue politique, fiscal, commercial. Elle comporte alors des solutions différentes.

1° Au point de vue *économique*, il n'y a pas plus lieu de « prendre des mesures » pour restreindre ou empêcher le placement des capitaux en valeurs mobilières étrangères, qu'il n'y aurait lieu de restreindre ou empêcher leur placement à l'étranger en valeurs immobilières ou en marchandises. Les économistes les plus autorisés ont toujours déclaré que sur ce point, comme sur tant d'autres, l'État n'avait pas à intervenir.

2° *Au point de vue politique*, la réponse est plus délicate. Nos capitaux doivent être prêtés plutôt à des pays amis qu'à des pays ennemis ou indifférents.

Un gouvernement ne peut se désintéresser complètement de ce que font ou de ce que ne font pas ses capitalistes, surtout quand ces capitalistes confient leurs épargnes à des pays hostiles à nos intérêts nationaux. Dans de nombreuses circonstances, on a pu se rendre compte de l'attitude de gouvernements étrangers vis-à-vis de la France, attitude hostile chez les uns, peu sympathique chez les autres. Ceux qui ne cherchent pas à nuire à notre pays, ne s'efforcent nullement de se montrer favorables à ses intérêts. On peut dire qu'à l'exception de l'Angleterre et de l'Allemagne, tous les pays d'Europe, les plus riches comme les plus pauvres, sont venus à tour de rôle solliciter notre épargne nationale. Nous devons faire en sorte, si l'argent est, dit-on, le nerf de la guerre, que le nôtre ne serve pas à équiper les armées ou à accroître les influences qui peuvent combattre les nôtres.

Nos fonds nationaux devraient, par réciprocité, être cotés aux Bourses des pays qui font émettre leurs emprunts ou négocier leurs valeurs chez nous.

3° *Au point de vue fiscal*, on peut se demander si les valeurs mobilières étrangères ne doivent pas acquitter les mêmes charges que les valeurs mobilières françaises. Ce principe de l'équivalence a rencontré en 1872, à l'Assemblée nationale, de nombreux défenseurs ; les économistes n'y sont point hostiles ; la difficulté, c'est de pouvoir établir cette équivalence. Un titre international qui se négocie sur plusieurs places étrangères pourra toujours échapper aux exigences du fisc.

4° *Au point de vue commercial*, on peut se demander encore ce que nous rapportent ces émigrations de capitaux ; si, lorsque des gouvernements étrangers nous empruntent pour effectuer chez eux de grandes entreprises, c'est à nos nationaux que ces emprunteurs s'adressent ensuite pour leur fournir le matériel dont ils ont besoin.

La France a commandité le monde entier ; tous les pays ont fait appel à ses épargnes : nous avons 20 milliards de valeurs et fonds étrangers divers, dont 12 à 14 milliards en fonds d'États. Si notre pays a trouvé des bénéfices dans ce genre de placements, il faut compter aussi les pertes nombreuses qu'il a subies.

Au commencement du siècle, jusqu'en 1822, un seul fonds d'État étranger était admis à la cote, c'était le 3 p. 100 Consolidé anglais, fait d'autant plus piquant que, pendant toute la période de l'Empire, nous étions en guerre avec l'Angleterre et que nous maintenions quand même les Consolidés aux négociations de notre Bourse.

En 1823, à la suite d'une proposition faite par M. de Villèle, on a étendu la mesure : l'introduction des fonds d'États étrangers à la Bourse de Paris fut admise et autorisée; la première valeur inscrite en 1823 à la cote officielle de la Bourse fut le 3 p. 100 prussien avec les obligations prussiennes de l'emprunt de 1822; puis sont venus trois emprunts espagnols 5 p. 100 et, en 1824, l'emprunt portugais 3 p. 100.

En 1825, nous avons eu l'emprunt Haïti, puis tous les États sont arrivés à la suite des uns des autres : emprunts belges 5 p. 100 et 4 p. 100 en 1832; emprunt 5 p. 100 romain; emprunts 5 p. 100 grec et 5 p. 100 russe, en 1833; lots d'Autriche, 2 1/2 p. 100 hollandais, lots de Prusse, emprunt-loterie du Piémont, en 1834. Ce mouvement s'est arrêté en 1835. Il a repris plus tard une très grande extension, à partir de 1860, grâce à l'immunité fiscale dont jouissaient les fonds d'États étrangers, grâce aussi aux traités de commerce conclus à cette époque; beaucoup d'États étrangers ont demandé l'admission de leurs titres à la cote de la Bourse et il était impossible de la leur refuser.

Le bien et le mal des emprunts étrangers pourraient s'établir comme dans un bilan :

A l'actif, *c'est un bien et un profit* quand ces placements faits sur des valeurs et fonds étrangers sont effectués avec discernement, sont consentis à des débiteurs de bonne foi, à des pays riches.

Ils augmentent la moyenne des revenus du public prêteur; ils étendent les relations avec les pays voisins; ils équivalent à des exportations de marchandises. Un titre international, comme l'a dit M. Léon Say, « *c'est un article d'exportation comme le coton et le blé* ». Nous recevons, bon an mal an, 1 milliard à 1 milliard 200 millions de l'étranger, en revenus, primes d'amortissement, remboursements de titres étrangers que nous avons souscrits ou achetés. Ces millions, payés en or, nous garantissent un change favorable et nous permettent d'avoir une circulation fiduciaire élevée.

Au passif, *c'est un mal et une perte*, quand ces emprunts sont faits sans garantie sérieuse; quand ils sont destinés à des pays hostiles ou indifférents; quand nous adoptons, au point de vue commercial, une politique protectionniste pour les marchandises; en prohibant les produits étrangers, nous diminuons le gage de nos rentiers.

La France, qui a prêté tant de milliards aux États étrangers, risque de compromettre ces capitaux considérables par une poli-

tique commerciale rigoureusement protectionniste. Les États débiteurs de notre pays nous payent en marchandises : nous avons construit chez eux, avec nos capitaux, des routes, des canaux, des chemins de fer pour mettre en valeur et développer leur sol, leur commerce, leur industrie. Si nous prohibons leurs produits, nous diminuons nous-mêmes le gage de nos rentiers. Les États emprunteurs peuvent user de représailles, frapper de lourds impôts les intérêts et le capital des dettes qu'ils ont contractées chez nous : ces impôts viendront s'ajouter à ceux que nous établissons nous-mêmes. Les moins scrupuleux d'entre ces pays profiteront de cette occasion pour ne rien nous payer. — Il serait facile de citer des exemples à l'appui de cette opinion. Un pays comme le nôtre, grand producteur et exportateur de capitaux, créancier de l'étranger pour des sommes importantes, et qui adopte une politique commerciale prohibitive, commet une faute, un non-sens.

On peut se demander, continue l'orateur, pourquoi les capitalistes français recherchent les placements à l'étranger ? Cela tient à bien des causes :

La première, et la plus importante, c'est le désir d'augmenter le rendement de son portefeuille en prenant des valeurs qui rapportent un peu plus que les nôtres ;

La seconde est la conséquence des menaces d'impôts ou des attaques dirigées sans cesse contre la « richesse acquise » : les rentiers et capitalistes cherchent à mettre une partie de leur fortune à l'abri en effectuant des placements au dehors.

Il ne faut pas, dit M. Alfred Neymarck, tomber dans des exagérations. Il est sage, sans doute, de diviser ses placements et de ne pas être exclusif dans ses choix ; mais il serait imprudent de confier toutes ses valeurs à l'étranger, plus imprudent encore de croire que les capitaux ainsi placés ne seraient pas atteints par le fisc, et ne subiraient pas de vexations plus dures peut-être que celles dont ils peuvent être soumis, chez nous, en France.

Que nous combattions les mesures fiscales exagérées, que nous nous élevions contre les attaques dirigées contre les rentiers et ceux qui possèdent, nous avons raison de le faire ; mais il faut dire cependant bien hautement que, nulle part, et dans aucun pays, les capitalistes ne peuvent trouver plus de loyauté, plus de respect dans les contrats que chez nous, et que les risques qu'ils veulent éviter en émigrant, ils les trouveront peut-être plus nombreux encore à l'étranger.

En résumé, dit M. Alfred Neymarck, j'estime qu'il n'y a rien à faire *pour restreindre ou empêcher le placement des capitaux en va-*

leurs mobilières étrangères », et qu'il n'y a rien à demander à l'État : son rôle est simple : laisser chacun libre d'agir comme il lui plaît.

Faites une sage administration, dirons-nous aux législateurs, n'entravez pas, mais développez l'esprit d'entreprise ; ne découragez pas les capitalistes et les capitaux ; n'attaquez pas, sans cesse, les grandes compagnies, les sociétés, les banquiers, tous ceux qui s'occupent d'affaires, d'opérations commerciales, financières, industrielles ; ne parlez pas toujours d'impôts, de remaniements fiscaux, et soyez certains que les capitaux français trouveront alors suffisamment à s'occuper en France et dans nos colonies pour ne pas songer à s'engager outre mesure dans les placements à l'étranger.

M. **C. de Lestrade** est d'avis, lui aussi, en principe, qu'il faut laisser aux capitaux toute liberté d'aller se placer à l'étranger.

Cependant, ces capitaux peuvent courir là certains dangers ; plus d'une fois, ils ont été victimes de manœuvres frauduleuses qui ont causé à l'épargne française de sérieuses pertes. Aussi, l'État devrait-il, jusqu'à nouvel ordre, — jusqu'à ce que les Français jouissent de la liberté en matière de sociétés financières, — exercer une certaine surveillance sur les placements à l'étranger. La difficulté consiste à savoir dans quelle mesure nos capitaux nationaux doivent être protégés.

C'est avec ces réserves que M. de Lestrade se rallie aux conclusions de M. J. Gay.

M. **Georges Martin** voudrait distinguer entre certaines sociétés qui, tout en venant exploiter certaines branches d'industrie en France et y drainer des capitaux, conservent leur nationalité étrangère et leur siège à l'étranger, — et certaines autres qui restent entièrement hors de France et y exploitent telles ou telles branches de commerce ou d'industrie : il en est parmi ces dernières, et ce sont les plus intéressantes, les plus recommandables aux yeux de l'orateur, qui sont françaises, fondées surtout à l'aide de capitaux français, et qui, si elles ont besoin d'outillage, font des commandes en France.

Alors la sortie des capitaux nationaux peut avoir un effet utile et mérite toutes les sympathies ; mais dans d'autres cas, par exemple, lorsque les épargnes françaises se placent en fonds d'États étrangers, ce mode de placement peut soulever certaines critiques et mériter une sérieuse surveillance.

M. Clément Juglar, président, fait observer qu'il est bien tard pour résumer les discours de chacun des orateurs ; il se bornera à signaler ce qui ressort de cette intéressante discussion.

L'accroissement des valeurs mobilières est un fait récent, il suffit de consulter la cote des valeurs de Bourse en 1825 et de nos jours, non seulement en France mais surtout en Angleterre.

De grandes inventions sont entrées dans la pratique, on a dû faire appel aux capitaux, les réunir, les associer pour les incorporer, soit sous forme d'actions, soit sous forme d'obligations, dans les grands travaux indispensables pour les mettre en activité, non seulement à l'intérieur, mais aussi dans les pays étrangers où ils pouvaient trouver une rémunération plus élevée. Ces capitaux, loin d'avoir été arrachés avec perte, ne tardaient pas, souvent, pour les fonds publics, à revenir avec bénéfice. Ces nouvelles relations agrandissaient les marchés. Les titres de ces valeurs, venant se joindre aux marchandises et aux métaux précieux, surtout à l'or, facilitaient singulièrement les compensations, surtout à l'aide de ceux qui se négociaient sur plusieurs Bourses de grands pays.

Il y a déjà longtemps que les titres des valeurs mobilières jouent un rôle aussi important, mais c'est surtout au moment du payement de l'indemnité de guerre que l'on a reconnu, ce qui ressort du rapport de M. Léon Say, tous les services qu'ils ont rendus, puisqu'on estime à 2 milliards la somme qu'ils ont ainsi compensée, sans rien emprunter ni à notre numéraire, ni à nos marchandises, ni à notre crédit.

Ce qu'on doit retenir de toute cette discussion, c'est le rôle que joue le change dans de pareils moments, comme pendant les crises commerciales. Si alors on n'a pas une monnaie de change, on se trouve dans le plus grand embarras et les liquidations sont désastreuses. Pour avoir cette monnaie, il faut avoir un marché ; et, alimenté seulement par l'or et les marchandises, il est trop étroit ; il ne prend de l'ampleur que quand les titres des valeurs mobilières étrangères négociables sur plusieurs places viennent s'y joindre. Prendre des mesures pour restreindre ou empêcher le placement des capitaux à l'étranger, c'est abaisser le niveau de notre crédit qui se manifeste d'une manière si palpable par la persistance et la continuité d'une balance commerciale défavorable, c'est-à-dire d'un excédent des importations sur les exportations, comme dans tous les pays riches, les laissant toujours débiteurs de l'étranger sans cependant les appauvrir.

Les pays pauvres, au contraire, ont toujours une balance commerciale favorable qui ne les enrichit pas, car ils ont presque toujours un change défavorable.

Les créances sur l'étranger soit en traites, mais surtout en titres de valeurs mobilières payant intérêt, sont un des plus puissants moyens de libération dans les moments critiques. Avec la plus-value acquise, par le seul fait du déplacement, pour un produit dont l'estimation, comme prix, est loin d'être la même du jour d'embarquement d'un pays pauvre au port de débarquement d'un pays riche, cette différence compense déjà une partie de la balance défavorable qui apparaît sur les tableaux du commerce; l'autre partie est compensée par le paiement des coupons encaissés à l'étranger qu'on évalue à plus d'un milliard de francs par an, ou même, en cas de besoin extrême, par la vente des titres. On a ainsi un grand marché, où circule sans cesse, avec une plus ou moins grande activité, la monnaie de change qui permet de régler comme au comptant toutes les opérations engagées sur tous les points du monde, quand la hausse du taux de l'escompte n'admet plus l'intervention des lettres de change ou des traites. Le mécanisme est alors parfait : y a-t-il lieu de le détruire?

La séance est levée à onze heures.

Le rédacteur du Compte rendu,
CHARLES LETORT.

OUVRAGES PRÉSENTÉS

Société d'enseignement professionnel du Rhône. Année scolaire 1895-1896. *Compte rendu. Distribution des prix.* — *Lyon*, 1896, in-8.

Société de législation comparée. Séance de rentrée de la session de 1897. *Allocution de* M. CHARLES TRANCHANT. — *Paris*, 1897, in-8.

Société d'économie politique et d'économie sociale de Lyon. Compte rendu analytique des séances de l'année 1895-1896. — *Lyon*, 1896, in-8.

Rapport de S. Exc. M. le contrôleur de l'Empire, T. PHILIPPOFF, *sur le règlement définitif du budget de l'Empire, pour l'exercice* 1895. — *Saint-Pétersbourg*, 1896, in-4.

Estudo economico e financeiro sobre o estado de S. Paulo, pelo Dr. João PEDRO DA VEIGA FILHO. — *S. Paulo*, 1896, in-8.

Monographia sobre tarifas aduaneiras, pelo Dr João PEDRO DA VEIGA FILHO. — *S. Paulo*, 1896, in-8.

Annual report of the comptroller of the currency to the second session of the fifty-fourth congress of the United States. December 7 1896, vol. I. — *Washington*, 1896, in-8.

Statistica elettorale. Composizione del corpo elettorale politico ed amministrativo, e statistica delle elezione generali amministrative nell' anno 1895. *Roma*, 1897, in-4.

PÉRIODIQUES

Le Rentier, L'Union nationale du commerce et de l'Industrie, Le Sémaphore de Marseille, Le Messager de Paris, Journal de la Société de statistique de Paris, Revue des sociétés, Bulletin de l'Office du travail, Bulletin mensuel de la Société de législation comparée, Journal de la Société nationale d'horticulture de France, Bulletin de la Société de géographie commerciale du Havre. Annuaire de la Société d'encouragement pour l'industrie nationale, Bulletin de l'Association philotechnique, Revue du commerce et de l'industrie, Droit financier, Journal des assurances, Musée social, Annales des ponts et chaussées. Annales du commerce extérieur, Bulletin du ministère de l'agriculture. Bulletin de la Société d'encouragement pour l'industrie nationale.

COMPTES RENDUS

PREMIERS PRINCIPES D'ÉCONOMIE POLITIQUE, par CHARLES PÉRIN, correspondant de l'Institut, 2e édition. — Paris, Victor Lecoffre.

Tout le monde connaît et honore M. Périn, qui depuis longtemps s'est voué à l'étude et à l'enseignement de l'économie politique, en l'associant toujours à ses très profondes et très sincères croyances religieuses. La seconde édition de ses *Premiers principes de l'économie politique* sera lue avec d'autant plus de respectueuse attention qu'il en fait son adieu au public, étant « à un âge où la retraite et le silence s'imposent ».

Je ne voudrais assurément pas combattre, attaquer en rien ici l'absolue soumission de M. Périn aux doctrines catholiques de l'Eglise ; mais à ne présenter l'économie politique qu'ainsi qu'une suite de ces doctrines, que comme « une dépendance de la morale » commandée par l'Eglise, à qui Dieu l'a révélée tout entière et pour toujours, l'on cesse évidemment de la tenir pour une science. Dès lors disparaît pour elle toute loi naturelle, tout principe fondamental. Ce n'est même plus de la sorte que la considèrent les derniers écrivains et les derniers professeurs catholiques les plus autorisés, MM. Metz-Noblat, Rambaud et le père Forbes, par exemple. Comment, en outre, ne pas envisager la morale elle-même comme une science depuis Mill et son illustre disciple, en cela du moins, Herbert Spencer ? C'est sans nul doute au christianisme que les peuples doivent surtout leurs connaissances morales mais la morale ne présente-t-elle pas dans le temps et l'espace, dans ses diverses transformations, dans ses différents progrès, reliés à toutes les conditions humaines, les caractères d'une véritable science qui sans cesse s'avance, en étant mieux comprise et mieux pratiquée ? M. Périn condamne à plus d'une reprise l'esclavage, et de très bons prêtres en prêchaient, il y a moins de cinquante ans, la légitimité et la nécessité dans nos colonies. Je me suis souvent rappelé, en lisant M. Périn, avoir entendu le père Gratry, dans la petite chapelle de Saint-Etienne-du-Mont, exposer la création du monde comme Arago

à l'Observatoire, Elie de Beaumont au Collège de France, et comme Humboldt venait de la décrire dans son *Cosmos*. Il ne croyait pas cependant faire tort à la religion en respectant la science.

L'économie politique ne contredit en rien, au reste, la morale ; tous les économistes l'ont montré, Bastiat entre autres ; tandis que l'astronomie et la géologie semblent singulièrement à première vue opposées à la genèse biblique.

En tout cas, l'on ne saurait être économiste en s'en tenant aux convictions de M. Périn. Les deux grandes lois de l'économie politique sont de toute certitude la liberté du travail et le respect de la propriété privée. Or, voici ce qu'écrit M. Périn dès le commencement de son livre, pour le répéter sans cesse, de la liberté économique : «Certains, en empruntant à l'adversaire son principe, embrassent la doctrine du libéralisme économique. Ils ne voient pas que cette voie trompeuse d'une liberté absolue conduit au triomphe d'un individualisme dont la conséquence fatale sera, ou la dissolution sociale par l'anarchie, ou l'absorption de toutes les forces sociales par le pouvoir despotique d'un César. Du reste, de moins en moins nombreux, les tenants catholiques du libéralisme ne représentent plus guère, dans le monde économique, qu'un souvenir. »

Mais qu'est-ce que l'économie politique sans la liberté, toute la liberté compatible avec l'ordre social, et sans la responsabilité, qui n'existe qu'avec la liberté, et qui restera toujours le principe même et la sanction de la morale ? Aussi M. Périn n'a-t-il rien de commun avec l'école économiste qu'il nomme parfois classique, et plus souvent rationaliste et utilitaire ou sensualiste et matérialiste. Pour toutes les questions de travail, de salaire, d'échange, de rapports entre patrons et ouvriers, d'organisation d'atelier, ce n'est pas aux enseignements économiques en effet qu'il recourt. Il n'y a pour tout cela, à son avis, ni lois naturelles à suivre, ni dangers d'aucune sorte à repousser. L'encyclique *Rerum novarum* a été publiée, promulguée « d'autorité » par le pape Léon XIII ; l'on n'a plus qu'à s'y conformer. Et cela même semble ne pas suffire à M. Périn, car sa conclusion dernière pour la société économique, c'est la « doctrine du renoncement. » — « A ces affirmations de l'école sensualiste et utilitaire, je réponds, écrit-il, par l'affirmation claire et nette de la doctrine catholique sur le renoncecement. Les événements qui s'accomplissent sous nos yeux, les progrès du socialisme, suite naturelle, conséquence pratique du sensualisme économique, justifient assez l'audace de mon affirmation. » L'économie politique est pourtant le seul véritable obstacle, la seule négation raisonnée à opposer au socialisme. Les lecteurs de l'encyclique *Rerum novarum* s'en peuvent convaincre aisément. Mais M. Périn, en s'en dé-

tournant, ne convie la société pour la préserver du socialisme, qu'aux pratiques du cloître.

Quant à la propriété, M. Périn s'en explique moins que du travail, et après ce qu'il dit du travail, il n'avait, pas besoin de beaucoup s'en expliquer, surtout n'en parlant qu'en même temps que de la charité, qu'il veut universelle et toujours assurée. Il n'a contre la propriété aucune invective comparable à celles de saint Augustin, de Pascal ou de Bossuet lui-même ; il se contente de la méconnaître. Et pourtant il y a d'excellentes observations dans quelques-uns de ses chapitres sur la propriété. Il montre très bien, par exemple, que la propriété et la liberté sont inséparables.

J'étais curieux, je l'avoue, de voir comment M. Périn traitait de la loi de population. Il ne répète assurément aucune des ignorantes calomnies adressées à Malthus ; mais, fidèle à ses croyances religieuses, assez contredites aujourd'hui — je pourrais encore invoquer ici M. Raimbaud, professeur d'économie politique à la Faculté catholique de Lyon — il déclare que toujours « l'accroissement de la population est un bien », à l'encontre de ce que « voudrait faire croire le matérialisme économique... La providence l'a ainsi réglé dès le commencement... Le nécessaire ne manque pas dans les sociétés où règnent les mœurs chrétiennes... Dieu, en condamnant l'homme à manger son pain à la sueur de son visage, laisse assez entendre que ce pain ne lui sera pas refusé quand ses labeurs sauront le conquérir. En prononçant cette peine, Dieu ne révoqua point la bénédiction primitive qu'il avait répandue sur le genre humain lorsqu'il dit à Adam : Croissez et multipliez, couvrez la terre et assujettissez-la à votre domination. » M. Périn d'ailleurs ne nomme pas une fois les misères de l'Irlande et de la Sicile causées par l'excès de population ; il ne cite, du reste, jamais quelques faits qui justifient ou démontrent ses affirmations. Puis, s'il pouvait y avoir excès de population, le célibat religieux, il s'en porte garant, en empêcherait toujours et infailliblement les fâcheuses conséquences !

La science de la production, de la distribution et de la consommation de la richesse ne pourrait donc s'étudier quelque peu sérieusement dans les *Premiers principes de l'économie politique* de M. Périn. Mais l'on ne saurait les lire sans une attention soutenue et, je le répète, sans respect pour leur auteur.

GUSTAVE DU PUYNODE.

VAUBAN, SEINE STELLUNG IN DER GESCHICHTE DER NATIONALŒKONOMIE UND SEIN REFORMPLAN. (Vauban, sa place dans l'histoire de l'économie politique et son plan de réformes), par le Dr FRIEDRICH LOHMANN. 1 vol. Leipzig. Duncker et Humblot. 1895.

Dans ce travail très fouillé, qui fait partie de la collection des *Etudes politiques et sociales* (*Staats und Sozialwissenschaftliche Forschungen*) publiée sous la direction de M. Schmoller, M. Lohmann a incontestablement mis en relief le véritable caractère de Vauban. Il a mille fois raison de soutenir que les anciens historiens de l'économie politique, Blanqui en France, Dühringen Allemagne et M. Ingram en Angleterre, se sont trompés en attribuant au maréchal des tendances théoriques concordant avec celles de Boisguillebert; mais, où il s'abuse lui-même, c'est lorsqu'il proclame que les économistes français récents, tels que MM. Léon Say, Georges Michel et Liesse n'ont pas pu ou voulu suffisamment distinguer entre les tendances de Vauban et celles du magistrat normand. Tout en rendant hommage à leurs travaux, il tient que MM. Michel et Liesse dans leur *Vauban économiste* ont bien « ébranlé les jugements exprimés avant eux » et indiqué le problème à résoudre, mais qu'ils ont trop souvent simplement substitué à ces jugements anciens des énonciations en partie contradictoires et parfois inexactes. A l'entendre, ni eux, ni M. Léon Say, dans son rapport concluant à décerner en 1891 le prix Léon Faucher à leur œuvre, n'ont pu se résigner à avouer que Vauban avait des opinions mercantilistes sans se mettre en peine de le repêcher ; je traduis par ce mot un peu familier le substantif allemand *Rettung*, qui a bien ce sens sous la plume de M. Lohmann. Le plus curieux, c'est que cette accusation suit immédiatement la citation de la phrase de M. Léon Say déclarant « qu'il n'y a rien d'économique dans ce système, (celui de Vauban), car il est exclusif de la liberté du travail ». Le *repêchage* réside d'après M. Lohmann dans l'observation que « nul ne peut nier qu'il (Vauban) n'ait exercé une influence considérable sur le progrès de la science économique ». Il paraît pourtant impossible de nier que les idées de Vauban sur la proportionnalité de l'impôt par exemple ont été de nature à faire progresser la science économique ; je ne vois pas davantage quelle hérésie ou quel dessein perfide se cache sous la proposition qu'on doit considérer Boisguillebert et Vauban « comme supérieurs à leur temps et comme précurseurs d'une ère nouvelle ». M. Lohmann tient à répéter, avec preuves à l'appui, que Vauban avant tout officier, résolvait les questions au fur et à mesure qu'elles se présentaient en « homme pratique et expérimenté ». Mais M. Léon Say dit-il autre chose quand il constate que Vauban a formé sa doctrine ou « plutôt ses idées économiques »

par « une méthode expérimentale » et que « les racines de ses idées économiques plongent dans tout son passé » ? De leur côté MM. Michel et Liesse ne reconnaissent-ils point qu' « avec son esprit pratique et son tempérament habitué à la discipline, il ne rêve pas de transformations radicales... et qu'à l'organisation générale du régime qu'il a sous les yeux, il ne changera rien » ? Et, quant à la parenté doctrinale que leurs prédécesseurs croyaient découvrir entre Boisguillebert et Vauban, n'exposent-ils pas à merveille l'écart qui subsistait entre ces deux hommes en disant : « Ce que veut l'auteur de la *Dîme*, c'est sauver pratiquement l'Etat. Il prend une réforme, la discute, établit la possibilité de son application, entre dans les détails, s'appesantit même sur ces détails. C'est même l'homme d'Etat qui. . tient compte du milieu où il se meut, qui ne veut pas en imaginer d'autre afin de n'être pas détourné de sa voie. Boisguillebert, au contraire, est l'initiateur qui, dans un langage incohérent parfois et parfois aussi sublime, prophétise les temps nouveaux, qui vont venir ». Ailleurs, parlant du principe de la concurrence, ils constatent que « Boisguillebert a très nettement vu ce principe, l'a développé et légué aux physiocrates », tandis que « Vauban ne le sent point, parceque son éducation d'homme de guerre semble s'y opposer ». Où M. Lohmann discerne-t-il dans tout cela des tendances indécises (*ein unklares Bestreben*) cherchant des traits d'affiliation entre les deux écrivains? La ligne de démarcation est très clairement tracée et nul ne s'y trompera.

Peut-être ne s'agit-il que d'une question de méthode. Les économistes français sont assez sobres de citations et les Allemands les prodiguent; j'incline à penser que, s'il y a excès de sobriété d'une part, il y a excès de prodigalité de l'autre. Il est bon de documenter ses assertions, mais est-il indispensable de truffer son texte de lambeaux de phrases qu'on y incorpore tels quels et bout à bout? Le siècle de Louis XIV n'est pas si éloigné de nous qu'il soit indispensable de le traiter avec un appareil érudit, qui est au contraire à sa place dans des études de philologie, ou s'il s'agit de rétablir la vraie leçon d'un vieux texte ou d'une charte antique, qui a subi des ans l'irréparable outrage. Peut être encore MM. Michel et Liesse, qui d'ailleurs ont extrait plusieurs passages probants de leur auteur, se seraient-ils évité ces reproches en faisant, à la mode allemande, imprimer leurs conclusions en caractères italiques; bon gré, mal gré, le regard s'y serait arrêté et cet artifice typographique aurait suffi pour prouver qu'au fond ils sont d'accord avec leur rigide censeur.

Malgré sa conscience et son zèle infatigable, celui-ci non plus n'a pas épuisé son sujet. Je ne vois pas qu'il fasse mention de la condamnation du prêt à intérêt non commercial prononcée dans la *Dîme Royale* ;

dans l'espèce, l'argument aurait cependant sa valeur. En outre, il s'abstient de rechercher si sa prédilection pour un impôt unique ou du moins principal, n'a pas été suggérée à Vauban par une idée flottant dans l'air ambiant. MM. Michel et Liesse ont eu soin de citer cette circonstance en rappelant notamment la publication, en 1695 à Liège, des *Lettres d'un gentilhomme français sur l'établissement d'une capitation générale en France*. Ils auraient pu aller plus loin et franchir les Pyrénées : en Espagne, l'unification des impôts était depuis longtemps à l'ordre du jour. En 1646, Alcazar de Arriaza y avait exposé son projet d'*Alcabala* universelle dans la *Nueva declaracion de un medio universal para extinguir los tributos*; Centani, un véritable précurseur des physiocrates, avait, en 1671, dans son mémoire *Tierras* demandé l'établissement d'un impôt unique et proportionnel sur les produits du sol. Au commencement du XVIIIe siècle, Macanaz reprit ce projet, qui, cinquante ans plus tard, reçut même un commencement d'exécution sous le ministère d'Ensenada. J'ignore si Vauban lisait l'espagnol, mais, de son temps, les rapports, entre la France et l'Espagne ont été fréquents et suivis. D'ailleurs, au Nord comme au Sud de la Bidassoa, cette pensée devait naître spontanément au spectacle de la multiplicité infinie de taxes vexatoires qui accablaient les malheureux sujets des deux monarchies.

E. Castelot.

The Family Budgets, being the income and expenses of twenty eight British households. (Les Budgets par recettes et dépenses de vingt-huit ménages anglais). Publication de l'*Economic Club*. Londres, P.-S. King et Son. 1896.

La méthode des budgets de famille, qui, comme toutes les méthodes, a son côté fort et son côté faible, a passé le détroit et commence à s'acclimater en Angleterre. A juger par la publication de l'*Economic Club* confiée aux soins de MM. Booth, Aves et Higgs, elle y prendra certains caractères particuliers.

En premier lieu, elle élargira son cadre et décrira également des familles, qui ne sont plus des familles ouvrières; dans ce recueil, nous rencontrons une veuve ayant six enfants, mais jouissant de 715 livres sterling, soit 18.000 francs de rentes.

Les auteurs des monographies anglaises paraissent aussi vouloir dans l'énumération des faiblesses de leurs personnages, donner à leurs portraits la tournure humoristique, qui jaillit de source chez les compatriotes de Dickens et de Thackeray. Une députation d'ouvriers alla un

jour trouver Macaulay pour le remercier d'avoir écrit une histoire que les ouvriers pouvaient lire sans effort : une monographie d'une lecture engageante n'en sera que plus intéressante et sera tout aussi instructive. Peut-être le sera-t-elle davantage, car la raison d'être de la monographie, c'est qu'elle tient compte des nuances qui échappent à la notation numérique et qu'il importe cependant de recueillir : il y faut un tact et une main légère que ne possèdent pas les censeurs trop moroses de la débilité humaine.

Nous regrettons à ce propos que les auteurs n'aient pas inséré, tout au moins par extraits, le journal du jeune ouvrier, dont il est question dans leur Préface, et où celui-ci a inscrit avec une entière franchise le détail de ses soirées passées dans les cafés chantants, des cigares qu'il a fumés, des cadeaux qu'il a faits à ses « amies », et même des petites « noces », auxquelles il s'est laissé entraîner. Comme la grande majorité des jeunes ouvriers célibataires de son âge en a fait autant, ce journal nous renseignerait sur le total proportionnel de ces menus gaspillages antematrimoniaux : notre jeune ouvrier a dépensé de la sorte 15 p. 100 de son salaire, qui s'élevait à environ 45 francs (36 sh.) par semaine.

MM. Booth, Higgs et Aves ne cachent pas qu'ils préfèrent un petit nombre d'enquêtes poussées à fond à un nombre plus considérable d'études moins pénétrantes et restant à fleur de peau, ou, pour me servir de leurs propres expressions, ils mettent la méthode *intensive* au-dessus de l'extensive. D'après eux, elle place les tableaux de recettes et de dépenses dans le jour des milieux, où elles ont été effectuées ; ces milieux sont plus variés qu'on ne le pense et c'est le reflet de cette variété qui doit animer une collection de budgets de famille et lui communiquer la vie. J'ajouterai que la constatation de cette variété inspirera une circonspection salutaire à se rapporter aveuglément aux indications fournies par les moyennes qu'on est porté à extraire par voie arithmétique des statistiques ordinaires. En fait ces moyennes, comme le niveau moyen de la mer auquel les géographes rapportent leurs calculs d'altitudes, n'existent que sur le papier ; elles ont même une existence réelle et actuelle infiniment moindre, car qu'est-ce que l'écart des plus fortes marées en regard des fluctuations innombrables et incessantes de l'Océan humain ? La statistique rend de précieux services que nul ne conteste, mais ses résultats sont incomplets par essence et c'est à la monographie, telle que l'entendent les auteurs de ce recueil, à y introduire les atténuations et les corrections, dont elle ne peut se passer. Et puis, mais ceci est un point de vue à part, quels services ne rendra-t-elle pas aux historiens futurs de notre époque ?

E. Castelot.

Les Alpes françaises (*Études sur l'Économie alpestre et l'application de la loi du 4 avril 1882 à la restauration des pâturages*), par F. Briot, Inspecteur des forêts. 1 vol. in-8°, Berger-Levrault et Cie, Paris et Nancy, 1896.

Cet ouvrage est le fruit d'études poursuivies pendant plusieurs années par M. Briot chargé en 1884, par le ministre de l'Agriculture, d'une mission ayant pour objet de rechercher et de provoquer les améliorations pastorales exécutables dans les Alpes.

L'ouvrage est divisé en cinq livres. Le premier expose les faits caractéristiques de l'économie alpestre actuelle ;

Le second énumère et discute les améliorations pastorales réalisables ;

Le troisième traite de la conservation des montagnes par la réglementation des pâturages ;

Le quatrième est un abrégé descriptif des méthodes perfectionnées de la laiterie praticables en pays de montagne et le cinquième réunit quelques questions qui n'ont pu être examinées dans les livres précédents.

L'auteur examine d'abord la constitution géologique de la région soumise à ses investigations, et il établit que, dans l'ensemble, le gazonnement doit, le plus souvent, avoir la préférence sur la culture arable, soit par suite de l'altitude ou de la pente, soit par suite de la constitution minéralogique du sol.

Dans les Hautes-Alpes, les capitaux sont peu abondants, la main-d'œuvre est rare et la culture du blé n'y est pas rémunératrice. Au surplus, le travail de la charrue a pour conséquence la détérioration des terres pentueuses, car le sol ameubli est facilement raviné par les eaux impétueuses qui s'écoulent vers les vallées. Le gazonnement, au contraire, consolide le sol qui peut alors produire d'excellents fourrages et en abondance quand il est possible de l'irriguer. Aussi, dans les régions alpestres, les prairies sont-elles appelées à prendre de l'extension. C'est, dans beaucoup de cas, le mode d'exploitation le plus économique, c'est-à-dire celui qui livre le produit net le plus élevé.

Dans maintes situations, le déboisement et le dégazonnement occasionnés par des pratiques défectueuses, en augmentant la détresse des populations, ont provoqué l'émigration.

L'émigration est *indéfinie* ou *temporaire* ou simplement *hivernale* et *estivale*. L'émigration indéfinie caractérise les coutumes actuelles de la Haute-Maurienne, du Queyras et de la vallée de l'Ubaye. Les émigrants partent jeunes et célibataires et choisissent la République Argentine, le Mexique, l'Uruguay.

L'émigration temporaire est représentée par l'expatriation d'environ 80.000 jeunes gens n'ayant pas d'autre ambition que, de réunir en dix ou quinze ans, les économies voulues pour acheter un petit domaine dans leur commune et s'y établir.

Les émigrations hivernale et estivale, dit M. Briot, désagrègent la famille et sont très regrettables au point de vue moral, mais elles sont d'impérieuse nécessité et ne sauraient être supprimées que par l'implantation d'industries quelconques dans les villages, la restauration des forêts et le perfectionnement du système pastoral, qui augmenteraient les ressources et adouciraient l'existence des ménages.

On doit donc surtout s'attacher à l'amélioration des prairies et des pâturages en déterminant le nombre d'animaux qui peuvent avantageusement séjourner sur la montagne, l'espèce animale qui mérite la préférence, la date de la mise au pâturage, etc. En un mot, réglementer d'une manière rationnelle l'exploitation des terrains alpestres.

Une opinion fort accréditée considère le mouton comme nuisible aux pâturages alpins, mais M. Briot ne partage pas cette manière de voir. Il estime que c'est la seule espèce appropriée à l'utilisation de plus de la moitié les pelouses alpestres. Suivant lui, aucun désastre n'est jamais occasionné par le mouton que s'il y a commencement de dégradation. Sur les pelouses en bon état, il est inoffensif. Quoique paresseux, il ne s'acharne pas, comme on le dit si souvent, aux herbes qu'il broute au point d'en arracher les racines. Pour peu qu'il trouve des tiges et des feuilles, il n'arrache absolument rien, à moins que les plantes ne soient à moitié déracinées par les eaux. Quant à son habitude de brouter très près du collet, elle n'est que favorable à la production des rejets de souche.

Les moutons en forêts, suivant l'auteur, n'engendrent pas non plus les gros inconvénients qu'on leur reproche généralement. Dans les cantons défensables, c'est-à-dire où les bourgeons et les feuilles sont au-dessus de leur portée, ils ne sont pas plus à redouter que le gros bétail. Il estime même qu'ils devraient être utilisés immédiatement après les coupes de régénération dans les futaies ; ils aideraient à l'ensemencement en rompant la dureté des couches superficielles et en éclaircissant la brousse. C'est ce que démontrent les semis épais de mélèzes et d'épicéas qui se développent si remarquablement sur les lisières des forêts piétinées chaque année par les troupeaux de moutons lorsqu'ils gagnent les pâturages supérieurs.

Quoi qu'il en soit, les moutons céderont cependant la place aux vaches là où pourront avantageusement être adoptées les laiteries perfectionnées.

Quant à la chèvre qui, par rapport au fourrage consommé, produit

en lait un tiers de plus que la vache, elle est peu répandue à cause des dégâts qu'elle occasionne. Les chèvres dégarnissent le sol de toute végétation, augmentent les dangers des érosions et des éboulements. Dans les forêts, en se dressant contre les arbres, elles dévorent les feuilles et les jeunes pousses jusqu'à deux mètres de hauteur. Aussi leur pâturage est-il partout l'objet de règlements spéciaux. Dans certains endroits, on n'admet dans le communal qu'une ou deux chèvres par ménage. Ailleurs, on ne les tolère qu'en faveur des pauvres et des gens qui restent dans les villages alors que les vaches sont parties pour les pâturages alpestres. Il est même des communes où elles sont complètement proscrites des communaux et où, par conséquent, on n'en rencontre plus.

L'espèce bovine donne lieu à l'élevage, l'entretien des vaches laitières et l'engraissement. Celui-ci, toutefois, est peu répandu, car il ne donne que peu de profit. C'est la laiterie qui paraît fournir les résultats les plus avantageux.

Un des chapitres les plus intéressants de l'ouvrage est celui qui est consacré aux fruitières, associations qui permettent aux localités les plus reculées de tirer du lait un parti avantageux. Ces associations coopératives procurent, par la manipulation en commun, des économies considérables de temps, de travail et de combustible.

L'organisation des fruitières, observe M. Briot, réunit donc les bénéfices de la division du travail à ceux de l'association, et fait jouir la petite culture des avantages de la grande propriété. Les fruitières peuvent rendre aussi de grands services, si l'on veut, comme établissements de crédit agricole, en permettant d'avancer aux sociétaires de l'argent qui se trouve garanti par les fromages en cave qui leur appartiennent. Les fruitières, ajoute-t-il, étant basées sur l'exploitation d'un bétail qu'on ne renouvelle pas sans cesse comme celui destiné à l'engraissement et sur la vente en gros des produits, diminuent énormément la fréquentation des foires et marchés, cause de tant de pertes de journées et de dépenses inutiles.

M. Briot nous apprend que, dans les Hautes-Alpes, la première fruitière a été établie à Abriès, il y a quarante ans, et qu'aujourd'hui le nombre de ces établissements, dus à l'initiative privée, est de 60. Elles sont alimentées par 2.200 vaches et donnent lieu à une vente annuelle de 300.000 francs en fromage seulement.

Un autre chapitre traite des irrigations qui mettent les terres gazonnées à l'abri de la sécheresse tout en les fertilisant. L'irrigation dans les Alpes triple ou quadruple la valeur du sol tout en régularisant le régime des rivières et en écartant le danger de la dégradation des terres pentueuses.

Dans le livre II, M. Briot examine toutes les améliorations pouvant être encouragées par des subventions. Il passe successivement en revue les assainissements, les chalets et fruitières, les boisements, l'utilisation des feuilles et ramilles comme fourrages, les canaux d'irrigation, les chemins et sentiers, les défrichements et nettoiements, les épierrements, le gazonnement proprement dit, etc.

A propos de l'engazonnement, M. Briot décrit les espèces végétales qui composent la flore des pâturages alpins parmi lesquelles les graminées et les légumineuses occupent le premier rang. Il insiste sur la nécessité de faire un choix judicieux des graines et signale quelques mélanges appropriés aux différentes espèces de terrains et recommande de veiller à l'entretien de la production herbacée au moyen des engrais, opération facilitée aujourd'hui par l'emploi des engrais chimiques.

Le livre III traite de la conservation des terrains en montagne. Il y est question de la mise en défends, de généralités sur la réglementation pastorale, de projets de réglementation pastorale et de l'application de la loi de 1882. Il présente un type d'aménagement et de réglementation pour la commune de Ristolas et se termine par un chapitre où l'on trace la marche à suivre dans l'œuvre de la réglementation des pâturages en général.

Le livre IV est consacré tout entier à la laiterie. L'étendue donnée à ce sujet ne saurait surprendre dans un livre qui a pour objet l'étude d'une région où la production du lait est prépondérante. Cette étude faite en s'éclairant des travaux de Fleischmann, Pouriaux et Duclaux est très complète. On y examine successivement la composition du lait, sa conservation, la vente en nature, la production du beurre et du fromage.

Le dernier livre est réservé à des questions qui n'ont pu trouver place dans les livres précédents. On s'y occupe, notamment, des améliorations pastorales et de l'acquisition des biens communaux qui présentent souvent de grandes difficultés. L'attachement des montagnards aux parcelles, même les moins productives de leurs territoires, est extrêmement vif.

Dans un chapitre spécial l'auteur discute le principe des subventions d'état en matière d'industrie alpestre. Les subventions en cette matière sont condamnées par la plupart des économistes ; M. Briot s'attache à les justifier.

Comme on peut le voir par cette analyse sommaire, l'ouvrage de M. Briot fournit sur l'économie alpestre les documents les plus précis et les plus étendus ; aussi la Société nationale d'agriculture de France, dans sa réunion solennelle du 6 juillet 1892, lui a-t-elle accordé sa

plus haute récompense : la médaille d'or à l'effigie d'Olivier de Serres. Cette haute distinction nous dispense de tout autre éloge.

G. Fouquet.

Le Trade-Unionisme en Angleterre, par Paul de Rousiers, *avec la collaboration de MM. de Carbonnel, Festy, Fleury et Withem.* 1 vol. Armand Colin et Cie, éditeurs. Paris, 1897.

La transformation si complète résultant, pour l'industrie, de l'application des découvertes de la science a provoqué des changements considérables dans les conditions du travail. Au petit atelier et à la petite entreprise où l'ouvrier débattait individuellement son engagement avec le patron se sont substitués — dans presque tous les métiers — la manufacture et la grande entreprise où la division du travail en catégories bien définies ne permet pas d'entrer, pour la fixation générale du taux de rémunération, dans des considérations personnelles d'habileté. L'élite des travailleurs a promptement compris que l'individu isolé avait ainsi peu de chances d'améliorer son sort tandis que la solidarité des réclamations leur donnerait une force particulière. De cette constatation est né le mouvement unioniste. On sait que pendant longtemps les différentes législations n'étaient pas tendres pour ces unions d'ouvriers; leur développement n'a donc pris des proportions sérieuses que du jour où les lois ont admis le droit des travailleurs à s'unir pour la défense de leurs intérêts. Les premières unions formées après l'abrogation des lois sur les coalitions ne furent que des machines de guerre; elles ne servirent qu'à fomenter et soutenir des grèves. On s'aperçut bien vite que les victoires achetées par ce moyen étaient trop coûteuses ; on songea donc, dit M. de Rousiers, à « substituer aux luttes violentes des rapports normaux et pacifiques, au refus collectif de travail le marché collectif de travail ». « Les Trades'-Unions anglaises, continue-t-il, ont leurs premières origines dans les comités constitués par les ouvriers pour l'établissement des accords qui terminent les grèves; mais un comité éphémère, outre qu'il présente moins de surface et qu'il s'assure à un moindre degré la confiance des ouvriers et la considération du patron, voit sa mission terminée avec la reprise du travail. Il est totalement incapable de prévenir les conflits ultérieurs, pour aboutir au marché collectif sans recourir à la bataille. Une représentation permanente des intérêts ouvriers peut seule atteindre ce résultat désirable. C'est la raison d'être des Unions telles qu'elles existent aujourd'hui. »

A l'évolution industrielle est venue se joindre l'évolution commerciale causée par le perfectionnement et le développement des moyens

de transport. Nombre de métiers restés en dehors de l'évolution industrielle ont été atteints par l'évolution commerciale; l'extension du marché et l'accroissement de la concurrence ont conduit en certains cas à l'agglomération, sous une seule direction soutenue par de forts capitaux, d'une foule de métiers spécialisés où le mode de travail n'a pas subi l'influence du machinisme. Ce n'est cependant pas parmi les ouvriers spécialistes, cela se conçoit, que le mouvement trade-unioniste s'est le plus propagé. Mais tous les ouvriers, quel que soit leur métier, cherchent à organiser le marché collectif du travail, quoique ce qu'ils comptent obtenir de son établissement diffère totalement. De ces divergences de tendances est née la scission du mouvement unioniste que le public désigne, plus ou moins exactement, sous le nom de Vieux-Trade-Unionisme ou unions corporatives et Néo-Trade-Unionisme ou unions socialistes. La caractéristique du Vieux-Trade-Unionisme, c'est la prépondérance que les unions accordent à l'assurance mutuelle, parfois aussi les mesures prohibant ou restreignant l'entrée des étrangers dans le métier; celle du Néo-Trade-Unionisme, le peu d'importance attachée à l'organisation des secours mutuels et les tendances socialistes. Au Vieux-Trade-Unionisme appartiennent les unions les plus anciennes, enrichies et assagies; au Néo-Trade-Unionisme, les unions nouvellement formées. Ces dernières prétendent que les richesses ont alourdi les anciennes unions qui aujourd'hui ne sont plus assez ardentes dans la lutte pour la défense des intérêts professionnels; à cette accusation celles-ci répliquent en disant que les jeunes unions, au lieu de se borner à demander avec persévérance et tenacité des choses possibles et de confier leur direction à des gens du métier connaissant leurs besoins réels, ne visent qu'à un bouleversement général qui n'améliorera rien et suivent l'impulsion imprimée par des politiciens ambitieux et remuants. L'accord est donc loin d'exister dans les vues de ces travailleurs; le seul point sur lequel ils s'entendent c'est d'exclure de tout emploi les ouvriers non-unionistes. A ces deux divisions vient s'en joindre une troisième, l'*Independent Labour Party*, qui considère que tout unionisme est usé, sans efficacité, et qu'on ne peut rien obtenir que par la politique; ses tendances sont nettement collectivistes. Quant à la *Free Labour Association*, soutenue, dit-on, par les patrons, elle a été fondée en opposition avec le Trade-Unionisme.

Les collaborateurs de M. de Rousiers ont attentivement et consciencieusement étudié les principales unions des deux plus fortes branches du Trade-Unionisme, que les membres de ces unions appartinssent à des métiers atteints par l'évolution industrielle et commerciale ou seulement par l'évolution commerciale : unions d'ouvriers du bâtiment, d'ouvriers agricoles, des dockers, des mineurs, des ouvriers des cons-

tructions navales, des mécaniciens et des ouvriers des industries textiles. Il va de soi que nous ne pouvons suivre les enquêteurs dans la relation qu'ils font des traits particuliers à chacune, tout instructif et intéressant que cela puisse être; nous nous bornerons à résumer en quelques mots l'impression qui se dégage de la lecture des détails caractéristiques de ces associations : tant valent les unionistes et spécialement ceux qui les dirigent, tant valent les unions. La preuve la plus convaincante qui nous ait été fournie de la vérité de cette assertion se trouve dans la partie consacrée à l'Union des ouvriers de la construction navale. Bien qu'elle soit loin d'être en tous points libérale, puisqu'elle refuse l'admission dans l'association des aides (*helpers*), nécessaires dans cette industrie, parce qu'ils ne sont que des manœuvres — soit dit en passant, les ouvriers qui les emploient se montrent si durs envers ces aides que ceux-ci se sont unis afin d'arriver à être promus au rang d'employés directs des entrepreneurs et non plus d'employés des ouvriers — la Société des *boilermakers and shipbuilders*, dont l'origine remonte à 1832, a cette bonne fortune d'avoir depuis vingt-cinq ans un secrétaire général d'un remarquable caractère. C'est lui qui exerce, en réalité, presque entièrement la direction des affaires de l'Union et son bon sens, sa fermeté, sa hauteur de vues ont évité bien des conflits entre employeurs et employés. Le *shipbuilder* n'est cependant pas un ouvrier facile à conduire, car il est dépensier et trop souvent enclin à l'ivrognerie. Mais la centralisation extrême de l'organisation de cette union ajoute à l'autorité qu'a su prendre le secrétaire général.

C'est dans les vastes chantiers du Nord, nous dit-on, que l'Union trouve toute sa force et compte la majeure partie de ses membres. Au nombre de 45.000 ils composent la presque totalité d'un métier dont le personnel ne dépasse pas 50.000 hommes. Comme la plupart des vieilles unions, elle est en même temps association en vue des intérêts professionnels et société de secours mutuels. Aux secours mutuels n'ont droit que les *full members* qui paient une cotisation plus élevée que les *trade members*, lesquels ne reçoivent l'appui de la Société que dans le domaine purement professionnel. La puissance de la Société est telle dans les chantiers du Nord qu'un ouvrier qui n'en fait pas partie ou qui a été exclu de l'Union ne peut trouver d'ouvrage et doit chercher une autre profession. Le secrétaire général tient à posséder dans l'Union un personnel de premier ordre au point de vue professionnel; c'est par là qu'il justifie les avantages qu'il sait obtenir pour sa Société. De plus, de même qu'il essaie et parvient à imposer les membres de son Union aux patrons, il se sent responsable du préjudice qu'ils peuvent causer par inhabileté ou négligence ; on a de fré-

quents exemples de cas où des shipbuilders ayant gâché le travail qui leur était confié, l'Union a remboursé aux patrons le prix des matériaux ainsi mis hors d'usage par la faute de ses membres, quitte à se faire rembourser par ceux-ci ensuite. Il semble ainsi que la Société soit un véritable entrepreneur de travail. Entre les mains du secrétaire général actuel, cette Union qui pouvait être une si formidable machine de guerre a été plutôt favorable à la paix; cependant elle veut trop réglementer le métier, non seulement dans le présent mais dans l'avenir, par la limitation de l'apprentissage. Cette mesure étroite n'est plus en rapport avec les exigences de l'industrie.

Malheureusement cette Union n'est pas la seule où le système restrictif soit en honneur, c'est même là un défaut général des anciennes Unions. Aussi M. de Rousiers dit-il avec justesse — dans un chapitre final sur l'avenir du Trade-Unionisme en Angleterre, — après avoir brièvement analysé les causes des succès passés et les craintes que peuvent faire naître les déviations présentes du nouvel unionisme, que c'est plutôt par l'égoïsme inintelligent des unions riches et prospères, qui ne veulent pas admettre parmi eux les manœuvres de leurs métiers, que l'avenir du trade-unionisme peut être gravement compromis. « C'est de l'évolution contemporaine de l'industrie et du commerce qu'est sorti le Trade-Unionisme, ajoute-t-il; c'est elle qui les a nécessitées; c'est elle qui doit guider leurs transformations, parce que c'est elle qui les impose... Le renouvellement incessant, la correspondance toujours parfaite entre l'état de l'industrie et l'organisation syndicale du personnel ouvrier, telles sont pour les Trades'-Unions les conditions essentielles de la prospérité. » Les preuves de sagesse et de souplesse, qualités résultant de l'éducation nationale, qu'ont déjà données les ouvriers anglais permettent de prévoir qu'ils sauront se plier aux exigences de situations nouvelles.

Si l'étroitesse de vues des anciennes unions peut devenir des plus nuisibles au trade-unionisme, l'imprévoyance des nouvelles unions ne le sera pas moins. Déjà quelques-unes — parmi les dockers notamment — ont été obligées d'accorder à leurs membres des secours mortuaires de 100 francs. « Peut-être iront-elles plus loin dans cette voie sans se laisser arrêter par le scrupule de violer les principes du nouvel unionisme. On ne peut que le leur souhaiter », écrit M. de Rousiers. Nous ne sommes pas tout à fait aussi partisan que lui de la réunion sous une administration unique — même si les membres ont la faculté d'y prendre part — des fonds de secours professionnels et de secours mutuels. S'il est bon que la possession des richesses assagisse les unions, il ne faut cependant pas qu'elle les amollisse; de plus on doit éviter que l'effet d'une grève puisse, à un moment quelconque, se

répercuter sur les fonds réservés aux pensions et aux autres charges de ce genre. Les mineurs nous semblent avoir résolu le problème de façon plus rationnelle et plus sûre en fondant des institutions de secours mutuels distinctes de leurs associations professionnelles. Les anciennes unions prétendent qu'elles ne recruteraient plus d'adhérents si elles n'offraient pas la perspective de ces avantages. Rien ne les empêche de continuer à les offrir, mais rien non plus ne les oblige à gérer elles-mêmes le montant des cotisations qu'elles réservent à cet usage. Développer la prévoyance dans les classes ouvrières est, certes, œuvre méritoire et sage qui ne saurait être trop encouragée; chercher la méthode la plus fructueuse dans la gestion de la mutualité est non moins sage et utile, on ne s'en préoccupe pas toujours assez.

M. LR.

Salaires et budgets ouvriers en 1853 et 1891, par Edm. Nicolaï, membre de la Commisssion centrale de statistique. 1 brochure. F. Hayez, éditeur, Bruxelles 1895.

Si l'on s'en rapportait aux prédications enflammées des meneurs socialistes de toutes nuances, la situation des ouvriers n'aurait jamais été plus triste qu'aujourd'hui; seuls ils n'auraient pas bénéficié de la transformation du mécanisme de la production et des progrès de tous genres qui l'ont accompagnée et suivie. Assurément, par suite de diverses causes dont quelques-unes dépendent directement d'eux-mêmes, les travailleurs ne reçoivent pas toujours une part égale aux services qu'ils rendent et l'avenir d'un trop grand nombre d'entre eux ne se présente pas sous des couleurs bien brillantes, parce que l'accroissement des salaires semble avoir provoqué celui des dépenses. Toutefois on ne saurait nier, sans parti-pris, que leur sort est beaucoup plus satisfaisant qu'autrefois. Pour en juger, on n'a qu'à rechercher quelles améliorations matérielles ils ont pu apporter à leur existence depuis une cinquantaine d'années. C'est ce qu'a fait M. Nicolaï en se basant sur les données de l'enquête officielle faite en Belgique, sur les salaires et les budgets ouvriers du mois d'avril 1891 et en comparant les chiffres de cette époque à ceux des précédentes.

Le questionnaire de l'enquête portait sur les points suivants : 1° salaire journalier moyen; 2° composition de la famille de l'ouvrier, âge de chacun des membres et nombre d'enfants, etc; 3° ressources générales de chaque ménage; 4° dépenses pour la nourriture avec l'indication des quantités consommées; 5° autres dépenses de l'ordre matériel, notamment sur celles qui concernent l'habitation, les vêtements, le

chauffage, etc ; 6° prix de détail des denrées alimentaires ; 7° dépenses de l'ordre religieux, moral et intellectuel ; 8° dépenses de luxe.

De l'étude des différentes réponses il ressort que la majorité des familles a quatre enfants ; le père gagne en moyenne 4 fr. 10 par jour ; la mère, 1 fr. 15 ; les fils, 1 fr. 45 et les filles, 0 fr. 82 centimes. Voici les chiffres que présentaient les moyennes, en 1846 : hommes, 1 fr. 49 ; femmes, 0 fr. 71 ; garçons, 0 fr. 54 ; filles, 0 fr. 39. Il s'ensuit donc que les salaires ont plus que doublé en Belgique depuis quarante ans. On sait que la durée du travail journalier a quelque peu diminué ; en 1891, elle était de 10 h. 24 minutes, le recensement de 1880 donnait 10 h. 53. Quant aux dépenses, elles se répartissent ainsi dans le montant total : nourriture, 61 p. 100 ; logement, vêtements, etc., 32 p. 100 ; dépenses de luxe, 5 p. 100 ; dépenses de l'ordre religieux, intellectuel et moral, 2 p. 100. M. Nicolaï nous montre dans un tableau dressé d'après les relevés de l'enquête officielle, le détail de la quantité de nourriture consommée par ménage, la dépense occasionnée par l'achat de ces articles et le prix moyen de chacun d'eux ; il reproduit aussi quelques-unes des données d'une étude analogue faite en 1853 et il conclut de la comparaison des chiffres « que la nourriture de l'ouvrier de 1891 est plus consistante et plus copieuse que celle du salarié de 1853. Un seul article, celui des pommes de terre est en diminution. Par contre, le beurre et la graisse ont leur consommation doublée. L'usage de la viande et du lard a plus que triplé. Le café est à peu près employé dans la même proportion aux deux époques. Quant au pain, 53 kilogrammes entrent actuellement en plus dans la nourriture anuelle de l'ouvrier ; en outre, on constate un grand changement au point de vue de la qualité. Anciennement le pain de seigle représentait 47 p. 100 du poids consommé contre 31 p. 100 de pain de froment et 22 p. 100 de pain de méteil. » En 1891, dans la consommation annuelle de l'ouvrier, le pain de seigle n'entrait plus que dans la proportion de 2 p. 100 ; le pain de méteil, 16 p. 100 tandis que celui de froment entrait pour 82 p. 100. Dans le budget des subsistances de la famille ouvrière, le pain occupe naturellement la première place, soit 30 p. 100 ; viennent ensuite les œufs et laitages, 23 p. 100 ; les viande, lard et graisse, 21 p. 100 ; les pommes de terre et légumes, 14 p. 100 ; les café, chicorée, sucre et épiceries, 8 p. 100 ; les bières et liqueurs, 4 p. 100. A l'exception du pain de froment et de seigle (et aussi des pommes de terre dont la variation est peu importante), le prix de toutes les substances alimentaires a grandement haussé : celui de la viande a presque doublé et pour les autres articles l'augmentation est de plus de moitié.

Les dépenses d'habitation, d'habillement et de chauffage sont les plus fortes parmi les autres dépenses de l'ordre matériel — qui dans le

budget total se chiffrent, avons-nous dit, par 32 p. 100 —; dans cette partie spéciale du budget le loyer entre dans la proportion de 24 p. 100 et l'habillement 35 p. 100.

Les dépenses d'ordre religieux, intellectuel et moral sont minimes; leur proportion dans l'ensemble du budget est la même qu'en 1853, soit 2 p. 100. Sur un taux mensuel de 3 fr. 37, les caisses d'épargne, sociétés de prévoyance et de secours mutuels absorbent 1 fr. 94; le reste, 1 fr. 43, est pour les frais de culte, d'école des enfants, achats de livres, gravures, etc. ou abonnements de journaux.

Par contre, les dépenses de luxe montrent une légère progression comparativement à 1853; de 4 p. 100 qu'il était alors, le chiffre a monté à 5 p. 100 et ce sont les estaminets qui ont profité de cette hausse. En 1853 la fréquentation des cafés et cabarets et la consommation des boissons fermentées et spiritueuses absorbaient 2,48 p. 100 du budget de l'ouvrier, en 1891 cette proportion est montée à 4 p. 100; la dépense en quarante ans a donc augmenté de près des deux-tiers. Pour le tabac, la dépense a diminué d'un tiers malgré l'augmentation du prix des cigares et des tabacs fabriqués.

Après cet aperçu sur la moyenne des recettes et dépenses de la généralité des familles ouvrières et la comparaison des résultats de l'enquête de 1891 avec les données antérieures, M. Nicolaï a pensé qu'il y avait intérêt à étudier la situation matérielle des travailleurs d'aujourd'hui en les classant par profession. Il s'est encore servi des documents officiels pour établir une série de tableaux dans lesquels il nous montre la proportion des diverses catégories de dépenses dans seize métiers différents. — A propos de ces tableaux, qu'il nous soit permis une légère critique? A notre avis, ils auraient gagnés à être différemment arrangés. En effet, le lecteur est tout surpris de ne pas trouver en regard la même profession pour les recettes et les dépenses, ou les pourcentages, et d'être obligé de rechercher ailleurs dans la colonne l'industrie premièrement indiquée lorsqu'il veut mieux établir la comparaison. Nous avons bien vu que c'était ainsi organisé pour la bonne ordonnance des chiffres, afin de placer les forts en haut et les minimes en bas, néanmoins, nous croyons que la symétrie des industries eût été préférable à celle des chiffres. — Il est regrettable que les statistiques sur lesquelles ces tableaux s'appuient aient été recueillies pour une période aussi courte; les recettes et dépenses d'un certain mois ne représentent pas toujours exactement celles du reste de l'année; M. Nicolaï a bien senti que leur valeur en était fort amoindrie, aussi a-t-il exprimé le souhait que le ministère qui avait entrepris l'enquête du mois d'avril 1891 ne s'arrêtât pas en si beau chemin. Mais si la valeur de ces tableaux est moindre, elle n'est pas nulle, tant s'en

faut, et on doit savoir gré à M. Nicolaï de les avoir dressés, car ils permettent des comparaisons intéressantes sur les genres de dépenses auxquelles se livrent de préférence les ouvriers des différents métiers. « Ainsi, d'une part, nous dit l'auteur en résumant ses observations, les ouvriers des mines, du tissage et de la filature, comme les ouvriers des industries alimentaires et accessoires du vêtement dont les budgets sont les plus grevés par les dépenses de nourriture, sont classés parmi les travailleurs qui consacrent la plus faible partie de leurs ressources à d'autres besoins de l'ordre matériel. D'autre part, les ouvriers qui s'appliquent au travail du vêtement et de la laine et à la petite construction mécanique, se trouvent en tête du tableau des dépenses générales de l'ordre matériel et arrivent à la fin du relevé relatif à la nourriture... La part prépondérante des dépenses de luxe sur les dépenses de l'ordre religieux, moral et intellectuel se remarque à la première inspection des tableaux. Des travailleurs comme ceux appartenant aux groupes du vêtement, des mines, du travail de la laine, des produits chimiques et du tissage du lin, du coton, etc., consacrent chaque mois à des dépenses inutiles de 11 à 13 francs, alors qu'ils n'ont que de 1 fr. 50 à 4 francs à donner pour les besoins de l'ordre religieux, moral et intellectuel. »

Assurément, on ne peut que déplorer de voir des besoins d'un ordre supérieur sacrifiés aux goûts de luxe, étant donné surtout ce que sont ces goûts, mais y a-t-il lieu de s'en étonner? Quels exemples les ouvriers reçoivent-ils sur ce point des classes appelées dirigeantes? Quelle est la proportion des dépenses d'ordre religieux, intellectuel et moral dans la plupart de leurs budgets? Il ne serait pas mauvais de le rechercher. Mais on arriverait sans doute à une triste constatation, car vraisemblablement la proportion serait très basse et fort surpassée par celle des dépenses de luxe.

M. L R.

Le socialisme et le droit de propriété, par A. Castelein, S.-J. — 1 vol. in-8°, Paris, Retaux, et Bruxelles, J. Goemaere, 1897.

— Je vous le donne en dix, en cent, en mille. — Quoi donc? — Non, vous ne devinerez jamais. — Mais encore... ! — Eh ! bien, j'ai trouvé un jésuite qui ne déteste pas la liberté.

Le livre du R. P. Castelein me rappelle ce bout de conversation que j'entendais l'autre jour je ne sais plus où ni à propos de quoi, tellement nous jugeons souvent, sans nous rendre compte, sur la simple étiquette. Pour moi, je ne suis nullement étonné de voir un jésuite libéral. Pourquoi, dans les choses où la conscience n'est pas engagée,

seraient-ils différents des autres hommes, et ne conserveraient-ils pas leur manière propre et spéciale de penser ? Il faut bien qu'il en soit ainsi, puisque l'autre jour, ici même (nº de décembre 1896), parlant du P. Antoine à propos de son *Cours d'Économie sociale*, j'avais à regretter son peu d'amour pour la liberté, et qu'aujourd'hui j'ai à féliciter le R. P. Castelein, un autre jésuite, s'il veut bien accepter l'éloge qui s'accroche à ma plume, des idées, toutes différentes de celles de son collègue, qu'il émet à cet égard.

Il est vrai de dire que le P. Castelein, si j'en juge par le lieu d'origine du livre et quelques indications du texte, est Belge. La liberté, dans ce pays monarchique, serait-elle mieux comprise que dans notre République ? Cela ne nous ferait pas honneur, mais il y a tant de choses en France qui ne nous font pas honneur !

Le but du R. P. Castelein est de combattre le socialisme et d'établir, à l'encontre des théories de la secte, le droit de propriété. Ses conclusions, il n'est pas besoin de le dire, sont les nôtres. Quant aux arguments ils sont nombreux, touffus, trop touffus même, et un peu d'élagage, à certains endroits, eût rendu le livre plus clair, la démonstration plus saisissante et plus forte. Les analyses des ouvrages de Platon sur le sujet, de Louis Blanc, de Karl Marx, de ce dernier surtout, si difficile à lire, seront appréciées. A notre sens, la méthode de l'auteur faisant l'exposé des doctrines de l'adversaire dans un chapitre et rejetant dans un autre chapitre la réfutation, n'est pas la meilleure. Il combat de trop loin, là où le corps à corps ne doit pas être évité. Quand le lecteur lit la réfutation, son esprit a déjà perdu de vue l'exposé, malgré les répétitions inévitables qu'entraîne cette manière de procéder et qui sont encore un inconvénient.

Il y a un chapitre que je regrette dans ce livre, le second, celui où le R. P. Castelein décrit la nature du milieu où se meut le parti socialiste, en d'autres termes les causes qui, selon lui, favorisent son développement. Il indique, à ce point de vue, le libéralisme économique, l'individualisme politique, le régime des libertés publiques et l'indifférentisme religieux.

J'ai dit que le R. P. Castelein est libéral. Sur le premier point, il reconnaît donc que ce n'est qu'en « exagérant les abus au delà de toute mesure et de toute vraisemblance » qu'il peut prêter aux griefs des socialistes. Il attaque plus vivement l'individualisme et les libertés publiques. Il veut les corporations, et par une étrange contradiction il ne voit pas que ce sont les corporations, les syndicats, etc., qui, *établis sur une base mauvaise, dans des conditions anti-sociales et anti-économiques*, sont l'appui le plus ferme du socialisme. Et les libertés publiques ! Peut-on, pour en priver un parti, en priver tout le monde?

Il se met ici encore en contradiction, puisque, parlant des lois d'exception de M. de Bismarck, il dit : « Le parti socialiste n'a lutté contre son redoutable adversaire que par des réclamations et des plaidoiries sans cesse renouvelées et où sans cesse était invoqué le principe de la justice et l'illégalité de l'arbitraire. Aussi finit-il par l'emporter. » Mais alors, à quoi servirait la suppression des libertés publiques ?

Chacun peut avoir les croyances qui lui conviennent, mais on aurait mauvaise grâce, croyons-nous, de reprocher à l'auteur ce qu'il dit de l'indifférentisme religieux. C'est un prêtre, c'est un moine qui écrit, et rien n'est plus naturel, sous sa plume, que les raisons inspirées par la foi.

La partie traitant plus spécialement du droit de propriété m'a causé une grande déception. On y trouve les doctrines courantes — j'allais dire les lieux communs — sur la question, doctrines déjà anciennes, mais que la suite des temps a bien un peu arrangées, à grand renfort de lois civiles, contrairement à la justice. On peut le dire sans être suspect de socialisme, et notre Code civil est la plus belle preuve de ce que j'avance. En rejetant le socialisme loin de nous, en en faisant abstraction, on ne peut toutefois nier les graves problèmes soulevés par le régime actuel. Le R. P. Castelein semble ne pas les soupçonner. C'était cependant la conclusion naturelle de son livre, celle que nous attendions.

Si le livre n'est pas parfait, ne le prenez pas, malgré ma bien légère critique, cependant pour un ouvrage médiocre et indigne de votre attention. Ce que j'en ai dit prouve tout simplement que je suis trop difficile.

MAURICE ZABLET.

LE CRÉDIT AGRICOLE PAR L'ASSOCIATION COOPÉRATIVE. MANUEL A L'USAGE DES PROMOTEURS ET ADMINISTRATEURS DE CRÉDIT AGRICOLE, par CH. RAYNERI (1 vol. in-4°, Guillaumin et Cie, 1896).

M. Rayneri est un apôtre de la coopération. Il travaille à sa diffusion avec un grand zèle, et rien n'est assurément plus légitime. Le volume qu'il vient de publier s'occupe plus spécialement du crédit agricole et des institutions qu'on peut créer pour le mettre à la portée de tous, sous des formes diverses, par des caisses à responsabilité illimitée, ou à responsabilité limitée.

Il rappelle les résultats obtenus en Allemagne et en Italie par Raiffeisen et Wollemborg, et répond aux objections qui pourraient être faites au système préconisé. Une partie de son livre est l'apologie de la coopération et des institutions qui reposent sur ce principe.

Nous n'avons pas de mal à en dire, tout au contraire. Mais c'est peut-être, à notre sens, s'abuser un peu que de croire qu'elle soit le remède à tous les maux, la panacée universelle. Si elle peut faire seulement un peu de tout le bien que lui attribue M. Rayneri, nous y applaudirons de tout cœur. Nul économiste, que je sache, ne repoussera l'un quelconque des modes de diffusion du crédit, et chercher à le dispenser avec libéralité, à le mettre à la portée de tous, est une œuvre des plus louables.

Cela dit, et sans arrière-pensée aucune, nous craignons un peu que le système de M. Rayneri ne présente, à côté de ses avantages, des inconvénients. Ne divise-t-il pas les intérêts au lieu de les unir? S'il rapproche, en effet, des individualités, ne sépare-t-il pas les classes les unes des autres? Pourquoi ce fossé? Et si le crédit peut être plus grand pour les uns que pour les autres, selon les facultés de chacun, y a-t-il plusieurs crédits, l'un pour les riches, l'autre pour les pauvres, l'un pour les commerçants, l'autre pour les agriculteurs? Je sais que les populations rurales et agricoles ont été privées jusqu'ici du crédit auquel elles peuvent prétendre tout comme les industriels et les négociants. Mais la solution ne serait-elle pas plutôt dans la réforme d'une législation surannée, dans l'abrogation de dispositions qui interdisent aux uns ce qui est permis aux autres, que dans la création d'organisations et de réglementations nouvelles?

Telle est la réflexion que se permet, un profane peut être, mais qui est loin d'être l'ennemi de la coopération, si elle convient à nos mœurs, à nos habitudes, à notre tempérament, si elle ne nuit pas à *l'initiative et à la liberté individuelles* et si elle peut s'acclimater chez nous. Ce doute, M. Léon Say l'exprimait en terminant son beau livre : *Dix jours dans la Haute-Italie*, dont nous avons parlé récemment dans cette *Revue*, et l'on peut partager l'opinion d'un maître aussi éminent et aussi perspicace.

Ajoutons que les parties plus immédiatement pratiques du livre de M. Rayneri forment un manuel très bien fait, très clair, très explicite, et qui peut servir, sauf les détails exclusivement relatifs au système coopératif, à tous les banquiers. En ce sens, et en tenant compte des différences que comporte chaque genre d'affaires, c'est encore un bon livre de comptabilité. MAURICE ZABLET.

LITTÉRATURE ÉTRANGÈRE. MAURICE JOKAÏ.

On s'est beaucoup occupé depuis quelques années de certaines littératures étrangères. Après la Russie, vers laquelle Tolstoï continue à attirer encore l'attention, la Scandinavie a envahi les journaux, les revues et les théâtres. On a un peu trop négligé, par suite, d'autres

parties de l'Europe, dans lesquelles, sans faire de tort à celles-ci, la vie intellectuelle n'est pas moins digne d'intérêt.

Ceux qui ont eu comme nous l'occasion de visiter, l'an dernier, la Hongrie, savent de quelle popularité prodigieuse jouit, dans ce pays, l'écrivain national Maurice Jokaï, avec quel ensemble toutes les classes de la nation s'inclinent devant sa gloire, comme l'on s'inclinait en France, il y a quelques années, devant celle de Victor Hugo; et ceux à qui il a été donné, comme à nous encore, de voir et d'entendre, à Bruxelles, en 1895, ce grand vieillard, « prêt à porter encore sa vieille tête sur les champs de bataille, s'il le fallait, pour l'indépendance de sa patrie », parler de paix, de justice et de fraternité internationales, ont pu comprendre, à travers le français dont il se servait, quelle doit être la puissance de son accent dans sa langue nationale.

Cependant, à part quelques rares érudits, nous ne savions, pour ainsi dire, rien de lui, en France, que son nom et sa réputation. M. Emile Horn, fils d'un Hongrois qui, après avoir longtemps résidé en France comme proscrit, et s'y être fait, comme publiciste, une situation des plus honorables, a été ministre des travaux publics de son pays, a, nous ne dirons pas comblé cette lacune, mais soulevé tout au moins quelques coins du voile qui nous masquait son illustre compatriote en traduisant pour nous, et en traduisant à merveille, quelques-uns des morceaux les plus remarquables et les plus dissemblables aussi de l'immense production de cette infatigable plume.

Est-ce parce que — bien que pour trop peu de temps — nous avons traversé les plaines de la Hongrie et connu l'hospitalité de sa magnifique capitale, que la peinture, vivante jusqu'à la passion sauvage parfois, des paysages et des mœurs nous a paru d'un intérêt saisissant? Peut-être. Mais ce n'est pas, à coup sûr, un simple mérite d'occasion qui nous a fait trouver tant de charme à ces lectures. La preuve c'est que, des quatre morceaux dont se compose le volume que nous offre M. Horn, celui qui nous a le plus vivement impressionné, c'est une petite nouvelle de quatre pages qui n'emprunte rien de particulier à la scène où elle se passe, et qui, transportée du pied d'un hêtre hongrois au pied d'un hêtre anglais, français ou belge, garderait la même grandeur simple et la même sévère douceur. *Dans la forêt* — tel est le titre de ce touchant récit — est une perle, qui mériterait de trouver place dans tous les recueils de sagesse pratique et de vraie morale à l'usage des petits et des grands enfants.

Nous voudrions que le succès de ce premier essai engageât M. Horn, que l'Académie a eu raison d'en récompenser, à nous faire faire plus ample connaissance avec la littérature hongroise.

FRÉDERIC PASSY.

Quesnay et la physiocratie, par Yves Guyot. In-32. Paris, Guillaumin et Cie (18e vol. de la Petite Bibliothèque française et étrangère).

Les anciens économistes n'étant guère connus des dilettantes de la politique que par ouï-dire, et des plus studieux d'entre eux que par les citations qu'en font les publicistes modernes, il est à propos de remettre sous les yeux du public leurs véritables opinions, telles qu'ils les ont exprimées. La *Petite Bibliothèque économique*, publiée, sous la direction de M. Chailley-Bert, par la librairie Guillaumin et Cie, répond à ce desideratum. Une vingtaine de volumes environ ont déjà vu le jour ; c'est là, et non dans les improvisations journalistiques, qu'il faut se reporter si l'on veut connaître et apprécier nos aînés comme ils le méritent. Le présent volume est consacré à Quesnay, le fondateur de la physiocratie. M. Yves Guyot, dans une savante introduction, résume l'œuvre du maître ; puis il nous donne : l'analyse du tableau économique ; les Maximes générales du gouvernement économique d'un royaume agricole ; les principes physiocratiques du droit naturel et enfin divers extraits. Nous allons profiter de l'occasion pour redresser, preuves en main, quelques erreurs avancées et soutenues, en dépit de tout, par les détracteurs de « l'économisme ».

On accuse les anciens économistes de négliger et même de mépriser les faits et de ne procéder dans leurs spéculations que par *a priori*, de n'user que de la méthode déductive. Si ce reproche était mérité par quelqu'un, ce ne serait certainement pas par Quesnay. M. Yves Guyot nous le représente traçant le plan d'une vaste enquête, dans laquelle il comprend la météorologie, l'hygrométrie, la qualité des terres, la répartition des cultures, la division du sol en grandes et petites propriétés, la quantité du bétail, l'outillage agricole, le prix des blés ou du bétail. Il trace un programme de démographie, il demande quels sont les salaires, quels sont les impôts et leur incidence, etc., etc. Rejettera-t-on cette accusation sur les prédécesseurs de Quesnay, sur Melon, Dutot, Vauban, Boisguillebert ? Parcourez leurs écrits et vous m'en direz des nouvelles.

Les improvisateurs économico-socialistes reprochent à l'économie politique d'être une science — si toutefois ils consentent à lui accorder ce titre, — immorale ou morale, parce qu'elle prétend fonder la société humaine sur des lois naturelles. Si ces moralistes si délicats avaient pris la peine de remonter à la source pour voir ce que sont les lois naturelles économiques, ils auraient pu lire dans le *Droit naturel* de Quesnay les lignes suivantes :

« Les lois naturelles sont physiques ou morales.

« On entend ici par loi physique, le cours réglé de tout événement

physique de l'ordre naturel évidemment le plus avantageux au genre humain.

« On entend ici par loi morale, la règle de toute action humaine de l'ordre moral conforme à l'ordre physique évidemment le plus avantageux au genre humain.

« Ces lois forment ensemble ce qu'on appelle *la loi naturelle.* »

Il est possible que ces lois ne conviennent pas à ceux qui veulent prendre aux pauvres pour donner aux riches ou prendre aux riches pour donner aux pauvres, en ayant soin de retenir leur commission sur ces transferts ; mais nous laissons aux lecteurs impartiaux le soin de juger de quel côté se trouve la vraie morale.

Mais, diront d'autres adversaires de l'économie, les lois naturelles économiques nous conduisent au fatalisme. « Le législateur ne doit et d'ailleurs ne *peut* rien y changer... elles sont inéluctables. » Voyons si c'est bien ainsi que l'entend M. Quesnay.

Précisément, à la suite de la citation précédente, nous lisons : « Tous les hommes et toutes les puissances humaines doivent être soumis à ces lois souveraines, instituées par l'Être suprême : elles sont immuables et irréfragables et les meilleures lois possibles. »

De ce que des lois sont immuables et irréfragables, il ne s'ensuit pas qu'elles soient inéluctables ; il s'ensuit seulement qu'on ne peut les éluder sans en supporter les conséquences, sans empirer sa condition. Et c'est bien ainsi que l'entend Quesnay. « Il n'y a point, dit-il, à disputer sur la puissance législative quant aux premières lois constitutives des sociétés, car elle n'appartient qu'au Tout-Puissant, qui a tout réglé et tout prévu dans l'ordre général de l'univers ; les hommes ne peuvent y ajouter que du désordre, et ce désordre qu'ils ont à éviter ne peut être exclu que par l'observation exacte des lois naturelles. »

Mais, au fait, quelles sont ces terribles lois économiques, objet d'horreur pour nos législateurs, comparativement à celles qu'ils proclament eux-mêmes. Les réformateurs sociaux, pacifiques ou violents, révolutionnaires ou légalitaires, nous présentent, comme loi sociale actuelle, la lutte pour la vie, la concurrence effrénée, acharnée ; pour eux, il n'y a dans la société qu'antagonisme, le commerce n'est qu'un brigandage, et ainsi de suite. Il est vrai qu'ils nous promettent de remédier à ce désordre ; mais ils se bornent là ; il y a un siècle qu'on a la naïveté de les payer pour qu'ils réalisent leur promesse, et, plus ils y travaillent, plus le désordre augmente.

Notre physiocrate Quesnay nous dit, lui : « Cessez d'envisager le commerce entre les nations — *a fortiori* entre les individus — comme un état de guerre et comme un pillage sur l'ennemi... *Intérêt opposé*

ne veut point dire *inimitié personnelle*... On n'est pas *ennemis* pour marchander ensemble, au contraire, c'est presque toujours par *amitié* qu'on choisit les gens avec lesquels on veut faire quelque marché. »

Quelle est la meilleure, la plus naturelle, la plus humaine de ces deux théories sur les principes de la société? Les lecteurs de bonne foi n'auront pas de peine à la reconnaître.

ROUXEL.

MALENTENDUS SOCIAUX ET POLITIQUES, par HENRY LÉON, avec préface de YVES GUYOT. Br. in-16 Paris, Guillaumin et Cie.

Ces pages, dit l'auteur du présent opuscule, ne sont l'œuvre ni d'un publiciste, ni d'un politicien. « Elles sont le fruit des réflexions d'un citoyen qui vit de son travail salarié, qui n'est pas et ne souhaite pas d'être mêlé aux affaires publiques autrement que pour dire ce qu'il en pense. » Elles n'en sont ni moins bien pensées, ni moins bien écrites, et nous sommes heureux de constater qu'il existe encore quelques hommes qui sachent si bien penser et si bien écrire sans entrer dans la politique, tandis qu'on voit tant de jeunes gens qui savent à peine leur langue et qui prétendent, nouveaux Phaétons, tenir les rênes du char du dieu Progrès.

M. Henry Léon donne d'ailleurs une très bonne raison de son abstention en politique, raison qui est aussi la nôtre, et qu'il serait fort désirable de voir plus répandue. « Les hommes politiques de bonne foi, dit-il, qui croient en poursuivant le triomphe de leur idéal servir les véritables intérêts de la nation, excusent à leurs propres yeux, par la grandeur du but qu'ils se proposent, la mesquinerie des moyens qu'ils emploient; mais en donnant l'exemple de l'intrigue, ils facilitent singulièrement le jeu des ambitieux qui, pour la seule satisfaction de leurs désirs personnels, empruntent les idées et les systèmes qu'on croit propres à attirer les suffrages de la foule. »

Pour mon compte, je suis intimement persuadé que, si les honnêtes gens se retiraient du politicisme, les malhonnêtes gens les suivraient honteux d'eux-mêmes, sinon, ils tomberaient sous le mépris public.

Les *malentendus* portent sur beaucoup d'objets; les principaux qu'aborde M. Henry Léon sont : Laissez faire, laissez passer ; la justice sociale et l'inégalité des conditions ; les affaires publiques et le classement des partis ; les institutions et les mœurs politiques ; les grandes entreprises, le communisme et la limite de la capacité de direction; la solidarité de l'Etat. Tous ces sujets sont traités avec une concision et un talent rares; on ne rencontre pas souvent autant de bonnes idées, si bien exprimées et en si peu de mots. Cette brochure de 130 pages vaut seule... un long poème.

L'auteur est partisan du laissez faire, laissez passer ; il montre que la liberté économique est un moyen, le seul, pour arriver à la liberté politique. C'est donc en passant par la première que l'on atteindra la seconde, et il est absurde de vouloir celle-ci et de rejeter celle-là.

La justice sociale ne suppose nullement l'égalité des conditions. « Il est fort probable que sous ce régime, chacun n'aurait d'autre préoccupation que d'étendre le rayon de ses besoins, qu'il faudrait alors étroitement réglementer, car nous ne voyons pas ce que, pour les fervents de la parfaite égalité, l'inégalité dans la consommation aurait de moins choquant que l'inégalité dans la possession. » Et si l'on réglemente la consommation on sera bien forcé d'en faire autant de la production, ce qui nous ramènera au gouvernement des Incas. Cette perspective n'est pas pour déplaire aux réglementeurs, pourvu que ce soient eux qui fassent les règlements et qu'ils ne les subissent pas.

L'égalité des conditions aurait une autre conséquence non moins grave : si chacun n'avait que le nécessaire et personne du superflu, le progrès se trouverait arrêté du même coup et le recul ne tarderait pas à se produire ; car il faut des avances pour faire les recherches, les études, les expériences dont le résultat est, quelquefois, le progrès. Les partisans de l'impôt progressif, pour ne parler que des égalisateurs les plus modérés, sont donc loin, sous tous les rapports, de travailler à l'amélioration sociale.

« Quand ils décrètent, en appliquant le principe de la progressivité de l'impôt, que certains citoyens devront faire abandon pour subvenir aux besoins indivis de la communauté, d'une part de ce qu'ils possèdent proportionnellement plus forte que la part demandée à d'autres citoyens, ils créent arbitrairement autant de classes artificielles qu'ils fixent de divisions entre les chiffres de fortune. Ils ne se préoccupent pas de savoir si, parmi les hommes composant les plus élevées de ces classes factices, il n'en est pas qui auraient fait des ressources qu'on leur retire un emploi plus fructueux pour la communauté, et si parmi ceux composant les classes favorisées, il n'en est pas qui profiteront de ce dégrèvement de charges pour en faire un usage malsain et nuisible à la communauté comme à eux-mêmes. C'est cependant ce qui arrivera inévitablement. »

Il faudra donc que l'Etat, qui empêchera les classes riches de travailler au progrès, 1° les remplace dans cette tâche ; 2° empêche les pauvres d'abuser des faveurs qu'il leur accordera.

La première de ces missions, nous savons par l'expérience du passé, et encore plus par celle du présent, que l'Etat l'accomplira à merveille : n'est-il pas infaillible et impeccable ? Mais la seconde, nous ne

voyons pas d'autre moyen de la mener à bien que de réduire en esclavage la classe favorisée.

De quelque côté qu'on l'envisage, c'est toujours là qu'aboutissent la Justice *sociale*, la Solidarité *sociale* et tous ces grands mots que l'on veut faire passer pour de grandes idées.

ROUXEL.

SOLIDARITÉ, par LÉON BOURGEOIS. In-12. Paris, Armand Colin et Cie, 1896.

Le mot de *solidarité* n'est entré que depuis peu d'années dans le vocabulaire politique ; mais il y prend chaque jour une place plus importante : nous avons tant besoin de mots nouveaux pour donner un air de rajeunissement aux vieilles choses ! N'y a-t-il dans cette innovation qu'un mot ou, derrière ce mot, se cache-t-il une idée nouvelle ? M. Bourgeois trouve la solidarité professée sous divers noms : pour les socialistes chrétiens, c'est l'application des préceptes évangéliques ; pour certains économistes, c'est la réalisation de l'harmonie économique ; pour quelques philosophes, c'est la loi « biosociologique » du monde ; pour d'autres, c'est la loi « d'entente » ou « d'union pour la vie » ; pour les positivistes, c'est l'altruisme.

Il semble donc que le *solidarisme* n'est qu'une question de mots ; mais M. Bourgeois ne partage pas cette manière de voir ; il croit que la solidarité est quelque chose de réel et de nouveau, ou du moins il veut en faire une réalité que nous allons tâcher de résumer.

J.-J. Rousseau suppose que l'homme primitif était parfait et que les institutions l'ont corrompu. M. Bourgeois se jette dans le système opposé, et il considère son hypothèse comme une réalité. « C'est le conflit de forces, la lutte brutale pour l'existence, qui sont au point de départ, et c'est par l'évolution des groupes, fortuitement constitués, vers un état plus élevé d'intelligence et de moralité, que l'idée d'une association volontaire se dégage et se précise, coordonne les forces hostiles en résultantes utiles à chacun et à tous, et, par un lent *devenir* prépare, sur les ruines de l'état de guerre et d'autorité, l'avènement du régime pacifique et contractuel. » Comment les « groupes » ont-ils pu sortir de la « lutte brutale » et évoluer ? J'avoue que c'est un mystère pour moi, et que j'aimerais mieux supposer que l'homme n'est ni parfait ni brutal. Mais passons.

L'hypothèse de la lutte pour la vie, que M. Bourgeois appelle une *loi*, a pour contre-partie la loi de solidarité. Cette loi de solidarité est scientifiquement démontrée pour le monde naturel — le fait est qu'elle est plus scientifique que la loi de la lutte pour la vie ; — elle existe aussi ou devrait exister pour le monde social. On ne sait pas trop la-

quelle de ces opinions est celle de M. Bourgeois : tantôt il dit qu'il faut opposer à la théorie de « la lutte pour l'existence » la doctrine de la « solidarité des êtres » (p. 43); tantôt il assure qu'il n'y a pas contradiction, mais coordination entre ces deux lois (p. 53); mais la tendance dominante et même la raison d'être du livre est que la solidarité n'existe pas et qu'il s'agit de l'établir. Voici sur quelles bases l'auteur établit la solidarité sociale.

« L'homme vivant dans la société et ne pouvant vivre sans elle, est à toute heure un *débiteur* envers elle. Là est la base de ses devoirs, la charge de sa liberté. L'obligation de chacun envers tous ne résulte pas d'une décision arbitraire, extérieure aux choses; elle est simplement la contre-partie des avantages que chacun retire de l'état de société, le prix des services que l'association rend à chacun. »

Il s'agit donc de reconnaître l'étendue de la dette de chacun et d'en déterminer le montant « d'après les services reçus ». Et c'est là le rôle de la loi positive. En attendant cette loi positive, M. Bourgeois nous apprend quelles sont les dettes que nous avons contractées envers les générations qui nous ont précédés. Comme nous ne pouvons pas nous acquitter envers les générations passées, c'est aux générations présentes et futures que nous sommes appelés à restituer. Nous ne devons pas encore nous borner là. Les générations passées nous ont transmis un héritage, que nous ne leur avons pas demandé ; nous devons non seulement le conserver, mais l'accroître pour les générations futures qui ne nous le demandent pas. De quelque côté que nous nous tournions, vers le passé ou vers l'avenir, nous voilà donc débiteurs. Comme Panurge serait heureux dans la société que nous prépare M. Bourgeois !

La loi positive, qui détermine le montant de la dette de chacun, « assure aussi l'exécution de l'obligation sociale », et il n'y aura pas là une intervention abusive de la société dans les rapports entre les hommes. « La loi positive peut assurer par des sanctions impératives l'acquittement de la dette sociale, l'exécution de l'obligation qui résulte pour chacun des hommes de son état de débiteur envers tous. »

Qu'y-t-il de nouveau dans cette « doctrine pratique de la solidarité sociale » ? M. Bourgeois nous assure qu'au devoir moral de charité qu'a formulé le christianisme, et à la notion déjà plus précise, mais encore abstraite et dépourvue de sanction, de la fraternité républicaine, elle substitue une obligation quasi-contractuelle; elle apparaît comme le développement de la philosophie du XVIIIe siècle et comme l'achèvement de la théorie politique et sociale dont la Révolution française, sous les trois termes abstraits de liberté, d'égalité, de fraternité, avait donné la première formule au monde. »

Si l'on veut savoir mon sentiment sur la doctrine — puisque doctrine il y a — de la solidarité sociale, je dirai :

1° Qu'il est exact de dire qu'elle existe, aussi bien que la solidarité naturelle, mais que c'est précisément parce qu'elle existe qu'il n'y a pas lieu de la créer ;

2° Que les générations passées nous ont transmis, il est vrai, un héritage ; mais c'est un pur don et nous n'en devons obligation ni restitution à personne. De plus, cet héritage est assez grevé de charges. En effet, nos besoins se multiplient autant ou plus que nos moyens ; or, nous tenons de nos ancêtres les uns et les autres, — M. Bourgeois ne met en compte que les moyens, — nous ne sommes donc pas plus heureux de cet héritage et nous n'avons guère à en devoir reconnaissance ;

3° Si nous ne devons rien à nos ancêtres, nous ne devons pas davantage à nos contemporains. M. Bourgeois nous présente les échanges de services entre nous comme des dettes. Du moment que l'on a échangé librement, on ne se doit plus rien ;

4° Quant aux générations futures, le plus grand bien que je leur souhaite, c'est que, sous prétexte de leur transmettre un outillage, qui ne leur conviendra pas suivant toute apparence, on ne les charge pas de milliards de dettes dont elles devront payer les intérêts.

Je ne vois donc pas en quoi l'introduction de la doctrine de la solidarité en sociologie peut être utile ; ou plutôt je ne le vois que trop, mais je le ne dirai pas pour le moment.

ROUXEL.

NOTICES BIBLIOGRAPHIQUES

La circulazione in Italia. Difetti e rimedii, par GIACINTO FRASCARA br. 8°, Roma, Parzani e C., 1896. — Que la circulation monétaire soit défectueuse en Italie, personne n'en doute ; qu'il résulte de là de grands inconvénients pour l'exercice de l'activité nationale, tout le monde en convient. Mais que faire pour remédier à cet état de choses? M. Frascara traite cette question au point de vue théorique et au point de vue pratique, en tenant compte des résultats de l'expérience et des enseignements que fournit la science. Les remèdes qu'il indique sont des plus simples : que le gouvernement modifie sagement des taxes qui étouffent et ruinent le développement économique du pays ; qu'il réordonne les administrations ; qu'il réduise la dette flottante ;

qu'il laisse à des nations plus riches les entreprises aventureuses ; qu'il ne dépense plus un sou en entreprises inutiles, etc., etc. Tout cela est bien vieux, dira-t-on ? Ce sera toujours nouveau tant qu'on ne l'aura pas mis en pratique.

Delle cause economiche chi diminuscono l'efficacia del libero scambio. *Memoria letta alla Societa agraria di Bologna dal socio*, prof. Emilio Cassa, br. 8°, Bologne, G. Cenerelli, 1895. — Les causes économiques qui diminuent l'efficacité du libre-échange sont nombreuses et diverses. M. Emilio Cassa a bien choisi le sujet de son mémoire. Après avoir montré l'origine des crises, M. Cassa observe que le protectionnisme, bien loin d'y remédier, n'est qu'un expédient inutile et même nuisible, parce qu'il accroît la confusion et le désordre. La pratique du libre-échange est le seul moyen de rétablir l'équilibre entre la production et la consommation.

La base agronomica della teoria della rendita, per Gheno Valenti, in-8°. Bologna, Garagnarie e Fégli, 1896. — M. Valenti traite dans ce volume les deux questions capitales de l'économie rurale : 1° De la différente productivité des terrains soumis à la culture ; 2° De la productivité du capital et du travail appliqués à la culture des terres. Les conclusions qui ressortent de l'analyse soignée à laquelle s'est livré l'auteur, s'éloignent considérablement de la théorie de Ricardo. Sur le premier point, M. Valenti soutient que « avec l'introduction de la culture on ne peut plus parler de fertilité naturelle au sens absolu », et que « les aptitudes productives des terres sont immensément variables dans l'espace et dans le temps. »

Quant à la productivité du capital et du travail employés à la culture la loi de la productivité décroissante est loin d'être générale « la loi de proportionnalité est la loi normale de l'emploi du capital et du travail dans l'agriculture. » La loi de productivité décroissante du capital et du travail ne commencera à produire ses effets que lorsque la terre sera arrivée à la limite de saturation. Mais nous sommes très loin de cette époque si jamais nous y arrivons, et la crainte que la terre manque aux hommes et aux capitaux « ne peut pas former l'objet des préoccupations présentes «. Il en est de la loi de Ricardo pour la terre, comme de celle de Malthus pour la population. Elles ne fonctionnent que dans le monde abstrait. Le livre de M. Valenti est écrit avec beaucoup de méthode et de science. Je ne dirai pas qu'il est amusant, mais c'est certainement un bon livre.

Étude sur la législation charitable en Hollande, par Léon Lallemand, br. in-8°. Paris, Alph. Picard et fils, 1896. — « Les œuvres d'assistance et de prévoyance ont, depuis cinquante ans, pris en Hollande un accroissement admirable, et d'une manière générale, la condition des classes populaires s'est améliorée. » Mais ces œuvres n'existant guère que dans les grands centres, les populations rurales y ont afflué, tant pour participer à cette aubaine que pour d'autres raisons, et « la bienfaisance privée, malgré toute sa bonne volonté, a été débordée par cet exode de familles. » Certains philanthropes demandent de nouvelles lois consacrant le droit à l'assistance et, par conséquent, aboutissant à la charité légale. M. Lallemand ne partage pas cet avis : il trouve que la législation actuelle permet toutes les améliorations nécessaires et qu'il n'y a nul besoin de légiférer; la charité privée, les administrations libres, les sociétés pour l'organisation de la charité peuvent remplir cette fonction beaucoup mieux que madame la Loi et ses ministres.

Discurso leido, por D. Juan J. Permanyer y Ayats, presidente de la Academia de jusprudencia y legislacion de Barcelona en la sesion publica inaugural de sus sesiones. Br. in 8°. Barcelona, José Cunill Sala, 1896. — Dans ce *discours*, M. D. Juan J. Permanyer y Ayats soutient la *nécessité que la vie juridique de la Catalogne soit catalane en toutes ses sphères et manifestations, quelles qu'en soient les conséquences*. Pour que la magistrature soit catalane et administre vraiment la justice et applique le droit au lieu de le mutiler et le détruire, le pouvoir judiciaire, le pouvoir législatif et même le pouvoir exécutif doivent être catalans. Cela va loin. Heureusement, il suffit d'un acte de volonté pour réaliser ce désideratum. Il n'y a qu'à dire : *queremas*, nous voulons.

Relatorio da Associacao commercial de São Paulo, anno 1895, in-8°, São Paulo, 1896. — L'association commerciale de Saint-Paul (Union Brésilienne) a été fondée en 1894. Le Rapport de l'association contient des renseignements plus ou moins exacts — car la statistique laisse encore à désirer dans les Etats-Unis du Brésil, et même ailleurs — sur les finances de l'Etat, les finances municipales, le commerce et l'industrie, les transports par terre et par eau, en un mot, sur tout ce qui est relatif au but de l'association; le mouvement commercial de Saint-Paul va toujours en augmentant depuis dix ans. « Ce sont, dit le 1er secrétaire, Cons. José Duarte Rodrigues, les fruits de la liberté et de la décentralisation. »

R.

CHRONIQUE

Sommaire : Le concert européen. — La suppression des bureaux de placement. — La surenchère des primes à l'industrie sucrière et ses effets. — L'abolition de l'esclavage et l'établissement du régime du travail forcé à Madagascar. — L'indemnité pour cause de peste. — Monnaie divisionnaire et morale d'État. — La renaissance de la Société belge d'économie politique. — Le rejet de la banque d'Etat par le referendum suisse. — L'empereur Guillaume II, exterminateur du socialisme. — Le message de M. Mac Kinley.

Les six grandes puissances, la France, l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie, la Russie, l'Italie et l'Angleterre se sont associées pour régler le différend turco-grec, dans l'intérêt de la paix de l'Europe. C'est donc qu'elles considèrent l'intérêt de la paix comme supérieur à toutes les convoitises et même à tous les intérêts particuliers des gouvernements et des peuples, si respectables qu'ils soient. Rien de mieux, et nous souhaitons que ce « concert » ne soit pas seulement accidentel et qu'il s'établisse chaque fois que la paix du monde viendra à être compromise. Mais n'aurait-il pas une autorité et une efficacité moins incertaines si tous les États intéressés à la conservation de la sécurité générale étaient appelés à en faire partie ? En admettant qu'une puissance de premier ordre, l'Allemagne ou la Russie par exemple, menace de rompre la paix, suffira-t-il du concert des quatre autres pour la sauvegarder ? Les États de second et de troisième ordre, l'Espagne, le Portugal, la Suisse, la Belgique, la Hollande, la Suède, la Norvège, etc. ne sont-ils pas, pour le moins, aussi intéressés au maintien de la paix que les grandes puissances? Et dans le cas toujours possible où celles-ci viendraient à se quereller, l'intervention de ces petits actionnaires de la Société européenne, sanctionnée par l'ensemble des forces coercitives dont ils peuvent disposer, n'offrirait-elle pas aux intérêts pacifiques le seul concours qui pût faire pencher la balance de leur côté ? Dans l'état actuel des choses, la paix est assurée contre l'humeur et les entreprises belliqueuses des petits états ; mais ne serait-il pas opportun de l'assurer aussi enntre celles des grands ?

*
* *

Les bureaux de placement sont soumis, comme on sait, au même régime que les maisons de prostitution ; ils ne peuvent se fonder qu'avec l'autorisation préalable de l'administration et sont placés sous la surveillance de la police ; enfin, ils peuvent être fermés du jour au lendemain par voie administrative sans avoir droit à la moindre indemnité. On conçoit qu'une industrie soumise à ce régime de bon plaisir n'attire guère les capitaux et que son personnel ne soit pas précisément de premier choix. Cependant, malgré ces désavantages manifestes, elle rend aux ouvriers et aux patrons de meilleurs services que les syndicats, les bureaux municipaux ou les officines philanthropiques qui ont entrepris de lui faire concurrence. Ce qui le prouve d'une manière incontestable, c'est que plus des quatre cinquièmes des placements se font par son entremise. Un tel « abus » ne pouvait évidemment être toléré. Une ligue s'est constituée parmi les syndicats pour réclamer la suppression des bureaux de placement, et la Chambre a été saisie d'une série de propositions de MM. Georges Berry, Coutant, Jourde, Vaillant, Jules Guesde, etc., ayant pour objet la confiscation sans indemnité de cette industrie malfaisante... pour les syndicats. Chose triste à dire ! il ne s'est pas trouvé à la Chambre et même dans la presse un seul économiste pour réclamer, à l'encontre des propositions socialistes, l'abolition du régime de tolérance et d'arbitraire qui entrave le développement et les progrès d'une industrie nécessaire. Le droit commun en matière de placement, voilà ce qu'il fallait opposer au monopole des syndicats socialistes aussi bien qu'au bon plaisir administratif et policier. Mais le droit commun s'appelle de son autre nom la liberté et la liberté, pour les conservateurs protectionnistes et réglementateurs comme pour les socialistes, c'est l'ennemi.

*
* *

Nous empruntons au *Journal des Débats* ces réflexions judicieuses sur la surenchère des primes allouées à l'industrie sucrière :

Ce qui devait arriver est arrivé. A peine la Chambre venait-elle de voter la nouvelle loi des primes sur les sucres exportés que les fabricants allemands ont réclamé un supplément des primes afin de pouvoir lutter sur le marché de Londres avec les produits français. Si le gouvernement de Berlin fait droit à cette réclamation, immédiatement, les fabricants du sucre national demanderont que l'on rehausse la

prime que la loi votée par la Chambre vient de leur concéder pour qu'eux aussi puissent lutter à armes égales avec leurs concurrents allemands. Comme on le voit, il n'y a pas de limite dans cette joute dont le contribuable fait les frais. Une fois dans l'engrenage, où s'arrêter ? En 1891, la loi allemande accorde aux sucres nationaux exportés des primes échelonnées de 1 fr. 56 à 2 fr. 06 par 100 kilogrammes, suivant le titre du produit. Prise d'émulation, l'Autriche-Hongrie vote des primes d'exportation de 3 fr. 07 à 4 fr. 71 par 100 kilogrammes. Sans balancer, nous ripostons par une prime de 6 à 7 francs ; en 1895-96, elle est de 8 francs, elle sera de 9 francs, quand le Sénat se sera prononcé sur la loi. Si l'Allemagne augmente le taux de ses primes, élèverons-nous les nôtres à 10 francs ou à 11 francs ? En pareille matière, quand on a perdu la notion des choses, toutes les suppositions sont possibles. De 1884 à 1896, cette guerre économique a coûté à la France la somme inouïe de 653.026.000 francs. L'Allemagne, qui a inauguré le système des primes en 1891 seulement, a payé 262.447.000 francs et l'Autriche, 108.825.000 francs. Il est vrai que dans ces deux pays la production du sucre a augmenté, tandis que, chez nous, elle est restée stationnaire. A tous les points de vue donc, la politique des primes d'exportation a donné des résultats lamentables et c'est précisément au moment où l'échec en est éclatant qu'on propose de l'accentuer.

Et n'oublions pas que ces primes, qui coûtent si cher au contribuable des pays producteurs de sucre, constituent une véritable subvention allouée aux pays consommateurs. Cette somme énorme de 653 millions, que nous avons payée en primes de 1884 à 1896, a été fournie pour la plus grosse part aux Anglais et leur a permis d'élever leur consommation à 40 kilogrammes par tête tandis que la nôtre dépasse à peine le quart de ce chiffre et demeure absolument stationnaire, ainsi que l'attestent les chiffres suivants :

CONSOMMATION DU SUCRE PAR TÊTE EN FRANCE

	Kilog.
1884	11.271
1885	11.200
1886	11.182
1887	11.488
1888	11.288
1889	10.392
1890	12.247
1891	12.016
1892	12.033
1893	11.028
1894	11.303
1895	11.176

C'est ainsi que les protectionnistes nous obligent à manger moins de sucre pour fournir aux Anglais les moyens d'en manger davantage. Et, voilà des gens qui nous accusent d'internationalisme et, pis encore, d'anglophilie.

*
* *

On a aboli l'esclavage à Madagascar pour donner satisfaction aux philanthropes, et le premier effet de cette mesure de parade a été de jeter sur le pavé les vieillards et les infirmes que les propriétaires d'esclaves étaient obligés d'entretenir sous l'ancien régime. « On a rendu la liberté à ces malheureux, lisons-nous dans une correspondance du *Journal des Débats*, et ils la maudissent, forcés qu'ils sont d'implorer la charité publique. Il nous faut donc créer une Assistance publique afin de les secourir, et c'est là pour nous un devoir impérieux, car nous avons une responsabilité envers eux. Avec un peu de doigté et de patience, nous eussions évité cet embarras en laissant aux Hovas la charge des vieux esclaves, et ce n'eût été que justice, car ceux-là ont profité du travail de ceux-ci. » Mais on ne s'est pas borné à enlever aux propriétaires un fardeau gênant et coûteux. On a poussé la sollicitude plus loin, on a remplacé l'esclavage par... le travail forcé.

Un arrêté du 2 janvier dernier, lisons-nous dans la même correspondance, vient, en effet, de réglementer le travail des indigènes, c'est-à-dire, en somme, de les forcer au travail. L'esclavage ayant disparu, on arrive à l'engagement plus ou moins obligatoire. C'était logique.

Le règlement divise la population en deux classes seulement : 1° les commerçants, qui comprennent aussi les propriétaires des terres ; 2° les autres.

Ceux qui font partie de la première classe, ou bien payent patente, ou bien doivent être au moins munis d'une carte d'identité qui coûte 40 centimes. Ceux qui font partie de la seconde classe, à moins qu'ils ne soient fonctionnaires, doivent contracter un engagement de travail qui peut s'étendre jusqu'à une période de cinq ans. La preuve de cet engagement est faite par un livret individuel. Prix : 1 fr. Ce livret stipule rigoureusement que tout employé ou ouvrier s'absentant sans motif valable de « un à cinq jours » perdra le salaire d'un nombre de jours doubles de la durée de l'absence. Tout individu s'absentant pendant plus de cinq jours sera déféré aux tribunaux. Les personnes dont le livret ne sera pas en règle et à jour seront considérées comme vagabonds, ne pouvant justifier de leurs moyens d'existence. Elles seront passibles de trois à six mois de prison. A l'expiration de leur peine,

elles seront classées d'office dans une catégorie de travailleurs pourvus d'un livret mentionnant la peine subie et employés sur les chantiers de l'Etat pendant un temps triple de cette peine.

Or personne n'ignore que la condition des engagés à temps est plus dure que celle des esclaves, car ceux qui emploient leur travail n'ont aucun intérêt à ménager leurs forces. Au contraire! Mais on ne s'en glorifie pas moins d'avoir aboli l'esclavage... nominalement.

*
* *

Les bons Marseillais, affolés par la crainte de la peste, après avoir réclamé et obtenu la prohibition des provenances de Bombay, se plaignent aujourd'hui des effets de cette prohibition, et ils demandent tout au moins au gouvernement d'admettre le principe d'une indemnité aux importateurs et aux industriels qui en sont victimes. On peut se prémunir contre les dangers de la peste, et un spécialiste, le Dr Daremberg, déclare même que la propreté est un préservatif plus sûr contre cette terrible infection que les quarantaines et les autres prohibitions. Mais les Marseillais ne sont point de l'avis du Dr Daremberg; ils préfèrent les quarantaines et les indemnités.

*
* *

Voici quel est le taux du change des monnaies n'ayant pas cours, tel qu'il est fixé par nos grandes maisons de banque.

Les sous anglais subissent une perte de dix pour cent, les sous italiens de vingt pour cent, les sous luxembourgeois de quarante pour cent; quant à la monnaie d'argent française, qui a été retirée dernièrement de la circulation, elle perd *soixante pour cent!* C'est-à-dire que si vous changez deux francs de monnaie de billon anglaise, on vous remet 1 fr. 80; de monnaie italienne, 1 fr. 40; de monnaie luxembourgeoise, 1 fr. 20; et si vous donnez une pièce de deux francs à l'effigie de Louis-Philippe, de Charles X ou de Louis XVIII, on ne vous donne que 80 centimes.

L'Etat oblige la Banque de France à rembourser intégralement ses vieux billets, mais il s'attribue le droit de refuser le remboursement des siens, car sa monnaie divisionnaire n'est autre chose qu'un billet en métal. Et c'est ainsi qu'il donne l'exemple de l'obéissance aux lois dont il impose l'observation sous des pénalités variées.

*
* *

La *Société belge d'économie politique* s'est réunie le 14 février

dernier, après une interruption de deux ans. Elle a discuté la question des *Unions professionnelles* et elle a décidé qu'elle tiendrait désormais des séances trimestrielles conformément à ses statuts. Les progrès du socialisme et de l'étatisme en Belgique rendent cette décision plus que jamais opportune, et nous ne pouvons qu'y applaudir. Espérons que la Société maintenant reconstituée ne s'en tiendra pas là, et qu'au lieu de se borner à une critique à peu près stérile, elle opposera aux programmes socialistes et étatistes, un programme de réformes économiques.

*
* *

Dans un discours prononcé à l'occasion de la réunion de la Dette provinciale de Brandebourg, l'empereur Guillaume II a déclaré « qu'il fallait exterminer le socialisme jusqu'à la dernière souche ». Quelques jours auparavant le *Vorwaerts* rappelait qu'aux élections du 3 mars 1871, les rares candidats socialistes groupaient 101.927 voix autour de leurs noms ; le 10 janvier 1874, les électeurs sont 351.670, et 493.447 en 1877. Après une période stationnaire et même de recul, le mouvement socialiste s'accentue. Aux élections de 1884, on compte 549.990 socialistes; en 1887, 763.128 ; en 1890, 1.427.298. Enfin, aux dernières élections, celles du 15 juin 1893, 1.786.738 électeurs socialistes ont affirmé leurs convictions en envoyant 48 députés socialistes au Reichstag. Et n'oublions pas que ces progrès se sont réalisés malgré la législation exterminatrice de M. de Bismarck.

Avant de songer à exterminer le socialisme, ne serait-il pas sage de cesser de l'alimenter ? En Allemagne, comme ailleurs, l'étatisme, le protectionnisme et le militarisme ne sont-ils pas ses infatigables pourvoyeurs ?

*
* *

A une majorité de 240.000 voix contre 190.000, le peuple suisse a rejeté le projet de banque d'Etat, soumis au referendum. C'est une victoire signalé du libéralisme économique sur le socialisme d'Etat.

Il y a six ans, dit le *Journal des Débats*, le peuple suisse introduisait dans sa Constitution un article qui donne à la Confédération le droit exclusif d'émettre des billets de banque, mais sans spécifier si ce droit serait exercé directement par l'Etat ou concédé à un établissement privé, sous le contrôle de l'Etat. La majorité du Conseil fédéral s'était railliée au premier système, celui de la Banque d'Etat, et, en juin dernier, les Chambres suisses, de plus en plus gagnées par l'étatisme, votaient un projet de ce genre. Malgré une campagne très vive menée

par les socialistes, qui voyaient dans l'établissement d'une Banque d'Etat le premier pas vers la réalisation de leurs idées, le peuple suisse ne s'est pas laissé séduire, et on doit l'en féliciter.

*
* *

Le nouveau président des Etats-Unis, M. Mac Kinley est entré en fonctions le 4 mars. Voici le passage le plus saillant de la partie économique de son message.

Nous devons placer le système financier sur des bases plus solides. Les formes actuelles de la circulation du papier offrent de constants embarras.

Il faudra trouver un remède sans diminuer la circulation ni fournir de prime à son resserrement. Ces changements sont possibles en assurant des revenus suffisants sans maintenir aussi grande la réserve en or qui provoque la tentation de la spéculation. . . . . .

La question du bimétallisme international sera, sans délai, l'objet de ma sérieuse attention. Mon effort constant tendra à le réaliser avec le concours des autres grandes nations commerciales, jusqu'à ce qu'on arrive à une situation où la parité de notre monnaie d'or et d'argent sortira de la valeur relative des deux métaux.

La politique bien établie du gouvernement, pratiquée par tous les partis et toutes les administrations, est de tirer la plus grande partie de nos recettes de taxes sur les produits étrangers et d'éviter les impôts directs, si ce n'est en temps de guerre.

Le pays est opposé à d'inutiles augmentations des impôts intérieurs, et s'est déclaré, lors de la dernière consultation populaire, en faveur des taxes douanières.

Le devoir principal du Congrès est de mettre fin au déficit, en restaurant la législation protectionniste, qui a toujours été le plus ferme soutien du Trésor.

Les « constants embarras » des formes actuelles de la circulation proviennent de la surabondance des *Greenbacks* et des *notes Sherman* que le Trésor est obligé de remettre en circulation après les avoir remboursés ; d'où il résulte que le gouvernement se trouve dans la nécessité d'augmenter constamment la réserve d'or destinée à faire face à des demandes de remboursement qui se renouvellent chaque fois qu'il rend à la circulation les billets remboursés. C'est un tonneau des Danaïdes, dans lequel il a versé dans les trois dernières années environ 1.300 millions.

Le remède à ces constants embarras consisterait simplement à retirer l'excédent du papier-monnaie. Mais, en bon politicien, M. Mac Kinley ne veut pas mécontenter ses électeurs inflatio-

nistes. C'est pourquoi il est à la recherche d'un remède qui augmente la valeur du papier sans en diminuer la quantité, en donnant ainsi la plus haute opinion de son génie économique et monétaire. En même temps son génie protectionniste ne chôme pas ; le tarif américain va être prochainement relevé, ce qui donnera à la *République française* et aux autres organes du mélinisme, sinon à nos industries d'exportation, une nouvelle occasion de se féliciter des victoires et conquêtes du protectionnisme.

Paris, 11 mars 1897.

G. DE M.

Dans sa séance du 20 décembre, l'Académie royale des sciences morales et politiques de Naples a nommé notre rédacteur en chef, M. G. de Molinari associé étranger en remplacement de M. Léon Say.

L'Union internationale de droit et d'économie politique comparés, à Berlin, met au concours le sujet suivant :

« Rapport comparatif sur les principes qu'ont suivis, dans leurs colonies, « les pays les plus importants en ce qui concerne l'acquisition du sol et la « colonisation, et conséquences économiques qui en découlent.

Un prix de 2.000 francs sera attribué à l'auteur du meilleur travail.

Les Mémoires devront être remis, avant le 1er avril 1898, à M. Kronecker, premier secrétaire de l'Union, demeurant à Berlin, 241, Kurfüstendamm. Ils pourront être écrits indifféremment en langue allemande, française ou anglaise.

Les Mémoires ne porteront pas le nom de l'auteur, mais une simple devise ; ils seront accompagnés d'une enveloppe cachetée dont la suscription sera la répétition de la devise, et dans l'intérieur de laquelle se trouveront le nom et l'adresse de l'auteur.

Remarque très importante. Par le payement du prix, la propriété littéraire du Mémoire couronné, — notamment les droits de publication et de traduction, — passera tout entière à l'Union internationale de droit et d'économie politique comparés.

Vient de paraître l'HISTOIRE DE L'INSTITUTION DES CAISSES D'ÉPARGNE SCOLAIRES (avec le *Manuel*, 14e édition, et les modèles de comptabilité), par M. A. DE MALARCE. C'est l'exposé des origines, de l'organisation, du développement et des résultats de cette institution d'éducation économique et morale, dont l'idée première date de 1797, et qui, depuis son organisation méthodique, en 1874, a pris une rapide extension jusqu'à s'établir dans près de vingt-quatre mille écoles de France et dans presque tous les Etats d'Europe et d'Amérique, et cela par une libre initiative faisant appel à des dévouements volontaires. L'historien, qui a été depuis vingt-trois ans l'organisateur et le promoteur de ce nouveau service populaire (organisme inscrit en 1879 parmi les branches auxiliaires facultatives de notre enseignements officiel), a rappelé

dans cet ouvrage les nombreux et éminents hommes d'Etat et de science qui en France et dans les autres pays civilisés du monde, ont donné leur concours à cette œuvre, dont le journal *The Times* a dit : *Indeed, great success of France*; et dont le succès se constate aussi aujourd'hui en Angleterre, en Allemagne, en Autriche-Hongrie, en Russie, dans les autres Etats du Nord, en Suisse, en Italie, en Espagne, en Portugal, en Grèce, aux Etats-Unis, au Brésil, en Austrasie, etc. En France, au premier rang des coopérateurs de cette institution éducative, figurent quelques uns des plus autorisés et vénérés de nos économistes : Hippolyte Passy, Michel Chevalier, Victor Duruy, Jules Simon, Bartholony, Batbie, Aucoc, Parieu, Levasseur, Carnot, etc., fondateurs ou principaux membres de la Société des Institutions de Prévoyance de France et de l'Association permanente du Congrès scientifique universel des Institutions de Prévoyance.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

La Banque de France et le renouvellement du privilège, par Antoine Ponnet. Broch. in-18 de 84 p. — Paris, Guillaumin et Cie.

Huitième Congrès du Crédit populaire, tenu à Caen du 12 au 16 mai 1896. Actes du Congrès. 1 vol. in-8° de 554 p. — Paris, Guillaumin et Cie.

Le Roman de l'humanité. Rêveries philosophiques, par Paul Laur. 1 vol. in-8° de 316 p. — Paris, Société d'Editions Scientifiques.

Hygiène et traitement du diabète, par le Dr E. Monin, 3e édition. 1 vol. in-18 de 128 p. — Paris, Société d'Editions Scientifiques.

Le Problème social, par Louis Ullmo. 1 vol. in-18 de 216 p. — Paris, Félix Alcan.

Dahomé, Niger, Touareg, par le commandant Toutée. Notes et récits de voyage. 1 vol. gr. in-18 de 370 p. — Paris, Armand Colin et Cie.

Questions constitutionnelles. Examen de certains points de la Constitution de février 1875, par Louis Paoli. Broch. in-8° de 80 p. — Paris, A. Pédone.

L'Emigration Française aux colonies, par Eugène Poiré. 1 vol. in-18 de 380 p. — Paris, Plon, Nourrit et Cie.

Les Budgets français. Etude analytique et pratique. 1° *Budget de 1896*, par A. Simonin. 2° *Projet de budget de 1897*, par P. Bidoire. 1 vol. in-8° de 317p. — Paris, V. Giard et E. Brière.

La Question sociale est une question de méthode, par le Dr A. Vazeille. Broch. in-8° de 94 p. — Paris, V. Giard et E. Brière.

Problèmes sociaux et contemporains, par Achille Loria. Avec une préface de René Worms. 1 vol in-8° de 174 p. — Paris, V. Giard et E. Brière.

Annuaire statistique de la France, XVIe volume. 1895-1896. 1 vol. gr. in-8° de 624 p. — Paris, Imprimerie Nationale.

Compte rendu des travaux du troisième Congrès national du patronage des libérés tenu à Bordeaux du 25 au 29 mai 1896. 1 vol. in-8°. — Bordeaux, Impr. Durand.

Association française pour l'Avancement des sciences. Compte rendu de la 25e session. *Carthage* (à Tunis) 1896. Seconde partie, notes et mémoires. 1 vol. in-8° cartonné. Paris, Masson et Cie.

L'Agriculture, le Commerce et l'Industrie en Guyane. Causerie politique et économique en matière coloniale, par Charles Cerisier. Broch. in-8° de 16 p. — Paris, Impr. Hugonis.

Les Lois ouvrières devant le Parlement anglais, par Jacques Dumas, docteur en droit. Broch. in-8° de 74 p. — Paris, Larose.

Are we ruined by the Germans? by Harold Cox. Broch. in-8° de 62 p. — Londres, Cassell et Cie.

Annual report of the comptroller of the currency to the second session of the fifty-fourth Congress of the United States. In two volumes. Vol. I. Gr. in-8° de 822 p. cart. Washington, Government printing office.

Employers Liability. What ought it to be? By Henry W Wolff. 1 vol. in-8° de 114 p. — London, King and Son.

Cuestiones palpitantes de politica, derecho y administracion en España, par Rafael M. de Labra. 1 vol. in-8° de 502 p. — Madrid, Typografia Alonso.

Estudo economico e financeiro sobre o Estado de S. Paulo pele D. Joao Pedro da Veiha Filho. 1 vol. in-8° de 133 p. — São-Paulo, 1896.

Monographia sobre tarifas aduaneiras, pelo Dr Joao Pedro da Veiga Filho Broch. in-8° de 69 p. — São Paulo, 1896.

Le ore di Lavoro. Salvatore Ferrazzani. Broch. in-8° de 40 p. — Naples, Luigi Pierro.

La Gérante : Pauline GUILLAUMIN.

TABLE

DES MATIÈRES DU TOME VINGT-NEUVIÈME

N° 1. — *Janvier* 1897.

I. Avis des éditeurs 3

II. 1896, par M. G. de Molinari, correspondant de l'Institut.... 5

III. Le marché financier en 1896, par M. Arthur Raffalovich, correspondant de l'Institut..... 10

IV. Etude sur le commerce international comparé, par M. Yves Guyot 25

V. Le canal des deux mers, par M. le contre amiral Galache.... 54

VI. Mouvement colonial, par M. le Dr Meyners d'Estrey..... 64

VII. Revue des principales publications économiques de l'étranger, par M. Maurice Block, membre de l'Institut..... 76

VIII. La répartition de la richesse en France, par M. Rouxel.... 103

IX. Bulletin : I. Publications du *Journal officiel*..... 108
II. Le recensement de 1896..... 110

X. Société d'économie politique (Séance du 5 *janvier* 1897). — Nécrologie : MM. F. Limet et E. Reboul. — Discussion : Du Congrès pour protéger et accroître la population en France. — Importe-t-il aux populations en général et à chaque individu en particulier, de mettre le chiffre de la population en accord avec les conditions du bien-être ? — Ouvrages présentés. Compte rendu par M. Charles Letort..... 114

IX. Nécrologie : Ernest Engel, par M. Maurice Block, membre de l'Institut..... 134

XII. Comptes rendus : *L'Emploi de la vie*, par Sir John Lubbock, traduction de M. Emile Hovelacque. Compte rendu par M. F. Passy, membre de l'Institut..... 136

XIII. 1° *Les Origines de la monnaie considérées au point de vue économique et historique*, par M. Ernest Babelon. — 2° *The law of Gresham and its relation to bimetalism*, by Henry Dunning. Compte rendu par M. G. du Puynode, correspondant de l'Institut..... 137

La Russie économique et sociale à l'avènement de Sa Majeste Nicolas II, par M. le vicomte Combes de l'Estrade. Compte rendu par M. Maurice Zablet..... 139

Cours d'économie politique professé à l'Université de Lausanne, par M. Vilfredo Pareto. Compte rendu par M. André Liesse..... 141

Impressions d'Egypte, par M. Louis Malosse. Compte rendu par M. LR..... 145

Congrès international d'agriculture de 1896. *La Crise agricole, ses causes, ses remèdes*, par M. G. de Molinari, cor-

respondant de l'Institut. — *Voyages et découvertes de M. Faubert*, par M. Yves Guyot. — *L'imposta progressiva in economia pura et sociale*, par M. Uogo Mazzola. — *Se il Socialismo abbia fondamenti scientifici*, par Enrico Seletti. Comptes rendus par M. Rouxel 148
XIV. Notices bibliographiques 157
XV. Chronique économique : Le recensement de 1896. — Le syndicat des ouvriers dessinateurs et le travail féminin. — Les ouvriers d'Albi et les coopérateurs saxons. — La grève des boulangers de Lodève. — Les ardoisières de Lord Penrhyn et le *Conciliatory act*. — Les causes de l'insurrection des îles Philippines. — L'exploitation de Cuba. — Extrait de la *Gazette de Reykjavik*. — La Chambre de commerce française de New-York. — L'augmentation des dépenses aux États-Unis. — Le programme de M. Mac Kinley, par M. G. de Molinari, correspondant de l'Institut 159
XVI. Bulletin bibliographique 167

N° 2. — *Février* 1897.

I. La production des compagnies françaises et américaines d'assurances sur la vie, par M. Eugène Rochetin 161
II. Comment périt une marine marchande, par Daniel Bellet 183
III. Le mouvement agricole, par M. Louis de Tourville 195
IV. Revue des principales publications économiques en langue française, par M. Rouxel 213
V. La cruauté envers les faibles, par M. LR. 236
VI. L'émigration, par M. François 248
VII. Lettre d'Italie, par M. Edoardo Giretti 255
VIII. Le sacrifice au Brommoh, par M. le Dr Meyners d'Estrey 262
IX. Bulletin : I. Publications du *Journal officiel* 266
II. La relégation en 1891, 1892, 1893 267
X. Société d'économie politique (séance du 5 *février* 1897). — Nécrologie : M. Ducret, M. Francis Walker. — Discussion : Des causes de la stagnation du commerce extérieur de la France et des remèdes à cet état de choses. Ouvrages présentés. Compte rendu par M. Charles Letort 271
XI. Comptes rendus : *Petite Bibliothèque économique française et étrangère. Leon Say : Finances publiques. Liberté du commerce*, par M. Chailley-Bert. Compte rendu par M. G. du Puynode, correspondant de l'Institut 289
Les Applications de la participation aux bénéfices, par M. Albert Trombert. Compte rendu par M. E. Lamé Fleury, ancien Conseiller d'Etat 293
Fustel de Coulanges, par M. Paul Guiraud. Compte rendu par M. Louis Thureau 297
Les Impôts en France. Traité technique, par MM. J. Caillaux, A. Touchard et G. Privat-Deschanel. Compte rendu par M. G. François 300
Revenu, Salaires et capital. Leur solidarité, par M. le duc de Noailles. Compte rendu par M. Maurice Zablet 301

La Synergie sociale, par M. Henri Mazel. Compte rendu par M. Léon Roquet 303

Patrie. Education. Travail, par M. J. Kalindéro, membre de l'Académie de Bucarest. Compte rendu par M. G. Boissonnade 305

XII. Notices bibliographiques 308

XIII. Chronique économique : La loi des sucres et la protection du travail national. — Effets comparés de la protection et du libre-échange sur la production et la consommation de la viande. — Conférence de M. Yves Guyot sur le monopole de l'alcool. — M. Clémenceau économiste. — Une fausse joie de la *République Française*. — Un mécompte financier. Le droit sur les cartes à jouer. — Les vœux de l'alliance nationale pour l'accroissement de la population française. — Une cause de la dépopulation. — L'Etat imprimeur. — La prohibition de la musique polonaise en Allemagne. — Les passeports au Japon. — Le traité d'arbitrage entre l'Angleterre et les Etats-Unis et le testament de M. Nobel, par M. G. de Molinari, correspondant de l'Institut 310

XIV. Bulletin bibliographique 319

N° 3. — *Mars* 1897.

I. Du degré du bien-être de l'ouvrier aux Etats-Unis, par M. Levasseur, membre de l'Institut 321

II. Les Chambres de compensation et les Caisses de liquidation, par M. G. François 340

III. Mouvement scientifique et industriel, par M. Daniel Bellet. 361

IV. Revue de l'Académie des sciences morales et politiques, par M. J. Lefort 377

V. Lettre d'Autriche-Hongrie, par M. Ant. Horn 393

VI. Lettre de Pologne, par M. Ladislas Domanski 405

VII. Notes sur les Etats-Unis, par M. Achille Viallate 410

VIII. Bulletin. — I. Publications du *Journal officiel* 416
II. Le mariage forcé 417

IX. Société d'économie politique (*Réunion du 5 Mars* 1897). Nécrologie : M. Ernest Leviez. — Communication : Legs fait à la Société d'Economie politique par feu M. Leviez. — Discussion : Y a-t-il lieu de prendre des mesures pour restreindre ou empêcher le placement des capitaux en valeurs mobilières étrangères ? — Ouvrages présentés. Compte rendu par M. Charles Letort 421

X. Comptes rendus : *Premiers principes d'économie politique*, par M. Charles Périn. Compte rendu, par M. G. du Puynode, correspondant de l'Institut 435

Vauban, seine Stellung in der Geschichte der Nationalœkonomie und sein Reformplan, par M. le Dr Friedrich Lohmann. — *The Family Budgets, being the income and expenses of twenty eight British households*. Comptes rendus, par M. E. Castelot 438

Les Alpes françaises, par M. F. Briot. Compte rendu par M. G. Fouquet 442

Le Trade-Unionisme en Angleterre, par M. Paul de Rousiers. — *Salaires et budgets ouvriers en* 1853 *et* 1891, par M. Edm. Nicolai. — Comptes rendus, par M. LR 446

Le Socialisme et le droit de propriété, par M. Castelein. — *Le Crédit agricole par l'association coopérative. Manuel à l'usage des promoteurs et administrateurs de Crédit agricole*, par M. Ch. Rayneri. Comptes rendus par M. Maurice Zablet 453

Littérature étrangère : M. Maurice Jokaï. Compte rendu par M. Frédéric Passy 456

Quesnay et la Physiocratie. par M. Yves Guyot, — *Malentendus sociaux et politiques*, par M. Henry Léon. — *Solidarité*, par M. Léon Bourgeois. Comptes rendus par M. Rouxel 458

XI. Notices 464

XII. Chronique économique : Le concert européen. — La suppression des bureaux de placement. — La surenchère des primes à l'industrie sucrière et ses effets. — L'abolition de l'esclavage et l'établissement du régime du travail forcé à Madagascar. — L'indemnité pour cause de peste. — Monnaie divisionnaire et morale d'Etat. — La renaissance de la Société belge d'économie politique. — Le rejet de la banque d'Etat par le referendum suisse. — L'Empereur Guillaume II exterminateur du socialisme. — Le message de M. Mac Kinley, par M. G. de Molinari, correspondant de l'Institut 467

XIII. Bulletin bibliographique 475

XIV. Table des matières du tome xxix 477

Paris. — Typ. A. DAVY, 52, rue Madame. — Téléphone.

JOURNAL

DES

ÉCONOMISTES

REVUE MENSUELLE

DE LA SCIENCE ÉCONOMIQUE

ET

DE LA STATISTIQUE

CINQUANTE-SIXIÈME ANNÉE

3e SÉRIE — TOME XXX

AVRIL A JUIN 1897

PARIS

ADMINISTRATION ET RÉDACTION

LIBRAIRIE GUILLAUMIN ET Cie

Rue Richelieu, 14

—

1897

JOURNAL

DES

ÉCONOMISTES

LE NEGRO PROBLEM

AUX ÉTATS-UNIS

Race traits and tendencies of the américan *negro*, by Frederick L. Hoffman. F. SS., statistician to the prudencial insurance company of America [1].

C'était une idée généralement répandue, il n'y a pas bien longtemps encore, que la servitude était l'obstacle principal, sinon unique, à l'élévation du niveau intellectuel et moral des races inférieures; qu'il suffisait en conséquence de leur accorder le bienfait de la liberté et du self government pour qu'elles réalisassent les mêmes progrès que les races au sein desquelles l'individu est libre de disposer de ses facultés et maître de se gouverner lui-même; que d'ailleurs, les préjugés qui élevaient une barrière infranchissable entre la classe asservie et ses maîtres ne manqueraient pas de disparaître, et que des unions de plus en plus fréquentes et nombreuses contribueraient à effacer la distinction des races à l'avantage final de l'espèce. Telle était, notamment, la conviction robuste des philanthropes plus généreux qu'éclairés qui entreprirent une croisade en faveur de l'abolition de l'esclavage des nègres. Ils n'hésitaient pas même à escompter les résultats de l'émancipation avant que l'expérience les eût assurés, et l'auteur d'un rapport adressé à l'*Anti Slavery society*, au moment où l'Angleterre venait d'affranchir les nègres de ses colonies, dé-

[1] Publications of the american economic association. August 1896.

clarait avec emphase que l'événement avait dépassé toutes les prévisions. « L'abolition de l'esclavage, disait-il, a porté un coup mortel aux penchants vicieux de la race. L'émancipation immédiate au lieu de leur ouvrir la porte, l'a fermée. Ces grands véhicules de la moralité, le respect de soi-même, l'attachement à la loi, l'amour de Dieu que l'esclavage avait détruits, la liberté les a ressuscités. » Quant à la fusion des races, elle apparaissait comme une conséquence sinon prochaine, du moins inévitable de la libération de la population asservie. « Nous ne doutons pas, disait l'auteur d'un article de l'*Edinburgh review*, que lorsque les lois qui créent une distinction entre les races auront été complètement abolies, un très petit nombre de générations suffiront pour adoucir les préjugés que les lois ont engendrés et qu'elles entretiennent aujourd'hui. Alors, la jeune fille noire, qui dans l'état d'esclavage se serait livrée à un blanc, ne trouvera aucune difficulté à se procurer un mari de race blanche si son père lui a donné une bonne éducation et peut lui laisser cent mille dollars. » Le Dr Leffingwell affirmait en même temps, « qu'avant quelques siècles les nègres seraient aussi complètement fondus dans les 300 millions d'Américains que les Phéniciens, les Grecs, les Sarrazins, les Romains et les Normands qui forment aujourd'hui le peuple Napolitain. »

L'événement n'a pas justifié ces prévisions optimistes. Au lieu de s'élever physiquement et moralement, la population de couleur, considérée dans son ensemble, s'est affaiblie et dégradée depuis qu'elle a été mise en possession du self government, et au lieu de se fondre dans la population blanche, elle en est plus que jamais séparée. Bien qu'elle n'ait pas cessé de se multiplier, son taux d'accroissement est moindre que celui des blancs. Pendant les dix années de 1880 à 1890, elle s'est accrue seulement de 13,24 p. 100 dans les États du Sud de l'Union américaine, tandis que la population blanche des mêmes états s'est augmentee de 23.91 p. 100. Dans la même période, le taux d'accroissement de la population d'origine européenne a été double de celui de la race noire (26.68 p. 100 contre 13.51.) Cette inégalité de développement est due surtout à la différence énorme et croissante du taux de la mortalité. A l'époque de l'esclavage, ce taux semble avoir été le même pour les deux races. Il s'est élevé d'une manière progressive pour la population de couleur depuis l'émancipation. A Charleston, par exemple, où les registres de l'état civil ont été tenus avec soin, l'auteur des *Race traits and tendencies of the american negro* a relevé les chiffres suivants :

MORTS PAR 100.000

	Population blanche.	de couleur.
1822/30.....	157	447
1831/40.....	331	320
1841/48.....	268	265
1865/74.....	198	411
1875/84.....	255	668
1885/94.....	189	627
Moyennes :		
1822/48.....	347	342
1865/94.....	213	546

Sans remonter aussi haut, les relevés statistiques de plusieurs autres villes du Sud attestent une décroissance analogue de la mortalité des blancs et une augmentation de celle des noirs. A Mobile, la diminution a été de 48,26 p. 1.000 dans la période de 1843-55 à 24,13 dans celle de 1876-94, et l'augmentation de 30,31 à 35,60 dans le même intervalle. A Washington, sur un millier de blancs nés en 1880, 739 survivaient à leur cinquième année, et 469 seulement, dans la population de couleur. L'accroissement de l'aisance et les progrès de l'hygiène expliquent la diminution de la mortalité des blancs, la pauvreté, le manque de surveillance, de soins des enfants, et l'affaiblissement de la vitalité des parents apparaissent comme les causes déterminantes de la mortalité croissante de la population de couleur. Déjà, sous le régime de l'esclavage, on constatait le peu de soins que les négresses apportaient à l'élève de leurs propres enfants, tandis qu'elles témoignaient l'affection la plus vive et la sollicitude la plus tendre pour leurs nourrissons blancs : un abolitionniste, M. Caulkins, dénonçait alors la barbarie des planteurs qui rendaient les négresses responsables de la mort de leurs enfants et les faisaient fouetter. L'effroyable accroissement de la mortalité infantile depuis l'émancipation semblerait justifier cette pratique inhumaine. « La négligence des enfants par les parents nègres est si fréquente, lisons nous dans un rapport de l'officier du bureau de santé de Savannah, qu'il est indispensable d'appeler l'attention sur cette question. Très souvent, ils n'appellent pas de médecin, quoique la ville leur procure gratis l'assistance médicale. » D'après un autre rapport, 50 p. 100 du nombre des enfants meurent sans avoir jamais reçu les soins d'un médecin. « Dans beaucoup de cas, disait l'auteur de ce rapport, le Dr Brunner, les parents prétendent que l'enfant est mort avant qu'ils aient eu le temps d'appeler un médecin, quoique un examen attentif atteste qu'il avait été ma-

lade de deux à dix jours avant de mourir. Depuis des années, la ville de Savannah pourvoit aux frais d'assistance médicale et cependant les nègres persistent à en refuser le bénéfice pour leurs enfants; peut-on faire davantage? Et faudra-t-il faire appel à la loi pour obliger les parents à prendre soin de leurs enfants? »

Si les nègres ne recourent pas volontiers aux médecins, ce n'est pas qu'ils manquent de confiance dans la médecine[1]. A la moindre indisposition, il bourrent leurs enfants de laudanum, d'huile de castor et d'autres drogues, et peut-être cette médecine sans médecin contribue-t-elle pour sa bonne part à la mortalité infantile.

L'affaiblissement de la vitalité de la race, depuis que le nègre se gouverne lui-même contribue peut-être plus encore que le manque de soins et de surveillance à l'accroissement de la mortalité infantile. Avant l'émancipation, la population de couleur était moins sujette à certaines maladies que la population blanche. D'après l'opinion presque unanime des médecins du sud, la consomption était beaucoup plus rare chez les nègres que chez les blancs; elle est maintenant plus fréquente. A Charleston, la mortalité annuelle de la population de couleur de 1822 à 1830 n'était de ce chef que de 447 sur 100.000; celle de la population blanche s'élevait alors à 457. De 1880 à 1894, celle-ci est descendue à 189, tandis que celle-là a monté à 627. Avant l'émancipation, les nègres n'étaient pas sujets à la fièvre jaune; aujourd'hui l'immunité dont il jouissaient à cet égard a disparu. Enfin l'alcoolisme fait des progrès manisfestes dans les nouvelles générations, et accélère leur décadence physique. Il y a trente ans, on s'accordait à considérer le nègre comme égal et même supérieur en vigueur au blanc. « Sous le rapport de la symétrie, de la force musculaire et de l'endurance, disait le Dr John Forster, je ne pense

---

[1] Pendant mon séjour à Haïti, j'avais pu constater *de visu* ce goût particulier des nègres pour les médicaments. A Port-au-Prince, les enseignes voyantes des pharmacies, situées généralement au coin des rues, me servaient de point de repère, et il n'y a point de magasins mieux achalandés. Les paysannes qui descendent le matin des hauts mornes, les unes à pied, en portant sur la tête leur lourd fardeau de légumes et de fruits, les autres assises sur leurs ânons au milieu des gerbes d'herbe de Guinée, affluent, au sortir du marché, dans les pharmacies, et y laissent une bonne partie de leur recette. Elles désignent du doigt leurs bocaux préférés et sont gourmandes de médecines, comme les Parisiennes de gâteaux et de petits fours.

A Panama, p. 222.

pas que la population noire du Kentucky puisse être surpassée par n'importe quel peuple de la terre. Je suis persuadé que le nègre, s'il était mieux élevé et possédait en conséquence plus de force morale, serait plus apte au travail, comme il est certainement doué d'une plus forte musculature que le blanc. Il a la poitrine mieux développée.... La race nègre, au témoignage d'un autre médecin, le Dr Stevenson de Camden, est physiquement bien conformée et vigoureuse. A l'exception d'une plus grande tendance aux affections scrofuleuses, elle est presque aussi exempte de maladies que la race blanche. Le nègre semble particulièrement capable de supporter la fatigue d'une longue marche, et pour le travail manuel, il doit être supérieur au blanc. »

Malheureusement, l'incapacité du nègre à gouverner sa vie et à opposer un frein à ses appétits a déterminé une dégénérescence de plus en plus marquée de la race. Les nouvelles générations valent moins au physique et au moral que celles qui les ont précédées. Elles sont de moins en moins aptes au travail et plus adonnées aux vices qui grossissent les contingents du paupérisme et de la criminalité.

Sauf dans quatre Etats de l'extrême sud, la Géorgie, la Floride, la Caroline du sud et la Louisiane, où il n'existe qu'un petit nombre d'institutions charitables, la population de couleur est proportionnellement plus nombreuse dans les maisons de charité que la population blanche. La proportion est plus forte encore pour les secours à domicile. A Cincinnati, où la population de couleur n'est que de 3.93 p. 100 du nombre total des habitants, elle figure pour 4.89 p. 100 dans les maisons de charité, indoor relief, pour 20.41 p. 100 dans les secours en aliments, 19.09, en combustible et 32.49 en funérailles. Dans toutes les villes, la proportion des pauvres de couleur, enterrés aux frais de la municipalité dépasse beaucoup celle des blancs. A Washington elle est de 84.36 p. 100, quoique la proportion de la population de couleur ne soit que de 32.69. A Charleston elle s'élève à 96.76 sur une proportion de 56.48. Dans cette dernière ville, un noir sur quatre est enterré aux dépens du public. Ajoutons que rien n'est plus triste que l'aspect d'un cimetière nègre : « les tombes, au dire de M. Hoffman, ne sont pas même surmontées d'une croix et ornées d'une fleur ; elles sont livrées à tous les ravages des intempéries, et offrent le plus désolant témoignage de la negligence et de l'apathie de la race. »

La statistique fournit des renseignements d'un caractère plus affligeant encore sur les progrès de la criminalité. « A l'époque

de l'esclavage, dit M. Hoffman, les nègres commettaient moins de crimes que les blancs, et c'était seulement dans de rares occasions qu'ils se rendaient coupables des attentats les plus atroces, tels que le viol et le meurtre des femmes blanches. Soit couardise, soit vénération et amour de leur maître, ils respectaient les membres de sa famille, et il y avait peu d'exemples de révoltes parmi les esclaves du sud. Quoique les statistiques criminelles de la population de couleur avant l'émancipation soient difficiles à obtenir, c'est un fait bien connu que le crime et le paupérisme n'existaient qu'à un faible degré dans cette population sous le régime de l'esclavage. »

Il n'en est plus ainsi aujourd'hui. Voici, d'après le census de 1890, qu'elles étaient le chiffre et la composition de la population des prisons aux États-Unis :

	Mâle.	Féminine.	Total.
Blanche	53.519	4.433	58.052
De couleur	22.305	1.972	21.277
Total	75.924	6.405	82.329
Proportion de la population de couleur dans les prisons	29.38 0/0	30.79	
Proportion de la population de couleur au-dessus de 15 ans aux États-Unis	10.20	11.09	

Cette statistique atteste donc que la criminalité de la population de couleur est triple de celle de la population blanche. Si l'on considère la nature des offenses, la proportion s'élève encore pour les crimes les plus graves et les plus atroces : elle est de 36.1 pour l'homicide et de 40.88 pour le viol.

Au moins, la liberté a-t-elle augmenté la valeur productive du nègre ? Avant l'émancipation, c'était une opinion généralement répandue que le travail de l'homme libre était supérieur à celui de l'esclave, et par conséquent que l'abolition de l'esclavage serait, au point de vue économique, une bonne affaire. On sait à quel point l'expérience a déjoué ces prévisions dans les colonies anglaises et françaises. Elle ne les a pas justifiées davantage aux États-Unis. Les cultures qui dépendent du travail de la population de couleur sont tombées en décadence ou n'ont pu se maintenir que grâce à l'immigration du travail blanc. Dans cinq comtés de la Virginie où l'on cultive principalement le tabac et où la population de couleur est en majorité, la production est tombée de

30.504.090 livres en 1859 à 12.123.264, en 1889, soit de près des deux tiers. Dans quatre comtés du Kentucky, au contraire, où la culture du tabac est presque entièrement entre les mains des blancs la production s'en est élevée, pendant le même intervalle de trente ans de 90.338 livres, à 10.044 856. En outre, le tabac cultivé par les nègres a décliné en qualité, faute des soins nécessaires. « Dans l'ancien système, dit l'auteur d'une étude sur le nègre comme travailleur libre, M. Bruce, chaque plantation avait son atelier d'esclaves dressés et appliqués depuis l'enfance aux différentes opérations que réclame cette culture difficile ; cet apprentissage ne peut plus être obtenu aujourd'hui et la qualité du travail a baissé [1]. Même déclin dans la culture du riz. La Caroline du sud qui en produisait 160 millions de livres en 1850 n'en récoltait plus que 70 millions en 1894, et la production totale des États-Unis descendait de 215 millions à 115.5. Quant à la production du coton, la branche la plus importante de l'agriculteur du sud, elle demeure stationnaire dans les États où domine la population de couleur, tandis qu'elle se développe rapidement dans ceux où la population blanche est en majorité. Dans l'État de Mississipi, où la population de couleur s'est élevée de 437.404 individus à 747.720 en 1890 et où elle se trouve dans la proportion de 68 p. 100 contre 32, la production du coton s'est abaissée de 1.202.507 balles de 461 livres à 1.154,725 de 478 livres, tandis qu'au Texas où la proportion de la population de couleur est descendue de 43 p. 100 en 1860 à 28 p. 100 en 1890, la production du coton a monté de 431.462 balles de 461 livres en 1860, à 1.471.242 balles de 478 livres en 1890 et à 3.073.821 balles de 474 livres en 1894. Dans un rapport publié en 1895, sur la situation des producteurs du coton, le comité de l'agriculture du Sénat attribue sa décadence à l'infériorité croissante du travail des nègres dans les États où la population de couleur est prédominante.

« De toutes les causes qui contribuent à la dépression financière du producteur de coton, y lisons-nous, le manque de bon travail est peut-être la plus importante et celle à laquelle il est le plus difficile de remédier. Comme autrefois, le coton est produit principalement par le travail noir. Pendant les années qui ont suivi la fin de la guerre, l'esclave affranchi est resté, grâce à son apprentissage précédent et à la force de l'habitude, un travailleur

---

[1] Bruce. *The plantation negro as a freeman.*

désirable, mais à mesure que la génération des anciens esclaves s'est éteinte et qu'une nouvelle génération est apparue, le travailleur est devenu plus paresseux et moins capable ; il passe peu à peu à l'état de non valeur. C'est tout au plus s'il consent à travailler quatre heures par jour et trois jours par semaine. « ... Je ne connais qu'un remède à cet état de choses, ajoute le rapporteur, et ce remède, j'admets qu'il est impraticable sinon impossible. Ce serait de déporter, de coloniser les nègres à Libéria ou aux îles Sandwich. Si cela pouvait se faire, nous souffririons des inconvénients et une perte temporaires, mais la place des nègres serait bientôt remplie par des travailleurs blancs, honnêtes, actifs et industrieux des états du centre, du nord et de l'ouest de l'Europe. Débarrassez-nous de cet incube et votre nom sera béni jusqu'à la dixième génération. »

La grande majorité de la population de couleur dans les États du Sud est appliquée aux travaux de l'agriculture. Cependant, déjà sous le régime de l'esclavage, elle fournissait son contingent aux autres branches de travail ; les esclaves et les affranchis, ceux-ci en petit nombre, exerçaient les métiers de charpentiers, de maçons, de tailleurs, etc. Le Census de 1848 fournit à cet égard des renseignements intéressants. A Charleston, sur une population mâle de 3.685 esclaves de 10 à 70 ans, 3.539 étaient occupés à une grande variété de métiers, la moitié environ de ce nombre (1.888) étaient employés à la domesticité. Sur 343 affranchis, 264 exerçaient les mêmes métiers que les esclaves. Quant à la population féminine, esclave ou libre, elle se composait presque entièrement de servantes. Il en est encore ainsi aujourd'hui. A en juger par la différence du taux des salaires, le travail des nègres serait inférieur d'un cinquième à celui des blancs. L'intendant d'un charbonnage de l'Alabama assigne cette infériorité à la cause suivante : « L'ouvrier anglais et l'allemand, dit-il, ont l'ambition d'améliorer leur condition. Le nègre n'a aucune aspiration de ce genre. S'il fait un travail supplémentaire, il n'est bon à rien le lendemain, et reste ordinairement chez lui. »

Cependant, la population de couleur n'est pas complètement dépourvue du besoin d'améliorer son sort et de l'esprit d'économie qui fournit les moyens d'y pourvoir. Elle a acquis une portion, à la vérité assez faible, du domaine territorial de ses anciens propriétaires. D'après le rapport même que nous avons cité plus haut, la proportion des affranchis qui cultivent leur propre terre serait de 4 p. 100 dans le Tennessee et l'Alabama, de 5 p. 100 dans la Caroline du Sud et le Texas, de 4 à 5 p. 100

dans la Caroline du Nord et la Georgie, de 5 à 6 p. 100 dans le Mississipi, la Louisiane et l'Arkansas et de 8 p. 100 dans la Floride. Dans la Virginie, l'augmentation a été considérable de 1891 à 1895 : de 697.084 acres, d'une valeur de 2.938.064 dollars, le domaine de la population de couleur s'est élevé à 833.147 acres d'une valeur de 3.450.247 dollars. C'est la baisse du prix des terres qui a facilité ces acquisitions ; mais si elles sont incontestablement avantageuses à ceux qui les font, le sont-elles au point de vue de la prospérité générale du pays? C'est un point qui est fortement contesté. « Nous ne croyons pas, dit le *Progressive South*, que le nègre puisse contribuer aux progrès de l'agriculture. Ses méthodes sont les plus arriérées et ses travaux les moins intelligents que l'on puisse trouver dans le Sud. Il n'est pas possible de mettre en valeur des terres incultes soit par l'extension de la propriété des nègres, soit par quelque système de tenure qui permette aux nègres de cultiver des fermes sans une direction plus intelligente. Tout le monde s'accorde à reconnaître que le nègre est un bon travailleur quand son travail est dirigé par des hommes compétents. Mais il est rare qu'on trouve dans le nègre une habileté d'exécution suffisante pour lui permettre de cultiver même une petite ferme. Lorsqu'il devient propriétaire, son travail reste sans valeur pour la communauté dans laquelle il vit, car sa consommation est presque nulle et il travaille seulement quand la nécessité l'y oblige. »

Un autre grief non moins sérieux que les blancs élèvent contre les nègres, c'est qu'ils sont loin de contribuer pour leur juste part aux dépenses publiques, et qu'ils sont autant qu'ils le peuvent des « fraudeurs de taxes. » D'après une statistique dressée par M. Morton Marye, auditeur de la Virginie, la population de couleur de cet État contribuait aux recettes du Trésor seulement pour la somme de 105.565 dollars, et elle lui coûtait :

En frais de criminalité.....	204 018
— d'éducation.....	324.864
— d'entretien des fous....	80
Total	608.383

D'où il résulte que la population de couleur, non seulement ne participe en rien aux depenses des autres services publics, mais qu'elle coûte pour ceux-là 504.817 de plus qu'elle n'y contribue. Quoiqu'elle compte pour 38 p. 100 dans la population totale, elle ne fournit au Trésor que 6,2 p. 100 de ses recettes. Enfin, sur le seul impôt de la capitation, les cotes irrecouvrables figurent pour

23,6 p. 100 au compte des blancs et pour 18 p. 100 à celui des nègres.

Est-ce à dire que rien n'ait été tenté pour élever l'état moral des nègres depuis l'émancipation? Sous le régime de l'esclavage, les propriétaires étaient intéressés à veiller à leur bon entretien matériel comme à celui des autres bêtes de somme, mais ils considéraient leur développement moral plutôt comme un danger, et ils s'efforçaient de l'empêcher. Dans plusieurs États, l'instruction des esclaves était formellement prohibée. Une loi de la Caroline du Sud, passée en 1800 autorisait à infliger 20 coups de fouet à tout esclave trouvé dans une réunion ayant pour objet « l'instruction mentale », tenue même en présence d'un blanc. Une autre loi soumettait à une amende de 100 dollars tout individu qui apprendrait à écrire à un esclave. Dans la Caroline du Nord, le crime d'apprendre à lire ou à écrire à un esclave ou de lui vendre un livre (la Bible non exceptée) était puni de 35 coups de fouet si le coupable était un nègre libre, et d'une amende de 200 dollars si le coupable était un blanc. Le préambule de la loi justifiait de la manière suivante ces pénalités. « Apprendre aux esclaves à lire, tend à exciter la désaffection dans leur esprit et à produire le désordre et la rébellion. » L'instruction religieuse n'était guère mieux traitée. A peu d'exceptions près, les gouvernements des États du Sud l'entravaient matériellement. Dans la Géorgie, tout agent de l'autorité avait le droit de dissoudre une assemblée religieuse composée d'esclaves et de leur faire administrer 25 coups de fouet. Dans la Virginie, toute réunion d'esclaves dans un but religieux était de même rigoureusement défendue. Aussi l'immense majorité de la population esclave demeurait-elle plongée dans la primitive idolâtrie [1].

C'est l'*American Missionary Association* qui a ouvert, en 1861, les premières écoles pour l'instruction des noirs. En 1865 un office spécial, le *Freedman's bureau* a été chargé d'y pourvoir et il a subsisté jusqu'en 1871. Depuis cette époque, ce sont les États particuliers qui ont rempli cette tâche, mais ils ont été largement aidés par les associations religieuses et philanthropiques. Les progrès ont été remarquables. De 1880 à 1890, le nombre des enfants de la population de couleur dans les écoles primaires s'est élevé de 856.123 à 1.416.202, et la proportion de l'écolage était, à l'époque du dernier recensement, à peu près la même pour les

---

[1] *Dictionnaire de l'Économie politique*. Esclavage.

noirs que pour les blancs. Le progrès n'a pas été moins sensible pour l'instruction moyenne et supérieure. De 22.963 en 1885-1886, le nombre des étudiants s'est élevé à 34.129 en 1891-1892. Le plus grand nombre d'entre eux se destinent à l'enseignement. On n'en compte que 457 dans les écoles de médecine, et moins encore, 119, dans les écoles de droit. Mais c'est presque entièrement aux frais de la population blanche que ce progrès s'est réalisé : d'après l'estimation du Bureau d'éducation, les États du Sud ont dépensé depuis 1876 une somme de 75 à 80 millions pour l'éducation des enfants de couleur, et les nègres n'ont contribué que pour un chiffre insignifiant à cette dépense.

Le progrès religieux n'a pas été moindre que celui de l'instruction. En 1860, les sectes religieuses ne comptaient pas plus d'un demi-million de membres pratiquants sur une population de couleur de 4.442.000 individus. En 1890, le census dénombre 23.462 organisations avec 23.770 églises, 2.673.977 membres et une propriété ecclésiastique évaluée à 26.626.448 dollars. A la vérité une partie de cette propriété est due aux dons et aux subventions des associations religieuses ou philanthropiques de la race blanche.

Mais ces progrès de l'instruction et de la religion ont-ils contribué d'une manière appréciable à l'élévation morale des nègres? D'après tous les témoignages, ils y ont complètement échoué. « Quels que soient les bénéfices individuels que les hommes de couleur aient pu retirer des progrès de la religion et de l'éducation, dit M. Hoffman, la race prise dans son ensemble a dégénéré au lieu de s'améliorer. Quoiqu'il ne soit pas possible de démontrer au moyen de documents statistiques que la condition morale des esclaves fut exceptionnellement bonne, tous les faits attestent qu'ils étaient physiquement supérieurs à la génération actuelle, et il est certain qu'une bonne condition physique implique un certain degré de moralité. » Les progrès de la criminalité depuis l'émancipation n'attestent-ils pas d'ailleurs, avec une triste évidence, la décadence morale de la race?

II

Que les prévisions optimistes des abolitionnistes sur les conséquences de l'émancipation ne se soient point réalisées, que la population de couleur n'ait point participé aux progrès de la richesse et de la civilisation américaine, qu'elle apparaisse au contraire comme un obstacle à ces progrès, qu'elle soit, dans sa condition actuelle, un fardeau au lieu d'être une aide et que ce

fardeau aille s'alourdissant de manière à devenir insupportable dans un avenir plus ou moins prochain, voilà ce que les faits semblent démontrer et ce qui appelle de plus en plus l'attention publique sur le « negro problem ». Mais il est permis de se demander si la responsabilité de cet échec devenu manifeste doit retomber tout entière sur la race émancipée, s'il ne serait pas juste d'en attribuer une partie aux émancipateurs. Ecartons, pour un moment, la question cependant essentielle et à laquelle il aurait fallu s'attacher d'abord, du régime adapté à l'état mental et moral des esclaves émancipés, et voyons si l'accueil qui leur a été fait dans la communauté libre de l'Union était bien propre à faciliter leur accès à la civilisation. Sans doute, on ne leur a pas marchandé les secours matériels. Les différents États de l'Union se sont chargés de leurs frais d'éducation, les associations religieuses ont contribué à la fondation et à l'entretien de leurs églises ; mais ont-ils trouvé chez leurs frères blancs les sympathies et l'assistance morale dont ils avaient besoin pour se relever de la condition méprisée à laquelle les avait condamnés l'esclavage ? Après les avoir traités comme des bêtes, les a-t-on considérés comme des hommes ? Le préjugé de couleur qui les reléguait dans les limbes sociales a-t-il disparu ? Il s'est au contraire fortifié et endurci, et chose singulière, c'est dans les États émancipateurs du Nord qu'il est, aujourd'hui, le plus fort et le plus dur, qu'il inflige aux hommes de couleur, n'eussent-ils dans les veines qu'une dose infinitésimale de sang noir, les exclusions sociales les moins justifiables et les avanies les plus humiliantes.

« En Massachussetts, où se trouvait en quelque sorte le foyer du mouvement anti-esclavagiste, dit l'auteur d'une étude remarquable que nous avons publiée sur la question des noirs, quelle est la situation faite aux nègres ? La même qu'il y a cinquante ans : on leur laisse les besognes dont nul ne veut, les positions considérées comme avilissantes par les blancs. Sans doute, les hommes de couleur peuvent devenir clergymen, médecins ou avocats si cela leur convient ; mais ils ont alors de grandes chances de mourir de faim s'ils ne possèdent que leur profession pour toute richesse, car la clientèle se trouve naturellement restreinte aux individus de leur race. Aujourd'hui même, à Boston, les marchands de nouveautés refusent d'employer les nègres ou négresses comme garçons ou demoiselles de magasin. — A Asbury Park (New-Jersey) les gens de couleur ne peuvent se baigner dans l'océan aux mêmes heures que les blancs. — A Brooklyn, l'Association chrétienne des jeunes hommes est absolument fermée aux

noirs, et ce qu'il est plus pénible encore de constater, les vétérans de couleur de la guerre de sécession ne peuvent, dans les solennités, prendre place à côté de leurs compagnons d'armes *blancs*. — A Washington, on retrouve la même prohibition qu'à Brooklyn, concernant l'admission des noirs à la « Young men Christian Association ». Dans une société de dames et de jeunes filles, la « Wimodanghsis », le choix d'une institutrice de couleur a suscité récemment des troubles tels que la fondatrice de l'institution a dû donner sa démission. — A Pittsburgh, il y a trois ou quatre ans, dans une des principales écoles, une des élèves les plus brillantes de l'établissement, fut dénoncée comme étant « sang mêlé », — ce dont il était impossible de s'apercevoir, — et renvoyée, par suite, dans sa famille *sans délai*[1].

Non seulement les gens de couleur sont exclus des hôtels fréquentés par les blancs, mais ceux-ci, même lorsqu'ils appartiennent aux plus basses classes ne veulent pas les tolérer dans leur voisinage. Dans la plupart des villes de l'Union, les gens de couleur habitent un quartier à part, une « Afrique », où les services municipaux les plus nécessaires font défaut et où se localisent les repaires du vice et du crime. Quant à la fusion des races par le mélange des sangs que prédisaient les abolitionnistes, elle est moins que jamais en voie de s'accomplir. Dans plusieurs États les mariages entre blancs et noirs sont interdits par la loi, et partout l'opinion leur oppose une barrière insurmontable. Même avec une dot de 100.000 dollars, une jeune fille de couleur ne trouverait point un mari quelque peu respectable de race blanche.

« Que les mariages entre les deux races soient rares et même moins fréquents aujourd'hui qu'ils ne l'étaient il y a trente ans, dit M. Hoffman, c'est un fait qui ressort de toutes les statistiques que j'ai pu recueillir. Les unions ont diminué de manière à cesser presque entièrement en dehors des villes où les unions ayant un caractère accidentel sont plus fréquentes. Ceci est dû à la répugnance des blancs, car les négresses sont généralement moins modestes qu'elles ne l'étaient avant l'abolition de l'esclavage. Par suite de cette réserve de la part des hommes blancs, les mulâtres décroissent rapidement en nombre et les nègres en masse reviennent graduellement mais surement au type africain. Comme la peau du nègre devient plus noire par le retour à ses ancêtres éloignés, la perspective d'un mélange du sang des deux races

---

[1] La question des noirs aux États-Unis par Georges Nestler Tricoche. *Journal des Economistes* du 15 octobre 1894.

recule au plus épais des nuages de probabilités. Le petit nombre des femmes blanches qui ont donné naissance à des mulâtres ont toujours été regardées comme des monstres, et elles ont appartenu sans exception à la classe la plus pauvre et la plus dégradée des blancs, parmi lesquels elles sont rigoureusement mises à l'index comme des créatures descendues au niveau des bêtes. »

C'est en effet une opinion généralement répandue aux États-Unis que le mélange du sang noir et du sang blanc est une cause de dégradation non seulement pour la race supérieure mais pour la race inférieure elle-même. « Tout ce que la race a pu gagner en intelligence, ce qui est matière à controverse, dit encore M. Hoffman, elle l'a perdu du côté des grandes ressources nécessaires à la lutte pour la vie, un organisme physique sain et un pouvoir de rapide reproduction. » Nous n'avons pas besoin de dire que cette opinion, influencée sinon dictée par le préjugé de couleur, n'est aucunement confirmée par les résultats de l'expérience. Si des unions entre des individus dégradés des deux races donnent des produits physiquement et moralement inférieurs, il n'est nullement prouvé que le mélange des deux sangs dans des conditions normales soit nuisible à l'un et à l'autre. Dans son *Histoire générale des races humaines*, M. de Quatrefages rappelle à ce propos que notre Alexandre Dumas était un tierceron, le grand poète Pouchkine, petit fils du nègre Annibal, qui s'éleva par son activité aux premiers grades de l'armée russe, et Lislet Geoffroy, le mulâtre, correspondant de notre académie des sciences. Mais Alexandre Dumas n'aurait pas été reçu dans la société sélect de New-York ou de Chicago, et il aurait été probablement obligé de se loger dans quelque hôtel borgne du quartier de « l'Afrique ».

III

La conclusion à laquelle arrive l'auteur des *Race traits and tendencies of the american negro* et les autres écrivains qui ont étudié le problème sous l'influence du préjugé de couleur, c'est que la race africaine est condamnée à disparaître aux États-Unis de même que s'éteignent les races autochtones des îles Sandwich, de la Nouvelle-Zélande et des autres îles de l'Océanie au contact de la civilisation ; mais qu'en attendant, l'existence de cette race inférieure et réfractaire au progrès retarde le développement de la richesse et de la puissance de l'Union, en un mot qu'elle est une nuisance politique et économique. Cette nuisance, le peuple américain est-il disposé à la supporter toujours ? Les sentiments de répulsion et de mépris qu'inspirent les hommes de couleur à toutes

les classes de la population blanche, et qui creusent d'année en année un fossé plus profond entre les deux races, rendent de moins en moins possible la continuation de l'état actuel des choses. Les conflits deviennent chaque jour plus fréquents entre les ouvriers des deux races ; dans le Sud, on peut constater une recrudescence alarmante de la pratique sommaire du lynchage, même dans les cas où elle n'est motivée que par de simples soupçons, et de l'atrocité des supplices auxquels les exécuteurs des sentences du juge Lynch ont recours pour assouvir leur soif de vengeance. Une solution du *negro problem* s'impose donc, si l'on veut éviter les pires extrémités où peuvent conduire les intérêts antagoniques et les antipathies de race. Cette solution n'est autre que l'émigration volontaire ou forcée de la population de couleur. Après avoir interdit l'accès du territoire de l'Union à la race jaune, il s'agirait de le purger de la présence de la race noire.

Cependant, s'il a suffi d'une loi pour mettre fin à l'invasion chinoise, l'expulsion de la population de souche africaine présenterait des difficultés autrement sérieuses et elle soulèverait des objections plus graves encore, au point de vue des intérêts même que l'on invoque pour débarrasser l'Union de « l'incube noir ».

Des tentatives ont été faites à diverses reprises pour engager les anciens esclaves des états du Sud à retourner dans leur pays d'origine, et c'est surtout dans cette intention qu'avait été fondée la république nègre de Libéria ; mais on sait que la pensée de retrouver la patrie de leurs ancêtres et d'être maîtres chez eux n'a pas séduit les nègres transplantés dans le nouveau monde, si peu enviable que soit la situation qui leur est faite. D'autres essais d'émigration n'ont pas mieux réussi. Il y a quelques années, un syndicat s'était constitué pour coloniser les nègres du sud dans l'état de Durango au Mexique, et il avait recruté, dans ce but, sept ou huit cents familles. Les frais de transport leur avaient été avancés ainsi que les capitaux nécessaires à la mise en exploitations des terres qui leur étaient concédées à raison de 60 acres par familles. Le syndicat devait se rembourser de ses avances au moyen d'une participation aux produits des récoltes. Les colons s'étaient engagés pour cinq ans. Au bout de la première année, la plupart d'entre eux s'étaient soustraits à leurs engagements et leur désertion avait mis à la fin à la colonie. Il faudrait donc recourir à l'émigration forcée, et nous n'avons pas besoin d'insister sur les difficultés que présenterait une entreprise aussi colossale. D'ailleurs, il n'est nullement démontré, en dépit des affirmations des écrivains imbus du préjugé de couleur, que

l'agriculture du Sud puisse se passer du travail des noirs. Même ceux qui réclament l'expulsion de « l'incube » reconnaissent que ce travail, quand il est bien dirigé, est tout à fait irréprochable. Les témoignages abondent à cet égard. « Dans le cours de plusieurs années, dit un fermier dont la déposition est reproduite par le *Country gentleman*, je ne puis pas citer une seule occasion dans lequelle les nègres ne se soient pas montrés d'excellents travailleurs. Ceux que j'ai employés étaient d'une scrupuleuse honnêteté, et ils possédaient une habileté et un bon sens qui n'étaient égalés par aucun de mes autres ouvriers. » Dans la culture des grands produits du Sud, le coton, le sucre, le riz, le tabac, dit M. Killebrew, commissaire de l'agriculture du Tennesse, les ouvriers de couleur réussissent parfaitement quand ils sont dirigés par des contremaîtres intelligents. M. Massey parle d'eux comme des travailleurs les plus dociles et les plus avantageux, quand ils sont placés sous une bonne direction. Un correspondant de l'*Evening Post* de New-York rapporte ainsi le témoignage d'un directeur d'une exploitation minière de l'Alabama. « J'emploie une troupe de nègres qui sont d'aussi bons travailleurs qu'on peut le souhaiter, mais mettez à leur tête un homme qui ne les comprenne pas, ils ne vaudront pas une pincée de poudre. » M. Bruce, l'auteur de *The plantation negro as a freeman* remarque aussi qu'une surveillance sans interruption est nécessaire pour les tenir en haleine. « Sous une surveillance attentive, dit-il, ils travaillent avec ardeur, mais aussitôt qu'elle vient à se relâcher, leur travail languit et devient irrégulier. » L'emploi utile du nègre se résout ainsi simplement en une question de direction, d'où l'on peut conclure que sous un régime adapté à son état mental, il ne fournirait pas un travail moins efficace que celui d'un blanc. D'ailleurs, il est plus que douteux que des émigrants d'Europe puissent, sans subir une dégénérescence physique et morale, être employés à la culture du coton, du riz, du sucre, sous un climat torride. Ce ne serait donc pas un dommage temporaire que causerait aux États du Sud l'expulsion de « l'incube noir », ce serait, selon toute apparence, une décadence complète.

Mais ne serait-il pas possible de trouver un remède moins coûteux et d'une efficacité moins incertaine aux maux et aux dangers qu'a fait surgir l'application prématurée du régime du self government à une race encore presque toute entière *mineure* ? Voilà ce qu'il nous reste à examiner.

IV

Que l'individu puisse, sous un régime de liberté, développer ses facultés au plus haut point et en tirer le meilleur parti possible, rien n'est plus certain ; seulement c'est sous une condition à laquelle les émancipateurs de la race noire et même de la race blanche n'ont pas accordé toujours une attention suffisante, savoir qu'à la liberté se joigne la capacité d'en user. Or, l'expérience a montré que l'aptitude à se gouverner soi-même est naturellement inégale, que si elle existe chez les individualités supérieures à un degré assez élevé pour leur permettre de s'acquitter, d'une manière à peu près satisfaisante, de leurs obligations envers autrui et envers elles-mêmes ; en un mot, de résoudre utilement le problème de l'existence, elle demeure chez un grand nombre au-dessous du nécessaire. L'expérience a montré encore qu'à mesure que les sociétés progressent en richesse et en civilisation, elles exigent chez l'individu un taux plus élevé de capacité gouvernante, qu'il lui faut une force morale plus grande pour résister à des tentations plus nombreuses.

A la longue, les maux causés par l'insuffisance du gouvernement individuel, à laquelle se joignaient l'imperfection et les vices du gouvernement de la société, se sont accumulés et ils ont provoqué la réaction anti-libérale dont nous sommes actuellement témoins. Parce que la liberté n'a pas eu la vertu d'une panacée, parce qu'elle n'a profité qu'à ceux qui étaient capables d'en user, on l'a déclaré impuissante ou malfaisante. De prétendus novateurs ont cru que le progrès consistait à remplacer le gouvernement de l'individu par celui de la société et ils ont entrepris de rétablir, sous une forme modernisée, un régime de servitude universelle ; d'autres, plus modérés, se contentent de confier à l'Etat la tutelle des classes ouvrières, sans s'enquérir de la capacité du tuteur et des convenances du pupille.

Faut-il s'étonner si la capacité nécessaire au gouvernement de soi-même se rencontre dans une race sortie d'hier de l'état sauvage à un degré plus faible que dans les populations anciennement civilisées ? On se plaît à dénoncer l'état de dégradation physique et morale auquel la race noire est réduite aux Etats-Unis depuis qu'on l'a placée sous le même régime que la race blanche, en poussant même la générosité jusqu'à lui accorder des droits politiques, et on en conclut qu'elle est décidément inférieure, que les nègres appartiennent à une espèce plus voisine

du singe que de l'homme, et que la civilisation dont des philanthropes aveugles ont voulu leur faire goûter les fruits, est pour eux un poison mortel. Ces amis imprudents ont cru, dit-on, leur procurer un inestimable bienfait en les élevant au-dessus de leur condition naturelle qui est celle des bêtes de somme, et ils les ont exposés à subir le sort de toutes les espèces que l'on transporte dans un milieu nouveau auquel elles ne peuvent s'adapter. C'est donc rendre service à la population de couleur elle-même que de l'exclure d'une communauté civilisée à laquelle elle n'est point assimilable.

Seulement, les écrivains tels que M. Hoffman qui ne voient d'autre solution que celle-là au *negro problem*, ne se demandent pas si entre le régime de l'esclavage et celui du self government il n'y a point de place pour un régime intermédiaire. Ils pourraient observer cependant que dans les pays les plus libres, tous les membres de la communauté ne sont pas considérés comme mûrs pour l'exercice de la liberté, qu'une portion nombreuse de la population est placée sous une tutelle jusqu'à ce qu'elle ait atteint l'âge de la majorité, et qu'en admettant que des réformateurs, émus des abus de l'autorité paternelle, voulussent avancer cet âge, sans attendre le développement naturel des facultés gouvernantes des enfants, et les émanciper par exemple dès l'âge de dix ans, il y a grande apparence que cette émancipation hâtive aurait pour résultat l'affaiblissement physique et la dégradation morale des jeunes générations. Or les nègres sont encore, pour le plus grand nombre, des enfants ; ils ne possèdent guère qu'à l'état embryonnaire la force morale qu'exige le gouvernement de leurs appétits et l'exercice de la prévoyance, — la plus nécessaire des qualités de l'homme libre, mais responsable de sa destinée. C'est pourquoi la tutelle de l'esclavage si oppressive et onéreuse qu'elle fût, leur était plus avantageuse qu'un régime de self government pour lequel ils n'étaient point mûrs, de même que la tutelle paternelle, si imparfaite et défectueuse qu'elle soit trop souvent, est plus favorable à l'enfant qu'une liberté prématurée.

Mais ne peut-on concevoir la tutelle que sous la forme d'esclavage ? Aux Etats-Unis même, où l'armée se recrute au moyen d'engagements volontaires, les nègres aussi bien que les blancs n'en remplissent-ils pas les cadres, quoiqu'ils s'y trouvent placés sous la plus étroite et la plus dure des tutelles ? Les unions de travail qui vont se multipliant et se diversifiant tous les jours ne sont-elles pas, sous une forme encore grossière, des organismes

tutélaires? Nous ne voulons pas insister sur l'application qui peut être faite des combinaisons de l'association à la protection des races « mineures » [1], mais nous croyons qu'elles fourniraient une solution plus humaine et même plus économique que la loi de Lynch et l'expulsion en masse, au *negro problem*.

G. DE MOLINARI.

---

[1] Voir sur les applications possible de l'association en cette matière, les *Bourses du travail* et les *Lois naturelles de l'Economie politique*.

LES

CHAMBRES DE COMPENSATION

ET

LES CAISSES DE LIQUIDATION

CLEARING-HOUSES, ABRECHNUNGSSTELLEN, WAAREN LIQUIDATION CASSEN.

(*Suite*)

2. Australie.

Clearing-House de Melbourne.

Le Clearing-House de Melbourne a été établi en 1868. Il y a chaque jour un nombre de séances déterminé (8 le lundi, 4 le samedi, 6 les autres jours), où sont échangés les notes (billets de banque) et les chèques de la ville ou des agglomérations environnantes. Les balances sont réglées le jour suivant, en or ou en certificats d'or à partir de 500 livres sterling. Ces certificats d'or sont émis en représentation des sommes déposées par les diverses banques; chaque banque est tenue d'avoir toujours en caisse le minimum de ces certificats voulu par le règlement.

Voici depuis 1884 le montant des opérations (*en milliers de livres sterling*) :

1884.....	148.808
1885.....	167.086
1886.....	172.839
1887.....	202.208
1888.....	327.118

1889.....	288.116
1890.....	315.190
1891.....	242.687
1892.....	187.876
1893.....	142 980
1894.....	126.519
1895.....	130.591

3. Autriche-Hongrie.

Wiener Saldirungs-Verein, à Vienne.

La fondation de la Wiener Saldirungs-Verein est de 1872, mais depuis novembre 1864 une véritable Chambre de compensation existait à Vienne. A cette époque quelques banques avaient formé entre elles une association pour compenser les sommes qu'elles devaient recevoir et payer, association qui a fonctionné jusqu'au 2 mars 1872.

La Wiener Saldirungs-Verein a commencé à fonctionner le 4 mars 1872. Les soldes sont réglés par des virements du compte de chaque banque ou de la Wiener Saldirungs-Verein avec la Oesterreichisch-Hungarische Bank.

	Sommes totales [2] en florins autrichiens.	Proportion pour cent Des compensations directes.	Des soldes passés par virements.
1886.....	269.819.869	19,388	80,612
1887.....	275.736.339	18,826	81,174
1888.....	264.666.823	25,854	74,146
1889.....	262.884.449	25,330	74,670
1890.....	297.748.887	22,247	77,753
1891.....	350.605.092	21,485	78,515
1892.....	277 990.601	22,352	77,648
1893.....	277.383.005	25,396	74,604
1894.....	281.149.562	21,729	78,271
1895.....	351.293.883	18,777	81,223

Budapester Saldirungs-Verein, à Budapest.

La Budapester Saldirungs-Verein a été établie en 1888, sur les mêmes errements que l'association de Vienne. Les opérations se présentent comme suit, les sommes totales *en florins autrichiens* :

---

[1] Jusqu'en 1889, les sommes totales comprenaient les montants cumulés du débit et du crédit. Depuis lors, c'est le montant seul d'un des côtés qui est donné ; la rectification a été faite pour les relevés antérieurs.

	Sommes totales.	Proportion pour cent Des compensations directes.	Des soldes passés par virements.
	—	—	—
1888 (Juillet)..	18.260.793	10,769	89.231
1889.....	91.157.058	11,806	88,194
1890.....	99.187.893	9,947	90,053
1891.....	107.217.998	8,939	91,061
1892.....	110.183.420	8,266	91,734
1893.....	156.807.765	19,589	80,411
1894.....	170.538.180	16,437	83,563
1895.....	173.739.697	13,422	86,578

Autres Chambres de compensation.

Deux autres Chambres de compensation ont été organisées en 1895, à Brünn (1er février), et à Prague (1er mars). Voici les statistiques pour le premier exercice :

	Brünn.	Prague
	—	—
Sommes totales (en florins autrichiens).....	18.315.866	143.630.943
Proportion pour cent des compensations directes.....	16.515	45.208
Proportion pour cent des virements.....	83.485	54.792

Wiener Giro-und Cassen-Verein à Vienne.

Société au capital de 3 milllions de florins, fondée en 1872 pour faciliter par des virements et des compensations, le règlement des opérations de bourse. Mais en outre, la société se charge d'autres opérations de banque : exécution d'ordres de bourse, encaissement de lettres de change et coupons, escomptes, etc. Sauf pour les banquiers représentés à la *Saldirungs-Verein*, tout titulaire d'un compte de virement est tenu de faire ses paiements par la *Wiener Giro-und Cassen Verein.*

Opérations de compensation effectuées depuis 1884 (*en florins autrichiens*) :

1884.....	5.103.388.051
1885.....	4.330.910.890
1886.....	4.684.574.387
1887.....	4.640.231.186
1888.....	4.929.670.034
1889.....	5.776.754.218
1890.....	6.067.859.380
1891.....	5.485.765.785
1892.....	5.368.906.783
1893.....	6.643.931.851
1894.....	7.880.638.112
1895.....	9.190.154.762

La Wiener Giro-und Cassen Verein fait partie de la Saldirungs Verein, et ses opérations représentent une proportion importante des chiffres donnés pour cet établissement. Voici, en effet, également depuis 1884, les montants compensés ainsi :

1884....	158.987.050	1890....	130.471.256
1885....	138.808.387	1891....	131.510.676
1886....	129.550.980	1892....	139.869.276
1887....	143.324.082	1893....	158.872.690
1888....	126.141.920	1894....	145.460.429
1889....	112.389.440	1895....	205.267.968

Budapester Giro-und Cassen-Verein, à Budapest.

L'organisation et le but sont les mêmes que pour la Wiener Giro-und Cassen Verein ; le capital est de 1 million de florins, dont moitié versée. Mais quoique la société soit fondée depuis le 10 décembre 1893, les statistiques des virements ne commencent que du 26 novembre 1894.

1894....	80.303.311 fl.	1895....	827.677.624 fl.

Dans les opérations de la Budapester Saldirungs-Verein, la Budapester Giro-und Cassen-Verein figure comme suit :

1894....	1.663 fl.	1895....	8.305.837 fl.

Börse für Landwirtschaftliche Producte, à Vienne.

La Bourse pour les produits agricoles est régie actuellement par des statuts approuvés le 6 mars 1896 ; elle a pour objet l'enregistrement et la liquidation des opérations sur les blés, colza, maïs, semences, houblon, farines, malts, alcool, etc., ainsi que les transports, location de sacs et ce qui s'y rattache. Les quantités minimum sont de 500 quintaux pour les blés, farines, colza, etc., 125 quintaux pour les huiles, 50 hectolitres pour l'alcool, mais dans des limites déterminées, les livraisons peuvent porter sur des quantités un peu inférieures ou supérieures. Il n'y a pas de cours de compensation, la liquidation des affaires à livraison se faisant au fur et à mesure, au prix auquel la marchandise a été achetée ou vendue.

La statistique des opérations n'est pas publiée.

4. Belgique.

Caisse de liquidation des affaires en marchandises, à Anvers.

Société formée pour trente années à partir du 1er novembre 1887,

au capital de 3 millions de francs, divisé en 3.000 actions de 1.000 francs sur lesquels un cinquième (200 francs) est versé. Les opérations portent sur les cafés, les laines peignées, les laines en suint. Les pétroles, le coton et le saindoux ne sont plus mentionnés depuis 1890. L'unité de contrat est de 250 sacs, soit environ 14.700 kilogrammes net pour les cafés, 5.000 kilogrammes pour la laine peignée, 20.000 kilogrammes pour la laine en suint. Les filières, les marges et les *original deposits* sont en usage à Anvers.

Les contrats enregistrés donnent les montants suivants :

	Cafés en sacs.	Laines peignées en kilogrammes.	Laines en suint en kilogrammes.
	—	—	—
1887-88 ...	3.593.000	39.340.000	7.480.000
1889....	2.499.250	56.240.000	200.000
1890....	1.010.750	65.955.000	»
1891....	1.074.250	41.875.000	»
1892....	126.000	47.975.000	»
1893....	192.250	39.830.000	790.000
1894....	92.500	51.355.000	8.560.000
1895....	50.250	54.735.000	6.570.000

	Pétroles en barils.	Coton en balles.	Saindoux en tonnes.
	—	—	—
1887-88.....	29.800	3.900	7.000
1889.....	5.000	»	3.950
1890	4.400	»	200

Pour les deux dernières années, les opérations faites ont donné lieu aux mouvements suivants :

	CAFÉS		PEIGNÉS		SUINTS	
	1894	1895	1894	1895	1894	1895
	SACS	SACS	KILOG.	KILOG.	KILOG.	KILOG.
Solde de l'année précéd.	12.000	9.000	7.040.000	11.125.000	780.000	1.870.000
Enregistrement	92.500	50.250	51.355.000	54.735.000	8.560.000	6.570.000
Liquidé	95.500	55.750	47.280.000	55.145.000	7.470.000	8.000.000
Reste en cours	9.000	3.500	11.125.000	10.715.000	1.870.000	440.000
	FR.	FR.	FR.	FR.	FR.	FR.
Recettes effectuées....	172.518	148.471	6.708.276	7.174.526	237.800	366.214
Paiements.....	163.067	146.900	6.458.500	6.953.674	244.422	365.500

5. — Canada

Montreal clearing-house, à Montréal.

Le Clearing-house de Montréal date de 1889, mais la première réunion pour son organisation eut lieu le 13 décembre 1888. Les opérations commencèrent le 7 janvier 1889, et à ce premier clearing, les échanges s'élevèrent à 1.458.474 dollars, les balances payées à 390.452 dollars. Les séances ont lieu à 10 heures très précises ; les sommes dues doivent être réglées entre midi et midi et demi et les banques créditrices reçoivent du clearing-house entre midi 1/2 et une heure. Les erreurs, ou les différences provenant du renvoi de chèques sont directement réglées entre les banques ; toutefois, jusque 11 h. 1/2, des retours s'élevant au moins à 5.000 dollars peuvent être faits directement au clearing-house, mais uniquement lorsqu'il s'agit de chèques ou traites dont le paiement est refusé pour insuffisance de couverture.

Opérations depuis l'origine, *en milliers de dollars* :

1889.....	454.528	1893.....	568.732
1890.....	473.984	1894.....	546.601
1891.....	514.607	1895.....	583.160
1892.....	590.043		

Halifax clearing-house association, a Halifax.

L'association a été établie en juillet 1887 ; les règles d'échange sont à peu près les mêmes que pour Montréal ; toutefois les erreurs ou différences sont dans tous les cas réglées entre les banques elles-mêmes.

Voici, *en milliers de dollars*, la statistique des opérations depuis 1892 :

1892.....	59.871	1894.....	58.775
1893.....	60.798	1895.....	60.972

Clearing-house d'Hamilton.

Organisé depuis le 15 juin 1891, sur des bases analogues à celles du clearing d'Halifax ; mais les soldes sont réglés au moyen de chèques sur Montréal, émis par les banques débitrices à l'ordre du clearing-house, ou dans le cas contraire, par le clearing-house, à l'ordre des banques créditrices. Toutefois, le comité a le droit, vingt-quatre heures après un avis donné par écrit, d'exiger le règlement des soldes en monnaie légale.

Opérations, *en milliers de dollars* :

1891 (15 juin)...	21.010	1894.....	34.301
1892.....	38.294	1895.....	34.374
1893.....	38.418		

Clearing-house de Toronto.

L'organisation est analogue à celle du clearing de Montréal ; les opérations ont commencé le 21 juillet 1891.

Opérations, *en milliers de dollars*[1] :

1891 (21 juillet)...	145.897	1894.....	379.266
1892.....	326.765	1895.....	308.630
1893.....	309.274		

Clearing-house de Winnipeg.

Etabli le 4 décembre 1893, sur les mêmes bases que le clearing d'Halifax.

Opérations *en milliers de dollars* :

1893 (4 décembre).	4.970	1895.....	55.869
1894.....	50.535		

Un autre clearing-house a été établi à Saint-John ; les opérations ont commencé en mai 1896.

6. — Etats-Unis.

Si les Clearing-houses des Etats-Unis sont moins anciens que ceux de la Grande-Bretagne, ils sont, par contre, beaucoup plus nombreux, et dans l'ensemble, beaucoup plus importants. Fin de 1895, on en comptait 101 en activité, dont la liste est donnée plus loin, avec la date de leur établissement, le nombre des banques en faisant actuellement partie, et la statistique des opérations des six dernières années pour les 79 dont les statistiques sont publiées, les 22 autres ne fournissant aucun renseignement à ce sujet.

Clearing-house de New-York.

Le Clearing-house fut organisé le 3 octobre 1853, et commença ses opérations le 11 du même mois. Les échanges ont lieu une seule fois, à 10 heures du matin ; les résultats doivent être communiqués au directeur (*Manager*), les commis de chaque banque préparant, au moyen de tickets joints aux liasses de

---

[1] Jusqu'en novembre 1895, ces montants ne comprennent pas la Banque de Toronto.

chèques, traites, etc., qui leur sont remis, la situation de leur banque ; le tout est contrôlé par des tickets de situation échangés entre les commis des différentes banques, indiquant si la banque est débitrice ou créditrice, et de combien, de la banque à laquelle le ticket parvient. Les paiements doivent être effectués avant 1 heure 1/2, en or ou en valeurs légales, ou en certificats de dépôt, émis par 1.000, 5.000 ou 10.000 dollars, et qui peuvent être endossés à l'ordre d'un membre quelconque du clearing. Les paiements terminés, le directeur règle les soldes des banques créditrices.

Comme il importe que toutes les opérations soient terminées à heure fixe, des amendes sont infligées pour toutes les erreurs dans les entrées au crédit (3 dollars), dans les entrées au débit (2 dollars), dans les tickets (2 dollars), dans les additions (1 dollar) ; ces amendes sont doublées lorsque les erreurs produites ainsi ne sont pas découvertes à 11 heures 15, et à midi quadruplées.

Afin de connaître aussi exactement que possible la situation générale des banques associées composant le clearing-house, chacune doit adresser au Manager, le samedi de chaque semaine, une note indiquant pour la semaine écoulée :

Le montant moyen des prêts et escomptes, des espèces, des valeurs légales, des dépôts, de la circulation.

Depuis 1884, le nombre et le capital des banques associées de New-York ont varié comme suit :

	Nombre.	Capital en dollars.		Nombre.	Capital en dollars.
	—	—		—	—
1884....	61	60.412.700	1890....	64	60.812.700
1885....	64	58.612.700	1891....	63	60.772.700
1886....	63	59.312.700	1892....	64	60.422.700
1887....	64	60.862.700	1893....	64	60.922.700
1888....	63	60.762.700	1894....	65	61.622.700
1889....	63	60.762.700	1895....	66	62.622.700

Pendant cette période, pour les années finissant au 30 septembre, les opérations du Clearing-house, et le montant des balances payées, sont comme suit (*en dollars*) :

	Clearings.	Balances.
	—	—
1884.....	34.092.037.338	1.524.930.994
1885.....	25.250.791.440	1.295.355.252
1886.....	33.374.682.216	1.519.565.385
1887.....	34.872.848.786	1.569.626.325

1888	30.863.686.609	1.570.198.528
1889....	31.796.165.529	1.757.037.453
1890.....	37.660.686.572	1.753.040.145
1891..... ..	31.053.698.779	1.584.635.300
1892.....	36.279.905.236	1.861.500.575
1893.....	34.121.380.770	1.636.297.176
1894.....	24.230.145.368	1.585.241.634
1895.....	28.264.379.126	1.896.574.349

Au total, depuis l'origine : clearings, 1.073.513.117.918 dollars, balance 49.463.653.583 dollars, soit en moyenne, 4,60 p. 100 du montant total des clearings. Le maximum des balances payées a été de 6,71 p. 100 en 1895 ; le minimum de 3 p. 100 en 1869.

Pour donner une idée de l'énormité de ces transactions, et en ne considérant que le total compensé au 30 septembre 1885, soit 744.695.238.867 dollars, M. William Camp, dans son *New-York and London Clearing-house systems*, écrivait qu'en donnant au monde une existence de 5.885 ans, conformément à l'Histoire Sainte, Adam, lorsqu'il fut créé, aurait eu à compter à raison de 251 dollars par minute pour arriver à une semblable somme au 1er octobre 1885. Il faudrait maintenant augmenter sensiblement le chiffre à compter par minute pour arriver au total actuel.

Pour la facilité des comparaisons, voici les sommes compensées au Clearing-house de New-York, pendant les mêmes années, se terminant au 31 décembre.

1884.....	30.985.870.500	1890.....	39.187.194.525
1885.....	28.152.201.336	1891.....	33.749.322.211
1886.....	33.676.829.612	1892.....	36.662.469.201
1887.....	33.474.556.258	1893.....	31.261.037.730
1888.....	31.099.977.521	1894.....	24.387.807.019
1889.....	35.845.104.904	1895.....	29.841.796.924

L'*Assistant treasurer* (Adjoint trésorier des Etats-Unis) figure parmi les membres du Clearing-house. Depuis 1884, voici le montant des opérations faites aussi :

	Chèques adressés au clearing-house.	Chèques reçus du clearing-house.	Totaux.
1884.....	116.666.000	295.541.948	412.207.948
1885.....	109.420.072	278.830.720	388.250.792
1886.....	125.782.520	276.855.487	402.638.007
1887.....	116.671.928	353.470.901	470.142.829
1888.....	99.399.535	337.849.743	437.249.278

1889.....	132.109.001	424.429.650	556.538.655
1890.....	126.595.570	359.395.045	485.990.615
1891.....	131.025.051	383.315.729	514.340.780
1892.....	125.529.170	328.258.554	453.787.724
1893.....	129.783.849	354.002.250	483.786.100
1894.....	82.459.526	258.936.352	341.395.878
1895.....	95.159.904	242.982.953	338.142.847

Autres Clearing-houses américains.

Le système employé par les autres Clearing-houses américains ne diffère guère de celui de New-York, sauf, toutefois, pour les paiements, que tous n'effectuent pas de la même manière. Des certificats de dépôt sont employés à Boston, Philadelphie, Baltimore, des chèques sur les banques débitrices en faveur des banques créditrices à Saint-Louis, des chèques sur New-York à Hartford, sur Boston, à Worcester, ou enfin des versements en espèces ou en valeurs légales.

Les tableaux suivants donnent, *en milliers de dollars*, les opérations faites par ces divers Clearing-houses pour les années se terminant au 31 décembre [1].

22 Clearing-houses ne fournissant pas leurs statistiques :

Nombre de banques.		Nombre de banques.	
8	Augusta (Georgie).	6	Holyoke (Mass.).
5	Bloomington (Ill.).	5	Jacksonville (Ill).
4	Chester (Pensylvania).	10	Knoxville (Tennessee).
6	Colombus (Georgie).	5	Little Rock (Arkansas).
9	Davenport (Iowa).	7	Macon (Georgie).
7	Dayton (Ohio).	6	Mansfield (Ohio).
9	Dubuque (Iowa).	5	Quincy (Ill.).
4	Emporia (Kansas).	4	Springfield (Missouri).
3	Everett (Wash).	5	Springfield (Ohio).
7	Frederick (Maryland).	10	Toledo (Ohio).
5	Great Falls (Montana).	8	West Superior (Wisconsin).

New-York Stock exchange Clearing-house.

Le New-York Stock-exchange Clearing a été organisé le 22 mars 1892, dans le but de faciliter les règlements entre les membres du stock-exchange. Le mécanisme de ses opérations a été précédemment décrit.

---

[1] Ces chiffres proviennent en grande partie des statistiques publiées annuellement par le *Journal of the Institute of Bankers.*

Date de l'origine	Nombre de Banques		1890	1891	1892	1893	1894	1895
1890	6	Akron				11.115	[illegible]	13.610
1892	11	Atlanta		»	70.330	61.580	56.590	65.320
1888	26	Baltimore	7[illegible]	735.715	771.859	7[illegible]	673.845	695.705
1893	5	Bay City	»			14.885	14.275	16.160
1891	7	Binghampton		12.[illegible]	13.860	15.405	17.360	17.700
1889	7	Birmingham	39.140	30.855	27.[illegible]	17.905	16.810	20.045
1890	53	Boston	5.130.880	4.75[illegible] 840	5.005.390	4 577.920	4.148.050	4.757.085
1888	20	Buffalo	304.775	391.995	416.[illegible]	399.805	196.200	222.280
1892	»	Canton	»	»	8.620	7.880	7.920	9.265
1890	4	Chattanooga	32.100	23.195	22.805	16.005	10.410	12.[illegible]
1865	23	Chicago	4.095.145	4.456.885	5.135.770	4.676.960	[illegible]	4.614.980
1866	17	Cincinnati	650.180	668.215	750.790	642.370	643.440	651.275
1888	12	Cleveland	265.470	264.015	296.575	267.885	243.980	298.795
1888	14	Columbia	154.735	158.360	183.960	159.560	170.105	183.180
1888	5	Dallas	61.[illegible]	47.115	50.180	52.100	59.375	64.595
1885	6	Denver	255.500	230.135	266.995	185.335	137.320	139.200
1888	15	Des Moines	33.135	40.780	53.315	46.780	[illegible]	53.695
1883	18	Detroit	300.645	317.300	363.360	322.675	288.825	323.[illegible]
1888	5	Duluth	105.300	98.735	98.330	100.510	110.000	99.530
1893	7	Fall River			»	41.360	39.660	41.250
1894	4	Fargo		»			[illegible]	7.050
1888	7	Fortworth	49.220	32.380	29.335	28.745	35.110	36.700
1892	4	Fremont	»	»	5.065	4.[illegible]	4.045	3.240
1889	8	Galveston	114.000	100.025	137.950	145.405	127.660	135.775
1886	9	Grand Rapids	38.280	44.635	50.795	45.930	39.815	43.235
1872	15	Hartford	105.900	104.645	112.835	113.935	102.335	118.690
1894		Hastings		»		»	4.11[illegible]	3.415
1893	4	Helena		»		33.615	31.525	29.585
1891	6	Houston	»	163.895	112.570	134.775	115.[illegible]	127.920
1871	3	Indianapolis	105.665	106.135	88.[illegible]	61.995	65.015	78.315
1893	5	Jacksonville	»	»	»	19.295	[illegible]	16.240
1894	»	Kalamazoo	»	»		»	11.9[illegible]	13.630
1873	9	Kansas City	490.905	460.470	510.185	474.670	489.500	520.870
1890	11	Lexington	23.600	22.245	25.020	18.435	18.250	18.170
1889	4	Lincoln	29.775	28.025	33.805	26.085	23.240	18.375
1888	8	Los Angeles	32.165	39.640	39.210	45.250	46.900	62.125
1876	16	Louisville	400.180	357.350	390.780	322.765	[illegible]	314.470
1876	7	Lowell	39.270	40.510	41.630	34.610	30.85[illegible]	33.590
1862	8	Memphis	130.790	127.830	132.380	84.9[illegible]	99.610	98.140
1868	10	Milwaukee	361.270	319.535	366.300	329.320	225.[illegible]	245.870
1884	14	Minneapolis	303.910	366.715	438.055	382.245	308.900	372.895
1890	»	Nashville	113.930	104.675	99.925	60.500	47.375	48.790
1889	5	New Bedford	21.105	23.725	25.020	25.320	20.450	22.770
1872	10	New Haven	69.605	71.250	76.100	75.105	69.955	78.110
1872	15	New Orleans	524.400	514.810	508.140	500.895	434.005	484.950
1871	6	Norfolk	48.210	54.170	50.620	49.090	48.685	50.765
1884	8	Omaha	206.570	215.105	295.420	295.415	241.735	190.640
1880	12	Peoria	84.600	88.960	98.800	82.585	96.130	101.285
1818	38	Philadelphie	3.710.245	3.296.085	3.810.295	3.403.480	3.060.420	3.556.150
1866	18	Pittsburg	786.695	679.065	759.530	665.340	652.895	746.110
1865	8	Portland (Maine)	61.605	62.620	64.745	65.990	62.020	65.605
1890	9	Portland (Oreg.)	93.440	102.570	109.720	75.040	55.580	59.700
1866	30	Providence	267.585	278.010	287.720	287.645	244.[illegible]	280.810
1888	8	Richmond	113.255	119.740	127.720	114.955	113.330	121.960
1890	16	Rochester	»	75.780	80.495	78.740	74.300	80.385
1894	7	Rockford	»	»	»		10.120	10.815
1892	6	Saginaw	»	»	18.730	17.460	14.705	19.700
1877	5	Saint Joseph	79.130	79.[illegible]	93.860	88.900	75.360	69.865
1868	19	Saint-Louis	1.118.575	1.139.600	1.231.570	1.139.015	1.127.705	1.244.325
1886	13	Sainte-Paul	225.665	242.075	271.075	207.680	183.855	222.330
1890	12	Salthake City	»	80.845	95.080	56.710	61.025	63.735
1876	14	San Francisco	851.065	893.270	815.265	699.285	658.[illegible]	692.080
1892	7	Savannah	»	»	93.930	95.640	108.470	124.105
1894	9	Scranton	»	»		»	37.140	39.080
1890	10	Seattle	54.930	48.975	55.520	40.150	26.980	25.690
1889	9	Sioux City	48.900	49.835	57.590	42.035	33.020	28.090
1892	7	Sioux Fall	»	»	14.387	10.745	5.690	3.555
1893	4	Spokane	»	»	»	28.980	14.055	20.070
1872	12	Springfield (Mas	66.015	63.530	70.780	69.310	65.035	75.455
1893	6	Springfield (Ill.	»	»	»	9.550	8.480	9.160
1874	9	Syracuse	41.305	45.230	49.455	49.355	45.250	52.060
1889	5	Tacoma	46.[illegible]	49.080	48.010	35.400	29.095	28.645
1888	4	Topeka	19.425	19.885	20.660	19.445	24.575	22.715
1894	5	Waco		37.635	31.510	31.690	34.435	46.410
1889	12	Washington	85.040	88.335	105.100	94.790	83.490	96.975
1886	3	Wichita	38.740	26.275	27.610	23.230	22.920	22.270
1888	6	Wilmington	42.720	42.225	46.360	44.215	36.100	37.085
1864	8	Worcester	60.050	61.365	67.270	64.355	60.660	68.625

Un droit de 5 cents (25 centimes) par 100 titres sur chacun des côtés de la feuille, y compris les balances, est prelevé pour le Clearing-house. En outre des amendes de 5 et 10 dollars sont appliquées en cas d'erreurs ou retards dans la délivrance des titres et des chèques.

Voici, pour les années se terminant au 31 octobre, l'importance des opérations :

	1893	1894	1895
Titres compensés	258.952.000	193.830.800	223.426 200
Valeur en dollars.....	16.760.500.000	12.194.800.000	14.480.700 000
Balances en titres un côté.	26.053.800	15.960.900	21.899.600
Valeur.....	1.620.000.000	905.600.000	1.228.500.000
Balances en espèces un côté.	32.582.200	24.423 600	21.282.900

Chicago stock-exchange clearing-house.

Etabli en novembre 1891, pour le règlement des transactions au Stock-exchange. Les opérations sont constatées par des tickets échangés entre les parties, et les comptes établis sur des feuilles portant horizontalement les noms des membres du clearing, les colonnes verticales donnant l'indication des diverses valeurs sur lesquelles se font les transactions, chaque nom de valeurs portant sur deux colonnes, l'une pour les achats, l'autre pour les ventes. Les deux premières colonnes verticales sont réservés pour l'indication des sommes à payer ou à recevoir. Les paiements se font au moyen de chèques certifiés sur une banque désignée pour cet objet, les recettes par des chèques du Clearing-house sur cette même banque. Les livraisons de titres doivent être faites immédiatement, ou un rachat est effectué par les soins du Clearing-house.

Une marge de 5 dollars par titre d'une valeur de 100 dollars, de 10 dollars pour les titres de valeur supérieure, doit être versée au Clearing-house.

La statistique des opérations est donnée comme ci-dessous :

	1892	1893	1894
Nombre de titres.....	1.200.000	1.154.950	1.531 092
Montant des bons en dollars ...	12.000.000	6.755.000	9.207.350

Philadelphia Stock-exchange Clearing-house.

Etabli en 1870, ce Clearing est donc le plus ancien de ce genre existant aux Etats-Unis; il a servi de modèle à tous ceux qui ont été établis depuis lors.

Il y a des tickets spéciaux pour chaque nature de titres, sur

lesquels sont indiqués les quantités à livrer ou à recevoir, et le prix. Il en est de même pour les feuilles de liquidation, présentant à gauche le nombre de titres reçus, celui qui les a fournis et leur montant, et à droite les titres livrés, le nom du réceptionnaire et la valeur. De part et d'autre une colonne existe pour certifier chaque article indiqué.

Les différences doivent accompagner la feuille de liquidation. La délivrance des titres doit être effectuée le jour même; les sommes dues sont payées en numéraire et en valeurs de banque, excepté pour les sommes de 200 dollars et au-dessous, qui peuvent être réglées par chèques. Les amendes de 1 et 5 dollars sont appliquées pour les erreurs dans les feuilles ou les retards dans les rectifications à y apporter.

Les opérations de 1895 peuvent seules être relevées, les statistiques des années précédentes ne pouvant être fournies.

Titres compensés	7.314.400
Stock actuel titres	1.681.408
Valeur en dollars	259.299.200
Différences réglées en espèces.	1.251.483

New-York produce exchange. Clearing department.

Ce clearing a été établi en janvier 1888, pour faciliter les transactions. Les opérations faites entre les membres doivent être confirmées par une note spéciale (*confirmation slip*), qui donne le nom ou la raison sociale de l'acheteur ou vendeur, et les désignations usuelles de quantité, prix et date de délivrance de la marchandise. Les résultats des diverses transactions sont relevés sur des feuilles spéciales, divisées en trois parties, chacune d'elles donnant au milieu les noms des membres du Clearing, et dans les colonnes à gauche et à droite les montants dus ou réclamés à chacun des membres par celui qui établit la feuille, et la balance finale établie. Pour éviter toute erreur, des tickets sont échangés entre les membres, de couleur différente suivant que la balance est pour ou contre celui qui les transmet.

Les balances débitrices sont réglées au moyen de chèques tirés par les débiteurs sur la *Corn exchange-bank*. Si au contraire la balance est créditrice, la feuille est accompagnée d'un chèque sur la même banque, à l'ordre du présentateur de la feuille, chèque qui est contresigné et retourné ensuite au bénéficiaire.

Un droit de 2 cents (10 centimes) par article est perçu par le clearing, et le même droit par la Corn exchange-bank.

Des amendes de 1 et 5 dollars sont perçues pour les erreurs, les omissions et les retards prévus par le réglement.

Il n'y a pas de statistique des opérations.

Clearing-house of the Board of Trade, à Chicago.

Etabli le 23 septembre 1883, ce clearing sert à la régularisation des opérations faites entre les membres du Board of Trade. Le système employé est à peu près le même que celui du New-York Produce Exchange. Les balances débitrices sont réglées par un chèque à l'ordre du Clearing-house ; celui-ci règle directement les balances créditrices.

Le droit est de 1 cent (5 centimes) par chaque article. Des amendes de 1 et 5 dollars sont également perçues pour omissions ou erreurs.

Voici depuis 1885, le relevé annuel des opérations (*en dollars*) :

	Clearings.	Balances.
1885	100.059.536	26.539.361
1886	100.665.007	27.752.365
1887	78 179.869	24.359.522
1888	105.758.106	30.280.573
1889	55.463.080	18.763.093
1890	86.627.157	28.190 647
1891	104.083.529	32.430.827
1892	69.295.992	24.793.928
1893	68 707.668	26 896.677
1894	56.060.294	20.519.901
1895	78 133.437	28.726.400

Chamber of commerce Clearing Association, à Minneapolis.

Etabli par acte du 9 septembre 1891, pour commencer du 5 octobre suivant, comme une association au capital de 50.000 dollars divisé en 1.000 actions de 50 dollars chacune, la responsabilité maximum à encourir par l'association étant fixée à 50.000 dollars. Le but est de faire directement, ou entre les membres de l'association, toutes les opérations relatives au commerce des grains. Chaque membre doit posséder 5 actions au moins, 25 au plus.

Les transactions sont inscrites sur des feuilles, imprimées en brun ou en bleu suivant qu'il s'agit de vente ou d'achat, et donnant le nom de la contre-partie, la quantité, le mois de la livraison, le prix de vente, le prix du règlement, et enfin la différence

par débit ou crédit. Le résultat des ventes et des achats s'indique au bas de la feuille des ventes.

La feuille de liquidation porte au milieu les noms de tous les membres, à gauche des colonnes pour inscrire les transactions à terme, à droite celles à prompte livraison. En outre, deux colonnes placées aux extrémités de la feuille, à gauche et à droite, indiquent les marges qui peuvent être à verser ou à recevoir [1].

Les balances dues sont réglées par un chèque à l'ordre du Clearing-house, joint également à la feuille de liquidation, et retourné au bénéficiaire après avoir été contresigné.

Des amendes de 2 cents (10 centimes) et 1 dollar sont perçues pour omissions ou erreurs.

7. France.

Chambre de compensation, à Paris.

Fondée en 1872, afin de faire profiter les banquiers de Paris des avantages résultant de l'emploi de la compensation. Mais le mouvement d'affaire est loin d'égaler celui des Clearing-houses d'autre places bien moins importantes. La Banque de France fait partie de la chambre de compensation, mais uniquement pour les chèques et traites à présenter aux autres membres ; ceux-ci font directement porter à leur compte courant toutes les valeurs sur la Banque de France dont ils sont porteurs. Le règlement des soldes s'effectue au moyen de virements sur la Banque de France.

Voici *en francs*, depuis 1884-85, les montants des opérations (années se terminant au 31 mars).

	Sommes totales.	Compensations.	Soldes passés par virements.
1884-85	1.142.562.483	3.195.337.104	947.225.379
1885-86	3.923.923.677	3.128.551.342	795.392.335
1886-87	4.391.616.624	3.524.285.842	867.330.782
1887-88	4.696.363.372	3.831.575.422	864.787.950
1888-89	5.418.239.141	4.379.362.244	1.038.876.900
1889-90	5.140.950.989	4.136.214.034	1.004.745.955
1890-91	6.003.883.202	4.721.811.077	1.282.072.125
1891-92	4.868.809.658	3.889.615.685	979.194.073
1892-93	4.715.230.996	3.823.775.749	891.455.247
1893-94	5.379.348.428	4.360.175.216	1.019.173.212
1894-95	6.143.528.714	5.426.636.494	716.892.220
1895-96	7.351.990.839	4.916.794.059	2.435.196.780

[1] Les membres ont le droit de réclamer des marges à raison de 2 cents (10 centimes) au moins par bushel (36 lit.3) à condition que le versement à faire ne soit pas inférieur à 2.000 dollars. Le manager du clearing-house peut aussi réclamer des marges s'il le juge nécessaire d'après l'état du marché.

Virements de la Banque de France.

Les titulaires des comptes courants ont le droit de faire passer du débit de leur compte au crédit du compte d'un autre titulaire les sommes dont ils peuvent disposer; ces versements s'effectuent au moyen de formules de couleur différente, suivant qu'il s'agit ou non de virements sur place. Par suite des faveurs accordées aux titulaires de comptes, la majeure partie de ces opérations est effectuée sans autres frais que ceux relatifs aux timbres de quittances. C'est au moyen de ces virements que se règlent, à Paris surtout, les opérations de bourse. La Banque agit ainsi comme une sorte de caisse de liquidation. Le chiffre élevé de ces versements, principalement à Paris, montre bien toute l'importance du service rendu par la Banque de France.

Voici les chiffres des versements totaux, et pour Paris seulement, pour les dix dernières années :

	Sommes totales.	Paris.
1886	35.552.055.800	34.697.584.000
1887	32.724.171.300	31.917.751.000
1888	36.892.647.600	36.060.223.400
1889	41.291.402.800	40.437.170.000
1890	43.330.748.600	42.450.899.000
1891	48.745.010.800	47.854.786.000
1892	37.451.574.300	36.815.663.400
1893	38.090.499.900	37.340.328.900
1894	46.170.041.500	45.150.142.500
1895	52.472.658.600	51.611.359.700

Caisse de compensation des Agents de change, à Paris.

Les opérations à terme pratiquées à la Bourse de Paris se règlent aux deux liquidations du 15 et de fin de mois, cette dernière étant de beaucoup la plus importante; les opérations de compensation sont effectuées par les soins de la Chambre syndicale. Cette organisation est déjà ancienne, car lors de la discussion de la loi sur les chèques, M. Darimon s'exprimait ainsi au Corps législatif (séance du 26 avril 1865) : Une autre liquidation qui a lieu également par l'intermédiaire de la Banque de France et qui se rapproche beaucoup plus des procédés du clearing-house anglais, c'est celle qui se fait au profit des agents de change. Un agent de change peut avoir à lever des titres pour 7 à 8 millions, et il ne possède à son compte courant à la Banque qu'un million. Par contre, il a à livrer 9 millions de titres, son solde est en définitive d'un million à son profit. Pour

opérer ces levées et ces livraisons, il lui faudrait posséder la somme intégrale des paiements à faire ou bien ne lever les titres qu'au fur et à mesure des encaissements résultant de ses livraisons. Dans ces conditions, une liquidation exigerait un mouvement considérable de numéraire, un temps fort long, des démarches fort nombreuses et un travail de caisse très compliqué. Pour écarter tous ces embarras, la Chambre syndicale se livre à un premier travail de compensation entre les titres à lever et les titres à livrer. Ce travail s'opère au moyen d'un double bordereau que chaque agent de change soumet à la Chambre syndicale et qui indique tous les titres qui le concernent. Le solde du compte a lieu alors par des mandats blancs sur la Banque de France. Le soir, chaque agent dépose à la Banque son carnet de compte courant, sur lequel il a inscrit les sommes émises en mandats; il y joint les mandats qu'il a reçus. La Banque de France fait la compensation des soldes, et la liquidation est accomplie sans qu'on ait eu besoin de faire appel au numéraire ».

Organisation strictement privée, la Chambre de compensation des agents de change ne fait connaître ni sa façon de procéder, ni la statistique de ses opérations.

Bourse de commerce de Paris.

La Bourse de commerce de Paris ne constitue pas une caisse de liquidation, mais par suite des réglements appliqués, les opérations qui y sont faites sont soumises à des liquidations qui arrivent au résultat obtenu sur d'autres places que l'emploi direct de la compensation.

Les opérations portent sur les produits suivants, la quantité prise pour base étant indiquée entre parenthèses : blé (25.000 kilogs : farines (100 sacs); alcools (25 pipes ou 155 hectolitres); sucre (100 sacs); huiles (5.000 kilogs : avoine (25.000 kilogs); seigle (25.000 kilogs). Les filières sont employées dans tous les cas, et ne peuvent servir qu'aux livraisons des ventes faites sur les mois dont elles portent l'indication. Sauf pour les huiles, la filière doit porter, en outre des mentions ordinaires, le visa d'un entrepositaire agréé par la commission, constatant l'existence de la marchandise, ou être accompagnée d'un certificat remplaçant le visa.

L'endossement et la circulation des filières ont lieu par l'entremise de liquidateurs agréés par la commission compétente; toutefois pour les huiles et l'avoine, les intéressés peuvent opérer directement. Ce sont aussi les liquidateurs qui à la Bourse de

commerce, effectuent les compensations et établissent les comptes définitifs de liquidation. Les règlements et livraisons doivent être effectués dans les délais très courts en usage sur chacun des marchés.

Il n'y a pas de statistique des opérations. Toutefois l'indication des stocks généraux à Paris, en fin de chaque année, peut donner une idée de l'importance des affaires traitées à la Bourse de commerce.

	Sucres en sacs.	Alcools en hectolitres.	Blés en quintaux.	Farines en quintaux.	Huiles de colza en quintaux.
	—	—	—	—	—
1885.....	1.725.503	76.992	190.488	311.061	114.002
1886.....	1.543.956	70.332	140.040	651.654	141 560
1887.....	1.196.011	57.264	83.152	171 294	150.860
1888.....	1.084.765	61 770	229.601	233 902	143.733
1889.....	1.406 720	92.224	89.188	128 491	73.745
1890.....	1.256.711	100.273	152.614	93.676	57.510
1891.....	1.458.404	67 816	344 159	446.438	144.991
1892.....	1.851 772	46.814	222.673	321 541	74.580
1893.....	1 335.752	74.289	120 101	474.846	111 391
1894.....	1.795.800	94.127	93.716	205.582	171.473

Caisse de liquidation des affaires en marchandises, au Havre.

Société formée par acte du 6 novembre 1882, au capital de 4 millions. Ce capital a été porté à 6 millions en 1895 (délibération de l'assemblée générale du 17 décembre), les 4.000 actions ainsi émises, libérées de 300 francs, étant la représentation des réserves extraordinaires réparties entre les actionnaires.

Les opérations enregistrées portent sur les produits suivants, les quantités entre parenthèses étant la base adoptée pour chaque contrat : café (500 sacs soit 29.400 kilogs net) ; caoutchouc (2.000 kilogs) ; coton (50 balles, soit 11.000 kilogs); cuivre (25.000 kilogs) ; indigo (10 caisses, soit 1 300 kilogs) ; laine (25 balles, soit 10.000 kilogs) ; poivre (100 sacs, soit 6.000 kilogs) ; saindoux (50 tierçons, soit 7.500 kilogs). Les filières, les marges et les garanties (*original deposits*) sont employées pour toutes les opérations.

Pour les opérations à primes, simples ou doubles [1], le payeur de la prime doit en verser le montant, le receveur de la prime, le deposit et les marges s'il y a lieu. Pour les facultés [2], le pre-

[1] La prime double est celle qui permet au payeur de la prime de se déclarer, au jour convenu, acheteur ou vendeur.

[2] Les facultés permettent au preneur de prendre ou la quantité simple, ou le double ou autre multiple de cette quantité, suivant conventions.

neur de facultés doit verser le deposit sur la quantité simple, et le donneur de facultés sur la quantité maximum exigible. Les marges sont liquidées dans les mêmes proportions.

Les opérations à primes ou à facultés, lorsqu'elles sont transformées en marchés fermes suivent la marche ordinaire.

La statistique des opérations n'est pas publiée.

Caisse de liquidation et de garantie des opérations à terme sur marchandise de Roubaix-Tourcoing.

Société créée le 5 novembre 1892, au capital de 1.200.000 francs. Les opérations portent sur les laines filées (par 5.000 kilogs), et les laines en suint (par 10.000 kilogs). Les filières, les marges et les garanties (*original deposits*), sont employées pour ces opérations. La filière doit indiquer dans quels magasins généraux (agréés par la Caisse de liquidation), les marchandises sont déposées.

Le paiement des marges et des *original deposits* peut être remplacé par le dépôt de warrants dûment endossés ou autres garanties équivalentes.

Les crédits sont réglés suivant l'importance réelle des maisons faisant partie de la Caisse de liquidation, celle-ci pouvant se refuser à l'inscription de nouveaux contrats lorsque le maximum fixé est atteint. Les maisons de banque ne sont autorisées à faire enregistrer pour leur compte que des affaires de reports.

Il n'y a pas de statistique des opérations.

(*A suivre.*) G. FRANÇOIS.

LE RÉFÉRENDUM

AU POINT DE VUE ECONOMIQUE

Nous nous proposons d'examiner dans cet article les résultats économiques du référendum fédéral, en Suisse. Léon Donnat a fait voir, dans sa *Politique expérimentale*, publiée en 1885, les effets bienfaisants du référendum ; et les conclusions auxquelles, à cette époque, il arrivait, se trouvent vérifiées par tous les faits qui ont eu lieu postérieurement.

Il faut distinguer : 1° le référendum. C'est le droit qu'a le peuple d'accepter ou de rejeter les mesures constitutionnelles ou législatives qui lui sont soumises. Cette institution existe dans tous les cantons, sauf Fribourg et Valais (dans ce dernier canton existe le référendum financier obligatoire) et en matières fédérales. Le référendum est obligatoire pour la revision de la constitution fédérale ; les nouvelles dispositions entrent en vigueur si elles « sont acceptées par la majorité des citoyens suisses prenant part à la votation et par la majorité des États... Le résultat de la votation populaire dans chaque canton est considéré comme le vote de l'État. » Le référendum est facultatif pour les mesures législatives. « Les lois fédérales sont soumises à l'adoption ou au rejet du peuple, si la demande en est faite par 30.000 citoyens actifs ou par 8 cantons. Il en est de même des arrêtés fédéraux qui sont d'une portée générale et qui n'ont pas un caractère d'urgence » (art. 89 de la const. féd.) ;

2° Le droit d'initiative [1]. Ce droit peut s'exercer en matières

[1] Voir sur ce sujet une étude très remarquable de M. le professeur J. Berney : *L'initiative populaire et la législation fédérale*. Recueil universitaire de Lausanne, 1896.

L'auteur arrive à la conclusion que « l'initiative législative fédérale n'augmenterait pas sensiblement les droits du peuple, car celui-ci jouit déjà d'un

législatives ou en matières constitutionnelles. Plusieurs cantons ont ces deux droits d'initiative. La confédération n'a que l'initiative constitutionnelle. « L'initiative populaire consiste en une demande, présentée par 50.000 citoyens suisses ayant droit de vote et réclamant l'adoption d'un nouvel article constitutionnel ou l'abrogation ou la modification d'articles déterminés de la constitution en vigueur. »

En fait, l'initiative législative existe aussi ; les citoyens en sont quitte pour donner la forme d'un article de la constitution à la loi qu'ils veulent proposer. C'est ainsi que la constitution fédérale s'est enrichie d'un article sur l'abatage des bestiaux.

Depuis la revision de la constitution fédérale, en 1874, il y a eu 36 votations populaires, 14 ont abouti à l'acceptation des projets soumis au référendum, 22 à leur rejet. Cela seul suffirait pour faire voir le caractère éminemment conservateur du référendum. C'est ce qu'a fort bien vu M. le professeur Labriola, qui a étudié cette question avec beaucoup de talent. M. Labriola, étant socialiste, se prononce avec beaucoup de force contre le référendum et combat la proposition faite par M. de Rudini d'introduire cette institution en Italie.

Au point de vue économique, le seul qui doive nous occuper ici, on ne peut que louer le bon sens du peuple suisse dans toutes les votations — sans aucune exception — qui ont abouti au rejet des dispositions proposées. Quant aux lois qui ont été adoptées, on peut regretter l'acceptation des lois et dispositions suivantes : *Loi sur le travail dans les fabriques* (21 octobre 1877 — 181.204 oui — 170.857 non); revision constitutionnelle sur *la question de l'alcool* (25 octobre 1885, 230.250 oui — 157.463 non) ; *Loi sur le monopole de l'alcool* (15 mai 1887 — 267.122 oui — 138.496 non); révision constitutionnelle sur l'*assurance accidents et maladies* (26 octobre 1890 — 283.228 oui — 92.200 non) : *tarif des douanes* (18 octobre 1891 — 220.004 oui — 158.934 non) ; revision constitutionnelle sur *le monopole des billets de banque attribué à la confédération* (18 octobre 1891 — 231.578 oui — 158.615 non) ; *Loi sur la comptabilité des chemins de fer* (4 octobre 1896 — 220.794 oui — 171.543 non). En tout, donc, seulement 7 lois.

---

droit d'initiative constitutionnelle illimité dans son objet, puisqu'il peut, en la forme d'un article constitutionnel, édicter n'importe quelle disposition législative. Elle serait toutefois utile pour établir l'ordre dans la législation populaire et empêcher que la constitution ne soit exposée à d'incessantes révisions partielles. »

Pour être juste, il faut observer que le tarif des douanes suisses n'est que très légèrement protecteur ; il est surtout fiscal. C'est ce qui explique sa grande productivité. En 1895, les recettes douanières ont été de 43.279.726 francs. Si le tarif français était aussi productif, par tête d'habitant, les douanes (sans les sels) auraient dû donner à peu près 559 millions ; elles ont donné seulement 420 millions en 1895. Un grand nombre de citoyens ont voté le tarif des douanes précisément à cause de son caractère fiscal ; ils n'avaient d'autre but que de fournir à la confédération les moyens de faire les dépenses militaires qu'ils estimaient indispensables pour la défense de la patrie.

Le vote approuvant le monopole de l'alcool est certes regrettable ; mais il est dû, en grande partie, aux efforts de messieurs les hygiénistes. Que le pays où ils n'ont pas exercé de ravages jette à la Suisse la première pierre !

Nous n'entendons nullement médire des vrais hygiénistes, parmi lesquels se trouvent des savants respectables, dont l'œuvre est éminemment utile ; nous entendons parler seulement de ces bons messieurs qui, sous le prétexte de l'hygiène, veulent régenter leurs semblables, les mettre sous tutelle, les empêcher de manger et de boire, chacun à sa manière, et leur donner des maladies réelles en prétendant les guérir de maladies imaginaires.

En France, en Italie, en Angleterre, en Allemagne, on se passerait bien de la sollicitude empressée, mais non toujours gratuite, dont ils veulent absolument entourer leur prochain. Ils lui imposent des médecins de leur choix ; et ce qu'il y a de comique, c'est que les diplômes de ces médecins, qui seuls peuvent guérir, perdent toute vertu en passant la frontière. Un docteur peut donner du sulfate de quinine à son malade au-deçà du tunnel du Mont-Cenis, il ne le peut plus au-delà. Au monopole des médecins s'ajoute celui des pharmaciens, toujours dans l'intérêt bien entendu des malades. Même si vous vous portez bien, n'espérez pas échapper à vos protecteurs attitrés. Ils établissent des laboratoires, analysent les vins et décident souverainement ce que vous pouvez boire et ce que vous ne devez pas boire. Les viandes américaines sont déclarées nuisibles sur le continent européen. En général, tout produit étranger est suspect, seul le produit national est vraiment hygiénique. Pourtant, même parmi les produits nationaux, il faut savoir faire un choix. En France, on a découvert que les vins de Bordeaux sont d'autant plus nuisibles à la santé qu'ils sont meilleurs au goût. De bons hygiénistes,

ayant extrait quelques gouttes d'essence de plusieurs litres de cognac, les ont injectées à des cobayes, et comme, naturellement, les malheureuses petites bêtes ne se sont pas bien trouvé de ce traitement héroïque, on en a conclu que le bon cognac était un poison. Ces billevesées feraient seulement sourire, si leurs auteurs n'en tiraient des conséquences qu'ils veulent nous imposer par la force. Qu'ils boivent de l'eau, qu'ils mangent de la bonne viande « nationale » et de bons légumes non moins « nationaux », si cela leur plait, mais qu'ils n'imitent pas le médecin de Sancho Pança, et qu'ils ne nous enlèvent pas les morceaux de la bouche.

Le référendum n'est pas une panacée ; il ne pouvait sauver la Suisse d'une maladie qui sévit dans toute l'Europe, mais il a obligé, au moins, messieurs les hygiénistes à être un peu modérés. En Angleterre même, les lois restrictives édictées au nom de l'hygiène abondent. On n'a qu'à prendre les rapports de la *Liberty and property defence League* pour voir les efforts, malheureusement souvent infructueux, que doivent faire les libéraux pour résister à l'extension d'une législation vexatoire et absurde. Les français sont menacés par certaine bouteille magique, que notre ami, M. Brelay, a raillée avec beaucoup d'esprit, et leur alimentation est soumise à des prescriptions aussi sévères que savamment variées. « On a décrété — dit Léon Say, *Les finances*, p. 89 — une définition du vin, qui figure dans les dictionnaires technologiques, et qui peut durer tant que les intérêts, maîtres du champ de bataille, y trouveront un avantage. Les boissons alcooliques, qui ne rentrent pas dans la définition, constituent dès lors des produits inférieurs, anti-hygiéniques ou falsifiés. Le vin de raisins secs, qui est la très saine boisson du pauvre, est déchu du titre de vin et condamné comme falsification ». Heureusement on n'en est pas encore là, en Suisse, et il est fort probable que le référendum interviendra pour corriger ce qu'auraient d'excessif les prescriptions qu'on voudrait édicter au nom de l'hygiène.

Cet espoir est fondé sur ce qui s'est passé à propos du projet pour le monopole des allumettes. Un certain nombre de fabricants, désireux de faire racheter leurs usines par la Confédération, se sentirent pris, en 1893, d'un vif sentiment de philanthropie pour les victimes de la nécrose. La conclusion logique aurait été qu'il fallait prendre, dans les fabriques, toutes les précautions que conseille la science, pour éviter cette maladie. Au contraire, on concluait que la Confédération devait racheter les fabriques et se charger de produire les allumettes. De braves gens se laissèrent

prendre à cet appât ; et tous s'agitèrent tant et si bien que les chambres acceptèrent le monopole des allumettes. Restait le référendum. Fort heureusement, on avait déjà fait un essai de ce monopole, et le peuple avait pu se rendre compte que les allumettes fédérales n'étaient guère meilleures que celles que fournit la régie française. Aussi la loi fut elle repoussée avec entrain ; 184.109 citoyens votèrent contre et seulement 140.174 l'acceptèrent ; elle fut repoussée par 14 1/2 cantons, contre 7 1/2 qui se prononcèrent en sa faveur. Cette votation populaire eut des effets chimiques et hygiéniques très remarquables, car depuis lors, on n'entend plus parler de nécrose.

Il est étonnant de voir combien certaines professions sont éminemment propres à développer l'esprit patriotique et philanthropique. Ainsi, en Allemagne, en France, en Autriche, les cultivateurs de betteraves sont prêts à sacrifier.... l'argent de leurs concitoyens pour que leur pays ait l'honneur de fournir du sucre bon marché aux Anglais. La culture de la pomme de terre excite aussi à un haut degré les sentiments philanthropiques. Quand nous cultivons ce précieux tubercule, une force irrésistible nous pousse à faire tous nos efforts pour que notre prochain ne s'empoisonne pas avec de mauvais alcools... étrangers.

M. Numa Droz, ancien président de la Confédération, a décrit avec beaucoup de talent les mauvais effets du monopole de l'alcool en Suisse. Les contradicteurs de cet homme d'Etat éminent n'ont réussi qu'à confirmer les conclusions qu'il avait énoncées. La prime à l'alcool indigène, pendant la période quinquennale de 1890 à 1894, a été plus que 838 mille francs ; et elle va en augmentant chaque année. M. Numa Droz observe que « la tendance des distillateurs, quand ils ne se bornent pas à distiller leurs propres produits, est naturellement d'obtenir la matière première au meilleur marché possible. Ils pressent donc sur le paysan, qui jure ses grands dieux qu'il ne peut accepter des prix aussi dérisoires (c'est ce qui se passe en France entre le fabricant de sucre et le cultivateur de betteraves). De son côté, le distillateur proteste qu'il ne peut s'en tirer aux conditions qu'on lui présente et qu'il fera venir sa matière première du dehors. Comme c'est la Confédération qui passe les contrats de livraison d'alcool, on s'adresse à elle, surtout dans les années d'élection, pour lui demander, de part et d'autre, d'améliorer les conditions des contrats, afin que l'on puisse payer plus cher la pomme de terre indigène ; sinon, les

élections tourneront mal. C'est ainsi que nous en sommes arrivés à avoir la pomme de terre électorale » [1].

Mais ici encore le référendum intervient comme modérateur. M. Nunez Droz ajoute : « Il paraît que dans les milieux intéressés, on a songé à un remède radical. Comme l'alcool de pommes de terre a surtout pour concurrent, dit-on, l'alcool de marcs et de fruits, il ne s'agirait rien moins que de monopoliser aussi la distillation de ces matières, laissée libre par la constitution. Mais ce sont là des raisins trop verts, surtout après le rejet du monopole des allumettes, dans la votation populaire du 29 septembre 1895. »

Il faut ajouter que, malgré le monopole, les contribuables sont bien moins maltraités en Suisse que dans tout autre pays européen. L'alcool à brûler est vendu par la confédération au prix coûtant, et l'alcool potable n'est soumis, en somme, qu'à des droits fort modérés.

Parmi les mesures rejetées par le référendum, il en est quelques-unes qui méritent une mention spéciale, toute à l'honneur du bon sens dont a fait preuve le peuple suisse. Le 6 décembre 1891 il a repoussé par 289.406 votes contraires et 130.729 favorables, le rachat du chemin de fer « Central ». Le 27 mars 1894 le référendum avait à se prononcer sur l'article suivant, qu'on proposait d'ajouter à la constitution : « La confédération a le droit de statuer des prescriptions uniformes dans le domaine des métiers ». Sous une apparence anodine, cette motion ne visait à rien moins qu'à rétablir les corporations et à créer des syndicats obligatoires. Le peuple le comprit parfaitement, et la motion fut repousée par 158.492 voix contraires et 135.713 favorables. Les socialistes ne se tinrent pas pour battus; ils présentèrent une motion assurant le droit au travail [2]. Cette fois les citoyens fini-

---

[1] *Essais économiques*, 1895, p. 577.

[2] « Le droit à un travail suffisamment retribué est reconnu à chaque citoyen Suisse. La législation fédérale, celle des cantons et des communes doivent rendre ce droit effectif par tous les moyens possibles. En particulier, il y a lieu de prendre les mesures suivantes : *a)* de réduire les heures de travail dans le plus grand nombre possible de branches d'industrie, dans le but de rendre le travail plus abondant; *b)* d'organiser des institutions telles que les bourses du travail..... *c)* de protéger légalement les ouvriers contre les renvois injustifiés; *d)* d'assurer, d'une façon suffisante, les travailleurs contre les suites du manque de travail..... »

Cette motion émanait de l'initiative populaire. L'assemblée fédérale en proposait le rejet.

rent par se fâcher. Il y eut 308.289 voix contraires et seulement 75.880, favorables. Tous les cantons rejetèrent la proposition. Evidemment le peuple suisse n'est pas encore mûr pour ces belles théories.

Le 28 février 1897, une motion tendant à instituer une banque d'Etat fut rejetée par 255.984 voix contraires et 195.764 voix favorables. La votation du canton de Vaud est surtout remarquable; il n'y eut que 4.462 voix qui acceptèrent la banque d'État; 40.504 citoyens se prononcèrent contre cette nouvelle entreprise du socialisme d'Etat. Ce petit peuple est vraiment admirable pour son attachement à la liberté économique. Sous ce rapport, il est même supérieur au peuple anglais.

Actuellement, il y a en Suisse un assez grand nombre de banques d'émission. Elles sont soumises au contrôle du conseil fédéral. Le montant de l'émission ne peut dépasser le double du capital versé et réellement existant. L'encaisse métallique ne doit pas être moindre de 40 p. 100 de l'émission. On finira probablement par avoir une banque centrale, comme la banque de France ou la banque d'Angleterre, mais le danger d'une banque d'État pure paraît écarté, au moins pendant plusieurs années.

De tous ces faits, deux conclusions se dégagent très nettement : 1° Contrairement à ce que veut la théorie du système représentatif, les faits démontrent qu'au moins en matière économique les députés souvent ne représentent nullement l'opinion du peuple. Ce désaccord n'empêche pas le peuple de réélire ces députés, mais il repousse impitoyablement les lois qu'il trouve mauvaises.

Voici un exemple frappant du désaccord qui peut exister entre une votation sur les choses et une votation sur les hommes. Considérons pour le district de Lausanne la votation du 28 février 1897 sur la banque d'Etat, et la votation qui eut lieu huit jours après pour les élections au Grand conseil; comparons le nombre de voix obtenues par la banque d'Etat avec le nombre de voix obtenues par le parti qui préconisait cette institution.

	Nombres. Absolus.	Pour cent du total.
Votes favorable à la banque d'Etat.....	1.814	30,2
Votes contraires.....	4.263	69,8
Totaux.....	6.107	100,0
Nombre moyen de votes obtenus par la liste du parti favorable à la banque d'Etat.....	2.258	37,8
Nombre moyen de votes obtenus par les listes des partis contraires à la banque d'Etat.....	3.709	62,2
Totaux.....	5.967	100,0

	27 mars 1894 — *Métiers*		3 juin 1894 — *Droit au travail*		29 septembre 1895 — *Monopole des allumettes*		4 octobre 1896 — *Comptabilité des chemins de fer*		28 février 1897 — *Banque d'État*	
	OUI (Cont.)	NON (Fav.)	OUI (Cont.)	NON (Fav.)	OUI (Cont.)	NON (Fav.)	OUI (Cont.)	NON (Fav.)	OUI (Cont.)	NON (Fav.)
Zurich	33.377	11 123	16.307	44.380	11.758	10.929	12.859	17 356	36 [illegible]54	29 177
Berne	20.652	20.737	12.006	51 074	18 356	21.475	39.020	16.420	45 098	22 696
Lucerne	2.599	3.453	1.267	10.706	1 029	5 221	12 372	3.952	7.623	13.162
Uri	540	1 963	138	2.086	133	2.275	1.032	2 034	372	3 027
Schwyz	807	1 335	555	1.066	978	1.641	2 139	2.607	871	1.682
Unterw., le haut 1/2	839	807	143	1.272	265	845	178	1 319	109	1.577
Unterw., le bas 1/2	178	831	151	1 017	221	906	755	861	281	1.538
Glaris	2.496	1.495	1.504	2 753	2.899	1.115	3.395	1 495	3.319	1.804
Zoug	541	359	252	1 423	703	158	1·837	870	881	1 416
Fribourg	6.057	1.638	1 630	12 531	837	11.590	3 756	15 271	3 337	16 183
Soleure	2 669	1.972	2.638	5 326	1.266	3.052	7.630	2.004	6 2 8	6 633
Bâle, ville 1/2	1.741	489	2 509	1 319	1.396	982	5 640	1.881	1.430	2.781
Bâle, campagne 1/2	1.762	2 307	1 428	1 532	3 108	2.346	1.742	1.646	3 168	2.371
Schaffouse	2 539	2 655	1.310	5 491	5.153	1.464	3.754	3.046	1 832	1 833
Appenzell R. ext. 1/2	3.798	3.985	1.387	7 784	5.102	3.175	5.796	2 552	5 001	3 507
Appenzell R. int. 1/2	314	2 219	166	2 207	241	1.979	528	2.000	5.8	1.886
Saint-Gall	13.093	22.164	7.904	30.372	17.146	18 596	23.291	15.550	17 530	22.498
Grisons	3 765	9 854	2 520	10.765	2.877	10.075	5·726	6 936	5 533	10 185
Argovie	11 507	19 670	5.312	27 329	12.866	21 109	27 872	8 322	20.424	16.203
Thurgovie	7.136	6 419	2.097	13 597	9.092	5.516	11.259	4.598	10 931	5 464
Tessin	6.096	6.236	3.692	6 644	1 000	7.331	6 151	6 126	6 335	7 664
Vaud	4 233	15 717	2.857	30.854	1 583	20.814	3.172	26.708	1 462	10 504
Valais	3 563	6.938	780	12 049	241	11 453	395	13.324	1.247	16 669
Neuchâtel	3.182	5 [illegible]34	3.554	9.885	898	9.790	2 802	8 469	3.244	11 984
Genève	1.679	5 459	3 470	5 824	1.423	6.959	3.273	6 589	2.931	9.946
Totaux	135.713	158.492	75.880	308.289	140 174	184 109	220 794	171 543	195 761	255.984

(Fav.) indique les votes favorables à la liberté économique. — (Cont.) les votes contraires.

2° Les décisions du peuple sont, bien plus que celles de ses représentants, favorables à la liberté économique. La théorie du système représentatif prétend que le peuple juge mieux les hommes que les choses ; au contraire, les faits ici font voir qu'il juge mieux les choses que les hommes. Pour parler plus exactement, le jugement porté sur les lois est surtout objectif. Il tient compte surtout des effets bons ou mauvais qu'on suppose que doit avoir la loi. Le jugement porté sur les hommes est, au contraire, influencé par une foule de motifs subjectifs. Un électeur votera volontiers en faveur d'un orateur sympathique et éloquent ; mais si celui-ci veut lui faire acheter assez cher de mauvaises allumettes, il se rebiffera et répondra non, résolument.

Il est intéressant de voir comment se répartissent, suivant les cantons, les votes pour ou contre la liberté économique. (Voir le tableau ci-dessus.)

D'une manière générale, on peut dire que les cantons industriels ou de nationalité allemande ont une tendance à voter en faveur des restrictions de la liberté économique. Les cantons agricoles ou de nationalité romande sont, au contraire, favorables à la liberté économique. Le maximum d'effet s'observe quand les deux caractères se trouvent réunis. Ainsi, Zurich, canton industriel et de nationalité allemande vote presque toujours en faveur des restrictions de la liberté économique ; Vaud, canton agricole et de nationalité romande, vote toujours en faveur de la liberté.

Le socialisme en Suisse paraît, d'ailleurs, être principalement d'importation allemande. Les cantons qui votent en faveur de l'étatisme sont, en général, ceux qui reçoivent une immigration considérable d'ouvriers allemands. Au contraire, il y a des cantons de la Suisse allemande lesquels n'ayant que peu d'éléments étrangers sont libéraux. Tel est Schwyz, qui vote presque toujours en faveur de la liberté économique.

L'expérience du référendum faite jusqu'à ce jour en Suisse, est en somme très favorable à cette institution, qui paraît même être le seul remède vraiment efficace pour empêcher les progrès de l'étatisme. Maintenant se pose le problème plus général, qui consiste à savoir si les mêmes effets se produiraient dans d'autres pays. Les gens qui raisonnent de ces choses *a priori* ne seront nullement embarrassés pour résoudre immédiatement ce problème ; ils vous diront gravement que le référendum, bon pour un petit pays, ne saurait l'être pour un grand. Si l'expérience favorable avait été faite dans un grand pays, ils en seraient quitte pour renverser simplement leur proposition. Pour notre part

nous estimons que c'est aux faits seuls qu'il appartient de trancher de semblables questions. Actuellement, l'expérience de la Suisse crée une présomption favorable au référendum ; il faudra examiner si elle sera confirmée ou infirmée par les expériences qu'on fera en d'autres pays.

Sous ce rapport, les résultats du référendum communal que M. de Rudini propose d'instituer en Italie, seront très intéressants à étudier. Il est vrai que si la proposition de M. de Rudini est approuvée telle qu'elle a été formulée, les premiers résultats n'en pourront être que fort insignifiants ; car, suivant cette proposition, il ne s'agit pas d'un véritable référendum, demandé par le peuple, mais d'une consultation des électeurs par certains corps constitués. Pourtant il faut observer que ce n'est là qu'un commencement, et l'institution que propose d'appliquer maintenant M. de Rudini pourra se développer par la suite et finir par avoir quelques-uns au moins des caractères du référendum suisse. C'est alors que les résultats qu'elle donnera seront importants à considérer pour juger des effets du référendum communal.

Il y a, à ce sujet, encore une observation à faire. En Suisse, ce sont surtout le référendum fédéral et le référendum cantonal qui donnent de bons résultats. Le référendum communal est beaucoup moins développé et a moins de partisans. Ainsi si le référendum communal ne donnait pas des résultats très appréciables en Italie, il n'y aurait rien à en conclure au sujet des résultats que pourrait avoir le référendum national. D'autre part, on doit louer la prudence de M. de Rudini, qui, voulant faire une expérience, a soin de la commencer en de modestes proportions, sauf à l'étendre ensuite, si les résultats qu'elle donne paraissent bons.

Le référendum communal a le défaut de n'être pas assez indépendant des coteries. Certains intérêts économiques peuvent en fausser aisément les résultats. Au contraire le référendum qui a lieu dans une région assez étendue échappe en grande partie à l'action des coteries ; ou pour parler plus exactement, certaines de ces actions sont neutralisées par d'autres. Ainsi en Italie, les cordonniers d'une ville menaçaient de se mettre en grève, si l'autorité municipale ne se décidait à les protéger, au moyen de droits d'octroi, contre la concurrence des chaussures faites à la machine. Le référendum communal pourrait parfaitement approuver de semblables mesures, que repousseraient, au contraire, le référendum provincial et le référendum national.

Il ne faut pas seulement considérer les effets directs du référendum ; il en a d'indirects qui sont très importants. Il oblige les

citoyens à discuter les questions économiques, et par là sert à dissiper bien des nuages dont s'entoure la protection. Ainsi, en Italie, on ne trouverait pas sur mille citoyens, un seul individu qui se rende compte que si le prix du sucre est de 1 fr. 50 le kilo, c'est grâce à la protection et aux impôts. Un référendum sur une loi augmentant le prix du sucre, obligerait messieurs les protectionnistes à soutenir une discussion qui, même si elle tournait momentanément à leur avantage, ne manquerait pas de laisser des traces profondes dans le pays. Ventre affamé n'a pas d'oreilles — dit-on — et il se pourrait bien qu'un jour ou l'autre, les contribuables n'écoutassent plus les gens qui les veulent affamer en faisant renchérir les vivres. La liberté économique ne peut que gagner à ce que l'on discute les théories des protectionnistes et à ce que l'on fasse la lumière sur leurs agissements.

VILFREDO PARETO.

REVUE DES PRINCIPALES PUBLICATIONS ÉCONOMIQUES DE L'ÉTRANGER

SOMMAIRE : *Journal of the R. Statistical Society de Londres.* Une statistique de la statistique. — Les théories libérales et la doctrine collectiviste. = *The Economist* de Londres. Une proposition de limiter la production pour le plus grand bien... du petit nombre. — La réglementation excessive. — Nouvelles fondations. = *The Economic Journal.* On découvre une nouvelle définition du capital. — Fréquentes fusions des banques anglaises. — Syndicats de production de vente. — Une union douanière entre l'Angleterre et ses colonies. = *The quarterly Journal of Economics.* Les économistes passés et les économistes futurs. = *Political Science quarterly* (Revue trimestrielle politique) de la Columbia University, Boston. Les causes du mécontentement parmi les fermiers. — Grand nombre des fermiers non propriétaires. = *The Journal of Political Economy*, de l'Université de Chicago. Le tarif et la constitution. — Une méthode de taxation. = *The Yale Review.* Le pouvoir d'achat de l'or. — Le règne de la liberté individuelle. = *Gunton's Magazine.* La Croisade contre le capital et le chantage. — Le bien et le mal que peuvent faire les syndicats ou trusts. = *Jahrbücher für Nationalœkonomie* (Annales d'Economie politique). Pourquoi le gouvernement allemand contribue à l'assurance contre les infirmités. — Divers. = *Archiv für sociale Gesetzgebung.* (Les archives pour la législation sociale.) — Idéaux de la politique sociale. Qu'est-ce que la politique sociale ? Et la mission du gouvernement ? = *Zeitschrift für d. g. Staatswissenschaft* (Revue des sciences politiques). L'édit de Dioclétien. — La petite industrie et son avenir. — Ce qu'il y a à faire pour elle. = *Statistische Monatschrift* (Revue de statistique autrichienne). L'âge des femmes lors des accouchements. — Les grèves et les lock out. = *Statistisches Jahrbuch deutscher Städte* (Annuaire statistique de villes allemandes) publié par M. Neefe. = Bibliographie der Social Politique, par J. Stammhammer. = *Die Steuern* (Les impôts), par M. Schäffle. = Paul Model, les grandes banques de crédit mobilier à Berlin. = Schöffau, par Fr. Schweyer. = *L'Economista* de Florence. Encore le minimum de salaire. — La « dépopulation » en France. *Giornale degli Economisti.* Divers. = *La Riforma sociale.* Les pronostics de l'avenir social. = Diverses publications.

Journal of the R. society de statistique de Londres[1]. — Nous commençons, comme toujours par le discours inaugural du nouveau Président, car il est rare que nous n'y trouvions quelque chose d'original, et en même temps d'intéressant. M. J. Biddulph Martin, qu'on vient d'élire, était bien capable de nous offrir l'un et l'autre, l'original et l'intéressant, mais ne voilà-t-il pas qu'une méchante fée lui inspire l'idée d'égayer la première soirée de son règne éphémère par une statistique de la statistique ! La statistique des bureaux de statistique, des publications de statistique, la statistique des cours de statistique et autres statistiques diverses de tous les pays statistiquants ! Et vous savez combien ils sont nombreux ! La tâche était difficile, aussi M. Biddulph Martin a-t-il pris des collaborateurs — 24 — je les ai comptés deux fois, c'est bien vingt-quatre, presque tous célèbres, le travail doit donc avoir beaucoup de mérite, et il est passablement long. Hâtons-nous d'ajouter que M. Martin étant malade, un autre dut le lire, ou plutôt dut en lire un morceau (probablement petit), par la raison qu'il est défendu de bâiller à l'Adelphi Terrace (siège de la Société), et comment entendre 50 pages compactes d'énumérations, sans en avoir grandement envie ? Je me borne donc à renvoyer le lecteur à une des publications qui contiennent cette énumération, regrettant fortement le piquant discours que M. J.-B. Martin ne nous a pas donné.

Le fascicule que nous analysons renferme encore un autre discours d'ouverture, c'est celui du très honorable L. Courtney, membre du Parlement, prononcé comme président de la section d'économie et de statistique de la British Association. C'est un excellentissime travail, je n'en saurais dire assez de bien. Il formule une très grave question, on ne peut plus actuelle, et contribue à sa solution, dans la limite possible à un simple individu, quelque distingué qu'il soit. Il compare les théories des économistes libéraux avec celles qui ont cours actuellement et se demande, pourquoi ces théories de plus en plus délaissées maintenant n'ont pas produit le bonheur universel, et si les nouvelles doctrines contribueront davantage à la prospérité des nations. Je ne puis pas, en quelques lignes, reproduire la réponse si sage de M. Courtney, et encore moins la commenter, je ne relève que ceci : 1° Les théories libérales qu'on reproche à l'école classique sont très loin d'avoir reçu leur complète application, mais on peut admettre en tout cas

[1] Décembre 1896. Londres, Edw. Stanford.

qu'une complète liberté n'aurait pas suffi pour rendre tout le monde prévoyant et laborieux; 2° Quant aux doctrines collectivistes, même appliquées avec mesure, elles étendraient souvent à la nation entière les maux dont quelques-uns seulement pâtissent aujourd'hui. Voici une de ses preuves, que je condense autant que possible. Dans l'enfance de M. Courtney, on exploitait dans le comté de Cornouailles (Cornwall) beaucoup de mines de cuivre et d'étain[1], depuis lors elles ont été peu à peu abandonnées, quoique non épuisées, car on en a trouvé ailleurs de beaucoup plus riches. A mesure qu'on cessait de travailler les mines, la population du comté diminuait, mais si l'on avait « nationalisé » les mines, si elles avaient appartenu à l'État, qu'aurait-on fait? On aurait prohibé le cuivre et l'étain étrangers et l'on aurait imposé à l'ensemble de la nation des taxes au profit des mineurs de Cornouailles.

Parmi les choses que nous avons dû passer sous silence est l'idée si souvent reproduite de nos jours d'un minimum de salaire. M. Courtney n'insiste pas sur ce point, quoiqu'il semble saisir les difficultés qu'en présente la solution. Mais l'immense majorité de ceux qui en parlent — si haut ou bas placés qu'ils soient — n'ont pas la plus légère idée de ces difficultés. Tenez, voici un fait vécu qui vous aidera à les comprendre. Pendant le siège de Paris (1870) la municipalité annonça vers la fin de décembre qu'on allait distribuer des harengs pour le jour de l'an. Le maire de mon arrondissement reçut à cet effet un ou plusieurs tonnelets remplis du précieux poisson destiné à faire diversion à l'ordinaire peu varié des autres jours et consistant surtout en pain noir et en viande de cheval. On se rendit à la mairie à l'heure dite et une longue queue se forma dans la rue par je ne sais combien de degrés de froid. Ma domestique y attendit quelques heures et revint... sans hareng. Le tonnelet avait été ouvert en présence de Monsieur l'adjoint, qui ordonna de donner 2 harengs à chaque ménage, inscrit sur la liste de présence. Au bout d'un certain temps, il vit que les harengs diminuaient, diminuaient et que la queue semblait aussi longue qu'auparavant, et il ordonna de ne plus donner qu'un hareng par ménage. Après un certain temps, il n'y eut plus de poisson. Mais encore bien du monde à servir. Il ne restait qu'à renvoyer les déçus... avec ou sans excuse.

C'est ce procédé que veulent suivre ceux qui parlent d'un minimum de salaire : c'est agir sans prévision, c'est marcher sans voir

---

[1] Voy. les géographies d'il y a quarante ou cinquante ans et au-delà.

le but. Un minimum de salaire suppose : 1° Que vous pouvez fixer d'avance le chiffre de la population ouvrière que vous aurez à servir (vous n'en pouvez pas prévoir le nombre) ; que vous pouvez fixer le nombre des acheteurs pour le produit cause de la fixation du salaire. Ah ! vous croyez qu'il n'est pas nécessaire de mettre en rapport le contenant et le contenu ! — Nous reparlerons encore plus d'une fois du minimum des salaires. (Voir l'alinéa suivant et plus loin l'*Economista*).

The Economist de Londres du 9 janvier dernier, analyse un discours de M. B. Pickard, député au parlement anglais et président de la Conférence annuelle de la Fédération des mineurs. Ce discours renferme de bonnes et de mauvaises idées, et parmi ces dernières on cite la proposition d'établir une entente pour régler — diminuer — l'extraction de la houille, de manière à pouvoir en élever le prix, et par conséquent, hausser les salaires. Avant de continuer, retenons ceci : il est reconnu dans le monde des ouvriers, que le montant des salaires dépend du prix des marchandises, comment peut-on parler alors d'un minimum de salaire ? Et si, dans l'intérêt des salaires, vous vouliez faire hausser le prix de toutes les marchandises (ce que vous ne pouvez pas), il n'en résulterait qu'une chose, l'avilissement des métaux précieux. L'ouvrier qui gagnerait 10 francs par jour au lieu de 5 payerait le pain de 4 livres 1 fr. 60 au lieu de 80 centimes, et les autres denrées dans la même proportion. Qu'est-ce qu'il y gagnerait ? Et si vous faisiez hausser seulement quelques marchandises, êtes-vous sûr qu'elles trouveraient acheteur à vos prix ?

The Economist demande : Si quelqu'un proposait de former un syndicat pour accaparer toute la farine qui se trouve dans le pays, M. Pickard laisserait-il faire sans essayer de résister énergiquement ! Et que diraient de sa propre proposition les nombreuses industries qui ont besoin du charbon pour vivre ? *The Economist* démontre que si l'on entrait dans cette voie d'organiser les choses d'après les vues de l'égoïsme le plus étroit, ce serait la mort des Trade unions qui seraient bientôt remplacées par un parlement disposé à régler toutes choses, salaires, heures de travail, etc. Et si le parlement réglait toutes choses, lui qui représente tous les intérêts, admettrait-il que les charbons soient chers ? M. Pickard semblait compter sur une loi, mais qu'il ne s'y trompe pas, le Parlement, si l'on en faisait un patron, serait bientôt le plus dur de tous. *The Economist* ajoute encore bien

des arguments, mais cette cause est entendue, passons à une autre.

Parmi les autres, mentionnons celle-ci. Dans la *Westralie*, le parlement local a fait de grandes concessions de terrains miniers, mais en imposant des conditions irréalisables ; par exemple, l'obligation d'entretenir dans ce pays désert une proportion donnée de travailleurs. A l'impossible nul n'est tenu, il en résulte que, comme il n'est pas permis de se contenter d'un nombre de travailleurs moindre, sur beaucoup de concessions on ne travaille pas du tout. Voilà un résultat de la réglementation excessive.

Voici un tableau pris dans *The Economist* et qui indique une prospérité croissante... faut-il crier : gare ! puisque le beau temps est suivi de la pluie (et *vice versa*).

Nouvelles sociétés anglaises et emprunts : montant des capitaux réunis.

Date de la fondation.	1896.	1895.	1894.	1893.
—	£	£	£	£
Premier trimestre de l'année.	30.925.000	28.479.000	11.358.000	7.770.000
Deuxième — —	48.569.000	23.710.000	19.719.000	18.179.000
Troisième — —	11.287.000	32.742.000	18.110.000	8 951.000
Quatrième — —	32.026.000	19.759.000	42.618.000	14 241.000
Totaux	152.807.000	104.690.000	91.835.000	49.141.000

On a prêté de grosses sommes à des gouvernements étrangers et aussi à des chemins de fer, on a fondé les sociétés les plus diverses et surtout des fabriques de cycles et des brasseries. Le plaisir avant tout !

The Economic Journal publié par la *British Econ. Assoc.* sous la direction de MM. F. Y. Edgeworth et Higg (Londres, Macmillan), fasc. de décembre 1896. Dans un premier article M. le professeur Irwing Fisher soutient que personne, jusqu'à présent, n'a su ce que c'est que le capital, il a donc cru de son devoir d'éclairer l'humanité sur ce point important et il nous apprend que l'ensemble des bonnes choses qui existent au monde sont du *wealth* (des richesses, des biens) ; or le wealth se divise en *stock of. w.*, et en *flow of w.*, voilà ce qu'ont su seulement un petit nombre de personnes avant M. Fisher. Or le *stock* représente ici le capital et le *flow*, les intérêts, le revenu. Je n'ai rien trouvé de nouveau dans la définition annoncée avec tant de fracas par le savant professeur, puisque même le mot *flow* (le courant, le successif) ne lui appartient pas..... Je n'insiste pas, car une longue critique

would be a needless wast of space, comme il dit p. 512 et nous n'en avons pas trop (d'espace).

L'article *Bank amalgamations*, de M. F. E. Steele, parle des fusions de plus en plus nombreuses qui s'opèrent entre les banques de Londres ; sociétés anonymes et banquiers individuels réunissent leurs fonds et diminuent ainsi le nombre des concurrents. C'est très naturel et les banques s'en trouvent bien, car elles concentrent leurs énergies et diminuent sensiblement leurs frais. — M. John Falk traite un sujet similaire : « Des changements dans l'organisme des affaires », c'est-à-dire des syndicats, de la fusion, ou de l'association (sous une forme quelconque) des établissements. Vous croyez peut-être qu'en créant ainsi des 1/2 ou 3/4 de monopoles on a en vue d'élever les prix, en y mettant une lente et savante modération, comme cela incombe à de puissantes affaires ? Nullement. Ces grands établissements auront à leur tête, non de mauvais calculateurs, comme leurs prédécesseurs, mais d'éminents économistes-mathématiciens comme feu Jevons et M. Alfr. Marshall qui, avec un emploi judicieux des *equations of exchange*, arriveront à obtenir tous les bons résultats et sauront éviter les mauvais. — Enfin l'article de M. Colmer sur une Union *impériale* des douanes semble tendre, sous les auspices de M. Chamberlain, à former une union douanière dans laquelle il y aurait libre-échange entre la métropole et les colonies et des droits plus ou moins *lourds* imposés à tous les importateurs. Pour le moment ce n'est qu'une velléité.

The Quarterly Journal of Economics (Le Journal trimestriel d'Économique) publié par l'Université d'Harvard (Boston, G. H. Ellis, 1897). Le fascicule de janvier renferme un intéressant travail de M. Alfred Marshall. C'est un discours inaugural adressé à une nouvelle société de (jeunes) économistes fondée à Cambridge, et dans lequel il compare (ce qu'a fait) *the old generation of economists* avec (ce qui incombe à) la nouvelle. Il y a là beaucoup d'idées justes, avec quelques-unes qui manquent de clarté et de précision, mais c'est là un défaut imposé par la situation. Dans un discours d'ouverture on ne casse pas les vitres et l'on ne met pas les pieds dans le plat. Nous analyserons quelques passages.

Il y a trente ans, quand j'ai abordé la science économique, dit M. Marshall, on avait plus de confiance dans cette science, « en partie, parce qu'elle était moins active » (?). Les choses ont changé. « On ne verra plus une Mme Trimmer, une Mme Marcet,

ou une miss Martineau[1] se faire une belle réputation en donnant aux théories économiques la forme d'un catéchisme ou de contes à l'aide desquels la première governess intelligente venue peut initier les enfants qui l'entourent aux vérités économiques, et les mettre ainsi à même d'instruire en la matière les hommes d'État et les négociants. Il est évident maintenant, même à ceux qui sont pressés, qu'aucun problème pratique ne peut être réglé en un tour de main en s'appuyant sur des doctrines générales (*no pratical problem can be settled offhand by appeal to general doctrines*..... »

Arrêtons-nous un moment pour dire qu'à aucune époque un économiste intelligent ou raisonnable n'a dit autre chose. Et d'ailleurs, il est de notoriété publique que jamais l'Économique classique ou libérale — malgré l'influence réelle qu'elle a exercée pendant quelques années — n'a été effectivement au pouvoir et n'a pu faire prévaloir ses opinions. Du reste, les économistes les plus influents ont été généralement les plus prudents, en présence des innovations.

Cette prudence, M. Marshall le reconnaît, n'a fait que croître et s'étendre avec le temps, au fur et à mesure que les sciences se sont développées et qu'on a constaté, tant dans le monde physique que dans le monde social (ici, par l'histoire) combien sont multiples et variés les effets d'une même force ou d'une même loi, et combien ces forces ou ces lois sont simples. « L'étude des détails (particulars) n'en est devenue que plus ardente et empressée (eager), mais ce qu'il pouvait y avoir de tendance à considérer le fait indépendamment des principes généraux, a complètement disparu. Il est généralement reconnu maintenant que chaque inférence d'un groupe de faits à un autre, qu'il ait lieu instinctivement ou avec réflexion, suppose non *une*, mais *deux* opérations. D'abord celle de bas en haut, c'est-à-dire du détail (du fait) à la généralité ou à l'idée ; puis celle de haut en bas ou de l'idée générale à d'autres faits particuliers. L'auteur insiste sur la nécessité de s'en reporter aux idées générales pour bien expliquer les faits. Je transcrit ce passage (p. 119) avec une satisfaction que je suis loin de cacher, car il y a quelques semaines un député de mérite, et pour lequel j'ai d'ailleurs beaucoup d'estime, disait (en sous-entendant qu'on n'a pas besoin de science économique) : « j'examinerai chaque cas en particulier » (*von Fall* zu Fall,

[1] Pour ma part, j'ai trouvé ses contes illisibles.

comme disent les Allemands). En lisant ce passage, je me dis : Alors moi, qui n'ai pas étudié la médecine, je pourrais guérir le malade, rien qu'en examinant chaque cas en particulier. Je voudrais bien voir comment le dit député me recevrait, s'il était malade. Morale : un député peut être spirituel et éloquent et dire une bêtise : on ne juge bien les cas particuliers que quand on possède la science, les vues d'ensemble.

Revenons à M. Marshall. Il trouve que le XIXe siècle a surtout accompli l'analyse qualitative, il restera au XXe à entreprendre l'analyse quantitative. Ces expressions sont empruntées à la chimie, et M. Marshall lui-même est d'avis qu'elles ne s'appliquent guère à l'Économique, mais « faute de mieux, il faut s'en servir. » Je ne suis pas de cette opinion, comment veut-on qu'on se serve de mots qu'on ne comprend pas bien ? [1] nous ne souffrons déjà que trop d'expressions vagues ; nous pourrions en dire long là-dessus. L'auteur entre dans quelques applications desquelles il semble ressortir qu'à l'avenir on calculera avec plus de soin le bien et le mal que peut produire le même acte, et si le mal l'emporte on s'abstiendra. Comme si on n'avait pas toujours fait ces calculs, et rien ne nous garantit, qu'on les fera mieux à l'avenir.

L'auteur a encore fait des rapprochements entre l'intérêt du producteur et l'intérêt du consommateur, insinuant, avec plus de clarté que pour les deux analyses ci-dessus, qu'il faut dorénavant considérer l'ouvrier comme producteur et le riche seul comme consommateur. On est peut-être de cet avis aujourd'hui dans certaines régions, mais on n'en sera plus, je crois, à la fin du XXe siècle. (M. Marshall est d'avis qu'on changera d'avis sur bien des points, pendant ce siècle, ce qui semble très probable).

Nous sommes obligé de passer bien des choses bonnes, ou discutables ; l'auteur termine en insistant sur la nécessité d'étudier les idées autant que les faits. Idées est ici pour principe, loi, etc. Il reconnaît que beaucoup a été fait, que le terrain est préparé pour une œuvre plus grande. La tâche sociale change d'une époque à l'autre, mais non les principes fondamentaux, ni les forces qui dérivent de la nature humaine. En réalité, on ne sait pas toujours ce qui vaut le mieux pour la société, mais ces doutes ne sauraient affaiblir nos principes fondamentaux.

Je m'arrête pour éviter de reproduire des phrases prophétiques

---

[1] En chimie une analyse qualitative veut dire, distinguer les matières et une analyse quantitive, les peser. Cela s'applique-t-il à l'Économique ?

sur l'avenir. Personne de nous ne peut deviner ce que l'avenir réserve aux générations qui nous suivront. Ce qu'il faudrait savoir, c'est laquelle de ces deux alternatives aura lieu : 1° Les tendances que nous voyons en action continueront-elles à se mouvoir dans la même direction jusqu'à épuiser leur principe..... jusqu'à l'extrême ; 2° ou une autre tendance viendra-t-elle contrarier celle-ci pour faire dévier les forces et produire un résultat plus ou moins intermédiaire..... ou réactionnaire ? Obscurité complète.

Political Science Quarterly (Revue trimestrielle de science) Columbia University, Boston (Librairie Ginn et C.) fascicule de décembre 1896.) M. C. F. Emerick continue son travail sur « le mécontentement parmi les agriculteurs aux États-Unis. » Cette fois-ci il recherche « la signification de l'accroissement de la dette hypothécaire rurale et l'augmentation du nombre des fermiers non-propriétaires ». L'accroissement de la dette vient en partie des emprunts que fait le cultivateur, emprunts pour bâtir, pour acheter des terres disponibles, etc., mais en plus grande partie pour s'adonner à la spéculation, car chacun croit à sa chance, escompte l'avenir, emprunte et court des risques. On a remarqué que dans les États où il y a beaucoup d'industrie, l'agriculteur a plus de dettes que dans les États (du Midi) où il y a relativement peu d'industrie. Aussi la dette hypothécaire croit-elle trois ou quatre fois plus vite dans les villes qu'à la campagne. L'auteur mentionne aussi la baisse du prix des céréales et la suite de mauvaises récoltes parmi les causes de la détresse des fermiers.

Un autre fait curieux, c'est l'augmentation du nombre des fermiers non-propriétaires (tenants). La terre est à si bon marché aux États-Unis, que bien des gens en Europe croient que tous les cultivateurs sont propriétaires de leurs champs. Eh bien, en 1880 30,93 p. 100 des fermiers avaient loué leurs fermes, en 1890 34,17 p. 100. Dans cette période décennale, 47 États virent le nombre de leurs fermiers-propriétaires augmenter de 274.300, et le nombre de leurs fermiers-locataires de 349.100. Voici comment on explique ces faits. 1° C'est dans le Midi qu'il y a le plus de fermiers-locataires (48 p. 100), parce que l'esclavage y régnait autrefois et qu'il y a peu d'industrie. 2° Dans la décade d'années 1880-90 on a compté 5.246.613 immigrants, le tiers de ceux qui sont venus de 1820 à 1890. Or, un émigrant apporte en moyenne un capital de 100 dollars, et avec cette ressource il se fait plus facilement locataire que propriétaire. Avec cela la population

indigène (*native*) s'est fortement multipliée, et il est rare qu'un cultivateur qui a plusieurs enfants puisse donner une propriété à chacun d'eux; 3° Enfin, il y a les *disasters*, les insuccès, les mauvaises chances, mauvaises saisons, etc. C'est que la plupart des *tenants* espèrent acquérir la ferme avec le temps, et beaucoup y réussissent. Mais il y a les mauvaises chances. Le jeune homme commence avec un peu d'argent, il achète la ferme à crédit, emprunte en outre; viennent les mauvaises années et les accidents, il ne peut pas payer ses hypothèques et dans le cas le plus favorable il reste comme locataire.

The Journal of political economy de l'Université de Chicago. Décembre 1896. Ce fascicule renferme, entre autres articles intéressants un travail intitulé : « Le tarif et la constitution » par M. A. P. Winston. L'auteur trouve que des débats ou discussions constitutionnelles ont toujours été résolus, avec une *amasing swiftness*, une étonnante rapidité ! Première preuve citée par l'auteur : la querelle de l'esclavage, c'est-à-dire la controverse de savoir si le Congrès (parlement) avait ou non le pouvoir de supprimer l'esclavage, a duré vingt ans, et l'on sait comment elle a été terminée par la guerre la plus passionnée, la plus sanglante, et le coup d'État du vainqueur. Voilà une preuve qui ne me semble pas bien probante.

Le second exemple, relatif aux droits d'importation, vaut mieux; d'abord la querelle n'a duré qu'une douzaine d'années, et puis elle a trouvé sa solution pacifiquement, dès 1820. L'histoire est curieuse et mérite d'être lue, mais l'espace m'en interdit la reproduction (voy. le J. of pol. ec. de Chicago précité). Je rappellerai à cette occasion que si le parlement anglais « peut tout, sauf changer un homme en une femme », le Congrès de Washington n'a que les pouvoirs que la constitution lui a expressément conférés, et il a paru longtemps douteux si ce corps pouvait imposer une classe de citoyens au profit d'une autre, car c'est ce qu'on appelle « protéger »..., en douane.

Par cette même raison péremptoire du manque d'espace je suis obligé de me borner à signaler un article de M. Fred. R. Clow intitulé : La méthode, employée par la ville de Saint-Paul, pour imposer les immeubles. C'est donc un procédé de taxation, et l'on se propose de trouver la valeur vénale des objets à imposer. Je n'ai pas la prétention d'apprécier cette méthode après une rapide lecture, mais elle paraît originale et nous en recommandons la lecture aux hommes spéciaux.

The Yale Review publiée par MM. Farnam, Schwab etc. New Haven E. U., fascicule de novembre 1896, M. L. G. Powers compare « l'or et le prix des produits agricoles » et dit des choses qui sont justes au fond, mais il choque par le sens qu'il donne aux mots : *purchasing power of Gold* (le pouvoir d'achat de l'or). Si les pommes de terre baissent de prix par suite d'une abondante récolte, cela ne veut pas dire que le pouvoir d'achat de l'or a augmenté, cette expression ne pourrait être employée que si tous les prix (ou à peu près) des marchandises baissaient à la fois, et surtout, si la baisse était durable. Si je relève cette incorrection, c'est que j'en rencontre à chaque instant, et des plus différentes (je pourrais en citer beaucoup) qui faussent le langage économique et brouillent les idées des masses et, ce qui est plus grave, celles des législateurs et celles des débutants dont quelques-uns ne peuvent plus se défaire de ces défauts. C'est très dangereux cela, car nous n'avons pas la ressource, comme les citoyens des États-Unis, de nous adresser à nos cours supérieures pour faire annuler les mauvaises lois de nos législateurs.

Un article de M. F. J. Stimson dans la *Yale Review* traite précisément cette question. Nous apprenons d'abord que les 45 États et 3 territoires des *United States* sont très conservateurs en fait de législation politique, on y touche rarement aux lois autres qu'économiques ou sociales. Même parmi ces dernières les nouvelles lois n'ont pas toujours obtenu une adhésion unanime, les cours ont exercé parfois leur droit d'annulation, et sans susciter le mécontentement d'intéressés qu'elles semblaient avoir lésés. Pour expliquer ce résultat, l'article que nous analysons s'exprime ainsi : (p. 251-52). « Notre législation, comme notre système social, est avant tout fondée sur le principe anglo saxon de la liberté individuelle : l'État fait ses propres affaires, la commune fait ses propres affaires, les citoyens mâles ou femelles, font leurs propres affaires ; c'est là un principe général désigné par ses adhérents comme liberté personnelle ou self government local, et par ses adversaires comme le système du *laisser faire* pour lequel nous pouvons adopter le terme plus incolore (colorless d'individualisme, il est, sous n'importe quel nom, de la plus haute importance humaine (*of the utmost human importance*). Dans la mesure où la législation s'est séparée de ce principe, elle l'a fait pour des raisons sociales ou économiques, dans l'intérêt de la moralité, de l'ordre, ou des masses ouvrières. Cela s'applique aussi aux législatures des États, et rien ne montre mieux le grand bienfait de notre système fédéral que ceci : une de nos 45 ré-

publiques (commonwealths) risque peu ou rien de tenter législativement de radicales expériences sociales, car chacune ne peut l'appliquer qu'à une faible partie de notre grand corps politique »... L'auteur se trompe s'il croit que le mal, s'il avait lieu, resterait confiné dans un État, mais nous ne pouvons entrer ici en discussion.... si nous l'abordions nous commencerions par faire des réserves sur l'assimilation du *laisser faire* à l'individualisme.

Gunton's Magazine, revue mensuelle paraissant à New-York. Signalons dans la revue de M. Gunton un article intitulé : *La croisade contre le capital*. L'auteur y déplore les attaques inconsidérées prodiguées au capital, dont on reconnait cependant, à d'autres moments, les grands services. M. Gunton en veut surtout à certains journaux qui, semble-t-il croire, n'expriment pas toujours le fond de leur pensée. Ce fond, M. Gunton ne nous le révèle pas, mais quand j'ai de bonnes lunettes, je puis lire entre les lignes et je déchiffre ceci : certains journaux veulent être payés par les *trusts*.

C'est donc d'une tentative de chantage qu'il les accuse. Je suis disposé à croire qu'il a raison, mais je n'affirme rien, car il peut y avoir *trust* et *trust*. J'ai déjà remarqué que l'opinion est divisée sur ce point en Amérique, et peut l'être, même dans le monde honnête. Ainsi, tandis que Smith a en vue un *trust* bienfaisant et loue, Brown ne connaît que des *trusts* malfaisants et blâme. C'est qu'il y a en effet les deux. La plupart ont été créés pour faire cesser une concurrence désastreuse — donc déraisonnable — qui sévissait dans une industrie. Or, on ne peut arrêter une concurrence qu'en associant les concurrents... Ce qui produisait un monopole. Celui-ci est très souvent tenté d'abuser et d'élever les prix sans mesure, jusqu'à ce qu'on lui donne sur les doigts, d'une façon quelconque. Mais d'autres trusts, mieux avisés, et c'est à ceux là qu'on pense, évitent ces excès en se bornant à maintenir des prix rémunérateurs. Il est possible que ces trusts-là soient bienfaisants, c'est à examiner de plus près, seulement je n'aime pas qu'on confonde les trusts avec le capital, c'est au moins, une exagération.

Dans le numéro de décembre, *Gunton's Magazine* revient sur les trusts pour dire que pendant quelque temps les économistes leur étaient défavorables, mais qu'ils se convainquent de plus en plus, qu'ils forment un anneau nécessaire dans la chaîne de l'évolution industrielle. Il faut, pour satisfaire les besoins du public, que

l'industrie travaille avec des capitaux de plus en plus grands. C'est d'ailleurs une condition du progrès. Or c'est en combinant les intérêts des établissements qu'on installe des trusts ou syndicats. Pour ma part, je ne suis pas encore convaincu ; j'admets volontiers qu'un syndicat peut rendre momentanément service, qu'il peut être à un moment donné, un mal nécessaire ; mais qu'il soit un bien en soi, voilà ce qui me semble difficile à admettre. Le *trust* est un moyen automatique, qui est censé aller tout seul ; je préfère les moyens qui sont conduits par la prévoyante réflexion humaine, où la main ne quitte jamais le gouvernail, ni l'œil la boussole.

Jahrbücher für Nationalökonomie, etc. (Annales d'économie politique, etc.), publiées par MM. Conrad, etc. (Iena, G. Fischer). Dans le numéro d'octobre 1896 (3e série, vol. XII, fasc. I. 4), M. Bortkowitsch examine le rapport financier de l'État allemand aux assurances ouvrières. Il insiste d'abord sur le risque professionnel qui met les accidents à la charge du patron en attribuant à Sismondi la priorité de cette idée. Cette idée est maintenant adoptée en fait et en droit, en Allemagne, et il en résulte qui ni l'État ni la commune ne doivent contribuer à la dépense. L'auteur étend en outre l'idée du risque patronal aux maladies et infirmités de l'ouvrier, en s'appuyant sur une définition du salaire, qui charge ce dernier de pourvoir à tous les besoins de l'ouvrier, non seulemént à son entretien et celui de sa famille, mais encore à fournir le nécessaire pendant qu'il est malade. Ce que nous nommons ici risque professionnel, l'auteur l'appelle *tote Productions Kosten* (frais de production morts, analogues au : *poids mort* des frais de prod.) Toutefois ce principe ne décide pas (?) qui doit supporter la charge, du patron ou de l'ouvrier, et si l'État introduit l'assurance obligatoire, il ne s'ensuit pas qu'il doive lui-même contribuer à la dépense. Mais la pratique n'a pas à suivre les indications d'une théorie purement abstraite, elle doit tenir compte de bien des circonstances concrètes ; aussi l'État allemand n'a-t-il pas hésité à concourir à la dépense. Seulement, ces 50 mark par pension que le Trésor allemand fournit ne sont pas — comme on croit — un pur don, c'est *une compensation*. Tout le monde sait que les calculs des assurances sur la vie tiennent en premier lieu compte de l'âge de l'assuré et se font payer en proportion de l'âge. Pour l'assurance ouvrière allemande on a passé sur ce point, afin de pouvoir faire jouir les intéressés plus vite du bienfait, et les 50 mark de l'Etat sont chargés de produire cet effet. C'est peut-

être la politique qui a inspiré cette idée, peu importe ; ce qui est nécessaire, c'est que nous sachions bien ce que le don de 50 mark veut dire.

Dans le fascicule de décembre nous signalerons un très intéressant travail de M. W. Meyer sur les serfs dans la principauté de Lippe depuis la fin du moyen âge, puis un article qui analyse le rapport de miss Collet, employée au bureau du travail du Board of Trade, sur le travail des femmes dans l'industrie et ailleurs. Il ne paraît pas qu'il y ait, sous ce rapport, une grande différence entre les années (de dénombrement) 1881 et 1891. Seulement les chiffres ont été consultés avec plus de soin et de sagacité; toutefois, ils ne répondent pas à toutes les questions. Le travail de Miss Collet a été publié en anglais, il est très accessible. M. Thiess donne une statistique des syndicats agricoles allemands qui n'est pas sans intérêt, quoiqu'elle soit quelque peu apologétique. J'aurai à y revenir.

Archiv für sociale Gesetzgebung etc. (Les archives de la législation sociale) dirigées par M. H. Braun. (Berlin, C. Heyman). vol. X, 1er fasc. M. Werner Sombart expose ses « Idéaux de la politique sociale ». La politique sociale est peut-être l'expression la plus souvent employée de nos jours en Allemagne, mais M. Sombart affirme, non sans quelque raison, qu'on est pas du tout d'accord sur la signification de ces mots. Chacun s'en fait l'idée qu'il veut, et souvent on reste dans le vague. *Socialpolitik* manque même dans les grands « Dictionnaires des sciences politiques » en train de paraître[1], et cela, s'écrie M. Sombart, « sous le règne de la socialpolitik ![2]) Le plus généralement on pensera qu'il s'agit de mesures pour satisfaire, ou du moins pour calmer les ouvriers, et tel auteur définit en effet ainsi la politique sociale. Selon M. Ad. Wagner cette expression indiquerait « la Politique de l'Etat tendant à lutter, au moyen de la législation et de l'administration, contre les défauts qui se révèlent dans la DISTRIBUTION (la part faite au patron et celle des ouvriers). Ce qui veut dire, que l'État fait de la politique sociale, quand il pousse une portion de la part du patron dans celle de l'ouvrier.

M. Sombart a toutes sortes d'objections — dont quelques-unes

---

[1] Nous aurons cependant à parler d'un gros volume qui donne une bibliographie de la politique sociale, voy. plus loin.

[2] *Im Zeitalter der....*

très bonnes — contre cette définition et contre d'autres plus ou moins analogues, il se voit donc forcé de donner la sienne. Il distingue dans la politique économique [1], d'une part, les mesures prises relativement à des groupes de personnes, à des classes, à des populations ayant des intérêts différents, ou qui sont positivement en lutte d'intérêts (bourgeois et prolétaires, paysans et ouvriers, bourgeoisie agraire, industrielle et commerciale), et d'autre part, les mesures qui concernent des individus non groupés en classe, ou du moins des individus, abstraction faite de leur classe. A titre d'exemple pour cette seconde catégorie de mesures l'auteur cite : « celles qui concernent les pauvres, y compris l'assurance ouvrière (!), certaines parties de la législation relative aux associations, plusieurs branches de la politique financière, etc. En somme, nous pouvons résumer ainsi la pensée de l'auteur : la politique sociale est celle qui influe sur l'*organisation sociale*, on peut presque dire : qui la change.

Nous ne pouvons pas suivre l'auteur pendant 40 pages de développements dans lesquels les bonnes idées et les mauvaises sont assez curieusement mêlées. Il y a dans le nombre des aperçus remarquablement justes, qu'on s'étonne de rencontrer dans une société aussi mêlée. Le point que je ne puis, en aucun cas, concéder à l'auteur, c'est que le gouvernement doit se mettre à la tête de la classe qui semble tendre le plus vigoureusement au progrès (lisez : à la domination) et la soutenir de toute sa puissance. Je n'admets pas que le gouvernement se mette à la tête d'une classe, il n'est pas fait pour cela. Si quelque part le mot : *La force prime le droit* est applicable, c'est là où le gouvernement est à la tête d'une classe. Ce n'est pas là tout le danger, et l'oppression n'est pas son seul produit. Il y en a encore un autre, plus terrible, c'est le danger de la décadence. Qu'est-ce que le gouvernement? Aujourd'hui MM. A..., B..., C..., demain, MM. X..., Y..., Z... Eh bien, ni A..., B..., C..., ni X..., Y..., Z..., ne sont assez instruits et assez sagaces pour prévoir toutes les conséquences ultérieures des mesures qu'ils prendront honnêtement (personne ne l'est peut-être), et surtout celles qu'ils prendront par intérêt, pour favoriser leurs adhérents et s'assurer la réélection. N'insistons pas. Ce qui est certain, c'est que la « politique sociale », qui est favorable aux jouissances matérielles et qui a réhabilité l'envie,

---

[1] C'est la pratique législative et administrative appliquée aux choses économiques et sociales.

n'est pas encore le système qui rendra l'humanité heureuse. Certainement non.

Et les idéaux? demanderez-vous. Les idéaux se réduisent à *un* idéal, qui est ainsi formulé à la page 44. « L'idéal de la politique sociale est : la perfection économique. Celle-ci est représentée par le système économique qui réalise la plus grande productivité. » Il me semble que cet idéal ressemble un peu à un truisme.

Zeitschrift für d. g. Staatswissenschaft (Revue des Sciences politiques) dirigée par M. Schäffle, Tubingue, 1897, année LIII, 1. Les trois articles de ce fascicule ne se prêtent pas à une analyse instructive pour nos lecteurs. Le premier est consacré à l'*Edictum Diocletiani*, à cet édit impérial du ve siècle qui fixe des prix, au maximum, pour les denrées alimentaires et quelques autres marchandises. C'est un document très important, déjà plusieurs fois utilisés en France dont M. H. Michealis tire encore des choses intéressantes, mais il faudrait y joindre des introductions, des explications et autres impédimenta, qui me prendraient trop de place. Le deuxième article, de M. le baron de Weichs-Glon, traite de la petite industrie « qui autrefois rapportait de l'or. » Elle paraît ne plus en rapporter. Je ne sais si on ne la flatte pas un peu... rétrospectivement, bien entendu. Il me semble d'ailleurs que le proverbe allemand : *Das Handwerk hat einen goldnen Boden*, doit être pris surtout au moral. Quelque chose comme : tout métier (appris et su) nourrit largement son homme. Quoiqu'il en soit, l'auteur n'a rien trouvé qui puisse rassurer nettement les artisans sur l'avenir de la petite industrie. Du reste, ici je suis optimiste, j'admets que la petite industrie a perdu du terrain, mais je crois que le sacrifice est accompli et qu'elle gardera ce qu'elle a conservé. La statistique me donne raison.

Quant au troisième article, M. Schäffle y commente un projet de loi prussien sur la création de « Chambres de la petite industrie », naturellement destinées à venir en aide aux petits patrons, non pas avec de l'argent, mais avec de bons conseils. M. Schäffle expose avec beaucoup de développements comment ces chambres devrait être organisées, mais cela ne m'a pas édifié ; ce qui m'aurait bien autrement instruit, c'est l'indication d'un moyen d'augmenter le nombre des clients d'un artisan, je me serais empressé, d'ailleurs, de faire connaître ce moyen autour de moi, car je suis convaincu que la mauvaise situation de la plupart des artisans n'a qu'une cause principale : le manque de clients.

Statistische Monatschrift (Revue de statistique publiée par la commission centrale autrichienne de Stat. Octobre-décembre 1896. Vienne, Alf. Hœlder). Le fascicule d'octobre donne la statistique de la production et de la consommation des boissons, spiritueux, bière, vin, eaux-de-vie, des cabarets, de l'ivrognerie et de ses conséquences, et fait connaître la législation en vigueur sur cette matière. C'est un travail complet et très bien fait (par M. le Dr Presl) que nous signalons aux nombreuses personnes qui s'occupent en ce moment d'étudier le fléau de l'alcoolisme. Le double fascicule de novembre-décembre donne entre autres statistiques, celle des femmes accouchées, par âges, travail fondé sur les résultats des caisses d'assurance. Ces résultats ne diffèrent pas de ceux des autres statistiques, car partout et toujours le maximum des accouchements est relevé entre 26 et 30 ans. Mais quelle est la part, dans ces nombres, des naissances légitimes et des naissances naturelles. Cette question est plus difficile à résoudre, faute de données explicites. Il faut se contenter de chiffres approximatifs et les rapprochements que l'auteur, le Dr Rosenfeld, présente ne sont pas sans intérêt. Mais dans les évaluations, il faut un peu se méfier des chiffres, qui ont quelque chose de trop raide et qui peuvent induire en erreur ceux qui ne connaissent pas *de visu* les populations dont il s'agit.

Dans un gros volume supplémentaire nous recevons une statistique tout à fait détaillée des grèves et des *lock out*. Ces chiffres ne sont pas sans enseignement, ils montrent qu'il n'est pas vrai que les ouvriers sont les « faibles » puisqu'ils forcent souvent les patrons à céder. Vous direz qu'ils ne les forcent pas toujours. Cela est également vrai, nous pouvons en conclure que les forces se balancent et que celui-là, des deux partis, l'emporte qui a la raison (la force des choses) pour soi. Nous touchons ici à la fameuse question sociale qui tient tant à cœur aux candidats à la députation. Il vaut mieux ne pas insister.

Statistisches Jahrbuch deutscher Städte. Annuaire statistique de villes allemandes) publié sous la direction de MM. Neefe, directeur de la statistique municipale de Breslau (Breslau, W. G. Korn. 1894 et 1896). Nous présentons aujourd'hui au lecteur le 4e et le 5e volume d'un recueil que M. Neefe rédige avec la collaboration d'un certain nombre de ses collègues d'autres villes. On désire que tous les renseignements soient puisés aux sources. Tous les ans M. Neefe envoie des questionnaires aux 47 villes allemandes qui

ont plus de 50.000 habitants : une fois 42 villes, une autre fois 44 ont rempli ses tableaux et 3 à 5 villes se sont excusées, elles n'étaient sans doute pas prêtes. Les tableaux recueillis sont ensuite envoyés aux collaborateurs qui sont tous compétents, et chacun élabore son ou ses chapitres. On ne saurait s'y prendre mieux pour avoir des données tout à fait au-dessus de la critique.

Les deux volumes que nous avons sous les yeux ont un air de famille, mais ne sont pas identiques. Certaines statistiques doivent être traitées tous les ans, d'autres renseignements peuvent reparaître à de plus longs intervalles De ce nombre est par exemple le chapitre des loyers, ou comme dit le Jahrbuch : « Le marché aux logements ». Comme il y a plus de vingt chapitres, arrêtons-nous un moment à celui-ci, à titre de spécimen. Nous y trouvons une riche bibliographie des publications les plus récentes sur les logements ouvriers et des indications sur le mouvement de la législation relative aux loyers et aux logements en général, puis des données sur les changements dans le nombre des logements, augmentation, diminution, etc. Si toutes les villes avaient répondu à cette question, elle aurait eu un véritable intérêt. Si nous lisons, par exemple qu'à Hambourg, en 1891 8.837 logements, en 1892 13.207, en 1893 14.648 logements n'ont pas trouvé de locataires, cette progression peut nous donner à penser. Malheureusement le tableau ne porte exceptionnellement que neuf villes au lieu de quarante.

Il n'est vraiment pas possible de résumer de pareils volumes pleins de longs tableaux. Le texte n'est pas très développé, il entre cependant dans bien des explications précises et augmente ainsi l'utilité de l'œuvre. En dehors de la population, de l'instruction publique, de la voirie, de l'éclairage, de la distribution de l'eau, on a surtout soigné les services charitables, les hôpitaux et hospices, les caisses d'épargne et les monts-de-piété. Puis l'organisation industrielle, les conseils de prud'hommes. On n'a pas oublié, on le comprend, les finances communales. Chaque ville est traitée séparément, et l'on ne manque pas de donner, à côté de renseignements variés, le chiffre de la population et le montant total des revenus, ce qui nous met en état de comparer des moyennes. Voici les villes où la moyenne par habitant est le plus élevée. Francfort S. M. 36 marks 89, Stuttgart 29.06, Wiesbaden 28.01, Darmstadt 26.55, Altona 25.04, Berlin 22.29, etc. En revanche Carlsruhe dépasse à peine 15 M., Nuremberg et Kœnigsberg 12 marks, Gœrlitz arrive à peine à 8 M. — En somme, nous pouvons en toute conscience recommander cette publication qui

est pleine de renseignements authentiques, et qui répondra à plus d'une des questions qui se posent à notre époque tourmentée.

Bibliographie der Social-Politik, par Josef Stammhammer (Iena, G. Fischer). A une époque comme la nôtre, où l'on écrit tant, et où l'on a besoin de lire tant de choses, une Bibliographie est toujours une chose utile, et celui qui se donne la peine d'en établir une, mérite d'obtenir la reconnaissance de tous les gens studieux. Il est vrai qu'ils ne l'obtiennent pas toujours, preuve le « gens studieux » que je suis : je m'empresse de critiquer. Seulement, je ne serai pas dur. Je dirais bien que le concept de la politique sociale est très vague, que chaque auteur lui donne d'autres limites, empiéte plus ou moins sur l'économique, sur le socialisme, sur l'administration, même sur le droit, la physiologie, l'éthique et autre chose encore, chacun selon son goût ; mais l'auteur de la Bibliographie n'a qu'à déborder un peu sur les champs voisins pour satisfaire bon nombre de ses clients. L'auteur a-t-il débordé ? Il faut que chacun décide ce point selon sa définition de la politique sociale. En passant : Il semble inutile de dire que la « Socialpolitik » n'est pas une science, c'est simplement une collection d'idées individuelles (idées politiques, idées économiques, idées de droit, de morale, etc.) sur la manière de rendre tout le monde heureux et même content.

Le principal défaut que je reproche à la Bibliographie de M. Stammhammer, est le résultat d'une bonne intention : il a voulu être complet. Aussi ne s'est-il pas borné à donner les livres et les brochures, mais les simples articles. C'est vrai qu'il y a des articles d'une grande valeur, qu'on serait heureux de consulter, mais il y en a mille fois d'avantage qui, faits au jour le jour, n'ont d'autre prétention que de servir pendant une semaine pour être ensuite enseveli dans l'oubli. Je pourrais en citer des exemples. Donc, les articles de revue ne devraient figurer qu'exceptionnellement dans ces recueils, on devrait les *choisir* avec soin et en connaissence de cause. Encore devrait-on généralement se borner dans ces citations aux recueils très répandus, accessibles. Encore une fois, généralement les livres et les brochures suffiront.

Die Steuern (les Impôts), tome II, par A. Schäffle, ancien ministre. Leipzig C. L. Hirschfeld, 1897. Le tome 1er traitant de la théorie générale des l'impôts, le tome II est consacré à la théorie

spéciale de chaque impôt, donnant l'histoire, la législation, la statistique, etc., et une riche bibliographie. On peut dire que les 633 pages de ce volume sont bien remplies, même pour celui qui sera, plus d'une fois d'une opinion différente de l'auteur. M. Schäffle, qu'en France on a souvent le tort de considérer comme socialiste, professe des idées modérées, instructives, en tout cas ; nous lui reprochons principalement de soutenir l'impôt progressif, que nous ne pouvons admettre, parce qu'il nous paraît absurde de soutenir que l'Etat a pour but de faire souffrir également tous les citoyens — c'est le *seul* argument présenté en faveur de la progression — non, non ! l'Etat n'a pas été créé pour faire *souffrir* les citoyens, avec ou sans égalité. Si cette théorie était vraie, il faudrait se faire anarchiste et crier : à bas l'État ! — Et avec cela M. Schäffle reconnaît qu'il est IMPOSSIBLE (p. 53) de trouver une échelle progressive satisfaisante !

Ce qui est impossible, en outre, c'est de donner sur une ou deux pages une idée complète du riche contenu de ce volume. On devine qu'il y est question d'impôts directs et indirects, etc., etc., en un mot des matières habituellements étudiées dans un manuel des impôts ; mais l'auteur traite ces matières d'une façon qui lui appartient, il les regarde sous toutes leurs faces, il prend ses exemples dans tous les pays et s'appuie aussi sur l'histoire. Tout cela, et il s'agit de 440 pages, nous le passons sous silence, pour nous arrêter un peu sur une partie particulière à l'auteur, c'est le « Livre III, Développement des systèmes d'impôts ». La 1re section traite des impôts sous le régime populaire (*die Volkszeit*), sous le régime féodal, et sous le régime urbain. L'auteur a déjà touché à cette matière dans la généralité du tome 1er, il ne fait que la développer ici ; nous savons déjà que l'auteur compte cinq époques ou régimes. On ne possède pas une égale abondance de documents sur chacune des cinq époques, et l'auteur se plaint amèrement de la pénurie que présente l'époque du régime populaire. On aura eu quelque peine à deviner qu'il s'agit ici de l'époque antérieure aux Etats, de l'époque où les agglomérations ou collectivités humaines ne dépassaient pas le volume d'une tribu. Tout ce que l'on sait de ces temps reculés, c'est que le *tribut* d'une tribu consistait en « dons » offerts au vainqueur, (quand le vainqueur ne préférait pas tout prendre, les hommes et les choses). M. Ad. Wagner fait également remonter ses recherches aux époques antérieures aux..... Etats — j'allais écrire aux finances, — mais n'y a-t-il pas là plutôt une simple

affectation de *Gründlichkeit* [1]. On veut aller, pour ainsi dire, au-delà de la source, au-delà du commencement. Du reste, ce défaut là est facilement pardonné, si les sources elles-mêmes ont été largement utilisées. Peut-être M. Schäffle résume-t-il un peu trop, ou il développe peut-être un peu trop ses cadres, sans les remplir suffisamment : Et pourtant ces cadres ultra-développés ne sont pas sans utilité, ils forcent le lecteur à réfléchir, à jeter un coup d'œil sur les matières connexes et, en un mot, à élargir ses vues.

C'est en arrivant aux époques modernes que M. Schäffle est largement documenté. Voici, par exemple, la quatrième période : « le régime territorial ». Comme presque toutes les périodes, celle-ci est divisée en trois sous-périodes : commencement (1er temps), époque moyenne, dernière partie de la période, ce qui permet d'être plus précis et de suivre les variations dont l'ensemble constitue l'évolution. Or, c'est sous ce régime territorial que M. Schäffle classe l'Empire allemand qui présente un phénomène extrêmement curieux, c'est l'enchevêtrement de deux systèmes financiers, celui de l'Empire et celui des Etats, enchevêtrement qui donne parfois du fil à retordre aux ministres des finances de ces Etats. Il y aurait encore bien des choses à relever dans ce volume, mais nous devons nous borner à le signaler à l'attention de tous les hommes spéciaux.

Paul Model, *Die grossen Berliner Effectenbanken* (Les grandes banques de crédit de Berlin), Iéna, Gustave Fischer, 1896. Je n'ai pas traduit le mot Effectenbanken, faute d'un mot correspondant. Les mots : Banques de crédit mobilier semblent en rendre à peu près le sens, mais l'à peu près ne me satisfait guère. Les grands établissements dont il s'agit ici sont très connus dans le monde des finances, où ils jouent un rôle considérable (*Discontogesellschaft, Bank für Handel und Industrie, Berliner Handelsgesellschaft, Deutsche Bank, Dresdner Bank, Nationalbank für Deutschland*). Leur histoire, la description de leur organisation et de la nature de leurs affaires si variées, le montant des fonds mis en mouvement sont très instructifs. L'auteur leur a consacré des notices développées, de véritables monographies pour lesquelles il s'est procuré, non sans peine, d'abondants matériaux, ce qui

---

[1] On traduit habituellement ce mot par *profondeur* voyez tous les dictionnaires, mais c'est à tort : profondeur répond à Tiefe. Gründlich veut dire : à fond, savoir à fond ; Gründlichkeit est un substantif qui n'a pas d'équivalent en français.

lui était peut-être un peu plus facile qu'à d'autres en sa qualité de fils de banquier se préparant à diriger lui-même une importante maison de banque, celle de sa famille.

Il ne la dirigera malheureusement pas, car M. Paul Model est mort par accident, l'année dernière, au Tyrol, à l'âge de 22 ans, même avant d'avoir pu achever complètement son œuvre. C'est un camarade d'étude, M. Ernest Lœb, qui y a mis la dernière main, et deux préfaces y ont été jointes : l'une est de son maître en économique, M. le professeur Ad. Wagner, et l'autre de son ami M. O. Kœbner. Or, c'est précisément de ces préfaces que je voudrais dire un mot. M. Wagner s'exprime favorablement sur le mérite du travail de M. Model, mais il ne voit pas d'un bon œil ces établissements « capitalistiques », ses sentiments socialistes ne le permettent pas. Par la préface de M. Kœbner nous savons que l'enseignement du Maître a fortement impressionné le disciple de 20 ans, qui, imbu de ses « sérieux devoirs sociaux » vivait dans une atmosphère d'idéalisme et se proposait nous ne savons quel but à atteindre. Je ne sais dans quelle mesure c'était là une préparation complète pour un banquier, car c'est une profession pour lesquelles les illusions sont un véritable poison. Rampal a du moins attendu sa mort, pour réaliser les siennes. Les professeurs-réformateurs, qui ne risquent rien en poussant leurs élèves à se sacrifier pour les autres — ces autres dont la position n'est d'ailleurs pas améliorée par le prêt mal justifié — ne leur apprennent pas à prendre la vie telle qu'elle est réellement [1]. Aussi, M. Kœbner, après avoir dépeint le caractère de son ami qui, « dans la plus réalistique des professions a été idéaliste jusqu'à la fin de sa vie » se demande si « la rude réalité de la vie commerciale lui aurait laissé la foi dans l'accessibilité de ses idéaux?... » Il ajoute : « En y songeant, il se mêle au douloureux sentiment de sa perte un peu de celui que le poète grec a exprimé par ces mots : Ceux que les dieux aiment, ils les enlèvent dans leur jeunesse. »

Schöffau, la commune de, au point de vue économique et social, par M. F. Schweyer (Stuttgart, Cotta, 1896). Nous sommes en pleine époque d'enquêtes, on en fait partout, en France, en

---

[1] Règle générale : Celui qui n'a pas économisé les premiers cent francs sur son pain sec, ne saura jamais employer rationnellement les fonds qu'on lui prêtera.

Angleterre, en Allemagne. Ce qu'on demande maintenant ce sont des faits, des faits et encore des faits, et ce qui est curieux, plus ils sont individuels — malgré nos passions *sociales* — mieux ils sont reçus. On sait avec quelle ardeur on relève les descriptions d'un ménage ouvrier..... en Allemagne on y a joint la description de la vie rurale dans nombre de villages, et c'est une pareille description que nous fournit M. Schweyer sur son village natal. Il le fait *con amore*, c'est un exposé détaillé et sans doute très exact. Le village de Schöffau est considéré par l'auteur à une vingtaine de points de vue : territoire, population, grandeur des propriétés, modes de culture, principaux produits (énumération, description, rendements, appréciations diverses), crédit, travail et salaire, assistance publique, impôts, marchés, etc., etc.. Nous allons relever quelques détails intéressants.

Il s'agit d'une population (1894) de 325 habitants (dont 161 de sexe masculin) formant 45 ménages, dont 42 sont propriétaires du sol. Le territoire, situé dans la Bavière alpine, se compose de 192 hectares de terre arable, de 789 hectares de prés, de 400 hectares de pâturages, de 943 hectares de bois, l'élevage domine donc et l'emporte sur la culture des céréales. Les propriétés sont d'une grandeur inégale : 7 ont moins de 10 hectares, 8 moins de 20, 8 de 20 à 40 hectares, 9 de 40 à 70, 8 de 70 à 100, et 2 plus de 100 hectares. En tout 1.889 hectares. On entretient 128 chevaux, 639 bêtes à cornes et le nombre total des travailleurs (maîtres et servants) est de 207. Généralement les champs sont cultivés cinq années de suite en céréales (alternativement d'été et d'hiver et restent ensuite pendant cinq ans en herbage. C'est la culture habituelle des pays à élevage. L'auteur se demande si le village a profité des progrès technologiques faits par l'agriculture? C'est une question très importante, car on parle beaucoup de ces progrès et l'on en attend des résultats grandioses. Or, on ne saura bien ce qui en est, que lorsqu'on aura constaté ce qui se fait dans les villages, par les paysans. Ici nous apprenons qu'on utilise quelques machines à battre et autres, mais peu, que les machines à faucher ne sont pas bien vues, et qu'en général le cultivateur trouve les machines peu applicables à son industrie. L'emploi des engrais artificiels est encore moins fréquent, on se contente généralement de fumier de ferme, qui est beaucoup moins efficace. C'est que l'engrais artificiel est relativement cher, le prix de la matière vient donc en aide au préjugé. Relativement au crédit nous ne trouvons que ceci : un certain nombre d'immeubles ne doivent rien, les dettes des autres atteignent environ 21 p. 100 de la valeur des biens et

les établissements qui satisfont au besoin du crédit sont les banques hypothécaires de Munich.

Arrêtons-nous un moment sur les conclusions de l'auteur. Il constate que le *rendement* net des valeurs mobilières est de 3 1/2 à 4 p. 100, tandis que pour les biens ruraux il n'est que de 2 1/2 p. 100. L'auteur semble croire que le produit net n'est aussi bas que dans son village et il en recherche la cause. Il se demande d'abord : qu'en pense le paysan ? Celui-ci, qui ne se rend pas bien compte des choses, se borne à dire : les temps sont mauvais maintenant, autrefois c'était « le bon vieux temps. » Autrefois ? L'auteur cite un document de 1779 d'après lequel 5.000 fermes étaient alors inhabitées en Bavière et la moitié du pays était en friche. Une pétition adressée en 1790 à l'électeur (chef de l'État) est pleine de doléances sur la misère du cultivateur qui travaille jour et nuit sans arriver à joindre les deux bouts « Faute de pouvoir entretenir une servante, l'accouchée est obligée de se lever dès le troisième jour pour vaquer à son ménage. » Le commencement du XIXe siècle n'a pas été heureux non plus. A partir de 1848, la suppression des servitudes et redevances fit commencer une ère de prospérité qui dura jusqu'en 1866, puis il y eut des alternatives de périodes favorables et défavorables. Actuellement, le bas prix des céréales passe pour une calamité causant « les souffrances de l'agriculture », mais le village de Schöffau n'en est pas touché, il ne cultive pas de grains pour le marché, il consomme lui-même ses grains végétaux. Il ne vend que du bétail et n'a pas à se plaindre sous ce rapport. Les impôts ont sans doute un peu augmenté, mais ce n'est pas encore là une cause de baisse pour le produit net. Il faut aussi éliminer d'autres causes souvent citées, comme l'élévation du Standard *of life*, les braves paysans de Schöffau continuant à vivre, comme leurs pères, de lait, de pain de seigle, légumes, et surtout de nouilles et autres *Mehlspeisen* (pâtes) ; ils font tous les jours 3 repas et 2 goûters..... quand on travaille dur, il faut manger dru. Et quelle est, enfin, la cause du faible produit net : c'est que le paysan ne calcule pas comme l'économiste; en achetant une ferme, il ne fait pas un placement, il se procure un outil à l'aide duquel il produira son pain. Cet outil ne lui paraît jamais trop cher. M. Schweyer semble ignorer que c'est partout la même chose, la terre est chère, parce qu'elle n'est pas élastique, et par d'autres raisons encore. Qui lui a donc dit que le principe économique : « le moindre effort pour le plus grand résultat » est un ncipe moderne ? Ce principe a toujours existé. Qu'il consulte

son savant maître M. le professeur Brentano, il lui apprendra que la mère Ève n'a pas cherché la fameuse pomme à la plus haute branche de l'arbre de la science, mais elle pris celle qui était le plus à sa portée. Comme ses enfants, elle n'aimait pas la peine inutile.

L'Economista de Florence, rédacteur en chef M. A. J. de Johannis. Dans le n° 1.179, nous trouvons un article signé R. D. V., qui examine la question du minimum de salaire, et trouve naturel que les socialistes le demandent — en même temps que la fixation du prix maximum des marchandises — ; mais que les autorités non socialistes l'accordent, comme cela s'est vu, par exemple, à Londres, cela il ne le comprend pas. Moi, si, je le comprends : les élus et les élues de Londres (il y en a des deux sexes), veulent être réélus, c'est tout. Fixer un minimum de salaire ? — « Nous sommes tous d'accord, dit l'auteur de l'article, que le salaire, comme l'a dit Léon XIII dans son encyclique sur la condition des ouvriers (*Rerum novarum*) ne devrait pas être insuffisant pour l'entretien de l'ouvrier sobre et honnête ; mais quand de ce concept abstrait on veut passer à la détermination de ce minimum de salaire suffisant pour vivre, les difficultés qu'on rencontre sont *numerosissimes* et insurmontables. » — « D'accord », — a dit l'auteur de l'article. Comme j'ai donné ma démission de paveur d'enfer, je n'émets plus de *bonne intention* irréalisable (pas sciemment, du moins). Fixer le nécessaire pour un ouvrier... mais chaque métier a un autre salaire, et avec le même salaire, chaque ouvrier a d'autres besoins. Vous voulez fixer un minimum ? Je vous défie de le maintenir longtemps : il est contraire à la nature humaine de se contenter d'un minimum. Tenez, l'ouvrier américain gagne le double de ce que gagne le nôtre — et la nourriture n'est pas plus chère là-bas qu'ici, croyez-vous qu'il soit content ? Du reste, en parlant de fixer le minimum du salaire, on oublie que l'autorité n'a que peu ou point d'influence sur le consommateur. Or, le salaire, c'est en dernière analyse le consommateur qui le paye. Je donne maintenant à mon relieur 1 fr. 50 pour une simple reliure en toile d'un volume in-8°. Supposez qu'il plaise à un Parlement de fixer le prix de cette reliure à 2 francs par volume, au minimum, savez-vous ce que je ferais ? Je me contenterai de livres brochés, et qui en pâtirait, le Parlement ou l'ouvrier brocheur ? [1].

---

[1] Si un métier ne nourrit pas son homme, le plus sage est d'en changer.

Dans le n° 1183 (3 janvier 1897), l'*Economista* traite la question de la « dépopulation » française, en s'appuyant naturellement sur les exposés de M. Jacques Bertillon. Il passe en revue les divers remèdes indiqués jusqu'ici, tant autrefois chez les Romains que de nos jours et s'exprime sur leur efficacité avec le scepticisme le plus prononcé. Il admettra tout au plus, — il semble le dire en riant, — le remède indiqué par le *Times*... La suppression des dots matrimoniales. Les remèdes proposés par le savant docteur et statisticien français sont de tout autre nature, ils consistent en amendes, savoir : au célibataire âgé de plus de 30 ans, une addition de 50 p. 100 à son impôt ; aux ménages (familles) sans enfants — que le père soit stérile, ou la mère, ou que les enfants soient tous morts [1], — une amende de 40 p. 100 de l'impôt ; les familles qui n'ont qu'un enfant vivant, quel que soit le nombre des enfants décédés, 30 p. 100 ; les familles avec deux enfants vivants 10 p. 100 ; les familles avec trois enfants continueraient à supporter leur impôt actuel et celles qui auraient 4 enfants et au-delà seraient dispensées de toutes charges fiscales. Supposez maintenant qu'on aurait transformés en lois ces injustes prescriptions, la France aurait-elle un enfant de plus ? *Pas un seul*. Est-ce que l'obligation de payer une amende de 100 ou 1.000 francs peut mettre une femme qui a le malheur d'être stérile, en état de faire naître un enfant ? Alors le remède n'est donc pas un remède, il s'ensuit que l'idée n'est pas seulement injuste, mais absurde. Attention, c'est aux célibataires de plus de 30 ans qu'on en veut. Mais il y a les prêtres, les officiers et autres qui ne sont pas libres de se marier à volonté ; il y a les infirmes, les malades, etc ; il y a ceux qui pour une raison ou une autre n'ont pas pu se faire de position. M. Bertillon qui est un homme raisonnable et distingué, ne donnera jamais à un célibataire qui ne gagne pas sa vie le conseil imbécile et même coupable de se charger d'une famille qu'il ne peut pas nourrir !

Quant aux comparaisons avec les autres Etats, l'*Economista* trouve singulier qu'on craigne de les voir pulluler à l'infini, comme si les arbres poussaient jusqu'au ciel.

Giornale degli Economisti (Journal des Economistes), publié à

---

[1] Dans les dénombrements on demande : Combien avez-vous d'enfants *vivants* ? Faisons remarquer en passant que le nombre des individus stériles, surtout des femmes, est malheureusement bien grand, il y a en France 1 million 848.000 familles sans enfants.

Rome par MM. de Viti de Marco, M. Mazola, M. Pantaleoni et A. Zoli. Signalons dans le fascicule de décembre 1896, un travail de M. F. Colletti sur l'industrie du bétail (élevage, etc), sur les mesures nuisibles et les mesures favorables à ce genre d'entreprises. La note de M. A. Cotento sur les impôts locaux et plus spécialement sur les taxes de consommation mérite également d'être lue.

Le fascicule de février renferme un intéressant article de M. Cotento sur les bases économiques de l'histoire. Les socialistes, d'après M. Marx, attribuent tous les progrès sociaux aux progrès économiques. Le besoin de manger a fait naître l'intelligence nécessaire pour se nourrir, les progrès de la technique de la production ont agi sur le développement des facultés humaines. On en a conclu que des salaires plus élevés rendent l'ouvrier plus intelligent. L'auteur se demande si les salaires élevés ne sont pas plutôt la conséquence des capacités plus parfaites du travailleur, car il y a un rapport nécessaire entre la valeur ou la perfection du produit et le montant du salaire. Nous sommes très loin de vouloir diminuer en quoi que ce soit la part de l'intelligence, mais nous pensons que ces théories ont le défaut de ne faire aucune part au sentiment. Nous sommes assez disposé à croire que si l'intelligence est le cheval qui fait marcher la voiture, le sentiment est le cocher qui en dirige les mouvements. Les qualités morales de l'homme contribuent à son bonheur plus que les qualités intellectuelles, mais il faut les deux pour que l'homme puisse remplir parfaitement sa destinée.

La Riforma sociale, dirigée par MM. Fr. S. Nitti et L. Roux (Turin, Roux Frascati, 1896). Dans le fascicule de décembre, M. C. A. Gonigliani nous offre *Il pronostici del futuro sociale* (les pronostics par l'avenir social), vous comprenez que je n'ai pas manqué de les lire. N'est-ce pas l'objet constant de nos préoccupations? Nous consultons donc le savant professeur de Modène, et dès le début, — dès la première ligne — l'auteur parle de *ricerca scientifica positiva* (recherche scientifique positive), nous sommes tout attention, quoique les socialistes, les socialisants et leurs amis aient toujours ce mot « scientifique » sous la plume, mais sans y avoir droit. Je n'ai pas à lire bien loin pour trouver le *plus valore* le fameux *Mehrwert*. Comment un homme qui accepte la plus-value peut-il raisonner « scientifiquement » ou seulement sainement en matières sociales? Vous savez bien ce que c'est la « plus-value? » M. Marx l'a clairement expliqué dans *Le Capital*. Un fabricant

engage des ouvriers à 3 schellings par jour. Quand il s'agit de payer, il se trouve que les ouvriers ont pensé à une journée de six heures, et le patron à une journée de douze heures. Au bout de six heures, quand les ouvriers ramassent leurs outils le fabricant les arrête et dit : ah ! non, ce n'est pas ainsi que je l'entends ; vous m'avez vendu votre journée selon sa valeur marchande (6 heures), mais puisque je l'ai, je l'emploie selon sa valeur utile (physiquement un homme peut travailler 12 heures). Et les ouvriers selon Marx, se soumettent. C'est ce travail en sus qui est la plus-value, le profit du fabricant. Est-ce raisonnable, celà? Etonnez-vous donc que certains socialistes présentent des arguments tout à fait saugrenus. Ils font dépendre d'une augmentation de salaire un changement complet de caractère, ils semblent supposer que cet accroissement de revenu progressera d'année en année, etc. Ils pensent que les entrepreneurs verront leur produit diminuer en proportion, qu'ils devront abandonner le luxe et l'oisiveté, qu'on donnera des privilèges aux ouvriers, et qu'alors tout le monde sera heureux. Je n'ai pas présenté ici, cela va sans dire, un tableau complet des futures félicités, l'espace ne le permet pas, mais vraiment, les professeurs socialisants feraient mieux, dans leur intérêt, de s'abstenir de toute prédiction.

Mentionnons une brochure de M. E Artom, intitulée *La moneta fiduciara* et les *classi lavoratrici* (Turin, Carlo Clausen, 1897), dans laquelle l'auteur a fait des rapprochements intéressants entre le papier fiduciaire émis par l'Etat et celui émis par une banque, et mentionne les différents cas qui peuvent se présenter, par exemple un emploi autre que le remboursement en monnaie métallique, etc. Parmi les papiers fiduciaires émis sur l'État, l'auteur compte, en effet, le billet de chemin de fer et le timbre postal, qui ne représente pas une somme en monnaie, mais un service à rendre.

M. Riccardo dalla Volta publie une étude financière sur les *Contributi speciali per i lavori di miglioria*, les taxes d'amélioration, ou plutôt les plus-values par suite de travaux publics. Cela s'applique surtout aux communes et existe dans un assez grand nombre de pays. L'auteur a réuni de nombreux et intéressants renseignements sur cette matière. Sa brochure est publiée à Florence chez les fratelli Bocca, 1896.

Dans le *El Economista* de Madrid (20 janvier 1897), nous pouvons signaler un curieux article sur « la puissance financière de

l'Espagne », mots qui peuvent s'étonner d'un aussi intime rapprochement. Ce que la feuille veut montrer, c'est que depuis vingt-cinq ans il y a progrès. Le progrès est certain, quoique peut-être pas aussi considérable qu'on voudrait nous le faire croire. Le numéro du 2 janvier renferme un tableau qui fait connaître le mouvement de la Bourse de Madrid pendant les douze mois de 1896. Pour ne parler que du 4 p. 100 intérieur, le mouvement a été de 1.291 millions de pesetas en 1896, et le cours a varié de 61.55 à 66.60, ce qui n'est pas excessif, mais toujours supérieur aux cours d'il y a trente ans.

El Economista mexicana du 26 décembre 1896 nous apprend que le ministère du commerce (*la Secretaria de Fomento*) a lancé une circulaire pour engager les agriculteurs et surtout les horticulteurs à former des « Sociétés coopératives » (des syndicats), en vue de produire pour l'exportation.

MAURICE BLOCK.

LES PROGRÈS DE LA SCIENCE ECONOMIQUE

DEPUIS ADAM SMITH

Notre savant et laborieux collaborateur, M. Maurice Block, vient de publier la seconde édition considérablement augmentée de ses *Progrès de la science économique depuis Adam Smith*. Nous reproduisons la préface de cet ouvrage, qui est certainement l'exposé le plus complet que nous possédions de l'état actuel de la science.

Le présent ouvrage est le résultat d'une révision approfondie des doctrines économiques, tant des anciennes que des nouvelles écoles. Dans ce conflit des opinions qui caractérise notre époque, nous avons cherché la vérité, et rien que la vérité, d'abord pour nous-mêmes, et ensuite pour tous ceux — et ils sont nombreux — qui s'intéressent à ces graves questions économiques et sociales.

A en juger d'après le succès de la 1re édition, nous avons été bien inspiré : aussi la présente 2e édition a-t-elle été préparée avec un grand soin — plusieurs années lui ont été consacrées — et elle a été établie d'après le même procédé que la première : pour chaque matière nous commençons par exposer l'état actuel de la science — les vérités acquises — telles qu'elles résultent de nos recherches, et nous ajoutons ensuite (en plus petits caractères) la discussion des opinions émises par tous les économistes de marque, à quelque école qu'ils appartinssent, en comparant le *pour* et le *contre*, en appréciant les arguments émis, et en les contrôlant par les faits, car l'économie politique est une science d'observation, elle ne doit rien à l'*a priori*.

Aussi l'opinion d'un individu, fût-il illustre comme Adam Smidt, ne constitue jamais la science. Celle-ci est le résultat du travail d'une élite de l'humanité et de nombreuses générations, car il faut du temps pour que la vérité se sépare de l'erreur, pour que la réalité se distingue de l'apparence, et que les causes soient sérieusement constatées.

La science économique, comme la plupart des autres, a été d'abord purement empirique ; elle a été créée en partie par des hommes d'État, et en partie par des commerçants, des industriels, des banquiers, etc.,

qui ont pratiqué les affaires en hommes qui se rendent compte de la nature des choses et de leurs rapports nécessaires, qui ont accumulé les expériences que des savants spéciaux n'ont eu qu'à réunir en corps de doctrines, en présentant les notions acquises dans un ordre rationnel.

Les événements ont favorisé ces efforts. Depuis 1789, le monde civilisé a subi bien des fermentations, même des transformations et, comme on dit aujourd'hui, des évolutions ; on a vu aussi des tentatives de réforme, qui ont été extrêmement instructives pour les économistes, et les effets de ce grand mouvement continuent de se faire sentir. Nous n'avons pas cessé un instant de le suivre avec une attention concentrée, et nous en avons indiqué les résultats en remaniant notre ouvrage autant que nécessaire.

Tous les chapitres ont été plus ou moins retouchés, la plupart ont été développés, quelques-uns ont été complètement renouvelés.

Voici les principales additions que nous devons signaler :

Chapitre I. La Méthode. Section nouvelle ajoutée : *La Statistique agent de l'Économique* ;

Chapitre VIII. Individualisme et Socialisme. Section ajoutée : l'*Évolution* ;

Chapitre IX. Les lois économiques. Section ajoutée : *Les catégories économiques* ;

Chapitre X. Le principe économique. Section ajoutée : *Économie privée et Économie sociale* ;

Chapitre XIII. Travail. Sections ajoutées : *Travail manuel et Travail intellectuel, Protection ouvrière* ;

Chapitre XVIII. Industrie (refait) ajouté : *Agriculture*.

La plupart de ces nouvelles sections n'avaient encore été jamais traitées dans les *Manuels*. Du reste, les autres parties de ces mêmes chapitres, ainsi que — pour n'en nommer que quelques-uns — les :

Chapitre XI. Facteurs de la production ;

Chapitre XIV. Le capital ;

Chapitre XIX. Grande et petite industrie ;

Chapitre XXVII. La répartition ;

Chapitre XXIX. Les salaires ;

Chapitre XXXI. Les bénéfices de l'entrepreneur ;

Chapitre XXXII. L'impôt ;

Chapitre XXXIII. L'assistance et la prévoyance, etc.

ont reçu des développements et des compléments.

Nous croyons avoir ainsi mis le lecteur en état de comprendre les faits économiques et sociaux, de les placer dans leur milieu, d'en tirer des conséquences et autant que cela est donné aux mortels, des prévi-

sions. On ne doit pas oublier que les prévisions d'un homme consistent surtout en déductions, et qu'on reproche précisément aux économistes d'en faire trop. Il faut donc y mettre de la prudence. On doit d'ailleurs distinguer entre les prévisions générales et les prévisions spéciales. Les auteurs sont prodigues de *prévisions générales*. Ils vous diront aisément : Si la récolte manque (ou, en cas de révolution, de guerre, etc.), il y aura une crise ; ou aussi : telle cause fera baisser les valeurs, si elle n'est pas neutralisée par une cause contraire, etc. Quant aux *prévisions spéciales*, particulières, il serait téméraire de les présenter autrement qu'en tremblant ; on doit se méfier des auteurs qui en sont trop prodigues. On peut seulement dire : selon mon appréciation personnelle, les faits se dérouleront de la façon suivante, si aucune circonstance imprévue ne contrarie mon appréciation. Dans les affaires, prévoir c'est spéculer, et chacun doit spéculer à ses propres risques et périls.

Il ne nous reste qu'à souhaiter que cette 2e édition soit aussi bien reçue que la première.

MAURICE BLOCK.

RÉFLEXIONS

SUR

LE « SOCIALISME SCIENTIFIQUE »

J'ai rencontré Jules C...., un ouvrier que je connais et que je suis depuis son enfance. Il a maintenant 35 ans. C'est un brave homme et un bon travailleur. Il gagne de 7 à 8 francs par jour, dans l'ébénisterie ; et bien qu'avec deux enfants en bas âge et une femme assez délicate de santé, il n'est matériellement pas ce qu'on appelle *dans le besoin*. Il ne va guère au café, et ne chôme que les jours où l'atelier est fermé. Il lit tous les jours un petit journal socialiste : il y a joint quelques volumes *marxistes*, et est devenu collectiviste de doctrine. Incapable de tuer une mouche par plaisir, ou de nuire à son prochain, il croit fermement aux conclusions du « SOCIALISME SCIENTIFIQUE ». Ce mot de « scientifique », l'hypnotise. Nous causons quelquefois de ses nouvelles croyances. Notre dernier entretien a porté sur ce sujet.

MOI. — Eh bien. Le travail marche... Vous n'êtes pas mécontent... Où en êtes-vous de vos idées socialistes ? Faites-vous toujours campagne avec le parti ?

LUI. — Vous savez : je n'aime pas les socialistes en tant que chefs, et je n'ai guère confiance en eux. Il y a parmi eux beaucoup d'ambitieux et de politiciens qui s'occupent plus d'eux-mêmes que de nous : mais je suis vivement frappé de la logique de leur système. Tout se tient là-dedans. Ce n'est plus des déclamations violentes comme j'en ai tant lu naguère dans les journaux, ou entendu dans les réunions publiques. Ce sont des gens qui raisonnent et je ne vois pas ce qu'on peut leur objecter.

MOI. — Où lisez-vous l'exposé de leur doctrine ? Je ne pense pas que vous avez eu la patience de lire le *Capital* de Karl Marx, traduit en français, dans un énorme volume qui est bien aride et bien pesant.

Lui. — J'ai essayé : mais je dois reconnaître que c'était trop dur. Je me suis rabattu sur le résumé qui en a été publié en un petit livre et sur l'exposé du « socialisme scientifique » qui précède ce résumé ; j'ai lu des conférences qui ont été faites sur les « Principes socialistes » et d'autres publications du même genre. Je me suis d'ailleurs vite aperçu qu'elles se répétaient toutes, surtout en ce qui concerne le fondement de la doctrine, tel qu'il a été posé par Marx ; et maintenant je me contente de relire souvent l'exposé qui m'en a paru le plus concluant, comme pour me confirmer moi-même dans ma croyance. Tenez, j'ai sur moi ces quelques pages. Les voici.

Et il me tendit un long extrait des premiers principes de K. Marx qui me parut très embrouillé[1].

Moi. — Vous pensez avoir compris tous ces raisonnements ? Moi je vous avoue qu'ils me semblent peu clairs et peu rigoureux.

Lui. — Je ne comprends pas tous les mots : mais je suis leur enchaînement, et quand l'auteur arrive à cette conclusion que l'ouvrier fournit gratuitement au capital une partie de sa journée de travail, ce que l'écrivain appelle le *surtravail*, d'où le patron tire son bénéfice illégitime, je ne vois pas ce qu'on pourrait objecter à cette conclusion, qui est d'ailleurs conforme à ce que nous voyons tous les jours. Si l'ouvrier était payé intégralement de son travail, le patron ne pourrait pas s'enrichir à ne rien faire, comme cela arrive trop souvent, tandis que nous, nous traînons péniblement notre existence en travaillant pour lui.

Moi. — La question est beaucoup plus complexe qu'elle ne vous apparaît, et il est incroyable qu'un esprit de la puissance de Marx ait pu l'enfermer dans les termes où il la pose. Il prend comme point de départ une définition tout à fait incomplète de la valeur, comme si celle-ci n'avait pas d'autre mesure que le temps que l'ouvrier consacre à sa tâche, comme si l'écart entre le prix de la marchandise et le total de la matière et du salaire ne correspondait pas à toute autre chose qu'au *profit* proprement dit. Une fois accepté un point de départ, éminemment incomplet et anti-scientifique, dont la fausseté est établie dans vingt manuels d'économie politique, et que les socialistes allemands contemporains eux-mêmes n'osent plus maintenir, Marx y rattache toute une série de propositions qui ont l'air de s'enchaîner rigoureusement. Le seul malheur c'est que le premier anneau n'a aucune solidité : lui brisé, tout le reste tombe. Je lisais dernièrement

---

[1] On en trouvera l'équivalent dans les *Principes socialistes* de M. G. Deville p. 17.

dans une lettre de Stuart Mill[1], qui a passé sa vie à s'occuper des règles de la logique, autrement dit du bon raisonnement, ce passage qui m'a frappé et que je vous recommande : « Il y a beaucoup d'auteurs qui sont si contents de déduire avec clarté leurs conclusions de leurs prémisses, qu'ils ne s'arrêtent pas à vérifier si ces conclusions sont d'accord avec les faits réels : ce n'est cependant que par là qu'ils pourraient s'assurer que leurs prémisses *contiennent toutes les données nécessaires de la question.* Ils déduisent en matière sociale, comme font les mathématiciens d'un axiome ou d'une définition : ils oublient qu'en mathématique, le danger n'existe pas au même point, de partir d'une *vérité incomplète* ».

Le mal qu'ont fait dans l'histoire de l'esprit humain les *vérités incomplètes*, exprimées en formules absolues, est inimaginable. Je me chargerais de démontrer qu'elles ont eu sur les faits sociaux depuis Platon jusqu'à Rousseau une influence extraordinaire. Cette influence est venue en partie assurément de ce qu'elles concordaient avec certaines tendances, certaines aspirations, certaines répulsions des contemporains : mais elles ont engendré par leur apparence de rigueur jointe à leur concision lapidaire, bien des conséquences funestes. Il a fallu des siècles pour briser leur masque d'airain et il en est dont l'enveloppe de logique extérieure résiste encore à l'expérience et au raisonnement. Je ne crois pas qu'il en sera ainsi du « socialisme scientifique » parce que là le *désaccord avec les faits*, si bien signalé par S. Mill, est trop éclatant, et aussi parce que la faiblesse des prémisses est trop manifeste. Cependant le prestige d'un appareil d'aspect scientifique est tel auprès de lecteurs ou d'auditeurs peu familiarisés encore avec les conditions de la véritable méthode scientifique appliquée aux matières sociales, qu'on peut craindre que le prestige du marxisme disparaisse moins vite qu'il ne faudrait au nom même de la raison et de la logique, bases de toute science. Vous voyez : vous-même, malgré votre bon sens naturel et vos sentiments modérés, vous êtes entraîné par la force de cet engrenage d'argumentation. C'est un exemple remarquable et un peu inquiétant de la puissance de la science, dont on médit tant de nos jours. On proclame son règne fini, et voici que des doctrines, qui empruntent seulement son nom et sa figure extérieure, obtiennent dans le consentement de bien des hommes une place qu'y ont perdue les religions les plus anciennes par leurs traditions. Le nombre de ces *naïfs* de la science est très grand. Le nombre de ceux qui exploitent ces *naïfs* par un moyen d'action encore dans sa nouveauté, est

---

[1] *Lettres inédites* à Gustave d'Eichthal dans le *Cosmopolis* du 1er avril 1897.

très grand aussi. Ceux-là ne sont pas dupes, et savent très bien les défauts de l'arme qu'ils emploient : mais ils savent également que les souffrances ou les passions humaines n'y regardent pas de si près. Ils ont empenné de science la flèche anti-sociale, et pour la darder, comptent sur des cœurs enfiélés et aigris : le soutien de logique qu'ils lui ont donné fait voler la flèche plus loin : le ressort qui la lance et le venin de la pointe ont une autre origine. L'éternelle souffrance ou l'éternelle envie, voilà d'où elle part, et où elle se trempe de poison.

Il vous faudrait *plus* de science pour apercevoir nettement combien l'appareil scientifique du collectivisme marxiste est réellement peu scientifique : mais votre temps est forcément limité par les nécessités de la vie. Tâchez-y cependant, puisque vous avez de la curiosité dans l'esprit.

A vous dire le vrai, je pense que le « socialisme scientifique » n'est qu'une des faces de la question beaucoup plus vaste de l'éducation du suffrage universel.

EUGÈNE D'EICHTHAL.

UNE VARIÉTÉ DE PLACEMENT OFFICIEL

C'est de l'histoire ancienne : car il y a longtemps, quoi qu'on en puisse penser, que, sous des formes diverses, on s'occupe de chercher les places quand on en a besoin, ou d'en procurer à ceux qui en cherchent. Si le roi Salomon revenait au monde, lui qui a dit qu'il n'y a rien de nouveau sous le soleil, qui sait s'il ne nous raconterait pas que de son temps, déjà, il y avait des placeurs et des placés : à preuve le compagnonnage et la franc-maçonnerie, que certains prétendent avoir pris naissance parmi les ouvriers du Temple de Jérusalem.

Je ne veux pas remonter si haut. Je veux seulement, à titre de simple curiosité, noter en passant un texte qui n'a guère que deux cent cinquante ans de date, et qui me tombe par hasard sous les yeux. Il est de 1639, c'est-à-dire du temps du roi Louis XIII et du cardinal de Richelieu. C'est une ordonnance de décembre de cette année qui oblige les aubergistes et hôteliers à tenir registre des ouvriers qu'ils logent. Jusqu'ici, rien de bien intéressant. Tout le monde, sans être ouvrier, sait que cette mesure est aujourd'hui encore générale. Mais ce qui paraîtra peut-être moins insignifiant et moins banal, c'est que les ouvriers, par cette même ordonnance, sont obligés de se faire enregistrer au bureau d'adresse, de renouveler cette déclaration tous les jours, et, enfin, *de prendre les conditions qui leur sont indiquées, sous peine des galères.*

Que diraient d'une mesure de ce genre nos contemporains, si jaloux de leur liberté et si aisément prêts, pour une raison ou pour une autre, parfois sans raison, à quitter la place qu'ils occupent et à abandonner le travail qu'ils ont accepté? Sont-ils bien sûrs cependant que ce qu'un certain nombre d'entre eux réclame fût pour eux, s'ils l'obtenaient, un régime bien différent? Le jour où il n'y aurait plus de bureaux de placement libres, le jour où il ne resterait, pour obtenir du travail, d'autre intermédiaire qu'un syndicat unique, maître, par ce fait, de l'offre et de la demande, non seulement on ne pourrait pas espérer trouver de l'emploi sans l'agrément des chefs, avoués ou occultes, du syndicat, mais on serait, bon gré mal gré, sous peine de se voir refuser tout moyen de gagner sa vie, contraint à accepter sans observation, tout comme au temps du grand cardinal, les conditions qu'il plairait à ces dispensateurs souverains des emplois d'indiquer à leurs sujets.

Tous les despotismes et tous les monopoles se ressemblent, quel que soit le nom qu'ils prennent ou les personnalités qui les exercent.

FRÉDÉRIC PASSY.

SOUVENIRS DU SIAM

Otages et corvéables. — Un drame comme on en voit tous les jours à Bangkok.

Tout pays a ses particularités ethnologiques. En Afrique, nous trouvons l'esclavage ; en Asie et dans l'Extrême-Orient ce sont les otages qui le remplacent. On a bien introduit jadis l'esclavage dans certains pays de l'Asie ; on ne peut nier que certaines phases du système des otages rappellent l'esclavage : les engagements des ouvriers chinois, boughis et autres par exemple, mais il n'en est pas moins vrai que l'esclavage proprement dit n'est pas une institution asiatique.

Le système des otages au contraire fait partie de l'existence des peuples de l'Asie. Il a poussé de si profondes racines dans les mœurs de ces pays, que même les gouvernements européens n'ont pu réussir jusqu'à cette heure à le faire disparaître complètement. Les efforts tentés sincèrement ou non par les monarques asiatiques pour abolir ce système ont presque toujours eu le même sort. Ils n'ont pu vaincre la répugnance du peuple à abandonner cette ancienne coutume. Siam nous en donne la confirmation la plus absolue. Son indépendance n'a pas encore permis aux Européens de s'occuper avec succès de la suppression des otages, cette institution barbare si contraire aux principes actuels de la civilisation et de la philanthropie. Tout ce que le premier roi a essayé au début de son règne pour abolir peu à peu cette horrible coutume n'a été que lettre morte.

Esclavage, otage, quelque soit le nom que l'on donne à l'institution par laquelle l'homme devient la propriété de son semblable, trouve son origine dans ce raisonnement que l'humanité doit être divisée en deux grandes catégories dont l'une est destinée à servir l'autre ; l'esprit de l'homme dans son enfance a dû considérer comme synonymes, esclavage et servitude.

Cette mauvaise interprétation des rapports entre le maître et le serviteur donna naissance à la crainte mal fondée que, sans esclavage ni

otage, c'est-à-dire sans contrainte, on ne trouverait plus de serviteurs.

Un prince indien, que l'on voulait forcer à abolir les otages dans son empire, répondit : « Vous voulez donc que mes rameurs m'abandonnent et que je sois obligé de pagayer moi-même ? »

Nous pourrions même ajouter que les corvées imposées par les Européens aux indigènes dans certaines colonies de l'Extrême-Orient témoignent de cette même crainte.

Au Siam, il existe encore une autre cause qui s'oppose à l'abolition des otages. Dans ce pays, le système en question est un placement de fonds pour les grands et un moyen de se procurer de l'argent pour les petits, qui, par leur passion pour le jeu et les boissons alcooliques, par leur prodigalité et les frais qu'entraînent et leur religion et leur coûteuse justice, par les actes arbitraires et les extorsions des fermiers, des fonctionnaires et de tous ceux qui exercent quelque autorité sont toujours gênés et en quête d'expédients pour se procurer de l'argent.

Beaucoup de jolies filles, beaucoup de robustes garçons ont pu sauver de la ruine et de la misère une famille entière en se constituant otages. Cette manière de devenir otage est en contradiction avec les lois et les usages du Siam. Cependant le cas se présente aussi souvent que celui d'un individu qui vend volontairement sa personne, sa femme, sa fille ou sa sœur afin de se procurer l'argent nécessaire pour satisfaire ses viles passions.

Comme convention de paiement d'une dette par le travail, le système des otages n'appartient plus qu'à l'histoire, il est même douteux qu'il ait jamais été employé dans ce cas ; mais, comme moyen d'acquitter les intérêt d un prêt, on y a souvent recours.

Voici les diverses formes sous lesquelles il se présente :

Dans les pays orientaux, le principal impôt consiste en corvées ou services obligatoires. Converti en chiffres cet impôt serait très lourd ; en réalité il ne l'est point parce que le développement intellectuel de la population est encore si peu avancé qu'elle ne connaît, pour ainsi dire, d'autres besoins que ceux de première nécessité à la vie, et que la fertilité du sol, l'abondance du gibier, du poisson et des produits forestiers lui permettent de satisfaire aisément. Or, pour le contribuable aussi bien que pour le percepteur ce mode d'impôt est le plus agréable.

Tous les contribuables sans exception doivent des corvées au seigneur dont ils dépendent par leur naissance ou qu'ils se sont choisi. Certains considèrent cette situation comme un état d'esclavage, et Mgr Pallegoix prétend, au sujet du mot *kaluang*, employé par le siamois pour se distinguer de son roi et de son maître, que c'est une parodie inventée

par le peuple, faisant allusion aux mots *khon sajans* (homme brun *khon thai* (homme libre) vu qu'au Siam tout le monde est *kaluang* c'est-à-dire esclave du roi qui est le seul homme libre du royaume.

Mais *kaluang* signifie tout simplement *sujet* et correspond au mot malais *hamba* (esclave) qui a bien le sens d'une grande soumission, mais qui cependant ne veut pas dire esclave.

Au Siam tous les hommes de 16 à 60 ans qui ressortissent à la juridiction siamoise tombent sous le coup des corvées.

Autrefois cette servitude s'étendait même aux Chinois, mais les représentants des puissances européennes qui ont conclu des traités avec le Siam ont obtenu que cet impôt en corvées fut remplacé par un impôt personnel appelé *phud Pée* et s'élevant à 4 1/4 de ticals ou environ 13 francs, qu'on perçoit tous les trois ans ; comme preuve qu'il a payé cet impôt, on attache au poignet du contribuable un petit cordon portant en cire le sceau du percepteur. Il est obligé de garder ce cordon pendant un an.

Les Chinois évitent cet humiliant acquit en payant cinq ticals en échange desquels on leur délivre une quittance écrite.

Les comptes des corvéables sont soigneusement tenus par leurs maîtres qui les classent d'après leur âge, l'espèce et la durée des corvées et leurs prix de rachat, car on peut se libérer des corvées, et, dans ce cas l'âge, l'espèce et la durée influent nécessairement sur le prix.

Pour reconnaître un corvéable on le marque au nom de son maître à l'aide d'une espèce de tatouage au poignet. Cette opération, que la Siamois appellent *Sak* se fait sans souffrance, toujours à la condition que le patient paie bien.

Les nobles *Phœ-Di* en sont exempts.

Celui qui n'a pas de maître devient de droit le corvéable du premier roi.

Comme prix d'exemption ou de rachat, ceux de 16 ans payent d'ordinaire 8 ticals par an ; cette somme est augmentée d'un tical par an jusqu'à l'âge de 20 ans.

Les corvéables servent d'ordinaire trois mois tous les ans, un mois de plus quelquefois dans des circonstances extraordinaires.

Ceux qui sont nourris pendant ce temps sont d'abord les Siamois qui n'ont ni métier, ni profession ; ensuite ceux qui doivent servir comme rameurs à l'occasion de la visite aux Woust-Paut-Kutin, qui a lieu tous les ans au mois d'octobre ; enfin, il y a des corvéables qui sont appelés un mois par trimestre et même un mois tous les deux mois.

Le service militaire est également obligatoire, il a une durée de trois ans, le service alterne avec les corvées de quinzaine en quin-

zaine. Les soldats reçoivent du riz, du poisson sec, du sel et un peu d'argent. Mais de ce dernier, ils ne touchent qu'une faible partie, les officiers chargés de leur distribuer, gardent cet argent en éconduisant leurs hommes sous un prétexte quelconque ; ils finissent cependant par leur en donner un peu pour se débarrasser d'eux.

Le service militaire ne pèse que sur les Siamois ; les Pégouans, les Birmans et les Laotes ne sont pas admis dans l'armée. Ces derniers sont surtout recrutés comme charpentiers. Ils servent jusqu'à neuf mois de l'année.

Sont exempts des corvées, les otages qu'on libère moyennant un 1/2 tical par an, les prêtres pendant le temps qu'ils se vouent au culte ; mais à leur retour à la vie ordinaire ils tombent de nouveau sous la loi des corvées. Sont également exempts les Siamois nés à l'étranger, à Singapour par exemple ou à Hong-Kong, de même que ceux qui travaillent dans les bureaux du gouvernement.

Les riches et la petite noblesse qui sont les corvéables du roi se font remplacer par des otages. Ceux qui n'en ont pas les moyens se présentent eux-mêmes et sont alors chargés de la surveillance des corvées, position très recherchée.

Les corvéables sont, pendant toute la durée de leur service, sous la juridiction de leurs surveillants qui ont le droit de leur infliger telle peine qu'ils jugent utile, amende, prison ou coups de rotin. Le tout sans appel. Les surveillants gardent en outre pour eux les sommes payées pour racheter les punitions.

Otage et corvéable diffèrent en ceci que le travail du dernier représente un impôt, tandis que le travail du premier représente les intérêts ou le remboursement de la dette qu'il a contractée volontairement ou forcément envers ses créanciers.

Celui qui devient otage cesse d'être corvéable, il redevient corvéable quand l'état d'otage vient à prendre fin.

Les otages dépendent entièrement de leur possesseur. Celui-ci à tous les droits sur eux. Il peut leur infliger toute espèce de punitions ; la prison, les fers, les travaux les plus durs. J'ai vu de mes yeux fouetter une femme en état de grossesse, au point que sous les coups de rotin le sang jaillissait ; comme elle ne pouvait plus rester assise pour recevoir les coups qu'on avait encore à lui administrer, on creusa, par faveur pour elle, un trou dans la terre, de sorte qu'elle put se coucher sur le ventre et subir dans cette position le reste de sa peine.

Si l'otage est une jeune fille, son possesseur peut la vendre à un entrepreneur de maison publique; la femme se vend rarement elle-même, ce sont généralement les parents, le père ou la mère ou même les frères qui abusent de ce droit.

Les filles sont tellement pénétrées de l'idée qu'elles sont venues au monde pour être au service de leurs parents, que nous entendîmes dire un jour à l'une d'elles qu'elle épouserait un chien si elle pensait, par cet acte, avantager sa mère ou même lui être agréable.

Les parents et surtout les mères ont une grande influence sur leurs filles ; ils sont consultés sur toutes choses et par leurs ordres les filles quittent leur mari pour en suivre un autre s'il promet une somme plus forte à la mère.

Il n'est pas rare non plus au Siam, de voir la sœur remplir tous les devoirs d'épouse envers son frère.

Les enfants, surtout les filles, sont une source de gain pour leurs parents, leurs permettant de satisfaire leur passion pour le jeu, de se procurer les faveurs d'un homme influent ou de racheter une punition.

Les conditions de l'existence de la femme sont déplorables. Cédée à un homme quelconque pour une somme dépassant souvent 1.500 francs, cet homme devient son maître, absolu et peut la traiter comme il l'entend. Est-il fatigué d'elle, il peut la renvoyer et se faire rendre la somme qu'il a payée.

Le sort de la première femme, surtout dans les classes élevées, est moins triste. Quelques-unes d'elles gouvernent même dans l'intérieur ; mais ce que les deuxième et troisième femmes ont à souffrir est souvent indescriptible. Mille fois mieux vaut être otage. L'otage peut quitter instantanément son maître si elle trouve les fonds nécessaires pour acquitter sa dette avec les intérêts, tandis que la seconde femme qui a été cédée ou vendue au mari reste éternellement sa propriété qu'il peut céder à un autre ou même à une maison publique, s'il est prouvé qu'elle se soit rendue coupable d'adultère ou qu'elle ait tenté de s'évader.

Il est d'usage, au Siam, d'offrir une femme à un personnage influent dont on veut gagner les faveurs ou dont on veut s'assurer le concours. Le roi lui-même reçoit de ces dons. Quelques personnes ne gardent ces femmes que temporairement et en font des actrices pour leurs théâtres, les *Lakon* tant estimées que tout gentilhomme qui peut en faire les frais possède chez lui.

Après avoir accordé à ces femmes pendant quelque temps les faveurs et les jouissances d'une favorite, après que la vie dissolue qu'elles mènent leur a fait perdre la grâce et la fraîcheur de la jeunesse, leur maître les oblige à des travaux dignes du dernier des otages, et les livre aux persécutions de sa première femme, offensée de ce que sa place a été momentanément occupée par elles, et aux vexations de celles qui les ont précédées et dont elles partagent actuellement le sort.

Il arrive aussi souvent que ces femmes soient vendues par leur maître pour une somme très élevée à un autre mari.

Le système des otages exerce une influence déplorable sur le moral de ce peuple. Il lui ote tout sentiment d'amour-propre, et détruit toute espèce d'énergie. Il est une des principales causes de la décadence du peuple siamois. Malgré le pouvoir étendu que le maître exerce sur ses otages, ceux-ci sont généralement assez bien traités et leur travail est souvent loin de représenter même les intérêts de leur dette. Mais les proportions toujours plus grandes que prend cette dette par le cumul des intérêts, étouffent en eux tout espoir de pouvoir jamais se libérer. Ils se consolent de leur sort et bientôt ne se soucient plus de rien : nourriture, vêtements, logement tout leur est indifférent. Parfois la démoralisation va jusqu'au crime. Le maître excite alors son otage au vol et même au meurtre en se réservant les bénéfices de ses méfaits.

De là l'injustice des tribunaux, cette violation du droit de propriété que l'on remarque au Siam.

Le seigneur qui a la part du lion du butin de son otage, prend celui-ci quand même sous sa protection.

Le système des otages, lié d'une manière si intime à l'économie sociale de l'État est la plaie, le cancer qui ronge l'empire Siamois.

* * *

Terminons cette étude par le récit d'un de ces drames monstrueux qui se jouent presque journellement à Bangkok et qui, à la fois, soutiennent et menacent le système des otages.

Lorsqu'en vous promenant sur la grande route qui conduit de la ville de Bangkok proprement dite, derrière les habitations le long du fleuve à Banolen, vous avez dépassé les marchés, les pagodes, les kampongs et les moulins à décortiquer le riz, et que vous êtes arrivé au messigit (petite mosquée), vous verrez à gauche du chemin, à travers l'épais feuillage, le toit grisâtre d'une modeste demeure ; tout est calme en cet endroit, le bruit des rues de Bangkok, qui fait ressembler cette ville à une cité européenne, a fait place au bourdonnement des insectes qui rappelle la nature vierge de tout contact de la main de l'homme.

Deux immenses palmiers en éventail, entourés de leurs jeunes marcottes s'élèvent de chaque côté du petit pont qui mène de la route à l'habitation.

Les arbustes luxuriants, quoique à fleurs de nuances peu variées, des cactus géants et des bananiers à larges feuilles, laissent à peine un rayon de soleil pénétrer jusqu'à cette retraite solitaire, abritée sous des arbres fruitiers dont l'ombre entretient une éternelle fraîcheur.

La maisonnette est construite en bois de teck. Entourée d'une large galerie couverte, elle comprend à l'intérieur une grande pièce servant de salon et de cabinet de travail, et deux petites pièces où l'habitant cherche à oublier les soucis de la vie dans les bras de Morphée. On y arrive par un escalier couvert de lierre.

Si le luxe y brille par son absence, l'hospitalité franche du propriétaire, son caractère serviable remplacent avantageusement le confortable, l'opulence de certains autres intérieurs.

Nous y avons passé souvent de longues heures que nous n'oublierons jamais. Que nous vinssions l'éveiller le matin avant le lever du soleil pour aller explorer ensemble les innombrables ruelles, allées et sentiers de Bangkok ou que nous vinssions nous installer chez lui pour passer le temps dans une agréable et instructive causerie pendant un jour de pluie, nous trouvions toujours le même hôte généreux, prodigue, dans la limite de ses moyens, avec ses convives et ses amis.

Un matin, avant que l'obscurité mystérieuse de la nuit eût fait place aux premiers rayons de l'astre du jour, et comme nous étions sur le point d'entreprendre nos pérégrinations habituelles, nous fûmes surpris par une apparition aussi belle qu'étrange.

Une jeune et jolie femme se jeta tout-à-coup à nos pieds en élevant ses mains jointes vers le ciel et en prononçant d'une voix émue un flot de phrases incohérentes. Puis elle se calma, essuya ses larmes et continua à nous jeter des regards suppliants.

Fille d'un Chinois et d'une Siamoise, elle était un digne spécimen de ces jolies femmes nées d'une union mixte, et qui non seulement sont préférées par les Indo-Chinois et les Siamois, aux femmes de race indigène pure, mais qui sont loin aussi d'être dédaignées par nos plus difficiles occidentaux.

Svelte et de taille fine, elle avait ce teint jaune clair délicieux, des enfants de la Chine et cette abondante chevelure noire comme jais qui leur est particulière et qui tombait sur ses épaules arrondies en encadrant son charmant visage aux traits si fins, aux yeux noirs, aux cils longs et soyeux, d'où s'échappait un regard à la fois doux et pénétrant.

Un foulard jaune, reste de ses jours d'opulence, couvrait son sein oppressé sous le poids de l'inquiétude. Ses mouvements brusques en se jetant à genoux avaient mis à nu le bas de ses jambes. Nous remarquâmes aux chevilles la trace des fers qu'elle avait dû porter.

L'effet produit par ses charmes, la supposition de tant de malheurs, nous disposa en sa faveur avant que de connaître son histoire.

Sa beauté avait été la cause de ses malheurs, et de ceux de ses parents.

Dès sa plus tendre jeunesse, lorsqu'un simple cœur d'argent attaché à une ceinture autour des reins était son unique vêtement, se manifestèrent déjà les indices de cette beauté qui, dès l'âge de douze ans, devait faire naître le plus ardent désir de la posséder chez les nobles, les Chinois enrichis, les fermiers et même les Européens. Mais ses parents, sa mère surtout, ne voulaient point pour leur enfant un mari qui ne lui procurerait une existence heureuse que de peu de durée, et en faisant ensuite la plus misérable des créatures, en la quittant comme le font les Européens ; car l'Européen, le *Forany*, retourne au bout de quelques années au pays inconnu, *Muang-Nok*, où elle ne peut point l'accompagner. Toutes les demandes de ce genre furent repoussées par les parents. Ce fut la cause de leur malheur.

Le père était venu de la Chine, comme simple coolie, et par son travail et avec beaucoup d'économie, il avait amassé quelque argent en vendant des huîtres et de la viande de porc. Il avait ensuite acheté un morceau de terre à Bang-pla-Soï, et y avait construit une petite maison après avoir servi, pendant trois ans, chez un compatriote pour sa nourriture seulement, celui-ci retenant ses gages pour se rembourser des frais de passage qu'il lui avait avancés.

Aussitôt que ses moyens le lui permirent, il se maria. A partir de ce jour, le mari et la femme unirent leurs efforts pour améliorer leur situation. Le mari plantait du tabac chez les Siamois et cultivait des légumes, la femme salait et séchait du poisson, élevait des porcs, des canards et des poules.

Ils cachaient soigneusement leurs économies pour ne pas éveiller l'avidité du gouvernement et de ses employés. La même simplicité continua ainsi à régner dans leur intérieur malgré le bien-être qu'ils auraient pu se donner. Ils travaillaient pour leur fille, leur unique enfant, qu'ils espéraient marier à un homme sérieux et travailleur comme le père et qui pourrait avec eux administrer une petite ferme.

Mais ces beaux projets ne se réalisèrent point.

Le fermier du droit sur la fabrication et la vente des spiritueux avait vu la jeune fille pendant ses tournées d'inspection à Bang-plu-Soï. Il avait été émerveillé de sa beauté, et il la voulait pour sa seconde femme. Sa demande fut poliment, mais catégoriquement refusée.

Cinq, dix, douze changs furent offerts aux parents pour leur fille, mais ils persistèrent dans leur refus.

Il fallait donc s'y prendre autrement. Le fermier était épris de la jeune fille, et coûte que coûte, il devait l'avoir.

Un beau matin, pendant que le père travaillait dans les champs, que la mère était allée au bazar faire ses emplettes et que les soins du ménage avait été confiés à cette enfant, le mandataire du fermier pro-

fita de cette occasion pour introduire dans la maison un pot de riz fermenté dont les Chinois tirent l'arak.

A partir de ce moment, toute la famille était au pouvoir du fermier.

Dans l'après midi du même jour, alors qu'ils étaient à table, arrivèrent le gouverneur, les employés et les mandataires du fermier pour visiter les lieux. Les pauvres gens,qui ne se doutaient de rien, les laissèrent faire.

Découvrant le pot en question, ils lièrent mari, femme et enfant, et les emmenèrent.

Ils eurent beau protester de leur innocence, vouloir prouver leur ignorance de la présence de ce pot dans leur demeure, rien ne put décider le gouverneur à leur rendre la liberté.

Ils furent conduits tous trois le même jour, les fers aux pieds, chez le fermier à Bangkok.

Celui-ci, profitant du droit que les fermiers se sont arrogé peu à peu avec l'assentiment du Gouvernement fit immédiatement jeter en prison ces malheureux, épuisés par les angoisses et les mauvais traitements qu'on leur avait fait subir pendant le voyage.

L'enfant fut confiée par lui à ses femmes. L'affaire devait être examinée, on déciderait ensuite de leur sort.

La plume est impuissante à décrire toutes les misères que ces gens eurent à supporter pour les obliger à céder leur enfant au fermier. On ne croirait pas à de semblables crimes si l'authenticité de cette histoire n'eût été prouvée.

La prison où ils étaient retenus n'était qu'un affreux trou où le soleil ne pénétrait jamais; privés d'air, chargés de chaînes qui ne leur permettaient que la posture assise où couchés sur le dos, sur un grillage à travers lequel passaient leurs excréments qu'on n'enlevait jamais, ils étaient presque asphyxiés par les émanations pestilentielles qui remplissaient cet horrible cachot. Une innombrable vermine aux piqûres venimeuses augmentait encore leurs souffrances.

Leur nourriture devait être fournie par des parents ou des amis, et pour la recevoir il leur fallait payer le geôlier. Celui-ci se faisait aussi payer le bain que ces malheureux obtenaient de prendre de temps à autre et pour ne pas être martyrisés dans leurs chaînes, pour maintenir les tortures dans les limites supportables, il fallait lui donner des sommes de plus en plus fortes.

Enfin vint le jour où ils furent contraints de céder leur fille. Leurs dernières ressources étaient épuisées. Ils n'avaient plus rien à donner à leurs avides gardiens et leur santé était complètement ruinée. Ils cédèrent leur unique et chère enfant au fermier, non contre le paiement de cinq, dix ou douze chang mais contre quittance de l'amende

qu'ils étaient censés devoir pour la prétendue contravention dont ils étaient accusés.

Le fermier consentit à leur rendre leur modeste demeure, qui, aux termes de la loi, était devenue sa propriété. Mais lorsqu'ils vinrent pour en reprendre possession, ils la trouvèrent vide, les employés du gouvernement avaient tout pillé.

Quatre ans s'étaient écoulés depuis cet évènement. La jeune fille n'était déjà plus traitée comme l'épouse du fermier; elle avait pris rang parmi ses otages. La vie lui paraissait odieuse à cette pauvre enfant. Sur l'avis d'une vieille gardienne qui l'accompagnait et qui était restée respectueusement sur le seuil de la porte, elle s'était évadée. Elle venait implorer notre secours et nous demander l'hospitalité.

La vieille feignit de ne rien entendre, mais pas un mot ne lui avait échappé. Elle n'attendait que le dénouement de l'histoire, pour aller renseigner son maître et obtenir sa liberté à elle en lui dévoilant la retraite de la fugitive.

L'hospitalité fut accordée. Qui aurait pu la refuser à cette malheureuse jeune fille?

Mon hôte qui connaissait le fermier promit même d'être médiateur dans cette affaire et de plaider sa cause.

Ses démarches ne furent pas vaines.

Après une quinzaine de jours de pourparlers pour lesquels les parents étaient venus de Bang-phï-Soa, l'affaire se terminait. La jeune fille put retourner chez ses parents, mais elle resta devoir au fermier cinq chang pour lesquels, elle ou ses parents devaient payer 15p. 100 d'intérêts par an jusqu'à ce qu'elle ait pu se libérer. Et il ne lui était pas permis de se marier sans le consentement du fermier.

Cette issue était des plus heureuses pour les braves gens, car sans notre intervention le sort de cette malheureuse femme eût été sans aucun doute, d'augmenter le nombre de celles qui peuplent les maisons publiques de Bangkok.

Ajoutez à ceci que notre intervention était tout à fait désintéressée, ce qui arrive rarement à Bangkok. Aussi sommes-nous certain que le prestige des Européens va toujours en diminuant dans cette ville. Leurs actes les font constamment baisser dans l'estime du Siamois, d'autant plus que ce dernier devient de plus en plus fier de sa personne et ne souffre plus l'immixtion des Européens dans ses affaires que lorsque cela est absolument nécessaire.

Dr Meyners d'Estrey.

BULLETIN

PUBLICATIONS DU « JOURNAL OFFICIEL »

(*Mars* 1897.)

1er. — **Rapport** suivi d'un décret relatif aux Archives nationales (page 1277).

6. — **Arrêté** nommant, pour une période de quatre années, les membres du conseil supérieur des habitations à bon marché (page 1375).

— **Note** relative à la communication au Sénat et à la Chambre des députés d'un état sommaire des marchés de 50.000 francs et au-dessus passés pendant l'année 1896 par le ministre des finances (page 1375).

7. — **Rapport** suivi d'un décret complétant le décret du 3 août 1896 relatif à la création d'un conseil d'administration près la résidence générale de Madagascar (page 1386).

9. — suivi d'un décret relatif aux droits de consommation à percevoir à Madagascar et dans ses dépendances (page 1432).

11. — **Décret** attribuant, sur l'émolument du legs universel fait à l'État par M. Henry Giffard, une somme supplémentaire de 25.000 francs à l'Alliance française pour la propagation de la langue française (page 1470).

13. — **Arrêté** instituant une commission à l'effet de rechercher les moyens d'assurer l'installation du concours général agricole de Paris et du concours hippique à partir du moment où les locaux du palais de l'industrie cesseront d'être disponibles (page 1514).

14. — **Circulaire** adressée par le ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes, aux directeurs des caisses d'épargne, sur l'application de l'article 10 de la loi du 20 juillet 1895 et les prêts aux sociétés de construction d'habitations à bon marché (page 1543).

15. — **Rapport** au ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes, sur le mouvement de la population en France pendant l'année 1895 (page 1563).

16. — suivi d'un décret prorogeant la durée de la société formée pour l'exploitation du Sous-Comptoir des entrepreneurs (page 1577).

17. — **Arrêtés**, précédés d'une circulaire, sur l'enseignement antialcoolique dans les établissements d'enseignement public. — Rapport au nom de la commission chargée d'étudier les moyens de combattre l'alcoolisme (page 1589).

18. **Rapport** sur les opérations des caisses d'épargne ordinaires en 1895 (page 1611).

18-27. — **Décret** relatif à l'administration des tribus et à la répression, par voie disciplinaire, des infractions spéciales aux indigènes en Nouvelle-Calédonie (page 1612).

21. — **Rapport** suivi d'un décret concernant les transactions consenties au sujet des délits et contraventions en matière de pêche (page 1705).

24. — suivi d'un décret portant modification du tarif des douanes dans les établissements français de l'Inde (page 1747).

25. — **Décret** relatif à la fabrication des spiritueux en Algérie (page 1757).

26. — **Loi** portant modification à l'article 4 de la loi du 15 juillet 1889 sur le recrutement de l'armée (hommes exclus de l'armée (page 1777).

27. — **Arrêté** instituant une commission consultative chargée d'étudier la prorogation de la loi du 13 janvier 1892, en ce qui concerne les primes à la sériciculture, les conditions dans lesquelles elles ont été établies et les améliorations qu'il conviendrait d'y apporter (page 1793).

28. — **Décret** fixant le mode d'assiette, de perception et de répartition des droits d'octroi de mer à la Guyane (page 1819).

— fixant le mode d'assiette, de perception et de répartition des droits d'octroi de mer dans les établissements français de l'Océanie (page 1821).

— fixant le tarif des droits d'octroi de mer à percevoir dans les établissements français de l'Océanie (page 1821).

30. — **Loi** portant fixation du budget général des dépenses et des recettes pour l'année 1897 (page 1857).

— **Décret** portant réduction de la taxe des télégrammes échangés entre la France et l'Algérie (page 1916).

31. — **Loi** ayant pour objet d'autoriser des dérogations à l'article 4 de la loi du 15 juillet 1845, en ce qui concerne les clôtures et barrières de chemins de fer (page 1931).

— **Rapport** suivi d'un décret portant règlement du concours pour la nomination des auditeurs de 2e classe au conseil d'État (page 1931).

Rapport sur le mouvement de la population en 1895.

Il a été relevé d'après le dépouillement des registres de l'état civil :

282.918 mariages, au lieu de 286.662 mariages en 1894;

6.743 divorces, au lieu de 6.419 divorces en 1894;

834.173 naissances, au lieu de 855.388 naissances en 1894;

851.986 décès, au lieu de 815.620 décès en 1894.

Il ressort de la comparaison des chiffres des deux années que le nombre des mariages a diminué de 3.744 tandis que celui des divorces augmentait de 324 unités. D'autre part, le nombre des naissances qui avait été de 874.672 en 1893, et qui avait fléchi en 1894 de 19.284 unités, a encore diminué de 21 215 unités, tandis que la mortalité augmentait brusquement de 36.366 décès.

Les résultats généraux de l'année 1895 sont donc des plus médiocres au point de vue démographique : les naissances ayant diminué de 21.215, les décès augmenté de 36.366, l'excédent de 39.768 naissances constaté en 1894 s'est trouvé remplacé en 1895 par un excédent de 17.813 décès.

Sans insister sur ce que cette situation de la population de la France, depuis longtemps entrevue, présente de regrettable, je crois utile, monsieur le ministre, en vous signalant les résultats généraux du mouvement de notre population en 1895, d'appeler votre attention sur la stagnation pour ainsi dire absolue du nombre des habitants de notre pays pendant la période qui a séparé les deux derniers dénombrements.

Voici simplement, à cette égard, les chiffres des naissances et des décès :

ANNÉES	NAISSANCES	DÉCÈS	EXCÉDENT des naissances.	EXCÉDENT des décès.
1891.....	866.377	876.882	»	10.505
1892..	855 847	875.888	»	20.041
1893.....	874 672	867.526	7.146	»
1894.....	855.388	815.620	39.768	»
1895.....	834.173	851.986	»	17.813
Totaux..	4.286.457	4.287.902	46.914	48.359
			Excédent des décès :	1.445
Moyenne.	857.291	857.581	Excédent des décès :	290

Si donc l'on néglige les fluctuations annuelles, on voit que pendant la dernière période quinquennale, le nombre des décès étant venu à très peu près balancer le nombre des naissances, c'est uniquement à l'immigration des étrangers qu'est due l'augmentation du chiffre de la population française constatée en 1896, lors du dernier dénombrement.

La recherche des causes de cette stagnation regrettable de la population de la France sortirait des cadres du présent rapport ; nous nous bornerons à étudier la répartition géographique, par département, de cet inquiétant phénomène démographique ; en d'autres termes, la localisation des diminutions et accroissements de population pendant la période quinquennale qui vient de s'écouler.

Mais auparavant, nous jetterons un rapide coup d'œil sur le mouvement des mariages, des divorces, des naissances et des décès, et sur leurs variations de département à département pendant l'année 1895.

Mariages. — Le nombre des mariages, qui avait été de 286.662 en 1894, est tombé à 282.918 en 1895, en diminution de 3.744 unités, soit de 13 p. 100.

Cette diminution, peu importante en elle-même, puisque le taux générale de la nuptialité se maintient à 7.4 pour 1.000 habitants, chiffre considéré comme satisfaisant, annonce néanmoins une perte éventuelle de 10.000 naissances (à raison de près de 3 naissances par mariage), échelonnée sur plusieurs années à venir.

Les départements où l'on compte, toutes proportions gardées, le plus de mariages ne sont pas toujours, tant s'en faut, ceux où est enregistrée la natalité la plus haute : par exemple la Seine, 9.3 mariages pour 1.000 habitants, ne doit ce taux élevé qu'à la prédominance de l'élément adulte immigré, car la natalité y est faible.

Au contraire, les départements qui fournissent un gros contingent à l'émigration et où la natalité se maintient généralement assez forte enregistrent une nuptialité très faible (les Basses-Pyrénées, 6 mariages pour 1.000 habitants ; les Hautes-Pyrénées, 5.8 pour 1,000 habitants ; les Hautes et les Basses-Alpes, 6 et 6.6 pour 1.000 habitants).

Divorces. — Les divorces sont, comme chaque année, en progrès : voici les chiffres des douze années qui se sont succédé depuis l'année 1885 qui a suivi le rétablissement du divorce :

ANNÉES	DIVORCES	ANNÉES	DIVORCES
1885.....	4.277	1891.....	5.752
1886.....	2.950	1892.....	5.772
1887.....	3.636	1893.....	6.184
1888.....	4.708	1894.....	6.419
1889.....	4.786	1895.....	6 743
1890.....	5.457		

On aurait pu penser que le nombre des unions dissoutes par le divorce serait stationnaire, après la liquidation du passé qui s'est produite dans les premières années ; il n'en a rien été et le nombre des divorces n'a cessé de croître d'une façon régulière, à raison d'environ 300 à 400 divorces par an.

Comme toujours, ce sont les départements de la Seine (1.785 divorces), du Rhône (304), des Bouches-du-Rhône (156), de la Gironde (178), de l'Aube (58), qui ont enregistré le plus de divorces eu égard à leur population. Par rapport à 1894, les divorces ont augmenté de 11 p. 100 dans la Seine, de 33 p. 100 dans le Rhône ; ils ont diminué de 14 p. 100 dans la Gironde et de 17 p. 100 dans l'Aube.

Naissances. — En 1895, le nombre des naissances s'est abaissé à 834,173, soit 21,215 de moins que l'année précédente. La diminution a été générale, et l'on ne relève que 9 départements, Jura, Maine-et-Loire, Meurthe-et-Moselle, Pas-de-Calais, Haute-Saône, Haute-Savoie, Seine-et-Oise, Deux-Sèvres, Vendée, dans lesquels il y ait eu augmentation du chiffre des naissances. La perte qui, dans l'ensemble de la France, a été de 2.5 p. 100 du chiffre de 1894, s'est élevée à 11 p. 100 dans les Basses-Alpes, 10 p. 100 dans Lot-et-Garonne et 9 p. 100 dans les Pyrénées-Orientales.

Le taux des naissances a été de 21.4 pour 1,000 habitants, chiffre égal à celui qui avait été enregistré après la guerre de 1870; jamais il n'avait été aussi bas depuis cette époque. Considéré sous le rapport de sa répartition géographique, il varie de 14.1 p. 1.000 dans le Gers et 14.2 p. 1.000 dans Lot et-Garonne, à 32 p. 1.000 dans le Finistère et 31 p. 1.000 dans le Pas-de-Calais.

Il est remarquable que pour la première fois depuis longtemps les naissances naturelles ont très sensiblement décru en 1895 et que dans la diminution totale du nombre des naissances elles entrent pour 3 173 unités. Le taux moyen des naissances naturelles a été de 8.8 p. 100 naissances totales, variant de 2.1 p. 100 dans l'Ardèche et de 2.2 p. 100 dans le Finistère, à 24.8 dans la Seine et 13.8 dans la Somme, Viennent ensuite, parmi les départements où la proportion est la plus forte : le Rhône, 13.2 p. 100 ; la Seine-Inférieure, 13 p. 100; les Bouches-du-Rhône et le Nord, 12 p. 100.

Décès. — Pour la mortalité de la France, dont la moyenne pendant la dernière période quinquennale a été de 857.000 décès, elle a été quelque peu inférieure à cette moyenne en 1895, bien que présentant une aggravation de 36.366 unités par rapport au nombre des décès de l'année 1894. Pendant cette dernière, la mortalité avait manifesté une brusque et notable décroissance, sauf dans le Dauphiné, la Savoie et quelques départements bretons et normands. L'aggravation nouvelle s'est fait sentir dans toute la France et s'est élevée à 16 p. 100 du taux de 1894 dans Eure-et-Loir, 15 p. 100 dans Seine-et-Marne et l'Aisne, 13 p. 100 dans les Ardennes et l'Oise, 12 p. 100 dans l'Eure, Seine-et-Oise, le Nord. D'une manière générale, tout le bassin de la Seine et tout l'Est ont paru souffrir, en 1895, d'une forte augmentation de la mortalité, tandis que des régions tout entières du Midi voyaient leurs décès rester à peu près stationnaires et même, dans les Alpes et dans les départements gascons, bénéficier d'une sensible amélioration; celle-ci a même été de 10 p. 100 en Savoie et Haute-Savoie.

Dans l'ensemble de la France, le taux de la mortalité générale a été de 22.4 pour 1.000 habitants; il est descendu à 17 p. 1.000, comme

d'ordinaire, dans les départements du Centre et il s'est élevé à plus de 28 p. 1.000 dans la Seine-Inférieure et à 27 p. 1.000 dans les Bouches-du-Rhône.

Excédents des décès ou des naissances. — Nous avons dit que l'année 1895 présente un excédent de 17.813 décès. Dans 58 départements il y a eu excédent de décès; dans 29 seulement, soit le tiers de la France, il y a eu excédent de naissances. Ce dernier excédent s'est élevé à 6 p. 1.000 habitants dans la Vendée, le Morbihan, le Finistère, le Nord; à 9 p. 1.000 habitants dans le Pas-de-Calais. Quant à l'excédent de décès, il a atteint 6 p. 1.000 dans le Gers, la Haute-Garonne, le Lot, Lot-et-Garonne, Tarn-et-Garonne, au sud de la France; il a atteint 6.2 p. 1.000 dans le Calvados et 9 p. 1.000 dans l'Eure et dans l'Orne.

Il a été compté en moyenne 98 naissances pour 100 décès dans toute la France, mais, pour ne prendre que les résultats extrêmes, le nombre des naissances et descendu à 69 p. 100 décès dans le Gers et à 67 dans l'Eure; il s'est élevé à 136 p. 100 décès dans la Vendée et à 142 dans le Pas-de-Calais.

Il a été dit plus haut que pendant la période de 1891-1895, considérée dans son ensemble, il y a eu balance entre les décès et les naissances sur le territoire français; l'excédent des naissances constate dans 34 départements est venu compenser l'excédent des décès constaté dans les 53 autres circonscriptions.

Parmi les plus gros excédents pendant les cinq années 1891-1895, il y a lieu de citer pour les excédents de naissances :

Les Côtes-du-Nord, 8.325; le Finistère, 25.819; le Morbihan, 16.682; le Nord, 63.006; le Pas-de-Calais, 39.643; la Seine, 21.097.

Pour la même période, il y a eu excédent de décès dans :

Le Calvados, 10.916; l'Eure, 11.567; la Haute-Garonne, 12.225; l'Orne, 14.140; le Rhône, 9.994.

Il n'y a pas lieu de conclure, on le sait, que tous les départements où se sont produits des excédents de naissances ont vu leur population augmenter ni que tous ceux qui ont enregistré plus de décès que de naissances ont vu leur population diminuer. Les migrations intérieures de la population viennent modifier les résultats. Certains départements accusent un excédent d'émigration, comme les Côtes-du-Nord, par exemple, ou d'immigration, comme la Seine et le Rhône. Cette étude fera l'objet d'un travail spécial qui prendra place dans le compte rendu détaillé des résultats du dénombrement de 1896, actuellement en préparation dans les bureaux de l'Office du travail.

SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE POLITIQUE

RÉUNION DU 5 AVRIL 1897

NÉCROLOGIE. — M. Victor Deheurle.

DISCUSSION. — De la constitution de la dette publique de la Chine et de ses conséquences économiques.

OUVRAGES PRÉSENTÉS.

La séance est présidée par M. E. Levasseur, de l'Institut.

Le Président a le regret d'annoncer à la réunion le décès d'un de nos collègues, peu connu parmi nous, car il vivait en province et n'assistait que rarement à nos séances : c'était M. Victor Deheurle, ancien sous-préfet, membre titulaire de la Société depuis 1873. Il s'intéressait cependant aux questions économiques, car il avait publié en 1873 un *Nouveau Traité d'économie politique*, en dehors de diverses autres études, par exemple l'*Épargne employée dans les assurances sur la vie* (1874) et, bien auparavant, *le Réalisme dans la littérature et dans les arts* (1865).

A droite du Président est assis, comme invité du Bureau, M. F. Dujardin-Beaumetz, ingénieur civil, membre du Comité de direction du Comité des Forges de France.

M. Alphonse Courtois, au nom du Bureau, félicite M. Coste de la manière délicate et énergique dont il a défendu la mémoire de notre regretté collègue Auguste Burdeau « contre les odieuses et infâmes calomnies dont elle a été l'objet, mais dont, grâce à lui, elle ne sera pas la victime ». (*Nombreuses marques d'approbation.*)

Parmi les ouvrages présentés, que M. A. Courtois énumère, M. Levasseur signale la seconde édition de l'ouvrage de M. Maurice Block : *Les progrès de la science économique depuis Adam Smith*. Cette œuvre d'un Économiste des plus distingués est un véritable monument de savoir et d'érudition.

Sur la proposition du Secrétaire perpétuel, la réunion adopte comme sujet de discussion la question suivante, formulée par M. Fournier de Flaix :

DE LA CONSTITUTION DE LA DETTE PUBLIQUE DE LA CHINE ET DE SES CONSÉQUENCES ÉCONOMIQUES.

M. **Fournier de Flaix** expose ainsi la question.

Qui nous aurait prédit, il y a 25 ans, à l'époque de notre grand emprunt national à 5 p. 100, au cours de 82,50, que ce serait au moyen des capitaux prêtés par la France à la Chine, à 4 p. 100, sous la garantie de la Russie, que la paix serait rétablie entre le Japon et la Chine, à la suite d'une guerre dans laquelle le Japon, pourvu rapidement d'une excellente armée, mais n'ayant que 40 millions d'habitants, aurait raison, en peu de mois, de l'immense empire de la Chine, renfermant plus de 400 millions d'habitants ?

La Chine avait, sans doute, déjà fait quelques emprunts ; mais ils n'étaient pas cotés à Paris ; ils ne représentaient qu'un ensemble de 9 millions de livres sterling, soit 225 millions de francs. Aujourd'hui, les choses ont bien changé. En deux ans, la Chine a dû ajouter près d'un milliard de francs à sa dette primitive. Elle est grevée ainsi d'une dette extérieure considérable.

Ne serait-ce pas là pour la Chine, qu'un premier pas dans la voie des emprunts d'État. Lors de la visite faite l'été dernier à l'hôtel du Crédit Lyonnais par Li-Hung-Tchang, ambassadeur extraordinaire de l'empereur de la Chine, il s'est empressé de demander à quelles conditions il serait possible d'avancer à la Chine une somme importante pour les dépenses intérieures, marine, armée, routes, canaux, chemins de fer auxquelles elle a à pourvoir.

Un terrible dilemme se pose, en effet, à la Chine : ou faire un grand effort en vue d'une réfection complète, d'une appropriation comme celle que le Japon a si heureusement accomplie, depuis quarante ans environ, ou devenir la proie des redoutables voisins, Japon, Russie, Angleterre, France, qui l'enveloppent et qui la convoitent.

Malgré le pessimisme de plusieurs observateurs, très compétents, sur la Chine et son avenir, dont la *Fortnightly Review* a ces jours-ci exprimé les vues — le *Nineteenth Century* a même proposé un partage de la Chine (mars 1897) — on peut accepter l'opinion des personnes qui croient que la Chine est encore en état de tenter ce grand effort, condition absolue pour elle, du *to be or not to be*, et qu'elle le tentera, malgré l'oppression et l'opposition de la dynastie Mandchoue.

Ce premier milliard, sur lequel le plus petit spéculateur de bourse peut échafauder des combinaisons de bourse, ne serait donc qu'une amorce. Et c'est ce qui en fait l'intérêt, c'est ce qui a

porté l'orateur à traiter ce soir des questions complexes qui se rattachent à cette constitution d'une dette publique pour la Chine.

J'étudiais ces jours-ci, dit-il, en vue d'un chapitre de mon ouvrage sur les impôts dans les diverses civilisations, la situation des finances et des impôts en Chine vers 1775, dans les mémoires de nos missionnaires en Chine, (nous aurons à revenir sur l'importance de ces missions et sur leur avenir), et je trouvais qu'en 1775, la Chine ou plutôt le gouvernement Chinois n'avait alors aucune dette. L'organisation de ses finances était à peu près celle des anciens empires d'Orient, avant Alexandre. Toutes dépenses payées, les gouverneurs des provinces versaient au trésor central (tribunal des subsides) une somme fixée à forfait. Ces sommes étaient un des aliments du trésor impérial; un autre aliment consistait dans les douanes maritimes et dans les douanes intérieures de certaines grandes villes.

Il en est à peu près de même aujourd'hui. Seulement les douanes maritimes sont surtout confiées à des Anglais et les droits de douane se trouvent limités par des traités. Cette limitation est pour la Chine une servitude accablante. Nous avons en 1871 senti le poids d'une servitude de la même espèce. C'est pour s'entendre sur cette limite que Li-Hung-Tchang a réellement entrepris son tour du monde.

Vous voyez tout de suite combien s'est agrandi, depuis un quart de siècle, le champ des intérêts financiers de la France; nous voilà créanciers de la Chine, que nous connaissions à peine il y a cinquante ans, et nous voilà en présence de cet autre problème : la Chine va avoir de grands besoins de capitaux, faut-il lui prêter d'autres capitaux ? Faut-il lui faciliter ses emprunts et consentir à modifier ses tarifs de douane? Sous quelle forme faire ces avances?

Cette réfection nécessaire, cette appropriation nouvelle de la Chine nous disent clairement que ce n'est pas le seul intérêt financier qui est en jeu, c'est l'intérêt commercial, c'est l'intérêt religieux ; aussi c'est de l'ensemble de nos rapports économiques et politiques avec la Chine qu'il s'agit.

Depuis longtemps, la France a des rapports suivis avec la Chine, — rapports religieux très considérables, — rapports commerciaux, rapports politiques.

Passons en revue ces divers rapports. Ils sont tous étroitement unis et solidaires les uns des autres.

C'est sous les Mandchoux que se sont fondées en Chine les missions françaises. Après eux, ces missions ont traversé trois époques

différentes. La première comprend le XVIIe et le XVIIIe siècle. C'est une époque de grande prospérité. C'est l'époque où, grâce à nos missionnaires en Chine, quelques relations commerciales s'ouvrent entre la Chine et la France, mais l'abolition de l'ordre des Jésuites, suivie de leur expulsion de la Chine et de la Révolution française, amoindrirent beaucoup ces relations sans les détruire et sans détruire non plus les missions. La seconde époque est celle des persécutions qui a duré environ cent ans, jusqu'en 1860.

La troisième époque est l'époque actuelle. Les missions sont officiellement protégées par la France. Elles jouissent d'une assez grande sécurité. Elles sont au nombre de trente-huit, avec une population d'environ 576.000 chrétiens.

Leur importance, au point de vue de l'avenir de l'influence et des intérêts de laFrance en Chine, est de premier ordre. L'orateur en fournit une preuve qu'il emprunte au récit des voyages en Chine de Francis Garnier, un des fondateurs de notre belle colonie d'Indo-Chine. Excellent marin, voyageur intrépide, F. Garnier se glorifiait d'appartenir à la vieille école voltairienne. Quand il eut franchi les montagnes qui séparent le Tonkin du Yun-Nan, il se trouva en plein désert, abandonné et sans ressources. Il fut alors abordé par un chinois, dont il ne devina pas tout de suite l'origine, mais la langue lui apprit bientôt à qui il avait affaire. C'était un missionnaire,qui lui offrit l'hospitalité dans sa mission. Ses préjugés florissaient encore. Le père n'y fit pas attention, comblaF. Garnier de prévenances, et lui présenta les enfants et les familles qu'il dirigeait. F. Garnier comprit alors son erreur. Il reconnut loyalement toute l'importance des missions françaises en Chine. Il en a depuis été toujours le défenseur. Il ne put gagner Canton que grâce aux avances des missionnaires.

Ainsi, nos anciens rapports religieux avec la Chine forment un élément d'influence très sérieux.

Il en est de même de nos rapports commerciaux. Depuis le commencement de ce siècle, ils n'ont cessé de grandir. Voici, à ce sujet, quelques explications et quelques chiffres qui sont intéressants. Grâce au développement remarquable de son commerce et de son industrie des soies,la France est devenue l'un des grands clients de la Chine. C'est là un fait presque nouveau. Jusqu'en 1860, nos statistiques de douanes n'accordaient pas une place à la Chine dans les mouvements de notre commerce extérieur; mais en 1868 elles mentionnent que nos importations de Chine s'élèvent à 87 millions et nos exportations en Chine à 6.800.000. Depuis, elles ont suivi une ascension constante.

	Importation.	Exportation.
1878.....	140 mill.	16,4 mill.
1888.....	159,4	23,7
1895.....	158,5	15,7

Aujourd'hui la Chine figure au 12e rang comme importations et au 23e comme exportations ; c'est l'importance et l'avenir de ces rapports qui ont décidé nos chambres de commerce principales, sur l'initiative de celle de Lyon, conduite avec tant d'intelligence, à organiser la mission d'enquête sur la Chine dont le retour aura lieu dans quelques mois. La séance d'aujourd'hui n'est que le préliminaire de celle que la Société consacrera bientôt à cette belle et patriotique entreprise.

Nos rapports politiques avec la Chine viennent aujourd'hui au premier rang. Depuis trente ans nous avons fondé une magnifique colonie, l'Indo-Chine, comprenant le Tonkin, l'Annam, le Cambodge, la Cochinchine. Cette colonie contient au moins 20 millions d'habitants. C'est notre plus grande colonie. Elle nous met en communication immédiate avec la Chine. Des arrangements ont été pris l'année dernière pour la construction d'un chemin de fer qui, en facilitant nos relations avec les deux belles provinces du Kwang-Si et du Yun-Nan, nous ouvrent en réalité toute la Chine méridionale, en même temps que la construction du Trans-Sibérien ouvre à la Russie et on peut ajouter à l'Europe entière toute la Chine du Nord.

En réalité, nous avons pris pied dans cet immense empire de la Chine par les capitaux que nous lui avons avancés, par les missions que nous y avons fondées, par les achats si considérables que nous lui faisons, par l'empire que nous avons constitué à côté d'elle. Nous sommes devenus ainsi un des principaux facteurs dans l'existence de cette grande nation.

La formation inévitable de la dette publique de la Chine et notre participation à cette formation sont à la fois des faits financiers et politiques très importants, elles marquent une ère nouvelle dans notre expansion au dehors.

Il y a quelques semaines la Société mettait à son ordre du jour la question des moyens de développer le commerce extérieur de la France ; je n'ai pu assister à la séance, mais si j'avais pris part à la discussion, j'aurais appuyé l'avis de ceux qui ont soutenu que notre commerce faisait encore fort bonne figure, qu'il se maintenait fort bien au milieu de la concurrence acharnée et souvent déloyale qui lui est faite ; mais si nous voulons concourir à sa

défense et à son développement, l'un des meilleurs moyens à notre disposition, c'est de profiter des éléments d'action dont nous disposons en Chine, marché de 400 millions d'habitants, représentant plus du quart de la population du globe.

C'est le grand exemple que nous a donné le peuple anglais. Le peuple allemand n'a pas procédé autrement. Il a fondé, dès le milieu du siècle dernier, de véritables colonies, au milieu même de notre France. Les lois et les rigueurs si déplorables de l'ancien régime contre les protestants n'ont pas arrêté les fils des marchands de Hambourg, de Brème, de Lubeck ; aussi ils ont établi à Bordeaux dès 1750 des maisons qui sont parmi les plus riches et les plus anciennes de ce grand foyer de commerce et de liberté.

Les progrès remarquables du commerce allemand tiennent en partie à ces colonies qu'ils ont semées depuis longtemps de tous côtés. Ils récoltent les fruits de leur prévoyance. Faut-il ajouter que nos missionnaires, nos voyageurs, nos marchands, nos ingénieurs, appartenant à la nation qui a avancé ses capitaux à la Chine dans un moment difficile, rencontreront désormais en Chine une protection complète ? La guerre du Japon a eu un immense résultat : elle a ouvert à tous la Chine.

Sans doute quelques esprits s'inquiètent de l'émigration de nos capitaux et soutiennent que cette émigration en amoindrissant le travail diminue ainsi la masse des salaires.

Que seraient aujourd'hui l'Angleterre, l'Allemagne, l'Espagne même, si cette manière de voir avait eu le dessus ? Au contraire, qui ne sait que les colonisations de l'Angleterre, de l'Allemagne et de l'Espagne sont les éléments principaux de leur commerce, que ce commerce a pour fondement l'échange des produits et que cet échange provoque chez elles une activité industrielle qui ferait défaut si cet échange n'avait pas lieu ?

M. Fournier de Flaix rappelle les avances de capitaux que l'Angleterre a faites à la France de 1840 à 1850 pour la construction de notre premier réseau ferré. Elle en a tiré de beaux profits et la France également. Ses travailleurs n'y ont rien perdu, ni ses capitalistes. Et les nôtres, travailleurs et capitalistes, que n'y ont-ils pas gagné ?

L'orateur ne discutera pas ce que vaut le crédit de la Chine, ce que peuvent ses ressources fiscales réelles. Il a cependant préparé sur les impôts en Chine, d'après un document anglais, un travail qui paraîtra prochainement.

Son intention a été d'appeler l'attention sur la signification et les conséquences de ce fait nouveau d'une dette publique ex-

térieure de la Chine, sur la participation de la France dans la formation de cette dette et sur les ressources que la Chine offre certainement à notre activité.

Il ajoute en finissant que la France doit suivre avec la plus grande attention les événements qui se déroulent, en Orient, que ces événements indiquent un changement à longue portée dans les courants politiques et économiques et que leur direction, si longtemps persistante, de l'Orient vers l'Occident, se retourne aujourd'hui d'Occident en Orient. Le canal de Suez, le Transsibérien, la prépondérance de la Russie, la dislocation de l'empire ottoman, l'affaiblissement de la Chine sont des faits du même ordre.

On a fait aux idées que je viens de développer deux objections : la première est fondée sur l'état intérieur, l'apathie, le particularisme intangible des Chinois et sur l'oppression des Mandchoux. La seconde sur les périls auxquels la prospérité de l'Extrême-Orient exposerait le travail en Europe.

Ces deux objections ne lui paraissent pas péremptoires.

Quant à la première, si la Chine n'opère pas l'appropriation indispensable à son existence nationale, son sort est écrit ; notre voisinage non seulement nous invite, mais nous oblige à nous préoccuper de l'avenir de la Chine.

Quant aux périls que nous ferait courir la prospérité de la Chine, je réponds en me tournant vers notre plus proche voisin et plus riche client, vers l'Angleterre et je vois en ouvrant nos livres de douane que l'Angleterre est pour nous un incomparable marché. L'Angleterre a rendu à l'Inde la prospérité ; l'Inde est pour elle, malgré toutes les concurrences, un client de premier ordre. Je n'insisterai pas, dit en terminant l'orateur, sur le devoir des peuples de s'entr'aider ; devoir aussi impérieux pour eux que pour les hommes.

La question soulevée par M. Fournier de Flaix a, dit **M. F. Dujardin-Beaumetz**, la plus haute importance, tant au point de vue politique, qu'au point de vue économique. L'intervention de l'Europe dans les conséquences de la guerre sino-japonaise, l'ardente rivalité des diplomaties, la puissance des flottes de guerre rassemblées dans les mers de Chine, l'avenir réservé à l'achèvement du Transsibérien, l'organisation à l'européenne du Japon, montrent combien l'axe politique du monde s'est déplacé, et on peut dire que la question d'Extrême-Orient est à l'Europe ce que la question d'Orient lui était, il y a trente ans.

De plus, la création des grandes œuvres d'intérêt public, l'in-

traduction des moyens mécaniques de production chez un peuple de 400 millions d'hommes, prolifiques, commerçants, travailleurs et consommateurs, l'exploitation des ressources minières dans un pays inexploré à ce point de vue, le monométallisme argent de la Chine, la culture intense du sol, la puissante organisation de la famille, la vitalité de la race et son esprit de conservatisme doivent avoir les conséquences les plus grandes pour l'état économique du monde. Le commerce de la Chine avec l'étranger s'est élevé en 1895 à environ 1.260 millions de francs, dont 688 millions à l'importation, et 572 millions à l'exportation. Ce commerce s'exerce par 603 maisons de commerce, dont 361 sont anglaises, 92 allemandes et 31 françaises. Le tonnage des navires entrés et sortis dans les ports chinois a été de 30 millions de tonnes, dont 20 millions anglais, 5 millions chinois, 2,5 allemands et 350.000 français. Tous ces chiffres étaient, il y a quinze ans, moitié de ce qu'ils sont aujourd'hui. On ne saurait trop insister sur la puissance et la fortune des grandes maisons d'Extrême-Orient et sur leur développement rapide dans ces dernières années. Seule, la France qui en avait été l'initiatrice avec l'Angleterre, n'y a pas pris part, et n'en a pas profité. C'est qu'à un petit nombre d'exceptions près, les négociants français n'ont pas su venir s'implanter de leur personne et de leurs capitaux sur ce sol chinois et y apporter la permanence d'efforts indispensable au succès, notamment dans un pays dont le génie et les mœurs sont si dissemblables des nôtres.

Vingt-deux ports sont dits ouverts, c'est-à-dire que les négociants européens peuvent y commercer et y résider avec des droits particuliers de police et de justice. Ce n'est qu'un embryon de la pénétration de la Chine ; mais c'est l'esprit commercial exclusivement qui doit présider à cette dernière. Ce serait une grande erreur de croire que la Chine appelle l'Europe, et si le temps fait son œuvre, et si de graves réformes peuvent être possibles en Chine, la tradition Chinoise est toute de résistance. Les efforts de l'évolution qui s'impose par la loi des choses et les nécessités de la vie moderne se traduisent par une dernière convulsion qui laisse croire aux Chinois qu'ils arriveront à s'organiser par eux-mêmes. Les efforts à l'agonie, non pas de leur patriotisme, mais de leur esprit de race, se révoltent contre l'intrusion des étrangers, et si la Chine se résout à accepter leur concours momentané, elle se plaît à croire que la Chine aux Chinois vivra par elle-même. Il n'en sera rien ; d'ici de longues années, les sources de richesse et de production devront être conduites et développées par les Euro-

péens, jusqu'au jour où l'enlisement de la race jaune aura absorbé, en Asie, la race blanche.

Autant on pense qu'il convient à la France de porter en Chine l'effort de son commerce et de ses capitaux, autant on estime que ces capitaux ne sauraient être garantis suffisamment par un prêt direct au gouvernement chinois, — ou du moins que dans ce dernier cas, on devrait chercher des gages autres que ceux résultant de la perception actuelle de l'impôt.

On sait que les dix-huit provinces de la Chine proprement dite sont administrées par huit vice-rois dans une quasi autonomie. Une publication récente du consul anglais de Shanghai, M. Hannen, estime comme suit le revenu de l'empire en taels, dont la valeur a été, en 1895, de 4 fr. 11.

	Taels.
1 Impôt foncier	25.088.000
2 Grains	6.562.000
3 Sel	13.659.000
4 Likin	12.952.000
5 Douane étrangère	21.989.000
6 Douane indigène	1.000.000
7 Opium indigène	2.229.000
8 Divers	5.500.000
Total.	88.979.000

et les dépenses :

1 Administration impériale	19.478.000
2 Amirauté du Nord	5.000.000
3 Amirauté du Sud	5.000.000
4 Défense des côtes	8 000.000
5 Défense de la Mandchourie	1.848.000
6 Asie centrale	4.800.000
7 Yunnam et Keichwan	1.655.000
8 Intérêt et dettes	2.500.000
9 Chemins de fer	500.000
10 Travaux publics	1.500.000
11 Administration des douanes	2.470.000
12 Administration des provinces	36.228 000
Total..	88.979.000

Au point de vue étranger, la dette antérieure de la Chine se décompose, croit-on, comme suit, en *francs* :

1 Dettes anciennes	160.750.000
2 Emprunt dit emprunt russe du 1er juillet 1895	400.000.000
3 Emprunt dit anglo-allemand du 31 mars 1894	400.000.000
4 Emprunt du vice-Roi de Kiangsu	25.000.000
Total	985.750.000

L'intérêt annuel est de 46.445.000 francs, et l'amortissement demande 30 millions, soit au total 76.445.000 francs. Comme gage de sa dette, l'étranger a le revenu des douanes impériales maritimes. Or, ce revenu a été, en 1895, de 84 millions de francs[1]; on voit qu'il peut encore gager un emprunt d'environ 200 millions qui se négocie, croyons-nous, en ce moment, mais rien de plus.

On sait que depuis 1854, et surtout au lendemain de l'expédition franco-anglaise de 1860 en Chine et du traité de Tientsin, les puissances alliées imposèrent à la Chine la collection des impôts des ports ouverts par une commission composée d'anglais et de français, et comprenant aujourd'hui des employés de toute nationalité.

Sir Robert Hart dirige actuellement à Peking cette institution, qui a été conduite et fonctionne avec une admirable régularité.

L'importante publication annuelle des « Imperial maritime customs », sous le nom de « Returns of trade and trade reports », donne sur le commerce de la Chine et les sources de revenus en provenant les renseignements les plus intéressants et les plus nécessaires à toute étude sérieuse de la question. Ces renseignements sont complétés par la publication du Decennal report.

Il est question de confier à l'Imperial maritime customs le service des postes.

Il serait avantageux pour la Chine, à tous les points de vue, d'élargir encore cette institution, et d'en faire la collection générale des impôts. Cette institution d'état administrée par des employés chinois sous la direction et le contrôle d'employés européens doit être le futur ministère des finances de la Chine.

Le produit de la Douane impériale maritime se décompose comme suit, pour 1895, en Haikwan taëls :

Droit d'importation	6.039.582
Droit d'exportation	9.025.557
Droit de côtes	1.216.361
Droit de tonnage	478.817
Droit de transit	520.927
Likin de l'opium	4.104.145
Total	21.385.389

L'orateur est convaincu que là est le salut pour la Chine, quant à son gouvernement intérieur, et que là aussi est la seule garantie qui puisse engager l'Europe à apporter ses capitaux aux entreprises d'état chinoises.

Pour que notre commmerce prenne d'extension, dit M. **A. Raffalovich**, il faut que nous vendions à l'étranger, et pour vendre à l'étranger, il faut fabriquer à bon marché. Malheureusement notre système économique actuel est tout ce qu'il y a de plus défavorable à cet égard. Par exemple, dans l'industrie métallurgique, la construction du matériel de chemins de fer, où nos fabricants s'attachent à une perfection exagérée, incompatible avec les prix de vente réduits, pour l'horlogerie, etc., etc., cette situation nous met dans l'impossibilité de lutter avantageusement contre nos rivaux sur les marchés de l'Extrême-Orient.

Il est certain, fait remarquer avec M. Raffalovich M. **F. Dujardin-Beaumetz**, que la France se trouve, pour l'importation métallurgique dans des conditions de production et de prix de revient inférieures à celles de ses concurrents ; mais cette situation tend à s'améliorer. Dans une adjudication qui a eu lieu à Tientsin en mai 1896 pour une fourniture importante de rails, les prix faits par la France ne se sont écartés de ceux faits par l'adjudicataire anglais que d'une somme insignifiante.

M. **C. de Lestrade** n'est pas partisan de l'émigration de nos capitaux dans ces pays d'Orient. Là, en effet, dit-il, ces capitaux trouveront une concurrence acharnée. En outre, le droit des Chinois nous est inconnu, ou plutôt, s'il y a un droit en Chine, il est tout ce qu'il y a de plus défavorable aux étrangers et à leurs biens, lesquels, privés de toute protection, sont exposés aux plus grands dangers...

M. **C. Lavollée.** — Les Chinois sont les plus honnêtes commerçants du monde !

Oui, réplique M. **C. de Lestrade**, les marchands chinois ont peut-être cette grande habileté, à laquelle nous voulons donner le nom de probité. Aussi pouvons-nous sans grande crainte exporter en Chine nos marchandises, mais pas encore nos capitaux, — non plus que nos bras et nos intelligences.

Les Banques, les maisons de commerce d'Extrême-Orient, fait remarquer M. **F. Dujardin-Beaumetz**, n'ont jamais eu à se plaindre de la sûreté de leurs relations avec les négociants chinois et ont souvent rendu un public hommage à leur sûreté et

leur probité. En Chine, tout marché, qui n'est jamais conclu que sur parole, est scrupuleusement exécuté et quant au paiement et quant à la qualité de la marchandise. Il y a toujours entre le Chinois et l'Européen un intermédiaire responsable « le compradore ». Le principe de la responsabilité est poussé très loin en Chine : un négociant engage non seulement sa personne et ses biens, mais sa famille et le plus souvent l'association dont il fait partie ; dans aucun pays l'association ne revêt des formes plus nombreuses et plus ingénieuses. Le Chinois est essentiellement commerçant. Difficile, retors, tant qu'une affaire n'est pas conclue, il est d'un scrupule rare quant à l'exécution. Quoiqu'il en soit, le pays tout entier vit par et pour le commerce.

M. C. **Lavollée** revient sur la probité et l'honorabilité des négociants chinois, qu'il tient à réhabiliter.

Quant au gage que trouveraient là-bas nos capitaux prêtés au Gouvernement chinois, il est de l'avis de M. Dujardin-Beaumetz : la seule garantie est la Douane administrée sous le contrôle des Occidentaux, la Douane et la Poste, qui y a été adjointe depuis peu.

Du reste, quand il est question de la Chine, il est difficile de généraliser des appréciations économiques, tant il existe de différences entre les nombreuses provinces de l'Empire, entre ses diverses populations, si dissemblables par les mœurs, le genre de vie, les ressources, suivant qu'elles sont maritimes ou établies dans l'intérieur, ou sur les fleuves, ou dans les plaines cultivables, ou dans les régions montagneuses.

M. Jacques Siegfried croit, comme M. Fournier de Flaix, que des jeunes gens français bien préparés feraient aisément fortune en Chine dans les affaires d'importation et d'exportation de marchandises. Quant aux affaires financières, dont a plus particulièrement parlé M. Dujardin-Beaumetz, il faut les diviser en deux catégories. Il est possible que l'on ne doive pas prêter à la Chine pour payer l'indemnité de guerre au Japon ou pour d'autres dépenses d'ordre général, et du reste il faut signaler à ce sujet que l'emprunt de 400 millions émis en France a la garantie de la Russie et a été placé en France comme un emprunt russe ; mais les Français devraient au contraire rechercher activement les entreprises chinoises fondées sur de grands travaux destinés à produire eux-mêmes les recettes nécessaires au paiement de l'intérêt et de l'amortissement de leur coût, comme par exemple les chemins de fer, les tramways ou l'outillage des ports.

M. Siegfried signale à cette occasion l'exemple donné récem-

ment par la Compagnie de Fives-Lille pour le chemin de fer chinois reliant le Tonkin au Sechuan et il déclare, que, pour les affaires chinoises tout au moins, le devoir de la diplomatie française est avant tout de soutenir ses industriels et ses financiers. C'est ce qu'elle a fait courageusement ces derniers temps, M. Siegfried est heureux de le constater.

M. **F. Dujardin-Beaumetz** remercie M. Jacques Siegfried d'avoir appelé la discussion sur ce côté industriel de l'implantation européenne en Chine. Ce que M. Dujardin-Beaumetz avait dit pour le commerce, il le répéterait volontiers pour l'industrie. Le développement de l'industrie du tissage à Shanghai, de l'industrie houillère en Mandchourie, des compagnies de navigation, sont l'embryon d'un mouvement qui peut et doit être considérable et fructueux. — Mais il convient de remarquer que l'industrie européenne ne peut s'installer dans des conditions qui lui donnent toute sécurité que sur les concessions des ports ouverts, les seuls où l'Européen puisse posséder dans les conditions actuelles en Chine. Exception est faite par les communautés catholiques qui peuvent résider et posséder dans tout le territoire « pour les besoins de ces communautés ».

En dehors des ports ouverts, l'industrie européenne a trois moyens d'action : exécuter des travaux publics pour le compte des gouvernements tant provinciaux qu'impérial ; — s'engager dans la construction de travaux d'intérêt général, tels que les chemins de fer, après que la diplomatie internationale aura obtenu un régime particulier pour les propriétés et les capitaux engagés. S'associer avec les Chinois pour la création d'usines et l'exploitation des ressources minières. Cette dernière forme tend à s'implanter en Chine.

M. **A. Coste** pose une question à M. Dujardin-Beaumetz, qui a fait allusion aux garanties que pouvaient offrir, dans un temps donné, aux capitaux étrangers, certaines réformes fiscales en Chine. Peut-on savoir, approximativement au moins, quelle charge pèse sur le contribuable Chinois ?

Le chiffre individuel de l'impôt payé par le Chinois ne nous est pas connu répond M. **F. Dujardin-Beaumetz**; ce chiffre est certainement très faible. Le vice est dans l'arbitraire de l'impôt et dans son mode de perception : c'est une des raisons pour lesquelles le négociant chinois s'installe avec empressement sur le territoire des settlements européens, où le chiffre de l'impôt est certain et de tout repos.

M. **L.-O. Smith** a essayé, lui aussi, d'étudier la Chine et de déterminer les conditions du succès économique dans ce pays. Or, il lui paraît bien difficile d'y commercer avec avantage autrement que par l'établissement de grandes maisons.

En réalité, l'avenir, pour la France, c'est l'entente avec la Russie pour la construction, à travers l'Empire Chinois, de grandes lignes de chemins de fer, qui donneront de beaux bénéfices comme dans l'Inde. Pour les capitaux français, il vaudrait mieux aller s'employer ainsi là-bas que de se diriger vers le Cap ou le Sud-Amé-Amérique.

La France et la Russie, alliées, sont naturellement désignées pour établir en Chine ces réseaux de voies ferrées, à la condition d'obtenir de bonnes concessions et de faire énergiquement soutenir par les gouvernements les capitaux engagés.

M. **Fournier de Flaix**. — Les détails si curieux et si intéressants que MM. Dujardin-Beaumetz et Smith viennent de nous donner, à des points de vue différents sur la situation réelle de la Chine, son particularisme encore excessif, ne font que confirmer les réflexions générales que je vous ai présentées au début de cette discussion. La Chine est en présence d'un dilemme à la solution duquel nos intérêts sont désormais liés. Si elle accomplit sa réfection, son appropriation, soyons assez prévoyants pour y participer. Si elle ne l'accomplit pas, éventualité que n'a pas acceptée M. Dujardin-Beaumetz, nous serons des participants nécessaires. A ce point de vue l'alliance franco-russe a une grande importance.

Je ne nie pas les aléas de colonisation en Chine, j'entends parler des emplois sérieux de capitaux en chemins de fer, canaux, tramways, banques. Ces aléas sont-ils plus dangereux que ceux qu'ont courus les maisons allemandes ou anglaises qui se sont établies en France cinquante ans avant 1789 ?

M. **Levasseur** pense qu'il n'y a pas lieu de résumer la discussion ; il n'y a pas eu en réalité débat entre des opinions différant par le fond, il y a eu un exposé de divers faits. M. Fournier de Flaix doit se féliciter d'avoir posé la question ; il nous a montré que la Chine subissait actuellement une crise très grave, qu'elle devait se transformer sous l'influence de la civilisation européenne ou être dépassée par ses voisins ; qu'en tout cas, elle offrait aujourd'hui un grand marché où la France pouvait trouver avantageusement des placements pour ses capitaux et pour ses produits. M. Raffalovich l'accorde, mais il déclare que pour placer ses marchandises il

faudrait que la France produisît à meilleur marché et jouît de plus de liberté commerciale. M. le vicomte Combes de Lestrade fait ses réserves sur la sécurité que présentent des placements en Chine, pays dont les mœurs économiques diffèrent des nôtres et nous sont mal connues. M. Dujardin-Beaumetz s'est appliqué à le rassurer et nous a fait profiter, d'une manière aussi fructueuse qu'agréable, des connaissances précises que lui a valu son séjour en Chine. Il a le regret de constater que pendant que se développait le commerce de la Chine avec l'Europe, celui de la France en particulier demeurait stationnaire. Le gouvernement chinois, qui ne peut offrir comme gage certain à ses créanciers que le produit des douanes administrées par une commission, en a déjà engagé la totalité (environ 85 millions quand il aura contracté l'emprunt qu'il négocie en ce moment). Mais, si c'est une raison pour être prudent relativement au placement en fonds publics, ce n'est pas une raison pour détourner les capitaux des entreprises particulières qui peuvent être remunératrices. Les affaires sont aussi sûres avec les négociants de la Chine qu'avec ceux de tout autre pays, tant à cause du caractère des individus qu'à cause de la force de leurs associations, et il y a un nombre considérable d'entreprises fructueuses à faire dans un pays si peuplé, qui n'a ni chemins de fer, ni ports. M. Lavollée confirme l'affirmation de M. Dujardin-Beaumetz sur la solidité du commerce avec les Chinois. M. Siegfried insiste sur la production de certaines entreprises, particulièrement des chemins de fer, et sur le profit que pourraient en tirer nos capitaux : mais il faut que notre diplomatie soutienne nos capitalistes, comme elle l'a fait depuis quelque mois. M. Smith, qui a vu aussi la Chine, est de l'avis de ses collègues relativement à l'importance que peuvent prendre les relations commerciales et les entreprises de travaux publics dans ce pays, et pense que la Russie et la France sont tout particulièrerement placées de manière à profiter de ces avantages. Le président estime que cette presque unanimité de sentiments est encourageante; mais, pour que l'effet s'en suive, il faut que les Français, auxquels pour sa part il s'est toujours efforcé d'inspirer le goût de la géographie et des voyages, aillent en Chine, s'y établissent en plus grand nombre qu'aujourd'hui, apprennent à connaître les ressources du pays et les besoins des habitants de manière à exploiter les unes et satisfaire les autres; malgré les progrès accomplis en ce sens, il nous reste encore beaucoup à faire.

La séance est levée à dix heures quarante.

Le rédacteur du Compte rendu : CHARLES LETORT.

OUVRAGES PRÉSENTÉS

Société nationale d'horticulture de France. Liste générale des membres de la société, arrêtée au 1er mars 1897. — *Paris*, 1897, in-8.

Mes griefs entre le socialisme. Dialogue entre un progressiste libéral et un socialiste, par EUGÈNE D'EICHTHAL. — *Paris* (s. d.), in-8.

Les progrès de la science économique, depuis Adam Smith. Revision des doctrines économiques, par MAURICE BLOCK, 2e éd. — *Paris*, Guillaumin et Cie, 1897, 2 vol. in-8.

Extrait du rapport à la Reine-Régente, concernant le service de la Caisse d'épargne postale des Pays-Bas en 1895. — *Amsterdam, octobre* 1896, in-4.

Ministère des finances. Commission extraparlementaire du monopole de l'alcool. Séance du 12 *février* 1897. — *Paris*, 1897, in-folio.

Relazione della commissione reale sulla istituzione di una cassa di previdenza per le pensioni civili e militari. — *Roma*, 1894, in-4.

Statistique des chemins de fer français au 31 *décembre* 1895. *Documents principaux.* — *Paris*, 1896, in-4.

Statistica degli scioperi avvenuti nell' industria a nell'agricoltura durante l'anno 1895. — *Roma*, 1894, in-4.

Statistica del commercio speciale di importazione e di esportazione, dal 1° *gennaio al* 30 *dicembre* 1896, *dal* 1°-31 *gennaio* 1897, *dal* 1° *gennaio al* 28 *febbraio* 1897. — *Roma*, 1897, 3 vol. in-4.

Popolazione. Movimento dello stato civile. Anno 1895. — *Roma*, 1896. in-4.

Ministero delle finanze. Tabella indicante i valori delle merci nell' anno 1896 *per le statistiche commerciali approvata con decreto ministeriale* 12 *febbraio* 1897. — *Roma*, 1897, in-4.

PÉRIODIQUES

L'Union nationale, Le Rentier, Annales des ponts et chaussées, Bulletin de la Société de géographie commerciale de Paris, Journal de la Société nationale d'horticulture de France, Bulletin des séances de la Société nationale d'agriculture de France, Bulletin de l'Office du travail, Bulletin mensuel de la Société de législation comparée, Droit financier, Bulletin de la Société d'économie politique, Revue économique de Bordeaux, Revue des Sociétés, Bulletin du ministère de l'agriculture, Annales du commerce extérieur, Revue géographique, Bulletin de la Société d'encouragement pour l'industrie nationale, Journal de la Société de statistique de Paris, Annals of the American Academy of political and social science, Bulletin mensuel de statistique municipale de la ville de Buenos-Ayres, Antiquitäten-Zeitung.

COMPTES RENDUS

La Viriculture, par G. de Molinari. In-18. Paris, Guillaumin et Cie. 1897

Le mot *viriculture* a été rarement employé jusqu'à ce jour : en tout cas il n'a pas été écrit, que je sache, de livres spéciaux sur cette matière sous ce titre, si expressif pourtant.

La culture étant l'art d'augmenter la quantité et la qualité des choses, la viriculture est donc l'art d'augmenter la quantité et la qualité des hommes. Elle comprend deux problèmes capitaux : *population* et *éducation* qui ont été souvent traités à part, mais non réunis en un même ouvrage. L'idée de M. de Molinari de les rassembler sous un commun vocable est donc heureuse et utile ; la manière dont il a traité ce double sujet n'est pas moins intéressante.

Négligeant les détails, l'auteur se borne à tracer les grandes lignes de son sujet. Beaucoup de lecteurs regretteront comme nous que l'éminent économiste n'ait pas donné plus de développement à son travail.

Evidemmment il ne tenait qu'à poser les principes, laissant à d'autres le soin de poursuivre la voie désormais tracée. « Quand on traite un sujet, dit Montesquieu, on ne doit pas l'épuiser, mais se contenter de faire penser. » Or, M. de Molinari donne beaucoup à penser.

Essayons de résumer ses principales idées.

Nous assistons d'abord aux progrès de la civilisation sous l'influence de la concurrence vitale dans les temps primitifs. Les premières sociétés se forment, puis disparaissent pour faire place à d'autres mieux armées pour la lutte. Les plus fortes détruisent les plus faibles jusqu'à ce qu'elles aient jugé plus avantageux de les asservir.

Selon l'état économique de chaque peuple, de chaque époque, nous voyons les coutumes, la morale se modifier pour s'approprier aux nouveaux besoins. Les législateurs attribuent à l'inspiration des dieux les lois que l'observation et l'expérience leur font découvrir afin de les faire accepter plus docilement par les peuples. Ces lois ont avant tout pour objet d'équilibrer la population avec ses moyens de subsistance et d'améliorer sa qualité.

L'esclavage apparaît comme une nécessité à une époque où la multitude était si peu préparée au self government individuel; sous ce régime, comme sous celui du servage, la reproduction étant limitée d'autorité et cela d'autant plus facilement que les débouchés étaient à peu près stables, on voit la population s'équilibrer presque constamment avec les ressources qui lui étaient offertes. Mais à la chute de l'ancien régime, les peuples, hâtivement émancipés, s'empressèrent de croître et de multiplier sans se préoccuper des débouchés qui leur étaient ouverts. Il en résulta une rupture d'équilibre entre l'offre et la demande des hommes, ce qui éveilla l'attention des penseurs et les poussa à rechercher les lois qui gouvernent la population.

On a cru longtemps que Malthus avait donné la solution définitive de ce problème en démontrant que la population tend toujours à dépasser les moyens de subsistance, et que la tendance de l'homme à procréer ne pouvait être limitée que par les calamités résultant de la surpopulation ou par de grands efforts des hommes sur eux-mêmes, ce que Malthus appelle le *moral restraint* ; en deux mots, la population, d'après lui, est réprimée par la nature, ou refrenée par l'homme, d'où les obstacles *repressifs* et *préventifs*.

Mais il est généralement reconnu aujourd'hui que le principe malthusien de la population est, au moins partiellement, infirmé par l'expérience. On sait, en effet, qu'en notre siècle, dans les pays civilisés, les moyens de subsistance se sont multipliés dans une plus grande proportion que la population, quoique celle-ci ait suivi un progrès assez rapide. Il y a donc lieu de reviser le *Principe de population*.

M. de Molinari adopte et développe la loi formulée avant Malthus par Adam Smith et d'après laquelle la production de l'homme, comme tout autre production, est réglée par la demande et non par l'offre.

« La production de l'homme, dit l'auteur, comme toutes les autres, est déterminée non point par les quantités offertes, mais par les quantités demandées. »

La conséquence qui découle manifestement de ce principe, c'est que tout ce qui limite la demande est une cause de dépopulation.

On se plaint beaucoup, en France, de l'état de stagnation de la population et l'on cherche par quels moyens on pourrait remédier à cet état de choses. Les remèdes proposés jusqu'à ce jour se réduisent à des encouragements quelconques de l'Etat. Or l'Etat ne peut donner aux uns qu'en prenant aux autres. Il détournerait donc ainsi de son emploi utile une partie plus ou moins grande du capital national ; emploi qui consiste à fournir du travail aux ouvriers, à activer la demande de leurs bras, pour l'inutiliser à l'élevage d'enfants qui, par le fait même de la réduction du capital appliqué à la production effective,

seraient privés de travail et par conséquent de moyens de subsistance.

Si la population décroit, ne serait-ce pas déjà précisément parce que l'Etat prélève une trop large part sur la production totale ? C'est assez l'opinion de M. de Molinari.

« Le retour au protectionnisme, combiné avec l'accroissement continu des dépenses improductives des gouvernements et l'aggravation de la fiscalité qui en a été la conséquence, a provoqué un temps d'arrêt dans la marche ascendante de la production et enrayé par là même le mouvement de la population. »

Si l'on veut sincèrement remédier à ce mal, la route est donc tout indiquée :

« Au lieu de s'évertuer à l'encourager par des mesures fiscales d'une efficacité problématique, les gouvernements ne feraient-ils pas mieux de s'abstenir de la décourager par la multiplication des impôts qui renchérissent l'élève des enfants et par la servitude militaire qui enlève la fleur de la jeunesse à la reproduction pendant les années où l'homme est le plus capable de produire des rejetons vigoureux ? »

La qualité des hommes n'a pas moins d'importance que leur quantité. C'est en vain qu'un pays aurait une population nombreuse, si elle est chétive de corps et d'esprit. L'idéal serait de réunir la qualité et la quantité, mais comme cette perfection est difficile à atteindre, c'est à la qualité qu'il convient de donner le plus d'importance. C'est l'éducation qui fait — après la nature — la qualité des hommes et qui décide de leur emploi.

Les besoins de l'homme étant nombreux et divers, il faut, pour y subvenir, diversité de goûts et d'aptitudes chez les membres du corps social. La nature y a pourvu dans une large mesure : les goûts, les aptitudes, les facultés sont infiniment variés ; mais elle nous a laissé quelque chose à faire : le soin de développer et de diriger nos facultés au mieux de nos intérêts dont la somme forme l'intérêt public. L'éducation doit donc être avant tout *négative*, c'est-à-dire ne point uniformiser les aptitudes des individus.

Pourtant que faisons-nous ? Chacun sait que l'organisation actuelle de l'instruction publique produit des résultats tout opposés : elle fait le vide dans les professsions les plus utiles pour encombrer les autres. Elle présente en outre le grave inconvénient, signalé dans les termes suivants par M. de Molinari, d'engendrer le surmenage : « Dans tous les pays où l'Etat s'est attribué la haute main sur l'instruction publique, où il subordonne l'entrée dans la plupart des professions dites libérales à l'acquisition d'un diplôme, les programmes d'études ont été continuellement gonflés par l'adjonction de matières nouvelles tandis que la routine et les intérêts attachés à la routine conservaient

intactes les anciennes. Bref, si les enfants de la classe ouvrière souffrent du surmenage industriel malgré l'intervention de l'Etat, ceux des classes supérieures souffrent du surmenage universitaire, grâce à l'intervention de cette même Divinité tutélaire des peuples modernes. Le résultat final, c'est la débilitation physique et morale des générations surmenées. »

Il y a donc lieu d'introduire des réformes sérieuses et profondes dans notre système d'éducation publique, si l'on veut que la viriculture ne reste pas un vain mot.

Nous ne pouvons suivre plus loin M. de Molinari dans les considérations auxquelles il se livre relativement aux causes de la dégénérescence de l'espèce humaine et aux moyens d'y remédier. Des vues ingénieuses sont pourtant présentées sur la femme, les moyens d'assurer son indépendance économique, le mariage, la prostitution et son remède, le crédit à la reproduction, etc. ; mais il faut se limiter. Nous dirons seulement pour finir que, fidèle à son passé, l'auteur de la *Viriculture* repousse de tout son pouvoir les combinaisons autoritaires et ne fait appel, pour la solution des problèmes qu'il étudie, qu'à « la liberté éclairée par la science ». Nous ne pouvons qu'applaudir à cette maxime et faire des vœux pour que la viriculture prenne tous les développements désirables.

H. Bouet.

I. Les Systèmes monétaires, par Louis Theureau. — Paris, Leroux.

II. Etude sur la question monétaire, par J. d'Aulnis de Bourouill, professeur à l'Université d'Utrecht. — Paris, Larose.

III. Notes et statistiques sur la question monétaire, par G. François. — Paris, Larose.

IV. Economic Studies. The present monetary situation, par Dr. W. Lexis, professeur à Goettingue, traduit en anglais par John Cummings. — London, Swan Sonnenschein.

V. A Hundred years of bank note engraving in the United States, par Robert Noxan Toppan. — New-York.

VI. La Liberté, l'Egalité, la Fraternité, par L. Domanski. — Paris, chez Guillaumin et Cie.

Il faut à la question monétaire un singulier attrait pour qu'on y revienne aussi souvent et que tant de personnes la traitent à la fois. Il est vrai qu'à lire beaucoup d'auteurs, l'on s'aperçoit, dès leurs premières pages, qu'elle présente au moins autant de facilité que d'attrait, tant ils s'y montrent peu préparés. La plupart commencent par formuler, à son sujet, les plus singuliers systèmes, sauf à l'étudier ensuite et peut-être

à s'en rendre compte eux-mêmes. Quelles raisons se donnent encore, par exemple, en faveur du bimétallisme, auquel l'on ne renoncera apparemment jamais! Plusieurs en sont même toujours aux doctrines mercantiles. Les entreprises de chaque sorte, toutes les créations du crédit ne leur ont rien appris. Comme Harpagon, ils ne recherchent que des écus, cette richesse incomparable dont l'unique inconvénient est de causer la crainte des voleurs, malgré les meilleurs coffres-forts ! Car la protection des dieux ne les rassure pas; ils s'y confient moins encore que l'amante de Boccace, qui,sans trop d'hésitation, leur demandait, en retour de ses offrandes, leur faveur pour ses amours.

Ce n'est pas toutefois le livre de M. Theureau qui m'inspire ces remarques. Il lui a demandé de très longues recherches et je ne connais pas de meilleur abrégé d'histoire de la monnaie à ses origines, en Grèce, à Rome et en France jusqu'à la révolution. Ses chapitres sur l'antiquité et le moyen âge sont vraiment fort remarquables. « J'avais fait,écrit-il, une étude des systèmes monétaires de la Grèce et de Rome qui a paru dans la *Revue scientifique* de 1896... Ce travail n'a pas passé inaperçu; et, de divers côtés, on m'a engagé, non seulement à le reproduire, mais à le compléter par un exposé des systèmes qui ont suivi et se sont succédé, en France, jusqu'à nos jours. C'est le but que je me suis appliqué à atteindre. » Il aurait eu plus raison encore de donner à son savant et excellent travail d'aujourd'hui plus de développement. Son trop de brièveté est le seul reproche que je lui voudrais adresser, et bien peu d'auteurs le méritent. Ce travail résulte de tant de documents, de matériaux accumulés, d'ouvrages consultés, de savoir, d'étude, qu'on se prend sans cesse, en le lisant, à regretter qu'il soit aussi resserré.

Ses expositions, si bien conçues, ses conclusions, si bien justifiées, gagneraient infiniment, je crois, à composer deux volumes; c'est comme une miniature où il faudrait un tableau. Il n'en provient assurément nulle confusion ; la science historique de M. Theureau est trop sûre et trop exacte pour cela; mais en tout son récit, il semble y avoir trop de hâte et de restriction. Il lui aurait cependant été très facile, préparé comme il l'était, de donner à son écrit plus de marge en donnant plus d'intérêt.

Les économistes lui seront surtout redevables, s'ils le consultent,des meilleurs renseignements sur le rapport de l'or à l'argent durant l'antiquité, et il a pareillement beaucoup approfondi, pendant le moyen âge, le système monétaire de Charlemagne, qu'ont accepté presque tous les peuples de l'Europe, notamment l'Angleterre. Il donne aussi les détails les plus curieux sur les contrats, le luxe, les usages commerciaux,la frappe du numéraire, dans le monde féodal, jusqu'à ce

que Philippe-le-Bel, appuyé sur les légistes, les « chevaliers du droit », comme on les nommait, soumit les monnaies à son souverain pouvoir. *Quod principi placuit legis habet vigorem.* Souvent par malheur, ce qui surtout plut à nos rois, ça été l'altération des monnaies devenue l'une de leurs prérogatives. Mais, je le répète, le travail de M. Theureau est purement historique.

II. Il en est autrement de l'écrit de M. d'Aulnis de Bourouill, et ce n'est pas par malheur la seule chose qui le distingue de celui de M. Theureau, tout en étant, lui aussi, l'amplification d'un article de revue publié par M. d'Aulnis, lors de la discussion au Reichstag, en 1896, sur une conférence monétaire à organiser dans le but de relever le prix d'un grand nombre de marchandises, en rétablissant la frappe de l'argent. M. d'Aulnis croit que la nouvelle loi allemande n'a pas réellement repoussé la circulation de l'argent, parce qu'on s'en sert toujours. Mais s'en sert-on comme monnaie légale, concurremment à l'or ou comme appoint ? Est-ce que le cuivre, quoiqu'on s'en serve aussi, est une véritable monnaie ? Quant à l'assurance qu'il donne que l'argent a perdu de sa valeur par rapport à l'or, non à cause de sa démonétisation, mais par suite de la rareté de l'or, il n'y a là au plus qu'une demi-vérité. Si toute chose moins demandée baisse de prix, ce n'est peut-être pas en ce moment qu'il sied de parler de la rareté de l'or, puisqu'il n'a jamais été aussi abondant. M. d'Aulnis aurait bien fait de lire davantage, je crois, M. Bamberger, l'excellent écrivain allemand qu'il cite une seule fois. Pour redonner de la valeur à l'argent, sa principale préoccupation, il voudrait, malgré ce qu'il dit d'abord, « raréfier la demande de l'argent, » et pour cela, « le retour à la frappe libre de l'argent, mais en prenant un rapport fixe avec l'or 1,20 par exemple, ou 1,25. » Il ne s'agirait ensuite sans doute que de faire maintenir ce rapport, et il est fâcheux que M. d'Aulnis n'en ait pas indiqué le moyen, tous les législateurs n'ayant encore pu y parvenir. Cette découverte de la quadrature du cercle monétaire aurait dû le tenter. Ce serait dit-il, « le bimétallisme international. »

Mais le moyen de l'obtenir ? il oublie même de montrer comment s'obtiendrait de tous les peuples industriels au moins, « l'entente indispensable à la conclusion de cette convention internationale bimétalliste ; » car ils y semblent peu disposés. M. Jones lui-même a fait sourire ses collègues du Congrès de Bruxelles lorsqu'il leur affirmait, malgré Humboldt, Dupont et tous les faits, qu'il était facile de redonner une grande valeur à l'argent, « sa production en Amérique ayant atteint son point culminant, parce que tout avait été fouillé. » J'aurais aussi peine à accorder à M. d'Aulnis que « si le bimétallisme était universellement établi, il y aurait là un effort grandiose pour revivifier la

demande de l'argent et pour assurer à ce métal, comme matière première de la monnaie, un débouché illimité ».

M. d'Aulnis a plus raison, quelqu'en soit son regret, d'envisager « comme bien sombre l'avenir du métal argentin. »

III. M. François, quant à lui, ne s'est pas proposé de résoudre la question monétaire ; il a seulement voulu réunir les documents, statistiques surtout, qui « rendent plus aisée l'étude de cette grande question, les sources indiquées permettant de compléter, avec toutes les facilités désirables, les renseignements à recueillir. » Il en rassemble en effet un très grand nombre et discute rapidement les principaux. Je le loue surtout de se confier autant qu'il l'a fait aux statistiques de M. Soetbeer que l'on ne consultera jamais trop, et que l'on ne peut se lasser d'admirer.

Celles de l'ancien directeur de la monnaie des États-Unis, de M. Haupt et de M. Preston, que reproduit également M. François, sont certainement fort dignes d'éloges; mais qu'elles sont loin de celles de M. Soetbeer ! Il s'en faut pourtant qu'elles laissent même soupçonner, et c'était inévitable, l'abondante production de l'or à laquelle nous assistons, et M. François écrit avec toute raison : « Un des arguments les plus fréquemment employés, dans les discussions entre partisans et adversaires du double étalon, est celui qui est basé sur la rareté de l'or. Les bimétallistes présentent cette rareté relative comme empêchant l'adoption générale de l'étalon d'or, ce métal étant insuffisant pour remplacer l'argent dans la circulation monétaire. Les adversaires montrent par contre les encaisses croissantes des banques comme preuve irréfutable de l'abondance de l'or, d'où découle comme conséquence forcée, la possibilité d'adopter l'étalon d'or sans redouter une crise monétaire. L'exploitation des mines du Transvaal, en accroissant d'une façon considérable l'extraction annuelle de l'or, va sans aucun doute augmenter l'importance du stock et ne permettra plus d'arguer de la rareté du métal jaune. » Et aux mines du Transvaal vont bientôt s'ajouter celles de la Nouvelle-Zélande et de toute l'Afrique.

M. François envisage surtout, après la reproduction des documents qu'il rassemble, les diverses législations monétaires de l'Union latine, de l'Inde et des États-Unis, mais trop succinctement pour que ses lecteurs en tirent un véritable profit, et il termine par une étude sur la baisse des prix en ces dernières années, pour laquelle il prend encore pour guide Soetbeer, tout en comparant ses évaluations à celles de M. Hainz et de l'*Économist*. Il fait très justement observer à cette occasion, d'ailleurs, que les prix ne dépendent pas uniquement de la quantité des métaux monétaires, mais aussi de la quantité des produits

eux-mêmes, des progrès de la culture ou de la fabrication et de l'état des transports, et il aurait pu ajouter des lois de douane. Je crois même, pour moi, qu'il attribue beaucoup trop d'influence à la démonétisation de l'argent dans de nombreux États sur la baisse des prix.

IV. Si on lisait la traduction anglaise de M. Cummins de l'ouvrage allemand du Dr Lewis, sans être prévenu que c'est une traduction, l'on serait probablement fort surpris. Les auteurs anglais se gardent heureusement des confusions contre lesquelles ne se prémunissent pas assez les auteurs allemands, entassant un peu leurs arguments les uns sur les autres, et ils ont un sens pratique des affaires beaucoup trop étranger à ces derniers. Quoiqu'il en soit, le Dr Lewis avait publié un premier écrit lorsque l'Allemagne a adopté l'étalon d'or en 1873, dans lequel il annonçait sans hésiter l'échec de cette réforme, et cet écrit a servi de canevas à sa *Présente situation monétaire*. S'il ne pensait pas que la réforme de l'Allemagne pût réussir et s'il la blâme encore, ce n'est pas qu'il repousse un seul étalon monétaire, bien que n'en étant guère partisan ; mais il ne le croit convenable, passable même, qu'à la condition de se rencontrer ou d'être admis dans la plupart des États, sinon dans tous. L'Angleterre cependant est restée seule en Europe jusqu'à ces dernières années, depuis 1816, à n'avoir que l'or pour étalon, et ne l'a jamais regretté. Mais cela ne suggère nulle remarque au Dr Lewis. Il regrette, en outre, dans son patriotisme le retrait de l'argent, parce que « les mines d'argent de l'Allemagne sont les plus riches d'Europe ». Du reste, il parle à peu près de tout, à propos de tout, et non seulement dans le même chapitre, mais dans le même alinéa, et, lui aussi, confond la circulation fiduciaire avec la circulation monétaire. Il attribue encore d'ailleurs la baisse des prix au délaissement de l'argent, par suite à sa propre baisse, et donne vraiment et presque à la fois tant d'arguments en faveur du monométallisme que je suis resté indécis, je l'avoue, sur sa véritable opinion jusqu'à ses dernières pages. C'est seulement là que, répondant au Dr Arendt, qu'il paraît décidément vouloir le bimétallisme avec un rapport établi entre l'or et l'argent par tous les États ou tous les grands États. C'est ce qu'il appelle un *prix naturel*; mot, il le faut reconnaître étrangement choisi, puisque ce rapport, purement conventionnel, ne durerait pas un an et peut-être un mois. Comment les agents de M. Mac Kinley, qui, dit-on, parcourent en ce moment l'Europe pour l'organisation d'un congrès destiné à faire déclarer officiellement le rétablissement du bimétallisme, s'étant entendus probablement sur le rapport à établir entre les deux métaux, parviendront-ils même à obtenir la réunion de ce congrès? Celui de Bruxelles est encore bien récent pour cela.

V. — Je me contenterai d'indiquer à ceux qui s'y peuvent intéresser la brochure de M. Toppan. C'est une histoire très laconique de la gravure des billets de banque aux États-Unis depuis un siècle. M. Toppan assure bien que le cylindre d'acier qui les imprime « est comparable à l'invention de Guttemberg », mais le seul renseignement économique qu'il fournisse consiste dans la valeur gravée des *bank-notes*.

VI. — Le petit livre de M. Domanski semble n'avoir non plus aucun rapport avec l'économie politique; mais je serais très étonné qu'il eût été écrit sans études et réflexions économiques assez prolongées. C'est, si court qu'il soit, l'un des meilleurs livres qu'on puisse lire et l'un de ceux qu'il serait le plus nécessaire de répandre parmi nous. Que tout se transformerait heureusement si chacun se persuadait des vérités qu'il renferme et y conformait sa conduite! Je ne saurais dire le plaisir qu'il m'a procuré; il vaut presque celui de Stuart Mill : *On liberty*. Il faudra malheureusement de longues années pour que ses enseignements triomphent en France, le pays par excellence des sciences livresques, comme parlait M. Montaigne, des mots sonores et des phrases à effet.

M. Domanski dit bien au reste, pour toutes les nations, dès son introduction : « Ce ne sont jamais les idées et les principes, mais les sentiments et même parfois de simples mots qui dirigent la conduite des hommes et qui gouvernent les peuples. » C'est très vrai, et l'on ne tarde pas cependant, en étudiant sérieusement l'histoire, à se convaincre qu'au milieu des fous entraînements, les peuples conservent leur propre nature, le fond, l'essence de leur être. Nous sommes passés par les systèmes les plus opposés, en effet, nous avons écrit en tête de nos innombrables constitutions toutes les étiquettes, toutes les enseignes, et nous n'en sommes pas moins demeurés, presqu'en tout, la France de l'ancien régime. Le plus grand historien, Fustel de Coulanges, l'a écrit : « L'homme peut bien dompter la nature, mais il est assujetti à sa pensée. » Les véritables, les grands changements qui se manifestent dans nos opinions et nos actions ne résultent réellement partout que des nouvelles croyances religieuses et des transformations économiques, parce que seules, dans les siècles, elles modifient notre vie.

M. Domanski montre ce que peuvent et doivent être l'égalité, la fraternité et la liberté, et ne les entend pas heureusement comme on le fait d'ordinaire. L'égalité ne consiste, pour lui, que dans le même respect pour chacun de sa personne, de ses facultés et de ses droits, si différents pour tous, selon leur nature et leur condition au sein de la

société. L'égalité n'empêchera jamais, suivant la remarque de M. Domanski, « la lutte pour la vie, qui n'a point disparu ni même diminué, qui s'est uniquement déplacée et élevée. De lutte matérielle et brutale, ajoute-t-il, elle est devenue sociale, soumise aux règles de la justice. » Il faut, toute l'ignorance ou toute la convoitise des jacobins et des socialistes pour la comprendre à la façon de ce tyran de Milet qui répondait aux interrogations politiques et sociales du tyran de Corinthe en coupant les épis de blé plus hauts que les autres. Chose incroyable, les socialistes s'empressent tous pourtant, de nos jours, de se dire les fidèles disciples du Darwin ! Aucun d'eux ne soupçonne que la réelle égalité est l'égale liberté pour tous, que « le principe même de justice exige le maintien de l'inégalité, que la force des choses y impose d'ailleurs malgré toutes les prétentions et tous les despotismes. « Les hommes vivant en société, étant obligés par la nature des liens qui les unissent, dit bien encore M. Domanski, d'aliéner, dans leur propre intérêt, une partie de leur liberté au profit de cette société, il paraît juste que cette aliénation de liberté se fasse par portions égales, afin de maintenir par ce moyen l'inégalité naturelle entre les individus et fermer l'accès à l'arbitraire. »

Les observations de M. Domanski sur la fraternité ne sont pas moins exactes. Sans la considérer comme un moyen « pour les politiciens de mauvaise foi d'émouvoir et de conduire les foules », il écrit très justement que « complète et sans réserve, la fraternité est non seulement impraticable à l'état présent de la culture morale de l'humanité civilisée, mais que, pratiquée, elle donnerait des résultats désastreux, serait nuisible et injuste ; car elle mettrait les bons et les justes dans un état d'infériorité marquée vis-à-vis des méchants et des fripons ; qu'il s'ensuit qu'à l'heure qu'il est, la fraternité, c'est-à-dire l'altruisme absolu, pratiquée par quelques-uns serait immorale dans ses dernières conséquences, car elle encouragerait les mauvais penchants, développerait l'égoïsme du plus grand nombre, d'une part, tandis qu'elle exposerait, d'autre part, l'élite de l'humanité à des souffrances imméritées et à une élimination complète et inévitable ». Je regrette seulement qu'il n'ait pas, à ce propos, envisagé tous les périls et tous les maux que l'on prépare par les mesures de charité légale que l'on décrète presque chaque jour maintenant, au nom d'une fausse et déclamatoire fraternité mesures si profondément nuisibles, dégradantes et ruineuses.

Mais c'est surtout de la liberté qu'il nous serait nécessaire de nous faire une idée juste et que nous devrions surtout nous préoccuper. Car jusqu'ici l'ensemble des populations ne l'entend que de sa propre tyrannie ou plutôt que de la tyrannie de ses meneurs les plus vils et

les plus dangereux. Tout dépend cependant, dans notre état présent du moins, pour chaque homme comme pour chaque peuple, des pensées que la liberté inspire, des sentiments qu'elle suggère, des usages qu'elle procure, de la dignité, de la responsabilité qu'elle entraîne. Les lecteurs du *Journal des Economistes* sont trop habitués à l'entendre louer et réclamer dans sa saine acception pour que je m'y arrête davantage. Je m'en tiendrai à reproduire un passage de M. Domanski s'y rapportant pour mieux montrer sa méthode accoutumée de discussion et d'exposition. « Malgré ses erreurs, ses crimes et ses folies, l'autorité a rendu d'inapréciables services, dit-il... Mais il est évident que, considérée en elle-même à un point de vue absolu, elle est un mal, car elle inflige à l'individu et à l'espèce des pertes d'énergie et de force potentielle... Aussi est-il d'une importance de premier ordre de savoir comment doivent se manifester et où doivent s'arrêter les freins que l'autorité peut mettre à la liberté des individus, et où finit leur utilité et leur légitimité et où commence l'abus de la force, l'injustice et l'arbitraire. » Les remarques les plus saines, les faits les plus marquants de l'histoire, empruntés notamment à Macaulay, suivent ces observations, et les conclusions de M. Domanski sont conformes à celles d'Herbert Spencer, que j'ai bien souvent rappelées dans ce journal. L'autorité a pour mission, à ses yeux aussi, de garantir la sécurité publique et l'égale liberté pour tous. Lorsqu'on aspire seulement aux libertés politiques, comme presque tous le font dans notre pays, l'on méconnait la nature même de ces libertés, dont le propre est surtout de faire respecter les autres : libertés individuelles, économiques, religieuses, administratives. Et pour le respect de ces libertés, rien ne serait en ce moment plus utile que de se souvenir du conseil de Bukle lorsqu'il disait : Les plus grands législateurs ne sont pas ceux qui font le plus de nouvelles lois, mais ceux qui en abrogent le plus grand nombre.

GUSTAVE DU PUYNODE.

LE MALENTENDU MONÉTAIRE, par Adolphe HOUDARD. — 1 brochure in-8. Guillaumin et Cie.

M. Adolphe Houdard n'est partisan ni du monométallisme-or ni du bimétallisme à rapport constant. Il fait le procès des deux théories, car, dit-il, il y a une solution intermédiaire. Sa critique, quoique bien anodine, du bimétallisme, ne nous suggère aucune réflexion. Il a raison de repousser une relation légale que la force des choses détruit sans cesse. Mais il nous semble attribuer aux partisans du monométalisme-or une pensée qui n'est pas la leur. Il suppose, en effet, qu'ils ne veulent pas de la monnaie d'argent. Pour mon compte, je suis grand partisan du

monométallisme-or, et cependant je n'ai jamais entendu expulser la monnaie d'argent. Seulement, d'accord avec M. Houdard qui croit, avec raison, que la monnaie la plus précieuse tend nécessairement à remplacer la moins précieuse, je pense que la monnaie d'or, d'après ce principe, doit remplacer *légalement*, *comme étalon*, la monnaie d'argent. C'est, du reste, ce qui, de fait, existe déjà. Mais j'admets fort bien, comme appoint, la monnaie d'argent *pour ce qu'elle vaut réellement*. Ce que les monométallistes-or ne veulent pas — je crois que c'est le sentiment de tous comme le mien — c'est d'une monnaie dépréciée, qui, par la seule empreinte de l'Etat, a une valeur autre que celle qui lui est propre.

En conséquence de sa double critique, M. Houdard préconise un système où l'or et l'argent seraient employés chacun pour sa valeur propre et spéciale. Il suffirait, dans les marchés de toute sorte, de préciser la monnaie métal, or ou argent, dans laquelle seraient effectués les paiements. Nous trouvons que c'est là chose un peu compliquée : elle suppose un double étalon, et par conséquent, des complications, des inconvénients, des discussions, des procès, etc. Et l'on sait ce que sont chez nous les procès, ce qu'ils coûtent, quels en sont les résultats.

M. Houdard rappelle l'idée de M. J. Garnier, d'une monnaie nouvelle sur laquelle seraient simplement indiqués le poids et le titre. L'application de cette idée exigerait le changement de l'unité de mesure des valeurs qui serait le gramme d'or ou le gramme d'argent au lieu du franc, application qui rencontrerait des difficultés réelles, pour ne pas dire insurmontables. M. Houdard du reste, n'insiste pas. Il conserve les dénominations actuelles, mais il y aurait deux unités de mesure, le louis d'or (5 grammes au titre de 9/10 de fin), et le franc d'argent. Il va sans dire que, pour les petits paiements, les espèces d'or et d'argent devraient être acceptées indifféremment jusqu'à concurrence de deux louis d'or ou de cinquante francs d'argent.

L'inconvénient de notre système monétaire provient d'un rapport fixe, constant et arbitraire, établi entre l'or et l'argent. Le seul moyen de faire disparaître un rapport, c'est évidemment d'éliminer l'un des deux termes de la question. M. Houdard convient que ce n'est pas à la monnaie la plus précieuse de céder la place à la moins précieuse. C'est donc dans le monométallisme-or que se trouve la solution. Quand nous parlons d'éliminer l'argent, nous entendons en tant qu'étalon légal. L'argent, dit-on, est nécessaire comme instrument des échanges ; l'or actuellement ne serait pas assez abondant pour le remplacer. Soit, conservons l'argent ; mais qui peut me forcer, si ce n'est une fiction légale, de l'accepter pour le double de ce qu'il vaut ? Nous recevons

l'argent et même l'or étrangers pour ce qu'ils valent. Pourquoi en serait-il autrement d'un métal qui n'est plus la mesure des valeurs ? C'est le bon moyen de faire disparaître le rapport constant et d'établir un rapport variable, mais exact.

Il y a, je le sais, dans les caves de la banque, et aussi en circulation, une quantité considérable d'argent. La suppression de la valeur légale qui lui est attribuée causerait des pertes énormes. Aussi n'ai-je pas entendu dire qu'un changement de régime devait se faire brusquement, sans les tempéraments nécessaires. Mais ce sont là des mesures de bonne administration qui ne peuvent contredire en rien aux principes, qui ne les détruisent pas, qui ne les empêchent pas de produire leurs effets inévitables ; tandis que la politique bimétalliste, conservatrice de la pièce de cent sous dépréciée, détournant la tête comme l'autruche, pour ne pas voir le danger, et ne prenant pas les mesures de bonne administration dont nous parlons, si elle recule le danger, ne fait que l'aggraver.

MAURICE ZABLET.

LE COMPTABILISME SOCIAL, par ERNEST SOLVAY. — LE SERVICE DE CHÈQUES ET DE VIREMENTS A LA CAISSE D'ÉPARGNE POSTALE DE L'EMPIRE D'AUTRICHE, par HECTOR DENIS. — PROPOSITION de loi déposée à la Chambre des représentants de Belgique dans la séance du 20 novembre 1896. (1896. Extrait des *Annales de l'Institut des sciences sociales.*) — Une Brochure in-8°, Bruxelles, au siège de l'Institut, 1896.

Nous sommes partisan des virements et des compensations. Ces moyens de régler des affaires importantes et nombreuses par un simple jeu d'écritures, épargnent des déplacements de fonds souvent difficiles à effectuer, coûteux et périlleux ; ils facilitent par conséquent les transactions de toutes sortes, et nous ne pouvons que regretter qu'ils ne soient pas en France d'un usage aussi commun qu'en Angleterre et aux États-Unis.

De ce que les compensations sont chose bonne, utile, féconde, s'ensuit-il qu'elles puissent remplacer, en la supprimant, la monnaie, dans toutes les occasions et dans toutes les circonstances ? Nous ne le pensons pas, et ne pouvons admettre, à un égard, le système que préconise M. Ernest Solvay.

La brochure dont nous avons à rendre compte ici comprend trois documents. Le premier est le plus important. Les deux autres n'y sont joints que comme pièces d'appui. Nous ne dirons donc rien de ceux-ci, consacrant la place qui nous est réservée à la réfutation de la théorie *suppressive de la monnaie*. Du reste, l'idée dominante du travail de

M. Hector Denis et la portée de la proposition de loi dont il est question, seront jugées du même coup.

M. Solvay établit donc, à l'aide de formules algébriques, que la valeur des choses est une simple relativité, qu'une relativité n'est qu'un chiffre, qu'une abstraction, que, par conséquent, le *support matériel* de cette relativité peut être supprimé, non-seulement sans inconvénient, mais encore avec avantage. Nous n'hésitons pas à contester cette conclusion. M. Solvay commet une erreur en passant de l'abstrait au concret; les formules ne sont bonnes qu'à une condition, c'est qu'elles tiennent compte de la réalité des choses.

Or, dans la réalité des choses, la monnaie n'est pas seulement la mesure des valeurs, elle est aussi l'instrument des transactions, elle est la contre-partie effective, réelle, de la chose vendue. Dans le simple troc, on échange, je suppose, un bœuf contre un cheval. Mais si je vends un bœuf, rien ne suppose que ce soit pour avoir un cheval dont je n'ai peut-être pas besoin et qu'en tout cas il me plaît de me procurer comme il me semblera bon. Je veux alors avoir *ce qui représente* la valeur de mon bœuf en telle façon que *ce qui la représente* puisse me servir à acheter un cheval ou toute autre chose à ma convenance. Jusqu'ici ce qui a représenté cette valeur des choses, en a été la contre-partie, c'est la monnaie. Un simple chiffre, une abstraction, peut-il remplir ce rôle? C'est M. Solvay lui-même qui, tout à l'heure, nous donnera la réponse.

M. Solvay ne veut plus de ce qu'il appelle le *support matériel* de la mesure des valeurs à cause des contractions et des dilatations monétaires, qui jettent parfois le trouble dans les transactions. Nous ne voulons pas dire qu'il ne se produise, du fait de la monnaie, des anomalies connues de tout le monde. Mais il ne faudrait pas trop les exagérer, ni attribuer à la monnaie elle-même les inconvénients d'un mauvais système monétaire, d'une mauvaise gestion financière, de l'imprévoyance, et d'autres causes encore qui ne tiennent en rien à la monnaie. Si le métal-monnaie devient plus rare, la marchandise, toutes choses égales d'ailleurs, diminue de prix; s'il est plus abondant, le prix de la marchandise augmente. Nous trouvons qu'il y a en cela un juste équilibre des choses qui détruit le raisonnement de M. Solvay. En effet, toutes choses égales d'ailleurs, je répète à dessein cette formule, si un chapeau me coûte 20 francs parce que les conditions de mon existence, mes revenus, la rétribution de mon travail, etc., me permettent de le payer 20 francs, le jour où ces revenus, la rétribution de ce travail, etc., me donneront le double d'argent, je pourrai payer mon chapeau 40 francs sans que la relativité soit changée.

La monnaie intervient, dans les transactions, non seulement comme

mesure des valeurs, mais aussi comme instrument. Si l'instrument fait défaut ou s'il est abondant, il peut survenir des dérogations aux règles ordinaires des échanges. Toutes ces anomalies, celles qui proviennent de la raréfaction de la monnaie ou de son abondance, comme celles qui pourraient altérer sa fixité comme mesure, sont vite annihilées par les primes ou pertes, les agios, les changes, que l'on considère trop souvent comme des aberrations, et qui ne sont que la tare, si je puis dire, ramenant toutes choses à la mesure exacte, à la véritable relativité.

Il ne faudrait pas nous faire dire que les perturbations dues à la monnaie sont favorables aux échanges. Telle n'est pas notre pensée, loin de là. Mais si l'Espagne, pour prendre un exemple, subit un change élevé sur le papier de sa Banque parce que ce papier n'est pas suffisamment garanti par l'encaisse métallique, peut-on en conclure que ce change disparaîtra, que ses finances redeviendront prospères, que tout sera pour le mieux dans ce pays, le jour où l'encaisse métallique aura totalement disparu? Les bimétallistes aussi prétendent qu'un pays est d'autant plus riche qu'il a plus de monnaie, quelle que soit d'ailleurs la valeur intrinsèque de cette monnaie. Et cette monnaie enfin peut-elle être supprimée et remplacée par des virements et des compensations?

Nous les aimons, les virements et les compensations, nous croyons ces moyens bons, utiles, efficaces. Mais que sont-ils? Des moyens, de simples moyens d'éviter des déplacements de fonds. Cela suppose déjà que les fonds existent. Ils sont la base, la raison d'être des compensations qui ne pourraient se faire si les fonds n'existaient pas. C'est, du moins, ce que nous avons cru jusqu'ici. Je sais bien que M. Solvay change aussi tout ce qu'il y a de concret dans un échange, ou dans une transaction, comme il veut que l'on dise. De même que la valeur n'est plus qu'un chiffre, qu'une abstraction, ainsi le résultat d'une transaction n'est lui-même qu'un chiffre, qu'une abstraction. Or, on peut créditer un compte et débiter un autre compte de ce chiffre. L'acheteur, de cette manière, aura payé sans monnaie, et le vendeur sera payé aussi *sans monnaie*.

Je n'ai pas besoin de dire qu'il y aurait une grande Banque nationale qui délivrerait des jetons, des carnets, des timbres, etc., à l'aide desquels on paierait ses dettes, et qui, au moment de leur rentrée à la Banque, serviraient à créditer le porteur par le débit de l'émetteur.

Or, je me demande ici si une simple abstraction suffit. Pour payer, passe encore. Mais pour être payé, qui s'en contenterait? M. Solvay l'a bien compris, car il n'ose aller jusqu'au bout de son raisonnement. La Banque délivrera bien des carnets blancs, ne reposant sur aucune

garantie, dont les transactionneurs feront usage à leurs risques et périls. Elle en délivrera aussi d'autres, sur garanties hypothécaires, et le montant de l'hypothèque consentie sera inscrit au crédit de l'hypothéqué. Eh ! bien, mais voici la monnaie qui reparaît, sous une autre forme que l'or et l'argent, c'est vrai, moins commode, moins mobilisable, mais un objet concret et réel, tangible, palpable, pour ainsi dire, et non plus un simple chiffre, une abstraction. Or, est-ce bien la peine de tout bouleverser pour en arriver là?

Voilà la réponse que nous donne M. Solvay lui-même. Et quant aux carnets blancs, je voudrais bien savoir qui en acceptera une feuille, simple chiffre, simple abstraction, contre un objet réel. J'ai peur, je l'avoue, que mon boulanger ne me coupe vite tout crédit, qu'il ne me donne que l'*abstraction du pain*, si je le paie moi-même par l'abstraction de toute monnaie.

Où est le commencement, le point de départ, des débits et des crédits? Quelle en est la conclusion? Je passe sur les difficultés d'application qui seraient nombreuses. Je n'ai voulu m'occuper que du principe, exagération manifeste et poussée à l'excès du système légitime des compensations dont la nature et le fonctionnement sont ici complétement méconnus.

Où donc veut-on en venir? Je le vois bien. Je ne sais quelles sont les opinions politiques et sociales de M. Solvay, dont le nom arrive pour la première fois à mes oreilles. Mais s'il n'est pas socialiste, il mérite d'être le chef des socialistes, et je le déclare plus grand de cent coudées que les Guesde, les Jaurès, et autres meneurs de la secte.

Je l'aurais cru plus large et qu'il allait nous faire tous profiter du carnet blanc en le rendant obligatoire. Mais soyons sans inquiétude. C'est le vrai carnet, la véritable et seule monnaie de l'avenir. En attendant, par les hypothèques à la Banque nationale comptabiliste, toutes les propriétés, au bout de quelques années, seront en sa possession. La voilà, la nationalisation, non-seulement des instruments du travail et de la production, mais celle de tous les biens. Et que nous serons heureux lorsque, le système monétaire étant exclu, notre fortune se composera d' « unités comptabilistes », ce qui doit être la situation légale « dans l'état social définitif » ? Chaque individu aura ainsi « le cliché de sa vie sociale effective fixé », chaque être social » sa vie effective formulée, si l'on peut dire, par *rapport* — toujours des rapports, rien que des rapports — à celle de tous les autres, mais en chiffres, rien qu'en chiffres encore une fois .

La monnaie est, pour l'homme, l'instrument le plus précieux d'indépendance, de liberté. C'est la clef de voûte de la civilisation, qui se

développe concurremment avec la perfection de cet instrument des échanges, de ce moyen de crédit. Nous l'ôter, c'est nous interdire tous désirs, toutes espérances, l'ambition légitime du travail et des efforts ; c'est nous dépouiller de notre libre arbitre, de notre personnalité, et nous réduire au rôle de l'un de ces zéros dont l'assemblage formera « l'état social définitif ».

Eh! bien, malgré les théories de M. Solvay contre la monnaie, je continue à l'apprécier et ne regrette qu'une chose, c'est de ne pas en entendre sonner davantage dans mon gousset.

MAURICE ZABLET.

LES JOYEUSETÉS DE L'EXIL, par MALATO.
STOCK, éditeur.

Les volumes de la bibliothèque sociologique paraissent avec une couverture couleur sang de bœuf; sur leur première page est un dessin allégorique : une femme cueille des fruits à un arbre, en exergue : à bon arbre, bons fruits. Les bons fruits, ce sont les ouvrages de la bibliothèque sociologique : la conquête du pain, par Kropotkine, l'anarchie de Bakounine, etc.

Le livre de M. Malato ne contient aucun exposé de doctrines, l'auteur a voulu montrer qu'un anarchiste peut en exil conserver sa bonne humeur. Le livre écrit avec entrain est assez vide, son trait le meilleur est peut-être le titre : *Les joyeusetés de l'exil.* Le titre promet plus que le livre ne donne.

A Londres, M. Malato s'installe d'abord dans une maison respectable où dès le lendemain on lui présente une jolie blonde. A la porte des chambres, les bottines sont rangées par couples. Sur la cheminée, il trouve des mouchoirs provocateurs. Le vertueux anarchiste ne succombe pas; alors, par moquerie on macule de taches d'encre ses draps de lit. C'en est trop, l'anarchiste prend congé. A Bruxelles, une marchande lui offre des publications très peu recommandables. Shoking! La joyeuseté et la pudibonderie sont les deux caractéristiques de l'anarchie en exil. Nous ne pouvons qu'applaudir.

Nous espérions quelque chose des titres de trois chapitres : expéditions en Belgique, expéditions en Italie; déception! il n'y a rien, absolument rien. Ils sont partis à trois pour révolutionner la Belgique (*sic*), ils ont pris le paquebot, puis le train, puis ont fait des trajets à pied, et la Belgique ne s'est pas soulevée. Le récit de l'expédition en Italie a le même intérêt. Ce n'est pas d'une joyeuseté folle. Notons cependant un détail : dans un village de Belgique, le petit peloton anarchiste chercha des vivres, il ne trouva qu'un pain d'épice fort dur.

M. Malato ajoute avec étonnement : « il n'existe pas de marchand de comestibles dans la localité; les habitants cuisent eux-mêmes leur pain et s'approvisionnent je ne sais de quelle façon mystérieuse. »

En Italie, comme en Belgique et en France et ailleurs, les paysans vivent des pommes de terre et des légumes qu'ils récoltent. Leur simplicité de mœurs et leur frugalité les dispense d'alimenter le commerce des marchands de comestibles ; il n'y a de mystère que pour un membre de la caste bourgeoise et lettrée, comme l'est M. Malato, qui sait bien à l'occasion citer les meilleurs textes de la meilleure latinité, mais ignore tout de la vie des gens qu'il veut soulever. Son ignorance des conditions de la vie des travailleurs des champs doit être pour quelque chose dans son anarchisme.

LÉON ROQUET.

L'HUMANISME INTÉGRAL, par M. LEOPOLD LACOUR. Stock, éditeur.

L'Humanisme intégral de M. Leopold Lacour fait partie de la bibliothèque sociologique.

M. Lacour pense avoir quelque droit à réclamer la priorité de la formule qui contient, dit-il, une définition adéquate de son système.

Une publication peu connue, la *Revue immortaliste*, en décembre 1895, arbora elle aussi cette devise qui parut également adéquate à un système notablement différent de celui de M. Lacour. Pour les écrivains de la *Revue immortaliste*, l'humanisme intégral c'est la totalité des vivants et des morts. Il n'y a pas anéantissement de l'être humain, qui ne meurt à nos yeux qu'afin d'aller vivre une vie d'outre-tombe, et il s'agit de rattacher à nous ces prétendus morts pour réaliser, dans une immense conscience collective, l'humanité véritablement intégrale. La révolution immortaliste sera donc l'élargissement scientifico-merveilleux de la révolution humanitaire proprement dite.

M. Lacour déclare sans ambages que les apôtres de l'immortalisme s'égarent. La conquête de l'égalité des sexes et le rapprochement des peuples suffiront à réaliser l'humanisme intégral.

Une même formule ayant paru propre à étiqueter des systèmes assez dissemblables, M. Lacour aurait pu penser que cette formule n'avait pas de force très spéciale de clarté et d'évidence, mais il a été d'un autre avis. Il pense avoir trouvé l'expression brève, vraiment scientifique ou se résume toute sa pensée. Cet heureux accouplement de mots une fois trouvé compléta et élargit son idéal. Pour nous le moindre grain de mil aurait bien mieux fait notre affaire.

M. Lacour écrit avec une certaine virtuosité. Il doit se prendre au mirage de ses propres phrases. Il a dans son livre développé avec

ardeur dans un style qui bouillonne plus qu'il n'est clair une thèse de féminisme radical et de généreux humanitarisme. Il dit lui : humanisme. L'humaniste était dans les vieux dictionnaires l'homme ferré sur les humanités, les lettres anciennes. En débauchant un vieux mot, sans nécessité, M. Lacour a perpétré un délit contre sa langue naturelle, ce qui n'équivaut pas à une découverte en sociologie.

Le plus intéressant du livre nous a paru un chapître qui par sa clarté tranche sur le reste. L'auteur est allé à Cempuiz et présente avec méthode, lucidité, et chaleur un exposé et une défense du système d'éducation qui a donné lieu à de si vives controverses.

Pour en revenir à ce qui fait la substance de ce livre nous citerons la phrase finale qui, vraisemblablement, en est la conclusion : La paix dans la cité future sera surtout le don particulier des facultés d'amour de l'âme féminine, plus spécialement du maternel amour.

LÉON ROQUET.

LE SOCIALISME AU CONGRÈS DE LONDRES, par M. A. HAMON, STOCK, éditeur.

Dans la même collection, éditée par M. Stock, M. A. *Hamon* a fait paraître une étude historique sur le *Socialisme* et le *congrès de Londres*.

Le congrès socialiste international de Londres fut fort orageux et peu fécond en résultats. M. Hamon ou son éditeur pense qu'il a été pourtant un événement historique d'une « importance mondiale ».

Une des particularités du congrès fut la prétention émise par des députés français d'être admis en vertu de leur mandat de député. Cette prétention fut accueillie. A ce propos, M. Guesde émit un argument caractéristique : le titre de député, dit-il, vaut mieux qu'un mandat syndical. Qu'est-ce le plus souvent qu'un syndicat? Un groupement de sept personnes, qui moyennant vingt-cinq sous, s'est procuré un timbre de caoutchouc.

Le livre de M. Hamon est écrit avec clarté et impartialité : il résume les séances du congrès. Les premiers chapitres en sont consacrés à la revue des forces socialistes dans le monde. Dans les dernières pages, qui précèdent des notes nombreuses, l'auteur donne ses appréciations, lesquelles ne respirent pas l'admiration. Il appartient au parti allemaniste qui fut traité d'anarchiste par les démocrates socialistes et les marxistes maîtres et directeurs du congrès ; il dit que la caractéristique du congrès fut un autoritarisme sans bornes et une extraordinaire intolérance.

Citons encore les dernières phases du livre ; elles résument la pensée

de l'auteur et ont une allure correcte et réfléchie qui est d'ailleurs celle de tout l'ouvrage. Le congrès de Londres a été ce qu'ont été toutes les assemblées délibérantes, ce qu'elles seront longtemps encore. Les hommes qui y assistaient sont pour la plupart au-dessus de la moyenne intellectuelle. Beaucoup sont des penseurs plus ou moins célèbres. Tous, ou quasi tous agirent plus menés par la passion que par la raison. Et il en sera toujours ainsi, à un degré toujours très grand, dans les assemblées délibérantes et législatives; cet état serait atténué dans les assemblées purement consultatives où l'on échangerait des idées sans fixer des règles.

Ce livre contient un grand nombre de documents et de faits précis et est intéressant à consulter.

LÉON ROQUET.

LA NOUVELLE-GALLES DU SUD. « *La Colonie-Mère des Australies* ». 1 vol. traduit de l'anglais par M. Albin Villeval. Charles Potter, éditeur. Sydney, 1896.

Afin d'attirer l'attention de tous — capitalistes, artisans, cultivateurs, mineurs, etc. — sur les richesses encore inexploitées que renferme la Nouvelle-Galles du Sud, en vue de montrer aussi aux industriels d'où ils peuvent tirer directement leurs matières premières, l'honorable G. H. Reid, auquel est principalement due la récente orientation libre-échangiste de la colonie, a eu l'idée de faire publier en un volume une série d'études destinées à placer sous les yeux du public ce qui a été fait jusqu'ici et ce qui peut être tenté pour compléter la mise en valeur de ce pays. « Ecrites, nous dit dans sa préface l'éditeur en titre, par les autorités les plus compétentes sur chaque sujet, ces études constituent des documents officiels de premier ordre. Nous leur souhaitons de bien remplir leur mission. »

Le climat de la Nouvelle-Galles du Sud est sans aucun doute, lisons-nous dans ce livre, le meilleur de l'Australie tout entière; il ressemble beaucoup à celui de l'Europe méridionale, avec des extrêmes qui font comparer l'endroit le plus chaud à la Sicile et la ville où il fait le plus froid (Kiandra, à une élévation de 4.600 pieds) à Edimbourg. La superficie est évaluée à 310.700 milles carrés (le mille carré : 2 kilomètres carrés 538). La région de l'Ouest est principalement consacrée à l'élevage; c'est surtout dans cette zone que se trouvent le fameux *salt-bush* et les autres herbages de la meilleure qualité. A la fin de 1894 le bétail de la colonie se divisait approximativement ainsi : 56.977.270 moutons; 2.465.411 bovidés; et 518.181 chevaux. La quantité totale de la laine produite et exportée se montait à

331.774.424 livres valant 225.294.750 francs. Un des plus grands fléaux de l'élevage en Australie, c'est la sécheresse; depuis longtemps les éleveurs de la Nouvelle-Galles du Sud (où cependant il se fait un peu moins sentir) ont essayé d'amoindrir ses néfastes conséquences en construisant des réservoirs d'eau et en forant des puits artésiens. En ces dernières années les travaux de ce genre ont été exécutés sur une échelle de plus en plus vaste et, par suite, l'avenir s'annonce meilleur pour les éleveurs ainsi que pour les cultivateurs.

C'est qu'il est de haute importance, dans un pays où l'élevage constitue la plus forte branche d'exploitation, de procurer aux bestiaux un continuel approvisionnement d'eau. Car outre les produits de la tonte, ceux de la laiterie sont des plus profitables. La colonie possède une race de vaches laitières excellente et admirablement adaptée aux conditions locales : celle d'Illawarra, produite par le croisement des shorthorns avec des Ayrshires, parfois aussi avec des Holsteins ou des Jerseys. Une de ces Illawarra, Honeycomb, a fourni 84 livres 1/2 de lait par jour donnant 4 livres 1/4 de beurre, soit 29 livres 3/4 de beurre par semaine. Avec de pareilles laitières, et quoique la consommation de la colonie soit considérable, on se trouva à la tête d'un excédent dont on voulut tirer parti en l'exportant. Mais l'exportation exige des produits de première qualité et ce n'était pas toujours le cas pour les envois de beurre expédiés. Aussi quelques fermiers intelligents et soucieux de leurs intérêts se sont-ils associés pour fonder des beurreries pourvues d'appareils perfectionnés dont les procédés de fabrication sont bien supérieurs à ceux qui étaient employés auparavant. Comme les beurres de ces associations obtiennent, sur le marché local et à l'exportation, des prix plus rémunérateurs que ceux de la plupart des petits fermiers isolés, le mouvement coopératif se propage. Il se propage même si vite qu'on est obligé d'avoir recours aux capitaux pour l'installation de ces beurreries industrielles. Toutefois si les fermiers s'occupent activement de les attirer, ils ont peu de sympathie pour celui qui les possède : le capitaliste, et ils le lui montrent en l'évinçant dès que l'affaire leur a rapporté d'assez beaux profits pour pouvoir racheter toutes les actions. L'humanité est partout la même!

La laine et le beurre ne sont évidemment pas les seuls produits de l'élevage susceptibles de donner de beaux bénéfices : l'exportation de la viande, congelée, ou transportée dans les chambres frigorifiques, ou mise en boîtes de conserves, peut devenir une exploitation des plus lucratives. Il ne paraît pas que jusqu'ici ce commerce se soit bien établi dans la Nouvelle-Galles du Sud ni que les marchés étrangers aient été appropriés comme ils auraient dû l'être; néanmoins il n'y a pas lieu de s'attarder sur les échecs passés car, ainsi que le dit fort bien

l'auteur de l'étude sur l'exportation de la viande, « le rôle des éleveurs de la Nouvelle-Galles du Sud est assez clair : c'est de produire un bon article, de le placer sur les marchés de l'univers à un aussi bas prix que possible, d'employer tous les moyens possibles de distribution et d'ouvrir autant de marchés qu'il est possible de le faire... Ce commerce tout entier est encore dans les langes, les possibilités du développement futur de cette industrie sont immenses... et comme dans la Nouvelle-Galles du Sud, on peut produire la meilleure viande du monde entier et au plus bas prix possible... ce commerce sera là dans les saisons mauvaises pour soutenir et sauver au besoin notre industrie pastorale. »

On comprendra qu'à moins d'empiéter sur les limites qui nous sont assignées, nous ne puissions analyser les études si variées qui composent ce volume ; il va sans dire que tout ce qui a trait à la constitution et aux lois de la colonie, à la législation spéciale des terres, aux richesses minières, forestières, agricoles, aux ports : Sydney et Newcastle, au fonctionnement des moyens de locomotion et de communication, a été passé en revue. Les conditions sociales — fort supérieures à celles de nos pays d'Europe—les institutions religieuses libres —et indépendantes, —l'éducation, et nombre d'autres sujets ont aussi formé le fond de chapitres très détaillés. De plus un des deux appendices qu terminent l'ouvrage contient, outre le prix de passage des diverses lignes qui font le service entre l'Europe et l'Australie, les prix approximatifs du loyer, de la nourriture, du chauffage, de l'éclairage tant dedans que hors les villes, le taux des salaires dans les différents métiers, enfin une foule de renseignements utiles aux émigrants.

Maintenant chercherons-nous noise à l'esprit un peu trop socialisant dans lequel plusieurs auteurs ont écrit leurs articles et aux vues un peu étroites que dénote, en certains cas, la conception du régime de concession des terres et des emplacements miniers ? La crainte de l'accaparement du sol par les gros capitaux est plus fortement marquée qu'il n'est nécessaire et si l'on veut réellement mettre promptement en valeur la Nouvelle-Galles du Sud, on fera bien d'abroger toutes les restrictions législatives établies à leur endroit.

Mais comme nous ne voulons pas terminer par une critique, nous signalerons une mesure excellente qu'a prise la colonie à l'égard des fonctionnaires publics. On sait que la nomination de la plupart d'entre eux est régie, aujourd'hui, par le *Public Service Act de* 1895. D'après une des dispositions que renferme cet act, les fonctionnaires entrés au service depuis la promulgation de la loi n'ont droit à aucune pension ni à aucune gratification ; mais ils sont obligés de contracter une assurance sur la vie ou on leur fait la déduction de l'assurance sur leurs

appointements. (Les fonctionnaires publics, excepté par permission expresse du gouverneur, n'ont pas le droit d'accepter un emploi en dehors de leurs fonctions administratives ; ils sont assurés d'une assez grande stabilité par une provision législative qui les garantit contre les exclusions injustes ou arbitraires).

Dans un autre ordre de choses, nous trouvons notée dans ce livre une innovation qui serait certainement aussi appréciée des Parisiens qu'elle l'est des habitants de Sydney : la plupart des tramways qui parcourent la ville et les faubourgs sont mus par la vapeur ; ce moyen de locomotion ne coûte que dix centimes et « des billets de tramways se trouvent dans un grand nombre de boutiques ; bien des personnes les acceptent des boutiquiers comme petite monnaie ». N'est-ce pas ingénieux et pratique? Serons-nous toujours obligés d'aller aux antipodes pour recevoir, à notre choix, ces petits billets circulatoires à la place des lourdes et encombrantes pièces de cuivre qui crèvent poches et porte-monnaie?

M. LR.

Les prisonniers politiques en Russie, par Georges Kennan. 1 vol. traduit de l'anglais par Alf. Testuz, Genève. Librairie Stapelmohr, 1896.

Ce serait une singulière façon de manifester de la sympathie à un pays que de faire le silence sur les abus qui s'y commettent. Assurément on pourrait répondre qu'avant de retirer la paille de l'œil du voisin, il est bon d'enlever la poutre du sien; mais avec ce système aucune réforme ne serait possible et l'amélioration du régime infligé aux détenus politiques en Russie est assez urgente pour que nous nous unissions à M Kennan dans la dénonciation d'une législation intolérante, qui prête beaucoup trop à l'arbitraire.

C'est qu'il est terriblement aisé de devenir un prisonnier politique en Russie, si on en juge par les citations qu'a extraites notre auteur du Code pénal. Ce Code, revisé en 1885, répartit les crimes et délits en douze classes principales dont les deux premières sont celles qui ont trait aux manquements envers l'Eglise et envers l'Etat. Presque chaque paragraphe du Code religieux contient des menaces de prison, d'exil ou même de travaux forcés pour la moindre dissidence. « Toute cette classe, relative aux crimes contre la foi, est pénétrée d'un esprit de bigoterie et d'intolérance digne du moyen âge, » écrit M. Kennan. Les nombreux exilés, coupables de cette catégorie de délits, qu'il a rencontrés en Sibérie et au Caucase prouvent cependant que la menace ne suffit pas pour maintenir les fidèles dans l'obéissance à la hiérarchie orthodoxe et que ces lois draconiennes leur sont rigoureusement appliquées. Ils ne semblent pourtant pas être de bien dangereux

révoltés, puisque, de l'aveu unanime des fonctionnaires civils et militaires les chrétiens dissidents forment la population la plus industrieuse et la plus estimable des régions d'exil.

Le chapitre le plus court du Code pénal est celui qui traite des « crimes contre l'État » mais il rachète sa brièveté par sa rigueur. Dès le début il spécifie que non seulement l'attentat aux jours de l'Autorité suprême, mais la mauvaise intention de restreindre ses droits est passible de la peine de mort avec perte de tous droits civils. Au reste, pour se faire une idée de la sévérité de ces lois, il suffit de les comparer à celles qui ont pour objet la protection des droits personnels et de l'honneur des simples sujets. Il en ressort, nous dit l'auteur, qu'il est beaucoup plus grave d'endommager un portrait, une statue ou un buste de l'Empereur que d'attaquer ou d'estropier un particulier. Organiser une association — ou en faire partie — qui a pour objectif le renversement du gouvernement ou un changement de forme du gouvernement, même si cette association ne recourt pas à la violence et n'a encore fait aucune démarche active, est considéré comme un crime beaucoup plus grave que de battre, maltraiter, torturer son semblable au point de le priver d'une partie de ses facultés mentales. Il est aussi délictueux de prononcer un discours ou d'écrire un livre qui jette la suspicion sur les droits et privilèges de l'Autorité suprême que d'outrager une femme. Il est plus criminel de cacher une personne qui a conçu le projet d'attenter à la vie, à la sûreté, à l'honneur du tsar ou d'offrir un refuge à quelqu'un qui a l'intention de provoquer un amoindrissement des droits et privilèges de l'Autorité suprême que d'assassiner sa propre mère avec préméditation. Enfin le particulier qui fait ou met en circulation une caricature de « la personne sacrée du Tsar » dans l'intention de se moquer de sa physionomie ou de sa manière de gouverner l'empire commet un acte plus abominable que le geôlier qui maltraite jusqu'à la faire mourir une prisonnière de quinze ans qui est à sa merci.

Ces pénalités excessives ont-elles atteint leur but? Les germes de libéralisme sont-ils complètement étouffés en Russie? Si l'on s'en rapporte à de récents incidents, c'est peu probable. Les secousses périodiques qui agitent les classes cultivées sont-elles dues seulement à la mauvaise administration d'une bureaucratie corrompue et despotique? M. Kennan ne le pense pas et nous ne serions pas éloigné de partager son avis. Pour lui les terribles répressions antérieures ont aussi leur part dans le mouvement révolutionnaire qui de temps à autre renaît en Russie. En fait, comment les ferments de haine ne se propageraient-ils pas de proche en proche dans un pays où sur le plus léger indice on opère des arrestations en masse afin d'inspirer la terreur

et d'obtenir des renseignements sur les menées secrètes des révolutionnaires; où l'usage de la prison est considéré comme un moyen propre à arracher des aveux et à forcer le détenu à trahir ses amis; où la détention illégale et préventive des « suspects » politiques, dans des cellules d'isolement durant des mois et même des années, tandis que la police recherche les preuves qui autoriseront une accusation en règle, est de pratique courante? Quels sentiments peuvent éprouver ceux contre lesquels on n'a relevé aucune charge et qui sont libérés après une aussi longue détention? Doit-on s'étonner que leurs parents, leurs amis partagent ensuite leur ressentiment contre des procédés administratifs qui, après avoir brisé leur carrière, a souvent ruiné leur santé et anéanti leurs facultés mentales. Nous qui ne sommes ni des saints ni des anges, comment pourrions-nous les blâmer de ne pas trouver que tout est pour le mieux dans leur patrie?

Beaucoup d'entre ces prisonniers politiques n'ont pas le courage d'attendre qu'il soit statué sur leur sort et se suicident dans la prison. Le régime des prisons est-il donc si cruel? Quoique pas un seul des cinquante et quelques prisonniers, anciennement internés à la forteresse de Pétropavlovsk, dont M. Kennan avait fait la connaissance en Sibérie, n'eût entendu parler de coups de fouet appliqués aux prisonniers « politiques » ni d'un seul cas de torture, on sait cependant que le sort des prisonniers politiques reconnus coupables est beaucoup plus dur que celui des criminels de droit commun; le silence et l'oisiveté absolus auxquels sont condamnés ces jeunes gens suffisent pour expliquer que les cas de folie et de suicide ne soient pas rares. Au reste, le tableau que l'auteur nous trace de l'ensemble du régime pénal en Russie est si peu favorable que le désespoir des internés politiques est facile à comprendre.

« Il serait difficile, écrit-il, de trouver dans le monde civilisé un autre système pénal dans lequel l'arbitraire et l'humeur personnelle jouent un aussi grand rôle et dans lequel les considérations d'opportunités temporaires ou les expédients variés fassent autant d'entorses à la loi. Il y a, dans l'empire russe, huit-cent quatre-vingts prisons. Elles sont, nominalement, toutes sous la même discipline, sous le régime des mêmes lois et des mêmes règlements et, cependant, il ne serait pas possible d'en trouver plusieurs qui soient dirigées exactement de la même manière ou en vertu des mêmes principes. Il serait tout aussi malaisé de mentionner, dans l'immense empire, une seule prison qui ait été dirigée dans le même esprit pendant trois années consécutives. Des faveurs accordées dans telle prison sont refusées dans telle autre. Ici la sévérité est la règle, ailleurs, l'exception. Certains prisonniers sont trop bien nourris, d'autres meurent presque de faim. En tel endroit

certaine violation des règlements provoque une simple réprimande qui, en tel autre, est punie de vingt coups de fouet sur le dos nu. Partout c'est l'irrégularité, le désordre, le caprice et une absence plus ou moins complète de méthode. Les raisons de cet état de choses sont multiples. Voici les plus importantes : le caractère peu pratique et contradictoire de bon nombre d'articles du Code pénal; la distribution de la responsabilité à un trop grand nombre de personnes; des bureaux d'administration indépendants les uns des autres; la tendance de bien des employés russes à prendre des décisions, non pas en conformité de la loi, mais suivant leur propre manière d'interpréter les vœux de leurs supérieurs hiérarchiques; enfin le degré peu élevé d'intelligence, d'esprit pratique et de moralité que l'on constate chez la généralité des employés attachés aux prisons. Cette lacune tient à ce que les appointements dérisoires rendent le recrutement d'hommes qualifiés pour ainsi dire impossible..... Dans les prisons destinées exclusivement aux détenus politiques, il y a sans doute moins de désordre et d'immoralité que dans les autres, mais, même dans celles-ci, les circonstances et le caprice de l'employé jouent un bien plus grand rôle que la loi. »

Nous avons vu que la loi russe était pour les délits politiques d'une extrême sévérité; si à cela vient s'ajouter l'arbitraire des fonctionnaires on jugera avec M. Kennan que le sort des internés est peu enviable. Souhaitons donc que le nouveau tsar ne soit pas tenté de faire usage du pouvoir monstrueux et exorbitant mis à sa portée par des législateurs arriérés, et que les employés de son administration s'imprègnent des idées de justice, de tolérance, d'humanité, de haute moralité enfin, qui seules sont des preuves de civilisation.

M. LR.

ÉTUDES D'ÉCONOMIE SOCIALE. QUESTIONS OUVRIÈRES. *Le Quartier* par L. LABOULAIS, membre perpétuel de l'enseignement. 1 vol. Paul Dupont, éditeur. Paris 1896.

Sous une forme familière, très familière même, M. Laboulais a semé dans ce volume une foule d'excellents conseils d'hygiène et d'économie domestique. Il y a, de plus, intercalé une annexe spécialement consacrée aux instructions et à la législation particulières aux accidents professionnels, à l'hygiène, à la sécurité des travailleurs ainsi qu'au travail des enfants, des filles mineures et des femmes.

Les conseils d'hygiène et d'économie domestiques nous paraissent essentiellement pratiques, mais les idées de notre auteur en matière d'économie politique nous semblent plus sujettes à caution. Il est vrai qu'à cette observation il pourrait répondre qu'il s'occupe d'économie

sociale et non pas d'économie politique. On sait ce que cela veut dire. Aux yeux de M. Laboulais, en effet, le patron, l'ouvrier et l'Etat, profitant tous trois des bienfaits de la production, doivent se charger, par parts égales, d'assurer les travailleurs contre l'incapacité de travail provoquée par accidents, maladie ou vieillesse. Il ne paraît pas se douter le moins du monde que l'Etat n'a d'autres richesses que celles qu'il puise dans la bourse des contribuables, d'où il résulte que les charges qu'on lui fait assumer retombent en totalité sur les consommateurs au nombre desquels se trouvent forcément employeurs et employés et qu'il s'ensuit pour ces derniers un double débours.

En somme, s'il nous fallait formuler un jugement à propos de cet ouvrage, voici ce que nous dirions : auteur rempli d'excellentes intentions et de bonne volonté, moins soucieux de serrer de près la réalité que de nous présenter des ouvriers à la Florian au milieu desquels ose à peine se montrer la brebis galeuse, que les sages avis dont on l'accable ne tardent pas, du reste, à transformer en la meilleure des ménagères; mais livre un peu trop bâclé dans son ensemble. Pour n'en citer qu'un exemple : M. Laboulais, parlant d'une maladie due à une hygiène défectueuse et surtout à l'alimentation en maïs l'appelle, à trois reprises différentes, la « palabre ». Est-il question d'une maladie nouvelle, d'une récente désignation ou ne s'agit-il pas plutôt de la maladie connue jusqu'ici sous le nom de « pellagre » ? Après tout, si l'on en juge par celles dont le livre est émaillé, les Angevins — car l'endroit choisi par l'auteur pour sa mise en scène est Angers — ont des expressions si peu semblables aux nôtres qu'il n'y a pas lieu de s'étonner si en Anjou « pellagre » est devenu « palabre ».

M. LR.

German Social Democracy, par Bertrand Russell, agrégé de Trinity College, à Cambridge. Longmans, Green et C°, Londres. 1 vol. 1896.

Ce volume comprend six conférences données à l'*Ecole des Sciences économiques et politiques de Londres* et fait partie de la série d'*Études économiques et politiques* qu'elle publie. L'auteur se défend de la prétention de raconter l'histoire complète du socialisme démocratique allemand et vise simplement à mettre en relief comment il est arrivé à jouer en Allemagne le rôle prépondérant que l'on sait. M. Russell ne s'arrête donc pas à Rodbertus, dont l'influence directe ne s'est jamais fait sentir que dans un cercle très restreint ; pour Lassalle, après avoir dépeint son activité agitatrice, il met surtout à l'avant plan ce qu'il a pris à Marx, l'oracle et le prophète de

l'école. Une large place est naturellement accordée à la législation du prince de Bismarck contre les menées et la propagande du parti socialiste. A propos de cette législation s'étale avec une certaine naïveté le dédain inné de tout Anglais de vieille roche pour les institutions qui ne sont pas celles de l'Angleterre ; M. Russell n'a pas tort de préférer ces dernières, mais il manque d'objectivité et de sens historique. C'est l'histoire d'un peuple qui façonne ses institutions et les marque de son empreinte : tout ce qu'on peut espérer, c'est qu'elles s'adaptent lentement et sans choc aux exigences du progrès humain.

Où, par contre, il a mille fois raison, c'est quand il expose l'état d'âme de la masse socialiste en Allemagne. Celle-ci croit à l'avènement fatal du collectivisme comme un chrétien rigide croit à l'existence de Dieu ; ce qui la pousse et la soutient, ce n'est pas seulement le désir d'améliorer sa situation, c'est une croyance intime, une foi, une religion. Comme les paysans soulevés du XVIe siècle invoquaient l'Évangile, la parole divine et le droit divin (*das göttliche Recht*) pour attester la légitimité de leurs revendications communistes, la population ouvrière et une partie de la petite bourgeoisie allemandes croient au dogme de la plus-value abandonnée gratuitement par le travail, qu'a promulgué Marx ; de même que les paysans acceptaient aveuglément l'impulsion de leurs prédicants, les travailleurs écoutent avec recueillement les longues dissertations de leurs orateurs favoris et s'en pénètrent : ce sont des mystiques vivant dans l'attente d'un millénium athée et matérialiste, d'un paradis terrestre d'un nouveau genre qui s'ouvrira aux générations de l'avenir. A force d'attendre, ils finiront peut-être par désespérer et par apprendre à distinguer entre le royaume des chimères et celui des réalités.

Le volume se clôt par un appendice sur le mouvement féministe en Allemagne où lady Russell fait ressortir combien ce mouvement s'est imprégné de l'esprit de la guerre des classes. Un homme d'esprit a un jour déclaré que le Parlement peut tout, sauf changer une femme en homme ; c'est une vérité que le féminisme démocratique paraît incapable de saisir. La condition de la femme comporte et réclame, certes, plus d'une réforme, mais ce n'est pas en violentant la nature qu'on y arrivera.

E. Castelot.

Les mystères de Constantinople, par Paul de Régla, in 16°, Paris. P. V. Stock 1897.

Les secrets d'Yildiz, par le même, in 16, Paris. P. V. Stock, 1997.

M. Paul de Régla est pour le moins à moitié musulman et il connaît

à fond tous les dessous de la vie constantinopolitaine, à laquelle il a commencé à nous initier par ses précédentes publications : *La Turquie officielle* et *les Bas-fonds de Constantinople*. Comme on ne peut pas tout dévoiler cruement en pareilles matières, l'auteur des *Mystères de Constantinople* et des *Secrets d' Yildiz* a donné à ses révélations la forme du roman historique ou de l'histoire romantique. Il nous fait ainsi assister à des scènes de la vie privée et surtout de la vie politique qui sont très éloignées de ce que nous connaissons et même de ce que nous imaginons en Occident, mais qui n'en sont que plus intéressantes.

Pour avoir la clé des évènements — véridiques, paraît-il — qui sont racontés dans ces deux volumes, il faut se reporter à *la Turquie officielle* et aux *Bas-fonds de Constantinople*, ou bien il faut être au courant de l'histoire contemporaine de la Turquie, ce qui n'est pas donné à tout le monde. Il eût donc été à désirer que l'auteur donnât, dans une *Introduction*, le résumé des faits qui forment le fond de sa relation. Faute de mieux, nous allons essayer, pour l'édification des lecteurs pris à l'imprévu, de donner la dite clé.

Le sultan Abd-ul-Medjid préparait de sérieuses réformes pour son empire, qu'il n'a pas eu le temps d'accomplir. On comptait sur son fils aîné, le prince Mourad, intelligent, instruit à la française et possédant toutes les qualités requises pour mener à bien l'œuvre préparée par son père. Mais les événements n'ont pas répondu à cette espérance. Abd-ul-Medjid a été remplacé par son neveu Abd-ul-Azis, auquel a succédé Abd-ul-Hamid, frère puiné de Mourad, et pour opérer ce coup d'état on a fait passer Mourad pour fou, ce qui est absolument faux, et on le retient prisonnier.

Mourad est un prince qui possède à peu près toutes les qualités : il est ami de la France, il veut la Turquie civilisée, libérale, libre et indépendante. Tandis qu'Abd-ul-Hamid, le sultan actuel, si l'on en croit M. de Régla, est égoïste, ombrageux, vindicatif, même lipémane. Il ne songe qu'à une chose : « accumuler le plus d'or possible dans son palais, pour payer ses créatures, corrompre une grande partie de la presse européenne, faire chanter ses louanges par les plus venaux des journalistes et les agents d'une police secrète, devenue la plus formidable et la plus nombreuse de l'Europe. »

Les exploits de cette police font un des principaux objets des *Mystères* et des *Secrets*, et voici à quel propos :

La Kadine Marguerite a donné un fils au prince Mourad peu de temps après son internement. La police devait faire disparaître cet héritier présomptif du trône ; mais la sage-femme chargée de l'accouchement, qui était du parti de Mourad, a sauvé l'enfant en le remplaçant par un autre qui venait de mourir. Ce secret est révélé au sultan par un

ennuque ; la police est mise sur pied; elle fait tout pour découvrir cet enfant et, l'ayant découvert, pour s'en emparer. Les partisans de Mourad font de leur côté, tout ce qu'ils peuvent pour mettre en défaut la police et sauver leur prince. Les incidents de cette lutte nous mettent au courant des mœurs ottomanes : nous voyons la corporation des mendiants, qui a son roi comme nos corporations du moyen âge, prêter son concours dévoué mais non désintéressé à la police; nous voyons, d'autre part, les chefs du parti de Mourad, la *Jeune Turquie*, rivaliser d'adresse, de ruse et quelquefois de cruauté avec la police. Finalement, les *Jeunes Turcs* ne sont pas encore arrivés à leur but, mais ils sont en bonne voie. La situation actuelle est telle :

La Turquie est démembrée; la misère du peuple est parvenue à son summum d'intensité; la marine militaire est détruite; l'armée est désorganisée à force d'organisations nouvelles; les revenus de l'Empire sont dévorés par les deux minotaures qui s'appellent Yildiz et la Dette publique ottomane; les anciens serviteurs du sultan Mourad sont morts ou exilés; « la nuit du silence règne autour de la noble victime de la politique anglaise et des ambitions misérables de son impérial frère... » Mais la *Jeune Turquie* existe sous forme de société secrète, se rapprochant beaucoup de l'organisation des carbonaris, et elle travaille dans l'ombre à faire arriver au trône le fils de Mourad, qui est en lieu sûr. « Comme élément de succès, dit M. de Régla, nous avons la discorde et la jalousie des puissances européennes; les fautes journalières commises par Abd-ul Hamid et les excès de ses courtisans ; la haine et le mépris que les chrétiens de notre pays professent les uns contre les autres; les ambitions démesurées de l'Angleterre, etc. etc. »

On voit que M. de Régla pose la question d'Orient sous une forme nouvelle et originale. Qu'en faut-il penser? Laissons cette question à résoudre aux plus fins diplomates et disons seulement que les événements sanglants qui viennent de se passer en Turquie donnent aux *Mystères de Constantinople* et aux *Secrets d'Yildiz* un intérêt d'actualité qui ne peut que contribuer à leur succès.

ROUXEL.

CHRONIQUE

Sommaire : La corruption électorale et l'affaire de Panama. — L'exécution des marchés électoraux aux Etats-Unis. Le nouveau tarif. — Le mouvement de la population française en 1895, et les causes de son ralentissement. — L'adoption de l'étalon d'or au Japon. — La récolte du blé dans le monde et les probabilités du retour des vaches maigres. — Une conférence de M. Ernest Brelay. — Les finances de l'Angleterre sous le régime du *free trade*. — Le rachat des chemins de fer en Suisse.

Dans tous les pays où le gouvernement intervient pour protéger ou réglementer l'industrie, il est bien rare que la protection ou les permissions qu'il faut obtenir de l'autorité dite compétente ne s'achètent pas d'une manière ou d'une autre. Aux Etats-Unis où les manufacturiers de l'Est ont contribué pour une large part aux frais de l'élection de M. Mac Kinley et des républicains du congrès ils exigent, à titre de compensation, le rétablissement d'un régime de protection qui les remboursera au centuple de leurs avances. C'est une sorte de marché qui a passé dans les mœurs, et qui ne fait point scandale, bien qu'il se résume dans un achat d'influence et de votes. Sans doute, les manufacturiers protectionnistes n'ont pas donné de la main à la main aux candidats, la somme nécessaire pour subvenir aux frais de leur élection en exigeant en retour la promesse d'élever de 80 à 250 p. 100 les droits sur les tissus, mais la chose a été entendue, et on ne saurait dire que les votes n'aient pas été achetés car ils ont été payés d'avance.

En France, l'achat de votes n'est pas encore complètement entré dans les mœurs, et il n'a pas cessé de faire scandale. La remise au jour de la malheureuse affaire de Panama atteste qu'à cet égard nous ne sommes qu'à demi américanisés. Et si l'on remonte à la cause originaire de ce scandale n'est-ce pas au système de privilège et de réglementation qui se met en travers de toutes les entreprises qu'en revient, au moins pour une bonne part, la

responsabilité ? De deux choses l'une, ou l'émission des valeurs à lots est immorale, et dans ce cas elle devrait être absolument interdite ou elle est morale, et dans ce cas, elle devrait être libre. Mais l'Etat en a jugé autrement. Il s'est réservé de résoudre à sa guise et à sa convenance la question de moralité des affaires, et il a décidé que les émissions à lots sont morales pour le Crédit foncier, par exemple ; mais qu'elles ne peuvent le devenir pour les autres entreprises qu'à la condition qu'il lui plaise de les autoriser. Il faut donc quemander son autorisation, et s'adresser à ceux de qui elle dépend. Cela n'excuse pas sans doute la corruption, mais est-ce que cela n'accuse pas le système qui la fait naître ?

*
* *

Nous trouvons dans une correspondance du *Journal des Débats* ces renseignements intéressants sur l'exécution des marchés conclus entre les politiciens et les manufacturiers américains.

Le projet de tarif présenté à la Chambre nouvelle par M. Dingley, le Président de la commission des voies et moyens dans le 54e Congrès, a été une surprise générale. Le tarif Mac Kinley est dépassé, telle est la note. On savait bien que le Président, installé à la Maison Blanche, le 4 de ce mois, était un apôtre de la protection ; mais, après l'expérience de 1890, après les adhésions qu'il avait recueillies chez ses adversaires et les quasi-promesses qu'il leur avait données, on avait lieu de s'attendre à quelque modération. Evidemment, la coulisse la emporté sur la sagesse. Au moment où il commençait, il y aura bientôt un an, la campagne présidentielle, le chef du Comité central républicain, M. Hanna, recueillait chez les manufacturiers les cotisations nécessaires aux frais de l'entreprise.

Aujourd'hui les manufacturiers, les souscripteurs à la collecte de M. Hanna, présentent la note à payer sous forme de taxes à imposer contre la concurrence étrangère et ils obtiennent toute satisfaction. Il suffit de lire le chapitre des soies, le chapitre des laines pour voir d'où part le coup. Dans toutes ses conversations, dans ses propositions mêmes au Congrès, M. Dingley avait montré quelque modération : il se contentait de droits intermédiaires entre ceux de 1890 (tarif de Mac Kinley) et ceux de 1894 (tarif Wilson), et sans doute il était de bonne foi. Mais n'est pas douanier qui veut. Les industriels qui se sont chargés de rédiger pour lui le chapitre des lainages s'y sont pris de telle sorte que les tissus étrangers subissent des droits qui varient entre

80 et 250 p. 100 de la valeur; et plus le tissu est de fabrication aisée, plus il s'adresse aux classes pauvres, et plus il est taxé. Ce sont là des taxes doubles de celles qui ont révolté le pays contre M. Mac Kinley en 1890 et en 1892. Les soieries sont taxées de 50 à 65 p. 100 de leur valeur; les tissus de bourre de soie, les tissus japonais subissent des droits encore plus considérables. Les vins en cercles qui n'avaient jamais payé plus de 50 sous les 4 litres et qui à l'heure actuelle n'en acquittent que 30 sont passibles d'un droit de 60 sous; le taux des vins en bouteilles est porté de 8 francs à 10 francs la caisse de 12 bouteilles. Les cognacs sont également augmentés, 12 fr. 50 au lieu de 9 francs. Les huiles d'olive passent de 35 sous à 50 sous les 3 litres 3/4. Légumes et fruits conservés, morue salée, sucre, produits chimiques, céramique, horlogerie, chapellerie, rien n'est épargné. Jusqu'aux œuvres d'art qu'on admettait en franchise, ainsi que les livres, dans un but d'instruction nationale et qui auront à présent à subir des droits de 25 p. 100 de la valeur, si les propositions de M. Dingley sont appelées à devenir la loi du pays.

La Chambre est disposée à n'apporter aucun retard à la mise en vigueur du nouvel acte ; elle veut mener le tarif à toute vapeur.

Bref, les politiciens américains ne se bornent pas à payer largement leur dette électorale, ils veulent la payer tout de suite. S'ils ne sont pas scrupuleux comme hommes politiques, ils se piquent du moins de l'être comme débiteurs.

*
* *

On trouvera au bulletin un extrait du rapport publié par le *Journal Officiel* sur le mouvement de la population française en 1895. Cette fois, malheureusement, c'est un mouvement décidé du recul. Les mariages et les naissances ont diminué et les décès ont augmenté en comparaison de 1894. Comme le remarque l'auteur du rapport : « si l'on néglige les fluctuations annuelles, on voit que pendant la dernière période quinquennale le nombre des décès étant venu à très peu près balancer le nombre des naissances, c'est uniquement à l'immigration des étrangers qu'est due l'augmentation de la population française constatée en 1896 lors du dernier dénombrement. » Ainsi que le remarquait Adam Smith, la population tend perpétuellement à se proportionner au débouché qui lui est ouvert. Si la reproduction ne suffit pas à remplir ce débouché, le déficit est comblé par l'immigration. C'est ce qui arrive en France, en dépit de la loi qui a soumis les immigrés à une taxe et à une réglementation vexatoire « en vue de protéger le travail national. » Mais pourquoi la reproduction demeure-t-

elle au-dessous du débouché? La cause principale sinon unique de cette stérilisation croissante de la production de l'homme, réside dans le renchérissement des frais d'élève des enfants A mesure que l'Etatisme et le protectionnisme ont renchéri tous les matériaux de la vie, les frais de production d'un homme se sont accrus. Deux enfants reviennent aussi cher aujourd'hui qu'autrefois trois enfants et comme — grâce toujours à l'Etatisme et au protectionnisme, — le revenu des parents ne s'est pas élevé en proportion, ils restreignent d'autant leur population pour l'accorder avec leur revenu. On aura beau faire des lois pour décourager le célibat et encourager les familles nombreuses, elles ne remédieront pas au mal. Il n'y a qu'un moyen efficace de relever la production de l'homme, c'est de mettre fin au système de renchérissement progressif qui empêche de le produire à bon marché. Et c'est hélas! une utopie.

* *

En vertu d'un décret en date du 29 mars, le Japon a remplacé l'étalon d'argent par l'étalon d'or. C'est en vain que les protectionnistes continuent à affirmer que la concurrence des pays à étalon déprécié est tout à fait irrésistible. On ne les croit plus, même au Japon.

* *

Quand l'alimentation des peuples dépendait presque exclusivement de la production locale, elle était à la merci des variations des saisons, qui amenaient tantôt la surabondance et tantôt la disette. Il n'en est plus ainsi depuis que le marché des denrées alimentaires et, en particulier, du blé est devenu illimité : désormais les déficits des récoltes, causés par la sécheresse ou d'autres accidents de la température dans quelques-uns des pays producteurs de blé peuvent être comblés et compensés par l'abondance des autres. Le développement des moyens de communication et la liberté commerciale ont créé ainsi, au moins dans les régions ouvertes à ces agents de la civilisation, une assurance universelle contre la disette. En revanche, les agrariens ont dénoncé un autre péril, celui de la surabondance et de l'avilissement des prix que devait amener infailliblement la mise en concurrence des terres à blé de l'ancien et du nouveau monde. Contre ce péril, à leurs yeux bien autrement redoutable que celui de la disette, ils ont réussi à faire dresser dans la plupart des pays du continent des barrières protectrices qui ont relevé artificiellement les prix, au

profit d'une minorité de propriétaires fonciers et aux dépens de la généralité des consommateurs. Mais si les variations des saisons déterminent les prix sur un marché isolé, elles n'exercent plus qu'une influence tout à fait secondaire sur le marché universel, où elles se compensent, et c'est la volonté de l'homme qui règle en définitive la production du blé comme celle des autres articles de consommation, quand les accidents de la température ne viennent point troubler ses calculs. Or on produit en vue d'un profit. A mesure que le profit s'élève et dépasse dans une industrie quelconque le niveau commun, le capital et le travail y sont attirés et la production se développe. Lorsque le profit s'abaisse au contraire au-dessous du niveau commun, la production ne tarde pas à diminuer. Les faits se chargent aujourd'hui, une fois de plus, d'attester l'existence et la souveraine efficacité de cette loi naturelle, en ce qui concerne la production du blé. L'avilissement des prix causé par la mise en exploitation des terres des pays neufs, sous l'influence combinée de l'émigration et de la multiplication des moyens de communication, en abaissant les profits au dessous du taux rémunérateur, a eu pour effet de ralentir l'apport du capital et du travail dans cette direction et de diminuer l'étendue des emblavures, notamment aux Etats-Unis. En conséquence, la production du blé a subi depuis deux ans un mouvement décroissant. D'après l'*Evening Corn trade list*, la récolte du blé dans le monde ne s'est élevée en 1896 qu'à 861.082.000 hectolitres contre 907.990.000 en 1895 et 933.365.000 en 1894, et c'est, il faut bien le remarquer, dans les pays hors d'Europe, dont la concurrence devait, au dire des agrariens, infailliblement ruiner l'agriculture européenne, que le ralentissement s'est surtout fait sentir. Les récoltes ne s'y sont élevées qu'à 317.405.000 hectolitres contre 366.995.000 en 1895 et 374.100.000 en 1894.

Les Etats-Unis ont fourni 162.400.000 hectolitres au lieu de 179.800.000 en 1895 et 185.600.000 en 1894. Mais c'est aux Indes, dans la République Argentine et en Australie que l'infériorité est surtout visible. Au lieu de 91.640,000 hectolitres en 1894 et 92.510.000 en 1895, les Indes n'ont produit l'an dernier que 74 millions 240.000 hectolitres. La République Argentine vient ensuite avec un total de 11.600.000 contre 16,674.000 en 1895. Enfin l'Australie n'a donné que 8.410.000 hectolitres, tandis que sa récolte de 1895 avait atteint 9.135.000 hectolitres et celle de 1894 12.025.000.

Il est malheureusement probable que ce ralentissement de la production se prolongera jusqu'à ce que la hausse des prix et des

profits détermine de nouveau une extension des cultures. Nous aurons donc à traverser une période de rareté après une période de surabondance.

On a protégé les propriétaires fonciers contre le bon marché dans la première ; ne serait-il pas juste et raisonnable de protéger, dans la seconde, les consommateurs contre la cherté ou tout au moins, s'il n'est pas possible de leur fournir la compensation à laquelle ils ont droit, de cesser d'aggraver le renchérissement naturel d'un article nécessaire à la vie par le renchérissement artificiel de la protection agrarienne. ?

*
* *

Notre excellent et infatigable collègue, M. Ernest Brelay, utilise au profit de la propagande économique les loisirs de sa villégiature à la côte d'azur. A la suite d'une conférence à la Chambre de commerce de Nice, son auditoire a voté à l'unanimité l'ordre du jour suivant :

« Les contribuables consommateurs, négociants, industriels, de la ville de Nice, réunis à la Chambre de Commerce, après avoir entendu les éloquentes paroles de M. Ernest Brelay :

« Convaincus que le régime protectionniste adopté en France depuis 1892, porte la plus grave atteinte aux intérêts de l'industrie nationale, comme à ceux des consommateurs dans toutes les régions de la France.

« Considérant que les populations des Alpes-Maritimes n'ont pas de plus grand intérêt économique que celui de la vie à bon marché ;

« Protestent contre la politique anti-libérale écomique suivie par nos gouvernants et réclament de nos pouvoirs public le retour aux traités de commerce. »

*
* *

Ledru Rollin prédisait, il y a quarante-ans, en deux gros volumes la décadence de l'Angleterre, et un autre politicien encore plus notable, M. de Bismarck affirmait qu'elle ne tarderait pas à être ruinée si elle persistait à pratiquer le libre-échange. Ces menaçantes prophéties ne semblent pas près de se réaliser, à en juger du moins par le relevé des recettes du budget de 1896-97, (on sait qu'en Angleterre l'année fiscale commence le 1er avril et finit le 31 mars . Ces recettes se sont élevées à 103.949.000 livres sterling dépassant de 3.460.000 livres sterling celles de l'année précédente, et d'autant environ les prévisions budgétaires. Bien que les droits de douane et d'accises ne grèvent qu'une douzaine d'articles, ils figurent dans cette augmentation pour 1.158.000 livres et ce qui atteste mieux encore l'accroissement de la richesse

publique, l'impôt sur le revenu y contribue pour 350.000 livres. Mais tandis que dans la plupart des autres pays les gouvernements s'évertuent à l'envi à décourager l'activité individuelle, en multipliant les entraves à la liberté de travailler, de s'associer et d'échanger, en augmentant les prélèvements du fisc et de la protection sur les fruits du travail, l'Angleterre demeure fidèle à la doctrine du *laisser faire* et du *laisser passer* et elle continue à s'enrichir quoique les hommes les plus compétents aient prédit depuis longtemps et prédisent même encore tous les jours que cette doctrine surannée de la vieille économie politique doit infailliblement la ruiner.

*
* *

Quoique le peuple Suisse ait manifesté par son vote contre l'établissement d'une banque d'Etat, la juste méfiance que lui inspirent les tendances autoritaires et centralisatrices de son gouvernement, les radicaux et les socialistes en majorité dans le conseil fédéral n'en poursuivent pas moins leur campagne étatiste. Ils viennent de décider la reprise des chemins de fer par l'Etat. Mais comme cette opération anti-économique ne présenterait que des avantages douteux si l'Etat payait au prix du marché la propriété dont il lui plait de s'emparer, le conseil fédéral en a arbitrairement abaissé le prix d'un tiers ou de moitié, selon les lignes. C'est ainsi que l'action de la Compagnie du Nord-Est qui valait au cours du 1er mars 680 francs serait rachetée à 338 fr. 42; celle du Central Suisse cotée 710 francs à 543 fr. 10, celle du Gothard, cotée 847 francs à 620 fr. 62, etc., etc. Bref, ce serait une confiscation du tiers ou de la moitié de la propriété des actionnaires. Comme les actions se trouvent pour une forte part, entre des mains étrangères, les radicaux et les socialistes du conseil fédéral espèrent que le bon peuple Suisse dont ils estiment la moralité d'après la leur ne protestera pas contre cette résurrection du vieux droit d'aubaine. Nous nous plaisons à espérer que leurs prévisions seront déçues et que le referendum se chargera cette fois encore de leur donner une sévère leçon d'économie politique et d'honnêteté.

G. DE M.

Paris, 14 avril 1897.

Errata. — Dans l'article publié sur l'*Émigration* numéro de février, les chiffres relatifs au Brésil doivent être rectifiés comme suit : (page 252, 3e col.-Brésil) :

1894	60 200	au lieu de	67.009
1895	169.524	»	191.137

G. F.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Supplément au nouveau Dictionnaire d'Économie politique, par M. Léon Say et Joseph Chailley-Bert. 1 vol. in-8° de 270 p. — Paris, Guillaumin et Cie.

Les progrès de la Science économique depuis Adam Smith. Revision des doctrines économiques, par Maurice Block, membre de l'Institut. Deuxième édition, considérablement augmentée. 2 vol. in-8° de 680 et 581 p. — Paris, Guillaumin et Cie.

L'impôt dans les diverses civilisations, par E. Fournier de Flaix. Première série. 2 vol. in-8° de 820 p. — Paris, Guillaumin et Cie.

Les grèves et le droit commun. Droit de coalition, il n'y a pas de droit de grève, le louage à long terme, par Enée Bouloc, avocat. Broch. in-8° de 96 p. — Paris, Guillaumin et Cie.

De l'utilité de fonder des sociétés de secours mutuels dans les campagnes. Organisation des Sociétés de secours mutuels. Leurs fondations, leurs développements, leurs buts, par Lucien Bain. Broch. in-18 de 50 p. — Paris, Guillaumin et Cie.

Essais sur la conception matérialiste de l'histoire, par Antonio Labriola, professeur à l'Université de Rome, avec une préface de G. Sorel. 1 vol in-18 de 348 p. — Paris, V. Girard et E. Brière.

Ketteler et la question ouvrière, avec une introduction historique sur le mouvement social catholique, par E. de Girard, docteur en droit. — 1 vol. in-8° de 354 p, — Berne, K. J. Wyss.

L'ancienne fabrique de soierie, par Auguste Bleton. 1 vol. in-8° de 110 p. — Lyon, A. Storck.

La Science sociale, d'après les principe8 de Le Play et de ses continuateurs, par J.-B. Maurice Vignes. 2 vol. in-8° de 460 et 454 p. — Paris, V. Giard et E. Brière.

Troisième congrès national du patronage des libérés, tenu à Bordeaux du 25 au 29 mai 1896. Compte rendu des travaux du 3e congrès. 1 vol. in-8°. — Bordeaux, Imprimerie J. Durand.

La Rénovation religieuse. Catéchisme dualiste, par Adolphe Alhaiza. 1 vol. in-18 de 110 p. — Paris, au bureau de la Rénovation.

Histoire du Contrat d'assurance au moyen âge, par M. E. Bensa. Traduit de l'Italien par M. Jules Valéry, avec une introduction par M. J. Lefort, avocat. 1 vol. in-8° de 108 p. — Paris, A. Fontemoing.

Les Annuaires parisiens de Montaigne et Didot, 1500 à 1900; par Alfred B. Bénard. Broch. in-8° de 72 p. — Le Havre, Lennale et Cie.

Le rôle futur de l'or et de l'argent. Broch. in-8° de 8 p. — Paris, Imprimerie Lahure.

Plan methodique pour la construction de sciences nouvelles et la reconstruction des sciences incomplètes, par François David, docteur en droit. Broch. in-8° de 16 p. — Paris, Arthur Rousseau.

Étude critique des projets de loi de M. G. Cochery et M. Rouvier, ministres des Fiances, sur la prorogation du privilège de la Banque de France, par F. E. Cousin, 1885-1897. Broch. in 8° de 51 p. — Paris, A. Charles.

Documents sur la question du chômage, publiés par l'*Office du Travail.* 1 vol. in-4° de 398 p. — Paris, Imprimerie Nationale.

De la répartition, par département, des chemins de fer d'intérêt général en France. Ses inégalités, moyens d'y remédier, par Louis Pichon, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées. Broch. in-18 de 16 p.

Législation ouvrière. La loi belge du 15 juin 1896 sur les règlements d'atelier, par Emile Vandervelde. Broch. in-8° de 20 p. — Paris, V. Giard et E. Brière.

Notice sur l'industrie houillère en Belgique. Nos valeurs sidérurgiques. La situation industrielle envisagée au point de vue de la Bourse, par Guillaume Aubertin. Brocb. in-8° de 35 p. — Bruxelles, P. Weissenbruch.

Extrait du rapport à la reine-régente concernant le service de la Caisse d'épargne postale des Pays-Bas en 1895. Broch. in-8° de 13 p. — Franceker F. Koksma.

Memoria reglamentaria presentada por la junta directiva a la asamblea géneral ordinaria celébrada el 17 enero de 1897. Broch. in-8° de 60 p. — Barcelona, 1897.

Degli eserciti permanenti, par Cesare Facchini. 1 vol. in-18 de 188 p. — Bologna, N. Zanichelli.

Della convenienza per l'Italia di stipulare con la Francia un trattato di commercio. Relazione di G. Giusso e deliberazione dell'Assemblea générale del 28 febbrais 1897. Broch. in-8° de 25 p. Napoli, 1897.

Della personalita giuridica dei banchi meridionali e delle sue principali conseguenze, par Vincenzo Poma. Broch. in-8° de 60 p. — Trapani, Messina et Cie.

L'abolizione del Lavoro notturno di fronte all' industría della filatura del cotone et alla classe operaia. Broch. in-8° de 27 p. — Genova, 1897.

Relazione della commissione reale sulla istituzione di previdenza per le pensioni civili e militari. 1 vol. in-4° de 505 p. — Roma, typografía dell'unione coopérativa editrice.

Dictionary of political economy. Edited By R. H. Inglis Polgrave, F. R. S. vol. I. A.-E. 1 vol. in-8° de 800 p. cartonné. London. — Macmillan and C°.

Report on contracts given out by Public Authorities to associations of Workmen. 1 vol. in-8° de 346 p. — London. Eyre et Spottiswoode.

Third annual report on changes in wages and hours of labour in the united Kingdom, 1895. 1 vol. in-8° de 208 p. — London, Eyre et Spottiswode.

Die Kaiser franz Josef I. — Jubiläums-Stiftung für volkswohnungen und Wohlfahrts-einrichtungen von Dr Heinrich Rauchberg. Broch. in-8° de 44 p. — Wien, Alfred Hölder

Zeitschrift fur volkswirtschaft Socialpolitik und verwaltung Organ der Gesellschaft osterreichischer Volkswirte. 1 vol. in-4°. Wien, Tempsky.

Tratado de derecho administrativo según las teorías filosoficas y la legislacion positiva por Adolfo Posada. Tomo primero. 1 vol. in-8° de 514 p. — Madrid, V. Suarez.

Memoria leida en la junta général de accionistas del Banco de España los dias 9 et 14 de Marzo de 1897. Broch. in-8° de 80 p. — Madrid 1897.

Estudio sobre Immigracion y colonizacion dedicado al señor Presidente de la Republica y a la prensa del país, por Miguel Ramos Lanz. Broch. in-8° de 74 p. — Mexico, 1897.

Retrospecto commercial « do Journal do Commercio » 1896. Broch. in-4° de 100 p. — Rio de Janeiro, 1897.

Album de estatistica graphica dos caminhos de ferro portuguezes das provincias ultramarinas, 1893, in-f° Lisboa. Companhía nacional editora.

La Gérante : Pauline GUILLAUMIN.

Paris. — Typ. A. DAVY, 52, rue Madame. — Téléphone.

JOURNAL

DES

ÉCONOMISTES

L'ASSEMBLÉE CONSTITUANTE

ET

LES BIENS DU CLERGÉ

I

Lorsque les députés aux Etats Généraux se réunirent à Versailles le 5 mai 1789, ils savaient tous que si le roi Louis XVI s'était décidé, après une interruption de plus d'un siècle et demi, à faire appel aux représentants de la nation, c'est parce qu'il y avait été forcé par le déficit des finances, par la perte de tout crédit et par la crainte des soulèvements populaires qu'aurait pu amener l'aggravation des impôts. Le premier devoir des députés paraissait donc être de rétablir l'équilibre entre les recettes et les dépenses et d'améliorer le système des contributions, en leur donnant des bases plus larges, en rendant leur perception moins arbitraire et en abolissant les immunités pécuniaires dont avaient joui jusqu'alors les classes privilégiées. Leur devoir était aussi d'adopter les mesures transitoires que comportait la situation du Trésor, de manière à ce qu'il put faire face à ses charges, en attendant que la réorganisation du régime fiscal lui procurât des ressources normales proportionnées à l'importance des dépenses ordinaires. Mais, il faut bien l'avouer, il n'était pas vraisemblable que les choses se passassent ainsi. Les représentants du tiers état et ceux d'une partie du clergé ainsi que de la noblesse avaient, en effet, reçu de leurs commettants le mandat exprès de n'accorder aucun subside au gouvernement avant le vote d'une constitution. En outre, les cahiers des trois ordres avaient à peu près unanimement condamné chacun des impôts existants, demandé que les

contribuables fussent à l'avenir moins lourdement taxés et réclamé que le chiffre de la dette publique ne pût, sous aucun prétexte, être accru. Ces idées n'étaient pas seulement celles des électeurs, elles répondaient aux convictions des élus ; et, avec autant de bonne foi que d'inexpérience, la grande majorité des membres de la Constituante était résolue, d'une part, à dégrever les contribuables, d'autre part, à n'autoriser la conclusion d'aucun nouvel emprunt.

Comment ce programme se conciliait-il avec la disparition du déficit ? Les députés ne s'en mettaient pas en peine. L'insuffisance des recettes de l'Etat ne leur causait pas, d'ailleurs, de véritable inquiétude, attendu que Necker, loin de grossir le danger qu'elle présentait, s'était, dès la première séance des Etats Généraux, attaché à l'atténuer : sa vanité l'avait, en effet, poussé à déclarer que le déficit, évalué un an auparavant par Brienne à 160 millions, avait été ramené par lui, après huit mois de ministère, à 56 millions. Cette déclaration était inexacte, et les calculs de Brienne étaient plus près de la vérité. Néanmoins elle avait eu pour effet de rassurer les députés, qui en avaient conclu que ce fameux déficit, dont on parlait tant depuis quelques années, n'était pas un péril si grave, et qu'il serait facile de le faire disparaître, puisqu'en moins d'une année, on était déjà parvenu à le réduire des deux tiers. Ajoutez à cela que les députés appartenant au parti patriotique n'éprouvaient aucun empressement à combler l'insuffisance des recettes, attendu qu'elle mettait le gouvernement dans la dépendance de la Chambre et rendait presque impossible une tentative de dissolution.

Cette disposition des esprits explique pourquoi la Constituante ne tenta rien, pendant les premiers mois de son existence, pour tirer le Trésor d'embarras, et assista impassible à la résistance opposée par les contribuables au paiement de l'impôt. Elle se prêta, il est vrai, au mois d'août 1789, à la conclusion de deux emprunts que Necker sollicita l'autorisation d'émettre ; puis, sur la proposition du ministre des Finances, elle vota, au mois d'octobre, une imposition extraordinaire qui reçut le nom de contribution patriotique, et qui devait être égale au quart du revenu de chaque citoyen. Mais, ainsi que nous l'avons exposé ailleurs[1], elle n'adopta les vues du ministre qu'afin de le dépopulariser, bien persuadée qu'elles aboutiraient, en pratique, à un échec, ce

---

[1] Voir notre *Histoire financière de l'Assemblée Constituante*, tome 1er.

qui eut lieu en effet, et avec l'espoir que, par suite de cet échec, la direction des finances publiques échapperait de ses mains pour passer dans celles de l'Assemblée Nationale. Il arriva ce qu'elle avait prévu et l'opinion ne tarda pas à se répandre que l'État ne couvrirait ses dépenses, ne ferait face à ses engagements qu'au moyen du papier-monnaie. Mais pour que le papier-monnaie inspirât confiance, il fallait qu'il fût émis en représentation d'un gage dont la solidité et la valeur parussent incontestables. Or, de nombreux auteurs avaient depuis longtemps, mais surtout depuis la convocation de l'Assemblée Nationale, soutenu que l'État avait à sa portée un gage dont l'importance était énorme, que ce gage était le domaine ecclésiastique et qu'en se l'appropriant, il parviendrait non seulement à équilibrer ses recettes et ses dépenses, mais encore à alléger considérablement la masse des impositions et à éteindre une grande partie de sa dette. Dès le mois d'août 1789, deux députés, le marquis de Lacoste et Alexandre de Lameth, avaient proposé la confiscation des biens du clergé. Leur proposition n'avait pas eu de suite, car la plupart de leurs collègues n'avaient pas encore leur parti pris à ce sujet. Mais quand les communications de Necker les eurent avertis de la détresse croissante du Trésor, quand ils virent que le crédit ne se ranimait pas et qu'ils avaient à opter entre l'augmentation des impôts, dont ils ne voulaient à aucun prix, et l'attribution à l'État des biens ecclésiastiques, ils n'hésitèrent plus. C'est alors que Talleyrand, un évêque, leur dit qu'il fallait « de grands moyens » pour répondre aux besoins de l'État, que « la plus légère charge serait à juste titre insupportable au peuple pressuré de toutes parts », et que le domaine du clergé constituait « une ressource immense et décisive. » Mirabeau et Thouret ajoutèrent que si on laissait à l'Église ses possessions territoriales, elle continuerait d'être une puissance avec laquelle il faudrait compter, qu'on était en droit de les lui enlever, car les biens dont elle jouissait avaient, en réalité, été donnés à l'État, que leur aliénation répandrait partout l'aisance et que les acquéreurs de biens ecclésiastiques deviendraient autant de partisans dévoués de la Révolution. Ces raisonnements entraînèrent le vote de la majorité des députés, et le 2 novembre il fut décrété que tous les biens ecclésiastiques étaient à la disposition de la nation, à charge de pourvoir d'une manière convenable aux frais du culte et à l'entretien de ses ministres. Six semaines plus tard, une loi du 17 décembre autorisa l'aliénation de domaines nationaux jusqu'à concurrence de 400 millions de livres, la création d'assignats

pour une valeur égale et la création d'une caisse de comptabilité, dite de l'Extraordinaire, qui serait chargée de payer les dettes exigibles ainsi que toutes les dépenses arriérées. La loi dont il s'agit ne passa qu'après une très longue discussion. Les adversaires du papier-monnaie, entre autres Dupont de Nemours, la combattirent avec ardeur. Mais, comme Necker avait nettement déclaré que si on ne lui fournissait pas 170 millions de livres avant la fin de décembre, la banqueroute était certaine; comme d'un autre côté, la Constituante avait à sa disposition les biens qu'elle venait de ravir à l'Eglise, elle tira la conséquence logique de la mesure qu'elle avait antérieurement prise, en décidant qu'une partie de ces biens serait immédiatement mise en vente et qu'ils serviraient de garantie à du papier-monnaie.

Ces premiers pas faits, l'Assemblée nationale marcha délibérément dans la voie qu'elle s'était ouverte, et tout d'abord elle songea à se rendre compte du nombre et de l'importance des propriétés ecclésiastiques. L'estimation, en effet, n'en était pas exactement connue, et, si grandes qu'elles fussent, les richesses du clergé étaient, en général, évaluées avec une exagération incroyable. Nous citerons, par exemple, une brochure qui parut au mois de mars 1789, sous ce titre *Le clergé dévoilé*; l'auteur prétendait que ses biens avaient une valeur de 26 milliards 608 millions et que ses revenus montaient à plus d'un milliard. Les députés étaient trop éclairés pour admettre de semblables calculs, mais ils étaient convaincus que les domaines de l'Eglise rapportaient annuellement plusieurs centaines de millions, et qu'une fois vendus, exploités par des particuliers qui seraient intéressés à en tirer le meilleur parti possible, leur rendement augmenterait encore. Afin de connaître les revenus des bénéfices ecclésiastiques, ils adoptèrent en conséquence, le 5 février 1790, une loi qui enjoignit à tous les bénéficiers de déclarer dans le délai d'un mois le nombre, la situation et le produit de leurs bénéfices.

La même loi prononça la suppression d'une maison religieuse de chaque ordre partout où il en existerait deux, de deux maisons là où il en existerait trois, et de trois maisons là où il en existerait quatre : en vertu de cette disposition, un très grand nombre de couvents allaient pouvoir être prochainement mis aux enchères. Huit jours plus tard, le 13 février, il fut décrété que les vœux monastiques n'étaient plus reconnus, que les individus de l'un et l'autre sexe vivant dans les monastères et maisons religieuses pourraient en sortir et qu'il serait indiqué aux religieux

qui voudraient continuer la vie en commun des établissements où ils seraient tenus de se retirer. Puis, le 20 février, une dernière loi fixa le taux des pensions à accorder aux religieux qui préféreraient sortir du cloître.

Mais un doute subsistait dans l'esprit des constituants : les biens ecclésiastiques se vendraient-ils bien et vite? La municipalité de Paris vint les entretenir le 10 mars de cette question en leur soumettant une pétition dans laquelle on lit : « Si l'on expose à la fois tous les biens aux enchères, comme l'instance du besoin semble l'exiger, la concurrence des objets mis en vente diminuera la concurrence des acquéreurs ; les objets ne seront pas vendus, ou ils le seront à vil prix. Si, d'un autre côté, les ventes sont faites avec la discrétion nécessaire, le Trésor public ne se remplira que lentement, et l'Etat ne sera pas assez tôt secouru. Nous ne voyons qu'un moyen de concilier ces choses opposées ; c'est que l'Assemblée nationale fasse sortir de sa main ces biens qu'elle a déclarés à la disposition de la nation, c'est qu'elle propose aux municipalités considérables et qui ont un crédit qui leur est propre, d'acheter en masse et en quelque sorte fictivement les biens ecclésiastiques qui seront à leur convenance. » Les villes remettraient au trésorier de la Caisse de l'Extraordinaire des obligations amortissables en quinze ans, immédiatement négociables, elles procéderaient, au fur et à mesure qu'elles trouveraient des acheteurs, à l'aliénation successive des immeubles qui leur auraient été cédés, et elles conserveraient une faible partie du prix de vente pour se couvrir de leurs frais et faire face à leurs dépenses. Le plan ainsi exposé au nom de la ville de Paris reçut l'approbation du comité des Finances, mais plusieurs orateurs le critiquèrent et soutinrent que l'Etat n'avait pas besoin de l'intervention onéreuse des municipalités. Thouret parvint cependant à le faire adopter ; « son premier effet, dit-il, sera d'exproprier le clergé, car les municipalités étant capables d'acquérir, il s'opérera une véritable mutation de propriété. Le second effet sera d'affermir la confiance des particuliers ; combien de personnes traiteront avec plus de sécurité, lorsque les biens ecclésiastiques leur parviendront par cet intermédiaire, après une mutation qui aura purgé leur première nature. Le troisième effet sera d'accélérer les ventes et par elles la rentrée des fonds applicables à l'extinction des assignats. » Thouret voyait un tel avantage à ce que les municipalités fussent chargées de vendre les propriétés qui avaient jusqu'alors appartenu au clergé, qu'il proposa et fit voter que toutes les communes, si minime que fût

leur population, pourraient demander à en acquérir, à la condition de s'engager à les remettre en vente. Une loi du 17 mars 1790 ratifia ces dispositions et elle est très importante, car elle a commencé et grandement facilité la liquidation du vaste domaine de l'Eglise. Beaucoup de capitalistes, en effet, auraient répugné à acheter directement des biens enlevés au clergé, mais ils n'éprouvèrent pas les mêmes scrupules à se rendre adjudicataires d'anciennes propriétés ecclésiastiques, devenues biens communaux et mises en vente par les municipalités.

Peu de temps après le vote de la loi du 17 mars, la Constituante entreprit la discussion d'un projet de décret relatif à l'émission d'assignats qu'elle avait admise en principe le 2 novembre précédent, et, au cours de la discussion, un député, Prieur de la Marne, fit remarquer que les assignats ne seraient reçus au pair comme monnaie par le public, que si l'hypothèque leur servant de garantie ne pouvait pas être contestée ; qu'à ce point de vue il ne suffisait pas que les possessions du clergé eussent été mises à la disposition de la nation, et qu'il importait au succès des assignats qu'elles fussent expressément déclarées biens nationaux. Tel était précisément l'avis d'un des comités de l'Assemblée, et son rapporteur, Chasset, développa la thèse suivante : une nouvelle organisation du culte s'impose ; celle qui existe comporte, en effet, un trop grand nombre d'archevêchés, d'évêchés, de canonicats, de cures et des traitements trop élevés. L'assemblée ne tardera pas à être saisie d'un projet qui réformera toute cette organisation, mais qui augmentera les traitements des curés de campagne et des vicaires, et qui, afin de ménager des situations dignes d'intérêt, proposera d'accorder des pensions aux prêtres que la nouvelle organisation ecclésiastique privera d'emploi. La dépense du culte sera tout entière à la charge de la nation, elle montera d'abord à 134 millions, puis décroîtra par suite de l'extinction graduelle des pensions allouées aux religieux et prêtres réformés. Au surplus, comme on ne peut pas évaluer le revenu net des propriétés ecclésiastiques à moins de 170 à 200 millions par an, la Chambre ne doit pas hésiter d'une part à faire du culte un service public qui sera rétribué aux frais de l'Etat, comme le sont l'armée, l'administration, la magistrature, et d'autre part à attribuer à l'Etat la pleine propriété et les revenus des anciens biens de l'Eglise. D'ailleurs, ajouta Chasset, « on admire vos décrets, mais on est encore plus impatient de les voir exécuter. Celui du 2 novembre ne sera rien jusqu'à ce que vous ayez dépossédé le clergé. Les ennemis de la Révolution espèrent que vous

n'en viendrez jamais là... Si vous voulez ramener la confiance, dégagez les biens de la nation, mettez-les entre les mains de ses administrateurs, rendez-les francs et disponibles en les déchargeant des frais du culte et de toutes les charges dont ils sont grevés, en mettant ces dépenses au rang des dépenses publiques; alors vous verrez les affaires reprendre leur cours ordinaire et la prospérité renaître. » A ce rapport était joint un projet de décret portant que l'administration des biens ecclésiastiques était dorénavant confiée aux directoires de département et de district, et que le traitement du clergé serait acquitté par l'Etat. Les orateurs de la droite combattirent en vain ces diverses propositions. Treilhard, Rœderer et Thouret soutinrent que la dépossession définitive de l'Eglise était le seul moyen de permettre le remboursement des dettes qui grevaient le Trésor et de restaurer les finances, sans qu'on eût à accabler le peuple d'impôts. La majorité partagea leur avis, et une loi du 16 avril 1790 dépouilla le clergé de la gestion du domaine qui lui avait jusqu'alors appartenu. Une seconde loi rendue deux jours plus tard, incorpora à la dette nationale la dette du clergé, et affranchit les biens ecclésiastiques mis en vente de toute hypothèque au profit des anciens créanciers du clergé. Ainsi fut achevée la spoliation de l'Eglise. L'Etat devint maître de ses propriétés et la Constituante s'occupa activement d'en réaliser le plus rapidement possible la valeur. Elle adopta toute une série de décrets sur le mode de leur aliénation, décrets dans lesquels elle traçait aux autorités administratives des règles minutieuses sur l'estimation des propriétés ecclésiastiques, leur mise aux enchères, leur entretien et leur conservation, l'intervention des municipalités dans les ventes, les formes pour soumissionner, les délais applicables au paiement des prix d'adjudication, etc. Mais nous n'entrerons pas dans ces détails et maintenant que nous avons montré sous l'empire de quelles idées et de quelle manière l'Etat a été investi de la propriété des biens ecclésiastiques, nous allons rapidement exposer les conséquences qu'a eues cette mesure: on pourra de la sorte apprécier à quel point elles ont été désastreuses, et combien de fautes graves l'Assemblée Nationale a accumulées en cette matière [1].

---

[1] Voir le second volume de notre *Histoire financière de l'Assemblée constituante*.

II

Les assignats ne furent pas mis en circulation aussitôt après le vote de la loi du 17 décembre 1789, qui avait autorisé leur création jusqu'à concurrence de 400 millions de livres. Un des principaux comités de la Chambre, le comité de l'imposition, étudia les questions que soulevait leur émission et son rapporteur, Anson, fit valoir, à la séance du 9 avril 1790, les raisons pour lesquelles les députés devaient recourir, dans l'intérêt de l'État, à la ressource du papier-monnaie. Suivant le comité, cette ressource était indispensable, attendu que le déficit de 1790 atteindrait au moins 300 millions ; la Chambre, en effet, paraissait décidée à ne pas suivre l'exemple de l'ancien gouvernement et par suite à renoncer aux facilités qu'elle trouverait dans la négociation d'anticipations, autrement dit de délégations sur les rentrées futures du Trésor, dans l'émission d'emprunts et dans le relèvement des impôts. Les assignats offriraient, d'ailleurs, pleine sécurité, car « ils seraient le signe représentatif d'une créance dotée d'une hypothèque spéciale sur des immeubles, et ils auraient une valeur immobilière que n'a jamais eue le papier d'aucune nation. » Dans la discussion, Dupont de Nemours, Cazalès, l'abbé Maury cherchèrent inutilement à éclairer leurs collègues sur les dangers que ne tarderait pas à produire l'émission des assignats ; on leur répondit qu'ils auraient plutôt le caractère de billets hypothécaires que celui de papier-monnaie, et une loi du 17 avril décida que les 400 millions d'assignats auraient cours forcé dans tout le royaume, qu'ils seraient reçus comme espèces dans toutes les caisses publiques et privées, que leur remboursement aurait lieu progressivement et qu'ils jouiraient d'une hypothèque tant sur les revenus que sur le prix de vente des biens dont l'aliénation était décidée. Parmi les députés qui votèrent la loi du 17 avril 1790, beaucoup sans doute pensaient ne pas se rendre coupables d'imprudence, en autorisant une circulation de papier-monnaie limitée à 400 millions de livres et ayant pour gage un domaine immobilier d'une valeur incomparablement plus grande. Mais après s'être une première fois procuré des ressources au moyen de la planche aux billets d'État, la logique et l'entraînement ne les conduiraient-ils pas, bientôt peut-être, à recommencer ? En outre, n'était-ce pas un acte honteux de gaspillage, que d'aliéner une notable partie des biens nationaux pour couvrir des dépenses courantes et d'en poursuivre hâtivement la vente dans un temps de révolution, double condition qui devait fatalement leur faire subir une énorme dépréciation ?

Quoi qu'il en soit, les Constituants éprouvèrent pendant quelque temps un sensible soulagement. L'existence et l'aggravation du déficit cessèrent de les préoccuper, l'insuffisance des recettes par rapport aux dépenses ne leur causa plus d'inquiétude, et du moment qu'il leur suffisait de faire appel à la Caisse de l'Extraordinaire pour qu'elle soulageât le Trésor en lui versant en assignats les sommes qui lui manquaient pour satisfaire à ses paiements, ils crurent naïvement avoir remis les finances publiques dans une situation prospère. Aussi allons-nous les voir autoriser à maintes reprises des prélèvements sur le montant des assignats.

Dès le 17 avril, aussitôt après l'adoption de la loi relative à l'émission du papier-monnaie, le comité des finances engagea la Chambre à accorder au Trésor un secours de 20 millions en assignats, destiné à combler l'écart entre les encaissements et les dépenses du mois d'avril. Depuis huit jours, Necker sollicitait ce secours, et le marquis de Montesquiou, rapporteur du comité, déclara « que le moindre retard serait périlleux pour la chose publique ». Le secours de 20 millions fut en conséquence voté et, pour la première fois, le produit de l'aliénation des biens ecclésiastiques fut escompté en vue de faire face au déficit de l'exercice en cours. Quelques jours plus tard, le 11 mai, un second décret alloua au ministre des Finances un nouveau secours de 20 millions pour les besoins du mois de mai. Ayant à effectuer des remboursements qui venaient à échéance, et, d'autre part, éprouvant de très graves mécomptes dans le recouvrement des impositions, le Trésor fut bientôt aussi gêné qu'auparavant. Necker signala le fait au comité des finances ; celui-ci raconta à la Chambre que les impôts directs ne rentraient pas, que la plupart des rôles n'étaient pas même émis, que la fraude avait tari le rendement des taxes sur les consommations, bref que, pour le seul mois de mai, le mécompte sur les prévisions s'élèverait à une trentaine de millions. La Chambre n'hésita pas à gratifier le Trésor de 20 millions en assignats.

Voyant la facilité avec laquelle l'Assemblée accueillait ses demandes, Necker résolut d'en profiter. Le 18 juin, il lui adressa un mémoire dans lequel il évaluait à 32 millions l'insuffisance mensuelle des recettes et réclamait une nouvelle avance de 30 millions. L'abbé Maury s'indigna de ce que le montant des assignats allait de la sorte disparaître en détail dans le gouffre du déficit, mais Necker n'en obtint pas moins 30 millions. Puis, quelques jours plus tard, il demanda de nouveau de 45 à 50 millions, par le motif que « les diminutions de produit sur les impôts indirects

allaient en croissant », et un décret du 1 juillet fit droit à cette demande jusqu'à concurrence de 45 millions. Necker, cependant, se rendit compte qu'on marchait à la ruine en continuant ce système, et le 25 juillet il saisit la Chambre d'un mémoire tendant à ce qu'elle se décidât à relever le taux des impositions, attendu que les biens nationaux n'avaient pas été mis en vente afin de subvenir aux dépenses normales, et que « dans un État dont les finances sont bien administrées, les ressources extraordinaires ne peuvent être appliquées sagement qu'aux dépenses extraordinaires ou au remboursement des capitaux de la dette publique. » Le comité des finances fut loin de goûter ce sage conseil et en son nom Vernier reprocha à Necker de ne pas « s'élever à la hauteur des conceptions nouvelles. » Il proposa, comme le Trésor était vide, d'y verser 40 millions en assignats et un décret du 8 août ratifia cette proposition. Les 40 millions eurent vite disparu et au commencement de septembre trois décrets durent mettre à la disposition du Trésor d'abord 10, puis 20, et de nouveau 10 millions en billets. Ainsi, en moins de cinq mois, plus de la moitié de l'émission de papier-monnaie autorisée en avril 1790 se trouva absorbée par les besoins courants, et fut employée à faire face à la moins-value des recettes ordinaires.

Une assemblée tant soit peu expérimentée aurait reconnu l'urgence de relever le niveau de celles-ci. La Constituante jugea au contraire qu'elle avait jusqu'alors usé trop parcimonieusement de la faculté d'émettre des assignats, et elle se lança dans une vaste opération qui reposait tout entière sur la mise en circulation d'une bien plus grande quantité de billets. En effet, le 27 août, le marquis de Montesquiou lui communiqua, au nom du comité des finances, un long rapport sur le remboursement de la dette publique et la création à cet effet de 1.900 millions d'assignats. Ce rapport divisait la dette en trois catégories : la dette constituée, la dette exigible et la dette à terme. Il évaluait la première, comprenant les rentes perpétuelles et viagères, à 2.330 millions en capital et à 168 millions en intérêts annuels ; la seconde, formée par l'ancienne dette du clergé, les offices de magistrature, de finances et autres, les cautionnements des agents financiers, les paiements de l'État dont la suspension avait été ordonnée, l'arriéré des départements ministériels, etc., à 1.340 millions en capital et à 64 millions en intérêts ; la troisième, composée du montant de plusieurs emprunts et de diverses annuités, à 562 millions en capital et à 36 millions en intérêts et amortissement. Il affirmait que la dette exigible ne pouvait pas

indéfiniment subsister, qu'il fallait l'éteindre progressivement, qu'il était nécessaire de consacrer à cet objet une somme d'au moins 12 millions par an, que dès lors le service de la dette entraînerait une dépense annuelle de 280 millions et que la nation ne pourrait pas la supporter, étant donnée l'importance des sommes qu'absorberaient les autres services publics. Il concluait en conséquence à ce que la Chambre autorisât, en vue de la prompte extinction de la dette exigible et de la dette à terme, une émission de 1.900 millions en assignats. La discussion que souleva le rapport de Montesquiou est une des plus longues et des plus brillantes auxquelles se soit livrée l'Assemblée Nationale ; nous avons rapporté dans notre ouvrage sur *L'histoire financière de la Constituante* les incidents qu'elle souleva. Les adversaires du papier-monnaie développèrent avec talent toutes les raisons de nature à épargner à l'Assemblée la faute irréparable qu'elle était sur le point de commettre. Mais le 29 septembre, il fut décidé, à la majorité de 508 voix contre 423, qu'il serait émis pour 800 millions d'assignats, qu'il ne devrait jamais y avoir pour plus de 1.200 millions de billets en circulation, que ceux qui rentreraient dans la Caisse de l'Extraordinaire seraient brûlés et que toute émission nouvelle devrait être préalablement autorisée par le Corps Législatif.

Cette loi du 29 septembre était une sorte de moyen terme entre l'opinion de ceux qui repoussaient toute augmentation du papier-monnaie, et celle des députés qui demandaient que sa masse fût immédiatement accrue de près de 2 milliards. Pour en obtenir le vote, on avait promis que les assignats à créer serviraient au remboursement de la dette non constituée de l'État, et le texte de la loi leur donnait ce seul objet. Mais à peine fût-elle adoptée, qu'on s'écarta de cette prescription. En effet, des décrets du 3 et du 13 octobre allouèrent au Trésor deux secours en assignats, l'un de 15 millions, l'autre de 31.095.000 livres, afin de parer au déficit du mois d'octobre. Puis le Trésor reçut deux nouveaux secours de 48 et de 45 millions, en vertu de décrets du 5 novembre et du 11 décembre, pour parfaire le service du mois de novembre et du mois de décembre. Ce n'est pas tout ; la Caisse de l'Extraordinaire fut chargée par une loi du 9 octobre de verser au Trésor 6 millions pour des remboursements à effectuer à la Caisse d'Escompte, et différents décrets lui enjoignirent de fournir aux ministères de la Marine et de la Guerre les fonds que nécessitaient certains armements : elle eut par suite à leur verser 16.879.000 livres. La Constituante, reconnaissant que les besoins

courants du Trésor exigeaient de forts prélèvements sur l'émission des 800 millions, s'était décidée d'ailleurs à insérer dans une loi du 6 novembre, relative à l'emploi qui serait fait de cette ressource extraordinaire, que 200 millions seraient mis en réserve pour parer à l'insuffisance de la rentrée des impôts.

C'était détourner les assignats de l'objet de leur création, mais comme les Constituants visaient surtout à ne pas mécontenter les contribuables, ils étaient bien obligés de puiser dans la Caisse de l'Extraordinaire pour remplir le Trésor. Aussi décidèrent-ils, par une loi du 6 décembre 1790, qu'elle lui remettrait en 1791, à titre de supplément de recettes normales, 60 millions en assignats, plus 35 millions à titre d'avance sur le recouvrement de la contribution patriotique, laquelle ne se percevait qu'avec beaucoup de peine et des retards considérables. Ils purent croire un instant avoir ainsi assuré l'équilibre de l'exercice 1791; mais ils perdirent vite cette illusion. Un rapport de Lebrun, en date du 14 janvier 1791, leur apprit, en effet, que le rendement des impôts allait toujours en diminuant et le montant des dépenses en croissant, et ils se virent réduits à décréter un versement de 60.521.000 livres à la charge de la Caisse de l'Extraordinaire pour couvrir le déficit du mois de janvier. Deux décrets du 14 février et du 26 mars intervinrent ensuite et exigèrent de la Caisse des versements de 72 et de 50 millions applicables à l'extinction des déficits des mois de février et de mars. C'est alors que le défaut d'équilibre entre les recettes et les dépenses apparaissant d'une façon pour ainsi dire brutale, l'idée se répandit parmi les législateurs que puisque les assignats avaient le caractère d'une ressource extraordinaire, il fallait, sans hésiter, y recourir pour faire face à toutes les dépenses de 1791 qui présenteraient un caractère exceptionnel. On va voir à quels excès d'imprévoyance financière les amena cette fausse conception du rôle du papier-monnaie gagé par les biens nationaux.

L'envoi d'une expédition maritime aux Antilles ayant paru nécessaire afin de rétablir l'ordre dans nos colonies, les frais en sont mis à la charge de la Caisse de l'Extraordinaire, qui aura à payer 8.991.000 livres (décr. du 11 février). — Une loi du 18 février, qui détermine les dépenses que le Trésor aura à supporter en 1791, prend soin d'en exclure, comme devant être soldées par la susdite Caisse, les dépenses suivantes : 22.600.000 livres, pour frais d'ateliers de charité, tant à Paris que dans les départements; 4 millions pour travaux à faire dans les ports de Dunkerque, Le Havre, Cherbourg, etc; 4 millions pour les frais qu'entraîne la

tenue de l'Assemblée Nationale ; 19 millions, pour l'équipement de soldats auxiliaires, 3 millions pour la réparation des fortifications ; 20 millions pour l'apurement des comptes ministériels arriérés. — Sous prétexte de dégager entièrement l'exercice 1791, qui est le premier où doit fonctionner le nouveau système fiscal, des embarras et des mécomptes subis par les exercices antérieurs, un décret du 12 mars ordonne le paiement en assignats de diverses dépenses qui auraient dû être acquittées en 1790, mais qui ne l'avaient pas été et qui montaient à 60.161.000 livres. Puis le 17 avril la Chambre adopte une série de mesures accablantes pour la Caisse de l'Extraordinaire et destinées à procurer à l'exercice 1791 un équilibre purement fictif. Elle décide d'une façon générale que la Caisse devra payer toutes les dépenses de l'Etat faites antérieurement au 1er janvier 1791 et non soldées à cette date, les arrérages en retard des rentes et pensions, les frais du culte pour 1790, les pensions échues des ecclésiastiques et religieux. En outre, elle dispose que la Caisse devra couvrir le Trésor public des insuffisances qui seront constatées dans le rendement des impôts ; et comme la loi du 18 février 1791 a fixé à 582 millions de livres le montant des recettes de l'Etat, comme il en résulte que chaque mois les rentrées du Trésor doivent être de 48 millions, tout ce qui lui manquera mensuellement sur cette somme lui sera fourni en assignats. Pour commencer, il est enjoint à la Caisse d'opérer à son profit un premier versement de 75.610.000 livres. — Puis, en vertu d'un décret du 27 avril, le ministère de la Guerre reçoit : 1° 5.424.000 livres, pour les frais d'enrôlement, d'équipement et d'armement de 18.800 hommes de cavalerie et d'infanterie, ainsi que pour l'achat de 2.400 chevaux ; 2° 4.602.000 livres, pour réparation d'effets de campement ; 3° 151.000 livres pour construction de voitures propres au service des vivres ; 4° 4 millions pour la mise en état des principales forteresses ; 5° enfin 597.000 livres par mois pour la solde des troupes. — Le 23 mai et le 20 juin deux décrets ordonnent, le premier, un versement de 24.262.000 livres, et le second, versement de 28.327.000 livres, afin de combler la moins-value des rentrées des mois d'avril et de mai.

A force de payer, la Caisse de l'Extraordinaire fut bientôt aussi vide que le Trésor. Le 19 juin, Camus, au nom du comité des finances, exposa donc à l'Assemblée que sur les 1200 millions dont l'émission avait été autorisée, il ne restait plus que 51 millions et demi. Mais, il ajouta qu'il n'y avait pas lieu de s'inquiéter, parce que la valeur des biens nationaux à vendre dépassait 2 mil-

liards 1 0 millions, et il conclut à ce qu'une nouvelle émission de 190 millions d'assignats fût autorisée. La Chambre crut pouvoir porter à 600 millions l'émisssion sollicitée par le comité. Un supplément de ressources étant ainsi créé, la Caisse de l'Extraordinaire reçut l'ordre de continuer ses secours au Trésor ; elle lui fournit en conséquence d'abord 24.618.000 livres, puis 29.419.000 livres, enfin 30.461.000 livres, sommes égales au déficit des mois de juin, juillet et août (Décrets des 8 juillet, 14 août, 20 septembre). — Quatre autres décrets mirent à sa charge une subvention totale de 40 millions, applicable à des dépenses spéciales à l'exercice 1791, mais qui devaient être supportées par la Caisse, d'après la loi du 18 février. — Les hôpitaux de presque toutes les villes étant tombés dans la détresse, par suite de la suppression des droits d'octroi et d'entrée qui formaient auparavant les principaux éléments de leur revenus, et deux secours à leur profit, l'un de 3 millions, l'autre de 1.500.000 livres ayant paru urgents, c'est encore la Caisse qui eut à les donner en assignats. — De même, lorsqu'il s'agit de faire face à des dépenses militaires prescrites par l'Assemblée Nationale au mois de juillet 1791, c'est au moyen d'assignats qu'elles durent être couvertes, et une loi du 2 août chargea la Caisse de mettre à la disposition du ministre de la Guerre 16.518.000 livres immédiatement, plus 4.565.000 livres par mois. Enfin deux remboursements d'emprunts contractés à l'étranger en 1781 et 1783 étant venus à échéance, le soin de les effectuer incomba à la Caisse de l'Extraordinaire. (Décr. des 24 août et 24 septembre.)

Cependant l'Assemblée Constituante était arrivée au moment de sa dissolution, et l'on voit que jusqu'à la fin elle n'a administré qu'avec l'aide du papier-monnaie. Elle s'en est servi non seulement pour rembourser des offices de magistrature, des charges militaires et de finances, des dettes d'origines diverses, mais pour mettre le Trésor à même d'acquitter aussi bien des dépenses annuelles que des dépenses extraordinaires. Elle savait que l'Etat ne percevait qu'une faible partie des taxes dues par les contribuables ; dans un célèbre rapport en date du 9 septembre, le marquis de Montesquiou ne dut-il pas, d'ailleurs, lui avouer que depuis le 1er mai 1789 jusqu'au 1er janvier 1791, celles-ci avaient rapporté 214 millions de moins que les prévisions, accusant ainsi un déficit d'environ 30 p. 100, et que pendant le premier semestre de 1791 elles n'avaient rendu que 145 millions au lieu de 291 millions, d'où ressortait une moins-value de moitié ? Néanmoins, elle ne chercha jamais sérieusement à relever le pro-

duit des contributions, et elle dépensa sans compter, comme si la ressource des assignats était inépuisable. Les anciennes propriétés du clergé, devenues biens nationaux, se vendaient-elles donc avec rapidité et à des prix élevés ? En aucune façon, et les acquéreurs les payaient avec du papier, en usant des délais de paiement qu'accordaient les lois relatives à l'aliénation des domaines de l'Etat. Les ressources attendues de cette aliénation étaient, en conséquence, loin de correspondre à l'importance de la circulation du papier-monnaie et, dès lors, on s'explique la perte de plus en plus considérable que celui-ci subit par rapport au pair.

Le 30 septembre, dernier jour ou siégea l'Assemblée Constituante, les députés voulurent connaître quelle valeur en assignats ils laissaient dans la Caisse de l'Extraordinaire, et Camus les informa que sur les 1.200 millions des deux premières émissions, il ne restait rien, que sur les 600 millions de la dernière, 253.850.000 livres étaient déjà consommées.

L'Assemblée Législative n'allait donc trouver à sa disposition que 346.150.000 livres, et avec la perte constatée chaque mois dans le rendement des impôts, avec les dépenses de l'exercice 1791 mises à la charge de la Caisse, avec les remboursements qu'elle n'avait pas achevés, cette somme devait être promptement absorbée. Le déficit des finances, dissimulé grâce à la création des assignats, reparaîtrait donc à bref délai. Les Constituants ne crurent pas moins avoir fait merveille en n'épuisant pas complètement la masse de billets par eux émis, et ils éclatèrent en applaudissements quand ils apprirent qu'ils laissaient à leurs successeurs une ressource encore appréciable. Comme toujours ils se montraient satisfaits d'eux-mêmes et de leur œuvre. L'étude qui précède ne prouve-t-elle pas, au contraire, que la gestion financière de l'Assemblée Constituante fut entachée d'autant d'imprévoyance que d'incapacité ?

CH. GOMEL.

LE SOLIDARISME, LA SCIENCE ECONOMIQUE

ET

LES DOCTRINES SOCIALES

I

Au cours de l'un des derniers discours qu'il ait prononcés, et que, prévoyant peut-être sa fin prochaine, il a voulu publier comme un testament contre le socialisme [1], le regretté Léon Say prononçait cette parole : Je me glorifie d'être un doctrinaire. Et le procès-verbal de la Chambre constate que ces mots furent soulignés par des rires.

Cet incident nous est revenu en mémoire, lorsque nous avons vu quelques mois plus tard qu'un politicien, c'est-à-dire un homme appartenant à la classe qui fait le plus volontiers profession de dédain pour les doctrinaires tentait, pour justifier sa politique, de la parer des apparences d'une doctrine. Nous voulons parler du petit livre dans lequel M. Léon Bourgeois a exposé ses théories *solidaristes* pour les opposer, ou plutôt, pour les superposer puisqu'il s'agit, prétend-il, d'une doctrine non pas intermédiaire mais supérieure, aux doctrines des économistes et à celle des socialistes [2].

Il est un classement des partis que de rares libéraux d'une part, les doctrinaires socialistes, de l'autre, ne cessent d'indiquer comme étant le seul rationnel et normal. Chaque jour, M. Yves Guyot dénonce à des républicains des nuances les plus diverses depuis M. Léon Bourgeois lui-même jusqu'à M. Paul Deschanel, les tendances socialistes de certaines de leurs conceptions. Et sur ce point, M. Yves Guyot n'est guère d'accord qu'avec les socialistes eux-mêmes qui ne se cachent pas, tout en injuriant ceux qu

[1] *Contre le socialisme*, par Léon Say, Calmann-Lévy, éditeur.

[2] *Solidarité*, par Léon Bourgeois, Arm. Colin et Cie, éditeurs.

les consentent, pour se réjouir de toutes les concessions faites à leur doctrine.

Cependant l'aveuglement et l'absence d'idées générales est telle chez les hommes politiques, qu'il n'y a peut-être pas dans la Chambre vingt députés prêts à soutenir, en toute occasion et sans contradictions, les principes de M. Yves Guyot, et que si l'on retranche du groupe socialiste les simples agitateurs de tempérament ou de profession, il n'en est guère davantage pour comprendre et défendre la pure doctrine de M. Jules Guesde.

Or, c'est cette division normale des partis, réclamée par tous les hommes qui ont un idéal en matière de rapports sociaux, et d'autant plus nécessaire que (c'est M. Bourgeois qui le constate) les assemblées abandonnent la politique pure pour aborder le problème de la distribution de la richesse porté à tort ou à raison devant elles, c'est cette division que M. Bourgeois nous présente comme un fait accompli.

D'après lui, la conception individualiste et la conception collectiviste seraient les formules de partis économiques sociaux vieillis et en retard sur les idées.

Que, pour les besoins de son argumentation, M. Bourgeois feigne de considérer comme une évolution le désarroi d'esprits contraints par la marée montante du socialisme de prendre parti sur le terrain économique, mais trop ignorants de la science économique ou trop imbus de préjugés pour la comprendre, en même temps que trop sensés pour adopter les théories socialistes, nous le comprenons.

Mais pour l'observateur impartial, ce point de vue est radicalement faux. Si, antérieurement à l'évolution que M. Bourgeois croit découvrir, les esprits se partageaient entre la doctrine individualiste et la doctrine socialiste, l'une des deux doctrines devait être toute puissante. Or, ce n'est pas celle-ci, que nous sachions, qui a jamais triomphé; et quant à celle-là, si la prépondérance des questions purement politiques reléguait au second plan ses revendications, elle n'a pas moins, de tous temps, soutenu des luttes le plus souvent stériles pour des libertés contre des monopoles, des privilèges et des interventions.

Ce qui est vrai, c'est que si entre les deux doctrines, individualiste et collectiviste, il n'est pas de place pour une troisième, il y a place, entre les doctrinaires de chaque école, pour une foule de gens qui ne comprennent pas, ou qui nient, la nécessité d'une doctrine. Tel homme, qui se flatte de vouloir donner à ses enfants de bons principes pour la conduite de leur vie privée, sourira si

on lui parle des principes nécessaires à la conduite des affaires publiques.

Il faut, pour résister aux suggestions empiriques dans l'organisation des rapports sociaux, une rare largeur de vues, une rare modestie, et un rare respect d'autrui. Le monde de la science, de la philosophie, de la politique, de l'administration, des grandes affaires, fourmille d'hommes d'une haute intelligence, d'un grand savoir, d'une moralité élevée dont le désintéressement et le dévouement au bien public sont aussi incontestables que leur sens pratique; il ne leur manque qu'une qualité : le libéralisme. Chacun, frappé de l'importance de certains intérêts particuliers souvent respectables, songe avant tout à les servir sans se demander s'il ne desservira pas un intérêt général supérieur; et chacun, imbu de l'excellence quelquefois réelle de certains remèdes à des maux sociaux, ne pense qu'à les imposer, sans se demander s'il n'aggravera pas ainsi d'autres maux. Les plus vertueux sont souvent les plus autoritaires.

Au moment où les vieilles préoccupations politiques cèdent le pas à la nécessité pour les peuples de jouir en paix du bien-être produit par l'évolution économique, on ne doit donc pas s'étonner de voir hésiter, chercher leur voie, et obéir à des tendances souvent socialistes, une foule d'esprits fort éloignés de toute tendresse pour le système collectiviste.

C'est dans cet état d'esprit, c'est dans cette absence de doctrine, que M. Léon Bourgeois prétend trouver les éléments d'une doctrine.

N'est-ce pas un grand hommage rendu aux doctrinaires, et une revanche éclatante des rires stupides avec lesquels nos députés accueillaient la déclaration de Léon Say, que cette reconnaissance par M. Léon Bourgeois de la nécessité d'une doctrine? Que le chef d'un parti politique qui n'a jamais eu pour guide que l'empirisme le plus brouillon cherche à donner aux conceptions de ce parti la consécration d'une doctrine scientifique, c'est un signe des temps qu'il faut noter et dont se doivent réjouir les doctrinaires des deux tendances. Ce sera pour eux un grand point d'acquis, lorsqu'après avoir dépouillé les théories de M. Bourgeois des nuages qui les enveloppent et démontré qu'il leur manque tout ce qu'il faut pour constituer une doctrine, il leur restera à rallier les néo-doctrinaires qu'aurait séduit le solidarisme.

II

La doctrine de M. Bourgeois se ramène, nous dit-il, à cette

pensée fondamentale qu'il existe entre chaque individu et tous les autres un lien nécessaire de solidarité, et il s'émerveille de voir conspirer, pour renverser ce qu'il appelle les barrières de systèmes trop étroits, des esprits venus de toutes parts et réunis par cette pensée qui lui paraît si profonde et si nouvelle.

Ainsi personne avant M. Bourgeois ne s'est préoccupé de la solidarité universelle. Cependant, qu'est-ce que la science économique, qu'est-ce que la politique et le droit, qu'est-ce que la morale et la sociologie, sinon la reconnaissance qu'il existe, dès que les individus cessent d'être isolés, certains phénomènes de solidarité qu'il importe d'étudier. Et ces études, quel saurait en être le but, sinon de déterminer les règles suivant lesquelles ces phénomènes recevront leur développement le plus complet et le plus utile ?

M. Bourgeois veut faire du *solidarisme* une doctrine, non pas intermédiaire entre l'individualisme et le socialisme, mais supérieure à l'un comme à l'autre.

Mais, dans toute doctrine, il y a deux éléments ; l'un spéculatif qui se rapporte à l'interprétation des faits, l'autre actif qui a pour objet la direction de la conduite. Concédons à M. Bourgeois qu'au premier de ces points de vue, l'étude des causes, des conditions et des limites de la solidarité humaine procède d'une conception plus élevée et plus générale que toute autre. Cette étude n'est pas tout, cependant. M. Bourgeois assigne encore à sa doctrine la tâche d'assurer les conclusions scientifiques et morales de ce qu'il nomme le problème social. Il reconnaît d'ailleurs que le *solidarisme* n'est pas encore en état de donner ses conclusions.

Or c'est là justement que nous l'attendons : et nous mettons M. Bourgeois au défi, lorsqu'il en sera à la partie active de sa doctrine, de donner sur quoi que ce soit une conclusion que ne puisse accepter, comme une étape vers son idéal, soit la doctrine collectiviste, soit la doctrine individualiste.

Donc la doctrine solidariste ne sera pas supérieure à ses ainées; les conceptions de ces nouveaux doctrinaires s'arrêteront à mi-chemin tantôt de l'une, tantôt de l'autre de ces doctrines, qu'ils appellent orgueilleusement des systèmes trop étroits ! Et c'est ce vernis de l'empirisme qu'on nous offre pour rénover les rapports économiques et sociaux !

III

Au surplus, M. Bourgeois possède-t-il, et posssède-t-on en général, une vue bien nette des doctrines entre lesquelles il faut

choisir pour déterminer la conduite utile en matière de gouvernement des sociétés.

Mettre en opposition le socialisme d'une part, et l'économie politique de l'autre, est une erreur que l'on commet communément, lorsqu'on veut désigner les écoles auxquelles se rattachent finalelement les esprits occupés de questions sociales.

Le socialisme est une doctrine : l'économie politique est une science.

La science économique étudie et constate certains phénomèmes; il n'est pas de son ressort de les interpréter pour en tirer des conclusions favorables à une ligne de conduite déterminée ; ceci incombe à la doctrine. C'est avec grand raison que des économistes se sont élevés contre l'épithète d'orthodoxe qu'on a voulu souvent accoler à l'économie politique. et qu'ils ont déclaré cette expression aussi absurde que pourraient l'être celles de chimie orthodoxe et de physique orthodoxe.

Mais il faut, pour être exact, reconnaître que la plupart des économistes ont justifié cette confusion en mêlant dans leurs enseignements la partie scientifique et la partie doctrinale, et en formulant, au nom de l'économique, des conclusions qu'ils devaient présenter au nom de la doctrine libérale ou individualiste, appuyée sur les enseignements de la science économique.

C'est une science si récente encore que l'économique, et si compliquée quand on la compare aux sciences naturelles, que l'étude des faits et leur interprétation au point de vue de la conduite s'y mêlent incessamment; le domaine des lois incontestables et incontestées y est infiniment moins étendu qu'en physique ou en chimie, l'enchaînement naturel des phénomènes infiniment moins facile à établir. Ce n'est pas une raison, cependant, pour ne pas, théoriquement, séparer d'une manière nette l'économique des diverses doctrines sociales ; car, c'est à cette seule condition qu'on jettera quelque clarté sur les discussions relatives à la définition de la science économique, qu'on déterminera ce qui constitue la science et l'art en économie politique, et qu'on pourra combattre avec quelque efficacité les professeurs qui, sous couleur d'enseigner cette science, font de la propagande pour des doctrines entachées d'un socialisme plus ou moins avancé.

Peu d'hommes ont les loisirs et les aptitudes nécessaires pour devenir des économistes ; mais il est une foule d'esprits préparés par leurs facultés intuitives, qui ne sont que le fruit d'inductions accumulées par l'expérience atavique ou personnelle, à saisir les déductions d'une doctrine qui prendra le contrepied du socia-

lisme. C'est cette doctrine qu'il faut dégager de la science économique, et elle ne peut prendre qu'un nom : *l'individualisme*, le mot de libéralisme ayant été usé par les partis politiques et détourné de son sens au point qu'on peut entendre appeler libéral le ministère présidé par M. Méline, et qu'une association politique qui prend le nom d'Union libérale préconise des mesures coërcitives telles que le vote obligatoire.

Nous ne méconnaissons pas que pour rallier autour de la formule individualiste la foule des anti-socialistes, il faudrait la dégager des préjugés qui répugnent à son égard. Sans parler de l'erreur grossière qui consiste à confondre individualisme avec égoïsme, les hommes les plus distingués attachent encore à ce mot le sens d'isolement de l'individu. M. Paul Leroy-Beaulieu emploie à notre avis un mot impropre pour exprimer une observation remarquablement juste, lorsqu'il écrit, dans son *Traité d'Économie politique* que le socialisme aboutirait en fin de compte à un individualisme effréné.

Il est deux manières de comprendre le mot de socialisme ; beaucoup de gens ont identifié et identifient encore ce mot avec l'idée d'amour de la société, de désintéressement ; cette erreur se dissipe peu à peu et l'on comprend mieux maintenant que socialisme n'a d'autre sens que celui d'action sociale par la coercition des majorités. De même il est absolument fâcheux de laisser identifier l'individualisme avec le *culte* du moi, doctrine détestable, alors qu'il veut dire *culture* du moi, développement, par leur libre exercice, des facultés individuelles source de toute action et par conséquent de tout progrès social.

IV

La doctrine socialiste et la doctrine individualiste ainsi caractérisées, il ne suffit pas de dire avec M. Bourgeois que d'un côté l'on exige et que de l'autre l'on repousse l'intervention de l'État dans les phénomènes de la vie économique.

Cette définition implique que chaque doctrine possède une conception nettement arrêtée de l'idéal à atteindre, et cela n'est pas exact.

La répercussion de l'action de l'État sur les phénomènes de la vie économique étant inévitable, tant que l'État existera, il possédera une part irréductible d'intervention. Les individualistes ne demandent pas que l'État ne soit rien, ils seraient des anarchistes ; et quant à se mettre d'accord sur ce qu'il doit être, cela leur est fort difficile ; les économistes qui s'efforcent de tracer des

limites idéales au rôle de l'État ne parviennent guère qu'à énoncer quelques règles empiriques.

Les collectivistes, bien que plus absolus, ne demandent pas que l'État (ou la société représentée par des statisticiens) soit absolument tout, puisqu'ils laissent au moins à l'individu la libre disposition des loisirs qu'ils prétendent lui assurer.

Donc il n'y a pas, dans les doctrines individualiste et collectiviste, la conception d'un état social défini, il y a la tendance vers un état social indéfini.

Les socialistes peuvent croire, avec M. Bourgeois, à l'existence d'un problème social que leurs successeurs, sinon eux-mêmes, parviendront à résoudre. Les individualistes croient simplement à une évolution qu'il faut faciliter, et toute leur doctrine tient dans cette constatation d'Herbert Spencer que *le progrès vers un type social supérieur est marqué par la diminution des attributions de l'Etat.*

Personne ne nie que l'État, dont la raison d'être est d'assurer la justice, n'ait le *devoir* d'intervenir pour en établir le règne, mais encore faut-il qu'il en ait le *pouvoir*. Or l'affirmation des individualistes, c'est que plus se développe la civilisation industrielle, plus l'industrie législative doit se restreindre à un nombre limité d'objets, sous peine, non seulement de *diminuer le pouvoir de l'Etat à accomplir son devoir de justice*, mais encore de développer au contraire l'injustice.

Le véritable débat entre l'individualisme et le collectivisme est celui-ci :

Étant donnée, pour chaque société, la relation présente entre le domaine d'action de l'individu — isolé ou librement associé à d'autres — et le domaine d'action de la collectivité, et toute considération de degré mise à part tant au point de vue de l'opportunité que de la diversité, dans quel sens le progrès exige-t-il que cette relation soit modifiée ?

L'importance sociale acquise, avec l'octroi du droit de suffrage, par chaque individu d'une nation avancée en évolution politique, peut-elle être pour lui la source directe d'une augmentation de bonheur; ou bien ne doit-il compter, pour accroître sa somme de bonheur que sur l'exercice de ses facultés individuelles garanti contre les atteintes d'autrui par sa liberté politique ?

V

Ayant ainsi ramené à leur exacte expression les deux thèses dont le caractère irréductible s'accentue davantage dans les polé-

miques de chaque jour, nous croyons avoir mis le lecteur à même de comprendre pourquoi M. Léon Bourgeois poursuit une chimère, en essayant d'établir entre elles une harmonie. Autant vaudrait prétendre qu'il est possible de suivre à la fois des gens dont les uns veulent aller au Nord et les autres au Midi : dans quelque direction que l'on fasse un pas, il est impossible de se rapprocher des premiers sans s'éloigner des seconds.

M. Bourgeois a découvert que l'individualisme contient la part de vérité qui est scientifique, et le collectivisme la part de vérité qui est morale.

Pour arriver à cette conclusion, il faut supposer que les deux doctrines diffèrent non seulement sur les moyens à employer, mais encore sur la fin à atteindre. Car une fin peut être morale ou immorale ; mais si l'on admet, et M. Bourgeois le proclame hautement, que la science n'a pas fait la banqueroute dont on l'accuse, on ne saurait concevoir des moyens scientifiques qui ne mènent pas sûrement à leur fin. Si la fin est morale, les moyens scientifiques pour l'atteindre sont donc également moraux.

Or quelle est la fin poursuivie par l'individualisme et par le collectivisme ? Elle est commune aux deux doctrines, et elle est éminemment morale : c'est l'obtention de la plus grande somme de bonheur pour l'humanité, par l'établissement de la plus grande somme de justice.

Pour contester que cette fin soit celle recherchée par les individualistes, il faudrait ignorer tous les efforts faits par eux pour dégager les conséquences morales de leur doctrine. Il faudrait n'avoir lu, pour ne citer que ces deux ouvrages parmi tant d'autres, ni *La Morale Economique* de M. de Molinari, ni ce petit livre publié récemment par M. Yves Guyot, si hardi et si neuf, que bien des esprits distingués n'ont pas su le comprendre, *la Morale de la concurrence*. Il faudrait avoir borné l'étude de la philosophie évolutionnaire d'Herbert Spencer aux phénomènes physiques, biologiques, psychiques, sans avoir pris connaissance de la partie de son œuvre qui traite de la morale, et qui en est le couronnement.

Nous ne voudrions pas prêter à M. Bourgeois cette ignorance ; mais s'il sait à quoi s'en tenir sur ce sujet, comment peut-il affirmer que l'individualisme poursuit un simple but de curiosité intellectuelle ? Comment peut-il soutenir que bien qu'elle ait trouvé ses méthodes et ses voies, il manque à cette doctrine un objet, un caractère et une nature propre ? C'est là la conséquence

de la confusion volontaire ou non que nous avons signalée au point de départ de l'argumentation de M. Bourgeois et qui la faussera d'un bout à l'autre, confusion entre la science économique et la doctrine à laquelle cette science a fourni ses arguments les plus solides, si même elle ne lui a donné naissance.

La fin poursuivie par les individualistes étant morale, les moyens qu'ils préconisent, s'ils sont scientifiques, sont donc nécessairement moraux.

S'il est encore permis de parler de dilemmes, nous nous demanderons comment M. Bourgeois pourra échapper à celui-ci. Ou l'individualisme n'est pas scientifique et pour affirmer qu'il l'est, M. Bourgeois, qui n'est pas individualiste, doit en être bien convaincu; ou l'emploi de la méthode scientifique n'est pas rigoureusement nécessaire pour atteindre le but moral poursuivi. Dans l'un ou l'autre cas, M. Bourgeois devra détruire une partie de ce qu'il a écrit.

Peut-être nous dira-t-il qu'il trouvera des moyens scientifiques qui ne seront pas individualistes, sans être cependant des moyens collectivistes. Nous lui répéterons que c'est impossible, et quels que soient ces moyens, nous lui démontrerons qu'ils augmentent soit le pouvoir de l'individu contre la collectivité, soit celui de la collectivité contre l'individu.

Les découvertes de la science physique, nous dit M. Bourgeois, ont permis à l'homme, en mettant à sa disposition les forces matérielles de la nature, de transformer la face du monde matériel ; pourquoi donc les découvertes des lois qui régissent les forces morales et sociales ne le mettraient-elles pas à même de transformer la vie sociale ?

Mais c'est là le langage d'un vulgaire économiste! Lorsque celui-ci se donne la tâche de répandre la connaissance des lois économiques, n'est-ce pas pour mettre l'homme en garde contre le gaspillage des forces sociales, et contribuer ainsi à la transformation de la vie sociale ?

Mais quelles sont ces forces ? M. Bourgeois vient de nous le dire deux pages plus haut : ce sont l'intelligence, l'énergie, l'esprit d'ordre, la prévoyance, le désintéressement, toutes les vertus humaines mises au service des circonstances. Et quelle est la loi primordiale que dégage la science sociale ? C'est encore M. Bourgeois lui-même qui nous répondra : il n'est pas de pouvoir assez puissant pour décréter ni ces forces ni la bonne fortune dont elles permettent de tirer parti.

Et cependant M. Bourgeois nous dit bientôt après que la société

entend asservir ces forces, dont l'homme a découvert les ressorts, comme ont été asservies les autres forces naturelles. Quelle contradiction !

Où sont-ils ces ressorts, et où se développent-ils sans arrêt à mesure que croît la civilisation, sinon chez l'individu? Comment la société asservira-t-elle, sans briser ces ressorts dont elle ne possède pas le secret, les forces qu'ils mettent en œuvre ? Et les forces naturelles matérielles elles-mêmes, quel profit l'humanité en tirerait-elle s'il n'y avait eu pour les asservir, que cette entité « la société ? »

Ce que le *solidarisme* doit nous apporter, c'est la réalisation des espérances que, pendant bien des siècles, les hommes ont mises dans la croyance à une vie future. Rien de moins ! C'est le bonheur pour ceux qui souffrent, c'est la réalisation de l'idéal vers lequel tendent la raison et le cœur de M. Léon Bourgeois !

Le cœur de M. Bourgeois veut que chacun soit heureux ; mais s'il est des gens que rien ne saurait satisfaire, et il en est, la raison de M. Bourgeois lui fournira-t-elle les moyens de les rendre heureux malgré tout ?

Pour notre part, notre cœur se réjouira de savoir que le progrès apporte à chacun, même le plus dépourvu, une part d'éléments extérieurs de bonheur supérieure à celle dont disposaient ceux qui l'ont précédé dans la vie ; et notre raison sera satisfaite d'apprendre que les mieux doués seront assurés d'une part plus grande que celle des moins bien doués, parce que de cette condition dépend la mise en œuvre, dont tous profitent, des forces sociales supérieures qui sont des forces individuelles.

Or, ce double résultat, comment peut-on l'atteindre, sinon par le jeu des phénomènes économiques, que M. Bourgeois appelle fatal. La société, dit-il, n'y peut rester indifférente. Non, certes, elle doit de toutes ses forces le favoriser ; et s'il est si loin d'avoir produit toutes ses conséquences heureuses, il faut en grande partie s'en prendre aux entraves qu'y a de tous temps apportées la société, ou les hommes qui prétendraient la représenter.

La caractéristique de la civilisation, c'est que le fort ne détruit plus le faible, comme le dit M. Bourgeois, propageant ainsi un coupable malentendu, mais qu'il s'élève et l'élève avec lui.

C'est là la véritable condition « du meilleur équilibre à établir entre chaque homme et ses semblables ; » c'est là « le secret de la pacifique et continuelle évolution de chacun et de tous vers l'entier développement du type humain et de la société humaine. »

Nous acceptons la formule de M. Bourgeois : « La raison, guidée par la science, détermine les lois de l'action ; la volonté, guidée par le sentiment moral, entreprend cette action. » Mais nous ajoutons que la volonté manque son but si elle ne se conforme pas aux lois dictées par la raison.

Il n'y a pas chez les économistes, ou mieux chez les individualistes, plus d'indifférence pour le mal que chez les socialistes. Il y a l'affirmation que les moyens socialistes ou à tendances socialistes vont à l'encontre du but marqué par la conscience, et aggravent le mal.

De l'équation posée par M. Bourgeois, c'est-à-dire la réalisation du bien dans les conditions du vrai, la doctrine individualiste appuyée sur la science économique prétend donner la solution : affranchir progressivement l'individu de la tutelle économique et sociale adaptée à un état social en décadence progressive.

La doctrine socialiste donne la solution contraire : resserrer cette tutelle après en avoir déplacé l'origine.

Si la doctrine solidariste combat l'individualisme, elle se condamnera à n'être qu'une pâle copie du socialisme.

HENRY LÉON.

LE MOUVEMENT AGRICOLE

La nouvelle loi concernant la répression de la fraude dans le commerce du *beurre* et la fabrication de la *margarine*. — Difficultés probables d'application, expertises officielles, l'exercice dans les beurreries. — Nécessité hygiénique d'une surveillance dans les fabriques, utilité économique de l'interdiction des mélanges. — La margarine et les suifs américains ; le beurre margariné, le recul de notre exportation, la baisse des prix.

Promulgation tardive de la *loi sur les sucres*. — L'incertitude et les à-coups du nouveau régime. — Fermeture probable du marché des Etats-Unis aux sucres primés d'Allemagne. — La concurrence de la saccharine.

Le système du Dr Lydtin pour *l'amélioration des races bovines par le mesurage* et le *rapport des proportions*. — Son application à la race de Simmenthal. — Les concours du Duché de Bade. — La méthode suivie et les progrès réalisés. — L'Exposition nationale agricole de Stuttgart.

La nouvelle loi pour la *répression de la fraude dans le commerce du beurre* et la surveillance de la fabrication ou de la vente des margarines, enfin votée par le Parlement, interdit désormais de désigner, d'exposer, de mettre en vente, d'importer ou d'exporter, sous le nom de « beurre », avec ou sans qualificatif, tel produit qui ne serait pas exclusivement fait avec du lait ou de la crême. Parallèlement, toutes substances alimentaires « autres que le beurre », quelles que soient d'ailleurs leur origine, leur provenance et leur composition, qui présentent l'aspect du beurre, ne peuvent être désormais désignées que sous le nom générique de *margarine*, et il sera défendu d'y additionner les matières colorantes avec lesquelles on savait si bien jusqu'ici les déguiser ; dans le même but, la quantité de vrai beurre contenu dans la margarine mise en vente, — que cette quantité provienne d'ailleurs du barattage du lait ou de la crême avec l'oléomagarine, ou d'une addition de beurre, — ne pourra dépasser 10 p. 100. Enfin la fabrication, la préparation, le commerce du beurre, et ceux de la margarine ne pourront plus être pratiqués ni par les mêmes personnes, ni dans les mêmes locaux ; il est établi à cet effet un service rigoureux de surveillance et des péna-

lités élevées, comprenant l'emprisonnement de six jours à trois mois et 100 à 1.000 francs d'amende.

Sans doute il ne faut point se faire d'illusions sur la difficulté d'application d'une loi dont les sanctions reposent sur les très délicates appréciations des chimistes-experts officiels. Il est aussi regrettable, assurément, au point de vue des libertés de chacun, que l' « exercice » puisse être organisé dans toutes les laiteries ; que de ce fait, tout petit propriétaire, tout fermier qui produit du beurre, pour n'en porter même qu'une quantité petite ou grande au marché, soit soumis à la visite d'inspecteurs qui auront le droit de s'introduire chez lui, pour y prélever des échantillons et rechercher s'il n'est pas détenteur de margarine.

Il est bien certain toutefois que l'expérience a démontré qu'il ne suffisait pas, pour assurer aux acheteurs de beurre de n'être point trompés sur la nature de cette marchandise, de saisir le beurre adultéré sur les marchés, mais qu'il fallait désormais remonter à l'origine du mal en inspectant les beurreries. D'ailleurs, on est généralement d'accord pour reconnaître que la surveillance officielle devenait aussi nécessaire dans les fabriques de margarine et que l'hygiène publique y était intéressée. Si l'industrie de la graisse alimentaire est économiquement très utile en ce qu'elle permet aux classes peu aisées une cuisine économique, au moins faut-il que ses produits soient sains, qu'ils ne proviennent point de suifs avariés ; il faut aussi bannir de ces établissements et de tous ceux qui rentrent plus ou moins dans la catégorie des « beurreries, » l'adultération frauduleuse, par le mélange de l'un à l'autre, des deux produits similaires dont les apparences sont malheureusement si voisines, mais dont les qualités intrinsèques et la valeur marchande, sinon la valeur alimentaire, sont fort inégales.

Ce n'est pas seulement en France, d'ailleurs, c'est aussi en Angleterre, en Allemagne, etc., qu'il a fallu se résoudre à édicter une législation rigoureuse contre la fraude. Partout les margariniers ont protesté qu'ils n'utilisaient que du lait indigène, du suif des bœufs du pays, et de l'huile des colonies ; la vérité est que la plupart n'emploient que trop souvent des huiles malsaines, presque pas de lait, et qu'ils traitent surtout du suif américain. Le prix des suifs va toujours baissant, par l'effet surtout de la concurrence américaine [1], et permettra

[1] En ce moment le cours est de 31 francs environ les 100 kilogrammes ; l'année dernière, à pareille époque, il était de 39 francs, et il y a dix ans en 1886, atteignait 41 fr. 25.

longtemps encore, croyons-nous, à l'industrie de l'oléo-margarine, même exercée honnêtement, d'être bien rémunératrice. On n'a actuellement qu'un but : empêcher la fraude ; on n'en veut pas à l'industrie, honnêtement pratiquée, des margariniers, bien au contraire. Avec la loi nouvelle, la classe ouvrière trouvera toujours de la margarine, on peut espérer même qu'elle la paiera pour de la margarine, non plus pour du mauvais beurre.

D'autre part, il semble que la confiance veuille renaître chez les producteurs de beurre, ils attendent, avec leur légendaire prudence, de voir si la loi permettra de surprendre les arrivages et les mélanges de margarine chez les marchands ou les intermédiaires, c'est-à-dire au moment où ce produit change de nom ; jusqu'ici en effet, quand il ressortait de la fabrique mélangé complètement au beurre, les chimistes les plus expérimentés n'osaient pas se prononcer sur le mélange, sauf le cas de fraude grossière.

On sait combien se sont dépréciés les produits beurriers français outre-Manche depuis qu'un mélange de margarine en altère habituellement les qualités. L'importation des beurres français en Angleterre est en décadence notable : en 1872, la France approvisionnait l'Angleterre pour le tiers du beurre importé ; la proportion n'était plus que du quart en 1882, du cinquième en 1892, et la décadence s'est accentuée chaque année. Malgré la coïncidence du développement pris par l'industrie du beurre en Danemark [1] où l'on a remarquablement perfectionné les méthodes, avec le ralentissement des exportations françaises, il est permis d'espérer que nous pouvons encore reprendre une place honorable : la Flandre, la Normandie, la Bretagne même, ont fait récemment de grands efforts pour s'outiller mécaniquement en vue de la fabrication beurrière, et il ne faut pas oublier que le beurre danois n'a conquis sa supériorité que du jour où il a été garanti légalement à l'acheteur étranger, contre l'adultération par la margarine, s'assurant ainsi la clientèle qui s'est tenue de plus en plus en défiance contre les « beurres » français.

Il faut remarquer qu'en même temps, mais depuis trois ans surtout, le cours des beurres et notamment celui des beurres de qualité ordinaire, a subi une notable réduction. Voici, par exemple, les prix moyens par kilogramme pour les beurres de Bretagne pendant les mois de grosse production :

---

[1] L'importation du beurre danois en Angleterre a passé de 8 à 61 millions de kilogrammes en dix ans.

	1892	1893	1894	1895
	—	—	—	—
Juin..... ...	1.95	2.00	1.85	1.67
Juillet.....	2 05	2.25	1.85	1 67
Août..... ...	2.12	1.95	1.68	1.72
Septembre.....	2.15	2.17	1.82	1.67

La diminution des cours est liée d'une façon visible en France à la réduction de nos exportations, comme le montre l'abaissement successif de nos envois en Angleterre et en Belgique :

Exportations de beurres.

Milliers de kilog.

	Angleterre Beurres frais.	Angleterre Beurres salés.	Belgique Beurres frais.
	—	—	—
1887-92.....	1.153	24.599	3 199
1892.....	766	26.353	2.901
1893.....	270	22 028	2.161
1894.	88	20 806	1 502
1895.....	48	22.669	1.803

Il semble, on le voit, que la diminution de nos exportations ait eu une action directe sur le cours des beurres et qu'une réelle influence ait été exercée sur les prix par l'augmentation de notre production agricole intérieure, coïncidant à la fois avec le développement de la fabrication étrangère et la limitation de nos débouchés extérieurs [1]. Outre l'action dépréciante des mélanges frauduleux de margarine commerciale, le beurre a d'ailleurs subi.

---

[1] A l'étranger, la fabrication du beurre a pris un développement imprévu et la concurrence s'est faite de plus en plus vive sur les grands marchés comme le marché anglais qui nous étaient presque réservés, mais où nous sommes supplantés à mesure que la consommation s'accroît. Voici quelles ont été les importations en Angleterre, de 1888 à 1895, en milliers de tonnes anglaises (de 1.016 kil.) :

	Importations totales	Importations de France	Importations de Danemark	Importations de Australasie
	—	—	—	—
1888.....	84	22	30	1.2
1889.....	95	28	34	0 8
1890..	101	26	41	2 0
1891.....	107	27	41	2.7
1892.....	109	27	43	4.3
1893.....	116	23	47	8.1
1894...	129	21	55	15.0

lui aussi, l'action du phénomène de la baisse des prix, générale depuis plusieurs années.

Si donc il est permis d'espérer de la nouvelle loi, pour le consommateur de beurre, un « assainissement » relatif de ce produit essentiellement agricole, et pour le consommateur de margarine le développement sur des bases plus normales et plus honnêtes, de l'industrie qui lui fournit la graisse à bon marché, désormais empêchée de la lui fournir sous le nom de beurre plus cher qu'elle ne vaut, — il n'est pas probable, d'autre part, que la surveillance des fabrications pas plus que les droits de douane puissent relever longtemps le prix des beurres, ni même en limiter la baisse, si la production française continue à progresser en même temps que se multiplient les exportations des grands pays producteurs [1].

*
* *

La nouvelle *loi sur les sucres* dont nous discutions l'économie dans notre dernière chronique, lorsqu'elle était encore et depuis longtemps déjà, devant le Parlement, a été promulguée seulement le 7 avril dernier. Les cultivateurs de betteraves et les fabricants

---

[1] Si notre exportation a diminué, l'importation générale du beurre en Angleterre n'a pas cessé d'augmenter, tandis qu'il n'en est pas de même de celle de la margarine. Voici la quantité de livres de beurre et de margarine importées par tête d'habitant, depuis 1888 :

	Beurre.	Margarine.
	(En livres.)	
1888	4.88	3.40
1889	5.60	3.65
1890	5.83	3.16
1891	6.14	3.63
1892	6.23	3.80
1893	6.59	3.75
1894	7.27	3.17

Le mouvement continue, voici le total des importations en 1895 et 1896, en cwts de 50 kilos 802 :

1895	2.825.000	940.000
1896	3.037.000	925.900

On voit que, tandis que l'importation du beurre augmente, celle de la margarins recule en Angleterre.

En France, les statistiques accusaient jusqu'ici une fabrication de plus en plus considérable de margarine, tandis que la vente de ce produit ne présentait pas d'augmentation apparente parce que l'on débitait de moins en moins la margarine sous son véritable nom.

de sucre, tout en l'accueillant avec une vive satisfaction, ont laissé voir le regret que la réponse aux primes de l'Allemagne ait été aussi tardive. La nature qui n'attend pas le bon plaisir des parlements, a une saison pour faire pousser la betterave, et une autre où il ne faut plus compter sur elle ; le Sénat a laissé passer sans se prononcer l'époque où s'établissent les marchés, et l'incertitude où il a entretenu les cultivateurs les a empêchés, au moment où les transactions doivent forcément se conclure sur l'importance présumée de la récolte, de faire aucune conjecture sérieuse sur les prix du sucre. Il est à croire, — les organes de l'industrie sucrière, tels que le *Journal des Fabricants de sucre*, ne se le dissimulent point, — que cette année tout au moins, le nouveau régime ne porte guère de fruits; dans maints endroits la culture se souvenant des déceptions de la récolte dernière, et incertaine de l'avenir, a renoncé pour cette saison à la production de la betterave, ou ne s'y livrera que sur une échelle très réduite.

L'incertitude et les à-coups ne seront pas les moindres agréments du régime de protection outrancière qui doit nous faire « lutter à armes égales » avec l'Allemagne, dont la production est déjà exagérée, en nous donnant artificiellement les moyens de produire au moins autant qu'elle, tandis d'ailleurs que nos propres marchés sont déjà encombrés de stocks, — mais qui commence par causer des chômages, sinon des ruines.

A la vérité, l'Allemagne semble moins proccupée, à l'heure actuelle, des primes françaises que de la fermeture probable du marché des États-Unis à l'exportation de ses propres sucres. On sait que le tarif Dingley voté par la Chambre des Représentants surélève considérablement les droits de douane actuels ; les sucres étrangers, bruts ou raffinés, seraient frappés de taxes considérables, plus un droit compensateur ou surtaxe équivalant à l'importance de la prime accordée par les pays exportateurs. De plus, Cuba peut rentrer bientôt dans des conditions normales de production et faciliter aux États-Unis de se passer des sucres bruts primés d'Europe. Il y a encore de beaux jours pour l'accumulation des stocks et l'avilissement des prix, qui pourraient forcer plus tôt qu'on ne le croit à la suppression de tous les avantages artificiels directs, ou indirects et au dégrèvement du sucre en vue du développement de la consommation.

Autre point noir à l'horizon ; la saccharine en dépit des droits de douane sinon des prohibitions qui la frappent un peu partout et de l'interdiction de son emploi en brasserie, gagne incontestablement du terrain aux dépens de la consommation du sucre normal, notam-

ment en Belgique, en Autriche et en Russie. Si la saccharine n'a aucune valeur nutritive et ne peut en aucun cas être considérée comme l'équivalent du sucre ; si elle peut même être nocive, étant données les propriétés toxiques des substances qui entrent aujourd'hui dans sa fabrication, — elle offre ce grand avantage à l'industrie de présenter pour un prix relativement bas, un très considérable pouvoir sucrant, au goût [1]. Il n'est pas impossible que le sucre normal rencontre bientôt dans la saccharine industrielle un sérieux concurrent, s'il n'est pas prouvé qu'elle présente réellement de tels dangers pour la santé publique qu'on soit partout obligé de la proscrire.

*
* *

L'Exposition nationale agricole organisée à la fin de l'année dernière à Cannstadt, près Stuttgart, par la Société d'agriculture d'Allemagne, a mis en évidence la préférence, montrée déjà aux concours précédents, que les éleveurs de l'Allemagne du Sud ont pour la race bovine du Simmenthal, particulièrement pour la « variété pie-rouge » ou « pie-jaune », et manifesté leur tendance à obtenir l'*amélioration de la race* par le *système de mesurage des proportions*, dû à l'initiative du Dr Lydtin, chef du service vétérinaire du grand duché de Bade. On semble avoir si bien et si généralement constaté, dans ce pays, les avantages du système, que, d'abord obligatoire dans les concours du grand-duché de Bade, il l'est devenu depuis dans ceux du Wurtemberg, de la Prusse orientale, de l'Oldenbourg, et de la Frise orientale ; il commence à être adopté en Suisse, dans le grand duché de Luxembourg, etc.

Il y a trente ou quarante ans, M. Paul Cagny, qui s'est beaucoup occupé de ces questions, constatait que l'ensemble de la population bovine de ces régions était plutôt médiocre : on pouvait trouver dans le même troupeau des animaux de toutes robes et de toutes tailles, depuis 1 m. 10 jusqu'à 1 m. 40. Les animaux, appartenant à des races de montagne, etaient en général étroits, hauts sur jambes, avec le garrot bas, l'attache de la queue haute, les nombreuses sous-variétés locales présentant ces défauts très

---

[1] A Vienne, en février dernier, le kilogramme de saccharine d'un pouvoir sucrant de 300, c'est-à-dire l'équivalent de 300 kilogrammes de sucre raffiné de betterave ou de canne, valait 27 florins, soit 55 fr. 60 ; la saccharine plus pure sucrant *500 fois* autant que le sucre raffiné de betterave, valait 40 florins soit 82 fr. 80 le kilogramme.

marqués. Dans la Forêt-Noire, la petite race Walder ressemblait un peu, du moins comme silhouette, à notre race bretonne, ou à la race de Jersey, mais on y trouvait côte à côte d'autres animaux plus volumineux « pie-rouge » ou « pie-noir », de la race de Simmenthal ; la race Neckaar dans la plaine en était une variété « pie-rouge ». Au voisinage des grandes villes, les laitiers faisaient venir des animaux de choix, importés de Hollande ou de Suisse. Dans les arrondissements seuls où la culture était prospère, comme ceux de Mœskirch, de Donaueschingen, de Mannheim, les éleveurs produisaient déjà de beaux animaux.

C'est vers 1878 que le Dr Lydtin, après entente avec quelques agriculteurs influents, prit à cœur la transformation de la population bovine. Il fit de nombreuses conférences, démontrant aux éleveurs la nécessité, pour créer un marché et attirer les acheteurs, non plus d'élever toutes sortes d'animaux de races différentes, chacun suivant sa fantaisie personnelle, mais de choisir la race qui se trouve le mieux des conditions locales de climat et de nourriture, et, en sélectionnant les plus beaux types, de ne produire que celle-là. Pour assurer l'unité du marché, les éleveurs, sur les conseils du Dr Lydtin, se formèrent en association dont les membres s'engagèrent, outre l'entretien et l'usage exclusif d'un taureau de choix dans chaque commune, à soumettre les femelles à une sélection rationnelle, puis à une inspection périodique, basées sur un très ingénieux système de mesurage qui constitue proprement le moyen pratique d'éliminer de la reproduction les individus d'une conformation médiocre.

Voici comment a été résolue la question. Les bêtes bovines étant destinées en général à la boucherie, doivent avoir les qualités suivantes : ligne du dessus se rapprochant de l'horizontale, grande longueur du corps, largeur et profondeur de poitrine, largeur du bassin. Pour apprécier ces qualités, s'en rapporter à des connaisseurs est un moyen d'application générale imparfait et critiquable.

Le Dr Lydtin a mis en usage une mensuration rationnelle uniforme et d'une simplicité vraiment pratique. A la canne-toise habituelle, il adapte deux tiges horizontales qui peuvent se rapprocher ou s'éloigner à volonté, permettant ainsi de mesurer la largeur du corps aussi bien que la hauteur. Pour s'assurer que la ligne du dos se rapproche de l'horizontale, on prend la hauteur du corps au garrot, puis au milieu du dos, à l'entrée du bassin, à la naissance de la queue. Ensuite, en utilisant les deux tiges horizontales, on mesure la longueur du corps depuis la pointe de

l'épaule jusqu'à l'extrême-arrière, la largeur des côtes en arrière des épaules, enfin la largeur du bassin au niveau des articulations coxo-fémorales et la hauteur de la poitrine.

Des expériences faites sur un grand nombre de sujets reconnus bons par les moyens habituels avaient permis au Dr Lydtin d'établir des proportions normales d'une bête bovine de bonne conformation et lui avaient démontré que ces mensurations sont très suffisantes pour une première sélection à opérer en grand sur la masse des animaux. C'est la caractéristique du système. Voici ces proportions : la hauteur du corps au garrot ne doit dépasser la hauteur au milieu du dos que de 0,02 centimètres ; la hauteur à l'entrée du bassin ne doit dépasser, au maximum, la hauteur au garrot que de 0,04 centimètres, et la hauteur à la naissance de la queue ne la dépasser que de 0,10 centimètres. La longueur du corps de la pointe de l'épaule à l'extrême-arrière doit être au moins égale à la hauteur du corps au garrot (appelons cette hauteur A) plus 1/10 de A ; quant à la largeur, celle des côtes en arrière des épaules doit être au moins égale à 1/5 de A, celle du bassin au niveau des articulations coxo-fémorales, aussi à 1/3 de A. Enfin, la hauteur de la poitrine prise en arrière du garrot, en utilisant les deux tiges horizontales de la canne-toise, doit représenter au moins la moitié de la hauteur du garrot.

Si les éleveurs, comme nous l'avons dit, doivent soumettre leurs femelles à une inspection, ce sont, d'après la loi, les communes qui doivent fournir aux éleveurs des taureaux de choix ; un règlement fixe la surveillance de ces taureaux par les vétérinaires, le nombre de vaches qu'ils peuvent saillir, leur logement, leur entretien. L'organisation des stations d'étalons, simple et peu coûteuse, ayant donné des résultats pratiques, le système des taureaux communaux est devenu obligatoire dans le duché de Bade, le Wurtemberg, la Bavière, la Hesse et plusieurs provinces de la Prusse.

On a procédé à une série toujours plus généralisée de concours. Au début, les vaches et taureaux de deux ou trois communes voisines seulement étaient convoqués au concours public, où le jury se composait d'un délégué de la Société d'agriculture badoise, d'un membre désigné par les exposants et d'un vétérinaire, qui avant de pratiquer les mensurations, était chargé d'expliquer la méthode. Tout animal n'ayant pas les proportions minima était exclu, et le propriétaire invité à ne pas le conserver pour la reproduction. Les bêtes possédant les proportions étaient au contraire « admises », et les meilleures par ordre de

mérite obtenaient des récompenses ; pour celles-ci même, le jury, faisant repasser devant lui les meilleurs types, tenait compte des caractères supérieurs : finesse de la peau, du squelette, etc., prenait d'autres mesures supplémentaires : longueur de la tête, de l'épaule, etc., d'où finalement le classement des animaux « admis » en deux catégories : B : « animaux n'ayant que la moyenne indiquée » ; A : « animaux s'en écartant en bien », c'est-à-dire pour lesquels, — par exemple, — la longueur du corps était supérieure à la hauteur du garrot plus un dixième, etc...

M. Paul Cagny, de Senlis, a suivi tous les concours qui, depuis 1885, se sont tenus dans diverses parties du duché de Bade en vue de l'amélioration de la race bovine du Simmenthal. Au début, ce mode de concours rencontra l'opposition que suscitent toutes les entreprises neuves, il avait contre lui les connaisseurs praticiens à qui leur expérience personnelle permettait seule de découvrir les animaux bien conformés, et qui voyaient là une sorte de monopole leur échapper. Plus d'un propriétaire aussi, trop convaincu de la bonté de son « élève », protestait contre les chiffres indiqués par la toise, mais le vétérinaire recommençait toujours avec patience l'opération du mesurage, à droite, à gauche, faisant rectifier par le propriétaire lui-même, s'il ne semblait pas satisfait la position de la bête.

Peu à peu les avantages de la méthode de sélection que nous exposons, ont été appréciés de tous. Ces concours locaux, siégeant à peu de frais un peu partout, ont été des leçons gratuites et ambulantes de zootechnie. Des résultats considérables pour l'avenir sont déjà obtenus : « au point de vue de la conformation, les animaux sont devenus longs, larges, près de terre, avec une ligne de dessus régulièrement horizontale, une attache de la queue au même niveau que le garrot, le pelage est maintenant plus fin, plus soyeux. La peau souple est moins épaisse, bien plissée à l'encolure, le volume des os a diminué. Ces changements se constatent tous, depuis 1886, sur les animaux d'élite ; sur la masse, l'amélioration suit une marche plus lente, mais parallèle. La race est devenue plus précoce. On trouve des veaux gras de 150 kilogrammes. La viande et le lait sont de bonne qualité. Le rendement moyen à la boucherie est de 64 p. 100. Les vaches, suivant leur taille, donnent annuellement de 2.800 à 4.000 litres de lait, contenant en moyenne 43 p. 100 de beurre. »

Par suite de ces améliorations, les six cantons méridionaux du duché de Bade exportent tous les ans des reproducteurs ou des

bœufs de trait pour une valeur de près de 4 millions de francs dans l'Allemagne du Nord, l'Autriche-Hongrie, la Russie, l'Amérique du Sud, etc. ; le prix des taureaux exportés varie de 500 jusqu'à 6.250 francs, celui des jeunes vaches, de 750 à 2.250, et celui des génisses de 625 à 1.500 francs.

Ces résultats sont d'autant plus remarquables qu'ils ont été obtenus avec un choix de proportions minima qui nous paraitraient en France d'une grande tolérance : admettre par exemple, que l'attache de la queue dépasse de 10 centimètres la hauteur au garrot peut nous paraître excessif ; mais il ne faut pas oublier que c'étaient là des mesures initiales, en vue de la sélection d'une race de montagne qu'on ne s'était jusque-là jamais préoccupé d'améliorer. Mesures sagement choisies, d'ailleurs, puisqu'un perfectionnement fort sensible s'est opéré, traduit par une vente remarquable ; puisqu'aussi, il a fallu déjà, tous les animaux présentés tendant à satisfaire au type minimum, devenir aujourd'hui plus difficile et resserrer l'échelle des proportions. Ainsi, au début, la hauteur minima de la poitrine était, on l'a vu, 50 p. 100 de la hauteur du garrot, elle est actuellement de 52 p. 100 ; la largeur des côtes et du bassin qui était d'abord de 33 p. 100, est actuellement de 36 p. 100.

La seule objection sérieuse que l'on puisse faire à la méthode Lydtin, c'est qu'elle ne permet pas d'apprécier les aptitudes d'une vache laitière. Sans doute la race pour laquelle elle a été imaginée est une race d'engraissement et la méthode tend essentiellement à favoriser la conformation qui donne le plus de viande. Toutefois, M. Paul Cagny, qui a fait une enquête spéciale sur ce point, a constaté, outre que les mensurations ne font jamais éliminer une bonne laitière, qu'elles la classent toujours dans la classe spéciale des animaux A, exceptionnels. Tous ceux d'ailleurs qui sont au courant de ces questions savent que, pour les races surtout dont il s'agit et où s'applique le mieux la méthode en question, l'aptitude laitière est une qualité individuelle, que n'accompagne pas forcément la régularité de la conformation.

Mais une bonne laitière est une vache mangeant beaucoup, digérant bien, qui se fait donc remarquer généralement par l'ampleur et la longueur du corps. L'avantage des mensurations est, tout au moins, de montrer que les fortes laitières, en apparence maigres et étroites, sont en réalité mieux conformés qu'elles ne paraissent.

La méthode des mesures et proportions du Dr Lydtin est si

bien entrée dans les habitudes, que les éleveurs ont modifié leur langage : au lieu de dire, la tête est trop longue, l'épaule trop courte, le bassin trop étroit, la poitrine trop plate, ils disent : la tête a plus de 38 p. 100 de la hauteur au garrot, l'épaule n'a pas 42 p. 100, le bassin n'a pas 36 p. 100, la largeur des côtes n'atteint pas 40 p. 100 de cette hauteur. L'emploi de ces mesures rationnelles dans le langage usuel est un puissant moyen de propagande.

Les résultats obtenus par une méthode si précise et si simple à la fois, mériteraient qu'on en généralisât l'application, en l'adaptant habilement à chaque pays, chaque race, et chaque spécialité d'élevage [1].

LOUIS DE TOURVILLE.

---

[1] V. la remarquable *Note* adressée au Ministre de l'Agriculture par M. Paul Cagny « sur l'amélioration de l'espèce bovine dans l'Allemagne du Sud, et principalement dans le Grand-Duché de Bade ». La Société d'Agriculture d'Allemagne a chargé le Dr Lydtin et le professeur Werner, de Berlin, de faire d'après la méthode en question, la description des races bovines de l'Allemagne du Sud, et a voté dans ce but le prélèvement de 25.000 francs sur son budget annuel. L'ouvrage paraîtra dans un an, et tous les dix ans, une nouvelle édition sera publiée. V. à ce sujet la *Deutsche Landwirtschaftliche Presse*, etc.

REVUE DES PRINCIPALES PUBLICATIONS ÉCONOMIQUES

EN LANGUE FRANÇAISE

SOMMAIRE : *Revue des Deux Mondes :* Les progrès de la criminalité. Les monopoles industriels aux États-Unis. Le règne de l'argent, la spéculation. L'industrie des allumettes. — *Le Correspondant :* Le régime présent et futur des chemins de fer. — *La Nouvelle Revue :* La bourgeoisie en danger. L'épuisement intellectuel des civilisations. — *Bibliothèque universelle* et *Revue suisse :* L'économie nationale en Suisse. Le privilège de la Banque de France. — *La Réforme sociale :* Encore le privilège de la Banque. Pourquoi la criminalité monte en France et baisse en Angleterre. — *La Science sociale :* La doctrine de la solidarité. La réforme scolaire en Belgique. — *Etudes publiées par des pères de la Compagnie de Jésus :* L'histoire à notre époque, ses progrès et ses erreurs. Les mécomptes de l'Université et les fonctions accessoires des professeurs. — *La Sociologie catholique :* Le dernier mot sur le juste salaire. La baisse du taux de l'intérêt. — *Revue socialiste :* La colonisation. La méthode d'étude socialiste. — *Le Rentier :* Des finances libres et fortes, nécessité d'un emprunt. Hausse des salaires et baisse des revenus. — *Bulletin des sommaires :* la criminalité et l'enseignement religieux.

La criminalité fait des progrès constants et inquiétants. M. A. Fouillée se met en devoir, dans la *Revue des Deux Mondes* du 15 janvier, d'en rechercher les causes et les remèdes, après avoir établi la réalité du fait.

Le fait est d'ailleurs connu de tout le monde. On sait que, depuis 1881, le nombre des prévenus jugés par les tribunaux correctionnels s'est élevé de 210.000 à 240.000 environ. Depuis 1889, les meurtres ont passé de 156 à 189, les assassinats de 195 à 218, les viols, attentats sur les enfants de 539 à 651. Ces derniers crimes, fait observer M. Fouillée, représentent aujourd'hui les 6/10 des condamnations portées contre les hommes, alors qu'en 1830 ils ne représentaient que 1/10. La moyenne de ces crimes est, en France, de 700 par année, tandis qu'en Italie, pays de la plus forte criminalité générale, elle oscille entre 250 et 300. La moyenne des infanticides en France est de 180 par année, en Italie de 80.

Le nombre des récidivistes, qui était de 30 0/0 en 1850, est monté à 65 0/0. Il y a eu pendant l'année 1892, dans les prisons, 516.671 entrées, 468.007 sorties. Au 31 décembre 1892, l'effectif des condamnés était de 48 664. Le total des journées de détention a été de 17.081.391.

Le côté le plus lamentable de la statistique criminelle est celui qui regarde les enfants et les jeunes gens. Déjà, de 1826 à 1880, tandis que les délits de droit commun avaient triplé chez les adultes, la criminalité des jeunes gens de 16 à 21 ans avait quadruplé, celle des jeunes filles presque triplé. Quant aux enfants poursuivis, le nombre en avait doublé. Dans la période de 1880 à 1893, la criminalité grandit encore beaucoup plus rapidement. Aujourd'hui, la criminalité de l'enfance dépasse presque du double celle des adultes. Et cependant, les mineurs de 7 à 16 ans ne représentent que 7 millions d'âmes, tandis que les adultes en comptent plus de 20. A Paris, plus de la moitié des individus arrêtés ont moins de 21 ans et presque tous ont commis des fautes graves, en une seule année (1880), 30 assassinats, 39 homicides, 3 parricides, 2 empoisonnements, 114 infanticides, 4.212 coups et blessures, 25 incendies, 153 viols, 80 attentats à la pudeur, 458 vols qualifiés, 11.862 vols simples.

Voilà le résumé des faits. Quelles en sont les causes?

Est-il vrai, comme le disent quelques-uns, que la conscience publique soit devenue plus délicate et que l'on considère aujourd'hui comme délit ce qui semblait jadis indifférent ou même méritoire? M. Fouillée n'en croit rien. Est-il plus vrai que la somme du travail honnête augmentant avec la civilisation, celle du travail malhonnête doive suivre un progrès parallèle? On ne voit aucun rapport nécessaire entre ces deux phénomènes.

« En Suisse, à mesure que la civilisation fait des progrès, la criminalité diminue au point de devenir la plus faible de l'Europe; un résultat analogue se produit en Belgique, grâce peut-être à un meilleur régime pénitentiaire. A en croire les statistiques officielles, dans toute l'Angleterre, depuis dix ans, le crime a diminué de 12 0/0 sous toutes ses formes et surtout chez les enfants. »

Est-ce le progrès des lumières, la multiplication des écoles qui a engendré le progrès de la criminalité? Il est du moins certain qu'il ne l'a point enrayé, en dépit des espérances d'antan et que c'est depuis 1881, année qui précède le vote de l'instruction obligatoire, que date la recrudescence du mal en question. Cependant on ne peut attribuer à l'instruction en elle-même la cause de ce

mal, puisque la même cause n'a pas produit les mêmes effets dans les autres pays.

En Angleterre, par exemple, « de 1870, année de la loi Forster relative à l'instruction, jusqu'à 1891, la population des écoles s'est élevée de 1 million 1/2 à 5 millions d'enfants; dans la même période, la moyenne de la population des prisons est tombée de 12.000 à 5.000, le mouvement annuel des condamnés aux travaux forcés de 3.000 à 800 et la moyenne des jeunes gens poursuivis devant les tribunaux de 14.000 à 5.000. Dans les vingt dernières années, on a fermé six prisons faute de prisonniers. »

Puisque ce n'est pas l'instruction en tant qu'instruction qui est fautive, il conviendrait d'examiner si ce n'est pas à l'instruction telle qu'elle est organisée en France que remonte la source du mal, et pour ce faire, il aurait fallu comparer cette organisation à celle des autres pays. M. Fouillée n'a pas approfondi cette question, qui est pourtant capitale.

Après avoir parlé de l'école, il passe à la presse à laquelle il attribue une bonne part dans le progrès de notre décadence. Mais notre presse est la conséquence de notre système pédagogique : ce sont d'anciens écoliers qui font les journaux et les romans et qui les lisent. S'attaquer à la presse, c'est donc soigner les branches de l'arbre et négliger les racines.

Les remèdes proposés par M. Fouillée se ressentent de cette insuffisance dans l'analyse des causes. Il fait appel au gouvernement pour morigéner la presse et réprimer ses excès, pour moraliser la rue, le théâtre, les cafés-concerts, etc. C'est, pour continuer notre métaphore, émonder l'arbre de ses branches pourries et ne rien faire pour la racine, qui est impuissante à élaborer la sève et à la faire parvenir dans les bonnes branches. M. Fouillée n'a d'ailleurs pas grande confiance dans son remède. Il reconnaît que le gouvernement est dans la main du journal et que les gouvernants ne peuvent mécontenter les journalistes sous peine de mort. Il faudra donc que la presse se corrige d'elle-même, ou que la criminalité continue de croître, ou que l'on remonte jusqu'à la source première du mal.

—Il est difficile de trouver un tissu de contradictions aussi suivi que dans l'article publié par M. Louis-Paul Dubois, dans la *Revue des Deux Mondes* du 1er février sur *les monopoles industriels aux Etats-Unis.*

Le régime protecteur a pour effet, dit l'auteur, d'engendrer les crises de surproduction, lesquelles, à leur tour, donnent naissance aux grands monopoles, qui ont pour fin sinon pour effet de remé-

dier à cette surproduction (p. 636). Voilà qui est bien ; mais à la même page, et encore plus explicitement à la page 656, le régime de la concurrence favorise aussi la surproduction.

Comment cela se pourrait-il, puisque la surproduction avilit les prix, de sorte que la concurrence se refrène elle-même ?

« L'association bat en brèche la concurrence et, sur ses ruines, le monopole prend position et établit sa souveraineté » (p. 645).

Admettons qu'il y ait antinomie entre l'association et la concurrence et laissons l'auteur se réfuter lui-même :

« Comme la concurrence, l'association trouve un frein nécessaire et automatique dans l'abus même qui en est fait et qui engendre fatalement la concurrence comme l'abus de la concurrence engendre fatalement l'association. »

Bien heureux ceux qui comprendront cette logomachie.

Le but essentiel du *trust* est de mettre un terme à la concurrence et d'établir un monopole de fait. Bien plus : « Au *struggle for life* économique se substitue la ligue pour la paix industrielle, avec un mot d'ordre nouveau : unissez-vous. » Tournez la page : « Les *trusts* font la loi à l'ouvrier et au consommateur » (p. 646). Mais les ouvriers n'ont pas encore reçu d'eux un accroissement de richesse ; dans chaque branche de production, les travailleurs sont tombés plus étroitement sous la dépendance de l'employeur unique, le *trust* (p. 649).

Quelle paix industrielle que celle qui tourne au détriment des consommateurs et des travailleurs !

Cela continue ainsi pendant 25 pages.

— Dans la livraison du 15 février, M. A. Leroy-Beaulieu continue son *Règne de l'argent* et traite de la spéculation. Sans la spéculation, dit l'auteur, toutes les transformations économiques et industrielles seraient infiniment plus lentes. « La cité idéale, selon le cœur des moralistes, dont toute spéculation serait bannie, serait forcément stationnaire. »

Il ne suit pas de là que la spéculation soit infaillible et impeccable, mais les maux même qu'elle engendre sont des biens. « La ruine des spéculateurs est presque toujours méritée, et les moralistes y devraient applaudir, car, en même temps qu'un juste châtiment pour les coupables, elle est d'un exemple salutaire pour le public. »

Les spéculateurs malhonnêtes ne sont pas ceux que l'on pense : les juifs. « Au temps de Law, nous étions bien entre Français de France et nos pères n'en agiotaient pas moins sur le Mississipi, avec autant d'entrain que naguère tant de bons chrétiens sur

l'Union générale... Et parmi ces agioteurs sans vergogne, il s'est rencontré, hier encore, lors de la crise sur les mines, plus de soi-disant gens du monde que de gens de bourse. »

C'est donc à tort que l'on se plaint de la spéculation et de son centre d'opération, la Bourse. La clôture de la Bourse ne supprimerait pas les fraudes, les vols, les crimes que les gens à courte vue font retomber sur cet organisme. « Jamais l'agiotage n'a été plus effréné que sous la Convention et sous le Directoire, quand les portes de la Bourse étaient fermées. » On peut ajouter que l'usure a toujours été d'autant plus « vorace » (style d'église) que le marché des capitaux a été moins ouvert, et, réciproquement, que si elle a diminué, ce n'est pas aux règlements, mais à la liberté qu'on le doit.

M. A. Leroy-Beaulieu montre que la coulisse est plus honorable et mieux organisée qu'on ne le croit et qu'il serait impossible de la supprimer sans faire passer aux places étrangères la plus grande partie des transactions faites aujourd'hui sur le marché français.

Quand l'Etat intervient dans une industrie quelconque, elle devient naturellement une question d'Etat. C'est ainsi qu'il y a aujourd'hui une question des allumettes. M. Magitot propose, dans la *Revue des Deux Mondes* du 1er mars, une solution à cette question, qui est sans doute trop simple pour être adoptée.

Dans l'état actuel de l'industrie, la suppression du phosphore blanc, source de tout le mal, est radicalement impossible. Il n'y a donc, pour le moment, que l'hygiène qui puisse atténuer le mal. Les mesures d'hygiène se réduisent à l'assainissement des usines et au roulement des ouvriers des opérations insalubres à celles qui ne le sont pas. C'est ce qui a déjà été fait dans beaucoup de manufactures, surtout à l'étranger, mais non dans celles de Pantin et d'Aubervilliers, qui « représentent peut-être le dernier refuge du phosphorisme et de la nécrose » et qui sont inassainissables.

En 1895, les recettes brutes totales des chemins de fer français d'intérêt général se sont élevées à 1321 millions, se décomposant de la façon suivante :

Recettes de la petite vitesse	704	millions
— des voyageurs	461	—
— des marchandises en grande vitesse	124	—
— diverses	32	—
	1321	millions

En 1894, on avait obtenu 1.234 et en 1893, 1.204 millions.

En 1853, le rapport du produit de la grande vitesse (voyageurs compris) à celui de la petite vitesse était de 83 p. 100, c'est-à-dire que la grande vitesse donnait 83 francs de produit brut quand la petite vitesse en donnait 100. Cette proportion est identiquement la même en 1895.

Pour une année, le nombre des voyageurs en chemin de fer à toute distance est aujourd'hui de 357 millions. Et les parcours effectués équivalent à 10 millions 1/2 de voyageurs ayant fait chacun 1 kilomètre. On compte un peu plus de neuf déplacements par an par habitant de la France, et de 9.000 personnes en mouvement par kilomètre de voie ferrée. L'augmentation moyenne du nombre des voyageurs à 1 kilomètre a été, en vingt ans, d'environ 283 millions par an. La troisième classe joue dans ces résultats un rôle prépondérant.

Quant à la circulation des marchandises, qui s'était élevée en 1883 à 11 milliards de tonnes kilométriques, elle s'est abaissée en 1886 à 9.300.000.000, pour se relever ensuite d'une façon continue et atteindre en 1893 le chiffre de 12.274.176.863. En comparant les résultats des vingt dernières années, on s'assure que la progression moyenne annuelle est en gros de 200 millions de tonnes kilométriques.

M. A. de Lapparent, qui nous présente ces renseignements dans le *Correspondant* du 10 février, constate aussi que les garanties d'intérêt vont diminuant rapidement et que les remboursements vont commencer; puis il se demande si le rachat serait une bonne affaire.

Pour résoudre cette question, l'auteur compare la gestion française, relativement libre, à celle de l'Allemagne, qui, comme on sait, est officielle.

En France, le nombre des employés de tout ordre, y compris les services de l'administration centrale, qui était de 8 à 9 par kilomètre exploité, en 1883, est tombé à 7 en 1893. En Allemagne, le chiffre kilométrique actuel est de 10 pour les chemins allemands proprement dits, et atteint presque 11 pour le réseau prussien.

La sécurité des voyageurs est moindre en Allemagne qu'en France, c'est un allemand M. Kaufmann qui le constate. En 1893, il n'y a eu en France que 81 accidents de trains, tandis que, du 30 juin 1894 au 30 juin 1895, les lignes allemandes à voie normale, pour un développement sensiblement égal, comptaient 487 déraillements et 300 collisions. Dans les mêmes périodes, les

victimes faites parmi les employés ont été, en France, de 281 tués et 898 blessés, contre 347 tués et 2.442 blessés en Allemagne.

Le bien-être et l'avenir des agents français sont aussi mieux assurés que ceux des allemands. En 1893, les sommes affectées par les compagnies françaises aux institutions de secours et de prévoyance ont été de 40 millions, formant plus de 3 p. 100 de la recette brute, tandis qu'en Prusse les mêmes subventions ont à peine dépassé 2 p. 100.

Le rendement de l'Etat allemand est-il au moins plus élevé que celui des compagnies françaises ? « En 1893, le produit net total des chemins de fer français, y compris l'impôt sur les transports et sur les titres, ainsi que les avantages procurés aux services publics, se montait à 756 millions, soit 21.391 francs par kilomètre et 19 fr. 72 par tête d'habitant. Dans la même année, le produit des chemins de l'Etat prussien était de 18.530 francs par kilomètre et 15 fr. 45 par habitant, ou 17 francs en tenant compte des avantages faits à la poste et aux militaires. »

En présence de ce parallèle, y a-t-il lieu de racheter les chemins de fer français et de mettre cette industrie entre les mains de l'État ? M. de Lapparent ne le croit pas ; d'abord, parce que ce rachat se fera de lui-même sans bourse délier, ce n'est qu'affaire de temps ; ensuite, parce que les avantages ci-dessus constatés, et plusieurs autres que nous omettons, se changeraient en inconvénients ; enfin, parce que, quoiqu'en disent les socialistes, le capital des chemins de fer est démocratisé et qu'y toucher, ce serait soulever un mécontentement général.

M. de Lapparent donne encore plusieurs autres bonnes raisons contre le rachat, puis il conclut qu'il n'y a pas une question des chemins de fer, « il y a simplement un total de 260.000 *places*, plus ou moins bien rétribuées, à prendre pour soi et pour ses amis ; car tel est le nombre des agents actuellement employés au service, et on a bien le droit de croire qu'il ne diminuerait pas le jour où la feuille des bénéfices serait entre les mains de ce qu'on appelle le *pouvoir*, ainsi nommé, sans doute, parce qu'il ne peut rien sans l'agrément de ceux de qui lui vient une investiture à tout moment révocable. »

Inutile d'ajouter qu'on peut dire la même chose de toutes les autres « nationalisations » à l'ordre du jour.

La bourgeoisie en danger ! Quel titre à sensation a choisi là M. A. Elbert pour l'article qu'il publie dans la *Nouvelle Revue* du 15 janvier. En quoi consiste donc ce danger ?

Un fossé de plus en plus profond de plus en plus escarpé, dit l'auteur, se creuse entre les deux classes essentielles de la société, la classe bourgeoise et la classe ouvrière. Ce fossé a été creusé par la bourgeoisie elle-même, et non par le prolétariat, comme on pourrait le croire. Mais il paraît que le prolétariat se dispose à franchir le précipice ; voilà pourquoi la bourgeoisie est en danger. « Sa grande fortification est l'économie politique, — on ne s'en douterait pas, — vrai rempart de cartes qui ne la couvre pas, qui ne donne pas le change à ses adversaires sur l'exiguité de ses forces défensives. »

M. Elbert ne nous cite pas, et pour cause, la loi qui empêche l'ouvrier de devenir bourgeois et le bourgeois de devenir prolétaire, qui établit ces deux « classes » si distinctes et séparées par un fossé si profond, il a aussi bien soin de fermer les yeux sur le va-et-vient qui s'opère continuellement entre ces deux prétendues classes ; mais il nous indique un fameux remède au prétendu danger qu'il signale. « Il faut, dit-il, que le père (bourgeois) se dise résolument : je ferai de mon fils un ouvrier. » Je m'attendais à voir pour complément que le père ouvrier ferait de son fils un bourgeois, mais il n'est pas question de cela. Il est vrai que l'État s'en charge avec ses bourses.

M. Elbert peut dormir tranquille : la bourgeoisie sera bien obligée de se faire ouvrière sans qu'on le lui commande ni conseille, le capital ne rapportant plus de quoi vivre dans l'oisiveté. A moins, toutefois, que l'Etat démocratique ne lui procure d'autres sources de revenus, ce à quoi il n'a pas trop mal réussi jusqu'à ce jour.

— Nous sommes fiers de notre brillante civilisation, malgré les ombres qui la déparent ; mais sommes-nous assurés de sa perpétuité ? C'est à l'intelligence de l'homme que sont dus ses progrès ; la question se réduit donc à savoir si cette intelligence sera toujours féconde. Telle est la question que traite M. Ferrero, dans la *Nouvelle Revue* du 15 février, disons plutôt que l'auteur effleure ce sujet, car il faudrait un volume pour le traiter convenablement.

M. Ferrero constate d'abord que les anciens étaient meilleurs observateurs que nous : « pour tout ce qui se rapporte à l'observation directe des faits et de la vie, ils paraissaient doués d'une vue plus claire, plus perçante, plus sûre d'elle-même... Les rapports les plus profonds de l'homme à la nature n'échappaient pas à ces esprits ignorants, mais vifs. » A l'appui de sa thèse, l'auteur appelle en témoignage Tacite, Aristote, Hippocrate, etc.

Les modernes ne possèdent qu'à un bien plus faible degré

cette qualité fondamentale, ce qui tient à ce que nous sommes assiégés dès l'enfance par trop de théories, d'idées toutes faites, de préjugés. « Toutes les fois qu'un homme veut se rapprocher un peu de la nature, il trouve une théorie qui lui barre le chemin... Partout, dans la politique, dans la philosophie, dans la médecine, dans l'économie, dans les sciences historiques, dans la psychologie et la sociologie, un besoin presque rageur de création hypothétique nous porte à la multiplication des théories, et les théories déjà formées deviennent un obstacle à l'observation indépendante et sereine de la nature qui seule peut faire progresser nos connaissances. »

Nous avons trop d'idées arrêtées, et ces idées, créations artificielles de notre pensée, empêchent la perception immédiate des choses qui nous entourent. Dans la lutte entre l'idée et les expériences contraires, l'idée est si forte qu'elle empêche même la perception distincte des faits antagonistes. C'est, en somme, la richesse intellectuelle de notre époque qui nous a fait perdre la fraîcheur et la vivacité des impressions ; entre la nature et notre esprit s'est placée une foule d'idées qui altèrent nos perceptions extérieures. Toutes ces idées sont comme des lunettes à travers lesquelles nous regardons la nature, mais qui modifient les images que les choses envoient à notre esprit.

Tous ces théoriciens s'enferment dans leurs théories, incapables de se comprendre et de s'entendre. « C'est ainsi, conclut M. Ferrero, que nous marchons vers un encombrement de théories qui paralysera presque toute la vivacité de l'esprit humain... Cette immense muraille chinoise d'idées qui isole l'humanité civilisée au milieu de la nature deviendra chaque jour plus haute ; et il faudra un effort toujours plus grand pour arriver à son sommet et jeter de là-haut des regards lointains sur la vie immense qui l'entoure. »

Est-il donc littéralement vrai de dire que le progrès des lumières nous éblouit, nous aveugle ? Et sommes nous condamnés à nous envelopper de théories, vraies ou fausses, qui nous isolent de la nature, et à mourir dans ce cocon, comme font les vers à soie dans le leur ? C'est à cette conclusion qu'aboutit M. Ferrero. « Il y a, dit-il, pour la civilisation, une véritable loi générale d'épuisement intellectuel... La multiplication des théories émousse en nous le sens de la réalité, diminue notre capacité d'observation. »

L'auteur cherche ensuite à expliquer ce phénomène de la prévalence des théories sur les faits, et il trouve cette explication

dans la loi pyschologique du moindre effort et celle qui découle de l'arrêt mental. « L'homme, dit-il, n'aime pas à travailler avec l'esprit ; l'effort mental lui répugne et il cherche toujours à le réduire au *minimum* possible... Or, s'expliquer les choses par une observation continuelle est un des travaux les plus fatigants qui existent.

« ... Au contraire, accepter une théorie toute faite, se contenter d'elle, se borner à déduire, par un simple travail de logique déductive, les conclusions de ses principes... est un travail bien plus commode et plus léger, que l'homme préfère par sa tendance à faire toujours l'effort le plus petit. »

La décadence est-elle donc fatale et sans remède ? M. Ferrero incline à le croire et, en tout cas, n'indique pas de remède à la *théorimanie*. « Dans notre civilisation, les excitations au travail productif et à l'observation seront-elles assez nombreuses pour que cette fatale vieillesse ne puisse frapper ou du moins frapper faiblement notre pensée ? Croyons-le ; mais, hélas ! si les expériences du passé ne nous autorisent point à être pessimistes, elles ne nous autorisent non plus à être optimistes. »

Devons-nous laisser nos lecteurs sous l'impression de cette hésitante perspective ? Ce serait notre droit et peut être notre devoir, par la double raison que nous avons plutôt mission ici de raconter que d'enseigner, et qu'il faudrait une longue étude pour discuter la thèse de M. Ferrero. Néanmoins, nous allons indiquer quelques côtés faibles de sa théorie, car, lui aussi, théorise.

D'abord, les théories peuvent aider ou gêner l'esprit humain dans sa marche, suivant qu'on en use ou qu'on en abuse. Tout ce qu'en dit M. Ferrero se rapporte à l'abus et est vrai dans ce sens ; mais l'auteur aurait dû essayer de marquer la limite entre l'abus et l'usage, et il ne paraît pas y avoir songé. Les théoriciens s'enferment-ils tous dans leurs théories, en tous temps et en tous lieux ? Si non, d'où vient que certains d'entre eux tombent dans ce défaut ? J'ai souvent indiqué, incidemment, que c'est l'esprit de corps qui engendre cet abus, et surtout l'esprit de corps estampillé par le gouvernement.

Ensuite, la loi du moindre effort est vraie en psychologie comme ailleurs ; mais elle est contrebalancée par d'autres lois non moins réelles et efficaces, par exemple, l'esprit de combativité. L'observation n'est, d'ailleurs, pas un travail plus fatigant que la compréhension et l'acceptation, encore moins que l'invention des théories ; la preuve, c'est que les anciens, de l'aveu de

l'auteur, ont pratiqué la méthode d'observation, et cependant ils ont dû suivre aussi la loi du moindre effort, qui, étant une loi, est générale.

La prééminence actuelle des théories sur l'observation relève donc d'une autre cause contingente et qu'il n'est pas difficile de découvrir. On la trouve dans l'esprit de corps, déjà mentionné, et dans sa conséquence, l'endoctrinage universel.

S'il en est ainsi, l'épuisement intellectuel des civilisations n'est pas une loi fatale ; il dépend d'elles de s'y laisser entraîner ou d'y résister.

Beaucoup d'enfants de la Suisse vont étudier l'économie politique en Allemagne : mais si l'on en croit M. Numa Droz, dans la *Bibliothèque universelle et Revue suisse*, il n'y a pas lieu de s'en louer. Les disciples des économistes de la chaire veulent expulser « l'homme économique » du champ de la science et le remplacer par l'homme géographique, historique, ethnologique, ce qui revient à porter l'économie dans le domaine politique. M. Droz remarque que c'est là méconnaître les rôles respectifs de la science et de l'art. Les adeptes de l'école allemande sont des jeunes gens pressés ; ils veulent être de leur temps ; ils veulent être militants ; ils ne se contentent pas, comme la vieille école, de chercher à éclairer la marche de la société, ils veulent diriger le mouvement. Ne s'exposent-ils pas à tomber en voulant courir trop vite ?

Leur mot d'ordre est : *pour* la liberté, et non *par* la liberté ; ils subordonnent la liberté à l'égalité ; ils commencent par supprimer la liberté, dont l'humanité actuelle ne fait et ne peut faire qu'un mauvais usage, pour la rendre plus tard, quand toute inégalité aura disparu. « Qu'est-ce, demande M. Droz, que cette liberté, qu'on déclare « inaliénable, » mais pour la supprimer immédiatement, en nous laissant l'espoir qu'il sera possible de la rétablir « quelque jour peut-être, (!) » quand les inégalités sociales auront disparu ? Qu'est-ce que cette dignité humaine, qui ne doit rien être par elle-même, mais doit se plier en tout et partout à la *discipline sociale* ? »

Et comment s'y prendre pour établir cette primordiale égalité qu'on nous promet ? Par l'association ? « Mais, dit M. Droz, si elle est libre, il se produira des chocs entre les divers groupes, et par conséquent les forces économiques ne seront pas domptées. » Il faudra donc que l'association soit régentée par quelqu'un : or, ce

quelqu'un devra nécessairement être libre ; donc, la liberté prime et primera toujours l'égalité. Toute la différence, c'est que les libertés particulières sont naturellement limitées et refrénées les unes par les autres, tandis que la liberté des régents n'aura aucune limite et sera, par conséquent, sujette à tous les abus possibles.

— Dans la même *Revue*, numéro de février, M. Jules Roche publie un article dans lequel il donne la préférence à la Banque de France sur la Banque d'État. L'auteur montre, par plusieurs exemples, que les banques libres ont prospéré et qu'il a suffi qu'elles devinssent banques d'État pour tomber en ruine.

La banque de Law avait bien débuté ; et nul doute que sa prospérité n'eût continué si elle était restée dans ses limites primitives, avec son caractère privé. Mais la banque privée devient, le 4 décembre 1718, banque royale.

« La circulation de la banque était à cette date de 60 millions de francs : un an plus tard, elle avait monté à 2.696.400.000 francs, et la Banque royale tombait au plus profond du gouffre, entraînant avec elle la plus effroyable ruine du royaume. »

La même histoire se reproduit avec la *Caisse d'escompte*.

L'expérience du passé prêche donc en faveur de la banque libre ou, tout au moins, aussi indépendante que possible de l'État. M. Roche en donne plusieurs autres bonnes raisons, entre autres celles-ci :

Pendant la guerre de 1870, divers établissements publics, les trésoreries, les tabacs, etc., ont été la proie de l'ennemi dans les provinces envahies. Les succursales de la Banque ont failli subir le même sort et n'y ont échappé que grâce à l'indépendance relative dont jouit la Banque et en vertu du droit de la guerre qui respecte les biens des particuliers.

Si la Banque devenait Banque d'État en cas d'une nouvelle invasion, les valeurs existantes dans les caisses de ses succursales reviendraient donc de droit à l'envahisseur, et le nerf de la guerre serait coupé.

Le droit des gens est si peu solidement établi et si dépourvu de sanction, qu'il risque d'autant plus d'être trahi que la chose est plus facile et plus tentante. A cet égard, comme à beaucoup d'autres, la pluralité c'est-à-dire la liberté des Banques serait donc plus sûre que le monopole, car l'ennemi rencontrerait une plus vigoureuse résistance de tout le monde que d'un seul corps.

Certains rois de la vieille école, au lieu d'amasser des trésors de guerre, laissaient leurs richesses entre les mains de leurs sujets et les y trouvaient au besoin. Aujourd'hui, les gouverne-

ments démocratiques les confient à la garde d'un seul établissement. Y a-t-il profit et pour qui? Ne serait-il pas à propos de revenir aux errements monarchiques?

M. J. Roche ne pousse pas le libéralisme — ou le monarchisme — jusque-là; mais, par le temps qui court, il faut lui savoir gré, de ce qu'il combat la Banque d'État et ne pas trop lui en vouloir de ce qu'il préconise la prorogation du privilège de la Banque actuelle. Conférer à l'État le monopole de la Banque, dit-il, outre que ce serait lui confier un service pour lequel il n'a aucune aptitude spéciale, « ce serait le rendre dispensateur et maître omnipotent du sort, de l'honneur commercial, des biens de tous les citoyens obligés par leur profession d'user du crédit. »

M. Ch. Delesalle est aussi partisan du maintien du privilège de la Banque de France, dans la *Réforme sociale* du 16 février, et adversaire de la pluralité, sous prétexte que les Banques provinciales du commencement de notre siècle présentaient quelques défectuosités. L'auteur ne se demande pas s'il y a remèdes à ces inconvénients et s'ils ne sont pas déjà trouvés, ni s'ils ne provenaient pas du régime de privilège qu'on leur imposait; mais il montre aux adversaires de la « féodalité financière » que les actions de la Banque changent souvent de mains et qu'elles ne rapportent pas plus que beaucoup d'autres actions.

« L'actionnaire de 1803 a depuis longtemps disparu, les registres de transferts prouvent qu'une action de la Banque change de mains en moyenne tous les six à huit ans, et je doute que dans les noms d'aujourd'hui on retrouve beaucoup de noms d'autrefois, voire même celui de la famille Bonaparte qui fut dans les gros souscripteurs du début. » L'actionnaire moyen des vingt dernières années n'a touché que 3 1/2 et a vu son capital décroître. Il est vrai que lui, ou plutôt ses prédécesseurs ont vu leur capital tripler; mais « quel est le capital du début du siècle qui n'a pas suivi le même mouvement? Quelle est la valeur mobilière ou même foncière qui n'a pas triplé, quadruplé, décuplé, depuis cent ans? »

— Dans la *Réforme sociale* du 1er mars, M. Eug. Rostand se demande pourquoi la criminalité monte en France et baisse en Angleterre. L'auteur constate, comme nous l'avons aussi fait plus haut, que l'instruction n'est pas moins répandue en Angleterre qu'en France, et il conclut de ce fait qu'elle n'est pas la cause du phénomène à expliquer. Conclusion prématurée. Il faut distinguer

dans l'instruction la quantité et la qualité. Si l'instruction tendait, en Angleterre comme en France, à ne former que des fonctionnaires, dont le nombre est nécessairement limité, elle formerait des déclassés avec toutes les conséquences qui découlent du déclassement ; on aurait beau organiser un enseignement aussi moral et aussi religieux qu'on peut l'imaginer, on n'échapperait pas à cette conséquence.

Après avoir montré les défauts de la presse française, M. Rostand ajoute : « La presse anglaise exerce d'elle-même sur elle-même une discipline bien autrement sévère. Pas de *sophismes* antisociaux dans les grands journaux : malgré la plus large et la plus ancienne liberté, les controverses et les polémiques évoluent dans le cercle de certains principes fondamentaux, de certains postulats moraux et sociaux admis par un *consensus* unanime. Pas de *pornographie*, ni même de *licence*... Pas de publicité détaillée des crimes. »

Ces faits prouvent qu'il n'y a pas besoin de réglementer la presse, comme quelques-uns le proposent, pour la moraliser, et que, si la presse française est moins morale que la presse anglaise, il faut remonter plus haut pour en découvrir la cause. Ne la trouverait-on pas à la même source que nous venons d'indiquer : la qualité des études, et la direction qui leur est imprimée par le Grand Maître.

Le solidarisme est à la mode, mais tout le monde ne suit pas la mode, M. Demolins soutient, dans la *Science Sociale* de janvier, que la solidarité n'est qu'une illusion. L'homme, dit-on, est redevable à la société de tous les progrès accomplis par elle. Les progrès sociaux, assure M. Demolins, se sont réalisés en faisant prédominer l'individu sur la société, et non en faisant prédominer la société sur l'individu.

« Les sociétés modernes ont plus contribué au progrès social que les sociétés anciennes ; les sociétés de l'Occident ont plus contribué au progrès social que les sociétés de l'Orient. Or les sociétés modernes et les sociétés de l'Occident ont du leur supériorité sociale uniquement à l'accroissement de l'action individuelle sur l'action collective. »

La conclusion sort d'elle-même. Mais alors, dira-t-on, vous élevez l'égoïsme à la hauteur d'une doctrine sociale ? « Je viens de dire, répond M. Demolis, que la doctrine de la solidarité était une illusion ; j'ajoute maintenant qu'elle est une forme de l'égoïsme, la forme de l'égoïsme honteux... Ceux qui sont dis-

posés à venir en aide au prochain peuvent le faire du jour au lendemain ; et, de fait, ils le font depuis le commencement du monde, sans ériger leurs actes en doctrine sociale, sans en informer bruyamment l'univers entier. Ce n'est donc pas l'idée d'assister les autres qui explique le succès de la nouvelle théorie solidariste. Il s'explique, au contraire immédiatement par le désir de se faire assister, soutenir, patronner, pensionner, à un titre et à degré quelconque, par l'État, par la collectivité sociale ».

La doctrine de la solidarité, puisque doctrine il y a, pourrait donc être appelée la doctrine de la passivité. « En déshabituant l'individu de compter sur lui-même, en l'habituant à s'appuyer sur les autres, la théorie solidariste, non seulement n'élève pas les incapables, mais elle abaisse graduellement et impitoyablement les capables. »

— La réforme scolaire nous viendra-t-elle de la Belgique? M. V. Muller nous apprend, dans la *Science Sociale*, qu'une campagne y est ouverte contre le régime classique ; on demande qu'un enseignement pratique et scientifique soit le régime normal et général, et qu'un enseignement hautement littéraire soit réservé à la petite minorité qui en manifesterait le goût bien décisif. L'un veut que l'enseignement du latin soit reporté aux quatre dernières années d'études; l'autre préfère qu'il ne soit enseigné que durant les deux dernières années. Si j'avais voix au chapitre, je dirais qu'il doit faire partie des études spéciales, des hautes études, si l'on veut, au même titre que l'hébreu, le sanscrit et le chinois.

Mais le moyen d'opérer cette réforme ? « Qu'un établissement se fonde, dit M. Muller, sur un type nouveau et attire à lui les élèves avec la vogue, des conversions miraculeuses s'opéreront sous l'influence de l'exemple. » Le difficile est de fonder cet établissement, l'État ayant la haute main sur la direction et les programmes des études. Il y a bientôt cinquante ans que C. Clavel disait : « Les maux que produit notre système légal d'éducation ne sont point accidentels : l'intervention des gouvernements est nécessairement fatale à l'éducation... »

« Une réforme est nécessaire ; la liberté des études peut seule l'accomplir... C'est à la libre concurrence qu'il appartient de l'accomplir [1]. »

---

[1] Lettres sur l'enseignement des collèges en France, par M. C. Clavel, in-8°, Paris, Guillaumin et Cie, 1859.

Ces principes sont encore vrais aujourd'hui et le seront toujours.

Les études historiques sont très en vogue de nos jours, mais il ne paraît pas que la direction à elles imprimée par l'autorité plus ou moins compétente soit de nature à élever beaucoup nos âmes et à améliorer nos institutions. C'est du moins ce qu'en pense M. Boutié dans les *Etudes* de la S. J. du 20 janvier. Cette direction est, comme on le sait, évolutionniste et fataliste.

Au lieu et place de Dieu, on place à l'origine du monde une matière informe qui, en vertu d'une force intrinsèque, passe successivement de l'état inorganique à l'état organique, de la vie animale, à la vie intellectuelle, à la vie morale, à la vie sociale. Ces vies ne sont qu'une même vie soumise à une force toujours identique à elle-même, sous ses métamorphoses apparentes, qu'elle produise les phénomènes physiques ou les phénomènes vitaux, intellectuels et sociaux.

On pourrait demander à nos historiens : pourquoi la matière à l'origine plutôt que l'esprit? — Parce que, répondront-ils, sans doute, nous voyons la matière et nous ne voyons pas l'esprit ; or, notre vue est infaillible et infinie; rien de ce qui est ne lui échappe. — Cette réponse ne pèche pas par excès de modestie; mais, répliquerons-nous, et cette « force intrinsèque » que vous faites présider à l'organisation de la matière, la voyez-vous? En ce cas, vous devriez bien avoir la complaisance de nous la montrer.

M. Boutié n'a donc pas tort de dire que c'est là « tout en niant Dieu, admettre une force, dont la puissance créatrice n'appartient qu'à Dieu. » C'est changer le nom et conserver la chose sans vouloir en convenir.

« Non moins chimérique, dit M. Boutié, est la loi du progrès, qui, d'après eux, entraîne fatalement et nécessairement l'humanité vers le mieux, vers la perfection, dans l'ordre intellectuel, moral et social. »

M. Boutié convient que le progrès existe dans les sciences et l'industrie; mais il n'en est pas de même dans le domaine des arts et encore moins dans celui de la morale. Or, « en dépit de l'élite scientifique, de tous les progrès industriels et même artistiques, avec des âmes sans vertu, sans conscience, sans force et sans courage, il n'y aura que décadence sociale. Athènes et Rome n'eurent jamais plus de lumières et un luxe plus brillant qu'au

temps où elles s'acheminaient vers leur ruine. La société ne peut prospérer et grandir qu'autant que grandissent les hommes dont elle est composée, et c'est par l'âme et par le cœur que l'homme s'élève ou s'abaisse. Aucun mécanisme social ne remplacera la vertu. »

Les évolutionnistes fatalistes ne peuvent pas élever l'âme humaine, puisqu'ils nient jusqu'à son existence. L'humanité, sous leur direction, court donc grand risque de déchoir. Il est vrai de dire qu'aux âmes individuelles ils substituent l'âme des nations, les génies de la race, de l'espèce, et autres entités métaphysiques ; mais où ont-ils vu ces âmes et ces génies ? Comment les nations, les races, l'espèce ont-ils des âmes si les individus composants en sont dépourvus ? Voilà ce que notre élite scientifique ne dit point, et pour cause.

Les progrès de l'histoire et ceux de la science sont des éléments du progrès en général, soit, mais ils n'en sont pas une garantie assurée.

— On reconnaît de plus en plus que l'étatisation de l'enseignement n'a pas produit le résultat qu'on s'en promettait : réduire à néant le cléricalisme. Quoique l'on s'évertue à procurer des élèves aux professeurs trop nombreux, par le moyen des bourses, puis à créer des professeurs pour les boursiers, et ainsi de suite, l'enseignement statal ne cesse de décliner pendant que l'enseignement clérical progresse.

Les modérés voudraient, sans avouer leur faute politique, revenir en arrière en réduisant le nombre des bourses ; mais ils rencontrent de l'opposition de la part des socialistes, qui sont logiques et qui ont la partie belle. Comment, disent ceux-ci, supprimer des bourses alors précisément qu'il y en a le plus besoin, alors que l'enseignement *clérical* progresse et que l'enseignement *national* languit ? C'est, au contraire, le moment de les multiplier. Vous accordez déjà des bourses aux enfants de tous les fonctionnaires de l'enseignement secondaire, étendez ce privilège à tous les fils d'instituteurs et d'institutrices, cela nous donnera au minimum 50.000 écoliers, et nous verrons bien si l'enseignement clérical pourra encore nous tenir tête. Allons plus loin, dit un autre, si vous concédez cette faveur aux instituteurs, pourquoi la refuser aux autres fonctionnaires de l'État ? Ils sont au nombre de 4 ou 500.000. Si vous ne le faites pas, vous n'êtes que de vils réactionnaires, et vous n'avez plus qu'à vider la place pour que nous la prenions.

D'où proviennent ces mécomptes de l'Université ? M. Burnichon

après avoir relaté et discuté les faits en indique plusieurs causes dans les *Etudes* du 5 février. La principale, dit l'auteur, c'est que MM. les professeurs se donnent trop parcimonieusement à leurs fonctions. « Ils arrivent au lycée à l'heure réglementaire, font leur classe, et disparaissent. Ainsi des autres membres du personnel. Qu'on ne leur demande pas une parcelle de leur temps en dehors de ce qu'ils doivent strictement.» En effet, leur temps est précieux; on a tant stimulé leur ambition et leur cupidité dès leur enfance, que leurs traitements sont loin de leur suffire et que chacun d'eux cherche à les augmenter de son mieux.

« Ils ont, dit M. Deschamps, des moyens très divers et très honorables d'arrondir leur traitement. Ils sont même plus favorisés sous ce rapport que les jeunes maîtres de conférences de nos Facultés, lesquels ne peuvent pas donner de répétitions en ville... Beaucoup d'entre eux ont assez de loisir pour ajouter à leurs appointements les gains légitimes que leur procure le journalisme, la librairie ou le théâtre. Ils font des « éditions ». On leur permet de cumuler avec la préparation des classes et la correction des copies, toutes sortes de besognes attrayantes. Ils deviennent, en quittant leurs élèves, des chroniqueurs abondants, des causeurs appréciés, des conférenciers diserts. »

Ils deviennent même, avec une rapidité vertigineuse, députés, ministres, se faisant les uns aux autres la courte échelle ; et, Dieu merci, nous n'avons qu'à nous louer des services socialistiques qu'ils nous rendent dans ces fonctions.

Puisque la nationalisation de l'enseignement produit de si bons résultats, hâtons-nous donc de nationaliser les autres industries, banques, chemins de fer, mines, sucreries etc. Chacun de nous fera alors ce qu'il n'est pas chargé de faire et sera payé pour ce qu'il ne fait pas. Ce sera le travail attrayant vaticiné par Fourier. — Mais qui paiera la carte ? — Les contribuables, s'il en reste.

Le jour commence à se faire dans l'esprit des sociologues catholiques sur la question du juste salaire. S'ils avaient commencé par étudier l'économie politique ils auraient économisé beaucoup d'encre qu'ils ont répandue sur cette question et qui ne servait qu'à l'obscurcir, M. Em. Coste reconnaît dans la *Sociologie catholique* de février, d'accord avec Mgr. Nicotera, que « le patron ne donne pas un salaire qui dépasse ce que produit le travail, et que l'ouvrier n'accepte pas un salaire qui soit au-dessous de la valeur de ses moyens de subsistance. » L'estimation commune, qui sert

de règle de justice dans les cas particuliers d'achat, de vente ou de louage, a donc toujours donné au travail de l'ouvrier la valeur d'un salaire familial. »

Le Saint-Père a donc enfoncé une porte ouverte quand il a dit, dans son encyclique *Rerum novarum*, que « le salaire *doit être* suffisant à faire vivre l'ouvrier sobre et honnête; » il devait dire qu'il *est* et qu'il *a* toujours *été* suffisant.

Voilà donc aussi la loi de l'offre et de la demande réhabilitée, car, qu'est-ce, sinon elle, qui fait l'estimation commune dans les ventes et les louages?

Pourtant M. Coste persiste à dire : « le salaire *doit comprendre* tout ce que l'entretien d'une famille peut exiger », au lieu de dire: le salaire *comprend* naturellement, etc. Et plus loin : « le salaire minimum *sera* un salaire moyen, » au lieu de *est*. C'est à n'y rien comprendre.

— L'Eglise infaillible et immuable, va-t-elle adorer tout ce qu'elle a jadis brûlé? Après avoir reconnu la justice de la loi de l'offre et de la demande dans le salaire, va-t-elle la reconnaître aussi dans l'intérêt du capital, l'infâme usure? Dans la *Sociologie catholique* de mars nous lisons des *considérations sur les effets économiques et sociaux de la baisse du taux de l'intérêt*, qui nous permettent de l'espérer.

L'auteur de ces *considérations*, qui signe R. T., constate d'abord le fait : la tendance progressive et continue de l'intérêt vers la baisse. Il convient que c'est à la liberté de l'offre et de la demande que nous devons ce phénomène et que, par conséquent, l'usure est le remède à l'usure ; où les règlements ont aggravé — ou pour mieux dire, créé — le mal, la liberté l'a fait disparaître.

Nous ne suivrons pas M. T. R. dans les détails des effets économiques et sociaux de la baisse de l'intérêt, ils sont connus de nos lecteurs, nous dirons seulement que l'auteur ne dit pas un mot contre « l'usure vorace » dont on a tant parlé depuis la susdite encyclique.

Le protectionnisme et son cousin germain le *colonialisme* sont deux facteurs qui contribuent beaucoup aux progrès du socialisme. Il semble donc que les socialistes devraient se frotter les mains et laisser faire protecteurs et colonisateurs. C'est effectivement la politique qu'ils ont suivie jusqu'ici ; mais ils commencent à changer d'orientation, ne sais pourquoi. M. Paul Louis, qui a déjà combattu le protectionnisme, s'attaque aujourd'hui,

dans la *Revue socialiste*, à la colonisation. Mieux vaut tard... L'auteur passe en revue les divers arguments moraux, sociaux, économiques, *militariques*, juridiques, etc. et les perce à jour.

« Voulez-vous, s'écrie Ferry, que la France devienne une Suisse ? » — Qu'importe, répond Paul Louis, que nous devenions une Suisse, au milieu des grandes agglomérations autocratiques ou constitutionnelles, si nous gardons intactes la pensée vivifiante, l'intelligence suprême de l'évolution humaine. »

M Paul Louis aurait pu répondre que la puissance d'une nation ne se mesure pas à l'étendue de son territoire ; mais à la quantité et surtout à la qualité des hommes qui le peuplent et d'examiner ensuite si le régime socialiste assurerait mieux ces conditions et s'il garderait intacte la « pensée vivifiante. »

« Le monde occidental, disent encore les colonisateurs, a des devoirs impérieux vis-à-vis des nations moins avancées en culture. C'est le fait d'un grand peuple de se vouer à l'affranchissement des frères encore barbares. » M. Paul Louis en appelle aux faits sur la manière dont les « races supérieures » se sont conduites envers les « races inférieures ». Il aurait pu dire aussi que, si la race française a des droits sur les races inférieures, la race allemande peut en avoir au même titre sur elle, la race russe sur la race allemande et ainsi de suite.

Les prétextes du débouché à notre surpopulation et à notre surproduction ne sont pas plus fondés. Nous n'avons pas de surpopulation — sauf en fonctionnaires et en aspirants, — et le peu qui en émigre, pour échapper à notre administration, n'a pas de plus grand soin que d'éviter nos colonies, encore plus mal administrées que la métropole. Quant à nos produits, il serait absurde, ne pouvant en trouver le placement dans les pays riches, parce qu'ils sont trop chers, d'espérer les placer dans des pays pauvres. Tous les arguments des colonisateurs ne sont donc que des mensonges entassés les uns sur les autres.

M. Paul Louis termine en disant que ce sera l'honneur du socialiste d'être resté réfractaire à la colonisation ; il va même jusqu'à faire de cette question un critérium : êtes-vous colonial ou non ? Par là même vous êtes antisocialiste ou socialiste. J'ai pensé un moment que M. Paul Louis se croyait le premier à combattre la colonisation ; mais j'ai vu qu'il citait deux ou trois économistes sur les centaines qui ont critiqué ce système avant lui, et j'en ai conclu que c'est l'esprit de système qui l'a empêché de rendre justice à qui de droit. Mais qu'importe ?

— Pauvre Marxisme ! On le délaisse de plus en plus, jusque

dans la *Revue Socialiste* ! Le directeur de cette *Revue* y publie un article sur la méthode d'étude de la question sociale, dans lequel il jette par dessus bord le pessimisme ; or, si un système est pessimiste, c'est bien le matérialisme de Marx ; il se réduit à ceci : tout a toujours été mal et tout est fatal, donc tout restera mal. M. G. Renard rend un peu justice aux historiens, aux statisticiens et même aux économistes. « Honneur, dit-il, à ces chercheurs, qui des quatre coins de l'horizon rassemblent les connaissances indispensables à qui veut comprendre, prévoir et régler la marche de la société. »

On devine que le fatalisme va rejoindre le pessimisme, l'un et l'autre sont remplacés par l'idéal. Qu'est-ce que l'idéal ? C'est la science de ce qui doit être. La science de l'idéal humain se divise en deux branches : une science de l'idéal individuel et une science de l'idéal social.

M. Renard subordonne la première de ces sciences à la seconde. Il ne paraît pas se douter que la sociologie doit procéder en sens inverse de la physiologie : celle-ci va de l'ensemble aux parties, de l'animal à la cellule ; celle-là doit aller de la cellule au tout, de l'individu à la société ; l'une et l'autre vont ainsi du mieux connu au moins connu. Prenant la chose à rebours, il n'est pas étonnant que M. Renard n'aboutisse à rien de sérieux. « La science de l'idéal social est avant tout la science de la justice sociale. » C'est donc la science du pléonasme, car on ne conçoit pas de justice qui ne soit sociale.

Mais tout cela ne nous dit rien de la méthode d'étude de la question sociale. M. Renard ne s'est sans doute rappelé le titre de son article qu'en le terminant, tout ce qu'il dit de la méthode, se trouve à la dernière page : « L'Allemagne a surtout pratiqué la méthode *historique et réaliste*, la France la méthode *rationnelle et idéaliste*, l'Angleterre la méthode *utilitaire et pratique*. Les employer toutes trois, chacune à son heure et à sa place, me paraît être le vrai moyen d'en cumuler les avantages sans avoir à en redouter les inconvénients. » Pas très fort !

Que nos gouvernants ont de travail et de peine ! Sans parler des lois « sociales » — car il y a, paraît-il, des lois antisociales — qu'ils étudient avec plus de zèle que de succès, un budget n'est pas fini de voter que le suivant se présente, il n'y a plus moyen d'y suffire ; si j'étais député, je proposerais de voter d'un seul coup trente-six douzièmes provisoires, afin de pouvoir respirer

un moment. Le budget de 1898 ne sera pas plus léger. loin de là, que ses aînés. M. Neymarck indique, dans *le Rentier* du 27 février de lourdes dépenses en perspective, notamment pour la réfection ou l'amélioration de notre flotte, — encore et toujours ! — Mais où puiser les ressources nécessaires ? La dette flottante dépasse 1.100 millions. Les obligations du Trésor à court terme actuellement en circulation s'élèvent à 205.310,905 fr. 78.

Et pourtant il faut des millions, beaucoup de millions, et en même temps il nous faut des finances libres et fortes, M. Neymarck indique pour concilier ces diverses nécessités plusieurs moyens, dont le principal consiste à émettre un emprunt en rentes 2 1/2 p. 100 destiné à consolider une partie de la dette flottante et augmenter les ressources du Trésor.

— Pendant que la part de l'Etat dans le revenu national va toujours croissant, que devient celle des capitalistes et celle des batailleurs ? M. Neymarck, qui a souvent traité cette question, la serre encore de plus près dans *le Rentier* du 27 mars.

La part du capital va toujours en diminuant : la Restauration empruntait au taux de 6,81 p. 100, aujourd'hui l'Etat emprunte à 3 p. 100, diminution de 55 p. 100. Les rentes françaises, les obligations rapportent de moins en moins. Jamais le taux de l'escompte n'a été plus bas. Le taux des bons du Trésor était naguère de 4 et 5 p. 100, il est aujourd'hui de 1 à 1 1/2 et même de 3/4 p. 100. Les valeurs étrangères suivent le courant, sans en excepter les fonds turcs.

Quant aux salaires, ils suivent un mouvement inverse à celui des revenus. Il est vrai que les salariés n'en sont guère plus avancés, car leur *boni* s'en va en contributions directes et indirectes ; mais il est encore plus vrai que ce n'est pas le capital qui réduit le travail à la portion congrue et qui garde pour lui la plus-value. Pour peu que cela dure, le capital sera mort avant que les socialistes aient la peine ou le courage de le tuer.

Les progrès de la criminalité sont-ils dus à la suppression de l'enseignement religieux ? S'il en était ainsi, dit M. Limousin, dans le *Bulletin des sommaires* du 10 mars, le mal serait sans remède, car la foi ne se commande pas, et recommencer à enseigner ce à quoi l'on ne croit pas, ce que l'on considère comme une erreur, ce serait organiser l'hypocrisie, remède pire que le mal. Mais l'enseignement religieux n'est, heureusement, pour rien

dans l'affaire ; M. Limousin montre sans peine que la Bible est plutôt une école d'immoralité que de moralité.

« Il n'y a, dit M. Limousin, qu'un moyen de combattre l'immoralité par l'école, c'est d'enseigner la morale. » Cette morale doit être fondée sur l'idée religieuse, telle que l'entend et la définit l'auteur et en s'aidant de la suggestion. Nous ne pouvons ici exposer la théorie de M. Limousin sur la religion ; nous dirons seulement que le défaut d'enseignement de la morale n'est point la cause du mal en question ; que la morale a été pratiquée d'instinct avant d'être enseignée ; que l'exemple, en toute hypothèse, est le meilleur des enseignements et le seul qui ait quelque efficacité. Comment veut-on que des enfants, dont on a excité les passions malsaines par tous les moyens possibles depuis leur plus jeune âge, et qui voient ensuite ce qui se passe en haut de l'échelle, puissent prendre au sérieux les théories morales qu'on entreprend de leur couler dans l'oreille ?

ROUXEL.

SUR LA THÉORIE MARXISTE DE LA VALEUR [1]

On a beaucoup écrit sur le *Capital* de Marx ; mais on a plutôt cherché à défendre ou à combattre les idées socialistes de l'auteur que l'on n'a approfondi ses thèses économiques et fait une critique satisfaisante de sa méthode. Il ne semble pas que les représentants du *Socialisme scientifique* soient bien fixés sur le sens de la doctrine : il y a quatre ans, M. P. Lafargue, répondant aux objections de M. V. Pareto, écrivait [2] : « *Marx prouve* que la quantité de travail incorporé dans une marchandise constitue sa valeur, et que c'est autour de cette valeur que les prix oscillent » ; — personne n'oserait, aujourd'hui, énoncer une pareille proposition, qui passait, jadis, pour certaine parmi les socialistes.

En 1894, F. Engels a publié le troisième volume du *Capital* ; les professeurs allemands W. Sombart et C. Schmidt firent une critique approfondie de ce livre et dirent que la théorie de la valeur est d'ordre purement logique (Sombart), ou une hypothèse (Schmidt). Engels écrivit, durant les derniers mois de sa maladie, un article important destiné à éclaircir les difficultés soulevées : la traduction a paru dans le *Devenir social* [3] (novembre 1895) : on y lit que « la loi de la valeur a régné durant une période de cinq à sept milliers d'années, qui s'étend du commencement de l'échange transformant les produits en marchandises jusqu'au xve siècle de notre ère » (p. 725). Mais que vaut-elle pour maintenant ?

M. Y. Guyot fut vivement frappé de cet article et d'un compte rendu publié par M. C. Schmidt dans la même revue : il soutient [4] qu'il

---

[1] Il nous a paru intéressant de publier les observations et les commentaires d'un des disciples les plus distingués de Karl Marx sur une théorie qui demeure, de son propre aveu, passablement obscure. (Note du rédacteur en chef).

[2] Préface de l'édition italienne des extraits du *Capital*, publiés en français avec une préface de M. V. Pareto.

[3] Revue marxiste de langue française, qui paraît à Paris depuis le mois d'avril 1895, chez MM. Giard et Brière.

[4] *Économie de l'effort*, p. 260.

résulte de toutes ces explications que la théorie de Marx est impuissante à fonder une économie. On se rappelle qu'il s'est engagé, à propos de la valeur, une discussion à la Chambre des députés, entre MM. Deschanel et J. Guesde. Enfin on peut lire sur ce sujet un article publié par M. J. Bourdeau dans les *Débats* du 13 octobre 1896 : d'après l'éminent critique, M. J. Guesde n'aurait pas bien compris Marx.

On voit que la question est fort compliquée. Si on admet l'interprétation d'Engels, comment peut-on se servir, pour raisonner sur l'économie capitaliste, d'une loi ayant perdu sa valeur depuis le xve siècle ? Que signifie la théorie de Marx ?

La difficulté provient, en grande partie, de ce que, dans le premier paragraphe du *Capital*, Marx semble chercher à prouver qu'il y a nécessité logique à ce que les marchandises s'échangent en raison des temps socialement nécessaires à leur production. Les économistes ont critiqué cette prétendue démonstration et ont montré que l'observation donne des résultats en contradiction avec la thèse pseudo-marxiste : la publication du troisième volume montre que Marx pensait comme eux.

Si on étudie le premier volume sans parti pris, on s'aperçoit que, dans bien des passages, l'auteur indiquait la différence qui existe entre les prix moyens et les valeurs calculées sur le temps. Dans le premier paragraphe même, on lit : « Il est douteux que l'or ait jamais payé sa valeur » (p. 15, col. 2). Dans une note de la page 70 (col. 2), on trouve : « La formation du capital doit être possible, *lors même* que le prix des marchandises est égal à leur valeur ; les prix moyens ne coïncident pas directement avec les valeurs des marchandises, comme le croient A. Smith, Ricardo et d'autres. » Il dit ailleurs que « la distinction entre le travail complexe et le travail simple (*Skilled and unskilled labour*) repose souvent sur de pures illusions ou du moins sur des différences qui ne vivent plus que par une convention traditionnelle » (p. 84, col. 2. note). — Il n'est donc pas possible pour la vente de la force de travail, pas plus que pour les autres ventes de marchandises, de fixer le prix moyen par les temps de production.

Parmi tous les passages qu'on pourrait rapporter ici, j'en choisis un qui me semble particulièrement curieux. Dans toute la théorie de la plus-value, Marx admet que la valeur de la force de travail est déterminée par les frais de production et d'entretien de la classe ouvrière : il n'admet pas, on le sait, la loi d'airain de Lassalle, et il écrit à la page 272 (col. 1) : « La dépendance [des ouvriers] revêt [dans certaines conditions historiques] des formes tolérables et, comme dit Eden, des formes aisées et libérales... Alors il leur revient, sous forme de payement, *une plus forte portion de leur propre produit net* ». Le produit

net a été défini (p. 98, col. 2), la portion du produit qui représente la plus-value ; il en résulte que *l'ouvrier participe parfois à la plus-value*.

*
* *

Marx n'a jamais essayé de constituer un exposé didactique, complet et bien enchaîné de ses théories économiques ; cela tient à ce qu'il était, surtout, préoccupé des lois historiques du développement capitaliste : sur les autres périodes de l'histoire, il n'a jeté qu'un regard sommaire et n'a fait que des recherches superficielles [1]. Il avait bien reconnu que les études de ce genre sont impossibles quand on ne les éclaire point par des théories économiques : à l'origine, il se borna à utiliser l'œuvre de Ricardo ; plus tard, il se livra à de nouvelles spéculations, mais en s'arrêtant toujours à ce qui lui paraissait indispensable : trop souvent il admettait que ses lecteurs avaient parcouru le même chemin que lui et acquis une connaissance complète de l'école ricardienne.

Aux yeux de Marx les théories économiques se développent d'une manière historique ; mais avant que la réflexion puisse s'appliquer utilement, il faut que les catégories soient formées depuis assez longtemps. « La *forme valeur* du produit du travail est la forme la plus abstraite et la plus générale du mode de production actuel. Si l'on commet l'erreur de la prendre pour la forme naturelle, éternelle, de toute production dans toute société, on perd de vue le côté spécifique de la forme valeur, puis de la forme marchandise et, à un degré plus développé, de la forme argent, forme capital, etc. » (p. 28, col. 1, note). Il me semble donc difficile d'admettre, avec Engels, que la loi de la valeur eût régné du temps des Chaldéens.

Il résulte de là qu'il aurait été utile de compléter et d'éclairer les théories du *Capital* par une étude inductive, permettant de conduire l'esprit à cette notion que la valeur est le temps socialement nécessaire à la production. Il existe ainsi une lacune dans l'œuvre de Marx : peut-être la publication du quatrième volume (consacré à l'histoire des doctrines) sera-t-elle d'un grand secours pour mieux comprendre la pensée de l'auteur. La découverte de la nature de la valeur « marque, dit-il, une époque dans l'histoire du développement de l'humanité » (p. 29, col. 2) ; il eût été nécessaire de justifier, par l'induction, une thèse qui apparaît encore aujourd'hui comme un paradoxe à beaucoup de gens, et que Marx compare, lui-même, à un hiéroglyphe.

---

[1] Marx a souvent présenté sous forme de loi générale certains processus qu'il trouvait dans l'histoire allemande (Cf. Ant. Labriola. *En mémoire du manifeste du parti communiste. Devenir social*, juillet 1895, p. 342). Ce que Marx dit des pays du Midi aurait grand besoin d'être corrigé.

Marx part des recherches faites par ses prédécesseurs : il ne prétend pas *démontrer* (comme le croit M. de Laveleye) que l'industriel prend une plus-value. « Ricardo ne s'occupe jamais de la raison d'être de la plus-value ; il la traite comme une chose inhérente à la production capitaliste, qui pour lui est la forme naturelle de la production sociale » (p. 222, col. 1). Il s'agit d'expliquer la plus-value, c'est-à-dire de la faire entrer, à sa place, dans un système scientifique complet de l'économie moderne.

Ricardo, dans son exposé des frais de production, parle, comme d'une donnée incontestable, des profits normaux du *capital prêté* : ce sont les phénomènes antiques du prêt à intérêt qui vont servir à éclairer le profit industriel. Pour Marx, cette méthode est mauvaise : « la réflexion sur les formes de la vie sociale et, par suite, leur analyse scientifique, suit une route complètement opposée au mouvement réel » (p. 30, col. 1) ; — c'est le phénomène connu le dernier, celui qui appartient au développement le plus complet, qui doit servir à expliquer le phénomène le plus ancien. Contrairement à ce qui se fait souvent, pour expliquer le capital antique, il faut commencer par donner une théorie du profit industriel (p. 40, col. 1).

On se tromperait beaucoup si l'on croyait que Marx a voulu établir la loi suivant laquelle l'échange *devrait* se faire. Le passage suivant ne peut laisser aucun doute dans l'esprit ; — il s'agit d'une « réunion d'hommes travaillant avec des moyens de production communs et dépensant, d'après un plan concerté, leurs nombreuses forces individuelles comme une seule et même force de travail social » ; il s'agit de la société communiste qui, d'après Marx, doit succéder à la société capitaliste. « *Supposons*, pour mettre cet état de choses en parallèle avec la production marchande, que la part accordée à chaque travailleur soit en raison de son temps de travail » (p. 31, col. 2). On voit donc que l'auteur, loin de juger le présent d'après un rêve d'avenir, suppose que l'avenir empruntera au présent des formes essentielles.

*
* *

Qu'on ne puisse pas traiter les problèmes économiques tels qu'ils sont fournis par l'expérience, sous une forme rigoureusement scientifique, c'est ce qui semble évident et ce que M. V. Pareto a très bien exposé dans sa théorie des approximations successives ; — mais il faut s'entendre sur le caractère de ces constructions théoriques. Marx soutenait, dans la *Misère de la philosophie*, qu'il est impossible de décomposer l'économie en isolant certains facteurs ; il est resté toujours fidèle à cette doctrine de l'unicité : il serait donc faux d'expliquer les diverses sphères de la théorie du *Capital*, en disant qu'elles diffèrent les unes des autres par la multiplicité croissante des éléments.

Chacune des sphères forme un système capitaliste complet, présentant tous les caractères marquants de la production capitaliste. On doit considérer les divers systèmes comme des mécanismes de figures variées, mais réalisant des résultats analogues : on peut dire que l'un quelconque dessine l'aspect général des phénomènes.

Le système le plus abstrait, le plus caché aux regards de l'observateur, pourra donc manifester, — d'une manière sommaire, mais aussi plus claire et plus intelligible, — les changements qui se produisent — d'une manière compliquée et difficile à analyser, — dans le système le plus voisin de la réalité. C'est ainsi que Marx peut dire que les prix moyens sont réglés *en dernière instance* [1] « par la valeur des marchandises » (p. 70, col. 2, note) et que « le temps de travail social nécessaire à leur production l'emporte de haute lutte comme la naturelle régulatrice » (p. 30, col. 1).

La première sphère que traverse l'esprit est celle de la valeur. « La valeur n'est autre chose qu'une *manière sociale* particulière de compter le travail employé dans la production d'un objet » (p. 32, col. 2). Je n'entre pas dans l'examen de la conception que Marx se fait des estimations sociales ; le lecteur en aura une idée suffisante en se reportant au passage suivant : « le temps socialement nécessaire est celui qu'exige tout travail exécuté avec le degré moyen d'habileté et d'intensité, et dans les conditions qui, par rapport au milieu social donné, sont normales » (p. 15, col. 1). Il n'y a pas lieu de se reporter à ce que dit Lassalle : celui-ci prétend *démontrer* que « le travail c'est de l'activité et par conséquent du mouvement, [que] toute quantité de mouvement est un temps » : il renvoie au *Timée* de Platon et aux philosophes ioniens, qui n'ont rien à faire dans nos questions économiques. Il s'agit non pas d'une démonstration, mais d'un *postulat* à justifier, comme sont justifiés les postulats de la mécanique rationnelle, par la comparaison des résultats déduits avec les phénomènes observés.

La deuxième sphère est celle où les capitalistes mettant en œuvre des capitaux de compositions variables et se faisant concurrence, les prix s'établissent de manière à égaliser les taux de profit. On reconnaît

---

[1] Toutes les fois que les observations sur la *dernière instance* interviennent dans l'œuvre de Marx, il se présente de grandes difficultés pour l'interprétation de sa pensée : c'est à cela que tiennent les erreurs répandues en France sur le *matérialisme historique* : MM. A. Labriola et B. Croce ont commencé à jeter de la lumière sur cette question difficile. Bien que ne traitant pas de questions économiques, les *Essais sur la conception matérialiste de l'histoire* de M. Labriola (Giard et Brière, éditeurs, 1897) sont nécessaires à lire pour toute personne voulant pénétrer la pensée marxiste.

ici, facilement, l'hypothèse que Ricardo aborde de plein pied. Le troisième moment de la pensée est occupé par la rente.

La première sphère constitue une sorte d'introduction ; mais cette introduction avait besoin de grands développements ; après Ricardo étaient venus de très nombreux écrivains socialistes, qui avaient publié en Angleterre beaucoup de livres contre l'organisation sociale actuelle ; ils avaient pris pour base de leurs théories la force productive du travail et ils dénonçaient, avec violence, tout ce qui dans le monde réel n'était pas d'accord avec leurs théorèmes [1]. On a souvent reproché à Marx d'avoir été moins ardent que ses prédécesseurs dans ses critiques du capitalisme et de ne pas avoir *aussi bien qu'eux* mis en évidence l'immorale *retenue* que fait l'entrepreneur pour se constituer un profit [2]. Tout le monde sait de quelle importance a été pour les pré-socialistes [3] la notion du *produit intégral du travail*, auquel aurait droit l'ouvrier.

Marx part des recherches faites par cette école anglaise, dont il avait fait une étude approfondie, et il veut *expliquer le profit sans admettre aucun brigandage* : pour cela, il part des hypothèses mêmes auxquelles avaient été amenés ces pré-socialistes, et suppose que l'échange s'opère uniquement en raison des quantités de travail incorporées dans le produit. C'est sur cette base qu'il édifie l'explication de la plus-value ; c'est ainsi qu'il peut montrer quelles sont les conditions de l'exploitation industrielle qui engendrent les plus-values. Il lui devient ainsi possible de rejeter comme utopiques les solutions proposées pour régler les prix d'après les *justes valeurs*, solutions qui occupaient une large place dans l'ancienne littérature socialiste d'Angleterre.

Il semblerait que Marx aurait dû attendre, pour appliquer ses théories aux faits, que son œuvre fût complètement achevée, tandis qu'il n'a terminé que la partie qui constitue l'introduction. Les deux dernières sphères de l'économie lui ont paru peu intéressantes, parce qu'il se proposait d'expliquer les conflits des classes dans le monde moderne et parce que les recherches sur le mode de répartition entre les diverses catégories de capitalistes n'ajouteraient pas grand'chose (lui semblait-il) aux résultats obtenus dans le premier volume. Marx suppose que le profit total réalisé par la classe capitaliste est déterminé par la quantité de plus-value contenue dans les produits. M. C. Schmidt se demande si cette hypothèse est nécessaire.

---

[1] Cf. *Misère de la philosophie*, réédition française, préface d'Engels, p. 10.

[2] Cf. une brochure très curieuse de M. W. Tcherkesoff : « *Pages d'histoire socialiste* » ; n° 3 des publications des *Temps nouveaux*.

[3] Il est d'usage de désigner par ce terme tous les écrivains socialistes antérieurs à Marx ; on les désigne aussi souvent sous le nom d'*utopistes*.

Il paraît en douter; beaucoup de personnes penseraient qu'on se trouve ici en présence d'une loi qui aurait besoin d'être appuyée sur de nombreuses observations. Il semble bien que Marx ait eu des doutes sur la certitude de cette loi (*Devenir social*, mai 1895, p. 190); et on peut penser que ces doutes ont été pour quelque chose dans le retard apporté à la publication de son œuvre complète.

Cette hypothèse n'est pas seulement nécessaire pour raisonner sur les revenus de diverses catégories du capitalisme, elle est nécessaire aussi pour opposer l'ensemble des capitalistes et l'ensemble des ouvriers, c'est-à-dire pour suivre les raisonnements du premier volume. Il y a là une très grave difficulté, qui ne semble pas avoir frappé M. C. Schmidt. Faute d'avoir pu justifier sa supposition fondamentale, Marx ne peut passer, sûrement, de la théorie abstraite de la valeur et de la plus-value aux phénomènes : il peut seulement apporter des *éclaircissements*, dans une certaine mesure, mais d'une manière éloignée. On pourrait contester qu'il puisse jamais *expliquer* au sens scientifique du mot.

Les socialistes n'ont pas toujours été assez prudents et ils ont pris pour des théorèmes absolus et certains des moyens d'éclaircissement, d'interprétation, dont la valeur ne peut être préjugée d'une manière générale. Il faut se livrer à une discussion subtile, dans chaque cas particulier, pour savoir dans quelles limites les explications tirées du *Capital* sont valables.

Les applications que l'on a faites des théories de Marx ont été surtout viciées en raison de ce qu'on a confondu l'hypothèse des classes, qui sert de base au premier volume, avec la réalité. L'auteur part de ce principe que la science a pour objet l'étude non point de faits individuels, mais de faits collectifs, beaucoup plus faciles à connaître suivant des lois [1] : à mesure qu'on s'éloigne des groupements généraux pour aller aux divisions plus spéciales, on introduit dans une large mesure la contingence, l'accident. Il est donc naturel dans une étude systématique, allant du plus abstrait au concret, de partir de la classification la plus simple et la plus générale. Mais la question est de savoir si l'hypothèse des deux classes, si commode pour la théorie, rend compte des phénomènes [2].

---

[1] Par exemple il dit : « l'illusion disparaît dès qu'on substitue un capitaliste individuel et à des ouvriers la classe capitaliste et la classe ouvrière » (p. 248, col. 1).

[2] Sur les traits caractéristiques de la classe ouvrière comparer ce que dit Marx (p. 72, col. 1) et ce que dit M. de Molinari (*Comment se résoudra la question sociale*, p. 243).

Marx avait été amené à présenter le conflit social sous la forme simplifiée d'une lutte entre le prolétariat et la masse unie des capitalistes : on a cru que cette exposition populaire et assez ancienne de sa doctrine [1] était une théorie scientifique servant de base à toute recherche économique. On n'a pas tenu assez compte des nombreuses corrections qu'il avait apportées à ses formules de jeunesse ; l'erreur a été d'autant plus fâcheuse qu'on a cru trouver une confirmation de cette doctrine dans le schéma purement théorique de la première sphère économique : ce schéma a été pris pour une réalité.

Aujourd'hui, les théoriciens du marxisme sont unanimes pour reconnaître qu'ils s'étaient trompés, que les classes ne peuvent être ramenées à la division dichotomique ; et alors se pose la question suivante : les catégories réelles sont-elles des subdivisions des deux grandes classes du premier volume, — ou bien ne sont-elles pas susceptibles d'être ajoutées les unes aux autres pour former des genres plus généraux ? On voit tout l'intérêt que présente cette question, quand on se reporte à l'hypothèse dont il a été question plus haut sur la somme des plus-values. Si l'on admet la deuxième solution (c'est la mienne) il est difficile d'admettre que la somme des profits puisse être indépendante du mode de division en classes multiples et historiques. Les théories sur la valeur semblent donc ainsi être plus éloignées de la réalité qu'on n'a cru généralement.

*
* *

Voici, maintenant, quelques observations sur des difficultés que présente le mode d'exposition adopté par Marx.

J'ai dit plus haut que l'auteur raisonne sur un *état normal* : les prix sont consolidés, la production se fait régulièrement, sans fausses manœuvres et sans crises (p. 36 col. 1 ; p. 45, col. 1). L'économie se trouve ainsi ramenée à un mécanisme automatique, rigide et stable. Cette supposition est commode ; elle se retrouve dans bien des recherches scientifiques sur la nature ; mais permet-elle de poser des lois sur les mouvements ? Cette carcasse rigide que l'on a introduite ne fait-elle pas obstacle à toute considération sur les changements profonds et rapides de l'économie ? Le *Capital* a, justement, pour objet l'étude de transformations de ce genre.

On peut répondre que les concepts, en tant qu'on les considère dans l'ordre métaphysique, sont indifférents au mouvement et au repos, — que, par suite, il est permis d'élaborer le concept de plus-value en partant de l'état normal. Mais, quand il s'agit de poser les lois historiques du capitalisme, il faut examiner si les hypothèses,

---

[1] Elle date de 1847.

relatives à l'état normal, ne gênent pas la démonstration. « La force de travail renferme, au point de vue de la valeur, un *élément moral et historique* » (p. 73, col. 1) : il est donc certaine qu'elle ne peut être considérée comme constante dès que la production change quelque peu ; c'est un point qui a été trop souvent négligé.

Marx reconnaît, comme l'école de Ricardo, l'existence d'un travail complexe, qu'il estime pouvoir être ramené, très facilement, au travail simple. « Les économistes se sont récriés contre cette *assertion arbitraire*. — Ce qu'ils accusent d'être un artifice d'analyse est tout bonnement un procédé qui se pratique tous les jours dans tous les coins du monde » (p. 84, col 2). Pour que la réduction puisse être faite au moyen d'un coefficient, il faut faire une hypothèse : si une journée de travail complexe *vaut* deux journées de travail simple, elle correspond aussi à une production double. Cette hypothèse est bien peu vraisemblable. Mais on peut observer qu'en fait le *labour skilled* joue un rôle assez réduit dans le phénomène de la production moderne : la réduction approximative peut être acceptée.

Examinons, maintenant, le travail simple : ici, nous trouvons une difficulté analogue. La théorie de la valeur suppose que le développement de l'industrie moderne est arrivé à ce degré où les spécialités disparaissent, où le travail humain apparaît comme une chose *indistincte*. L'auteur sait bien que ce travail varie d'intensité suivant les individus ; mais il pense qu'on peut (au moins pour la grande industrie) admettre des compensations et ne parler que de la moyenne, (p. 141, col. 1). Bien que Marx prenne en considération la réduction du produit dans les longues séances, il traite, souvent aussi, l'heure de travail comme une unité constante : il y aurait lieu d'apporter ici quelques corrections de style à ses exposés.

Enfin l'idée même que Marx se fait du travail n'est pas des plus claires : souvent il dit que c'est « une dépense de force humaine » (p. 14, col. 2 ; p. 17, col. 2 ; p. 18, col. 1, etc.) ; dans un passage plus précis, on lit : « si variés que puissent être les travaux utiles, — ils sont, avant tout, des fonctions de l'organisme humain et toute fonction pareille est essentiellement une dépense du cerveau, des nerfs, des muscles, des organes, des sens, etc. de l'homme » (p. 28, col 2). Faut-il conclure de là que le *travail humain indistinct*, dont il est question dans la théorie de la valeur est une expression de l'énergie dépensée dans l'organisme ? Cette interprétation semble très naturelle et elle a été admise : mais alors on se trouve en présence de difficultés à peu près insurmontables, car ces énergies produisent des effets utiles fort différents les uns des autres.

A mon avis, il faut dire que ce travail humain indistinct n'appartient

pas plus à l'ordre physiologique que la conscience, la volonté, ou toute autre réalité psychologique. Si on admettait une autre interprétation, à quoi servirait de mettre en évidence, avec tant de force, l'échange et la fixation du prix en argent ? « C'est seulement dans leur échange que les produits du travail acquièrent, comme valeurs, une *existence sociale identique et uniforme* » (p. 29, col. 1). — « C'est seulement l'expression commune des marchandises en argent qui a amené la fixation de leur caractère de valeur » (p. 30, col. 1).

J'ai fait voir comment les trois sphères économiques doivent reproduire des formes, plus ou moins transparentes, de divers capitalismes, ayant les mêmes allures générales. Si Marx avait terminé son œuvre, il aurait, sans doute, exposé les relations qui existent entre ces constructions successives. Que la première sphère corresponde à une organisation capitaliste, c'est ce qui résulte, clairement, des applications faites par Marx aux phénomènes observés en Angleterre ; mais on doit se demander quelle espèce de capitalisme nous est ainsi présentée.

La réponse à cette question résulte de la comparaison de la première et de la deuxième sphères : il faut supposer que les entrepreneurs utilisent des capitaux ayant tous la même composition, c'est-à-dire qu'ils emploient tous en salaires une même proportion de leur argent. On peut donc dire que Marx a cru devoir publier [1] seulement ce qui a trait au *capitalisme homogène*. L'hypothèse qu'il a dû faire se trouve ainsi mise en pleine lumière : on voit à quelle distance énorme elle se trouve de la réalité et de quelle importance sont les recherches à faire pour compléter la théorie. L'idée simpliste que beaucoup d'écrivains socialistes se font de la *concentration capitaliste* provient, en grande partie, de la confusion établie entre le capitalisme homogène et le capitalisme réel, beaucoup plus compliqué.

On a ici un exemple des différences considérables qui peuvent se présenter entre les diverses sphères de l'économie théorique ; on voit combien il est dangereux d'appliquer, sans une critique suffisante, les lois formulées dans le premier volume du *Capital*.

Je crois on avoir assez dit pour montrer que les théories du *Capital* ne sont pas aussi faciles à entendre qu'on le dit souvent en France.

La théorie de la valeur présente encore beaucoup de parties obscures : il y a bien du travail à faire pour lui donner une forme vraiment classique ; il est à craindre que cette entreprise ne tente pas beaucoup d'écrivains !

G. Sorel.

---

[1] Le troisième volume sera mis l'année prochaine à la disposition des lecteurs français : la traduction paraîtra chez MM. Giard et Brière.

SAUVETAGES

Je ne dirai pas que les sauvetages sont à l'ordre du jour, encore moins qu'ils sont à la mode. Ce serait un langage peu sérieux. Et c'est très sérieusement, bien que certains d'entre eux abusent parfois d'une mise en scène qui ne me paraît pas suffisamment sérieuse, que je voudrais en parler.

Le 12 avril dernier, dans la belle salle de la Société de géographie, un auditoire, attiré surtout peut-être par la curiosité, mais dans lequel on remarquait bon nombre de personnages de la plus haute valeur, se pressait pour entendre le célèbre organisateur de l'*Armée du Salut*, le père de la gracieuse *Maréchale*, le général Booth en personne. Rien n'avait été négligé pour donner à cette séance la plus grande publicité; le général, après avoir, l'avant-veille, la veille et le jour même, présidé des réunions d'un caractère plus religieux et plus mystique, devait parler pour les profanes des « *misères sociales et de leurs remèdes.* »

Je n'ai jamais été, je l'avoue, grand partisan des particularités de costume, de tenue ou de langage par lesquels cherchent à se distinguer extérieurement les adeptes de telles ou telles doctrines. Je professe la plus haute estime pour les *Quakers*, bien que je ne pousse pas, comme eux, l'amour de la paix jusqu'à me refuser, ou à refuser à mon pays, le droit de légitime défense. Je les considère comme ayant donné au monde les plus grands exemples de travail, de probité, de bienfaisance et de liberté. Je ne vois pas ce qu'ils ont pu gagner ou faire gagner au monde en se refusant l'usage des boutons, ou en portant, hommes et femmes, des coiffures aussi disgracieuses que possible. La laideur n'est pas la simplicité. Et quand elle est voulue, elle est quelquefois le contraire.

A plus forte raison ne me suis-je jamais senti très attiré par les excentricités bruyantes par lesquelles l'*Armée du Salut* a cru devoir appeler sur elle l'attention publique. Je réprouve les grossièretés, les injures, les violences trop souvent prodiguées, dans quelques régions, aux inoffensives *officiers* de cette étrange armée. Je ne vois pas très bien l'utilité de ces grands chapeaux qui, au dire du général, rajeunis-

sent de dix ans celles qui les portent, non plus que de cette contrefaçon affectée de l'organisation militaire, et de cette hiérarchie de colonels, de majors, de capitaines et de lieutenants. J'approuve encore moins ces appels quelque peu charivaresques à l'émotion sensuelle, ces scènes de suggestion bruyantes par lesquelles se sont signalées d'abord, en France, et se signalent encore peut-être, en Angleterre, les manifestations du nouveau culte. Ni la Religion, à mon avis, ni la Philanthropie vraie, choses de sentiment intime et de réflexions personnelles, n'ont rien à gagner à ces excitations tout extérieures, et trop souvent dangereuses.

Je sais bien que c'est une façon d'agir sur certaines natures. Et les habiles ne manquent pas de dire : qu'importe la grossièreté de l'appât si le poisson y mord; l'essentiel est de le prendre. Mais, en pareilles matières, n'est bien pris, à mon sens, et n'est digne d'être pris que le poisson qui sait à quoi il mord, et pourquoi.

Je n'étais donc pas exempt de préventions. J'en avais d'autant plus que je conservais le souvenir d'une ancienne séance du général à l'Hôtel des Sociétés savantes, dans laquelle je l'avais entendu développer, avec une emphase qui m'avait paru bien excessive, un vaste plan de réforme sociale et de suppression totale de la misère, par l'achat et l'exploitation d'immenses espaces de terrain, affectés à l'emploi et à la régénération de tous les contingents malsains ou souffrants qui forment sur la surface de la terre la douloureuse et menaçante armée des déclassés de toutes sortes. L'ambition, si elle était généreuse, était assurément excessive et chimérique.

Je dois le dire — et je crois que les meilleurs juges parmi ceux qui m'entouraient ont été du même avis — mon impression a été différente cette fois. Non seulement le général Booth a été très éloquent, d'une éloquence émue et émouvante, que n'affaiblissait pas trop une traduction faite, phrase par phrase, par un très habile interprète, mais il a parlé en homme de sens, qui connaît bien le mal à combattre, et qui ne propose et n'applique pour le combattre que des moyens avoués par l'expérience.

Il n'est pas venu, comme certains déclamateurs, demander la liquidation générale de la société, proclamer, pour tout être humain, le droit à la vie, c'est-à-dire le droit à l'assistance et au bien-être. Il n'a pas, comme certains enthousiastes, proposé le retour à la prétendue communauté primitive, et prêché le dépouillement volontaire et l'universelle égalité. Il n'a pas recommandé cette aumône aveugle, que trop de personnes confondent avec la charité, et qui, trop souvent, au lieu de soulager un dénûment réel et de soutenir une bonne volonté chancelante, ne fait qu'alimenter la paresse, le vice, l'imprévoyance, et

transforme, comme le disait l'honnête Droz, des hommes en mendiants. Il a, au contraire, énergiquement combattu cette pitié irréfléchie, et ne s'est pas montré moins sévère pour le gaspillage insouciant des fruits et des semences du travail et de la vie, que pour la dureté du cœur et l'égoïsme de parti pris.

Qu'a-t-il dit alors? et qu'a-t-il proposé ? Il a cherché, d'abord, quelles sont les variétés principales de misères sociales et leurs causes ; et il a indiqué, ensuite, quels sont, à son avis, les meilleurs procédés à employer pour les prévenir ou y remédier. Il a, par un classement qui, dans ses grandes lignes, peut être adopté, divisé les misères humaines, tant matérielles que morales, en trois catégories : le dénûment, provenant de l'incapacité, de la maladie ou de l'absence de travail ; le vice, avec ses deux grandes variétés : l'intempérance et la débauche ; le crime enfin, conséquence, la plupart du temps, du vice, et parfois du dénûment. Après quoi, il a démontré — la chose, bien qu'elle soit toujours nécessaire, n'était pas difficile — que c'est une obligation, à la fois de devoir et d'intérêt, pour tout être prévoyant et pour tout être sensible, de combattre, dans la mesure de ses forces, ces trois formes de la déchéance de l'humanité, ces trois sources d'appauvrissement et d'insécurité pour les sociétés qui y demeurent indifférentes.

Il a dit, non pas que l'Etat, par des lois et par des organisations administratives, dût se charger de procurer des ressources et du travail à tous ceux qui en manquent, de prescrire la vertu et la tempérance aux ivrognes et aux vicieux, mais que les citoyens, comme philanthropes, comme chrétiens, comme êtres intelligents et soucieux de la solidarité matérielle et morale qui les enveloppe, étaient tenus de faire les sacrifices nécesaires pour se garantir contre le mal qui les menace, et remplir, envers leurs frères déchus ou souffrants, le devoir de fraternité qui s'impose à eux.

Et, comme preuve et comme exemple de ce qui se peut faire en ce sens, il a cité, avec des faits et des chiffres à l'appui, les maisons d'assistance et de travail organisées, par les soins de l'*Armée du Salut*, dans divers centres tels que Londres, et dans lesquelles, sans offrir indistinctement des moyens de subsister qui dispensent de l'effort, on assure, aux nécessiteux réellement incapables, l'indispensable en fait d'aliments et de logement, et l'on procure, à celui qui peut travailler si peu que ce soit, le travail dont il est capable, pour lui faire gagner le secours provisoire dont il a besoin. Il a montré, contre les diverses formes du vice, les maisons de refuge et de relèvement, dont quelques-unes, paraît-il, existent en France, et les hôpitaux pour ivrognes, où se traite comme une maladie — c'en est une en effet — la servitude

alcoolique. Il a parlé, enfin, des asiles ouverts aux criminels, des moyens de vivre honnêtement qui leur sont fournis, des conseils qui leur sont donnés, de la réformation morale à laquelle ils sont soumis, et du patronage attentif qui leur fait retrouver des emplois honnêtes, et les suit dans leur nouvelle existence.

Tout cet exposé, je le répète, était du plus haut intérêt. Quelques-uns des cas cités par le conférencier ont vivement frappé les auditeurs. Et les applaudissements ne lui ont point été marchandés quand, donnant les chiffres des dépenses faites et des résultats obtenus, il a demandé si c'était trop payer le salut d'une famille arrachée à la mort par inanition, la guérison d'une femme perdue, d'un ivrogne ou d'un criminel, que de les acheter au prix d'une centaine de francs, ce que coûte, a-t-il dit à la partie élégante de son auditoire, une de vos robes ou l'un de vos chapeaux.

Je ne voudrais pas reprendre ces applaudissements auxquels je me suis joint volontiers, ni rien retirer de l'acquiescement que j'ai donné avec toute l'assistance aux déclarations du général. Je crois toutefois qu'il y a des réserves à faire, non sur l'excellence des idées qu'il a émises, mais sur l'étendue, sur la solidité plutôt, des résultats portés par lui à l'actif de son armée. J'ai peine à croire, jusqu'à ce que j'aie pu le vérifier de mes yeux et de mes oreilles, que, par la vertu de la grâce sanctifiante qui accompagne partout l'*Armée du Salut*, l'on ait pu, dans le cours d'une année, tirer de la misère, de l'oisiveté, de la dégradation physique et morale et du crime, tant de milliers d'êtres perdus ; et que, dans ces cures, plus difficiles que celles que poursuivent les médecins du corps, la proportion des guérisons sans rechute se soit élevée, comme le dit et l'imprime le général, jusqu'à la moitié et au delà. (Une brochure distribuée à la porte dit 11.000, sur 14.000).

Quoiqu'il en soit, d'ailleurs, et sauf vérification quant aux faits, la doctrine est excellente, et l'on ne peut que louer le général d'avoir su donner une direction pratique et sage à la lutte de son armée contre les misères sociales.

Mais serait-ce par hasard, comme il a peut-être un peu trop l'air de se le figurer, une doctrine nouvelle et une pratique sans précédent, dont il apporterait au monde, avec le salut qu'il lui prêche, la révélation inattendue ? Mais la veille même, à la mairie du XVIe arrondissement, sous la présidence de M. Casimir-Périer, qui a succédé dans cette tâche à M. Léon Say, j'entendais rendre compte des travaux de l'*Union d'assistance* de cet arrondissement, institution vieille de plusieurs années déjà, et imitée, non sans succès, dans plusieurs autres régions de Paris. C'était absolument la même chose, sauf le caractère *salutiste* — j'emploie ce mot pour ne dire ni confessionnel ni sectaire — dont

sont marquées les œuvres du général Booth : agence de renseignements qui permet d'écarter les professionnels de la mendicité ; secours en nature et en argent, après enquête, et selon les cas ; travail procuré soit à l'ouvroir, soit dans l'atelier organisé par l'*Union* ; soins de propreté, de salubrité, conseils, assistance morale et, par suite, réduction sensible de l'exploitation de la crédulité des bonnes âmes, aussi bien que facilité assurée aux pauvres pour trouver aide et travail. C'est la même chose, sur une échelle réduite, il est vrai, et sans prétention à étonner le monde par l'immensité de l'effort et des résultats. Mais qui sait, si en pareille matière comme en bien d'autres, la concentration n'est pas plutôt un mal qu'un bien, et s'il ne vaut pas mieux maintenir les bonnes volontés en haleine en leur fournissant des champs d'opération restreints, qu'organiser par grandes masses une action plus ou moins fatalement uniforme et anonyme ?

Je promène mes yeux, ou plutôt ma pensée autour de moi, et je vois partout, et sous des noms divers, des œuvres analogues de prévention, de relèvement, de moralisation, de patronage, s'adressant à tous les âges et à toutes les catégories de misères. Et je remarque que toutes, ou peu s'en faut, et de plus en plus, tendent à éliminer autant que possible la pitié irréfléchie, et à faire prévaloir le secours gagné par le travail sur l'aumône proprement dite. Je vois que l'on s'est préoccupé de l'enfance, de la maladie, de la vieillesse, du vice et du crime. Nous avions l'*Union française du sauvetage de l'enfance*, à laquelle mon maître Jules Simon a consacré le meilleur de l'activité de ses dernières années, et qui, dans son existence encore bien courte, a sauvé, en effet, des centaines de pauvres créatures, vouées, sans elle, à la déchéance et à la misère. Et voici qu'en rentrant de la séance du général Booth, j'ai trouvé chez moi les premiers *Bulletins* d'une société plus jeune et non moins intéressante : la *Société contre la mendicité des enfants*, que préside mon sympathique confrère M. Bardoux, société née de l'initiative de quelques jeunes gens, et qui bientôt, grâce aux facilités qu'elle offrira, rayonnera partout et pourchassera jusque dans ses derniers repaires la honteuse industrie qui dévore encore tant de tendres victimes.

Ailleurs, ce sont des institutions destinées, non pas toujours à rendre la lumière aux aveugles, l'ouïe aux sourds et la parole aux muets, — quelques-unes y réussissent parfois — du moins à leur fournir des moyens de suppléer à ce qui leur manque et des compensations à leurs infirmités.

Ailleurs, c'est l'œuvre dite des *Petits Fagots*, permettant aux plus débiles, moyennant un travail à la portée de tous, de mériter la nourriture et l'abri, avec toute facilité pour chercher un meilleur emploi ;

l'*Œuvre des libérées de Saint-Lazare*, à laquelle se sont dévouées tour à tour Mlle de Grandpré, Mme de Barrau et Mme Bogelot ; l'*Œuvre du patronage des libérés de la prison*, que préside M. Bérenger ; ou la *Société de protection des engagés volontaires* élevés sous la tutelle administrative, que dirige M. Voisin.

Et par dessus tout cela — ce n'est pas le trait le moins significatif de cette façon nouvelle de comprendre le devoir de l'assistance — des bureaux d'informations, un *office central* entre autres, où, presque sans dépenses, et tout à fait sans perdre de temps, chacun peut être éclairé sur la réalité des situations qui lui sont exposées et sur le mérite des demandes qui lui sont adressées. Si bien que, si l'on peut encore, selon la pente de son cœur ou la direction de ses sympathies, employer plus ou moins bien ou plus ou moins mal ses libéralités, on a du moins, pour peu que l'on veuille s'en donner la peine, le moyen de ne pas les livrer au hasard.

Et c'est là — s'il faut donner une conclusion à cette rapide revue — ce dont à cette place il ne m'a pas paru inutile de prendre acte. Il y a longtemps — j'ai eu maintes fois occasion de le rappeler — que des hommes d'un grand esprit et d'un grand cœur se sont évertués à dire que le Bien n'est pas aussi facile à faire que le Mal, et que l'aumône — pour reprendre ce que je disais tout à l'heure — n'est pas toujours charité. *Les bienfaits mal placés, sont des méfaits*, ont répété, après Ennius, des pères de l'Eglise. Ce que Bastiat, avec sa grâce aimable, traduisait, en l'appliquant à tout l'ensemble des erreurs de conduite, par cette formule plus générale : « *Ce n'est pas la bonté de l'intention qui fait la bonté de la potion* ». Deux hommes surtout, parmi ceux qui se sont occupés de ce que l'on appelle aujourd'hui des *questions sociales*, Franklin et Malthus, avaient étudié cette question de l'assistance ou du paupérisme. Et tous deux s'étaient prononcés dans le même sens.

Je suis d'avis de faire du bien aux pauvres, disait Franklin, mais je diffère sur les moyens. Je pense que la meilleure manière de leur faire du bien, n'est pas de les mettre à l'aise dans la pauvreté, mais de les tirer de cet état.

L'homme est un être raisonnable, disait Malthus, et il n'a pas le droit de ne pas se préoccuper des conséquences de ses actes. Saint Paul a dit que celui qui ne travaille pas n'est pas digne de manger. Ouvrir sa bourse sans réflexion à toutes les mains qui se tendent vers nous, c'est encourager la paresse et le vice. C'est aussi tarir la source de l'assistance intelligente et efficace que l'on doit aux véritables besoins. La bienfaisance digne de ce nom n'est pas une aveugle et banale sensiblerie ; c'est une « charité active et volontaire, qui sait

par quels étroits liens sont unis le riche et le pauvre, et s'honore de cette alliance ; qui visite l'infortuné dans sa demeure, et ne s'informe pas seulement de ses besoins, mais de ses habitudes et de ses dispositions morales. »

Que de reproches, que d'injures, que d'anathèmes, n'a pas valu, à Malthus et aux économistes en général, cette façon d'entendre le devoir de l'assistance et la lutte éternellement renouvelée contre la misère ! Lamartine lui-même, dans un morceau célèbre, leur a reproché de n'avoir point d'entrailles, de compter pour rien les hommes, et la richesse pour tout, et de proscrire la charité. Ce réquisitoire, il est vrai, a inspiré à Bastiat l'un des morceaux les plus admirables de notre langue, l'un de ceux qui feraient comprendre l'exclamation du père Gratry : « N'est-ce pas que c'est le plus grand écrivain de la langue française ? » Mais qui lit Bastiat, en dehors de ce que l'on se plait à appeler la petite Eglise de l'orthodoxie économique ; et qui est assez soucieux de la beauté de la forme, de la fermeté du bon sens, de la hauteur des idées, et de la générosité des sentiments pour partager l'enthousiasme de ce doux mystique, qui s'était épris à son école de ce qu'il appelait « la noble science du pain » ?

La prévention a duré. Et l'on a continué à bafouer les économistes, et à jeter l'anathème à l'*école dure*.

Et voici que c'est au nom de l'*école tendre*, au nom de la charité chrétienne, au nom de la Religion de l'Amour et du Sacrifice, que l'on en vient à proclamer et à appliquer, comme seules propres à sauver la Société, les maximes de cette prétendue *école dure*. C'est que l'expérience a des leçons qu'il faut bien finir par comprendre. Et, qu'à moins d'être aveugle et sourd, il faut, si l'on veut faire le salut matériel ou moral de ses semblables, en venir à l'action personnelle et à la liberté. L'économiste, suivant une définition qui nous vient d'Amérique, est un homme qui a foi, en connaissance de cause, au salut par la liberté.

Si l'*Armée du Salut* contribue à convertir le monde à cette foi, elle n'aura pas volé son titre.

FREDÉRIC PASSY.

BULLETIN

PUBLICATIONS DU « JOURNAL OFFICIEL »

(*Avril* 1897.)

1er. — **Notification** au gouvernement de la République de l'adhésion du gouvernement britannique, pour le protectorat de Sarawak (Bornéo), à la convention d'union postale universelle (page 1953).

2. — **Décret** reconnaissant comme établissement d'utilité publique l'Association des industriels du nord de la France contre les accidents (page 1971).

4. — **Rapport** suivi d'un arrêté ouvrant aux élèves femmes l'école nationale et spéciale des beaux-arts (page 2002).

— **Loi** modifiant l'article 174 du code d'instruction criminelle, relatif à l'appel des jugements de simple police (page 2053).

— concernant la fabrication, la circulation et la vente des vins artificiels (page 2053).

(Voir plus bas le texte de cette loi).

7. — **Rapport** au garde des sceaux, ministre de la justice, sur les résultats de l'application, pendant l'année 1895, des dispositions du code civil relatives à la nationalité (page 2057).

8. — **Loi** relative au régime des sucres (page 2077).

(Voir plus bas le texte de cette loi).

— **Rapport** sur les habitations à bon marché pour l'année 1896 (page 2080).

10. — **Arrêté** fixant, pour trois années, la composition du conseil supérieur de statistique établi près le ministère du commerce (page 2127).

11. — **Loi** ouvrant au ministre de l'intérieur, sur l'exercice 1897, un crédit extraordinaire de 257.000 francs, destiné au payement de dépenses occasionnées par l'épidémie de peste aux Indes (page 2153).

14. — **Rapport** suivi d'un décret concernant le domaine de l'État à la Nouvelle-Calédonie (page 2228).

16. — suivi d'un décret instituant une commission en vue d'étudier les modifications à introduire dans la législation des pensions civiles (page 2258).

— **Décret** autorisant l'admission en franchise temporaire des blés tendres destinés à la fabrication des amidons (page 2259).

17. — **Notification** au gouvernement de la République française de l'accession du gouvernement anglais, pour la colonie anglaise de Ceylan, à la convention télégraphique internationale (page 2273).

— **Loi** relative à la cession à la ville de Boulogne-sur-Mer des terrains des anciennes fortifications de la haute ville (page 2273).

— portant application à Madagascar du tarif général des douanes (page 2273).

— concernant la répression de la fraude dans le commerce du beurre et la fabrication de la margarine (page 2278).

(Voir plus bas le texte de cette loi).

18. — **Loi** portant approbation de l'acte additionnel et de la déclaration du 4 mai 1896 modifiant la convention internationale de Berne du 9 septembre 1896, pour la protection de la propriété littéraire et artistique (page 2289).

23. — **Rapport** suivi d'un décret relatif aux déclarations en douane des marchandises arrivant de l'étranger ou qui y sont expédiées (page 2361).

— **Décret** fixant les taxes à percevoir sur les colis postaux à destination de Costa-Rica (page 2232).

25. — **Rapport** suivi de deux décrets fixant le prix de vente en Corse : 1° des tabacs fabriqués dans la métropole ; 2° des poudres à feu (page 2425).

— **Décret** chargeant le gouverneur général de l'Algérie de statuer sur les questions relatives aux impôts arabes qui peuvent être actuellement réglées par des décisions ministérielles (page 2427).

28. — portant règlement d'administration publique pour l'exécution de la loi du 11 juin 1896 sur les Halles centrales de Paris (page 2481).

LOI concernant la fabrication, la circulation et la vente des vins artificiels.

Art. 1er. — La fabrication industrielle, la circulation et la vente des vins de raisins secs ou autres vins artificiels à l'exception des vins de liqueurs et mousseux et des vins de marc et de sucre régis par l'article 3, sont exclues du régime fiscal des vins et soumises aux droits et régime de l'alcool pour leur richesse alcoolique totale acquise ou en puissance.

Art. 2. — Les raisins secs à boisson ne pourront circuler qu'en vertu d'acquits-à-caution garantissant le payement du droit général de consommation à raison de 30 litres d'alcool par 100 kilogrammes s'ils sont

à destination des fabricants, et le payement des droits de circulation à raison de 6 francs (6 fr.) par 100 kilogrammes s'ils sont à destination des particuliers pour leur consommation de famille.

Art. 3. — La fabrication et circulation en vue de la vente des vins de marc et des vins de sucre sont interdites.

Cette interdiction est applicable aux cidres et poirés produits autrement que par la fermentation des pommes et poires fraîches, avec ou sans sucrage.

La détention, à un titre quelconque, de ces vins, cidres et poirés est interdite à tout négociant, entrepositaire ou débitant de liquide.

Les boissons de cidre d'un degré alcoolique inférieur à trois degrés ne seront pas comprises dans cette interdiction.

La détention visée par le paragraphe 3 du présent article n'est pas interdite lorsqu'elle n'a pas lieu en vue de la vente.

La circulation des boissons de marc, dites piquettes, provenant de l'épuisement des marcs par l'eau, sans addition d'alcool, de sucre ou de matières sucrées, est autorisée si ces boissons sont à destination de particuliers pour consommation familiale ; elles ne seront soumises qu'à un droit de circulation de 1 franc (1 fr.) par hectolitre.

Art. 4. — Sont punies des peines portées à l'article 1er de la loi du 28 février 1872 :

1° Toute infraction aux dispositions des articles 1, 2 et 3 de la présente loi ;

1° Toute déclaration d'enlèvement de boissons faite sous un nom supposé, ou sous le nom d'un tiers sans son consentement, et toute déclaration ayant pour but de simuler un enlèvement de boissons non effectivement réalisé.

Art. 5. — Les dispositions de l'article 463 du code pénal sont applicables aux infractions à la présente loi.

Art. 6. — La présente loi est applicable en Algérie et dans les colonies.

Elle entrera en vigueur à partir du 15 août prochain.

LOI relative au régime des sucres

Art. 1er — A partir de la promulgation de la présente loi, des primes dont la quotité est fixée comme il suit, sont accordées pour l'exportation en pays étrangers et dans les colonies françaises non soumises au tarif douanier métropolitain :

1° Des sucres indigènes produits depuis le 1er septembre 1896 et déclarés pour l'exportation à partir de la promulgation de la présente loi ;

2° Des sucres des colonies françaises embarqués à destination de la France à partir du 1er septembre 1896 et exportés des entrepôts de France à partir de la promulgation de la présente loi ;

3° Des sucres et vergeoises imputés à la décharge des soumissions d'admission temporaire souscrites pour des sucres produits en France ou expédiés des colonies françaises à partir du 1er septembre 1896.

Sucres bruts en grains ou petits cristaux d'un titrage de 98 p. 100 au moins pour les sucres de betterave, ou de 97 p. 100 au moins pour les sucres coloniaux, titrage pris avant la déduction du déchet de raffinage, par 100 kilogrammes de sucre raffiné 4 francs.

(Les sucres de cette catégorie, imposables et expédiés directement à l'étranger par le fabricant lui-même, lorsqu'ils polariseront 99,75 au moins, seront portés pour leur poids en raffiné, sans déduction aucune, au compte de décharge du fabricant).

Sucres bruts d'un titrage de 65 à 98 p. 100 pour les sucres de betterave, ou de 65 à 97 p. 100 pour les sucres coloniaux français, par 100 kilogrammes de sucre raffiné, 3 fr. 50 ;

Sucres candis calculés à leur coefficient légal, par 100 kilogrammes, poids effectif, 4 fr. 50 ;

Sucres raffinés en pains ou morceaux parfaitement épurés, durs et secs, par 100 kilogrammes poids effectif, 4 fr. 50.

Vergeoises, par 100 kilogrammes de sucre raffiné, 4 fr. 50.

Sucres raffinés en grains ou cristaux titrant au moins 98 p. 100, 4 francs.

(Lorsque les sucres de cette dernière catégorie polariseront 99,75 au moins, ils seront considérés comme sucres raffinés purs, et leurs certificats d'exportation seront admis à la décharge des obligations d'admission temporaire pour leur poids total, sans aucune déduction.)

Art. 2. — Il est accordé aux sucres des colonies et possessions françaises importés directement en France une détaxe de distance de 2 fr. 25 par 100 kilogrammes de raffiné pour les colonies de l'Atlantique, et de 2 fr. 50 par 100 kilogrammes de raffiné pour les autres colonies.

Cette détaxe n'est attribuée qu'aux sucres de la campagne 1886-1897 embarqués à destination de la France dans un délai maximum de cent vingt jours pour les expéditions faites par voilier des colonies de la mer des Indes et de soixante jours pour tous les autres, avant la promulgation de la loi. Elle sera allouée sous forme de bons de droits dans les conditions prévues à l'article 8.

Art. 3. — Les sucres bruts provenant des fabriques de la métropole, expédiés des ports français de la mer du Nord et de la Manche, à destination des ports français de l'Atlantique et de la Méditerranée, pour

être mis en œuvre dans les raffineries établies dans ces ports, en vue de l'exportation, bénéficieront, à partir de la promulgation de la présente loi, d'une détaxe de 2 fr. par 100 kilogrammes à la condition que ces sucres soient expédiés sous le régime du cabotage du port français d'embarquement au port français de destination. Ils seront dirigés avec acquit-à-caution de mutation d'entrepôt sur la douane de destination où seront souscrites les obligations d'admission temporaire. Ces obligations devront être apurées par l'application de certificats d'exportation dans les conditions déterminées par la législation actuelle, sous peine de la restitution de la détaxe.

La même détaxe de 2 francs sera accordée aux sucres bruts provenant des fabriques de la métropole situées à une distance minima de 250 kilomètres du port où se trouve la raffinerie à laquelle ces sucres seront expédiés directement, lorsque ces sucres seront expédiés directement de la fabrique par voie ferrée pour être mis en œuvre, en vue de l'exportation, dans les raffineries des ports français de l'Atlantique et de Méditerranée.

Elle sera également accordée aux sucres bruts provenant des fabriques de la métropole situées à une distance de plus de 300 kilomètres en ligne droite des raffineries de l'intérieur, lorsque ces sucres seront expédiés directement de la fabrique par voie ferrée ou par canaux, pour être mis en œuvre en vue de l'exportation dans lesdites raffineries.

Art. 4. — A partir de la promulgation de la présente loi il est établi :

1° Un droit de raffinage sur les sucres candis, sucres raffinés parfaitement épurés, durs et secs ; sucres raffinés autres, titrant au moins 98 p. 100, et vergeoises, 1 fr. pour 180 kilogrammes de raffiné ;

2° Un droit de fabrication sur les sucres bruts n'allant pas en raffinerie, 1 franc pour 100 kilogrammes de raffiné.

Sont exempts des droits prévus dans les deux paragraphes ci-dessus les sucres qui sont exportés.

Le droit de raffinage sera perçu à l'entrée des sucres en raffinerie, conformément aux lois en vigueur et dans les conditions qui seront déterminées par le règlement d'administration publique.

Art. 5. — Sont en outre modifiés comme suit les droits de douane des dérivés du sucre énumérés ci-après :

Mélasses autres que pour la distillation, ayant en richesse saccharine 50 p. 100 ou moins :

Tarif général.....	24 75	par 100 kilogrammes.
Tarif minimum.....	20 75	—

Mélasses autres que pour la distillation, ayant en richesse saccharine plus de 50 p. 100.

Tarif général..... 52 50 par 100 kilogrammes.
Tarif minimum..... 42 90 —

Chocolat contenant 55 p. 100 de cacao ou moins :

Tarif général..... 132 55 par 100 kilogrammes.
Tarif minimum..... 100 25 —

Art. 6. — Les surtaxes établies par l'article 4 seront appliquées aux sucres de toute espèce déjà libérés d'impôts, ainsi qu'aux matières en cours de fabrication également libérées d'impôt existant au moment de la promulgation de la présente loi dans les raffineries, fabriques ou magasins, ou dans tous autres lieux en la possession des raffineurs, fabricants, commerçants ou dépositaires. Les quantités seront reprises par voie d'inventaires, après déclarations faites par les détenteurs.

Toute quantité non déclarée donnera lieu au payement, en sus de la surtaxe, d'une amende égale au double de cette surtaxe.

Seront toutefois dispensées de l'inventaire les quantités n'excédant pas 500 kilogrammes en sucre raffiné.

Art. 7. — Les fabricants et raffineurs auront à souscrire des soumissions complémentaires en garantie de la surtaxe édictée par la présente loi, pour les sucres de toute espèce et les matières en cours de fabrication placés sous le régime de l'admission temporaire.

L'apurement de ces soumissions aura lieu dans les conditions appliquées au moment de la mise en vigueur des lois des 31 décembre 1873, 29 juillet 1884 et 27 mai 1887.

A partir de la promulgation de la présente loi, et jusqu'à la fin des opérations d'inventaire prévues par l'article 6, les employés des douanes et des contributions indirectes devront être admis dans les raffineries à toute heure de jour et de nuit. Ils pourront en suivre les opérations et procéder à toute heure de jour et de nuit à toutes les constatations et vérifications préparatoires qu'ils jugeront nécessaires.

Art. 8. — Pour l'allocation des primes d'exportation édictées par la présente loi, il sera établi des bons de droits, transmissibles par voie d'endossement, qui seront reçus comme numéraire, en apurement des obligations d'admission temporaire de sucres indigènes et coloniaux français. Ces bons, délivrés pour les sucres exportés des fabriques en suspension de l'impôt, seront reçus comme numéraire pour l'acquittement des droits de la régie.

A partir du 1er septembre 1897, il devra être fait emploi de ces bons de droits dans le délai de deux mois à dater de leur délivrance.

Art. 9. — Est ratifié et converti en loi le décret du 26 juillet, portant relèvement des surtaxes afférentes aux sucres étrangers.

Toutefois, à partir de la promulgation de la présente loi, ces surtaxes sont fixées ainsi qu'il suit :

Sucres bruts d'origine européenne ou importés des entrepôts d'Europe, 9 francs (poids effectif, les 100 kilogrammes net) :

Sucres raffinés et assimilés autres que candis, tarif général 16 francs (poids effectif, les 100 kilogrammes net ;)

Sucres raffinés et assimilés autres que candis, tarif minimum, 10 francs (poids effectif, les 100 kilogrammes net ;

Sucres candis, tarif général, 28 fr. 80 (poids effectif, les 100 kilogrammes net) ;

Sucres candis, tarif minimum, 25 fr. 80 (poids effectif, les 100 kilogrammes net).

Tant que seront allouées les détaxes prévues par les articles 2 et 3 de la présente loi, la surtaxe de 9 francs par kilogramme (poids effectif) sera étendue aux sucres en poudre titrant 98 p. 100 ou moins, importés des pays hors d'Europe pour la consommation.

Les taxes de fabrication et de raffinage édictées par l'article 4 de la présente loi sont également applicables à tous les sucres étrangers, dans les mêmes conditions qu'aux sucres indigènes et coloniaux français.

Les sucres coloniaux étrangers jouissent du bénéfice de l'admission temporaire, mais ils sont exclus de la prime d'exportation.

Art. 10. — Les taxes de fabrication et de raffinage édictées par l'article 4 de la présente loi ne sont pas applicables à l'Algérie et à la Corse, et les sucres exportés de ces pays ne bénéficieront pas des dispositions de l'article 1er.

Art. 11. — Si des pays producteurs de sucre de betterave accordant actuellement des primes d'exportation suppriment ou abaissent ces primes, le Gouvernement est autorisé, en l'absence des Chambres, à prendre par décret les mêmes mesures, sous réserve de ratification par une loi.

Art. 12. — Dans le cas où le montant des primes allouées pendant une campagne excéderait le produit des taxes de fabrication et de raffinage prévues par la présente loi, le taux des primes serait, pour la campagne suivante, ramené au chiffre nécessaire pour couvrir le Trésor de son avance, par décret rendu en conseil des ministres et présenté, en forme de projet de loi, aux Chambres, avant la fin de leur session prochaine, si elles ne sont pas assemblées.

Art. 13. — A partir du 1er septembre 1897, les bascules servant au pesage des betteraves livrées par le cultivateur devront être munies d'un appareil enregistreur.

Dans chaque fabrique, un ou plusieurs agents de l'État seront chargés de vérifier l'exactitude des opérations de pesage et de contrôler les réfactions à opérer en raison de la terre, des racines et du collet, ainsi que la détermination de la densité.

Un décret fixera les conditions du fonctionnement de ce contrôle.

Art. 14. — Un décret portant règlement d'administration publique déterminera toutes les conditions d'application de la présente loi.

Disposition transitoire.

Jusqu'au 1er septembre 1897, les primes d'exportation ne seront allouées immédiatement que jusqu'à concurrence de 50 p. 100.

Au 1er septembre 1897, il sera fait un état des recettes réalisées en vertu de la présente loi, état sur lequel on imputera d'abord le montant des primes payées jusqu'à concurrence de 50 p. 100 ; le solde sera réparti au prorata entre les ayants droit, en vertu d'un décret rendu en conseil des ministres.

Les sucres de la campagne 1896-1897, qui n'auront pas été exportés à la date du 1er septembre 1897, n'auront droit, pendant la campagne suivante, qu'à la moitié des primes d'exportation fixées à l'article 1er

Fait à Paris, le 7 avril 1897.

LOI concernant la repression de la fraude dans le commerce du beurre et la fabrication de la margarine.

TITRE 1er

Art. 1er. — Il est interdit de désigner, d'exposer, de mettre en vente ou de vendre, d'importer ou d'exporter, sous le nom de beurre, avec ou sans qualificatif, tout produit qui n'est pas exclusivement fait avec du lait ou de la crème provenant du lait ou avec l'un et l'autre, avec ou sans sel, avec ou sans colorant.

Art 2. — Toutes les substances alimentaires autres que le beurre, quelles que soient leur origine, leur provenance et leur composition, qui présentent l'aspect du beurre et sont préparées pour le même usage que ce dernier produit, ne peuvent être désignées que sous le nom de margarine.

La margarine ainsi définie ne pourra, dans aucun cas, être additionnée de matières colorantes.

Art. 3. — Il est interdit à quiconque se livre à la fabrication ou à la préparation du beurre, de fabriquer et de détenir dans ses locaux, et dans quelque lieu que ce soit, de la margarine ou de l'oléo-margarine, ni d'en laisser fabriquer et détenir par une autre personne dans les locaux occupés par lui.

La même interdiction est faite aux entrepositaires, commerçants et débitants de beurre.

Les deux premiers paragraphes du présent article ne sont pas applicables aux sociétés coopératives d'alimentation qui ne font pas acte de commerce.

La margarine et l'oléo-margarine ne pourront être introduites sur les marchés qu'aux endroits spécialement désignés à cet effet par l'autorité municipale.

La quantité de beurre contenue dans la margarine mise en vente, que cette quantité provienne du barattage du lait ou de la crème avec l'oléo-margarine, ou qu'elle provienne d'une addition de beurre, ne pourra dépasser 10 p. 100.

Art. 4. — Toute personne qui veut se livrer à la fabrication de la margarine ou de l'oléo-margarine est tenue d'en faire la déclaration à Paris à la préfecture de police, et dans les départements au maire de la commune où elle veut établir sa fabrique.

Art. 5. — Les locaux dans lesquels on fabrique ou conserve en dépôt et où l'on vend de la margarine ou de l'oléo-margarine doivent porter une enseigne indiquant, en caractères apparents d'au moins 30 centimètres (0 m. 30) de hauteur, les mots « fabrique, dépôt ou débit de margarine ou d'oléo-margarine ».

Art. 6. — Les fabriques de margarine et d'oléo-margarine sont soumises à la surveillance d'inspecteurs nommés par le gouvernement. Ces employés ont pour mission de veiller sur la fabrication, sur les entrées de matières premières, sur la qualité de celles-ci et sur les sorties de margarine et d'oléo-margarine. Ils s'assurent que les règles prescrites par le gouvernement, sur l'avis du comité d'hygiène publique, sont rigoureusement observées.

Ils ont le droit de s'opposer à l'emploi de matières corrompues ou nuisibles à la santé et de rejeter de la fabrication les suifs avariés. Ils peuvent déférer aux tribunaux les infractions aux dispositions de la présente loi et les décrets et arrêtés ministériels intervenus pour son exécution.

Art. 7. — Les inspecteurs mentionnés à l'article 6 peuvent pénétrer en tout temps dans tous les locaux des fabriques de margarine et d'oléo-margarine soumises à leur surveillance, dans les magasins, caves, celliers, greniers y attenant ou en dépendant, de même que dans tous les dépôts et débits de margarine et d'oléo-margarine.

Art. 8. — Le traitement des inspecteurs est à la charge des établissements surveillés. Le décret rendu en conseil d'Etat pour l'exécution de la loi en fixera le montant ainsi que le mode de perception et de recouvrement des taxes.

Art. 9. — Les fûts, caisses, boîtes et récipients quelconques renfermant de la margarine ou de l'oléo-margarine doivent tous porter sur toutes leurs faces, en caractères apparents et indélébiles, le mot « margarine » ou « oléo-margarine ». Les éléments entrant dans la composition de la margarine devront être indiqués par des étiquettes et par les factures des fabricants et débitants.

Dans le commerce en gros, les récipients devront, en outre, indiquer en caractères très apparents le nom et l'adresse du fabricant.

En ce qui concerne la margarine destinée à l'exportation, le fabricant sera autorisé à substituer à sa marque de fabrique celle de l'acheteur, à la condition que cette marque porte en caractères apparents le mot « margarine ».

Dans le commerce de détail, la margarine ou l'oléo-margarine doivent être livrées sous la forme de pains cubiques avec une empreinte portant sur une des faces, soit le mot « margarine », soit le mot « oléo-margarine », et mise dans une enveloppe portant, en caractères apparents et indélébiles, la même désignation ainsi que le nom et l'adresse du vendeur.

Lorsque ces pains seront détaillés, la marchandise sera livrée dans une enveloppe portant lesdites inscriptions.

Art. 10. — La margarine ou l'oléo-margarine importées, exportées ou expédiées doivent être, suivant les cas, mises dans des récipients de la forme et portant les indications mentionnées à l'article qui précède.

Art. 11. — Il est interdit d'exposer, de mettre en vente ou en dépôt et de vendre dans un lieu quelconque de la margarine ou de l'oléo-margarine, sans qu'elles soient renfermées dans les récipients indiqués à l'article 7 et portant les indications qui y sont prescrites.

L'absence de ces désignations indique que la marchandise exposée, mise en dépôt ou en vente est du beurre.

Art. 12. — Dans les comptes, factures, connaissements, reçus de chemins de fer, contrats de vente et de livraison et autres documents relatifs à la vente, à l'expédition, au transport et à la livraison de la margarine ou de l'oléo-margarine, la marchandise doit être expressément désignée, suivant le cas, comme « margarine ou oléo-margarine ». L'absence de ces formalités indique que la marchandise est du beurre.

Art. 13. — Les inspecteurs désignés à l'article 6 et au besoin des experts spéciaux nommés par le gouvernement ont le droit de pénétrer dans les locaux où l'on fabrique pour la vente, dans ceux où l'on prépare et vend du beurre, de prélever des échantillons de la marchandise fabriquée, préparée, exposée, mise en vente ou vendue comme beurre.

Ils peuvent de même prélever des échantillons en douane, ou dans les ports, ou dans les gares de chemins de fer.

Autant que possible, le prélèvement des échantillons est effectué en présence du propriétaire de la marchandise ou de son représentant.

Les échantillons sont envoyés aux laboratoires désignés par arrêté ministériel pour être soumis à l'analyse chimique et à l'examen microscopique.

En cas de fraude constatée, procès-verbal est dressé et transmis, avec le rapport du chimiste-expert, au procureur de la République qui instruit l'affaire immédiatement.

Art. 14. — Chaque année, le ministre de l'agriculture, sur l'avis du comité consultatif des stations agronomiques et des laboratoires agricoles :

1° Prescrit les méthodes d'analyse à suivre pour l'examen des échantillons de beurre prélevés comme soupçonnés d'être falsifiés ;

2° Fixe le taux des analyses ;

3° Arrête la liste des chimistes-experts seuls chargés de faire l'analyse légale des échantillons prélevés.

Art. 15. — Les échantillons prélevés sont payés aux détenteurs sur le budget de l'Etat, ainsi que les frais d'expertise et d'analyse.

En cas de condamnation, les frais sont à la charge des délinquants.

TITRE II

Pénalités

Art. 16. — Ceux qui auront sciemment contrevenu aux dispositions de la présente loi seront punis d'un emprisonnement de six jours à trois mois et d'une amende de cent francs à cinq mille francs (100 francs à 5.000 francs) ou de l'une de ces deux peines seulement. Toutefois, seront présumés avoir connu la falsification de la marchandise ceux qui ne pourront indiquer le nom du vendeur ou de l'expéditeur.

Les voituriers ou compagnies de transport par terre ou par eau qui auront sciemment contrevenu aux dispositions des articles 10 à 12 ne seront passibles que d'une amende de cinquante à cinq cents francs (50 à 500 francs).

Ceux qui auront empêché les inspecteurs et experts désignés dans les articles 6 et 13 d'accomplir leurs fonctions en leur refusant l'entrée de leurs locaux de fabrication, de dépôt et de vente, et de prendre des échantillons, seront passibles d'une amende de cinq cents à mille francs (500 à 1.000 francs).

Art. 17. — Ceux qui auront sciemment employé des matières corrompues ou nuisibles à la santé publique pour la fabrication de la margarine ou de l'oléo-margarine seront passibles des peines portées à l'article 423 du code pénal.

Art. 18. — En cas de récidive dans l'année qui suivra la condamnation, le maximum de l'amende sera toujours appliqué.

Art. 19. — Les tribunaux pourront toujours ordonner que les jugements de condamnation prononcés contre les infractions aux articles 1, 2, 3, 4, 6, 9, 10 et 11 seront publiés par extrait ou intégralement dans les journaux qu'ils désigneront et affichés dans les lieux et marchés où la fraude a été commise, ainsi qu'aux portes de la maison, de l'usine, de la fabrique et des magasins du délinquant, et ce aux frais du condamné.

Art. 20. — Les substances ou les mélanges frauduleusement désignés, exposés, mis en vente, vendus, importés ou exportés, restés en la possession de l'auteur du délit, seront de plus confisqués conformément aux dispositions de l'article 5 de la loi du 7 mars 1851.

Art. 21. — Les dispositions de l'article 463 du code pénal sont applicables aux délits prévus et punis par la présente loi.

Art. 22. — Un règlement d'administration publique statuera sur toutes les mesures à prendre pour l'exécution de la présente loi, et notamment sur les formalités à remplir pour l'établissement et la surveillance des fabriques de margarine et d'oléo-margarine, sur la surveillance des beurreries, des débits de beurre, de margarine et d'oléo-margarine, des halles et marchés, sur le prélèvement et la vérification des échantillons des marchandises suspectes, sur la désignation des fonctionnaires préposés à cette surveillance et sur les garanties à édicter pour assurer les secrets de fabrication.

Ce règlement devra être fait dans un délai de trois mois, sans que ce délai puisse en rien arrêter l'exécution de la présente loi dans tous les cas où l'application dudit règlement n'est pas nécessaire.

Art. 23. — Sont abrogées la loi du 14 mars 1887 et toutes les dispositions contraires à la présente loi.

Art. 24. — La présente loi est applicable à l'Algérie et aux colonies.

Fait à Paris, le 16 avril 1897.

SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE POLITIQUE

RÉUNION DU 5 MAI 1897

DISCUSSION. — Des lois successorales en France et de leur influence sur l'accroissement de la population.

OUVRAGES PRÉSENTÉS.

La séance est présidée par M. E. Levasseur, de l'Institut, président. Parmi les assistants on remarque MM. Deschamps, professeur d'économie politique à la Faculté de droit de Paris; Sauvage, professeur à l'Ecole des mines; A. Boissard, professeur à l'Université libre de Lille; E. Yvernès, secrétaire général de la Société de Statistique de Paris, tous invités par des membres de la Société.

M. A. Courtois, secrétaire perpétuel, présente les ouvrages reçus par la Société depuis la précédente séance, et dont on trouvera ci-après la liste.

Sur la proposition du Secrétaire perpétuel, la réunion adopte comme sujet de discussion la question suivante, formulée par MM. J. Bertillon et Combes de Lestrade :

DES LOIS SUCCESSORALES EN FRANCE ET DE LEUR INFLUENCE SUR L'ACCROISSEMENT DE LA POPULATION.

M. le Dr **Jacques Bertillon** expose ainsi la question.

La Société d'économie politique, dit-il, a déjà étudié par deux fois, à divers points de vue, le problème si grave, pour notre pays, de la dépopulation, dans les séances du 5 mars 1895 et du 5 janvier 1897. (Voir le *Journal des Economistes* des 15 mars 1896 et 15 janvier 1897). La France, qui représentait, à la fin du siècle dernier, 27 p. 100 de la population des grands États de l'Europe, n'en représente plus aujourd'hui que 12 p. 100. Et la diminution va toujours en s'accentuant.

Ce phénomène, au point de vue militaire, est devenu des plus redoutables, car, à l'heure qu'il est déjà, pour un soldat français, l'Alle-

magne compte trois soldats, alors qu'en 1870, il y avait pour ainsi dire équilibre à cet égard, entre les deux nations.

M. Bertillon reprend alors en détail les chiffres qu'il a déjà indiqués lors des séances mentionnées plus haut, compare de nouveau la population de notre pays avec celle des autres nations, les importations et les exportations des principaux peuples depuis une trentaine d'années, le progrès des langues anglaise et allemande par rapport au français, et il constate une fois de plus la décadence de la France.

Il fait remarquer une fois de plus aussi que, sur notre territoire, ce sont les départements riches où la natalité est la plus faible. Dans ces départements, ceux qui ont quelque bien pensent que, pour la conservation de ce bien, tel qu'il est, ils ne doivent avoir qu'un enfant; quand ils en ont deux, l'un de ces deux meurt souvent avant d'avoir atteint l'âge du mariage, et, en fait, la famille n'a eu qu'un descendant capable de propager sa race.

M. Bertillon cite l'île de Ré, où la population est très honnête, sans vices, sans passions, mais où la propriété est très divisée, e où chaque famille, pour ne pas aboutir à un morcellement encore plus grand, s'applique à n'avoir qu'un enfant. Partout, dit-il, où n'existe pas la préoccupation d'un héritage à conserver entier, la population s'accroît. Il signale, à ce point de vue, la curieuse constitution de la commune de Mardyck, dans le canton de Dunkerque, où chaque chef de famille est sûr d'avoir une terre sa vie durant. Quand un pêcheur se marie, dans cette petite localité de 4 à 500 habitants, il reçoit 20 ares de terre, qui contribuent, avec le produit de la mer, à assurer son existence. Comme nul n'a de souci pour l'avenir des siens, chaque famille est très prolifique, et la moyenne des naissances est de 44 p. 1.000, comme chez les Saxons, — le double de ce qui existe en France.

C'est l'ambition du père pour ses enfants qui est cause de la réduction de la population. Le Code civil a sa part dans ce phénomène par ses prescriptions tendant au morcellement des héritages.

Sans doute certains pays : Genève, la Belgique, sont sous le régime du Code civil, mais singulièrement réformé à cet égard. M. Bertillon cite encore la législation du Grand-Duché de Bade, où l'accroissement de la population est de 33 p. 1.000, le régime de l'Allemagne, où fonctionne le système des successions par fidéicommis, mais où le bien rural, pourtant, est transmis à un seul héritier.

Le Canada aussi est sous l'empire du Code Napoléon, mais la

liberté de tester y est entière, et la population s'y accroît rapidement. L'usage est, là-bas, que toute la fortune du chef de famille revienne à celui qui continue la profession paternelle, — en général la culture du sol ; — mais rien n'est réservé ni pour les filles, ni pour les fils embrassant des professions libérales.

En résumé, M. Bertillon pense que si la population décroît en France, c'est que, dans les familles, la propriété appartient à tous les enfants, et que tout père veut conserver sa propriété à ses enfants, à *son* enfant.

Les remèdes qu'on indique à cette situation lui paraissent peu efficaces : réformes sociales portant sur le divorce ou plutôt contre le divorce ; combinaisons pour assurer à tout citoyen une rente à 80 ans ; abaissement du taux de la mortalité (or, la nôtre est la plus faible de toutes, sous notre latitude) ; multiplication des mesures impératives de l'hygiène publique ou privée, qui nous impose déjà une tyrannie perpétuelle, etc.

Non, pour combattre le mal, il faut s'adresser à l'esprit de famille, au patriotisme de tous.

Il faut aussi que la « feuille du percepteur » montre à chacun en quoi le père d'une nombreuse progéniture contribue aux charges publiques. Aujourd'hui, le contribuable paye d'autant plus d'impôts qu'il a plus d'enfants. Or, un enfant doit être considéré comme une forme de l'impôt. Que jusqu'à 3 enfants le chef de famille paye une taxe dégressive, et que, au 4e, il soit dégrevé de la contribution directe.

Voilà la solution, dit M. J. Bertillon, avec l'établissement de la loi successorale du Bas Canada : liberté de tester, modifiée cependant quelque peu, pour répondre aux craintes d'absorption de la propriété par les congrégations religieuses.

M. **Combes de Lestrade** ne croit pas que le danger signalé par M. J. Bertillon soit aussi grave que vient de le dire le précédent orateur. On l'exagère certainement.

Le fait lui-même n'admet pas la discussion : depuis longtemps, la population française croît moins vite que celle des pays qui nous entourent, et, par suite, diminue relativement.

M. Bertillon constate très justement que cette diminution du nombre des Français vient à peu près exclusivement de la faible natalité. La mortalité est modérée. Par conséquent l'hygiène ne peut être invoquée à l'aide. La nuptialité est satisfaisante ; et cela nous prouve que les mariages ne rencontrent aucun obstacle venant des lois ou venant des mœurs, que l'on pourrait abroger

ou réformer. Non. La décroissance numérique vient du fait des naissances, c'est-à-dire du fait le plus volontaire qui soit, de l'exercice de la première des libertés.

Or les économistes peuvent bien admettre des tempéraments à certaines libertés et encore tous n'y consentent-ils pas. Mais comment pourraient-ils reconnaître que l'exercice d'une liberté aussi naturelle, aussi fondamentale, puisse constituer un péril imminent ? N'est-il pas permis à quelques-uns de croire que si les Français procréent moins d'enfants, c'est qu'ils peuvent s'en passer ?

Sans s'appuyer sur l'opinion de M. de Molinari et affirmer avec lui que l'immigration des étrangers venant remplacer les Français qui ne naissent pas, soit un bien économique, l'orateur veut du moins rappeler les qualités assimilatrices de notre race, en laquelle se fondent, bien plus rapidement qu'en Russie, en Espagne, en Italie, les immigrés venus du dehors.

Cette immigration a d'autres avantages que celui d'augmenter le nombre des Français : elle en augmente la qualité, car, physiquement et intellectuellement, elle est le produit d'une sélection. Enfin, n'entend-on pas des plaintes générales, sur l'exiguité de la part de chacun dans les résultats de la production ? Les *sans-travail*, ne sont-ils pas sans cesse plus nombreux ? La dépopulation est un grand mal, mais le chômage en est un aussi grand.

Sous le bénéfice de ces réserves, M. Combes de Lestrade reconnaît donc que la dépopulation est un péril national auquel on doit chercher un remède.

Les mesures possibles semblent pouvoir se diviser en trois groupes : les mesures *morales* ; les mesures *fiscales* ; les mesures *législatives*.

Des mesures *morales*, l'orateur ne dira rien, si ce n'est pour les louer, les approuver à l'avance et sans restriction. Elles ne peuvent émaner que de la liberté, et comment ne pas approuver le bien fait librement ?

Les mesures *fiscales* n'ont pas ce caractère. Coactives au premier chef, elles doivent être examinées avec soin. Ce n'est pas l'objet de la conversation de ce soir. En étudiant les mesures *législatives* on va d'ailleurs retrouver la question de ce qu'on pourrait faire par voie d'impôt.

Des mesures *législatives*, les seules que l'orateur veuille envisager, sont celles qui modifieraient nos lois successorales. Dans le programme de l'Alliance nationale fondée par M. Bertillon, l'on en trouve deux : l'une qui est l'établissement de la liberté de

tester, l'autre en opposition avec celle-ci, qui semble attribuer à l'État ou à la nation la part d'héritage qu'auraient eue les enfants qui ne sont pas venus au monde.

La liberté de tester a ceci pour nous plaire qu'elle est une liberté. Il est permis de douter de son efficacité, sans rechercher pourquoi il en est ainsi ; mais l'égalité de partage est entrée profondément dans nos mœurs. Qu'on abroge aujourd'hui la loi qui la rend obligatoire, elle n'en subsistera pas moins. Ce n'est pas là une simple hypothèse. Le Code civil laisse au père de famille la disposition d'une partie importante de ses biens. Et dans l'immense majorité des cas, cette liberté n'est pas utilisée. Chaque enfant est considéré comme ayant droit à une part égale dans la succession de ses parents comme dans leur affection. Ce n'est pas seulement l'aîné auquel on veut assurer dans la société une situation égale au moins ou même supérieure à celle de son père. C'est à tous ses frères. S'il y a quelquefois une légère différence au préjudice des filles, c'est parce qu'elles y trouvent une compensation dans l'avantage fait aux garçons qu'elles épousent.

Le partage égal est si peu responsable de la diminution de la natalité, que nous le voyons ailleurs qu'en France coexister avec une natalité exubérante : en Sicile, en Russie. On ne peut donc pas attribuer la différence observée entre ces nations et la nôtre à un facteur commun à toutes les trois, et c'est ailleurs qu'il faut en chercher l'origine.

Mais supposons au contraire que les Français profitent de la liberté de tester ; que tous, pour employer le mot courant, *fassent un aîné*, — vous n'obtiendrez pas le résultat cherché ; ces mêmes gens qui ont peu d'enfants pour ne pas leur laisser une situation restreinte, ne se mettront pas à en avoir beaucoup pour ne pas leur laisser de situation du tout. Vous obtiendrez en revanche un résultat que vous ne cherchez pas, la reconstitution des classes : non pas de ces classes créées à la fois par le temps et la nature du corps social, mais des classes artificielles différenciées seulement par le hasard de la primogéniture.

Le programme de l'Alliance nationale ne parle que de la liberté de tester : mais elle est toute disposée à demander le rétablissement du droit d'aînesse si la liberté de tester reste inefficace. Ce serait, on le voit, une bien grosse réforme, et l'orateur craint qu'elle ne soit pas plus utile.

Ce droit d'aînesse, les publicistes de la fin du siècle dernier en demandaient l'abolition parce qu'ils y voyaient un obstacle aux nombreuses familles. De nos jours, en France, ce serait pis.

Le droit d'aînesse est le sacrifice des individus à un idéal social, l'idéal aristocratique. De plus, autrefois et ailleurs, l'aîné n'a pas seulement la grosse part de l'héritage. Il a aussi des devoirs exceptionnels. C'est à lui qu'incombe le soin de perpétuer l'éclat de la famille. Les cadets délivrés de cette charge peuvent se suffire avec leur portion, leur aîné les appuyant ; leur nom les sert. Qu'ils soient pauvres, ils n'en restent pas moins de leur classe. Ils n'en rendent pas moins les services auxquels l'hérédité et l'éducation les ont faits propres. Chez nous le droit d'aînesse ne ferait que multiplier le nombre des déclassés. L'égalité, qu'on le veuille ou non, est la maîtresse-poutre de notre édifice social. Ne la brisons pas en jouant. Surtout ne donnons pas à d'autres l'idée de l'ébranler.

Même en faisant abstraction d'un intérêt social plus haut que celui de la natalité, car il concerne l'existence de la société, le droit d'aînesse ne donnerait pas ce qu'on en attend. L'aîné peut-être, partageant un égoïsme dont il aurait profité, méprisera la prudence conjugale. Mais les cadets ne créeront pas d'enfants auxquels seraient réservées les souffrances de tout genre qu'ils auront traversées eux-mêmes. Au total on n'aura pas augmenté la population ; on aura accru les inégalités, — avivé les rancunes qu'elles déterminent.

Pour que la liberté de tester, si elle est mise à profit, n'amène pas les plus grands désordres et les plus graves dangers, ce ne sont pas seulement nos lois successorales que l'on devrait modifier, mais encore notre constitution sociale.

M. C. de Lestrade est donc rassuré sur les conséquences de la liberté de tester, convaincu qu'elle restera lettre morte, sauf dans ces cas exceptionnels où, aujourd'hui même, on sait parfaitement tourner les prescriptions du Code Napoléon. Il est, au contraire, alarmé par l'autre partie du projet de l'Alliance nationale.

Elle le formule ainsi : l'enfant unique doit être placé au point de vue de l'héritage dans la situation où il serait, s'il avait des frères. Si l'on comprend bien, cela signifie qu'au cas d'un fils unique, l'État prendra un quart des biens. De même s'il y en a deux.

Ce résultat paraît singulier, mais semble dériver du rapprochement du projet et des lois existantes. A moins cependant que l'État ne représente deux frères au cas du fils unique, et un seul, s'il y a deux enfants.

La première conséquence d'une mesure pareille serait la prompte instauration du communisme parfait. Il faut bien admettre que parmi les gens qui n'ont qu'un ou deux enfants, il en

est dont ce n'est pas la faute et qui n'en auront pas davantage malgré toutes les menaces. Au bout de quelques générations, l'État se trouvera propriétaire d'un immense domaine que chaque génération viendra accroître et que rien ne viendra diminuer.

Ce n'est pas à la Société d'économie politique que l'on peut douter de la productivité moindre des biens de l'État. Diminuer la production et dans une telle mesure est un singulier moyen d'augmenter la population.

Je disais, ajoute l'orateur, que rien ne viendra diminuer cet immense domaine attribué à l'État. Cependant, il l'emploiera peut-être à doter les enfants des familles qui en auront sept ou huit ; on voit les conséquences. La fortune sera le prix de certaines facultés physiques, précieuses sans doute, que M. Bertillon a raison d'estimer très haut, mais qui peuvent ne pas coïncider avec l'aptitude à faire de cette fortune un emploi utile.

Mais, même en dehors de cet argument si décisif, il en est d'autres. Au point de vue social, l'héritage n'est pas garanti uniquement dans l'intérêt des héritiers, mais parce qu'il est une des formes de cette stabilité qui est la base du progrès, de cette continuité qui en est une condition. On veut donc priver la nation de ce bien, dans certains cas, ou le lui faire payer par un mal plus grand.

Pour transmettre à des êtres aimés le fruit de ses épargnes, le phtisique devra se marier et engendrer. Au point de vue moral, c'en sera fait de ces sacrifices que nous admirons tous les jours, de la sœur renonçant aux joies personnelles pour ne pas diminuer les ressources de la famille que ses neveux perpétueront, de philanthropes qui laissent des œuvres au lieu de laisser des enfants.

Enfin, le programme de l'Alliance ne dit pas assez clairement si les fils que nous ravit une mort prématurée comptent dans son dénombrement. Cette obscurité même attente à nos sentiments les plus sacrés, aux intérêts sociaux les plus élevés. Comment, s'écrie M. de Lestrade, de cette propriété que je soigne, de cette industrie à laquelle je me consacre tout entier, voyant déjà dans mes rêves mes deux enfants y trouver, je ne dis pas la fortune, mais des moyens d'être utiles, si j'ai l'horrible malheur de perdre un de ces enfants, l'État viendra prendre sa part ! Le père de famille désormais ne tremblera pas seulement devant ces coups de la destinée auxquels il se résigne parce qu'il espère en un dédommagement futur, mais encore devant la spoliation qui les suivra et à laquelle il ne se résignera pas, parce qu'elle serait au profit des improductifs et des inutiles.

Sans doute, jamais une telle iniquité ne sera réalisée. Si on ne s'y opposait pas par la force, on la déjouerait par la dissimulation. Le père, dont tout l'avenir est une industrie que ses enfants conduiront après lui, n'acceptera jamais de voir l'État s'emparer d'une partie de cette industrie, si un enfant meurt, devenir l'associé des survivants, associé tyrannique et irresponsable. La France manque d'hommes : elle manquera de travail.

Mais ce qui peut alarmer, c'est que les socialistes vont s'emparer de ce projet, le modifier, le parer, et comment s'opposer à leurs menées, lorsque des hommes comme ceux dont le nom figure au bas du programme de l'Alliance déclarent que le droit de disposer de ses biens après sa mort n'est dû qu'aux hommes qui peuvent faire trois enfants ?

Et les femmes ? Se charge-t-on de leur trouver des maris ou devront-elles avoir trois bâtards pour que leur fortune ne soit pas confisquée ?

Le mal est-il donc sans remède ? En aucune façon. La production nationale est assez large pour donner à chacun le nécessaire, mais non pas le superflu. Lorsque nous voyons, non seulement à Paris, mais dans les plus petits bourgs, le luxe atteindre des proportions inouïes, la consommation improductive, les dépenses somptuaires se multiplier sans frein, nous avons là une des explications du mal que nous étudions. Si, pour conserver le rang social de leur père, des enfants doivent dépenser chacun deux ou trois fois ce qui lui suffisait, pour si maigre que soit la portion des cadets, elle réduit infiniment trop la portion insuffisante de l'aîné. Il faudrait un volume pour montrer les excès de luxe inutile, de gaspillage effréné, caractéristiques de cette époque.

Ce goût du luxe, que les mœurs pourront seules corriger, est une des origines de la dépopulation. Elle n'est pas la seule. Le protectionnisme en est une autre : sans doute on entend affirmer que M. Méline a voulu remédier à la dépopulation des campagnes. Il y aurait réussi peut-être en réalisant ce fameux rêve du blé cher et du pain bon marché. Malheureusement nous avons le contraire : le blé bon marché et le pain cher. Et ce n'est pas seulement le pain : ce sont encore toutes les denrées nécessaires. Les seules choses dont le prix baisse sont les superfluités qui coûtent assez peu pour tenter les petites bourses qu'elles épuisent sans leur donner d'utilité. Pour tout le reste, le plus petit voyage hors de nos frontières prouve jusqu'à quel point le régime protectionniste a rendu la vie plus malaisée en France qu'ailleurs.

Voilà les vraies origines de la dépopulation. Les remèdes en dérivent tout naturellement.

Prenons la vie plus au sérieux. Songeons qu'elle n'est pas forcément une fête perpétuelle, que l'on peut en jouir et même y trouver des joies d'amour-propre sans le gaspillage effréné et quotidien. On nous dit souvent que la dépopulation est un grand danger au point de vue militaire ; et c'est évident. Mais si l'empire romain a duré cinq cents ans après les lois d'Auguste contre la dépopulation, il n'a pas fallu cinq siècles à Sybaris et à Byzance pour devenir la proie des Barbares.

Tâchons de renoncer à ce protectionnisme dont nous voyons les résultats. Depuis qu'on parle de liberté, on a rendu obligatoires une foule de choses qui auparavant étaient facultatives. Tant que les lois protectionnistes, tant que les impôts socialistes nous rendront si onéreux l'entretien de nos enfants, je m'insurgerai, dit M. C. de Lestrade, contre la procréation obligatoire.

M. **des Cilleuls** estime que la question à l'ordre du jour demande à être envisagée, notamment, sous un aspect qui ne semble pas, jusqu'ici, avoir appelé l'attention des économistes : c'est le résultat obtenu en recourant à la statistique, comme moyen de contrôle des opinions exprimées au sujet du rapport entre les lois successorales et le développement ou la restriction de la fécondité.

Si une connexité existe entre la loi successorale et l'importance de la fécondité, le phénomène a dû se manifester depuis le début de la Renaissance, époque où les vieilles coutumes locales furent recherchées, vérifiées, transcrites et modifiées ; en effet, on étendit, à très peu d'exceptions près, la réforme, déjà introduite, qui consistait à partager les patrimoines entre les enfants des deux sexes. Pendant fort longtemps, les filles, moyennant la constitution d'une dot en mariage, étaient exclues de l'héritage des ascendants. Quelle qu'ait été la conséquence de cette accession à la propriété familiale, il faut reconnaître que, depuis lors, les unions conjugales déterminées par l'appât d'une fortune actuelle ou future de la fiancée, se sont accrues progressivement, et sont devenues habituelles, dans les classes moyenne et supérieure.

En fait, la fécondité des mariages a toujours été en déclinant de la Renaissance à la Révolution. (M. le Président interrompt, pour émettre, d'un mot, un doute sur ce point.)

M. des Cilleuls insiste, s'appuyant sur une série d'études con-

cordantes ; il est, dit-il, impossible d'expliquer, sans la décroissance signalée, l'état connu de la population, non seulement au XIXe siècle, mais à la fin du XVIIe.

Du reste, il suffit, pour se convaincre de la réalité du déclin, de se reporter aux relevés qui citent l'abbé d'Expilly et d'autres [1]. Mais, faut-il l'imputer à la participation des filles aux successions ? Il y a une foule d'autres motifs plausibles qui expliquent l'affaiblissement progressif de la fécondité, aux XVIIe et XVIIIe siècles. En tout cas, la dévolution de parts héréditaires aux filles ne constituait pas toute l'importance du régime des successions antérieur à 1790 ; il y aurait à tenir compte du plus ou moins de latitude laissée aux chefs de famille, dans le mode de partage de leurs biens. Il est donc intéressant de rechercher, pour une période voisine de la Révolution, quelle était la fécondité des mariages, dans chaque province (ou *généralité*), puis de mettre, en regard des divers coefficients, les dispositions de la loi successorale.

Il n'existe de tableau complet sur le mouvement de la population, au XVIIIe siècle, que pour les années 1781 à 1784. La moyenne globale de fécondité, pendant cette période, a été de 4,22 (ou 422 naissances sur 100 mariages) ; cette moyenne a été dépassée dans 17 généralités, parmi lesquelles trois seulement où la quotité disponible était large ; le Languedoc vient en 4e ligne, la Navarre et le Béarn en 10e ligne, le Berry en 11e ; quant à la Provence, pays de droit écrit, elle n'arrive qu'au 23e rang. Au contraire, les Trois Évêchés et la Lorraine, qui tiennent la tête des provinces, n'avaient pas de coutumes favorables à la libre transmission des patrimoines ; la Franche-Comté (n° 3) excluait encore de l'héritage les filles dotées.

Au début du Consulat, on retrouve presque la même moyenne que pour les années 1781-1784 (4,24, au lieu de 4,22) en restituant les limites territoriales antérieures à 1789; le nombre des anciennes

---

[1] Rapport du nombre des naissances légitimes à celui des mariages.

	1690-1701	1752-1763	1781-1784
	—	—	—
Provence	5,11	4,62	3,88
Bourgogne	4,53	4,31	4,26
Normandie (Généralité de Rouen)	4,19	4,11	3,71
Franche-Comté	—	5,00	4,74
Dauphiné	—	4,92	4,57

circonscriptions où la fécondité est égale ou supérieure à la nouvelle moyenne est de 16 au lieu de 17, pour 1781-84) ; mais il y a de curieuses interversions, de province à province. Comme la loi successorale de l'an 2 était récente, elle n'avait pu encore produire des effets sensibles ; on ne doit donc pas voir, dans l'économie de cette loi, la cause qui affecte les coëfficients constatés.

Enfin, prenons les dernières années du second Empire, afin de pouvoir encore opérer sur l'Alsace et la Lorraine.

Ici, la statistique tend à fournir un argument en faveur de la liberté de partage des biens, en ce sens que, dans les contrées méridionales, autrefois soumises au droit romain, la fécondité, quoique notablement affaiblie depuis le commencement de ce siècle, l'est beaucoup moins que dans les régions où s'est effectuée l'application rigoureuse de la règle des partages en nature.

Une double conclusion ressort de cette étude :

1° La statistique démontre que la fécondité des mariages ne varie pas en raison directe et exclusive de la liberté de disposer des biens ;

2° Elle prouve, néanmoins, que la loi successorale forme l'*un des éléments* qui concourent à déterminer le degré de fécondité.

En un mot, il y a plusieurs facteurs qui se combinent pour fixer la mesure de la fécondité ; mais rien ne prouve la prépondérance qu'exerce la loi successorale.

M. Frédéric Passy n'est pas indifférent à la diminution de la natalité, dont se préoccupe M. Bertillon. Il ne pense pas cependant qu'il faille pousser le tableau trop au noir, et voir déjà, comme son collègue, la France à deux doigts de sa perte.

Il ne saurait davantage adopter tous les moyens proposés par celui-ci pour combattre le mal Il fait, notamment, ses réserves quant à ce qu'on pourrait attendre d'un remaniement de l'impôt, en vue de favoriser les familles nombreuses. L'impôt ne doit pas être un agent de démoralisation. Il n'est pas chargé, non plus, d'être, comme le demandait M. de Montyon, un agent de moralisation. Entrer dans la voie indiquée par M. Bertillon, ce serait, sans résultat bien sérieux probablement, entreprendre une tâche des plus laborieuses, des plus dangereuses même, et compliquer étrangement une besogne que l'on doit plutôt chercher à simplifier.

Il en est autrement, suivant M. Passy, de la réforme, demandée par M. Bertillon, de nos lois de succession. Non pas, assurément, que le partage égal ne doive être la règle générale, et qu'il y ait lieu de rétablir le droit d'aînesse. Mais l'égalité absolue et forcée,

telle que l'établit le Code civil, la division de l'actif, au jour de l'ouverture de la succession, en parts égales, avec rapports, outre qu'elle constitue, comme l'a remarqué Stuart Mill, une véritable substitution collective, n'est pas l'égalité vraie, et conduit souvent à de réelles injustices. Je ne veux point, dit M. Passy, faire ici cette démonstration, que j'ai faite autrefois, dans des termes hautement approuvés par Michel Chevalier, dans mon cours de Montpellier. Je remarquerai seulement que ce système, qui ne permet pas au père de famille de tenir compte, comme il le faudrait souvent, des sacrifices plus ou moins lourds qu'il a dû faire de son vivant pour tel ou tel de ses enfants, des différences de situation ou d'aptitude des uns ou des autres, de la nature des diverses parties de l'héritage, etc., peut avoir l'influence la plus fâcheuse au point de vue matériel, comme au point de vue moral. Ainsi qu'on l'a remarqué, il conpromet fréquemment la conservation et la continuation des entreprises et exploitations agricoles, industrielles, ou commerciales. Il bouleverse, par le rapport, qui met en quelque sorte sous sequestre, pendant la vie du père de famille, tout ce qu'il a pu donner à ses enfants, la situation de ceux-ci. Il nuit ainsi à l'esprit d'entreprise, et contrarie le développement de l'activité productive qui devrait être l'idéal du législateur et de l'économiste.

Mais c'est surtout, peut-être, par son influence morale que la rigueur de notre régime successoral est fâcheuse. Sans doute, il est naturel que les parents songent à laisser à leurs enfants la meilleure situation possible. Il n'est peut-être pas bon que la fortune paternelle soit considérée par les enfants comme leur étant assurée, et qu'il se croient des droits sur elle. Franklin, dans son testament, a pris la peine d'expliquer et de justifier les dispositions qu'il faisait en faveur de diverses œuvres d'utilité publique ; mais, en même temps, il a constaté, qu'étant lui-même l'artisan de sa fortune, il ne se croyait pas obligé de la transmettre tout entière à ses enfants.

J'estime, en effet, dit M. Passy, que, si les pères ne doivent rien négliger pour assurer l'avenir de leurs enfants, et si les dépouiller sans cause est évidemment un acte répréhensible, ils ne sont pas moralement tenus de leur laisser une fortune ; et que, de même que de leur vivant ils peuvent faire des libéralités, consacrer de grosses sommes à des voyages, des études, des œuvres de charité ou de science, de même, à leur mort, ils peuvent attribuer à des destinations diverses ce que peut-être ils n'ont gagné ou épargné que dans ce but.

J'estime aussi que la sécurité, souvent trompeuse, que donne aux enfants la perspective de cette *légitime*, que parfois ils mangent par avance, n'est pas propre à encourager l'effort personnel, la volonté de se faire une place par soi-même ; et que, par exemple, cette façon d'envisager l'avenir n'est pas étrangère à ces habitudes trop casanières qui ont rendu les Français, depuis ce siècle au moins, peu propres à l'expansion coloniale vraie, je veux dire à la colonisation libre.

Franklin a dit aussi qu'un vice coûte plus à nourrir que deux enfants. Sans qualifier précisément de vice — en lui-même au moins — cet égoïsme paternel — pour parler comme l'un des préopinants, — qui porte les parents à se préoccuper plus de laisser à leurs enfants, ou à leur enfant un patrimoine matériel, que de susciter en eux l'initiative et l'énergie individuelle, on peut se demander si cet égoïsme paternel ne se double pas trop souvent d'un égoïsme personnel, et si ce n'est pas, autant que la division future de sa fortune, la gêne actuelle, les privations nécessaires, l'indépendance entravée, le souci perpétuel des devoirs de la paternité qui font reculer bon nombre de ménages.

Or, il y a là, au double point de vue des parents et des enfants et, par suite, au point de vue social, un très grave danger. Quand on a peur de se donner du mal, quand on redoute outre mesure les charges de la vie, on ne donne pas autour de soi l'enseignement que l'on devrait donner. M. Bertillon a cité des paroles ironiques et amères d'étrangers malveillants à l'égard des *deux enfants* de la famille française. A un autre point de vue que celui de ces critiques, et sans négliger le leur, on peut dire que l'enfant unique — sauf exception, bien entendu — court grand risque d'être mal élevé. Il est difficile, au contraire, d'élever mal des enfants nombreux, parce que ce qui peut être toléré de la part d'un ou deux, devient forcément intolérable de la part de cinq ou six ; et aussi parce que, forcément, ils s'élèvent un peu les uns les autres par le frottement, comme par l'affection mutuelle.

Donc, conclut M. Passy, s'il est vrai — et je crois que cela n'est guère contestable — que le régime testamentaire du Code civil, la substitution collective — pour reprendre l'expression de Stuart Mill — tende à contrarier le développement de la famille, il est désirable que cette législation soit modifiée, non pas, encore une fois, pour rétablir le droit d'aînesse, non pas même pour adopter, à défaut de testament, un autre régime que le partage égal, mais pour permettre, au moins, au père de famille de faire, à cette égalité parfois trompeuse ou injuste, des corrections nécessaires,

et de disposer plus largement de sa fortune en dehors de la dévolution naturelle à ses descendants.

Il est nécessaire surtout de corriger les exigences aveugles de cette obligation du rapport, qui amène, à l'ouverture des successions, des remaniements de fortune ruineux et injustes, favorise les fraudes, suscite dans les familles des difficultés qui les troublent, et qui, si l'on y songeait davantage, paralyserait dans la main de leurs possesseurs la plupart des biens, jusqu'à la mort de l'ascendant de qui on les tient.

M. **Thierry-Mieg** fait remarquer que le Canada étant un pays neuf, avec de vastes territoires à répartir entre les habitants, rien ne prouve que la liberté de tester joue un rôle dans l'augmentation rapide de la population. En Algérie aussi, pays neuf, quoique moins fertile et moins vaste que le Canada, les familles ont beaucoup plus d'enfants qu'en France, et pourtant l'Algérie est soumise au Code civil.

D'ailleurs, il ne suffit pas que la liberté testamentaire existe dans les lois pour qu'on en tire un argument; il faut qu'elle existe dans la pratique. Ainsi, en Angleterre, en dépit de la liberté de tester, c'est le partage égal qui est la règle, et les quelques familles nobles où il y a des *aînés* et des *cadets*, sont une infime minorité dans la nation, et ne peuvent donc influer sur la question. On soutient souvent que ce sont ces cadets qui ont formé la population coloniale de l'Angleterre. Qu'ils occupent des places dans l'administration des colonies, c'est possible, mais c'est tout, et c'est peu. Les centaines de milliers d'Anglais qui ont colonisé le Canada, l'Australie, le Cap, qui ont exploité les mines d'or, étaient des travailleurs, des hommes du peuple, et bien peu étaient des cadets de famille.

On nous cite des districts agricoles ou des quartiers urbains, où la population diminue, et on l'attribue au chiffre trop restreint des naissances. Mais les statistiques sont-elles bien faites, et bien comprises? Indiquent-elles l'émigration et l'immigration? Ainsi, pour Paris, les quartiers neufs de l'Ouest ont beaucoup moins de naissances que les autres. Mais il faut tenir compte dans une certaine mesure de ce fait, facile à vérifier, que les quartiers de l'Est sont ceux où l'on habite jeune, où l'on a des enfants, où l'on travaille, et où l'on gagne, et puis, après fortune faite, on va vivre de ses rentes dans les quartiers de l'ouest; et il n'y a plus de naissances à enregistrer.

Il y a quantité de familles dans ce cas, sans compter les nom-

breux étrangers qui viennent y dépenser leur fortune, et dont les enfants sont nés en dehors de Paris.

On nous disait qu'à Lillebonne, ville manufacturière, il y a un excédent de naissances, tandis qu'à côté, dans les districts agricoles de la Normandie, il n'y a que peu d'enfants. Ne serait-ce pas que la population rurale diminue, non parce qu'il y a trop peu de naissances, mais parce que ceux des enfants qui ne peuvent vivre de la terre, vont travailler dans les fabriques de Lillebonne?

L'orateur a constaté le même phénomène en Alsace, où, grâce à l'industrie, la population augmente. Les paysans y ont autant d'enfants que les habitants des villes, et pourtant les villages ne s'accroissent pas, et on n'y voit pas une maison de plus qu'il y a quarante ans. Il n'y reste, en effet, qu'un seul des enfants pour cultiver la terre; les autres (car les familles ont souvent 7 à 8 enfants), vont habiter les villes et s'y livrent à l'industrie ou au commerce.

Les statistiques montrent qu'en Angleterre la population agricole a diminué de moitié, par suite des progrès de l'agriculture et de l'emploi des machines, pendant que les villes industrielles croissaient dans des proportions inouïes. Il en est de même en France et ailleurs.

Les parents désirent que leurs enfants puissent continuer à vivre comme ils ont vécu eux-mêmes. Or, l'employé du Gouvernement, le fonctionnaire n'a qu'un salaire insuffisant, et qui n'augmente guère. Aussi, ne peut-il élever qu'un ou deux enfants, au plus, à moins de les faire déchoir. Au contraire, l'ouvrier pourra toujours trouver pour ses enfants des places d'ouvriers; aussi, ne craint-il pas une nombreuse famille, surtout quand à un certain âge, les enfants peuvent travailler et augmenter les ressources du ménage. Le commerçant gagne souvent peu dans sa jeunesse, mais il espère, à tort ou à raison, gagner plus tard assez pour augmenter sa fortune, et laisser ses enfants dans la position où il est lui-même. Aussi, trouve-t-on fréquemment de nombreux enfants, même chez les commerçants les plus riches.

La conclusion est simple et claire; si vous voulez augmenter la population de la France, il ne faut pas tout sacrifier à l'agriculture; il faut diminuer le fonctionnarisme; il faut développer le commerce et l'industrie; et pour cela il faut la liberté des échanges. Car la diminution de la population française est due en majeure partie au développement exagéré du système protecteur. Le mal était prévu; il a été prédit par les libre-échangistes. Au-

jourd'hui, il s'est réalisé. Quant à la liberté de tester, son action, dit l'orateur, me paraît nulle.

M. **Frederiksen** ne croit pas que la cause de la différence citée par M. Bertillon entre divers pays soit la liberté de tester. En réalité, il y a là surtout une question de mœurs.

M. Bertillon a invoqué l'exemple de l'Allemagne et de la législation successorale. Or il y a, au point de vue de la propriété agricole en ce pays et de sa transmission par héritage, bien des réserves à faire, car il faudrait distinguer trois ou quatre Allemagnes, où la constitution de la propriété du sol varie.

Au Canada, il faudrait distinguer aussi plusieurs régions, l'Est et l'Ouest ; l'augmentation de la population y est subordonnée à des causes bien différentes de celles qui agissent dans la France actuelle.

En Danemark, dans mon pays, dit M. Frederiksen, on ne pense pas tant qu'en France à augmenter sa fortune, on ne songe pas tant à l'avenir de ses enfants, — ce qui est une étroitesse d'esprit de la part des Français.

M. **D. Bellet**, originaire de la Charente-Inférieure et connaissant très bien l'île de Ré, ne croit pas que la diminution de la population y soit causée, comme l'a dit M. J. Bertillon, par le morcellement de la propriété. Ce qui agit là, surtout, c'est le développement du fonctionnarisme ; ainsi, l'île fournit une quantité considérable d'instituteurs et d'institutrices. Or, le fonctionnaire gagne peu, il n'a pas le moyen de nourrir une nombreuse famille, et il s'applique à réduire celle-ci. En outre, peu de ces fonctionnaires, une fois sortis de l'île, y retournent, — autre cause de diminution.

Enfin, le protectionnisme a pour effet de développer le fonctionnarisme : voilà encore un facteur de la dépopulation, contre lequel on ne saurait cesser de lutter.

M. **C. de Lestrade** ajoute quelques mots au sujet de certains arguments produits par les précédents orateurs.

M. F. Passy s'est déclaré partisan de la liberté de tester ; il la considère, lui, comme au moins inutile.

Le Code civil, en réalité, s'accommode très bien en somme, avec le système de la liberté.

Quant au Canada français, M. C. de Lestrade ne croit pas qu'il se développera beaucoup, parce qu'il n'a pas la puissance d'assimilation des anglo-saxons.

M. E. Levasseur président, ne résumera pas la discussion : il est trop tard. Il peut renvoyer d'ailleurs ses collègues au troisième volume de son ouvrage sur *la Population française*, dans lequel il a traité la question. Celle qui était à l'ordre du jour de la séance était : *l'influence des lois successorales sur la population*. M. Bertillon ne s'y est pas renfermé : il a longuement exposé l'état à peu près stationnaire de la population française et les conséquences que, suivant lui, cette condition produit pour la situation politique et économique de la France ; plusieurs orateurs qui ont pris la parole ensuite ont fait comme lui.

C'est une question démographique ; M. Levasseur aurait préféré que la discussion portât exclusivement sur la question économique de l'effet des lois successorales. Sur ce point, M. Bertillon n'a réclamé qu'une réforme : la suppression de la réserve légale et la liberté testamentaire. On peut différer d'opinion au sujet de la réserve légale qui relève de la politique et des mœurs autant que de l'économie politique; mais il est certain qu'on soutient une thèse qui n'a rien d'antiéconomique quand on défend la liberté absolue de tester. M. Bertillon est resté ainsi bien en deça des demandes que fait l'association dont il est l'inspirateur.

M. de Lestrade qui s'était proposé de lui répondre, a au contraire pris comme texte les propositions même de l'Association, c'est-à-dire la dévolution à l'État d'une grande partie, quelle qu'elle soit d'ailleurs, de l'héritage des personnes mourant sans laisser le contingent d'enfants qu'exigerait la loi. Il a montré combien est contraire à la liberté et même aux sentiments de famille l'idée de regarder la procréation d'un enfant comme le paiement d'une dette à l'État et de punir ceux qui n'en ont pas eu ou qui ont eu le malheur de perdre ceux qu'ils avaient. Il a montré, d'autre part, combien le capital de la France serait appauvri par cette dévolution de biens à l'État qui est en général un administrateur bien moins capable que les particuliers de leur faire produire un gros revenu, et qui en ferait passer une partie dans les dépenses souvent improductives de son budget. Le président ajoute qu'il y aurait là une cause de diminution du capital national qui serait non moins désastreuse. C'est que pour échapper à la confiscation, les capitalistes, gros et petits, qui n'auraient pas d'enfants, ou craindraient, s'ils venaient à les perdre, de tomber sous le coup de la loi, feraient leurs placements à l'étranger et s'arrangeraient pour les faire administrer par des banquiers étrangers. La France s'appauvrirait et la loi irait directement contre le but que les législateurs auraient voulu atteindre ; car il est certain que, quoique le bien-être

conseille souvent aux familles de limiter leur progéniture, c'est de richesse que vit une société ; plus il y a des capitaux, plus il y a de travail et de salaires ; le capital diminuant, les salaires diminueront en qualité ou en nombre, peut-être en qualité et en nombre à la fois, et les salaires manquant, la population diminuera.

M. Levasseur, en parlant de la richesse qui paie le salaire songe moins à la richesse acquise et conservée, qui peut correspondre à un état stationnaire de la population, qu'à la richesse en formation progressive résultant de l'activité industrielle, qui est en général une cause d'accroissement de la population : la formation de cette dernière, qui est une des causes du rapide accroissement de la population aux États-Unis par l'immigration et la natalité (cette dernière, faible d'ailleurs dans les états de l'est), étant gênée en France par des causes diverses, parmi lesquelles il signale le système protecteur, l'assiette des impôts, etc. Mais c'est là une question qui exigerait une discussion spéciale.

La séance est levée à 11 heures 35.

Le Rédacteur du compte rendu : CHARLES LETORT.

OUVRAGES PRÉSENTÉS

Routes nationales. Recensement de la circulation en 1894. — *Paris*, 1896, in-folio.

Données statistiques concernant la progression du commerce extérieur de la Chine, extraites des rapports des douanes impériales chinoises, par F. DUJARDIN-BEAUMETZ. — *Paris*, (s. d.), in-4 oblong.

Statistica del commercio speciale di importazione e di esportazione dal 1° *gennaio al* 31 *marzo* 1897. — *Roma*, 1897, in-4.

Statistica delle elezioni generali politiche, 21 *e* 28 *marzo* 1897. — *Roma*, in-4.

L'administration et les dépenses des colonies. Réponse à M. Leroy-Beaulieu, par J. CLAVIUS-MARIUS. — *Saint-Pierre* (Martinique), 1897, in-8.

Vérités sur le monopole de l'alcool. Organisation et fonctionnement à l'étranger. Russie, Suisse. Le projet de monopole en Allemagne. Etude critique, par ISIDORE SACHS. — *Maisons-Alfort* (Seine), février 1897, in-8.

Institut des actuaires français. Statuts, réglement et programme. — *Paris*, 1897, in-8.

Office du travail. Statistique des grèves et des recours à la conciliation et à l'arbitrage pendant l'année 1896. — *Paris*, 1897, in-4.

ALFRED THOMEREAU. *Pourquoi l'assurance ne doit jamais être obligatoire.* — *Paris*, L. Warnier, 1897, in-8.

Les déceptions du protectionnisme, à propos de la crise cotonnière en Italie, par EDOARDO GIRETTI. — *Paris*, Guillaumin et Cie, 1897, in-8.

Plan méthodique pour la construction des sciences nouvelles et la reconstruction des sciences incomplètes, par FRANÇOIS DAVID. — *Paris*, 1897, in-8.

La Chine dans ses rapports actuels avec l'Europe, par M. DUJARDIN-BEAUMETZ. — *Paris*, 1897, in-8.

Panificio coopertivo. 8° Esercizio. Anno 1896. *Relazioni e bilanci, a spese del presidente.* — *Torino*, 1897, in-8.

EDOARDO GIRETTI. *Il programma politico di un liberale. Lettera agli elettori del collegio di Brischerasio.* — *Bricherasio*, 1897.

PÉRIODIQUES

Revue de géographie internationale, Journal de la Société de statistique de Paris, Annales du commerce extérieur, Bulletin du Conseil supérieur de statistique, Le Rentier, Bulletin trimestriel de l'Institut des actuaires français, Revue des sociétés, Bulletin de la Société de géographie commerciale de Paris, Droit financier, Bulletin de la participation aux bénéfices, Revue de la Société de géographie de Tours, Revue économique de Bordeaux, Musée social, Bulletin mensuel de statistique municipale de la ville de Buenos-Ayres, Bulletin de l'Office du travail, Journal de la Société nationale d'horticulture de France, Bulletin des séances de la Société nationale d'agriculture de France, Antiquitäten Zeitung.

COMPTES RENDUS

Les progrès de la Science économique depuis Adam Smith. *Revision des Doctrines économiques* par Maurice Block, membre de l'Institut. 2e édition. 2 vol. in-8. Paris, Guillaumin et Cie, 1897.

C'est une seconde édition de son important ouvrage que nous offre aujourd'hui M. Maurice Block, et une seconde édition revue avec un soin minutieux et une science très éclairée. On peut s'en convaincre en parcourant la liste des additions faites, et surtout en lisant ces compléments des questions déjà traitées. Le titre lui-même de l'ouvrage montre bien que la science économique comme toutes les autres sciences, est en continuelle évolution. Si la science économique fait des progrès, se perfectionne, c'est, qu'apparemment, elle n'est pas cette orthodoxie figée dans des dogmes, telle que se plaisent à la définir certains critiques à connaissances courtes. Mieux que toutes les polémiques, cet ouvrage est la démonstration que l'économie politique « marche ». Et certes, ce n'est pas sans être houspillée et critiquée! Ses ennemis sont nombreux, ardents, parfois pleins d'habileté et de talent. Elle a contre elle le sentiment des masses qui la considèrent comme une science « dure » destinée à légitimer les « forfaits » du capital. Néanmoins la science résiste, et, bien mieux, elle gagne du terrain tout au moins dans le champ scientifique. M. Maurice Block nous fait assister à cette bataille des idées. Il montre les forces des adversaires en présence, note les coups, donne des points, et proclame le plus souvent la victoire en faveur de ceux qui cherchent la vérité, sans préoccupation politique, sans manifestations tapageuses, sans passions aveuglantes. Théories relatives au capital et aux salaires, d'où sont tirées les théories de la répartition; questions si discutées, et sur lesquelles on a tant écrit, de la valeur et des impôts, tout est passé en un filtre qui retient les impuretés des doctrines et des critiques. Mais là ne se borne pas, comme on le sait, la tâche que s'est imposée le sagace réviseur. Il ne laisse pas le lecteur en suspens au milieu de raisons contraires et de théories démantelées; il sait rétablir la position de la question, remettre au point le problème et donner un refuge à l'esprit en indiquant la solution cherchée.

Nous nous sommes arrêté naturellement, avec plus de curiosité, aux additions importantes. Nous ne parlerons pas des parties comme « Industrie » entièrement refondue et qui s'est enrichie de développements sur l'Agriculture, ni des « catégories économiques » sorte de classification chère aux Allemands, ni de la section ajoutée : « Économie privée et économie sociale », présentant toutes un intérêt critique très réel. Nous tenons surtout à dire quelques mots de la *Méthode*, question sur laquelle nous avons fait nous-même quelques recherches et de l'*Évolution*.

Le complément ajouté à la *Méthode*, traite de la « Statistique agent de l'Economique ». M. Block y a très bien indiqué comme quoi la statistique seule, malgré ses prétentions à l'exactitude, était impuissante à donner autre chose que des matériaux, des faits, dont il fallait soigneusement rechercher les causes, tout en se défiant des apparences trompeuses que peuvent faire naître les rapprochements et les comparaisons de chiffres. Il est certain qu'un chiffre étant une synthèse, s'il est en outre obtenu par des moyens compliqués et suivant des procédés souvent peu faciles à contrôler, offre un rébus souvent ardu à découvrir. En réalité la statistique comme la plus belle fille du monde ne saurait donner plus qu'elle n'a, et c'est se tromper étrangement que d'en vouloir faire une méthode unique et infaillible, car suivant ce que nous avons toujours soutenu, bien que l'économiste prenne comme champ de recherches le terrain limité des phénomènes économiques, il ne doit proscrire aucun moyen d'investigation, et se servir de tous ceux qu'il croit utiles. M. Block qui est un professionnel de la statistique et non des moins distingués, a su donner là une note impartiale qui est pour le lecteur un indice certain de la sûreté de sa critique scientitique.

C'est encore avec beaucoup de raison que M. Block redoute l'emploi abusif du mot évolution qui est de mode aujourd'hui et vient trop facilement sous la plume des écrivains d'ordres les plus divers : romanciers, auteurs dramatiques, critiques littéraires, socialistes, etc. Les socialistes surtout en ont abusé et aussi de la doctrine qu'il couvre, pour affirmer que leurs utopies deviendraient des réalités lorsque l'homme se modifiant biologiquement, présenterait les conditions requises pour devenir un parfait collectiviste. Cependant le mot évolution employé dans le sens des naturalistes et indiquant une modification nouvelle *acquise* et définitive peut avoir une acception utile que son synonyme progrès, appliqué à beaucoup trop de choses, ne saurait renfermer avec précision.

Le remarquable ouvrage de M. Block n'est pas seulement une œuvre de grand mérite s'adressant aux professionnels exclusivement, il est un

recueil précieux où les profanes peuvent puiser de saines et érudites notions scientifiques.

André Liesse.

Histoire des corporations de métiers, par Étienne Martin Saint-Léon, 1 vol. in-8°. Paris, Guillaumin et Cie, 1897.

Le volume compact que présente au public M. Martin Saint-Léon avocat et docteur en droit, est une étude historique des corporations de métiers depuis leurs origines jusqu'à leur suppression en 1791. Il contient également une étude sur l'évolution de l'idée corporative au XIXe siècle et les syndicats professionnels.

Patrons, contremaîtres, simples ouvriers d'une même profession sont solidaires d'intérêts. Convient-il de les lier entre eux dans des unions corporatives libres ou imposées, facultatives ou légalement obligatoires ? Ce problème est présentement abordé par bien des gens admirablement intentionnés qui ne sont pas d'accord entre eux, qui tout en critiquant peu ou prou les anciennes corporations en rêvent cependant, sans parvenir à donner à leurs rêves une grande précision.

On semble nous dire : L'âge d'or a été connu du monde du travail. C'est un point qu'un livre d'histoire devrait faire apparaître et, si la démonstration nous en était fournie, nous éprouverions à le lire plus de plaisir qu'à retrouver le petit couplet obligatoire sur les économistes qui n'ont pas guéri tous les maux de la société.

M. Martin Saint-Léon dit que la corporation nouvelle devrait être, un conseil des prud'hommes, un tribunal arbitral, une société d'assurances mutuelles contre les accidents du travail, le chomage et l'invalidité, une caisse de retraite, une société d'enseignement, un groupe d'études.

Pour être le support de tant d'œuvres, les corporations devront être fortement cimentées, or, comment seront-elles établies ?

Les machines volantes quelque jour produiront des merveilles, le difficile, c'est de les inventer ?

Le monde moderne a été renouvelé par des inventions dont les anciens n'avaient nul soupçon. Dans l'ordre social en sera-t-il autrement, et va-t-on trouver le bonheur en ressuscitant des institutions du passé tombées sous le décri public ?

De nos jours les citoyens sont groupés d'après leur résidence. Aux groupes communaux, départementaux, nationaux sont rattachés un certain nombre de services publics que le socialisme étatiste tend à multiplier. M. Martin Saint-Léon semble penser que ces divers services

(prud'hommes, retraites, assurances, enseignement) vont acquérir des vertus extraordinaires en cessant d'être municipales, nationales ou libres, pour devenir restreintes et limitées aux membres d'une même profession, et qu'elles auront la propriété de guérir les maux des temps présents.

Défiants à l'égard de l'étatisme régional, nous le sommes pareillement à l'égard de l'étatisme professionnel.

Mais n'insistons pas trop. L'œuvre de M. Martin Saint-Léon est surtout historique et comme telle rendra de grands services.

L'histoire des corporations est un chapitre intéressant et suggestif de l'histoire nationale. M. Martin Saint-Léon a contribué à l'éclaircir, il faut lui en savoir gré et son livre mérite qu'on le lise.

M. Martin Saint-Léon, n'a pas rencontré de documents très anciens, il pense cependant et avec raison que l'organisation corporative du travail remonte à une antiquité reculée.

Il semble bien que des communautés d'artisans aient travaillé à l'édification du temple de Salomon. C'est de ce côté que les communautés franc-maçonniques cherchent leur origine.

Le type de ces communautés ne semblant pas d'une façon particulière approprié au génie hébreu, il faut en conclure que Salomon avait emprunté aux voisins et des ouvriers et une organisation du travail.

Ces antiques organisations semblent avoir dû quelque chose de leur force à des cérémonies pseudo-religieuses, à des modes particuliers d'épreuves et d'initiation d'un caractère à la fois symbolique et mystique. De tout cela le rituel des compagnonnages et des maîtrises avait gardé la trace. M. Martin Saint-Léon n'y a pas insisté.

M. Martin Saint-Léon a consacré à l'origine des corporations en France un chapitre qui contribuera à éclairer cette question.

Son volume est divisé en sept livres. Avec le livre deuxième il aborde le livre des métiers et évoque la grande image d'Étienne Boileau. C'est le cœur du sujet. Il a esquissé l'organisation de la corporation.

Tous ces détails sont intéressants, ils montrent comment fonctionnaient ces machines aux rouages humains. Ce qu'il convient de remarquer, c'est qu'à la base de la corporation type était un monopole. La corporation était propriétaire ou amodiataire perpétuelle d'une branche de l'activité nationale, de là vint sa prospérité et aussi le caractère particulier de son action. D'ailleurs par une pente naturelle toute forte association, toute corporation tendra toujours à une situation privilégiée. Toute force organisée tend à se développer au détriment de ce qui l'entoure. De nos jours les ouvriers tendent à imposer

aux patrons leurs tarifs de prix et à éliminer les non-syndiqués du marché du travail. On nous montre la paix rétablie entre le patron et l'ouvrier dans l'association corporative, mais on ne cherche pas à prévoir d'autres effets, ceux qu'amènerait l'existence de forces corporatives envahissantes, jalouses, en rivalité entre elles, en rivalité avec l'État, regardant le droit individuel comme l'ennemi.

Par grandes périodes l'auteur nous donne l'histoire des corporations, nous faisant connaître leur rôle professionnel et souvent aussi leur rôle extérieur, c'est-à-dire politique. Puis il a résumé le livre des métiers, il a montré ce qu'était l'organisme des corporations, il n'a pas ménagé les critiques surtout à l'institution quand elle fut sur son déclin au XVIIIe siècle ; il nous fait connaître quels furent les adversaires qui préparèrent sa ruine.

M. Martin Saint-Léon a, dans la dernière partie de son livre, en ayant soin d'indiquer ses préférences personnelles, parlé de la renaissance de l'idée corporative en ce siècle, à la suite de la propagande et des initiatives des socialistes chrétiens.

Ce livre est l'œuvre d'un juriste, ayant fait de savantes et consciencieuses recherches, et dont le cœur et l'esprit sont intéressés par les questions sociales. Il est instructif et intéressant à lire.

LÉON ROQUET.

LE SPIRITISME ET L'ANARCHIE DEVANT LA SCIENCE ET LA PHILOSOPHIE, par J. BOUVERY. Chamuel, éditeur, Paris.

Nous espérions trouver dans ce livre quelque chose sur les maisons hantées. Les esprits qui font du grabuge dans les appartements nous paraissaient devoir être rangés dans la classe des esprits anarchistes. Leur histoire pouvait avoir sa place dans une œuvre où spiritisme et anarchie sont rapprochés avec intention. Nous avons été en partie déçus. Nous avons cependant trouvé quelque chose.

Dans le chapitre XV, M. Bouvery dit : « Nous demandons ce que doivent penser les victimes des individus, des sociétés lorsque, rentrées dans le monde extraterrestre, elles se rendent compte des pourquoi et des comment des déceptions, des souffrances qu'elles ont endurées... quelles effrayantes pensées de vengeance ne hanteront pas ces pauvres dupes, en s'apercevant qu'il n'y avait à leur malheur aucune nécessité naturelle ni divine, mais une mauvaise volonté humaine. Si l'esprit victime naguère, n'écoute pas les conseils de pardon que ne cessent de lui suggérer les esprits supérieurs, non seulement il cherchera à punir. . mais il s'en prendra à la société. »

L'esprit vengeur viendra-t-il casser des potiches chez les milliardaires ? M. Bouvery n'annonce pas cela. Il pense que le moyen employé par les esprits est la réincarnation. Les victimes se réincarnent pour recevoir la suggestion d'autres esprits victimes et vengeurs. M. Bouvery pense cela. Il ajoute que d'ailleurs les vrais anarchistes sont d'une sensibilité extrême, de merveilleux sujets...

La réincarnation volontaire joue suivant notre auteur un rôle important dans l'évolution sociale. Il dit qu'à l'époque de la révolution, de grands esprits se réincarnèrent pour s'associer aux événements...

Ce chapitre XV qui est le dernier du livre est le seul qui contienne un rapprochement précis entre le spiritisme et les attitudes anarchistes. Pas plus que les autres il ne contient un mot sur le pourquoi ou le comment d'une théorie personnelle. Pas une seule fois M. Bouvery ne fait l'éloge de la bombe de la propagande par le fait et des autres gestes de persuasion des anarchistes. Il malmène les communistes, vitupère contre les Darwiniens et les évolutionnistes matérialistes, mais ne conseille aucune violence et n'expose aucune doctrine. Pourquoi ce brave homme se croit-il anarchiste ? Sa dernière page nous incite à ne pas nous anathématiser réciproquement, il souligne cette phrase « il y a lieu, au contraire de se réconcilier et de se pardonner mutuellement ».

Il ajoute : écoutons les revenants, que nous disent-ils ? « Ne faites pas à autrui ce que vous ne voudriez pas qu'on vous fît à vous-mêmes. Faites à autrui ce que vous voudriez qu'on vous fît. Vous êtes tous frères. »

Le dernier mot du livre est : *Sursum corda !*

Nous le répétons : dans tout cela où est l'anarchisme ? Nous avouons ne pas avoir compris pourquoi M. Bouverie a jugé à propos de s'affubler d'une épithète mal famée ?

Gravement il écrit : « Si Polyeucte vivait de notre temps il serait anarchiste. » Et ailleurs : « Le vrai anarchiste exècre à force d'aimer ». Mazzini est donné comme type anarchiste parce que « sa politique ne se résolvait pas en calculs d'ambition ; elle valait un acte de foi, il affirmait que la grande loi de la vie est en Dieu, dans la conscience... Sa devise pourrait être : « Religion et amour. »

M. Bouverie fait cependant deux menaces. Nous avons cité la première : les victimes des individus et des sociétés peuvent se venger... en se réincarnant. La seconde pourrait se formuler ainsi : La planète est un corps vivant, elle subit comme le corps de l'homme l'influence de l'état moral et physique de l'humanité. Si notre état moral et physique ne s'améliore, la planète sera malade, notamment les microbes nécessaires à la vie seront atteints. Ce sera la fin de la fin. Osons pour-

tant remarquer qu'il y a assez longtemps que les microbes nous contaminent. Si nous contaminions les microbes ce serait une revanche et peut-être pour nos âmes perverses une consolation.

Nous n'avons encore parlé que du quinzième et dernier chapitre. Les autres n'ont pas la même saveur.

Les premiers ne traitent que des phénomènes spirites. M. Bouverie pourrait bien n'être pas né pour faire des adeptes; il en croit trop. Il y a trop d'imagination dans ses explications, il défend même les frères Davenport qui étaient d'après lui des spirites à dédoublement. Nous croyions que c'était leur fameux fauteuil qui était à dédoublement.

Puis, abordant les problèmes sociaux et scientifiques, il cite avec des formules très courtoises et même très élogieuses des textes qui n'étaient pas destinés à étayer une dissertation spirito-anarchiste. Il cite Léon XIII, Stuart Mill, MM. de Molinari, H. Fouquier, Francis Magnard, de Varigny, etc.; M. Réville figure avec un passage fortement approuvé, sur l'universalité de l'esprit religieux. Taine paraît également, mais en mauvaise posture. Il est, paraît-il, devenu spiritualiste sur ses vieux jours, et n'en a pas fait profession. L'anarchiste Bouverie se montre exaspéré de ce silence.

Décidément M. Bouverie est un anarchiste d'un état mental très particulier.

Serait-ce que le spiritisme est le vaccin de la peste anarchiste ? Ce serait un grand triomphe pour la doctrine d'Allan Kardec si à son contact les fous dangereux de la propagande par le fait se transformaient à leur insu, renonçaient à leurs attentats et se mettaient à prêcher la doctrine du Christ.

Et alors M. Bouverie pourrait passer pour aussi habile dans la propagande qu'un membre de l'armée du salut. Sans étendards ni trompettes, avec une seule étiquette bien en vue, il attirerait à lui les compagnons et leur ferait prendre dans un enrobage de leur goût une bonne médication spirito-spiritualiste. Le tour serait bon. M. Bouverie par malheur ne semble pas avoir l'esprit à ces heureuses tromperies. Il est aussi sincère que crédule.

LÉON ROQUET.

DICTIONARY OF POLITICAL ECONOMY, edited by R. H. Inglis Palgrave. Vol. II (F.-M.) Londres, Macmillan et Cº 1896.

Le second volume du *Dictionary of Political Economy* de M. Palgrave a paru à la fin de l'année dernière. Il est disposé sur le même plan que son prédécesseur, c'est-à-dire celui d'un Dictionnaire ency-

clopédique de l'Economie Politique et des sciences, qui, au point de vue spécial de l'économiste, doivent être considérées comme ses auxiliaires. Pour la matière comprise entre les lettres F et M, l'état-major recruté par M. Palgrave ne lui a pas fourni moins de 1.300 à 1.400 articles et notices occupant 843 pages d'impression serrée et compacte; cet état-major compte plus de 160 collaborateurs appelés de tous les points de l'horizon.

Il est assez malaisé de parler d'une publication conçue sur une échelle aussi vaste; le moyen le plus pratique d'en étaler la richesse variée serait de prendre une lettre au hasard et d'énumérer les articles qui s'y rattachent, mais cette simple énumération nous entraînerait déjà trop loin et pourrait au surplus sembler fastidieuse. Contentons-nous de quelques indications. Dans la préface, M. Palgrave rappelle que le but qu'il a eu en vue, c'est de donner une idée de l'état actuel de la pensée économique; il a largement tenu sa promesse, car son Dictionnaire nous permet d'en suivre toutes les évolutions. Citons à l'appui de notre assertion les deux remarquables articles, l'un par M. Bonar sur l'*Ecole Allemande*, l'autre par M. Achille Loria sur l'*Ecole Italienne* : M. Bonar part d'Erasme, de Luther, d'Ossa, d'Obrecht, etc., tandis que M. Loria remonte avec raison jusqu'à Saint Thomas d'Aquin en personne; tous les deux ne s'arrêtent qu'après nous avoir fait connaître les hommes, qui par la plume ou la parole, se sont de nos jours distingués dans ces deux pays. M. Charles Gide a fait le même travail pour la France. A côté de ces tableaux d'ensemble, de nombreuses notices individuelles ont été consacrées à d'anciens publicistes aujourd'hui à peu près oubliés, mais qu'il était pourtant intéressant de rappeler : tels furent en France Scipion de Grammont, auteur d'un *Denier Royal* publié sous Louis XIII et le frère Mathias de Saint-Jean, qui au début du règne de Louis XIV s'efforça de combattre les préjugés, dont la noblesse était imbue contre le commerce. On dira peut-être que ce sont là des infiniment petits; toutefois le fait qu'une place leur a été attribuée dans une publication anglaise, atteste la conscience méticuleuse qui a animé son éditeur.

Au point de vue spécial du lecteur continental quel qu'il soit, homme d'étude, industriel ou commerçant, ce Dictionnaire présente encore l'inestimable avantage de lui tenir lieu de toute une collection de livres de référence; il n'aura qu'à l'ouvrir chaque fois qu'il se verra arrêté par quelque terme par exemple du droit anglais ou même écossais, tant ancien que moderne, puisque les jurisconsultes et les érudits anglais les plus qualifiés n'ont pas dédaigné d'en rédiger des explications courtes et substantielles, permettant d'éviter des recherches longues et qui malgré tout courraient de grandes chances de ne pas

aboutir. C'est là une considération utilitaire qu'il importe de mettre en évidence et qu'apprécieront tous ceux à qui il est trop souvent arrivé de feuilleter infructueusement volume sur volume.

E. Castelot.

Lectures on justice, police, revenue and Arms delivered in the University of Glasgow by Adam Smith, reported by a Student in 1763 and edited with an introduction and notes, by Edwin Cannan. Oxford, Clarendon Press. 1 vol. 1896.

On trouvera dans la lumineuse introduction de M. Cannan l'historique de ces notes. Elles furent prises en 1763 par un des auditeurs du cours d'Adam Smith à l'Université de Glasgow et remises au net en 1766 d'après la date inscrite au bas du titre du manuscrit. Leur authenticité est certaine et leur publication, dirigée avec autant de sollicitude que d'érudition par M. Cannan, permet enfin de trancher, preuves en mains, la question souvent controversée du degré d'originalité de l'*Essai sur la Richesse des nations* dont la première édition parut, on le sait, en 1776.

A la vérité, des hommes éminents l'ont toujours reconnue et M. Courcelle Seneuil, pour ne citer que lui, a déclaré qu'il ne connaissait pas de livre de ce genre qui soit « plus original et même plus personnel » (*Nouveau Dict. d'Ec. Pol.* II p. 811). Néanmoins d'autres écrivains se rattachant à une tradition ancienne ont été enclins à voir dans Adam Smith le disciple, indépendant peut-être, mais enfin le disciple et le continuateur de Quesnay et de Turgot : M. Schelle, par exemple, se plaît à rappeler « qu'un grand nombre d'ouvrages avaient été publiés par les physiocrates au moment où Adam Smith commençait seulement son grand traité » (*Dupont de Nemours et l'Ecole Physiocratique*, p. 158) Tout en rendant hommage à ses mérites, M. Wagner de Berlin n'est pas éloigné d'admettre, dès la première page de son grand *Traité d'Economie politique*, que Smith a été en somme « porté sur les épaules de quelques-uns de ses prédécesseurs et de ses contemporains ». Pour M. Ingram « *la Richesse des Nations* a absorbé tout ce qui dans les doctrines physiocratiques avait de la valeur et a continué avec une énergie supérieure l'œuvre nécessaire de démolition. » (*Hist. of Pol. Econ.*, p. 88) ; à la page suivante, il ajoute cependant que si le système de Smith a de commun avec celui des physiocrates d'être fondé sur le principe de la liberté naturelle de l'individu, leurs services n'ont pas égalé les siens.

Or, si nous parcourons la table de concordance dressée par M. Can-

nan entre les notes de l'auditeur de 1763 et l'*Essai* lui-même, nous y relevons une foule de propositions caractéristiques qu'Adam Smith avait énoncées du haut de sa chaire avant de les incorporer douze ans plus tard dans son ouvrage. Voici les principales : « Le travail industriel implique l'existence du capital. La division du travail accroît considérablement sa productivité ; elle naît de la faculté, dont jouit l'homme et qui est refusée aux animaux, d'échanger le produit de son travail contre celui de son voisin. La division du travail est limitée par l'étendue du marché. Le travail est la véritable mesure de la valeur. Tout produit a deux prix : son prix naturel et le prix du marché. Le travail libre est plus productif que le travail esclave. En réalité, les hommes échangent des produits et non pas de la monnaie. La monnaie est comme les routes, qui ne portent pas de récoltes, mais permettent aux denrées de circuler par tout le territoire d'un pays. Le taux de l'intérêt se règle plutôt d'après l'abondance du capital que d'après celle de la monnaie. Le commerce offre les mêmes avantages aux nations qu'aux individus. C'est la consommation qui règle la production, car l'homme produit en vue de consommer, etc. »

Nous pourrions notablement allonger cette liste en reproduisant les considérations d'ordre historique que Smith a également introduites par la suite dans son *Essai* et certains exemples de détail (comme ceux de l'application de la division du travail à la fabrication des épingles et de l'influence néfaste des intrigues des politiciens) qui sont présents à la mémoire de tous ses lecteurs : tout cela ne prouve-t-il pas que c'est bien de son propre fonds qu'Adam Smith a tiré la plupart des doctrines qui ont illustré son nom ? Il n'est pas seulement l'architecte qui a élevé un édifice imposant au moyen des matériaux fournis par autrui ; ses prédécesseurs ont pu lui aplanir la route, mais ils n'avaient qu'effleuré la carrière dont il a tiré de si riches trésors.

Sans doute, on est toujours le fils de quelqu'un, au moral aussi bien qu'au physique ; de longue date Smith aimait à s'entretenir avec Hume et pendant son séjour à Paris, de la Noël 1765 au mois d'octobre suivant, il a fait la connaissance de Quesnay, de Turgot et des membres du cénacle des *Economistes* ; cependant nous venons de voir que dans son cours il avait déjà formulé douze ans auparavant plusieurs de ses théories capitales. Assurément ce serait aller trop loin que d'affirmer qu'un esprit aussi observateur et aussi réceptif n'a rien appris dans son commerce avec eux. Ainsi M. Cannan lui même fait remarquer que la conception de l'investissement plus ou moins fructueux des capitaux produits est absente des notes, qu'elle figure dans l'*Essai* et qu'elle pourrait fort bien avoir été inspirée par le *Tableau économique* de Quesnay, et par ses trois sortes de dépenses.

Mais tandis que le bon docteur s'est perdu dans les méandres de son zigzag et enfoncé dans de pesants commentaires, l'intelligence autrement ouverte et déliée de l'ex-professeur écossais a transformé cette conception et en a tiré sa théorie du travail productif et un plan de distribution des richesses bien différent de celui des physiocrates.

On pourrait donc, semble-t-il, préciser la nature de la dette de Smith envers Quesnay en disant que Smith a saisi d'une main ferme la chaîne qui relie entre eux les phénomènes économiques, alors que Quesnay n'avait fait que l'entrevoir d'une manière confuse ; le vrai père d'un système est celui qui lui imprime le mouvement de la vie ; les pétrisseurs d'idées comme Adam Smith et Turgot, son émule, ont le droit de dire avec Molière : « Je prends mon bien où je le trouve. »

La découverte des notes de l'étudiant de Glasgow vient combler une autre lacune. Nous savions que dans son cours Adam Smith a successivement traité la métaphysique, la morale, la philosophie du droit et ce que nous appelons aujourd'hui l'économie politique. Son cours de morale a donné naissance à sa *Théorie des sentiments moraux*, mais nous ignorions ce qu'avait pu être son cours de philosophie du droit. Nous sommes maintenant renseignés sur ce point : le rédacteur ou le copiste a même inscrit en tête de ses notes et en majuscules le mot Jurisprudence, montrant par là que dans son opinion, ce titre était celui qui convenait le mieux à l'ensemble des sujets traités. Il nous suffira de dire que cette partie a pour principe dominant la notion abstraite du droit naturel, telle qu'elle fut en honneur au siècle dernier.

E. Castelot.

La petite industrie (salaires et durée du travail). Tome II : *Le vêtement à Paris*. 1 vol. publié par l'Office du travail. Imprimerie nationale. Paris, 1896.

Suivant les enquêteurs chargés par l'Office du travail d'étudier la petite industrie parisienne, l'industrie du vêtement d'homme, à Paris, est surtout constituée par un mélange de petite industrie et de fabrique collective. Après avoir brièvement relaté les différentes phases qu'elle a traversées, ils décrivent, dans une série de monographies accompagnées d'un aperçu général de ce qui caractérise le métier, les formes diverses qu'elle revêt aujourd'hui. « A l'heure actuelle et dans le milieu parisien, disent-ils, le métier de tailleur présente un champ d'oscillation étendu entre les deux points extrêmes : le tailleur à façon et le confectionneur ». L'apprentissage est presque détruit à Paris, les ouvriers arrivent tout formés de la province ou de l'étranger.

Dans la hiérarchie des ouvriers-tailleurs, la première place appartient au coupeur ; la seconde, au pompier (ouvrier chargé de réparer,

après essayage définitif, ce qu'il y a de défectueux dans le travail. Puis viennent les apprêteurs ou coupeurs des doublures, les apiéceurs, qui rassemblent les parties des vêtements à grandes pièces, les culottiers et les giletiers. Les coupeurs, pompiers et apprêteurs sont employés chez le patron-tailleur. Les apiéceurs travaillent généralement à leur domicile et sont parfois aidés par leur famille et par un ou deux ouvriers, parfois aussi ils sont de véritables chefs d'entreprise ayant sous leurs ordres 20 ou 30 travailleurs, ouvriers disqualifiés ou arrivés depuis peu à Paris, plutôt même, ouvrières dont le salaire inférieur leur laisse une plus large marge de profit. Dans ces petits ateliers, le nom de façonnier-apiéceur demeure au chef; le premier auxiliaire porte le sobriquet expressif de bœuf ou de petit bœuf, suivant le degré d'habileté qu'il apporte à son dur labeur; l'apprenti reçoit le surnom de tartare ou sauvage, parce qu'il n'est pas encore initié aux raffinements de l'art. La tendance à substituer le travail féminin se manifeste de plus en plus; pour l'article inférieur surtout, la façonnière remplace peu à peu le bœuf.

La rémunération varie selon les catégories d'ouvriers, leur habileté, etc. Pour les coupeurs, elle oscille entre 1.800 et 12.000 francs par an. Les apprêteurs se font de 1.200 à 2.000 francs. Les pompiers sont payés de 55 à 85 centimes l'heure, ils peuvent gagner annuellement de 2.800 à 4.000 francs. Les ouvriers habiles atteignent de 2.000 à 2.500 francs; une grande partie des ouvriers arrivent aux chiffres de 1.300 à 1.800 fr.; 500 à 600 francs seulement s'il s'agit des renforts. Les coupeurs et pompiers sont employés à l'année. Parmi les ouvriers des apiéceurs, le bœuf peut atteindre 6 fr. 60 par jour, le plus souvent 4 à 5 francs. L'ouvrière et la mécanicienne n'ont que 3 francs; les finisseuses giletières et culottières sont réduites à la portion congrue: 1 fr. 50 à 2 francs. Les prix aux pièces ont plutôt montré une tendance à la baisse en ces dernières années. Aisément congédiés, ces ouvriers des petits ateliers d'apiéceurs ne dépassent guère un total de recettes annuelles de 7 à 800 francs pour les hommes et de 400 francs pour les femmes. Le paiement se fait quotidiennement, en général. (On entre surtout dans ces sous-ateliers pour se perfectionner dans le métier et on tâche de se créer ailleurs un supplément de ressources en cas de renvoi). L'industrie du vêtement d'homme est une des celles dans lesquelles les alternatives de presse et de chômage sont les plus marquées et les plus habituelles.

Les rapports entre patrons-tailleurs et ouvriers sont assez tendus, mais jusqu'à présent aucune grève n'a été suivie de succès. Quant aux relations des ouvriers entre eux, elles sont caractérisées par un fort individualisme; dans ce métier, dit-on, chacun n'a qu'une visée: dé-

passer ou supplanter son voisin. Aussi, le mouvement syndical y a-t-il presque complètement échoué, et la mutualité a-t-elle peu progressé. Cependant l'assurance mutuelle serait bien nécessaire dans une industrie où l'hygiène générale est assez mauvaise, par suite de la chaleur humide des ateliers provoquée par l'agglomération des travailleurs dans un espace resserré et par le repassage constant des coutures mouillées. On accuse cette même chaleur d'être cause qu'un très grand nombre d'ouvriers tailleurs s'adonnent à la boisson.

La matière première employée par les tailleurs est pour la plus forte part d'origine française. Le grand centre de production est Roubaix, puis Elbeuf, Sedan et Reims. Dans le Midi, Vienne et Mazamet fabriquent surtout les draps à bas prix qui servent aux confectionneurs ou aux entreprises de mesure qui luttent contre eux. Toutefois l'Angleterre, la Belgique, et aussi un peu l'Allemagne et la Hollande ont résisté aux droits protecteurs.

L'ancien outillage est conservé presque sans variations ; seules les machines à coudre — dont quelques-unes ont reçu des perfectionnements adaptés au métier — ont été nouvellement introduites. Ces machines sont pour la plupart d'origine étrangère ; sur les 150.000 machines à coudre utilisées, 20.000 à peine sortent des ateliers français. Elles proviennent principalement d'Allemagne ; l'importation de celles d'Angleterre et d'Amérique a fortement diminué.

Par la prédominance des façonniers en chambre, le métier de tailleur échappe en grande partie aux réglementations des lois ouvrières.

Après quelques chapitres consacrés aux diverses spécialités des habillements d'hommes tels que tailleurs pour costumes militaires, ecclésiastiques, des cours et tribunaux, stoppeurs-repriseurs et réparateurs, les enquêteurs s'occupent, en prenant les mêmes moyens d'investigation, du vêtement de femme. Ce métier, bien à part du précédent, quelquefois même son rival, — on sait la lutte actuelle de la « façon-tailleur » et du « chiffonnage » de la couturière, les grands couturiers réunissant les deux spécialités — a poursuivi une évolution analogue, quoique différente, nous disent-ils. Un élément nouveau intervient en effet : la coquetterie féminine qui entraîne deux exigences : le renouvellement incessant des combinaisons et l'adaptation individuelle de la combinaison générale à la conformation et à la tournure particulières de chacune.

Depuis l'époque où les étoffes étaient tissées et assemblées à la maison, d'après des modèles traditionnels et presque immuables, cette industrie a subi bien des transformations. Aujourd'hui on peut classer les entreprises en cinq catégories : 1° ouvrière à la journée ; 2° cou-

turière à façon ; 3° moyenne couture, avec prix du costume à forfait seul usité ; 4° grands couturiers ; 5° grands magasins dont l'importance croît à mesure que les revenus des classes moyennes diminuent et que les besoins des classes inférieures augmentent. Pour les quatre premières catégories, l'atelier patronal est la règle ; la fabrique collective, l'exception. La raison en est dans l'impulsion artistique que peut seule donner la couturière directrice. Cependant il y a une tendance manifeste vers la fabrique collective, dirigée au dehors par des entrepreneuses, même chez les grands couturiers. C'est dans cette industrie que se font sentir avec l'intensité la plus grande les alternatives de surmenage et de morte-saison.

L'interdiction des veillées (loi du 2 novembre 1892) a eu pour résultats trois faits indéniables : 1° L'accroissement du personnel dans certains grands ateliers et, par suite, le développement du système de la mise à pied pendant le ralentissement du travail. 2° Le refus d'occuper les mineures de 18 ans qui motivent les interventions les plus fréquentes. 3° La remise du travail à emporter, dans certaines maisons, aux moments de presse. L'inviolabilité du domicile permet ainsi de tourner la loi.

Le salaire journalier varie de 1 fr. 50 à 6 fr. 50. Les chiffres les plus fréquemment rencontrés sont ceux de 3 à 4 francs; ce dernier même l'emporte dans les maisons de haut luxe. Les salaires de 6 francs et 6 fr. 50 sont ceux d'habiles ouvrières qui se rapprochent des premières payées, elles, par des appointements fixes.

On sait que pour les ouvrières ordinaires de la couture le montant annuel des salaires est peu élevé à cause de la longue morte-saison ; quelques-unes d'entre elles, les plus actives, se rejettent alors dans d'autres métiers de l'aiguille qui ne chôment pas à ce moment-là. Pour beaucoup de femmes, la couture n'est qu'un salaire d'appoint. Le paiement des salaires s'effectue par huitaine ou quinzaine. L'usage s'introduit de « laisser un jour en retard » afin d'établir une sorte d'assurance contre l'instabilité des ouvrières.

On sait quelle place prépondérante occupe, dans la haute élégance féminine du monde entier, la grande couture parisienne ; celle-ci n'étant accessible qu'à trop peu de bourses, la confection vient y suppléer. Le phénomène qui domine « la confection pour dames », lisons-nous dans la publication de l'Office du travail, est une extraordinaire marche en avant des exportations. Alors que la statistique des douanes marque un affaissement de 50 p. 100 sur les exportations du vêtement d'homme, elle montre une augmentation de 750 p. 100, en vingt-cinq ans, de celles du vêtement de femme. Les concurrents de Berlin, Londres, New-York ont partagé ce succès, mais sans restreindre sa

zone d'influence, leur effort portant sur la catégorie tout à fait inférieure. L'article riche et demi-riche assure la prééminence artistique au marché parisien.

Le personnel de l'industrie de la couture est, comme celui du tailleur, si émietté et si individualiste que l'union syndicale et l'association mutuelle y sont encore peu développées. Ces institutions ne seraient cependant pas moins utiles que dans l'autre métier.

La concurrence des couvents et des prisons est insignifiante dans le domaine du vêtement et de la couture. Les concurrentes les plus dangereuses pour les ouvrières isolées sont les femmes qui ne cherchent à gagner qu'un salaire d'appoint. Les entrepreneurs de distribution d'ouvrage savent si bien où les plus bas prix seront acceptés qu'ils s'installent de préférence dans les faubourgs extérieurs, tout près des chantiers, des usines, des gares de marchandises, à proximité d'une agglomération de femmes de hauts ouvriers et d'employés. Les enquêteurs semblent presque faire un reproche à ces femmes de venir faire une si forte concurrence aux autres ouvrières ; nous ne saurions nous associer à leur blâme pour celles qui au lieu de rester oisives, tentent par le travail d'apporter à leur famille plus de bien-être et même un peu de luxe.

Après avoir résumé à grands traits l'étude sur l'industrie du vêtement à Paris, nous aurions voulu retracer quelques-unes des particularités qui distinguent certaines spécialités — les stoppeurs-repriseurs et les fourreurs, entre autres — mais la place nous fait défaut. Nous devons donc renvoyer à la publication de l'Office du travail ceux qu'intéresseraient des détails sur les habitudes de travail et les salaires de ces métiers.

Mentionnons encore en terminant les études sur les industries du costume de théâtre, des tailleurs pour dames et amazoniers, les maisons de deuil, les costumes de bains de mer, les vêtements en caoutchouc et les vêtements de fourrures qui complètent fort bien cet ouvrage et contribuent à en faire une véritable mine de renseignements.

M. LR.

La femme contre l'alcool. Le témoignage de la femme. L'épargne de la femme mariée. Les salaires de la famille ouvrière. Par Louis Frank, avocat à la Cour de Bruxelles. 4 brochures. Henri Lamertin, éditeur, Bruxelles, 1896 et 1897.

M. Louis Frank, vice-président de la Fédération féministe universelle, est l'un des plus ardents champions de la réforme des articles

anti-féminins de nos Codes. Bien que nous l'ayons trouvé autrefois assez peu libéral dans le partage des places entre les deux sexes, nous n'en devons pas moins louer sa persévérance à réclamer une plus grande égalité de législation. Sans tomber dans les exagérations des ultra-féministes il présente, dans quatre nouvelles publications, avec chiffres et faits à l'appui, une claire démonstration de l'égoïsme et de l'étroitesse d'esprit des législateurs masculins.

La loi la plus ancienne qui ait édicté l'incapacité de la femme à témoigner date de trois mille ans, c'est celle de Manou, encore admet-elle quelques tempéraments, nous dit M. Frank. La loi sémitique et la loi grecque ne se montrèrent guère plus favorables à la femme. En Egypte, au contraire, celle-ci occupait une situation fort enviable et ne voyait son témoignage frappé d'aucune déchéance. Pendant longtemps la législation romaine admit la libre comparution de la femme dans l'enceinte judiciaire, soit comme témoin, soit comme représentant d'autrui. Plus tard des mesures prises, à la suite de scandales, contre une certaine catégorie de femmes, furent étendues à toutes par les canonistes.

Les Barbares se montraient plus larges que les civilisés : leurs lois reconnaissaient, en toutes matières, la validité du témoignage de personnes âgées de plus de quatorze ans, à quelque sexe qu'elles appartinssent.

Sous le régime féodal, aucune incapacité ne frappait la femme noble et feudataire. Mais cette situation changea à la première renaissance des études juridiques, sous l'influence du droit canonique et sous l'action des écoles de droit romain.

La Révolution française, voulant établir un droit plus conforme à l'équité, supprima, par un décret de 1790, tous les privilèges de masculinité, puis décida, en 1792, que les majeurs de l'un ou l'autre sexe pouvaient être témoins dans les actes de l'état civil. Ce beau temps ne dura guère : le Code civil promulgué en 1803 enleva aux femmes le droit de servir de témoins. Partout où le Code Napoléon a été adopté, cette incapacité a frappé les femmes; mais, comme elles ne se sentaient pas inférieures à leurs compagnes des pays scandinaves où aucune des législations n'a infirmé le témoignagne des femmes, elles ont réussi, en certains pays, à faire modifier un régime suranné. Dans d'autres, tels que la Belgique et la France, elles ne jouissent pas encore de ce droit, aussi M. Frank demande-t-il la modification des articles 37 et 980 du Code civil, qui interdisent à la femme de témoigner dans les actes de l'état civil. Les hommes auront tout à gagner au changement, semble-t-il : ils éviteront ainsi de grandes pertes de temps, et le temps n'est-il pas de l'argent ?

Un droit bien plus important pour les femmes que celui de témoigner, c'est de faire l'usage qu'elles veulent de leurs gains et de leurs épargnes. En Belgique, la question de l'épargne de la femme mariée est encore pendante ; il s'est trouvé parmi les hommes d'Etat belges de « grands esprits » pour contester, « au nom des principes », à la femme mariée, la propriété entière et absolue de ses épargnes ! Dans des pays tels que celui-là où le régime légal du mariage est la communauté des biens ; où, dans les classes ouvrières, les conjoints possédant peu de chose, parfois rien, se marient sans contrat, on voit quels abus peuvent se produire lorsque le mari, chef souverain de la communauté, est débauché ou ivrogne. Aussi qu'est-il résulté de cette absence d'une législation protectrice ? C'est que les femmes mariées belges ont renoncé à économiser. La comparaison des chiffres des épargnes de divers pays démontre que dans ceux qui ont adopté une législation spéciale, favorable aux dépôts d'épargne des femmes mariées, la proportion des livrets créés à leur nom est de la moitié, tandis qu'en Belgique elle n'est que du huitième. Espérons que la crainte de désorganiser la famille n'empêchera pas les législateurs belges de prendre les mesures nécessaires à la conservation et à l'extension d'une qualité plus que jamais utile dans les milieux ouvriers : l'économie. On sait que, par nature, l'homme y est peu porté, le soin d'épargner incombe donc à la femme ; il est bien évident qu'elle ne s'en chargera qu'à la condition de pouvoir jouir de ses économies en toute sécurité.

Non seulement, d'après notre Code bienfaisant, les épargnes de la femme mariée sans contrat tombent dans la communauté, mais encore ses gains et salaires appartiennent de plein droit à son seigneur et maître qui en a sans contrôle la libre disposition. Il en est de même dans les contrées où la communauté d'administration des biens est le régime légal. Avouons que par le temps de dépopulation qui court, ces mesures vexatoires sont de singuliers encouragements au mariage ; en effet, toute cette législation ne constitue-t-elle pas une sorte de prime au célibat pour les femmes des classes ouvrières. Elles ne s'en sont pas encore aperçus, mais ça viendra, et promptement, si on persiste à n'apporter aucun changement aux lois existantes. Le Code Napoléon n'est pas une œuvre tellement parfaite qu'il faille l'entourer d'un superstitieux respect. Et du reste les rédacteurs si peu libéraux de ce Code sont à nos yeux moins fautifs que les jurisconsultes, et les législateurs, leurs successeurs, qui n'ont pas su l'adapter aux nécessités présentes. A l'époque de la promulgation du Code civil, la grande industrie n'existait pas encore ; les ouvrières qui contribuaient pour une part au gain total de la famille étaient comparative-

ment peu nombreuses. Quelle transformation depuis le commencement du siècle ; aujourd'hui elles forment partout un contingent considérable parmi les travailleurs. En Belgique, on en compte 882.219 environ ; leurs gains et salaires s'élèvent à près de 470 millions. Cette somme représente exactement celle qu'on y gaspille en bières et spiritueux ; aussi, M. Frank voit-il avec raison dans la reconnaissance du droit de la femme à la pleine et entière possession de ses gains et salaires une garantie contre les dissipations de tous genres du mari. N'est-il pas juste en effet de préserver la famille des suites de la débauche et de l'intempérance de son chef ? Pour y arriver, M. Frank ne s'arrête pas là ; il demande encore que la mère de famille jouisse non seulement de la propriété de ce qu'elle gagne par son travail et de ce qu'elle épargne, mais qu'elle ait le droit, en cas d'inconduite notoire de son mari, de se faire donner par le juge la faculté de toucher elle-même, en tout ou en partie, les salaires du mari. En cela on n'accorderait pas une faveur spéciale à l'ouvrière puisque les lois belges de 1838 et 1844 sur les pensions militaires, civiles et ecclésiastiques permettent aux femmes ou aux enfants de faire saisir la pension du père ou du mari oublieux de ses devoirs, jusqu'à concurrence d'un tiers.

Nous ne voyons pas comment les modifications du Code suggérées par M. Frank peuvent provoquer l'anarchie de la famille, ainsi que le craignent, paraît-il, les législateurs belges ; un peu plus de justice infusée dans les lois n'empêchera pas les bons ménages de rester unis et quant à ce qui regarde les mauvais, mieux valent, à notre avis, des mesures préventives que des mesures coercitives. Au reste la Belgique, ne s'étant pas lancée la première dans la voie des réformes, n'a qu'à s'informer des résultats que des changements analogues ont produits en d'autres pays ; elle apprendra que les transformations législatives dans le sens féministe n'ont apporté dans la famille que concorde et tranquillité.

Mais si M. Frank s'attache à faire reconnaître les droits de la femme, il ne dissimule pas qu'elle a aussi des devoirs, trop méconnus parfois. L'un des plus importants, l'un de ceux dont elle retirera le plus de bénéfices, est la lutte contre l'alcoolisme. Malgré les maux innombrables qu'engendre l'abus des spiritueux, cet horrible vice se propage rapidement dans tous les rangs de la société, plus spécialement toutefois dans les classes ouvrières. Après de nombreuses observations, deux chefs de service des hôpitaux de Bruxelles ont pu établir, dès 1880, que 80 p. 100 des hommes du peuple décédés à l'hôpital Saint-Jean étaient des alcooliques chroniques. Comment en serait-il autrement puisque M. Frank a pu voir maintes fois de ses propres yeux « vers l'heure de la sortie des ateliers, dans certains quartiers populaires de

Bruxelles, des femmes attendant au cabaret leurs maris ou leurs amants et tenant dans leurs bras des nourrissons ; aux cris de l'enfant, au lieu de lui donner le sein ou le biberon, tremper dans le verre d'alcool leur index et le donner à sucer au malheureux.... » C'est en Belgique que se trouvent le plus grand nombre de cabarets par rapport au chiffre de la population.

On prétend que la femme résiste mieux que l'homme à l'attrait de l'alcool, que seuls l'isolement, les chagrins, l'imitation du père ou du mari buveurs peuvent la porter à se livrer à la funeste passion qui recrute principalement ses victimes parmi les vieilles célibataires et les veuves ; aussi M. Frank, avec tous les féministes, demande-t-il qu'on ouvre aux femmes l'accès de nombreuses carrières et de professions nouvelles, afin qu'elles y trouvent l'emploi de leur activité ; il pense même que si le droit de vote leur était concédé, les mesures législatives prises contre l'alcoolisme n'auraient pas de plus fermes soutiens. En effet, il nous montre dans une étude très détaillée de ce qui a été tenté, en tous pays, soit par la législation, soit par l'initiative privée, pour enrayer les progrès de l'alcoolisme, que malgré des défaillances individuelles toujours trop nombreuses, les efforts faits pour la suppression de l'alcoolisme n'ont jamais eu d'adhérents plus convaincus et plus ardents que les femmes. Il y a donc tout lieu d'espérer que loin de démériter de la trop bonne opinion que M. Frank nous semble avoir de leur sexe, elles ne manqueront pas de combattre, comme il les y convie, un des pires fléaux de notre race.

M. LR.

A travers l'Afrique centrale. Du Cap au Lac Nyassa, par Edouard Foa, chargé de mission par le ministère de l'Instruction publique. 1 vol. accompagné de seize gravures d'après des photographies, d'une carte et d'un vocabulaire. — Plon, Nourrit et Cie, éditeurs. Paris, 1897.

Quoique l'ouvrage de M. Foá contienne surtout des renseignements géographiques ou ethnographiques, qu'en outre il soit déparé à nos yeux par une anglophobie trop fréquemment manifestée et par quelques traits de cruauté inutile, l'économiste pouvant trouver à y glaner un peu, nous attribuerons les défauts qui nous ont choqué à la transformation que font trop souvent subir aux caractères européens le terrible climat de l'Afrique centrale et les privations de tous genres qui presque toujours attendent l'explorateur — privations et souffrances qui se sont fait cruellement sentir à M. Foá à certaines périodes de cette exploration — et nous signalerons ce qui nous a

paru le plus intéressant dans les régions nouvelles que l'auteur a parcourues ou chez les peuplades qu'il a rencontrées sur son passage. Nous négligerons donc aussi bien la colonie du Cap, les Républiques sud-africaines et la province de Mozambique, que les Zoulous, les Hottentots, les Bushmen, même, — toutes curieuses que puissent être ses observations sur ces races et ces contrées — pour nous occuper des Atchécoundas, des Angonis et du Nyassaland moins connus.

Après avoir relaté les particularités, historiques et autres, de la tribu des Atchécoundas qui habitent près des rives du Zambèze, M. Foá écrit qu'au point de vue de l'industrie, les Atchécoundas laissent bien loin derrière eux les autres peuples de la région. Ils sont laborieux, et la famine n'a sévi chez eux que par la faute des rois qui employèrent à guerroyer le temps indispensable aux cultures. Une grande partie du pays est encore sauvage et inculte, mais les environs des endroits habités sont couverts de champs de maïs, de sorgho, de patates, de manioc, d'arachides, de sésame, de citrouilles et de légumes indigènes dont plusieurs sont excellents et pourraient être importés avec succès sur les marchés européens. Le bétail ne peut vivre chez eux à cause de la quantité de mouches tsé-tsés qui infestent le pays. La volaille et les œufs sont abondants. Quelques indigènes tissent des bandes d'étofle de 10 centimètres, avec du coton de la contrée, et les cousent ensuite ensemble pour en confectionner des pagnes. Au moyen d'une légumineuse appelée *p'inda*, ils teignent en noir le calicot du commerce. Il y a aussi parmi eux d'excellents forgerons — spécialement dans le nord du pays où le fer abonde — qui fabriquent des bêches, des pioches, des couteaux, des sagaies; ces objets alimentent un petit commerce local. Les habitudes des Atchécoundas sont excellentes et font contraste avec la paresse et l'état presque sauvage des peuples voisins. Evidemment la présence des mulâtres a été pour quelque chose dans ce pas fait vers la civilisation. Mais d'un autre côté, tant que le pays sera gouverné par la race vicieuse et insubordonnée — descendant d'un conquérant portugais — qui, depuis plusieurs générations, a infusé son sang dans les veines des indigènes, il sera impossible d'en faire une colonie européenne, à moins d'employer la force armée pour chasser ceux qui dirigent actuellement les Atchécoundas et leur insufflent l'esprit de révolte et la haine des nations civilisées. En dehors des gisements aurifères, le pays possède de riches gisements houilliers aisément exploitables et transportables; mais, le roi s'opposant ou se montrant hostile à toute visite européenne, il est impossible, sans risquer sa vie, de chercher à les exploiter.

Au rebours des Atchécoundas, il est douteux que l'emploi de la force réussisse jamais à amener à la civilisation une autre peuplade de cette partie de l'Afrique, celle des Angonis, race dont la souche remonte aux anciens Zoulous. Chez eux, l'esclavage domestique est de pratique courante On n'y rencontre pas de malheureux, car tout le monde travaille. Les Angonis sont par excellence cultivateurs et pâtres ; non seulement ils mettent en valeur de vastes portions de leur territoire, mais encore ils se déplacent et viennent travailler pendant plusieurs mois de l'année dans le Nyassaland pour un salaire modique qu'ils économisent et rapportent à leur famille. Leur sobriété est remarquable : pendant ces mois d'exil volontaire, ils vivent uniquement de maïs sec, grillé sur une feuille de fer blanc. On ne les rencontre jamais sans un lambeau de boîte de conserve emmanché dans une baguette de bois fendu qui résume leurs ustensiles domestiques. Revenus chez eux, s'ils sont libres, ils achètent avec leurs économies quelques têtes de bétail ; s'ils sont esclaves, ils remettent le produit de leur travail au maître qui d'habitude leur en laisse une partie.

« On pourra faire quelque chose d'utile et de durable dans un pays comme celui-là, ajoute M. Foà, mais je ne crois pas que la force réussisse jamais. L'indigène qui se suffit à lui-même et qui est heureux chez lui a toujours plus d'indépendance que celui auquel l'Européen apporte le bien-être ; et ceux qui colonisent devraient distinguer l'homme pour lequel la civilisation est simplement un bienfait de celui qui deviendra pour elle un puissant auxiliaire. L'un et l'autre doivent être traités différemment. »

Ce qui rendra sans doute le plus difficile aux Angonis l'acceptation de notre civilisation, c'est l'abolition de l'esclavage que les Européens prétendent imposer de gré ou de force à ceux avec lesquels ils se trouvent en contact. A dire vrai, si on continue, pour empêcher la traite, à prendre les mesures qu'on a employées jusqu'ici, il y a bien des chances pour que les anciennes habitudes persistent longtemps encore. Tel est l'avis de M. Foà. « Quant à supposer, écrit-il, qu'en capturant trois ou quatre bâtiments sans importance, les autorités locales auront un instant arrêté la traite des esclaves, c'est un leurre. Ce négoce dure depuis des siècles. Il continue comme par le passé, ayant un peu moins ses aises, je l'accorde, mais tout aussi activement qu'autrefois, en dépit des postes anti-esclavagistes, en dépit des obstacles qu'essaient de lui susciter les nations civilisées. Pour empêcher la traite dans l'Afrique centrale, il faudrait, de jour et de nuit, un agent de police à tous les cent pas, au coin de chaque bois, ou bien alors — aux grands maux les grands remèdes ! — qu'on emploie tout l'argent de l'anti-esclavagisme à subjuguer l'Arabe et à l'empêcher d'avoir des esclaves, et on aura plus

fait pour la traite en quelques années que depuis le commencement du siècle. » Il est peu probable que les États civilisés veuillent se lancer dans de grandes guerres d'extermination, l'esclavage continuera donc, comme par le passé, et les Angonis, hommes libres ou esclaves, viendront longtemps encore, mettre en valeur le Nyassaland.

Les territoires qui environnent le lac Nyassa sont magnifiques et très fertiles; la culture du café (*coffea arabica*) est surtout celle qui y prend chaque jour le plus d'extension, nous dit M. Foà. Elle est des plus rémunératrices. Un acre de terrain s'y vend aujourd'hui 6 francs. D'après les calculs des gens du métier, dans les collines du Nyassaland, la mise en valeur revient à 200 francs. — On plante sur cet acre une moyenne de mille caféiers — Total de la dépense, 206 francs; ajoutons à ce chiffre l'intérêt de ce capital à 5 p.100 pendant deux ans: 20 fr. 60; soit 226 fr. 60. On compte que la troisième année chaque caféier produit environ une demi-livre de café, ce qui fait 250 kilogrammes par acre. Le café du Nyassaland commence, paraît-il, à rivaliser sur les marchés avec celui des Antilles et vaut, au bas mot, 2 francs le kilogramme. Total du rendement : 500 francs. Retranchons 10 p. 100 pour les pertes et le déchet, il reste 450 francs. Bénéfice net par acre : 223 fr. 40, c'est-à-dire 100 p. 100 du capital. Ces chiffres pris à la meilleure source et strictement calculés, remarque l'auteur, expliquent le grand développement qu'a pris, en ces dernières années, la culture du café dans ces pays. Si l'on ajoute que sur les montagnes, aux altitudes exigées par la culture du *Coffea arabica*, le climat est très supportable pour les Européens, on comprendra que la région attire une grande affluence de colons . Elle en attirera plus encore lorsque le chemin de fer aura remplacé les voies de communication, très nombreuses, mais encore bien primitives, qui traversent le pays aujourd'hui.

A ceux qui, tentés de se rendre au Nyassaland, voudraient cependant entreprendre auparavant quelque petite exploration dans les pays avoisinants, nous donnerons, d'après les renseignements de M. Foà, une indication des prix indigènes. « A partir de Tchiouta, le calicot devient la monnaie courante; les gens du pays en ont grand besoin : vêtus de peaux de bêtes et d'écorce battue, armés d'arcs, de flèches et de sagaies, ils ont l'air de vrais sauvages, mais ce sont de braves gens au demeurant. Ils cherchent à nous être utiles et en même temps à obtenir le plus possible de notre précieuse monnaie. Une brasse de calicot (2 mètres), vaut indifféremment six poules, 40 œufs, un panier de huit kilogrammes de farine, une journée de marche ou trois journées de travail sur place. La monnaie divisionnaire consiste en fils de perles : vingt fils valent une brasse. Par conséquent, on a deux poules pour sept fils; deux œufs pour un fil, etc. » Pas besoin de pâlir sur les problèmes monétaires dans ces heureux pays. M. LR.

L'Etat Hongrois millénaire et son peuple, par M. le Dr Joseph de Jekelfalussy (Budapest, Imprimerie artistique du « Kosmos ».)

C'est à l'occasion du millénaire de la nation hongroise que ce livre a été publié. M. le Dr de Jekelfalussy qui, de concert avec nombre de notabilités appartenant au monde de l'Université et de l'Administration, a rédigé ce recueil de notes et de documents, a tenu à nous faire connaître la mission que la Hongrie a remplie dans la famille des peuples européens au cours de ces dix siècles de « gloire », selon son expression. Il s'est demandé quel était son état de civilisation intellectuelle et morale; il a voulu nous initier à tous les faits de son passé, nous exposer les progrès réalisés dans le présent, en un mot esquisser à grandes lignes les traits caractéristiques et les résultats principaux de cette longue période d'évolution.

Cet ouvrage nous retrace donc la physionomie du génie politique hongrois, tel qu'il se reflète dans l'organisme de l'Etat, dans ses institutions constitutionnelles et dans sa vie publique; il nous fait juge de l'activité féconde et variée de sa société nationale dans la littérature, les arts, l'école, l'agriculture, l'industrie, le trafic industriel et commercial, et nous fait parcourir les grandes étapes de la route pénible et accidentée qui s'ouvrait devant elle.

M. de Jekelfalussy ne s'est pas perdu dans les détails, ainsi qu'il a soin de le faire remarquer lui-même dans l'avant-propos qui précède la magistrale étude signée de son nom; il s'est borné à fournir des renseignements généraux, mais qui suffisent à éclairer notre jugement et à nous faire apprécier les efforts accomplis partout en vue de se montrer à la hauteur du progrès moderne et de préparer les populations du royaume aux transformations que les mœurs, les lois, les coutumes devaient subir par la force même des choses. Comme il le dit excellemment, il a essayé de donner aux jeunes citoyens hongrois un résumé du développement millénaire, afin de fortifier en eux la piété pour les actes grandioses du passé et de tenir leur enthousiasme en éveil pour ceux que pourrait inspirer le présent; aux étrangers qui témoignent de l'intérêt pour la Hongrie, il a voulu faciliter l'étude des améliorations introduites dans tous les rouages sociaux et leur expliquer le grand rôle politique et civilisateur de la nation, persuadé qu'en agissant ainsi, il ne pouvait que resserrer les liens de sympathie réciproque qui doivent unir tous les peuples.

C'est là un mobile à tous les points de vue digne d'être apprécié, et l'auteur trouvera sûrement un écho bienveillant dans tous les cœurs amis de la généreuse nation dont il s'est fait l'apologiste.

Dans ce but, l'ouvrage n'a pas été seulement publié dans la langue

officielle, en magyar, en croate, c'est-à-dire dans celle des pays annexes, il a été traduit, de plus, en français, en allemand et en anglais. Il devait d'ailleurs servir d'introduction au catalogue général de l'Exposition nationale millénaire, ouverte à Budapest l'année dernière. M. Ernest Dániel, ministre royal hongrois du commerce, président de cette exposition, avait tenu à donner son concours le plus absolu à sa publication. Il en avait, au préalable, indiqué le but, invitant les meilleurs spécialistes hongrois à participer à sa rédaction.

Le livre est divisé en plusieurs chapitres. Une excellente étude géographique de M. le professeur Paul Király sert en quelque sorte de préface; cette étude est suivie d'un remarquable résumé historique de M. Ignace Acsády, correspondant de l'Académie Hongroise. Puis viennent la *Vie intellectuelle en Hongrie*, par M. Zsolt de Beöthy; la *Langue magyare*, par M. Sigismond Simonyi, tous deux professeurs à l'Université et membres de l'Académie Hongroise; la *Musique magyare*, par M. Jules Káldy, directeur de l'Opéra royal; les *Beaux-Arts et les Arts industriels*, par M. Gustave Keleti, directeur de l'Ecole modèle de dessin; la *Constitution de la Hongrie* et ses *rapports avec l'Autriche*, par M. Ernest Nagy, professeur d'Académie de Droit, correspondant de l'Académie des Sciences; la *Situation politique de la Croatie-Slavonie-Dalmatie*, par M. Michel Gosztonyi, avocat, professeur à l'Université; l'*Administration*, par M. Alexandre Dárday, conseiller ministériel; la *Justice*, par M. Alexandre Plosz, secrétaire d'Etat au ministère de la justice, membre de l'Académie Hongroise, avec le concours, pour les données relatives au XIXe siècle, de M. le Dr Gustave Töry, conseiller de section au même ministère; l'*Organisation écclésiastique*, par M. Jean Reiner, avocat, professeur à l'Université; l'*Enseignement* (*institutions scientifiques et philanthropiques*), par M. Albert Berzeviczy, conseiller intime, vice-président de la Chambre des députés; l'*Organisation de la Défense*, par M. le lieutenant-colonel des Honvéds Horváth de Róna, correspondant de l'Académie Hongroise; la *Population de la Hongrie*, par M. Zoltán Ráth, professeur à l'Université, etc.

Les autres chapitres s'occupent des conditions ethnographiques, des nationalités, des travaux auxquels se sont plus particulièrement livrées les populations de la Hongrie, de l'Agriculture, de l'Elevage, de la Sylviculture, des Mines et Hauts-fournaux, de l'Industrie proprement dite, du Commerce, des Voies de communication, de la Monnaie et du Crédit, des Assurances et des Finances publiques, etc. Ces chapitres ont été spécialement rédigés par des publicistes renommés, des fonctionnaires de l'Etat, etc., tels que MM. Antoine Vizneker, secrétaire ministériel, Arpád Hensch, professeur à l'Académie agronomique de Magyar-Ovár, Béla Tormay, conseiller ministériel, Albert Bédö, secrétaire

d'Etat au ministère de l'Agriculture, correspondant de l'Académie Hongroise, David Pap, Jules Vargha, Henri Lévay, Alex. Popovics, etc.

Pas une de ces études qui ne contienne des renseignements du plus grand intérêt, soit au point de vue économique, financier, administratif ou simplement industriel. Il y a là une source de documents capables d'attirer l'attention et de nous donner une haute idée du grand mouvement qui s'est produit, depuis plusieurs siècles, dans tous les milieux sociaux de la Hongrie.

Nous ne constaterons qu'une légère lacune. C'est en vain que, dans l'ensemble des études que tant de personnalités éminentes ont consacrées aux divers sujets traités, nous avons cherché le chapitre relatif aux institutions d'épargne, aux œuvres d'assistance, de coopération ou de mutualité. On peut dire que cette branche de l'économie sociale a été quelque peu négligée, et c'est dommage. Nous aurions pu trouver, dans un exposé même succinct, des éléments d'appréciation intéressants, de façon à nous faire une idée au moins approximative du mouvement coopératif dans l'État hongrois, au cours de ces vingt-cinq dernières années. Nous savons qu'il existe, notamment, quelques institutions d'ordre privé, à base mutuelle et coopérative, dont nous aurions été très heureux de suivre le développement. Espérons que si l'État hongrois se détermine plus tard à faire les frais d'une nouvelle publication, il nous renseignera sur l'avenir de ces institutions.

EUGÈNE ROCHETIN.

ÉTUDES SUR LES CHEMINS DE FER FRANÇAIS, par H. BONNEAU. — 1 vol., in-4°, Vve Dunod et P. Vicq, 1896.

Extrayons d'abord de cet intéressant travail quelques chiffres. A la fin de 1893 il existait en France 39.579 kilomètres de chemins de fer en exploitation, dont 36.008 kilomètres d'intérêt général et 3.571 d'intérêt local.

Le capital d'établissement s'élevait (matériel roulant compris) à 15.695.401.618 francs. Sur cette somme 11.295.482.106 francs sont à la charge des compagnies ; et à la charge de l'Etat ou couverts par des subventions 4.399.919.512 francs, soit 28 p. 100 du capital total d'établissement.

Nous regrettons de ne pouvoir suivre M. H. Bonneau dans tous les détails de son étude consciencieuse, mais technique, hérissée de chiffres, compliquée de graphiques avec courbes et lignes moyennes, vrai travail d'ingénieur en un mot, ce que nous sommes loin de trouver mauvais, mais ce qu'il est assurément moins facile d'analyser que de lire sur les tableaux du livre.

Ne pouvant tout rapporter, bornons-nous à la grosse question que soulève notre régime de chemins de fer, celle des charges de l'Etat.

Elles s'élèvent à 4.399.919.512 francs, nous venons de le voir, ou 28 p. 100 des dépenses totales d'établissement. Mais il convient, d'autre part, de faire le calcul des recettes et économies procurées annuellement à l'Etat par les chemins de fer. M. H. Bonneau se réfère ici à l'étude de M. Colson, dont nous avons rendu compte dans cette Revue (n° de septembre 1896). Elles s'établissent ainsi pour la France métropolitaine seulement :

Remboursement des frais de contrôle.....	4 millions
Produit net du réseau d'Etat.....	9 —
Impôt sur les transports.....	83 —
Impôt sur les titres.....	55 —
Economies des services publics (services des Postes, des Télégraphes, transports des militaires et marins, etc.).....	69 —
Total.....	220 millions

L'Etat reçoit donc ainsi 5 p. 100 du montant de ses subventions aux Compagnies de chemins de fer.

Disons encore que le capital de la France étant évalué à une somme de 200 à 250 milliards, les chemins de fer représentent environ le quinzième de ce capital. Comme puissance mécanique, les 10.751 locomotives des chemins de fer ayant une puissance de 3.954.934 chevaux sur les 5.734.369 chevaux que donnent les 80.640 machines à vapeur de tout genre existant en France (non compris la marine militaire), c'est, à ce point de vue les deux tiers de la puissance totale.

L'importance de cette industrie et le taux d'intérêts ou d'économies que retire l'Etat de ses avances, semble donc justifier l'appui qu'il lui prête.

Il s'agit toutefois de savoir si ces charges de l'Etat ne peuvent pas devenir trop lourdes. Or, la crise traversée par l'industrie des chemins de fer paraît terminée. Leur situation s'est beaucoup améliorée. Plusieurs Compagnies ont déjà réduit les intérêts qu'elles paient, par l'adoption, pour leurs nouvelles obligations, du type 2 1/2 p. 100. De plus, elles sont parvenues à réduire le coefficient des dépenses d'exploitation, tout en se prêtant aux réductions des tarifs et autres améliorations demandées. Elles y ont bien été un peu forcées par l'opinion publique. Il nous semble que le bon côté de la critique dont elles ont été souvent l'objet a été de les arracher à leurs errements, et qu'elles n'ont pas eu à se plaindre des innovations auxquelles on les a obligées.

Nous ne sommes pas partisan du rachat qui ne serait avantageux à personne. Comme le démontre M. Bonneau, le rachat de toutes les

Compagnies par l'Etat exigerait de celui-ci le paiement immédiat de plus d'un milliard, dépense d'ailleurs sans compensation, puisque les annuités à payer jusqu'aux dates d'expiration des concessions seraient à peu près égales aux recettes nettes augmentées des garanties d'intérêt. On pourrait faire valoir une autre raison encore, celle de l'inconvénient des entreprises, quelles qu'elles soient, par l'Etat.

Est-ce à dire que tout soit pour le mieux dans notre régime hybride des chemins de fer ? Nous ne le pensons pas. Mais c'est une question que nous n'avons pas à examiner ici. Constatons seulement qu'avec les progrès réalisés en divers sens par les Compagnies, les charges de l'Etat vont diminuant en même temps que leur prospérité augmente. Mais tirera-t-on, de toutes les discussions, de toutes les dissensions, de tous les croisements d'intérêts, la leçon qu'ils comportent en faveur de la liberté? Nous n'osons trop y croire.

MAURICE ZABLET.

CONFÉRENCES PUBLIQUES FAITES EN 1895 A L'HOTEL DES SOCIÉTÉS SAVANTES, par MM. ANATOLE LEROY-BEAULIEU, GEORGES PICOT, EUGÈNE ROSTAND, PAUL DESJARDINS, ÉMILE CHEYSSON, CHARLES WAGNER, LÉON OLLÉ-LAPRUNE, ALBERT GIGOT, DANIEL ZOLLA. — 1 vol. in-8°. Siège du Comité et Guillaumin et Cie, 1895.

Ce volume est le recueil de dix conférences faites par les hommes dévoués dont je viens de citer les noms, et qui avaient organisé, en décembre 1894, un *Comité de défense et de progrès social*. Ce titre indique le but poursuivi : réagir contre les doctrines funestes à la société, et réagir par le progrès. Ce point de vue doit être noté, et il n'échappera pas à l'attention. Aussi ne peut-on qu'applaudir à une initiative si généreuse, d'autant plus généreuse — nous le constatons à chaque page du livre — que la tâche des conférenciers n'a été rien moins que facile et agréable. Leur parole ne fut pas écoutée sans protestations bruyantes, sans interruptions souvent grossières.

Et pourquoi ? Ceux qui liront ce volume se le demanderont, assez étonnés. Car il est impossible d'exprimer, et dans de meilleurs termes, des idées plus larges, aussi exemptes de parti-pris, je dirai presque de doctrines confessionnelles, que ne l'ont fait les orateurs. Je n'en veux citer qu'un exemple, la conférence de M. Ollé-Laprune sur *la responsabilité de chacun devant le mal social*. Il y établit les deux propositions suivantes : 1° Ces hommes, dit-il, qui ont moins que vous sont des hommes; et 2° si vous vous regardez vous-mêmes, cet avoir que vous avez en plus et qui leur manque crée pour vous un devoir, car toute richesse est une fonction sociale.

Voilà assurément des idées qui ne sont pas rétrogrades, et que beau-

coup — comment dirai-je? — beaucoup de satisfaits, prendraient pour de vrai et bon socialisme. Eh! bien, les socialistes ne veulent pas qu'on leur dise ces choses, et la conférence de M. Ollé-Laprune fut, à nous en rapporter au compte rendu, la plus mouvementée de toutes.

Pour moi, je ne crains pas de le féliciter d'avoir établi si nettement et si sincèrement ces vérités. Pour combattre efficacement le socialisme, il est nécessaire de réformer les abus qui, dans les sociétés, servent de point d'appui au socialisme. Il n'en a pas d'autre, croyez-le bien, et le jour où ce soutien lui manquera, il s'écroulera comme ces châteaux de cartes que les enfants s'efforcent d'édifier.

Nous craignons bien un peu, s'il faut tout dire, que M. Ollé-Laprune n'ait pas trouvé plus d'écho chez les bien-pensants de l'assistance que chez les socialites. Notre société tient tant à ses tares! Otez-lui, si vous voulez, tout ce qui la constitue et fait sa force, propriété, famille, religion — et l'on va bon train dans cette destruction — tous nos bons bourgeois supporteront tout. Mais parlez-leur des devoirs que tout cela entraîne et qui sont leur sauvegarde, dites-leur qu'il y a certaines anomalies ici, des absurdités là, des injustices à peu près partout... Oh! non. Cela ne se fait pas. Celui qui écrit ces lignes en sait quelque chose pour avoir voulu établir ces principes. Il n'en est pas moins heureux de se rencontrer sur ce point en conformité d'idées avec M. Ollé-Laprune.

Nous ne pouvons qu'indiquer les sujets qui ont été traités : Pourquoi nous ne sommes pas socialistes. — L'usage de la liberté et le devoir social — Le progrès social par l'initiative individuelle. — Le devoir d'aînesse. — Le rôle et le devoir du capital. — Le devoir social de la jeunesse universitaire. — De la responsabilité de chacun devant le mal social. — Les assurances ouvrières et le socialisme d'État. — L'agriculture et le socialisme. — Le Comité de défense et de progrès social.

Est-il besoin de dire que ces discours ne sont pas des allocutions telles quelles? Certes, il y a des choses que nous pourrions critiquer, mais tous ont une valeur scientifique incontestable, et les sociologues, comme l'on dit aujourd'hui, à quelque école qu'ils appartiennent, ne perdront pas leur temps en les lisant.

MAURICE ZABLET.

BIBLIOTHÈQUE SOCIOLOGIQUE INTERNATIONALE, vol. III. LA POPULATION ET LE SYSTÈME SOCIAL, par FR. S. NITTI, avec préface de RENÉ WORMS. In-8°. Paris, V. Giard et G. Brière, 1897.

Un livre nouveau sur la population, et par conséquont sur la dépopu-

lation, est toujours le bienvenu, car la question est et reste à l'ordre du jour. Nous devons donc de la reconnaissance à la *Bibliothèque sociologique internationale* pour la bonne intention qu'elle a eue de nous présenter un traité sur cette matière.

Dans sa préface, M. René Worms détermine la place que la démographie doit tenir dans la sociologie. Rien de particulier à dire sur ce sujet; passons au livre.

L'ouvrage de M. Nitti est divisé en deux livres : 1° Causes historiques des principales doctrines économiques sur la population ; 2° La population et le système social. Ces titres sont significatifs et expriment avec précision ce que veut dire l'auteur.

Dans le premier livre il se propose de démontrer que les doctrines économiques sur la population, et même sur les autres sujets, ont leur source et leur raison d'être dans l'histoire, dans le milieu. « On n'aime dit l'auteur, dans sa dédicace à Achille Loria, on ne prône, on n'accepte que les doctrines qui flattent les intérêts de l'une ou l'autre classe. » Et, après avoir cité des faits qui viennent plus ou moins à l'appui de cette assertion, M. Nitti conclut que les doctrines économiques sont les produits des milieux dans lesquels elles se développent. « L'étude de l'histoire et des sciences économiques nous a démontré que les théories économiques ont été et seront toujours le produit des conditions et des besoins réels des époques dans lesquelles elles sont nées. L'humanité ne s'est jamais laissé guider par personne et les doctrines abstraites sont presque toujours le résultat des circonstances historiques qui les ont déterminées. »

Il y a là une demi-vérité dont la généralisation n'est pas fondée et l'on pourrait citer bien des passages de M. Nitti qui prouvent que l'humanité se laisse quelquefois — peut-être trop souvent — guider par quelqu'un et qu'elle choisit même assez mal ses guides; on pourrait aussi prouver que beaucoup d'auteurs — peut-être M. Nitti lui-même — s'inquiètent peu de flatter les intérêts d'une classe quelconque. Mais à quoi bon insister sur une chose si évidente que M. Nitti est obligé de restreindre son paradoxe et de finir par dire que les doctrines abstraites sont *presque toujours* le résultat des circonstances historiques.

Tout en soutenant sa thèse de ce qu'on pourrait appeler la fatalité scientifique, M. Nitti dit des choses tantôt bonnes, tantôt mauvaises ; il trouve que les déductions de l'école autrichienne forment un véritable édifice bâti sur le sable ; que Ad. Smith prend toujours le parti des pauvres contre les riches, des faibles contre les forts et que la plupart de ses successeurs, — des économistes sans entrailles, — ont suivi son exemple. Il aurait pu ajouter qu'il en a été de même de ses prédéces-

seurs ; les physiocrates, Vauban, Boisguilbert, Montchrétien, Bodin, etc.

M. Nitti observe encore, avec raison que Malthus a confondu l'accroissement réel de la population avec l'accroissement possible, et que « l'intervention des moyens préventifs ou répressifs pour faire proportionner une race ou un peuple à ses moyens de subsistance, non seulement n'est pas nécessaire à l'heure actuelle, mais encore n'a jamais été nécessaire. » Mais il ne suit pas de là que l'assistance sociale soit utile au peuple, et que Malthus ait été nécessairement un flatteur des riches et un ennemi des pauvres en la combattant.

Quoique les doctrines économiques et sociales naissent toujours, d'après M. Nitti, des circonstances historiques, comme il y a deux classes dans la société, — toujours d'après lui — il naît deux sortes de doctrines, opposées entre elles comme le sont les classes. Cette explication est purement hypothétique et même, à mon avis, enfantine. Il n'en est pas moins vrai que Malthus n'a jamais régné en maître, comme « un roc inébranlable » : Dès le début et toujours depuis, il a eu des adversaires. Le premier fut Godwin, auquel il me semble que M. Nitti ne rend pas assez justice. « Sa réfutation de Malthus, dit-il, ne fut lue que de quelques savants : elle était du reste confuse et incertaine. » La vérité est que l'ouvrage de Godwin a été traduit en français, ce qui suppose qu'il a produit une assez grande impression ; tandis que son livre précédent : *Justice*, n'a pas été traduit et que je n'ai même pas pu le trouver en anglais dans aucune bibliothèque parisienne.

Le titre du second livre de M. Nitti est aussi expressif que celui du premier. Il nous fait pressentir que le principe de la population se trouve dans le système social. C'est effectivement ce qu'affirme l'auteur. « Le problème de la population, dit-il, doit surtout être considéré au point de vue de la distribution des richesses. Nous pouvons affirmer que *tout pays qui, dans la forme actuelle de sa constitution économique, est capable de soutenir un nombre donné d'individus, pourrait en soutenir un nombre beaucoup plus considérable, si la forme de sa constitution économique venait à changer dans le sens d'une plus grande division de la richesse produite.* » Si cette affirmation, soulignée par l'auteur, était exacte, la population devrait suivre un mouvement progressif très marqué en France, puisqu'il est démontré non pas par des déclamations, mais par les statistiques de la propriété mobilière et immobilière, que la richesse se diffuse de plus en plus.

Cette considération et beaucoup d'autres analogues n'arrêtent pas M. Nitti et ne l'empêchent pas de conclure son livre par la confirmation de son affirmation : c'est le système social, c'est le mode de répartition de la richesse qui est la loi de la population. « Cette conclusion, que nous considérons comme scientifiquement inattaquable, et

qui est le résultat d'une étude impartiale porte un coup mortel à la doctrine de Malthus et aux principes soutenus jusqu'ici par l'école classique. »

L'étude de M. Nitti est *impartiale*. Elle fait donc exception à la thèse soutenue dans son premier livre. Sa conclusion est *inattaquable*. En le supposant, ce que nous sommes loin, très loin d'admettre, quel est donc le système de répartition de la richesse qui est le bon? L'auteur ne le dit pas, et je crois qu'en effet il serait aussi embarrassé de l'exposer que les collectivistes sont embarrassés de nous esquisser leur société future.

Dans sa préface, M. Worms nous apprend que M. Nitti est jeune encore. Nous l'avons deviné dès que nous avons lu son *Socialisme catholique*. M. Nitti est un piocheur, il amasse, il amasse des documents ; il épuiserait un sujet, si un sujet était épuisable ; comme les jeunes, il a un amour paternel pour les documents qu'il a recueillis : au lieu d'en faire un choix, il tient à les utiliser tous, il ne veut en sacrifier aucun; en conséquence, il dit et redit les mêmes choses à satiété souvent sans changer la manière de les présenter. Ceux à qui plait la répétition, ou qui ont la mémoire courte, goûteront beaucoup la *Population et le système social*; mais M. Nitti pourrait faire mieux, c'est pourquoi, quoiqu'il ait beaucoup de titres, entre autres celui de professeur à l'Université de Naples, tandis que je n'en ai et ne veux en avoir aucun, je prends la liberté de lui donner un conseil : prenez la serpette et ne craignez pas d'émonder, observez seulement de le faire avec discernement.

ROUXEL.

ASSOCIATION DES MAITRES DE FORGES DE CHARLEROI. RAPPORT GÉNERAL SUR LA SITUATION DE L'INDUSTRIE METALLURGIQUE en 1895. In-8°, Charleroi. Henri-Quinet, 1896.

Le rapport général sur la situation de l'industrie métallurgique pour 1894 constatait la persistance du marasme où se trouvaient les affaires depuis plusieurs années, mais il prévoyait une reprise prochaine. La prévision s'est réalisée. La situation est restée mauvaise pendant environ les deux tiers de l'année 1895, mais, dans les derniers mois de l'année, à partir du mois d'août, « la reprise s'est effectuée d'une façon normale progressive, sans ces brusques poussées en avant, qui sont trop souvent suivies de tristes réveils. Elle a été générale, si l'on en excepte toutefois la France, s'étendant à peu près également à tous les pays producteurs, la production s'accroissant et les prix haussant parallèlement et partout en même temps. »

En Belgique, la production de la fonte a passé de 818.597 tonnes à 829.234 tonnes, gagnant ainsi 1,29 p. 100. Les exportations ont augmenté comme volume d'environ 10,76 p. 100, passant de 441.247 tonnes à 488.744 tonnes. Pour les fers et les aciers laminés, le tonnage total s'est élevé en 1895 à 441.719 tonnes contre 397.963 tonnes en 1894, soit un gain de 10,99 p. 100. La valeur de ces exportations a été de 53.544.834 francs en 1895 contre 49.464.628 francs en 1894, soit un gain de 8,25 p. 100.

Les exportations de l'Angleterre sont passées de 2.698.744 tonnes et de 467.119.000 francs en 1894 à 2.883.694 tonnes et 492.385.000 francs en 1895, gagnant ainsi 6,85 p. 100 en volume et 5,40 p. 100 en valeur.

C'est principalement sur l'Australie et l'Amérique que ces exportations ont été dirigées. L'Australie a acheté à la Belgique 3.278 tonnes de produits sidérurgiques en 1895, contre 1.555 tonnes en 1894, soit un progrès de 111 p. 100; à l'Angleterre 222.758 tonnes contre 188.819 tonnes, progrès de 18 p. 100. Les exportations de la Belgique vers l'Amérique centrale et l'Amérique du Sud, ont passé de 33.568 tonnes en 1894 à 56.067 en 1895, gain de 67 p. 100; celles de l'Angleterre, de 203.250 tonnes à 245.141 tonnes gagnant 20,61 p. 100; celles de l'Allemagne de 79.520 tonnes à 99.265 tonnes, soit un progrès de 26,42 p. 100; ce qui fait pour l'ensemble des exportations une augmentation de 85.135 tonnes, c'est-à-dire près de 27 p 100.

C'est surtout, dit le *Rapport*, en ce qui concerne la production de la fonte que les progrès sont appréciables. Tous les pays en ont réalisé dans une certaine mesure ; mais l'Allemagne et les États-Unis se sont surtout distingués.

En 1882, pour toute l'Allemagne, 261 hauts-fourneaux produisirent 3.380.806 tonnes, soit 12,570 tonnes par fourneau et par an, ou 35 tonnes environ par jour. En 1893, 204 hauts-fourneaux produisaient 4.953.148 tonnes, soit 24.280 tonnes par fourneau et par an, ou 66 tonnes par jour. En 1894, 208 hauts fourneaux produisaient 5.559.322 tonnes, soit 26.728 tonnes par fourneau et par an, près de 73 tonnes par jour. En 1895, la moyenne a atteint 28.000 tonnes ou environ 77 tonnes par jour dans les districts de Dortmand et de Bonn. En Vestphalie et dans la Haute-Silésie, les meilleures installations arrivent à présent à une production de 170 à 180 tonnes par jour, contre 100 à 130 tonnes en 1890.

Aux États-Unis, la production qui ne montait, en 1890, qu'à 82 tonnes par jour, s'est élevée à 100 tonnes en 1894, et 108 1/2 tonnes en 1895 ; tandis que, pour l'année 1895, la production moyenne de l'Angleterre se borne à 64 tonnes, celle des districts allemands de Bonn et de Dortmand à 77 tonnes, celle de la Belgique à 78 tonnes, celle de la France

à 78 1 2 tonnes. Dans les conditions de l'outillage actuel des États Unis; ils peuvent produire à eux seuls, en un an, autant de fonte que le monde entier en produisait il y a vingt ans. Nous voilà donc à l'abri de la disette à cet égard.

Le *Rapport* nous a déjà dit que la France était restée en arrière dans ce mouvement de reprise des affaires. Nous en trouvons les preuves au chapitre spécial consacré à ce pays, ainsi qu'une explication qui nous paraît très acceptable.

Les tarifs douaniers, en préservant l'industrie nationale de la concurrence étrangère, *naturelle* et *saine*, ont eu pour effet de fomenter la concurrence intérieure *effrénée* et *malsaine*. La production est devenue excessive, les prix se sont maintenus en baisse, les bénéfices espérés des tarifs protecteurs se sont finalement convertis en pertes d'autant plus considérables que les tarifs ont été plus protecteurs.

C'est ainsi que, la reprise des affaires et le relèvement des prix s'étant franchement manifestés dès le mois d'août 1895 dans les autres pays, ne se sont fait sentir en France que dans les derniers jours de l'année. Par quels moyens et au prix de quels sacrifices? Le *rapport* va nous le dire.

« C'est en offrant leurs fers et leurs aciers à des prix extrêmement bas, inférieurs à ceux de la concurrence et très certainement aussi au prix de revient lui-même, que les usines françaises sont parvenues à reconquérir une certaine place sur le marché international. »

L'exportation sidérurgique française a fait des progrès en ce qui concerne le tonnage, mais beaucoup moins sous le rapport de la valeur. Malgré les rabais, ces exportations n'ont atteint en 1895 que 208.702 tonnes, alors qu'elles s'élevaient en 1889 à 224.939 tonnes, et en 1890 à à 278.265 tonnes. La production totale se chiffre en 1895 par 3.466.491 tonnes et les exportations n'atteignent que 6,02 p. 100 de la production; tandis que l'Allemagne exporte 15,87 p. 100 de sa production; l'Angleterre 24,29; la Belgique 29,74. La proportion de la production à l'exportation, qui est en 1895 de 6,02 p. 100, était en 1889 de 7,38 et en 1890 de 8,25. Voilà comment la protection protège.

« Avec les frontières fermées à l'exportation, observe le Rapport, on comprend que la situation de la sidérurgie était loin d'être brillante, c'est là, du reste, la conséquence inévitable de la protection, surtout poussée au point où elle l'est en France. Le gâteau est d'abord rendu si beau que chacun veut en avoir sa part, et quand on est trop nombreux pour qu'il y en ait un morceau suffisant pour tout le monde, les plus faibles sont d'autant plus radicalement écrasés qu'ils ne peuvent se rattrapper d'aucun côté, tous les débouchés de leur propre pays leur étant pour ainsi dire fermés. »

Et après avoir ainsi créé de toutes pièces la concurrence effrénée, l'avilissement des prix et, par conséquent, des salaires, l'écrasement des faibles etc., on accuse le libre-échange d'être l'auteur de tous ces maux, lui qui n'est pas né !

ROUXEL.

LA FINANZA E LA QUESTIONE SOCIALE, per FEDERICO FLORA, br. 8°. Torino-fratelli Bocca, 1897.

La solution de la question sociale, c'est-à-dire de l'inégalité des fortunes, par la finance, c'est-à-dire par l'impôt, est à l'ordre du jour; c'est un moyen terme entre l'état actuel et la société collectiviste de l'avenir. La richesse étant un produit de l'industrie humaine, on ne peut égaliser les fortunes qu'en prenant aux riches pour donner aux pauvres. Le nivellement ne peut s'opérer en élevant les petits, mais en abaissant les grands, et le moyen à employer pour atteindre ce but est la finance. Si un simple anarchiste prenait tout bonnement à un riche ce qu'il a de trop, on appellerait cela un vol. Un révolutionnaire le prend au nom de la fraternité, mais ce mot est usé et l'on en a découvert un nouveau : la solidarité sociale.

M. Flora étudie dans cette importante brochure, plus importante par son contenu que par son volume (106 pages), la question sociale dans ses causes, ses effets et ses remèdes; il examine les diverses solutions proposées et surtout la solution fiscale; enfin il indique, d'après les causes qu'il a découvertes, quel est la vraie solution.

D'abord, l'inégalité augmente-t-elle? Est-il vrai que les riches deviennent de plus en plus riches et les pauvres de plus en plus pauvres? M. Flora s'inscrit en faux contre cette assertion, et il donne les preuves à l'appui pour l'Italie et pour divers autres pays. La répartition des richesses mobilières et immobilières, les statistiques de l'impôt sur le revenu dans les pays où il est appliqué, prouvent que la fortune se diffuse et que les conditions de fortune tendent à s'égaliser.

Les prophètes d'Israël, conclut M. Flora, voyaient du haut du mont Carmel s'abaisser les collines et se remplir les vallées. Il en est de même aujourd'hui de la diffusion des richesses. Les grandes fortunes diminuent, les petites augmentent, et le fleuve de la richesse, à mesure que ses eaux grossissent, loin de se précipiter dans un canal toujours plus étroit et plus profond, se répand sur une vaste plaine. La richesse, reproduisant une image chère aux premiers économistes, forme une pyramide symbolique, de laquelle les gros patrimoines représentent les sommet; mais le centre de gravité repose dans les couches intermédiaires ou à la base. Avec le travail, l'épargne et tous les progrès de

l'humanité, la pyramide s'élève, mais elle croît plus en largeur qu'en hauteur.

L'inégalité des fortunes n'est donc pas le véritable nœud de la question sociale. Où réside-t-il? M. Flora le trouve dans la disproportion entre les besoins et les moyens de les satisfaire. Les richesses augmentent, les salaires montent plus que les prix des produits; mais les besoins se multiplient dans une plus grande proportion. Cette rupture d'équilibre entre les besoins et les moyens dérive du progrès même de la civilisation, et notamment de la généralisation de l'instruction. Le mal social est donc un problème psychologique, et sa solution est une question d'hygiène morale.

Cette solution ne saurait consister dans le renoncement, dans la suppression des désirs, comme le veulent les anarchistes mystiques; encore moins dans l'exaltation de ces désirs, que fomentent, par leurs promesses, les collectivistes; il ne s'agit tout simplement que de proportionner ses désirs à ses moyens; il faut prendre un juste milieu entre la résignation chrétienne et la revendication révolutionnaire.

L'égalité absolue des fortunes est impossible à établir et à maintenir, la supposant établie. Une certaine inégalité, une certaine concentration des richesses est nécessaire à la société, pour unifier l'action des divers facteurs économiques, pour assurer leur consistance et leur continuité, et ce, parce que la concentration des forces est la condition nécessaire du progrès, tant dans les organismes sociaux que dans les organismes biologiques. La suppression du capital privé, que réclame le collectivisme, arrêterait la formation, l'augmentation, l'emploi du capital national, et par conséquent le développement de la production.

Il est, d'ailleurs, impossible d'égaliser les fortunes par le moyen de l'impôt; la loi de translation des tributs rendrait illusoires les effets des impôts progressifs, quels qu'ils soient. De plus, ces opérations fiscales auraient pour résultat d'exciter encore le progrès des besoins factices et des prétentions de tout le monde; elles rendraient universel le mécontentement qui dérive de l'impossibilité de les satisfaire, et cette réforme n'aboutirait qu'à appauvrir les riches sans enrichir les pauvres.

La solution du problème social consiste donc à modérer les prétentions et les appétits, de manière à rendre chacun content de son état, sans troubler ou supprimer l'action de ces forces morales et économiques qui coopèrent à l'amélioration progressive de cet état efficacement et inaltérablement.

Nous sommes heureux de retrouver dans *la finance et la question sociale* les idées que nous avons souvent proclamées, et de les voir développées avec une logique et une concision qui ne sont pas des plus

communes parmi les économistes italiens. C'est en nous-mêmes, et non dans une combinaison fiscale ou statale, qu'il faut chercher la solution du problème social.

ROUXEL.

ESTUDIOS ECONOMICOS Y FINANCIEROS Y OJEADA SOBRE LA HACIENDA PUBLICA DEL PERU Y LA NECESITAD DE SU REFORMA, par J. M. Rodriguez. In-8° Lima, libreria y emprenta Gil, 1895.

Le Pérou est un pays fertile et il pourrait être riche si son développement économique n'avait pas été entravé par diverses causes. Sous la domination espagnole, des charges fiscales écrasantes s'opposaient aux progrès de l'agriculture, de l'industrie et du commerce.

La république instituée en 1821, on aurait pu s'attendre que les choses auraient changé de face, mais il n'en a été rien. Le jour où la république a été proclamée, on a conservé toutes les lois et ordonnances espagnoles en vigueur, et en particulier, la *hacienda publica*, la finance est restée dans le même état que devant. Si l'on y a introduit quelques modifications, c'est empiriquement, on n'y rencontre rien qui révèle des idées claires sur la nature et les fins de l'impôt.

A diverses époques, on a fait semblant de vouloir réformer, mais toujours en vain. En 1855, sous prétexte de réforme du système d'impôts, on ne fit autre chose que rétablir la capitation et la généraliser. En 1860, la Convention nationale réunie, on s'attendait à une nouvelle direction dans la marche des affaires publiques et spécialement dans les finances; mais, il est douloureux de le confesser, dit M. Rodriguez, rien ne se rencontre qui acrédite la moindre intention de mettre de l'ordre dans les finances. En 1879, tout était encore à faire en matière d'impôts; en 1886, l'administration fait un effort pour introduire l'ordre dans les recettes et les dépenses de l'Etat, mais peine perdue. « Aujourd'hui, comme hier, nous avons les mêmes vices administratifs à combattre, les mêmes obligations modifiées et amplifiées par les erreurs les plus déplorables à subir et la même nécessité de travailler à la réforme désirée de 1821 jusqu'à nos jours. »

L'ignorance des idées économiques est une des principales causes de ce désordre persistant, et le moyen d'en sortir consiste dans l'étude de la science économique. « Propager des idées économiques, c'est promouvoir la prospérité d'une nation. » Tel est le motif qui a déterminé M. Rodriguez à publier ces *études économiques et financières et coup d'œil sur les finances du Pérou et la nécessité de les réformer*. A cet effet, l'auteur traite, dans une première partie, de la valeur, des prix, de la production, de la rente, de la richesse, de l'industrie, des

monopoles, de la consommation, de la monnaie, etc..., le tout envisagé au point de vue de son pays. La seconde partie, divisée en trois livres, se compose : L. I, d'un petit traité de science financière, L. II, d'un coup d'œil sur le système tributaire du Pérou; L. III, sur les douanes, qui forment la principale ressource de la finance péruvienne.

Le désordre qui règne au Pérou dans les finances publiques comme dans beaucoup d'autres choses, tient évidemment en grande partie à l'ignorance de la science économique, mais il y a, en quelque sorte, une circonstance atténuante dans la situation particulière de ce pays. Le guano, la richesse du Pérou, est en même temps la cause de sa ruine. Avant sa découverte, on cherchait à développer la richesse du pays par le travail; après, le gouvernement n'a plus songé qu'à exploiter cette mine et les particuliers, du moins un trop grand nombre ne se sont évertués qu'à participer aux faveurs de l'Etat. M. Rodriguez expose en détail tout ce qui se rapporte à l'exploitation du guano, depuis 1840 jusqu'à nos jours, ce sont là peut-être les chapitres les plus instructifs de son livre.

Sans le guano les citoyens auraient été forcés d'être laborieux et le gouvernement d'être économe, les réformes financières et autres se seraient opérées au grand profit matériel et moral de tout le monde. Avec le guano, le gaspillage et le désordre se sont introduits dans les finances de l'Etat au suprême degré. Pour s'en faire une idée, il suffit de considérer qu'il n'y avait même pas de comptabilité : « Toute la comptabilité était réduite à deux livres de comptes courants, qui paraissent textuellement copiés sur les comptes des consignataires; » et que plus de 7 millions de tonnes de guano ont disparu de 1840 à 1867, sans que l'on ait pu savoir ce que cette montagne d'engrais est devenue; tout ce que l'on sait, c'est qu'il est resté une dette de plus de 45 millions de *soles* et un déficit de 15.

Il n'y a pas trop lieu de s'étonner que, malgré le grand nombre d'impositions qui pèsent sur les Péruviens — M. Rodriguez remplit toute une page de leur énumération — le déficit soit permanent, ce qui signifie que les fonctionnaires publics sont mal payés ; que les impôts départementaux montent à des chiffres fantastiques et que les dettes internes et externes, consolidées et flottantes, vont sans cesse en augmentant et forment un total de 64.900.000 dollars.

M. Rodriguez a donc grandement raison de réclamer la réforme, et nous faisons des vœux pour qu'il l'obtienne, car, quoi qu'on en dise, le dommage de l'un fait le dommage des autres, et réciproquement. Le Pérou est dans de bonnes conditions naturelles pour arriver, par le travail, à un haut degré de prospérité. Qu'il y parvienne et tout le monde n'aura qu'à s'en réjouir. ROUXEL.

NOTICES BIBLIOGRAPHIQUES

I postulati dell'economia moderna in materia di acquadotti; per Arturio Vio. Br. in-8° Trieste Giov. Balestra, 1896. — M. Arturio Vio soutient dans cet opuscule que le service des eaux et même tous les services où manque le frein de la concurrence doivent être mis entre les mains de l'autorité sociale. La raison qu'il en donne, c'est que les individus et les sociétés privées qui jouissent d'un monopole naturel ne sont animés que de leur égoïstique intérêt et ne visent qu'au lucre ; tandis que l'autorité est infaillible et impeccable. L'hypothèse admise, la thèse est logique ; mais j'en appelle aux faits et je dis que l'opinion publique a bien plus d'action sur les individus ou les sociétés privées que sur les autorités pour les empêcher d'abuser de leurs monopoles naturels.

Sui rapporti tra capitale e lavoro, del professeur Arturo J. de Johannis, br. in-8°. Firenze, M. Ricci, 1895. — M. de Johannis prend un grand détour pour nous démontrer que, le travail étant une dépense de force, on ne s'y livre qu'autant que l'on récupère cette dépense augmentée d'un surplus. Si chacun travaillait seul, chacun jouirait de cette plus-value : mais, dans la grande production, le capital garde toute cette plus-value pour lui et le travail n'a rien que le strict nécessaire. C'est la thèse socialiste présentée avec précautions par un homme qui se croit économiste et qui péche au moins contre l'économie par deux endroits : 1° il néglige de tenir compte de la part que l'État prélève sur la production et qui pèse naturellement bien plus lourdement sur l'ouvrier que sur le patron ; 2° il suppose que la protection de l'État est profitable au capital immobilier et mobilier, ce qui n'est nullement prouvé, au contraire. Notre législation, dit M. de Johannis, tutèle et défend minutieusement la propriété immobilière et la propriété mobilière et elle ne fait rien pour la tutelle et la défense de la propriété individuelle, la seule que possède le travailleur. Supposant qu'il en soit ainsi, il faudrait prouver que la protection est profitable aux capitalistes et qu'elle le serait aux travailleurs ; il faudrait ensuite prouver que, déduction faite de la part de l'État et des sous-états dans les produits, l'ouvrier n'a aucune part à la plus-value ; s'il a sa part légitime, inutile de recourir à l'État pour l'obtenir.

Patronato de la infancia. Memoria de la Comision directrice, année 1895-1896. Br. in-8°. Buenos-Aires, Argos, 1896. — Les promoteurs de *la terre aux paysans* considèrent cette réforme comme le remède à la misère. Dans l'Amérique du Sud, où d'immenses étendues de terres tendent les bras à qui veut les cultiver, il ne devrait donc point y avoir de misère. Et pourtant elle existe sous toutes ses formes, ce qui prouve que sa cause est le plus souvent en nous. Il existe même à Buenos-Aires des enfants d'indigents, des enfants maltraités, des enfants abandonnés, moralement et matériellement, et la nécessité s'est fait sentir d'organiser un patronat de l'enfance. Ce patronat ne date que de 1894 ; il n'a pas encore pu faire grand'chose, mais il paraît doué de beaucoup d'activité. Les dames prennent une large part dans ce patronat. Le présent *Mémoire* renferme des statuts et règlements de l'œuvre, le compte rendu de sa gestion financière, les projets d'avenir. Le patronat ne se borne pas à la toute petite enfance, il fonde aussi une école d'arts-et-métiers qui pourra contenir 250 élèves internes.

R.

CHRONIQUE

Sommaire : L'incendie du Bazar de la Charité de la rue Jean-Goujon. — Faut-il réglementer davantage ? — La guerre Turco-Grecque. — Ce que gagneraient les Crétois à être annexés à la Grèce. — Le budget anglais et les progrès de l'Angleterre depuis soixante ans. — La motion protectionniste de M. Hobart Vincent. — Invite canadienne à la fédération britannique. — L'anglophobie et le discours de sir Edmund Monson au banquet de la Chambre de commerce britannique. — L'anti-machinisme à Marseille. — Le mouvement agrarien contre les canaux et les chemins de fer en Allemagne. — La répression des révoltes des colonies espagnoles et la crise de l'Andalousie. — Un syndicat minier au Transvaal.

Nous avons trop souvent à déplorer les sentiments de haine que les politiciens s'efforcent de propager entre les peuples, et les socialistes entre les classes, pour ne pas trouver un réconfort dans l'explosion de douloureuse sympathie qu'a provoquée la cruelle catastrophe du Bazar de la Charité, dans le monde civilisé et dans tous les rangs de notre population. L'Angleterre, notre « ennemie naturelle » a été la première à nous en envoyer la chaleureuse expression, et la pitié pour les nobles et touchantes victimes de la charité n'a pas moins ému les cœurs au faubourg Saint-Antoine et à Belleville qu'au faubourg Saint-Germain et dans le quartier de l'Étoile. Cela prouve qu'il y a chez tous les peuples et dans toutes les classes un fonds d'humanité et de bienveillance réciproque, et que la fraternité est inscrite encore ailleurs que sur les murs de nos édifices publics.

*
* *

A l'occasion de cette lamentable catastrophe, causée par le manque de prévoyance et de réflexion, on a fait appel comme de coutume à l'intervention du gouvernement et réclamé un redoublement de réglementation. Mais ne pourrait-on pas se demander si l'habitude que nous avons prise de nous adresser au gouvernement pour nous protéger en toutes choses n'a pas contribué à affaiblir les facultés qui nous servent à nous protéger nous-

mêmes. Si nous avions moins de confiance dans les mesures toujours imparfaites et insuffisantes qu'il peut prendre pour nous préserver tantôt des accidents, tantôt de la concurrence, ne serions-nous pas plus attentifs à veiller à notre sécurité et plus diligents à réaliser les progrès nécessaires pour sauvegarder notre industrie ? Si le gouvernement nous protégeait moins, nous nous protégerions davantage — et mieux.

***

Devenue indépendante grâce à l'appui de l'Europe, la Grèce pouvait se relever de ses ruines en mettant en valeur ses richesses naturelles et en utilisant les aptitudes si remarquables de sa population pour le commerce et la navigation. Hors de chez eux, les Grecs sont des négociants hors ligne. Ils ont fondé dans la plupart des grands ports de l'Europe, à Constantinople, à Odessa, à Marseille, à Londres, des maisons de commerce de premier ordre. Chez eux, malheureusement, ils ont préféré la politique au commerce, et ils y ont moins réussi. Les politiciens d'Athènes atteints de mégalomanie ont rêvé la reconstitution à leur profit de l'empire byzantin et ils ont sacrifié à cette chimère la prospérité de leur pays, entaché son honneur par une banqueroute, et mis son existence en péril. Nous souhaitons que la Grèce sorte intacte de la fâcheuse et coûteuse aventure dans laquelle ils l'ont engagée, et, qu'avant d'agrandir un domaine qu'elle a laissé en friche, elle s'occupe de le cultiver.

***

Nous ignorons ce que l'annexion de la Crète aurait pu rapporter à la Grèce, — à part le débouché qu'elle aurait fourni à ses fonctionnaires — mais on peut douter qu'elle eût enrichi les Crétois :

S'il est vrai, dit à ce propos le *Matin*, que les Crétois tiennent autant qu'on voudrait le faire croire à ne pas accepter l'indépendance qu'on leur offre, au lieu de les bloquer et de leur envoyer des coups de fusil, l'Europe aurait avantage et économie à leur donner les quelques notions d'économie politique qui leur manquent.

On dirait par exemple aux Crétois : A partir du moment où vous deviendrez les sujets du roi Georges, vous autres jeunes gens, vous devrez quitter vos parents, votre fiancée, votre maison et aller faire votre service militaire. Voici en quoi il consiste... Vous, hommes faits, au lieu de choisir parmi vous vos chefs, vous aurez à accepter ceux qu'on vous enverra d'Athènes, vous les paierez, les hébergerez et ils vous gouverneront à leur fantaisie. Vous ignorez ce qu'est le fonctionnaire ? Nous allons vous l'apprendre...

Ce n'est pas tout. Vous n'avez pas de dettes; dès que vous ferez partie du royaume de Grèce, vous en serez couverts et de ce fait, chaque année, vous devrez prélever sur votre nécessaire une certaine somme. Elle servira à payer des intérêts à des hommes d'Occident qui ont prêté jadis de l'argent à votre gouvernement. Vous connaîtrez la joie des monopoles, de la liste civile et de tout ce qui constitue l'administration d'un pays civilisé, laquelle administration coûte fort cher et ne sert pas à grand'chose.

Et l'on continuerait ainsi, opposant aux charges que comporte l'annexion les avantages qu'offre l'indépendance.

Peut-être qu'après cette leçon de choses, les Crétois changeraient d'avis et seraient les premiers à mettre à la porte le colonel Vassos et les émissaires grecs.

*
* *

Dans l'exposé budgétaire qu'il a fait le 29 avril à la Chambre des communes, le chancelier de l'Echiquier, sir Michael Hicks Beach, a présenté un tableau saisissant des progrès que l'Angleterre a réalisés de 1837 à 1897, c'est-à-dire pendant la période qui a été marquée par l'avènement du libre-échange. En 1837, le commerce extérieur de l'Angleterre ne dépassait pas 125 millions sterling, il s'est élevé l'année dernière à 738 millions. Dans l'exercice de 1836-37, les recettes du budget n'étaient que de 52 millions sterling; elles sont, actuellement, de 103.950.000; elles ont donc presque exactement doublé, et tandis que l'intérêt de la dette publique absorbait, il y a soixante ans, plus de la moitié du budget, elle n'y compte aujourd'hui que pour moins d'un cinquième.

Cependant, les impôts ont été sensiblement réduits. Les droits d'accises et de douanes qui fournissaient en 1836-37 71 0/0 des recettes n'y figurent plus que pour 44 0/0. Les droits de douanes qui grévaient 1.185 articles n'en atteignent plus actuellement qu'une douzaine, café, thé, cacao, etc., qui ne sont pas produits en Angleterre : en sorte que les impôts payés aux intérêts protectionnistes ont complètement disparu. Or, ces impôts prélevés sur la nourriture du peuple, le blé et la viande, et sur la plupart des articles manufacturés égalaient, s'ils ne les dépassaient point, les impôts qui alimentaient le Trésor. La suppression de ces taxes parasites et gourmandes a eu naturellement pour résultat d'élever le rendement de celles qui étaient perçues au profit de l'Etat, tout en imprimant un vigoureux essor à la généralité des branches de la production. On s'explique ainsi que le produit en ait doublé et qu'elles soient plus facilement supportées qu'elles ne l'étaient il y a soixante ans. A la vérité, la population du Royaume-Uni a

augmenté, dans l'intervalle, de plus d'un tiers : de 23 millions elle s'est élevée à 36 millions, mais cet accroissement si rapide n'atteste-t-il pas que le débouché ouvert au travail national s'est augmenté dans la même proportion ? On pourrrait affirmer même qu'il s'est accru dans une proportion plus forte, car la portion de la population qui est entretenue par la charité publique est aujourd'hui moins nombreuse qu'elle ne l'était en 1837. Voilà quels ont été les résultats de la politique du libre échange et du bon marché en Angleterre.

Tout l'effort des législateurs, surtout des hommes d'Etat libéraux, dit à ce propos le *Journal des Débats*. a tendu à dégréver le plus possible la plupart des articles dont la consommation est de première nécessité, notamment le pain et la viande. Nos Chambres ont suivi la route inverse. Elles s'appliquent à rendre la vie de plus en plus chère. En 1837, les contributions indirectes et les douanes, réunies, produisaient 354 millions environ, et les contributions directes, 379 millions. Au budget de 1896, les contributions directes, en y ajoutant les taxes assimilées et l'impôt sur le revenu des valeurs mobilières, figurent pour 580 millious de francs seulement, les contributions indirectes et les douanes réunies, pour 1 milliard 202 millions 1/2. Elles ont donc plus que triplé, tandis que les impôts directs augmentaient à peine de moitié. Et nos Chambres ont la prétention d'être des Assemblées démocratiques !

Et n'oublions pas que les impôts protectionnistes se sont unis aux impôts d'Etat pour renchérir la vie et resserrer les débouchés de la population. Faut-il donc s'étonner si celle-ci s'est à peine accrue de 4 millions pendant que la population de l'Angleterre s'augmentaient de 13.

*
* *

Les agrariens et les autres percepteurs des impôts protectionnistes n'ont cependant pas désarmé en Angleterre, et un de leurs coryphées, M. Hobart Vincent, ancien chef de la police métropolitaine de Londres, a cru faire merveille en présentant à la Chambre des communes une motion destinée à ranimer le vieux protectionnisme par une infusion du jeune sang du socialisme. Il a proposé d'établir sur tous les articles manufacturés, importés en Angleterre, un impôt de 10 p. 100, dont le produit serait employé à fournir des pensions aux personnes agées de plus de 65 ans, incapables de gagner leur vie par leur travail. Mais cette motion n'a eu aucun succès même auprès des socialistes, et c'est un conser-

vateur médiocrement libéral, M. Balfour, qui s'est chargé d'en faire justice aux applaudissements de l'immense majorité de la Chambre.

*
* *

Les protectionnistes anglais ont toutefois plusieurs cordes à leur arc. Tandis que M. Hobart Vincent, s'efforce de leur procurer l'alliance du socialisme, — alliance d'ailleurs très naturelle puisqu'il s'agit, des deux côtés, de prélever des impôts sur le travail d'autrui, — les partisans de la fédération britannique travaillent à l'établissement d'une union douanière entre l'Angleterre et ses colonies, impliquant la résurrection des droits différentiels sur les produits étrangers.Le cabinet canadien vient d'apporter son concours à ce projet de fédération, en proposant d'établir un régime de faveur pour les produits de la métropole. Quoique cette concession soit faite sans condition de de réciprocité, il est bien clair que c'est une condition sous-entendue, et que les partisans de la fédération se chargeront de soutenir au nom de la justice. Heureusement, la Belgique et l'Allemagne qui jouissent, au Canada, du bénéfice de la nation la plus favorisée, ont réclamé le même traitement, et nous avons quelque raison de croire que les libre-échangistes anglais appuyeront leurs réclamations, en se souvenant du *Timeo Danaos*. Avons-nous besoin d'ailleurs de leur apprendre — et les résultats de notre système de protection coloniale ne suffiraient-ils pas pour les édifier à cet égard —, que la protection n'est pas moins nuisible aux producteurs qu'elle énerve qu'aux consommateurs qu'elle dépouille.

*
* *

L'Angleterre est, de tous les pays du monde, celui avec lequel nous avons les relations d'affaires les plus nombreuses et les plus étroites. Elle figure en tête du tableau de notre commerce extérieur. En 1894, nous lui avons fourni pour 913 millions de nos produits et nous avons reçu pour 480 millions des siens, ce qui signifie qu'il y a près d'un million de Français, travailleurs et capitalistes, qui dépendent de l'Angleterre et un demi million d'Anglais qui dépendent de la France. Cela n'empêche pas les journaux anglophobes de pousser à une rupture qui priverait, du jour au lendemain, les uns et les autres, de leurs moyens d'existence. Notons que ces journaux appartiennent pour la plupart au parti conservateur. C'est l'*Autorité* qui repousse avec horreur toute entente positive ou autre entre les deux pays, en affirmant que « si la France a trop d'honnêteté, l'Angleterre en manque dans

de telles proportions que, même en mêlant les deux, on n'arriverait pas à établir une moyenne convenable ». C'est le *Gaulois* qui accuse formellement l'Angleterre d'avoir fait égorger 300.000 Arméniens et de ruiner un pays (la Grèce) qui nous est sympathique, etc., etc. Nous croyons toutefois que ces vieux clichés patriotiques commencent à passer de mode, et que les esprits sérieux ont cessé de s'en émouvoir. C'est à eux que s'adressait dernièrement, au banquet de la Chambre du commerce britannique, l'ambassadeur d'Angleterre, sir Edmund Monson, en faisant une réponse pleine d'esprit et de bon sens à ces calembredaines qui datent de Pitt et Cobourg.

Cette soirée, disait-il, ne doit pas être le prétexte pour un discours politique ; mais je ne puis m'empêcher de dire qu'il m'est impossible de découvrir aucune raison pour laquelle *l'entente cordiale* dont nous parlions tant il y a une quarantaine d'années ne serait pas renouvelée et rendue plus durable qu'elle ne fut alors. Je crois que, si elle était renouvelée, elle serait certainement plus durable, car elle ne serait pas fondée sur une simple confraternité d'armes, si puissante et si admirable soit-elle, mais sur une base plus noble encore et plus solide : sur les instincts généreux de deux peuples hautement civilisés, qui ont découvert que leurs intérêts sont bien plus identiques que cela a été dit par des politiciens mal inspirés et qui ont appris que la pire politique pour ces intérêts est une politique de défiance et de soupçon ; que, si elles se laissent influencer par la jalousie et l'égoïsme, non seulement leurs intérêts particuliers mais ceux de toute la chrétienté souffrent et sont en danger et que, pour reprendre un vieux lieu commun, « le monde est assez grand pour les deux ». (*Applaudissements.*) Au nord de la Manche, je suis certain que cette conviction est généralement répandue et il me paraît, plus je vis en France et plus j'y étends mes relations, que la grande masse de la nation n'a pas pour nous ces sentiments d'antipathie auxquels le lecteur superficiel de quelques journaux sans consistance pourrait croire. (*Très bien ! très bien !*) Pour moi, je prends toutes ces diatribes comme de pures plaisanteries, convaincu que leurs auteurs, si seulement ils connaissaient un peu plus l'Angleterre, seraient les premiers à rire de leurs jugements téméraires. Je puis même dire que, si, de part et d'autre, on se connaissait mieux, ces idées miennes, pour lesquelles les journalistes en question ne manqueront pas de me ridiculiser comme rêveur, ne manqueraient pas de se réaliser. Et je ne puis ni ne veux désespérer d'un tel résultat lorsque je vois avec quelle honnêteté nos gouvernements respectifs s'efforcent vers ce but. (*Vifs applaudissements*).

*
* *

Le protectionnisme prend les formes les plus variées. A Marseille, lisons-nous dans le *Journal des Débats*, des conseillers généraux ingénieux ont imaginé d'établir un droit différentiel en faveur du travail « qui n'emploie pas l'outillage moderne ».

En 1848, des socialistes ont démoli des locomotives et détruit des travaux de chemins de fer. Les socialistes, encore, parlent volontiers du machinisme, comme enlevant l'ouvrage aux ouvriers. On leur objecte en vain, que la grande industrie est due au machinisme et qu'elle n'a pas diminué la main-d'œuvre employée Malgré l'évidence des faits, ils affirmeraient encore qu'il y avait plus de rouliers et de postillons, il y a soixante ans, qu'il n'y a d'employés et d'ouvriers de chemins de fer. Ils continuent à charger le machinisme de toutes leurs exécrations. Mais ils ne sont pas les seuls. Voici deux conseillers généraux de Marseille qui regrettent le bon temps, pas encore très éloigné, où tout le blé qui y arrivait était déchargé à dos d'homme par les portefaix. A l'aide d'une primitive poulie, un matelot hissait un sac de blé que chargeait sur ses épaules « un roubi » au « calot rouge ». Celui-ci s'engageait, courbé sous son fardeau, sur une planche tremblante et vidait son sac d'un mouvement de bascule savant. Sur le quai, d'autres hommes criblaient le blé dans un van suspendu à trois pieux. Ces deux conseillers généraux demandent qu' « on diminue de 1 franc par 100 kilogrammes les droits de douanes sur les blés manipulés sur les quais de Marseille, sans employer l'outillage moderne. » Cette manière d'assurer de l'ouvrage aux ouvriers n'a rien à voir avec le progrès.

*
* *

En Allemagne, les agrariens poussent la haine du machinisme plus loin encore que les conseillers généraux de Marseille. Ce n'est pas seulement aux machines à décharger le blé qu'ils s'en prennent, c'est à celles qui servent à le transporter qu'ils ont déclaré la guerre.

Nous avions cru jusqu'à présent, dit le correspondant de l'*Indépendance belge* à Berlin, que la multiplication des canaux et des chemins de fer était un bienfait. Les agrariens prétendent maintenant le contraire et ne voient plus dans la facilité des communications qu'un funeste moyen de faire baisser et toujours baisser les prix de leurs moissons.

Ils ont donc déclaré la guerre, en premier lieu, au grand canal de Dortmund-Emden, dont la construction a été décidée, il y a quelques dix ans, pour mettre les pays westphaliens en communication directe

avec la mer. La mer, par où nous viennent les produits américains fait horreur aux agrariens. Ah! s'ils pouvaient la supprimer! Mais, s'ils ne disposent pas de l'Océan, ils ont leur mot à dire touchant les canaux, et ils sont en train de forcer le gouvernement à établir sur le canal de Dortmund, dès son achèvement, de tels droits de passage qu'on n'y pourra pas transporter un sac de blé.

Le nouveau mouvement dans lequel le paysan paraît donner en plein, a pris, au sud de l'Allemagne surtout, de si grandes proportions que le prince Louis de Bavière a cru devoir intervenir publiquement en faveur des voies de transport, dont il a chaleureusement plaidé la cause. Vains efforts! Les agrariens ont découvert que les routes internationales leur sont préjudiciables, et nous allons les voir mettre tous leurs moyens en œuvre pour en empêcher le développement.

Après tout, n'est-il pas plus simple et moins coûteux de ne pas construire des routes et des canaux que de payer des douaniers pour les rendre inutiles.

*
* *

Nous trouvons encore dans une correspondance de l'*Indépendance belge* un aperçu des pertes d'hommes, sans parler des pertes des capitaux, qu'a coûtée jusqu'à présent à l'Espagne la répression des révoltes de Cuba et des Philippines, avec une esquisse des fusillades et des transportations destinées à faire renaître dans le cœur des colons l'amour de la métropole.

Une feuille ministérielle, *el Nacional*, donne les statistiques des sacrifices en hommes faits durant les deux premières années de la guerre de Cuba et durant les six premiers mois de la guerre aux îles Philippines. Du 1er mars 1895 au 28 février 1897 on a envoyé à Cuba 10 généraux, 675 officiers supérieurs, 6.222 officiers subalternes, 180.345 soldats. Ces 187.282 hommes ont été ajoutés aux 12.500 hommes que le général Calleja avait à sa disposition comme effectifs quand l'insurrection éclata. Sur ce total d'environ 210.000 hommes, il faut déduire 1.314 morts sur le champ de bataille, 704 morts de blessures, 13.004 morts de fièvre jaune et au bas mot 10.000 hommes morts de maladies ordinaires. Il faut enfin déduire les blessés et les malades renvoyés en Espagne, et on dit qu'il y a eu déjà près de 22.000 hommes ainsi rapatriés. Tout compte fait, il y aurait ainsi à déduire 46.000 hommes de 210.000 pour se faire une idée de l'effectif actuel de l'armée espagnole dans la grande Antille ; sur les 164.000 restante, il y avait 16.000 hommes dans les hôpitaux le 28 février. En fait d'officiers, on a eu à déplorer la mort de 6 généraux, 3 tués ou morts de

blessures et 3 de maladies ; officiers supérieurs, 13 tués ou morts de blessures, 30 de fièvre jaune, 25 de maladies ordinaires ; officiers subalternes, 108 tués ou morts de blessures, 287 de fièvre jaune, 96 de maladies.

Aux Philippines, l'Espagne a envoyé, en six mois, 6 généraux, 99 officiers supérieurs, 735 officiers subalternes et 25.784 soldats. Sur ce chiffre, 26 officiers et 234 soldats sont morts, 39 officiers et 868 soldats furent blessés avant les combats décisifs de la province de Cavite.

En face de ces chiffres, les statistiques espagnoles assurent que les rebelles auraient perdu 21.962 hommes dans l'île de Cuba et 8.210 aux îles Philippines. Mais ce n'est là qu'une mince consolation. Et l'on ne peut en vouloir aux gens qui pensent qu'après tout la politique coloniale nous coûte cher.

... Jusqu'ici la répression ne s'est pas ralentie. Chaque vapeur qui arrive de Cuba dans nos ports, amène de nombreux condamnés destinés aux bagnes de la côte du Maroc et des déportés, blancs, noirs et mulâtres qui vont grossir le chiffre de Cubains ainsi exilés sans jugement et simplement par ordre des autorités coloniales. Ces déportés sont distribués entre Ceuta, Mélilla, les îles Chaffarines, l'île de Fernando-Pô dans le golfe de Guinée, et les forteresses de la Péninsule. Il y a parmi eux des gens de toute condition, et bon nombre de médecins, d'avocats, de planteurs, de négociants, de marchands qui passaient pour membres de la fraction la plus avancée du parti autonomiste de Cuba. On a déporté des suspects aussi à l'île des Pins, située sur la côte sud de Cuba où l'on a établi des dépôts de détenus politiques. Les conseils de guerre qui fonctionnent dans toutes les provinces de la colonie se montrent sévères pour les chefs cubains faits prisonniers et pour les rebelles accusés d'incendie ou de pillage. Ils sont en général fusillés.

Pendant que le gouvernement espagnol dépense sans compter le sang et l'argent de la nation pour réduire à l'obéissance les colonies que son vieux et inique système d'exploitation politique et économique a poussées à la révolte, voici, d'après une autre correspondance, à quelle situation misérable se trouve réduite une des plus belles et des plus fertiles provinces de l'Espagne :

La crise ouvrière qui sévit en Andalousie est, vous le savez, la conséquence de la perte des deux dernières récoltes de céréales et d'olives et de la grande sécheresse qui désole cette région depuis quelque temps et qui menace de détruire une troisième récolte. La situation, au lieu de s'améliorer, s'est aggravée. Une émeute a eu lieu ces jours passés à Osuno ; les bureaux de l'octroi ont été brûlés par des groupes

d'ouvriers sans travail : ils ont pris les fonds qui s'y trouvaient. De plus, une foule affamée a enlevée les denrées qui étaient au marché et pillé une propriété. On a été obligé de concentrer dans cette localité la garde civile qui a arrêté 52 individus que l'on suppose être les instigateurs du tumulte. L'excitation des esprits y est encore très grande et l'on craint de nouveaux désordres. A Prado del Rey, des femmes affamées ont engagé une lutte avec des boulangers qui portaient du pain elles sont parvenues à le leur enlever et l'ont immédiatement distribué à leurs enfants. Un tumulte a été causé à Herrera par des ouvriers sans travail et n'a pu être arrêté que par la garde civile. A Puebla de Castilla, des gens criant famine ont pillé un moulin. Je pourrais multiplier ces exemples et citer un grand nombre de localités où des groupes d'ouvriers parcourent les rues dans une attitude menaçante. Le plus souvent, ils pillent les boulangeries ou s'emparent de vive force du pain que l'on envoie chez les particuliers et dans les fermes du voisinage, où les vols sont aussi très fréquents. Ces vols se commettent sans que les autorités aient, dans la plupart des cas, les moyens de les réprimer. Les habitants des petites localités et des campagnes de l'Andalousie vivent donc dans un état constant d'alarme.

On attribue la crise que traverse l'Andalousie à la constitution spéciale de la propriété et aux conditions déplorables dans lesquelles se trouve l'agriculture dans cette région. Elle est aggravée par le manque de réserves en grains, de capital, d'institutions de prévoyance et de crédit agricole.

Le système colonial de Charles Quint a commencé la décadence de l'Espagne. Il pourrait bien être en train aujourd'hui de l'achever.

*
* *

On sait que les boers du Transvaal plument à outrance la poule aux œufs d'or des exploitations minières, et qu'ils sont demeurés sourds à toutes les réclamations des propriétaires de cet intéressant volatile. Désespérant d'obtenir une réduction des frais énormes que leur infligent les monopoles de la dynamite, des transports par chemins de fer et les droits exorbitants du tarif des douanes, les compagnies viennent de trouver une combinaison ingénieuse, sinon honnête, pour en reporter le fardeau sur leurs travailleurs indigènes.

L'union de toutes les sections de l'industrie en vue des réformes, lisons-nous dans une correspondance de Johannesburg est aujourd'hui un fait accompli ; un de ses premiers effets a été la résolution de réduire de 30 p. 100 les salaires des indigènes, à partir du

1er juin : les Compagnies ont signé un contrat qui les lie à cet égard les unes vis-à-vis des autres, et des inspecteurs spéciaux recevront la mission d'examiner les feuilles de paye, afin de vérifier si les réductions sont opérées.

En d'autres termes « l'union de toutes les sections de l'industrie en faveur des réformes » a abouti à la constitution d'un syndicat ayant pour objet spécial d'abaisser les salaires des travailleurs indigènes au-dessous du taux naturel de la concurrence. Comment pourrons-nous encore après cela dénoncer la tyrannie des syndicats ouvriers ? G. DE M.

Paris 14 mai 1897.

Bien que la France compte aujourd'hui parmi ses sujets un nombre considérable de Mahométans, le public français est en général peu ou mal renseigné sur l'islamisme.

C'est pourquoi la *Revue de l'Islam* s'attache à faire connaître le monde musulman : mœurs, religion, traditions, arts, institutions, etc., en publiant des voyages, des chroniques, des études, etc. Cette publication (illustrée, mensuelle), parait depuis 1895 : 16 pages gr. in-8°.

France, 6 francs par an. Etranger, 9 francs. Paris, 59, rue de Grenelle.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Les conséquences de l'antisémitisme en Russie par N. CHMERKINE, professeur à l'Institut Rudy. Préface de M. G. DE MOLINARI, correspondant de l'Institut. 1 vol in-18 de 188 p. — Paris, Guillaumin et Cie.

Histoire financière de l'Assemblée constituante, par CHARLES GOMEL. Tome II, 1790-1791. 1 vol. in-8° de 586 p. Paris, Guillaumin et Cie.

A quoi tient la supériorité des Anglo-Saxons par E. DEMOLINS. 1 vol. in-18 de 412 p. — Paris, Firmin-Didot et Cie.

Philosophie de l'Anarchie 1888-1897 par CHARLES MALATO. 1 vol. in-18 de 292 p. — Paris, P. V. Stock.

LES ÉTAPES D'UN TOURISTE EN FRANCE : *De Paris au Tréport par Amiens.* 1 vol. in-18 de 254 p.

Promenades et excursions dans les environs de Paris. Région du Sud III, par ALEXIS MARTIN. 1 vol. in-18. — Paris, Hennuyer.

Maladies des Plantes agricoles et des arbres fruitiers et forestiers causées par les parasites végétaux par ED. CRILLIEUX. Tome second 1 vol. in-8° de 592 p. — Paris, Maison Didot.

Impressions d'Allemagne par HENRI RAMIN. 1 vol. in-18 de 248 p. — Paris, Maison Didot.

La crise de l'Etat moderne. De l'organisation du suffrage universel par CHARLES BENOIST. 1 vol. in-8° de 452 p. — Paris, Maison Didot.

Procès verbaux des délibérations du Conseil supérieur du Gouvernement de l'Algérie. 1 vol. in-8° de 688 p. Mustapha Giralt, imprimeur.

Le crédit personnel de l'agriculteur et les Sociétés de crédit agricole par CHARLES GODDE. 1 vol. in-8° de 170 p. — Paris, Arthur Rousseau.

La liberté intégrale. Esquisse d'une théorie républicaine des lois par CAMILLE LÉGER. 1 vol. in-18 de 100 p. — Paris Félix Alcan.

La question agraire en Belgique par EMILE VANDERVELDE. Broch. in-18 de 32 p. — Paris, V. Giard et Brière.

Le rôle de la coopération et son application pratique par HENRY BUISSON. Préface de M. LÉON BOURGEOIS. Député, Broch. in-18 de 48 p. — Paris, imprimerie Nouvelle.

La grève contre le tissage à deux métiers dans l'industrie lainière de Verviers en 1895-1896 par LAURENT DECHESNE. 1 vol. in-18 de 76 p. — Verviers, Ernest Gilon.

Statistique des grèves et des recours à la conciliation et à l'arbitrage survenus pendant l'année 1896. PUBLIÉ PAR L'OFFICE DU TRAVAIL. 1 vol. in 8° de 348 p. — Paris, Imprimerie Nationale.

Le Vooruit de Gand par JULES VAN DEN HEUVEL. Broch. in-8° de 38 p. — Paris, Société d'Economie sociale.

Life and Labour of the people in London. By CHARLES BOOTH. Volume IX comparisons, survey and conclusions. 1 vol. in-8° de 454 p. Cart. — London, Macmillan and Co.

Dictionary of political economy. Edited by R. H. INGLIS PALGRAVE. vol. II F-M. 1 vol. in-8° de 848 p. — London, Macmillan and Co.

Reforma monetaria. Conferencia feita no Club de Engenharia por ARTHUR S.H. HITCHINGS. Broch. in-8° de 24 p. — Rio de Janeiro, 1897.

Le Livre III du « Capital » de Marx par EMILE VANDERVELDE. Broch. in-8° de 27 p. — Bruxelles, 11, rue Ravenstein.

Atti della reale accademia di scienze morali et politiche volume ventesimottavo. 1 vol. in-8° de 655 p. — Napoli, 1897.

Il programma politico di un liberale. Lettera agli elettori del collegio di Bricherasio par EDOARDO GIRETTI. Broch. in-8° de 38 p. — Pinerolo, 1897.

Gl'Infortuni del Lavoro. Note del DOTT. RICCARDO FABRIS. Broch. in-8° de 44 p. — Milano 1897.

L'Economia sociale cristiana avanti Costantino par UMBERTO BENIGNI. Prete 1 vol. in-18 de 270 p. — Genova, Fassicomo e Scotti.

Statesman's Handbook for Russia. Edited by the chancery of the Committee of Ministers in-two volumes, vol. I et II in-8° de 275 et 340 p. — Saint-Pétersbourg, 1896.

Censo da população do reino de Portugal no 1er Dezembro de 1890. volume I grand in-8° de 336 p. — Lisboa, Inprensa Nacional.

Uber die Wirkliche Entstehung der capitalien von Dr JUROSCAR ZURNITSCHEF. Broch. in-8° de 114 p. — Berlin, Puttkammer et Muhlbrecht.

La Gérante : PAULINE GUILLAUMIN.

Paris. — Typ. A. DVAY, 52, rue Madame. — *Téléphone.*

JOURNAL

DES

ÉCONOMISTES

LETTRES INÉDITES DE J.-B. SAY [1]

Paris, 14 août 1816.

J.-B. Say a M. Napier,

Mon cher Monsieur,

J'ai reçu la lettre dont vous m'avez favorisé sous la date du 4 de ce mois, et suis sensible à votre souvenir et aux témoignages d'estime dont vous l'accompagnez. Je m'empresse d'y répondre en vous communiquant les renseignemens que vous me demandez sur la Banque de France.

[1] Ces très intéressantes lettres dont nous devons la communication à M. A. Fresnay, sont tirées, les deux premières, de la collection des papiers de M. Macvey Napier, les autres de l'édition des œuvres de Bentham par le Dr Bowring et de la collection des manuscrits de Jérémie Bentham déposée à la bibliothèque du musée britannique. Cette collection est entrée dans les catalogues des « Additions to the mss in the British Museum » seulement en 1893. M. E. Nys qui avait pu l'étudier avant qu'elle fut cataloguée, lui a consacré une brochure intitulée : « Les Bentham papers au British museum », dans laquelle on trouve ce passage relatif aux lettres de J.-B. Say : « Nous n'avons fait que glaner dans les Bentham papers. Il est de nombreuses pièces que nous devons forcément passer sous silence, telles sont les lettres de J.-B. Say qui jettent un jour nouveau sur la marche des idées libérales sous la Restauration.

Les deux lettres de J.-B. Say à Macvey Napier, le fondateur de l'*Edimburgh Review* et l'auteur de l'*Encyclopédie britannique*, se trouvent également à la bibliothèque du Musée parmi les M. Napier papers.

Quant aux lettres de la collection Bowring, elles ne sont pas une copie, mais une traduction des extraits publiés par sir John Bowring dans le 10e volume de son édition des Works of Jérémy Bentham en anglais. Les originaux de ces lettres ne sont pas dans la collection du Musée.

Vous savez que la Banque fut reconnue par le Gouvernement de Bonaparte et reçut de lui, par une loi qu'il fit rendre le 4 germinal an XI (14 avril 1803), le privilège exclusif de mettre en circulation des billets au porteur (bank-notes).

Le motif *apparent* fut de présenter au public une garantie plus respectable des billets en émission. Le motif *réel* fut de se faire payer par la Banque le privilège exclusif d'avoir dans la circulation des billets servant de monnaie. Elle acheta ce privilège, comme la Banque d'Angleterre, en fesant des avances au Gouvernement.

Les événemens marchèrent. La campagne d'Austerlitz eut lieu. Le public qui savait que la Banque avait été obligée de prêter au Gouvernement, et voyant sur les bras du Prince l'Autriche et la Russie, le crut perdu et se porta en foule à la Banque pour avoir le remboursement des billets. C'est ce qui l'obligea à en suspendre le payement en décembre 1805. La bataille d'Austerlitz eut lieu le 2 décembre 1805. La paix, ou plutôt la capitulation de Presbourg fut la suite de cette victoire, Bonaparte plus que jamais devint maître des ressources de la France. Il s'acquitta envers la Banque qui reprit ses payemens au commencement de 1806.

Bonaparte se prévalut des extrémités où lui-même avait jeté la Banque et, pour prévenir à l'avenir, disait-il, les embarras qui avaient causé la suspension de ses payemens, il en changea l'administration par une loi qui fut rendue le 22 août 1806.

Par cette loi, l'administration suprême de la Banque fut donnée à un gouverneur (Faubert), et à deux sous-gouverneurs (hommes capables dans les affaires de commerce), tous trois à la nomination de Bonaparte ; le premier était plus particulièrement l'homme de confiance et le représentant de l'usurpateur de l'autorité nationale), pour conserver le crédit ces trois chefs devaient compte à l'assemblée des actionnaires représentés par deux cents des plus forts intéressés d'entre eux.

En même temps, le capital de la Banque qui était composé de 45.000 actions à 1.000 francs chaque, fut porté à 90 mille actions (shares) formant un capital de 90 millions. Les besoins du public qui, disait-on, réclamaient de plus forts escomptes, et le désir qu'on manifestait de toute part pour se procurer des actions dans cet établissement, furent le motif qu'on donna. Le motif réel fut la facilité que cet accroissement du capital (undivided property) de la banque donnait au gouvernement pour y trouver des ressources pécuniaires.

Les nouvelles actions furent vendues avec avantage au profit de

l'établissement. La puissance et le crédit du Gouvernement avaient reçu, par des succès inespérés, un accroissement considérable. Le gouverneur de la Banque exerçait une fort grande influence sur le conseil d'administration composé de gros négocians, sensibles, les uns aux décorations dont on les chamarrait, les autres aux faveurs commerciales qu'on leur accordait, d'autres, encore, aux places qu'on distribuait à leurs créatures. On ne peut pas dire que cette influence était *forcée*, mais elle était *insurmontable*, comme la force qui, en Angleterre, fait voter le Parlement dans le sens du Ministre. Les caractères fermes qui avaient une opinion et méprisaient les avantages qu'on peut recueillir du crédit, se trouvaient en minorité dans toutes les délibérations. Le capital de la Banque fut sous différentes formes (soit en 5 p. 100 consolidés, soit en obligations du Trésor et des Receveurs), presque entièrement confié au gouvernement. Mais en même temps, on se défendait tant qu'on pouvait de lui prêter des billets au porteur (lesquels n'ayant, dès lors, pour gage, que des engagemens non exigibles du Gouvernement, n'auraient pu être, au besoin, remboursés à présentation).

Par un décret impérial rendu à Bayonne le 18 mai 1808, on chercha à donner une nouvelle extension aux opérations de la Banque, en l'autorisant à établir dans les principales villes de province, des *comptoirs d'escompte*, qui n'étaient que des embranchemens de la Banque. On commença par en établir à Lyon et à Rouen. Ces comptoirs mirent en circulation des billets, et escomptèrent des lettres de change. Les négocians de ces deux villes, moins confians que ceux de Paris, profitèrent de la facilité des escomptes, mais firent peu d'usage des billets. Presque tous les billets qui étaient émis, revenaient à remboursement ; et il est à remarquer qu'en France, ce n'est guère qu'à Paris que les billets au porteur, soit de l'ancienne *caisse d'escompte*, soit de la Banque, ont jamais eu un cours constant et assuré. Les principales maisons de commerce des départemens ne les refusent pas parce qu'elles en connaissent la solidité ; mais elles sont obligées de les remettre à leurs correspondans de Paris.

En 1814, lorsque la France, divisée d'intérêts et d'opinions, fut envahie par toutes les armées de l'Europe, le Gouvernement obligea la Banque de lui faire des avances extraordinaires. A cette époque, ses billets et ses engagemens exigibles excédèrent d'environ 20 millions son numéraire et ses effets de portefeuille. Le 18 janvier, lorsque les porteurs de billets, poussés par de justes craintes, se présentèrent en foule pour obtenir le remboursement

de leurs billets, elle fut obligée non d'en suspendre complètement le payement, mais de réduire les remboursemens à 500.000 francs par jour. On ne remboursait qu'un seul billet de 1.000 francs à chaque personne. La Banque réduisit ses escomptes, et dès le mois de février suivant, elle reprit ses payemens à bureau ouvert et pour toute somme.

Pendant le siège de Paris, à la fin de mars 1814, elle ne refusa pas le payement d'un seul billet; les caisses étaient ouvertes pendant que le canon tonnait. On remarqua même dans ce moment que, quoique dans les recettes, les porteurs d'effets fussent fondés à se faire payer en argent ou en billets à leur choix, il sortait plus de billets par les payemens qu'il n'en rentrait par les remboursemens. Plusieurs particuliers, redoutant les suites d'un assaut, et croyant à la solidité de la Banque, transformaient leur numéraire en billets pour les soustraire plus aisément. Et comme, par la même raison, la Banque voulait retirer le plus de ses engagemens qu'il était possible, et ne pas avoir beaucoup d'argent en caisse, elle ordonna que tous les payemens seraient faits en espèces. On voyait dans les caisses des gens désolés d'être obligés d'emporter en écus les sommes qu'ils avaient à recevoir.

Le même effet a eu lieu à la seconde invasion, en 1815. Le payement des billets ne fut pas interrompu un seul instant, et ne l'a pas été depuis.

En ce moment (12 août 1816), le fonds capital de la Banque de France, se compose de ce qui suit :

90 mille actions à 1.000 francs chaque	Fr.	90.000.000
Réserve [c'est-à-dire retenues faites sur les dividendes]		21.600.000
Total du capital de la Banque	Fr.	111.600.000
Emploi de ce capital :		
En 5 0/0 consolidés [lesquels rapportent 2 millions de rente]	Fr.	33.500.000
En ses propres actions qu'elle a rachetées [ce qui fait le même effet que si, par la loi de sa création, le nombre de ses actions avait été plus borné]		25.500.000
Avances faites au Gouvernement sur des bons du Trésor, ou des receveurs, ou sous toute autre forme portant intérêt		26.000.000
Immeubles		4.000.000
Espèces et effets de commerce qu'elle a pris à l'escompte ou reçus en comptes-courans		22.600.000
Somme égale	Fr.	111.600.000

Son passif exigible se compose de :

70.000.000 francs de billets actuellement en circulation.
20.000.000 — de comptes courans ou dépôts.
90.000.000

somme qui est représentée en totalité par du numéraire en caisse ou des effets de commerce en portefeuille à l'echéance commune de quarante-cinq jours. Ainsi, en ajoutant à cette somme celle de 22.600.000 francs, faisant partie de ses capitaux ci-dessus, il est constant que la Banque de France avait, le 12 août courant, tant en espèces qu'en effets de commerce solides et à courte échéance, une somme de 111.600.000. Sur cette somme, elle avait, le même jour, en espèces sonnantes dans ses coffres, 41.000.000. Je supprime les rompus. Chaque jour, elle se rend compte de sa situation avec la même exactitude.

Les billets au porteur qu'elle a en émission sont de 500 francs et de 1.000 francs ; mais elle cherche à retirer ceux de 500 francs, voulant que ses billets satisfassent aux besoins du commerce en gros et ne passent pas dans l'usage journalier. On les rembourse toujours à bureau ouvert. Les dividendes depuis 1806 ont été payés ainsi qu'il suit :

				Dividendes.	Réserves.
				Francs.	Francs.
1er semestre	an 14	à 41.848	actions.....	36 »	0,80
2e —	—	44.857		36 »	»
100 jours jusqu'au 31 déc. 1806		44.870	—	20 »	2,40
1er semestre	1807	44.870	—	39 »	3,75
2e —	—	45.000	—	43 »	6,53
1er semestre	1808	62.480	—	38 »	4,19
2e —	—	73.449	—	35 »	2,68
1er semestre	1809	86.740	—	37 »	3,50
2e —	—	88.297	—	37 »	3,50
1er semestre	1810	89 981	—	36 »	3,07
2e —	—	90.000	—	38 »	1 »
1er semestre	1811	90.000	—	35 »	2,50
2e —	—	90 000	—	31 »	0,52
1er semestre	1812	90.000	—	33,75	1,87
2e —	—	90.000	—	36 »	3 »
1er semestre	1813	90.000	—	39 »	1,50
2e —	—	90.000	—	36,50	3,25
1er semestre	1814	90.000	—	30[1]	»
2e —	—	90.000	—	30[2]	»
1er semestre	1815	90.000	—	32 »	1 »
2e —	—	90.000	—	32 »	1 »
1er semestre	1816	90.000	—	36 »	3 »

[1] Moyennant 94.730 fr. 59 pris sur la réserve.

[2] Moyennant 299.508 fr. 94 pris sur la réserve.

J'espère, mon cher monsieur, que ces informations sont telles que vous pouvez les désirer. Je m'estime heureux d'avoir été à portée de vous donner des renseignemens aussi exacts et plus récens qu'aucun actionnaire n'en a. Je suis tellement certain de ceux-ci que je ne crains pas d'être cité.

Je pourrais vous procurer les statuts imprimés de la Banque, si vous les désiriez. Si quelque personne de votre connaissance venait à Paris et se présentait avec un mot de votre part, je les lui remettrais.

Je suis fâché que vos occupations m'aient privé du plaisir de vous voir à Paris. Il faudra bien que vous y veniez un jour. J'ai eu le regret extrême de ne point y rencontrer M. Playfair. Il a pris m'a-t-on dit, la peine de passer à mon ancien logement sans me rencontrer. J'étais alors dans les embarras d'un déménagement : aussitôt que j'ai eu un moment de libre, je me suis informé de sa demeure et j'y ai été ; mais il était trop tard : il était parti. Ayez la bonté de lui en témoigner mes regrets et de lui exprimer combien je le révère.

Vous m'obligeriez beaucoup aussi de me rappeler au souvenir de M. le professeur Brown. J'ai vu quelquefois ici un de ses disciples (Hodgkins) qui est à Paris depuis un an et qui a beaucoup augmenté parce qu'il m'a dit de M. Brown, la considération que m'avait inspirée sa personne. Je vois quelquefois aussi votre ami M. Warden qui se porte bien.

Faites agréer mon respect à votre famille, et si vous me demandez en quoi vous pouvez m'être utile, tâchez de vous rappeler que les deux principaux objets de mon ambition sont d'être jugé dans votre célèbre Revue et d'être approuvé dans votre célèbre Société royale. Ceci soit dit en confidence ; car j'ignore jusqu'à quel point les usages de votre pays défendent la manifestation des ambitions les plus louables.

Je ne vous parlerai point politique ne pouvant le faire avec sûreté.

Agréez, Monsieur, les assurances réitérées de mon dévouement et de ma considération,

J.-B. Say.

Rue du Faubourg Saint-Martin, 92.
Septembre 1815.

J.-B. Say a M. Napier Esqre.

Je réponds, mon cher Monsieur, à la lettre que vous m'avez fait l'amitié de m'écrire par M. Pillans en m'envoyant quelques

prospectus de de votre supplément à l'*Encyclopoedia Britannica*. Nous avons malheureusement trop peu... on pourrait dire que nous n'avons point de journaux littéraires. Le *Mercure de France* est tombé d'inanition. On vient d'essayer de faire reparaître, sous le même titre, un journal qui languira et mourra de même. Le *Magazin encyclopédique* est lu de deux cents personnes. Les *Annales du Muséum d'histoire naturelle* n'ont pas plus de lecteurs. C'est déplorable. Je vais cependant tâcher de faire mettre un extrait de votre prospectus dans ces différens recueils de même que dans le *Journal de Médecine*.

Les gazettes éphémères ont plus de publicité, mais elles n'admettent pas des annonces de ce genre.

Ce qui pour notre pays produira le plus d'effet pour y faire connaître avantageusement votre grande et estimable entreprise, sera, quand l'ouvrage aura paru, d'en traduire et d'en imprimer quelques morceaux détachés dans nos recueils périodiques. Si vous avez la bonté de m'indiquer deux ou trois morceaux de ceux qui pourront se détacher et réveiller l'attention du public par leur nouveauté, je m'en chargerai avec plaisir.

J'ai cherché le pamphlet de Dupont de Nemours intitulé : *De l'origine et des progrès d'une science nouvelle*. Je n'ai pu le trouver encore ; son *publisher De Saint* n'existe plus. L'auteur qui est mon ami et qui aurait pu peut-être m'en procurer un exemplaire, est parti, malgré son grand âge, précipitamment pour les États-Unis, épouvanté des bouleversements causés par l'apparition de Bonaparte. Mais la même doctrine se trouve consignée dans tous les écrits des économistes de ce temps-là ; car vous savez que cette *Science nouvelle* n'était autre que l'Économie politique, tellement nouvelle en effet qu'elle n'existait pas encore, même après leurs écrits ; car elle n'a commencé à prendre une existence vraiment philosophique que dans l'ouvrage d'Adam Smith.

Vous me demandez quels sont mes sentimens sur tout ce qui nous arrive. Ce sont ceux d'une profonde douleur. Nous sommes destinés à être ballottés entre un tiran féroce et des tirans imbéciles ; les uns et les autres fourbes et illibéraux.

La liberté de l'Europe sortira de tout ceci, mais l'enfantement sera long et douloureux.

Veuillez me recommander au souvenir des gens de mérite de qui j'ai eu le bonheur d'être accueilli dans votre célèbre et recommandable cité et croyez à mon dévouement inaltérable.

J.-B. Say.

J'ai deux ouvrages en portefeuille, mais je crois que j'attendrai que je sois mort pour les publier. Il n'y aurait plus pour moi de repos en ce monde.

Mac vey Napier Esqre.

Sur le dos de la lettre se trouve une note de Napier de laquelle nous apprenons la date à laquelle elle était reçue — (Septembre 1815).

J.-B. Say à Jeremy Bentham Esqre.

Queen Square Place,

London.

Mon digne ami,

Je vous dois beaucoup de remerciemens de m'avoir fait connaître M. Bingham. Il pense comme nous; mais il est plus jeune et propagera nos idées lorsque nous n'en aurons plus. La génération nouvelle les adopte avec une avidité dont je suis moi-même étonné. En France cette génération des gens qui lisent et qui pensent n'est pas nombreuse, mais elle finit toujours par entraîner le reste. Vous seriez étonné de tous les progrès que nous avons faits de cette manière depuis deux ans, même dans nos ignorantes provinces, et vous en verrez les effets à la première occasion. Mais nous ne désirons pas que cette occasion soit prochaine. Plus elle tardera, mieux on en profitera. Le tort que nous ont fait les 14 années d'une tirannie diligente, ne saurait se réparer en peu de temps. Longtems encore le bon sens public sera faussé par les mauvaises directions qu'on lui a données. Longtems nous aurons à gémir des institutions illibérales par lesquelles Bonaparte a successivement remplacé toutes celles de la République. La révolution comme un vaste incendie avait fait table rase. Nous y avions placé quelques constructions imparfaites mais qui admettaient tous les genres de perfectionnement.

Bonaparte est venu et a rétabli, de propos délibéré, beaucoup plus d'encombrement qu'il n'y en avait. Voilà le mal qui nous tourmente. Faut-il remettre le feu ? Le moyen est très cruel et très hazardeux; et, le voulût-on, la chose n'est peut-être plus possible.

On dit que nous obtiendrons cette année d'exercer quelque influence sur le choix de nos administrateurs de communes et peut-être de département, dont l'Empereur a fait de véritables pachalics, où l'agent du maître fait toujours ce qui convient à lui-même et au maître, et rien de ce qui convient aux administrés. On dit que nous obtiendrons aussi quelques réformes dans notre

instruction criminelle. Mais de ces améliorations, on ne nous en donnera que le moins qu'on pourra, pour avoir l'air d'obéir à l'opinion publique, et le peu de concession qu'on fera, l'on tâchera de le détruire par les exceptions.

En attendant, l'opinion se prononce fortement contre ces abus; et c'est beaucoup; surtout avec un gouvernement faible et sot, amené sous les plus mauvais auspices, et mal soutenu.

L'état de nos partis est assez curieux. Le ministère est tout bonapartiste et persuade à la famille légitime qu'on ne peut gouverner et brider la nation qu'avec les institutions et les maximes du dernier gouvernement. Du reste le ministère à peu de partisans hors des salariés, ou de ceux qui aspirent à l'être.

Les ultra royalistes représentent votre opposition. Ils n'ont d'autres regrets que de n'être pas en place et ne réclament les principes qu'à leur profit particulier. Ces gens là ont pour chefs secrets la famille entière des Bourbons; mais comme cette famille est en place, elle cherche plutôt à y rester qu'à donner du pouvoir aux siens. On dédommage ceux-ci par des faveurs et de l'argent sans pouvoir. Dans la nation, ce parti n'a de partisans que parmi les prolétaires et quelques fanatiques. Encore leur nombre diminue-t-il tous les jours.

Les indépendans ou libéraux (autour desquels se *grouppent* les Bonapartistes sans place, déguisés en amis du bien public) ont pour eux le gros de la nation. Petit à petit ils éclairent les hommes de bonne foi de tous les partis; et ce qu'il y a de remarquable c'est que, quoique les diverses nations de l'Europe aient peu de communications entre elles, les progrès marchent d'un même pas dans tous les pays. Notre peuple ne sait pas ce que fait le vôtre; ne lit rien. Votre peuple ne s'inquiète guère de ce que la France fait ou pense; l'Allemagne pas davantage, l'Italie non plus; et tout cela néanmoins marche du même pas. Qu'en arrivera-t-il? C'est ce qu'il est difficile de dire, surtout pour ce qui est de l'*époque* et de la *manière* dont la chose se passera.

Agréez, mon digne ami, mon respectueux hommage et les vœux bien sincères que je fais pour votre bonheur ainsi que pour la bonne cause.

Paris, 7 octobre 1818.

The Gorgon for your brother has been forwarded. A friend of mine in the bureaux of the minister said it was a paper in favor of the ministerial candidate in the next election, and so it went post paid.

(*Traduction*).

J.-B. Say à J. Bentham.

Paris, le 2 août 1815.

J'ai reçu, mon respectable maître, vos « Chrestomatic Tables ». Je les étudie en ce moment, mais je ne veux pas attendre plus longtems pour vous dire combien je suis honoré par votre souvenir et votre présent. Vous travaillerez jusqu'à votre dernier jour pour l'amélioration de la race humaine,mais la race humaine ne saura toute l'étendue de ses obligations envers vous que lorsqu'elle aura appris vos leçons, c'est-à-dire lorsque nous n'y serons plus.

Notre sort est de mourir à notre travail, mais notre travail ne sera pas perdu. Je viens de publier un petit catéchisme d'Economie politique pour la meilleure propagation de quelques vérités importantes. Il est court et il est clair ; il est en forme de dialogue. Les principales difficultés sont résolues d'une manière accessible à tous les esprits et toutes les fortunes. Si des petits livres de ce genre étaient répandus dans tous les pays, ces idées feraient graduellement leur chemin et l'on verrait bientôt si les gouvernemens sont vraiment une partie aussi nécessaire de la société, et s'ils pourraient alors obliger les nations à payer si cher les bienfaits qu'ils ne donnent pas.

On essaie ici de rebâtir un trône qui est en état de délabrement. Il ne tiendra pas debout. Nos ministres jettent de la poudre dans les yeux des simples, mais aux yeux de ceux qui pensent, c'est un jeu misérable qu'ils jouent.

De ce chaos terrible la liberté va surgir. Mais que de souffrances, que de mal, en attendant :

C'est au milieu des larmes que je vous écris. Il n'y a de satisaction nulle part, excepté dans les journaux qui sont écrits par la police des Bourbons et dictés par les Puissances alliées.

J.-B. Say.

(*Traduction*).

J.-B. Say à J. Bentham.

Paris, le 3 mai 1818.

Seuls les fauteurs d'abus ont le privilège de parler, de disposer du pouvoir et de l'argent. Nous les appelons « le ventre de la nation ». Notre liste civile ne représente qu'une partie insignifiante des sacrifices que le peuple fait pour la maison Royale. Il y a les apanages (les revenus des terres nationales, assignés aux

Princes), il y a les salaires pour les places et offices inutiles qu'ils tiennent : le comte d'Artois est colonel général des troupes suisses au service de la France, le duc de Berry, colonel général des troupes légères ; le duc d'Angoulême, grand amiral ; de gros émoluments sont attachés à ces titres et à bien d'autres. Une partie de la garde royale est payée par le Trésor et non par la liste civile. Les revenus des maisons de jeu ne sont pas compris dans le Budget; ils sont payés à la duchesse d'Angoulême, pour servir à ses œuvres de charité, prétend-on. Une partie des sommes assignées aux pensions de retraite est employée pour la corruption des créatures de ces gens. L'autorité publique, n'étant sous aucun contrôle réel de la part des soi-disant représentants du peuple, le Trésor public paie une armée de vampires, qui, loin d'avoir rendu des services à l'Etat, sont pour la plupart horriblement pernicieux pour lui.

Garnier, fait comte par Bonaparte, a été créé marquis par les Bourbons. De même, Laplace, de même Fontanes. Et ils ont mérité ces titres, car ils les ont obtenus au prix de leur bassesse. L'intérêt public n'a pas d'ennemis plus acharnés que ces hommes si corrompus et si corrupteurs. En quatorze ans Bonaparte réussit à écarter tout ce qu'il y avait de pur et d'honorable, si bien que lorsque les alliés sont venus, il n'y avait pas un homme public pour plaider la cause du public. Les Bourbons ont eu la corruption mûre et prête à leur service. *Beware of French reputations* ! Vous seriez étonné de savoir de quelle étoffe elles sont faites. Les persécutions sévissent contre la presse. Nos juges décréteraient que le soleil se lève à midi, si la Cour le leur ordonnait. Dunoyer est emprisonné à La Force en attendant son transfert à Rennes, devant les chouans pour son « libel », lesdits chouans étant à la fois juges et accusateurs. Comte [1] s'est caché. Une douzaine des premières familles de Paris lui ont offert asile ; c'était à qui l'aurait.

J.-B. Say.

(*Traduction*).

J.-B. Say à J. Bentham.

Paris, le 8 juillet 1821.

... Les affaires publiques me dégoûtent profondément. La France est un corps robuste couvert d'une vermine qui le ronge

---

[1] Ch. Comte, gendre de J.-B. Say.

et l'irrite. Au premier mouvement la vermine sera écrasée. Ce mouvement doit avoir lieu et ce sera un mouvement spontané.

Des conseils ont été donnés, en effet, mais donnés en vain et les conseilleurs étranglés. Dans les causes politiques les jurés sont choisis parmi les ennemis personnels de l'accusé. La promotion et la récompense suivent ceux d'entre les juges dont les jugements sont les plus sévères. Bonaparte mit la justice à la disposition de l'exécutif et nos cours devinrent un instrument entre les mains de notre police. L'administration exerce les fonctions d'une police dans les intérêts des gouvernants et rien de plus.

D'après la loi les journaux seuls devraient être sujets à la censure. En pratique, toutes les publications le sont : cinq exemplaires doivent être déposés avant la publication, et si le sujet est populaire, une saisie judiciaire est ordonnée, ce qui prévient la vente. Un appel serait inutile. A qui pourrait-on *appeller* ? A ces mêmes personnes de qui les ordres arbitraires émanent ?

Cependant notre peuple crie « Vive la Charte », comme le vôtre crie « vive la Reine ! » Cela signifie peu, ce n'est qu'un cri d'opposition. L'état des choses étonne autant qu'il afflige le philosophe. Il n'y a rien de pareil dans l'histoire, excepté l'époque des Stuarts chez vous. Et celle-ci finira, celle-là a fini.

Il y a, en effet, bien de quoi s'exaspérer, mais le remède est prêt.

J.-B. Say.

J.-B. Say a J. Bentham.

Je suis chargé, mon respectable ami, de vous transmettre l'écrit ci-joint et je ne peux trouver une occasion plus sûre que celle du digne Dr Sévédiaux qui vous donnera les bonnes notes sur l'état de la France.

J'ai reçu les lettres et les brochures que vous m'avez chargé de transmettre à diverses personnes, et je me suis acquitté de vos commissions. Je vous ai écrit une lettre longue et détaillée par Mac Creery.

Recevez tous mes vœux et pour vous-même, et pour la noble cause que vous soutenez.

J.-B. Say.

Paris, Faubourg Saint-Martin, nº 92, le 20 mai 1818.

Vous devez avoir auprès de vous M. Dumont, auquel je vous prie de faire mes amitiés. Si j'avais été prévenu de son passage à Paris et si j'avais su où le prendre, je lui aurais remis quelque chose pour vous.

J.-B. Say a Bentham.

Mon cher Maître,

Me permettrez-vous d'introduire auprès de vous M. Ternaux, membre de la Chambre des députés, le premier manufacturier de France et l'un des plus honnêtes hommes que je connaisse?

Son constant attachement au bien public, le noble mépris qu'il a montré pour les titres de notre vieille aristocratie, le courage avec lequel il a reproché à l'administration ses torts envers la nation, l'ont fait porter cette année à la Chambre des députés par les patriotes français. S'il a conservé un peu plus longtemps que d'autres des illusions trompeuses, ce sentiment était celui d'un homme pur, qui aurait voulu trouver dans les hommes au pouvoir la droiture qu'il porte dans son cœur. Pour achever son éloge, je vous dirai que Lafayette est son ami, qu'il a partagé les persécutions que le général éprouva en 1793 de la part de nos terroristes. S'il est accueilli par vous, mon respectable ami, il ne manquera rien à ses titres d'honneur.

Salut et dévouement sans bornes.

J.-B. Say.

Paris, 12 août 1822.

Au célèbre Jérémie Bentham à Londres.

J.-B. Say a Bentham.

Monsieur et respectable ami.

On a fait remettre chez moi avant hier un paquet contenant deux lettres de vous : une du 4 juin que le Dr Sevediaux devait m'apporter, l'autre du 5 de ce mois, et de plus deux exemplaires du discours de sir François Burdett sur la réforme parlementaire.

Par ces deux lettres vous me demandez des nouvelles d'une feuille manuscrite format in-folio qui se trouvait dans un paquet ouvert que me remit de votre part Mac Creery au mois d'avril dernier. Cette feuille n'est point égarée ; mais j'ai cru jusqu'à avant hier, non que ce fût une lettre pour sir Samuel Bentham, mais une copie que vous me donniez d'une correspondance intéressante et qui m'a, de fait, fort intéressé. Après avoir reçu votre dernière missive, j'ai repris dans mon carton la feuille en question, et après l'avoir examinée, j'ai reconnu qu'il y avait en effet sur le milieu de la grande page blanche qui en formait le dos, une indication au crayon, presque entièrement effacée, pour sir Samuel Bentham à Toulouse. Il a fallu que mon attention fût dirigée sur cette circonstance par votre lettre, pour que j'aie pu la découvrir ;

car en jetant les yeux sur cette page, on ne voit que du blanc froissé par les plis et par le voyage.

Quoiqu'il en soit, il est peut-être heureux que ce papier ne soit pas parti avec la lettre de Mme Elisabeth Gordon, puisqu'on n'a point encore de nouvelles de celle-ci, qui fut remise, il y a un ou deux mois, avec les deux de l'Économie à l'un de mes amis, M. Laromiguière, professeur de philosophie à la Faculté des sciences, qui, étant de Toulouse, me promit de trouver une occasion pour la faire parvenir, et qui m'a dit depuis que vers le commencement de ce mois, il l'avait remis à un voyageur qui avait consenti à s'en charger.

En attendant, suivant vos ordres, j'ai envoyé par la poste avec l'adresse indiquée, la feuille in-folio ci-dessus mentionnée, et j'ai envoyé *sous bande*, par la poste également, l'un des exemplaires du discours de sir Francis Burdett (l'autre exemplaire m'étant, je présume, destiné). Cette manière s'est trouvée moins dispendieuse que la diligence, qui voulait faire payer le paquet comme s'il eût pesé 15 livres. J'ai joint à la lettre un mot pour avertir Monsieur votre frère qu'il ferait bien de réclamer au lieu qu'il habitait, à Toulouse, ou près de Toulouse, la lettre qui a été envoyée vers le commencement de ce mois par un voyageur. Il n'était pas possible, comme vous voyez, que l'on vous en accusât réception par une lettre datée du 18 juin.

Le procureur du roi de Toulouse, nommé Gary, dont vous me parlez, a été mon collègue au tribunal. C'est un homme d'esprit que je crois dans les principes libéraux, autant qu'on peut y être quand on a fait son chemin sous plusieurs mauvais gouvernemens successifs. Je ne sais qui est le premier président de la même cour, mais je ne suis nullement surpris que l'un et l'autre aient fait accueil au frère de l'auteur des écrits de Jérémie Bentham.

Vous avez, à ce que je crois, M. Dumont auprès de vous. Dans ce cas, je vous sais bien mauvais gré de ne m'avoir pas donné de lui la moindre nouvelle dans votre lettre.

Je n'en suis pas moins, à la vie à la mort, mon respectable ami, votre dévoué admirateur.

J.-B. Say.

Paris, 22 juillet 1818.

J.-B. Say à Bentham.

Mon digne Maître,

Vous m'avez laissé libre de fixer le jour où vous me feriez l'insigne honneur de manger avec moi le dîner d'un philosophe.

M. De Candolle qui est fort recherché pendant le court séjour qu'il fait à Paris, s'est trouvé libre mardi prochain 27 de ce mois et je compte sur vous pour ce jour là six heures, avec notre ami Richard.

M. De Candolle, est le premier botaniste du monde, et en même temps il n'est étranger à rien de ce qui a rapport aux sciences morales et politiques, et il exerce sous ce rapport la principale influence dans son pays,

Je me flattais de pouvoir aller vous rendre visite aujourd'hui, mais voilà que l'on m'apporte deux feuilles d'impression à corriger, et ce qui est pis, deux feuilles pressées et difficiles. Je ne pouvais donc avoir le plaisir d'aller vous rendre mes devoirs aujourd'hui. J'en serai privé demain aussi, ayant accepté depuis plusieurs jours une invitation pour aller passer cette journée à la campagne, avec ma famille. Mais lundi je serai à vos ordres, si vous avez besoin de mes services. Je vous prie de disposer de moi.

Vous savez combien je suis heureux toutes les fois que je peux vous être utile.

Ainsi donc au revoir, mon digne maître, croyez au sincère et respectueux attachement de

J.-B. Say.

Paris, samedi 24 septembre.

Adresse :

A Monsieur

Monsieur Jérémie Bentham.

Hôtel de Londres

Place Vendôme.

A Paris.

J.-B. Say a Bentham.

Paris, 18 août 1826.

Mon cher Maître,

J'ai consulté sur votre papier M. Girod de l'Ain conseiller à la cour Royale de Paris. Je vous envoie sa réponse avec la seule observation qu'il ait ajoutée à vos notes, qui sont très exactes. Nul n'en pouvait mieux juger, puisqu'il fait partie de nos tribunaux. Notre grand mal n'est pas là. Il est dans l'influence que le gouvernement s'est réservée sur les tribunaux en nommant et en avançant les juges, qui peuvent à son gré passer d'un tribunal inférieur à un tribunal supérieur, d'une petite ville, dans une plus considérable, du grade de simple conseiller à celui de

Président, de Premier Président, de Procureur général, de Membre de la Cour de Cassation, de Pair, avec ou sans hérédité, avec ou sans pension, sans compter les autres faveurs de la Cour. Aussi en matière où le gouvernement est intéressé, les jugements sont détestables. La presque totalité de nos juges sont absolutistes et dévots. S'ils ont dans deux ou trois occasions contrarié les vues du pouvoir, c'était par esprit de secte. Tous les restes de nos anciens parlemens sont jansénistes et animés d'une haine inextinguible contre les Jésuites. A ce titre ils protègent la liberté des journaux, qui les vexe. Nous ne sommes pas plus avancés que du temps de Voltaire, qui disait quand les jésuites furent détruits : « Nous sommes débarrassés des renards, mais nous n'en serons que mieux la proie des loups. » Nous ne respirons que lorsqu'ils se battent. Au reste ce débat n'aura malheureusement pas de suites sérieuses. *Our King* est de la congrégation, c'est-à-dire jésuite de robe courte, jésuite civil, et l'on assure qu'il a dit dernièrement : » Je saurai bien arrêter toute poursuite : mon prédécesseur a donné des lois à la France ; je lui donnerai une religion. « En attendant, le pouvoir s'est arrogé le monopole de l'instruction de l'enfance, même dans les pensions particulières et l'on dépravе le bon sens des Français, à la journée.

J.-B. Say.

J.-B. Say a J. Bentham.

Mon cher et respectable Maître,

J'ai reçu votre lettre par le colonel Stanhope. Les nouvelles de votre santé et de votre esprit me sont toujours précieuses. Mais j'y répondrai en peu de mots aujourd'hui. La meilleure recommandation que pût avoir le colonel pour le général La Fayette, c'est la vôtre ; quoiqu'il en soit, je l'aurais conduit chez le doyen des amis de la liberté, s'il eût été à Paris ; mais il est à la Grange. J'ai offert au colonel une lettre d'introduction pour le général ; il n'a pas voulu l'accepter, ne séjournant pas assez longtemps à Paris pour faire cette excursion. Quant à O'Connor, je l'ai beaucoup vu autrefois, mais depuis qu'il habite la campagne, je l'ai perdu de vue. Ce qu'on vous a rapporté de son entrevue avec Bonaparte, me paraît assez vraisemblable, mais je ne peux garantir l'anecdote [1]. Si Mme Cabanis eût été à Paris dans ce

[1] L'anecdote dont il s'agit, est racontée dans le passage suivant d'une lettre de J. Bentham à J.-B. Say, datée du 9 septembre 1828 :

« ..... Savez-vous quelque chose de Arthur O'Connor, un Irlandais, lieu-

moment, je serais allé lui demander des détails sur son gendre : je confie cette lettre à M. Morstadt, professeur de droit à l'université d'Heidelberg. C'est le traducteur de mon Traité de l'Economie Politique en allemand; homme de mérite, homme de confiance, entièrement de notre religion et qui peut vous donner de bons renseignemens sur l'état de l'instruction et de l'esprit public en Allemagne. Je vous le recommande.

Adieu, mon cher Maître, continuez à vous bien porter pour le salut du monde et la satisfaction de vos amis. E. l'I.

J.-B. Say.

Paris, 29 septembre 1828.

« lenant général, du moins il l'était au temps de Bonaparte dans le service « français. Il fut à la tête de la Rebellion Irlandaise, *anno* 1798 »...

« ..... O'Connor, quoique fait Lieutenant général par Bonaparte, ne « l'avait pas vu pendant quelques années. Au commencement des revers de « Bonaparte, O'Connor lui fit une visite et dit : « Vous êtes un empereur. « Moi, je suis un républicain, comme vous le savez bien. C'est pourquoi je « n'ai pas voulu vous être importun. Mais dans les circonstances actuelles, « j'ai pensé que peut-être il ne vous déplairait pas d'entendre de ma propre « bouche que ma fidélité, mon respect et ma gratitude envers vous restent « inaltérés. » Bonaparte versa des larmes [une seule fois durant son règne; « Plato (vous savez) avait pleuré aussi].

LES

CHAMBRES DE COMPENSATION

ET

LES CAISSES DE LIQUIDATION [1]

CLEARING-HOUSES, ABRECHNUNGSSTELLEN, WAAREN LIQUIDATION CASSEN.

(*Suite*)

8. Grande-Bretagne.

Clearing-house de Londres.

De tous les Clearing-houses actuellement existants, celui de Londres est non seulement le plus important, mais encore celui dont la notoriété est la plus considérable. Mais ce n'est pas grâce au grand nombre de ses membres que son colossal chiffre d'affaires est effectué. Précisément à cause des avantages qui en résultent, l'accession au Clearing-house est difficile ; actuellement 23 banques seulement en font partie, parmi lesquelles la Banque d'Angleterre, qui n'y figure que pour les effets et chèques qu'elle présente sur les autres banques, celles-ci plaçant à leur compte courant les valeurs qu'elles ont à encaisser à la Banque d'Angleterre.

Barclay Bevan et C°.
Bank of England.
Brown Janson et C°.
Capital and County Bank.
London and Midland Bank.
London and South Western Bank.
London and Westminster
Parr's Banking C° and the Alliance Bank.
Prescott, Dinsdale, Cave.
Ingwell et C°.

[1] Voir le *Journal des Economistes*, livraisons de mars et avril 1897.

City Bank.
Consolidated Bank.
Glyn, Mille, Currie et Cº.
Lloyds Bank.
London and County Bank.
London Joint Stock Bank.
Bank.
Martin's Bank.
Metropolitan Bank.
National Bank.
National Provincial Bank of England.
Robarts, Lubbock et Cº.
Smith, Payne and Smith.
Union Bank of London.
Williams Deacon and Manchester Salford Bank.

Le règlement des soldes se fait actuellement par transferts à la Banque d'Angleterre, étant convenu que jusqu'à la régularisation de ce transfert, les banquiers présentateurs ont un droit de revendication sur les chèques et traites passant par le Clearing-house. Antérieurement à 1854, le règlement des soldes se faisait par banknotes d'au moins 50 livres sterling ; la petite somme restant à régler étant laissée pour le jour suivant.

On ne connaît pas la statistique complète des opérations du Clearing-house de Londres depuis l'origine ; ce n'est que depuis 1868 que ces données ont été régulièrement fournies. Un document de l'époque donne pourtant 880 millions de livres sterling pour les opérations faites en 1810 ; le chiffre donné pour l'année 1839 (954 millions de livres), résulte d'un document parlementaire. Voici, *en milliers de livres sterling*, les chiffres depuis 1884.

	Sommes totales.	Quatre de chaque mois.	Jours de paiements au Stock-Exchange.	Jours des règlements sur consolidés.
	—	—	—	—
1884	5.798.555	242.659	[illegible]	268.352
1885	5.511.071	221.873	935.084	249.327
1886	5.901.925	215.519	1.198.557	263.497
1887	6.077.097	256.469	1.145.842	297.199
1888	6.942.172	272.091	1.252.466	332.470
1889	7.618.766	290.117	1.338.842	351.690
1890	7.801.048	289.107	1.416.543	358.598
1891	6.847.506	264.501	1.067.403	314.807
1892	6.481.562	260.422	1.022.764	299.405
1893	6.478.013	268.084	1.002.664	300.478
1894	6.337.222	261.517	964.455	301.448
1895	7.592.886	283.610	1.304.679	345.446

Country clearing-house.

Le Country clearing-house, qui permet d'appliquer aux chèques sur les banques de province le système de compensation employé pour les chèques sur Londres, a été établi en 1858, sur la proposi-

tion de M. William Gillett [1], et grâce aux efforts de sir John Lubbock.

Les opérations du Country clearing house sont conduites de la même manière que pour le Clearing-house. Les liasses de chèques [2] sont distribuées sur les bureaux des commis, inscrites sur des livres semblables, et les soldes établis de la même façon. Mais il n'y a qu'un seul envoi par jour. Lorsque les comptes sont d'accord, les commis emportent les chèques à leurs banques respectives, d'où ils sont expédiés par premier courrier aux banques sur qui est fait le tirage ; la réponse ou le retour sont faits sans retard. On procède alors au règlement du Country clearing-house, en portant le solde, débiteur ou créditeur, sur la feuille du Clearing-house, à la place marquée Country clearing.

Il est difficile de donner exactement le nombre des banques provinciales (maisons principales ou succursales), représentées au Country clearing-house, un certain nombre de ces banques ayant plusieurs agents à Londres. Au commencement de 1896, on estimait à 5.589 le nombre des Bank offices représentés à Londres.

Il n'y a pas de relevé spécial pour les opérations faites au Country clearing house ; toutefois des calculs sérieux permettent d'estimer comme suit le montant des chèques compensés dans ces dernières années (*en milliers de livres sterling*) [3].

1884.....	413.280	1888.....	472.220	1892.....	578.136
1885.....	426.131	1889.....	522.040	1893.....	573.850
1886.....	436.444	1890.....	556.255	1894.....	570.500
1887.....	451.380	1891.....	564.794	1895.....	612.000

Autres Clearing-houses de l'Angleterre.

D'autres Clearing-houses existent dans l'Angleterre proprement

---

[1] En août 1888, une pétition a été présentée au marquis de Salisbury, signée par plus de 200 banquiers de province en Angleterre et dans le pays de Galles, représentant, avec leurs succursales, près de 2.000 établissements, en vue d'obtenir une récompense honorifique pour M. William Gillett, en reconnaissance des grands services rendus aux banquiers de province, et aussi au public en général, en préparant et conduisant le système de Country Bankers clearing.

[2] La plupart des chèques de province portent l'indication de l'agent à Londres, c'est-à-dire de la banque à laquelle la présentation doit être faite ou plutôt à laquelle la remise doit être faite au Country clearing-house.

[3] Ces chiffres sont dus à l'obligeance de M. R. W. Barnett, de la banque Glyn, Mills, Currie et Cie, qui a bien voulu compléter les chiffres antérieurement fournis par lui au *Journal of the Institute of Bankers*.

dite. Ce sont ceux de Birmingham (1879), Leeds (1892), Leicester (1892), Liverpool (1886), Manchester (1872), Newcastle on Tyne (1872), Nottingham (1873), Sheffield (vers 1845). Le système employé se rapproche de celui de Londres ; les balances sont réglées par des virements à la Banque d'Angleterre, comme à Manchester et Newcastle, ou par des chèques sur Londres. A Nottingham, les balances inférieures à 300 livres sterling sont reportées au clearing suivant ; à Sheffield, les balances supérieures à 1.000 livres sterling sont seules réglées par un chèque sur Londres. A Nottingham et à Sheffield il n'y a pas de statistique des opérations.

Les montants ci-après sont donnés en *milliers de livres sterling*.

	Birmingham.	Leeds.	Leicester.	Liverpool.	Manchester.	Newcastle.
	—	—	—	—	—	—
1884.....	24.513 [1]	»	»	»	118.555	25.606 [1]
1885.....	23.525 [2]	»	»	»	111.791	21.153 [2]
1886.....	22.547 [2]	»	»	»	117.837	22.734
1887.....	25.058 [2]	»	»	»	127.284	29.166
1888.....	29.545	»	»	88.827	135.372	25.226
1889.....	35.856	»	»	106.722	150.291	19.787
1890.....	45.319	»	»	112.479	162.849	21.178
1891.....	45.705	»	»	110.213	160.164	25.121
1892.....	46.098	6.639 [1]	8.777	107.659	154.245	24.588
1893.....	41.491	9.483	8.720	104.741	153.116	25.822
1894.....	42.137	10.219	9.016	101.704	161.199	28.353
1894.....	40.999	11.124	9.352	112.514	169.720	42.270

Clearing-house d'Edimbourg.

Le clearing-house d'Edimbourg est le plus ancien de tous ceux existant actuellement. Il est composé de 7 membres. Les échanges portent sur les effets et chèques payables par les banques faisant partie du clearing, ou qui y sont domiciliés, les valeurs payables en Écosse dans un lieu où la banque qui les détient n'a ni agence ni correspondant [4], les notes émises par ces

---

[1] Années se terminant le 28 février.

[2] Dans le volume *Clearing-houses et Chambres de compensation*, des montants plus élevés ont été indiqués par erreur.

[3] Du 31 mars 1892.

[4] Le système qui a été adopté ainsi fait profiter les banques d'Écosse des mêmes avantages que les banques anglaises obtiennent du Country clearing house ; mais en même temps les recouvrements sur l'Écosse ont été grandement facilités. Les banques anglaises adressent tous les chèques, traites, etc. à une des banques écossaises, qui à son tour divise les envois entre les banques faisant partie du Clearing-house, et le règlement se fait de la façon

mêmes banques, et les balances résultant des opérations des autres Clearing-houses d'Écosse. Le clearing a lieu tous les jours ; pour les notes, journellement aussi, sauf le lundi ; mais un échange supplémentaire, pour les notes importantes, a lieu le samedi à 1 heure. Le règlement des balances, par traites sur Londres à quatre jours de date, a lieu le lundi et le jeudi, ou le lendemain quand l'un de ces jours est férié.

Aucun Clearing-house d'Écosse ne donne la statistique de ses opérations.

Autres clearing-houses d'Écosse.

D'autres Clearing-houses ont été établis à Glasgow, Dundee, Aberdeen, Perth, Paisley, Greenock, Dumfries, Leith, Inverness et Hamilton. Les opérations sont conduites sur un système analogue à celui d'Édimbourg. Les balances sont réglées par des tirages sur Édimbourg.

Clearing-house de Dublin.

Le Clearing-house de Dublin sert principalement à la compensation des billets émis par les six banques irlandaises ayant droit d'émission, celles qui n'ont pas de siège à Dublin agissant par agent. Les balances supérieures à 500 livres sterling sont réglées par bons de l'Échiquier, dont chaque banque appartenant au clearing doit détenir une somme déterminée.

Il n'y a pas de statistique des opérations.

London stock-exchange clearing-house.

Le but de cette institution est d'effectuer par compensation les règlements des opérations à terme faites entre eux par les membres du Stock-Exchange, opérations se terminant aux époques de liquidation indiquées par le Comité, mais toujours vers le 14 et le 28 de chaque mois.

Il n'y a aucune obligation pour les membres d'avoir recours au Clearing-house ; ils peuvent ne s'en servir que pour une partie seulement de leurs opérations. Chaque membre qui veut compen-

---

ordinaire. Pour les chèques ou traites sur les banques ne faisant pas partie du clearing, la banque les envoie à sa succursale, si elle en a une dans le lieu de paiement, ou les dirige, par l'intermédiaire du Clearing-house, à une banque ayant une succursale au lieu de paiement. En cas de non paiement, le renvoi est fait immédiatement ; dans le cas contraire, la somme est débitée dans le règlement du clearing.

La couverture des banques anglaises est faite par des tirages sur Londres.

ser établit pour chaque valeur différente une liste donnant d'une part tous ses achats, de l'autre ses ventes, la contre-partie devant naturellement être faite par un membre liquidant au moyen du Clearing-house. Les feuilles sont pointées, afin d'avoir la preuve que toutes les opérations portées d'un côté d'une liste se retrouvent à l'autre côté sur d'autres listes ; les balances des titres sont établies, et les débiteurs remettent un ou plusieurs tickets portant engagement de livraison d'un nombre de titres déterminé. Ces tickets sont alors délivrés aux créditeurs. Comme la livraison des titres exige le versement d'une somme équivalente à leur montant, et pour simplifier les opérations, le comité établit pour chaque titre soumis à la liquidation un prix auquel se font les livraisons. Les différences résultant des divers cours pratiqués sont réglées directement entre les membres.

Il n'y a pas de statistique des opérations.

London Produce Clearing-house.

Le London Produce Clearing-house est une association au capital de 126.000 livres sterling, représenté par 100 parts de fondateurs pour 1.000 livres sterling, et 50.000 parts ordinaires sur lesquelles 2 liv. 10 sh. ont été versés. Les opérations ont commencé le 1er mai 1888 ; bornées d'abord au café et au sucre, elles ont été successivement étendues au thé, à la soie, au blé, au maïs à l'argent, etc. Les enregistrements se font pour les cafés par 250 sacs pesant 275 à 295 cwt (13.970 à 14.986 kilogr.), pour le sucre par 500 sacs de 100 kilogrammes net, pour l'argent au titre de 222/240 par 10 000 onces troy (391 kilog. 635), les barres devant approcher aussi près que possible des poids indiqués au contrat. Les *deposits* et les marges sont employés pour toutes les opérations. Les certificats de garantie adressés aux contractants, après enregistrement du contrat, ne sont pas endossables. Ils servent pour effectuer les livraisons aux époques de liquidation des contrats. Ces livraisons sont faites à un prix indiqué par le Clearing-house, auquel sont réglées les différences entre le prix fixé ainsi et celui porté au contrat.

Les membres de l'association ont seuls le droit de faire enregistrer leurs contrats, qui doivent être présentés par un courtier (*broker*), agréé par le Clearing-house. Ces courtiers ont le droit de contracter en leur nom, aux lieu et place de leurs clients.

Depuis l'origine, les opérations ont porté sur les quantités suivantes :

	Du 1er mai 1888 au 30 avril 1889	Du 1er mai 1889 au 31 déc. 1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895
Café Rio (sacs)	2.265.500	2.088.500	1.986.500	1.141.500	1.087.500	1.058.500	743.000	433.000
Café Santos (sacs)	»	»	210.500[2]	266.500	88.000	4.500	»	»
Sucre (sacs)	1.277.000[3]	4.512.500	5.170.500	4.410.500	4.382.500	8.288.500	4.452.000	8.622.000
Sucre cristallisé (tonnes)	»	»	3.104	600	»	»	»	»
Sucre granulé (sacs)	»	»	»	»	»	»	3.000	»
Thé de Chine (caisses)	»	572.000	830.000	797.500	137.000	223.500	86.000	80.500
Thé de l'Inde (caisses)	»	»	5.600	112.800	213.600	169.000	217.400	132.800
Soie (balles)	»	2.660	3.700	2.460	1.160	1.140	440	5.580
Blé (quarters) (1)	»	55.000	441.000	49.000	44.500	2.500	»	»
Maïs (quarters)	»	3.000	260.000	11.000	»	»	»	»
Argent (onces)	»	»	»	2.450.000[6]	1.310.000	7.675.000	20.860.516	22.510.522

London Beet-Root Sugar Association.

Les opérations sont strictement confinées au sucre de betterave, et ont lieu par 500 sacs ou multiples de cette quantité. Chaque lot de 500 sacs donne lieu à l'émission d'une filière, qui ne peut demeurer plus de six jours en circulation. Celui qui avant l'expiration de ce délai veut prendre livraison adresse la filière au Clearing-house, qui fait alors le nécessaire pour obtenir de l'émetteur de la filière le warrant convenable. Celui qui prend livraison verse le montant stipulé, et les différences résultant des divers cours pratiqués à chaque transmission de la filière sont réglés par le Clearing-house, qui adresse un chèque à ceux qui sont créditeurs, et par contre une note de différence à ceux qui sont débiteurs, et doivent immédiatement verser le montant réclamé aux banquiers de l'association.

London Railway Clearing-House.

La circulation des voyageurs et des marchandises, si importante en Angleterre, amène entre les diverses lignes des comptes dont le règlement direct exigerait un temps considérable et un très nombreux personnel. Ces opérations sont extrêmement simplifiées par le Railway Clearing-house, divisé en quatre départements ayant leurs attributions spéciales : marchandises, voyageurs et paquets, parcours, bagages perdus[7]. Tous les billets des voya-

[1] Un quarter égale 290 lit. 78.

[2] Depuis le 2 juin 1890.

[3] Depuis le 16 juillet 1888.

[4] Depuis le 11 juin 1890.

[5] Depuis le 15 novembre 1890.

[6] Depuis le 23 mars 1891.

[7] Dans une notice parue en 1876, les sommes compensées annuellement sont estimées à 16 1/2 millions de livres sterling, sur lesquels moins de 2 mil-

geurs ayant utilisé pour leur parcours les lignes de plusieurs compagnies, de même que les bulletins de transports de marchandises effectués dans les mêmes conditions, sont transmis au Clearing-house, et comparés avec les relevés fournis par les bureaux où les billets ont été distribués, et par les gares où les marchandises ont été déposées ; les réclamations pour bagages avariés ou perdus sont de même transmises au Clearing. La part revenant à chaque compagnie est alors établie, en tenant compte de toutes les circonstances accessoires, et le compte de chacune est débité ou crédité comme il convient. Lorsqu'une compagnie est ainsi débitrice d'une somme d'une certaine importance un versement est demandé par le Clearing, qui, par contre, fait créditer chez ses banquiers le compte des compagnies dont le solde créditeur appelle cette mesure.

En y comprenant les agents que le Clearing entretient dans les principales gares, pour recueillir et contrôler les renseignements relatifs au parcours des wagons, le personnel employé peut être évalué de 1.800 à 2.000 personnes.

Cotton Broker's Bank, à Liverpool.

Cette banque a été imaginée et fondée par M. Joseph B. Morgan, dans le but de simplifier les opérations sur cotons. La banque se charge, en plus du règlement par compensations des affaires ainsi faites, de tout ce qui se rattache au transport, au magasinage, à l'assurance, etc., des marchandises.

Le transfert s'effectue au moyen de déclarations enregistrées au Clearing-house, et portant toutes les désignations de marques, numéros, etc., nécessaires pour identifier le coton vendu. Ces déclarations se transfèrent par endossements successifs, chaque vendeur indiquant le nom de son acheteur, le prix et la date de la cession. L'acheteur a le droit de demander livraison, et le vendeur celui de l'offrir ; ces livraisons s'effectuent par *delivery order* qui peut être endossé. Lors du règlement, l'acheteur qui prend livraison en verse le montant au Clearing, où sont également

---

lions sont payés comme balances. Les règlements de *marchandises* sont au nombre de 2 millions, avec 5 1/2 millions d'entrées ; les voyageurs donnent 3 1/2 millions d'entrées ; le *parcours* doit considérer 439 millions de milles (707 millions de kilomètres), et 1 million de jours de surestarie, donnant 29 millions d'entrées ; les bagages perdus représentent annuellement 23.000 pertes déclarées. On peut admettre que ces chiffres sont sensiblement dépassés maintenant.

liquidées les différences résultant des diverses transmissions. Les comptes des Brokers étant crédités ou débités du net de chaque transaction, la liquidation porte sur les soldes seulement.

Il n'y a pas de statistique des opérations.

9. — Hollande.

Amsterdamsche Liquidatiekas, à Amsterdam.

Société établie par acte du 29 février 1888, au capital de 500.000 florins. Les contrats enregistrés portent sur les cafés (Java ou Santos), par 500 balles, pesant de 28.500 à 30.750 kilogrammes pour le Java, de 28.500 à 30.500 kilogrammes pour le Santos ; sur l'étain, par 300 blokken (10.500 kilos pour le Banka, 10.000 kilos pour les autres provenances); sur le coton par 100 balles (20.000 kilos net pour le coton américain, 18.000 kilos pour celui de l'Inde) ; sur le poivre, par 200 balles pour le Lampong (9.300 kilos à 10.400 kilos), et par 100 balles pour le Singapore et le poivre blanc (5.700 kilos à 6.200 kilos). L'intervention des courtiers est nécessaire pour l'enregistrement des contrats ; ceux-ci peuvent être endossés. Un *original deposit* est exigé pour chaque opération. Les primes simples et doubles et les options sont admises ; des marges doivent être versées soit par un seul des contractants, soit par les deux au fur et à mesure des mouvements des prix, suivant la nature des contrats.

Les opérations des années 1892 à 1895 ont porté sur les quantités suivantes :

		1892	1893	1894	1895
Café (Java)...	Balles	62.000	47.000	29.000	4.000
— (Santos).	—	153.500	227.000	75.000	77.000
Coton.....	—	56.300	26.000	10.600	13.500
Etains.....	Blokken	41.000	53.700	199.100	270.000
Poivre.....	Balles	30.800 (1)	138.800	109.600	112.800

Rotterdamsche Likwiedatiekas, à Rotterdam.

Société établie par acte du 8 août 1888, au capital de 500.000 florins, dont un quart versé. Les contrats enregistrés se rapportent aux opérations sur cafés, Java ou Santos, par 500 balles pesant de 28.500 à 30.750 kilos pour le Java, et de 28.500 à 30.500 kilos pour le Santos ; sur poivres, par 200 balles pesant de 9.400 à 10.400 kilos pour Lampong, et par 100 balles, pesant de 5.700 à 6.200 kilos pour Singapore et poivre blanc ; sur étain, par

(1) A partir du 1er juillet.

300 blokken pesant 10.000 kilos pour le Banka, 10.000 kilos pour les autres provenances. L'intervention des courtiers est nécessaire pour l'enregistrement des contrats ; l'*original deposit* et les marges sont usités pour les diverses opérations.

Les contrats enregistrés donnent les quantités suivantes :

Cafés (en balles).

1888.....	1.179.000	1892.....	928.000
1889.....	1.226 000	1893.....	521.000
1890.....	1.159.500	1894.....	286.000
1891.....	1.621.000	1895.....	196.500

Pour l'année 1895, les contrats sur Java ne représentent que 3.500 balles.

Poivres (en balles).

1892 (4 juil.).	61.800	1894.....	225.200
1893.....	200.600	1895.....	271.000

Etains.

1894.....	26.100 blokken	120 tonnes
1895.....	28.500 —	20 —

Raisins secs (en kilos).

1893.....	1.922.000	1895.....	2.901.600
1894.....	3.670.400		

10. — Italie.

A la suite du décret royal de mai 1881, des Chambres de compensation furent établies à Rome, Bologne, Catane, Florence, Gênes, Livourne et Milan ; mais le 31 décembre 1889, la Chambre de compensation de Catane a cessé ses opérations, et celle de Bologne a fait de même à partir du 31 décembre 1893.

Sauf pour Milan, la statistique des opérations n'est relevée que depuis 1886, les errements suivis avant cette époque ne permettant aucune comparaison, et différant entre les divers établissements. Les chiffres suivants sont *en lire* (francs).

	Rome (1)	Bologne	Catane	Florence	Gênes	Livourne	Milan
1886	914.574.069	28.432.919	77.166.467	721.418.387	907.605.518	995.916.740	1.[illegible]87.715.632
1887	1.579.146.803	34.194.788	119.516.846	2.056.608.408	1.410.420.706	1.013.137.634	7.206.501.021
1888	1.428.998.747	56.082.581	57.248.918	2.649.241.536	1.529.220.427	1 028.412.130	8.026.326.470
1889	989.020.664	45.468.911	4.019.203	3.068.582.718	2.780.945.850	920.426.450	9.105.306.570
1890	1.011.778.023	36.770.658	»	2.479.845.791	2.714.651.559	959 335.905	7.569.893.191
1891	899.8[illegible].059	47.585.269	»	2.432.681.479	3.226.679.259	422.858.200	[illegible].587.380
1892	1.002.972.587	47.913.638	»	1.683.130.801	4.365.857.957	231.917.200	[illegible].728.794.560
1893	1.363.782.960	42.289.710	»	2.1[illegible].965.[illegible]	5.815.958.762	180.627.100	8.412.614.023
1894	977.176.217	»	»	1.535.950.061	6.347.706.656	159.059.000	[illegible].770.385
1895	967.633.133	»	»	1.744 862.152	4.588.826.285	142.493.300	7.[illegible].377.450

(1) Uniquement pour la liquidation des opérations de bouse.

Les liquidations totales des Chambres de compensation italiennes se divisent comme suit, en opérations commerciales ordinaires et celles qui dépendent des opérations de bourse. Les sommes compensées directement, et celles qui ont été réglées en numéraire ou en chèques, virements, etc., sont également indiquées.

	LIQUIDATIONS			Sommes compensées	Différences réglées en numéraire
	Totales	Dépendant des opérations ordinaires du commerce	Dépendant des opérations de bourse		
1887.	13.419.526.209	7.951.662.286	5.467.863.923	9.515.174.667	1.732.997.407
1888.	14.775.530.812	8.797.018.997	5.978.511.815	10.613.738.843	1.852.996.343
1889.	16.913.770.368	10.969.456.315	5.944.314.053	11.845.888.505	1.964.148.523
1890.	14.772.275.130	9.801.076.285	4.971.198.845	10.542.251 152	1.721.160.330
1891.	13.423.249.649	8.961.814.297	4.461.435.352	9.545.127.899	1.771.676 000
1892.	14.060.586.746	9.360.641.083	4.699.945.663	10 382.270.914	1.793.168.577
1893.	17.971.238 102	13.017.672.072	4.953 565.400	13.323.320.855	1.924.128.900
1894.	15.649.662.321	12.096.762.111	3.552.900.200	12.011.161.024	1.530.767.286
1895.	15.379.192.320	11.719.366.481	3.659.825.839	10.958.532.817	1.898.296 550

Pour l'année 1895, les opérations se répartissent ainsi entre les diverses Chambres de compensation.

Liquidations quotidiennes ou commerciales.

	Totales.	Sommes compensées.	Différences réglées. en numéraire.	en chèques, vir.
Livourne ..	142 013.300	104.783 500	37 259.800	—
Gênes	1 151.015.055	3.138.036.242	682.474.391	330.501.422
Milan	5.714 948.439	3.043.453.941	1.023.087.806	1.648.406.692
Florence...	1.411.359.687	858.350.602	58.063 822	494.945.263

Liquidations mensuelles ou de bourse.

Livourne ..	450.000	315.000	135 000	—
Gênes	137.811.230	138.811.230	—	—
Milan.....	2 220.429.011	2.168.807.153	33.366 059	18.255.799
Rome	967.633.133	917.706.413	37.465 477	12.461.243
Florence...	333.502.465	289.268.736	26.444.195	17.789.534

11. — Japon.

Deux Clearing-Houses existent au Japon : celui d'Osaka, établi en 1879, et celui de Tokio, datant de 1887. Dans l'un et l'autre, une part des dépenses est supportée proportionnellement aux montants présentés à la compensation. Celle-ci porte non seulement sur les valeurs payables à Osaka et à Tokio, mais aussi sur les valeurs payables dans d'autres localités; en outre, chacune

des banques figurant aux Clearing-House en représente un certain nombre d'autres, de sorte que l'organisation se rapproche de celle du Country-Clearing House de Londres. A Osaka, les balances sont réglées au moyen de chèques ; à Tokio, depuis 1891, par des dépôts faits à la Banque du Japon. Voici, *en yens*, les opérations des deux Clearing-Houses.

	Nombre d'articles.	Sommes totales.		Nombre d'articles.	Sommes totales.
		Osaka.			
1884.....	62.753	22.656.065	1890.....	123.472	37.247.777
1885.....	55.968	17.737.207	1891.....	137.899	39.122.481
1886.....	66.777	22.074.694	1892.....	161.489	49.610.048
1887.....	75.042	24.072.163	1893.....	174.035	63.600.661
1888.....	94.797	28.898.849	1894.....	180.892	67.543.[illegible]05
1889.....	112.821	33.187.150	—	—	—
		Tokio.			
1889.....	36.524	19.559.[illegible]01	1892.....	97.190	113.576.577
1890.....	42.301	20.206.093	1893.....	134.505	148.018.871
1891.....	52.631	64.795.305	1894.....	172.189	185.597.500

12. Scandinavie.

Afin de faciliter les transactions entre les trois pays de l'Union scandinave, et aussi de diminuer l'usage de l'or dans les transactions intérieures, les trois grandes banques de l'Union : Banque Nationale à Copenhague, Banque de Suède et Banque de Norvège, ont adopté en 1885 un système de compensation basé sur les errements suivants :

Chacune des trois banques peut tracer des chèques sur les deux autres, que son compte chez elles soit ou non créditeur, sans frais, ni commission quelconque. Toutefois aucune des trois banques ne peut se rendre débitrice pour sa propre convenance. Aucun chèque ne peut être inférieur à 10.000 couronnes ; avis doit en être donné au tiré.

Chaque banque a toujours le droit de réclamer à une autre banque le montant qui lui est dû, mais à charge de supporter les frais de couverture. La banque débitrice, créancière de la troisième banque, a le droit de régler la somme réclamée par un chèque sur cette troisième banque.

Les comptes sont établis chaque trimestre, par la Banque Nationale à Copenhague pour les deux autres, et par la Banque de Suède à la Banque de Norvège.

Les paiements doivent être faits en pièces de 20 et de 10 cou-

rennes. Toutefois, d'après les derniers comptes rendus, les monnaies d'argent sont également employées pour les règlements.

Les stastistiques suivantes sont données *en millions de couronnes :*

	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895
La Banque nationale à Copenhague a émis :										
Sur la Banque de Suède.....	5,5 [1]	15,2	18,6	15,0	18,0	16,5	16,5	19,0	21,0	29,0
Sur la Banque de Norvège	»	»	1,6 [2]	9,2	5,0	7,0	10,5	9,5	11,2	17,0
La Banque de Suède a émis :										
Sur la Banque nationale	6,8 [1]	15,1	17,8	21,3	25,0	18,5	19,0	21,0	22,0	28,5
Sur la Banque de Norvège	»	»	»	13,0 [3]	16,0	10,0	21,0	17,5	17,7	19,5
La Banque de Norvège émis :										
Sur la Banque nationale.....	»	»	4,0	5,6	8,0	?	13,5	11,5	9,5	15,0
Sur la Banque de Suède.....	»	»	»	6,0 [3]	8,0	?	8,0	12,0	15,5	13,7
Les trois banques ont envoyé l'une à l'autre :										
En or et argent..	»	2,2	»	3,1	2	4	1	1	1,5	5
— billets de banq.	»	»	»	5,0 [3]	7	»	7	6	8,5	10
— effets sur l'étranger	»	»	»	»	6	11 1/2	1	2	»	»

(*A suivre.*) G. FRANÇOIS.

(1) A partir du 1er avril 1886.

(2) A partir du 1er août 1888.

(3) Du 1er août 1888 au 31 juillet 1889.

MOUVEMENT SCIENTIFIQUE ET INDUSTRIEL

La lutte contre le feu; l'insuffisance des mesures administratives et les précautions individuelles; l'initiative personnelle. Les incendies de théâtres et les rapports de commissions: ce que l'on a fait et ce qu'il reste à faire. Le danger des théâtres et les préparations ignifuges; les ordonnances de police et leur inobservation par les théâtres d'Etat. L'incombustibilité pratique des toiles et des bois; abondance de solutions. — Les progrès de l'automobilisme; l'automobile légère, et l'automobile lourde pour les transports industriels. Les diligences à vapeur pour compléter à bon compte le réseau des chemins de fer secondaires. Les voitures Le Blant et Scotte; création de services d'automobiles. Application sur les voies ferrées pour les trains légers : la voiture Serpollet. — Les perfectionnements et les applications de la turbine à vapeur de Laval. La turbine Parsons et son brillant succès pour la navigation à vapeur : la *Turbinia*. — Charrues automobiles à vapeur et à pétrole. Le pétrole en agriculture; les services qu'il peut rendre; son prix élevé en France.

L'incendie effroyable qui a, ces temps derniers, mis en deuil tant de familles, est venu cruellement attirer l'attention sur cet ennemi terrible qui nous menace dans la vie de chaque jour. Quelle qu'ait été la cause première de la catastrophe du Bazar de la Charité, notre cher maître M. de Molinari, n'avait que trop raison quand, dans sa dernière chronique, il montrait que là, comme en toute chose, l'habitude que nous prenons de plus en plus de nous laisser diriger et protéger par l'Etat, nous rend incapables de songer à nous protéger nous-mêmes par de salutaires mesures de précaution.

Il est toujours meilleur et plus facile de prévenir le mal que de le guérir, et cela est particulièrement vrai en matière de feu. A Paris surtout, malgré le dévouement des soldats dont on fait des pompiers, il ne faut pas oublier que précisément ce ne sont point des gens dont le métier soit d'être pompier : pour leurs officiers, il en est au moins de même, ils sont fournis par les corps de troupes, comme s'il était utile de savoir tenir un sabre ou un fu-

sil pour lutter contre les incendies, et comme si une pareille profession ne demandait point une spécialisation et une pratique aussi longue que possible, que ne peut point remplacer le courage ou le dévouement le plus absolu. De plus, le service des eaux de la ville de Paris est tout ce qu'il y a de plus administratif, et, de même qu'il se livre à de savants mélanges qui assurent une généreuse distribution de germes pathogènes, et notamment de fièvre typhoïde, de même il ne maintient qu'une pression insuffisante dans les bouches d'incendie; aussi, quand les pompiers ont pu arriver à temps, avant que le feu ait fait son œuvre, ils sont désarmés par ce manque de pression.

On comprend que la chose est bonne à répéter, non pas seulement par amour de la critique, mais surtout pour réveiller l'esprit de prévoyance assoupi en nous. Du reste, il y a toute une campagne à faire afin que l'individu surveille pour ainsi dire l'Etat, la police, dans les endroits publics où celle-ci a le droit et le devoir d'intervenir pour veiller à la sécurité générale. C'est que là encore, on trouve cette absence de responsabilité, d'initiative et d'intérêt personnel qui entraîne le fonctionnaire à n'exécuter que si imparfaitement la mission qui lui est confiée.

Personne n'a sans doute oublié l'épouvantable incendie de l'Opéra-Comique, qui date déjà de dix années; immédiatement après la catastastrophe, l'apathie générale ayant été quelque peu secouée, on avait constitué une savante commission, qui tint de nombreuses séances, après s'être formée suivant l'usage en sous-commissions, et qui présenta un non moins savant rapport. Des nombreuses mesures de précaution qu'elle indiquait, bien peu furent prises ; il est vrai qu'on substitua l'éclairage électrique à l'éclairage au gaz dans les théâtres, ce qui diminue évidemment les chances de feu, bien que les conducteurs électriques, mal posés ou mal entretenus, déterminent ce qu'on nomme des contacts, des circuits, et entraînent assez facilement des commencements d'incendie. On ouvrit aussi quelques passages étroits entre les rangées de fauteuils, passages qu'on a, depuis, complètement obstrués à nouveau avec des strapontins. Puis on a installé ce qu'on appelle des appareils de grand secours, immenses pommes d'arrosoirs placées au-dessus de la scène, et enfin des rideaux métalliques pleins, pouvant isoler la scène de la salle. Tout cela montre que c'est sur la scène qu'on craint surtout le feu, parce qu'elle contient toujours une accumulation de décors, c'est-à-dire de matières essentiellement inflammables.

Notre confrère M. G. Mareschal disait, il y a quelques années,

que les décors constituent presque le seul danger d'incendie, et un danger redoutable, faits qu'ils sont de toile peinte et de lattes de bois mince ; ajoutons même, que les toiles de fond, les plafonds, les bandes de ciel flottent et présentent des parties effilochées qu'une simple étincelle peut enflammer. Sans doute, les portants, les planchers, toutes les charpentes sont encore en bois, en dépit des facilités que fournit le métal, mais il s'agit alors de pièces de bois plus ou moins massives, pour lesquelles le péril est beaucoup moindre.

C'est donc presque exclusivement sur les décors que devraient porter les améliorations au matériel théâtral, en les rendant d'une façon quelconque incombustibles. On avait, dès 1887, prescrit cette mesure si simple et si précieuse pour la sécurité du public, et, pour une fois, on avait su prendre des mesures convenables. Mais naturellement, une rupture si complète avec les traditions rencontra une opposition forcenée, d'autant que les directeurs voulaient à toute force éviter cette dépense. Par une particularité qui semblera bizarre aux naïfs qui ne connaissent point ce que c'est que l'Etat industriel, entrepreneur de travaux quelconques, ce sont précisément les théâtres où l'Etat se fait entrepreneur de plaisirs publics, pour propager le goût des beaux-arts et le culte des jetés-battus, des pointes de la première danseuse, Mlle ***, ce sont ces théâtres, que l'on doit évidemment regarder comme des modèles, qui s'opposèrent le plus vivement à ces mesures salutaires. Pour nous, cela ne nous étonne pas, tout au contraire. L'Etat, considéré par la masse moutonnière du public et se considérant naturellement lui-même comme doué de facultés supérieures, de l'universelle science et de l'universelle sagesse, l'Etat, appellation collective qu'il faut lire « les fonctionnaires », se met constamment au-dessus des règlements qu'il impose au vulgaire public. Nous en avons l'exemple caractéristique dans les dispositions réglementaires sur l'inspection du travail : tous les ateliers de l'Etat se trouvant exemptés de cette surveillance mesquine et tyrannique qui est, paraît-il, nécessaire pour assurer le bonheur de l'ouvrier.

Voilà pourquoi le directeur de l'Opéra, notamment, ayant refusé de se soumettre aux mesures ordonnées, alors pourtant que la belle subvention qu'il reçoit lui permettrait de subvenir à cette dépense, on rapporta tout simplement l'ordonnance de 1887, au risque de voir brûler de nouveau comme à l'Opéra-Comique, les prêtresses de la danse qu'entretiennent en partie les deniers de notre riche budget. Nous n'avons pas besoin d'ajouter que, depuis lors, on s'est endormi plus que jamais sur

les précautions à prendre, la préfecture de police et le service des pompiers se heurtant en particulier à l'autorité des directeurs des théâtres d'Etat. La commission spéciale s'est réveillée brusquement, il y a quelques jours, pour préparer le coup de théâtre (sans jeu de mots) de la fermeture de la Porte Saint-Martin ; mais la question du traitement ignifuge des décors n'a pas fait un pas.

Ce n'est pourtant pas d'aujourd'hui qu'elle est posée et même que l'on connaît les enduits ignifuges. D'après Aulugelle, il paraît qu'au Siège du Pirée par Sylla, on avait enduit d'alun des tours en bois auxquelles on ne put mettre le feu ; tous les enfants ont expérimenté cette action de l'alun sur des ficelles trempées dans une dissolution de ce sel. Disons du reste qu'il s'agit uniquement d'obtenir la suppression des flammes, la calcination lente suffisant à protéger de l'incendie véritable, en arrêtant toute propagation. Dès 1821, Gay-Lussac avait nettement exposé les conditions du problème : il faut garantir le tissu du contact de l'air par un enduit convenable, et en outre mélanger avec les gaz combustibles que la chaleur dégagera du dit tissu d'autres gaz qui ne soient point combustibles. Les matières terreuses et toutes celles qu'il faut employer en couches épaisses ne peuvent pas donner de bons résultats, parce qu'elles enlèvent la souplesse du tissu, dont elles se sépareront en outre aisément par fendillement ; il est bien préférable de recourir à des enduits très fusibles se collant ensemble à la première atteinte de la chaleur, et par suite empêchant l'accès de l'air ; bien entendu, il faut soigneusement éviter les composés hygrométriques, qui rendraient constamment humides les toiles à protéger, et aussi les composés susceptibles d'attaquer les tissus. Gay-Lussac avait pu signaler une série de sels à ajouter à l'enduit et produisant des gaz incombustibles en se gazéïfiant sous l'influence de la chaleur.

En 1838, une ordonnance de police avait ordonné l'application d'ignifuges sur les décors des théâtres parisiens ; mais nous devons reconnaître que les formules étaient imparfaites, car leur action ne demeurait effective que pendant quelques mois. Si nous arrivons jusqu'en 1880, nous voyons la « Société d'encouragement pour l'Industrie Nationale » mettre au concours les formules d'ignifuges, et attribuer un prix de 1000 francs à un chimiste, M. Martin, qui lui avait soumis deux formules, l'une pour les tissus légers, l'autre pour les bois et décors : dans la première, les principaux ingrédients étaient du sulfate d'ammoniaque, du carbonate d'ammoniaque, de l'acide borique et du borax ; dans la seconde, du chlorhydrate d'ammoniaque, de la colle de peau et de

l'acide borique. Le prix de l'enduit par mètre carré ne dépassait point 4 centimes, ce qu'on peut considérer comme négligeable.

Depuis lors les recherches se sont multipliées, et, si l'énumération ne devait pas être fastidieuse, nous pourrions donner à nos lecteurs au moins une trentaine de formules qui réussissent parfaitement : employez du verre soluble, autrement dit un composé de silice et de potasse, et vous avez, sous l'action de la chaleur, une couche vitrifiée qui arrête la flamme ; ajoutez-y des sels ammoniacaux, des chlorures de calcium, de magnésium, et vous faites dégager des vapeurs qui empêchent la combustion. Ce qui prouve que la solution est trouvée, c'est que le Ministère de la guerre a pu se procurer des toiles incombustibles pour les ambulances de campagne, et sans recourir aux tissus d'amiante, qu'on fabrique du reste couramment.

Et qu'on n'aille pas dire que l'ignifuge détériore les décors, comme les intéressés l'ont affirmé et comme le public l'a répété : au Châtelet, MM. Floury ont employé, il y a quelques années, un composé de leur invention dont les qualités avaient été officiellement constatées, et qui n'a aucunement nui à la beauté des décors ; si bien que ce même enduit a été utilisé au Palais des Beaux-Arts, lors de l'Exposition de 1889, puis à la prison de Nanterre. Au théâtre de la Gaîté, croyons-nous nous rappeler, un ignifuge a été appliqué sur certaines toiles sans que les couleurs en parussent moins belles. Les décorateurs les plus renommés ont reconnu qu'ils ne voyaient aucun inconvénient à peindre des châssis ignifugés au moyen de procédés bien compris, ce qui ne les rend nullement cassants, comme on l'a prétendu. Il y a évidemment une augmentation de poids, puisqu'on imprègne les décors d'un enduit supplémentaire, mais elle est absolument négligeable.

Ces résultats sont d'autant plus importants à signaler que l'incombustibilité est intéressante à poursuivre non pas seulement dans les théâtres et sur les décors, mais un peu partout, sur le bois, les étoffes, sur tout ce qui est susceptible de prendre facilement feu ; et ce n'est point sur la providence habituelle, l'Etat, qu'il faut compter en la matière, d'abord parce que ce n'est pas son rôle, et aussi parce qu'il a montré son incapacité : c'est aux individus de se protéger et au public d'imposer ou de prendre par lui-même des précautions si simples et si nécessaires.

*
* *

L'automobilisme, en ces trois dernières années, a fait un peu partout, mais principalement en France, des progrès remarquables : nous sommes bien loin du primitif chariot à vapeur de Cugnot : ce sont maintenant de vraies voitures, marchant à grande vitesse, et dont le mécanisme résiste victorieusement aux secousses et aux cahots des routes. On sait les courses et les concours auxquels ont été soumis les divers systèmes actuellement existants, et les résultats qu'ils ont pu arriver à donner. Bien entendu, dans la vie de tous les jours, on n'a pas besoin de pareils tours de force, mais au point de vue pratique les preuves sont également faites et l'automobile peut remplacer la voiture traînée par un cheval ou par des chevaux. Ce n'est point que nous croyions à l'abandon de la traction animale : le chemin de fer n'a pas tué la voiture, et, tant que le véhicule électrique sur routes ne sera pas réellement pratique, l'automobile aura contre elle notamment l'odeur qu'elle répand, sans parler du bruit qu'elle fait. Mais pour les transports industriels les plus divers, elle a un rôle tout indiqué : si, en ce moment, au contraire, elle constitue pour ainsi dire un véhicule de luxe, cela tient à une question de mode, de curiosité et d'enthousiasme pour une nouveauté, et aussi à son prix encore assez élevé. Et cependant il est certain qu'une automobile, même avec des frais d'amortissement qui sont en conséquence assez forts, entraîne annuellement des dépenses moindres qu'une voiture et un cheval.

Comme on le sait, les automobiles sont aujourd'hui de deux genres, car on ne parle pas beaucoup de l'électricité : les unes ont un moteur à vapeur, les autres un moteur à pétrole ou, plus exactement, à essence de pétrole. Les deux systèmes ont leurs mérites et leurs partisans : ceux-ci affirment respectivement la supériorité de leur préféré, et le fait est que, dans les courses, on a pu crier au triomphe tantôt de la vapeur, tantôt du pétrole. Mais il s'est produit certainement une confusion, en ce sens que les deux genres de moteurs ont à répondre à des besoins différents, parce qu'ils présentent des qualités spéciales. Avec le moteur à pétrole, toute simplicité d'alimentation, puisqu'elle se fait automatiquement : le moteur une fois en marche et les brûleurs allumés, chaque coup de piston aspire le mélange voulu d'air et de vapeurs de pétrole qui va s'enflammer dans un instant et chasser ce piston en faisant tourner les roues. Il est vrai aussi que ce moteur ne peut s'appliquer qu'à des véhicules assez légers, à des voitures proprement dites, portant de deux à quatre personnes, six peut-être. Au contraire, si vous voulez commander un gros véhicule, quelque chose comme la diligence de l'ancien

temps, ou encore un chariot, un camion de gros transports, alors il faut recourir à la machine à vapeur, que vous avez assez de place pour installer dans de bonnes conditions; sans doute elle offrira quelques inconvénients au point de vue des soins à donner au feu, et de l'alimentation en eau de la chaudière; cependant elle présente des qualités précieuses qu'on ne trouve pas encore ailleurs.

En somme il faut nettement diviser les voitures automobiles en deux types, les poids légers, destinés aux transports individuels, et les poids lourds réservés aux transports en commun et aux charrois industriels : c'est dans cet esprit que l'association toute spéciale qui s'est fondée en France sous le nom d'Automobile Club de France, après les courses de voitures ordinaires, organise ce qu'elle désigne sous le nom de concours des poids lourds.

Les emplois en seront multiples, et il en est un qui doit particulièrement attirer les esprits entreprenants : c'est la création de diligences à vapeur. Nous avons dit, dans notre dernière chronique, que l'invention des chemins de fer avait fait abandonner les efforts déjà tentés pour créer la locomotion à vapeur sur route : il y aura un curieux retour des choses à noter quand on verra ces mêmes voitures à vapeur, transformées et perfectionnées grandement il est vrai, reprendre leur place sur les routes, tout près des voies ferrées. Heureusement pour les finances du pays, pour la bourse des contribuables de l'Etat et du département, le réseau pourtant si serré de voies de fer qui sillonne le territoire français, laisse encore bien des blancs, et comme les populations se figurent volontiers qu'il suffit du passage d'une double file de rails pour donner la prospérité à leur pays, elles demandent encore la multiplication de ces voies. Sur certains points, on a eu l'assez bonne idée de remplacer le chemin de fer ordinaire, d'intérêt général ou local, ce qui n'est guère qu'une question d'étiquette, par un tramway à traction mécanique, dont les frais d'établissement et d'exploitation sont sensiblement moindres; mais la voie étant ce qui coûte le plus cher, l'idéal serait de supprimer cette voie tout en gardant la traction mécanique. On peut considérer la solution comme trouvée, grâce aux voitures automobiles de forte puissance, à ces poids lourds dont nous parlions à l'instant, qui circuleront sur nos grandes routes, aujourd'hui quelque peu abandonnées par les transports. Sans doute le roulement des véhicules se fait moins aisément sur le sol que sur les rails, mais il n'en résultera guère qu'une diminution de vitesse, largement compensée par l'économie acquise, et cela d'autant plus que les auto-

mobiles pourront employer les excellentes routes existant dans nos contrées montagneuses, alors que la moindre voie de fer en pays de montagne coûte si cher à établir.

Certains constructeurs ont compris qu'il y a là un avenir à exploiter pour leurs voitures, et c'est dans cette direction qu'ils ont heureusement poursuivi leurs efforts : il leur a fallu grandement modifier l'antique locomotive routière, dont on a su pourtant tirer parti au point de vue agricole en Angleterre et dans les colonies anglaises, mais qui marche avec une lenteur désespérante. Parmi ces constructeurs nous pourrons citer M. Maurice Le Blant et M. Scotte; nous ne parlons point de MM. de Dion et Bouton, bien que ce qu'ils nomment leur tracteur puisse rentrer dans la catégorie des poids lourds, parce qu'ils semblent assez peu sûrs de l'emploi qu'ils lui réservent.

Pour M. Le Blant son nom est bien connu, il a remporté de beaux succès, même en lutte contre des véhicules légers : sa voiture, qui ressemble extérieurement à un tramway, comporte à l'avant une machine à vapeur dotée d'une chaudière à vaporisation rapide imaginée par l'inventeur; la voiture n'est pas du reste seulement une automobile, elle peut aussi devenir tracteur, c'est-à-dire remorquer un ou plusieurs véhicules, former un train, pour répondre à un accroissement brusque de la circulation ou assurer le transport des marchandises. Quant aux automobiles Scotte, elles viennent tout dernièrement et tout particulièrement d'attirer l'attention par suite d'essais auxquels on les a soumises dans un de nos départements où l'on s'apprête précisément à créer ce service de diligences à vapeur ou de tramways sans rails dont nous parlions tout à l'heure. Nous n'avons pas l'intention de donner une description technique complète de ces véhicules. Les trains qu'on en compose sont formés d'une automobile traînant une voiture remorquée : la première, longue de 5 m. 20 sur 1 m. 80 de largeur, pèse un peu plus de 4 tonnes, et comporte sur sa plateforme avant une chaudière verticale système Scotte et une machine à vapeur; puis viennent un compartiment pour 8 voyageurs assis et une plateforme pour 6 autres. La voiture attelée, qui ne pèse que 1.500 kilogs, peut porter 24 personnes; elle a une longueur de 4 m. 65 et se trouve rattachée au tracteur par des attelages très soigneusement établis. La machine consomme du coke, qui a l'avantage de ne donner que fort peu de fumée.

C'est dans la Meuse qu'ont été faits les essais récents auxquels nous faisions allusion. Fort heureusement pour son budget, le Département s'est trouvé empêché, par les objections de l'autorité

militaire, de se créer un réseau d'intérêt local qui lui aurait coûté extrêmement cher ; on avait alors songé à organiser un service de voitures traînées par des chevaux. Mais on ne trouva point d'entrepreneurs pour le soumissionner. La construction des voitures automobiles ayant fait de sérieux progrès, on se décida à mettre en essai un train Scotte, afin de voir s'il triompherait des rudes déclivités des routes de la Meuse et des intempéries qui les rendent souvent encore plus difficiles.

Il nous est évidemment impossible de résumer les expériences qui ont eu lieu, mais nous pouvons renvoyer au rapport essentiellement favorable publié par l'ingénieur en chef du département : aucune déclivité des routes n'a arrêté le train, la marche a été fort régulière, bien que l'alimentation du moteur nécessite des arrêts relativement fréquents ; enfin, sur les 628 kilomètres parcourus pendant ces essais, la vitesse moyenne de marche a été de 12 kilomètres à l'heure, ne dépassant point 5 ou 6 dans les montées, mais atteignant 20 dans les fortes descentes, et ressortant à 16 environ dans les paliers. Depuis lors on a fait circuler le même train en hiver, dans des chemins défoncés et pleins de neige, sur de la glace même, et le petit convoi s'en est heureusement sorti.

La preuve est donc bien faite, et l'organisation de services de diligences et de messageries à vapeur sur route peut être entreprise dès qu'on le voudra, en créant à bon marché d'excellents moyens de transport et des affluents aux voies ferrées coûteusement multipliées. Nous pourrions signaler des services d'automobiles sur routes qui se sont créés aux environs de Paris et même en province; il est vrai qu'eux aussi demandent des subventions, mais le montant est forcément assez faible et en tout cas elles sont fournies par les localités.

Mais l'automobilisme à vapeur peut être utilisé même sur les voies ferrées, et dans deux cas différents. On sait que sur les chemins de fer avoisinant les grandes villes et principalement les centres industriels, il y a intérêt à organiser une circulation intense de trains : ce sont presque des transports urbains, il faut donc des départs très fréquents, mais des convois d'une capacité restreinte. Si l'on emploie des trains de composition ordinaire, il y a une grande proportion de poids mort inutilisée, c'est-à-dire qu'un bon nombre des wagons circulent à vide, on s'alourdit en outre du fourgon de tête et du fourgon de queue, et l'on dépense inutilement une forte quantité de combustible pour traîner ce lourd convoi. C'est pour répondre à ce besoin que, en obtenant enfin de l'administration une modification des antiques

règlements qui datent de la création des chemins de fer, les compagnies ont mis en circulation sur certains points ce qu'on nomme trains légers ou trains tramways. Ces trains, non seulement s'arrêtent à tous les passages à niveau, ce qui leur permet de prendre des voyageurs un peu partout, mais surtout ils ont un personnel très restreint, la charge est réduite au minimum par l'emploi de deux ou trois wagons d'un type spécial, et par suite la locomotive use peu de vapeur et, naturellement, peu de combustible.

D'autre part, en dehors des banlieues des grandes agglomérations urbaines, il ne manque malheureusement pas de lignes électorales où la compagnie, forcée qu'elle y est par son cahier des charges, met régulièrement en marche des trains qui circulent presque à vide, ou du moins en transportant un poids utile qui est ridiculement disproportionné avec leur poids mort. Il ne peut être question de supprimer complètement ces trains : le service des postes réclamerait et la voie ferrée coûteusement établie demeurerait tout à fait sans usage.

Eh bien! montons l'automobile à poids lourd sur des roues à boudin, sur des roues de wagon, et elle va constituer à elle seule un convoi de chemin de fer ramené au poids minimum, n'entraînant que des dépenses extremement faibles de personnel et de combustible, et suppléant pourtant d'une façon fort suffisante la plupart des trains légers et des tramways, en même temps que ces trains sans voyageurs qui parcourent les lignes sans trafic. Les voyageurs y gagneront, car on pourra multiplier des convois qui n'entraînent que de faibles dépenses, les compagnies aussi, et par la diminution des frais et par la possibilité de mieux satisfaire, c'est-à-dire d'augmenter la circulation. On verra enfin diminuer en même temps les garanties et subventions servies par l'Etat ou les départements.

Notons d'ailleurs qu'il ne s'agit point de considérations en l'air, mais d'une transformation qui a commencé de s'opérer. C'est la compagnie Paris-Lyon-Méditerranée qui en a fait l'essai entre Corbeil et Malesherbes avec une voiture construite par la Société des générateurs à vaporisation instantanée, et dotée par conséquent de la merveilleuse petite chaudière si simple qu'a inventée M. Serpollet. Cette voiture, qui forme à elle seule le train, pèse 17 tonnes et peut transporter 44 voyageurs, dont 32 assis, à une vitesse de 50 kilomètres à l'heure. En cas de besoin, pour des bagages ou des voyageurs supplémentaires, elle traîne un fourgon ou une voiture, en réduisant sa vitesse. Les essais ont été pleine-

ment satisfaisants ; ajoutons même que des services de ce genre sont organisés dans le Wurtemberg, et espérons que l'on saura profiter d'un moyen de transport si économique.

*
* *

Nous avons déjà parlé d'un appareil moteur tout spécial qu'on appelle la turbine à vapeur, et nous avons signalé particulièrement la turbine à vapeur de Laval, qui s'est montrée dès ses débuts comme susceptible de rendre de très grands services. Nous y reviendrons encore aujourd'hui parce que cette sorte de moteur s'annonce de plus en plus comme devant supplanter la classique machine à vapeur.

Ainsi que le disait récemment le savant ingénieur M. Sosnowski devant la « Société d'encouragement pour l'industrie nationale », et qu'il pouvait le répéter sans soulever de contradictions à la Société des Ingénieurs civils, on peut considérer la machine à vapeur à pistons, que le mouvement de ceux-ci soit alternatif ou rectiligne, comme arrivée à son maximum de perfectionnement au point de vue du rendement ; avec la condensation et l'expansion multiple, on tire d'elle tout ce qu'on est en droit d'en attendre. On se livre pourtant, par suite de la détente incomplète, de la chaleur inutilement absorbée par les parois des cylindres, à de véritables dilapidations dans la transformation de l'énergie calorique en énergie mécanique, et c'est à peine si l'on utilise réellement plus du douzième de l'énergie contenue virtuellement dans le charbon. On remédie en grande partie à ces inconvénients grâce à la turbine à vapeur, parce qu'ici la vapeur agit uniquement par sa vitesse et non par son expansion, comme dans la machine à pistons ; elle vient frapper avec une vitesse énorme les augets d'une roue et transmet à celle-ci une puissance de rotation considérable. Le tout était de construire un appareil pouvant supporter cette allure.

Nous avions indiqué la façon dont M. de Laval a trouvé une solution, et, sans revenir sur sa turbine, nous allons citer quelques-unes des applications qu'on en fait actuellement, ce qui prouvera son efficacité. Non seulement lors de l'exposition de Bordeaux une d'elles, puissante de 100 chevaux, commandait avec plein succès une partie de l'éclairage électrique, les dynamos s'accommodant admirablement de la grande vitesse de ce moteur ; non seulement nous pourrions fournir des exemples d'autres turbines de puissance à peu près équivalente fonctionnant en France ; mais voici qu'une des grandes stations d'éclairage

électrique de New-York vient de faire établir pour son usage une turbine à vapeur de Laval de 300 chevaux de force. Ce moteur a en tout un diamètre de 74 centimètres, ce qui ne l'empêche pas, sous ses proportions réduites, mais grâce aux 9.000 révolutions qu'il exécute par minute, de donner la puissance que nous avons indiquée et de commander deux dynamos qui, elles, par suite de transmissions appropriées, ne tournent qu'à raison de 750 tours.

L'avantage d'un pareil type de machine est de n'occuper qu'une place extrêmement restreinte pour une force disponible considérable, d'offrir une très grande simplicité, de ne plus nécessiter de fondations massives et coûteuses, comme le veulent les machines à piston avec leurs multiples organes en mouvement alternatif; la marche est régulière, on ne sent plus d'ébranlement ni de secousses.

On comprend que ces avantages inappréciables devaient signaler les turbines à vapeur pour la propulsion des bateaux, et précisément les expériences les plus intéressantes viennent d'être faites dans ce sens en Grande-Bretagne. A la vérité, il ne s'agit plus d'une turbine de Laval ; mais M. de Laval n'a pas été le seul a étudier ces moteurs, et voilà même des siècles qu'on tente de les rendre pratiques, puisqu'on pourrait en faire remonter l'histoire jusqu'au fameux Hiéron d'Alexandrie ! Bien entendu nous n'avons pas l'intention d'énumérer ces chercheurs plus ou moins heureux; mais l'un d'eux, un Anglais, M. Parsons, a imaginé depuis 1884 des types successifs de turbines à vapeur qui l'ont conduit à son dispositif actuel. Sa solution est moins hardie que celle de M. de Laval, puisqu'il ne fait pas donner à la vapeur toute son énergie sur une seule roue : M. Parsons emploie une série de turbines et réduit successivement la pression de la vapeur. Mais, pour plus compliqué qu'il soit, son système n'en est pas moins fort intelligemment compris, comme le prouve le succès qu'il a eu quand on l'a appliqué à la propulsion d'un bateau de toutes petites dimensions, qui a reçu le nom caractéristique de *Turbinia*.

L'honorable Charles Parsons, à la dernière réunion de l'*Institution of Naval architects*, a modestement rappelé, il est vrai, que la *Turbinia* n'a pas encore terminé ses essais, mais les résultats déjà acquis sont suffisamment intéressants pour mériter une description. Il faut dire d'ailleurs que les turbines Parsons actuellement en service en Grande-Bretagne représentent une puissance totale de plus de 30.000 chevaux. C'est un syndicat qui a fait les fonds nécessaires pour la construction de la *Turbinia* et, par éco-

nomie, étant donnés les mécomptes auxquels on pouvait être exposé, on n'a fait qu'un bateau d'assez petites dimensions : or il ne faut point oublier qu'un bateau de faibles proportions est empêché par cela même de prendre une grande vitesse. Nous n'expliquerons point le fait, parce que cela nous entraînerait trop loin et il est du reste universellement reconnu. La *Turbinia* a 30 mètres de long sur 2 m. 70 de large et déplace 45 tonneaux environ ; elle est munie d'une chaudière à tubes d'eau et à tirage forcé en vase clos, autrement dit on a tout disposé pour perfectionner le plus possible la chauffe. Nous ajouterons, sans insister sur ces détails par trop techniques, qu'on avait prévu des appareils très complets pour étudier la marche du navire, l'effet de l'hélice, etc. Après des essais successifs, on est arrivé à installer trois hélices, commandées chacune par un groupe de turbines, et l'on a obtenu les meilleurs résultats. Les turbines tournaient à raison de 2.100 tours, et le petit bateau se déplaçait à 31,01 nœuds, ce qui est la plus belle allure qu'on ait pu encore donner à un navire de dimensions si réduites. Et cependant il ne se faisait sentir pour ainsi dire aucune de ces vibrations qui sont si fatigantes et si préjudiciables à la machinerie et qu'on ressent constamment dans les torpilleurs à grande vitesse munis des machines ordinaires à pistons.

M. Parsons insiste sur ce que, en outre, on fait une sérieuse économie de vapeur, on a un poids bien moindre de machines, en même temps qu'une diminution d'encombrement, moins de surveillance à exercer, beaucoup plus de facilité pour naviguer en eau peu profonde ; enfin toute une série d'avantages qui nous semblent suffisamment prouvés, et qui rendront précieuse pour l'avenir l'application de la turbine à vapeur à la navigation.

*
* *

On continue d'essayer l'électricité dans l'agriculture, notamment pour le labourage, c'est-à-dire pour la mise en mouvement des charrues en même temps que le courant électrique s'introduit de plus en plus dans la ferme, grâce à son rôle précieux de transmetteur de force motrice, mettant aussi bien en mouvement la pompe à eau que les appareils de fabrication du beurre. Mais on n'en cherche pas moins à perfectionner le labourage à vapeur.

C'est ainsi que, tout récemment, l'on nous annonçait la mise en essai, en Allemagne, d'une charrue automobile à vapeur. On sait que dans le labourage mécanique ordinaire les déplacements de la charrue sont assurés par une locomobile installée à un bout

du champ et qui enroule sur un tambour un câble de traction fixé à la charrue; il en résulte une complication de câbles, de poulies de renvoi, disposés sur le champ et qu'il faut modifier pour ainsi dire à chaque sillon. Cette fois, au lieu d'une locomobile, c'est bel et bien une locomotive routière, d'un type un peu spécial, mais qui va se mouvoir à la façon des chevaux, en tirant derrière elle la charrue ; cette dernière lui est reliée d'une manière rigide par un cadre métallique. D'ailleurs, elle est formée d'une série de socs montés sur galets et pouvant par suite se déplacer sur le cadre dont nous parlions, sous l'action d'une chaîne qui est mise en mouvement au moyen d'un engrenage commandé par la machine. La locomotive peut se mouvoir à une vitesse de 800 mètres à l'heure et en donnant, paraît-il, de bons résultats.

Il est évident qu'un tracteur automobile est une assez bonne idée en la matière surtout si on peut l'appliquer à une charrue nouvelle dont on dit grand bien, la charrue Mechwart, qui est un appareil à socs rotatifs montés sur un tambour. Les trois lames sont disposées en hélice, et quand le tambour tourne, elles débitent le sol, soulevant des mottes qu'elles désagrégent assez bien en les laissant retomber, et mettant au contact de l'air, pour la formation des nitrates, une grande partie du sous-sol.

C'est encore de l'automobilisme qu'on fait en la matière, et, comme tout à l'heure pour les voitures proprement dites, nous allons avant peu y trouver la concurrence du pétrole et de la vapeur. Il paraît en effet qu'une maison de construction de Buda-Pest vient d'imaginer une charrue à pétrole pesant 3.300 kilogrammes, qui fait actuellement ses preuves expérimentales.

Si pour de grandes installations, et surtout quand on a comme force motrice une chute d'eau, l'électricité est tout indiquée, transportant cette force à peu près gratuite avec la plus grande flexibilité sur tous les points où l'on peut en avoir besoin, dans les installations modestes, il y a un moteur tout aussi indiqué : c'est le moteur à pétrole, ou plus exactement à essence, dont les progrès ont encore été activés par les besoins de l'automobilisme, et qui maintenant, sous un volume extrêmement réduit, dans des conditions de conduite aussi simplifiées qu'il est possible, est pour ainsi dire le moteur idéal.

Ce qui a certainement jusqu'ici retardé le développement des machines agricoles, c'est que, alors qu'elles ne demandent généralement qu'une force très faible, les moteurs qu'il était possible d'employer étaient cependant coûteux, encombrants, produisaient de la fumée, des étincelles, exigeaient la présence d'un mécani-

cien spécialiste. Et pourtant, en agriculture comme dans toutes les industries, le machinisme est une nécessité et permet seul une exploitation rationnelle et rémunératrice. A l'étranger, le mouvement de transformation s'est nettement dessiné, et, en Grande-Bretagne notamment, il n'y a pas un concours agricole où l'on ne puisse voir un série d'appareils divers commandés par un moteur à pétrole, depuis la pompe d'épuisement jusqu'à la machine à battre. L'attention s'est éveillée en France aussi, et nous n'en voudrions pour preuve que les essais comparatifs faits par M. Ringelmann à un concours international tenu à Meaux.

Mais ce qui arrête complètement le progrès dans notre pays, c'est, on ne s'en étonnera point, le protectionnisme : on sait que, soi-disant pour défendre les producteurs de colza, c'est-à-dire une minorité agricole, on taxe lourdement les pétroles à leur entrée en France. Il est vrai que, depuis 1893, et simplement pour faire une gracieuseté à la Russie, on a diminué les droits de douanes ; ce qui n'empêche pas qu'en gare de Paris, *sans octroi*, le prix de l'hectolitre est de 24 à 25 francs, alors qu'au détail le litre ne se paye guère plus de 15 centimes, en Suisse. Le pétrole est pourtant un combustible démocratique ; mais le protectionnisme ne continue pas moins d'en diminuer la vente autant qu'il le peut et d'en rendre l'emploi impossible à cette agriculture qu'il prétend protéger.

DANIEL BELLET.

REVUE

DE

L'ACADÉMIE DES SCIENCES

MORALES ET POLITIQUES

(Du 13 février 1896 au 22 mai 1897.)

SOMMAIRE : La responsabilité des accidents industriels. — Le régime des chemins de fer français et prussiens. — Les tables de natalité. — Les erreurs judiciaires. — Travaux divers. — L'approvisionnement de la Ville de Paris sous le Consulat et l'Empire. — Décès. — Nomination.

I

Un très important débat s'est engagé au sein de l'Académie des Sciences Morales et Politiques au sujet de *la responsabilité des accidents dont les ouvriers sont victimes dans leur travail.*

La question a été introduite par un rapport de M. Lyon Caen dans lequel le savant professeur, prenant pour sujet un ouvrage de M. Tarbouriech, a montré que malgré les projets élaborés à plusieurs reprises aucune solution n'a pu intervenir à l'heure actuelle, ce qui permet de croire à l'imperfection de notre mécanisme législatif.

M. Glasson a répondu que ce n'était pas notre mécanisme législatif qu'il fallait accuser; depuis longtemps on s'occupe des accidents du travail; la question n'est pas neuve, mais, dans les pays où l'on est arrivé à un résultat législatif, ce résultat n'est pas satisfaisant. Notre justice française est excellemment organisée, mais dans son fonctionnement général c'est une machine lente et lourde : quand elle est saisie d'un procès d'accident, il s'agit de savoir à qui incombe la preuve; c'est pour les magistrats une question très délicate. On comprend qu'ils ne veulent pas rendre

un jugement avec précipitation. Les magistrats ne peuvent pas connaître toutes les industries. Ils nomment des experts. Les experts ont bien des défauts : ils coûtent très cher et ils demandent beaucoup de temps pour se faire une opinion. Que dans un procès on emploie la procédure de l'expertise, que devient l'ouvrier pendant ce temps? Il peut attendre des mois et même plus, avant d'obtenir une indemnité. Voilà le mal. Pour y remédier on a proposé ou d'appliquer le droit commun en le modifiant, ou d'établir une législation spéciale qui reconnaîtrait le principe du droit commun, mais l'organiserait par une législation particulière. Le droit commun conduit à cette solution : la faute ne se présume pas. C'est donc celui qui croit qu'elle a existé qui doit la prouver, la plupart du temps l'ouvrier. Ce droit commun est parfois très dur pour lui non seulement à cause de la procédure, des lenteurs qu'elle entraîne, mais aussi à cause de la difficulté de la preuve. Ne pourrait-on pas y remédier en établissant la présomption de la faute du patron? On a cherché des analogies. Parfois, pour soutenir que la preuve doit être mise à la charge du patron l'on a fait le raisonnement suivant : lorsqu'un patron reçoit dans son atelier un ouvrier, il est dans la même situation qu'une Compagnie de chemin de fer qui reçoit un colis. Elle doit rendre le colis intact. S'il y a des avaries, la Compagnie doit établir le cas fortuit. Telle est aussi la situation du patron. L'ouvrier n'est pas un colis, mais il faut le rendre tel qu'on l'a reçu. S'il est blessé dans le travail il faut prouver que c'est par sa propre faute. Cet argument est fort contestable. Ce qui paraît grave c'est qu'en définitive il s'agit de la vie humaine. Or, quand la vie humaine est en jeu, le législateur s'est permis maintes et maintes fois de déroger à ce qu'on appelle le droit commun. Est-ce une raison suffisante pour déroger au droit commun en matière d'accidents? Faut-il renverser la preuve et exiger que le patron la fasse? Ou bien faut-il, pour rester fidèle au droit commun, laisser la preuve à la charge de celui qui prétend que son adversaire est en faute? On a cru trancher la difficulté par l'assurance obligatoire. C'est une atteinte à la liberté. C'est une transaction avec le socialisme ou tout au moins un moyen de lui ouvrir la porte. Les partisans de la liberté doivent, avant tout, s'en tenir au principe de la liberté des contrats. Il est très dangereux de faire des concessions au socialisme : les socialistes voudront tout, si on ne leur résiste pas.

M. Bardoux a déclaré, comme M. Glasson, qu'il ne fallait pas mettre sur le compte du fonctionnement de l'appareil législatif

les retards apportés au vote de la loi ; il y a des motifs permanents et plus sérieux. Deux écoles sont en présence : l'école libérale et l'école socialiste. L'école libérale a fait les concessions qu'elle croyait devoir faire, elle a modifié profondément la procédure, elle a donné une grande extension au principe de l'assistance judiciaire ; elle a accepté le risque professionnel. Elle avait longtemps combattu sur ce point. On a fait valoir les grandes tranformations de l'outillage et de l'industrie moderne, l'impossibilité où l'on était d'appliquer à la situation actuelle les anciens principes du Code civil : cette idée, longuement développée, a fait impression sur l'école libérale qui, après une longue défense, a admis le risque professionnel. Mais une vraie bataille s'est engagée — non sur la preuve car en laissant de côté les délits commis par les ouvriers et la mauvaise intention, l'on a fini par mettre dans les autres cas la preuve à la charge du patron — mais bien sur la question de garantie. M. Bardoux repousse l'assurance obligatoire qui, au fond, conduit à l'assurance par l'État. Il proteste contre la tendance qui règne et qui porte à imiter ce qui s'est passé en Allemagne. La législation allemande a fait plus de mal que de bien. En Suisse, en Italie, en Angleterre on a essayé de faire, sans y réussir, quelque chose de semblable. On reviendra aux principes libéraux.

Après avoir condamné l'assurance obligatoire, M. Frédéric Passy a fait porter ses remarques sur la faute lourde : la prétention de mettre à la charge du patron même la faute lourde, montre l'exagération de certains esprits ; il y a là un renversement de l'esprit d'équité qui est étrange. Il faut avoir de la bienveillance : Il y a dans l'industrie des risques. Mais il ne faut pas que le risque professionnel, c'est-à-dire ce risque qui ne peut pas être bien défini, mais qui doit rentrer dans les frais généraux, fasse commettre au législateur une iniquité et puisse causer la ruine de l'industrie.

M. Georges Picot a déclaré adhérer aux observations de M. Passy. Il a ajouté les suivantes : dans le cas où la faute de l'ouvrier n'existe pas et où la faute du patron n'existe pas non plus, la situation du juge est des plus embarrassantes : rejeter la demande de l'ouvrier blessé qui n'a commis aucune faute ressemble trop souvent à un déni de justice. Quand un fait cause préjudice à un homme, on est tout naturellement porté à trouver un agent responsable. Ici, c'est l'industrie elle-même, c'est le caractère dangereux de la matière ou de l'outil qui entraîne, lorsque l'ouvrier est blessé, une réparation nécessaire, ce qu'on a justement appelé

le risque professionnel. Rien ne serait plus dangereux que de faire des concessions au socialisme, de donner des satisfactions aux passions réformatrices en dehors de ce qui est strictement juste ; rien ne serait plus dangereux que de chercher à imiter les tentatives de l'Allemagne.

M. Bérenger a soutenu que ce qu'il faut, c'est appliquer le droit commun à tous les travaux présentant un danger, et que l'on a grandement tort de réserver le risque professionnel à certaines industries, et encore plus d'admettre une réparation en cas de faute. Il a ajouté que si l'on peut étendre la responsabilité du patron aux cas où la cause de l'accident est indécise et ne pourrait être prouvée, c'est à la condition que le travail soit dangereux. Mais il faut bien se garder d'établir, comme l'a fait un projet de loi, une présomption de danger en faveur de certaines industries. On arriverait en effet aux anomalies suivantes : l'accident se produisant dans l'usine admise au bénéfice de la loi donnerait lieu à indemnité, même s'il ne résultait pas d'un travail dangereux et le travail le plus périlleux fait au dehors ne donnerait lieu à aucune réparation, s'il n'y avait pas eu faute démontrée du patron. Un ouvrier serait blessé en coupant du bois ou se casserait la jambe en glissant dans un escalier; si c'est dans l'usine ou en travaillant pour l'usine, il serait indemnisé; si l'accident s'était produit de l'autre côté du mur, l'ouvrier n'aurait droit à aucune indemnité. Cette thèse est bien difficilement soutenable, car on y trouve partout l'inégalité et l'injustice.

M. Maurice Block a rapporté qu'en Allemagne on n'a pas voulu faire de distinctions entre les fautes afin d'éviter les procès, que l'on a préféré combiner une transaction en conférant, en même temps que l'avantage accordé aux ouvriers, un autre avantage, également important aux patrons, qu'on a réservé seulement les cas où l'accident aurait été causé intentionnellement; l'avantage conféré aux patrons par la loi, c'était de fixer un maximum que l'indemnité ne pouvait pas dépasser ; grâce à ce maximum, l'indemnité ne pouvait être une cause de ruine pour le patron.

M. P. Leroy Beaulieu a établi que la théorie du risque professionnel est très séduisante, mais qu'elle aboutit ou au privilège, si on ne l'applique qu'à quelques industries, ou à une loi quasi inapplicable, si on prétend l'étendre à toutes ; que dans le premier cas, on surexciterait l'envie de ceux qui seraient tenus en dehors des prescriptions, que dans le second cas on compromettrait non pas la grande industrie qui fait un chiffre d'affaires assez considérable pour supporter tous les aléas et trouver des combinai-

sons d'assurances, mais bien les petits patrons qui seraient responsables d'accidents pouvant comporter des indemnités considérables, de telle sorte qu'une loi faite en vue de la démocratie se transformerait en une loi aristocratique et que la petite, peut-être même la moyenne industrie tendrait à disparaître au profit de la grande. Le meilleur moyen de lutter contre les doctrines socialistes envahissantes, ce n'est pas de leur faire des concessions, c'est de respecter les principes, de développer le *self help* et s'il reste quelques misères, la charité peut s'en occuper, et c'est un moindre mal que de détruire l'initiative et la responsabilité. Améliorer la procédure, afin que l'ouvrier puisse mieux faire valoir ses droits, établir que le doute lui soit favorable, propager des assurances contre les accidents, au besoin en encourageant par des distinctions honorifiques les patrons qui s'y appliquent : Tout cela paraît bon, habile et cela doit suffire.

A l'occasion d'un ouvrage de M. Richard de Kaufmann, M. Maurice Block a fait une intéressante communication sur *le régime des chemins de fer français et prussiens.*

Les deux systèmes peuvent être caractérisés en peu de mots. La Prusse a racheté ses chemins de fer à partir de 1879 et les a exploités ensuite au profit de l'État; sans doute elle a agi pour les citoyens, mais leur intérêt passa au second rang; on maintint au premier l'intérêt fiscal ou domanial, c'est-à-dire que les voies ferrées devinrent autant de sources de revenus pour l'État, comme tout autre de ses domaines. La France, au contraire, a maintenu aux chemins de fer le caractère d'entreprises privées, mais d'entreprises surveillées, réglementées, subventionnées et dirigées dans le sens de l'intérêt général, en revendiquant en même temps au profit de l'Etat tous les avantages possibles, et ils sont considérables. Le prix moyen, par kilomètre, du transport est pour un individu en France, de 4 centimes, 30 ; en Prusse, de 4 centimes, 19; pour les marchandises la tonne transportée coûte en France, 5 centimes 25, en Prusse, 4 centimes, 84. La différence en ce qui concerne les marchandises est dûe à ce que les chemins de fer ont coûté beaucoup plus à établir, ce qui élève le montant de l'intérêt et de l'amortissement à payer et aussi à ce que l'État français perçoit un impôt sur les transports, ce qui grossit naturellement le tarif. Les frais d'établissement ont été en France jusqu'en 1894, de 15.439.938.611 francs et l'excédent des recettes sur les dépenses est de 545.949.798 francs, ce qui constitue un intérêt de 3,54 p. 100, revenu qui suffit pour payer les intérêts dus aux actions et aux obligations, pour verser 104 millions à l'amortis-

sement, en ne laissant aux chemins de fer qu'un tout petit bénéfice d'entrepreneur. Les chemins de fer allemands n'ont coûté à établir que 11.808 millions de marks, ou 13.926 millions de francs, et ont rapporté 550.129.900 marks ou 687.662.000 francs ce qui fait un intérêt de 4,98 p. 100. La Prusse seule avait dépensé 6.859 millions de marks; elle a un excédent de recettes de 384.768.000 marks, ce qui constitue un intérêt de 5,67 p. 100. Que reviendra-t-il à l'Etat Français ? D'abord la plupart des Compagnies auront amorti leurs dettes, bien avant l'échéance du siècle prochain; l'État disposera pour sa part d'héritage — outre les voies ferrées qu'il s'est réservées dès l'origine — d'une somme de 4.900 millions de francs nette, avec laquelle il pourra racheter le matériel roulant des chemins de fer et les accessoires. Il possédera alors un domaine productif de revenu de 1.200 millions par an de recettes nettes, ce qui lui permettra, selon le cas de réduire les tarifs, de rembourser ses dettes, de supprimer des impôts et de faire bien d'autres choses encore. Il sera dans une meilleure position que l'Etat prussien qui a racheté les chemins de fer.

A l'occasion d'un travail très complet dressé par M. Korösi, le savant directeur de la statistique municipale de Budapesth, M. Levasseur a fait une communication des plus curieuses sur les *tables de natalité*.

Les résultats réunis par M. Korösi pour la seule ville de Budapesth méritent d'être retenus. Les chiffres donnés par l'éminent statisticien prouvent que le maximum de fécondité est atteint de très bonne heure pour les deux sexes, et que le déclin commence au-delà de 25 ans pour les hommes et au-delà de 19 ans pour les femmes; que la fécondité, loin de rester longtemps au même niveau, décroît immédiatement après avoir atteint le maximum, mais peu pour les hommes jusqu'à 35 ans; qu'en rapprochant les deux courbes de la fécondité de chaque sexe, on voit qu'elles coïncident presque à cinq ans de distance, c'est-à-dire que la fécondité d'une femme de 35 ans est à très peu près la même que celle d'un homme de 40 ans et ainsi de suite, avec cette différence pourtant que jusqu'à 25 ans les femmes ont la supériorité sur les hommes, tandis qu'à partir de 45 ans les hommes ont la supériorité sur les femmes; mais que dans la première année du mariage, les rapports sont autres, en ce sens que ce sont les femmes de 30 à 34 ans et les maris de 35 à 39 ans qui ont le plus souvent un enfant durant cette première année; que si l'on combine l'âge du père et de la mère, on trouve que le maximum de chance pour

donner naissance à un enfant appartient aux ménages dans lesquels la femme a de 18 à 20 ans et l'homme de 24 à 26 ans ; c'est-à-dire aux jeunes époux ; que c'est dans un ménage dont le mari est âgé de 25 à 29 ans qu'une femme de 20 à 39 ans a plus de chance de donner naissance à un enfant dans l'année.

A l'occasion d'un rapport lu par M. Guillot sur *les erreurs judiciaires*, M. Arthur Desjardins a présenté d'intéressantes remarques.

On a vivement attaqué la magistrature à propos de quelques erreurs judiciaires, mais ces critiques sont trop exagérées. La magistrature française n'a pas et ne peut pas avoir la prétention d'être infaillible. Il s'agit d'apprécier si elle se trompe plus souvent que ne le comporte la faiblesse de la nature humaine. Tout ce qu'on peut exiger, c'est qu'elle se trompe le moins souvent possible. On accuse les juges d'instruction de chercher par tous les moyens possibles à renvoyer les inculpés devant les tribunaux de répression. C'est à tort : ce qui le prouve, c'est que la moyenne des ordonnances de non-lieu est de 46 p. 100. Ensuite, il ne faut pas oublier que le magistrat instructeur doit renvoyer les prévenus devant le tribunal dès qu'il y a contre eux « charges suffisantes ». Quant à la juridiction répressive elle-même, elle doit toujours acquitter en cas de doute, mais elle ne doit tenir compte d'aucune considération lorsque la culpabilité lui paraît certaine.

Quels sont les meilleurs moyens d'éviter les erreurs judiciaires?

Il faut d'abord que l'opinion publique sache se contenir, qu'elle ne substitue pas ses ardeurs irréfléchies à la délibération raisonnée des juges, qu'elle fasse crédit aux juges. Quand elle assourdit les juges de ses clameurs, ceux-ci n'ont plus le calme nécessaire pour discerner la vérité. La « science » elle-même ne doit pas jeter dans un des plateaux de la balance le poids de ses revendications et de ses déductions hâtives. Les plus célèbres représentants de la science anthropologique en Italie, après avoir entravé par des propositions téméraires la tâche des législateurs et des tribunaux, ont dû se désavouer eux-mêmes sur certains points. Il faut recommander la même patience, la même modération aux pouvoirs publics. En s'immiscant dans l'administration de la justice pénale, la Convention nationale a jadis faussé l'œuvre de la justice. Il faut laisser à chaque pouvoir ce qui lui revient. Enfin, les meilleures lois ne peuvent aboutir à des résultats sérieux, si l'on ne choisit pas avec le soin le plus scrupuleux les hommes chargés de les appliquer. Il faut recruter le personnel judiciaire parmi les hommes les plus instruits, les plus intelligents, les plus honnêtes, et reléguer au second rang les préoccupations politiques.

M. Albert Sorel a lu deux études historiques consacrées, l'une à *la perte de l'Italie par les Français en 1799*, l'autre au *18 brumaire*; M. Rocquain a présenté un mémoire sur *les derniers épisodes du grand schisme*; M. Waddington a soumis un mémoire sur *Aristote écrivain*; M. Doniol a communiqué un fragment sur *les négociations pour la délimitation du territoire en 1873*; MM. Lachelier et Luchaire ont présenté des notices sur leurs prédécesseurs, MM. *Barthélemy Saint-Hilaire* et *Geffroy*; M. Chaignet, correspondant de l'Académie, a adressé une note sur le philosophe *Damascius*; M. L. Legrand, également correspondant de l'Académie, a consacré un travail au *conflit des devoirs en matière de patriotisme*.

II

M. Louis Passy a fait une très intéressante communication sur l'*approvisionnement de la ville de Paris et la question des subsistances sous le Consulat et l'Empire*.

Au regard de la population comme au regard des hommes publics sous le Directoire, le maintien de l'ordre dans Paris exigeait que l'approvisionnement fut non seulement une affaire de commerce, mais aussi et surtout une question d'administration; la municipalité et le gouvernement avaient le devoir de venir, avec les ressources de la commune ou les revenus de l'Etat, au secours de l'alimentation de la capitale; dans les grandes villes de province, jusqu'à la Révolution, les administrations municipales avaient usé du système des magasins de réserve, achetant lorsque le blé était à bas prix et vendant lorsqu'il était cher.

A peine arrivé au pouvoir, Bonaparte s'occupa immédiatement d'assurer l'approvisionnement de la ville de Paris. Le ministre de l'Intérieur reçut des instructions précises à cet égard. Sous l'empire de la loi de pluviose an VIII, le préfet de police eut à jouer un rôle prépondérant. En présence de la cherté de l'an X, le préfet de police fit décider que l'exercice de la profession de boulanger serait subordonné à une autorisation obtenue sous condition de verser dans un établissement public, et à titre de dépôt de garantie, de 15 à 60 sacs de farine, suivant l'importance de la fabrication. Le Conseil d'Etat, d'autre part, consulté par Bonaparte, se prononça pour la remise à une maison de commerce du soin de procurer à Paris les grains nécessaires à la consommation. Le Premier Consul fit décider aussi que les boulangers seraient invités à fabriquer du pain de moins belle qualité, mais de prix moins élevé. Un traité fut passé le 1er avril 1802 avec la compagnie

Bendecker, qui se chargea de faire les achats nécessaires pour assurer l'approvisionnement journalier de la halle aux blés.

Malgré les soucis que lui causaient les affaires militaires, Napoléon devenu empereur continua à porter son attention sur la question de l'approvisionnement de la ville de Paris. Non seulement il prescrivit l'établissement d'un magasin ou grenier public pouvant contenir un million de quintaux de blé ou de farine, mais il insista pour le maintien constant d'une énorme quantité de façon à ne pas subir la loi des cours et à pouvoir attendre les bonnes récoltes. Pour lui, l'institution de magasins de réserve était le comble de l'habileté. La crise alimentaire de 1812 montra ce que valait ce système. Napoléon avait toujours considéré que le meilleur moyen d'approvisionner la réserve de Paris était de confier toutes les opérations d'achat à un commerçant habile et sûr. A Bendecker avait succédé Vanderberghe qui, ensuite, sans se retirer, passa la main à la compagnie Paulet; ces négociants étaient fort habiles et exécutaient fidèlement leurs traités, c'est-à-dire entretenaient dans les magasins de la réserve 300.000 quintaux de blé et 30.000 sacs de farine par des achats opérés à l'étranger. Mais ils avaient fait de gros bénéfices. L'empereur, qui regardait le commerce comme son adversaire et qui n'admettait pas qu'on pût gagner dans un traité fait avec l'Etat sans le voler, résilia le traité et substitua une régie confiée à Maret, frère du secrétaire d'Etat. L'intervention de ce dernier ne fut pas habile; à la suite d'achats imprudents, le prix du blé augmenta, les boulangers réclamèrent que le pain fut taxé plus tard. La population était inquiète. Napoléon crut y remédier en constituant un nouveau ministère, celui du Commerce, avec la mission de veiller aux subsistances. Sous l'impulsion du souverain, on prit toutes les mesures que nécessitait la mauvaise récolte de 1811; la situation n'en resta pas moins très grave, des émeutes éclatèrent, notamment en Normandie. A Paris, malgré tout ce qui avait été imaginé, la farine monta jusqu'à 150 francs le sac; on se battait à la porte des boulangers. Pressé de partir pour la Russie, l'Empereur rendit les 4 et 8 mai 1812 des décrets qui renouvelèrent les plus mauvaises dispositions de la législation de 1793, notamment en ce qu'il subordonnait les achats, la conservation et la vente au bon vouloir de l'administration. Les dispositions étaient telles que moins de six semaines après l'administration songeait à les modifier. Les décrets furent de moins en moins appliqués.

Pour parer à la crise alimentaire de 1812 dans les provinces, les préfets reçurent le mandat d'assurer, sous leur responsabilité

et avec la plus entière liberté d'action, l'alimentation de leurs départements. Les moyens furent différents, mais partout la charité privée fut admirable. Quand la crise fut conjurée, l'empereur étudia les moyens de conjurer les crises futures. Son idée était celle-ci : accorder à une compagnie montée par actions le privilège de fournir le blé qui se consomme à Paris, moyennant un prix constant du pain et grâce à une réserve pour une année. Les évènements qui surgirent ne permirent pas à Napoléon de veiller à l'organisation de ce système, ni même au fonctionnement du régime des magasins de réserve : la reconstitution de ces derniers coûta 24 millions.

M. Pillon a communiqué un travail sur *Bayle, historien de la philosophie et les remarques critiques sur le dualisme d'Anaxagore.*

III

L'Académie a perdu M. le duc d'Aumale, élu le 30 mars 1889 à la place laissée vacante dans la section d'histoire générale et philosophique par le décès de M. Rosseuw Saint-Hilaire.

A la séance du 3 avril, il a été procédé au remplacement de M. Albert Desjardins, décédé, membre libre élu le 21 mai 1887 à l'une des quatre places créées par le décret du 20 janvier 1887. La commission spéciale présentait la liste suivante : en première ligne, M. Louis Passy, député, secrétaire perpétuel de la Société centrale d'agriculture de France ; en deuxième ligne *ex æquo* MM. du Bled et des Cilleuls. Au premier tour de scrutin, M. Louis Passy a été élu par 31 suffrages sur 38 votants.

J. LEFORT.

COMMERCE EXTÉRIEUR

ET

FLUCTUATIONS DU CHANGE

(*Aussenhandel und Valutaschwankungen*, par K. Hellferich.)

Dans la littérature monétaire, qui représente aujourd'hui des monceaux de papier imprimé et dont la plus grande partie n'a qu'une valeur absolument éphémère, une place spéciale a été donnée à la question du change. Avec leur habitude de verser dans les extrêmes et de tout travestir, les bimétallistes ont adopté des formules dans le genre de celle de M. Allard : « Le change fossoyeur du libre-échange » ; ils ont parlé de la crise des changes et attribué à la dépréciation du signe monétaire dans les pays étrangers une influence magique pour stimuler les exportations et rendre plus intense encore la concurrence des pays nouveaux. Successivement, ils ont fait parader la roupie, le rouble, le peso argentin, devant les yeux ébahis des agriculteurs. Avec une souplesse inouïe, ils modifient leur argumentation sans trop s'inquiéter des contradictions qui se glissent dans leurs écrits ou dans leurs discours et sans se soucier des démentis que leur infligent les faits.

Les relations qui existent entre le commerce extérieur et les fluctuations du change, l'influence réciproque qu'ils exercent l'un sur l'autre, sont un sujet fort intéressant d'étude exigeant beaucoup de finesse et une bonne méthode scientifique, afin de dégager des éléments très complexes.

M. Hellferich, qui s'est déjà fait connaître par plusieurs publications, est d'avis que l'on a négligé jusqu'ici d'examiner suffisamment l'influence exercée sur le change par les modifications du commerce étranger. Mais dans les pays à étalon métallique, les fluctuations du change sont, comme l'on sait, de peu d'étendue ; elles tournent autour du « gold point ». Il

n'en est pas de même dans les pays à cours forcé où les oscillations du papier-monnaie prennent parfois d'étranges amplitudes. Dans la République Argentine, il y a une quinzaine d'années, le papier-monnaie ne valait plus que 1/30 de sa valeur métallique originale. En Autriche, la frappe libre de l'argent a été suspendue en 1879 et le florin, après le divorce prononcé entre lui et le métal blanc, a pu s'élever au-dessus de la valeur de l'argent. Depuis 1893, dans l'Inde, la frappe pour compte des particuliers n'existe plus : quinze roupies ont été proclamées l'équivalent d'une livre sterling en or, et la conséquence en a été que peu à peu le cours de la roupie s'est rapproché de sa nouvelle parité, qui est de 16 pence.

Le signe monétaire dans tous ces pays a été indépendant de sa valeur nominale, et les fluctuations sont ici bien autrement intenses que dans les pays à étalon métallique.

Nous n'avons pas besoin de rappeler quels sont les facteurs principaux qui agissent sur le cours du change : ceux d'un ordre moral comme l'opinion qu'on a du crédit de l'Etat, de la vraisemblance de la reprise des paiements en espèces, etc. ; ensuite ceux d'un ordre plus matériel et plus tangible que déterminent l'offre et la demande du signe monétaire, c'est-à-dire la balance du commerce, la balance des paiements, l'accroissement ou la diminution de la circulation fiduciaire. Une augmentation de l'exportation a pour conséquence de faire rechercher les signes monétaires avec lesquels on peut payer les marchandises exportées ; il en résulte une amélioration du change. Avec une diminution de l'exportation, les phénomènes sont renversés.

La discussion relativement à l'influence du change sur le commerce extérieur a commencé lorsqu'au cours de la dépréciation croissante du métal blanc, on enregistra une augmentation de l'exportation des céréales de l'Inde ; la discussion a continué plus tard et elle s'est appliquée à la concurrence russe et argentine. C'est au même phénomène qu'on a attribué l'essor de la filature du coton dans l'Inde et le développement industriel du Japon. Au fond de la théorie bimétallique se trouve l'idée que, dans les pays à change variable, la valeur de la monnaie intérieure reste fixe ou qu'en tout cas, elle ne suit que de très loin les variations qui se font jour sur le marché extérieur. C'est de là qu'est sortie l'idée extraordinaire de la cristallisation par la Russie, l'Autriche, le Japon, l'Inde, d'une prime d'exportation équivalente à l'écart entre la valeur du jour et la valeur nominale de la monnaie. Substituer le rapport de 24 à celui de 15 1/2, ce serait fixer irrévocablement à 35 p. 100 la prime d'exportation ou l'entrave à l'importation. Ceux qui soutiennent cette théorie affirment par là même que les évènements survenus depuis vingt-cinq ans n'ont modifié en rien la valeur

de la monnaie à l'intérieur des pays et que la différence dans la valeur se trouve éternisée.

Personne ne peut songer à nier que les oscillations brusques et rapides exercent une certaine influence sur la marche du commerce. Les exportations peuvent en tirer un profit très passager; mais ce sont des phénomènes d'un ordre tout à fait transitoire et qui sont loin d'avoir l'importance et la puissance qu'on leur attribue. Il faut tenir compte en effet du nombre considérable d'autres éléments parmi lesquels la question des transports joue un rôle principal. Plus un pays s'approvisionne à l'étranger pour les besoins de sa consommation et plus, d'autre part, il vend à l'étranger, et moins la détermination des prix à l'intérieur peut échapper à la répercussion des prix sur le marché universel. Il est facile d'appuyer cette thèse d'exemples tirés du Brésil, de la République Argentine. Il faut tenir compte du prix de revient des marchandises, notamment de celles qui s'exportent. La question prend un autre aspect lorsqu'une grande partie des salaires est payée en nature.

Au bout de quelques années, les gens qui habitent un pays à monnaie avariée s'aperçoivent qu'il serait de leur avantage de stabiliser le change, car c'est à la parité de l'or qu'il leur faut payer un outillage, que les salaires se modifient. Si l'on prend, par exemple, l'industrie du coton dans l'Inde, qu'on examine les conditions de production, l'on s'aperçoit qu'avec une dépréciation de la roupie qui s'élève à 10 p. 100, la diminution du prix de revient pour le cultivateur indigène ne dépasse pas 1,25 p. 100. De 1870 à 1894, le change indien s'est déprécié de 45 p. 100, et, en admettant que les prix et les salaires fussent restés fixes, toute la diminution dans le prix de revient du fil et le coton n'aurait pas dépassé 5 1/2 p. 100. C'est compter étrangement sur l'absence de réflexion des gens que de vouloir leur faire admettre qu'une baisse de 10 p. 100 sur la roupie ait réduit également de 10 p. 100 le prix de revient des marchandises dans l'Inde. Les fluctuations et la baisse du change ont l'inconvénient de rendre plus onéreux le recours au crédit, de paralyser le développement du pays. On s'est suffisamment plaint de l'arrêt dans l'extension du réseau indien, et ce n'est que depuis la réforme de 1893 que les capitaux ont perdu leur timidité. Le stimulant qui pourrait résulter de la dépréciation monétaire ne pourrait guère fonctionner que là où un accroissement immédiat et soudain de la production est possible. Cela devrait être le cas plus pour l'industrie que pour l'agriculture; filatures, tissages, métallurgie peuvent augmenter les quantités produites plus aisément que l'agriculture. Le fait important pour l'exportation des produits agricoles, c'est la récolte.

M. Hellferich croit que le nombre de gens convaincus de la relation entre le développement de l'exportation et la baisse du change a diminué. Pour les pays agricoles, comme nous l'avons déjà dit, c'est l'importance de la récolte, l'excédent de la production sur la consommation, qui est le grand élément de l'exportation.

L'influence que le change exerce sur l'accroissement de la production est des plus limitées, et tout homme impartial qui examinera avec impartialité le mouvement d'exportation de l'Inde, de la Russie et de l'Argentine n'y découvrira pas la moindre dépendance des fluctuations du change. Tout au contraire, il verra souvent coïncider un accroissement d'exportation et une amélioration du change.

Les exportations d'Angleterre et d'Allemagne vers les pays à étalon d'argent se sont développées malgré la baisse du métal blanc. Le grand inconvénient des oscillations du change, c'est de donner un caractère d'incertitude et de spéculation aux affaires de marchandises. Le producteur ou l'exportateur de marchandises européennes, qui vend à un pays à change malade, doit bien courir des risques d'être payé dans une monnaie inférieure ou doit se débarrasser de ce risque sur l'acheteur, en exigeant d'être payé en bonne monnaie. Cet aléa est une entrave à des transactions légitimes et profitables. Pour y obvier, le commerce a organisé tout un rouage de couverture du change.

La conclusion à laquelle arrive M. Hellferich, c'est que la fluctuation du change ne saurait donner d'une façon durable des avantages à la production et au commerce d'exportation. De brusques fluctuations peuvent donner des avantages passagers aux exportateurs.

En ce qui touche le métal blanc, on s'était figuré que sa dépréciation, entraînant celle de la roupie, stimulerait l'exportation des produits indiens, qu'à son tour l'accroissement des exportations de l'Inde créerait une demande de remise sur l'Inde, une hausse de l'argent; ces prévisions ne se sont pas accomplies.

L'exportation de l'Inde n'a pas grandi dans la proportion attendue. De 1868 à 1873, il y a eu un accroissement de 255 millions, de 1873 à 1879 seulement de 218 millions, et néanmoins dans la seconde période l'once d'argent a baissé de 60 à 50 pence; de 1880 à 1890, l'exportation progresse considérablement, et cependant le prix du métal blanc baisse de près de 10 pence. L'Inde absorbe davantage de l'argent, mais la production du métal blanc grandit dans des proportions bien plus vastes; l'Inde absorbe davantage, mais pas assez.

La dépréciation du signe monétaire ne peut influer sur le commerce des céréales que si elle permet à l'exportateur de vendre meilleur marché que dans d'autres conditions et, dans ce cas, de peser sur les prix au dehors. L'exportation des céréales n'est qu'une partie de

l'exportation totale. Celle-ci, qui dépend du résultat de la récolte est soumise à des variations plus considérables que les produits de l'industrie.

Les chiffres suivants que M. Helferich emprunte au *Bulletin russe de statistique* sont intéressants (millions roubles crédit) :

	Exportation de froment.	Exportation de seigle.	Exportation totale.	Exportation moins celles des blés et seigles.
	—	—	—	—
1888.....	223.1	67.9	778.5	487.5
1889.....	198.8	55.1	752.1	504.2
1890..... ..	179.4	51.1	687.0	456.5
1891.....	186.1	59.9	709.5	454.5
1892.....	78.0	10.8	171.2	382.1
1893.....	135.5	22.9	594.7	436.3

De 1888 à 1893, l'exportation totale de la Russie a présenté comme points extrêmes 471 millions et 778 millions, celle des marchandises, moins le blé et le seigle, a varié entre 382 et 504.

Les fluctuations dans l'exportation russe sont dues, presqu'exclusivement, au mouvement des céréales, celles-ci dépendent du résultat de la récolte. Depuis 1854, la Russie est au régime du cours forcé. A la suite de la guerre d'Orient, des émissions considérables de papier-monnaie eurent lieu et le rouble qui, en 1875, valait encore 2 marks 77 tomba à 2 marks 05 en 1879, pour remonter à 2,13 en 1881. La moyenne des cinq années 1876-1880 est de 2,21 ; aujourd'hui, vingt ans plus tard, le cours est stable à 2,16. De 1876 à 1895, le cours moyen est de 2,12. On peut admettre que vers 1885, les effets des évènements extraordinaires survenus en 1877-78 ont cessé; de 1882 à 1885, le change est relativement ferme entre 200 et 206. Le tableau suivant montre l'exportation et le cours du rouble :

Moyenne	Exportation de Russie en milliers de pouds — Froment.	Seigle.	Total.	Cours moyen du rouble Marks.
—	—	—	—	—
1876-1880.....	110.445	82.293	193.368	2.21 1/2
1881-1885.. ..	123.777	60.168	184.245	2.05
1886...	86.656	65.023	151.679	1.99
1887.....	130.619	77.553	208.172	1.89
1888.....	214.141	106.159	320.300	2.14
1889.....	190.388	84.303	274.691	2.36
1890.....	181.909	76.907	258.816	2.24
1891.....	176.097	68.005	244.102	2.05
1892.....	81.446	12.072	93.518	2.13
1893.....	156.446	32.184	188.630	

En 1885, la récolte est mauvaise, l'exportation du froment est inférieure à la moyenne des cinq années précédentes; les mauvaises nouvelles de la récolte et la diminution de l'exportation font baisser le rouble de 213 à 192 marks. La récolte de 1886 est encore inférieure; la grande exportation en 1887 est due à la belle récolte de 1887 et profite surtout au second semestre; le rouble baisse encore et tombe à 181. Durant cette période, on a donc le spectacle d'un rouble et d'une exportation qui fléchissent. La petite quantité exportable ne pouvait donc guère profiter de la soi-disant prime d'exportation et ne pouvait guère peser sur les prix à l'étranger. En Allemagne, les prix haussent de 134 marks par 1.000 kilos sans les droits pour le blé à 151 marks en 1887. A l'intérieur du pays, en Russie, le prix du blé monte de 60 à 76 roubles. Le blé hausse de 27 p. 100, tandis que le rouble n'a pas baissé de 10 p. 100. En 1885, le blé valait à Odessa 118 marks, à Brême 134 marks. L'écart de 16 marks couvre les frais de transport, le bénéfice de l'exportateur. En 1887, avec le rouble à 181 marks, le prix du blé est 138 marks à Odessa et de 151 marks à Dantzig, soit une différence de 13 marks. Malgré la baisse du rouble, l'exportation est donc moins lucrative. Dans les années qui suivent, les relations se tendent entre la Russie et l'Allemagne. M. de Bismarck commence une guerre contre le crédit de la Russie. En 1888, le rouble tombe à 171 marks, en baisse de 6 p. 100 sur 1887; en même temps, le prix du blé baisse de 12 p. 100, celui du seigle de 17 p. 100 en Russie. En Allemagne, la baisse est infiniment moins forte. En 1888, la récolte, en général, est mauvaise dans les pays de consommation et aux Etats-Unis, la récolte est bonne en Autriche et en Russie. La Russie exporte beaucoup et, grâce à cela, le rouble monte dans les deuxième et troisième semestre de 1888, de 24 p. 100 dans le second semestre. Grâce à une bonne récolte, l'exportation est considérable, ce qui améliore le change, en même temps le prix baisse sur le marché intérieur en Russie, tandis qu'il monte en Allemagne. Les fluctuations du change ont donc été à l'encontre des intérêts des producteurs russes. Avec une admirable récolte, le rouble est en reprise de 24 p. 100, et à l'intérieur les prix baissent de 8 p. 100.

Cela ne fait les affaires ni des paysans russes, ni des exportateurs. De grandes ventes à l'étranger, tant que le change n'est pas stabilisé et tant que la reprise des paiements en espèces n'est pas préparée, sinon déjà en train, auront pour conséquence des fluctuations dans le sens de la hausse du rouble et par suite le pays ne bénéficie pas comme il l'aurait fait dans des conditions normales des circonstances favorables pour l'écoulement des marchandises. En 1890-91, la Russie a de nouveau une grande exportation : le rouble monte à 2,48 en 1890, et l'on a pu observer les mêmes phénomènes qu'en 1888; grâce à une

belle exportation, le cours du rouble s'était amélioré. En 1891, la mauvaise récolte et la disette entravent l'exportation, le cours du rouble fléchit, il baisse de 20 p. 100 tandis que le prix des céréales monte de 30 p. 100. Les prix montent en Russie plus qu'à l'étranger. Le seigle avance de 33 p. 100 en Allemagne, de 60 p. 100 à Odessa. La baisse du rouble, d'après M. Hellferich, a été désavantageuse au consommateur russe, parce qu'elle l'a forcé de payer des prix plus élevés.

Si les prix ont baissé, en général, à l'étranger de 1892 à 1894, on ne saurait en rendre le change russe responsable, car il était en voie d'amélioration. Depuis 1894, le rouble a été stabilisé. Au lieu que ce soit le change qui exerce une influence importante sur l'exportation, c'est lui qui dépend du commerce extérieur.

La conclusion à laquelle arrive M. Hellferich, c'est que les désavantages d'une monnaie instable sont infiniment graves pour les pays à cours forcé, pour leur agriculture et leur commerce.

ARTHUR RAFFALOVICH.

NOTES SUR LES ÉTATS-UNIS

Notre précédente chronique[1], écrite dans les premiers jours de mars, s'arrêtait à la veille même de l'inauguration de la nouvelle administration républicaine, issue des élections de 1896. Nous n'avions pas encore reçu le texte de l'adresse inaugurale de M. Mac Kinley, qui était aussi impatiemment attendue en Europe qu'aux Etats-Unis.

Cette adresse devait fixer le public sur la marche qu'entendait suivre le parti républicain, en forte majorité à la Chambre des Représentants, et en minorité d'une voix ou deux seulement au Sénat, relativement aux questions de la réforme monétaire et de la révision annoncée du tarif douanier. Très nette quant à cette dernière question, l'adresse le fut beaucoup moins en ce qui concernait la première, et M. Mac Kinley, tout en reconnaissant la nécessité d'apporter des améliorations à la circulation monétaire, laissa planer quelques doutes sur l'ampleur de la réforme promise et sur la rapidité avec laquelle on s'efforcerait de la réaliser.

Dans son adresse inaugurale, le Président appela surtout l'attention publique sur les déficits budgétaires, qui durent depuis quatre ans déjà, et desquels le Trésor fédéral s'était depuis longtemps désaccoutumé. Avec beaucoup de force, il déclara qu'il était de toute nécessité de fournir au gouvernement des ressources suffisantes pour faire face à ses dépenses. La population américaine étant fort rebelle à une augmentation des droits intérieurs fédéraux, le supplément de recettes nécessaires ne pouvait être demandé qu'aux droits d'importation, ce qui obligeait à un remaniement du tarif douanier. M. Mac Kinley indiqua l'esprit dans lequel le parti vainqueur entendait faire ce remaniement. On devait en profiter pour revenir à la pure politique protectionniste républicaine de 1890, et pour combler les quelques brèches que les démocrates avaient réussi à grand peine à faire, en 1894,

[1] Voir le numéro du 15 mars 1897.

à ce tarif douanier, qui enserre l'Union comme une infranchissable muraille, et que les républicains regardent comme le palladium du pays. Pour être équitable, il faut reconnaître que leurs adversaires sont aussi partisans d'une muraille analogue, ils la veulent un peu moins élevée et percée de loin en loin de quelques étroits passages, voilà tout.

Le 15 mars, s'est ouverte la session extraordinaire du Congrès, convoquée par le Président, pour étudier les moyens de porter remède à la situation embarrassée du Trésor. Le même jour, M. Dingley, président du Comité des voies et moyens, déposait sur le bureau de la Chambre des représentants le projet du nouveau tarif, destiné à combler les déficits budgétaires et à remplir les engagements pris par le parti républicain, pendant la campagne présidentielle, vis-à-vis des grands industriels de l'est, les bailleurs de fonds du parti. Le projet n'était, dans sa structure apparente qu'un retour au tarif de 1890 ; il contenait cependant un certain nombre de droits plus élevés ; mais, par suite de la baisse des prix, très sensible depuis cette époque, les seuls droits spécifiques du tarif Mac Kinley, rétabli, péseraient en fait beaucoup plus lourdement qu'il y a sept ans, sur les produits qu'ils frapperaient.

Le projet rétablissait les droits sur la laine, abolis en 1894 ; ces droits, aux prix actuels, variaient suivant la catégorie des laines, de 32 à 70 p. 100. Pour les lainages, on revenait au système des droits mixtes : spécifiques et ad valorem à la fois, variant de 100 à 150 p. 100, tandis qu'avec le tarif en vigueur, ces articles ne payent que 40 à 50 p. 100. Les droits sur les cotonnades étaient également augmentés, ainsi que ceux sur les peluches, velours, etc. Quant aux soieries, taxées à 50 p. 100 dans le tarif Wilson-Gormann, on conservait ce droit pour les qualités supérieures ; mais on élevait à 100 et même 150 p. 100 le droit sur les qualités bon marché, importées généralement du Japon, qui font une concurrence redoutable aux soieries américaines. Les industries du fer et de l'acier sont devenues si puissantes aux Etats-Unis, qu'excepté pour certains articles spéciaux, toute protection leur est devenue inutile. M. Dingley s'était donc borné à maintenir ici les droits existants ; cependant, quelques élévations de droit étaient obtenues à la faveur du remaniement des classifications, de la conversion des droits ad valorem en droits spécifiques, pour les clous, par exemple, et du retour aux droits mixtes, pour les articles de coutellerie.

Tandis qu'en 1890, le parti républicain avait pu, pour satisfaire les classes ouvrières, inscrire le sucre brut parmi les articles admis en franchise, les nécessités fiscales l'obligent, cette fois, à taxer ce

produit, et même à le taxer lourdement. Le tarif de 1894 frappe le sucre d'un droit ad valorem de 40 p. 100, augmenté, pour les raffinés d'une surtaxe de 1/8 de *cent* par livre. Le Dingley bill remplace le droit ad valorem, qui donne lieu à des plaintes très vives, à cause des fraudes qui se commettent à son abri, par un droit spécifique, qui égalera 65 à 70 p. 100. Il conserve naturellement la protection spéciale accordée aux raffinés, et la surtaxe créée en 1890, maintenue en 1894, sur les sucres provenant des pays accordant des primes à l'industrie sucrière. Mais le taux de la surtaxe, au lieu d'être fixé d'une manière invariable par le tarif, comme il l'est actuellement, variera suivant le lieu d'origine des sucres importés, la surtaxe devant être égale à la prime étrangère obtenue par eux.

De même que le tarif de 1890, le nouveau projet contenait une clause de réciprocité, permettant au président de conclure des arrangements commerciaux avec les puissances étrangères. Mais, tandis que le tarif Mac Kinley avait en vue, en autorisant le Président à imposer des droits exceptionnels sur le sucre, le café, les peaux et le thé, les états de l'Amérique centrale et de l'Amérique du sud, le *Dingley bill*, en donnant au Président le droit d'autoriser temporairement l'admission en franchise des sucres, cognacs, vins mousseux, eaux minérales, dentelles et passementeries de soie provenant des pays avec lesquels des arrangements commerciaux pourraient être conclus, visait particulièrement la France et l'Allemagne. L'efficacité de cette clause était d'ailleurs presqu'entièrement détruite par l'exagération générale du tarif et l'étroitesse du terrain d'entente.

Enfin au cours des débats, M. Dingley, effrayé par le développement des importations, à la veille du vote d'un tarif aussi exagéré, proposa à la Chambre, pour y mettre un terme, une clause de rétroactivité, soumettant aux droits nouveaux les marchandises importées à partir du 1er avril, à quelque date que le tarif devint loi.

Le *Dingley bill*, qui a été voté à la Chambre par 205 voix contre 122, souleva, pendant la discussion même, de nombreuses protestations. Les industriels protestèrent contre les droits exagérés qu'il contenait, et la Chambre de commerce de New-York, dont la majorité cependant est républicaine et protectionniste, adopta une résolution déclarant le bill excessif et demandant « un tarif raisonnablement protecteur, qui puisse enfin donner quelque assurance contre ces remaniements continuels ». Les *farmers* de l'Ouest se plaignirent du peu d'avantages qui leur étaient accordés. Ils demandaient une augmentation des droits sur la laine, trouvant insuffisant le rétablissement des droits de 1890, et la création d'un droit sur les peaux.

Le projet voté par la Chambre a été complètement remanié par le

Comité de Finances du Sénat, à l'examen duquel il avait été soumis. Ce Comité a fait droit, en partie, aux réclamations des *farmers*, en imposant un droit de 1 *cent* 1/2 par livre sur les peaux, et en élevant le droit sur les laines de qualité inférieure, qui servent principalement à la fabrication des tapis. Les protectionnistes du Sénat espèrent ainsi se concilier les sénateurs de l'Ouest, dont le vote leur est nécessaire pour faire passer le projet. Le Comité a, par contre, réduit d'une manière sensible les droits d'un grand nombre de produits manufacturés

M. Dingley espérait obtenir de son tarif une augmentation de revenus de 50 à 60 millions de dollars. Le flot d'importations survenues dans ces derniers mois, pour échapper à l'élévation des droits annoncés, transformera, pendant quelque temps au moins, l'élévation de recettes prévue, en une diminution. Pour remédier à l'insuffisance de revenus qui en résulterait, le Comité de Finances du Sénat a créé des droits fiscaux temporaires : une taxe de 10 *cents* par livre sur le thé, et des taxes additionnelles sur la bière, le tabac, les cigares et les cigarettes. Ces taxes seront en vigueur jusqu'au 1er janvier 1900, époque où le nouveau tarif produira son plein effet.

Le Comité n'a reproduit dans son projet, ni la clause de rétroactivité, dont le caractère anti-constitutionnel était évident, ni la clause de réciprocité.

Qu'adviendra-t-il du *Dingley bill* ainsi modifié ? Il est probable que, suivant la procédure ordinaire, on nommera un Comité de conférence, composé de membres des deux Chambres, qui s'efforceront de mettre d'accord sénateurs et représentants.

Nous ne croyons pas que les réclamations adressées à Washington par la France, l'Allemagne, l'Italie et le Japon, les puissances les plus menacées par le projet, aient quelque action efficace sur les législateurs américains. La population des Etats-Unis, accoutumée qu'elle est depuis plus de 35 ans à la politique protectionniste, regarde celle-ci comme la politique nationale par excellence, et se laisse tondre bénévolement par un petit clan d'individus intéressés à entretenir ses illusions.

La question monétaire, qui avait été la question prépondérante dans la campagne présidentielle de 1896, que les journalistes américains ont spirituellement baptisée *the battle of standards*, a été reléguée à l'arrière-plan par l'administration républicaine. La réforme monétaire promise, annoncée par M. Mac Kinley dans son adresse inaugurale, n'a pas encore été commencée, et le secrétaire du trésor, M. Lyman Gage, n'a rien dit qui puisse permettre de deviner quels peuvent être ses projets. On a cependant déclaré que la question serait soumise au

Congrès à l'ouverture de la session ordinaire, en décembre. M. Mac Kinley en diffère la discussion, dans l'espoir sans doute d'avoir obtenu à cette époque, l'adhésion des grandes puissances européennes, à la réunion d'une nouvelle conférence monétaire, à la possibilité et à l'efficacité de laquelle il s'obstine à croire. M. Volcott est rentré à Washington, enchanté du résultat de la mission officieuse dont le Président l'avait chargé auprès des financiers d'Europe ; il a cru voir, dans l'accueil aimable qui lui a été fait, et dans quelques marques de bonne volonté individuelle, comme une approbation donnée à sa croyance de la réhabilitation possible du métal-argent. M. Mac Kinley s'est laissé volontiers convaincre par son ambassadeur, et il a nommé une commission monétaire qui va recommencer, avec plus d'autorité cette fois, et en vertu d'un mandat officiel du Président, les pérégrinations officieuses de M. Volcott. Tout naturellement, ce dernier fait partie de la commission. Il a pour collègues, M. Stevenson, le vice-président de la dernière administration démocrate, argentiste convaincu, et le général Paine, Bostonien, qui représentera l'opinion des financiers de l'Est, partisans du métal jaune. Les démarches de la commission seront sûrement infructueuses. Le parti républicain agirait beaucoup plus sagement, en réglant définitivement la question monétaire, qui peut causer encore de si graves embarras à l'Union. Le développement exagéré des importations, pendant ces derniers mois — elles se sont élevées de 51 millions de dollars en janvier, à 59 en février et à 76 en mars, — a eu pour effet la reprise des exportations d'or. Le marché américain étant en ce moment fortement débiteur de l'Europe, ces ordres de métal peuvent durer jusqu'au milieu de juillet, époque où les exportations de coton viendront renverser la situation. Jusqu'ici, le Trésor est dans une bonne situation. Au 1er mai, sa réserve d'or était de plus de 153 millions de dollars ; mais si les exportations de métal jaune continuent, il pourrait voir de nouveau s'abaisser sa réserve au-dessous de la limite critique de 100 millions.

Un jugement rendu, en avril, par la Cour suprême fédérale, déclarant illégale la *Trans-Missouri freight association*, en vertu de la loi de 1890 contre les *trusts*, a soulevé une grande émotion dans le monde financier. Depuis quelques années, les compagnies de chemins de fer ont créé plusieurs associations dans le but d'assurer, sur les lignes associées, l'uniformité et la stabilité des taxes, et d'empêcher, entre compagnies rivales, le renouvellement de ces luttes qui ont amené la ruine d'un si grand nombre d'entre elles. La décision de la Cour suprême, prise seulement à une voix de majorité, a été très discutée par les juristes. Beaucoup la prétendent erronée, déclarant que la

loi de 1890 ne s'applique pas aux chemins de fer, qui sont régis uniquement par l'*interstate-commerce act* de 1887, et soutenant, qu'en tout cas, la loi de 1890 ne vise pas indifféremment toutes les ententes commerciales, bonnes ou mauvaises, mais qu'elle vise seulement celles conclues dans un but déraisonnable et préjudiciable à l'intérêt public, ce qui n'est pas le cas pour les associations des compagnies de chemins de fer. Il est probable qu'on fera juger à nouveau la question, pour essayer de modifier la majorité de la Cour. En attendant, la plupart des anciennes associations se sont dissoutes et se sont réorganisées d'une manière beaucoup plus lâche qu'auparavant, espérant éviter ainsi tout conflit avec les tribunaux. On annonce aussi qu'un bill, ayant pour objet d'autoriser les accords entre les compagnies de chemins de fer, en les plaçant sous le contrôle de l'*interstate-commerce commission*, a été déposé au Sénat, et que la discussion en sera commencée aussitôt après le vote du tarif.

ACHILLE VIALLATE.

PLUS ÇA CHANGE..... [1]

La Révolution a fait une telle brèche dans notre histoire, elle a causé un tel bouleversement dans notre pays, qu'on s'étonne qu'elle n'ait pas provoqué un changement complet de la vie parisienne. Aussi n'est-ce pas sans une profonde surprise qu'on constate dans la relation de Nemeitz qu'une foule des habitudes qui existaient avant cette époque néfaste ont persisté jusqu'à maintenant. Assurément la physionomie de Paris s'est notablement transformée, mais les usages des Parisiens n'ont pas beaucoup changé. Si les splendeurs de la Cour ont disparu, la ville a gagné en beauté, en confort, en sécurité et c'est toujours par les mêmes agréments — réunis en plus grand nombre — qu'elle exerce son attrait sur les étrangers.

Au reste, laissons la parole (en l'abrégeant, bien entendu) à Nemeitz ; nos lecteurs verront par eux-mêmes sur quels points les modifications se sont produites :

Le premier soin en arrivant à Paris, dit-il, doit être de se procurer une chambre, bonne et bien située sans trop se préoccuper de l'augmen-

[1] La vie privée d'autrefois. Arts et métiers. Modes, moeurs, usages des Parisiens du XIIe au XVIIIe siècle d'après des documents originaux ou inédits. La vie de Paris sous la Régence, par Alfred Franklin, 1 vol. E. Plon, Nourrit et Cie, éditeurs. Paris 1897.

Pour ouvrir la seconde série de ses études sur la façon de vivre de nos ancêtres parisiens, M. Franklin ne pouvait faire un meilleur choix que celui de la narration de Nemeitz sur la vie à Paris sous la Régence. Nemeitz était un érudit allemand, conseiller du prince de Waldeck, auquel ses fonctions, purement honorifiques probablement, laissaient assez de loisirs pour s'être fait une spécialité d'accompagner de jeunes seigneurs qui complétaient leur éducation par des voyages ou des séjours souvent fort longs dans les grandes villes d'Europe. Nemeitz eut ainsi l'occasion de passer deux années à Paris ; il publia pour la première fois en 1718 le résultat de ses observations, afin que son expérience put servir à guider ceux d'une fortune plus modeste qui voyageaient seuls.

tation de prix qui en résulte. En fait, à Paris, plus qu'en aucun lieu du monde, il est facile de jouir de ses aises avec de l'argent. Et puis il n'est pas difficile d'obtenir de jolies pièces garnies chez des particuliers. Depuis longtemps même les plus grands seigneurs ont l'habitude de louer des chambres dans leur hôtel, et parfois l'hôtel tout entier lorsqu'ils s'absentent. Comme on vient ordinairement à Paris dans l'intention d'apprendre les langues et les exercices du corps, on ne saurait mieux faire que de loger au faubourg Saint-Germain, depuis longtemps choisi par les étrangers, où se trouvent les meilleurs professeurs ainsi que les académies et les manèges en renom.

Après avoir trouvé le logement, il faut se préoccuper de la table et la chercher autant que possible dans le voisinage de son logis, afin d'éviter les pertes de temps. Mais découvrir une bonne table est moins aisé que trouver une belle chambre. Presque tout le monde croit que l'on fait bonne chère en France et surtout à Paris : c'est une erreur. Il est certain que les riches, les gens de qualité, ont une excellente table ; ils ont chez eux un cuisinier, et les cuisiniers de France l'emportent sur tous les autres. On peut aussi rencontrer quelquefois des mets de bon goût chez les rôtisseurs. Dans les hôtels en renom, tels que le grand hôtel d'Antragues, le repas coûte un écu. En général, on vit assez mal dans les auberges ; les mets ne sont pas bien préparés et la nourriture n'est pas assez variée. On y sert une soupe, un bouilli ou une pièce de bœuf, une fricassée de veau ou des côtelettes, un peu de légumes, du rôti et pour dessert du lait, du fromage, de petits biscuits, des fruits selon la saison et cela va ainsi d'un bout à l'autre de l'année. C'est la seule chose qu'on voudrait voir réglée autrement dans l'intérêt des étrangers. L'on payerait volontiers davantage pour être mieux servi, avec un peu plus de variété. Les Français ne se servent pas d'épices parce que les Espagnols et les Italiens les utilisent et qu'en France on ne veut prendre aucune habitude de l'étranger. En somme, il vaudrait mieux dîner chez soi, mais la solitude pendant le repas enlève presque toujours l'appétit. Et puis les repas pris ainsi coûtent cher parce que les valets français, qui ont partout leur tour de bâton, en croquent ordinairement une très forte part. Le plus avantageux serait certainement de se réunir en société, avec des Français particulièrement, afin de se perfectionner dans le langage, mais outre la difficulté d'une telle organisation, il faut bien connaître son monde avant de se lier, car les Français ont l'esprit changeant et ne persévèrent pas longtemps dans la même résolution.

On ne saurait se passer à Paris d'un serviteur ; il vaut mieux le choisir français pour s'exercer dans la langue. Mais qu'on ne le prenne surtout pas sans informations ; ni trop jeune — les jeunes sont débau-

chés — ni vieux — les vieux ont souvent l'humeur bizarre. Il faut dire à la louange des valets français qu'en général ils sont fidèles. En outre, ils sont prompts, alertes, bons à tout. Il s'en rencontre beaucoup qui passeraient au travers du feu pour l'amour de leur maître. Mais ils sont intéressés au dernier point ; c'est le plus grave défaut qu'on ait remarqué en eux, et tous l'ont plus ou moins. Ils ne dérobent pas, mais tirent gain de tout : par exemple, si vous les envoyez acheter une livre de poudre, ils paieront 8 sols et vous en compteront 9 ou 10 ; il en sera de même pour le bois, les chandelles, le sucre, le thé, le vin, etc..., toutes bagatelles qui finissent par faire une somme. Ils lèvent aussi une contribution sur tous les fournisseurs ; il faut donc être sur ses gardes quand un valet recommande des marchands ou des ouvriers : tout en s'entendant très bien avec eux, il feindra au besoin de prendre les intérêts de son maître. Que l'on ait soin de ne pas tolérer au début trop de licence. Les valets sont hardis et le proverbe a raison de dire : « Les valets allemands sont camarades de leurs maîtres ; les anglais, esclaves ; les italiens, respectueux ; les espagnols, soumis ; les valets français sont les seuls qui commandent à leurs maîtres. » Si on leur abandonne un doigt, ils veulent avoir toute la main. Un valet coûte par jour 1 franc ou 25 sols avec lesquels il se nourrit et s'habille.

Les gens de qualité ne peuvent pas toujours aller à pied dans Paris. Il y pleut très souvent, mieux vaut donc prendre un carrosse que de gâter sa perruque et ses habits. En dehors des chaises à porteurs et des fiacres, on peut se procurer des voitures de remise chez des loueurs de carrosses. On trouve dans ces maisons des voitures au mois ou au jour [1]. Lorsqu'on loue un carrosse pour la journée, on donne au cocher qui a conduit tout le jour 10 sous ou un peu plus pour boire.

---

[1] Au temps de Nemeitz, on payait de 30 à 40 louis d'or par mois pour un carrosse ; cette cherté était due en partie à l'influence des Anglais qui, après leur paix avec la France, étaient venus en foule à Paris. Comme ils semaient l'argent à poignées, ils avaient tout fait monter à un prix inconnu depuis longtemps. Auparavant, on pouvait louer des carrosses à raison de 20 pistoles par mois ; mais à ce moment il fallait 10, 12 et jusqu'à 15 francs par jour pour un carrosse de remise. Bien plus, Nemeitz avait payé et vu payer ce même prix, et encore après bien des pourparlers, pour une seule après-midi lorsqu'il y avait quelque curiosité à voir. Pendant le carnaval, les carrosses étaient excessivement chers : des étrangers les avaient alors payés 20 francs pour quatre ou cinq heures pendant la nuit. C'est que les loueurs de carrosses abusaient volontiers, savaient profiter du temps et des occasions.

Les fiacres stationnent dans les principales rues, attendant que quelqu'un y monte et indique l'endroit où il veut être conduit. Vers 7 heures du matin, ils arrivent à la place où ils se tiennent habituellement et y restent jusqu'à 10 heures du soir. Quand il fait mauvais temps, ou en été lorsqu'il fait beau, on a peine à trouver de ces voitures. On paie 25 sous pour la première heure et 20 sous pour les suivantes. Il faut payer 25 sous alors même qu'on ne s'en sert que pour un quart d'heure ou que l'on va seulement d'un lieu à l'autre. Ces voitures ne sont pas brillantes : les chevaux de fiacre sont tellement fatigués qu'ils peuvent à peine marcher. Le fond du coche n'est pas fermé ou bien les côtés sont troués ; et ce qui choque le plus, c'est qu'il y a toujours une botte de foin, attachée soit devant, soit derrière le véhicule, dont les cochers donnent un peu à leurs chevaux toutes les fois qu'ils s'arrêtent. En général, il faut se montrer doux et complaisant envers ceux qui conduisent en carrosse ou en fiacre et leur dire poliment ce qu'il y a à dire, sans quoi ces gens, étant grossiers pour la plupart, vous jetteraient au nez mille impudences et mille sottises.

Le plus avantageux, en réalité, pour une personne de condition qui fait un séjour assez prolongé, est d'avoir son équipage ; les carrosses de remise et même les fiacres finissent par être très coûteux : les pièces de 20 sous disparaissent sans qu'on s'en aperçoive, tant les occasions de se servir des fiacres sont nombreuses. On peut se procurer un coupé neuf pour 8 ou 900 francs. Deux chevaux ordinaires coûtent à peu près autant ; les harnais valent 120 à 130 francs. Le cocher se paie 25 sols par jour ; l'écurie et la remise se louent 40 écus par mois ; mais il faut avoir soin de se munir de foin, d'avoine et de paille. Il faut aussi avoir deux laquais et leur fournir la livrée. Quand on quitte Paris, on peut revendre les chevaux et le carrosse ; la perte subie ne dépasse guère 3 ou 400 francs.

Si par hasard, contre son intention, un voyageur s'est attardé la nuit quelque part, qu'il envoie chercher un fiacre ou une chaise à porteurs ; s'il n'en peut avoir, qu'il se fasse précéder dans la rue par un valet muni d'un flambeau. Qu'il se garde le soir de traverser le Pont-Neuf, le Pont-Royal, les petites rues de traverse, les places des églises et des couvents, ces endroits étant la nuit excessivement dangereux : si l'on n'y est pas attaqué et volé, on y est souvent insulté. On ne peut conseiller à personne d'aller par la ville à la nuit noire car quoique le guet patrouille partout pour empêcher les désordres, il se passe bien des choses qu'il ne voit pas. Dans les grandes rues, c'est fort différent, surtout lorsque le temps est doux ; alors on y rencontre presque autant de monde le soir que dans la journée.

Cependant, pour d'autres causes, il faut user de la plus grande circonspection en se promenant dans les rues ; même le jour, on ne saurait être trop attentif. Outre la foule de ceux qui vont à pied et qui souvent se heurtent, il y a un nombre considérable de carrosses et de fiacres qui roulent çà et là jusqu'à la nuit noire. Il faut avoir l'œil de tous les côtés. On veut éviter la personne qui est devant soi et l'on est déjà pressé par celle qui suit, car le bruit des voitures empêche de l'entendre. De plus, les cochers sont des marauds, ils ne crient gare que lorsqu'il est devenu presque impossible de se retirer du chemin ; de là fréquemment des rencontres sanglantes quand chacun veut avoir raison. D'autre part, il faut se mettre en garde contre ceux qui vont à pied, en particulier sur le Pont-Neuf. Tandis que l'étranger contemple les diverses marchandises étalées, un filou pénètre jusqu'à lui pour lui couper la bourse.

Lorsque le temps est humide et mauvais, on ne peut conseiller à personne de se vêtir proprement ; la moindre pluie rend les rues de Paris impraticables, elles sont très vite remplies de boue et cette boue augmente sans cesse par le va et vient des promeneurs. Quelque attention que l'on porte à ne point se salir, il est impossible de se garder propre et surtout d'éviter les éclaboussures des passants ; c'est d'autant plus désagréable que ces éclaboussures laissent des traces qu'il est parfois impossible, en particulier sur les habits d'écarlate, de faire disparaître. On prétend que cela tient à la terre noire et grasse qui forme la boue de Paris.

Au reste, en général, pour la promenade à pied, une mise simple, quoique appropriée à la condition, est toujours préférable. Il y a beaucoup de gens qui n'attachent aucune importance à la toilette ; l'on peut cependant deviner la qualité et le caractère d'un homme par son costume. Point n'est besoin d'étaler un luxe supérieur à sa situation ; qu'on se garde seulement d'être malpropre sur sa personne et crasseux sur ses vêtements. Il faut être pourvu de linge fin et en mettre du blanc tous les jours. A cela se reconnaît un homme de qualité. S'il existe un pays où l'on sait se bien habiller et avec goût, c'est en France. Les Français ont un art particulier pour bien assortir un costume. Les dames surtout savent se donner de petits airs avec presque rien. Pour tout ce qui concerne le costume, il vaut mieux imiter les Français ; non qu'il soit honteux de paraître étranger, mais parce qu'il est inutile que la canaille s'aperçoive que vous l'êtes. Les gueux, les cochers, les décrotteurs ne vous laissent point en repos et veulent tous tirer quelque chose de vous. Ils ne s'attaquent pas si volontiers aux Français. Les mendiants sont innombrables, ils savent même se faufiler, couverts d'habits décents, dans les endroits réservés aux

personnes de qualité dont l'entrée leur est interdite. Aussi faut-il se méfier sans cesse et tâcher de ne donner qu'à des gens méritants : il y a quantité de ces mendiants qui ne sont que des ivrognes ou des paresseux.

On doit se garder d'autant plus des libéralités mal placées que les excitations à la dépense ne manquent pas à Paris. Quiconque a trop d'argent n'a qu'à y venir ; il trouvera mille occasions de s'en débarrasser. On doit cependant veiller à ne point faire de sots gaspillages. Une dépense de 10 à 12.000 écus par an ne suffit pas pour permettre à des étrangers de faire grande figure à Paris ; des centaines de personnes dépensent autant et même le double, ce qui constituerait un luxe dans les villes où les gens de qualité seraient moins nombreux et où la vie serait moins chère.

En sus des dépenses d'entretien il faut pourvoir aux frais d'instruction, aux plaisirs, aux visites des châteaux royaux des environs, etc...

Les sciences qu'un homme de qualité doit apprendre à Paris sont, outre la langue française, les mathématiques et le dessin. Il y a encore la musique vocale et instrumentale dans lesquelles on fera bien de se perfectionner, si on les sait déjà, car peu d'arts aident autant un jeune homme à faire son chemin dans le monde. En dehors des sciences, les exercices que cultivent à Paris les personnes de condition sont la danse, l'escrime et le manège. Il n'est pas difficile de prouver combien la danse (c'était alors surtout le menuet) recommande un jeune homme. De plus, elle forme le corps des jeunes gens, leur apprend à marcher de bonne grâce et leur donne je ne sais quelle distinction qu'on ne remarque pas dans ceux qui ne l'ont pas apprise. L'escrime est encore, aux yeux des Français de condition, un des exercices les plus utiles. Mais le manège est considéré par eux comme le plus nécessaire pour un gentilhomme. Cet exercice est le plus dispendieux de tous à Paris, car on paie par mois 50 et le premier mois 100 francs, sans compter bien d'autres menues dépenses telles que carrousels organisés par les maîtres, etc.

Aux étrangers qui sont curieux d'autres sciences les professeurs ne manquent pas. Puis ils peuvent compléter leurs études par les visites aux bibliothèques et aux cabinets de curiosités qu'on trouve à Paris en plus grand nombre qu'ailleurs. Outre les bibliothèques royales, Colbert et autres, certains abbés et divers couvents en possèdent de fort riches, bien rangées, dont on met parfois très obligeamment le contenu à la disposition des gens sérieux.

Les lieux de plaisir se rencontrent en abondance à Paris ; les théâtres préférés sont le Théâtre français, le Théâtre italien et l'Opéra. Il y a aussi un nombre infini de cafés : 10, 12, parfois plus, dans une

même rue; quelques uns sont très renommés et fréquentés par des princes ou autres personnages. Les foires de Saint-Laurent et de Saint-Germain attirent aussi la foule, le beau monde comme le menu peuple, dès leur ouverture. C'est là qu'on voit les danseurs de corde, les marionnettes, les montreurs de phénomènes et de curiosités, enfin les bateleurs de toute sorte. On ne saurait manquer de s'y rendre, mais il ne faut pas y aller un des premiers; il vaut mieux avoir auparavant l'opinion de ceux qui y ont été, car tout ne mérite pas d'être vu. Et si peu que chacun de ces spectacles coûte, ils finissent toujours par être assez dispendieux. C'est surtout dans ces foires qu'on doit faire attention à sa bourse, les voleurs sont si adroits ! Au reste, on doit toujours être attentif et se méfier d'eux dans toutes ses promenades; ils savent se mêler aux foules les plus élégantes en sorte qu'au Cours (Cours-la-Reine) pas plus qu'aux Tuileries dont l'entrée est pourtant surveillée on n'est à l'abri de leurs méfaits.

Un homme de qualité ne saurait éviter la compagnie de ses semblables. Il n'est pas difficile de se faire des relations à Paris car les Français sont singulièrement liants, se plaisent à vivre en société et aiment particulièrement les étrangers. Ils sont curieux, s'informent de tout et donnent cent occasions de parler. Cependant un étranger doit faire grande attention avant de donner sa confiance et ne pas se fier à la bonne mine ni à l'apparence des gens. Il faut assurément rechercher la bienveillance des grands et des gens en place, mais tâcher aussi de s'introduire dans les maisons de moins hauts seigneurs où la compagnie est aussi choisie qu'agréable. Il ne faut pas plus négliger certains abbés renommés pour leurs dignités, leurs richesses et leur savoir que de très grands dignitaires de l'Église. Mais il est toute une catégorie de jeunes-abbés n'ayant de religieux que le titre qu'on doit fréquenter aussi peu que les petits-maitres. La conversation avec le beau sexe est un des agréments de la vie, nul ne voudrait s'y soustraire. A Paris moins qu'ailleurs, car les relations avec les dames de condition y sont moins coûteuses que dans les autres pays : ce serait leur faire un affront que de payer leurs places dans les théâtres ou autres lieux de plaisir.

On ne saurait séjourner à Paris sans aller visiter les résidences royales des alentours. Une promenade à Versailles s'impose. Mais les hôteliers de cette ville s'entendent fort à écorcher les étrangers et on laisse toujours entre leurs mains un certain nombre de louis d'or. Dans une des plus honnêtes hôtelleries, *Au Juste*, la chambre et le lit se paient 20 sous par jour. Le prix de la nourriture varie avec ce que l'on prend. C'est assez l'habitude en France d'aller à la cuisine choisir ce qu'on veut manger. On fait son prix, pièce à pièce, les mets sont

préparés, et l'on dîne tranquillement, sachant d'avance le coût du repas. On ne saurait trop engager les étrangers, surtout lorsqu'ils voyagent dans les provinces, à procéder ainsi ; c'est le seul moyen d n'être pas trompé. S'ils ont avec eux des Français, qu'ils les envoyent faire les prix et marchander pour tous, car ils s'y connaissent très bien et c'est un plaisir de les entendre discuter avec les hôteliers.

Le château de Saint-Germain est aussi digne de visite, mais qu'on ne s'arrête pas longtemps chez les aubergistes établis aux environs de la résidence sinon cette race vous videra tout net : ils sont affamés de gain, faute de pratiques.

Lorsque chaque année, à l'automne, la Cour s'installait pendant quelques mois à Fontainebleau pour les chasses, beaucoup d'étrangers de condition faisaient de même. Il suffisait qu'ils eussent l'air distingué pour qu'ils pussent suivre la Cour à cheval et prendre part à ses divertissements. Ils logeaient parfois dans le bourg, payant loyer chez des particuliers, les uns par jour, d'autres par mois. La vie était plus chère qu'à Versailles car les habitants profitaient de l'occasion.

Les concierges et les huissiers des maisons royales sont tenus de les montrer gratuitement aux étrangers ; on peut conseiller toutefois de leur faire en sortant, ou à l'occasion, quelque libéralité. Ils n'accepteraient rien ouvertement de crainte de perdre leur place, mais on sait que plusieurs d'entre eux sont assez pauvres pour recevoir un don de ce genre avec plaisir : ils ne gagnent par jour que 20 sous de France avec lesquels ils doivent nourrir eux et leur famille.

Il y a peu de villes au monde où l'on puisse vivre avec autant d'agrément qu'à Paris ; l'homme de condition qui le peut fera donc bien de s'y arrêter un an pour le moins, ou plutôt deux hivers en employant les mois d'intervalle à faire un voyage dans les provinces françaises où la vie est encore fort agréable et le vivre moins cher qu'à Paris.

Mais pour qu'un séjour dans cette charmante cité procure un plaisir complet il faut se bien porter. La santé étant le plus précieux des biens de l'homme, on doit donc faire tout son possible pour la conserver. On croit que Paris est une ville où la température reste toujours à peu près la même, c'est une erreur. Souvent il fait froid le matin, chaud le soir ; parfois c'est l'inverse qui se produit. Il arrive que tandis qu'on se promène par un très beau temps aux Tuileries ou au Luxembourg, on soit surpris par une bourrasque ou une très grosse pluie : on est alors obligé de s'enfuir pour se mettre à l'abri. A Paris le temps est souvent désagréable, surtout en hiver : on a alors des brouillards, des pluies, du froid, on passe des mois entiers sans voir le soleil. Il ne faut pas être surpris si l'humeur des Français se ressent de cette variabilité de climat.

Pour vivre, il faut manger et boire, mais sans excès. Les estomacs étrangers ne sont pas faits pour se nourrir à la française. Les Français ne boivent pas de bière pendant leurs repas comme les Hollandais, les Anglais et les Allemands ; ils prennent de l'eau rougie ou de l'eau pure. — Ils ont cependant des vins excellents, mais on doit se garder d'en boire avec excès surtout du Bourgogne et du Champagne. Au reste, il faut éviter tous les excès de table. — A vrai dire, on peut trouver de la bière à Paris : on en importe d'Angleterre et il s'y en fabrique même, mais la première est trop forte, bonne pour ceux qui veulent se griser et la seconde n'est pas saine parce que le houblon est souvent remplacé par des herbes amères ou par du fiel de bœuf. L'eau de Seine s'emploie pour tous les usages : on la boit, on la brasse, on s'en sert pour cuire les viandes, etc., et lorsqu'on a l'habitude d'en user on la croit saine. Cependant elle donne souvent aux étrangers des maux de ventre et, selon l'expression française, on lui paie tribut. D'ailleurs elle est parfois trouble et limoneuse et pour peu qu'on soit délicat on n'en veut pas boire. L'eau du Luxembourg (nommée aussi eau d'Arcueil de son lieu d'origine) est beaucoup plus claire et pure. La plus grande partie du faubourg Saint-Germain s'en sert ; on la porte chez les particuliers dans des seaux dont chacun se vend un sou.

Si l'on veut conserver sa santé il faut encore éviter de manger trop de fruits, tout tentants qu'ils soient et bien qu'en France il y en ait une plus grande profusion et une plus grande variété qu'ailleurs. Les cerneaux, surtout, sont dangereux pour les étrangers.

Si malgré toutes les précautions une indisposition survient, on trouve à Paris de très bons médecins, mais les apothicaires vendent leurs médicaments si cher qu'on peut en toute sécurité rabattre au moins la moitié de leurs factures.

Après un séjour si bien employé il faut songer au retour dans son foyer. On ne voudrait pas y rentrer les mains vides ; on aime, du reste, à rapporter aux parents et amis quelque chose de rare des pays où l'on a voyagé et comme Paris est un lieu où l'on trouve une quantité de marchandises, on se laisse aisément tenter. Qu'on réfléchisse longuement avant de faire un choix, autrement il faudrait une bourse fortement garnie pour acheter tout ce qui plaît et c'est ce qui arrive rarement à la fin d'un voyage. Au reste, depuis que tant de Français réfugiés (par suite de la révocation de l'Édit de Nantes en 1685), qu'on a admis nouvellement en quelques États, surtout en ceux de Brandebourg, ont aussi établi en Allemagne la fabrique des *manufactures françaises*, on doit se garder d'acheter ce qu'on peut avoir aussi bon chez soi. Cependant Paris retient toujours son ancien crédit à cause des nouvelles modes qu'on y lance et des inventions qu'on y crée sans

cesse. On devra donc surtout y acheter de beaux habits, des vêtements de cérémonie et des perruques qui sont mieux faites que partout ; des rubans, des parures et des éventails pour les dames ; des livres pour les gens sérieux. Il ne faut pas manquer de marchander toutes choses car les prix sont partout fort surfaits. Mais il y a des marchands renommés chez lesquels on n'obtient aucune diminution, quoique leurs prix soient plus élevés que n'importe où.

En réalité, la relation de Nemeitz ne donne-t-elle pas une fois de plus raison au dicton : Plus ça change, plus c'est la même chose !

M. LR.

BULLETIN

PUBLICATIONS DU « JOURNAL OFFICIEL »

(*Mai* 1897.)

4. — **Loi** modifiant, en faveur des hommes auxquels il aura été fait application de la loi du 26 mars 1891, les articles 5, 48 et 59 de la loi du 15 juillet 1889 sur le recrutement de l'armée (page 2577).

— **Décret** rapportant le décret du 20 juillet 1896 qui a interdit l'importation en France des drilles, chiffons, linges, hardes, etc., venant d'Egypte (page 2578).

5. — **Rapport** aux ministres de l'Agriculture et des Finances, par M. Olry, sous-inspecteur des domaines, au nom de la commission instituée pour contrôler l'exécution des lois des 4 avril 1889 et 10 juillet 1894 sur l'épandage des eaux d'égout de la ville de Paris (page 2598).

6. — **Décret** concernant les droits à percevoir des aspirants au certificat d'études supérieures et au diplôme de licencié ès sciences (page 2610).

7. — fixant pour 1897 le maximum de la rente viagère à laquelle les cantonniers de l'État pourront avoir droit par application du décret du 22 février 1896 (page 2625).

9. — **Rapport** au Président de la République, suivi d'un décret portant approbation de l'arrêté pris par le ministre des Colonies le 7 avril 1897, concernant l'emprunt de Madagascar (page 2661).

12. — **Décret** fixant la taxe d'affranchissement pour les lettres de convocation aux examens, expédiées par les recteurs d'académie, les doyens des facultés, les directeurs des écoles supérieures du Gouvernement et les inspecteurs des académies (page 2705).

— **Arrêté** approuvant les programmes, horaire et coefficients de l'école supérieure de commerce de Nancy (page 2705).

15. — instituant une commission supérieure des expositions rétrospectives des beaux-arts et des arts décoratifs, et nommant les membres de cette commission (page 2777).

19. — **Rapport** au Président de la République, suivi d'un décret

portant promulgation aux colonies de la loi du 5 septembre 1807 relative aux droits du Trésor public sur les biens des comptables (page 2839).

20. — adressé au Président de la République par la commission de surveillance des banques coloniales sur les opérations de ces établissements pendant l'exercice 1895-1896 (page 2849).

— **Avis** concernant le nombre des bourses de l'État à attribuer, en 1897, dans les écoles pratiques de commerce et d'industrie (page 2872).

25. — **Décret** relatif aux experts médecins devant les tribunaux en Algérie (page 2965).

26. — **Rapport** présenté au Président de la République par le ministre des Colonies, sur la marche générale du service de la relégation pendant les années 1894 et 1895 (page 2991).

28. — adressé au Président de la République par le ministre des Travaux publics, suivi d'un décret instituant une médaille d'honneur en faveur des cantonniers et agents inférieurs ressortissant au ministère des Travaux publics (page 3025).

SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE POLITIQUE

RÉUNION DU 5 JUIN 1897

Assemblée générale annuelle de la Société d'Économie politique. — Rapport du Secrétaire perpétuel. — Élection de deux vice-présidents et de deux censeurs.

Liste des membres nouveaux élus par le Bureau le 15 mai.
Discussion. — Du socialisme municipal. Ses conséquences économiques.
Ouvrages présentés.

La séance ordinaire est précédée de l'Assemblée générale annuelle, présidée par M. E. Levasseur, de l'Institut, président.

Voici le texte du Rapport présenté au nom du Bureau par le secrétaire perpétuel, M. A. Courtois.

« Messieurs,

« Laissez-moi, conformément à nos usages, vous entretenir d'abord des vides faits dans nos rangs, par la mort, depuis juin 1896.

« L'année dernière, le plus éminent de nos collègues nous était enlevé, à notre grande douleur : nous avons nommé Léon Say.

« Cette année, nous l'avons commencée par la perte de Jules Simon.

« Tout âgé qu'il était, nous ne pouvons encore nous faire à l'idée de cette séparation, tant ce maître témoignait de jeunesse par ses éminentes qualités intellectuelles. Quoique principalement philosophe et moraliste, son ardent amour de la liberté le ralliait à nous ; il nous aimait et d'ailleurs nous le lui rendions bien ; quand il venait à nos anniversaires, avec quelle affectueuse déférence nos regards le suivaient, se rendant à la place que nous lui avions réservée, sachant bien qu'il ne nous oublierait pas ! Hélas ! le discours qu'il nous promettait, en souriant, pour notre soixantenaire, il ne le fera pas, mais ses ouvrages sont les nôtres par les sujets traités et ils nous serviront de guides au besoin.

« Après lui, par ordre de date, nommons Jules Robyns, plus administrateur que savant sans doute, mais emportant en tout cas notre affection et notre sincère estime ; puis Maurice Monjean,

que la plupart de nous n'ont jamais vu à nos séances ; mais ayant fait ses preuves d'esprit distingué avant de diriger le collège Chaptal, en annotant divers volumes de la collection des principaux économistes de Guillaumin et plus anciennement comme précepteur de Léon Say ; puis deux assureurs, Félix Limet et Eugène Reboul, dont les connaissances techniques étaient appréciées par nous tous ; ensuite un collègue que nous avons très peu vu, M. Victor Deheurle, ancien sous-préfet, cantonné qu'il était dans son département, et enfin, tout dernièrement Ernest Leviez, ancien maître des requêtes au Conseil d'État où il a laissé de si précieux souvenirs, puis sous-gouverneur du Crédit foncier pendant de longues et difficiles années et, en dernier lieu, directeur d'une importante compagnie d'assurances sur la vie et qui a voulu, en quittant ce monde, nous laisser une marque tangible de ses sentiments en nous faisant un legs de 2.000 francs auquel sa digne et excellente veuve a bien voulu s'associer en le consacrant de son approbation.

« Le nombre des membres de la Société a peu varié durant l'année écoulée. Il était de 242 dont 245 membres titulaires ; il est aujourd'hui de 241 dont 9 membres correspondants.

« Passons aux finances. Voici le compte en recettes et en dépenses de l'exercice de 1896 :

	Recettes.
Cotisations. — Membres titulaires	3.800 »
Cotisations. — Membres correspondants	440 »
Rachat de deux membres correspondants	200 »
Arrérages de rentes	585 »
Vente de deux médailles (net)	18 »
Ventes d'annales (volumes isolés)	225 »
Total	5.268 »

	Dépenses.
Invitations	80 »
Affranchissements de réunions mensuelles	218,30
Affranchissements divers et voitures	280,25
Recouvrements de cotisations	64,45
Indemnité du comptable	200 »
Étrennes à divers	153 »
Bulletin	1.553,20
Annuaire	480,20

Papeterie et impressions diverses	527,85
Subvention au *Bulletin des faits économiques*	100 »
Reliures diverses	144 »
Divers	49,55
Total	3.850,80
Excédent des recettes	1.417,20
Total égal	5.268 »

dont 200 francs au compte des fonds inaliénables pour rachat de cotisations. Rappelons que le compte de fonds aliénable avait un solde disponible de 212,75, ce qui fait que nous n'aurions besoin d'employer que 200 francs en achat de rente s'il ne suffisait pas de débiter de 200 francs le compte de fonds inaliénable et il reste au crédit du fonds aliénable une soulte de 12 fr. 76. Rappelons à ce sujet que les 585 francs de rente 3 p. 100 inaliénables ont absorbé pour leur achat un capital de 17.506 fr. 55 dont 17.493 fr. 79 ont été appliqués comme suit :

Rachats de cotisations à 200 francs de 65 membres titulaires	13.000 »
Rachats de cotisations à 100 francs de 42 membres correspondants	4.200 »
10 p. 100 des bénéfices de 1887	101,84
10 p. 100 des bénéfices de 1888	191,95
Ensemble	17.493,79

« Notons que sur les 65 membres titulaires rachetés nous en avons déjà perdu 10.

« Passons au budget de prévision :

	Recettes.
Cotisations des membres titulaires et correspondants	4.300 »
Rentes approximativement	600 »
Total	4.900 »

	Dépenses
Invitations	100 fr.
Affranchissements de réunions mensuelles	225 »
» divers et voitures	325 »
Recouvrements de cotisations	75 »
Indemnité du comptable	200 »
Etrennes à divers	150 »
Bulletin	2.575 »

Annuaire	500	»
Papeterie et impressions diverses	560	»
Subvention au bulletin des faits économiques	100	»
Divers	50	»
Total	4.850	fr.

« L'accroissement prévu des dépenses du bulletin provient de la nécessité de la table décennale des matières, une période de dix années ayant été fixée à l'origine.

« Nous ne disons rien dans ce budget du legs de M. Leviez, attendant l'autorisation de l'accepter.

« Passons au compte de nos annales qui, vous vous en souvenez, ne figure dans notre comptabilité qu'à titre d'annexe : à pareille époque de l'année dernière, il restait à terminer trois volumes, ils sont actuellement achevés et maintenant que l'œuvre est complétée depuis plus de six mois, il ne sera pas sans intérêt d'en résumer l'histoire. L'article 11 de nos statuts nous imposait l'obligation de la publication d'un bulletin de nos discussions ; cela ne concernait que le courant ; devions-nous nous en tenir là et nous contenter de cette publication ? C'était ne faire dater notre société que de 1886, condamnant au néant quarante années de travaux scientifiques, notre glorieux passé. Léon Say, comme président, n'a pu s'y résoudre et, sur ma proposition, la création des *Annales* fut décidée ; c'était hardi, téméraire peut-être, vu nos ressources limitées. Mais, comme dit le proverbe, *Audaces fortuna juvat* et finalement l'audace nous a menés au succès. De 1889 à 1892, nous avons publié les six premiers volumes au compte de la Société, ils lui ont coûté 16.114 fr. 15 dont le règlement a été des plus durs. La commission nommée en 1894 sur l'initiative de M. Émile Mercet et composée, en plus de cet honorable collègue, de MM. Coste et Neymarck rendit, en cette occasion, à la Société un service dont elle conserve un souvenir reconnaissant. Elle provoqua la formation d'un syndicat qui, dans le simple intérêt de la science, prit à sa responsabilité la publication des dix volumes restant à paraître pour parfaire l'œuvre et qui, en plus de la somme précitée, a absorbé 27.407 fr. 95. Cette somme fut d'abord couverte par le capital primitif de 19.550 francs des membres du syndicat précité auquel se sont jointes les souscriptions individuelles aux *Annales*, le tout sans intérêt au bénéfice du capital et sans responsabilité de la Société, avec la simple garantie des exemplaires à écouler ; mais cela nous engage d'autant plus à répandre l'œuvre, à la faire connaître, à y faire souscrire moralement, à plus forte

raison à y souscrire nous-mêmes, si cela n'est déjà fait... Le placement total de l'œuvre, quoique tirée à un nombre très restreint d'exemplaires nous ferait d'ailleurs rentrer dans nos avances primitives.

« Ajoutons, puisqu'il s'agit des *Annales* que notre dette primitive de 5.190 francs est réduite à 4.000 francs par le paiement de 1.190 francs et, les comptes de 1896 approuvés, il tombera à 3.000 francs par un second paiement de 1.000 francs.

« Comme les années précédentes, nous continuons à bénéficier des bons rapports avec la maison Guillaumin; nous envoyons à cette excellente maison l'expression sincère de notre gratitude. »

Après ce Rapport, M. Varagnac, l'un des censeurs, donne lecture des observations relatives au document communiqué par M. Courtois. Le Rapport du secrétaire perpétuel est ensuite mis aux voix et adopté à l'unanimité.

L'assemblée procède alors à la réélection de MM. É. Brelay et G. de Molinari comme vice-présidents, et de MM. Varagnac et J. Fleury comme censeurs pour l'année 1897.

Elle vote ensuite des remerciements à M. Courtois pour son dévouement aux intérêts de la Société et pour les soins apportés par lui à l'achèvement de la publication des *Annales*.

Puis commence la séance mensuelle ordinaire, présidée par M. E. Levasseur. A sa droite est assis, comme invité d'un des membres de la Société, M. Mansouroff, membre du Conseil de l'Empire, à Saint-Pétersbourg. M. Maurice de Molinari, directeur du Laboratoire de l'Etat à Liège, assistait aussi à la séance.

Après avoir souhaité la bienvenue à M. Mansouroff, M. le Président donne la parole au secrétaire perpétuel, pour la présentation des ouvrages offerts à la Société. (La liste est ci-après).

M. le secrétaire perpétuel donne lecture des noms des membres nouveaux admis par le Bureau dans sa séance du 15 mai dernier. Voici cette liste :

Membres titulaires : MM. Charliat (Alexandre), répétiteur à l'École centrale ; — Brochocki (comte de), ancien membre correspondant ; — Delamotte (Gabriel), inspecteur des finances ; — Maron (Albert), ancien membre correspondant ; — Sauvage (Edmond), ingénieur en chef des Mines et professeur à l'École supérieure des Mines ; — Vivier (Alphonse), ancien membre correspondant.

Membres correspondants : MM. Cambefort (Jules), banquier, vice-président de la Société d'économie politique de Lyon ; — Halasz (Alexandre), directeur de la Société d'économie politique de Budapest ; — James (Edmund J.), professeur à l'Université de Chicago ; — Laveleye (Georges de), rédacteur en chef du *Moniteur des intérêts matériels* ; — Mandello (G.-J.), professeur à l'Université de Budapest ; — Palméen (E.-G. Von), professeur à l'Université d'Helsingfors (Finlande) ; — Yrjo-Koskinen, sénateur, chef de l'Instruction publique et des cultes, ancien président de la Société finlandaise d'Économie politique, à Helsingfors.

Puis la réunion adopte comme sujet de discussion la question suivante :

Du socialisme municipal. Ses conséquences économiques.

M. **E. Brelay**, qui a proposé la question, prend la parole pour la développer.

Le socialisme municipal se manifeste principalement, dit-il, sous la forme de l'absorption du plus grand nombre possible de services par l'administration locale, et par l'attribution à la collectivité de fonctions qu'il est beaucoup plus rationnel de laisser remplir par des individus compétents et par des compagnies, en procédant par voie d'adjudication et de concurrence. En fait, ce dont il s'agit, c'est d'établir des monopoles sous le prétexte d'avantages que ce système conférerait à la Société, en supprimant les bénéfices des entrepreneurs et des intermédiaires en général.

Les économistes sont tous d'accord pour ne vouloir d'aucun monopole, et, quant aux résultats de ceux qui peuvent exister sous certaines formes, ils en contestent nettement les bienfaits. Il est vrai que la question n'est pas toute simple et qu'on peut, d'après les apparences, affirmer qu'il y a des monopoles inévitables, tels que ceux que semble imposer à l'édilité le passage de canalisations ou conduites souterraines pour les eaux et l'éclairage. Il y a, en effet, impossibilité de multiplier à l'infini ces canaux ; mais il n'en est pas de même pour les liquides et le gaz ou l'électricité qu'ils distribuent, et il est même très nécessaire que les intéressés ou assujettis aient, en face d'eux, autre chose qu'une administration à peu près omnipotente vis-à-vis de laquelle ils représentent le pot de terre luttant contre le pot de fer.

Certes, il faut que les villes se procurent en abondance les eaux pures indispensables à l'alimentation et à la salubrité ; mais il

convient que la distribution en soit faite par d'autres mains que celles de leurs propres employés, si l'on veut éviter d'incessants dénis de justice. A Paris, dans l'état actuel, c'est une compagnie intéressée qui agit pour le compte de la Ville, et son apparente autonomie ne fait illusion à personne ; on sait qu'en cas de conflit la municipalité est derrière elle et que si des abonnés isolés lui intentent un procès, ils ont toutes les chances imaginables de perdre leur temps, leur argent et leur droit. Assez récemment, on l'a vue agir avec une brutalité caractéristique en fermant tout à coup les robinets d'introduction de maisons dont les propriétaires étaient en désaccord avec elle ; et cela, sans autre forme de procès, ainsi que le texte de la police obligatoire paraît l'y autoriser. Il en est advenu que de nombreux locataires parfaitement innocents n'ont pu ni boire, ni se laver, ni écouler ce qu'un acte officiel monstrueux oblige à envoyer directement aux égouts, à grands renforts d'eaux propres à de meilleurs usages. Ce genre d'abus a soulevé beaucoup de consciences et il en est résulté une association considérable de propriétaires qui défend énergiquement les intérêts de ses membres ; intérêts, quoi qu'on en pense, inséparables de ceux des locataires.

La vérité sur les monopoles est que les socialistes en veulent mettre partout à la condition de les régir eux-mêmes ; ils en forgent même d'imaginaires, comme ceux de la propriété et du capital ; et ils les confondent avec certains contrats temporaires qu'il n'est pas toujours possible d'éviter. A ce propos, il est nécessaire, sans justifier certains abus, de s'expliquer sur ce qui a été fait à Paris en 1860. En annexant les communes de la banlieue, et en imposant à leurs habitants de nouvelles charges urbaines, on a pensé qu'il fallait leur assurer d'indispensables compensations sous forme d'une plus grande facilité de circulation, d'un éclairage plus abondant, et d'assez nombreux autres avantages. Il faut convenir que les circonstances étaient anormales et quelque peu révolutionnaires.

Peu de personnes critiquent le tracé des magnifiques voies du nouveau Paris, mais il devait suffire d'en fournir le plan et d'en laisser l'exécution à des compagnies de capitalistes et de constructeurs, en leur facilitant les expropriations pour cause d'utilité publique. La grande tâche eût pu s'accomplir ainsi sans créer à la Ville un passif formidable et sans habituer les intéressés, — propriétaires et locataires, — à compter sur l'expropriation pour faire fortune aux dépens de tout le monde.

Quant aux privilèges demi-séculaires concédés par des traités à

la Compagnie du gaz et à celle des Omnibus, on doit d'autant plus accorder à leurs rédacteurs des circonstances atténuantes, que les charges imposées aux contractants étaient très lourdes et ont été parfois plus que difficiles à supporter; les représentants nouveaux de la Ville ayant tenté à diverses reprises d'interpréter les traités dans un sens léonin. Les conseillers municipaux n'ont cessé de faire une guerre à outrance aux compagnies, et n'ont jamais voulu admettre une réciprocité de droits, un *modus vivendi* amiable permettant d'arriver sans dommage au terme des conventions dont l'une expire en 1905, l'autre en 1910.

On se flatte de faire des merveilles en 1905, lorsque la Ville sera mise en possession de tout l'actif de la Compagnie ; loin de se réjouir de cette perspective brillante, l'observateur clairvoyant doit voir avec crainte la main mise par la municipalité sur un tel domaine, livré *ipso facto* à des administrateurs à la fois inexpérimentés et passionnés, qui y apporteront le désordre et la dilapidation Il est certain qu'alors on paiera le gaz à bon marché ; peut-être même l'aura-t-on gratuitement ; mais il faudra voir ce que deviendra le budget, lorsque, comme les socialistes le demandent, on travaillera pour le public au *prix de revient*.

En cela, comme en ce qui concerne les moyens de transport, il n'y a rien à espérer. S'il y avait en perspective un bénéfice petit ou grand, celui-ci serait absorbé d'avance sous cette forme du protectionnisme ouvrier qui s'appelle les *conditions du travail*, qu'en France les gouvernants les plus récents ont combattu en s'appuyant sur le Conseil d'État, mais qu'un certain ministère toléra jadis, et qui finiront, si l'on n'y prend garde, par être approuvées par un Parlement inconscient ou lassé.

C'est ainsi que l'amélioration du régime des transports en commun est rendue impossible par la résistance du Conseil municipal, notamment sous la forme des chemins de fer métropolitains auxquels on n'a jamais mis que des bâtons dans les roues.

Ces exemples sont typiques, et ils se reproduiront, dit M. Brelay, à peu près partout où il existe une majorité d'électeurs dits prolétaires qu'excitent les politiciens sans scrupules, décidés à écraser ce qu'ils appellent les classes possédantes. Autrefois l'on évitait ces excès en demandant le concours des plus imposés, ce qui était rationnel dans un pays où l'on est d'accord pour dire que les contributions doivent être consenties. Mais cette garantie a été effacée de la loi et il est permis de le regretter.

Pour éviter de demeurer trop longtemps sur le terrain théorique, l'orateur demande à examiner succinctement une étude

anglaise très spéciale parue en 1896, sous le titre, qu'il traduit, de *Quelques faits et considérations sur le socialisme municipal.* L'ouvrage est franchement socialiste. Il a été publié dans l'Annuaire des *Wholesale cooperative societies*, à Manchester et Glasgow, et son auteur est M. Sidney Webb, membre influent de la *Société Fabienne*, qui prétend au collectivisme scientifique et aspire à la nationalisation du sol et de tout ce qui s'en suit.

Les Fabiens, et notamment M. Sidney Webb, semblent se rendre compte comme leur patron, *Fabius Cunctator*, que la victoire peut être, le plus souvent, une question de patiente tactique et qu'il faut temporiser avec la société actuelle pour arriver à la transformer radicalement. Ils estiment donc qu'il convient de commencer par s'emparer légalement, au moyen de l'élection, des administrations municipales ; ce qui constituerait un progrès notable vers la nationalisation ou socialisation de tout le pays.

La coopération — de consommation surtout — a largement réussi en Grande-Bretagne ; elle y possède environ 1.500 sociétés, comprenant, en nombres ronds, 1.250.000 membres (sans compter leurs familles), disposant d'environ 400 millions de capitaux, distribuant plus de 800 millions de marchandises, et réalisant des bénéfices de 115 à 120 millions de francs, soit 14 p. 100, répartis aux actionnaires consommateurs.

Dans ces bénéfices, sont compris ceux des deux *wholesale societies* qui fournissent aux *Stores* ou magasins de détail pour plus de 300 millions de marchandises, dont 10 à 12 p. 100, au moins, sont produites dans leurs propres fabriques. Ces sociétés confédérées sous le titre d'*Union coopérative* ont pour but principal d'acheter en commun et revendre à leurs associés, au prix marchand, de bonnes marchandises, en conservant finalement pour eux seuls les bénéfices qu'eussent obtenus les intermédiaires.

Voilà toute la théorie et toute la pratique ; les frais et les profits sont communs ; cependant ce sont bien les individus qui, en somme, encaissent les dividendes et les gardent pour eux. Certains écrivains ont cru voir là un aboutissement au collectivisme. Si, en effet, les sociétés fusionnées produisaient et vendaient tout ce qu'il leur faut, elles pourraient s'étendre à l'infini, absorber les municipalités ou être absorbées par celles-ci ; ce qui conduirait au socialisme municipal, tel que M. S. Webb le prévoit, comme une nécessité, dans un avenir plus ou moins rapproché.

M. E. Brelay compare alors les budgets des *local governing bodies* en Angleterre et des communes de France.

Il y aurait, en apparence, un demi milliard de moins de dé-

penses annuelles chez nous ; mais il faudrait voir si cette différence n'est pas reportée sur le budget national. Quant aux dettes, celles de nos communes semblent inférieures de plusieurs milliards à celles de nos voisins : mais il peut y avoir là une illusion provenant d'un mode particulier de calcul.

M. S. Webb s'étend en une longue dissertation sur la nécessité de transformer tout en services publics et aboutit à une concentration municipale qu'il qualifie, sans hésitation, de socialisme, de collectivisme et même de communisme.

M. Brelay parcourt la liste dressée par M. Webb, en groupant d'abord ce qui est incontestablement municipal, avec l'indication des sommes empruntées, jusqu'en 1893, en Angleterre et dans le pays de Galles, pour ces divers objets : par exemple, les cimetières (5 millions sterling) ; les égouts (5 millions) ; les parcs et promenades (6 millions) ; les édifices publics (8 millions) ; l'assistance et les hopitaux (14 millions) ; la viabilité (31 millions). Tous ces contingents peuvent nécessiter des réserves et appeler des critiques ; mais M. Brelay tient à s'attacher spécialement aux chapitres les plus contestables, tels que celui du gaz (installation 17 millions sterling). Pourquoi vouloir s'emparer de cette industrie? L'auteur avoue que les communes n'établissent pas le gaz à meilleur marché que les compagnies; mais il compte sur une illumination splendide des cités jusque dans les bas quartiers. Mais cette libéralité, ne pouvant être gratuite, se transformera en nouvelles charges pour les administrés.

Quant aux eaux (42 millions), l'orateur a dit les motifs qui lui faisaient désirer de ne pas les laisser à la gestion spéciale des communes ou de leurs représentants trop irresponsables.

Les docks et entrepôts ont absorbé 34 millions st.; mais il y a à Londres, à Paris et ailleurs des compagnies qui se chargent de ces entreprises et donnent satisfaction aux intéressés; on ne voit pas pourquoi le socialisme municipal s'en emparerait. Les marchés (7 millions st.) sont indispensables; mais les communes peuvent se borner à en désigner les emplacements sans les construire ni les exploiter elles-mêmes.

Les bains et lavoirs (3 millions) sont dans le même cas ; l'industrie privée y suffit largement.

Les écoles (22 millions) font évidemment partie d'une des grandes superstitions démocratiques, et l'opinion plus ou moins éclairée estime que leur fréquentation doit être obligatoire et gratuite. Sans vouloir discuter à fond ces deux derniers points, on peut au moins admettre que, si l'organisation officielle ne dé-

truisait toute concurrence aux dépens des budgets locaux et nationaux, l'industrie scolaire existerait et rivaliserait activement pour se disputer une immense clientèle. Elle offrirait cet avantage de n'être, dans l'ensemble, *ni sectarian, ni unsectarian*, et de ne pas accorder maladroitement la gratuité à des parents qui peuvent payer ; ni d'obliger en fait, à payer deux fois ceux qui ne font pas usage des écoles officielles.

Le rachat ou l'installation de tramways n'est encore inscrit que pour 3 millions ; mais on se hâte d'agir largement dans ce sens, et il suffit de voir les débats qui se produisent depuis un quart de siècle à Paris, — soit dans le but de ruiner les compagnies, soit en vue de l'établissement d'un chemin de fer métropolitain, — pour comprendre les dangers et la dilapidation qui résulteraient de l'abandon de ces entreprises au socialisme ou au coopératisme municipal.

Les ponts (six millions) ne doivent pas être exclusivement entrepris et construits par les communes ; si des compagnies veulent s'en charger et se faire payer pour cela, rien n'est plus acceptable. On peut ensuite les racheter si l'on en a le moyen ; c'est d'ailleurs ce qu'on prévoit en les concédant, et si l'affaire n'est pas bonne, on doit s'abstenir.

Que dire des maisons ouvrières qui figurent dans la liste pour 6 millions sterling ? C'est de l'avis de l'orateur 150 millions de francs de trop. Sans vouloir décourager aucune bonne volonté, on peut bien admettre que les études ne sont encore que dans la période de début, et que la loi du 30 novembre 1894 n'a pas donné les résultats qu'on en semblait espérer. L'Angleterre et l'Amérique ont les *Building Societies* dont le fonctionnement tend à se régulariser et qui sont du pur domaine de l'initiative privée sous un simple contrôle nécessité par l'anonymat. Dans tout cela, qu'est-ce que les municipalités ont à voir ou à faire ? Rien ; leurs emprunts dans ce but sont de la concurrence déloyale. Il suffit de rappeler, en France, à Lyon, l'institution typique créée par M. Félix Mangini et ses amis, pour démontrer ce que peut réaliser l'initiative privée.

En examinant ensuite en bloc le chiffre des emprunts compris sous la rubrique *Divers* (34 millions sterling), on voit qu'il se compose, comme articles principaux, des théâtres, de la musique, des musées, des fêtes, etc., etc. L'économiste classique est fort enclin à condamner en totalité comme parasites, ces dépenses, se chiffrant par 850 millions de francs. C'est beaucoup trop, même en faisant la part du temps, des mœurs et de l'ignorance des

populations. En aucun cas, cela ne doit concerner directement l'administration publique. Il y a, toutefois des exceptions admissibles sous une certaine forme ; celles qui concernent les stations balnéaires d'été et les villes du littoral Méditerranéen, telles que Nice, Cannes et Menton, où l'hiver, une immense réunion internationale se produit et recherche des distraction privées et publiques qu'on ne leur marchande pas, parce qu'elles retiennent dans ces pays d'opulents étrangers qui y activent incontestablement le commerce et le travail.

On leur offre donc des fêtes de tous genres, courses, régates, batailles de fleurs et de confetti, réjouissances carnavalesques, musiques militaires et civiles, et tout le monde est content, même les habitants qui font spontanément une partie des frais.

Le socialisme municipal, conclut M. E. Brelay, non seulement est nuisible sous toutes ses formes, mais il ne saurait atteindre, en aucun cas, le but que ses zélateurs se proposent, celui de réaliser, sous forme coopérative, des bénéfices notables au profit de la communauté.

Quand les communes sont abandonnées à elles-mêmes, les intérêts électoraux et fractionnaires s'en emparent ; le protectionnisme local s'y affirme victorieusement et tout se fait en vue de favoriser largement diverses catégories, telles que celles des employés et surtout des ouvriers.

Dans notre propre pays, de grandes villes telles que Marseille, Lille, Roubaix, ont élu des conseils socialistes qui s'occupent avec ardeur a gaspiller et peut-être à détruire les finances et le crédit de ces communes ; à Paris, on se livre à des prodigalités insensées et l'on se restreint sur l'indispensable pour pourvoir à des besoins factices toujours croissants. C'est dans cette direction, et non ailleurs, que l'on peut réaliser le socialisme municipal ; laissons-le, dit l'orateur, pratiquer aux Anglais en espérant qu'ils n'en donneront pas longtemps l'exemple.

M. **Alfred Neymarck** fait observer qu'il existe une contradiction saisisante entre la façon dont les finances municipales sont administrées et les idées et théories socialistes qui ont cours à l'Hôtel de Ville. La Ville de Paris est une puissante et opulente personne. Son budget égale, à 20 millions près, celui du Royaume de Belgique : il est le double de celui de la Suède et de la Norvège ; il est cinq fois plus fort que le budget fédéral suisse. Il s'élève, en chiffres ronds, à 344 millions de recettes, et à 344 millions en dépenses : c'est 34 millions de moins que le premier bud-

get de recettes que Turgot établissait en 1774 pour toute la France, lorsqu'il prenait la suite de l'abbé Terray.

Son crédit est respecté, de premier ordre. Ses emprunts se capitalisent à un taux que peuvent envier les grandes capitales du monde entier. Jamais ses rentiers, dans le cours de ce siècle, n'ont pâli,

A l'aspect d'un arrêt qui retranche un quartier.

Leurs arrérages sont ponctuellement payés; l'amortissement, les tirages, les paiements des primes et lots afférents aux titres, sont acquittés sans une minute de retard.

Quant au budget, en lui-même, les conseillers municipaux le discutent avec ardeur, depuis le premier jusqu'au dernier chiffre, et le votent toujours en temps voulu, et... sans douzièmes provisoires. De plus, ce budget ne connaît ni le déficit ni la dette flottante, ni les engagements exagérés à court terme.

On a fait au Conseil municipal une réputation singulière. Ainsi, il est admis que la Ville de Paris déteste la police. De bon gré ou non, son budget annuel des dépenses y consacre cependant 28 millions et demi; de plus, il contribue aux dépenses de la Garde *municipale* pour 2.650.000 francs. Nos conseillers, dit-on, sont ennemis du luxe, des dépenses dont ne profitent que les riches bourgeois, ils n'ont cure des beaux-arts; ils n'ont de regards attendris que pour la « classe ouvrière ». Le budget municipal proteste contre ces critiques. La ville de Paris dépense 2 millions pour la voirie, 12 millions et demi pour les promenades publiques, 4 millions et demi pour les beaux-arts. Elle n'oublie ni les dépenses utiles à l'instruction, ni celles qui sont nécessaires aux œuvres de charité, de bienfaisance. Elle consacre tous les ans 26 millions à l'instruction, 27 millions aux œuvres de bienfaisance, d'assistance publique. Ces deux seuls chapitres forment 53 millions sur nos budgets de recettes de 344 millions, soit 15 p. 100. Dans combien de monarchies et de républiques en fait-on autant?

On peut dire, sans doute, qu'il n'est pas nécessaire qu'une ville effectue des dépenses qui devraient incomber aux particuliers, à l'initiative privée; mais est-on bien sûr que, s'il fallait demander 50 millions par an aux particuliers pour élever des écoles, les entretenir, secourir les malheureux, sans distinction de classes ou de cultes, on trouverait facilement ces capitaux énormes? La Ville de Paris subventionne enfin des sociétés savantes qui, sans elles, équilibreraient à peine leur maigre budget, des bibliothèques,

des cours de gymnastique, de musique, de dessin, etc. Serait-il juste de lui reprocher ces dépenses ?

Et quand le bourgeois, l'ouvrier, le provincial, l'étranger se promène dans notre beau Paris, en admire l'élégante ordonnance, les monuments grandioses, les voies publiques, larges, spacieuses, aérées; quand il a entendu dire partout que Paris était la ville de luxe et de plaisirs, comment pourrait-il croire ceux qui prétendent que les conseillers municipaux qui l'administrent ont des idées et théories politiques, sociales, économiques et financières dangereuses et subversives?

C'est, qu'en effet, le contraste est frappant : les finances municipales sont sagement administrées ; mais, quand il s'agit de sociétés par actions, de capitalistes qui ont traité avec la Ville, alors les idées socialistes, le « socialisme municipal » prennent le dessus. Ainsi la Ville a constitué de gros monopoles : le Gaz, les Omnibus, les Eaux. Elle ne peut être indifférente à ce que font les compagnies de voitures, d'électricité, etc. Elle accable d'impôts ou elle tracasse inutilement les sociétés qui ont traité avec elle. Il semble que la prospérité, que les maigres profits des actionnaires soient un mal. Chaque voiture de tramways ou d'omnibus coûte, comme charge municipale, plus de 1500 francs d'impôts à l'entrepreneur ; 1 franc par voiture de place, sans compter les taxes d'octroi. Nous nous plaignons, avec raison, de l'insuffisance des moyens de transport en commun dans Paris.

Ce ne sont donc pas les compagnies qu'il faut accuser; les impôts qu'elles paient arrêtent tout progrès. Quand l'actionnaire des Petites Voitures ou des Omnibus qui court tous les risques, reçoit 1 franc, la Ville a perçu 4 à 5 francs d'impôts. La Compagnie du Gaz partage ses bénéfices nets avec la Ville ; c'est un profit de 15 millions par an, pour le budget municipal ; les voitures diverses, sans compter l'octroi, lui rapportent 6 millions. Le public paie le gaz 0 fr. 30 le mètre cube au lieu de 0 fr. 15 à 0 fr. 20 qui serait un prix normal, parce que la Ville n'a pu s'entendre avec la Compagnie pour la prorogation de sa concession ; les négociations durent depuis quinze à vingt ans ; c'est pour les consommateurs de gaz 200 à 300 millions de perte. Il en est de même pour les omnibus, pour les tramways, pour les voitures ; et si, à l'heure actuelle, les Compagnies d'électricité ne prennent pas tout le développement qu'elles pourraient avoir, si l'électricité « coûte cher » c'est que les prétentions fiscales de la Ville sont exorbitantes. Ce sont encore ces mêmes dispositions d'esprit qui ont empêché jusqu'à ce jour la construction d'un métropolitain,

et qui peuvent en retarder pour longtemps l'exécution. Le Métropolitain risquerait de faire baisser le produit de l'octroi, la valeur des propriétés immobilières et de location ; il pourrait rejeter hors Paris une quantité d'ouvriers qui y demeurent, et grand nombre de conseillers municipaux redoutent ces éventualités.

Tel est véritablement, dit M. Alfred Neymarck, le socialisme du Conseil municipal. Les sociétés qui, en somme, ont enrichi la Ville et son budget et ont contribué à sa prospérité, ont beaucoup souffert de ces idées fausses ; le contribuable parisien, s'il ne veut pas en souffrir davantage, peut et doit se demander ce que deviendront ces entreprises et sociétés à l'expiration de leurs monopoles, privilèges, concessions.

En 1904 expire le monopole du Gaz ; en 1910, celui des Omnibus. Actionnaires et obligataires de ces deux sociétés ayant été remboursés, leurs compagnies n'existent plus ; la Ville rentre en pleine possession de ses droits. Traitera-t-elle avec de nouvelles sociétés, et sur quelles bases, ou bien aurons-nous du Gaz *municipal*, des omnibus et tramways *municipaux*, de l'électricité *municipale* ? La Ville de Paris vendra-t-elle du gaz, du coke, de la houille, de l'électricité ? Devra-t-elle acheter de la paille, du foin de l'avoine pour ses chevaux ? Aurons-nous des employés *municipaux* pour conduire nos omnibus et voitures ou allumer les réverbères ? Que deviendront alors les entreprises privées, le commerce, si la Ville fait elle-même ce que le public contribuable et commerçant ferait aussi bien et mieux qu'elle ? Nous verrons se développer, avec tous leurs dangers, les conséquences économiques du socialisme municipal, et il n'est pas trop tôt que les contribuables parisiens s'en préoccupent.

M. **C. Lavollée** s'associe aux critiques exprimées par M. Brelay contre l'ingérence abusive des municipalités qui tendent à accaparer l'exploitation de tous les services publics. Le principe généralement admis en cette matière, c'est que la plus grande part d'initiative et d'action doit être laissée aux efforts privés et que l'Etat ou la Ville ne doit exploiter directement les services publics que dans les cas où l'action privée ferait défaut ou serait impuissante. Les tendances du Conseil municipal de Paris sont évidemment contraires à ce principe. Elles se manifestent sous toutes les formes et en toute occasion, notamment par l'hostilité systématique du Conseil à l'égard des grandes entreprises qui sont, en vertu de contrats déjà anciens, chargées de l'exécution des principaux services, tels que les Omnibus et le Gaz. La doc-

trine socialiste ou collectiviste prétend que l'exécution de ces services doit appartenir exclusivement à l'administration municipale, remplaçant les monopoles exploités par les Sociétés capitalistes.

Il est d'usage d'appliquer le terme de *monopole* aux services des Omnibus et du Gaz, tels qu'ils sont constitués depuis 1855. Cette application ne semble pas exacte. En industrie, le monopole s'entend d'un privilège absolu, exclusif résultant par exemple d'un brevet d'invention. Celui qui le possède a le pouvoir de fabriquer quand et comme il veut, de vendre à tels prix fixés par lui, en un mot de ne prendre conseil que de son intérêt Il n'en va pas ainsi pour les entreprises actuelles du Gaz et des Omnibus. Ces entreprises ne sont pas maîtresses de leur production, ni de leurs tarifs ; elle sont soumises par les cahiers des charges à des conditions onéreuses, à des redevances pour prix de la faculté qui leur est attribuée de fournir aux Parisiens, sous la surveillance très étroite de l'administration municipale, l'usage du Gaz et des Omnibus. Il n'y a point là de monopole au sens propre du mot ; il y a un contrat librement consenti de part et d'autre, une concession privilégiée sous condition. On peut certainement concevoir et recommander un système autre que la concession privilégiée ; on peut, par exemple, pratiquer le régime de liberté, tel qu'il existe à Londres, à Bruxelles, à Berlin, etc. Observons, toutefois, que, pour les Omnibus, la liberté de circulation n'existe en fait sous aucun régime, parce qu'elle est nécessairement limitée par les réglements de police et par l'intérêt supérieur de la sécurité, qui s'oppose à l'encombrement des voies publiques.

Il faut d'ailleurs, se reporter à la date des principales concessions qui ont été faites pour Paris. C'était en 1855, à la veille de l'annexion des communes suburbaines, annexion qui fut réalisée en 1860. Le Gouvernement voulait agrandir, embellir la ville, desservir tous les besoins anciens et nouveaux, de la métropole, en lui procurant abondamment l'eau, la lumière, les transports à bas prix. On était à la période de concentration des capitaux ; les Sociétés, formées pour des travaux utiles, obtenaient largement le crédit. On s'explique donc que l'autorité municipale d'alors ait eu la pensée de mettre à profit, pour ce qu'on pourrait appeler l'aménagement du nouveau Paris, les facilités que lui offrait l'organisation de Sociétés ayant les capitaux et l'expérience, et bien outillées pour faire face aux obligations multiples que des contrats en bonne et due forme leur imposaient, dans l'intérêt de la population parisienne, et aussi dans l'intérêt des finances de la Ville. Au surplus, ces concessions étaient temporaires, elles con-

cernaient uniquement l'exploitation, elles ne portaient point une atteinte irrémédiable au principe de liberté, et elles ne s'inspiraient que de ce qui paraissait être alors, et de ce qui était, selon l'orateur, l'intérêt public.

Bien différente est la pensée qui anime les collectivistes du Conseil municipal. Ceux-ci veulent, en principe, supprimer toutes les Sociétés d'exploitation, parce qu'elles sont capitalistes; ils comptent obtenir et réserver pour la Ville les bénéfices que réalisent ces Sociétés; ils ont l'ambition d'organiser, en leur lieu et place, un régime de travail plus favorable pour les employés et les ouvriers. Peut-être quelques-uns d'entre eux ne dédaignent ils pas le surcroît d'influence que leur donnerait l'action directe sur l'exploitation des services, matériel et personnel. Aux esprits avisés, expérimentés et désintéressés il appartient de juger si ce nouveau mode serait, au point de vue de l'intérêt public, préférable au renouvellement des concessions, qui pourrait être accompagné de facilités plus grandes et surtout de réductions de prix.

La majorité du Conseil municipal (et il ne s'agit point seulement ici des collectivistes) est dominée par la volonté d'améliorer les conditions du travail manuel, de rehausser les salaires, de diminuer les heures de travail, de rendre l'ouvrier plus indépendant, de supprimer, si cela est possible, le patron. A cet effet, l'on a vu, lors des grèves qui ont éclaté dans les Compagnies concessionnaires, des conseillers municipaux ainsi que des députés socialistes se mettre à la tête, ou plutôt à la discrétion des grévistes, encourager les demandes les plus exagérées et prêcher la lutte à outrance. Et, en même temps, pour donner le bon exemple, le Conseil municipal a décidé en faveur des ouvriers de la Ville une augmentation considérable des salaires, des congés payés, des indemnités, des retraites. Le cahier des charges du futur métropolitain contient sur cet objet des clauses impératives qui obligeraient les entrepreneurs à supporter de très grands frais de main-d'œuvre. Rien de mieux assurément que de souhaiter et de réaliser l'amélioration du salaire; mais, pour que la hausse soit saine et durable, il faut qu'elle soit la conséquence naturelle d'un travail abondant et productif, d'un progrès général qui profite en même temps au capital et au salaire. Une hausse factice et violente ne saurait durer. Le marché du travail est soumis à des lois économiques que l'on tenterait vainement d'enfreindre. Elever le prix du travail au point de supprimer les profits du capital et c'est ce dernier résultat que l'on vise), c'est risquer de supprimer le travail même et le salaire. Le tactique du Conseil municipal

en cette matière a pour conséquences inéluctables : 1° de grever outre mesure, sans nécessité, le budget des dépenses de la Ville et de charger tous les contribuables ; 2° d'obliger l'ensemble des industries à subir plus que de raison les exigences de la main-d'œuvre ; car une ville telle que Paris est, comme l'État qui occupe un très grand nombre de bras, une sorte de régulateur des conditions du travail, et il peut s'en suivre que bon nombre d'industries parisiennes ne soient pas en mesure de suivre, sans péricliter gravement, les conditions nouvelles que l'on tente de généraliser dans les services qui dépendent, directement ou indirectement de la Ville.

A ces divers points de vue, la politique économique du Conseil est de nature à inspirer de sérieuses inquiétudes sur l'avenir du travail à Paris aussi bien que sur les finances de la Ville.

M. Jules Fleury est d'avis qu'il n'y a pas grand'chose à ajouter aux critiques si justes formulées par les précédents orateurs contre le socialisme municipal.

Une conclusion générale se dégage de toutes ces critiques : c'est que l'intervention des municipalités a pour effet la dépression de l'initiative individuelle ; elle éteint les énergies, elle élève considérablement le coût de tous les services.

Avec la prédominance de ce socialisme, on voit chacun peu à peu devenir fonctionnaire : c'est la dispersion, la suppression des responsabilités.

Le « municipalisme » est éminemment dangereux ; c'est une véritable « régression » sociale.

Aussi est-ce rester fidèle à nos principes, à la Société d'économie politique, que de le repousser et souhaiter le maintien du régime de liberté, qui est fondé sur l'initiative individuelle et la responsabilité de chacun.

M. des Cilleuls demande à présenter des observations sur le caractère, les conditions et les effets des traités conclus par la Ville de Paris, avec les Compagnies des eaux, du gaz et des omnibus : à l'époque où ils ont été conclus, ces traités ont offert, cela n'est pas douteux, de très réels avantages à la population parisienne.

Il explique, ensuite, que c'est la loi qui oblige les communes à exploiter les marchés d'approvisionnement et, contrairement à l'avis de M. Brelay, il critique le monopole des inhumations, auquel on pourrait substituer des mesures de police comme celles

qui régissent les établissements dangereux, incommodes ou insalubles : le système actuel a engendré d'odieux abus. Passant, ensuite, en revue les critiques de M. Neymarck, l'orateur fait notamment remarquer que le Métropolitain, s'il doit avoir pour effet de rejeter hors de l'enceinte parisienne des consommateurs tributaires de l'octroi, aura aussi, comme conséquence, d'alléger les charges que fait supporter au budget de la Ville une foule d'ouvriers, pour le rachat des cotes mobilières, les subventions charitables, les dépenses scolaires, etc.

Résumant, dans une formule générale, sa pensée sur le sujet traité, M. des Cilleuls persévère dans l'opinion qu'il a émise, ailleurs, en 1895 : que « le socialisme municipal, succédané du socialisme d'État, s'est établi insensiblement » et sous la triple influence : des besoins progressifs de la vie civilisée, de la participation des classes populaires à l'électorat et des précédents créés sous les régimes antérieurs, sans qu'on ait soupçonné le caractère et la portée des mesures prises.

M. **Levasseur**, président, résume la discussion, très brièvement, parce que l'heure est avancée.

Si M. Brelay n'avait pas été obligé de partir avant la fin, le président le féliciterait d'avoir posé la question et provoqué un intéressant échange d'idées.

M. Brelay sait que le socialisme municipal est une forme de gouvernement qui s'insinue dans plusieurs États et un danger qui menace le siècle prochain. Comment le définir ou le caractériser ? M. Brelay a ingénieusement pris un programme de la Société Fabienne, qui s'applique à donner aux revendications socialistes une allure calme et scientifique. L'auteur de ce programme prend une à une les fonctions économiques dont se chargent les municipalités : l'eau, le gaz, l'école, le marché, le lavoir, etc., et en tire argument pour prouver que ces fonctions sont utiles à la communauté et qu'elles sont un acheminement vers la socialisation des autres fonctions économiques de la société. L'accroissement des dettes communales, en France et en Angleterre notamment, sont des conséquences de cette extension des fonctions. La Société Fabienne s'en réjouit ; M. Brelay s'en inquiète, non qu'il refuse toute action à la municipalité, par exemple celle qui concerne la voirie ou même, avec une indulgence dont les rives de la Provence doivent lui savoir gré, la musique sur certaines places publiques, mais parce qu'il juge en bon économiste que les associations libres sont plus propres aux œuvres économiques

que l'administration et que la communauté n'a pas à confisquer à son profit, — on devrait dire aux dépens des contribuables — ce que la liberté peut faire. Si le président prenait part directement à la discussion, il essaierait de distinguer dans la longue énumération des Fabiens les fonctions nécessaires, les fonctions utiles, les fonctions nuisibles de la communauté, distinction qui n'est pas constamment la même dans tous les états de civilisation ; mais le président résume et ne discute pas.

M. Neymarck, qui connaît à fond les questions de finance, va droit au budget de la Ville de Paris ; ce budget n'est pas mal administré ; ce n'est pas là qu'est le péril socialiste ; la bonne tenue des rentes de la Ville de Paris sur le marché des valeurs l'atteste. Mais le danger est dans les sources du revenu. Sur le gaz, sur les omnibus, la Ville prélève de fortes sommes qui chargent les consommateurs : c'est le morceau de sucre dont parlait Cobden. La Ville prend aujourd'hui une grosse part ; n'a-t-elle pas l'arrière-pensée de tout prendre, quand les concessions seront arrivées à leur terme ? C'est la menace sur laquelle l'attention doit être éveillée.

M. Lavollée est moins effrayé que M. Brelay. Il reconnaît que l'État ne doit faire que ce que l'industrie ne peut pas faire, mais il se demande s'il n'est pas bon qu'il intervienne dans des concessions telles que celles du gaz ou des omnibus. Il explique clairement que ce ne sont pas des monopoles, c'est-à-dire des industries dans lesquelles un unique vendeur fait sur le marché les conditions qu'il veut, mais des concessions privilégiées, c'est-à-dire des contrats par lesquels, il est vrai, il n'y a qu'un seul fournisseur, mais par lequel aussi les conditions de la fourniture sont débattues entre lui et un puissant contradicteur, la Ville. Ce contradicteur stipulant au nom de l'intérêt général, a doté les quartiers peu peuplés de lignes d'omnibus que des compagnies libres n'auraient peut-être pas créées. Ce même contradicteur impose aujourd'hui des conditions onéreuses au profit du personnel et tend à fausser l'équilibre des salaires ; c'est de ce côté plutôt que par l'existence d'un service monopolisé que le socialisme est menaçant.

M. Fleury, qui a l'habitude de porter tout d'abord les questions dans les hauteurs sereines de la théorie, nous dit que le municipalisme engendre le socialisme qui engendre le collectivisme, et que le collectivisme fait mourir ou languir l'énergie individuelle, qui est la source de la production de la richesse et du progrès économique. Il y a sans doute des monopoles inévitables ; mais il

y en a beaucoup d'évitables que certaines municipalités recherchent aujourd'hui, telle que la fourniture des drogues pharmaceutiques. S'enfoncer dans cette direction, c'est reculer sur le chemin de la civilisation et marcher vers la Salente de Télémaque. Chez un peuple réellement civilisé, tant est la liberté tant est la civilisation. M. Fleury dirait volontiers avec Proudhon qu'il ne veut pas être une des huitres attachées sur le rocher du communisme.

M. des Cilleuls, qui a une longue expérience de l'administration municipale, n'accepte que sous bénéfice d'inventaire les critiques de M. Brelay. Ce qui détermine l'administration publique dans la constitution des monopoles, c'est la triple considération de la police, de la consommation et de la finance. Il n'est pas exact de dire que ces monopoles renchérissent nécessairement les consommations, car les omnibus sont restés à six sous et sont même à trois sous, quoique l'argent n'ait plus la même valeur qu'autrefois. Le gaz coûte plus cher à Paris qu'à Londres, mais les conditions d'approvisionnement de la houille ne sont pas les mêmes, et, si l'on abaisse le prix du gaz que payent les consommateurs, il faudra augmenter les impôts que payent les contribuables : chaque cas doit donc être examiné en lui-même et il faut se garder d'une condamnation en bloc.

Chaque cas en effet, ajoute le président, doit être examiné par le détail ; mais il doit l'être à la lumière des principes économiques.

La question est une des nombreuses questions dans lesquelles l'esprit libéral et l'esprit interventionniste ont des querelles de frontières. L'esprit libéral ne l'emporte pas toujours : le président a souvent répété que pour avoir l'esprit vraiment libéral, c'est-à-dire pour savoir respecter la liberté des autres autant que faire respecter la sienne propre, il fallait certaine éducation et délicatesse qui n'est pas commune et qu'il n'est pas facile de faire entrer dans les mœurs de la démocratie.

On peut appliquer à la question posée une pensée de J. S. Mill et qui est à peu près celle-ci : « La liberté individuelle est le droit ; c'est à l'État de prouver, dans chaque cas, que son intervention est nécessaire ou profitable. » Cet examen pourra être encore repris avec profit dans une autre séance de la Société.

La séance est levée à 11 heures et demie.

Le Rédacteur du compte rendu : CHARLES LETORT.

Ouvrages présentés

Frédéric Passy. *Inexplicable insouciance.* — *Paris, mai* 1897, in-folio.

Concours sur la monographie des communes, institué par la Société des agriculteurs de France. Rapport au nom du jury du concours, par M. E. Cheysson. — *Paris,* 1897, in-8.

Notice sur le Tunisie à l'usage des émigrants. — *Tunis,* 1897, in-8.

Le marché financier en 1896-1897, par Arthur Raffalovich. — *Paris,* 1897, in-8.

Statistica del commercio speciale di importazione e di esportazione, dal 1° *gennaio al* 30 *april* 1897. — *Roma,* 1897, in-4.

Statistica delle società cooperative. Società cooperative di consumo al 31 *dicembre* 1895. — *Roma,* 1897, in-4.

Maandcijfers enandere periodieke opgaren betreffende Nederland en Nederlandsch Oost-Indie, n° 8. — *'S Gravenhage,* 1897, in-4.

Bijdragen tot de statistick van Nederland, V. Sterfletafels voor Nederland. — *'S Gravenhage,* 1897, in-4.

Périodiques

Bulletin de l'Office du travail, Journal des assurances, Revue économique de Bordeaux, Droit financier, Bulletin des séances de la Société nationale d'agriculture de France, Bulletin de la Société de géographie commerciale de Paris, Bulletin mensuel de la Société de législation comparée, Société d'encouragement pour l'industrie nationale, Journal de la Société nationale d'horticulture de France, Annales des ponts et chaussées, Annales du commerce extérieur, Revue géographique internationale, Revue des Sociétés, Annals of the American Academy of political and social science, Bollettino di legislazione e statistica doganale e commerciale, Le Rentier, L'Union nationale, Annales du Conservatoire des Arts et Métiers, Bulletin de l'Association philotechnique, Musée social, Bulletin de statistique de Buenos-Ayres, Bulletin de la Société de géographie commerciale du Havre, Bulletin du ministère de l'agriculture.

COMPTES RENDUS

Histoire financière de l'Assemblée constituante, par Charles Gomel. T. II. — Paris, Guillaumin et Cie.

En rendant compte du premier volume de l'*Histoire financière de l'Assemblée constituante* de M. Gomel, je faisais quelques réserves aux très justes éloges que je lui adressais, non pour aucune de ses appréciations, mais pour son silence sur les taxes ou le système financier de notre ancienne monarchie, tout en reconnaissant qu'il avait exposé avec beaucoup de savoir ce système dans ses précédents ouvrages. Aujourd'hui, mes éloges seront sans réserves. Non seulement ce second volume, qui comprend les années 1790 et 1791, soit à peu près toute l'œuvre financière de la Constituante, est excellent pour les jugements qui s'y trouvent sur chaque mesure prise par cette assemblée, mais c'est l'un des livres dont la lecture nous peut être assurément la plus utile. Je le disais dans mon premier article, nous avons été élevés dans les idées les plus fausses sur la Révolution, et nous obéissons toujours à ces idées, restées mêlées par une singulière bizarrerie, à nos nombreuses traditions d'ancien régime. Quel service nous rendrait M. Gomel si, rapproché surtout de Tocqueville et de Taine, il nous convainquait enfin que rien ne se fait d'utile ni de durable sans compter avec le temps, sans une extrême mesure dans les changements réalisés, sans folles illusions ni soudains ou coupables entraînements ! Malheureusement, l'éducation des constituants, si bien intentionnés d'abord, s'était faite sous le despotisme et le bon plaisir, qui n'apprennent jamais rien de ce qui est nécessaire dans la vie publique. Peu de temps après leur fâcheux transfert de Versailles à Paris, l'un d'eux pouvait dire qu'ils obéissaient au club des Jacobins, qui lui-même obéissait à la commune de Paris, au Palais-Royal et au faubourg Saint-Antoine, comme aux *Révolutions de France et Brabant* de Camille Desmoulins et à *L'Ami du peuple* de Marat. Combien étaient déjà justifiées les prévisions de Mirabeau! Aussi la lecture de M. Gomel est-elle aussi triste qu'utile. Après le plus beau départ, et les plus plus nobles desseins, quelles ruines presque aussitôt et quel échec ! L'on nous redit chaque jour que nous avons changé le monde ; mais

est-il bien vrai que les heureux changements qu'il a subis, c est à la Révolution qu'il les doive et qu'ils n'auraient pas eu lieu sans elle? N'étions-nous pas auparavant la première nation et la sommes-nous à présent? Je ne sache pas de révolutions qui puissent engager à en tenter de nouvelles.

Dès la discussion soulevée par les pensions, l'une des premières questions financières traitées par l'Assemblée constituante, l'on vit combien était dès lors profond le changement qui s'était opéré. Il y avait certainement dans les 228 millions inscrits sur le *livre rouge* bien des gaspillages, des hontes, du favoritisme; mais tout n'y était pas illégitime. La belle lettre du roi, comme les justes observations du duc de Liancourt n'empêchent pas de retrouver dans plus d'un discours à cette occasion et dans les votes de la Constituante, un écho trop fidèle du sentiment de Camille Desmoulins lui reprochant d'offrir « une pension un peu forte au premier bourgeois du Royaume ». Ce n'était plus déjà Necker qui guidait les discussions financières de cette Assemblée. Malgré dans son incomparable orgueil et son incapacité, il était lui-même effrayé de ce qu'il voyait. Ce n'est pas davantage l'économie réalisée sur les pensions qui pouvait rétablir les finances très compromises depuis longtemps. M. Gomel écrit très justement : « La loi du 19 décembre 1789 avait autorisé la Caisse d'Escompte à faire à l'État une nouvelle avance de 80 millions en billets, ordonné la vente de 400 millions de biens, tant nationaux qu'ecclésiastiques, et prescrit la création de pareille somme en assignats. Mais, en adoptant cette loi après une longue discussion, la Constituante savait fort bien n'avoir paré qu'au plus pressé. L'insuffisance des recettes par rapport aux dépenses subsistait en entier, et la nécessité de réorganiser le système des contributions était d'autant plus urgente que la rentrée des impôts existants rencontrait dans le mauvais vouloir des populations des obstacles chaque jour plus grands. »

Ces obstacles n'ont pas disparu dans la suite, il s'en faut. L'ancienne administration était désorganisée et les nouvelles administrations départementales et communales ou n'existaient pas encore, ou étaient impuissantes à assurer la rentrée des impôts, quand elles n'étaient pas de connivence, ce qui arrivait le plus souvent, avec les contribuables pour frauder le Trésor. Il ne restait guère à l'Assemblée qu'à publier ses plaintes et qu'à renouveler ses proclamations toujours inutiles, ainsi que ses promesses d'économie toujours stériles. A de nombreuses reprises, Dupont de Nemours fait entendre alors les plus patriotiques et les plus sages conseils, en sacrifiant même ses opinions physiocratiques; mais, lui aussi, que pouvait-il? Les caisses publiques restaient vides et la garde nationale réclamait une paye plus élevée, les provinces

se soulevaient, les transports étaient arrêtés, les ateliers étaient déserts, les greniers étaient pillés, les châteaux commençaient à s'incendier. La Constituante n'a vraiment fait face aux besoins de plus en plus pressants de l'État qu'au moyen de la caisse de l'extraordinaire; caisse qu'elle ne tarda pas à créer et à laquelle elle ne cessa pas d'emprunter, tout en recourant à la vente des biens domaniaux, et surtout ecclésiastiques, qui lui semblaient sans limite, et aux assignats, avec lesquels elle remboursait aisément, il est vrai, ses emprunts, mais avec lesquels aussi se payaient les biens vendus et s'acquittaient les taxes que l'on consentait à solder. Si les assignats n'avaient pas suffi, du reste, à faire disparaître le numéraire, les craintes, l'effroi, suivis promptement de l'émigration, auraient achevé de le chasser de nos marchés et de nos transactions.

Je viens de parler des biens ecclésiastiques ; cette question, unie à toute la question religieuse, a été l'une des plus grandes difficultés de l'Assemblée constituante, je pourrais presque dire de la France moderne. L'Église devait certainement subir des réformes et comment y aurait-elle échappé à la fin du XVIIIe siècle ? Mais l'on se trompe étrangement lorsqu'on attaque l'Eglise, même en ses excès ou ses abus, sans tenir compte de ses convictions, de ses sentiments et de son immense influence sur les populations. L'on a pu trop s'en convaincre dès 1790. La philosophie du XVIIIe siècle, qui n'était connue que des classes élevées, paraissait les avoir transformées en leur enlevant toutes leurs anciennes croyances ; mais aussitôt qu'on s'est vraiment attaqué à l'Eglise, dans ses intérêts d'abord, bientôt ensuite dans sa constitution et ses doctrines, ces classes elles-mêmes se sont empressées de se ranger à ses côtés et l'ont sans cesse soutenue. Ce n'est pas non plus parce que le peuple des campagnes achetait des biens de couvent ou d'évêché, qu'il oubliait sa foi, confondue pour lui avec toute l'organisation ecclésiastique. J'ajoute que si Voltaire, Rousseau, Condorcet, d'Alembert, ont attaqué l'Eglise et le christianisme, ils n'ont rien écrit qui ressemble aux travaux d'exégèse ou d'histoire chrétienne de Strauss et de Renan. L'on ne savait pas même de leur vivant les véritables conditions de la science et ce qui la distingue des enseignements religieux. Il ne serait assurément venu à l'idée de personne, il y a un siècle, de prononcer un discours semblable au dernier discours de M. Berthelot à « l'Union de la Jeunesse française », et personne ne l'aurait pu. Aussi l'œuvre de la Constituante par rapport à l'Eglise, si difficile par elle-même, l'a-t-elle entraînée à de très prompts et regrettables excès ; regrettables en dehors d'elle-même autant qu'en son sein. Les pages de Merlin sur la propriété ecclésiastique ou de corporation resteront toujours vraies ; mais pourquoi le serment à la constitution civile du clergé ?

pourquoi même cette constitution ? Et combien est-il fâcheux qu'on ait été contraint de mettre tous lesfrais du culte à la charge du budget ! Que l'Eglise et la France payent cher un tel ordre de choses ! Mgr Manning le disait l'an dernier, comme l'avait dit autrefois Lamennais.

La lutte religieuse existait jusque dans l'Assemblée et y séparaît encore les divers partis, qui s'y étaient reformés, en créant de nouvelles difficultés et d'extrêmes dangers. Dangers d'autant plus grands, que chaque parti avait la même inexpérience de la vie publique, la même ignorance des institutions et des mœurs libres. Ils ne comptaient souvent, en outre, que trop, les uns les autres, sur leurs haines et leurs excès pour gagner le but qu'ils se proposaient. Le côté droit, entraîné sur cette pente fatale, pensa bientôt en effet à revenir aux traditions, aux privilèges et mit son espoir dans le désastre commun pour assurer ce triomphe, alors que commençaient à s'entendre, du côté opposé, les voix de Danton et de Robespierre, excitées par les clubs et la presse révolutionnaire.

C'est cependant à propos des mesures financières que la Constituante se divisait le moins, en se laissant guider par ses comités de finances ou d'impôts, si complaisants dans leurs appréciations, et dont les rapporteurs presque constants étaient MM. de Larochefoucauld et de Montesquiou. Après avoir aboli, en en montrant tous les défauts, les anciens impôts directs et les impôts indirects, elle les rétablit bientôt en grande partie ; pressée par la nécessité, sans parvenir à la satisfaire, puisqu'on se dispensait de les payer. Je l'ai déjà dit, il n'y eut presque aussitôt plus que la ressource des assignats pour le Trésor, qu'on lui attribuait soit directement, soit le plus souvent par l'intermédiaire de la caisse de l'extraordinaire, qui avec eux remboursait ainsi de ses prêts, sans cesse répétés, et que l'on chargeait sans cesse aussi de la vente des biens de l'Etat ou de l'Eglise. Que pouvait du reste faire encore l'assemblée, si compromise, si attaquée, si inexpérimentée, quand, après avoir épuisé les emprunts faits en Hollande et à Gênes, aux notaires de Paris, à la Caisse d'escompte et aux fermiers de Sceaux et de Poissy, elle entendait son comité des finances la prévenir, comme au 6 septembre, par exemple, qu'il serait obligé, le jour même, de suspendre ses payements, à moins d'un secours immédiat ? L'on avait bien raison, au départ de Necker pour la Suisse, de débiter partout :

Le Seigneur lui dit : « Réponds-moi,
Necker ! Qu'as-tu fait de la France ? »
« J'ai laissé le peuple sans roi,
Et le Royaume sans finances. »

L'on constatait en septembre 1790, que la dette publique représen-

tait 4.242 millions en capital et 257.483.000 livres en intérêts, non compris les 400 millions d'assignats qui avaient pour gage spécial les biens ecclésiastiques et les 11 millions d'amortissement promis à l'emprunt de septembre 1789, comme aux emprunts de Hollande et de Gênes. En présence de telles charges, pour ne parler que de celles-ci, avec des impôts non perçus, une désorganisation générale, des révoltes partout, c'était bien peu, on l'avouera, que de décréter que les assignats ne porteraient plus d'intérêt, ou de faire appel aux dons patriotiques, même sous forme de contribution du quart du revenu. Que dire aussi des mesures prises en vue de l'assistance publique? Je n'en citerai qu'une, celle qui chargeait les directoires de département de prescrire le dessèchement des marais communaux ou particuliers pour donner de l'ouvrage à ceux qui en manquaient. Le rapporteur de cette loi, allant jusqu'à exproprier les propriétaires récalcitrants, déclarait que « toute propriété particulière, sous la condition d'une indemnité juste et préalable, est subordonnée à l'utilité générale ! »

Cela n'empêchait pas d'ailleurs d'annoncer des excédents de recette et la plus heureuse abondance et plus ces promesses devaient être irréalisables, plus on y applaudissait.

Les fêtes de la Fédération sont le dernier moment, la dernière lueur d'union, de paix, d'espoir durant la révolution ; aussitôt terminée, le désordre revient pour ne plus disparaître, avec son cortège inévitable de révoltes, d'oppression et de misère ; l'Assemblée constituante se discrédite elle-même, et est trop violemment attaquée pour que Malouet ne croie pas nécessaire qu'elle poursuive pour outrage Camille Desmoulins et Marat. Le Trésor se vide de plus en plus, à quelques nouvelles contraintes qu'on recoure, quelque extension qu'on donne aux recouvrements sur la fortune mobilière, qu'on s'efforce alors de frapper autant que la fortune foncière. La loi du 18 février 1791 fixe à 582.700.000 livres le montant des recettes; mais elle a soin de charger la Caisse de l'extraordinaire de compléter ce qui manquera chaque trimestre sur le quart de cette somme, en commençant par verser 75.610.000 livres, à raison de l'écart constaté pendant les trois premiers mois de cette année entre le produit des contributions et leur évaluation. Cette Caisse doit encore combler le déficit de 1790 et celui qui pourra survenir en 1791, c'est de nouveau à elle que l'on a pareillement recours plus tard, le rendement des impôts s'affaiblissant toujours. Quelle comptabilité existait, au surplus, depuis la suppression des Chambres des comptes, qui laissaient tant à désirer elles-mêmes ?

Bientôt ensuite se succèdent la mort de Mirabeau, après laquelle le parti Jacobin domine sans partage la Constituante ; la fuite du roi, résolue depuis sa sanction de la constitution civile du clergé, après

son manifeste annulant, pour défaut de liberté, « toutes les concessions arrachées au roi depuis le mois d'octobre 1789 ; » enfin le vote insensé de l'Assemblée, rendant inéligible chacun de ses membres pour l'assemblée à venir. C'était l'annonce de la Convention, et l'on commence déjà à parler de la République et à la réclamer. Je renvoie au livre de M. Gomel pour les derniers moments de la Constituante et ses dernières mesures financières. Il les juge de la façon la plus exacte, et je me plais à le répéter, son livre est en tout excellent et l'un des plus utiles qu'on puisse lire. Peut-être souhaiterais-je seulement qu'il s'y trouvât quelques renseignements sur l'état industriel de la France au moment où disparaissaient les corps de métier et où s'inaugurait la liberté du travail, avec les principales considérations économiques, que suggère ce changement. Mais M. Gomel a voulu rester dans les limites qu'il s'était tracées, et aucun de ses lecteurs ne le lui reprochera, en pensant au beau travail que nous lui devons, et qu'il continuera, je l'espère. Voici ses dernières paroles, trop justifiées malheureusement : « Il faut avoir la franchise de le confesser, la période de la Constituante n'a pas été une période heureuse pour tous ceux qui l'ont traversée. Cette assemblée tire sa gloire des grands principes de liberté et d'égalité qu'elle a proclamés, mais elle a mal gouverné et mal administré. En faisant dans les lois une première application de ces principes, elle a plus travaillé pour la postérité que pour le moment présent ; une grande partie des destructions qu'elle a opérées était nécessaire, mais ceux qui en furent victimes et ceux mêmes qui, en attendant qu'ils en profitassent, virent tout ébranlé autour d'eux, la tranquillité publique, la sécurité des personnes et des biens, la discipline militaire, la paix religieuse, les finances nationales, la forme du gouvernement, ceux-là eurent bien des motifs de se plaindre. Le recul du temps est favorable au législateur de 1789 parce qu'en dépit des obstacles semés sous ses pas, il est parvenu à jeter les fondements des institutions modernes. Mais... ses fautes ont produit d'innombrables infortunes publiques et privées. »

GUSTAVE DU PUYNODE.

HISTOIRE DU CARDINAL DE RICHELIEU, tome II (1re partie), par GABRIEL HANOTAUX. Firmin-Didot, Paris.

Par la variété des informations, l'aisance des exposés, l'agrément du style, ce volume continue dignement le précédent. Il a été d'ailleurs en 1896 couronné par l'Académie française (*Grand prix Gobert*). On y trouve pourtant des appréciations qui appellent la controverse. Nous signalerons entre autres celles qui ont trait aux États de 1614.

Le livre débute avec l'ouverture des États généraux. M. Hanotaux déclare qu'il n'a pas voulu écrire l'histoire des États de 1614 mais indiquer des faits qui paraissent avoir pu servir à l'éducation politique du jeune évêque de Luçon. Pourtant M. Hanotaux juge les États. Il dit que cette assemblée consacra de son impuissance et de son adhésion le triomphe facile de la royauté. Il cite, en l'approuvant, le jugement de Richelieu : « La proposition en avait été faite sous de précieux pré-« textes et sans aucune intention d'en tirer avantage (*sic*) pour le « service du roi et du public, et la conclusion en fut sans fruit. »

Un des résultats de cette grande consultation fut de faire sortir de l'ombre des hommes nouveaux. Les États de 1614 contribuèrent à mettre Richelieu en lumière, il n'en a gardé aucune reconnaissance.

Les membres du haut clergé qui, à ce moment, dirigeaient l'ordre du clergé avaient des visées très particulières. Leur chef, le cardinal Duperron « aimait à rappeler le souvenir des grands prélats qui « s'étaient illustrés à la tête des affaires, Suger, Ximenès ». Dans son « entourage on pensait que « l'heure était venue de rendre à la robe son ancienne influence dans les affaires publiques. » Richelieu n'était pas le moins enfiévré d'ambition.

Avec des ambitions aussi précises est-on toujours juge impartial?

Les États eurent-ils belle la partie qu'ils ont perdue en 1614?

A propos du mode de nomination M. Hanotaux écrit : « Les gouver-« neurs de province, les grands seigneurs fidèles, les évêques avaient « reçu l'ordre de veiller à ce qu'on ne nommât que des députés dévoués « non seulement à la royauté, mais au gouvernement de la régente. « En beaucoup de baillages la liste était venue toute dressée de la « Cour. »

Autre détail caractéristique : « A la première séance les courtisans, « friands de spectacle, vinrent en telle foule qu'ils forcèrent les portes « et que, sans égards pour la majesté des États, ils envahirent la place « assignée aux députés. »

Un des témoins, Florimond Rapine, observe justement qu'une telle indécence ne représentait que trop bien l'état du royaume où la cour encombrante écartait et entravait les forces libres de la nation.

Il importe de remarquer qu'aux États de 1614, il n'y eut que deux séances plénières : la séance d'ouverture et celle de clôture. Le reste du temps les députés de chaque ordre délibéraient à part et rédigeaient des vœux, des articles de cahier. La séance de clôture fut semblable à la séance d'ouverture : « On vit les trois États attendre à la porte de la « salle pendant que plus de 2.000 courtisans, muguets et muguettes, etc., « avaient pris les meilleures places; on vit les cardinaux, les prieurs, « la noblesse, le tiers, etc., pressés et poussés sans ordre, respect et « considération, au milieu des piques et des hallebardes... »

Malgré tout, ces États de 1614 firent entendre plus d'une parole de vérité. Notons quelques-uns des incidents que M. Hanotaux a relevés.

Le tiers réclama la suppression des pensions, et choisit pour parler au roi Savaron, président du baillage d'Auvergne.

En quelques traits sobres et lumineux, M. Hanotaux a esquissé la physionomie de Savaron : « C'était un très savant homme, un esprit « hardi, une tête fumante. Rude, avec des flammes intérieures « comme les montagnes de son pays, il eut pu s'élever très haut, en « des temps moins plats. Mais la médiocrité environnante l'étouffait. »

On connaît les traits fulgurants d'éloquence par lesquels il peignit les malheurs du temps : ils évoquent un tout autre tableau que celui de la poule au pot. « Sire, dit-il, le lis est une belle plante, droite et d'une « naïve blancheur : vos actions doivent-être royales, justes, pleines de « pitié et de miséricorde... que diriez-vous, sire, si vous aviez vu, dans « vos pays d'Auvergne et de Guienne, les hommes paître de l'herbe à « la manière des bêtes ? Nouveauté et misère inouie !... et cependant « cela est tellement véritable, que je confisque à votre majesté, mon « bien et mes offices, si je suis convaincu de mensonge. » Savaron concluait en dénonçant l'excès effréné des pensions.

La noblesse très pensionnée se trouva atteinte par cette harangue. Le clergé n'appuya pas le tiers, il se borna à lui envoyer le subtil Richelieu pour l'amadouer. Savaron lui répondit et M. Hanotaux fait cette réflexion : « Ce dut être un curieux spectacle que de voir le dernier et « robuste défenseur des libertés populaires en face de l'élégant et froid « prélat qui devait leur donner le coup de grâce. »

Le tiers souleva également la question du gallicanisme. » Si le roi « de France se trompe,le pape peut-il le redresser ? Si le roi de France « devient hérétique, le pape peut-il le détrôner. » Plus d'un membre de la ligue avait répondu oui... Jacques Clément, Jean Châtel, Ravaillac avaient à leur façon formulé leur opinion. Ce fut au tour du clergé de s'émouvoir. Duperron fit des discours. Richelieu manœuvra avec son ordre, il alla exposer à l'ordre de la noblesse l'état de la question.

Un membre du clergé fit pourtant entendre une vive harangue ; il demandait qu'on établit un sévère contrôle des finances... qui parla ainsi? Richelieu, non ; mais Miron évêque d'Angers.

Vers la fin des États, Richelieu fut prié par la reine de prendre le soin et la peine de présenter le cahier et de faire la remontrance accoutumée.

Trois points sont à noter dans sa harangue : 1° il peignit l'Eglise comme privée d'honneurs, dépouillée de biens, frustrée d'autorité, profanée et tellement abattue qu'il ne lui resterait pas les forces pour se

plaindre si... ;2° Il dit les raisons qui doivent déterminer les princes à appeler les ecclésiastiques dans leur conseil : leur profession les oblige à acquérir de la capacité, à être pleins de probité, à gouverner avec prudence... Ils sont plus dépouillés que tous autres d'intérêts particuiers qui perdent souvent les affaires publiques..., gardant le célibat; rien ne leur survit que leurs âmes qui,ne ponvant thésauriser en terre les oblige à ne penser ici-bas, en servant leur roi et leur patrie, qu'à s'acquérir ici-bas, qu'à s'acquérir pour jamais, là-haut au ciel, une glorieuse et une toute parfaite récompense ; 3° enfin, bien que le roi soit majeur, il se tourne vers Marie de Médécis : « Vous avez beaucoup « fait Madame, mais il ne faut pas en rester là... Vous attirerez mille « bénédictions... sur nous pour la supplication très ardente que nous « faisons à Sa Majesté de vous continuer cette administration. »

Les discours finis on décrocha les tentures et on ferma la porte des États. La cour en avait assez. Les pauvres députés vinrent chaque jour inutilement battre le pavé.

Pour ragaillardir la cour on décida qu'on donnerait un ballet comme on n'en avait jamais vu. Ainsi fut fait,

Que faut-il conclure ? Que les Etats manquèrent de préparation, d'organisation et de durée. Doivent-ils en porter le blâme ?

Après la clôture des états, Richelieu retourna dans son diocèse. Grâce aux influences et aux intrigues de quelques amis, en novembre 1624, il fut nommé aumônier de la jeune reine. « Il devait se « servir de cette situation pour pénétrer auprès de Marie de Médicis « et pour prendre sur elle l'ascendant qui régla le cours de leurs des- « tinées. »

Dans la lettre de remerciements, écrite à la reine mère, la reconnaissance se manifeste par des traits peu ordinaires : «... Je supplie « Dieu qu'il accroisse mes années pour allonger les vôtres ; que sans « me priver de sa grâce, il me comble de misères pour combler Votre « Majesté de toutes sortes de prospérités. »

Marie de Médicis et son entourage ayant décidé d'avoir un ministère qui fut à leur dévotion congédièrent les vieux barbons, le président Jeannais, Villeron (qui étaient en place depuis cinquante-quatre ans), Sillery, et appelaient Barbin, Mangon, Duvoir... Richelieu quelques semaines plus tard entrait au ministère.

Sur ce ministère Concini-Barbin-Richelieu, nous ne sommes que peu renseignés. Richelieu y eut les affaires étrangères et la guerre.

La malignité du temps s'en donna de gloser sur ce jeune évêque promu à la direction des armées.

L'historien n'a pas insisté sur les mesures administratives et financières, qui n'étaient pas dans la sphère d'action de Richelieu. Grand

dommage pour nous ! Barbin est peu connu de l'histoire ; il semble bien que ce soit à tort. Sorti on ne sait d'où, petit avocat à Melun, chargé des affaires des Concini, puis des intérêts privés de la reine, il se trouva à la hauteur du rôle de premier ministre dans des circonstances particulièrement difficiles, où la moindre des difficultés était l'hostilité trop agissante des anciens ministres disgraciés, (tous anciens conseillers de Henri IV) ;

Dès son arrivée aux affaires « il fit préparer un relevé complet de « tous les états des ressources et des dépenses du trésor pour l'année « 1617. Il voulut que le travail fut prêt le 1er janvier. Ainsi, dit M. Hano- « taux, pour la première fois depuis Sully, et pour la dernière fois, « peut-être jusqu'à Colbert, on vit au début de l'année un budget « complet de l'exercice dans lequel on allait entrer. » Ce n'est pas là un mince éloge. L'administration de Barbin mériterait sans doute une étude approfondie, il est à désirer qu'un économiste soit tenté de nous la donner.

M. Hanotaux nous fait connaître l'impression que faisait Barbin sur les personnes qui l'approchaient.

Pontchartrain dit : Barbin était celui qui conduisait toutes les affaires. Concini en parle comme étant celui qui, pour sa pratique des grandes affaires, peut passer pour le maître des autres, y compris Richelieu. Un ambassadeur écrit : « J'ai trouvé Barbin, homme résolu, parlant librement et avec autorité. » Voici l'opinion du nonce : « Barbin est un homme de basse naissance mais d'esprit vif et subtil. Il a une longue pratique des questions de finance ; en maintes circonstances, il a montré en ces sortes d'affaires, un esprit inventif et ingénieux..... C'est un homme d'esprit rigide, dur en affaires..... il passe pour homme de bien..... il montre du jugement et de la résolution, il parle avec fermeté et autorité et c'est lui qui a la plus grande part dans tout ce qui se fait actuellement. »

Richelieu écrira plus tard : « Barbin... mains nettes et courageux. »

M. Hanotaux se pose à propos de Barbin disgracié une question : Richelieu resta-t-il fidèle à son ami pauvre, banni, réclamant ses biens avec une fierté hautaine ?..... l'hostilité persistante de Louis XIII explique les hésitations de Richelieu. L'historien ajoute cette curieuse réflexion : « il est inutile de rechercher s'il n'y avait pas, tout au fond, dans cette « âme soupçonneuse, comme une sorte de méfiance et d'inquiète « ingratitude à l'égard d'un homme dont l'esprit supérieur avait peut- « être, au début, étonné le génie de l'élève devenu maître à son tour. »

En novembre 1616, il y avait dix-huit mois que l'évêque de Luçon avait prononcé son discours aux États généraux, et il était devenu successivement aumonier de la reine mère, avait été chargé de plusieurs

missions, avait reçu une pension de six mille livres (?), avait été désigné comme ambassadeur en Espagne et devenait secrétaire d'État succédant en quelque sorte à Villeroy qui, pendant si longtemps, avait été l'homme politique le plus autorisé de la cour de France.

A ce moment les difficultés ne manquent pas. Rébellion des grands, intrigues, complications diplomatiques. M. Hanotaux se meut au milieu de tous ces sujets avec une aisance remarquable ; on sent qu'il est très documenté, et, par surcroit, il est précis, net, élégant; avec lui on voit clair dans les affaires et les négociations les plus compliquées. Certes les négociations avec l'étranger, les luttes et les traités ne sont pas tout dans l'histoire d'un peuple. L'essentiel nous paraît être ce qui a trait à la constitution intérieure. Si les succès à l'extérieur préparent l'avenir d'un peuple, c'est par l'organisation intérieure qu'on lui assure un rôle dans la civilisation et qu'on le rend digne de sa destinée.

Ceci est une remarque plus qu'une critique. Il ne faut pas oublier que M. Hanotaux étudie Richelieu, et qu'à ce moment Richetieu est ministre des affaires étrangères.

Dans ce rôle d'historien diplomatique M. Hanotaux a fait preuve, nous venons de le dire, de multiples qualités : il censure même quelquefois son héros, tout en esquissant quelques maximes à l'usage des négociateurs. Jugeant la grande affaire du moment qui intéresse à la fois Paris, la Savoie, Venise, la Suisse, le pape, l'Espagne, l'Empire, etc. il formule un blâme technique, il dit : « il est de règle en diplomatie « qu'il ne faut pas s'engager dans une procédure, sans avoir sondé le « fond de l'affaire, car la procédure touche à l'honneur, et qu'il faut « bien circonscrire les questions avant d'entreprendre de les résoudre. »

On sait comment fut assassiné Concini, à la suite d'une conspiration menée par Luynes avec l'assentiment du roi.

A propos de Luynes, M. Hanotaux donne son avis sur la façon dont doivent être traités ces sortes de gens.

Quand la reine vit l'ascendant que Luynes prenait sur le jeune roi, elle hésita : Devait-elle le briser ou chercher à le combler pour gagner sa gratitude. M. Hanotaux dit : « On prit ce dernier parti ; c'est celui des « âmes faibles, et il vient d'une connaissance bien incomplète du cœur « humain : les bienfaits nourrissent les ingrats. »

Peut-être convient-il de se défier de ces jugements à allures dogmatiques. Si Marie de Médicis avait pris l'autre parti et y eut échoué, on aurait pu la blâmer avec un adage non moins éclatant : on prend plus de mouches avec du miel qu'avec du vinaigre.

L'assassinat de Concini abattit le crédit de Marie de Médicis qui a cette nouvelle s'écria : Ohimé! j'ai régné sept ans, je n'attends plus qu'une couronne au ciel!

Richelieu retourna encore une fois à son évêché, il devait attendre huit ans avant de ressaisir le pouvoir.

Nous attendons avec une vive curiosité le troisième volume de M. Hanotaux. Avec lui commencera l'œuvre véritable du grand Cardinal.

LÉON ROQUET.

LES CONSÉQUENCES DE L'ANTISÉMITISME EN RUSSIE, par M. CHMERKINE, avec une préface de M. G. DE MOLINARI. 1 vol. in-18, Guillaumin et Cie, 1897.

Il y aurait beaucoup à dire, à bien des points de vue, sur l'antisémitisme, sur ses origines et sur ses conséquences, tant morales que materielles. C'est une maladie dont l'Europe entière, comme le dit M. de Molinari, — et l'Afrique aussi, hélas ! — subit en ce moment une recrudescence, ou plutôt c'est une des formes d'une maladie plus générale. C'est l'intolérance, le fanatisme, l'envie et la haine de la concurrence, dans le domaine de la pensée comme dans le domaine de la production et du commerce, dont l'antiprotestantisme, l'antichristianisme, l'antithéisme et l'antimaçonnisme lui-même ne sont peut-être que des variétés. Vaste, grave et délicat sujet, qui mériterait une étude sérieuse, mais très délicate à faire, à cette heure surtout. Hardi qui osera se risquer à l'entreprendre, comme il le faudrait, dans un esprit impartial et serein. *Ignes suppositos cineri doloso.*

M. Chmerkine n'a pas tenté cette grande entreprise. Il n'a abordé qu'un des côtés du sujet, le côté économique, et il ne l'a étudié que sur un terrain spécial, celui qu'on connaît le mieux, il est vrai, celui avec lequel, par la violence de la guerre faite à l'élément juif comme par l'état du marché, les résultats ont été les plus accusés et les plus faciles à constater

Or ce qui ressort de cette étude faite, on s'en aperçoit bien vite, sans passion, et à l'aide des documents les moins contestables, des documents officiels eux-mêmes, c'est que la proscription des juifs, dans la grande majorité des cas, a eu, comme il arrive d'ordinaire de toutes les mesures injustes et violentes, des conséquences absolument contraires à celles que l'on s'en était promises. On a proscrit les Juifs comme usuriers et pour soustraire à leurs manœuvres les paysans et les propriétaires. Et en faisant disparaître l'un des rouages indispensables, dans l'état actuel, de l'outillage économique de la Russie, en supprimant la concurrence que se faisaient entre eux et que faisaient aux spéculateurs orthodoxes, aux Koulaks notamment, tous ces petits commerçants âpres au gain mais toujours prêts à se contenter au besoin d'un bénéfice médiocre, on a livré les paysans, les commerçants et les

propriétaires aux privilégiés orthodoxes, popes ou femmes de popes, fonctionnaires véreux ou autres, qui abusent de l'ignorance ou de la peur du paysan, trompent sur le poids et le prix, et élèvent à 200, 300 p 100 et davantage, l'intérêt que le Juif réduisait à 15, 20 ou 30.

Ces faits et bien d'autres, cités par M. Chmerkine, paraissent incroyables au premier aspect. On est bien forcé d'y croire quand on les voit attestés, comme je viens de le dire, par des documents officiels; quand ce sont, par exemple, des gouverneurs de provinces qui protestent, au nom de l'intérêt de leurs administrés, contre les rigueurs dont les Juifs sont l'objet; les habitants qui, ne pouvant plus vendre leurs produits, s'adressent au secrétaire de l'assemblée provinciale en lui demandant de leur procurer un Juif pour leur servir d'intermédiaire, ou le gouvernement lui-même qui accorde à ces hommes qu'il a expulsés des territoires intérieurs l'autorisation de s'y rendre pour affaires commerciales, leur intervention comme agents intermédiaires étant reconnue nécessaire. La comparaison entre Odessa, où les Juifs, réduisant des trois quarts les bénéfices qu'exigeaient les Grecs, ont pris, au grand avantage de tous, la place de ceux-ci, et Kiew, où, à leur défaut, le commerce languit et les transactions sont chargées de frais écrasants, est des plus significatives.

M. Chmerkine va plus loin. Il établit, pièces en mains, que depuis 1887, époque où commence à s'accentuer la politique antisémique, les heureux développements dus aux mesures conciliantes d'Alexandre II ne cessèrent de faire place à la stagnation et à la souffrance. Et il ne craint pas d'affirmer, avec l'autorité de documents officiels, encore une fois, que si le commerce et le transport des grains n'avaient pas été, en 1891, paralysés par la suppression des intermédiaires juifs, la famine si cruelle de cette année aurait été, ou évitée, ou du moins, singulièrement atténuée. L'ensemble de la récolte, en effet, aurait pu suffire, à la condition d'être bien distribuée. Elle n'a pu l'être, malgré le progrès des moyens de transport et d'information, chemins de fer et télégraphes; et l'on a vu ce qui ne se voyait pas à des époques moins avancées.

Que, sur tel ou tel point, l'étude de M. Chmerkine soit discutable, c'est possible. Mais elle est assurément des plus intéressantes comme des plus consciencieuses. Elle prouve, une fois de plus, que ce n'est jamais en vain que l'on viole les lois de la justice et que l'on attente à la liberté. Elle prouve, notamment, que ce n'est pas en supprimant la concurrence qu'on en supprime les abus, et, puisque c'est en qualité d'usuriers que l'on poursuit les Juifs, que le plus sûr moyen de développer l'usure, comme l'a dit M. de Molinari, c'est de restreindre la liberté.

FRÉDÉRIC PASSY.

Histoire générale de l'assurance en France et a l'étranger, par M. Georges Hamon (au journal *l'Assurance moderne*, Paris).

Histoire générale de l'Assurance en France et à l'étranger, voilà, certes, un titre bien ambitieux, et lorsque nous avons ouvert le volume, nous nous sommes demandé si vraiment ce titre serait justifié. Nous avons le regret de constater qu'il s'en faut de beaucoup que les matières répondent à l'importance du programme. Il ne s'agit point, en effet, pour faire une œuvre solide et de quelque portée pratique, de procéder à des recherches plus ou moins consciencieuses, de s'inspirer des travaux antérieurs sur la matière, de flatter l'amour-propre de quelques professionnels de l'assurance, de s'entourer de documents quelconques et pour la plupart administratifs, il faut encore savoir coordonner les documents, analyser les travaux, s'appuyer sur des données certaines, négliger les menus intérêts des coteries et, finalement, — ce qui importe en l'espèce — tirer de l'exposé des faits et des théories des conséquences logiques et raisonnées, des enseignements multiples et profitables.

Nous aurions voulu que M. Hamon, qui nous paraît animé d'excellentes intentions, d'ailleurs, mais dont l'effort pénible se trahit dans la pénurie des aperçus et des conclusions, accomplit vaillamment sa tâche, car nous manquons de livres didactiques en matière d'assurance (alors qu'ils abondent en Angleterre et aux Etats-Unis) ; mais il faut nous résigner à l'avortement d'une tentative sans doute honorable, mais qui ne nous donne pas, nous le répétons, ce que le titre de l'ouvrage promettait. L'histoire générale de l'assurance reste encore à écrire, et il faut espérer qu'un jour un écrivain doué de plus d'acquit et d'expérience, d'une indépendance d'allures plus complète, saura nous doter d'une œuvre sagement écrite et encoremieux pensée.

Disons à la décharge de l'auteur, cependant, qu'il ne s'est point dissimulé la difficulté du travail entrepris. Dans une note publiée en tête de l'ouvrage (et cela fait l'éloge de sa modestie), il reconnait que s'il s'est décidé à se consacrer à cette longue étude, ce n'a été que contraint et forcé, en quelque sorte, cédant à des « invitations » pressantes de la part de personnes toutes dévouées aux idées de prévoyance et d'épargne.

Faut il pousser la sincérité jusqu'au bout ? Nous trouvons la forme de l'ouvrage quelque peu négligée ; le style en est parfois pénible et heurté. Si l'on veut que nous prenions plaisir à suivre jusqu'au bout es développements que l'écrivain s'ingénie à donner à sa thèse, faut-

encore que le livre se dégage de certaines imperfections et que la lecture en soit rendue facile et agréable.

Autre remarque : M. Hamon s'intitule *professeur d'assurance*. Pourquoi d'assurance ? A l'époque de nos débuts (je parle d'il y a trente-sept ans, hélas !), ce titre de professeur d'assurance aurait fait sourire dans les bureaux des compagnies, car l'assurance se pratique et ne s'enseigne pas. Mais il paraît que les temps sont changés ; et bien qu'on cherche à modifier tous les jours les anciens errements, l'ensemble des connaissances acquises depuis 1819 ; que, par la force des choses, les antiques règlements soient amendés, que des méthodes nouvelles soient appliquées (chez nous et ailleurs), que des combinaisons plus ingénieuses se substituent à des conceptions imparfaites et surannées, il est avéré que maintenant l'assurance s'enseigne. Il existe même des chaires pour exercer ce professorat bénévole ! Que M. Hamon ne voie aucune pensée de malveillance dans l'énoncé de la remarque. Nous généralisons. L'enseignement donné par M. Hamon peut être excellent, vu ses connaissances spéciales et sa compétence relative : c'est l'exercice de la fonction qui nous semble peu justifié, à cause précisément de la diversité des méthodes et des principes exposés. Les spécialistes ne sont pas d'accord sur l'ensemble des matières enseignées. Or, pour établir un corps de doctrines, faut-il qu'il y ait unanimité d'appréciation dans l'application des principes et des méthodes. Ce n'est pas ici le cas. Il est probable que, pour notre part, nous tendrions à infirmer toutes les théories de M. Hamon.

Enfin, l'auteur nous donne toute une galerie de portraits, en photogravure, de nos professionnels de l'assurance. Il y a là des directeurs de compagnies qui ne se sont signalés ni par une initiative heureuse, ni par des vues bien originales en matière de garantie ; des actuaires pour la plupart aux gages des établissements assureurs (autrefois, on les appelait des *calculateurs*, des employés au bureau *des calculs*), des publicistes spéciaux, des avocats, etc. Cela présente tout juste l'intérêt que pourrait offrir la série des portraits de nos banquiers et financiers parisiens, et sans vouloir nier le mérite personnel de ces représentants de la fortune publique, nous pensons qu'il serait excessif de les classer parmi nos célébrités contemporaines, fût-ce dans une histoire générale des banques et des établissements de crédit.

Nous comptons parmi ces professionnels quelques amis, la plupart bons vivants et excellents camarades, et placer leur silhouette dans une histoire générale de l'assurance nous paraît, insistons-y, une idée aussi singulière que celle qui pousserait un écrivain à faire figurer nos principaux couturiers dans l'histoire générale du costume.

Maintenant, essayons d'analyser l'ouvrage. Il est divisé en sept par-

ties, savoir : la *Physiologie de l'assurance* ; son *Histoire générale* ; l'*Histoire de l'assurance-incendie* ; l'*Histoire de l'assurance sur la vie* ; l'*Histoire de l'assurance contre les accidents* ; l'*Histoire des assurances agricoles*. Une *Conclusion* suit cette division des matières traitées.

Dans l'histoire générale, l'auteur fait une place spéciale à l'assurance maritime. Il s'occupe ensuite des diverses tentatives qui ont été faites pour couvrir des risques laissés jusque-là en dehors de toute espèce de garantie. Il nous met au courant, à grands traits, des diverses phases que l'assurance a traversées, de sa lutte contre ce que M. Hamon appelle les « monopolisateurs » ; il énumère les créations scientifiques ou sociales auxquelles elle a donné lieu.

Dans la physiologie de l'assurance, l'auteur la considère au point de vue social, politique, familial et industriel. Il explique ce qu'elle est et en donne une définition.

Dans la seconde partie, il est question de ses origines, de son fonctionnement, c'est-à-dire de son application et du régime auquel sont soumises les diverses sociétés qui la pratiquent. Retraçant l'histoire de l'assurance-incendie, l'auteur étudie son rôle et son action ; puis, s'occupant de l'assurance sur la vie, il en fixe les bases et en expose les multiples combinaisons. Il procède de même pour l'assurance-accidents et les assurances agricoles.

Tel est le plan de l'ouvrage.

Nous nous contenterons, en passant, de faire quelques réflexions. Au point de vue historique, nous signalerons l'absence presque complète de données positives en ce qui concerne la véritable origine des assurances maritimes, notamment.

M. Hamon ne nous dit rien, non plus, des assurances pratiquées au temps des communautés germaniques, c'est-à-dire bien avant le moyen âge, et qui portaient non seulement sur la propriété mais encore sur la vie des personnes. On sait qu'à cette époque lointaine, des corporations entières offraient à leurs membres le bénéfice de contrats qui les liaient d'une façon absolue, et ce au moyen de contributions annuelles. Plus tard des associations appelées *bunderliche* se formèrent ; celles-ci étaient placées sous la protection des autorités municipales. La plus ancienne en date, créée dans le Schleswig, remonte à 1435. Rien également sur les associations dites *contrat du feu*, fondées à Hambourg en 1591. Pas un mot sur les associations privées, en Amérique, et sur les assurances de *cimetière*.

M. Hamon nous raconte que la première compagnie d'assurance contre l'incendie fut constituée à Londres en 1684. C'est là une erreur : cette compagnie ne fut organisée qu'en 1686, à la suite du grand incendie qui fit d'épouvantables ravages dans la cité. On n'ignore

pas qu'à cette époque, presque toutes les maisons de Londres étaient construites en bois. Le Parlement s'émut. De grandes richesses avaient été anéanties. On songea à se prémunir désormais contre les atteintes du fléau. Tout d'abord, il fut question d'imposer à chaque propriétaire l'obligation de verser une cotisation dite de prévoyance. Les plans d'une organisation mutuelle s'élaborèrent et virent le jour. Il avait fallu la rude secousse qu'on venait d'éprouver pour tirer la municipalité de sa torpeur, car, depuis près de quarante ans, les bases de cette association avaient été arrêtées dans les bureaux de la cité, et toujours on en avait ajourné la création.

C'est même à la suite de l'émotion provoquée par ce grand incendie, dans toutes les capitales d'Europe, que Louis XIV décida de faire paraître son fameux édit portant « création et règlement d'une compagnie générale pour les assurances et grosses aventures de France en la ville de Paris ».

M. Hamon, qui tâche à nous donner un historique des assurances aux Etats-Unis, n'est pas plus heureux dans ses recherches. Il nous dit qu'en 1759 la première compagnie fut fondée à Philadelphie en faveur des ministres presbytériens « pauvres et malheureux », de leurs veuves et de leurs enfants. D'abord, il ne s'agissait point d'une compagnie, pas plus que d'une œuvre de charité, mais d'une simple association d'assistance en cas de décès, avec versements obligatoires des sociétaires. Les pasteurs ne recevaient rien ; on avait voulu, avant tout, assurer à leurs veuves et à leurs enfants des subsides en cas de disparition de leur soutien naturel. Il était retenu une petite somme sur le montant du traitement annuel de ces pasteurs. La cotisation était donc fixe, bien que M. Hamon nous fasse remarquer qu'au commencement du XIXe siècle, la prime fixe était encore inconnue. L'auteur s'appuie sur l'autorité de M. Fowler : nous sommes forcé de récuser cette autorité pour nous appuyer sur celle de M. Eldridge, un écrivain spécialiste très apprécié au delà de l'Atlantique, qui constate que la prime fixe a fait son apparition bien avant l'établissement des premières compagnies anglaises aux Etats-Unis. Convertie par la suite en société régulière, la *Presbyterian Ministers' Fund*, dont il est question, a continué de faire des opérations jusqu'à nos jours.

M. Hamon ne nous parle pas des grandes mutualités américaines et anglaises, qui étendent aujourd'hui leur garantie sur des milliards de capitaux ; rien de l'*Amicable Society* en Angleterre, rien du système mutuel, qui se passe de capital et distribue ses bénéfices aux assurés ; rien sur la législation des différents Etats de l'Union en matière d'assurance, la meilleure que l'on connaisse ; rien sur le grand mouvement qui se produisit en 1868, à la suite de la création des sociétés à *assess-*

ment, lesquelles ont, à l'heure actuelle, plus de 10 milliards d'assurances en cours ; rien des sociétés fraternelles, qui assurent, de leur côté, un chiffre de capitaux aussi important ; rien des sociétés à primes naturelles, dont la fondation remonte à moins d'un quart de siècle et qui ont reçu, depuis, un si grand développement. Ce qu'il y a de singulier, c'est que M. Hamon, qui passe sous silence le rôle et l'étendue d'action des sociétés à *assessment* aux Etats-Unis, emploie ce mot pour caractériser le système employé par quelques compagnies françaises.

De plus, l'auteur semble ignorer complètement ce qui a été fait à l'étranger en matière d'assurances dites coopératives. M. Hamon nous parle bien des sociétés industrielles d'assurance ; il ne sait pas ou feint d'ignorer, qu'à l'étranger, et surtout aux Etats-Unis, d'immenses progrès ont été réalisés dans cette voie, et que certaines des associations créées assurent, par l'intermédiaire des loges ou ordres maçonniques, des millions d'ouvriers, avec des primes d'une extrême modicité.

En France, nous sommes très en retard à ce point de vue, et il ne serait pas difficile d'en trouver la raison. Nos compagnies, au lieu de développer partout l'esprit de prévoyance, en rendant l'accès de l'assurance facile aux plus petites bourses, se tiennent strictement sur le terrain industriel.

Il n'y a que la mutualité, à laquelle M. Hamon accorde une place si modeste dans son ouvrage, qui pourra faire profiter les assurés des avantages inhérents à ce système. Alors, ce qu'il appelle les difficultés d'application disparaîtront, au fur et à mesure que les principes seront mieux définis et mieux compris et que des règles sûres et tutélaires se seront substituées aux anciennes.

Enfin, dernière observation : M. Hamon semble considérer comme le créateur d'une société d'assurance le fameux du Mouriez du Périer, qui organisa, avec son frère cadet, le premier corps des pompiers de Paris. « En 1786, dit-il, sous Louis XVI, deux arrêts du conseil autorisaient et privilégiaient deux nouvelles compagnies... moyennant un versement, par leurs fondateurs, d'une somme de quelques millions à l'Hôtel de Ville pour la *garantie des assurés* ». Or, il est constant que les frères de Périer étaient tout bonnement à la tête d'une société qu'on appelait la compagnie des Eaux et d'Assurances (mais cela par antiphrase). Cette société établie à Chaillot, au faubourg de la Conférence, possédait 200 pompes à feu « destinées, disent les annuaires du temps, à donner aux citoyens de Paris le double avantage de leur procurer à tout instant, et en abondance, une eau toujours pure et de les défendre des fureurs de l'incendie. » Ce fut plutôt un rudiment d'organisation visant l'assistance en cas d'incendie qu'une œuvre destinée

à réparer les dégâts causés par le feu. La compagnie des frères Périer n'eut donc pas pour but de *garantir les assurés*, mais simplement la mise en application d'un système de secours éventuels. Le transport des pompes sur le lieu du sinistre était garanti au moyen d'un abonnement annuel versé aux mains d'un agent spécial et dont le montant variait suivant le nombre des engins réclamés. De même, en parlant du corps des pompiers organisé à l'étranger et de son rôle en cas d'incendie, M. Hamon oublie de faire remarquer que, dans plusieurs capitales, et notamment à Londres, le corps des pompiers est subventionné par les compagnies.

Nous n'en finirions pas s'il nous fallait relever toutes les erreurs de fait et d'appréciation dont fourmille le livre de M. Hamon. Ce qui est plus grave, c'est l'esprit de dénigrement qui semble présider à ses jugements lorsqu'il parle des sociétés d'assurances américaines. « Les sociétés américaines, dit-il, en créant des succursales sur le continent européen y ont introduit des traditions (lisez : un système éminemment favorable à l'assuré), des formules, des combinaisons nouvelles (très ingénieuses, d'ailleurs), qui nous semblent incompatibles avec la prévoyance en France » (!) On croit rêver en lisant de pareilles appréciations. Ainsi, d'après M. Hamon, la prévoyance en France consiste à faire la fortune des actionnaires en sacrifiant les intérêts des assurés. Il trouve logique que deux ou trois cents actionnaires, comme à la *Générale*, s'attribuent près de 5 millions sur les bénéfices, alors que plus de 85.000 assurés se partagent environ 3 millions 179 mille francs. Voilà l'idéal de la prévoyance selon M. Hamon.

Il s'est formé ainsi toute une école de jeunes théoriciens, admirateurs des compagnies francaises, qui veulent nier le progrès quand même, et qui ont pris à tâche de dénaturer jusqu'à l'esprit des contrats émis par les compagnies américaines. Faisons donc remarquer à ces étranges défenseurs d'un système longtemps condamné, que tout se modifie, qu'il est inutile de remonter le courant, que l'assurance à l'étranger a déjà franchi trois étapes successives. D'abord, le système à capital-actions a été appliqué ; ensuite le système de la participation des assurés leur attribuant tous les bénéfices ; finalement le système de la prime naturelle, qui ne repose que sur l'élément scientifique ; rien ne nous dit qu'un quatrième système, singulièrement amélioré, ne se substituera pas aux trois autres méthodes. Mais il n'y a pas de milieu : ou il faut s'enrôler, chez nous, sous la bannière des compagnies ou être frappé d'une sorte d'ostracisme.

Aussi il faut voir avec quelle bienveillance, avec quelle mansuétude M. Hamon parle des compagnies étrangères qui pratiquent le système français. Celles-là ce sont des amies, aucune concurrence n'est à

redouter avec elles. « La France est honorée, dit-il, par la présence de ces compagnies. » Quant aux autres : *Raca* ! *Raca* pour l' « Equitable » ; *raca* pour la « New-York » ; *raca* pour la « Mutual-Life » ; *raca* pour la « Réserve Mutuelle des Etats-Unis » ; *raca* pour tout ce qui s'écarte de la conception étroite de nos assureurs indigènes. La « Réserve Mutuelle », d'ailleurs, ajoute M. Hamon, « ne s'oblige à aucune constitution de réserve, au contraire de l'assurance ordinaire sur la vie. » Il s'agit d'une société à « assessment » : *horresco referens* ! Croyez-vous que M. Hamon va nous expliquer ce que c'est que le système à « assessment », qu'il va le critiquer, le passer au crible, le mettre en défaut ? Pas du tout. Il n'en dit rien, et il faut bien qu'il ignore comment il est appliqué, puisqu'il nous confesse ingénûment que cette société ne constitue aucune réserve, quand, *au contraire* (pour nous servir de son mot), son fonds de prévoyance atteint aujourd'hui près de 20 millions de francs. Il ne sait pas que le fonds de réserve ou de prévoyance de certaines sociétés à primes naturelles, aux Etats-Unis, est trois fois plus élevé que le capital versé de nos plus importantes compagnies françaises. Seulement — ah ! dame ! il est dur de le constater, le système américain est le plus avantageux de tous ; les sociétés ne distribuent rien aux actionnaires, il n'y en a point ; elles ne capitalisent pas de grosses sommes, puisqu'elles les réservent aux assurés. Aussi, avec quel luxe de développements M. Hamon nous met au courant des attaques dont les compagnies américaines, en général, ont été l'objet en France. Il ne nous fait grâce d'aucun détail ; il nous donne la nomenclature de toutes les brochures qui ont paru vouant aux gémonies le système que ces compagnies pratiquent. Notez que si les Anglais, les Allemands, les Hollandais avaient introduit chez nous un système analogue, les attaques seraient tout aussi violentes.

M. Hamon va jusqu'à excepter les Etats-Unis de la liste des nations où des résultats appréciables ont pu être constatés en matière d'assurance sur la vie, quand, tous les ans, il est publié, par les soins des surintendants des Etats, le relevé le plus complet qui existe de leurs opérations. La comparaison des chiffres produits avec ceux obtenus par les compagnies françaises ne serait sans doute pas à l'avantage de celles-ci.

Il nous faut conclure. L'ouvrage de M. Hamon est une œuvre de compilation assez intelligemment conduite, mais qui laisse beaucoup à désirer dans la plupart de ses parties. C'est de plus, on vient de le voir, un livre conçu avec un certain défaut de bienveillance à l'égard des sociétés étrangères, qui n'ont que le tort de vouloir attirer à elles la clientèle en lui offrant ce que leurs émules ne lui donnent pas. Le sujet n'a pas été traité avec cette largeur de vues, cette impartialité d'appré

ciation que nous aurions aimé y rencontrer. Il faut espérer que M. Hamon, revenu de ses injustes préventions, moins passionné, mieux au courant des méthodes et des systèmes, ayant plus d'expérience acquise, nous fournira bientôt l'occasion, en publiant une œuvre nouvelle, de rendre hommage à ses aptitudes professionnelles, qui sont réelles, à ses facultés d'assimilation, et qu'il justifiera les espérances de ceux qui voient en lui, sinon un spécialiste de premier rang, du moins un bon vulgarisateur en matière d'assurance.

EUGÈNE ROCHETIN.

OUR LEGAL TENDER SYSTEM ITS EVILS AND THEIR REMEDY (LA RÉFORME MONÉTAIRE AUX ETATS-UNIS), by M. W. DODSWORTH.— Being a series of editorial articles in the Journal of Commerce fel.1897, New-York.

On sait quelle est la complexité des problèmes monétaires qui se posent actuellement aux États-Unis. Leur circulation ne comporte pas moins de huit sortes de monnaies, pour un total général de deux milliards quatre cents millions de dollars en pièces, billets et certificats. La qualité de monnaie légale appartient sur ce total à 650 millions environ d'or frappé, simultanément avec 437 millions de dollars d'argent, 346 millions de « billets des États-Unis », et 120 millions de « billets du Trésor » datant de l'année 1890 ; et ces quinze cent cinquante-trois millions de métal et de papier ayant cours légal, servent à leur tour de garantie à l'émission de 614 millions (dollars) de papier circulant sous la forme de certificats d'argent, billets de banque, certificats d'or, enfin certificats de circulation fiduciaire (currency certificates).

En définitive, on peut admettre que celles des transactions américaines qui donnent lieu à un paiement en monnaie (il est vrai que c'est le petit nombre, les affaires par chèques et virements figurant au total pour 95 p. 100 [1]) se règlent, dans une proportion de 75 p. 100, par des *certificats d'argent* et des *billets de banque*. La valeur de cette proportion considérable de la monnaie usuelle dépend absolument de la valeur de la monnaie légale ; or celle-ci présente cette anomalie singulière d'une multiplicité redoutable : il y a, comme nous le disions à l'instant, *quatre* monnaies libératoires, ayant toutes une base différente, se gênant et s'affaiblissant l'une l'autre. Aussi les économistes se pré-

---

[1] D'après M. Puller, président de l'association des banquiers américains.

occupent-ils beaucoup de l'autre côté de l'Atlantique des réformes qu'exige cette situation anormale ; la mauvaise monnaie, doit infailliblement chasser celle qui lui est préférable, et la circulation des États-Unis est exposée plus que jamais à s'en trouver altérée dans sa masse tout entière.

M. W. Dodsworth, le savant directeur du « Journal of Commerce and Commercial Bulletin », de New-York, vient d'examiner, dans une série d'articles qu'il réunit en brochure, les défauts du système, et les remèdes qu'il comporte.

Les *dollars d'argent*, dont il existe 437 millions de monnaie légale, ne valent plus aujourd'hui que moitié de leur valeur-or ; le gouvernement est censé avoir assumé l'obligation de les maintenir toujours artificiellement au pair de l'or, mais en fait, les dollars d'argent sont une menace permanente de suspension des paiements en or. Il ne faut pas, suivant M. Dodsworth, chercher d'autre remède que le retrait de sa qualification de monnaie légale au dollar d'argent, dont la seule fonction possible est aujourd'hui celle de monnaie d'appoint.

Les *billets du Trésor* sont remboursables en argent, le secrétaire du Trésor en a ramené le total originel de 155.931.000 dollars en 1890, à 119.816.000 en 1896 par la frappe correspondante, pour une somme de 36.115.000 dollars, de lingots d'argent du Trésor : méthode d'extinction qui a toutefois le grave défaut d'enfler encore la plus mauvaise des monnaies légales. Ces billets ont été émis, on le sait, à la suite du Sherman Act pour les achats périodiques de métal blanc qu'imposait cette législation en faveur des mines d'argent, et c'est par suite seulement de la « déclaration de parité », que le gouvernement s'est cru tenu de voir, dans ces billets, encore un droit acquis sur sa réserve d'or, et en divers « runs » successifs, ils lui ont coûté plus de 80 millions de dollars, accroissant d'autant la dette des États-Unis.

Quant aux *greenbacks*, c'est-à-dire les 346 millions de « billets des Etats-Unis », leur création date d'une des époques critiques de l'histoire américaine, et s'ils ont été une nécessité pour parer alors aux besoins les plus pressants, ils n'étaient qu'un expédient, et devaient être retirés dès que les ressources publiques le permettraient. Au lieu de liquider la situation, lorsque les paiements en or furent repris en 1879, le Congrès, qui consacra plus d'un milliard de dollars à l'extinction de la dette portant intérêts, ordonna la remise en circulation des greenbacks. Dès le premier jour de leur émission, les greenbacks n'étaient acceptés qu'à une assez forte perte au change. leur valeur est tombée un instant à 40 p. 100 par rapport à l'or, elle a constamment varié jusqu'au jour où il a été décidé d'accumuler de l'or pour assurer en ce métal le remboursement de ces billets. Le cré-

dit des État-Unis s'est relevé, puisque les achats de leurs valeurs à l'étranger leur ont procuré en dix ans 224 millions de dollars. Le Trésor n'en est pas moins resté exposé à un « run ». On lui avait demandé le remboursement en or des greenbacks dès 1873, et pendant quatre ans de suite, il dut donner ainsi 500 millions de dollars ; 262 millions d'obligations dûrent être émises à des conditions fort onéreuses, longtemps les affaires se trouvèrent paralysées, le crédit de la nation compromis.

Il est difficile de concevoir un plus mauvais système, dirons-nous avec M. Dodsworth, que l'émission par le gouvernement de papier-monnaie garanti par le seul crédit de la nation. Il s'agit là d'une véritable opération de banque, que ne peut sagement conduire un gouvernement central comme celui des États-Unis, qui n'est que très peu assuré de la régularité de ses ressources et de ses dépenses, qui est sujet aux vicissitudes de la guerre et aux soubresauts de l'opinion populaire. De plus le crédit propre des Banques et de leur clientèle est solidaire des vicissitudes des finances fédérales, en vertu du « Legal Tender Act », qui oblige virtuellement ces institutions à posséder une large portion de leur réserve légale en papier du gouvernement. Durant la crise de 1894, il eût suffi du remboursement en or de 10 millions de dollars de billets, lequel pouvait s'effectuer d'ailleurs, pour obliger le Trésor à suspendre les paiements en or ; dans ce cas, les greenbacks auraient représenté de l'argent, et comme la moitié tout au moins des réserves des Banques consistait en papier légal, ces établissements se seraient vus forcés de suspendre aussi leurs paiements. Les vraies relations des Banques Américaines avec le gouvernement devraient comporter une véritable indépendance vis-à-vis du Trésor fédéral ; elles ne devraient pas être contraintes d'accepter ses propres obligations, mais toujours prêtes pourtant à lui venir en aide, qualifiées d'ailleurs pour lui fournir, de leurs caves, tout l'or nécessaire pour l'exportation ; quant à leurs transactions au Clearing-House, elles devraient se régler en or entre les Banques et le Trésor.

Dans ses conclusions M. Dodsworth, s'attache à prouver la nécessité d'une saine monnaie de remboursement pour la circulation papier. Il estime à 900 millions de dollars au moins la monnaie malsaine actuellement en circulation avec la qualité de monnaie légale. D'autre part, le Trésor possède environ 145 millions d'or. Si l'on suppose qu'il soit délivré de ses obligations vis-à-vis de la circulation-papier, une balance or de 25 millions de dollars lui deviendrait suffisante pour faire face à toutes ses opérations, ce qui laisserait 120 millions disponibles pour le rachat d'un semblable montant de « legal tenders ». De plus, le gouvernement possède 120.864.397 onces

d'argent-lingots, acheté en vertu du Sherman Act ; une fois retirés les billets émis en exécution de cet acte, pour les achats qu'il prescrivait, cet argent ne serait plus nécessaire à la garantie de ces billets, il faudrait le vendre, ce qui au prix du marché, procurerait au Trésor 80.000.000 de dollars en chiffres ronds.

De deux côtés, le Trésor disposerait ainsi de 200 millions de dollars pour la liquidation du papier-monnaie, il faut le créditer même de 20 millions à peu près de billets perdus ou détruits depuis trente-trois ans. Avec ces 220 millions et en présence des 346 millions de « billets des Etats-Unis » et des 120 millions de « billets du Trésor », il resterait encore 246 millions de « legal tender notes » à liquider autrement. Serait-ce par un emprunt ? De 1870 à 1892, on sait que les États-Unis ont remboursé leur dette à raison de 77 millions de dollars par an en vingt-trois ans, ils seraient sans doute en mesure de s'imposer actuellement une liquidation équivalente. A l'heure présente, le fonds d'amortissement réclame annuellement 50 millions de dollars environ ; en supposant les paiements régulièrement maintenus, ce qui resterait des « notes » pourrait être éteint en cinq ans.

M. Dodsworth pense que ces ressources seraient suffisantes à assainir la circulation, et qu'il ne serait pas nécessaire d'émettre d'obligations dans ce but.

LOUIS DE TOURVILLE.

BEITRÆGE ZUR GESCHICHTE DER FRANZŒSISCHEN HANDESPOLITIK VON COLBERT BIS ZUR GEGENWART. (*La politique commerciale de la France depuis Colbert*), par ALEXANDER VON BRANDT, 1 volume Leipzig. Duncker et Humblot 1896.

Le livre de M. de Brandt est un exposé clair, méthodique et complet dans sa concision (il ne compte que 233 pages) des évolutions de la politique commerciale de la France depuis l'établissement des tarifs de 1664 et de 1667 ; il se termine par des considérations pleines de sens sur les effets de la politique d'isolement ultra protectionniste en honneur depuis 1892. L'auteur écrit avec mesure et sans y mettre de passion ; il a grand soin de ne pas se contenter de l'apparence extérieure de la législation, et de démêler les mobiles intimes qui l'ont inspirée ; il ne la sépare pas non plus de l'ensemble de la politique générale du pays : ses arguments toujours scientifiquement documentés n'en acquièrent que plus de poids et de solidité.

Dans l'impossibilité où nous sommes de le suivre pas à pas, arrêtons nous aux dernières pages. Le vice fondamental du système en vigueur,

écrit M. de Brandt, abstraction faite de son hostilité pour les traités de commerce, hostilité dont la force des choses a déjà à quelques reprises contraint à se départir sous des formules déguisées, c'est l'illusion dont on s'est bercé au sujet de l'importance du marché intérieur. Pour prospérer, l'industrie doit à notre époque produire à bon marché et par conséquent produire en grand : tout déchet dans les débouchés influe donc d'une manière désastreuse sur les conditions où s'effectue la production. Si celle-ci est arrêtée dans son essor par la décroissance continue des exportations, la concurrence devient de jour en jour plus ardue et la politique d'isolement fait ainsi de propos délibéré des blessures qu'elle est impuissante à guérir. Bon gré, mal gré, il faudra donc, d'après M. de Brandt, revenir tôt ou tard au régime des traités de commerce, mais il confesse qu'il est impossible de prévoir quand et comment s'accomplira ce retour à la politique d'autan.

De même, malgré la communauté incontestable d'intérêts qui devrait engager les États continentaux de l'Occident et du centre de l'Europe à se constituer en un vaste *zollverein*, M. de Brandt n'ose espérer la réalisation prochaine de l'*Union douanière de l'Europe Centrale* : à son avis, la situation est dominée parla tension latente des relations politiques entre l'Allemagne et la France, et il ne pense pas que l'esprit public soit préparé chez nous à faire taire les ressentiments, qui s'opposent à une Union de ce genre. Il fait encore remarquer qu'en arrêtant le morcellement des patrimoines, notre faible natalité assure à la majorité des Français la certitude de pouvoir continuer à vivre dans la condition où elle a été élevée, et la soustrait à l'action de l'aiguillon du besoin qui vient stimuler les fils de la prolifique Allemagne. En effet, nous nous accommodons volontiers de l'état stationnaire et le *festina lente* recommandé par l'Empereur Auguste a pour nous plus d'attrait que le *Go ahead* des Anglo-Saxons. Mais il est sage de ne rien pousser à l'excès et cet excès de circonspection philosophique a, sur le terrain économique, des inconvénients, qui finiront par se faire sentir.

E. Castelot.

Grundeigentum und Bauerschaft. (*La propriété foncière et la condition des paysans*) par le Dr Eberle, première partie, Berlin. Puttkamer et Muhlbrecht, 1896.

Il n'est rien de tel que la foi : elle transporte les montagnes et met sans hésiter le doigt sur la cause de tout ce qui va de travers dans ce bas monde. Ainsi l'agriculture souffre, elle est ruinée, et le facteur prin-

cipal de cette ruine, au dire de M. Eberle, c'est le libéralisme de la bourgeoisie capitaliste et ses doctrines dissolvantes de la saine organisation sociale d'autrefois. Ce libéralisme engendre fatalement la dépréciation de la terre, et l'exploitation capitaliste de l'agriculture, dont il détache le paysan. Quant aux bas prix des denrées agricoles déterminés par l'abaissement des frêts et la concurrence des immenses espaces de terres vierges mises en culture, M. Eberle n'en parle pas ou plutôt il dédaigne sans doute de s'occuper de détails aussi terre-à-terre. Par contre il nous apprend que la valeur vénale des propriétés foncières atteint encore dans certaines contrées d'Allemagne et d'Autriche un niveau hors de toutes proportions avec celle de leur produit; il cite d'après un journal de Vienne, tel domaine qui rapportait, il y a quelques années, 7.500 thalers de revenu et qui après plusieurs ventes et reventes successives devrait en rapporter aujourd'hui 40.000 pour procurer le même revenu proportionnel : les propriétaires anglais et français vont maudire le ciel, qui ne les a pas fait naître dans les régions où d'aussi colossales fortunes leur seraient arrivées en dormant. Nous nous empressons de reconnaître que les fermiers doivent y être terriblement pressurés, à moins pourtant que ce domaine mirifique n'ait été jadis un immense marécage rendu cultivable par un drainage intelligent et coûteux, ce qui, à première vue, paraît la seule explication possible d'une hausse aussi vertigineuse.

Il en est cependant une autre. Dans une grande partie des pays germaniques, la législation agraire est encore, ou s'est, dans ces dernières années, de nouveau inspirée d'un esprit tout contraire à celui du libéralisme bourgeois flétri par M. Eberle. Il en est résulté que les *latifundia* ont une tendance marquée à s'y reconstituer et à s'étendre; la terre s'immobilise et échappe de plus en plus au paysan réduit à l'alternative ou bien d émigrer ou de payer des prix désordonnés pour les lopins qui restent à sa disposition. C'est cette circonstance spéciale, non mentionnée par notre auteur, qui fait que celui-ci peut à quelques pages d'intervalle se plaindre à la fois de la dépréciation de la terre et signaler des prix d'acquisition exorbitants. Elle enlève singulièrement d'autorité au réquisitoire qu'il fumine et de gravité au rôle des causes purement morales auxquelles il se plaît à attribuer la crise agricole que nous traversons. Pour être juste, nous reconnaissons que M. Eberle n'omet ni le militarisme, ni l'exagération des dépenses publiques parmi les causes du malaise, qui minent l'industrie agricole en Europe.

E. Castelot.

MICHEL KATKOFF ET SON ÉPOQUE, par GRÉGOIRE LIWOFF. 1 vol. in-18. Paris, Plon, Nourrit et Cie, 1897.

Les Russes sont actuellement nos grands amis. Ainsi le veut la politique. Mais assurément ce sont des amis dont nous connaissons peu les affaires, et ce qui se passe chez eux est assez généralement ignoré des Français. Le livre de M. Grégoire Liwoff, qui soulève pour nous un coin du voile, n'en sera lu qu'avec plus d'intérêt.

Elle ne manque pas de piquant cette biographie d'un journaliste russe s'acharnant à défendre ses idées envers et contre tous dans un pays où la liberté de penser et d'écrire n'est pas précisément en faveur ; persécuté par les ministres, défendu par les tzars ; tour à tour l'idole du public et sa bête noire ; agressif, violent, ne supportant pas la contradiction ; soulevant les colères les plus violentes ; attaqué dans son pays et à l'étranger avec une vigueur sans pareille ; assez libéral au début de sa carrière, puis d'un absolutisme intransigeant ; intelligent des arts et des littératures de l'Occident, et paraissant parfois en perdre le sens, comme en des éclipses de son esprit, sous l'influence de son idée fixe, le nationalisme russe en tout et partout, exclusif, violent, imposé par la volonté suprême d'un seul ; préconisant l'alliance de son pays avec l'Autriche, puis avec l'Allemagne, et enfin, détrompé, préparant avec ardeur, dans les dernières années de sa vie, le rapprochement que nous avons vu se produire depuis, de la Russie et de la France.

Telle fut, résumée en quelques lignes, la vie de Michel Nikiphorovitch Katkoff.

Ce célèbre publiciste naquit à Moscou en 1820. Il est mort à Znamenskoë, près de cette ville, le 1er août 1887. Il fut d'abord professeur de philosophie à l'université de Moscou, mais bientôt Nicolas Ier qui n'aimait pas la philosophie, en ayant supprimé les chaires dans tout l'empire, Katkoff se trouva aux prises avec les difficultés de la vie. C'est en 1851 qu'il devient directeur de la *Gazette de Moscou*, à la suite d'une aventure assez piquante. Un certain Khlopoff, qui en exerçait les fonctions, ayant manifesté trop publiquement et trop bruyamment son enthousiasme pour la célèbre danseuse Fanny Elssler, fut révoqué, et Katkoff appelé à le remplacer.

Il avait fait auparavant ses premières armes de journaliste dans l'*Observateur*, de Belienski, et dans les *Annales de la Patrie*, dirigées par André Kraïewski, et où il fit entrer Bakounine, alors son ami. L'opposition des idées devait devenir par la suite entre eux aussi complète que possible, celui-ci se faisant le promoteur des théories anarchiques, celui-là le défenseur de l'autocratie la plus absolue. Remar-

quons que c'est la philosophie hégélienne qui produisit ces deux résultats si disparates : et il me vient à l'esprit que chez nous Proudhon, sous la même influence, écrivit ses *Contradictions économiques*, et qu'il résume en lui seul la plupart des traits qui, se diversifiant et se particularisant, ont fait d'une part Katkoff et de l'autre Bakounine.

Tout le temps de Nicolas Ier, Katkoff, gêné par une censure inexorable, ne s'occupa guère de politique, et s'adonna aux études de philosophie grecque et latine, arrangées à la mode allemande.

Il résigna même ses fonctions de Directeur de la *Gazette de Moscou* pour fonder le *Messager russe*, avec, pour collaborateurs, le comte Léon Tolstoï, Ivan Tourgueneff, Goutcharoff, Pisemski, la comtesse Sallias, Dmétri Milutine, Pypine, Kaveline, Pobedonostzeff, Serge Solovieff, Oustrialoff, M. de Molinari, le professeur Boungué, Paul Léontieff et Outine. Le *Messager russe* avait pour programme le développement de l'idée nationale. Alexandre II régnait déjà. Son attention fut attirée sur Katkoff qui avait livré dans le *Messager* quelques-uues de ses meilleures batailles et dont le talent s'était révélé. Il le fit replacer à la tête de la *Gazette de Moscou* qu'il ne devait plus quitter.

Pierre Ier avait voulu civiliser la Russie, et la civiliser de la civilisation occidentale ; mais ses successeurs n'entrèrent pas toujours dans ses vues qu'ils ne comprenaient peut-être pas.

« Des réformes violemment appliquées par Pierre le Grand, des inconséquences et des incohérences de Catherine II, sortit une Russie dédoublée, chancelante, bifurquée, si on peut dire. A la surface, une société très civilisée et cultivée, aux mœurs subtiles, quelque peu relachées et même frivoles, des raffinements d'intelligence, une littérature très haute et une science fort avancée ; au fond, une masse inculte, un peuple bon et débonnaire, mais ignorant, superstitieux et paraissant encore traverser le moyen-âge. »

De là une double tendance qui se produisit, et se manifesta surtout violemment, après la compression du règne de Nicolas Ier, lorsque furent connues les intentions libérales d'Alexandre II. Malheureusement ce prince n'avait pas pour les mettre à exécution le caractère que son prédécesseur avait mis au service du despotisme le plus entier, le plus intransigeant, le plus déprimant de tous les despotismes. Michel Katkoff combattit pour l'autocratie du Tzar contre les tendances libérales du Tzar, en butte souvent aux persécutions des ministres, et soutenu par celui-là même dont il combattait les tendances réformatrices. Il n'y a qu'en Russie que ces choses peuvent se voir.

Katkoff, dans sa lutte incessante et acharnée en faveur de l'idée nationale russe, eut des adversaires redoutables : Hertzen, le proscrit,

qui publiait à Londres *la Cloche*, Emile de Girardin, Anatole de la Forge, Henri Martin, et surtout, à la *Revue des Deux-Mondes*, Charles de Mazade.

C'est la question polonaise qui, de chez nous, lui valut les plus rudes attaques. Au sein même du gouvernement russe deux partis s'étaient formés sur cette question : il y avait le parti séparatiste, dont l'âme fut le grand-duc Constantin, réclamant pour la Pologne l'organisation qu'elle possédait avant l'insurrection de 1831 ; et le parti beaucoup moins libéral représenté par le prince Gortchakoff, le général Milutine, le prince Tcherkaski, et dont Katkoff était le porte-paroles. Notons encore, parmi les adversaires de Katkoff, le baron Fircks, agent du ministère des Finances à l'étranger, qui, sous les pseudonymes de Pitkevitch et de Schedo-Ferroti, l'attaqua violemment.

Bientôt le nihilisme fit son apparition, et Katkoff, exaspéré par les attaques dont il était l'objet, eut le tort de confondre le nihilisme avec le polonisme, les partisans de cette dernière doctrine avec les promoteurs de la première.

A l'avènement d'Alexandre III, la proclamation par laquelle ce souverain déclara vouloir régner d'après les règles de l'autocratie la plus absolue, fut le triomphe des idées de Katkoff. A ce moment, Pobédonotzeff, Dmétri Tolstoï et Katkoff, qui avait été fait conseiller d'État, furent le vrai conseil dirigeant de l'empire.

Le livre de M. Grégoire Liwoff, dont nous tirons cette rapide analyse, donnera, non sans intérêt, la genèse et l'explication — nous ne disons pas la justification — des idées dont Katkoff s'est fait le champion. Dans les dernières années de sa vie, il fut le promoteur de l'alliance franco-russe. Notre patriotisme nous fera plus indulgent pour ses luttes contre la liberté, surtout si cette alliance finit par donner ce que nous en attendons, c'est-à-dire, avec la paix, non-seulement la primauté à la Russie, mais aussi à la France la place qui lui revient dans les conseils de l'Europe et l'influence que sa civilisation supérieure lui mérite toujours de faire prévaloir.

Notons, dans le livre de M. Liwoff, des aperçus d'histoire philosophique et littéraire qui ne sont pas sans mérite. Nous regrettons seulement quelque confusion dans la manière dont ils sont présentés.

MAURICE ZABLET.

LA SCIENCE SOCIALE, D'APRÈS LES PRINCIPES DE LE PLAY ET DE SES CONTINUATEURS, par J. B. MAURICE VIGNES. — 2 vol. in-8°, Paris, V. Giard et E. Brière, 1897.

Dans ces deux volumes, M. Vignes décrit successivement l'état des sociétés à l'âge des productions spontanées, à l'âge des machines

mues par les vents, les eaux ou les animaux, et enfin à l'âge de la houille, de la vapeur et de l'électricité.

Ce cadre, dû à Le Play, est large. Il ne renferme rien moins que toute la philosophie, au point de vue social, de l'histoire de l'humanité. On sait comment, dans ce vaste domaine, le fondateur de l'Ecole dont se réclame M. Vignes. s'est révélé par nombre d'observations neuves, de comparaisons instructives, d'appréciations lumineuses, d'aperçus profonds. J'ai eu moi-même l'occasion de puiser, dans les travaux de Le Play et de ses continuateurs, d'excellentes choses. Si je suis plus éclectique que M. Vignes, je n'ai cependant qu'à le louer de suivre le sillon tracé par des maîtres éminents et consciencieux.

Ne s'en écarte-t-il pas parfois ? Je le crains un peu. En tout cas, je ne pourrais, je l'avoue, suivre M. Vignes dans certaines de ses théories, celle, par exemple, où il fait l'apologie de la guerre et du militarisme. Nous ne voyons pas que la guerre soit « l'un des facteurs les plus puissants de la civilisation humaine ». Il nous semble, au contraire, qu'elle en a souvent retardé l'essor. M. Vignes ne méconnaît pas les inconvénients de la guerre « surtout pour ceux qui en sont les victimes » — et l'observation assurément a son prix ! — Mais on ne peut plus, dit-il, nier son influence bienfaisante sur le développement moral, social, économique et intellectuel des sociétés. Il cite à ce propos Joseph de Maistre. Je crains encore que la pensée discutable et discutée, mais philosophiquement profonde, de Joseph de Maistre, n'ait échappé à M. Vignes.

Les nations peuvent être obligées de recourir à la guerre pour défendre leurs droits et leurs intérêts. On les a vues souvent y recourir par simple ambition et esprit de conquête. Même quand elle est légitime, c'est toujours une triste nécessité. Il y a des outils de civilisation préférables à la guerre, et parce qu'ils sont plus efficaces, et parce qu'ils évitent de grands maux, non seulement à *ceux qui en sont victimes*, mais aussi aux Sociétés. Sans doute M. Vignes trouvera dans ces lignes la « pitoyable expression de l'universelle couardise bourgeoise ». Qu'il nous excuse de n'avoir pas dans le cœur cette vaillance qui fait trouver bienfaisants les massacres, les pillages, l'incendie, la mort.

Après les guerres l'humanité poursuit sa marche, comme elle la poursuit à travers toutes les crises. Le progrès s'obtient malgré elles et non par elles. Qui nous dit que ce progrès ne serait pas plus rapide et ne se dessinerait pas dans un sens plus favorable, si elles avaient pu être évitées ? Nous sommes peut-être trop près encore des événements de 1870 pour en porter un jugement définitif sur la marche générale de la civilisation. Mais jusqu'ici peut-on dire qu'ils lui ont été favo-

rables, quand le militarisme si cher à M. Vignes, le militarisme qui en est résulté, ruine et démoralise toutes les nations de l'Europe, entrave le travail, et soulève les questions aiguës au milieu desquelles nous nous débattons ? Cependant l'humanité, nous l'espérons bien, progressera encore, non pas à cause de cette guerre, mais bien malgré elle.

Je viens, pour les besoins de la cause, de relire la *Réforme Sociale*, où Le Play a donné la quintescence de ses idées, et je constate que l'opinion de M. Vignes n'est pas la sienne plus que la mienne.

Je pourrais citer d'autres exemples. Sous prétexte d'observation, M. Vignes est, je crois, trop porté à approuver ce qu'il observe. Il est des cas où le blâme peut se produire aussi bien que l'éloge, et la méthode d'observation — Le Play l'a montré par son exemple — n'est pas nécessairement une méthode d'approbation quand même.

M. Vignes a fait précéder son ouvrage d'une dissertation sur la méthode. Il y aurait beaucoup à dire aussi sur cette partie, où le disciple va évidemment plus loin que le maître lui-même. Je n'ai guère besoin qu'un auteur m'explique son orthographe, son style, ses procédés. Qu'il fasse un bon livre, et nous le verrons bien, comme disait Alceste à Oronte à propos du fameux sonnet. Le Play avait quelque raison d'en parler, puisqu'il inaugurait un système nouveau en sociologie. Mais aujourd'hui ce système est connu, et l'on n'arrive guère qu'à prouver que tant vaut l'homme, tant vaut la méthode.

Que M. Vignes ne voie pas là une méchante épigramme. Je veux dire que chacun de nous a sa tournure d'esprit propre, et si la méthode est une théorie philosophique indépendante de tel ou tel esprit, dans la pratique cependant chaque esprit doit se l'assimiler et la faire sienne. L'imitation trop purement matérielle de la meilleure des méthodes peut conduire à des erreurs. Elle y a quelquefois conduit M. Vignes.

MAURICE ZABLET.

DAHOMÉ. NIGER. TOUAREG. *Notes et récits de voyage* par le commandant TOUTÉE. 1 vol. A. Colin et Cie éditeurs. Paris, 1897.

La lutte d'influence à laquelle se livrent Français et Anglais sur le Niger nous aura au moins valu un fort agréable volume. Même si la mission du commandant Toutée n'a pas de résultats pratiques, nous devrons savoir gré à ceux qui l'ont chargé de reconnaître jusqu'à quel point du fleuve s'étend l'influence anglaise. Assurément, il y a eu des explorations plus particulièrement curieuses ; il y en a rarement eu dont la relation soit plus intéressante. Il va sans dire

que nous ne saurions entreprendre de suivre l'auteur dans son expédition ; contentons-nous donc de signaler quelques-unes de ses plus frappantes observations.

Débarqué à Cotonou, le commandant Toutée s'occupe de recruter sa petite escorte, ses porteurs et de rassembler tout le matériel nécessaire à une marche dans l'intérieur du pays. Il a donc l'occasion d'étudier sur le vif les noirs de la côte ; les réflexions qu'il fait à leur sujet sont assez pessimistes : ils sont grisés littéralement d'argent et d'alcool, dit-il. Pour engager un nègre à l'aider à décharger promptement ses marchandises et à les porter au magasin, le négociant enfle son offre hors de proportion avec le régime des salaires du pays. Les autres blancs, les administrations, l'armée font de même. L'appât des grosses sommes décide seulement les éléments les plus mauvais de la population qui considère son gain non comme un salaire mais comme une aubaine, un moyen de se livrer à une orgie. Il est ainsi admis à Lagos, par exemple, qu'un noir employé par un blanc reçoit un schelling par jour. Comme le prix de la nourriture qui suffit au nègre atteint, dans le pays, un sou par jour, il en résulte qu'une journée de travail (et quel travail ?) rapporte au nègre vingt-cinq fois son entretien. Si on se reporte non plus au prix des vivres indigènes, mais à celui des marchandises débitées par les factoreries, on trouve que l'eau-de-vie importée revient à quatre sous la bouteille, en sorte qu'un manœuvre gagne journellement l'équivalent de six bouteilles d'eau-de-vie. Un pagne d'étoffe de quatre mètres carrés revient à 2 francs et l'indigène se trouve avoir acquis en une journée et demie de travail l'équivalent d'un vêtement qui coûte trente jours de peine à un tisserand du pays. De quelque côté qu'on se retourne, on voit que le blanc paie l'aide du noir vingt fois ce qu'elle coûte dans le pays. Pour trouver un pareil dévergondage économique, il faut aller sur les placers au moment de l'ouverture d'un chantier sur un gisement d'or particulièrement riche, où les pires éléments de tous les pays donnent librement carrière à leurs tempéraments. Certes le noir n'a pas la puissance de ces rapaces de haut vol. Mais à partir du moment où le blanc lui impose son contact, il entre dans un rêve où rien ne subsiste des notions qu'il a acquises sur la valeur des personnes et des choses. Il voit ses chefs de village bafoués et méritant de l'être ; il sait que sa propre valeur vénale oscille entre 50 et 60 francs, et il voit des camarades gagner cette somme en deux mois ; les cauris, dont une poignée suffit pendant trois jours à faire le marché de sa ménagère, sont amenés en vrac à bord des navires, déchargés et brassés à la pelle comme des pierres ou de la terre. Un blanc, qui lui semble un sorcier, lui donne pour le moindre effort, parfois pour rien du tout, par caprice,

plus d'argent qu'il n'en a jamais vu. A partir de ce moment, il ne sait plus ni ce qu'il doit respecter, ni ce qu'il doit craindre, ni ce qu'il doit désirer, il est grisé ; il ne lui reste plus qu'à boire un litre d'eau-de-vie à son lever — et il le peut facilement — pour être gris, au propre comme au figuré. Si une superstition ou une religion l'empêche de toucher aux liqueurs, il fait de son argent un emploi moins dangereux mais tout aussi déraisonnable : achetant des bretelles sans porter de pantalon, des jarretières sans avoir de bas, des souliers qu'il ne mettra jamais et qui sont d'ailleurs moitié trop grands ou moitié trop petits, le tout en quantité assez sérieuse pour que ces articles soient l'objet d'un commerce de gros.

Et cependant les nègres vus chez eux sont gens fort sensés, ajoute le commandant, mais vus chez nous, sur l'étroite bande de terre où nous broyons leurs pauvres idées dans l'engrenage de notre appareil civilisé, ils ont perdu le sens.

Il faut dire à la décharge des blancs que les nègres ont de singulières notions économiques. — Ils ne sont pas les seuls, malheureusement ! — L'explorateur a pu s'apercevoir à ses dépens que dans l'intérieur de l'Afrique le libre jeu de la loi de l'offre et de la demande était compris d'une façon toute spéciale : tandis que nous avons tendance à considérer le boycottage et la mise à l'index comme le dernier mot de nos luttes industrielles et commerciales, on trouve au contraire que ces procédés sont habituels chez les noirs. Ils admettent très bien qu'on leur dise : tu achèteras à un tel et non à tel autre ; à tel prix et non plus cher ni meilleur marché ; tu travailleras pour Emile à tel prix et tu ne feras rien pour Pierre quelque paye qu'il te propose. De sorte que c'est le libre jeu de l'offre et de la demande qui constitue ici le progrès le plus subit, le plus incompris, le plus effrayant qu'on puisse concevoir. Restées lettre morte, pour des cerveaux qui n'en soupçonnent pas le fonctionnement, les lois de la concurrence, brutalement importées dans tout leur appareil moderne, n'arrivent qu'à fausser la valeur des choses et à révolutionner d'une manière particulièrement immorale les rapports sociaux en soumettant les fortunes à un bouleversement continu.

Elles ont cependant du bon les lois économiques, le commandant Toutée est le premier à l'admettre après en avoir fait la constatation. « Le prix des denrées portées au marché d'Abomé, nous dit-il, m'a paru établi au plus juste prix et de manière à laisser au débitant un très petit bénéfice. Inutile de dire que le tabac, les allumettes et le grain y sont moins chers qu'en France. Quant aux étoffes, elles étaient débitées à un prix inférieur à celui auquel j'avais acheté à Paris des étoffes similaires. Evidemment la concurrence s'est établie sur les mar-

chés de la côte, régulateurs de ceux-ci, de telle façon que les grosses et habiles maisons peuvent seules continuer leurs affaires. » Les marchés indigènes, continue-t-il, se ressemblent tous par un caractère commun que l'on retrouve depuis la côte jusqu'au Sahara inclusivement. Le marchand n'expose en vente que juste la quantité de marchandise qu'il croit pouvoir vendre dans sa journée. Il craindrait en en montrant davantage d'exciter la cupidité des voleurs, peut-être même celle, plus dangereuse, des hommes en place.

Les nègres de la côte sont complètement affolés mais ceux de l'intérieur, s'ils sont sensés comme l'indique le commandant, sont aussi généralement méfiants et inconstants. Cela étant, à quoi bon traiter avec eux ; ne doit-on pas s'attendre à ce que le dernier venu soit toujours à leurs yeux le seul et unique allié. Les notions politiques sont aussi étrangères au noirs que les notions économiques : alliance, protectorat, cela signifie simplement pour eux qu'on va les débarrasser de voisins pillards. Ils attachent si peu d'importance à ces conventions que leur imposent les blancs, que le roi de Boussa qui avait un traité de protectorat avec la compagnie anglaise du Niger le présentait au commandant Toutée comme un certificat de bonnes relations émanant des marchands d'Igga qui lui payaient un tribut de 50 sacs de cauris par an pour être dispensés du droit de douane sur leur sel.

Au reste, rien d'étonnant à ce que les rois et chefs nègres prennent peu au sérieux ces traités ; la cérémonie de l'échange des signatures est parfois une véritable scène d'opérette. On en trouvera dans le livre du commandant Toutée des descriptions tout à fait réjouissantes où l'on voit que la dignité prend des formes bien différentes suivant les latitudes. Cependant le grotesque ne devrait jamais dépasser certaines bornes et il semble qu'en pays noir, trop d'Européens soient tentés de les franchir.

M. LR.

Les femmes dans la science. Notes recueillies par A. Rebière. 1 vol. Paris, Librairie Nony et Cie. 1897.

Quoique la deuxième édition présentée aujourd'hui par M. Rebière de son ouvrage sur les femmes dans la science soit considérablement augmentée et, de plus, ornée de portraits et d'autographes, nous ne ferons que la signaler aux lecteurs du *Journal des Economistes* qui n'ont peut-être pas oublié ce que nous avons dit de la première édition ; d'autant que la quantité de notices ajoutées accroît de peu la valeur de la publication. Il y a, à notre avis, trop de mélange. Ne suffit-il pas en effet, pour avoir l'honneur de figurer dans le livre de

M. Rebière, d'avoir reçu des leçons de savants remarquables — bienfait réservé autrefois aux princesses ou aux très grandes dames mais dont tant de femmes de toutes classes peuvent jouir maintenant — d'avoir fondé des prix dans les différentes académies ou écoles de hautes études ; d'avoir traduit des ouvrages scientifiques ; d'avoir été la compagne, l'amie ou la correspondante de savants.

En somme, Hypathie, Marie Agnesi, Laura Bassi, le marquise du Châtelet, Sophie Germain, Mary Somerville et Sophie Kowalevski restent toujours les grands noms féminins de la science. Toutefois ne soyons pas injustes pour les vivantes : peut-être parmi elles se trouvera-t-il des émules de ces grandes disparues. Mais avant qu'elles aient donné la mesure complète de leurs facultés, n'est-il pas un peu tôt pour les nommer ?

Une chose nous a vivement frappé dans la lecture attentive de cet ouvrage, c'est que les femmes paraissent attirées de préférence vers les sciences les plus ardues : géométrie, mathématiques, astronomie, philosophie, économie politique même — oh ! jusqu'ici très peu — tandis qu'un bien petit nombre d'entre elles se consacrent aux sciences naturelles, zoologie et botanique. Est-ce afin de prouver que leur sexe n'est, en aucune façon, rebuté par les sciences abstraites, et peut entrer sur ce point en compétition absolue avec les hommes, quoique pensent là-dessus les contempteurs des femmes dont l'opinion est abondamment énoncée dans les copieuses notes qui terminent le livre.

M. LR.

Le Roman de l'Humanité. Rêveries philosophiques, par Paul Laur, Paris, in-12. Société d'éditions scientifiques, 1897.

Le lecteur pourrait s'attendre, d'après le titre, à voir quelque fiction dérouler sa trame à travers ces pages, mais M. Paul Laur nous avertit, dans son introduction, qu'il n'a choisi la forme, ou plutôt le titre, d'un roman que pour laisser à sa plume cette légèreté et cette indépendance d'allure que ne comporterait pas la grave histoire. Du reste, il ne s'astreint à aucune méthode ni même à aucun ordre chronologique dans ces brillantes chevauchées à travers la vie rétrospective de l'humanité. Si ce n'est pas de l'histoire, ce n'est donc pas non plus un roman que l'auteur nous présente, mais, comme il le dit lui-même, une série d'illustrations dans lesquelles il groupe les principaux hommes et les principaux faits de l'histoire ou du moins ceux qu'il considère comme tels, et nous promène ainsi de l'Eden jusqu'au seuil du xxe siècle.

Ne pouvant suivre M. Laur dans ces descriptions qu'il fait en artiste, en poète, plutôt qu'en historien et en savant, essayons de dégager de cet ouvrage les principales idées philosophiques qu'il cherche à faire prévaloir.

M. Laur est un matérialiste optimiste. Tout en ne nous accordant que cette vie éphémère de la feuille que le vent emportera peut-être demain, il veut que, comme lui, nous débordions d'enthousiasme en pensant que, si la mort nous fait disparaître sans retour comme individus, elle nous fait revivre sans cesse dans l'humanité immortelle.

« L'immortalité, vraie sous l'aspect général du principe de vie universelle, est fausse au point de vue des individus. Les individus meurent, les races s'éteignent, la nature persiste — voilà ce que nous voyons. C'est la vie éternelle avec ses renouveaux incessants. Quant à la perpétuité des êtres, après la mort, dans une immortalité astrale, nous n'en voyons trace nulle part, et ceux qui professent ces doctrines pas plus que nous. Ils affirment sans voir — nous affirmons ne pas voir. »

M. Laur refuse donc l'âme à l'individu et l'accorde à l'humanité. On pourrait lui demander comment l'espèce peut avoir une âme si l'individu en est dépourvu. Suffit-il d'entasser du sable ou des pierres pour qu'ils s'animent? Et ne faut-il pas que l'âme soit au moins en puissance dans les molécules sociales pour qu'elle se réalise dans l'ensemble? Et puis, qu'est-ce que cette âme de l'humanité qui se fractionne en nations, provinces, communes et qui ne peut descendre jusqu'à l'individu?

La raison que M. Laur met en avant pour refuser l'âme à l'individu, c'est qu'il ne l'a pas vue ; mais aurait-il vu par hasard celle de l'humanité? Si cela est, nous serions curieux de jouir du même spectacle.

« Il faut durer ; il faut savoir, il faut aimer, » nous dit l'auteur dans l'épigraphe placé en tête de son livre. Il voit dans sa théorie de notre durée, que nous venons de résumer, une base solide et rationnelle pour la morale.

Mais quel est donc l'homme tant soit peu logique auquel on aura persuadé que tout finit à la mort, et qui sacrifiera, sur de pareilles considérations, ses intérêts particuliers, bien ou mal entendus, aux intérêts de l'espèce qui ne le touchent que très indirectement? Cette entité mystérieuse dont vous lui parlez, il ne la comprend ni ne la connaît. Vous lui peignez une humanité gravissant sans cesse vers la lumière, vers le bonheur. Peu lui importe cette perspective, si son moi conscient n'existe plus pour jouir de tous ses biens et se les approprier. C'est comme individu qu'il veut « durer » et progresser.

« Il faut savoir, » continue M. Laur, et lui-même se déclare un ado-

rateur de la science qu'il voit appelée à résoudre, un peu plus tôt, un peu plus tard, tous les problèmes dont les religions s'étaient jusqu'à présent réservé la clé. « Bientôt, dit-il, l'homme ne dira plus : je crois, mais je sais ; » et il ajoute : « En même temps que progressent les sciences naturelles florissent admirablement les sciences morales, tant et si bien qu'on peut voir venir le jour béni où le caractère naîtra du commerce incessant de l'esprit avec le cœur et où l'on ne verra plus ces difformités : de l'intelligence sans moralité ou de la moralité sans intelligence. Le progrès des sciences fera de l'homme un être également développé dans tous les sens et échappant par degré à toutes les tares puisque, toute connaissance devant aboutir à la pratique, l'homme intégral peut se constituer. »

Il serait difficile de contester le progrès matériel dont la science a été l'agent. Cependant il ne faut pas perdre de vue qu'elle a fait surgir de nouveaux besoins encore plus qu'elle ne nous a fourni de moyens de les satisfaire. Quant aux progrès des sciences morales, nous ne voyons pas bien où M. Laur peut les apercevoir. Que signifie la grande diversité sans précédent des opinions et systèmes moraux et sociaux, soutenus avec tant d'acharnement par leurs adeptes qui se réclament tous également de la science ? Enfin, lors même que la morale aurait progressé comme science, ces progrès ont-ils beaucoup influé sur la pratique de la vie ? Demandez-le aux statistiques de la criminalité.

« Il faut aimer » nous dit enfin l'auteur, et il nous recommande comme un dictame suprême : « Un œil qui sache voir la nature ; un cœur qui sache aimer la nature ; un esprit qui ose suivre la nature. » A notre avis, M. Laur n'ose pas la suivre assez loin puisqu'il ne regarde comme faisant partie de la nature que ce qui se voit et se palpe. Pour lui, la nature c'est notre petit globe et la vie ce sont les quelques années que nous y passons actuellement. Si nous souhaitons quelque chose de plus, nous sortons des bornes de la nature et de la création. Mais comment aimerions-nous donc une mère si avare qui possède de si vastes univers et des temps sans fin et n'en donne à chacun de ses enfants qu'une si infime part.

Et cependant c'est au cœur, « à la sentimentalité » de ses lecteurs que s'adresse M. Laur pour faire admettre ses théories !

Avant de terminer cette analyse, signalons quelques chapitres qui nous semblent tout spécialement dignes d'attention. Ceux que l'auteur consacre à l'étude du paganisme et du christianisme sont de ce nombre. Les préférences de M. Laur sont évidemment pour le paganisme qui n'était, dit-il, que le culte de la nature dont il fêtait solennellement les grandes époques et qui aimait la joie, l'épanouissement de la vie. Le christianisme, au contraire, présente le travail comme une punition et la vie sous un aspect trop pessimiste.

Le chapitre sur la Révolution française, dont M. Laur se montre admirateur enthousiaste, est aussi à noter. Puis viennent des pages d'une grande justesse de vues sur le système romain qu'il flétrit en rappelant que c'est de la Rome impériale et papale que nous tenons « deux dons mortels : l'esprit militaire et l'esprit clérical ».

L'auteur nous représente la troisième république luttant sans trève depuis vingt-six ans contre les partis adverses, usant à cette lutte son temps et son argent et n'ayant pu rien faire encore que se défendre. Il nous semble que les attaques qu'elle a essuyées n'étaient pas bien dangereuses et que les républicains auraient pu employer leur temps plus utilement qu'à y répondre, ne fût-ce qu'à réaliser quelques unes des bonnes parties de leur ancien programme, totalement abandonné par eux pour se livrer à l'imitation des régimes antérieurs.

Enfin, M. Laur sent le souffle d'un esprit nouveau passer sur le monde et annonce qu'une ère de justice et de liberté va commencer. Si l'on n'éprouve pas la même sensation, on ne peut du moins que partager les mêmes espérances.

H. Bouët.

La Renaissance de l'Idéalisme, par Ferdinand Brunetière. in-16°. Paris, Firmin-Didot et Cie, 1896.

M. Brunetière se propose ici de démontrer que, après l'ère de positivisme à outrance que nous avons traversée, l'idéalisme renaît enfin. Du moins, il croit en voir les symptômes dans la littérature, les arts, le théâtre et dans la politique même. Son opinion à ces différents points de vue serait discutable, mais tout cela n'est pas de notre ressort. Bornons-nous donc à examiner sommairement si elle est fondée au point de vue politique qui nous intéresse plus directement.

M. Brunetière constate que nos vieux politiciens sont restés ce qu'ils étaient, il y a trente ou quarante ans « fossiles du cléricalisme, adversaires de l'idéalisme » par conséquent corrompus et corrupteurs.

Nous croyons qu'ils ne sont pas restés stationnaires, ils ont même reculé et ont renié les principes qu'ils défendaient au temps où ils formaient l'opposition. Depuis qu'ils sont au pouvoir, ils font ce que faisaient alors leurs adversaires et souvent pire. Quant aux jeunes, ils nous paraissent encore plus matérialistes que leurs aînés ; les Panamas, grands et petits, en sont autant de preuves palpables.

M. Brunetière voit dans le socialisme une réaction contre ces politiciens et la force de ce parti réside, selon lui, dans l'idéalisme dont il fait profession. Il faut être peu familier avec les principaux écri-

vains socialistes pour leur attribuer cette tendance. On sait, en effet, qu'ils ne manquent jamais l'occasion de se proclamer matérialistes dans toute la rigueur du terme, à moins que, par exception et devant certains auditoires, ils ne sentent l'opportunité de cacher leur jeu sous des phrases ronflantes en contradiction évidente avec leurs principes. Il est vrai que M. Brunetière appuie aussi sa renaissance idéaliste en politique sur le socialisme chrétien. Reste à savoir, même en supposant celui-ci toujours désintéressé, s'il ne fait pas le jeu du socialisme matérialiste et s'il ne lui tire pas les marrons du feu. Or, il semble que cela est déjà visible : comptez plutôt le nombre des députés catholiques et celui des députés socialistes matérialistes.

La conclusion de M. Brunetière est bien vague et bien flottante, il en convient lui-même : « On pourrait dire également que l'idéalisme et le naturalisme sont deux tendances dont il convient tantôt d'encourager l'une et de retenir l'autre, ou réciproquement. » C'était donc bien la peine de tant ferrailler !

Du reste il maintient ses opinions antérieures en les adoucissant quelque peu cependant. Il continue à en vouloir à la science qui ne nous a pas encore donné le sens de la vie. Toutefois, il ne parle plus de soumettre la raison à la foi. Sans doute les critiques, non-seulement des libéraux, mais des catholiques y compris les Jésuites eux-mêmes (V. Etudes 5 et 20 mars) qui réhabilitent la raison, ont modéré son zèle et lui ont fait sentir qu'il n'était pas séant d'être plus catholique que le Pape.

H. Bouët.

Bibliothèque socialiste internationale. II. Misère de la Philosophie. Réponse a la philosophie de la misère de M. Proudhon par Karl Marx avec une préface de Friedrich Engels, in-16°. Paris, V. Giard et E. Brière, 1896.

Au premier abord je me suis demandé de quelle utilité pouvait être a réimpression de ce pamphlet et pourquoi on le colloquait dans la *Bibliothèque socialiste internationale*, comme si c'était une œuvre de doctrine, et je n'en voyais point. Un peu de réflexion m'en a fait découvrir une à laquelle ne s'attendent évidemment pas les éditeurs : c'est que, à cinquante ans de distance, et avec les progrès qu'a dû faire l'instruction répandue à flots, on arriverait peut-être à mieux démêler les erreurs et les sophismes sociaux et à découvrir que, même en admettant que le système de Marx eut alors sa raison d'être, il ne l'a plus aujourd'hui ; en un mot, la *misère de la philosophie* est un ouvrage qui me paraît assez propre à montrer la *misère du socialisme*. Citons quelques exemples à l'appui de ces assertions.

« Au moment même où la civilisation commence, dit Karl Marx, la production commence à se fonder sur l'antagonisme des ordres, des états, des classes, enfin sur l'antagonisme du travail accumulé et du travail immédiat. » Quel est l'écolier, ne fut-il que primaire, qui ne répondra pas à ceci : Qu'en savez-vous des débuts de la civilisation pour en parler avec tant d'assurance? Etiez-vous là? Comment la production aurait-elle pu se fonder sur l'antagonisme des classes alors que les classes n'existaient pas? Pourquoi les débutants de la civilisation se seraient-ils mis en lutte, alors qu'ils avaient tout intérêt à s'entendre? Par qui, au début de la civilisation, le « travail accumulé » l'aurait-il été? Autant de questions qui restent sans réponses. Or, supprimez la « lutte des classes », tout le socialisme tombe.

« Pas d'antagonisme, dit encore Marx, pas de progrès. C'est la loi que la civilisation a suivie jusqu'à nos jours. Jusqu'à présent les forces productives se sont développées grâce à ce régime de l'antagonisme des classes. »

En supprimant le dernier mot qui n'a pas de sens et en considérant l'antagonisme comme accidentel dans la vie sociale et non comme essentiel, Marx serait à peu près dans le vrai; mais il s'ensuivrait le renversement de son système : en supprimant l'antagonisme, comme il le veut, il supprimerait du même coup le progrès, et s'il s'était trouvé là au début de la civilisation, elle ne serait jamais née.

On sait de reste que K. Marx ne ménage pas les économistes; on dirait qu'il ne leur doit rien ou qu'il leur doit trop pour pouvoir s'acquitter envers eux. « Les économistes, dit-il, ont une singulière manière de procéder. Il n'y a pour eux que deux sortes d'institutions, celles de la nature et celles de l'art. » Jusque-là tout va bien; mais « les institutions de la féodalité sont des institutions artificielles, celles de la bourgeoisie sont des institutions naturelles... En disant que les rapports actuels — les rapports de la production bourgeoise — sont naturels... » Mon écolier m'interrompt en disant que les économistes n'ont jamais dit que les rapports actuels, qui sont basés sur le protectionnisme, soient naturels ; ils ont toujours soutenu le contraire et, longtemps avant Marx et tous les autres socialistes, ils ont combattu ces institutions artificielles, et ils continuent. Marx ignore-t-il cela ou est-il de mauvaise foi ?

On n'en finirait pas si l'on voulait réfuter point par point les opinions de Marx. Une dernière. Pour rejeter la cause des maux sociaux sur les capitalistes et non sur les vices du gouvernement, leur véritable source, Marx et ses disciples soutiennent que le gouvernement n'est qu'un instrument entre les mains de la classe bourgeoise et que « les impôts servent précisément à donner aux bourgeois les moyens de se conserver comme classe dominante. »

En supposant ce qui n'est pas — du moins dans les intentions, — que la thèse de Marx fût vraie en 1846-47, quand il écrivait cela, alors qu'on n'avait que le suffrage restreint, elle n'aurait plus aucune raison d'être depuis qu'existe le suffrage universel. La condition de la classe ouvrière devrait donc s'être améliorée. Or, les socialistes ne cessent de nous assurer que c'est tout le contraire.

Considérée comme réponse à la *philosophie de la misère*, la *misère de la philosophie* est quelquefois une bonne réfutation ; quelquefois les arguments de Marx sont aussi captieux que ceux de Proudhon. A sophiste, sophiste et demi. *La misère de la philosophie* est suivie de trois appendices : 1° Proudhon jugé par Karl Marx. 2° John Gray et sa théorie des bons de travail. 3° Discours sur la question du libre-échange.

Dans ce dernier opuscule, Marx assure qu'une nation peut s'enrichir aux dépens d'une autre. « Si les libre-échangistes ne peuvent pas comprendre comment un pays peut s'enrichir aux dépens de l'autre, nous ne devons pas en être étonnés, puisque ces mêmes messieurs ne veulent pas non plus comprendre comment dans l'intérieur d'un pays, une classe peut s'enrichir aux dépens d'une autre classe. » Ils comprendraient peut-être si vous leur expliquiez comment tout cela se fait, mais vous vous bornez à l'affirmer ou à le prouver par des absurdités palpables et palpées.

Néanmoins K. Marx vote pour le libre-échange par la raison que « le système de liberté commerciale hâte la révolution sociale. » Quel dommage que les disciples de Marx ne l'aient pas suivi dans cette voie; les économistes auraient eu le libre-échange et les socialistes, la révolution sociale et tout le monde aurait été content, une fois par hasard ! Mais il est encore temps : Que les socialistes s'unissent aux libre-échangistes sur ce chapitre, et l'on verra quelle révolution sociale en résultera.

ROUXEL.

CORRESPONDANCE

Réclamation de M. Nitti. — A M. de Molinari, directeur du *Journal des Economistes*, Paris.

Naples, 2 juin 1897.

Monsieur et très honoré confrère,

Dans le dernier numéro du *Journal des Economistes* (15 mai) M. Rouxel a inséré un compte-rendu de mon livre : *La population et le système social*, tout récemment publié par la maison V. Giard et E. Brière dans la traduction française.

M. Rouxel dit beaucoup de mal de mon ouvrage : mais malheureusement sans l'avoir lu. M. Rouxel parle d'un ouvrage qu'il ne connaît que par le frontispice, la préface et quelques pages.

« Il y a une âme de bonté aussi dans les choses mauvaises » a dit Shakspeare; les livres — lorsqu'on a l'habitude d'en parler après la lecture — même mauvais, ont toujours quelque chose de bon : une âme de bonté.

Malheureusement M. Rouxel me fait dire *absolument le contraire de ma thèse*. J'ai consacré une grande partie de mon livre seulement à approfondir les causes économiques et sociales qni empêchent à la France d'avoir une haute natalité. Eh bien! M. Rouxel a écrit que si ma théorie était vraie, *la population devrait suivre un mouvement très marqué en France*.

Et après cette découverte M. Rouxel tire des conclusions à l'infini!

Je n'ai rien à dire des railleries de notre excellent confrère. Dans le même numéro du *Journal des Economistes*, à la page 305, M. Rouxel trouve que *la logique et la concision* ne sont pas des plus communes parmi les économistes italiens. Je suppose que M. Rouxel n'a aucune notion de l'état actuel de la science économique en Italie. Il n'aurait jamais écrit une chose si fausse et si injuste ; car l'état de la science économique en Italie est très avancé et nombre d'économistes italiens n'ont rien à envier aux plus grands économistes étrangers. Sans doute M.Rouxel n'a pas lu avec une attention plus grande que celle accordée à mon livre *Population* les ouvrages de mes confrères Loria, Cognetti, Ricca-Salerno, Pantaleoni, Pareto, Ferraris, Alessio, Graziani, etc.

Les critiques de M. Rouxel sur mon livre ne touchent que des affirmations quelques fois absolument contraires à ce que j'ai dit. Est-il nécessaire de discuter sur cette base?

Enfin M. Rouxel, non content d'attaquer en moi l'économiste, attaque l'écrivain. Sur ce point il ne m'est pas possible de reconnaître la compétence de M. Rouxel. Mes ouvrages ont eu l'honneur d'être accueillis même en France avec la plus grande sympathie, surtout dans le monde des lettrés. M. Zola m'a fait même l'honneur d'avouer dans le *Figaro* que le *Socialisme catholique* (si antipathique à M. Rouxel) était un peu la base de son livre *Rome*. M. Brunetière, presque toujours, n'a fait que des éloges vraiment flatteurs de mes qualités d'écrivain. Je n'ose garantir la fidélité des traductions; mais si M. Rouxel se donne la peine de les lire, il sera bien possible qu'il soit moins injuste.

FRANCESCO S. NITTI.

M. Nitti assure que je n'ai pas lu son livre. C'est au contraire parce que je l'ai lu entièrement que j'ai été peut-être un peu sévère, impatienté d'y trouver tant de mots et si peu d'idées nouvelles. Quand on ne lit pas les livres, on ne se hasarde pas à les critiquer, alors qu'il es si commode et si peu compromettant de se borner à chanter les louanges des auteurs; on ne s'aperçoit pas non plus des redites trop fréquentes.

— Je fais dire à M. Nitti le contraire de ce qu'il a dit. — Ma citation, à laquelle il fait allusion est guillemettée ; il est facile de voir si elle est exacte et si la conséquence que j'en tire est logique. Je ne dis pas que, et la citation et la conséquence ne soient pas en contradiction avec d'autres endroits de son livre, loin de là, mais à qui la faute ?

— Enfin, j'attaque, dit-il, sa qualité d'écrivain. — Il y a deux sortes d'écrivains : les littérateurs et les scientifiques. Je n'ai pas à apprécier les qualités des premiers, mais seulement des seconds. Or, aujourd'hui que l'on a tant à lire, la qualité première de ceux-ci est de ne pas répéter trop souvent les mêmes choses, ce qui est du temps perdu pour les lecteurs, mais de les dire une bonne fois et à la place qui leur convient le mieux. En deux mots, ils doivent *composer*, et non assembler des notes. Je conteste si peu les qualités d'écrivain de M. Nitti, que je le crois et l'ai dit capable de faire mieux, en observant le vieux précepte qui s'applique aussi bien aux littérateurs qu'aux savants ; de tenir plus longtemps son travail sur le chantier.

ROUXEL.

CHRONIQUE

Sommaire. Le renouvellement du privilège de la Banque de France. — La transformation des banques privilégiées en trésors de guerre. — Une proposition de M. Jaurès. — Le protectionnisme à l'école des Beaux-Arts. — La confiance envers l'Administration. — L'assemblée générale de la Ligue nationale bimétallique. — Le bimétallisme en Angleterre. — Le rejet du bill des huit heures. — Les riches deviennent-ils toujours plus riches et les pauvres plus pauvres? — La loi sur l'émigration en Allemagne. — Spécimen de l'ignorance économique des classes dites éclairées. Les vœux des conseils généraux. — L'économie politique d'un chimiste.

La discussion du projet de loi relatif au renouvellement du privilège de la Banque de France a commencé à la Chambre des députés. Comme il fallait s'y attendre, le débat s'est concentré entre les partisans des banques privilégiées et ceux des banques d'Etat. Entre les deux, notre choix ne saurait être douteux. Quelque peu de goût que nous ayons pour le régime actuel, nous le préférons encore à celui de l'Etat banquier. Mais n'est-il pas curieux de remarquer que les principaux soutiens du privilège soient les socialistes eux-mêmes? N'obligent-ils pas les économistes les plus intransigeants à s'y rallier pour éviter un plus grand mal? Si le Socialisme n'existait pas, les monopoleurs n'auraient-ils pas intérêt à l'inventer et, au besoin, à le soudoyer, car il est pour eux la plus sure des sauvegardes.

*
* *

Cependant les banques privilégiées coûtent cher, et elles n'offrent qu'un faible préservatif au danger du papier-monnaie. Les gouvernements dans l'embarras ne se font aucun scrupule d'obliger les Banques à les en tirer; ils puisent à même dans leurs caisses, en les autorisant à suspendre le remboursement de leurs billets et à transformer ainsi leur monnaie de papier en papier-monnaie dépréciable. Les billets de la Banque d'Angleterre, réputée la plus solide et la plus indépendante des banques privilégiées n'ont-ils pas subi une dépréciation de 30 p. 100 pendant la guerre continentale?

A ce risque qui menace, en cas de guerre, le monde des affaires vient se joindre le renchérissement de l'instrument de la circulation, causé par la transformation des banques privilégiées en trésors de guerre. Tandis que la somme nécessaire pour assurer contre toute éventualité le remboursement des billets n'excède pas un tiers, les encaisses métalliques sont actuellement presque égales au montant de la circulation. Comme on le verra par le relevé suivant, ellés n'ont pas cessé de s'accroître dans toutes les Banques de l'Europe, à la seule exception de la Banque d'Allemagne :

Banques.	Fin 1891, Millions.	Fin mars 1897. Millions.		Différences. Millions.
Autriche-Hongrie....	139	654	+	518
Allemagne.....	1.127	721	—	406
Italie.....	225	303	+	78
France.....	1.337	1.918	+	581
Russie.....	1.426	2.421	+	995
Angleterre.....	557	996	+	2.305
Totaux	4.808	7.013	+	2.205

Avons-nous besoins d'ajouter que les frais d'assurance de l'instrument de la circulation s'en trouvent inutilement accrus au détriment des consommateurs de monnaie. Mais qui se préoccupe aujourd'hui de l'intérêt des consommateurs ?

*
* *

Voici le texte d'une proposition dont M. Jaurès à donné lecture à la Chambre, et qui dépasse visiblement la mesure de l'insenséisme socialiste et parlementaire :

« Art. 1er — Toutes les fois que, par l'effet d'une expropriation pour cause d'utilité publique, ou par l'effet d'une loi de douanes, ou par tout autre acte de la puissance publique, des ouvriers seront privés de leur travail, ces ouvriers auront droit à une indemnité égale, au minimum, à une année de salaire.

« Art. 2. — Il en sera de même pour les ouvriers privés de leur travail par une décision injustifiée des chefs d'industrie, et l'indemnité sera à la charge de ceux-ci. (Applaudissements à l'extrême gauche. — Exclamations au centre et à droite).

Nous passons une bonne partie de notre temps à combattre le socialisme. Mais est-ce bien la peine ? Les socialistes ne se chargent-ils pas eux-mêmes de le démolir et ne nous suffirait-il pas de les laisser faire ?

*
* *

Le protectionnisme coule décidément à pleins bords. Tandis que les industriels et les agriculteurs se font protéger contre la concurrence étrangère, voici maintenant que les élèves masculins de l'école des Beaux-Arts se lèvent en masse pour « conspuer » les concurrence féminine.

Les élèves-hommes, dit à ce propos le *Journal des Débats* craignent de voir les femmes leur disputer les récompenses, et, au lieu de travailler avec plus d'intelligence pour écarter les concurrentes, ils trouvent plus commode d'organiser des charivaris contre les ateliers de femmes. Il se peut que l'introduction des femmes à l'Ecole des Beaux-Arts soit préjudiciable à certains élèves-hommes dépourvus de dispositions artistiques et que quelques-unes des récompenses officielles aillent aux femmes au détriment des concurrents masculins. Mais où serait le mal si le succès des élèves-femmes avait pour conséquence de renvoyer à leur profession manuelle certains gaillards qui s'étaient trompés sur leur vraie vocation et qui pourront devenir de bons ouvriers ?

*
* *

Un rédacteur du *Matin*, M. J. Cornely trace cette esquise pittoresque de la confiance des Français dans l'administration que le monde leur envie :

Parmi les nombreuses quaiités qui distinguent le Français du reste de l'univers, il en est peu d'aussi tranchées que sa confiance envers l'administration. Remarquez que je ne dis pas : « envers le gouvernement ». Le Français, en effet, se défie volontiers de son gouvernement. Il le méprise même.

Mais son mépris pour le gouvernement s'allie parfaitement à son fétichisme pour l'administration, et il est persuadé que l'administration a dans sa main tous les bienfaits et tous les fléaux, qu'elle dispose de la grêle, du tonnerre, du feu et de l'eau.

Si une digue cède, si un pont s'effondre, c'est la faute de l'administration. Si un théâtre prend feu, c'est la faute de l'administration, au même titre.

Rien ne décourage ce fétichisme séculaire. Aucune leçon de l'expérience, aucune donnée du bon sens ne prévalent contre lui.

Le bon sens nous révèle que l'administration est composée d'hommes que rien ne distingue intellectuellement ou physiquement du troupeau des administrés et qui, par conséquent, sont, avant tout, exposés à se tromper.

Le bon sens nous apprend que l'administration publique, composée d'hommes peu responsables, peu payés et, par conséquent, peu intel-

ligents, excepté dans les postes élevés, atrophiés, en outre, par une discipline étroite, aussi indispensable pour l'ordre que mortelle pour le génie, doit être, dans toutes ses entreprises, inférieure à l'initiative individuelle.

L'expérience, confirmant le bon sens, nous montre partout l'administration primée par les particuliers. Qu'il s'agisse de constructions, ou de chemins de fer, ou d'entreprises maritimes, l'administration n'arrive à faire quelque chose qu'à force d'argent.

Rien n'y fait : le public est féru de cette idée que l'administration est composée d'anges, que rien n'arrive sans sa volonté, et, à la moindre anicroche, le premier cri qui monte aux lèvres du citoyen français est celui-ci : « Que fait donc l'administration ? »

*
* *

La deuxième assemblée générale de la Ligue nationale bimétallique a eu lieu le 29 mai sous la présidence de M. Ed. Fougeirol, sénateur. Parmi les membres présents, on remarquait MM. Méline, président du conseil, ministre de l'agriculture, président d'honneur de la Ligue ; Henry Boucher, ministre du commerce et de l'industrie, membre de la Ligue ; E. Loubet, président du Sénat, président d'honneur de la Ligue ; J. Magnin, vice-président du Sénat, président d'honneur de la Ligue, et gouverneur de la Banque de France ; et parmi les invités les membres de la mission bimétallique des États-Unis, MM. Wolcott, Adlai Stevenson et le général Payne. Au banquet qui a suivi la séance, M. Méline a prononcé un discours dans lequel nous remarquons ce passage :

Le problème monétaire n'est pas, en effet, un problème d'ordre intérieur et il ne dépend pas de nous seuls de le trancher ; c'est avant tout un problème international. Cela se comprend aisément, puisqu'on ne peut établir un rapport fixe entre les monnaies des différents pays que par l'accord de ces pays eux-mêmes. La question ne peut donc être résolue que par l'entente commune des grandes nations qui tiennent entre leurs mains le commerce du monde, surtout de celle qu'on peut considérer comme étant le marché régulateur des monnaies.

M. Méline ne peut pas ignorer cependant que la grande nation à laquelle il fait allusion et sans laquelle, il en convient lui-même, le bimétallisme demeurera à l'état de chimère est aujourd'hui moins que jamais disposée à s'y rallier. Que les socialistes poursuivent des chimères, cela ne tire pas à conséquence et ne compromet qu'eux mêmes, mais un chef de gouvernement, ses col-

lègues et ses hauts fonctionnaires ne sont-ils pas tenus à plus de réserve ?

*
* *

Comme la France, l'Angleterre a l'avantage de posséder une Ligue bimétallique. Seulement, les membres du gouvernement s'abstiennent prudemment d'assister à ses meetings. D'après l'*Economist* cette sage réserve serait tout à fait justifiée, et c'est une raison de plus pour regretter qu'elle ne soit pas imitée ailleurs.

Il y a eu, dit-il, un grand bruit de trompettes au Meeting annuel de la Ligue bimétallique, et, comme d'habitude, on s'est félicité de ses succès passés et on a annoncé son prochain triomphe. Le public est accoutumé à ce tapage et personne n'y fait grande attention. S'il fallait en croire les bimétallistes, ils ont été depuis plusieurs années sur le point de remporter la victoire, tandis qu'en réalité, leur agitation est devenue pendant tout ce temps de plus en plus *futile and hopeless.*

L'*Economist* signale en même temps un rapport de M. George Jamieson, consul à Shanghaï sur le commerce de l'Extrême-Orient et la question de l'argent, dans lequel l'auteur, qui a pu observer de près les effets de la baisse de l'argent, déclare que le commerce s'est parfaitement accommodé des changements survenus dans les conditions monétaires, ce que les bimétallistes affirment qu'il n'a pas fait et ne peut pas faire. Mais ce témoignage que les bimétallistes ont invoqué eux-mêmes ne saurait les émouvoir. Leur siège est fait.

*
* *

A une majorité de 41 voix, la Chambre des communes a rejeté un bill limitant à huit heures la journée de travail des ouvriers mineurs. Les ouvriers des centres miniers du Durham et du Northumberland avaient protesté contre cette limitation arbitraire, qui leur enlèverait, en cas de demandes urgentes, le bénéfice des heures supplémentaires et le Parlement ne s'est pas cru obligé de les protéger malgré eux.

*
* *

Les socialistes affirment, comme on sait, que les riches deviennent tous les jours plus riches et les pauvres plus pauvres. Les chiffres suivants, que nous empruntons à la revue financière du *Journal des Débats*, attestent qu'en Allemagne du moins, les pauvres tout en devenant plus pauvres consomment plus d'articles de

première nécessité et même de confort, en y comprenant malheureusement l'alcool :

Si l'on prend comme indice du progrès général la quantité consommée par tête, on s'aperçoit que la consommation des articles usuels augmente. En Allemagne, on trouve :

	1879-1884	1894-1895
Seigle.....kilog.	121	126,5
Froment.....	51	68,7
Avoine.....	82	94,7
Orge.....	46	63,7
Pommes de terre.....	339	443,0
Alcool.....Litres.	3,6	4,3

Si l'on prend comme points de comparaison d'autres périodes plus reculées, on trouve, en kilogrammes :

	1836-1840	1891-1895
Coton.....kilog.	0,34	1,95
Épices.....	0,05	0,15
Harengs.....	1,10	3,74
Café.....	1,01	2,41
Cacao.....	0,01	0,16
Riz.....	0,18	2,49
Oranges.....	0,06	1,39
Thé.....	0,004	0,05

* * *

Après s'être efforcés en vain d'empêcher l'émigration, les gouvernements se rabattent aujourd'hui sur les moyens de la diriger. En vertu d'un projet de loi que le Reichstag a adopté en seconde lecture, les agences d'émigration devront être autorisées à l'avenir par le chancelier de l'Empire, et cette autorisation ne sera accordée que pour le transport d'émigrants dans certains pays déterminés. Le gouvernement veut ainsi détourner l'émigration allemande de l'Amérique du Nord, où les émigrants se dénationalisent rapidement, et la diriger de préférence vers l'Amérique du Sud ou d'autres pays où les Allemands immigrés, se trouvant en grand nombre au milieu de populations de race très différente de la race allemande, pourront plus facilement conserver leur individualité nationale, et constitueront ainsi des colonies allemandes en pays étrangers.

Mais il est facile de prévoir que les émigrants qui préfèrent se diriger vers l'Amérique du Nord, s'adresseront ailleurs et que les

restrictions imposées aux agences allemandes n'auront d'autre effet que d'augmenter, à leurs dépens, la clientèle des agences belges, hollandaises et autres.

*
* *

On se préoccupe à bon droit de la nécessité de combattre le socialisme et de dissiper les illusions qu'il se plaît à répandre dans la classe ouvrière, en exploitant son ignorance économique. Mais les classes supérieures sont-elles moins ignorantes ?

On serait tenté d'en douter en lisant l'exposé des vœux des conseils généraux, recrutés cependant en majorité dans l'élite intellectuelle de la bourgeoisie. Les bourgeois les plus éclairés comme les ouvriers les plus ignorants ont foi dans le même panacée : la protection de l'État. Les uns et les autres sont convaincus que l'État possède le pouvoir magique d'augmenter ceux-là leurs salaires, ceux-ci leurs profits et leurs rentes. Ils ont bien à la vérité quelque soupçon que ce qu'il donne aux uns, il le prend aux autres, mais cela ne les arrête point et ils se disent simplement : « Tant pis pour les autres ! » sans se douter qu'ils finissent eux-mêmes par être « les autres ». C'est ainsi qu'un bon nombre de conseils généraux ont réclamé des relèvements de droits sur les blés, les viandes, les porcs, la houille, la soie, etc., etc., sans se demander si ces droits en affaiblissant le pouvoir de consommer ne diminueront pas, du même coup, le pouvoir de produire. Quelques-uns ne se sont pas bornés à demander un surcroît de protection pour l'industrie nationale. Ils ont invoqué la protection de l'État pour l'industrie départementale. Le Conseil général des Pyrénées-Orientales, a émis un vœu visiblement inspiré par les fabricants d'espadrilles du département, contre les fabricants de souliers du reste du pays, savoir « que le ministre de la guerre poursuive la réalisation du projet qu'il a de donner des espadrilles à la troupe, tant comme chaussures de délassement et de repos que comme chaussures de marche. » Enfin le Conseil général du Calvados a réclamé, en invoquant l'intérêt de la défense nationale en même temps que celui de l'élevage départemental, la protection des chevaux contre les automobiles :

Considérant, dit-il, que l'élevage du cheval est une des ressources les plus rémunératrices et les plus importantes pour les agriculteurs du Calvados, qui contribuent, dans une large part, à la production nécessaire au recrutement des haras et à la remonte de l'armée ;

Considérant les progrès considérables que fait chaque jour l'automobilisme ; qu'il en résulte et en résultera surtout, à brève échéance,

une concurrence redoutable à la vente des chevaux de luxe et de ceux employés par les compagnies de transport du public, surtout dans les villes;

Considérant que, si l'éleveur se voit fermer ces deux débouchés essentiels aux chevaux qui ne se trouvent pas dans les catégories achetées par les haras ou par les remontes, il est à craindre que l'industrie chevaline subisse une crise désastreuse pour elle et inquiétante aussi pour les besoins de la défense nationale;

Le Conseil général émet le vœu que l'impôt actuel sur les voitures soit doublé, en ce qui concerne les voitures automobiles à quatre roues, et que la moitié de la double taxe soit employée à augmenter les encouragements accordés par l'Etat aux éleveurs de chevaux et à la majoration des prix du cheval de guerre payés par les remontes.

On voit que ce n'est pas aux ouvriers seulement qu'il serait nécessaire d'inculquer de saines notions d'économie politique et de sens commun.

*
* *

Un économiste qui se permettrait de discourir sur la physique et la chimie, sans en savoir le premier mot, s'exposerait à faire sourire à ses dépens les physiciens et les chimistes. Mais personne ne se croit tenu de garder la même réserve quand il s'agit de l'économie politique. C'est une science que chacun se pique de connaître sans l'avoir apprise. Dans une séance de l'Union de la jeunesse républicaine, M. Berthelot a prononcé contre le laisser-faire et le laisser-passer des économistes, cette sentence sévère : « Loin de nous, a-t-il dit, ces doctrines égoïstes du laisser-faire et du laisser-passer qui supprimeraient toute intervention des lois scientifiques dans la direction des sociétés. » M. Berthelot confond visiblement l'intervention du Gouvernement avec celle des lois scientifiques, sans se douter que l'une est la négation de l'autre.

Nous n'analyserons pas le mobile qui a poussé l'illustre chimiste à dénoncer nos doctrines égoïstes à la jeunesse républicaine. Ce n'est pas, sans doute, l'amour de la popularité que nous trouverions au fond du creuset.

Paris, 14 juin 1897.

G. DE M.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Les Sources de la constitution des Etats-Unis étudiées dans leurs rapports avec l'histoire de l'Angleterre et de ses colonies, par C. Ellis Stevens docteur en droit. Traduit sur la dernière édition anglaise et américaine par Louis Vossion. 1 vol. in 8° de 332 p. — Paris, Guillaumin et Cie.

(XVIIe volume de la collection d'auteurs étrangers contemporains.)

L'Industrie minière au Transvaal et la question des réformes. Br. in-18 de 54 p. — Paris, Guillaumin et Cie.

Projet relatif à la prorogation du privilège de la Banque de France, par F.-E. Cousin (1885-1897). Br. in-8° de 60 p. — Paris, Guillaumin et Cie.

L'Evolution régressive en biologie et en sociologie, par Jean Demoor, Jean Massart et Émile Vandervelde. 1 vol. in 8° de 324 p. cart. — Paris, Félix Alcan.

La Science sociale, morale, politique, par Th. Funck-Brentano, professeur à l'Ecole libre des Sciences politiques. 1 vol. in-8° de 480 p. — Paris, E. Plon, Nourrit et Cie.

La règlementation du travail du dimanche en Suisse. Rapport à M. le ministre de l'Industrie et du travail, sur une mission d'études faite en août 1895, par Emile Waxweiler, ingénieur. 1 vol. in-8° de 146 p. — Bruxelles, J. Lebègue et Cie.

L'Antisémitisme, par Anatole Leroy-Beaulieu, membre de l'Institut. 1 vol. in-18 de 78 p. — Paris, Calmann Lévy.

Les assurances. L'art de s'assurer contre les accidents du travail par Arsène Petit, avocat. 1 vol. in-18 de 146 p. — Paris, Hetzel et Cie.

La Monnaie de Paris en 1897. Monnaies et médailles, par Émile Chevalier, docteur en droit. 1 vol. in-18 de 102 p. — Paris, Arthur Rousseau.

L'Armée nouvelle. Haut commandement. — La loi de 1889 condamnée. — Le service d'un an. — L'examen de Saint-Cyr. — L'affaire Allaire. — Loi sur l'espionnage. — Pour la Paix, par Urbain Gohier. 1 vol. in-18 de 160 p. — Paris, P.-V. Stock.

Les forêts du Canada, par M. A. Mélard, inspecteur des forêts. Br. in-4° de 19 p. — Paris, Imprimerie Nationale.

Rapport du Conseil supérieur des habitations à bon marché, à M. le

Président de la République. Année 1896. Br. in-8° de 66 p. — Paris, Imprimerie Nationale.

Notice sur la Tunisie, à l'usage des émigrants. Broch. in-8° de 35 p. — Tunis, Imprimerie générale.

L'Economie dite politique et les sciences morales, par ADRIEN NAVILLE, professeur à l'Université de Genève. Broch. in-8° de 24 p. — Genève, Georg et Cie.

Rapport sur la situation des écoles industrielles du Hainaut pendant l'année 1895-1896, présenté à la députation permanente au Conseil provincial, par A. LANGLOIS. 1 vol. in-8° de 94 p. — Frameries, imprimerie Dufrane-Friart.

Apprezzamento dei Valori Publici el delle operazioni di Borsa, del dott. FERDINANDO PICCINELLI. Seconda edizione. 1 vol. in-18, de 902 p. — Milano, Ulrico Hoëpli.

Libero scambio (esame critico degli argamenti pro et contro), par ARNALDO AGNELLI. 1 vol. in-8° de 174 p. — Milano, Ulrico Hoëpli.

Socialismo. Memoria letta alla R. Accademia dei Georgofili nell'Aduananza del di 9 Febbraio 1896, par le CONTE GUGLIELMO DE CAMBRAY DIGNY. Broch. in-8° de 21 p. — Firenze, tipog. Ricci.

Capitale e lavoro, memoria letta alla R. Accademia dei Georgofili nell' aduananza del de 11 Agosto 1895, par le même. Broch. in-8° de 17 p. — Firenze, tipog. Ricci.

Sul capitale la sua origine e i suoi effetti economici. Memoria letta alla R. Accademia dei Georgofili nell' aduananza del di 9 Giugno 1895, par le même. Br. in-8° de 17 p. — Firenze, tipog. Ricci.

I fattori primi dei fenomeni sociali. Prime lince della teoria delle cause in sociologia, par V. Tangorra. Broch. in-8° de 41 p. — Roma, tipog. Agostiniana.

Il subbietto ed i fattori del calcolo edonistico finanziario. Ricerche di finanza pura, par le même. Br. in-8° de 72 p. — Roma, Via Varese, n° 7.

Per la teoria del fondo dei salari, par le même. Br. in-8 de 84 p. Roma, 1894.

La teoria degli eccessi di produzione in giammaria ortes, par le même. Broch. in-8° de 32 p. — Palermo, Remo Sandron.

Del contratto di Lavoro nella legislazione civile, par RICCARDO DALLA VOLTA. Broch. in-8° de 28 p. — Torino, Roux, Frassati et Cie.

Régénéracion économica, croquis de un libro para el pueblo, por JESUS PANDO Y VALLE. 1 vol. in-8° de 228 p. — Madrid, Imprenta de Ricardo Rojas.

El concepto de organisme social, por V. SANTAMARIA DE PAREDES. 1 vol. in-18 de 216 p. — Madrid, Fernando Fé.

Los origenes de la vida économica, por PEDRO ESTASEN. 1 vol. in-8° de 254 p. — Madrid, Imprenta de Vidal Hermanos.

This age of ours containing the Book of problems and the Book on socialism, by CHARLES HERMANN LEIBBRAND Ph. D., second édition. 1 vol. in-8° de 340 p., cart. — London, Sampson, Low, Marston et Company.

Foreign Trade of Argentina, Uruguay and Brazil. Results of Investigations conducted by a commission, organized by the National Association of Manufacturers of the United-States of America. 1 vol. in-8° de 119 p. — Philadelphia, 1897.

The Monetary situation in 1897, by G.-M. BOISSEVAIN. Translated from the dutch. Broch. in-8° de 94 p. — London Macmillan and C°.

Statsokonomisk tidsskrift udgitvet af Bestyrelsen for den statsminister frederik stangs Minde 1897. Broch. in-8° de 76 p. — Kristiania, Aschehoug et Cie.

Allgemeines staatsrecht, von LUDWIG GUMPLOWICZ. 1 vol. in-8° de 522 p. — Innsbruck, Verlag der Wagner'schen.

La Gérante : PAULINE GUILLAUMIN.

TABLE

DES MATIÈRES DU TOME TRENTIÈME

N° 1. — *Avril* 1897.

I. Le negro problem aux États-Unis, par M. G. de Molinari, correspondant de l'Institut..... 3

II. Les Chambres de compensation et les Caisses de liquidation (*suite*), par M. G. François..... 22

III. Le referendum au point de vue économique, par M. Vilfredo Pareto..... 41

IV. Revue des principales publications économiques de l'étranger, par M. Maurice Block, membre de l'Institut..... 52

V. Les progrès de la science économique depuis Adam Smith (préface), par M. Maurice Block, membre de l'Institut..... 81

VI. Réflexions sur le « socialisme scientifique », par M. Eugène d'Eichthal..... 84

VII. Une variété de placement officiel, par Frédéric Passy, membre de l'Institut..... 88

VIII. Souvenirs du Siam, par M. le Dr Meyners d'Estrey..... 89

IX. Bulletin : I. Publications du *Journal officiel*..... 99
II. Rapport sur le mouvement de la population en 1895..... 100

X. Société d'économie politique (*Réunion du* 5 *avril* 1897). — Nécrologie : M. Victor Deheurle. — Discussion : De la constitution de la dette publique de la Chine et de ses conséquences économiques. — Ouvrages présentés : Compte rendu par M. Charles Letort..... 105

XI. Comptes rendus : *La Viriculture*, par M. G. de Molinari, correspondant de l'Institut. Compte rendu par H. Bouet.. 121
Les Systèmes monétaires, par M. Louis Theureau. — *Etude sur la question monétaire*, par M. J. d'Aulnis de Bourouilt. — *Notes et Statistiques sur la question monétaire*, par M. G. François. — *Economic studies. The present monetary situation*, par M. Dr-W. Lexis. — *A Hundred years of bank note engraving in the United States*, par M. Robert Novan Toppan. — *La Liberté, l'Egalité, la Fraternité*, par M. L. Domanski. Comptes rendus par M. G. du Puynode, correspondant de l'Institut..... 124
Le Malentendu monétaire, par M. Adolphe Houdard. — *Le Comptabilisme social*, par M. Ernest Solvay. — *Le Service de chèques et de virements à la Caisse d'épargne postale de l'Empire d'Autriche*, par M. Hector Denis. Comptes rendus par M. Maurice Zablet..... 131
Les Joyeusetés de l'exil, par M. Malato. — *L'Humanisme intégral*, par M. Léopold Lacour. — *Le Socialisme au Congrès de Londres*, par M. A. Hamon. Compte rendu par par M. Léon Roquet..... 137

La Nouvelle-Galles du Sud, « *La Colonie mère des Australies* », traduit de l'anglais, par M. Albin Villeval. — *Les Prisonniers politiques en Russie*, par M. Georges Kennan. — *Etudes d'économie sociale. Questions ouvrières. Le Quartier*, par M. L. Laboulais. Comptes rendus par M. LR..... 140
German Social Democracy, par M. Bertrand Russell. Compte rendu, par M. E. Castelot..... 147
Les Mystères de Constantinople, par M. Paul de Régla. Compte rendu par M. Rouxel..... 148
XII. Chronique économique : La corruption électorale et l'affaire du Panama. — L'exécution des marchés électoraux aux Etats-Unis. — Le nouveau tarif. — Le mouvement de la population française en 1895, et les causes de son ralentissement. — L'adoption de l'étalon d'or au Japon. — La récolte du blé dans le monde et les probabilités du retour des vaches maigres. — Une conférence de M. Ernest Brelay. — Les finances de l'Angleterre sous le régime du *Free trade*.— Le rachat des chemins de fer en Suisse, par M. G. de Molinari, correspondant de l'Institut..... 151
XIII. Bulletin bibliographique..... 158

N° 2. — *Mai* 1897.

I. L'Assemblée Constituante et les biens du clergé, par M. Charles Gomel..... 161
II. Le solidarisme, la science économique et les doctrines sociales, par M. Henry Léon..... 176
III. Le mouvement agricole, par M. Louis de Tourville..... 187
IV. Revue des principales publications économiques en langue française, par M. Rouxel..... 199
V. Sur la théorie marxiste de la valeur, par M. G. Sorel..... 222
VI. Sauvetages, par M. Frédéric Passy, membre de l'Institut... 232
VII. Bulletin : I. Publications du *Journal officiel*..... 239
II. Loi concernant la fabrication, la circulation et la vente des vins artificiels..... 240
III. Loi relative au régime des sucres..... 241
IV. Loi concernant la répression de la fraude dans le commerce du beurre et la fabrication de la margarine..... 246
VIII. Société d'économie politique (*Réunion du 5 mai* 1897). — Discussion : Des lois successorales en France et de leur influence sur l'accroissement de la population. — Ouvrages présentés. Compte rendu par M. Charles Letort..... 251
IX. Comptes rendus : *Le Progrès de la science économique depuis Adam Smith. Révision des doctrines économiques*, par M. Maurice Block, membre de l'Institut. Compte rendu par M. André Liesse..... 270
Histoire des corporations de métiers, par M. Etienne Martin Saint-Léon. — *Le Spiritisme et l'Anarchie devant la science et la philosophie*, par M. J. Bouvery. Comptes rendus par M. Léon Roquet..... 272
Dictionary of political economy. — *Lectures on justice, police, revenue and arms delivered in the University of Glascow by Adam Smith, reported by a student in* 1763 *and edited with and introduction and notes*, par Edwin Cannan. Comptes rendus par M. E. Castelot..... 276

La Petite industrie (salaire et durée du travail, t. II). *Le Vêtement à Paris. La Femme contre l'alcool. Le Témoignage de la femme. L'Epargne de la femme mariée. Les Salaires de la famille ouvrière*, par M. Louis Frank. — *A travers l'Afrique centrale. Du Cap au lac Nyassa*, par M. Edouard Foa. Comptes rendus par M. LR..... 280
L'Etat honyrois millénaire et son peuple, par M. le Dr Joseph de Jekel Falussy. Compte rendu par M. Eugène Rochetin. 292
Etudes sur les chemins de fer français, par M. H. Bonneau. — *Conférences publiques faites en 1895 à l'Hôtel des Sociétés savantes*. Comptes rendus par M. Maurice Zablet. 294
Bibliothèque sociologique internationale. La Population et le Système social, par M. Fr. S. Nitti. — *Association des maîtres de forges de Charleroi. Rapport général sur la situation de l'industrie métallurgique en 1895. La Finanza e la questione sociale*, par Frederico Flora. — *Estudios economicos y financieros y ojeada sobre la hacienda publica del Peru y la necesitad de su reforma*, par M. J. M. Rodriguez. Comptes rendus par M. Rouxel..... 297
X. Notices..... 307
XI. Chronique économique : L'incendie du Bazar de la Charité de la rue Jean-Goujon. — Faut-il réglementer davantage ? — La guerre Turco-Grecque. — Ce que gagneraient les Crétois à être annexés à la Grèce. — Le budget anglais et les progrès de l'Angleterre depuis soixante ans. — La motion protectionniste de M. Hobart Vincent. — Invite canadienne à la fédération britannique. — L'anglophobie et le discours de sir Edmund Monson au banquet de la Chambre de commerce britannique. — L'anti-machinisme à Marseille. — Le mouvement agrarien contre les canaux et les chemins de fer en Allemagne. — La répression des révoltes des colonies espagnoles et la crise de l'Andalousie. — Un syndicat minier au Transvaal, par M. G. de Molinari, correspondant de l'Institut..... 309
XIII. Bulletin bibliographique..... 319

N° 3. — *Juin* 1897.

I. Lettres inédites de J.-B. Say..... 321
II. Les Chambres de compensation et les Caisses de liquidation (*suite*), par M. G. François..... 328
III. Mouvement scientifique et industriel, par M. Daniel Bellet. 351
IV. Revue de l'Académie des sciences morales et politiques (Du 13 février 1897 au 22 mai 1897), par M. J. Lefort..... 366
V. Commerce extérieur et fluctuations du change, par M. Arthur Raffalovich, correspondant de l'Institut..... 376
VI. Notes sur les Etats-Unis, par M. Achille Viallate..... 383
VII. Plus ça change... par M. LR..... 389
VIII. Bulletin : Publications du *Journal officiel*..... 399
IX. Société d'économie politique (*Réunion du 5 Juin* 1897). Assemblée générale annuelle de la Société d'Economie politique. — Rapport du Secrétaire perpétuel. — Election de deux vice-présidents et de deux censeurs. — Liste des membres nouveaux élus par le Bureau le 15 mai. — Discussion : Du socialisme municipal. Ses conséquences économiques. — Ouvrages présentés. Compte rendu par M. Ch. Letort..... 401

X. Comptes rendus : *Histoire financière de l'Assemblée Constituante*, par Ch. Gomel. Compte rendu par M. Gustave du Puynode..... 423
Histoire du cardinal de Richelieu (tome II, 1re partie), par M. Gabriel Hanotaux, membre de l'Académie française. Compte rendu par M. Léon Roquet..... 428
Les conséquences de l'antisémitisme en Russie, par Chmerkine, Compte rendu par M. F. Passy, membre de l'Institut..... 434
Histoire générale de l'assurance en France et à l'étranger, par M. G. Hamon. Compte rendu par M. Eugène Rochetin. 436
Our legal tender systems its evils and their Remedy (La réforme monétaire aux Etats-Unis), par M. W. Dodsworth. Compte rendu par M. L. de Tourville..... 443
Beitrœge zur Geschichte der Franzœsichen Handespolitik von Colbert bis zur Gegenwart (La politique commerciale de la France depuis Colbert), par M. Alexander von Brand. — *Greendeigentum und Bauerschaft* (La propriété foncière et la condition des paysans), par le Dr Eberle. Comptes rendus par M. E. Castelot 446
Michel Katkoff et son époque, par M. Grégoire Lewoff. — *La science sociale d'après les principes de Le Play et de ses continuateurs*, par M. J.-B. Maurice Vignes. Comptes rendus par M. Maurice Zablet..... 449
Dahomé. Niger. Touareg. Notes et récits de voyage, par M. le commandant Toutée. — *Les femmes dans la science.* Notes recueillies par M. A. Ribière. Comptes rendus par M. LR..... 453
Le Roman de l'humanité. Rêveries philosophiques, par M. Paul Laur. — *La renaissance de l'idéalisme*, par M. Ferdinand Brunetière. Comptes rendus par M. H. Bouët. 457
Bibliothèque socialiste internationale. Misère de la philosophie. Réponse à la philosophie de la misère de M. Proudhon, par Karl Marx. avec préface de Frederick Engels. Compte rendu par M. Rouxel..... 461
XI. Correspondance : Réclamation de M. Nitti. — Réponse de M. Rouxel..... 464
XII. Chronique économique : Le renouvellement du privilège de la Banque de France. — La transformation des banques privilégiées en trésors de guerre. — Une proposition de M. Jaurès. — Le protectionnisme à l'école des Beaux-Arts. — La confiance envers l'Administration. — L'assemblée générale de la Ligue nationale bimétallique. — Le bimétallisme en Angleterre. — Le rejet du bill des huit heures. — Les riches deviennent-ils toujours plus riches et les pauvres plus pauvres ? — La loi sur l'émigration en Allemagne. — Spécimen de l'ignorance économique des classes dites éclairées. — Les vœux des conseils généraux. — L'économie politique d'un chimiste, par M. G. de Molinari, correspondant de l'Institut..... 465
XIII. Bulletin bibliographique..... 474
XIV. Table des matières du tome XXX 477

Paris. — Typ. A. DVAY, 52, rue Madame. — *Téléphone.*

HB
3
J8
sér.5
t.29-30

Journal des économistes

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY